This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

7.2.15.7 Bd. Nov. 1891.

Harvard College Library

FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,

OF BOSTON,

(Class of 1830).

"For books relating to Politics and Fine Arts."

31 Jan.—14 May, 1891.

# REVUE

DES

# QUESTIONS HISTORIQUES

HARVARD COLLEGE
JAN 31 1891
LIBRARY.

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

97e LIVRAISON

1er JANVIER 1891

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT SIMON, 5

1891

## LIVRAISON DU 1er JANVIER 1891.


Pages.

I. — PIERRE DE PAVIE, LÉGAT DU PAPE ALEXANDRE III, par le **R. P. H. Delehaye, S. J.** . . . . . 5

II. — L'EXPÉDITION DE PHILIPPE LE HARDI EN CATALOGNE, par **M. A. Lecoy de la Marche.** . . . . . 62

III. — LE CARDINAL DE RICHELIEU DANS SES RAPPORTS AVEC LES BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR, par **Dom Paul Piolin.** . . . . . 128

IV. — LE COUP D'ÉTAT DU 22 FLORÉAL (11 MAI 1798), par **M. Ludovic Sciout.** . . . . . 167

V. — MÉLANGES : UN EMPEREUR BYZANTIN AU Xe SIÈCLE, par le **R. P. Martinov, S. J.** . . . . . 207

LES POÈMES LATINS ATTRIBUÉS A SAINT BERNARD, par **M. l'abbé Vacandard,** 1er aumônier au Lycée de Rouen. 218

L'ORDONNANCE CABOCHIENNE DE 1413, par **M. H. Moranvillé.** . . . . . 231

UN INTERNONCE A PARIS PENDANT LA RÉVOLUTION, par **M. Victor Pierre.** . . . . . 237

LA MORT DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU, par **M. H. Beaudouin.** . . . . . 249

L'INTERVENTION EUROPÉENNE AU MEXIQUE, par **M. Roger Lambelin.** . . . . . 262

VI. — COURRIER ANGLAIS, par **M. le chanoine Moyes.** . . 274

VII. — COURRIER DU NORD, par **M. E. Beauvois.** . . . . . 281

VIII. — CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eug. Ledos.** 294

IX. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine.** 310

X. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. . . . . 319

# REVUE

DES

# QUESTIONS HISTORIQUES

T. XLIX. 1er JANVIER 1891.

# REVUE

DES

# QUESTIONS HISTORIQUES

---

**VINGT-CINQUIÈME ANNÉE**

---

NOUVELLE SÉRIE. — TOME V

(XLIX^e DE LA COLLECTION)

---

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT SIMON, 5

1891

III. 113

1891, Jan. 31 - May 14.
Sm. [illegible] fund.

HARVARD COLLEGE
JAN 31 1891
LIBRARY.

# PIERRE DE PAVIE

## LÉGAT DU PAPE ALEXANDRE III EN FRANCE

Le personnage qui fait l'objet de cette étude n'est pas un inconnu. Évêque élu de Meaux, cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone, évêque de Tusculum, puis encore archevêque élu de Bourges, légat du pape Alexandre III, et en cette qualité chargé d'importantes missions auprès de l'empereur, du roi de France et du roi d'Angleterre, ami et correspondant des évêques et des abbés les plus illustres de cette époque, Étienne de Tournai, Arnoul de Lisieux, Henri de Clairvaux, Pierre de Celle, Garin de Saint-Victor, Guibert de Gembloux, il a laissé des traces nombreuses dans l'histoire du XIIe siècle. Malheureusement, les différentes fonctions qu'il remplit, les dignités dont il fut successivement revêtu, le font apparaître dans les documents sous des noms divers, qui trop souvent déroutent les recherches. Dans les courtes notices consacrées à Pierre de Pavie par Brial [1] et Pastoret [2], les principales circonstances de sa vie sont l'objet d'une mention rapide, trop rapide eu égard aux difficultés que plusieurs d'entre elles ne peuvent manquer de soulever ; et çà et là, on est étonné de ne trouver qu'une affirmation, alors qu'une discussion serait indispensable. Il ne sera pas inutile de reprendre le sujet, en essayant d'y jeter la lumière qu'apportent tous les jours les recueils de sources inédites, et les éditions critiques de sources déjà connues.

[1] *Historiens de France*, t. XVI, p. XIII, XIV.
[2] *Histoire littéraire de la France*, t. XIV, p. 230.

Pierre de Pavie est surtout connu par les documents officiels qui se rattachent aux différentes missions dont il fut chargé [1]. C'est assez dire que nous ne pouvons songer à peindre un personnage ou un caractère. Notre tâche doit consister avant tout à examiner minutieusement un grand nombre de pièces peu étudiées jusqu'ici, à mettre chacune d'elles à sa place afin de les éclairer les unes par les autres : il faudra, en un mot, nous livrer à une discussion continuelle de faits et de dates. Mais si cette étude de détail contribue médiocrement à faire connaître la personnalité du cardinal Pierre, elle servira à jeter quelque lumière sur la nature des dignités et des hautes fonctions dont il fut revêtu [2]. Ce résultat est précieux pour l'histoire d'une époque où les légats du Saint-Siège jouèrent un rôle considérable et trop souvent mal apprécié. D'ailleurs, au moment où les études sur la diplomatique pontificale se multiplient et ramènent constamment l'attention sur la cour des papes, les monographies détaillées de cardinaux célèbres ne sauraient être entièrement dépourvues d'intérêt.

[1] Les pièces les plus importantes relatives aux missions du cardinal Pierre se trouvent dans les *Historiens de France*, t. XV et XVI ; quelques-unes dans Labbe-Mansi, *Collectio conciliorum*, t. XXI ; elles sont reproduites, avec beaucoup d'autres, dans la *Patrologie latine* de Migne : c'est toujours à cette dernière collection que nous renverrons le lecteur. Le *Gesta regis Henrici II*, attribué à Benoît de Peterborough, et le *Chronica magistri Rogeri de Hoveden* que nous aurons fréquemment à employer, seront cités d'après l'édition W. Stubbs, dans les *Rerum britannicarum medii aevi scriptores*. — Les écrits du cardinal, publiés sous le titre de *Petri S. Chrysogoni presbyteri cardinalis epistolae*, dans Migne. P. L. t. CXCIX, col. 1119-1124, se réduisent à quatre lettres. On peut y ajouter quelques diplômes que nous citerons dans le cours de ce travail.

[2] Il existe peu de travaux de ce genre sur les légats du XIIe siècle. Nous pouvons citer celui de G. Schoene, sur Conon d'Urach, fondateur d'Arrouaise, *Kardinallegat Kuno, Bischof von Praeneste (1050-1122)*, Weimar, 1857, in-8°, IV-104 p. Pour le XIIIe siècle, nous signalerons diverses études sur la légation du cardinal Otton : E. Winkelmann, *Die Legation des Kardinaldiacons Otto von S. Nicolaus in Deutschland, 1229-1231*, dans les *Mittheilungen des Instituts fur œsterreichische Geschichtsforschung*, t. X, (1890), p. 28-40. Cfr *Forschungen zur Deutschen Geschichte*, t. VI, (1866), p. 405-413, et F.-W. Schirrmacher, *Die Mission Ottos des Cardinaldiacons von S. Nicolaus in carcere Tulliano, 1228-1231*, dans le même recueil, t. VIII (1868), p. 47-48.

## I

### ORIGINE. — PREMIÈRES DIGNITÉS. — LE PROCÈS DE SAINT-VICTOR. RELATIONS AVEC L'ORDRE DE CITEAUX.

La première question à élucider est celle de l'identité de notre personnage. Si, pour un petit nombre d'érudits, Pierre, cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone, le cardinal Pierre, évêque de Tusculum et Pierre de Pavie ne sont que trois noms divers d'un seul homme [1], d'autres hésitent devant l'identification ; le plus grand nombre la rejettent franchement. Panvini [2], qui ne manque pas de signaler les translations des cardinaux d'un titre à l'autre, s'abstient de toute remarque en mentionnant la promotion de Pierre, cardinal-évêque de Tusculum. Ciacconi [3] consacre une courte notice au cardinal de Saint-Chrysogone, et une autre à l'évêque de Tusculum, qu'il reproche à Frizon [4] d'avoir confondu avec le précédent : *cum revera diversissimi fuerint*, ajoute-t-il. Mieux encore : il consacre un article à part à un certain cardinal Pierre, du titre de Sainte-Sabine, selon lui, et qui n'est certainement pas différent de Pierre de Pavie [5]. Dans la plupart des répertoires alphabétiques, Pierre de Saint-Chrysogone et Pierre de Tusculum ont leur article à part, et, si l'un des deux est passé sous silence, la biographie de l'autre est réduite d'autant : notre cardinal y perd la moitié de ses titres [6].

[1] D. Brial, *Historiens de France*, t. XVI, p. XIII, XIV ; Pastoret, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XIV, p. 230. Ni l'un ni l'autre ne songent à apporter un argument.

[2] Onuphrii Panvinii Veronensis, *Romani Pontifices et Cardinales S. R.E.* s. l. a. (Venetiis. 1557), in-4°.

[3] Ciacconi-Oldoini. *Vitae et res gestae Pontificum Romanorum et S. R. E. Cardinalium*. Romae, 1677, t. I, col. 1090 et 1095.

[4] *Gallia purpurata* (1638), p. 169-171.

[5] Rien n'est plus facile à démontrer. Ciacconi, l. c. col. 1094, nous indique la source où il a puisé. C'est la chronique de Sigebert, ad. a. 1178, c'est-à-dire, la continuation de Robert du Mont, *Monum. Germ.*, SS. t. VI, p. 526. Le cardinal Pierre qui combattit les Albigeois en 1178, est, comme on le verra, Pierre de Pavie. Quant au titre de Sainte-Sabine, nous n'en devinons pas la provenance.

[6] Migne, P. L. t. CXCIX, col. 1119, *Petrus S. R. E. cardinalis, tituli S. Chrysogoni*. — *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1616. — Ughelli-Coleti, *Italia sacra*, t. I, p. 231. — Cardella, *Memorie Storiche de' cardinali della S. R. Chiesa*, t. I, 2 (1792), p. 115 et 123. — Migne, *Dictionnaire des car-*

Une bulle pontificale permet de trancher définitivement la question. Alexandre III, écrivant en 1179 à Guillaume, archevêque de Reims, lui parle d'une composition négociée jadis par son vénérable frère Pierre, évêque de Tusculum, en ce temps-là cardinal-prêtre du titre de Saint-Chrysogone, et légat du Saint-Siège [1]. — Voilà pour les deux premiers noms. Le troisième, Pierre de Pavie, lui revient tout aussi légitimement. Trois témoins constatent le fait. Le premier est Roger de Hoveden. Le chroniqueur anglais raconte qu'au mois de mars 1182, Lucius III leva solennellement la sentence d'excommunication qui pesait sur Guillaume, roi d'Ecosse, et l'interdit qui avait été jeté sur son royaume; parmi les cardinaux présents à la cérémonie, il nomme Pierre de Pavie, évêque de Tusculum [2]. Une seconde preuve, plus concluante, est fournie par Guibert de Gembloux, ami intime du prélat. C'est à Cologne, auprès de l'archevêque Philippe, qu'il vit la première fois « le cardinal-légat de la cour Romaine, le seigneur Pierre de Pavie [3], » qu'il nomme ailleurs « le seigneur Pierre, évêque de Tusculum, cardinal de la Sainte Église Romaine, et légat [4]. » A ce témoignage s'ajoute

*dinaux* (1857), col. 1386 et 1387. — Morone. *Dizionario*, t. LIII, p. 36.— Nous ne nous arrêterons pas aux indications fournies par d'autres répertoires qui, d'ordinaire, reproduisent les erreurs des précédents, par ex., G. Cappelleti, *Le Chiese d'Italia*, t. I (1844), p. 632 ; F. Cristofori, *Storia dei cardinali di Santa Romana Chiesa*, Roma, 1888, obl. p. 26 et 92. — *Le Trésor de Chronologie* de M. de Mas Latrie, col. 1165, 1187, est tributaire de Cardella, du moins pour les questions qui nous occupent.

Reuter, dans son bel ouvrage, *Geschichte Alexanders der dritten*, Leipzig, I, II (1860), III (1864), où les détails sont étudiés avec une minutie qui fait quelque tort à l'ensemble, distingue évidemment Pierre de Tusculum de Pierre de S.-Chrysogone. Il suffit de parcourir la table pour s'en assurer. Il fait plusieurs autres confusions que nous aurons soin de relever.

[1] Jaffé-Löwenfeld, *Regesta Pontificum Romanorum*, n. 13441. « Per venerabilem fratrum nostrum P. Tusculanum episcopum, tunc tituli S. Grisogoni. » Dans Loewenfeld, *Epistolae Pontificum Romanorum*. Lipsiae, 1885. p. 177.

[2] *Chronica Rogeri de Hoveden*, éd. Stubbs, t. II (1869), p. 268. La bulle d'absolution, *ibid.*, Jaffé-L. n. 14613. — Le *Gesta regis Henrici II*, éd. Stubbs, I (1867), p. 287, se contente de dire : « Absolutus est... in Lateranensi palatio a Lucio papa, coram cardinalibus, V idus maii. »

[3] « Hinc assidebat cardinalis legatus Romanae curiae domnus Petrus Papiensis. » Ms. 5531 de la bibl. royale de Bruxelles, fol. 96 v°. Cfr. *Précis historiques*, 1881, R. S. T. *Légats du Saint-Siège en Belgique au XII^e siècle*, p. 22-28.

[4] « Domnus Petrus Tusculanus episcopus, S. R.E. cardinalis et legatus.» *Ep. Guiberti ad Sigfridum Moguntinum et Philippum Razeburgensem*, dans *Catalogus codd. Hagiograph. bibl. regiae Bruxell.*, t. I, p. 573.

celui du doyen et du chapitre de Château-Neuf, à Tours, qui écrivent, sous les yeux mêmes du légat, une lettre où ils l'appellent *vir magnificus domnus Petrus Papiensis* [1]. Il serait superflu de chercher d'autres arguments.

Tirons immédiatement de ces données les conséquences qui en découlent. C'est un fait constant qu'au moyen âge le nom de lieu ajouté au nom de baptême sans indication d'office ou de dignité assujettie à la résidence, n'est autre que celui du lieu d'origine. Notre cardinal était donc originaire de Pavie. C'est pour l'avoir oublié que Gams a augmenté arbitrairement la liste déjà fort longue des titres du prélat en y ajoutant celui d'évêque de Pavie, et en imaginant pour lui une translation de ce siège à celui de Tusculum [2]. Il a confondu Pierre, évêque de Pavie, avec Pierre de Pavie. Le premier, personnage bien connu, prédécesseur du B. Lanfranc sur le siège de cette ville, vivait encore au temps où Pierre de Pavie était cardinal-évêque.

C'est aussi par erreur que Pierre de Pavie a été compté au nombre des cardinaux français [3]. Ajoutons ici que Du Boulay fait de lui un des maîtres de l'Université de Paris [4]. Cette qualité, on le sait, n'était point incompatible avec celle d'étranger, et il ne fallait pas être sujet français pour en être honoré. Mais l'historien ne doit rien affirmer sans preuves, et Du Boulay n'en apporte point.

Une lettre d'Étienne de Tournai, *ad Petrum S. Chrysogoni presbyterum cardinalem*, écrite, à ce qu'il semble, à l'occasion de l'élévation de Pierre de Pavie au cardinalat, contient une phrase, souvent citée, qui résume toute la vie de ce dernier jusqu'à ce moment. « Amplector scholarem, prosequor archidiaconum, deosculor abbatem, assurgo episcopo, revereor cardinalem [5]. » Chacun des termes de cette pompeuse énumération a

[1] *Analecta Bollandiana*, t. III, p. 222, n. 4.

[2] Gams, *Series Episcoporum*, p. XIX et 800.

[3] Frizon, *Gallia purpurata*, Paris, 1638, p, 169 ; Fr. Duchesne, *Histoire des cardinaux français*, 1660, t. I, p. 155-157.

[4] *Historia Universitatis Parisiensis*, t. II, p. 368.

[5] Epist. 46. Migne, P. L, t. CCXI, col 345. Cette lettre est probablement du commencement de 1174. A la fin de l'année 1173, Pierre de Pavie devient cardinal ; vers le milieu de 1174, il vient en France avec le titre de légat. Etienne de Tournai n'aurait pas oublié ce titre si glorieux pour son ami s'il avait écrit après sa nomination. On se demandera donc comment cette lettre est allée s'égarer parmi celles qu'Etienne écrivit comme abbé

été l'objet de commentaires divers. Brial traduit le premier mot, *scholaris* [1], par écolâtre, et là-dessus il cherche à identifier Pierre de Pavie avec un certain *magister Petrus*, écolâtre de Meaux, dont il est fait mention dans les lettres de Suger [2]. Mais d'abord, le mot *scholaris* n'a pas, que nous sachions, le sens d'écolâtre, qui se traduit par *scholasticus* [3]. Ensuite, nous ne trouvons pas le moindre point d'attache entre maître Pierre de Meaux et Pierre de Pavie. Le titre d'évêque de Meaux que celui-ci porta quelque temps, comme on le verra, est peut-être le seul fondement de la conjecture de Brial.

S'il faut en croire l'*Histoire littéraire de la France* [4], Pierre aurait été le disciple d'Étienne dans l'école de Paris. Encore une affirmation sans preuves. Si, entre Pierre de Pavie, qui mourut en 1182 après avoir parcouru glorieusement la carrière des honneurs, et Étienne de Tournai, qui ne devint évêque qu'en 1192, existèrent les relations de maître à élève, on serait porté plutôt à renverser les rôles. Le ton de l'abbé Étienne n'est pas celui d'un ancien maître, mais bien celui d'un ami ou, si l'on veut, d'un ancien condisciple [5] du temps où il étudiait le droit à l'Université de Bologne [6].

Le titre d'archidiacre donné à Pierre de Pavie est également

de Sainte-Geneviève (1176-1192). Dans la suscription qui est perdue, il s'appelait certainement *Stephanus de Sancto Evurtio*. Nous ne nous arrêterons pas à prouver que, dans les éditions d'Etienne de Tournai, les lettres se trouvent dans le plus complet désordre. Voir Brial dans *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque royale*, t. X (1818) p. 66 et suiv. Mais il est bon de remarquer que l'ordre des manuscrits est également défectueux. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les lettres 49 et 55.

[1] *Historiens de France*, t. XVI, p xiv.

[2] *Historiens de France*, t. XV, p. 516 ; Migne, P. L., t. CLXXXVI, col. 1414, lettres 140, 141, 142. Cf. t. CLXXX, col. 1408 ; Jaffé-L., n. 9366.

[3] Ducange, v. Scholasticus ; G. Bourbon, *La licence d'enseigner et le rôle de l'écolâtre au moyen âge*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XIX (1876), p. 512-553.

[4] T. XIV, p. 231.

[5] « Etsi inter vestros [amicos] modicum obtineam locum... confido quia quem dilexistis privatus non dediligetis promotus. » Plus tard il écrira : « Benevolo et benefico domino suo et patri P. Tusculano episcopo... » Migne, P. L., t. CCXI, col. 370.— Les auteurs du *Gallia christiana*, t. VIII, col. 1616, interprètent comme nous le mot *scholaris*. « Petrus, Stephani Tornacensis condiscipulus. »

[6] *Stephani Tornac.* Ep. 38, Migne, P. L., t. CCXI, col. 338 ; Ep. 63, *ibid.*, col. 355.

une matière à conjectures. Celle de Brial [1], pour qui notre personnage n'est pas différent de Pierre, archidiacre de Chartres, nommé plusieurs fois dans les lettres de saint Thomas de Cantorbéry, paraît à première vue parfaitement fondée. En effet, sans chercher à résoudre la question de savoir si les noms de *magister P. Papiensis* [2], *magister Papiensis* [3], s'appliquent au personnage que le saint appelle au moins quatre fois *Petrus Carnotensis archidiaconus* [4], il est certain que ce dernier est nommé par maître Vivien *Magister Petrus Papiensis archidiaconus* [5]. Mais c'est là, on le sent, une énorme difficulté. Car le contexte montre assez clairement qu'il faut traduire, non pas Pierre de Pavie, archidiacre, mais Pierre, archidiacre de Pavie. Une phrase d'Alexandre III, relative à ce même dignitaire [6] exclut tout soupçon de distraction de la part de Vivien. Il l'appelle *dilectum filium nostrum Petrum archidiaconum Papiensem* [7]. De la comparaison de ces textes on serait tenté de conclure que celui dont ils parlent est *Magister Petrus Carnotensis, archidiaconus Papiensis* [8]. Mais par le fait même il n'est plus permis de le confondre avec Pierre de Pavie. On le voit, la question est obscure, et nous manquons des éléments nécessaires pour la trancher [9]. La publication coordonnée des

[1] *Historiens de France*, t. XVI, p. xiv.

[2] *Ad Willelmum Papiensem*, ep. 66, Migne, P. L., t. CXC, col. 526.

[3] *Ad Ottonem cardinalem*, ep. 60, *ibid.* col. 521.

[4] *Ad Willelmum Papiensem*, ep. 68, *ibid.* col. 527 ; *Ad Henricum Wintoniensem episc.*, ep. 147, *ibid.* col. 533 ; *Ad Joannem cardinalem Neapolitanum*, *ibid.* col. 519 ; *Ad Stephanum Meldensem episc.*, ep. 139, *ibid.* col. 614.

[5] *Magistri Viviani ep. ad Alexandrum III.* « Elegimus tandem magistrum Petrum, virum honestum et bene litteratum, Papiensem archidiaconum. » Migne. P. L., t. CC, col. 1450.

[6] Jaffé-L., n. 11710.

[7] Migne, P. L., t. CC, col. 639.

[8] Il ne faut pas songer à lui faire porter successivement les deux titres d'archidiacre de Chartres et d'archidiacre de Pavie. A première vue, la date des documents où il porte ces noms semble autoriser cette solution ; mais elle doit être écartée. Car *Magister Petrus archidiaconus Carnotensis* souscrit une charte de Guillaume, archevêque de Sens en 1171. Voir Guérard, *Cartulaire de N.-D. de Paris*, t. II, p. 530. Or la lettre d'Alexandre III citée plus haut, où il est appelé archidiacre de Pavie, est du 19 janvier 1170.

[9] La pièce signée par *Petrus archidiaconus* dans Lépinois et Merlet, *Cartulaire de N.-D. de Chartres*, t. I, p. 211, datée par les éditeurs de 1183-1193, est certainement postérieure à 1179 ; si cet archidiacre n'est pas différent de celui qui nous occupe, il ne faudrait plus songer à Pierre de Pavie, nommé cardinal en 1173.

matériaux pour servir à l'histoire de saint Thomas de Cantorbéry [1] donnera sans doute quelque lumière. En attendant qu'elle s'achève, nous nous contentons de proposer le problème aux érudits, et nous laisserons prudemment à Pierre de Pavie son titre d'archidiacre, sans spécifier l'église qui le lui conféra.

Passons au titre d'abbé donné par Etienne de Tournai au cardinal Pierre. Le P. Du Molinet avoue simplement qu'on ne connaît ni l'ordre auquel il appartenait, ni le monastère qu'il gouverna [2]. D'après Brial, il avait été chanoine régulier et, en cette qualité, lié d'une étroite amitié avec l'abbé Etienne [3]. Ailleurs, il ajoute « qu'il était abbé de Ruricourt, maison de chanoines réguliers dans le diocèse de Beauvais [4]. » De ces deux conjectures, la première, on le verra, n'est pas dénuée entièrement de vraisemblance et mérite d'être examinée attentivement. La seconde paraît n'avoir d'autre fondement qu'une coïncidence de noms: ne nous y arrêtons point [5]. Ughelli et Ciacconi empruntent à Wion [6] un autre détail bien précis. Pierre de Pavie aurait été moine bénédictin dans le couvent de Mantoue. Voici la preuve de l'auteur du *Lignum Vitae :* « Ex cod. mantuano in quo monachorum scripta leguntur. » On connaît trop les procédés un peu sommaires des compilateurs de l'époque, pour ne pas deviner que Wion a vu un *Petrus Papiensis* dans une liste de moines du milieu du XIIe siècle, et qu'il s'est empressé de l'identifier avec le célèbre cardinal son homonyme [7].

Nous parlions tout à l'heure de l'hypothèse de Brial, d'après laquelle Pierre de Pavie aurait appartenu à la congrégation de

[1] *Materials for the history of Thomas Becket*, edited by J. Craigie Robertson and J. Brigstocke Sheppard.

[2] Migne, P. L., t. CCXI, col. 345, note 77.

[3] *Histoire littéraire de la France*, t. XV, p. 537.

[4] *Historiens de France*, t. XVI, p. XIV.

[5] *Gallia Christiana*, t. IX, col. 826. Sur le cinquième abbé de Ruricourt, on ne possède que ce renseignement : « Petrus testis legitur in litteris Stephani filii Ingelranni vice-comitis de Alba-marla pro monasterio Alnetensi, anno 1155. »

[6] Ughelli-Coleti, *Italia sacra*, t. I, p. 231 ; Ciacconi-Oldoini, *Vitae et res gestae PP. RR.*, t. I, p. 1095 ; A. Wion, *Lignum vitae*, t. II.

[7] Il se pourrait encore que Pierre de Pavie ait été confondu avec un de ces cardinaux « incertae creationis » qui sont énumérés, par ex. dans H. L. Castaneus, *Nomenclator S. R. E. Cardinalium*, Paris, 1616, in-4, p. 184. On peut voir encore A. Oldoinus, *Athenaeum Romanum*, Perusiae, 1676, in-4o

Saint-Victor. Elle va nous fournir l'occasion d'examiner toutes les pièces qui ont gardé quelques traces des relations du cardinal avec les chanoines réguliers.

Voici d'abord une lettre qui semble décisive. Elle est précédée de la suscription suivante: *Ervisio, Dei gratia venerabili abbati S. Victoris Parisiensis, Fr. Pe. S. Chrysogoni domini papae capellanus salutem et intimae devotionis affectum* [1]. Il s'agit d'une somme de deux marcs d'argent prêtée au frère Robert de Bristo, en considération de l'abbé Ervise. Le prêteur se montre disposé à rendre, à l'occasion, d'autres services à ceux de son ordre, *alicui de ordine nostro*. Si c'est Pierre de Pavie qui a écrit cela, évidemment il appartenait à la congrégation de Saint-Victor. De plus, nous aurions une nouvelle étape de son « cursus honorum, » il aurait été chapelain du Pape. Malheureusement, la pièce qui nous apprend tout cela n'inspire pas une entière confiance. Le texte en est fort maltraité. Ainsi, il y est question d'un *praefatus abbas* dont on cherche vainement une mention dans le contexte. De plus, la formule *Frater Petrus S. Chrysogoni* paraît difficile à expliquer. Pierre de Pavie s'appellera plus tard *Petrus tituli S. Chrysogoni presbyter cardinalis ;* mais outre que les cardinaux n'étaient point en titre chapelains du Pape, quoiqu'ils en fissent parfois les fonctions [2], la lettre fut écrite avant l'élévation de Pierre au cardinalat [3]; et nous ne pensons pas qu'à cette époque le titre des églises cardinalices ait été porté par d'autres que par les cardinaux. Tout porte à croire que la suscription originale de la lettre qui nous occupe se réduisait à ces mots : *Fr. Pe. domini papae capellanus*. Le reste ne serait qu'une interpolation due à un copiste ou à l'éditeur [4]. Il serait imprudent de bâtir sur une base aussi fragile.

[1] Migne, P. L., t. CXCVI, col. 1383.

[2] Voir *Ordo Romanus X*, n. 8; *Ordo Romanus XIV*, c. 47, dans Mabillon, *Musaeum Italicum*, t. II (1724), et Migne, P. L., t. XLVIII, col. 1121. — Sur la chapelle pontificale, consulter Phillips, *Kirchenrecht*, t. VI, p. 437-449.

[3] L'abbé Ervise abdiqua en 1172. *Gallia Christiana*, t. VII, col. 668, et Migne. P. L., t. CXCVI, col. 1376.

[4] Parmi les lettres du successeur d'Ervise, Garin, il y en a une d'un certain *frater Petrus domini papae camerarius*, Migne, P.L., t. CXCVI, col. 1395. Reuter est d'avis que ce camérier n'est autre que le Fr. Pierre, qui fut

A défaut de preuves certaines, il reste divers indices dont on a tiré des arguments en faveur de la thèse qui nous occupe : nous voulons parler des relations particulières que Pierre de Pavie eut avec les chanoines réguliers. Rappelons d'abord les services qu'il rendit à l'abbaye de Saint-Victor dans le procès qu'elle eut à soutenir contre Eskill, archevêque de Lund [1]. Pour n'être pas obligé d'y revenir, nous exposerons ici cette affaire sur laquelle une lettre de notre cardinal jette beaucoup de jour [2]. Le prélat danois avait confié à son ami Ervise, alors abbé de Saint-Victor, un dépôt de trois cent soixante marcs d'argent. Pressé par les besoins de son monastère, dont de grandes constructions avaient épuisé le trésor [3], l'abbé ne se fit probablement pas scrupule d'employer cette somme pour couvrir ses dettes. Toujours est-il, que l'archevêque fit d'inutiles démarches auprès de lui pour rentrer en possession de son argent. Ervise, qui s'était retiré pour laisser à Garin la conduite de l'abbaye, n'était plus à même de le lui rembourser. Après avoir porté au roi des plaintes sans résultat [4], Eskill prit le parti de réclamer son argent à l'abbaye elle-même. Ses réclamations furent si pressantes, qu'on finit par lui promettre la somme qu'il exigeait. Mais bientôt les religieux s'aperçurent qu'elle dépassait absolument leurs ressources. L'affaire fut portée devant le Pape, et dès le commencement elle prit une tournure peu rassurante pour Saint-Victor. Pierre de Pavie, alors cardinal du titre de Saint-Chrysogone, avec d'autres membres du Sacré-Collège, plaida la cause de l'abbaye. Il rend compte à l'abbé Garin du résultat de

d'abord chapelain du pape. *Geschichte Alexanders des dritten*, t. III, p. 450.

[1] Voir Reuter, *Geschichte Alexanders des dritten*, t. III, p. 453, 455. L'interprétation qu'il donne p. 454 de la lettre de Pierre, camérier du pape, dont il vient d'être parlé, Migne, P.L., t. CXCVI, col. 1395, ne nous paraît pas exacte. Le « scandale » dont il y est parlé est sans doute le procès alors pendant.

[2] *Ep. Petri cardinalis ad Guarinum abbatem S. Victoris*, Migne, P. L., t. CXCVI, col. 1392.

[3] *Alexandri et Theoderici cardinalium ep. ad Guarinum*, « Antecessor vester, sicut et alii multi de magnarum domuum constructis ne solliciti fuere. » Migne, P. L., t. CXCVI, col. 1389.

[4] *Ep. Eskilli ad Ludovicum Regem*, dans *Historiens de France*, t. XVI, p. 158. Nous ne savons sur quoi s'appuie la table chronologique décorée du nom de *Annales Danici Bartholiniani*, dans Langebeck, *Scriptores rerum Danicarum*, Hafniae, t. I (1172), p. 341, pour dater cette lettre de 1176.

son intervention, et lui indique la ligne de conduite à suivre dans cette fâcheuse affaire qu'il s'était attirée par son imprudente promesse. « Il nous fallait, dit le cardinal, d'abord prouver que, vu les conditions où le dépôt avait été effectué, vous n'en étiez pas responsables ; ensuite, quand ce moyen eût été écarté, faire valoir votre innocence et votre pauvreté, pour obtenir du Pape décharge complète de la dette. Mais, en présence de l'attitude de l'archevêque, notre demande n'a pu être accueillie. Tout ce que nous avons pu faire, c'est d'obtenir des lettres aussi favorables que possible, et d'intéresser les juges en votre faveur. Maintenant, il s'agit d'être sur vos gardes. Si vous ne réussissez pas à faire un compromis avec l'archevêque, sachez que le Pape ne vous rend responsables que de ce qui a été dépensé pour l'usage de l'abbaye, et qu'il ne demande qu'à voir ce procès se terminer aussi bien que possible. Réclamez hautement pour vous les droits du mineur auquel on aurait extorqué une promesse imprudente ; et si l'on refuse de vous écouter, recourez librement à l'appel. Les lettres du Pape sont formulées de manière à ne pas vous fermer cette issue. »

Tel est le résumé de cette lettre écrite avec une remarquable précision, et où le cardinal se montre conseiller habile et négociateur parfaitement au courant des affaires qu'il traite. Garin avait sollicité son intervention, comme aussi celle des cardinaux Hugues de Pierleone [1], Bernard de Porto et Jean de Naples : leurs lettres le prouvent. Les deux derniers étaient d'anciens chanoines réguliers, l'un de Latran, l'autre de Saint-Victor. Pierre de Pavie se fit-il de même l'avocat de l'ordre qui l'avait compté parmi ses membres?

Etienne de Tournai, lui aussi chanoine régulier de la règle de Saint-Victor, fut, comme on l'a vu, l'ami de notre cardinal. Sa correspondance renferme cinq lettres adressées au prélat [2]. Dans

[1] *Epist. Hugonis Petri Leonis cardinalis ad Guarinum*, Migne, P. L., t. CXCVI, col. 1392 ; *Bernardi Cardinalis ad Guarinum epist., ibid.*, col. 1393; *Joannis Neapolitani Cardinalis ad Guarinum epist., ibid.*, 1394.

[2] Voici dans quel ordre ces cinq lettres nous paraissent devoir être placées. Nous renvoyons aux numéros et aux colonnes de Migne, P.L., t. CCXI, 1° Ep. 46 *ad Petrum S. Chrysogoni*, col. 345, félicitations à l'occasion de la promotion au cardinalat ; 2° Ep. suppl. 23, *Petro Tusculano episcopo*, col. 556, peu après son élévation sur le siège de Tusculum ; 3° Ep. 72, *Petro Tusculano episcopo apostolicae sedis legato*, col. 370, avec Ep. 71, *ad Rober-*

l'une d'elles, les religieux de Sainte-Geneviève sont appelés *filii vestri* [1]. Ce texte n'est point décisif. La bonté paternelle du cardinal pour la congrégation de Saint-Victor suffit pour l'expliquer [2]. Pierre de Pavie fut certainement le bienfaiteur de Sainte-Geneviève, et les chanoines ont inscrit par reconnaissance son nom au nécrologe de l'abbaye : *Obiit piae memoriae Petrus Tusculanensis episcopus qui dedit nobis XXX libras ad emendum terras* [3]. La présentation à une prébende fondée par lui dans l'église de Meaux est réservée à plusieurs dignitaires, et en première ligne à l'abbé de Sainte-Geneviève [4].

Les faits que nous venons de rappeler prouvent à l'évidence que Pierre de Pavie porte à l'ordre de Saint-Victor un intérêt tout particulier : ils n'autorisent aucune conclusion ultérieure. C'est donc avec raison que nous avons qualifié de conjecture l'assertion de Brial dont nous venons d'examiner les preuves.

On pourrait trouver mieux fondée l'hypothèse, nouvelle, croyons-nous, qui ferait du cardinal Pierre un ancien moine de Cîteaux.

La vie de saint Bernard, connue sous le nom de *Vita quarta* [5], fut écrite par Jean l'Ermite, à la prière de Pierre, évêque de Tusculum, et de Herbert, archevêque de Torres, en Sardaigne [6]. Ce dernier avait été longtemps moine à Clairvaux [7]. Le cardinal

*tum Pontiniacensem*, col. 361 : le cardinal est en tournée de légation ; 4° Ep. 69, *Petri Tusculani episcopi ad R. decanum Rothomagensem*, col. 359 : elle est du même temps ; 5° Ep. 43, *ad Petrum Tusculanum episcopum*, col. 343 : la dernière légation de Pierre de Pavie est terminée.

[1] Ep. 43, *ibid.*, col. 343.

[2] L'éditeur d'Etienne de Tournai, *ibid.*, p. 344, note, se demande si ce nom fait allusion à sa qualité de vicaire du pape, parce qu'à ce titre il était le Père de tous les religieux relevant d'une manière particulière du siège apostolique. Quoi qu'il en soit de ce titre de vicaire du pape que probablement Pierre de Pavie ne porta jamais, la juridiction du vicaire ne s'étendait pas au delà de la ville de Rome.

[3] Migne, P. L., t. CCXI, col. 344, note.

[4] Duplessis, *Histoire de Meaux*, t. II, p. 74 ; Jaffé-L., n. 16525 ; Migne, P. L., t. CCIV, col. 1470.

[5] Migne, P. L., t. CLXXXV, col. 531 et suiv. Sur cette biographie, voir le savant travail de G. Hüffer, *Der Hl. Bernard von Clairvaux*, Münster, t. I (1886), p. 153 et suiv. ; Cfr. Vacandard, dans la *Revue des questions historiques*, t. XLIII (1888), p. 377 et suiv.

[6] Nous aurons à revenir sur la double épître dédicatoire qui précède le *Vita quarta*, et sur l'époque à laquelle il faut assigner cette biographie.

[7] Hüffer, ouv. cité, p. 160.

Pierre appartenait-il comme lui à la famille spirituelle de saint Bernard? Nous n'oserions trop insister sur le titre de la dédicace au cardinal : *Incipit epistola Joannis Eremitae ad Petrum Tusculanum episcopum de vita* BEATI PATRIS NOSTRI *Bernardi* [1]. On n'en tirerait un argument quelque peu sérieux, qu'en prouvant préalablement que cet *incipit* est de Jean l'Ermite lui-même, et non du moine cistercien, auteur de la copie. Ne discutons pas non plus le sens que peuvent avoir les mots *pater dilectissime Petre* qui se rencontrent au début de la lettre. Mais il est remarquable que Pierre de Pavie, chargé par le Pape de lui signaler des hommes dignes d'être élevés au cardinalat, lui envoie une liste de noms où l'on remarque trois cisterciens sur six religieux [2]. L'un d'eux, l'abbé de Ford, ne lui est pas connu personnellement, mais il peut affirmer que dans tout l'ordre il jouit d'une grande réputation de savoir et de vertu [3]. Une autre preuve des étroites relations du cardinal avec l'ordre cistercien, c'est la double mention que lui donne l'obituaire de Clairvaux [4].

Il est à peine nécessaire de faire remarquer qu'aucun de ces arguments n'est entièrement convaincant. Mais, s'il fallait déterminer l'ordre qui compta Pierre de Pavie parmi ses membres par l'ensemble des plus grandes probabilités, nous nous prononcerions pour l'ordre de Cîteaux [5].

[1] Migne, P. L., t. CLXXXV, col. 531.

[2] *Ep. Petri Chrysogoni presb. card. ad Alexandrum III*, dans Migne, t. CC, col. 1370.

[3] *Ibid.*, col. 1371.

[4] Lalore, *Le trésor de Clairvaux du XII^e au XIII^e siècle.* Troyes, 1875, p. 174, 179. — Voir plus bas § VII.

[5] Manrique, *Cisterciensium seu verius ecclesiasticorum annalium a condito Cistercio, tomus III* (1649), parle assez longuement du cardinal Pierre de S. Chrysogone, p. 60 et suiv., et de Pierre, évêque de Tusculum, p. 18 et suiv. Ce sont pour lui deux personnages distincts, et parfaitement étrangers à l'ordre de Cîteaux. Le titre de son ouvrage explique comment il a été amené à s'en occuper. Henriquez, *Menologium cisterciense*, Antwerpiae, 1630, n'a pas songé non plus à compter Pierre de Pavie parmi les membres de son ordre. Détail curieux à noter : au 3 septembre, p. 297, il donne la liste des archevêques de Bourges depuis 1098 jusqu'en 1604, et parmi eux il trouve plusieurs cisterciens. Or, Pierre de Pavie, qui fut certainement évêque élu de Bourges, ne figure même pas dans sa liste.

## II

### PIERRE DE PAVIE ÉVÊQUE DE MEAUX ET CARDINAL.

Il ne sera pas aussi malaisé de préciser le siège épiscopal pour lequel Pierre de Pavie quitta son monastère. Un texte du *Gesta Henrici II*, qui se trouve dans Hoveden [1], nous apprend qu'avant de devenir cardinal, il fut élu évêque de Meaux. « Petrus, qui electus erat Meldensis, nunc vero cardinalis et missus ab apostolica sede in Franciam [2]. » Dans une lettre adressée à N. archidiacre de Meaux, Alexandre III confirme ce renseignement : « Dilecti filii P. tituli S. Grisogoni presbiteri cardinalis, apostolice sedis legati, olim Meldensis electi [3]. » Cette nomination a dû se faire en 1171, après la translation d'Étienne de La Chapelle sur le siège de Bourges [4]. Elle fut l'œuvre de Guillaume aux Blanches-Mains, alors archevêque de Sens, plus tard archevêque de Reims et cardinal. Pierre de Celle, dans une de ses lettres, le félicite d'avoir successivement mis à la tête de l'église de Meaux trois hommes des plus honorables, « le seigneur cardinal, maître Pierre, et l'archidiacre Simon [5]. » L'élu de Meaux ne reçut point la consécration épiscopale. C'est ce qui résulte du titre d'*electus Meldensis* qu'il garda toujours, comme le prouvent les textes cités.

[1] *Chronica*, t. II, p. 143.

[2] *Gesta regis Henrici II*, t. I, p. 180. — Il faudrait conclure de ce texte que le *Gesta* a été écrit avant 1182, date de la mort de Pierre de Pavie, et même avant 1179, sans quoi l'auteur ne manquerait pas de dire, *nunc vero Tusculanus episcopus*.

[3] Löwenfeld, *Epistolae pontificum Romanorum ineditae*, Lipsiae (1885), n. 286, p. 164 ; Jaffé-L., n. 13129.

[4] Le 1er mai 1171 ; *Gallia Christiana*, t. II, col. 53 ; t. VIII, col. 1616.

[5] Migne, P. L., t. CCII, col. 567, ep. 117 (VII, 8 de l'édition de Sirmond). Cette lettre doit être de la fin de 1176. Elle a pour objet de féliciter l'archevêque du choix de Jean de Salisbury pour le siège de Chartres (1176), et Pierre de Celle appelle son correspondant « Senonensi, imo Remensi archiepiscopo. » Il devint archevêque de Reims en août 1176. — Brial, *Historiens de France*, t. XVI, p. XIV, parle d'un voyage d'Italie que Pierre de Pavie aurait entrepris avec Guillaume de Champagne, archevêque de Sens. Nous croyons que ce voyage n'a jamais existé que dans l'imagination du savant historien. L'indication des sources qui correspond à cette partie de son récit se réduit à la lettre 117 de Pierre de Celle : nous ne parvenons pas à y découvrir une allusion tant soit peu claire à ce fait.

Malgré cela, il conserva pendant plusieurs années l'évêché de Meaux, que suivant l'usage du temps, il aurait dû résigner en devenant cardinal [1] en 1173. Le 8 septembre 1175, pendant sa légation en France, il reçoit d'Alexandre III un avertissement à ce sujet. Le Pape vient d'apprendre par les envoyés de l'archevêque de Sens, Guillaume, légat du Saint-Siège, qu'il retient toujours son bénéfice, qu'il en perçoit les revenus auxquels l'archevêque a droit, et que le chapitre de Meaux n'ose procéder à une nouvelle élection. Il doit se garder de prêter flanc aux accusations de cupidité, et en conséquence dire à l'archevêque et au chapitre qu'ils n'hésitent pas, en considération pour sa personne, à donner un nouveau pasteur à cette église [2].

Cette bulle ne laisse pas de soulever quelques difficultés. Déjà au mois de juin de la même année 1175, le siège de Meaux est vacant ; l'abbaye de Jouarre est obligée de recourir à l'évêque de Troyes pour l'élévation des reliques de sainte Pélagie [3]. Pierre de Pavie avait-il prévenu les ordres du Pape, ou bien son siège était-il considéré comme vacant depuis son élévation au cardinalat ? Dans ce cas, sa faute aurait consisté à percevoir les revenus d'un bénéfice qui ne lui appartenait plus. Cette seconde interprétation est celle de Duplessis [4]. La même année on donna pour successeur au cardinal un autre Pierre, qui l'année suivante, fut remplacé par Simon [5]. Pierre de Pavie con-

[1] Voir Thomassin, *Ancienne et nouvelle discipline*, p. II, l. 3, c. 5 ; *Nouveau traité de diplomatique*, t. V (1762), p. 538 ; De Vic et Vaissete, *Histoire de Languedoc*, t. II, p. 383. — Les évêchés suburbicaires qui étaient titres cardinalices, étaient les seuls qui, au XII^e siècle, ne fussent pas incompatibles avec le cardinalat. On signale pourtant des exceptions à la règle. — On trouvera des détails intéressants sur les cardinaux et leurs titres dans O. Panvinii, *De episcopatibus titulis et diaconiis cardinalium liber*, Venetiis, 1557 ; mais ils ont besoin d'être contrôlés par les travaux plus récents.

[2] Jaffé-L., n. 12518 ; Migne, P. L., t. CC, col. 1033.

[3] Texte dans Duplessis, *Histoire de l'église de Meaux*, t. II, p. 61.

[4] *Ibid.*, t. I, p. 161. Voir également Du Boulay, *Historia universitatis Parisiensis*, t. II, p. 368.

[5] On voit qu'il reste entre le cardinal et Simon peu de place pour l'épiscopat de maître Pierre, nommé expressément par Pierre de Celle. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. II, p. 369, et les auteurs du *Gallia*, t. I col. 1617 proposent de lire dans cette lettre « *duos* honorificentissimos viros » au lieu de *tres*, et d'identifier ainsi maître Pierre et le cardinal. Le procédé est un peu primitif. — Liverani, *Spicilegium liberianum*, Florentiae, 1863, p. 592 a publié, d'après le *cod. Vat.* 6024, une lettre d'Arnoul de Lisieux dont voici la suscription : *Venerabili et dilecto patri P. Di*

sacra le souvenir de son court passage sur le siège de Meaux par la fondation d'une prébende [1] ; le nécrologe de Meaux n'a pas manqué d'enregistrer son nom [2].

Il est temps de nous occuper de l'élévation de Pierre de Pavie au cardinalat. S'il faut en croire Panvini, il fut nommé cardinal-prêtre lors de la troisième promotion d'Alexandre III, suivant lui, en 1171 ; à la cinquième, en 1178, le même auteur inscrit Pierre, évêque de Tusculum [3]. D'autres dates ont été proposées [4] et le rang des promotions n'est pas le même chez tous les auteurs. Nous nous arrêterons un instant à la question plus générale de savoir si la création des cardinaux était, au temps d'Alexandre III, une cérémonie se répétant périodiquement, à une date déterminée, ou bien, si à cette époque le Pape faisait les nominations suivant les besoins du moment.

Pour Panvini, il y eut sous le règne d'Alexandre sept promotions : décembre 1163, en France ; décembre 1165, à Rome ; 1171 ; décembre 1176 ; 1178 ; 1179 ; 1180. Cardella [5] en distingue six : 1163, à Sens ; 1164 ou 1165, dans la même ville ; 21 mars 1170, à Veroli ; quatre-temps de septembre 1171 ou 1173 ; décembre 1178 à Anagni ; 1179 ou 1180, à Rome. Autour de ces dates peu sûres [6] on tâche de grouper les cardi-

*gratia Melden. episcopo Arnulphus Lexoviensis ecclesiae humilis minister*, etc. L'évêque de Meaux dont il s'agit ne peut être que Pierre de Pavie, ou maître Pierre son successeur.

[1] Duplessis, *Histoire de l'église de Meaux*, t. II, p. 74, et Migne, P. L., t. CCIV, col. 1479, Jaffé-L., 16525. — On ne sait si la lettre adressée par Alexandre III aux évêques de Meaux et d'Amiens, sur une cause matrimoniale, le 4 mars (1171-72?), Jaffé-L., n. 11995, est adressée à Etienne de la Chapelle ou à Pierre de Pavie.

[2] Extrait du nécrologe de Meaux, au 1er août : *Obiit Petrus cardinalis*. Dans Duplessis, *Histoire de l'Eglise de Meaux*, t. II, p. 458.

[3] Onuphrii Panvinii, *Romani pontifices et cardinales S. R. E*, p. 116 et suiv.

[4] D'après les *Historiens de France*, t. XVI, p. 679, la nomination est de 1174. L'*Histoire littéraire de la France*, t. XIV, p. 232, écrit prudemment « vers 1173. »

[5] *Memorie storiche de' cardinali*, t. I, 2, p. 100 suiv.

[6] Les auteurs que nous citons laissent souvent au lecteur le soin d'aller aux sources vérifier leurs assertions. Cardella, p. 115, indique avec soin celles où il croit avoir découvert la troisième promotion, 21 mars 1170. C'est d'abord le *Chronicon casauriense*, dans Muratori, *Rerum Italicarum SS.* (et non *Antiqq. Italiae*), t. II, 2, col. 907. Or, il y est dit simplement que l'abbé Léonas a été créé par le pape diacre du siège apostolique. C'est

naux, et ils appartiennent à telle ou telle promotion par la loi de la moindre distance. L'idée de la cérémonie des promotions aux quatre-temps de septembre ou de décembre, est prise sans doute dans l'*Ordo Romanus XIV*, publié par Mabillon [1]. Cet *ordo*, rédigé par le cardinal Cajetan († 1343), représente exactement les usages de la cour romaine au XIVe siècle ; mais est-on autorisé à transporter à deux siècles en arrière les règlements et les conditions d'une institution essentiellement variable, et qui notamment se modifia considérablement après Alexandre III [2] ? Il y aurait lieu, croyons-nous, à reviser ce point d'histoire. On comprend que nous ne puissions ici le traiter à fond. Nous nous contenterons d'indiquer quelques dates auxquelles on arrive par la comparaison des signatures des cardinaux au bas des grands privilèges d'Alexandre III [3].

1° Boson, d'abord cardinal-diacre du titre des SS. Côme et Damien, signe en cette qualité jusqu'au 21 juillet 1165 ; le 18 mars 1166 il reparaît comme cardinal-prêtre du titre de Sainte-Pudentienne tit. Pastoris. Il y eut donc une promotion à la fin de 1165 ou au commencement de 1166. — 2° Pierre de Bono change de titre entre le 16 août 1173 et le 28 septembre de la même année ; il en est de même du cardinal Manfred. C'est sans doute à cette promotion que Pierre de Pavie entra dans le Sacré-Collège : à partir du 26 octobre 1173, il signe *Petrus presbyter cardinalis tituli S. Chrysogoni* [4]. — 3° Une troisième promotion, entre le

ensuite une inscription de la basilique de S. Erasme à Veroli. Mais celle-ci a été faite sans aucun doute d'après le *Chronicon casauriense*, et les mots *in diaconum apostolicae sedis est promotus* sont devenus *inter S. R. E. cardinales cooptavit.*

[1] *Musaeum Italicum*, t. II (1724), p. 243 suiv.; Migne, P. L., t. LXXVIII, col. 1121 et suiv.

[2] Voici un exemple. Au XIVe siècle, il était d'usage, semble-t-il, de ne conférer aucun titre épiscopal à un cardinal-prêtre avant qu'il eût été sacré évêque. *Ordo Rom.* XIV, c. 117. Au XIIe siècle, cela n'était pas observé. Henri de Clairvaux signe dès le 4 mai 1179 comme évêque d'Albano, Jaffé-L., n. 13412 ; il est sacré deux jours après, *Chronica de Mailros*, ed. Stevenson, p. 89.

[3] Jaffé-L., *Regesta*, t. II, p. 145.

[4] Dans une bulle fort endommagée du 21 juillet 1177, Jaffé-L., n. 12887, Pflugk-Harttung, *Acta pontificum Romanorum inedita*, t. III, p. 259, propose la restitution suivante : Ego Bo [nadies presbiter cardinalis tituli S. Grisogoni.] Elle n'est pas admissible. Il faut lire : Ego Bo [so presbiter cardinalis S. Pudentianae tit. Pastoris].— Liverani, *Spicilegium Liberianum*,

23 août et le 22 novembre 1175 est déterminée par le passage de Vivien de l'ordre des cardinaux-diacres à celui des cardinaux-prêtres. — 4° Cinthius passe également d'un ordre à l'autre entre le 6 septembre et le 1er octobre 1178. — 5° Au concile de Latran, 5-19 mars 1179, promotion de l'abbé Henri de Clairvaux, comme cardinal-évêque d'Albano, et de Guillaume archevêque de Reims, comme cardinal-prêtre de Sainte-Sabine. C'est Roger de Hoveden qui nous a conservé le souvenir de cet événement [1]. — 6° Le 2 ou le 3 mai 1179 Pierre de Pavie est créé cardinal-évêque de Tusculum ; sa dernière signature comme cardinal-prêtre est du 1er mai : le 4 mai, il signe avec les évêques. A cette même date paraissent pour la première fois Henri, évêque d'Albano, Bernerède de Préneste, et Théodin comme évêque de Porto. — 7° Entre le 27 juillet 1179 et le 26 février 1180, Laborans monte du rang des cardinaux-diacres à celui des cardinaux-prêtres.

La connaissance d'un plus grand nombre des privilèges pontificaux permettra d'allonger cette liste, et de resserrer pour chaque promotion, les deux dates entre lesquelles elle est comprise [2]. Ce que nous savons avec certitude, c'est que Pierre de Pavie porte officiellement le titre de cardinal de Saint-Chrysogone [3], au moins depuis le 26 octobre 1173, jusqu'au 1er mai

Florentiae, 1863, p. 751, publie une lettre de *Petrus de Micho presbyter cardinalis*, et ne semble pas éloigné de croire que ce cardinal pourrait être Pierre de S. Chrysogone. Pierre de Miso est connu. Il fut d'abord cardinal-diacre du titre de S. Eustache, puis cardinal-prêtre de S. Laurent in Damaso.

[1] *Chronica*, t. II, p. 171 ; le *Gesta regis Henrici II*, t. I, p. 238, ne nomme que Henri de Clairvaux. Cependant Roger de Hoveden parait bien informé ici. Car, dès le 8 avril 1179, l'archevêque de Reims signe comme témoin les bulles pontificales. Jaffé-L., t. II, p. 145.

[2] La liste que nous avons dressée montre clairement qu'au XIIe siècle les créations de cardinaux n'étaient point réservées pour l'époque des quatre-temps. S'il pouvait rester un doute quelconque à cet égard, nous citerions encore l'importante promotion qui se fit sous Lucius III, en 1184, le 14 février, jour du mercredi des Cendres. Robert du Mont, *Continuatio Sigeberti*, M. G. SS. t. VI, p. 534.

[3] Le *titre* de S. Chrysogone était situé à Rome dans la regio XIV, trans Tiberim. Il est mentionné dès 499. On sait que les titres presbytéraux étaient originairement des groupes ecclésiastiques, sous la direction d'un prêtre nommé à poste fixe, pourvus d'une basilique dont les dépendances servaient de demeure au clergé du groupe, ou paroisse. Voir L. Duchesne, *Notes sur la topographie de Rome au moyen âge*. II, *Les titres presbytéraux et les dia-*

1179. A la première de ces dates, il se trouve avec le Pape à Anagni, et y demeure au moins jusqu'au 1er mars 1174 [1].

## III

### PREMIÈRE LÉGATION EN FRANCE.

Le souverain pontife, qui appréciait les grandes qualités de Pierre de Pavie, l'avait élevé à la dignité cardinalice dans le but de lui confier les légations importantes dans l'exercice desquelles nous allons le suivre. Il n'est pas aisé de concilier les données des auteurs contemporains sur le nombre et le but de ces missions ; encore moins, de justifier les assertions de plusieurs auteurs modernes qui ont parlé de notre cardinal. Frizon [2] et Duplessis [3], suivis par d'autres, distinguent trois légations : la première, à ce qu'ils disent, contre les Vaudois, en 1173 ; une seconde en 1177, pour amener la réconciliation entre le roi d'Angleterre et son fils ; une troisième à l'occasion des troubles excités par l'hérésie albigeoise. C'est en vain que l'on cherche dans les sources une trace quelconque de la première de ces légations. Pour Frizon, le nom d'*Agennenses* donné par Robert du Mont aux Albigeois [4], est synonyme de Vaudois. Il a été amené ainsi à imaginer une expédition contre ces hérétiques [5], différente

*conies*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. VII (1887), p. 217 et suiv.

[1] Voici les privilèges signés par le cardinal durant cet intervalle. Jaffé-L., n. 12241, 12243, 12326, 12339, 12349. Il faut y ajouter la bulle datée du 18 décembre 1173, publiée par M. de Charencey, *Cartulaire de N.-D. de la Trappe*, Alençon, 1889, p. 582. — On a beaucoup agité la question de savoir si les cardinaux signaient de leur propre main les grands privilèges, ou s'ils confiaient ce soin à leur *scriptor*. Voir Wattenbach, *das Schriftwesen im Mittelalter*, 2e éd., p. 390. On a vérifié que Pierre de Pavie avait l'habitude de tracer de sa propre main la croix et le mot *ego* ; le reste de la signature est de la main de son secrétaire. Voir W. Dickamp, *Zum päpstlichen Urkundenwesen des XI, XII und der ersten Hälfte des XIII Jhs.*, dans les *Mittheilungen des Instituts für œstereichische Geschichtsforschung*, t. III (1882), p. 582, 584.

[2] *Gallia purpurata*, p. 169-171.

[3] *Histoire de l'église de Meaux*, t. I, p. 171.

[4] Voir plus bas, § V.

[5] Nous n'avons pas besoin de nous demander à quel point l'hypothèse

de celle que le cardinal entreprit en 1178 contre les Albigeois. Sans nous arrêter à réfuter d'autres erreurs dues à diverses conjectures sur le caractère des missions dont Pierre de Pavie fut successivement chargé, empruntons aux sources seules les éléments de nos recherches [1]. Nous démontrerons que le cardinal fut chargé de deux légations seulement. La première, commencée en 1174, dura, avec prorogation, jusqu'à la fin de 1178. Moins de deux ans après, en 1180, il en entreprit une seconde qui se termina avant le mois de février 1182.

Nous avons laissé le nouveau cardinal à Anagni, au commencement de l'année 1174. A ce moment, le roi d'Angleterre est toujours sous le coup de la révolte de son fils, soutenu par le roi de France [2]. Une trève, il est vrai, a suspendu un instant les hostilités (13 janvier-14 mars 1174); mais bientôt la guerre se rallumera plus cruelle. Aux yeux des contemporains, la justice divine vengeait sur le malheureux roi le meurtre de Thomas Becket [3]. Déjà, le prince a poussé vers Rome un cri de détresse [4] : mais une première intervention du Pape est restée sans résultat, grâce au mauvais vouloir du roi de France [5]. Alexandre se décida à une nouvelle tentative de réconciliation, et choisit le cardinal de Saint-Chrysogone pour être l'intermédiaire de la négociation. Celui-ci fut donc envoyé en France comme légat *a latere ;* il

d'une expédition contre les Vaudois à cette époque est vraisemblable. Les origines de cette secte sont assez obscures. Nous renvoyons pour ce point à l'article de Em. Comba, *Waldenser*, dans le *Real-Encyclopaedie für protestantische theologie*, 2e édition, t. XVI (1885), p. 610-638, et à P. Melia, *The origin, persecutions and doctrines of the Waldenses*, London, 1870.

[1] Les auteurs qui perdent de vue notre légat depuis le moment où il cesse d'être cardinal de S. Chrysogone, omettent naturellement tous les actes qui signalèrent la dernière période de sa vie.

[2] Les sources principales de l'histoire de ces événements sont le *Gesta Henrici II*, et le *Chronica* de Hoveden. Le P. Daniel, *Histoire de France*, t. III (1755), et Reuter, *Geschichte Alexanders des dritten*, t. III, en ont tiré bon parti.

[3] *Vita Alexandri Papae*, auct. Bosone, Watterich, *Pontificum Romanorum Vitae*, t. II, p. 420. M. l'abbé L. Duchesne a publié récemment le *Vita Alexandri* de Boson, dans son édition du *Liber Pontificalis*, t. II, p. 397, suiv. — *S. Thomae Cantuariensis Vita*, auct. Edw. Grimm, Migne, P. L., t. CXC, col. 51 suiv.

[4] *Henrici II regis Angliae ep. ad Alexandrum papam*, Migne, P. L., t. CC, col. 1389.

[5] Reuter, ouv. cit., t. III, p. 178.

avait ordre de convoquer les évêques et d'autres ecclésiastiques des deux partis, et d'aviser avec eux aux moyens d'amener la paix [1].

Les lettres pontificales qui ont rapport à cette mission, confirment pleinement ce récit. Dans la première, du 17 avril 1174, adressée à tous les évêques et aux fidèles du royaume de France [2], le Pape n'entre point dans le détail des affaires confiées au cardinal, mais lui reconnaît, en termes généraux, les pouvoirs ordinaires des légats. Une seconde bulle, du 19 avril, est plus explicite [3]. Elle est adressée au frère du roi, Henri, archevêque de Reims, dont le Pape attend le concours dévoué. Il devra d'abord exhorter le roi de France à travailler, suivant les avis du cardinal Pierre, au rétablissement de la paix entre l'église et l'empire; ensuite, il tâchera d'amener son frère à faire la paix avec le roi d'Angleterre, autant du moins que son honneur le permettra. Il est à craindre, dit le Pape, que si la guerre entre les deux princes continue, il ne s'en suive de graves dommages pour leurs royaumes, pour leurs sujets, et pour les contrées d'Orient qui demeureront exposées aux violences des infidèles.

Le but principal de la légation était donc la réconciliation des princes belligérants entre eux, et celle de l'empire avec l'église. Nous ferons connaître plus loin les affaires d'importance secondaire soumises au jugement du cardinal au cours de sa mission.

A quelle époque le légat arriva-t-il en France ? Le biographe d'Alexandre III se contente de dire « qu'il arriva au moment favorable; les prélats et d'autres ecclésiastiques prudents se joignirent à lui et s'interposèrent avec tant de zèle, qu'ils parvinrent, avec l'aide de Dieu, à ramener entre les deux parties, l'union et la paix [4]. » Or il est certain que la paix ne fut signée que le 30 septembre 1174 [5]. D'autre part, le légat ne dut pas

[1] Watterich, t. II, p. 421.
[2] Jaffé-L., n. 12369, Migne, P. L., t. CC, col. 986.
[3] Jaffé-L., n. 12370. Migne, *ibid.*, col. 987.
[4] Watterich, t. II, p. 421.
[5] *Gesta Henrici*, t. I, p. 77 ; *Rogeri de Hoveden Chronica*, t. II, p. 67 ; *Roberti de Monte continuatio Sigeberti*, M. G. SS. t. VI, p. 523.

quitter la curie avant l'expédition de ses lettres de commission, c'est-à-dire avant la fin d'avril [1]. Peut-être entra-t-il en France au mois de juin, ou même aux premiers jours de juillet, au moment où Henri II entreprenait son pèlerinage au tombeau du martyr de Cantorbéry [2]. Cet acte éclatant d'expiation fut, comme on sait, le signal d'un revirement dans la fortune du monarque anglais. En même temps que la victoire, lui revenaient les sympathies d'un grand nombre de ses sujets, aux yeux desquels il ne parut plus couvert du sang d'un martyr. Il est à croire qu'au moment où le légat entamait les premières négociations avec le parti du jeune révolté, la nouvelle de la pénitence du vieux roi commençait à se répandre, et disposait déjà en faveur de ce dernier, l'opinion publique, divisée jusqu'alors sur la légitimité de ses droits. L'échec du roi de France devant Rouen [3] acheva d'aplanir les difficultés; une trève fut conclue entre les deux princes, suivie bientôt de la paix.

Avouons-le, le succès de la négociation fut singulièrement favorisé par les circonstances, mais parce que la plupart des annalistes anglais en attribuent l'heureuse issue, non au cardinal-légat, dont ils ne parlent pas, mais au saint martyr de Cantorbéry, est-on fondé à dire avec Reuter que l'historiographe romain, qui en fait honneur à l'intervention de la curie, a falsifié l'histoire [4] ? Qu'il nous suffise de constater ici, que peu de mois après l'arrivée en France du cardinal Pierre, le but principal de sa légation se trouvait atteint.

De nouvelles difficultés ne tardèrent pas à naître entre les deux souverains. Déjà au cours de la guerre, le Pape s'était vu obligé de faire des représentations au roi d'Angleterre au sujet

[1] Jaffé-L., n° 12370.

[2] Le roi prit la mer le 8 juillet. *Gesta Henrici*, t. II, p. 72.

[3] *Rogeri de Hovedeni Chronico*, t. II, p. 65, 66; cfr. Daniel, *Histoire de France*, t. III, p. 632-35.

[4] Reuter, *Geschichte Alexanders des dritten*, t. III, p. 192. Robert du Mont, *Continuatio Sigeberti*, M. G. SS. t. VI, p. 528, attribue la conclusion de la paix à l'intercession de la Sainte-Vierge. Lui aussi, sans doute, a falsifié l'histoire ? — Plus haut, p. 185, Reuter, parlant de la mission du cardinal-légat, dit qu'on n'eut point égard à l'intervention de Rome. Fait-il allusion aux premiers efforts du cardinal, et veut-il dire que ceux-là restèrent sans succès ? Nous ne trouvons rien dans les annalistes qui justifie cette assertion.

des deux princesses françaises qu'il retenait dans son royaume [1]. En ce qui concernait Marguerite, fiancée au jeune roi Henri, elles avaient obtenu leur effet. Il s'agissait maintenant d'Alix, promise en mariage à Richard, duc d'Aquitaine, et élevée jusque là à la cour du monarque anglais. Elle avait atteint l'âge nubile; le roi Louis exigeait, mais en vain, ou la célébration immédiate du mariage, ou le renvoi de sa fille. Nouvelles plaintes au souverain pontife qui semblait tolérer cette situation. Le Pape répondit par la lettre adressée le 21 mai 1176 à ses légats Pierre de Saint-Chrysogone et Hughes, cardinal-diacre de Saint-Ange. Ils iront ensemble, et chacun en particulier exhorter le roi d'Angleterre à s'exécuter dans un délai de deux mois. En cas de refus, ils devront jeter l'interdit sur la province de Cantorbéry, et, s'il le faut, sur le comté de Poitiers [2].

Malgré ces ordres et ces menaces, l'affaire traîna encore en longueur. Deux ans plus tard, rien n'était fait. Une lettre pontificale du 30 avril 1177, adressée au légat Pierre [3], permet, jusqu'à un certain point, d'expliquer ces retards. Cette pièce importante, écrite la veille du congrès de Venise qui devait se terminer par la réconciliation du pape et de l'empereur, débute par une protestation fière et digne contre l'attitude de Frédéric. Celui-ci, pour mieux arriver à ses fins, répandait des bruits prématurés sur la conclusion de la paix, et faisait croire que les négociations avaient abouti déjà à un résultat définitif [4]. Le roi de France, à cette fausse nouvelle, exprima son étonnement de n'avoir reçu aucune communication officielle à ce sujet, et profita sans doute de l'occasion pour accentuer son mécontentement contre le roi d'Angleterre. Le légat, dans une lettre que nous ne possédons plus, se hâta de prévenir le Pape. Celui-ci ne pouvait manquer de protester, comme il l'avait déjà fait en d'autres circonstances [5], contre les manœuvres peu loyales de l'empe-

[1] *Ep. ad omnes praelatos regi Angliae subditos*, Jaffé-L. n° 12248, Migne, P. L., t. CC, col. 965.

[2] Jaffé-L., n° 12705, Migne, P. L., t. CC, col. 1072. Vers la fin, lire *commonitionem* vestram, au lieu de *commotionem*.

[3] Jaffé-L., n° 12821, Migne, P. L., t. CC, col. 1108.

[4] Voir R. Eichner, *Beiträge zur Geschichte des Venetianer Friedenscongresses vom J. 1177*. Berlin, 1886, p. 18.

[5] *Ep. Alexandri ad Rectores marchiae*, Jaffé-L., n° 12743, Migne., t. CC, col. 1086.

reur. De pareils procédés, dit-il, l'étonnent au suprême degré, Malgré la bonne tournure que prennent les affaires, l'accord des deux puissances n'est pas un fait accompli : il n'aurait pas manqué d'informer de cet heureux événement un prince aussi dévoué au Saint-Siège [1]. Le Pape en vient alors à l'objet principal de sa lettre. Dès que la paix sera rétablie, il s'occupera plus activement des intérêts du roi. Déjà il avait écrit au roi d'Angleterre pour tâcher de l'amener par des conseils et des exhortations à faire son devoir. Mais celui-ci à son tour a des plaintes à faire entendre : il prétend que le roi de France ne tient pas ses promesses. En conséquence, voici la conduite à garder par le légat : il exhortera le roi de France à remplir ses engagements, si l'honneur exige qu'il y soit fidèle. En cas d'insuccès, le roi d'Angleterre doit au moins renvoyer la princesse. Si quarante jours après que l'ordre lui en aura été intimé, il n'obéit point, il faut prononcer l'interdit sans qu'il puisse interjeter appel. Le secret doit être gardé jusqu'à ce que le roi d'Angleterre ait donné une réponse catégorique.

Tout porte à croire que le cardinal se hâta de communiquer les volontés du Pape au monarque anglais, et que celui-ci essaya de les éluder par de nouvelles tergiversations. C'est alors sans doute que le légat se décida à recourir aux menaces. Le 12 juillet, un courrier vint en avertir le roi [2]. Celui-ci aussitôt con-

[1] Pour le P. Damberger, cette bulle est évidemment l'œuvre d'un imposteur, « handgreiflich falsch. » *Synchronistische Geschichte der Kirche und der Welt im Mittelalter*, t. VIII, Kritik, p. 120. Beaucoup d'autres historiens, au contraire, se servent de cette pièce sans aucune défiance. Les nouveaux *Regesta* ne l'ont pas marquée de la croix des apocryphes ; Reuter l'utilise, *Geschichte Alexanders des dritten*, t. III, p. 402 ; de même C. Peters, *Untersuchungen zur Geschichte des Friedens von Venedig*, Berlin, 1879, p. 72, 73; Eichner *Beiträge* etc., p. 19. — Voici d'ailleurs les seules raisons que fait valoir notre hypercritique : « Dass der Pabst schrieb, es sei nicht gewiss ob die Aussöhnung mit dem kaiser zu stande komme, lässt sich so wenig glauben, als dass er befahl, die Erzbischöfe v. Canterbury und v. Rouen und der B. v. Bordeaux sollten das interdict auskünden, wenn K. Heinrich II nicht innerhalbe 40 dagen die verlobung Richards vollziehen lasse.» La réponse au premier point se trouve dans les manœuvres de Frédéric, qui rendaient cette attitude du pape nécessaire. Quant au second, nous n'y voyons aucune difficulté, surtout si l'on tient compte du texte de la lettre, un peu librement traduit par le P. Damberger: *Cantuariensi* etc., *praecipias ut eamdem sententiam observent... et faciant infallibiliter observare.*

[2] *Gesta regis Henrici II*, t. I. p. 180. *Rogeri de Hoveden Chronica*, t. II, p.

sulte les principaux personnages de sa suite sur la conduite à tenir : on décide qu'il faut en appeler au Pape et sur-le-champ on prend des mesures pour prévenir de cette manière l'effet des rigueurs du cardinal. Evidemment, on ignorait que, par une clause expresse, le Pape avait fermé cette issue au monarque.

Lorsque le 11 septembre il arriva avec le jeune roi son fils à Rouen, le légat Pierre vint à sa rencontre et se déclara prêt à jeter l'interdit sur toutes ses terres s'il persistait à retenir la princesse Alix [1]. Henri II, effrayé des conséquences qu'entraînerait l'exécution de cette menace, demanda un délai, pour pouvoir conférer avec le roi de France : il lui fut accordé. Aussitôt des messagers sont envoyés à Louis VII pour lui proposer une conférence. Elle eut lieu, le 21 septembre, à Nonancourt, entre Ivry et Verneuil, en présence du légat et des grands des deux royaumes. Sur l'issue de cette entrevue, au sujet du point en litige, il est fort difficile de concilier les historiens contemporains. D'après le *Gesta Henrici II*, la célébration du mariage fut arrêtée [2]; Roger de Hoveden, au contraire, assure que le roi d'Angleterre refusa de consentir à l'union de son fils avec Alix de France [3], parce que son père ne voulut point lui donner en dot la ville de Bourges et ses dépendances, ni remettre le Vexin français au jeune roi Henri, contrairement aux conventions précédentes. Au surplus, les deux chroniqueurs s'accordent à dire que les princes ne se séparèrent qu'après avoir conclu un pacte d'amitié. Roger de Hoveden attribue expressément à l'habileté du cardinal l'heureuse issue de cette conférence.

Le texte du diplôme qui consacre la réconciliation est connu [4],

143, donne une narration assez confuse de ces événements. Il n'est certainement pas exact dans tous les détails. Ainsi, d'après lui, le légat Pierre arriva en France cette année là, 1177. Or, depuis 1174, on le trouve constamment en France, occupé des affaires de sa légation.

[1] *Gesta regis Henrici II*, t. I, p. 190.

[2] *Gesta regis Henrici II*, t. I, p. 191. — Gervais de Cantorbéry, *Chronicon de rebus Angliae*, est d'accord avec la *Gesta Henrici* : « Prudentissimus rex Anglorum Henricus... annuit ut Ricardus filius suus praefatam filiam regis Ludovici acciperet in uxorem. » *Historiens de France*, t. XIII, p. 140.

[3] *Chronica*, t. II, p. 143.

[4] *Gesta regis Henrici II*, t. I, p. 191-194; *Rogeri de Hoveden, Chronica*, t.II, p.144-146; Rymer, *Fœdera*. ed. Hagae-Comit. t.I,1, p. 16; A.Luchaire, *Etudes sur les actes de Louis VII*, n° 716.

Il n'y a pas la moindre allusion au projet du mariage. En revanche, les deux rois y déclarent avoir juré en présence du légat, des évêques et des seigneurs, de prendre la croix et d'aller ensemble à Jérusalem. Désormais ils seront amis et alliés fidèles et se défendront mutuellement. Plus de contestations pour les possessions territoriales et autres ; on n'excepte que le différend au sujet de l'Auvergne, de Châteauroux et du Berry : il sera réglé par arbitrage. En l'absence de l'un des deux souverains pour cause de pèlerinage, l'autre gardera ses domaines. Si durant la croisade, l'un d'eux vient à mourir, l'autre disposera de l'argent et des hommes du défunt pour le service de la chrétienté. Si tous deux périssent, des serviteurs fidèles prendront leur place.

Telles étaient les principales clauses de ce traité, inspirées par des sentiments généreux et chevaleresques. Nous ne voulons jeter aucun doute sur leur sincérité : mais il est certain qu'aucun des deux monarques ne quitta son royaume.

## IV

### PREMIÈRE LÉGATION, SUITE.

Jusqu'ici nous avons exclusivement montré le rôle politique du légat : il est temps de le suivre dans les longues pérégrinations que lui imposent les devoirs de sa dignité. C'est le meilleur moyen de donner une idée claire des pouvoirs des envoyés du Saint-Siège et du genre d'influence que leurs fonctions les amenaient à exercer. Pour éviter d'interminables développements, nous allons adopter un instant la forme aride, mais claire du regeste, nous réservant, au besoin, d'ajouter quelques éclaircissements au document analysé. La liste que nous allons dresser résumera et complétera ce qui a été dit de la légation du cardinal. Elle ne suivra pas servilement ce dernier dans son itinéraire. Parmi les pièces que nous analyserons, les unes sont émanées du légat lui-même, et datées de l'endroit où il séjourne à ce moment : d'autres lui sont adressées, et lui parviennent plus ou moins longtemps après la date d'expédition. Faire une distinc-

tion entre les unes et les autres, serait introduire dans le tableau un élément de désordre et ouvrir la voie à d'inutiles conjectures. Les pièces qui ne peuvent être datées avec une certitude suffisante, ne porteront pas de date conjecturale; nous nous contenterons d'indiquer les limites extrêmes entre lesquelles elles doivent se placer.

1174.

30 SEPTEMBRE. — *Montlouis*. La paix est signée par le roi d'Angleterre et ses fils en présence du cardinal [1].

29 OCTOBRE. — *Lettre d'Alexandre III au cardinal Pierre de Saint Chrysogone* [2]. Après avoir rappelé le principe de la gratuité de l'enseignement, le Pape déclare qu'il veut avoir égard à la condition de maître Pierre, chancelier de Paris, et charge le légat de s'entendre avec les archevêques de Sens et de Reims sur les moyens de concilier tous les intérêts. — Il s'agissait sans doute de la *licence d'enseigner*, qui, dans les villes épiscopales, devait être octroyée par l'écolâtre gratuitement [3]. A Paris, comme dans quelques autres villes, la fonction d'écolâtre était exercée par le chancelier [4].

1175.

11 MARS. — *Lettre d'Alexandre III au même* [5]. Il le charge d'avertir l'archevêque de Reims et ses suffragants d'excommunier les meurtriers de Robert, évêque élu de Cambrai [6].

12 AVRIL. — *Lettre d'Alexandre III aux archevêques de Lyon et de Bourges et à leurs suffragants* [7] pour leur notifier la légation du

[1] In crastino S. Michaelis. *Rogeri de Hovedende Chronica* t. II, p. 67. *Gesta Regis Henrici II*, t. I, p. 77. — Le texte de la convention dans les *Historiens de France*, t. XIII, p. 161. — Voir plus haut, p. 26.

[2] Jaffé L., n. 12397, Migne, P. L., t. CC, col. 993. L'*Histoire littéraire de la France*, t. XIV, p. 235, se trompe d'une année pour la date de cette pièce.

[3] Voir Bourbon, *La licence d'enseigner et le rôle de l'écolâtre au moyen âge*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XIX (1876), p. 513-553.

[4] *Ibid.*, p. 535 ; cfr. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. I, p. 272.

[5] Jaffé-L., n. 12443, Migne, P. L., t. CC, col. 1014.

[6] Cfr. *Sigiberti continuatio Aquicinctina*, ad. a. 1174. M. G. SS. t. VI, p. 414. — Reuter, *Geschichte Alexanders des dritten*, t. III p. 37-39.

[7] Jaffé L., n. 12460, Migne, P. L., t. CC, col. 1022. Dans Bréquigny, *Table chronologique des diplômes*, etc., cette pièce est datée de 1176. La plupart des lettres que nous aurons à citer sont mal datées dans ce répertoire. Nous croyons inutile de relever chaque erreur en particulier.

cardinal Pierre dont il fait le plus grand éloge. — Le territoire de sa légation est désigné par les mots : *in partibus ultramontanis.*

20 AVRIL. — *Abbaye de Saint-Vaast, Arras.* Le légat, en présence de Frumolde, évêque d'Arras, et d'une grande multitude de fidèles, replace le chef de saint Jacques dans un magnifique reliquaire, et après avoir donné sa bénédiction à tous les assistants, et leur avoir accordé l'indulgence de leurs péchés, il décide par l'autorité apostolique que l'insigne relique sera toujours honorée à Saint-Vaast [1]. — C'est ainsi que se terminèrent les longs démêlés du comte de Flandre, Philippe d'Alsace, avec l'abbaye au sujet de cette relique. Le comte, prétendant qu'elle lui appartenait, en avait fait don à la collégiale de Saint-Pierre à Aire. Après de vifs débats qui durèrent six années (1166-1172), et dans lesquels le pape intervint jusque huit fois par des lettres de plus en plus pressantes [2], le comte de Flandre se résigna, non pas à restituer le chef entier, mais à le partager entre les deux églises. La cérémonie dont il est question ici, eut lieu après un voyage de Philippe à Compostelle, où il avait voulu s'assurer de l'authenticité de la relique [3].

2 AOUT. — *Lettre d'Alexandre III au cardinal Pierre de Saint-Chrysogone* [4]. Il devra enjoindre à l'abbé et aux moines de Saint-Benoît de Quinçay de restituer certaines dîmes à P. prieur de Laigné (?) [5]

[1] Van Drival, *Cartulaire de l'abbaye de S. Vaast d'Arras rédigé au XIIe siècle par Guimann*, Arras, 1875, p. 140. — L'indication de temps est dans cette phrase : « XII kal. maii in octava paschae. »

[2] Jaffé-L., n. 11372-11375 et 11559-11561. — Voir, Morand, *Lettres inédites du pape Alexandre III*, dans la *Revue des sociétés savantes*, 5e série, t. VII (1874), p. 540-546. Il faut ajouter le n. 11563, dans Migne, P. L., t. CC, col. 553. Cette lettre qui est suspecte à M. Morand, ne l'est pas à Löwenfeld.

[3] Il nous reste deux relations de ce débat, l'une de Guimann, moine de S. Vaast († 1192), publiée par Van Drival, ouv. cité, p. 139 et suiv. ; l'autre de Guiard des Moulins († ap. 1312), publiée par Morand, *Un opuscule de Guiard des Moulins*, dans la *Revue des sociétés savantes*, 2e série, t. V (1861), p. 495 511.

[4] Jaffé-L., n. 12511, Migne, P. L., t. CC, col. 1032.

[5] C'est ainsi que nous traduisons *de Lanariaco* que porte le texte. Nous n'avons trouvé nulle part la forme *Lanariacus* : celle qui s'en rapproche le plus est *Laneriacus*, ou *Lainiacus*, Laigné, canton de Château-Gonthier, département de la Mayenne. Voir Léon Maître, *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne*, Paris, 1878, p. 183. Il est à remarquer cependant que Laigné n'est pas connu comme prieuré ; de plus, il est probable que le prieuré dont il s'agit ici se trouvait plus rapproché de l'abbaye de Quinçay, non loin de Poitiers. *Gallia Christiana*, t. II, col. 1289. On trouve aussi *Lainiacus*, Leigné-sur-Usseau, dans le département de la Vienne, et d'autres noms qui pourraient être identifiés avec *Lanariacus*, en

8 SEPTEMBRE. — *Lettre d'Alexandre III au même* [1]. Il l'engage à se démettre de son évêché de Meaux. — Cette lettre a été expliquée plus haut, p. 19.

18 NOVEMBRE. — *Lettre d'Alexandre III à l'archevêque de Lyon et à ses suffragants, aux abbés, etc., de la province* [2], pour les exhorter encore une fois à rendre au légat l'obéissance et les honneurs qui lui sont dus. Le pape fait l'éloge du cardinal dans les termes les plus flatteurs. — Ces recommandations réitérées du pape semblent accuser une certaine résistance de la part de l'archevêque. Ignorait-il peut être que les pouvoirs qu'il avait lui-même en qualité de légat né du Saint-Siège, étaient suspendus par le seul fait de la présence d'un légat *a latere* [3], et fut-on obligé de l'en instruire ? Cette conjecture ne nous semble pas improbable.

*Abbaye de Saint-André près Bruges*. Le cardinal règle un compromis entre l'évêque de Tournai, Evrard, et les moines de l'abbaye au sujet de l'église de Ghistelles [4].

*Lettre du cardinal Pierre de Saint-Chrysogone* par laquelle il notifie les clauses de l'accord intervenu sous ses auspices entre les religieux de Saint-Bertin et ceux de Clairmarais touchant le paiement de certaines dîmes [5].

*Lettre du même*, confirmant la décision des arbitres sur le différend qui existait entre l'abbaye de Saint-Bertin et le chapitre de Saint-Omer, touchant le village de Caumont [6].

admettant que cette leçon est fautive. Mais alors on s'engage dans des conjectures sans fin. Nous renverrons le lecteur désireux d'éclaircir cette question très secondaire ici à M. L. Rédet, *Dictionnaire topographique du département de la Vienne*. Paris, 1881, et à Beauchet-Filleau, *Pouillé du diocèse de Poitiers*, Poitiers, 1868.

[1] Jaffé-L., n. 12518, Migne, *ibid.*, col. 1033.

[2] Jaffé-L., n. 12523, Migne, *ibid.*, col. 1036.

[3] Voir Phillips, *Kirchenrecht*, t. VI, p. 729.

[4] *Chronica monasterii S. Andreae juxta Brugas O. S. B. ab Arnulpho Goethals conscripta*. Edidit W. H. J. Weale. Brugis, 1868, in-4°, p. 21. « De hac compositione, ajoute l'auteur, extant penes nos privilegia ipsius Petri cardinalis et Celestini (*lisez* Alexandri) papae praefati, et Everardi ep. Acta sunt haec. a. D. 1175. »

[5] Haigneré, *Les chartes de S. Bertin*, Saint-Omer (1886), t. I, p. 121, 122, n. 266. — Cfr. n. 508, p. 222, une consultation donnée par les jurisconsultes et les canonistes de l'école de Paris, où la lettre du cardinal est interprétée.

[6] *Ibid.*, p. 122, n. 267. L'original est muni du sceau du cardinal, que M. Haigneré décrit en ces termes : « Sceau ogival, h. 52 mm. l. 33, évêque assis, mitré, crossé, bénissant : † PETRUS PBR. CARDINALIS TIT. SCI. CRISOGONI. »

1176.

29 JANVIER. — *Lettre d'Alexandre III au cardinal Pierre de Saint-Chrysogone* [1]. Il l'informe des bonnes nouvelles qu'il a reçues de l'empereur Manuel au sujet de la Terre Sainte, et le charge d'exhorter les princes et les fidèles du royaume de France à s'armer contre les Turcs.

21 MAI. — *Lettre d'Alexandre III aux cardinaux-légats Pierre et Hugues*, relativement au projet de mariage de la fille du roi de France avec le fils du roi d'Angleterre [2].

1175-1176.

6 NOVEMBRE. — *Lettre d'Alexandre III au cardinal Pierre de Saint-Chrysogone* [3], le chargeant de représenter au roi de France l'injure qu'avait faite au Saint-Siège l'évêque de Paris en disposant d'un archidiaconé, malgré la volonté du pape, sur l'ordre duquel le cardinal avait interjeté appel. — Cependant, le pape se montre disposé à pardonner au coupable en considération du roi [4].

30 DÉCEMBRE. — *Lettre d'Alexandre III au même* [5]. Le légat devra s'employer à protéger et à défendre le monastère de Saint-Magloire, à Paris, que le roi de France a tout particulièrement recommandé au pape.

*Compiègne*. — *Charte du roi Louis VII*. Avec l'aide du cardinal-légat Pierre, il met fin à un différend survenu entre lui et les religieux de Saint-Corneille de Compiègne [6].

1174-1176.

Interdit jeté sur les terres du comte de Hainaut par le cardinal Pierre, à la demande de l'abbé de Saint-Vaast, qui avait à se plaindre

[1] Jaffé-L., n. 12684, Migne, P. L., t. CC, col. 1063.

[2] Jaffé-L., n. 12705, Migne, P. L. *ibid.*, col. 1072. — Voir plus haut, p. 27.

[3] Jaffé-L., n. 12679, Migne, P. L. *ibid.*, col. 1061. Nous datons cette pièce et la suivante d'après Jaffé.

[4] La fin de la lettre fait croire que le bénéfice accordé par l'évêque à un neveu de Gautier, camérier du roi, était destiné, dans la pensée du pape, à Gratien, sous diacre de l'Église romaine.

[5] Jaffé-L., n. 12745, Migne, P. L , t. CC, col. 1087.

[6] Luchaire, *Etudes sur les actes de Louis VII*, n. 679; le texte du diplôme, p. 451. La date *anno ab Incarnatione Domini 1175* correspond à la période 13 avril 1175-3 avril 1176, *ibid.*, p. 40.

des exactions commises par le comte au détriment des habitants d'Aspres. Cet acte de sévérité ouvrit les yeux au coupable, qui promit sous serment de respecter les droits de cette localité, droits qui furent reconnus par un solennel accord en 1176 [1]. Le pape Alexandre III confirme cet accord trois ans plus tard [2].

1174 — JANVIER 1177.

*Lettre du cardinal Pierre de Saint-Chrysogone.* Arrangement conclu entre l'évêque de Langres, les chanoines de Saint Étienne de Dijon et le duc de Bourgogne au sujet d'une chapelle à construire à Dijon [3].

1177.

3 FÉVRIER. — *Lettre d'Alexandre III* confirmant le pacte conclu entre l'église de Saint-Étienne de Dijon et le duc de Bourgogne [4].

29 AVRIL. — *Lettre d'Alexandre III* approuvant l'accord dont il est question dans l'avant-dernière pièce [5].

30 AVRIL. — *Lettre d'Alexandre III au cardinal Pierre de Saint-Chrysogone* [6] sur les manœuvres de l'empereur Frédéric, et le mariage d'Alix de France avec le fils du roi d'Angleterre. — Nous en avons parlé longuement plus haut.

15 MAI. — *Senlis.* Le cardinal assiste à la révélation des reliques de la collégiale de Saint-Frambaud. Le roi était présent et il porta même les reliques jusqu'en dehors de la ville [7]. Là le légat prononça un sermon, et par l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, de l'Église romaine et des évêques présents, il accorda au peuple assemblé et à quiconque contribuerait à la restauration de l'église

[1] *Antiquae consuetudines villae Hasprensis a Balduino comite Hannoniensi V recognitae et confirmatae,* dans Martène et Durand, *Amplissima collectio,* t. I, col. 891-896.

[2] Jaffé-L., n. 13462, Migne, P. L., t. CC, col. 1245.

[3] (Cl. Fuyot). *Histoire de l'église de S. Etienne de Dijon,* Dijon, 1696, Preuves, p. 149. La limite *Janvier 1177* est indiquée par la date de la pièce suivante.

[4] Jaffé-L., n. 12774, Fuyot, *ibid.,* p. 150.

[5] Jaffé-L., n. 12817, Fuyot, *ibid.,* p. 150.

[6] Jaffé-L., n. 12821, Migne, P. L., t. CC, col. 1108.

[7] D'après Daunou, *Histoire littéraire de la France,* t. XIV, p. 629, le corps de S. Frambaud fut retrouvé en présence du roi. Le texte auquel nous empruntons nos renseignements ne dit rien de cela. La vérification des reliques eut lieu quelque temps auparavant en présence de plusieurs personnages dont les noms sont cités.

l'indulgence des vœux transgressés, des péchés oubliés et de la septième partie des pénitences [1].

11 SEPTEMBRE. — *Rouen*. Le légat va à la rencontre des rois d'Angleterre [2].

21 SEPTEMBRE. — *Nonancourt* [3]. Il assiste à la conférence et à la conclusion du traité entre les rois de France et d'Angleterre. — Voir plus haut p. 29.

1178.

27 MARS. — *Lettre d'Alexandre III au cardinal Pierre de Saint-Chrysogone* [4]. Il le prie de lui faire parvenir ou de lui rapporter quelques objets précieux ayant appartenu à Guillaume, évêque de Porto, et déposés à Limoges.

9 AVRIL. — *Lettre d'Alexandre III à Simon, ancien abbé de Sainte-Marie de Blois* [5], approuvant l'acte par lequel le légat Pierre de Saint-Chrysogone et l'évêque de Chartres Jean lui ont fait une rente viagère depuis son abdication.

MAI ? — *Lettre de l'abbé de Clairvaux, Henri, à Alexandre III* [6], pour lui demander de proroger la légation de cardinal.

MAI-JUILLET. — *Lettre du cardinal Pierre de Saint-Chrysogone à Alexandre III* [7]. Réponse à la lettre du 27 mars, et à une autre lettre, malheureusement perdue, où le pape demandait les noms de quelques hommes distingués qui pourraient être attachés à l'église Romaine. Le légat lui signale les hommes qu'il en croit les plus dignes par leur science et leur vertu. Ce sont l'abbé de Clairvaux, et le prieur de Mont-Dieu, maître Baudouin, abbé de Ford [8], Pierre

[1] *Testimonium authenticum de revelatione reliquiarum S. Frambaldi abbatis*, dans les *Historiens de France*, t. XIV, p. 484. — Après la mention des indulgences accordées par le cardinal, le narrateur ajoute : « Guillaume, archevêque de Reims, se montra plus généreux : il nous fit rémission de la cinquième partie des pénitences. »

[2] *Gesta regis Henrici II*, t. I, p. 190. V. plus haut, p. 29.

[3] Au gué de Saint-Remi sur Avre, entre Ivry et Verneuil. Luchaire, *Etudes sur les actes de Louis VII*, n. 716, p. 323.

[4] Jaffé-L., n. 13035, Migne, P. L., t. CC, col. 1163.

[5] Jaffé-L., n. 13259. Migne, *ibid.*, col. 1201. Cette lettre est datée dans les *Regesta*, du 9 avril 1178-1179. Elle ne peut être de cette dernière année, car le 9 avril le cardinal n'était plus légat, et la formule usitée en pareil cas était *tunc* apostolicae sedis legato. Cfr. par exemple, Jaffé-L., n. 13462.

[6] Migne, P. L., t. CCIV, col. 223. Pour la date, voir plus loin, § V.

[7] Migne, P. L., t. CC, col. 1370.

[8] Il s'agit évidemment de Baudouin, abbé de Ford, dans le diocèse

d'Igny, les abbés Pierre de Saint-Remi de Reims et Bernerède de Saint-Crépin de Soissons, maître Pierre le Mangeur, doyen de Troyes, Bernard de Pise, maître Gérard la Pucelle, Ives, archidiacre de Rouen, et Herbert Medecius.

Il termine en disant qu'il fera parvenir au Pape les objets laissés à Limoges par le cardinal de Porto [1].

AOUT. — *Toulouse*. Expédition contre les hérétiques. Nous en parlerons longuement.

*Lettre d'Alexandre III à Henri, trésorier de Reims* [2]. Il a appris par l'évêque d'Orléans et par le légat Pierre de Saint-Chrysogone que l'archidiaconé destiné par le Pape à Bouchard, chancelier de Chartres, a été donné au trésorier Henri. Il prie ce dernier de laisser au chancelier la jouissance de ce bénéfice.

2 DÉCEMBRE. — *Tusculum*. Le cardinal signe un privilège en qualité de témoin [3]. — Sa première légation est terminée.

## 1176-1178.

*Lettre du cardinal Pierre de Saint-Chrysogone au doyen Philippe et au chapitre de Saint-Martin de Tours* [4]. Il confirme la fondation de deux cierges à allumer nuit et jour sur le tombeau de saint Martin.

*Absolution du comte de Vendôme*. Le comte Jean de Vendôme, que l'évêque de Chartres avait dû excommunier dès les premiers temps de son épiscopat, s'adresse au cardinal Pierre, et soutenu par

d'Exeter. Il devint plus tard évêque de ce diocèse, et, en 1184, archevêque de Cantorbéry. Voir L. Janauschek, *Originum Cisterciensium* t. I, Vindobonae, 1877, p. 40. — Remarquer que le pape n'avait donc pas seulement demandé des Français, comme le fait d'ailleurs entendre la phrase un peu vague du cardinal, *quae personae de regno francorum aut de partibus illis possent in romanam ecclesiam promoveri*.

[1] Cette lettre est datée dans Migne *circa 1177*. Il faut la placer en 1178: la lettre du 27 mars le prouve; elle est postérieure à la lettre de Henri de Clairvaux, car il y est fait allusion à la prorogation demandée par celui-ci, et déjà accordée ; enfin, elle est antérieure à l'expédition contre les Albigeois. Tout ceci justifie la période mai-juillet que nous lui assignons. Voir le développement, § V.

[2] Jaffé-L., n. 13133, Löwenfeld, *Epistolæ Pontificum Romanorum ineditæ*, p. 167. La pièce y est datée de 1178.

[3] Jaffé-L., n. 13119, Pflugk-Harttung, *Acta Pontificum Romanorum inedita*, t. III, p. 264.

[4] Migne, P. L., t. CIC, col. 1124. — Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, p. 592, date la pièce *circa 1180*. Elle est antérieure à 1179, puisque Pierre de Pavie est encore cardinal-prêtre et légat, mais non à 1176, car cette année-là Philippe devint doyen de S. Martin. *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 177.

le roi d'Angleterre, il obtient du légat, sous caution, l'absolution de cette censure. — Plus tard, il refusa de tenir ces engagements; mais il finit par se repentir et se mettre en règle, comme le constate un diplôme de l'évêque de Chartres, Jean de Salisbury [1].

1174-1178.

*Lettre de Pierre de Celle, abbé de Saint-Remi, au cardinal Pierre de Saint-Chrysogone* [2]. Il se réjouit d'avoir été admis au nombre de ses amis, le félicite de la manière dont il accomplit ses fonctions, et lui recommande un de ses clercs, étudiant à Paris, qui désirait recevoir la tonsure des mains du cardinal.

*Lettre de Pierre de Celle au même* [3]. Il le presse de s'occuper de la réforme des mœurs. Un légat n'a pas seulement la mission de s'occuper des affaires pécuniaires. La lettre se termine par la même demande que la précédente, en faveur du même clerc.

*Lettre de Thibaut, comte de Blois à Pierre cardinal-prêtre et légat* [4]. Il lui recommande l'hospice de Châteaudun, qui avait des désagréments avec l'abbé du même lieu

Approbation des coutumes de l'*abbaye de Saint-Vaast* par le cardinal Pierre de Saint-Chrysogone, qui les munit de son sceau, en même temps que l'abbé Martin qui les a rédigées. Le pape Innocent III qui nous apprend ces détails, les confirma à son tour [5].

Accord intervenu entre un poète du nom de Jean et P. de Monte sous les auspices du cardinal Pierre. Alexandre III en fait mention dans une lettre à Guillaume, archevêque de Reims [6].

[1] *Joannis Sarisberiensis ep. 326*, a. d. 1180. Migne, P. L., t. CIC. col. 376. — Jean de Salisbury fut élu le 22 juillet 1176, *Gallia christiana*. t. VIII, col. 1146.

[2] *Petri Cellensis, Ep.* 91. Migne, P. L., t. CCII, col. 538.

[3] *Petri Cellensis, Ep.* 92. Migne, P. L., t. CCII. col. 539.

[4] Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, col. 600. — D'après les éditeurs cette pièce est du même temps que la lettre du cardinal au chapitre de Tours ; plus haut, p. 37. Cela est vraisemblable. Mais il est certain que ces deux lettres ne sont pas du temps où le légat rencontra à Tours Guibert de Gembloux. Cette rencontre eut lieu, nous le verrons, lors de la seconde légation du cardinal, alors évêque de Tusculum.

[5] Potthast, *Regesta Pontificum Romanorum*, n. 139, Migne, P. L., t. CCXIV, col. 122.

[6] Jaffé-L., n. 13441, Löwenfeld, *Epistolae Pontificum Romanorum ineditae*, p. 176. La lettre est de mai-juin, 1179.

1178-1179.

*Lettre d'Arnoul de Lisieux au cardinal Pierre* [1]. Il lui annonce que le roi d'Angleterre refuse de tenir la promesse qu'il lui avait faite à la demande du cardinal, c'est-à-dire de l'aider à se libérer de ses dettes. Il s'est rendu en France, avec l'intention de venir au concile : mais il se voit forcé de se faire excuser. — Arnoul de Lisieux à cause de son grand âge, désirait depuis longtemps se démettre de son évêché. Mais les dettes dont il était chargé, l'empêchaient d'exécuter son projet. Le cardinal Pierre intervint en sa faveur auprès du roi Henri II [2].

*Lettre d'Arnoul de Lisieux au même* [3]. Il lui rappelle encore une fois les vaines promesses du roi d'Angleterre et lui fait part des propositions inacceptables qu'on lui a faites. En attendant le retour des messagers qu'il a envoyés au cardinal et au pape, il s'est retiré à l'abbaye de Saint-Victor [4].

Après ce tableau rapide de l'activité de notre légat, il est juste de dire la manière dont il s'acquitta de ses hautes fonctions. Baluze, qui a écrit sur les légats des chapitres dont les titres seuls sont des mensonges historiques et des insultes à la papauté [5], met le cardinal Pierre au nombre de ces « quelques légats qui surent mépriser les présents et s'interdire la pompe et le luxe [6]. » Il apporte en preuve l'hommage que lui rendit Henri de Clairvaux. Il y avait à citer un témoignage plus honorable encore, celui du Pape lui-même ; il est d'autant moins suspect

[1] *Arnulphi Lexoviensis, ep.* 104, Migne, P. L., t. CCI, col. 125. — Il ressort clairement de la fin de la lettre que le cardinal se trouve en ce moment à la curie (vers le mois de décembre 1178) ; de plus le messager d'Arnoul chargé en même temps de l'excuser auprès du pape (lettre 102, col. 124), a dû arriver avant le concile de Latran (mars 1179).

[2] Comparer la lettre 105 d'Arnoul au pape Alexandre, Migne, P. L., t. CCI, col. 126.

[3] *Arnulphi Lexoviensis ep.* 117, *ibid.*, col. 140.

[4] On voit que cette lettre suivit d'assez près la précédente, ep. 104

[5] Dans l'édition de l'ouvrage posthume de son ami P. de Marca. *De concordia sacerdotii et imperii*, lib. V. Citons le ch. 47 : « De arcanis artibus quos pontifices in mittendis legatis exercuerunt licet alios prætextus simularent ; » et le ch. 54 : « Probatur pontifices nonnunquam parasitos suos hunc in finem in provincias misisse ut divitias ingentes corraderent. » Evidemment, le gallicanisme outré de Baluze lui a fait oublier ici sa dignité d'historien.

[6] *Ibid.* c. 55, n. 14. — Baluze croit que le cardinal Pierre fut envoyé en France en 1178 à l'occasion des troubles excités par les hérétiques.

qu'Alexandre III n'avait point hésité un jour à rappeler au légat toute la sainteté de ses devoirs. On se rappelle l'avertissement concernant l'évêché de Meaux [1]. Le 18 novembre 1175, écrivant à l'archevêque de Lyon, il se réjouit de recevoir sur son envoyé les renseignements les plus favorables [2]. Un des plus respectables amis du cardinal, Pierre de Celle, qui s'informe fréquemment de tout ce qui le touche, n'apprend à son sujet que des nouvelles consolantes, et le trouve partout à la hauteur de son rang et de sa mission [3]. Mais l'éloge le plus complet du cardinal, et le plus concluant, puisqu'il date des derniers temps de sa légation, se trouve dans la célèbre lettre de Henri de Clairvaux au Pape [4]. « Le légat, dit-il, se montre d'autant plus digne de sa charge qu'il est moins avide d'honneurs. C'est un homme qui s'élève par l'humilité, s'enrichit par la frugalité, n'est à charge à personne et se rend utile et cher à tout le monde. » Et voici un fait à l'appui de ces louanges : « Dans une élection, j'en suis témoin, il refusa énergiquement une somme de cinq cents marcs d'argent pour ne pas se laisser égarer par l'appât de l'or. » L'abbé de Clairvaux conclut en priant le Pape de ne pas rappeler son légat à ce moment où l'on aurait besoin de son secours contre les hérétiques [5]. Cette demande sera accueillie par le souverain pontife, qui donnera ainsi à son envoyé l'occasion de déployer son zèle sur un autre terrain, où nous allons le suivre. L'épisode le plus intéressant de la légation du cardinal, est aussi celui sur lequel il nous reste le plus de détails.

## V

### MISSION A TOULOUSE.

Les hérétiques que le légat devait combattre, formaient une de ces redoutables sectes manichéennes qui troublèrent si profondément le midi de la France au XII^e siècle, et que nous dési-

[1] Jaffé-L., n. 12518; voir plus haut, p. 19.
[2] Jaffé-L., n. 12523, Migne, P. L., t. CC, col. 1036.
[3] Epp. lib. II, ep. 91, *Ad Petrum card. S. Chrysogoni*, Migne, P. L., t. CCII, col 528.
[4] *Ep. ad Alexandrum papam*, Migne, P. L., t. CCIV, col. 223.
[5] A ces témoignages on pourrait joindre celui du chapitre de Marmoutier,

gnerons sous le nom de Cathares, ou sous le nom plus moderne, d'Albigeois [1]. Déjà, le concile de Tours, en 1163 s'était ému des progrès de ces doctrines subversives, qui du pays de Toulouse « se répandaient comme un cancer sur les contrées voisines [2]. » Malgré quelques tentatives de répression, le mal n'avait point cessé d'étendre ses ravages, et en 1177, Raymond V, comte de Toulouse, écrivant au chapitre général de Cîteaux, constate que désormais le glaive spirituel est impuissant à venir à bout de ces rebelles : il n'y a plus d'autre remède que les armes du roi de France [3].

C'était au moment où s'opérait la réconciliation des rois de France et d'Angleterre. Ceux-ci ne tardèrent pas à s'émouvoir des nouvelles alarmantes qui arrivaient du pays de Toulouse. Ils se décidèrent à s'unir pour voler au secours de la foi menacée, et d'aller en personne, avec de bonnes troupes, combattre les hérétiques. Mais après quelque temps, ils se ravisèrent, et trouvèrent plus opportun d'envoyer à leur place des hommes capables d'agir par la persuasion, secondés par des gens de guerre. Ils désignèrent pour composer le premier groupe les archevêques de Bourges et de Narbonne, Réginald, évêque de Bath, Jean aux Belles-Mains, évêque de Poitiers, l'abbé de Clairvaux, Henri et beaucoup d'autres ; le cardinal Pierre devait se

écrivant à Philippe de Heinsberg, qui appellent le légat *vir sapiens et multae reverentiae vitaeque laudabilis*. Voir *Analecta Bollandiana*, t. III, p. 219, n. 7.

[1] A propos du passage où Robert du Mont, parlant de la mission de notre légat contre les hérétiques, appelle ceux ci *Agennenses*, voir M. G., SS. t. VI, p. 526, les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, t. VI (1879), p. 86, font remarquer que dans les actes originaux on ne leur donne nulle part le nom d'Albigeois. Il fort difficile de se retrouver dans les noms divers donnés aux nouvelles branches du manichéisme : Cathari, Catharistae, Boni homines, Publicani, Ariani, Patarini, Bulgari, Piphli, Turlupini, Textores, etc. Voir Döllinger, *Beiträge zur Sektengeschichte des Mittelalters*, t. I (1890), p. 129-132. Les hérétiques dont nous nous occupons spécialement sont nommés tour à tour *Boni homines* dans le *Gesta Henrici II*, t. I, p. 198, et Ariens, *Ariana Haeresis*, par Roger de Hoveden, *Chronica*, t. II, p. 150. Henri de Clairvaux, dit de même : *Revixit et Arius in partibus occidentis*. Migne, P. L., t. CCIV, p. 223. Sur ce nom d'Ariens donné aux nouveaux Manichéens, voir un intéressant passage de Bossuet, *Histoire des Variations*, t. XI, ch. 39, 40.

[2] Labbe-Mansi, *Coll. Concil.*, t. XXI, col. 1177.

[3] Le texte de cette lettre se trouve dans la chronique de Gervais de Cantorbéry, *Historiens de France*, t. XIII, p. 140.

mettre à leur tête. Parmi les seigneurs qui furent choisis pour les accompagner se trouvaient Raymond II, vicomte de Turenne, Raymond de Castelnau et Raymond V, comte de Toulouse [1].

Tandis que ce récit, emprunté au *Gesta Henrici II*, ne fait aucune mention d'une intervention quelconque d'Alexandre III, Henri de Clairvaux semble lui attribuer l'initiative de la mission du cardinal : *ad imperium domini Papae et hortatu piissimorum principum* [2]. Pour bien comprendre toute la suite des faits, il est indispensable de nous arrêter un instant aux principales pièces qui concernent l'expédition, et de les ranger dans l'ordre qui leur convient.

Faisons observer que le premier conseil tenu par les deux rois au sujet de la répression des hérétiques est postérieur au 9 avril 1178 : il eut lieu après le retour du roi d'Angleterre en Normandie, c'est-à-dire, après Pâques [3]. Peu de temps après, Henri de Clairvaux écrit au roi de France [4], et le loue d'avoir conçu la pensée d'extirper l'hérésie et d'avoir fait entrer le roi d'Angleterre dans son pieux dessein. Comme il ne parle que d'une expédition militaire sous les ordres du roi, et exclut même l'intervention d'une influence spirituelle [5], il s'agit évidemment du premier projet dont nous parle le *Gesta Henrici II* : l'honneur en revient avant tout au roi de France [6]. Après quelque temps, les deux alliés se ravisent : on a besoin du légat pour mener à bien le nouveau projet. Mais sa légation touche à sa fin, le Pape attend son envoyé, et celui-ci est décidé à retourner en Italie. Alors l'abbé de Clairvaux se charge d'obtenir du Pape le concours du cardinal. De là cette lettre si remplie de son éloge, et

[1] *Gesta regis Henrici II*, t. I, p. 199; *Chronica Magistri Rogeri de Hoveden*, t. II, p. 150.

[2] *Ep. ad omnes Christi fideles*, Migne, P. L., t. CCIV, col 235.

[3] *Gesta Regis Henrici II*, t. I, p. 198.

[4] *Ep. ad Ludovicum regem Franciae*, Migne, P L., t. CCIV, col. 234.

[5] « Et nos quidem, dit l'abbé de Clairvaux, nuper ire ad partes illas pro visitandis nostris domibus disponentes, decreveramus faciem vestram etiam in hoc ipsum praecedere, ut possemus aliquos ex infidelibus illis prius ab erroribus suis, deinde, ab ore imminentis gladii liberare. Habita tamen deliberatione nobiscum, praesensimus melius esse nobis omnino desistere... Vobis melius decernitur hujus pugnae victoria »

[6] « Per concilium et adjutorium regis Franciae ». *Gesta regis Henrici II*, t. I, p. 198.

dont la conclusion est bien claire : « Accordez au cardinal, avec le délai nécessaire, la mission expresse d'aller combattre les ennemis de la foi : déjà, la contagion infecte les pasteurs autant que le troupeau. Excusez donc les retards de l'homme de Dieu, et que notre extrême nécessité serve d'excuse à ses lenteurs [1]. » Il est visible que l'on retenait le légat, pressé de partir, jusqu'à l'arrivée d'une réponse.

C'est ce qui explique fort bien une lettre du cardinal au Pape [2]. Celui-ci attendait depuis le mois de mars [3] des renseignements sur les personnages de France les plus dignes du cardinalat. « J'avais le dessein, écrit le légat, de retourner aux pieds de Votre Sainteté, et je croyais préférable de vous signaler de vive voix ceux qui méritent le mieux vos faveurs. Maintenant vous me donnez l'ordre de demeurer quelque temps encore dans ce pays pour consolider la paix entre les rois de France et d'Angleterre, et pour travailler à l'extirpation des hérésies [4]. »

La réponse du Pape avait donc été favorable et rien ne s'opposait plus à la réalisation du dessein des deux monarques. Les derniers arrangements étaient terminés le 15 juillet, date du retour du roi en Angleterre. Le *Gesta Henrici II* dit formellement qu'il ne voulut point passer le détroit avant d'avoir envoyé à Toulouse des ecclésiastiques et des laïques capables de venir à bout de l'hérésie [5]. La troupe des missionnaires et des chevaliers ne dut pas tarder à se mettre en voyage : ses opérations semblent avoir commencé dès les premiers jours du mois d'août. On remarquera en effet qu'avant la fin de la mission, l'abbé de Clairvaux, pressé par les approches du chapitre général de Cîteaux, qui se

[1] *Ep. ad Alexandrum papam*, Migne, P. L., t. CCIV, col. 223. — On voit que cette lettre est probablement du mois de mai.

[2] *Ep. ad Alexandrum papam*, Migne, P. L., t. CC, col. 1370. — Voir plus haut, p. 36. — Cette lettre est de la fin de mai, ou plutôt du mois de juin : elle suppose la réponse du pape à la précédente.

[3] Jaffé-L., n. 13035. Voir plus haut, p. 36.

[4] Reuter, *Geschichte Alexanders des dritten*, t. III, p. 678, trouve dans ce texte la preuve que la répression de l'hérésie albigeoise avait été dès le début un des mobiles de la mission du cardinal. Et cependant, cette phrase prouve clairement le contraire. Remarquez en passant que les mots « mandatum vestrum pro pace... *confirmanda* » ne peuvent se rapporter qu'à une époque où la paix était déjà conclue.

[5] *Gesta regis Henrici II*, t. I, p. 198-199.

tenait en septembre, demanda et obtint la permission de se détacher du groupe [1].

Les sources de l'histoire de cette mission sont évidemment les relations écrites par les deux principaux acteurs, le cardinal Pierre et Henri de Clairvaux. La lettre de ce dernier, qui n'est pas exempte d'une certaine affectation de rhétorique, nous renseigne particulièrement sur les commencements de l'expédition [2]; la circulaire du cardinal, écrite avec la sobriété et la précision qui caractérise toutes ses lettres, se rapporte surtout à un épisode qui en marqua vraisemblablement la fin [3]. L'auteur du *Gesta Henrici II* et Roger de Hoveden, qui nous ont conservé ces deux pièces [4], ajoutent peu de chose à ces deux narrations qui se complètent mutuellement. Plusieurs auteurs ont mis en œuvre ces précieux documents [5] : il nous suffira donc d'insister sur la part qui revient au légat Pierre dans cette pacifique entreprise.

[1] *Ep. Henrici ad omnes Christi fideles*, Migne, P. L., t. CCIV, col. 239. — Les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* (que nous citerons toujours d'après la nouvelle édition), t. VII, note 5, se fondent sur cette circonstance pour placer la mission « vers le mois d'août. » Les faits que nous venons de rappeler confirment pleinement cette manière de voir.

[2] Migne, P. L., t. CCIV, fol. 235-240. — D'après les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, t. VI, § 75, la lettre de Henri de Clairvaux fut écrite trois ans après l'événement. Nous ne trouvons dans cette pièce aucun indice qui autorise cette conjecture. Serait-elle basée sur la phrase suivante : « Sciant omnes generalem fuisse in urbe Tolosana sententiam, quod *si visitatio ista fuisset adhuc triennio retardata*, vix inveniretur in ea qui nomen Christi amplius invocaret? » Ces mots ont pu être écrits au lendemain de la mission. Il nous paraît probable que c'est alors qu'ils l'ont été. L'abbé Henri qui devint cardinal-évêque d'Albano au mois de mai de l'année suivante, 1179, aurait-il manqué de donner au légat Pierre de Pavie le titre de cardinal évêque de Tusculum dont il fut revêtu presque en même temps? S'il se contente de l'appeler *venerabilis Petrus apostolicae sedis legatus*, c'est qu'il écrit avant l'élévation de son futur collègue au siège de Tusculum

[3] Baronius, *Annales Eccl.*, ad. a. 1178 ; Migne, P. L., t. CXCIX, col. 1119-1124 ; C. Douais, *Les Albigeois*. Paris, 1880, 2e édit., p. XXII.

[4] *Gesta regis Henrici II*, t. I, p. 214-220 et 202-206 ; *Rogeri de Hoveden Chronica*, t. II, p. 150-165.

[5] Citons Baronius, *Ann. Eccles.*, ad a. 1178 ; — *Histoire générale de Languedoc*, t. VI p. 78, suiv. : il faut lire la note 5 du t. VII, p. II, où les auteurs redressent bon nombre d'erreurs qui se sont glissées dans les récits de Pagi, Langlois, Percin, Fleury, et se retrouvent dans d'autres historiens plus obscurs ; — Schmidt, *Histoire des Cathares ou Albigeois*, t. I, p. 76 suiv. — Reuter, *Geschichte Alexanders des dritten*, t. III, p. 680-691. — C. Douais, *Les Albigeois*, p. 400 suiv.

Les envoyés du Pape et des rois entrant à Toulouse purent s'apercevoir, aux injures par lesquelles on les accueillit, des progrès immenses que l'hérésie avait faits dans la ville : les hérétiques y portaient la tête haute, tandis que les catholiques en étaient presque réduits à se dissimuler. Après quelques jours, un des missionnaires, qui n'était autre que Henri de Clairvaux [1], reçut l'ordre de prêcher et de disputer sur la vraie foi devant la multitude. Dès ce premier discours, les hérétiques, réfléchissant sans doute à l'appui que les arguments du prédicateur trouveraient au besoin dans les armes de ses compagnons, se montrèrent effrayés, et ne pensèrent plus qu'à se cacher. Voyant que l'hérésie allait s'étendre et se fortifier en silence, le légat se préoccupa avant tout de découvrir les coupables, et il exigea de l'évêque et d'une partie du clergé et de la noblesse le serment de dénoncer les hérétiques. C'est ainsi qu'en peu de temps on arriva à en dresser de longues listes qui grossissaient tous les jours. Parmi eux se trouvait un des principaux personnages de la cité, Pierre Morand, homme riche et déjà avancé en âge, que les sectaires regardaient comme leur chef, et qui poussait l'extravagance jusqu'à se donner le nom de Jean l'Évangéliste. Il présidait aux réunions nocturnes, affublé d'une espèce de dalmatique, et prêchait à ses auditeurs la doctrine de la secte. On résolut de le citer, avant tous les autres, au tribunal du légat. Lorsqu'on eut réussi à l'amener, ce qui ne se fit pas sans peine, un des assesseurs du cardinal — c'était probablement encore Henri de Clairvaux [2], — l'apostropha, lui disant qu'il était accusé de professer et de répandre l'hérésie d'Arius. Le coupable commença par nier le fait. Mais on jugea à propos d'exiger le serment, qu'il fit d'abord quelque difficulté de prêter, d'accord en cela avec les principes de la secte. Les saintes reliques sont apportées, et l'on chante l'invocation au Saint-Esprit. Pierre Morand, pâle et tremblant, jure sur les évangiles de dire simplement sa croyance sur tous les articles qui lui seront proposés [3]. Interrogé sur l'Eucha-

[1] « Injunctum est *uni ex nobis* verbum exhortationis assumere ». On a fait remarquer avec raison que Henri de Clairvaux n'aurait pas manqué de nommer le prédicateur s'il se fût agi d'un de ses compagnons.

[2] « Tunc unus qui loquebatur e nobis. » Même remarque.

[3] Détail intéressant à noter pour les mœurs du temps : « Res mira, et in tali spectaculo pia jocunditate gratissima. Apertus est liber in quo juraverat, et uno de circumstantibus religioso quodam joco occurrentis litterae pronosticum perquirente, illius scripturae textus occurrit :

ristie, il commença par nier la présence réelle. On juge de l'émotion que causa ce blasphème. Pierre Morand fut déclaré hérétique et mis en prison.

Cet acte de rigueur fit une vive impression : les catholiques respirèrent ; il se manifesta un retour marqué à l'antique foi. Cependant, Pierre Morand était rentré en lui-même. Il fait des avances qui sont accueillies, abjure ses erreurs, et promet, sous caution, d'obéir à tous les ordres du légat. Celui-ci, voulant frapper vivement l'imagination populaire, convoque le peuple pour le lendemain à l'église Saint-Sernin, où la pénitence sera solennellement imposée au coupable. A l'heure fixée, l'église est comble. C'est à peine si le légat trouve à l'autel assez de place pour célébrer le saint sacrifice. Alors Pierre Morand entre à l'église, pieds nus et dépouillé jusqu'à la ceinture ; et tandis qu'il s'avance vers l'autel, l'évêque de Toulouse et l'abbé de Saint-Sernin lui donnent la discipline. Après avoir publiquement abjuré l'hérésie et anathématisé les hérétiques, il fut réconcilié ; après quoi, il entendit sa sentence : d'abord confiscation des biens, puis ordre de quitter le pays dans les quarante jours et d'aller à Jérusalem servir les pauvres pendant trois ans [1]. En attendant, il devait tous les dimanches faire le tour des églises de la ville, pieds-nus et en se donnant la discipline, restituer les biens de l'église et tout ce qu'il avait acquis par l'usure, réparer les injustices faites aux pauvres, et faire démolir de fond en comble un de ses châteaux où s'étaient tenues les réunions des hérétiques [2].

Quid tibi et nobis, Jesu fili Dei ? Venisti ante tempus torquere nos. » Cette coïncidence, qui parut providentielle, combla de consolation tous les assistants. Rien de plus fréquent au moyen âge que ces *sortes sanctorum*, qui semblent avoir été un reste de superstition païenne. Voir S. Augustin, *Ep. ad Januarium 109*, et l'histoire de l'élection de S. Martin dans Sulpice Sévère, ch. 9. Cfr. Félix Rocquain, *Les sorts des saints ou des apôtres*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLI (1880), p. 457. Remarquer que la recherche de ces sorts telle qu'elle est exercée dans cette circonstance, semble avoir été regardée comme une pratique parfaitement innocente, peut-être même comme un acte de piété.

[1] D'après le *Gesta regis Henrici II*, t. I, p. 200, et Roger de Hoveden, *Chronica*, t II, p. 152, cette première sentence fut adoucie : on lui permit de revenir à Toulouse, après trois ans, et de rentrer en possession de tous ses biens.

[2] Faisons remarquer avec M. Julien Havet que les condamnations de 1178 à Toulouse paraissent être la première application des canons du concile de Tours de 1163. *L'hérésie et le bras séculier au moyen âge*, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. XLI (1880), p. 578.

Après cette expiation éclatante, le coupable fut renvoyé [1], et le légat cita à son tribunal d'autres accusés, sur lesquels nous n'avons pas de détails. Un grand nombre d'hérétiques vinrent se déclarer spontanément et furent réconciliés en secret [2].

A ce moment Henri de Clairvaux extorquait, comme il dit, à force de larmes, la permission de se retirer. Le cardinal ne la lui accorda qu'à la condition expresse de se rendre d'abord dans le diocèse d'Albi avec Réginald, évêque de Bath, le vicomte de Turenne et Raimond de Castelnau, pour exiger de Roger, vicomte de Béziers, la mise en liberté de l'évêque d'Albi et l'extirpation de l'hérésie sur ses terres. On peut lire dans la lettre d'Henri une courte relation de cette mission particulière.

C'est là que les envoyés du cardinal rencontrèrent Raymond de Bauniac et Bernard de Raimond, deux hérétiques qui, après avoir été bannis par le comte de Toulouse et par d'autres barons, étaient allés répandre ailleurs le venin de leurs doctrines [3]. Ils se plaignirent d'avoir été injustement traités, et s'offrirent à venir défendre leur croyance devant le légat, à condition d'obtenir un sauf-conduit. On le leur accorda, et bientôt ils comparurent devant le cardinal assisté de l'évêque de Poitiers et du comte de Toulouse, et en présence de trois cents personnes, dans l'Église Saint-Étienne. Ils commencèrent par lire une longue pièce contenant leur profession de foi. Le légat y remarqua des expressions suspectes, et demanda des explications, mais en latin. « Nous ne connaissions pas assez leur langue, écrit-il, et l'on sait d'ailleurs que les évangiles et les épîtres, seule source où ils voulurent chercher des arguments, sont écrits en latin [4]. » Ils cherchèrent à le satisfaire : mais celui qui prit la parole put à peine dire deux mots de suite. Il fallut donc se résoudre à les entendre en langue vulgaire. Leurs explications, que le cardinal a insérées dans son récit, parurent parfaitement orthodoxes : elles sont

[1] Après avoir accompli sa pénitence, Pierre Morand revint à Toulouse, où il remplit plusieurs fois des charges publiques. Voir Schmidt, *Histoire des Cathares ou Albigeois*, t. I, p. 78.

[2] *Gesta regis Henrici II*, t. I, p. 200.

[3] A partir de cet épisode commence le récit du légat.

[4] Il est difficile de ne pas conclure de cette phrase que le cardinal, qui pourtant ne manquait pas de littérature (Alexandre III l'appelait *virum litteratum*, Jaffé-L., n. 12369), ignorait l'existence du texte grec original. C'est un fait curieux à noter pour la science de cette époque.

importantes au point de vue des doctrines albigeoises qu'elles caractérisent fort nettement. Ils commencèrent par rejeter absolument le dogme fondamental de la secte, l'existence d'un double principe, et affirmèrent l'unité de Dieu créateur de toutes choses visibles et invisibles. Ils reconnurent ensuite que tout prêtre bon ou mauvais, adultère même et criminel notoire, a le pouvoir de consacrer et d'opérer la transsubstantiation ; que les enfants et les adultes se sauvent avec notre baptême, sans lequel le salut est impossible : ils protestèrent contre l'imputation d'avoir un autre baptême et une autre imposition des mains. Ils convinrent, en outre, que l'œuvre du mariage n'est point par elle-même un obstacle au salut, que les archevêques, évêques, prêtres, moines, chanoines, ermites, templiers et hospitaliers peuvent faire leur salut, qu'il est juste et raisonnable de visiter les églises consacrées à Dieu et aux saints, qu'il faut respecter les prêtres et les autres ministres sacrés, leur payer les prémices, la dîme et les autres redevances exigibles en vertu des droits paroissiaux, qu'il faut donner des aumônes aux églises, aux pauvres et à tous ceux qui en demandent [1].

Après ces explications, librement données, on se rendit à l'église Saint-Jacques, et devant une foule considérable ils répétèrent la confession de foi contenue dans leur écrit. Le cardinal leur demanda alors s'ils croyaient de cœur ce qu'ils affirmaient de bouche, et s'il était vrai qu'ils eussent jamais prêché le contraire. Ils eurent l'audace de répondre que jamais ils n'avaient enseigné une autre doctrine. Tant d'effronterie révolta l'assistance. Le comte de Toulouse et plusieurs autres témoins de leurs prédications se levèrent indignés, et n'eurent pas de peine à montrer qu'ils avaient enseigné toutes les erreurs qu'ils venaient d'anathématiser. Les deux malheureux prouvèrent à l'évidence qu'ils demeuraient attachés de cœur à l'hérésie en refusant opiniâtrement le serment qui leur fut aussitôt demandé. On eut beau leur démontrer que l'évangile ne défend point de

[1] Le texte de Stubbs, *Gesta regis Henrici*, t. I, p. 204, *Chronica Rogeri de Hoveden*, t. II, p. 158, porte « eleemosynas etiam tam ecclesiis quam pauperibus *nec non et omnipotenti* esse tribuendas. » Dans l'édition Migne, P. L., t. CXCIX, col. 1122, on lit : *nec non et omni petenti*. C'est là leçon que nous adoptons à cause de l'invraisemblance de l'autre.

prêter serment, que leur formule à eux, « in veritate quae Deus est ita credimus et dicimus, » était un serment véritable, ils ne voulurent pas se rendre. La condamnation était inévitable. Le légat rappela que l'Église était prête à leur pardonner, s'ils consentaient à rentrer dans son sein, mais que s'ils persistaient dans leurs erreurs, ils demeureraient sous le coup de l'excommunication déjà encourue. Ce fut en vain. Alors, au milieu des clameurs du peuple, le légat, entouré de l'évêque de Poitiers et d'autres ecclésiastiques, cierges allumés, les déclara de nouveau excommuniés.

Cette sentence fut notifiée à tous les fidèles par la circulaire du cardinal à laquelle sont empruntés les détails qui précèdent: le légat enjoint d'éviter les deux excommuniés et de se prémunir contre leurs erreurs.

A partir de ce moment les renseignements font défaut. La légation du cardinal ne se prolongea plus longtemps, car avant le mois de décembre il était rentré en Italie. Le succès de sa mission pacifique fut passager : le mal était trop profond pour être guéri en si peu de temps [1]. En 1181 une nouvelle légation, conduite cette fois par Henri de Clairvaux, alors cardinal-évêque d'Albano, devenait nécessaire. Quelques années plus tard, d'autres légats partaient de Rome et les temps de la croisade contre les Albigeois étaient proches [2].

## VI

### PIERRE DE PAVIE ÉVÊQUE DE TUSCULUM, SECONDE LÉGATION.

Dès le 2 décembre 1178, nous retrouvons le cardinal Pierre auprès du pape à Tusculum. Sa signature apposée au bas des grands privilèges permet de le suivre encore au palais de Latran: du 20 mars au 1er mai 1179, cinq diplômes portent son nom suivi

[1] Robert du Mont le constate: « Ad quorum confutationem Petrus legatus Romanus et multae aliae religiosae personae cum praedictis regibus convenerunt *et parum profecerunt.* » M. G. SS. t. VI, p. 526.

[2] Nous voudrions pouvoir renvoyer le lecteur à une savante dissertation autographiée du R.P. De Smedt, bollandiste: *De Bello sacro adversus Albigenses.* Elle nous a été fort utile.

du titre de cardinal-prêtre de Saint-Chrysogone [1]; à partir du 4 mai, ce titre sera remplacé par celui d'évêque de Tusculum que notre cardinal va porter désormais [2]. La dernière en date de ses signatures, en 1179, est du 10 août [3]. Il n'est pas douteux qu'il assista au concile de Latran dont les sessions eurent lieu le 5, le 7 et le 19 mars de cette même année : Alexandre y parut entouré du collège de ses cardinaux [4]. Une grande part de la rédaction des canons contre les hérétiques [5] revient sans doute à l'ancien légat qui avait vu de si près les ennemis de la doctrine catholique.

A partir du mois d'août 1179, nous le perdons de vue pendant quelque temps [6] : mais, dès le 15 février 1180, il apparaît de nouveau avec le titre de légat du Saint-Siège [7]. Cette date ne nous apprend malheureusement pas à quel moment précis commença sa nouvelle mission. Les données manquent également pour déterminer avec exactitude l'époque de son retour : tout ce que nous savons, c'est qu'il est à Rome au mois de

[1] A Tusculum, Jaffé-L.,n. 13119, 13278; au palais de Latran, n. 13334, 13370, 13371, 13380, 13408. Nous n'avons pu vérifier si les n^os 13335, 13336, qui sont du 20 mars 1179, comme le n^o précédent, portent également la signature du cardinal.

[2] Jaffé-L., n. 13411, 13412, 13420, 13423 (?), 13426, 13457.— Presque tous les auteurs qui ont parlé de Pierre de Pavie le font nommer évêque de Tusculum en 1178 ; parmi les plus sérieux, nous citerons Brial dans les *Historiens de France*, t. XVI, p. XIV et t. XV, p. 541; et récemment encore, Pitra, *Analecta novissima*, t. II (1888), *Tusculana*, p. XI. Cette erreur empruntée à Panvini a passé dans tous les répertoires.

[3] A Segni, Jaffé L., n^o 13461; cette date doit donc prendre la place de celle du 27 juillet dans la liste de Jaffé-L., t. II, p. 145. — Fr. Chifflet, (Migne, P. L , t. CLXXXV, col. 1253, 1254), qui admet également que Pierre devint cardinal-évêque en décembre 1178, fait observer qu'il ne se trouvait pas à Rome le 28 avril 1179, parce que son nom ne figure pas parmi les signatures d'une bulle datée de ce jour-là (c'est Jaffé-L., n. 13406, copie à la Bibl. Nation., coll. Baluze, t. XXXIX, f. 135 et 139). Pierre de Pavie n'était pas encore évêque de Tusculum à cette date ; nous n'avons pas vérifié s'il signe la bulle en question comme cardinal-prêtre. Nous ne croyons pas, d'ailleurs, que de l'absence de signature on puisse conclure à l'absence de la personne.

[4] Watterich, *Pontificum Romanorum vitae*, t. II, p. 643.

[5] Labbe Mansi, t. XXII, col. 231.

[6] Le 18 août 1179, Alexandre III parle de lui en l'appelant *venerabilis frater noster Tusculanus episcopus tunc apostolicae sedis legatus*. Jaffé-L., n. 13462, Migne, P. L., t. CC, col. 1245.

[7] Jaffé-L., n. 13613.

février 1182. On remarquera plus loin que le cardinal Pierre de Bono se trouve plusieurs fois adjoint à Pierre de Pavie ; ils reçoivent des instructions communes et traitent ensemble plus d'une affaire. Ils se séparèrent pourtant avant la fin de la légation, car Pierre de Bono est certainement rentré en Italie le 13 janvier 1181 [1], tandis que son collègue ne peut avoir quitté la France avant le mois de mai de la même année. Afin d'éviter toute conjecture en cette matière, nous adopterons, dans les cas douteux, où il s'agira de dater quelque pièce, la période septembre 1179-février 1182 pour la durée de la légation.

Le territoire de celle-ci comprenait non seulement la France, mais aussi l'Allemagne. C'est même dans ce dernier pays que nous allons le rencontrer plus fréquemment ; et si les moines de Siegburg, dont il fut l'hôte à cette époque, assurent qu'il les visita « pendant sa légation aux églises de France [2] », les frères de Grandmont qui le rencontrent dans leur pèlerinage au tombeau de sainte Ursule, lui donnent le nom de *Allemanniae legatus* [3]. Pour ne pas allonger outre mesure le récit, nous exposerons, comme plus haut, sous forme de regeste, cette légation du cardinal, moins longue et moins importante que la première. Dans le dernier chapitre, nous reviendrons sur quelques-uns des principaux articles de cette énumération.

SEPTEMBRE 1179-1180.

*Lettre d'Etienne de Tournai à Pierre, évêque de Tusculum.* Il le remercie de son souvenir et se réjouit de sa prochaine arrivée [4].

1180.

15 FÉVRIER. — *Lettre d'Alexandre III à ses légats Pierre de Tusculum et Pierre du titre de Sainte-Suzanne.* Il les charge de rompre un contrat simoniaque intervenu entre l'empereur et l'archevêque

[1] Jaffé-L., n. 14357.
[2] *Translatio S. Annonis*, dans M. G. SS. XI, p. 515.
[3] *Itinerarium fratrum Grandimontensium*, Migne, P. L., t. CCIV, col. 1223.
[4] Migne, P.L.,t. CCXI, col.556. Il y a une allusion à la légation en Allemagne: « Occurram ei et regni fines egrediens usque ad alterius labii et linguae ignotae populum sequar. » De même à la maladie du roi : or Louis VII mourut en septembre 1180, après un an de maladie.

Wichmann de Magdebourg [1]. — Il s'agissait de l'échange de l'abbaye royale de Nienburg contre certains territoires. Ce marché avait été conclu en 1166 [2].

21 MARS. — *Charte de Bertrand, évêque de Metz*, sur les nouveaux règlements qu'il a pris de concert avec l'évêque et le peuple concernant l'élection du maître-échevin de Metz [3]. — Ce règlement fut soumis à l'approbation du pape par Pierre de Tusculum, comme nous l'apprend l'acte de confirmation, qui date du pontificat d'Urbain III [4].

AVRIL. — *Diète de Gelnhausen*. Giesebrecht affirme que les deux légats, Pierre de Tusculum et Pierre de Bono, y assistèrent. Mais il oublie d'indiquer ses sources [5]. C'est peut-être une conjecture suggérée par la présence à la diète de l'archevêque de Magdebourg, dont le contrat avec l'empereur devait être rompu [6].

JUILLET. — *Cologne*. Guibert de Gembloux y rencontre pour la première fois le légat Pierre de Pavie, au palais de Philippe de Heinsberg [7]. — Pour tout ce qui touche aux relations du cardinal avec Guibert, nous renvoyons à un précédent travail [8].

JUILLET-AOUT. — *Liège*. Guibert de Gembloux retournant à son abbaye par cette ville, retrouve le légat qui y tenait un synode. Il se lie avec lui d'une étroite amitié [9].

AOUT 1180. — OCTOBRE 1181.

*Lettre de Pierre de Celle, abbé de Saint-Remi, à l'évêque de Tusculum*. Il lui reproche amicalement d'avoir engagé Bernerède, abbé des

[1] Jaffé-L., n. 13613, Heinemann, *Codex diplomaticus Anhaltinus*, t. I, 3, p. 428.

[2] Mülverstedt, *Regesta Archiepiscopatus Magdeburgensis*, t. I, n. 1454, 1455. Cfr. Fechner, *Leben des Erzbischofs Wichmann von Magdeburg*, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. V (1865), p. 503.

[3] *Gallia Christiana*, t. XIII, instrum. p. 407. Sur la date de la pièce, *ibid.* t. XIII, p. 752.

[4] 22 mars 1186, Jaffé-L., 15823, Migne, t. CCII, col. 1473. Cfr. Huguenin, *Les Chroniques de Metz*, p. 16; [D. D. François et Tabouillot,] *Histoire de Metz*, t. II, p. 335.

[5] W. Giesebrecht, *Geschichte der Kaiserzeit*, t. V, 2, (1888), p. 921.

[6] Mülverstedt, *Regesta* etc., n. 1610 et suivants. Voir aussi la lettre de Lucius III, du 5 juin 1182, Jaffé-L., n. 14663, relative à cette affaire.

[7] *Ep. Guiberti ad Philipp. Coloniensem*, en partie dans Migne, P. L., t. CCXI, col. 1290, ep. 3, en partie dans les *Précis Historiques*, 1881, p. 26, d'après le ms. 5531, de la bibl. royale de Bruxelles, fol. 95 v°.

[8] *Guibert abbé de Florennes et de Gembloux*, dans la *Revue des Questions historiques*, t. XLVI (1889), p. 1. suiv.

[9] *Ep. Guiberti ad Philipp. Coloniensem*, dans Martène et Durand, *Thesaurus novus*, t. I, p. 687.

Saints Crépin et Crépinien, à se rendre à Rome, où on l'a retenu contre le gré de tous. Maintenant, ajoute-t-il, nous le vénérons comme un saint dans le ciel [1]. — C'est sans doute grâce à la recommandation de notre légat que Bernerède était devenu cardinal-évêque de Préneste [2].

## 1181.

AVANT AVRIL. — Le légat donne des lettres de recommandation pour Philippe de Heinsberg aux moines de Grandmont, venus à l'abbaye de Siegburg et à Cologne pour obtenir les reliques d'une des compagnes de Sainte Ursule [3].

18 AVRIL. — *Diète de Constance.* Des historiens assurent que l'évêque de Tusculum s'y trouva [4]. Ce qui semble prouver le fait, c'est que dans le diplôme de fondation du monastère de Truttenhausen, daté de ce jour, il est fait mention à la fois de l'approbation de l'empereur et de celle du légat Pierre [5]. Ce même jour, l'empereur aprouve les règlements de l'évêque de Metz sur la création du maître-échevin [6].

AVRIL ? — *Abbaye de Siegburg.* Le légat s'y retira pendant quelques jours [7]. On verra plus loin quelques détails sur ce séjour.

[1] Migne, P. L., t. CCII, col. 546. — Les deux dates extrêmes entre lesquelles il faut placer cette lettre, sont août 1180 et octobre 1181. En effet, le 11 juillet 1180 Bernerède est encore en vie : Jaffé-L., 13680 ; au mois d'octobre 1181, Pierre de Celle n'est plus abbé de S.-Remi ; il apparaît dans un diplôme comme évêque de Chartres. Voir *Gallia Christiana*, t. VIII, col. 1150.

[2] Voir plus haut, p. 37.

[3] *Itinerarium fratrum Grandimontensium*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1850, p. 348-361 ; aussi dans Migne, P. L., t. CCIV, col. 1223 suiv. — L'archevêque de Cologne les empêche de partir pendant la semaine sainte. Pâques tombait cette année le 5 avril.

[4] W. Giesebrecht, *Geschichte des Kaiserzeit*, t. V, 2, p. 936.

[5] Schöpflin, *Alsatia diplomatica*. t. I, p. 275, n. 328 ; Stumpf, *Reichskanzler*, t. II, n. 4316. Confirmation de cette fondation par Lucius III, le 20 avril 1185, Jaffé-L., n. 15410, Migne, P. L., t. CCI, col. 1351.

[6] Voir plus haut, p. 52. *Histoire de Metz*, t. II, preuves, p. 138 ; Stumpf, n. 4315.

[7] *Translatio S. Annonis archiepiscopi*, dans M. G. SS. t. XI, col. 514-518. — Nous n'avons pour dater le fait que cette phrase de l'auteur de la *Translatio* : « Citra biennii temporis (lisez *tempus*) priusquam haec gloriosa translatio amministrata fuisset, contigit... Petrum Tusculanum episcopum ad ecclesias Galliarum legatione apostolica perfungi. » La translation eut lieu le 29 avril 1183.

AVRIL-MAI. — *Tours.* Il visite les moines de Marmoutier et le chapitre de Châteauneuf; il y retrouve son ami Guibert de Gembloux [1].

*Bourges ?* Pierre de Pavie est élu archevêque de cette ville. Nous le montrerons plus loin. Il fut peut-être présent à l'élection.

SEPTEMBRE 1180. — AOUT 1181.

*Lettre des légats Pierre, évêque de Tusculum et Pierre, du titre de Sainte-Suzanne,* approuvant la décision des arbitres dans la contestation du métropolitain de Salzbourg avec le chapitre de Gurk, qui prétendait s'arroger le droit d'élire un évêque [2].

AOUT 1179. — JANVIER 1181.

*Lettre d'Alexandre III à Roger, archevêque d'York,* pour lui annoncer que le prêtre R. a été relevé de l'excommunication par l'évêque de Tusculum et le cardinal Pierre, du titre de Sainte-Suzanne [3].

[1] *Ep. Guiberti ad Sigfridum Moguntinum et Philippum Razeburgensem,* dans *Catal. codd. hagiogr. bibl. regiae Bruxellensis,* t. I, p. 573 ; *Ep. Guiberti ad Philippum Coloniensem,* dans Martène, *Thesaurus novus,* t. I, col. 618.

[2] G. von Ankershofen, *Urkunden-Regesten zur Geschichte Kärnthens* dans l'*Archiv für œsterreichische Geschichte,* t. XI (1853), p. 320. — Reuter, *Geschichte Alexanders des dritten,* t. III, p. 449, date la pièce de 1180. Les limites qui la comprennent sont fournies, d'une part, par la résignation du prétendant Herman de Ortenburg et la fin du siège du château de Strazburg (près de Gurk), le 31 août 1180, d'après le *Chronicon Gurcense,* M. G. SS. t. XXIII, p. 10; d'autre part, par le retour de Pierre de Bono à la curie où il se trouva le 13 janvier 1181, Jaffé-L., n. 14357.

[3] Jaffé-L., n. 14307, insérée dans le *Corpus Juris, L. II Decret., tit.* 28, *c.* 16. La plupart des éditeurs n'ont pas cherché à déterminer l'évêque de Tusculum dont il s'agit ici. Gonzalez-Tellez, *Commentaria perpetua in decret.* in h. l., a eu une singulière distraction en l'identifiant avec Henri de Clairvaux, qui fut, on le sait, évêque d'Albano. Voici pourquoi nous croyons devoir admettre qu'il s'agit de Pierre de Pavie et rejeter par conséquent les dates limites 1173-1181 de Jaffé-L. Odon, qui fut le prédécesseur immédiat de Pierre de Pavie sur le siège de Tusculum (à moins qu'on n'admette gratuitement une lacune dans la liste des évêques), mourut en 1171. Comme Pierre de Bono ne fut créé cardinal du titre de Ste Suzanne qu'en 1173 (Jaffé-L., t. II, p. 145, 146), le seul évêque de Tusculum avec lequel il a pu se trouver en légation est Pierre de Pavie. — Puisque nous avons été amené à parler d'Odon, faisons observer que la bulle n. 11987 datée dans les *Regesta* du 21 février 1171-72 est certainement de 1172. On y parle d'Odon *de bonne mémoire.* Or Odon n'était pas mort le 21 février 1171 : le 9 avril de cette année il signait encore le n. 11887.

MARS 1180. — AOUT 1182.

*Lettre de Jean l'Ermite à Pierre évêque de Tusculum* [1]. — C'est la dédicace de la *Vita Quarta* de S. Bernard, dont la date se trouve fixée par le fait même avec une plus grande précision qu'elle ne l'a été jusqu'ici [2]. Comme nous l'avons dit, cette biographie est accompagnée d'une seconde épître dédicatoire à Herbert, archevêque de Torres, en Sardaigne [3]. Or ce dernier n'était pas encore honoré de la dignité épiscopale au commencement de 1180 : à ce moment, il accompagnait l'abbé de Clairvaux dans la visite de ses monastères [4].

1179. — JANVIER 1182.

*Lettre de Pierre, évêque de Tusculum* mettant fin à un différend entre Manassès, évêque de *Troies*, et son chapitre [5].

*Règlement de l'évêque de Tusculum* pour l'église de *Langres* et défendant aux bénéficiers qui n'ont pas résidé pendant seize semaines de l'année, de toucher les fruits de leurs prébendes [6].

*Bologne*. Le légat Pierre confirme une constitution de Guillaume, évêque de Porto, défendant sous peine d'excommunication aux professeurs et aux étudiants de louer des appartements avant l'expiration du bail courant ou sans le consentement du locataire actuel. Sans respect du droit d'autrui, beaucoup d'étudiants, par ostentation, s'emparaient des logements loués à d'autres, en offrant aux propriétaires des prix plus élevés [7].

*Lettre d'Etienne de Tournai à l'évêque de Tusculum*. Il lui a rendu

[1] Migne, P. L., t. CLXXXV, col. 531.

[2] Hüffer, *der hl. Bernard von Clairvaux*, p. 155, ignore la date de la mort de notre cardinal ; le titre d'archevêque de Bourges l'embarrasse, et faute d'avoir eu les éléments nécessaires pour dater la lettre de Guibert de Gembloux, Martène et Durand, *Thesaurus Anecd.*, t. I, col. 617, il a pensé que l'élection au siège de Bourges est postérieure à 1182.

[3] Migne. P. L., t. CLXXXV, col. 533.

[4] *Chronicon Clarevallense*, dans Migne, P. L. t. CLXXXV, col. 1249, et *Miracula S. Bernardi, auctore Herberto*, Migne, *ibid.*, col. 570 et M. G. SS. t. XXVI, p. 121. Cf. Hüffer, *Der hl. Bernard*, p. 156 et 161.

[5] Lalore, *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*, t. V (1880), p. 44.

[6] Voir la bulle de Célestin III, 12 mars 1197, Jaffé-L., n. 17506, Migne, P. L., t. CCVI, col. 1206.

[7] Le fait nous est connu par la confirmation de Clément III, Jaffé-L., n. 16647, Migne, P. L., t. CCIV, col. 1502. « Ex rescripto litterarum p. r. P. quondam Tusculani episcopi nobis innotuit quod ad civitatem Bononiensem tempore suœ legationis intrans, etc. »

le service demandé, et le prie de s'intéresser à l'abbé de Saint-Barthélemy de Noyon [1].

*Lettre d'Etienne de Tournai à l'évêque de Tusculum.* Il lui envoie une consultation rédigée sur son ordre, et adressée à Robert Galardon, moine de Pontigny [2].— Celui-ci avait interrogé le légat, en présence de l'abbé Etienne, sur la question de savoir si l'on pouvait passer de l'ordre de Grandmont à celui de Cîteaux ; le cardinal avait chargé son ami d'y répondre.

*Lettre de l'évêque de Tusculum à R., doyen de Rouen,* qu'il charge d'éloigner du prieuré de Villercel un prêtre scandaleux [3].

1182.

18 FÉVRIER. — *Latran.* Le cardinal appose sa signature à un privilège pontifical [4].

## VII

### SECONDE LÉGATION, SUITE. — DERNIÈRE ANNÉE DU CARDINAL

Un double épisode de la seconde légation du cardinal Pierre mérite de nous arrêter un moment : c'est sa visite aux moines de Siegburg, et son élection au siège de Bourges.

Le récit de la courte « retraite » que fit l'évêque de Tusculum

[1] Migne, P. L., t. CCXI, col. 343.

[2] Migne, P. L., t. CCXI, col. 370 ; la consultation *ad Robertum Pontiniacensem monachum, ibid.*, col. 361. Etienne de Tournai, d'après Brial, « envoya cette décision au cardinal-légat avant que celui-ci partit de France pour l'Italie, c'est-à-dire l'an 1180 ou 1181, comme on le voit par la lettre 72. » *Hist. litt. de la France,* t. XV, p. 541. Brial fait sans doute allusion à ces paroles : « Angelus Domini bonus comitetur iter vestrum.» Cela ne peut-il pas s'entendre d'un voyage du cardinal sur le territoire de sa légation ? C'est pourquoi nous nous abstenons de préciser les dates.

[3] Migne, P. L., t. CCXI, col. 359. Il faut en rapprocher la lettre d'Etienne de Tournai à Gui, archevêque de Sens, *ibid.*, col. 360. La présence de la première pièce dans le recueil d'Etienne, ne suffit pas pour lui en attribuer la rédaction, comme le fait Brial, *Notices et extraits des mss. de la bibl. royale,* t. X, p. 73.

[4] Jaffé-L., n. 14592, Migne, P.L., t. CCI, col. 1116.— Il est question d'un évêque de Tusculum dans la bulle d'Alexandre III, Jaffé-L., n. 14232, Migne, P. L., t. CC, col. 1282 ; cette pièce est trop peu importante pour que nous cherchions à trouver le nom de cet évêque. La date 1173 dans Campi, *Historia ecclesiastica di Piacenza,* t. II (1651), p. 362, a besoin d'être vérifiée.

dans l'abbaye rhénane nous est fait par un contemporain, auteur de la *Translatio S. Annonis* [1] qui renferme tant de détails intéressants pour la connaissance des mœurs de l'époque.

Le bon moine nous raconte que le légat se retira à l'abbaye pour se soustraire quelque peu au tumulte des affaires et se retremper dans le repos des exercices spirituels. On lui présenta la vie du bienheureux Annon de Cologne, fondateur du monastère [2]. Le légat se la fit lire, et n'ayant pas saisi parfaitement tous les détails à une première audition, il fit recommencer la lecture. Après avoir bien pesé tout ce qu'il entendait, il voulut savoir si ce personnage avait été inscrit par l'Église au catalogue des saints et s'il était l'objet d'un culte quelconque. On lui répondit que non ; aucun abbé ne s'était occupé d'une matière réservée au siège apostolique. « Sachez bien, répondit le cardinal, que c'est se rendre coupable de négligence et d'incurie devant le souverain juge que d'imiter le serviteur paresseux, en cachant sous terre un pareil trésor, et de ne point chercher à proposer à la vénération et à l'imitation des fidèles un aussi saint personnage. »

Là-dessus les moines demandèrent timidement si sa qualité de légat le mettait peut-être à même de promouvoir cette bonne œuvre. « Sans doute, répondit-il, pourvu que j'aie reçu pour cela la délégation du pape. » Cette conversation, poursuit le narrateur, réveilla comme d'un sommeil profond les frères de Siegburg. Animés par l'espoir de voir leur patron et fondateur glorifié par l'Église, et de dissiper les derniers doutes de ceux qui semblaient ne pas croire à sa sainteté, les bons moines ne cessèrent d'importuner leur abbé jusqu'à ce qu'il se décidât à pousser vigoureusement la cause.

Il est difficile de savoir si le légat prit une part plus active aux démarches des moines. Lorsque, le 29 avril 1183, fut célébrée solennellement l'élévation des reliques [3], il n'était plus de ce monde.

[1] *Translatio S. Annonis Archiepiscopi*, dans M. G. SS. t. XI, p. 514; avec les corrections de B. Simson, *Forschungen zur Deutschen Geschichte*, t. XX, p. 600 suiv.

[2] C'est probablement l'indigeste biographie éditée dans les M. G. SS. t. XI, p. 465-514.

[3] *Translatio S. Annonis*, l. c. p. 5186. Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins*, t. I, n. 487. Voir dans A. Müller, *Anno*

Un second fait plus important à noter, c'est l'élection du légat Pierre comme archevêque de Bourges. Son ami Guibert de Gembloux en informa Philippe de Heinsberg : *Domni Petri cardinalis tunc Tusculani episcopi nunc vero Bituricensis archiepiscopi* [1]. Ces lignes furent écrites en 1181 [2]. C'est du fond de son abbaye que le moine annonce cette grande nouvelle, et il n'est pas étonnant que ses informations ne soient pas de la dernière exactitude. Il est bien certain que jamais Pierre de Pavie ne résigna son évêché de Tusculum ; mais il n'est pas moins certain que le choix des électeurs de Bourges tomba sur lui. La nouvelle d'un fait de cette importance touchant un prélat aussi connu en France, en Allemagne et en Angleterre que Pierre de Pavie, dut se répandre rapidement. Guibert de Gembloux pensa que la confirmation de cette élection ne se fit point attendre, et qu'elle fut suivie aussitôt de la prise de possession du siège. Il en conclut que son ami était définitivement archevêque de Bourges. Tous les autres documents contemporains imposent cette explication : dans cette hypothèse seulement le texte de Guibert ne les contredit point. Entre Garin, qui mourut le 20 mars 1180 [3] et Henri qui se suivent immédiatement sur les catalogues des évêques de Bourges [4], il y eut certainement un

*der Heilige*, Leipzig. 1858, p. 187, le *Mandatum legatorum Joannis Anagnini et Petri Luensis de Canonizatione S. Annonis*. Il ressort de tous les renseignements que nous possédons sur cette cérémonie, qu'on ne peut l'appeler ni une canonisation solennelle, ni même une canonisation équivalente. C'est, en effet, plusieurs mois après l'élévation solennelle des reliques, le 24 juin 1183, que le pape Lucius III écrit à l'abbé de Siegburg d'apporter ou d'envoyer à Rome les documents nécessaires pour procéder à la canonisation de Saint Annon. Jaffé-L. n. 14890, Lacomblet, *Urkundenbuch*, t. I, n.386. Müller, il est vrai, assure, ouv. cité, p. 158, que cette pièce a été mal datée par Lacomblet et qu'elle est de 1182. L'original, ajoute-t-il, se trouve à Düsseldorf dans les archives de l'abbaye. Il oublie de dire s'il l'a examiné. On a lieu d'en douter, car la bulle est datée de Segni, où le pape ne se trouvait pas en 1182, mais bien en 1183. — Sur les distinctions à faire en matière de canonisation, on pourra utilement consulter le récent ouvrage du P. Beissel, S. J. *Die Verehung der Heiligen und ihrer Reliquien in Deutschland bis zum Beginne des XIII Jhs.*, Freiburg im Breisgau, 1890, ch. VI.

[1] Martène, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 617.

[2] *Revue des questions historiques*, t. XLVI, p. 56, 57.

[3] *Gallia Christiana*, t. II, col. 56.

[4] Voici d'après le ms. lat. 9861 de la bibliothèque nationale la liste des archevêques de Bourges depuis Albéric (1136) jusqu'à Giraud : *Albericus*

intervalle de plusieurs années. Geoffroy du Vigeois dit en termes exprès qu' « après la mort de Garin, le siège demeura vacant pendant trois ans et sept mois environ : dans cet intervalle deux évêques furent élus, aucun des deux ne fut sacré [1] ». Bernard Itier ne connaît qu'un seul de ces élus, c'est le légat Pierre [2] ; Albéric de Trois-Fontaines, dont l'autorité est moindre ici, semble dire qu'il prit en réalité possession du siège[3]. Malgré ces divergences, le fait de l'élection de notre légat ressort clairement de l'ensemble des témoignages contemporains. Déclina-t-il un honneur incompatible avec sa dignité d'évêque de Tusculum, ou bien le pape refusa-t-il de sanctionner l'élection ? Nous l'ignorons. Toujours est-il qu'il ne porta jamais que le titre d'*electus Biturícensis* [4].

Le 30 août de cette même année 1181 mourait le grand pape Alexandre III, et deux jours après, on lui donnait comme successeur Hubald, évêque d'Ostie, qui prit le nom de Lucius III. Comme nous l'avons dit, rien n'indique que le cardinal Pierre se soit trouvé à la curie dans ces circonstances [5]. Mais à partir du

*annos II, menses IX ; Petrus, annos XXX minus XXIII diebus* ; *Stephanus annos I, menses II, dies XIII ; Garinus annos V, menses VII, dies IX ; Henricus, annos XVII, minus dies XIV ; Guillermus, annos IX, dies XXXV ; Giraldus, annos IX, menses III, dies XII* ; le ms. lat. 4991, fol. 25 se contente de l'énumération *Albericus, Petrus, Stephanus, Garinus, Henricus, Sanctus Willelmus, Giraudus*. — Sur les manuscrits d'où nous tirons ces listes, voir L. Delisle, *Anciens catalogues des évêques des églises de France* dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, p. 397.

[1] *Historiens de France*, t. XVIII, p. 220. La formule *neuter consecratus est* s'explique par son application aux deux élus ; le cardinal Pierre n'avait certes pas besoin de la consécration épiscopale.

[2] *Chroniques de S. Martial de Limoges*, publiées par H. Duplès-Agier, 1874, p. 60.

[3] M. G., SS., t. XXIII, p. 873.

[4] Pflugk-Hart tung, *Acta Pontificum Romanorum inedita*, t. I, p. 312, à propos d'une lettre de Lucius III, Jaffé-L., n. 14969 à l'archevêque Henri de Bourges, où il est question d'une faveur « a b. m. Ludovico illustri Francorum rege P [etro] prædecessore tuo indultum,» fait remarquer que ce prédécesseur n'est autre que Pierre II (1180-1184), c'est-à-dire notre cardinal. Il aurait dû s'apercevoir que Louis VII († 18 sept. 1180) n'a jamais pu faire aucune faveur à Pierre II élu en 1181. Il s'agit de Pierre Ier.

[5] Nous ne pensons pas qu'on veuille trouver un argument sérieux pour prouver la présence du cardinal Pierre à l'élection de Lucius III dans cette phrase du *Chronicon Fossae novae* : «Communicato *omnium cardinalium* consilio Ubaldus Ostiensis episcopus apud Velitrias in Papam ab omnibus ordinatur Lucium. » Muratori, *Scriptores Rerum Italic.* t. VII, p. 875. Il s'agit de tous les cardinaux présents à la curie.

18 février 1182, il est certainement à Rome aux côtés du nouveau pape, qu'il suit à Velletri.

Désormais son nom se rencontre plus fréquemment que par le passé sur les privilèges pontificaux [1]. Sa dernière signature est du 14 juillet 1182 ; le cardinal n'avait plus alors que peu de jours à vivre.

Pendant les six derniers mois de sa vie, son activité semble s'être renfermée dans ce rôle modeste de témoin et dans l'office de conseiller du pape. Pour Panvini [2] et tous ceux qui l'ont suivi, Pierre de Pavie remplit la place de vicaire de Rome, et cela jusqu'en 1187, sous Lucius III, Urbain III et Grégoire VIII : cette double affirmation manque totalement de fondement [3].

Le 1er août 1182, l'évêque de Tusculum mourut à Ostie, où il se trouvait avec le pape Lucius III : il fut emporté par une épidémie qui fit beaucoup de victimes à Rome et aux environs : on l'inhuma au monastère de Fossa-Nuova [4].

Le souvenir du célèbre cardinal fut gardé dans plusieurs églises ou monastères : nous avons signalé son nom dans le nécrologe de Sainte-Geneviève [5].

L'Église de Meaux, qui l'avait élu comme pasteur, conserva

[1] Latran, du 18 février au 9 mars, Jaffé-L., n. 14592, 14593, 14604, 14606 ; Velletri, du 8 avril au 14 juillet : 14620, 14621, 14624, 14626, 14629, 14630, et probablement aussi 14631 du même jour, 14632, 14635, 14643, 14644, 14666, 14681.

[2] *Romani Pontifices et Cardinales*, Venetiis, 1557, p. 122, 124, 126.

[3] Voir H. Ponzetti, *Elenchus chronicus vicariorum urbis in spiritualibus*, Romæ, 1797, in-4°, p. XXVIII et 16. Selon lui Pierre de Pavie fut vicaire de Rome depuis Lucius III jusqu'à Clément III : il renvoie le lecteur à Ughelli, Lucentius, Ciacconi et Palatius. Morone, dans son article sur les vicaires de Rome, *Dizionario di erudizione ecclesiastica*, t. XCIX, p. 87 s'en rapporte à Novaes (probablement aux *Elementi della Storia de' sommi pontefici*, t. III), et arrive aux résultats suivants : Alexandre III, en 1179, créa vicaire de Rome Henri, évêque d'Albano, puis, plus tard (1152?), Pierre de Pavie qui resta dans ce poste sous Lucius III, etc.. jusqu'à Clément III. Rien de tout cela n'est fondé. Les seuls vicaires de Rome à cette époque, sur lesquels nous ayons des renseignements sont : Girard, cardinal-diacre de S. Adrien, en 1184 : *Chronicon monasterii S. Bartholomaei de Carpineto*, dans Ughelli, *Italia sacra*, t. X, p. 376 ; et Thibaud, évêque d'Ostie, en 1187, M. G., SS., t. XXVII, p. 176.

[4] *Gaufridi Vosiensis Chronica*, dans *Historiens de France*, t. XVIII, p. 213, M. G. SS. t. XXVI, p. 198. La date du 1er août est confirmée par les nécrologes de Meaux et de Clairvaux, cités plus loin.

[5] Plus haut, p. 17.

également son souvenir [1]. Il en est de même de l'église de Bourges, avec laquelle il avait contracté les mêmes liens : il y avait fondé un anniversaire [2].

L'obituaire de Clairvaux enregistre la date de sa mort, et son nom se trouve mêlé à ceux des plus illustres prélats de ce temps, autrefois ses amis ou ses collègues, dont on faisait mémoire à l'abbaye dans les *Missae generales* [3]. Enfin, le monastère de Saint-Valéry, pour lequel il avait une vive affection, comme dit le pape Lucius III, lui devait une fondation. Le pape, dans une lettre qui avertit les moines de célébrer l'anniversaire de leur bienfaiteur, fait connaître en même temps ses exécuteurs testamentaires. Ce sont : maître Hugues, Jean, Nicolas, Hildebert et Bernard. Nous ne savons que leurs noms [4].

HIPPOLYTE DELEHAYE, S. J.

[1] Plus haut, p. 20. Il avait aussi fondé une prébende dans l'église de Meaux.

[2] *Chronicon Bernardi Iterii*, dans les *Chroniques de S. Martial de Limoges*, p. 60.

[3] Lalore, *le Trésor de Clairvaux*, Troyes, 1875, p. 179 : *Kal. (Augusti): Commemoratio domini Petri Tusculani episcopi.* — p. 174 : *Missa pro domino Conrado cardinali celebratur in capella ejusdem. In hac missa colliguntur Henricus Albanensis episcopus, Eskilus Lundensis... quorum omnium corpora sepulta sunt in Clarevalle, item Petrus Tusculanus episcopus, Henricus Remensis.*

[4] Jaffé-L., n. 14902, Löwenfeld, *Epistolae Romanorum Pontificum ineditae* p. 215.

# L'EXPÉDITION DE

# PHILIPPE LE HARDI

## EN CATALOGNE

### I

#### LES FRANÇAIS EN ROUSSILLON.

L'expédition de Catalogne, entreprise par Philippe III en 1285, tant pour la cause de la papauté que pour celle de sa propre maison, est certainement une des plus mal connues parmi celles qui ont leur place dans nos annales militaires. Les chroniqueurs français sont très sobres de renseignements à son sujet, parce que l'éloignement les a empêchés de connaître une foule de détails. Les auteurs catalans sont, au contraire, très féconds, et même diffus, dans la narration des épisodes pleins d'intérêt dont elle est émaillée ; mais ils sont loin de s'être tenus dans les bornes de la justice et de l'impartialité. On ne doit se servir de leur texte qu'avec précaution, en le contrôlant avec soin par les témoignages de tout genre qui peuvent le rectifier ou l'éclaircir. J'essayerai de le faire ici, et, sans remonter aux causes très complexes de la croisade intérieure qui mit alors aux prises une bonne partie du monde chrétien, causes assez connues du reste, je commencerai mon récit au moment de l'entrée en campagne [1].

[1] Ce travail, basé non seulement sur la confrontation des diverses chroniques, mais sur l'étude des lieux et sur celle des archives des rois de Majorque, fera partie d'un ouvrage en préparation depuis longtemps sur les relations politiques de la France avec ces princes, souverains des îles Baléares, du Roussillon et de Montpellier.

Contre les forces de l'Aragon et de la Sicile, réunies entre les mains de Pierre III, le complice présumé des Vêpres siciliennes, et, en tout cas, le bénéficiaire de la révolte qui accompagna ce massacre fameux, excommunié et déposé par le Saint-Siège, se dressait une ligue composée du pape, du roi de France, de la maison d'Anjou, maîtresse de la Provence et du royaume de Naples, et de quelques cités italiennes. Le fils de saint Louis s'était assuré en outre, par une alliance habile, le concours de Jacques I, roi de Majorque, le propre frère de Pierre et la victime de ses haineuses convoitises, qui avait à recouvrer des droits injustement confisqués ; il avait même conclu un traité aux termes duquel ce prince devait lui livrer les principales places du Roussillon et les passages des Pyrénées conduisant en Catalogne [1].

Au printemps de l'année 1285, pressé par Martin IV et par son légat, le cardinal Cholet, de marcher sans plus tarder contre son adversaire à la tête des coalisés, Philippe prenait l'oriflamme à Saint-Denis et s'avançait vers Narbonne, où devaient se concentrer toutes ses forces, accompagné de ses deux fils, Philippe et Charles, le premier déjà roi de Navarre, le second roi désigné d'Aragon, du cardinal lui-même et d'une partie de la cour. La croisade avait été prêchée avec une ardeur sans pareille. Du nord, du centre, du midi, les chevaliers, les gens de pied, les volontaires de toute espèce affluaient. Il en vint de France, de Picardie, de Flandre, de Bretagne, de Gascogne, de Languedoc, de Provence, de Bourgogne, même d'Angleterre, d'Allemagne et d'Italie. Trois cent mille hommes, d'après les évaluations des Catalans, très probablement exagérées, cent mille d'après les chiffres les plus modérés, se trouvèrent bientôt réunis près de la frontière, tandis qu'une flotte imposante, composée de plus de cent galères et d'une infinité de petites barques s'apprêtait, dans les ports de Marseille et d'Aigues-Mortes, à transporter sur les côtes espagnoles des provisions de toute espèce [2]. C'était là, de toute façon, un ensemble de forces bien supérieur à celui que les princes du moyen âge étaient habitués à mettre en mouvement ; c'était l'inauguration des grandes guerres internationales et des grandes

[1] Archives nationales, J, 598, n° 5. Les motifs et les conditions de ce traité seront exposés ailleurs.

[2] D'Esclot, ch. 137; Muntaner, ch. 119; Villani, ch. 102 ; etc.

armées d'invasion, depuis longtemps oubliées. Mais, dans ces éléments si bigarrés, la quantité était au détriment de la qualité. On eût dit une de ces cohues qui se précipitaient sans discipline et sans expérience contre les infidèles, au début des expéditions d'Orient. Beaucoup se proposaient simplement de gagner les indulgences promises en faisant un acte de présence, et de revenir aussitôt après les premières opérations. D'autres, les « ribauds, » comme on les appelait, dignes précurseurs des grandes compagnies, ne se souciaient même pas des faveurs spirituelles et n'étaient attirés que par l'appât du butin. Mauvaises conditions pour entreprendre la conquête d'un pays de montagnes où tout se dressait contre l'envahisseur, la nature et l'homme, et où les plus belles armées ont toujours échoué. Pour en ouvrir l'accès, la complicité du prince qui en détenait les clefs était doublement indispensable.

De son côté, le roi d'Aragon, apprenant que les Français étaient en marche, avait convoqué dans tous ses États les riches-hommes, les chevaliers, les gens des villes et des églises, les frères du Temple, de l'Hôpital des autres ordres militaires [1]. Il leur avait donné rendez-vous au col de Panissars, sur les frontières de la Catalogne et du Roussillon, dans la pensée que les Français tenteraient de le franchir, car c'était le passage ordinaire, et lui-même s'était établi sur ce point avec son fils Alphonse, confiant aux comtes d'Ampurias et de Rocaberti la garde des cols voisins de Banyuls, de la Massane et du Pertus [2]. Il avait en outre à sa disposition l'armée et surtout la flotte de Sicile, force navale considérable, commandée par Roger de Loria, des bandes d'*almogavares*, milice irrégulière particulièrement redoutable, composée de montagnards à demi sauvages, pillards de profession [3], et même des troupes auxiliaires de Sarrazins, plus féroces encore, levées dans son royaume de Valence. Il avait aussi demandé des renforts au roi de Castille, son neveu et son allié, et celui-ci, d'après Muntaner [4], lui en avait promis. Mais Philippe avait pris les devants et l'avait invité, par ambassade, à ne pas se compromettre avec les excommuniés ; ce dont il se

[1] D'Esclot, ch. 139.
[2] Muntaner, ch. 120. Sur ces différents cols, v. ci-après, § III.
[3] V. les détails donnés à leur sujet par d'Esclot (ch. 79).
Muntaner, *ibid.*

donna garde. Assurément Pierre III, réduit ainsi à ses seules forces, ne pouvait opposer à ses adversaires la puissance du nombre ; mais il n'en avait guère besoin, car le terrain de la lutte lui était favorable, et, malgré les foudres de l'Église, ses sujets se montraient animés d'un patriotisme aussi ardent que s'il se fût agi de recommencer les grandes guerres contre les Maures.

Le 30 avril 1285 [1], Philippe le Hardi faisait son entrée à Narbonne et prenait le commandement de ses troupes. Le roi de Majorque n'alla point le retrouver daus cette ville, ainsi qu'on l'a cru [2]. Le fugitif était resté caché dans son château de la Roca, dans un dénuement presque absolu ; et, voyant que sa femme et ses enfants ne l'y rejoignaient point, il se morfondait dans l'attente des événements. La nouvelle de l'arrivée de son puissant allié lui rendit l'espoir. Il lui dépêcha aussitôt un courrier pour lui faire savoir tout ce qui venait de se passer à Perpignan, les hontes qu'il avait dû supporter, l'enlèvement de sa famille, la perte de son trésor : jamais il ne pourrait tirer de cet affront une vengeance assez éclatante ; les Français n'avaient qu'à venir en toute hâte, il leur livrerait immédiatement les passes des montagnes et les forteresses du Roussillon, comme il l'avait promis, et les aiderait de tout son pouvoir ; ils n'avaient pas à craindre la présence du roi d'Aragon, qui s'était enfui, tant il appréhendait leur venue. L'arrivée de ce message donna lieu à une scène curieuse, qui, si elle est authentique (et elle doit l'être), jette un jour singulier sur les dispositions respectives du roi de France et des personnages qui l'entouraient. Le conseil était réuni. Le légat prit le premier la parole et s'écria, plein de feu : « Levez-vous, beau sire ; Pierre d'Aragon a pris « la fuite ; vous allez vous emparer de sa terre sans coup férir. « — Seigneur cardinal, lui répondit le prince avec sang-froid, « je ne crois pas que Pierre d'Aragon se soit enfui, car c'est un des « meilleurs et des plus braves chevaliers du monde. S'il n'avait

[1] Et non le 1er mai, comme on l'a dit. V. les tablettes de cire de Pierre de Condé, (*Histor. de la Fr.*, XXII, 446, 454, 461). Ce précieux document servira à fixer tout l'itinéraire de la campagne.

[2] Vaissète, IV, 47 ; Langlois, *Le règne de Philippe le Hardi*, p. 154. Les grandes chroniques de Saint-Denis disent bien (*Hist. de Phil. III*, ch. 39) que Jacques Ier, « si tost qu'il sot sa venue, si s'en vint contre le Roy au plus honnourablement qu'il pot ». Mais on voit par la phrase qui précède qu'à ce moment Philippe était déjà entré en Roussillon, comme le veulent les chroniques aragonaises.

« personne avec lui, il serait homme à se défendre seul jusqu'à la « mort. Du reste, il est capable de tout; voyez ce qu'il vient d'en- « treprendre contre le roi de Majorque. — Certes, ce n'est pas une « prouesse, reprit le légat ; il l'a fait par surprise [1]. »

Le fils aîné du roi, Philippe, était présent. Depuis son enfance, et probablement depuis la visite qu'avait faite à Paris, avant de monter sur le trône, son oncle Pierre III, ce jeune prince avait reporté sur le frère de sa mère une part de l'affection qu'il éprouvait pour celle-ci au temps où elle vivait. Sa belle-mère, la reine Marie de Brabant, n'aimait, par contre, ni les parents ni les enfants de l'Aragonaise : n'avait-elle pas été accusée (à tort, il est vrai) de l'empoisonnement de l'aîné de ses beaux-fils ? Le cadet, devenu par ce fait l'héritier du trône, avait donc plus d'une raison pour pencher en faveur du prince que l'on allait combattre; peut-être aussi nourrissait-il dès lors une secrète antipathie contre Rome et ses idées. En un mot, il représentait à la cour le parti de l'opposition, et, dans cette expédition de Catalogne, il ne suivait son père qu'à contre-cœur ; il ne devait que trop le laisser voir un peu plus tard. Aussi le mot du cardinal Cholet le fit-il bondir de sa place : « Vous dites, s'écria-t-il, que le roi « d'Aragon n'a pas fait une prouesse ? — Oui ! Mais vous voilà « excommunié, fit le légat à moitié sérieux ; vous avez appelé « Pierre d'Aragon le roi d'Aragon. Je vais vous absoudre ; mais « n'y revenez plus. »

Un troisième personnage voulut s'interposer entre eux. C'était le duc de Brabant, beau-père du roi, qui, paraît-il, avait suivi l'armée. « Monseigneur, dit-il au cardinal, peut-être avec une « intention perfide, Philippe n'a pu s'empêcher de donner à son « oncle la qualité de roi parce qu'il est plein de bon vouloir à son « égard. Mais il devrait aimer autant son frère Charlot, qui sera « roi d'Aragon lorsque nous aurons conquis le pays. »

Ici le roi en personne intervint, et, trahissant à son tour ses sentiments intimes : « Sire duc, vous dites vrai; mais Philippe « est lui-même de ce mauvais lignage d'Aragon : c'est ce qui le « fait mal parler. — Mon seigneur et père, répliqua audacieuse- « ment le jeune prince, je suis du plus noble sang du monde du

[1] D'Esclot, ch. 136. Il ne faut pas oublier que ce propos si flatteur pour le roi d'Aragon est rapporté par un catalan. Mais il est également à l'honneur de Philippe le Hardi, et il est bien dans la tradition de la chevalerie.

« côté paternel, et aussi du côté maternel. La famille de ma mère « n'est pas un mauvais lignage; c'est une race des plus nobles et « des plus honorées, et, quoi que vous en disiez, personne n'osera « soutenir le contraire. » Puis, s'oubliant : « Croyez-le bien, « l'Aragon nous fera encore trembler ; nous y serons pris, tués, « détruits, et, si vous comptez vous en emparer en peu de temps, « vous vous trompez. »

Alors le cardinal, pour détourner l'orage, interpella le comte de Foix : « Voyons, comte, vous qui êtes quasi-catalan, dites-« nous si nous pouvons faire promptement cette conquête. » Le comte expliqua qu'une fois que l'on serait entré en Aragon, si Pierre pouvait réunir seulement trois mille chevaliers, il livrerait bataille, et que, s'il était vaincu, la campagne serait presque aussitôt terminée, mais que, s'il l'emportait, jamais les Français ne seraient maîtres de la Catalogne. Le roi, qui avait eu le bon esprit de ne point se fâcher de la sortie de son fils, sourit à la pensée que son adversaire, « un des trois rois pauvres de la contrée [1], » pût lui livrer une bataille rangée; et la séance fut levée [2].

On le voit, au milieu de la sécurité générale, l'héritier de la couronne pressentait seul le danger, peut-être parce qu'il avait reçu des informations particulières; mais il avait une singulière façon d'agiter la cloche d'alarme, et l'on connaissait trop ses tendances pour ajouter foi à ses paroles. Quant à la réponse à donner au messager du roi de Majorque, elle fit, le lendemain matin, l'objet d'une seconde délibération. Le cardinal Cholet prononça un grand discours en l'honneur des rois de France, qui, depuis la conversion de leur pays au christianisme, n'avaient jamais dévié de leur fidélité envers l'Église romaine. Il exposa les méfaits de Pierre III, qui avait envahi la Sicile, fait révolter les vassaux du Saint-Siège, renversé les églises et les monastères, et qui, scandale inouï, s'alliait aux Sarrazins pour faire la guerre à la chrétienté. Il fallait que cette honte fût lavée et que, dans huit jours, son royaume fût occupé, pour être aussitôt remis au prince Charles, fils du roi de France. Et, par un beau mouvement oratoire, le légat, ôtant son chapeau

[1] Les deux autres étaient, d'après Buchon, les rois de Majorque et de Castille.
[2] D'Esclot, ch. 33.

rouge, le posa sur la tête de Charles de Valois, en signe d'investiture. Il promit ensuite d'entretenir aux frais du pape un corps de six mille arbalétriers, et adjura tous les clercs d'accorder aux croisés les plus larges indulgences. Philippe III, plus calme et plus bref, remercia en deux mots le légat, et jura devant lui qu'il ne retournerait point en France avant d'avoir vengé l'injure de l'Église et la sienne. Le comte de Flandre fit valoir que la saison des chaleurs approchait et qu'il était nécessaire de la devancer. Tous les chevaliers s'écrièrent d'une voix : « en avant ! en avant ! » L'ordre fut donné de se mettre en marche le lendemain, et le roi de Majorque en fut averti [1].

Partie de Narbonne de grand matin, l'armée royale, embarrassée par une foule d'*impedimenta* et par l'excès même de son formidable effectif, n'atteignit que le quatrième jour la frontière du Roussillon [2]. Un seul passage donnait et donne encore, du côté du Languedoc, un accès facile dans cette contrée, enfermée tout entière par de hautes montagnes et par la mer, les Corbières au nord, les Pyrénées et leurs contreforts au sud et à l'ouest, la Méditerranée à l'est : c'est l'étroit défilé de Salses, qui s'ouvre entre l'étang du même nom, communiquant avec cette mer, et une ligne de rochers arides, se rattachant aux Corbières. La fontaine de Salses, limite des deux pays, jaillit de ces rochers. Philippe s'y arrêta, puisqu'il trouva tout à côté un criminel pendu par ses officiers, et qu'il apprit ainsi que cette fontaine dépendait encore de son royaume [3]. Lorsque l'armée française fut arrivée là, elle se trouva tout à coup en face de la vaste plaine de Roussillon et des monts Pyrénées, qui surgissent brusquement au fond de cette plaine et la séparent de la Catalogne, ainsi qu'un rempart naturel, protégé lui-même par l'imposant Canigou comme par un fort avancé. Par une illusion d'optique très fréquente dans les régions montagneuses, les soldats crurent toucher au but et poussèrent, suivant d'Esclot, de tels cris de joie, qu'on eût dit qu'ils avaient conquis toute la terre [4]. Effectivement, c'est de ce

[1] D'Esclot, ch. 136.

[2] Le départ eut lieu sans doute le 2 mai, puisque, le 6, précisément quatre jours après, l'armée se trouvait *in castris*, c'est-à-dire arrêtée devant une place qui nécessairement n'était plus en France. (Tablettes de Pierre de Condé, *ibid.*, 446.)

[3] Arch. nat., J 893, n° 27.

[4] D'Esclot, ch. 137.

point que le voyageur venant de Narbonne découvre pour la première fois la redoutable chaîne, et cette particularité, que j'ai pu vérifier, confirme singulièrement l'exactitude du chroniqueur catalan, qui a raconté ces faits avec un grand luxe de détails.

Mais, en approchant du château de Salses, forteresse construite un peu plus loin pour défendre ces autres Thermopyles, et remplacée sous Charles-Quint par une citadelle encore debout, cette joie éclatante se changea en déception. Au lieu de leur ouvrir les portes, la garnison leur lança quelques traits, qui blessèrent un petit nombre d'hommes et arrêtèrent les autres. Personne ne s'attendait à un semblable accueil. Philippe III, tout étonné, se crut trahi par son allié et demanda ce que cela voulait dire. Le comte de Foix dut lui faire entendre que les Roussillonnais préféraient le roi d'Aragon au roi de Majorque et commettraient probablement pour l'amour du premier, plus d'un acte d'hostilité. Cela n'était vrai que d'une partie de la population. En réalité, les uns tenaient pour leur seigneur immédiat, dont la personne était plus sympathique ; les autres, se souvenant de la promesse qu'ils avaient faite, en 1279, de ne jamais l'aider contre son suzerain, croyaient mieux faire en se conformant à cet engagement forcé. Les villes comme la noblesse étaient divisées ; mais d'Esclot, qui rapporte cette explication, prend sur lui d'étendre à la totalité les sentiments de son parti, au risque d'être démenti un peu plus loin par son propre récit. Moins partial, en général, que le bouillant Muntaner, il se laisse cependant entraîner, dans toute l'histoire de cette campagne, par son ardent patriotisme, et les détails de la lutte prennent très facilement sous sa plume un tour favorable aux Aragonais. Il est nécessaire, lorsqu'on les lui emprunte, de tenir compte de cette disposition d'esprit, qui nuit parfois à l'exactitude dont je viens de parler. Malheureusement les annalistes français, beaucoup plus éloignés du théâtre des événements, les ont racontés, comme je l'ai dit, d'une façon plus sommaire et ne nous fournissent pas souvent la contre-partie. Mais on peut, à la rigueur, démêler la vérité sans leur secours, surtout lorsqu'on se trouve en face d'assertions en aussi flagrante contradiction avec les faits. Il est certain que les Français rencontrèrent en Roussillon, tantôt un bon, tantôt un mauvais accueil, suivant que les

habitants et les garnisons étaient pour ou contre le roi de Majorque; c'était dans l'ordre des choses [1]. Toutefois, en ce qui concerne le château de Salses, il faut reconnaître qu'il entreprit de résister, et sa position très forte le lui permettait, bien que d'Esclot ose dire, pour atténuer le dénouement de cette première lutte, que la place n'avait ni défenses ni « gens de mur ». « Ce sont « donc des traîtres? s'écria Philippe, en répondant au comte de « Foix. Alors enlevons-les de vive force. » Il fallut livrer, pour y entrer, un premier combat, et même, s'il faut en croire notre chroniqueur, trois combats consécutifs, où les assaillants perdirent, dit-il, un bon nombre d'hommes, et les assiégés sans doute davantage, puisqu'ils eurent le dessous. Une fois dans la place, les troupes royales, toujours d'après le même auteur, massacrèrent tout ce qu'elles trouvèrent sous leurs pas. C'est, nous le verrons, l'expression ordinaire des Aragonais quand ils parlent des rencontres sanglantes qui furent fatales à leurs armes dans le cours de cette guerre acharnée [2].

Averti par cet exemple des obstacles qui pouvaient l'attendre sur son chemin, le roi, dès le lendemain matin, disposa son armée en corps de bataille. En avant, il plaça les compagnies de « ribauds », au nombre de soixante mille hommes, marchant à pied, sans autres armes que de gros bâtons, avec mille chevaux pour les soutenir. Derrière elles venait l'élite de la chevalerie, en tête de laquelle on voyait les sénéchaux de Toulouse, de Beaucaire et de Carcassonne, le sire de Lunel, le comte de Foix, et même un seigneur de Catalogne, Raymond Roger, frère du comte de Pallars ; il y avait là cinq mille chevaliers, avec leurs suivants. Ces deux premiers corps se trouvaient protégés de chaque côté par une haie d'arbalétriers, bardés de fer des pieds à la tête, et qui n'étaient pas moins de treize mille. Un troisième comprenait l'*ost* de Narbonne, de Béziers, de Carcassonne, d'Agen de Toulouse, du comté de Saint-Gilles et de tous les pays du Languedoc relevant du roi de France ; environ soixante mille piétons. Un quatrième était formé de l'*ost* de l'Ile-de-France, de

[1] On possède une série de sentences de confiscation rendues plus tard au nom de Jacques I contre divers Roussillonnais qui avaient embrassé le parti du roi d'Aragon. Il est facile de voir qu'ils ne représentaient qu'une faible partie de la population. (Arch. des Pyrénées-Orientales, B 19.)

[2] D'Esclot, ch. 137.

Picardie, de Normandie, plus quelques compagnies de Flamands, d'Allemands et d'autres soldats étrangers ; encore quatre-vingt mille gens de pied. Ensuite marchait, sous l'étendard de saint Pierre, le contingent fourni et soldé par le légat : six mille chevaliers armés. Enfin arrivaient le roi, ses deux fils, les comtes, les seigneurs bannerets, au milieu d'un cortège innombrable, où l'on comptait bien trois mille chevaliers et cent mille hommes en tout. Suivaient les bagages, les chariots, le bétail, conduits par une troupe de serviteurs, de femmes, d'enfants, pouvant s'élever à dix ou douze mille personnes. Tels sont, du moins, les chiffres ronds donnés par le chroniqueur [1] ; chiffres dont le total dépasserait trois cent mille, et qui sont, par conséquent, quelque peu invraisemblables. Mais, tout en voyant l'effectif de l'armée française, comme ses fautes ou ses excès, à travers un prisme grossissant, d'Esclot paraît avoir été bien informé sur sa marche et sa composition ; nous pouvons donc nous en rapporter à lui pour les autres détails.

On se remit en marche ainsi, en se tenant sur ses gardes, et l'on se dirigea sur Perpignan, qui n'était plus qu'à quatre lieues de là. Lorsque la tête de ligne fut arrivée en vue des remparts, dans l'*orta*, ou dans la zone de jardins fruitiers sans clôture, dont la capitale du Roussillon, comme la plupart des villes du midi, était autrefois entourée [2], on fit halte, on dressa les tentes, et, pendant qu'un immense camp s'établissait, le 10 au plus tard, de Perpignan jusqu'au Boulou [3], c'est-à-dire sur une étendue de quatre lieues, le roi envoya prévenir Jacques, dans sa retraite de la Roca, qu'il avait répondu à son appel et qu'il l'attendait. En voyant le malheureux prince si pauvrement installé, dénué de tout, les messagers royaux demeurèrent stupéfaits, et se demandèrent si c'était bien là le puissant seigneur qui régnait à Montpellier et devait leur ouvrir l'accès de la Catalogne. Jacques, après s'être équipé de son mieux, alla trouver Philippe le lendemain à midi, et c'est là seulement, sous les murs de Perpignan, que se fit la jonction placée par quelques-uns dans la ville de

[1] D'Esclot ch. 137.

[2] Cet ancien usage s'explique, surtout dans les villes fortifiées, par l'augmentation graduelle du nombre des habitants et des maisons, qui obligeait à rejeter les jardins en dehors des murs. Il subsiste encore de l'*orta* de Perpignan des restes assez beaux et bien reconnaissables.

[3] *Muntaner*, ch. 121 ; tablettes de P. de Condé, *ib.*, 461.

Narbonne. Il fut reçu à bras ouverts ; on le fit dîner, et, quand il fut bien restauré, le cardinal, qui était dans toutes les circonstances l'orateur et le diplomate de la croisade, le prit à part, avec le roi, le duc de Bretagne et le comte de Foix. Il lui dit qu'ils avaient tous appris avec le plus vif déplaisir les affronts qu'il avait reçus de son frère, qu'ils avaient accéléré leur marche pour l'amour de lui et qu'ils se chargeaient de venger son injure. On lui demandait seulement de livrer les forteresses du Roussillon, comme il s'y était engagé, d'ouvrir aux croisés les portes de Perpignan et d'en laisser emmener cent habitants à titre d'ôtages, afin que l'on fût plus sûr des autres, d'autoriser les troupes royales à acheter librement les denrées dont elles auraient besoin et à payer en monnaie de leur pays, enfin de mander à tous les hommes d'armes de sa terre de rallier l'armée ou la flotte française. Jacques, se tournant vers le roi avec de grandes marques de respect, répondit qu'il mettait tout ce qu'il possédait à sa disposition et que son allié pouvait se considérer comme chez lui. Il ajouta qu'il allait lui remettre sur le champ les châteaux de la Roca [1] et de la Clusa [2], voisins de la frontière d'Aragon, qu'il ne pouvait lui en offrir d'autres pour le moment, parce qu'une partie de ses sujets, voyant qu'il voulait les livrer aux Français, s'étaient soulevés contre lui, mais que de ces deux points il serait facile de soumettre en fort peu de temps la montagne et la plaine. Philippe le remercia avec effusion. Aussitôt le roi de Majorque emmena soixante chevaliers de Picardie, avec deux cents sergents de Toulouse, et s'en vint les établir dans les deux places en question, qui furent désormais gardées au nom du roi de France [3]. Il fit ensuite crier l'*ost* dans toutes les terres de son comté, en ordonnant à ses vassaux de se tenir prêts à le suivre en Catalogne contre les ennemis de l'Église et des princes alliés, avec des armes et du pain pour quinze jours. Les abbayes

[1] La Roca ou la Roque n'est, en ligne droite, qu'à une lieue et demie de la frontière, qui était alors la même qu'aujourd'hui. C'est par une confusion évidente qu'Henry a placé dans ce château, où Jacques s'était réfugié, les logements de Philippe III et l'entretien échangé à Perpignan (*Hist. du Roussillon*, t. I, p. 154).

[2] La Clusa ou l'Écluse (traduction mauvaise) est à une lieue environ du fort de Bellegarde, élevé sur la limite même des deux pays. On y voit les ruines de trois châteaux, dont un seul, celui qui était situé au nord, sur la rive droite de la rivière, appartenait à l'époque féodale. C'est ce lieu de la Clusa que Charlemagne, d'après la légende, aurait enlevé au roi Marsile.

[3] D'Esclot, ch. 138.

et monastères lui accordèrent volontairement, et par grâce spéciale, le concours de leurs hommes [1].

A Perpignan, l'occupation fut plus difficile. Depuis la fuite de Jacques, le parti aragonais avait repris le dessus. La garnison reçut mal le premier détachement qui se présenta pour demander l'entrée de la ville. Les gardes se cachèrent d'abord pour le laisser entrer sans défiance, puis firent pleuvoir sur lui une grêle de traits, en poussant de si grands cris, que l'on pouvait croire à la présence d'une armée entière. Aussi les soldats français se retirèrent-ils, convaincus que le roi d'Aragon se trouvait dans la place à la tête de ses troupes. D'Esclot les accuse d'avoir, en s'en allant, saccagé un monastère de cisterciennes qui se trouvait tout près de là et violenté les religieuses : la trahison dont ils avaient été les victimes les entraîna peut-être à la vengeance et aux excès ; toutefois il n'y avait sur leur passage, comme l'a remarqué un écrivain du pays, aucun couvent de femmes, et ce fait paraît controuvé [2]. Philippe se réjouissait déjà de se trouver en face de son adversaire ; mais son allié le détrompa en lui certifiant que celui-ci était encore à six journées de distance, et il pouvait le savoir, car, au milieu de populations aussi divisées, il était facile à chacune des parties belligérantes d'être informée des faits et gestes de l'autre. Alors le comte de Foix et le sénéchal de Toulouse furent envoyés en ambassadeurs auprès des autorités locales. Ils leur dirent, de la part du roi, que, si les habitants laissaient les Français s'approvisionner, ils seraient bien payés, et qu'il n'entrerait en ville que le nombre d'hommes qu'ils voudraient, qu'on leur pardonnerait tout, mais que, dans le cas contraire, ils devaient s'attendre à voir leurs vignes et leurs plantations *taillées* et à n'obtenir aucune merci.

Ceux-ci, voyant qu'ils ne pourraient longtemps résister à une pareille armée, acceptèrent les propositions ; mais les partisans décidés de Pierre d'Aragon, se refusant à toute transaction, abandonnèrent leurs demeures la nuit suivante, avec leurs femmes,

[1] Arch. des Pyrénées-Orientales, B 2.

[2] V. *Bull. de la Soc. agr., scientif. et littér. de Perpignan*, t. XXI, p.415. M. Delamont ajoute qu'il s'agit peut-être du monastère de religieuses augustines établi à Espira de l'Agly ; mais rien ne justifie ce déplacement du lieu, qui transporte, d'ailleurs, le fait dans une direction toute différente, au nord-ouest de Perpignan. Pourtant cette conjecture hasardée a suffi pour faire dire à M. Langlois : « *Il est certain* que, à Salces, *à Espira de l'Agly*, les croisés avaient commis des excès regrettables. » (*Op. cit.*, p. 156.)

leurs enfants, leur mobilier, et passèrent la frontière. Ce fait nous montre bien que la capitale du Roussillon était partagée en deux camps, comme presque tout le pays. Le roi s'approcha donc des murs, établit sa tente auprès d'une des maisons du Temple, nommée le Mas-Deu, et reçut lui-même le serment des habitants [1]. C'était une véritable prise de possession. Maître de Perpignan, Philippe devait l'être, à bref délai, du comté tout entier. Il n'avait plus qu'à rayonner autour de cette position centrale, afin d'abattre les dernières résistances ; car il importait de ne laisser derrière soi aucune force ennemie, et, avant de songer à franchir les Pyrénées, il fallait assurer les communications avec le Languedoc.

Il paraît cependant qu'une première tentative eut lieu dès ce moment pour forcer le passage du Panissars. Les troupes aragonaises, qui avaient eu le temps d'arriver et de se masser sur la crête de la montagne, faisaient de nombreuses descentes dans les vallées voisines et harcelaient, presque sans danger, les détachements français qui s'y aventuraient. On voulut sans doute mettre un terme à ces incursions, et l'armée, qui était déjà repartie de Perpignan le 13 mai [2], s'avança hardiment vers le col. Malheureusement ce défilé, situé derrière celui du Pertus, et, de même que lui, au pied du mont pyramidal couronné par le fort de Bellegarde, mais à gauche au lieu d'être à droite, était alors d'un abord difficile pour peu qu'il fût gardé, même lorsqu'on se trouvait maître de la Clusa; il suffisait d'une petite troupe pour le barrer complètement. Non content de l'occuper avec le gros de son armée, Pierre fit allumer sur les hauteurs voisines une quantité prodigieuse de feux, comme son père l'avait fait autrefois dans le but d'effrayer les Sarrazins de Minorque. Le soldat français, peu habitué à de pareils stratagèmes, s'imagina que les forces du monde entier se trouvaient là et allaient descendre sur lui comme un torrent irrésistible. En effet, cinquante mille hommes, les almogavares en tête, furent lancés, à un moment donné, sur l'avant-garde et la bousculèrent tellement, qu'on voyait de loin hommes et chevaux rouler dans

[1] D'Esclot, chap. 138. Le Mas-Deu (dans les actes latins *Mansio Dei*) était le principal établissement des Templiers dans ce pays ; il remontait à l'an 1132. (V. Henry, *Hist. du Roussillon*, I, 202.)

[2] *In castris ultra Perpinianum*, disent à cette date les tablettes de P. de Condé (*ibid.*, 446).

les précipices. Philippe, consterné, se plaignit au légat d'avoir été trompé : « Je le savais bien, que le roi d'Aragon n'était pas en fuite ! » Et son fils aîné, se tournant vers Charles de Valois, lui dit d'un ton railleur, « Voyez, beau frère, avec quels honneurs vous accueillent vos sujets [1] ! »

En redescendant dans la plaine, les croisés, pour se dédommager, voulurent enlever la petite place du Boulou, qui leur résistait encore, et qui, paraît-il, était défendue par une noble châtelaine à qui elle appartenait, Aligsen de Montesquieu [2]. Ils n'y purent réussir et perdirent là un certain nombre d'hommes. Sur ces entrefaites, un transfuge vint leur annoncer que le roi d'Aragon, avec deux mille Sarrazins et cent mille piétons, allait se jeter sur Perpignan, où un nouveau parti s'était formé en sa faveur et devait lui livrer la ville. Avant de s'occuper des places environnantes, il fallut de nouveau s'assurer la possession de celle-ci. Philippe se hâta d'y retourner. Il reconnut vite que la nouvelle était fausse ; néanmoins, par prudence, ou sur le conseil du légat, il fit sortir des murs les principaux habitants, sous prétexte qu'il avait à leur communiquer certaines choses touchant de près les intérêts du roi de Majorque. Lorsqu'ils furent en sa présence : « Vous savez, leur dit-il, que je suis venu « du consentement et par la volonté de votre seigneur naturel. « Maintenant j'ai besoin d'avoir des gages de votre fidélité, afin « d'être tranquille à votre sujet.—Sire, vous avez notre promesse, « vous avez notre serment ; quelle garantie nouvelle pourrions-« nous vous donner ? — Je vais le leur apprendre en deux mots, « fit le cardinal en coupant la parole au roi ; il n'y a pas besoin de « tant parlementer. Barons, je vous requiers, de par Dieu, de

[1] Muntaner, ch. 121 ; d'Esclot, ch. 140. Cette tentative infructueuse est placée par dom Vaissète (t. IV, p. 49) et par M. Langlois (p. 157) après la prise d'Elne, vers le 7 ou le 8 juin. L'ordre du texte des deux chroniqueurs ne permet pas de la reculer jusque-là. D'ailleurs, Muntaner nous dit formellement qu'elle eut lieu quinze jours après l'établissement du camp du Boulou, qui se fit vers le commencement de mai, et qu'elle précéda le sac d'Elne. D'autre part, après la prise de cette ville, Philippe III, suivant les tablettes de Pierre de Condé (*ibid.*, p. 435, 446), demeura *in castris Elnensibus*, puis au lieu voisin dit *Palatium Templi* (Palau del Vidre) jusqu'au moment de franchir les Pyrénées, dans les premiers jours de juin.

[2] Aligsen n'était pas dame de Montesquieu, mais appartenait à une famille de ce nom, qui a été retrouvée par M. Alart. (V. *Bull. de la Soc. agricole, scientifique et littéraire de Perpignan*, t. XXI, p. 418.)

« nous remettre en ôtage cent de vos meilleurs concitoyens, ceux « que je vous désignerai par écrit, et de laisser entrer dans vos « maisons tous ceux des nôtres qui voudront se loger en ville. »

Les malheureux se crurent perdus. Ils réclamèrent, ils se lamentèrent; mais ce fut peine inutile. Un nouveau flot d'émigrants partit de Perpignan le soir même, emportant sans doute ceux qui se sentaient le plus compromis, et le lendemain les otages étaient livrés ; les rues et les habitations étaient pleines de Français, qui, s'il faut en croire le chroniqueur catalan, prenaient des libertés de toute espèce. Il arriva même à ce propos, d'après lui, une aventure plus que fâcheuse à certain comte originaire de Picardie, logé chez un « riche-homme » de la ville. Cet hôte forcé essaya de séduire la maîtresse de la maison, qui était la plus belle des femmes du pays, et, n'en pouvant venir à bout, il trouva plus simple de lui planter son couteau dans la gorge. Le mari, ayant trouvé son épouse morte, eut la force de dissimuler, et, le soir venu, il servit au comte et à ses gens un vin blanc si généreux, qu'ils s'enivrèrent tous. Il les fit porter dans leurs lits, envoya ses enfants, avec ses effets les plus précieux, rejoindre le camp aragonais, et resta seul avec deux de ses neveux ; puis, quand tout le monde fut profondément endormi, il fit tranquillement le tour des lits et coupa toutes les têtes l'une après l'autre, en commençant par celle du comte ; après quoi, il prit lui-même le chemin de la montagne. Le lendemain, on trouva chez lui trente-deux hommes décapités [1]. Ce trait barbare, s'il est authentique, est encore moins à l'éloge des mœurs locales qu'à celui des officiers de Philippe le Hardi.

## II

### LE SAC D'ELNE.

Parmi les faits d'armes auxquels donna lieu la soumission des autres places du Roussillon, il en est un qui a conquis dans l'histoire une juste célébrité et qui a particulièrement donné lieu à des récits exagérés : c'est la prise et le sac de la ville épis-

[1] D'Esclot, ch. 140

copale d'Elne, située à deux lieues au sud de Perpignan, sur une petite éminence qui domine au loin la plaine, jusqu'aux montagnes de l'Albera d'un côté, jusqu'à la mer de l'autre. Ici, heureusement, nous retrouvons pour guides les chroniqueurs français, et, de leur confrontation avec les historiographes étrangers, nous pouvons dégager d'une manière à peu près sûre la vérité. L'antique *Illiberis*, Elne l'orgueilleuse, comme l'appellent les contemporains [1], était alors un des lieux les mieux fortifiés du comté. Elle comprenait, comme à présent, une ville basse et une ville haute, reliées ensemble par une ceinture de murailles d'époque et d'appareil variés. Au sommet de la seconde s'élevait et s'élève encore une belle église à façade et à tours romanes, autrefois cathédrale, aujourd'hui simple paroisse, avec une crypte dont l'ouverture a été obstruée et un cloître qui est un des plus élégants spécimens de l'architecture méridionale des XII^e^ et XIII^e^ siècles. La ville basse était remplie de fugitifs du parti aragonais qui avaient les meilleures raisons d'appréhender de tomber entre les mains de l'envahisseur. Sommés de se rendre au roi de France, les habitants avaient refusé sur un ton très hautain, bien que la plaine tout entière, de l'aveu de d'Esclot, tînt déjà pour lui, et Pierre III leur avait fait parvenir en secret des renforts qui les encourageaient à la résistance. Mais ce n'était pas là le seul motif qui les désignait à la vindicte des croisés. Ils avaient ignominieusement chassé leur évêque, parce qu'il se montrait, comme il le devait, favorable à la cause du chef de l'Église. Philippe III leur avait écrit à ce sujet; mais ils n'avaient rien voulu écouter et se refusaient à recevoir le prélat dépossédé [2], grief des plus sérieux aux yeux du légat. Lorsqu'on vit que toutes les négociations étaient inutiles, l'as-

[1] Peu de noms ont été aussi défigurés dans les chroniques que celui d'*Elna*, venu, dit-on, d'*Helena*. On le rencontre sous les formes suivantes : *Euna*, *Ieune*, *Jaune*, *Dianne*, *Janne*, *Janua*, *Genne* (ce qui l'a fait parfois confondre avec Gênes), etc.

[2] *Chronique anonyme* (*Histor. de la France*, XXI, 132) et *Chronique de Flandre* (*ibid.*, XXII, 349). Muntaner prétend que l'évêque et le clergé d'Elne sortirent processionnellement de la ville pour aller au devant des Français et que ceux-ci, au lieu de s'humilier devant la croix, se jetèrent sur eux pour se venger de leur échec de Panissars (ch. 121). On voit combien le vieux chevalier aragonais était parfois mal informé.

saut de la place fut décidé. Dès le 22, et peut-être quelques jours plus tôt, elle était investie [1].

Par malheur pour elle, ses défenseurs se divisèrent. Raymond d'Urig, envoyé à leur secours par le roi d'Aragon, avait laissé ses hommes piller quelques maisons; les habitants murmuraient : il se figura qu'ils complotaient d'ouvrir les portes à l'ennemi, et, pendant la nuit, il les abandonna avec toute sa troupe [2]. Les assiégeants s'en aperçurent et passèrent, sans tarder, de la résolution à l'action. Alors la population effrayée fit demander trois jours de répit, promettant de se rendre ensuite. Ce délai fut accordé [3]. Mais, loin de songer à ouvrir leurs portes, les citadins en profitèrent pour mettre le feu à une tour située tout en haut de la ville, dans l'espoir d'attirer l'attention des Aragonais (les feux, en Catalogne, servaient d'appels aux armes) et de voir arriver de nouveaux secours. Cette action déloyale exaspéra les croisés. Philippe donna l'ordre de recommencer immédiatement l'assaut. Le cardinal Cholet adressa aux soldats une exhortation énergique : il prenait, disait-il, tous leurs péchés sur lui, « mais que il alassent sus les ennemis de la crestienté bien et hardiement, et que il n'y espargnassent riens, comme ceux qui estoient escommeniés et dampnés de la foy crestienne [4]. » L'attaque eut lieu vraisemblablement du côté du nord, par où les croisés étaient venus : elle fut terrible, et la résistance également. Au moment où les échelles se dressaient contre les murs, un grand seigneur français, dont le nom n'est pas indiqué, fut atteint mortellement d'un carreau d'arbalète : on s'empressa autour de lui avec tant de sollicitude, que les assiégés crurent avoir tué le roi de France, ou tout au moins son fils : le combat n'en devint que plus acharné de part et d'autre. Enfin une partie des remparts s'écroula, les portes furent enfoncées, et les assaillants se précipitèrent dans la ville l'épée à la main, tuant ou arrêtant tous ceux qu'ils rencontraient. Une partie de la population, celle qui ne put réussir à s'échapper, au lieu de se soumettre, eut la malheureuse idée d'aller se réfugier

[1] Tablettes de P. de Condé, *ibid.*, 446.
[2] D'Esclot, ch. 141.
[3] Guillaume de Nangis et Grandes chroniques de Saint-Denis, *Hist. de Phil. III*, ch. 40.
[4] *Ibid.*

à l'autre extrémité de la ville et de s'enfermer dans l'église cathédrale. Mis hors d'eux-mêmes par cette obstination inattendue, les vainqueurs brisèrent les portes de l'édifice; le sang coula au dedans et au dehors; hommes, femmes, enfants furent immolés sans distinction. Un seul des combattants fut, dit-on, épargné dans ce moment suprême. C'était un écuyer, qu'on appelait le bâtard de Roussillon et qui était monté au sommet d'une des tours avec une poignée d'héroïques compagnons, sans autre espoir que celui de prolonger de quelques instants la défense : il finit par se rendre, et on l'amena devant le roi de France, qui ordonna de respecter ses jours. Pendant que les troupes régulières achevaient d'assouvir leur vengeance, les « ribauds », qui les suivaient comme une nuée d'oiseaux de proie, mirent le feu aux maisons et se livrèrent au pillage. « En celle manière, ajoute la chronique, fu la cité destruicte, et le peuple afolé et mort [1]. »

Le sac d'Elne, qui eut lieu le 25 mai, était à la fois un malheur et une faute. Il devait déconsidérer la croisade, peut-être même en compromettre le résultat. Il dépassait assurément les intentions des chefs, et ne peut guère s'expliquer que par l'entraînement d'une lutte à outrance et la participation des plus mauvais éléments de la grande armée. Toutefois, après avoir reconnu la triste vérité, l'historien a le devoir de repousser l'exagération. Pour les chroniqueurs aragonais, comme pour certains historiens français de notre temps, toujours pressés, par un scrupule excessif d'équité, ou par tout autre sentiment, d'ac-

[1] Guill. de Nangis et Grandes chron. de Saint-Denis, *ibid.* ; Chron. de Flandre *(Hist. de la France*, XXII, 349). Le passage où Guillaume Guiart dépeint l'armée de Philippe le Hardi montre bien que les dévastations commises par elle étaient l'œuvre des ribauds.

Et ribauz nuz esturmelez,
Chacun d'entr'eus chière levée,
S'espandent aval la contrée
Hardiement aus aventures,
Prennent les bues par les pastures,
Les moutons, les brebiz, les vaches...
Et ocient, pour tiex loiers,
Vilains en leurs propres foiers,
Huches rompent, *maisons bruïssent* (brûlent),
Vilètes de blez desgarnissent.

(*Ibid.*, 213).

cuser leurs ancêtres, la prise de la vieille cité romaine aurait abouti à une de ces destructions irrémédiables et complètes telles qu'on en voyait du temps des barbares [1]. Sur la foi de ces auteurs, ceux qui n'ont point visité le théâtre de l'événement s'imaginent volontiers que l'on en fut réduit à chercher la trace de la malheureuse Elne

Et campos ubi Troja fuit.

Il y a là, d'une part, une amplification facile à comprendre; de l'autre, une interprétation abusive de certains termes généraux et vagues. Lorsque, par exemple, d'Esclot nous raconte que toutes les églises furent dépouillées, les croix renversées, les reliques jetées au vent, les femmes violées au pied des autels et massacrées ensuite, les enfants écrasés contre les murailles; lorsqu'il prétend que les cruautés d'Hérode furent dépassées, que la ville entière fut démolie ou brûlée, au point qu'il n'en resta pas pierre sur pierre [2], il épouse avec trop d'ardeur le ressentiment, toujours si long et si profond, de ses fiers compatriotes, et se conforme trop fidèlement à leur façon habituelle de raconter leurs défaites, dont les « rodomontades » de Muntaner (l'expression est de Buchon) nous offrent de si curieux spécimens. Que des profanations sacrilèges aient été commises, ce n'est que trop certain [3], et nous venons d'en avoir l'explication : mais qu'elles aient été érigées en système et que la masse des croisés se soit livrée à de pareils excès, c'est ce qu'il est difficile d'admettre quand, à l'exception de l'auteur des *Gesta comitum Barcinonensium*, qui paraît suivre d'Esclot, aucun autre contemporain ne relate cet amas d'horreurs [4]. Une telle barbarie

[1] « La ville fut rasée, dit notamment M. Langlois ; elle n'a *jamais* été reconstruite. » (P. 156.)

[2] Ch. 141.

[3] V. sur la rupture de la châsse de sainte Eulalie le récit d'un clerc de Narbonne qui se trouvait à Elne au moment de la prise de la ville (*Gallia christ.*, VI, 489).

[4] Les *Gesta comitum*, chronique généralement très partiale, due à un moine anonyme de Ripoll, parle des attentats perpétrés par la *gens effera Gallorum*, des églises souillées *humano sanguine et semine*, etc. (Marca, 564 et ss.) Mais Muntaner lui-même, comme Nangis, comme Primat, comme les chroniques de Saint-Denis et de Saint-Bertin, comme le *Thalamus parvus*, se borne à mentionner le massacre des habitants et la ruine de la ville.

n'était guère dans les mœurs militaires des Français, et, si la petite allocution du légat, qui a fourni le thème de tant de déclamations [1], était faite pour exciter leur animosité, elle était loin d'autoriser des actes de cette nature ; un prince de l'Église n'eût pu, en particulier, vouloir que l'on souillât l'enceinte sacrée et que l'on jetât les reliques. Quant à l'ordre formel de détruire Elne, qui lui a été attribué [2], on ne saurait le voir dans ses paroles sans en étendre singulièrement le sens, et il est bien probable qu'un tel ordre ne fut donné par personne.

Au reste, la destruction fut loin d'être aussi complète que le veulent l'historiographe du roi d'Aragon et, d'après lui, quelques modernes. La ville basse seule fut incendiée, comme nous l'apprennent les traditions du pays et l'examen des lieux. La haute ville offre encore sa disposition ancienne, ses rues étroites et tortueuses, tandis que la première a été visiblement reconstruite sur un plan plus régulier. La cathédrale et le cloître sont demeurés debout, et, si les remparts, de ce côté, paraissent avoir été entamés par la sape ou le bélier autant que par l'action du temps, c'est plutôt à un siège ultérieur qu'il faut rapporter ces dégradations, puisque les croisés ne paraissent pas avoir attaqué par là, mais bien par le bas, où les murs sont justement moins abîmés. En effet, qui le croirait ? Cette ville rasée, cette place de guerre radicalement détruite se trouvait, soixante ans après, assez forte pour résister à un nouvel assaut : le roi d'Aragon l'attaquait à son tour et ne la prenait que par capitulation, et cela sans qu'elle eût été rebâtie ni restaurée. Plus tard encore, en 1474, elle était en état de lutter contre les troupes victorieuses de Louis XI. C'est alors seulement, c'est à la suite d'un troisième et dernier siège, qu'elle fut en partie démantelée et que sa décadence réelle commença ; et c'est au siècle suivant que, le délabrement ou l'insuffisance des maisons ayant décidé les principaux habitants à émigrer à Perpignan, il fut question d'y transférer également l'évêché. Ce transfert ne s'accomplit qu'en 1604 [3]. Par conséquent, les événements de 1285 ne furent

[1] V. notamment Henry, *Hist. du Roussillon*, I, 155 et ss. Le récit de cet ancien bibliothécaire de la ville de Perpignan est généralement hostile aux Français.

[2] Chron. de Saint-Bertin (Martène, *Thes.*, III, 766).

[3] V. le *Guide historique dans le département des Pyrénées-Orientales*, par M. Vidal, sous-bibliothécaire de la ville de Perpignan, p. 177 et ss.

pour rien ou furent pour peu de chose dans la chute étonnante qui a réduit la capitale primitive du Roussillon, la florissante *Helena*, au rang d'une misérable bourgade, et dont elle ne paraît pas près de se relever. Du reste, une quantité de documents la mentionnent comme toujours existante après sa prétendue destruction[1]. Non seulement elle ne tomba pas en ruines à cette époque, mais le palais épiscopal demeura habitable, car l'évêque y fut réinstallé par Philippe III après l'occupation de la place [2], et il est peu vraisemblable qu'il fût le seul édifice dans ce cas. Lors donc que la chronique nous parle de l'anéantissement de la *cité*, cette expression doit s'entendre plutôt de la communauté des citoyens que de la ville de pierre [3]. Il est à croire, en effet, que la population, par la fuite d'une partie et la mort de l'autre, se trouva pour quelque temps ramenée à un chiffre insignifiant. Toutefois il est absolument certain que le massacre lui-même ne fut pas complet : en effet, les comptes royaux portent, à la date du 28 juin, la mention d'une somme de 54 livres, 1 sou et 4 deniers tournois, dépensée *pour l'entretien des prisonniers faits à Elne* [4]. Ce seul texte, éloquent dans sa brièveté, indique bien qu'il ne faut attribuer ici aux expressions des chroniqueurs qu'une valeur toute relative ; elles sont simplement, pour employer la locution courante, une manière de parler. Nous voyons d'autre part, et d'après le récit d'un témoin oculaire, des clercs de l'église Sainte-Eulalie assister au pillage sans prendre la fuite et sans être tués ni blessés le moins du monde [5] : ils ne devaient pas non plus être les seuls. Ainsi l'on ne peut même prétendre, à proprement dire, que tous les habitants aient péri. La ville ne fut pas plus changée en désert qu'en

[1] Les fonds de l'évêché et du chapitre d'Elne, aux archives du département des Pyrénées-Orientales (série G), contiennent notamment un bon nombre de ventes, de concessions et de baux de maisons sises dans cette ville pour la période postérieure à 1285.

[2] Chron. de Flandre (*Histor. de la France*, XXII, 349.)

[3] Il en est de même, ce semble, de la phrase qui se lit dans la chronique latine de Nangis : *Januam civitatem sibi contrariam agressus est, et in brevi totam destruens...* (Éd. Géraud, p. 264).

[4] *Pro expensis captivorum Elnensium.* (*Histor. de la France*, XXII, 476.) Un autre article du même compte parle d'une somme de 35 livres, 3 sous et 8 deniers reçue ou prélevée à Elne. (*Ib.*, 435.)

[5] *Gall. christ.*, *loc. cit.*

amas de décombres, et l'on n'eut jamais à rechercher son emplacement, par la bonne raison qu'elle ne disparut jamais.

Le mot le plus juste au sujet de ce malheureux évènement est celui d'un anonyme qui écrivait fort peu de temps après : « Toute la cité fu *gastée*, et les genz (ceux qui étaient dans le moutier) morz par leur folie ; car, se il eussent rendu la vile au roi Phelippe paisiblement et il se fussent mis à sa volenté, il n'eussent perdu ni les vies ni les chateus [1]. » En effet, aucune question d'intérêt national n'était en jeu dans cette lutte meurtrière ; les Français ne venaient point conquérir le Roussillon : ils étaient, au contraire, ligués avec son seigneur naturel. Les habitants d'Elne auraient donc pu, sans se déshonorer, sans rien sacrifier, se soumettre dans les mêmes conditions que ceux de Perpignan et d'autres localités voisines. Mais, on l'a souvent remarqué, les guerres civiles ont toujours été plus féroces et plus acharnées que les autres ; et celle-là en était une, puisque les sujets du roi de Majorque se battaient contre leur prince et contre ses gens. Il est même à croire que ceux-ci prirent une part active à la prise de la ville ; car, dans les derniers jours de mai, Philippe III, se trouvant encore « au camp d'Elne » avec Jacques I, reconnut ses services en confirmant par une nouvelle charte le privilége qu'il lui avait octroyé, le 23 août 1283, au sujet des appels de Montpellier [2]. Cette ratification définitive était accordée comme une marque spéciale de bienveillance, et reproduisait presque identiquement la teneur de la concession précédente. Une seule clause, relative à la rébellion armée des habitants de Montpellier, n'y était point répétée; en revanche, les droits de l'évêque de Maguelonne étaient expressément réservés [3]. En même temps, le roi s'occupa d'établir une forte garnison dans la principale tour d'Elne et sur d'autres points de la ville [4] ; ce qui montre une fois de plus que celle-ci n'avait pas

[1] *Hist. de la France*, XXI, 99.

[2] V. Germain, *Hist. de la com. de Montpellier*, II, 84 et s.

[3] Arch. nat., J. 598, n° 7 ; JJ 61, n° 267 ; Vaissète IV, 77 (preuves). L'acte est daté seulement du mois de mai 1285, *in castris ante Elnam ;* mais il ne put guère être donné qu'après la fin du siège. Il fut confirmé à son tour par les successeurs de Philippe le Hardi en 1317, 1322 et 1328.(*Arch. nat.*, JJ 65², n° 202 ; *Arch. de Montpellier*, arm. A, cass. 11, n° 5.)

[4] « Et pour la garde de la ville il mist en la tour de *Codepha* et ailleurs grans gens. » (*Chron. de Flandre, loc. cit.*)

péri tout entière, car l'on ne prend pas de pareilles précautions pour garder un monceau de ruines.

Fort heureusement, les croisés n'eurent pas besoin de recourir à des moyens semblables pour s'assurer des autres places du Roussillon. Celle de Collioure, notamment, leur fut acquise sans combat, après une tentative de défection ourdie par quelques meneurs. Cette position avait pour eux une double importance. Elle se trouvait tout à fait au pied de la chaîne des Pyrénées, à l'endroit où son extrémité orientale, s'abaissant graduellement, vient, pour ainsi dire, tomber dans la mer ; elle touchait, par conséquent, la frontière de Catalogne. En même temps, le port de Collioure, qui conservait encore quelque chose de son antique prospérité, était un refuge précieux pour la flotte franco-provençale, et cette flotte était justement venue y mouiller avant de s'avancer dans les eaux aragonaises [1] ; ce qui prouve déjà que la masse des habitants n'était point hostile. Il était indispensable de mettre à l'abri d'un coup de main les immenses approvisionnements que portaient ces nombreux vaisseaux et de maintenir les communications entre eux et l'armée de terre. La chose était d'autant plus urgente, que les amis du roi d'Aragon se remuaient, là aussi, et travaillaient la garnison : tout était à craindre de leur part. Bientôt, en effet, ils nouèrent des intelligences avec le camp de Panissars et firent proposer à Pierre III de s'approcher en secret de la ville, en affirmant qu'elle lui serait livrée sans coup férir. Le monarque, naturellement défiant, refusa d'abord, flairant un piège. Mais enfin, cédant à des instances réitérées, il promit de venir avec une compagnie d'élite reconnaître si on lui disait vrai. Dès le lendemain, il tint parole ; car il lui était facile de descendre du col de Panissars à Collioure par la montagne, sans mettre le pied dans la plaine. Au point du jour, cinquante chevaliers et mille hommes de pied apparaissaient avec lui sous les murs de la ville. Il se détacha de la troupe et s'avança, suivi d'un seul écuyer, jusqu'à portée de la voix.

[1] On s'explique difficilement que les deux petites rades qui forment aujourd'hui le port de Collioure, et qui n'ont qu'un faible tirant d'eau, aient pu abriter un nombre considérable de gros navires ; mais il se peut que celle de Port-Vendres, qui est contiguë, et qui a depuis accaparé tout le mouvement de sa voisine, ait reçu une bonne partie de la flotte.

« Ouvrez, dit-il au capitaine Arnaud de Sagra ; je suis le roi « d'Aragon, et je viens prendre possession du castel, comme on « est venu me l'offrir. »

Ce vigilant officier, que les conjurés croyaient endormi dans une sécurité trompeuse, mais qui était informé de tout, prit le parti de feindre et faillit, par son stratagème, faire expier chèrement au prince sa tentative téméraire.

« Le roi d'Aragon ? fit-il d'un air étonné. Je ne vous recon- « nais pas ; venez plus près.

« — Comment ? Vous refusez de me reconnaître ? Mais regar- « dez donc mon pourpoint, mon enseigne, ma selle, mon armure !

— Il faudrait vous approcher encore ; je ne distingue pas très « bien. »

Le roi fit plusieurs pas en avant, parlant très haut pour mieux faire discerner le son de sa voix ; mais toujours le capitaine répétait : « Plus près, plus près encore. »

A la fin, Pierre s'écria : « Voulez-vous tenir votre promesse ? « Sinon, dites-le moi. »

Au même instant, un des gardes qui se tenaient sur le rempart fit signe à un arbalétrier de tirer. Le trait partit. Le monarque n'eut que le temps de l'éviter, et, jouant des éperons, rejoignit sa compagnie en dévorant l'outrage. Pour le venger, ses gens envahirent le port, brûlèrent des barques, des vaisseaux, et regagnèrent ensuite le col de Panissars. On essaya de le faire revenir une autre fois. Mais, sur ces entrefaites, le roi de Majorque, prévenu par ses sujets fidèles, accourut en personne à Collioure. Sa présence raffermit ses partisans. Il prit aussitôt les mesures commandées par la situation. Les habitants lui demandèrent de ne pas faire occuper le château par les Français : il se contenta de le faire garder par des troupes à lui [1].

Bientôt aucune velléité de résistance sérieuse ne se manifesta plus en Roussillon ; deux ou trois places sans importance, comme Montesquieu, Castellnou[2], persistaient seules à tenir leurs portes fermées [3]. Mais, du haut de leurs retranchements naturels, les Aragonais inquiétaient à chaque instant leurs adversaires

[1] D'Esclot, ch. 142.
[2] Aujourd'hui Castelnau, près de Thuir (Pyrénées-Orientales).
[3] D'Esclot, ch. 153. Cf. *Thalamus parvus*, p. 339.

Abrités derrière des monts inaccessibles, ils leur faisaient éprouver des pertes cruelles, sans s'exposer au danger des représailles. Un jour, le comte d'Ampurias, à la tête de cinquante chevaliers et d'une centaine de sergents, intercepta un convoi de quinze cents bêtes de somme, qui amenait au camp français une provision de vin apportée par un navire de Majorque, et mit l'escorte en déroute. Il remonta ensuite tranquillement à Panissars, sûr de ne pas y être poursuivi [1]. Ces faciles exploits excitaient l'enthousiasme des soldats de Pierre III ; on comprend que ses biographes les aient célébrés comme des prodiges de vaillance. Par contre, ils décourageaient ceux de Philippe le Hardi, impuissants à lutter contre un adversaire insaisissable. Tandis qu'ils se renouvelaient, les jours, les semaines se succédaient, sans que l'on découvrît le moyen de sortir de l'impasse où l'on s'était engagé ; les cîmes des Pyrénées se dressaient toujours menaçantes, et leur seule vue effrayait les plus braves, qui ne s'imaginaient pas qu'on pût jamais escalader un pareil rempart. Aussi un grand nombre de croisés se débandèrent-ils, croyant avoir assez payé de leur personne en prenant part aux premières opérations de la campagne. Ceux qui aspiraient uniquement à gagner les indulgences se dirent qu'elles leur étaient, par ce fait, virtuellement acquises et désertèrent en masse pour retourner dans leurs foyers. En se retirant, raconte D'Esclot, ils jetaient vers le col de Panissars trois pierres, une pour le salut de l'âme de leur père, une pour celui de l'âme de leur mère, la troisième pour la rémission de leurs propres péchés ; puis ils ramassaient un peu de terre au pied de la montagne, et ils s'en allaient disant qu'ils avaient gagné le pardon, puisqu'ils rapportaient avec eux de la terre enlevée à l'ennemi [2]. La faim et la maladie vinrent aussi faire des vides dans leurs rangs : une telle agglomération d'hommes ne pouvait vivre longtemps sur un si petit espace sans voir fondre sur elle ces deux fléaux inévitables. Ainsi la grande armée diminuait à vue d'œil avant même d'avoir commencé la conquête et fondait comme la neige au soleil. On ne saurait dire, toutefois, que les défections qui se produisirent fussent pour elle une cause d'affaiblissement véri-

[1] D'Esclot, ch. 143.
[2] *Ibid.*, ch. 145.

table. Elles la débarrassèrent de ses plus dangereux éléments, car rien n'est plus funeste, en campagne, qu'une queue de parasites et de pillards comme celle qui se traînait à sa suite, et elle se trouva fort à propos épurée, passée au crible, au moment d'engager sérieusement la lutte. On devait bientôt s'apercevoir, à l'élan et à la discipline des troupes, que les principaux auteurs du sac d'Elne avaient disparu.

Le légat s'émut néanmoins du nombre considérable des désertions. Il s'en vint trouver le roi, et lui reprocha, assez injustement, son inaction prolongée :

« Il y a plus de trois semainees que nous sommes en ce pays, « et vous n'avez pas encore passé la montagne. Si cela continue, « mieux vaut nous en retourner en France, car nous consumons « le bien de l'Église et le vôtre, à boire et à manger sans exécu- « ter notre projet. Vous avez juré de conquérir la terre de Pierre « d'Aragon : il faut que dans trois jours vous ayez franchi le « col de Panissars.

« — Cela vous est facile à dire, lui répliqua le prince, à vous « qui vous reposez tranquillement sous votre tente. Mais je con- « nais mieux la guerre que vous, monseigneur ; je sais quelles « sont les forces de Pierre d'Aragon, et quel terrible travail est « le passage de la montagne. »

Et il ajouta aussitôt, à moitié sérieux :

« Puisque vous avez avec vous six mille chevaliers, que ne « prenez-vous l'avant-garde ? Marchez ; nous vous suivrons, « moi et mes gens, et nous saurons mourir s'il le faut [1]. »

## III

### LE PASSAGE DES PYRÉNÉES

Cependant Philippe III, plus ennuyé qu'il ne le laissait paraître, et résolu d'en finir, venait d'envoyer à son rival le défi solennel qui, suivant les lois de la chevalerie, devait précéder toutes les entreprises armées. De par Dieu et de par le roi de France, Pierre était sommé de laisser passer les croisés sur la terre de Catalogne, donnée par le pape au dit roi et à Charles de

[1] D'Esclot, ch. 145.

Valois, son fils. « Cette terre, répondit-il aux messagers royaux, a « été acquise par l'épée de mes ancêtres ; si quelqu'un la veut « prendre, il lui en coûtera [1]. »

Une si fière riposte, jointe à la mise en demeure du légat, ne pouvait que précipiter l'action. Philippe allait tenter de forcer le passage, lorsque le roi de Majorque, tenant jusqu'au bout sa promesse, vint lui éviter cette peine et lui ouvrir une porte à laquelle nul ne songeait. Il avait quitté depuis peu le camp français pour se livrer à des recherches dans la montagne et questionner les gens du pays, offrant les plus grandes récompenses à ceux qui lui indiqueraient un chemin dérobé. Enfin il avait trouvé. Sans perdre un moment, il dépêcha auprès de Philippe, qui était encore aux environs d'Elne, l'abbé de Saint-Pierre de Roses avec quatre de ses frères, originaires comme lui du royaume de France (car ce monastère, bien que situé en Catalogne, tirait, paraît-il, une partie de ses religieux de l'abbaye de la Grasse, voisine de Narbonne [2]). Ce messager sûr tint au roi le discours suivant :

« Sire, notre seigneur, le roi de Majorque, nous envoie vous dire « qu'il a travaillé pour vous et qu'il a étudié le moyen de vous « faire entrer en Catalogne malgré Pierre d'Aragon. Il a décou- « vert un sentier par où vous passerez facilement, s'il plaît à Dieu.

« — Beaux fils, dit Philippe, soyez les biens venus. Nous avions « la ferme confiance que le roi de Majorque ferait tout ce qu'il « pourrait pour l'honneur et profit de l'Église romaine et de la « couronne de France. Je lui en suis reconnaissant ; mais expli- « quez vous.

« — Le roi de Majorque s'est entendu avec certains hommes du « comté d'Ampurias, spécialement de la ville de Castello d'Ampu- « rias, et leur a promis de grands avantages s'ils voulaient ensei- « gner le moyen de faire franchir les Pyrénées à vos troupes. Il les « a assurés qu'ils seraient affranchis de toute redevance, eux et « leurs descendants. Il a garanti la même faveur aux habitants

[1] D'Esclot, ch. 144.

[2] D. Vaissète substitue à l'abbé de Saint-Pierre de Roses celui de Saint-André de Sureda, sous prétexte que Muntaner parle de l'abbé d'un monastère voisin d'Argelès (IV, 547). Mais l'historien du Languedoc ne connaissait pas, comme je l'ai observé ailleurs, la chronique de D'Esclot, et croyait redresser ici une simple interprétation erronée de Zurita, qui n'a fait que suivre le texte formel de cette chronique.

« de Collioure, et il a menacé les uns et les autres des plus graves « dommages s'ils refusaient. Alors ils ont indiqué un pas qui est « au-dessus de la ville de Péralade, et par où le roi d'Aragon et ses « gens ne soupçonnent pas que l'on puisse pénétrer en Catalogne, « tant il est mauvais, étroit et impraticable en apparence. Le roi « de Majorque a déjà fait travailler pendant plusieurs jours avec « des pics, pour élargir la voie, et un piqueur (ou pionnier) de « Castello, banni par le comte d'Ampurias, a reçu la promesse de « mille sous tournois pour avoir, le premier, révélé ce passage [1]. »

Telle est la version de Bernard D'Esclot, adoptée avec raison par Zurita [2]. Muntaner passe sous silence l'intervention de Jacques ; d'après lui, l'initiative de la proposition serait venue des religieux eux-mêmes, qui auraient agi simplement sous l'impulsion d'un sentiment patriotique [3]. Mais on devine trop le motif qui le fait parler ainsi pour ajouter foi à son témoignage : évidemment le panégyriste de la maison d'Aragon ne voulait

[1] D'Esclot, ch. 146.

[2] *Anales*, I, 288.

[3] Le discours mis par Muntaner dans la bouche de l'abbé offre assez d'intérêt pour être mis en regard de celui qu'a reproduit D'Esclot. Voici la traduction qu'en donne Buchon : « Seigneur, moi et ces moines, nous « sommes nés en votre royaume, et vos sujets. Nous verrions donc avec « douleur que vous fussiez contraint de vous retirer avec si grand « déshonneur ; et ainsi, seigneur, si vous le désirez, nous vous indiquerons « un lieu par où vous pourrez passer. A la vérité, ce lieu est très fort ; mais, « par cette raison, on dédaigne de s'en occuper, et personne ne se trouve là « pour s'opposer à vous. Il peut se faire qu'il y ait là cinquante hommes de « garde; mais vous, seigneur, qui avez beaucoup de gens munis de hoyaux, « de houes, de pieux, de haches, envoyez un riche-homme à vous avec mille « chevaux bardés, et que beaucoup de gens de pied marchent en avant avec « les dits instruments et tracent un chemin. Ils pourraient être précédés d'un « millier de piétons, afin que, si les travailleurs étaient aperçus, on eût affaire « d'abord à ces hommes armés, et que ceux qui travailleraient ne fussent « point obligés de se déranger de leur ouvrage. Ainsi, seigneur, vous pourrez « passer sûrement, vous et toutes vos troupes; car, si une fois vous avez mille « de vos soldats en un lieu qui domine ce passage, personne au monde ne « pourra vous l'enlever ni vous empêcher de monter tous, vous et votre che- « valerie. — Abbé, comment savez-vous cela ? demanda le roi de France. — « Seigneur, parce que nos hommes et nos moines vont tous les jours en ce « lieu là pour y prendre du bois et de la chaux ; souvent aussi les gens de « pied qui ont à se rendre au comté de Barcelone passent par ce chemin. Le « lieu dont je vous parle, seigneur, se nomme le *col de la Massane*. Demandez « au comte de Foix, qui connaît le pays, et à Raymond Roger, et vous trou- « verez que tout est ainsi que je vous le dis. — Nous ne le demanderons à « personne, répliqua le roi de France ; nous nous fions à vous, et, cette nuit « même, nous ferons ce que nous avons à faire. »

pas qu'il fût dit qu'un de ses membres avait livré à l'ennemi la clef du royaume. On reconnaît bien là le biographe complaisant qui a dissimulé, de parti pris, les discordes des deux fils du Conquérant, et qui a voulu faire croire à ses compatriotes que l'alliance du cadet avec la France était une ruse concertée avec l'aîné. Au fond, cependant, son récit confirme, ici comme sur beaucoup d'autres points, celui de son confrère, tout en le contredisant dans quelques détails. Quant aux chroniqueurs français, ils attribuent la révélation du passage ignoré au bâtard de Roussillon, cet écuyer sauvé de la mort, à la prise d'Elne, par la clémence de Philippe III [1]. Il est possible qu'un sentiment de gratitude ait inspiré à ce personnage la pensée de mettre au service du roi de France sa connaissance particulière des lieux, et qu'il ait contribué de quelque manière à faciliter la marche de l'armée. Toutefois cette assertion se lie à plusieurs inexactitudes qui doivent peut-être nous la rendre suspecte. On conçoit que nos annalistes, étrangers aux hommes et aux choses du pays, à sa langue même, aient été moins bien informés que les Catalans, qui avaient dans le Roussillon de nombreuses intelligences, un parti puissant, et que ceux-ci, tout en altérant au profit de leur nation les faits généraux, aient rapporté plus fidèlement certaines particularités. C'est ce que permettront de constater une fois de plus les explications qui vont suivre.

Sans perdre un moment, le roi de France réunit son conseil. La joie rayonnait sur tous les visages ; on croyait déjà la partie gagnée. Il fut décidé que l'on se mettrait en marche immédiatement. Le soir même, on plia les tentes, on brûla les baraquements, on chargea les bagages, et l'ont vint camper au pied de la montagne indiquée par le roi de Majorque [2]. Mais, si les chroniques sont d'accord pour dire que l'on prit une route inusitée, dont la révélation inespérée permit de tromper la surveillance des Aragonais, elles cessent de s'entendre lorsqu'il s'agit de désigner le lieu précis où s'effectua le passage. C'est ce lieu qu'il nous faut, avant tout, essayer de reconnaître, en nous aidant à la fois de la confrontation des textes et de l'examen des lieux.

[1] Guill. de Nangis ; Chron. de Saint-Denis (*Histor. de la France*, XX, 532 et s.) ; etc.
[2] D'Esclot, ch. 146.

D'Esclot, notre guide ordinaire, ne nomme pas la montagne en question : il parle seulement d'un « mauvais pas » situé au-dessus de Péralade, ville catalane qui s'élève au pied de l'extrémité orientale de la grande chaîne pyrénéenne, à trois lieues de la mer. Toutefois, comme il dit plus loin que les Français, en arrivant au sommet, eurent affaire à des sergents de Castello d'Ampurias, et que nous savons d'autre part que le comte d'Ampurias, chargé de la garde des cols de Banyuls et de la Massane, avait posté les hommes de Castello au premier de ces deux points [1], c'est le col de Banyuls qui se trouve implicitement désigné ici. L'auteur des *Gesta comitum Barcinonensium* le nomme, de son côté, en toutes lettres, ainsi que le chroniqueur aragonais Nicolas Specialis [2]. Muntaner, lui, parle du col de la Massane [3]. Primat, Nangis et les Grandes chroniques de Saint-Denis indiquent le pas de l'Écluse, ou, du moins, un endroit situé à un mille de là, et où l'avant-garde, une fois parvenue sur la hauteur, aurait été aperçue des gens du roi d'Aragon qui gardaient ce même pas [4]. Les historiens postérieurs n'ont fait que reproduire l'une ou l'autre de ces versions. Mais laquelle est la bonne ?

Tout d'abord, il faut, semble-t-il, écarter celle des chroniqueurs français. Le pas de l'Écluse, situé entre le Boulou et Bellegarde, était complètement dominé par le col de Panissars, et nous avons vu que les croisés, bien que maîtres du château de la Clusa ou de l'Écluse, avaient échoué pour ce motif dans leur première tentative d'ascension. De plus, ce défilé était le point sur lequel Pierre III avait accumulé les plus redoutables obstacles, jusqu'à des quartiers de roche et à des tonneaux de gravier [5], et tous ses environs étaient étroitement surveillés, tant les Aragonais étaient persuadés que c'était là le seul chemin que pût prendre une armée venant du Roussillon. D'ailleurs, il s'agissait précisément de dérober à la vue de l'ennemi le mouvement hardi des croisés : on ne pouvait songer à les faire passer aussi près de

[1] Muntaner, ch. 120.
[2] Marca, col. 566, 623.
[3] Ch. 122.
[4] *Histor. de la France*, XX, 532 ; XXIII, 104. et s. Chron. latine de Guillaume de Nangis, p. 264.
[5] *Histor. de la France, ibid.*

lui, presque sous ses yeux. Enfin, le pas de l'Écluse ne conduisait pas à Péralade et à Castello d'Ampurias, où eurent lieu les premières opérations de Philippe III en Catalogne, mais à la Jonquère, où il ne passa qu'à son retour.

Les différentes versions catalanes lèvent, au contraire, toutes difficultés, et, en outre, loin de se contredire, elles peuvent se concilier entre elles de façon à n'en plus former qu'une seule. En effet, les cols de la Massane et de Banyuls, très voisins l'un de l'autre, s'ouvrent tous deux à trois lieues et demie à l'est de Panissars, au-dessus de Collioure et d'Argelés du côté du Roussillon, au-dessus de Saint-Cirice ou San-Quirch de Colera du côté de la Catalogne[1]. Or, c'est précisément San-Quirch qui fut la première station de l'armée française au delà des Pyrénées. En passant par la Massane, on était obligé de passer aussi par le col de Banyuls, ou du moins tout près de lui, pour gagner San-Quirch. Il n'y avait, à cette distance, aucun danger d'être aperçu du camp retranché où se trouvait le roi d'Aragon avec le gros de ses forces. Tout concourt donc à prouver que le chemin révélé par le roi de Majorque était bien celui-là ; et, partant de ce principe, nous pouvons reconstituer de la manière suivante le brillant fait de guerre qui inaugura la campagne de Philippe III dans la péninsule.

Le passage des Pyrénées par ce prince rappelle, sous certains rapports, les glorieux passages des Alpes accomplis avec une audace prodigieuse par Annibal et Napoléon. L'un entraîna son armée à travers les neiges ; l'autre se fraya, au moyen d'un acide mystérieux, une route à travers les rochers. Philippe le Hardi, justifiant dans cette circonstance le surnom que lui donnèrent ses contemporains, transporta en une nuit, sur une cîme inaccessible, des milliers d'hommes accompagnés de chevaux, de chariots, d'équipages, et cela par un véritable sentier de pâtre, encombré de ronces et d'épines. Le chemin qui monte à la Massane, encore très abrupt aujourd'hui, part d'Argelès, à une lieue et demie au sud d'Elne, et serpente, en décrivant des lacets nombreux, sur le flanc septentrional d'une des plus âpres montagnes de l'Albera. L'armée

[1] On peut étudier la situation de toutes ces montagnes sur l'excellente carte de l'état-major français (n° 258) et sur la carte ancienne de Cassini (n°s 178, 181).

française n'avait, par conséquent, qu'un très court trajet à faire pour s'y engager. Le col se trouvait tout à fait en face d'elle, mais dissimulé par les replis du terrain. A sa gauche s'étendait la mer, barrière infranchissable ; à droite, la haute cîme du Canigou se dressait comme pour lui interdire de chercher une issue vers l'ouest, et, plus près encore, le mont de Panissars, solidement gardé, lui fermait la voie de ce côté. Il lui fallait nécessairement avancer ou reculer. Cependant, au moment de se mettre en marche, Philippe lança un détachement dans la direction du col occupé par les Aragonais. L'ennemi put croire à une deuxième tentative sur ce point ; mais ce n'était qu'une feinte, destinée à l'abuser sur le mouvement qui se préparait. Le stratagème réussit parfaitement. L'attention de l'ennemi était attirée vers la route de l'Écluse : l'ascension de la Massane pouvait maintenant s'effectuer avec une certaine sécurité.

Pour surcroît de précaution, le roi attend jusqu'à minuit, car, au mois de juin, l'obscurité complète est longue à venir. A ce moment précis, il sort de sa tente. Huit mille chevaliers et deux mille sergents sont là, portant pour quatre jours de vivres [1]. Le comte d'Armagnac et le sénéchal de Toulouse commandent cette intrépide avant-garde. Un corps de pionniers, munis de houes, de pieux, de haches, les accompagne. Les religieux envoyés par Jacques, peut-être aussi le bâtard de Roussillon, les précèdent pour leur montrer le chemin. Philippe ordonne à ses gens d'atteindre le sommet coûte que coûte, et leur recommande d'envoyer des éclaireurs de distance en distance. Si les premiers partis ne peuvent avancer, ils reviendront le dire ; sinon, ils monteront sans s'arrêter et se feront tuer au besoin ; où qu'ils soient, il ira les retrouver avec toute l'armée.

La petite troupe s'ébranle en silence. Deux moines conduisent les piétons par l'ancien sentier, à peine assez large pour eux. Deux autres dirigent les ouvriers, ou, si l'on veut, le corps du génie, et achèvent de frayer le passage aux cavaliers. Au milieu des ténèbres, on coupe les ronces, on taille les rochers, on égalise le sol. Jamais, paraît-il, on n'avait vu un chemin plus effrayant, et le fait est qu'à pareille heure les horreurs accumulées par la nature dans cette région sauvage devaient prendre des propor-

[1] Muntaner donne un chiffre inférieur : mille chevaux bardés et deux mille piétons languedociens. (Ch. 122.)

tions plus grandes encore. On marchait au milieu d'un désert sinistre, à travers des bois sombres, où l'on eût dit que l'homme n'avait jamais pénétré. Dans la seconde moitié du trajet, la végétation, au contraire, disparaît; quelques arbustes rabougris poussent seuls à travers le roc nu, resserré de part et d'autre par deux vallées profondes. C'est sur une des pointes les plus élevées de ce roc que s'élève la vieille tour de la Massane, dont on a attribué la construction, soit aux Maures, soit aux rois de Majorque [1]; mais elle n'a rien de mauresque, et elle ne devait même pas exister de temps de Jacques Ier, qui, sans cela, n'eût pas eu tant de peine à découvrir ce défilé. Il est probable que c'est justement le passage de l'armée de Philippe le Hardi qui aura fait songer à protéger ce point oublié au moyen d'un ouvrage défensif, soit sous les rois de Majorque, soit sous les rois d'Aragon, leurs successeurs.

Malgré tant d'obstacles réunis, le mouvement s'opère avec célérité. Au moment où les premières lueurs de l'aube viennent blanchir les plus hautes cîmes de Pyrénées, l'échancrure de la montagne s'offre aux regards étonnés des soldats français. Leur marche a été tenue tellement secrète, qu'avant d'avoir eu le temps de se reconnaître, le petit poste chargé de garder le passage tombe entre leurs mains. Sur les cinquante hommes dont il se compose, cinq seulement parviennent à s'échapper et vont jeter l'alarme au col de Banyuls, placé un peu en arrière, sur la gauche. Par le plus grand des hasards, le comte d'Ampurias se trouve absent : il est allé à Castello avec une partie de ses gens, pour assurer la défense des châteaux voisins. Ceux qu'il a laissés, en entendant le bruit, courent aux armes et se précipitent vers la Massane; mais, en levant les yeux, ils voient ce point déjà envahi, couvert d'une multitude armée [2]. Alors l'épouvante les prend, ils rebroussent chemin et se dispersent, après avoir envoyé prévenir le roi d'Aragon. Pierre refuse d'en croire ses oreilles : comment une armée pourrait-elle être montée par là ? Il détache aussitôt mille almogavares pour aller reconnaître ce qui en est. Ceux-ci viennent se heurter à des forces très supérieures, car

[1] Vidal, *op. cit.*, p. 195.

[2] Ce sont les Aragonais postés près du col de Banyuls qui durent apercevoir les Français arrivés au col de la Massane, et non ceux qui gardaient le pas de l'Écluse, comme le voudrait Nangis.

l'avant-garde française a été presque immédiatement suivie d'un corps considérable : ils se tiennent cois, résolus à se cacher jusqu'à la nuit suivante, pour surprendre les envahisseurs à l'improviste.

Pendant ce temps, Philippe, averti du succès de l'entreprise, fait déployer l'oriflamme et gravit à son tour la montagne, accompagné de sa chevalerie, du légat, des princes, et probablement aussi du roi de Majorque. Le lendemain, de grand matin, presque toute l'armée était déjà passée, lorsque les almogavares, exécutant leur dessein, fondent sur les arrivants et les déciment par leurs flèches meurtrières. Des prodiges de valeur se font de part et d'autre. Enfin le nombre l'emporte : les croisés, dont les rangs grossissent de minute en minute, demeurent maîtres du terrain. Les terribles montagnards aragonais se replient sur Panissars et vont raconter ce qui s'est passé à leur prince. Aussitôt Pierre donne l'ordre de lever le camp et se retire en hâte vers Péralade, avec son fils Alphonse, le comte de Pallars, le vicomte de Cardona, le vicomte de Rocaberti et ses autres riches-hommes. En effet, ils risquaient d'être coupés en demeurant plus longtemps, l'avant-garde française se trouvant déjà, en raison même de la route qu'elle avait prise, plus avancée qu'eux vers le midi. A la nouvelle de leur fuite, les vainqueurs reviennent sur la droite et envahissent leurs tentes, faisant main basse sur tout ce qu'ils rencontrent. Le gros de l'armée s'installe en leur lieu et place, pour jouir d'un repos bien gagné, tandis que le roi et sa suite, après avoir occupé sans doute le col de Banyuls, descendent à gauche jusqu'au couvent de San-Quirch, afin d'y prendre gîte. Ils y étaient déjà parvenus lorsque Pierre, longeant la vallée du Lobregat, passa à quelque distance de là, dissimulant sa marche derrière un des contre-forts de la chaîne des Pyrénées [1].

Ce mémorable passage, dont les textes n'indiquent pas la date

[1] D'Esclot, ch. 146 ; Muntaner, ch. 122 ; Nangis et Chron. de Saint-Denis, *loc. cit.* Muntaner, par exception, est ici plus précis que D'Esclot, et sur les temps et sur les lieux. Le second prétend que le roi de France et le légat n'osèrent franchir la montagne de plusieurs jours, ce qui ne saurait se concilier avec les indications détaillées du premier ni avec l'itinéraire fourni par les tablettes de Pierre de Condé.

exacte, était complètement effectué avant le 11 juin, jour où les troupes royales se trouvaient, d'après les tablettes de cire de Pierre de Condé, « dans les premières vallées du comté d'Ampurias [1]. » Comme le même document nous montre que Philippe était encore campé à Palau-del-Vidre, auprès d'Elne, le 6 du même mois [2], et que les préliminaires de l'opération, en les supposant aussi courts que le veut la chronique, prirent nécessairement deux ou trois journées, le col de la Massane dut être franchi par l'avant-garde dans une des dernières nuits qui s'écoulèrent entre ces deux dates, et plus probablement dans celle du 8 au 9. Dans cette hypothèse, le roi serait monté le lendemain ou la nuit suivante ; le combat livré par les almogavares aurait eu lieu le 10 au matin, et Philippe serait descendu le soir à San-Quirch. En tout cas, si l'événement peut, à l'extrême rigueur, s'être accompli un ou deux jours plus tôt, on ne saurait le reculer de vingt-quatre heures sans venir à l'encontre du témoignage officiel que je viens de citer [3].

Ce moment est un des plus beaux et des plus solennels de toute la campagne. Aux pieds des conquérants se déroulent les plans inclinés des montagnes de la Catalogne et les immenses plaines qui s'étendent derrière elles : tout cela semble d'avance leur appartenir ; tout leur sourit. L'alliance des rois de France et de Majorque a déjà porté ses fruits. Mais, l'histoire nous l'apprend, quand une armée d'invasion a mis le pied sur le sol espagnol, elle n'est pas au bout de ses peines : c'est alors justement que s'ouvre pour elle l'ère des difficultés sérieuses.

[1] *In primis vallibus Appuriæ.* (*Histor. de la France*, t. XXII, p. 453.) C'est par erreur que dom Vaissète, sans doute sur la foi des *Gesta comitum Barcinonensium*, le place au 20 juin (t. IV, p. 49). A cette date, les croisés étaient déjà depuis plusieurs jours à Péralade (V. *Histor. de la Fr.*, t. XXII, p. 435, 446, 461).

[2] *Ibid.*, 446. Palau-del-Vidre avait été donné à l'ordre du Temple par le testament de Guirard de Roussillon. C'est pourquoi cet antique château avait pris le nom de *Palatium Templi*. Plus tard, des verreries établies dans le pays firent changer la seconde partie de cette dénomination.

[3] M. Langlois (p. 157) le place du 10 au 11, tout en citant le texte des tablettes de cire ; mais, alors, où trouver la nuit et les deux jours nécessaires avant l'arrivée du roi à San-Quirch ?

## IV

### L'OCCUPATION DE LA CATALOGNE.

Les envahisseurs de la Catalogne se heurtèrent, dès le début, à l'animosité violente des populations, barrière plus insurmontable encore que tous les obstacles naturels. Ils avaient cru que, venant au nom de l'Église et derrière l'étendard de saint Pierre, ils seraient accueillis, sinon à bras ouverts, du moins pacifiquement par les fidèles catholiques du royaume d'Aragon, et que ceux-ci ne prendraient pas fait et cause pour un prince excommunié : ils avaient compté sans le patriotisme local, vivement surexcité par leur présence même. La vue de l'étranger exalta, comme toujours, la tête de ces indomptables montagnards, et l'amour de l'indépendance prima chez eux tout autre sentiment. Il n'y avait plus ici deux partis, comme en Roussillon : le pays tout entier s'était rangé derrière son roi comme un seul homme, prêt à se défendre et à mourir avec lui, décidé, au besoin, à ne laisser entre les mains de l'ennemi qu'un amas de cendres. Malgré cette terrible opposition, la première partie de la campagne des rois de France et de Majorque fut des plus brillantes : cela suffit à faire l'éloge de l'armée des coalisés.

Philippe III commença par faire venir sa flotte de Collioure au port de Roses, le plus vaste et le plus sûr de toute la côte. Elle l'occupa facilement, et se trouva dès lors assez rapprochée des troupes de terre pour en assurer la subsistance. Au bout de trois jours de repos, celles-ci abandonnèrent le camp de Panissars et vinrent rallier à San-Quirch le roi et sa maison. Une semaine se passa dans ces opérations préliminaires. Après quoi l'armée, ayant repris son ordre de bataille, s'avança avec une sage lenteur, les rangs serrés, l'arme au bras, à travers la vallée qui descend à Péralade. Elle fit halte aux villages de Garigellas, de Garriaga, de Valguarnera, de Puyamilot, et, le 14 juin au plus tard [1], on la vit couvrir au loin la plaine fertile qui s'étendait devant les remparts de la petite cité. « Dans cette plaine, dit Muntaner, il n'y a pas un seul arbre ; ce sont partout des labours et

[1] Tablettes de cire de Pierre de Condé (*Histor. de la Fr.*, t. XXII, p. 446).

des champs de blé. Péralade est placée de telle manière que, sur l'un des côtés, s'étendent, jusqu'au milieu de la ville, les champs labourés, et de l'autre côté sont des ruisseaux passant tout près des jardins, ce qui produit un fort beau coup d'œil. Et il n'est pas étonnant qu'on vît là une si grande réunion d'hommes, car il y avait, à la solde du roi de France et de l'Église, plus de vingt mille chevaux bardés et plus de deux cent mille piétons (nous avons vu ce qu'il fallait penser de ce chiffre), sans compter tant et tant d'autres gens de cheval et de pied accourus pour gagner des indulgences; aussi la multitude était-elle sans fin [1]. » Le roi d'Aragon, qui était descendu jusqu'à Figuères et qui avait remonté de là à Peralade, prévenant ainsi son adversaire par une marche plus rapide, contempla du haut des murs cet océan de têtes déchaîné contre lui. Encore sous l'impression profonde que lui avait causée le passage si imprévu des Français à travers les Pyrénées, il poussa un soupir de découragement et s'écria : « Je n'aurais jamais pensé qu'on pût rassembler tant de troupes à la fois. » Puis, se tournant du côté opposé, il aperçut au fond du golfe de Roses une nuée de voiles blanches. « O mon Dieu ! murmura-t-il, ne m'abandonnez pas [2]. »

Un siège en règle fut entrepris contre cette petite place, solidement fortifiée. Pierre envoya son fils Alphonse, avec le comte d'Urgel, le comte de Pallars, le vicomte de Rocaberti et l'élite de sa chevalerie, attaquer à l'improviste les lignes des assiégeants. Le combat fut sanglant ; mais le comte de Foix, le comte d'Astarac, le sénéchal de Mirepoix, le sire de l'Isle-Jourdain, Roger de Comminge et les chevaliers languedociens donnèrent avec tant d'énergie, que l'infant dut rentrer dans la place, après avoir essuyé un échec mal dissimulé par les fleurs dont le couvre le chroniqueur catalan. Pendant cinq jours consécutifs, on se livra de part et d'autre à des escarmouches très meurtrières, dont aucun Français ne revenait, au dire du même auteur. Pourtant Muntaner semble avoir eu sur ces faits des informations toutes particulières, car sa famille et ses biens se trouvaient en grande partie dans le pays, et lui-même se plaint amèrement des pertes qu'il

[1] Muntaner, ch. 123.
[2] *Ibid.*

éprouva à Péralade, où il ne voulut plus remettre les pieds depuis [1]. Nous devons à sa connaissance des lieux quelques détails intéressants, entre autres un curieux trait d'audace accompli par une marchande de la ville, surnommée La Mercadière, qu'il dit avoir vue plus d'une fois. Cette femme, qui était grande et forte, avait voulu aller visiter son jardin, situé hors des remparts, et s'était revêtue, pour cette expédition, d'une robe d'homme. Armée d'une lance, d'un écu, d'une épée, elle s'avance, ainsi accoutrée, jusqu'à l'entrée de sa propriété. Là, elle entend un bruit de campanelles : elle lève les yeux et voit un cheval tout bardé de fer, le poitrail garni de grelots, dont le maître semble errer à travers les jardins sans pouvoir trouver une issue. Sans hésiter, elle s'approche, et, d'un seul coup de lance, elle traverse la cuisse du cavalier, la selle et les côtés de l'animal ; puis elle somme l'inconnu de se rendre. Celui-ci, tout surpris et se tenant déjà pour mort, jette son estoc et la suit. Quelques instants après, les habitants de Péralade voyaient la virago revenir triomphante avec son prisonnier. L'homme et les armes lui furent adjugés : la rançon du premier lui valut deux cents florins d'or [2]. Cette anecdote, si elle est authentique, prouve à quel point les populations étaient excitées contre l'envahisseur. Pourquoi faut-il que l'amusant conteur nous autorise parfois à douter de l'exactitude de ses souvenirs ?

Au bout de six jours, le comte d'Ampurias, dont la fidélité était suspecte à son maître depuis que les Français, en arrivant au col de la Massane, l'avaient trouvé absent de son poste, quitta la place sous prétexte d'aller fortifier ses autres châteaux. Plusieurs des principaux seigneurs aragonais suivirent son exemple. Alors Pierre prit le parti de se retirer à son tour : au milieu de la nuit, il sortit secrètement de Péralade pour se replier sur Castello d'Ampurias. Tous sentaient, quoi qu'en dise son historiographe, que la défense ne pouvait se prolonger davantage. Mais ce qui entache plus gravement la mémoire du roi d'Aragon, c'est qu'en abandonnant ses fidèles sujets, il fit mettre le feu à leurs maisons. Réveillés en sursaut par un épouvantable fracas, les infortunés reconnurent avec terreur que la ville était en flammes

[1] Muntaner, ch. 123, 125.
[2] *Ibid.*, ch. 124.

et que tout s'écroulait autour d'eux : au bout de quelques heures, il ne resta debout que deux hôtels.

L'acte de vandalisme commis à Elne se trouvait dépassé ; car ici l'incendie avait été allumé froidement, clandestinement, par le souverain du pays, par le père de famille, et il avait tout dévoré. Muntaner a beau rejeter la faute sur les almogavares laissés dans la place, qui auraient voulu profiter de l'embrâsement général pour se livrer au pillage, et qui s'y livrèrent en effet [1] : un de ses compatriotes, plus sincère, avoue que le roi en personne avait ordonné de brûler Péralade, mais après l'avoir fait préalablement évacuer [2] ; les habitants n'en auraient pas moins perdu leur avoir, leurs foyers, leurs biens meubles. Suivant D'Esclot, ils auraient eux-mêmes incendié leurs demeures après avoir sauvé tout ce qu'ils pouvaient emporter, et cela à l'instigation de Dalmace de Rocaberti, leur seigneur, et de l'infant Alphonse, demeuré sur les lieux en qualité de lieutenant de son père [3]. Les chroniqueurs français, de leur côté, donnent tous une version analogue, en affirmant que ce procédé barbare n'avait d'autre but que de priver les assiégeants du fruit de leur victoire [4]. L'histoire a le droit d'admirer, avec de fortes réserves toutefois, l'acte héroïque de désespoir par lequel les Moscovites mirent le feu à leur capitale pour enlever à un vainqueur redouté la clef d'un vaste empire. Mais, dans la destruction préméditée d'une bourgade sans importance stratégique, elle ne peut voir qu'une vengeance inutile, atteignant principalement des innocents. Au reste, l'incendie de Péralade paraît n'avoir été que le commencement de l'exécution d'un plan général ; car Pierre voulut infliger le même sort à la ville de Figuères, et, si elle y échappa, elle ne le dut qu'à l'opposition de l'évêque d'Huesca, du comte de Pallars et des riches-hommes qui se trouvaient là avec eux [5].

Au petit jour, le 20 juin, selon toute probabilité [6], les Français

[1] Muntaner, ch. 125.
[2] *Gesta comit. Barcinon.*, (Marca, col. 566.)
[3] D'Esclot, ch. 150.
[4] Nangis, Chron. de Saint-Denis. Primat, etc. (*Histor. de la France*, t. XX, p. 532 et s ; t. XXI, p. 100 ; t. XXIII, p. 104.) Un chroniqueur accuse même le roi d'Aragon d'avoir « bouté le feu » à Péralade. (*Ibid.*, t. XXI. p. 132.)
[5] Zurita, t. I, p. 288.
[6] Le 20, Philippe le Hardi se trouvait encore devant Péralade, et, le 21,

entrèrent dans la place abandonnée. Ils éteignirent le feu comme ils purent, dit Muntaner, « et ceux qui avaient bon cœur déploraient qu'une si belle et bonne ville fût consumée par les flammes. » Mais il y en avait d'autres, comme les Picards, « la pire race de l'armée, » qui étaient d'un avis contraire et qui mirent à mort, sur les marches de l'autel, une pauvre bonne femme restée seule au milieu des ruines fumantes [1]. Toute la population s'était enfuie du côté de Girone. Quant au roi d'Aragon et à sa chevalerie, ils avaient pris la route de Castello d'Ampurias. En l'apprenant, Philippe III témoigna une véritable joie, car justement le roi de Majorque et lui avaient noué des intelligences avec les gens de ce pays, qui déjà, on se le rappelle, les avaient aidés à franchir les Pyrénées, et ils s'attendaient à les voir livrer entre leurs mains et Pierre et tous ses riches-hommes [2]. Ils les y poursuivirent donc, pendant que le jeune roi de Navarre (Philippe le Bel), qui venait de s'emparer de Figuères et d'envoyer à son père les principaux habitants, affermissait, de son côté, cette conquête importante, qui ouvrait la route de Girone [3].

Les citoyens de Castello, effrayés du sort de leurs voisins, supplièrent le comte d'Ampurias, leur seigneur, d'intercéder auprès du souverain pour qu'il leur épargnât la présence des almogavares, ces intraitables pillards, offrant de mettre plutôt le feu de leurs mains à leurs habitations, si la chose était nécessaire. Le comte rencontra Pierre à quelque distance de la ville et lui transmit leur requête. Celui-ci leur fit répondre qu'il était navré du désastre de Péralade, qu'il ne songeait pas à leur en imposer un pareil, et qu'il les autorisait à se rendre aux envahisseurs, s'ils n'étaient pas en état de leur résister. La vérité est

il campait au delà de cette ville. (Tablettes de P. de Condé, *loc. cit.*, p. 435, 461.)

[1] Muntaner, ch. 125.

[2] D'Esclot, ch. 150.

[3] Nangis et Chron. de Saint-Denis, *loc. cit.* Les chroniqueurs aragonais ont soin de taire la prise de Figuères. Pourtant cette place, malgré sa force, est renommée dans leur pays pour appartenir d'avance aux envahisseurs. Les Espagnols avouent spirituellement que « la citadelle de Figuères est à eux en temps de paix et aux Français en temps de guerre. »

qu'il avait entendu parler de la trahison ourdie par quelques-uns d'entre eux. En ayant reçu l'avis formel par l'entremise du comte, il essaya d'abord de démasquer les coupables. Puis, leur abandonnant la place et emmenant avec lui ses sujets fidèles, il rebroussa chemin et battit en retraite sur Girone, où l'attendait le gros de ses troupes. A peine avait-il chevauché l'espace d'un mille, que les enseignes du roi de France et du légat étaient arborées sur les remparts. Les cris de *Montjoie! Montjoie! France! France!* se faisaient entendre, et de toutes parts les croisés entouraient Castello. Les habitants ouvrirent sur-le-champ des pourparlers. L'abbé de Roses, celui de Saint-Pierre leur servirent d'intermédiaires, et, grâce à l'intervention du cardinal Cholet, qui se fit leur avocat, ils obtinrent d'être reçus par Philippe III sous la dépendance et protection de la couronne, de n'ouvrir que deux de leurs portes et de ne les laisser franchir que par les soldats munis d'un permis spécial, enfin d'être dégagés de toute obligation envers ce prince s'il s'en retournait sans avoir achevé la conquête de l'Aragon. Ces conditions très douces leur furent accordées par écrit. Aussi l'occupation étrangère fut-elle chez eux des plus pacifiques [1].

Ce nouveau succès, remporté en un jour [2], et peut-être aussi le bon traitement dont fut favorisée la ville de Castello, désarmèrent un moment la résistance. Ils furent suivis de la reddition de la forteresse voisine de San-Salvador, qui dominait le golfe de Roses. Aussitôt après, l'armée française, et surtout la flotte, firent un pas énorme en avant. Les troupes de mer, n'ayant plus à craindre aucune attaque de l'intérieur sur le port qui les abritait, se répandirent sur toute la côte catalane. Tandis que les nefs et les barques chargées de provisions restaient mouillées à Roses, les galères, sur l'ordre du roi, se portaient rapidement sur San-Feliu de Guixols, bien au-dessous de Girone; puis, par un coup d'audace non moins heureux, elles descendaient jusqu'à Blanes, à huit lieues de Barcelone. La *Ribera* entière, de Collioure à ce petit port, fut soumise en quelques jours, presque

[1] Muntaner, ch. 126; d'Esclot, ch. 151, 152.

[2] Philippe le Hardi qui n'était pas encore à Castello le 21 juin, était déjà beaucoup plus loin le 24 (tablettes de P. de Condé, *ib.*, 435, 447), et il avait pris d'autres places dans l'intervalle.

sans coup férir; et alors les navires circulèrent librement et continuellement entre les rivages du nord de l'Espagne et ceux de la Provence ou de Narbonne, allant chercher ou rapportant des renforts et des vivres [1]. Pendant ce temps, l'armée de terre s'enfonçait dans l'intérieur et ne rencontrait que des populations terrifiées. La retraite du roi d'Aragon avait fait dans ces cantons le plus déplorable effet : on disait qu'il avait abandonné tout le Lampourdan à l'ennemi et qu'il était allé se réfugier derrière les murailles de sa capitale. Torrella de Mongri, château voisin de la mer, ouvrit ses portes pour ce motif. Le roi de Majorque espérait sans doute retrouver ses enfants, que leur oncle y tenait sous les verroux. Mais l'inexorable Pierre, prévoyant tout, les avait déjà fait enlever de cette citadelle par un homme sûr et emmener jusqu'à Barcelone [2]. Lers, autre forteresse située un peu au-dessus de Figuères, fit une défense honorable; cependant elle se rendit après une série d'engagements meurtriers [3]. D'Esclot n'en compte pas moins de quatorze dans les vingt-quatre heures; mais il est évident que, sur ce nombre, beaucoup durent être sans importance, et le chroniqueur semble ici dominé par la préoccupation de sauver l'honneur de ses compatriotes, car il affirme ensuite, assez légèrement, que cette place était la première dont les Français s'emparaient par la force depuis leur entrée sur le territoire catalan. Quoi qu'il en soit, cet exploit donna aux envahisseurs une pleine confiance dans la supériorité de leurs armes ; ils se crurent un peu trop vite assurés du succès définitif, et commencèrent à regarder le pays tout entier comme leur domaine. Le légat voulut que Charles de Valois ceignît la couronne d'Aragon, et cette cérémonie se fit en grande pompe; la fête dura deux jours. Mais ce qui était peut-être plus prématuré, c'est que le nouveau roi partagea dès ce moment les terres de Catalogne entre ses barons, nomma un sénéchal pour l'y représenter, et confirma solennellement les bonnes coutumes du royaume [4]. Faire acte de souveraineté dans les conditions où l'on se trouvait encore, et avant l'occupation d'une seule grande

[1] Muntaner, ch. 127; D'Esclot, ch. 154.
[2] D'Esclot, ch. 152.
[3] *Ibid.*, ch. 154.
[4] D'Esclot, ch. 155; *Gesta comit. Barcin.*, *loc. cit.*

ville, c'était commettre une imprudence qui, pour être un usage reçu chez les conquérants, ne les expose pas moins à la raillerie dans le cas où la victoire leur devient infidèle : les Aragonais ne devaient pas manquer une si belle occasion.

De Lers, Philippe III se lança résolument sur la grande route qui mène à Girone par Figuères. Dès le 24 (car toutes ces conquêtes s'étaient opérées en quelques journées), il campait à moitié chemin de ces deux villes, auprès de Bascara [1]. De là, en remontant la rivière de la Fluvia, l'armée française, ou du moins un corps détaché, fit une tentative sur Besalu, place très forte, située à l'ouest, dans la montagne, et commandant aussi une des routes de Girone. Mais, dans cette région peu accessible les envahisseurs se heurtèrent à une opposition plus exaltée et durent se replier sur leurs positions [2]. Alors, renonçant à s'emparer d'un lieu imprenable, dont l'occupation ne lui était pas absolument nécessaire, le roi accélèra sa marche vers la redoutable cité qui était son objectif et qui était alors le boulevard de l'Aragon. Arrêté par un cours d'eau que les pluies avaient démesurément grossi (c'était probablement le Ter), il attendit trois jours qu'il redevînt guéable et perdit là un temps précieux, dont les défenseurs de la ville, qui apercevaient de loin son avant-garde, profitèrent pour incendier les faubourgs et tout ce qui se trouvait en dehors des fortifications. Mais, le 27, l'armée entière étant venue à bout de franchir le torrent, vint planter ses tentes sous les remparts, du côté du pont ; presque aussitôt la place fût complètement investie [3].

## V

### LE SIÈGE DE GIRONE.

Le siège de Girone, qui devait durer près de deux mois et demi, commença donc le 28 juin [4] : deux semaines avaient suffi aux

[1] Tablettes de P. de Condé (*ib.*, p 435). La prise de Lers avait bien précédé la halte à Bascara, puisqu'à cette date du 24 le clerc des comptes du roi fait mention d'une somme provenant *de inventione castelli de Laribus* (*ibid.*).

[2] *Gesta comit. Barcin.*, *loc cit.*

[3] Guill. de Nangis (*Histor. de la France*, XX, 532) ; tablettes de P. de Condé, *loc. cit.*

[4] Cette date est donnée aussi par dom Vaissète ; mais, dès le 26, le roi de

croisés, malgré des difficultés de toute espèce, pour soumettre le pays compris entre cette ville et les Pyrénées. Ce blocus mémorable constitue la principale opération militaire de la campagne ; aussi les chroniqueurs français, si brefs sur le reste, vont retrouver à son sujet quelque peu de leur fécondité ordinaire. Il marque en même temps l'apogée et le terme des succès de l'armée d'invasion. Jusque-là, elle a triomphé de tout : elle triomphera encore devant cette place redoutable ; mais ensuite elle ne connaîtra plus que la mauvaise fortune. Protégée à l'ouest par deux rivières, le Ter et l'Ona, et de tous les autres côtés par des hauteurs escarpées, Girone avait été, de plus, admirablement fortifiée par la main des hommes. D'Esclot nous en fait une description doublement curieuse, en ce qu'elle montre combien la vieille cité aragonaise a peu changé depuis le treizième siècle :

« Vous devez savoir que la ville de Girone est située dans un repli de terrain arrosé par un cours d'eau que l'on appelle le Ter ; et elle est emmurée tout autour d'une bonne et forte muraille, qui est très ancienne. En haut, à l'extrémité de la ville, du côté du levant, se trouve l'église Sainte-Marie, qui est la *Seu major* (la cathédrale). A côté de cette église, vers le midi, est le palais de l'évêque. En amont, au plus haut point de la cité, à main droite du palais de l'évêque, il y a une tour très belle et très élevée, bâtie en gros murs, à pierre et à chaux. Elle se nomme la tour Gironelle, et elle forme la principale défense de Girone [1]. »

Il restait donc peu de chose à faire pour rendre la place inexpugnable. A son retour précipité de Castello d'Ampurias, Pierre III s'était hâté de la mettre en état de soutenir un long siège, en la munissant d'une garnison solide et de provisions considérables. Il avait trouvé les habitants en train d'abandonner leurs foyers, car la panique s'était étendue jusque-là. Toute la chevalerie aragonaise, qui s'était débandée au col de Panissars, l'attendait, et la soldatesque remplissait les rues ; les almogavares

France se trouvait *in castris versus Gironam*. (Tablettes de cire de Pierre de Condé, *loc. cit.*)

[1] La tour Gironelle sert encore de bastion. On peut en voir l'emplacement exact sur le plan stratégique de Girone que renferme l'atlas du maréchal Gouvion Saint-Cyr, dressé pour les campagnes de 1808 et 1809. Je traduis ce passage sur le texte catalan publié par Buchon (p. 706).

profitaient déjà du tumulte pour piller le quartier des Juifs. Sa présence, ses adjurations rétablirent l'ordre et ranimèrent les courages. Il laissa toutefois partir les fuyards, ordonna même aux bouches inutiles de déguerpir dans un délai de trois jours, car la disette sévissait, et fit réquisitionner tous les vivres de la contrée. Puis il confia la défense de la place au châtelain, Raymond Folch, vicomte de Cardona, lui adjoignit les plus braves de ses riches-hommes, avec une centaine de chevaliers et deux mille cinq cents sergents de choix, tant arbalétriers que lanciers, au nombre desquels figuraient six cents archers sarrazins venus du royaume de Valence ; et, après avoir pris toutes les mesures de sûreté commandées par la situation, il se retira avec le reste de ses troupes, fidèle à sa tactique habituelle, consistant à ne pas s'enfermer dans les enceintes fortifiées, mais à les défendre extérieurement. Se replia-t-il de là, comme le veut d'Esclot, jusqu'à Barcelone, au risque d'amener la désertion de toute la province, dont les habitants, le voyant s'éloigner, se sauvèrent, en effet, dans les forêts ou les montagnes, à l'exception de ceux de quelques bourgades qui tenaient bon encore [1] ? S'en alla-t-il fortifier Besalu et d'autres châteaux des environs de Girone, comme le rapporte Muntaner, qui ne saurait admettre un instant que son héros ait reculé [2] ? Les deux versions ne sont pas absolument inconciliables, car il put faire les deux choses l'une après l'autre. Toujours est-il que nous le verrons bientôt revenir sous les murs de la cité bloquée, pour inquiéter et harceler les assiégeants. Raymond Folch fit garder avec soin toute la partie de la ville renfermée dans l'intérieur de l'antique rempart, en interdisant sévèrement à ses gens de le franchir sans son ordre, et, comme on vient de le voir, il sacrifia le reste. Il essaya de comprendre aussi dans son plan de défense l'église Saint-Félix, placée en dehors, au pied de l'escalier par où l'on montait à la *Seu* ; mais il fut vite obligé d'y renoncer [3].

Le roi de France s'installa avec le légat et sa suite dans le

[1] D'Esclot, ch. 153. Le chroniqueur nomme, parmi, les huit ou dix localités fidèles, San-Salvador et Lers : il oublie qu'il nous a raconté lui-même leur reddition.

[2] Muntaner, ch. 128.

[3] D'Esclot, *ibid*

couvent des Frères Mineurs, à proximité d'une des portes [1]. Son premier acte, après l'investissement, fut d'envoyer sommer le commandant de se rendre. Le comte de Foix, Roger Bernard, dont Raymond Folch était justement le chevalier et le parent, vint lui dire en termes des plus courtois que, s'il voulait faire sa soumission, il deviendrait le seigneur le plus honoré de toute l'Espagne après les têtes couronnées, et que, s'il refusait, il devait s'attendre à être attaqué dès le lendemain. Le loyal capitaine répondit sur le même ton qu'il était prêt à soutenir toutes les attaques du monde et qu'il était inutile de lui parler de capitulation. Mais, la nuit suivante, tandis que les Français, comptant prendre l'offensive, ne se méfiaient de rien, une soixantaine d'archers sarrazins eurent l'audace de les prévenir. Ne pouvant sortir par une des portes de la ville, puisqu'ils n'avaient ni ordre ni autorisation, ils percèrent en secret un pan de muraille, et, se glissant par une étroite ouverture, fondirent sur les premières tentes qu'ils rencontrèrent. Un chevalier normand était encore en train de souper dans la sienne, avec plusieurs chevaliers français qu'il avait invités. Tout à coup apparaît sur le seuil une troupe de bandits maures, armés de coutelas et d'arbalètes. Ils tirent à bout portant et tuent cinq des convives; puis ils s'emparent de trente-huit hommes de leur compagnie, les attachent, et rentrent avec eux dans la ville par le même chemin. Raymond Folch se fâcha d'abord; mais, considérant l'importance de leur capture, il eut la faiblesse de ne pas les punir. Le lendemain matin, les assiégeants trouvèrent cinq de leurs compagnons assassinés dans leurs tentes, et, croyant à la trahison de quelques catalans venus du comté de Foix, ils pendirent par le cou deux de ces malheureux. Les Catalans de l'intérieur, trompés par le costume des victimes, se figurèrent qu'on avait immolé deux des leurs, et à leur tour ils pendirent les trente-huit prisonniers par les pieds, en les exposant le long des remparts. Alors un détachement de trois ou quatre cents chevaliers s'approcha menaçant d'une des portes, voisine de la rue des Juifs, qui se trouvait en dehors de l'enceinte. Mais le commandant ordonna une sortie, qui les décima.

[1] *Gesta comit. Barcin. loc., cit.*

Un d'entre eux, le neveu d'un grand seigneur, paraît-il, demeura mort sur la place, avec un certain nombre d'autres. Ses amis firent tous leurs efforts pour enlever son corps; son oncle lui-même y perdit sa peine et succomba à son tour, tant les traits et les pierres tombaient dru du haut des murs. Enfin le roi, ému de pitié, fit offrir à Folch cinq cents livres tournois s'il voulait laisser ramasser les cadavres. « Il me donnerait cent « mille livres, dit noblement Raymond, que je n'y consentirais « pas; je n'ai pas besoin d'argent, car j'en ai plus que lui. Mais, « puisque ce sont des gens de haute qualité, je lui acccorde par « courtoisie ce qu'il me demande [1]. »

Tels furent les débuts du siège de Girone. Au milieu des cruautés qui assombrissent le récit de cette guerre acharnée, on aime à rencontrer, d'un côté comme de l'autre, les généreux procédés de la vieille chevalerie. Mais que dire de ce prince chrétien qui fait défendre sa cause par les infidèles, et de ce fils du Conquérant qui emprunte des sicaires aux mortels ennemis de son royaume et de sa race ? Ne rappelle-t-il pas un autre excommunié, cet empereur Frédéric, qui installait les Sarrazins à Lucera et les enrôlait pour son service ? L'Église avait exclu le roi d'Aragon de son sein : il se plaçait lui-même en dehors de la chrétienté.

Les travaux du siège avancèrent lentement. De longs jours se consumèrent en efforts stériles. Du haut des murs, les Aragonais faisaient pleuvoir une grêle continue de grosses pierres et de flèches qui arrêtait l'assaillant. Telle était la force de la place, telle était l'énergie communiquée à ses défenseurs par les discours et par l'exemple du commandant, que toutes les attaques tentées étaient aussitôt repoussées. Philippe III, voyant que la lance et l'écu ne servaient à rien, ordonna à ses ingénieurs de creuser sous le rempart comme on l'avait fait au siège de Majorque, une « cave » qui permît d'en amener l'écroulement. Malheureusement la ville était entièrement bâtie sur le roc; il était très difficile de trouver un point où la pioche pût mordre. On le trouva pourtant; mais Raymond Folch, devinant le but que l'on se proposait, fit construire à l'avance, derrière le rempart, une

[1] D'Esclot, ch. 156.

seconde muraille, formée de pierres énormes; de sorte que les mineurs, après avoir entamé la première, se trouvèrent en face d'un nouvel obstacle, qui les découragea [1]. Alors le roi songea à employer une de ces galeries de bois que l'on appelait des *chats* [2] et qui, en abritant un certain nombre d'hommes, leur permettait d'approcher impunément des murs et de pratiquer des mines ou des brèches. L'engin fut bientôt dressé; on le recouvrit de madriers, puis de peaux de bœufs tannées, et, à la faveur de ce toit improvisé, l'on entreprit de creuser un nouveau souterrain. Déjà l'ouvrage avançait, et la machine entière se trouvait engagée sous le sol avec les travailleurs qu'elle protégeait, lorsqu'une nuit cinq cents sergents sortirent secrètement de la place, portant chacun un bidon d'huile, et, avant que les Français n'eussent le temps de se reconnaître, versèrent toute cette huile sur le *chat* et y mirent le feu : il fut entièrement consumé, avec l'ingénieur qui l'avait construit et plusieurs autres. L'exploit si audacieusement accompli par ces ancêtres des « pétroleurs » et le résultat qu'ils obtinrent sont un fait à noter pour l'histoire de l'art militaire [3]. Cet échec poussa le roi de France à bout : il jura, dit-on, de ne pas quitter Girone avant de l'avoir réduite à sa merci par la force ou autrement.

Les opérations continuèrent donc, et les assiégés comme les assiégeants eurent bientôt à endurer de terribles souffrances. Les premiers, malgré les provisions accumulées dans la ville, en vinrent à manquer de tout, car nul n'avait prévu un blocus aussi prolongé, et la famine les décima. Les seconds, habitués pour la plupart à des climats plus tempérés, succombèrent par centaines à l'excès de la chaleur. Puis leur camp fut infesté par une nuée de mouches venimeuses, noires, vertes, rouges, d'une espèce inconnue, d'une grosseur monstrueuse, qui, par une seule piqûre, par leur simple contact, faisaient périr hommes et chevaux. Ces insectes effrayants, que les écrivains aragonais comparent à une des plaies d'Égypte et que l'on disait sortis du tombeau de saint

[1] Nangis (*Histor. de la France*, XX, 534); D'Esclot, ch. 161.

[2] D'Esclot les nomme *gates* (ch. 162). Les *chats-châteaux* sont mentionnés fréquemment dans Joinville (éd. de Wailly, nos 192, 200, 203, etc.).

[3] Le chroniqueur catalan, qui rapporte seul ce détail, place les opérations en question après le combat du 15 août; mais Nangis les met avant (*Histor. de la France, ibid.*).

Narcisse, voisin des remparts, en punition de sa profanation par les Français, se glissaient dans les narines, dans la bouche, et rien ne pouvait les en arracher. Trois ou quatre mille montures de prix et une quantité d'autres bêtes furent empoisonnées de la sorte ; leurs corps tombèrent en putréfaction et répandirent dans l'air des germes pestilentiels, qui augmentèrent considérablement le nombre des victimes [1]. Enfin, pour comble de misère, l'armée des croisés, déjà fort éprouvée par des sorties meurtrières et quotidiennes, se vit en même temps harcelée sur ses derrières par d'insaisissables ennemis, qui se cachaient dans la montagne, soit pour tenter de délivrer Girone, soit pour intercepter les convois arrivant de Roses [2]. Pierre III lui-même revint se mettre à la tête de ces guerillas et battit avec elles toute la campagne environnante. Les populations de l'Aragon, qui étaient en querelle avec lui au sujet de leurs franchises, lui avaient refusé des renforts, et il s'était d'abord retiré sous sa tente, c'est-à-dire dans son palais de Barcelone. Mais les Catalans, plus directement menacés par l'invasion, lui avaient fourni de nouvelles troupes et l'avaient décidé à continuer la lutte.

D'Esclot met, à cette occasion, dans leur bouche, comme dans celle de leur souverain, de véritables harangues à la Tite-Live. « Je ne suis qu'un chevalier, fait-il dire à Pierre : pourvu qu'il « me reste mon cheval et mes armes, je vivrai de chevalerie aussi « bien qu'un autre ; il est vrai que ce ne serait point votre avan- « tage [3]. » Parole trop désintéressée pour être vraisemblable, mais qui, si elle était authentique, pourrait montrer à quelle extrémité le roi d'Aragon se trouvait alors réduit. Quoi qu'il en soit, il commença dès lors une guerre d'embuscades qui fit beaucoup de mal à ses adversaires, jusqu'au jour où un engagement plus sérieux que les autres vint compromettre gravement et sa cause et sa vie.

C'était le jour de l'Assomption (15 août). Pierre, avec un détachement de quatre cents chevaliers et de deux ou trois mille hommes de pied, dont deux cents almogavares, s'était posté, la veille au soir, à proximité de la route de Roses à Girone, où

[1] Nangis, *ibid.*; Chron. de Saint-Bertin (Martène, *Thes.*, III, 766); D'Esclot, ch. 160; *Gesta com. Barcin.*, *loc. cit.*; Nicolas Specialis (Marca, 623 et ss.).
[2] Muntaner, ch. 128; D'Esclot, ch. 157.
[3] D'Esclot, *ibid.*

devait passer un convoi de vivres. Mais, grâce à la protection de la Vierge dont on célébrait la fête, dit Guillaume de Nangis, il fut découvert par une sentinelle placée en observation dans le voisinage, qui vint aussitôt prévenir le connétable Raoul de Nesle et le maréchal de l'ost, Jean d'Harcourt. Ceux-ci, prenant avec eux le comte de la Marche et cinq cents chevaliers armés, se mirent en chemin dès l'aurore pour aller débusquer l'ennemi [1]. Suivant Muntaner, au contraire, le roi d'Aragon se dirigeait ouvertement vers Besalu, et c'étaient les quatre cents chevaliers français qui s'étaient mis en embuscade pour défendre le convoi contre une agression probable [2]. La version de D'Esclot est peut-être plus sûre ; car il déclare ici, par une exception remarquable, avoir été témoin de certaines particularités consignées dans son récit, et l'on peut, à la rigueur, le concilier avec les chroniqueurs du parti opposé. D'après lui, Pierre, qui venait de Barcelone et de Notre-Dame de Montserrat, où il avait été faire ses « présentailles », s'était arrêté à Hostalrich, à sept lieues au sud de Girone, et de là il s'était avancé jusque sous les murs de cette ville, dans l'intention d'établir un poste sur une des hauteurs voisines, appelée Tudela. Déjà il avait passé fièrement sous les yeux de l'armée française, séparée de lui par la rivière du Ter, et Philippe III, qui l'avait reconnu trop tard, avait lancé à sa poursuite l'élite de sa chevalerie, sous le commandement de trois ou quatre de ses principaux officiers. Ceux-ci l'atteignirent dans la matinée du 15, entre Girone et Bañolas [3], au moment où, après avoir mis son projet à exécution, il prenait le chemin de Besalu. Les divers témoignages sont d'accord pour lui donner l'initiative de l'attaque ; mais, selon les uns, il voulait profiter de sa supériorité numérique, tandis que, selon les autres, il bravait courageusement un ennemi plus fort que lui.

Les Français, qui se croyaient en face d'un corps plus considérable, eurent un moment d'hésitation : Un de leurs capitaines, Mahy de Roye, les entraîna par une allocution chaleureuse, en les assu-

[1] Nangis, *loc. cit.*
[2] Muntaner, ch. 134.
[3] C'est l'auteur des *Gesta comitum* qui désigne ainsi le lieu de la rencontre (Marca, *loc. cit.*). Son indication s'accorde avec le récit de D'Esclot, d'après lequel Pierre avait dépassé Girone et se trouvait à quelque distance au nord de cette ville.

rant que Notre Dame, qu'ils honoraient en ce jour, ne les laisserait pas battre par des excommuniés[1]. Une compagnie de sergents, placée par Pierre en avant de ses troupes, fut accueillie de telle façon, qu'il n'en restait plus rien quand il accourut à la tête de sa cavalerie, précédé par Raymond et Pierre de Moncade. Une lutte homérique s'engagea alors entre les chevaliers des deux armées, lutte que Muntaner a chantée sur le mode épique : « Ni Galaor, ni Tristan, ni Lancelot, ni les autres héros de la Table-Ronde, quand tous ensemble auraient été réunis, n'auraient pu, avec une troupe aussi peu nombreuse que celle du roi d'Aragon, accomplir autant de beaux faits d'armes contre ces quatre cents chevaliers de France, tous vaillants, la fleur de l'armée conduite par leur souverain [2].» D'Esclot aussi évoque, à cette occasion, le souvenir de Roland et déclare que le célèbre paladin n'eût pas fait mieux ; mais il omet de dire que les prouesses furent égales de part et d'autre. Pierre et les siens, s'élançant au galop, renversaient à grands coups de lance leurs plus solides adversaires. Ils les croyaient morts ; mais ces braves étaient si fortement trempés, ils avaient de si bonnes armures, qu'au bout d'un instant ils se relevaient sans aucun mal, sautaient sur leur selle, et se mettaient à frapper à leur tour. Quand les lances furent émoussées, les almogavares coupèrent les leurs en deux et s'en firent des bâtons ferrés ; les autres se battirent à l'épée ou s'assommèrent avec les lourdes masses d'armes.

Le roi d'Aragon, après avoir tué de sa main un seigneur banneret, porteur d'une grande bannière vermeille à bande d'argent, fut atteint par un chevalier Navarrais [3], dont la pique traversa la selle de son cheval et faillit le transpercer lui-même. Fondre sur son agresseur, lui fendre la tête avec sa masse, dont il jouait, paraît-il, avec une adresse particulière, fut pour lui l'affaire d'un instant; il le fit ensuite achever par Guillaume Escrivan, un de ses *macips* (huissiers du palais) qui ne le quittait jamais d'un pas. Alors un des compagnons du Navarrais frappa ce Guillaume entre les

[1] Chron. de Saint-Denis (*Histor. de la France*, XX, 535).
[2] Muntaner, ch. 134.
[3] *Hun Navares*. C'est probablement ce nom, répété de bouche en bouche par les Aragonais, qui a fait croire à Muntaner que Pierre III avait abattu dans la mêlée un comte de *Nevers*. Aucun seigneur de ce nom ne mourut dans l'expédition de Catalogne, comme l'a observé Buchon.

deux épaules, si rudement, qu'il l'étendit mort sur la place. Puis la terrible masse du roi s'abattant sur la salade de fer dont le survenant était coiffé, le coucha à son tour sur le sol, en lui faisant jaillir la cervelle par les deux oreilles. C'est ce que les chroniqueurs catalans appellent les beaux coups de leur seigneur. L'art militaire en était encore là : les batailles se composaient d'une série de combats singuliers ; les chefs y prenaient part autant et plus que les autres, et la victoire appartenait à l'armée qui possédait les meilleurs champions. Pierre III accomplit, dit-on, plus de quinze exploits semblables. Enfin un chevalier français coupa les rênes de sa monture, et le malheureux prince erra quelque temps à l'abandon, ballotté par les remous de la mêlée. C'est à ce moment, sans doute, qu'il fut blessé ; car il paraît certain qu'il sortit de cette sanglante rencontre avec une blessure grave, dont il devait mourir un peu plus tard. Primat, Nangis, les chroniques de Saint-Denis et de Saint-Bertin, Bernard Gui, Villani, d'autres encore affirment le fait [1], et le silence gardé sur ce point par ses compatriotes et sujets s'explique trop bien pour que l'on puisse y voir une preuve du contraire. En tout cas, lorsque le jour tomba, ce fut lui qui donna le signal de la retraite. Les Français s'étaient établis sur un monticule, et ils s'y tenaient tellement serrés, que tous ses efforts pour enfoncer leurs rangs demeuraient inutiles. « Barons, dit-il, voici « la nuit ; nous pourrions, en continuant, nous férir les uns les « autres : ainsi replions-nous [2]. » Ce mot, sous la plume de son panégyriste, en dit plus long qu'il n'en a l'air. Tous les récits, d'ailleurs, attribuent aux Français l'avantage de la journée, même celui des *Gesta comitum*, qui leur est d'ordinaire si défavorable [3]. Muntaner a beau nier que le champ de bataille leur soit resté :

[1] V. *Histor. de la France*, XX, 534, 535; XXI, 132, 708 ; XXII, 349 ; XXIII, 104 ; Raynaldi, an. 1285, n° 26; etc. Primat, en attribuant à Pierre lui-même la rupture du frein de son cheval, comme le fait, du reste, la chronique de Saint-Denis, semble bien dire que c'est pour cette raison qu'il fut blessé : « Et dient aucuns que Pierre fu tenu au corps en celle bataille ; et si comme nos gens crioient que l'en le tenist au frain, il coupa les cheveiches du frain et eschapa par la force du cheval ; et là fut navré à mort. »

[2] Muntaner, ch. 134.

[3] Marca, 564 et ss. Cf. Villani et *Histor. de la France, locis citat.* Un historien espagnol, Ferreras, avoue aussi que le roi d'Aragon battit en retraite (IV, 355).

son confrère, plus impartial, le reconnaît implicitement et nous donne à entendre que Pierre se retira jusqu'à Santa-Pau, au delà de Besalu [1]; ce que ses adversaires exprimèrent d'une façon plus brutale en disant qu'il prit honteusement la fuite [2].

Le combat du jour de l'Assomption coûta cher aux deux armées, bien que les pertes avouées de part et d'autre soient insignifiantes. C'était pour les croisés un succès disputé, mais, en somme, glorieux et pur de tout excès. Pour la première fois que la chevalerie française s'était rencontrée en rase campagne avec sa rivale et avec les farouches almogavares, elle s'était montrée à la hauteur de sa vieille réputation. Philippe III en remercia Dieu et la Sainte-Vierge, regrettant seulement d'avoir laissé échapper son ennemi, que l'on avait poursuivi en vain [3]. Cette victoire produisit un effet moral qui précipita le dénouement du siège. En effet, dès le lendemain [4], les Gironais, découragés, épuisés par la famine, entrèrent en pourparlers ; et, de leur côté, les assiégeants, non moins éprouvés, comme on l'a vu, fatigués, en outre, de voir leurs *chats-châteaux* réduits à l'impuissance par les archers sarrazins, qui lançaient d'une main sûre de longues flèches de deux pieds, leurs tentatives d'assaut déjouées par les ruses de Raymond Folch, qui laissait poser les échelles et monter les assaillants pour les écraser subitement à l'aide de grosses pierres lancées par un engin redoutable [5], se prêtèrent aux négociations avec empressement. S'il faut en croire la chronique de Saint-Bertin, l'archevêque de Saragosse vint lui-même offrir la reddition de la place au nom du roi d'Aragon ; mais le légat, consulté, fut d'avis de n'accepter aucune capitulation et de n'épargner personne. Alors le fils aîné de Philippe III, toujours présent aux conseils, plaida de nouveau la cause de son oncle et s'écria imprudemment : « Qu'ils se « défendent donc, car mieux vaut mourir en combattant qu'en « implorant sa grâce. » Puis, se tournant vers l'archevêque :

[1] D'Esclot, ch. 159.
[2] Nangis, *ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] Cette date résulte de celle de la reddition de Girone, qui eut lieu le 7 septembre, et de l'intervalle de vingt-trois jours qui s'écoula, d'après D'Esclot, entre l'ouverture des négociations et la fin du siège.
[5] D'Esclot, ch. 163, 164.

« Répondez à votre seigneur qu'il tienne bon, car nous ne pourrons plus rester ici bien longtemps[1]. » Le prélat se retira enchanté de lui, et le bruit se répandit dans l'armée que le roi de Navarre trahissait son père. Son attitude antérieure, et certaines intelligences nouées par lui avec le frère de sa mère, dans le cours de la campagne, confirmeraient assez cette rumeur, recueillie par l'auteur de la chronique que je viens de citer[2]. Mais, bien que Philippe le Bel fût capable de tout, elle ajouterait à son histoire une si triste page, qu'on hésite à l'adopter sur la foi d'une seule déposition.

D'après Guillaume de Nangis, c'est le comte de Foix et Raymond-Roger de Pallars, tous deux parents de Folch, avec lequel ils avaient de fréquentes entrevues, devenues même suspectes aux yeux de leurs compagnons d'armes, qui offrirent au roi de France d'aller entretenir ce capitaine d'un projet de traité, sachant bien qu'il ne le repousserait pas. Philippe III, avec l'assentiment de ses barons et celui du légat, leur donna son autorisation[3]. D'Esclot dit à peu près la même chose ; seulement il attribue l'initiative au roi de France[4]. Le commandant prit trois jours pour répondre, et, dans cet intervalle, dépêcha en toute hâte un « trotier » à Pierre, qui se trouvait, comme on l'a vu, du côté de Santa-Pau, à cinq ou six lieues à l'ouest de Girone. Ce prince, voyant que la place ne pouvait plus tenir et que lui-même, après l'échec qu'il venait de subir, était hors d'état de la délivrer, fit dire à Folch de conclure le meilleur traité qu'il pourrait, en stipulant toutefois un délai de vingt jours, durant lequel il espérait au moins lui faire parvenir des vivres. La réponse fut conforme à ces instructions : les assiégés demandèrent vingt jours, et promirent, comme ceux d'Elne, d'ouvrir leurs portes s'ils n'étaient pas secourus auparavant, à la condition d'avoir la vie sauve, de sortir avec armes et bagages et d'avoir huit autres jours pour vider la place[5]. On traita sur ces bases, et des chartes publiques, jurées de part et d'autre, garan-

[1] Martène, *Thes.*, III, 766.
[2] *Ibid.* Cf. Carini, cité par Langlois, p. 160.
[3] Nangis, *ib.*, 536.
[4] Ch. 165.
[5] Six jours selon D'Esclot (ch. 163, 164). A part ce détail, la convention de Girone est un des rares points sur lesquels le chroniqueur catalan soit complètement d'accord avec Nangis *(ibid.)*.

tirent l'exécution fidèle de la convention. Mais, pendant que le roi d'Aragon cherchait à mettre à profit le temps de la trève et réunissait des provisions de farine, il reçut une nouvelle qui devait changer du tout au tout la face des choses.

Le jour de la Saint-Barthélemy (24 août), il était redescendu au sud jusqu'à Hostalrich, lorsqu'un de ses huissiers se présenta soudain devant lui, venant de Barcelone, et lui dit :

« Seigneur, me ferez-vous un cadeau si je vous apprends un heureux événement ?

— « Tu l'as ; mais, pour Dieu, parle vite.

— « Votre amiral de Sicile, Roger de Loria, que vous aviez « mandé, est arrivé avec trente galères. Ce sont les meilleures « que l'on ait jamais vues. Il en attend un grand nombre « d'autres, qui ont été retardées en route. »

A ces mots, Pierre, ne se sentant pas de joie, piqua des éperons, s'élança dans la plaine comme un fou, et, ajoute son historien, s'en alla dîner [1]. Le lendemain, il était à Barcelone et vérifiait par lui-même l'exactitude de la nouvelle. Il la fit aussitôt tenir, dans le plus grand secret, à Raymond Folch, en l'engageant à agir du mieux qu'il pourrait à l'égard des Français et à ne pas désespérer s'il perdait Girone, car on la reprendrait bientôt. Les plus grandes précautions furent prises pour laisser les assiégeants dans l'ignorance. Déjà la flotte des croisés avait éprouvé un premier échec. Autorisés par leur maître et pourvus d'un titre officiel, deux puissants armateurs barcelonais, Raymond Marquet et Béranger Mayol, l'avaient attaquée par surprise dans le port de Roses. Grâce à la trahison de quelques matelots, au concours très utile d'arbalétriers de profession, remplaçant avec avantage, entre les deux rangées de rameurs, les *tersols* ou tiersiers chargés à la fois de relayer ces derniers et de tirer sur l'ennemi, ils avaient capturé vingt-cinq bâtiments et s'étaient emparés de la personne de l'amiral Guillaume de Lodève [2]. Mais le roi leur avait fait donner la chasse, et ce pre-

[1] D'Esclot, ch. 163, 164.

[2] Muntaner, ch. 129-131 ; D'Esclot, ch. 158. La manœuvre consistant à amarrer les navires ensemble au moyen des rames et des cordages, à laquelle M. Langlois attribue également le succès de ce combat naval, n'était pas une invention spéciale à la marine aragonaise : les Français l'employaient aussi, comme on peut le voir dans Muntaner (ch. 130). Ce

mier choc avait fait croire que leurs galères constituaient toutes les forces navales des Aragonais. Philippe ne se défiait donc de rien ; il pensait même n'avoir plus besoin d'une flotte aussi considérable, puisque Girone allait se rendre. Il songeait, d'ailleurs, soit à marcher aussitôt sur Barcelone, qui serait tombée entre ses mains sans coup férir [1], soit à venir hiverner à Toulouse, pour reprendre la campagne après la mauvaise saison, qui arrivait à grands pas. S'il prenait le second parti (et le triste état de son armée le faisait pencher de ce côté), il devenait inutile de faire amener par mer des convois importants et des renforts nouveaux. Dans cette pensée, il licencia ou désarma la majeure partie de ses vaisseaux. Cette mesure imprudente, que Nangis attribue à de mauvais conseils, donnés sans doute par des intendants avides ou des spéculateurs intéressés, devait avoir des conséquences fatales [2].

Roger de Loria se concerta immédiatement avec Mayol et Marquet, dont les navires se joignirent aux siens. D'autres lui vinrent encore de Sicile ; si bien qu'au bout de quelques jours il se trouva à la tête de quatre-vingts voiles, force bien supérieure à celle de ses adversaires; car, quoique Muntaner, toujours exagéré, parle de cinquante-quatre galères, sans compter quinze autres amenées par les Pisans et seize montées par des Génois, il paraît, d'après le récit de D'Esclot, qui fut presque témoin oculaire [3], que les croisés n'en avaient plus que vingt-cinq, employées en ce moment à poursuivre celles des deux armateurs. La complicité de la population des côtes le servit à souhait. Parti de Barcelone un dimanche (2 septembre), il fit voile vers le nord. Le lendemain soir (3), il était rallié par un nouveau renfort, composé de quatre vaisseaux siciliens et de huit *lins*

dernier, qui paraît avoir eu des connaissances spéciales en fait de marine de guerre, rapporte la victoire de ses deux compatriotes avec force détails offrant un intérêt technique, mais quelque peu diffus (ch. 129-131) ; je les laisse de côté, comme trop étrangers à mon sujet.

[1] Bernard Gui, *Flores Chronicorum* (*Histor. de la Fr.*, XXI, 708). L'auteur des *Gesta comitum* avoue lui-même que, sans la résistance de Girone, les Français eussent conquis tout le pays jusqu'au delà de Barcelone. (Marca, *loc. cit.*)

[2] Nangis, *ibid.* Quelques auteurs ont porté contre les *magistri curiæ*, au sujet de l'état de la flotte, des accusations d'avarice et de négligence. (V. Raynaldi, an. 1285, n° 27.)

[3] Sa description de la flotte arrivant de Sicile (ch. 165) est celle d'un patriote ayant assisté à ce spectacle émouvant.

catalans, qui, chassés par la flotte française, le prévinrent de sa présence. La nuit même, c'est-à-dire le 4 avant l'aube, il fondit sur elles avec toutes ses forces, non loin des îlots appelés *las Hormiguas*, entre le cap Gros et le cap Saint-Sébastien, voisins des villes de Palamos et de Palafurgell. L'obscurité engendra une confusion inexprimable. Les cris d'*Aragon ! Aragon ! Sicile ! Sicile !* retentissaient des deux côtés, car Charles de Valois s'intitulait roi d'Aragon, et les Provençaux, sujets de Charles d'Anjou ou de son fils, acclamaient leur prince comme roi de Sicile ; de sorte qu'il devint complètement impossible de s'y reconnaître. Alors Roger de Loria fit allumer un fanal à la poupe de chaque embarcation, et s'écria : « En avant ! Que chacun « frappe de son mieux et tâche de distinguer les siens. » Les arbalétriers « d'enrôlement » firent encore leur office, et leur habileté l'emporta. Aubert de Longueval, qui s'était aventuré au milieu des ennemis, et beaucoup de gens de la maison du roi de France tombèrent morts. L'amiral Enguerrand de Bailleul fut fait à son tour prisonnier. Douze galères seulement parvinrent à s'échapper à force de rames ; les treize autres furent prises et envoyées immédiatement à Barcelone. Le lendemain, Roger complétait sa victoire en entrant dans le port de Roses, où il s'emparait de quelques barques demeurées en arrière, puis reprenait possession de la ville au nom de Pierre III, tandis que la petite garnison qui l'occupait, après une résistance énergique, l'abandonnait en y mettant le feu, à l'exemple des Aragonais ; elle fut toutefois assez heureuse pour racheter l'amiral à prix d'argent [1]. La magnifique flotte des coalisés n'était plus ; cinq mille des leurs avaient péri, soit sous les coups de l'ennemi, soit en se jetant dans la mer. C'était un désastre lamentable ; mais on en a, bien inutilement, doublé les proportions.

Ce tragique événement, si mal compris et si laconiquement rapporté par les historiens modernes, eut un épisode lugubre, que tous ont négligé de signaler. Aussitôt qu'il eut reçu les prisonniers qui lui étaient envoyés par Roger de Loria, le roi

[1] Nangis et Chron. de Saint-Denis, *ibid.;* D'Esclot, 166 ; Nicolas Specialis (Marca, 626) ; etc. Muntaner raconte cette bataille navale d'une manière un peu différente, en exagérant, comme on l'a vu, l'effectif et les pertes des Français (ch. 135, 136). Il faut se garder de le suivre exclusivement, comme l'a fait ici M. Langlois, qui a négligé pour lui le texte de Nangis et celui de D'Esclot, non traduit en français.

d'Aragon voulut se venger de ses échecs antérieurs sur la personne de ces malheureux. Il le fit de la façon la plus cruelle. Le lendemain matin (5 septembre), trois cents d'entre eux, grièvement blessés, furent par son ordre attachés à la poupe d'un navire, puis noyés à la vue de son peuple et sous ses propres yeux. Deux cents soixante autres, qui étaient sans blessures, eurent les yeux arrachés, et, pour les diriger, il leur laissa un chef auquel il se contenta d'enlever un œil. Après quoi, sans plus tarder, il les fit conduire au roi de France, à titre de « présentailles ». Muntaner laisse soigneusement dans l'ombre ces actes inexcusables ; D'Esclot, lui, les rapporte froidement, comme ils furent accomplis, et comme la chose la plus naturelle [1], ce qui est encore plus choquant. Mais l'histoire, qui a jugé avec sévérité les excès commis par le rebut de l'armée des croisés, a le devoir de flétrir également ceux de ce précurseur du sinistre Carrier, et de reconnaître qu'il a dépassé la barbarie de ses adversaires.

## VI

### LE RETOUR.

Philippe III apprit ainsi la dispersion de ses vaisseaux. Cette terrible nouvelle et la vue de tant d'innocentes victimes faillirent lui faire perdre le sens, ainsi qu'au cardinal Cholet. L'infortuné prince en tomba malade [2]. Cependant, surmontant sa faiblesse, il s'élança aussitôt sur le chemin de Roses avec un petit corps de troupes, laissant à son fils le soin de recevoir la soumission des Gironais, car le délai fixé par eux expirait le jour même ou le lendemain. Il espérait, sans doute, reprendre cette position importante, ce port précieux dont la possession assurait, pour le présent et pour l'avenir, l'alimentation de son armée. Mais, arrivé en vue de ses remparts, à Castello d'Ampurias, il reconnut que la situation était fort mauvaise. Non seulement

[1] D'Esclot, 166. Ces cruautés ne sont pas les seules que l'on puisse reprocher aux Aragonais. D'autres mutilations, d'autres procédés inhumains vinrent attester la haine sauvage qu'ils portaient aux Français. V. notamment le récit de Nicolas Specialis, dans Marca, *loc. cit.*

[2] D'Esclot, *ibid.* Ainsi la contagion qui régnait dans le camp ne fut pas la première cause de sa maladie.

Roses était solidement occupé, mais Roger de Loria s'était encore emparé de Cadaquès, et tout le pays s'insurgeait contre la domination étrangère [1]. A Castello même, les habitants dissimulaient mal leur contentement, car les partisans des Français y étaient, malgré tout, en petit nombre ; et, s'il fallait en croire le vieux chevalier du roi d'Aragon, dont le système ne se dément pas un instant, le roi de Majorque en personne aurait partagé les sentiments de la majorité, mais n'aurait osé le témoigner, parce que ses deux fils, Jacques et Sanche, se trouvaient alors à Paris, au pouvoir de leur oncle maternel [2]. Comme si la conduite tenue jusque-là par Jacques I, et plus encore celle qu'il allait tenir bientôt, ne démentaient pas complètement cette audacieuse assertion ! Elle est évidemment due au secret désir de l'innocenter, lui aussi, aux yeux des Catalans ; mais ne serait-elle pas au contraire, si on l'admettait, une accusation de déloyauté ? Ne se trouvant pas en forces et se voyant exposé à de graves dangers, menacé d'un insuccès, qui, cette fois, pouvait devenir irréparable, Philippe prit le parti de demander une trève à l'amiral aragonais. Il lui dépêcha à Cadaquès les deux ambassadeurs qui avaient si bien réussi auprès de Raymond Folch, le comte de Foix et Raymond-Roger de Pallars. Mais le terrible marin répondit, sur un ton très haut, qu'il n'aurait jamais de trève avec les Français, même si son maître en signait une.

Pendant ce temps, les défenseurs de Girone, plus fidèles à leur parole que les habitants d'Elne, ouvraient leurs portes au jour convenu, le 7 septembre, et se voyaient traités de la façon la plus pacifique. Muntaner a cru sauver leur réputation en se taisant sur ce fait capital de la campagne : il dit simplement que le siège fut levé [3] ; c'est le comble des accommodements qu'un patriotisme mal placé peut faire subir à la vérité. On fait plus d'honneur à ces braves en citant, avec les autres chroniqueurs,

[1] D'Esclot, 166.

[2] Muntaner, ch. 137. Quelques auteurs modernes ont compris que les deux infants avaient été livrés en ôtage au roi de France par leur propre père. (V. Delamont, *Bull. de la Soc. agricole, scientifique et littéraire de Perpignan*, XXI, 408.) Les textes ne disent rien de semblable. Mais les jeunes princes, délivrés de captivité vers le début de la campagne, pouvaient avoir été envoyés à Paris pour tout autre motif, et peut-être, au contraire, pour les mettre à l'abri d'un nouveau coup de main.

[3] Ch. 138.

la façon dont ils évacuèrent la place : tous sortirent en file avec un ordre parfait, les malades d'abord, puis ceux qui ne pouvaient porter les armes, puis les gens de pied, puis la chevalerie, le commandant en tête. Les Français rendirent hommage à leur fière allure ; et, quand ils pénétrèrent dans la ville déserte, ils y trouvèrent une telle pénurie de vivres, qu'ils en furent saisis : quelques jours encore, et tous les assiégés seraient morts de faim [1]. Ils n'auraient donc pu tenir plus longtemps, malgré le bruit de la victoire de l'amiral. Cette nouvelle, en les confirmant dans l'espoir d'une prompte revanche, les avait, au contraire, déterminés à exécuter quand même les conventions.

La prise de Girone eût sans doute décidé du sort de toute l'expédition, si elle se fût produite dans d'autres circonstances. Les croisés se hâtèrent de s'en réjouir : leur joie allait se changer en deuil. En effet, la maladie de Philippe III prit tout à coup, à Castello, un caractère alarmant : atteint définitivement de la fièvre pestilentielle qui sévissait dans son camp, il fut obligé de renoncer à monter à cheval. Pendant plus d'une semaine, on attendit en vain son rétablissement. Il s'affaiblit tellement, qu'il fut bientôt hors d'état de donner à ceux qui l'avaient suivi un ordre, une direction. Le désarroi se mit parmi eux ; le temps pressait, et l'on ne savait quelle résolution prendre. En toute hâte, le jeune Philippe le Bel fut mandé ou vint de lui-même retrouver son père, avec le conseil et le gros de l'armée ; à peine arrivé, il prit de fait le commandement. C'est alors que, pour la première fois, il fut question de retraite. Le roi n'en avait jamais parlé ; il y songeait si peu, qu'il avait prescrit de réparer les murs de Girone, de l'approvisionner, d'y établir une garnison solide (deux cents chevaliers et cinq mille sergents toulousains, sous les ordres du sénéchal Eustache de Beaumarchais) ; ce qui fut exécuté. Il venait de demander des renforts à Narbonne, à Carcassonne, à Toulouse, renforts qui lui furent envoyés, mais qui ne purent franchir les Pyrénées. Pendant son séjour à Castello, il fit encore tenter une diversion sur Besalu, non comme le dit un chroniqueur, pour frayer le passage de ces montagnes, car ce n'était pas le chemin, et c'eût été, d'ailleurs, une peine inutile, mais plutôt pour éviter d'être pris entre les troupes retranchées

[1] Nangis et D'Esclot, *ibid.*

dans cette place et celles de Roger de Loria, campées à Roses et à Cadaquès [1]. Tout cela n'indique nullement le projet d'abandonner la partie. Évidemment il persistait dans son idée d'aller hiverner en Languedoc pour réparer ses forces ; il l'avait fait annoncer, et c'était peut-être le parti le plus sage. Mais l'héritier du trône, dont la politique était tout différente de la sienne, et qui, loin d'être partisan de la guerre d'Aragon, entretenait, comme on l'a vu, des intelligences avec l'ennemi, fit prévaloir ses vues comme s'il eût été déjà le maître. Il écrivit aussitôt à son oncle : son père, lui disait-il, était au plus mal et ne pouvait en réchapper ; son intention, à lui, était de sortir de la Catalogne avec toute son armée ; il le priait, en conséquence, de lui assurer un libre passage, ce qui serait l'avantage de tout le monde. Pierre, enchanté, lui fit répondre par le même messager qu'il l'aimait et l'honorait comme son neveu et qu'il le servirait en toute chose, mais qu'il ne pouvait lui garantir que l'absention de ses chevaliers, non celle des sergents ni des autres, qui ne lui obéiraient pas [2]. Par cette dernière phrase, l'astucieux monarque se réservait le moyen de faire attaquer à son gré les Français pendant leur marche en arrière. Le jeune prince se contenta néanmoins de sa réponse et fit tout apprêter pour le départ.

Le roi, de plus en plus malade, avait été transporté de Castello à Villanova de la Muga, village situé à une lieue en arrière et déjà plus éloigné de l'ennemi. Il y demeura, d'après les tablettes de cire de Pierre de Condé, du 20 au 27 septembre. En effet, il dut attendre là quatre ou cinq jours, nous dit D'Esclot, qu'on lui fabriquât une litière ou une espèce de chaise à porteur en planches [3]. Les restes de la grande armée, qui ne comptait plus que quatre mille chevaliers de haut parage avec leur suite et un nombre indéterminé de piétons, achevèrent de se rallier

[1] D'Esclot, ch. 167.

[2] Nous n'avons pas le texte même de ces deux messages ; mais D'Esclot en donne l'analyse (*ibid.*).

[3] D'Esclot, *ibid.* On remarquera l'accord de cette indication avec les dates fournies par les tablettes (*Histor. de la France*, XXII, 467). La double erreur d'Henry, qui fait venir Philippe à Péralade pour gagner de là les Pyrénées, après l'avoir fait demeurer sur les ruines de cette bourgade pendant le siège de Girone (*Hist. du Roussillon*, I, 170, 174), ne saurait s'expliquer. Au reste, tout son récit de l'expédition de Catalogne est très défectueux, quoiqu'en dise M. Langlois.

autour du nouveau chef, et c'est alors (dans les derniers jours de septembre) que commença réellement la retraite. On voit combien les faits qui la précédèrent et la firent décider sont peu conformes à l'opinion reçue jusqu'à présent. Le petit nombre des historiens qui se sont occupés de l'expédition de Philippe le Hardi nous ont dépeint ce prince, d'une part comme entrant victorieux dans Girone, où personnellement il ne devait pas mettre le pied, de l'autre comme fuyant de cette ville à petites journées, en vaincu, brisé par le chagrin et la maladie, presque dévoré de remords. L'exposé qu'on vient de lire, fondé sur la comparaison attentive des sources les plus sûres, dément cette interprétation trop superficielle des textes, et l'ordre des événements, dont les dates précises sont établies ici pour la première fois, suffirait à le justifier [1].

[1] La date de l'entrée des Français à Girone et celle du séjour du roi à Villanova sont seules données formellement, la première par les *Gesta comitum*, la seconde par les tablettes de Pierre de Condé. Voici comment j'établis les autres et sur quoi je les base :

16 août. Ouverture des négociations avec le commandant de Girone. — Trois jours pris par sa réponse et vingt jours de sursis accordé (D'Esclot, ch. 165) mènent, en effet, au 7 septembre, date authentique de la reddition.

23 août. Arrivée de Roger de Loria à Barcelone. — La nouvelle fut portée à Pierre III le lendemain, qui était le jour de la Saint-Barthélemi.(D'Esclot, *ibid.*)

2 septembre. Roger de Loria met à la voile. — Effectivement, il quitta Barcelone un dimanche soir, et ce dimanche ne pouvait être que le 2, parce que, huit jours plus tôt, la bataille navale livrée le surlendemain n'aurait pas eu lieu *en septembre*, comme le veut le texte du petit *Thalamus* (p. 339), et que, huit jours plus tard, elle n'aurait pu arriver à la connaissance de Philippe III avant la reddition de Girone (7 septembre), comme l'exige le récit de D'Esclot (ch. 166, 167).

3 septembre. Roger est informé de la présence de la flotte française. — Il reçut cet avis dans la soirée qui suivit celle de son départ. (*Ibid.*, ch. 166).

4 septembre. Bataille et dispersion de la flotte.— Elle fut attaquée dès le matin suivant, avant le jour. (*Ibid.*) Guillaume de Nangis semble placer l'événement après la soumission de Girone (*Histor. de la France*, XX, 436); mais c'est l'enchaînement de son récit qui le veut, et, en y regardant de près, l'on ne saurait voir là une contradiction formelle.

6 septembre. Nouvelle de la défaite apportée au camp de Girone par les prisonniers aveugles. — Ces prisonniers furent mutilés dès le lendemain de la bataille, le matin, et furent envoyés aussitôt à Girone, où ils durent arriver le jour suivant (*Ibid.*)

6 ou 7 septembre. Départ subit de Philippe III. — Il eut lieu à la réception de cette nouvelle. (*Ibid.*, ch. 167.) D'après les comptes de Pierre de Condé, la cour, il est vrai, serait restée à Girone jusqu'au 12 septembre au

Les croisés reprirent donc le chemin des Pyrénées, et, comme ils n'avaient plus besoin de chercher des passages, comme ils se croyaient certains de ne pas être inquiétés sérieusement, ils se dirigèrent tout droit vers le col de Panissars, qui était la voie la plus courte et la plus commode. Le cortège royal avait déjà l'allure d'un convoi funèbre. La lenteur de la marche, retardée par le grand nombre des malades et par des pluies torrentielles, qui détrempaient le terrain au point de le rendre impraticable [1], la légitime tristesse empreinte sur les visages, cette espèce de cercueil ambulant cachant un roi moribond, firent croire, sur tout le trajet, que Philippe était trépassé et que ses gens n'emportaient qu'un cadavre. Ainsi s'explique le bruit qui en courut dans la Catalogne entière, et dont les chroniques du pays se firent l'écho ; car, chose curieuse, tandis que les annalistes du parti français font expirer le roi d'Aragon quelques jours après le combat de l'Assomption, soit dans une abbaye voisine, soit dans son propre lit [2], et que quelques-uns le représentent perdant tout son sang à la suite d'une nuit de débauche, dont les excès auraient fait rouvrir sa blessure [3], les auteurs catalans, par contre, font mourir le roi de France en chemin, à Girone, à Castello d'Ampurias, à Puyamilot ou à Péralade [4]. Aucune de ces

moins : mais le chroniqueur catalan a précisément soin de nous expliquer que le roi partit seul et que son fils, son conseil, sa maison demeurèrent ; ce qui explique que le clerc des comptes ait continué son service au même lieu.

7 septembre. Reddition de Girone, entre les mains de Philippe le Bel. (*Gesta comitum*, *loc. cit.*)

8-19 septembre. Séjour de Philippe III, malade, à Castello ; négociation avec Roger de Loria ; tentative sur Besalu ; Philippe le Bel rejoint son père. — Ces faits sont mis à cette place par D'Esclot, qui nous dit que le roi demeura « gran temps » arrêté à Castello (ch. 167).

20-27 septembre. Arrêt à Villanova (Tablettes de cire, *Histor. de la France*, XXII, 448, 467). Après l'avoir fait battre en retraite le 13, M. Langlois prétend, en se fondant sur les mêmes articles de comptes, que Philippe III, sept jours après, n'avait encore franchi que les treize lieues qui séparent Girone de Villanova (p. 163). Il y a là plusieurs erreurs connexes, tenant à l'omission du séjour à Castello et des autres faits racontés par D'Esclot.

[1] Nangis, *ibid.*, 536.

[2] Bernard Gui (*Histor. de la France*, XXI, 708); Primat (*ib.*, XXIII, 104); Nangis (*ib.*, XX, 534) ; Chron. de Saint-Denis (ib., 535) ; etc.

[3] Les chroniques de Villani et de S. Antonin relatent ce détail, et Raynaldi ajoute que la mort de Pierre fut tenue secrète de peur que le pays ne se soumît aux Français (an. 1285, n° 26).

[4] Nicolas Specialis (Marca, *loc. cit.*) ; *Thalamus parvus*, p. 339 ; *Chron.*

versions populaires n'est exacte, leur seul désaccord l'indique ; mais toutes flattaient les espérances ou les désirs de l'un des belligérants, et c'en était assez pour les accréditer.

Dès le lendemain de leur départ (29 septembre), les Français campaient à la Jonquère, au pied de la chaîne pyrénéenne [1]. Ils avaient fait environ six lieues ; par conséquent, ils marchaient encore avec une célérité relative. Mais les passages avaient été occupés d'avance par les troupes du roi d'Aragon et de Roger de Loria. Il y avait là, entre autres, un corps d'almogavares et un détachement d'archers sarrazins, accompagnés de juifs rapaces, prêts à se partager les dépouilles [2]. Pierre lui-même était sur les talons de l'armée, sous prétexte d'empêcher toute agression, comme il l'avait promis à son neveu. Avec ou sans son assentiment, tous ces hommes de proie fondirent sur elle, le 30, au moment où elle commençait à gravir le Panissars. S'attaquant de préférence aux soldats qui marchaient par petits groupes et se retirant ensuite dans des repaires inaccessibles, ils tuèrent ainsi un certain nombre d'hommes sans qu'ils pussent se défendre [3]. Puis ils s'en prirent aux bagages, défoncèrent les coffres et y puisèrent à pleines mains. Dans leur avidité, ils violèrent même les caisses où les Français avaient recueilli pieusement les restes de leurs compagnons d'armes, croyant y trouver des trésors ; si bien que le chemin demeura jonché de pièces de monnaie, d'effets, et d'ossements, car ils ne purent emporter tout leur butin [4]. Arrivés au sommet, les croisés tombèrent de Charybde en Scylla : l'amiral les y attendait avec dix mille sergents pris dans l'infanterie de marine. La tuerie et le pillage recommencèrent ; la disposition du terrain paralysait toute résistance. Ce

*breve Barcinon.* (d'Achéry, *Spicil.*, III, 140-142); Muntaner, ch. 138. Ce dernier, comme l'observe M. Langlois, a brodé sur ce thème, évidemment controuvé, toute une mise en scène, accompagnée d'une longue instruction de Philippe III à ses fils. Ce procédé, qui rappelle ceux de certains romanciers, antiques et modernes, donne bien l'idée de la façon dont l'amusant conteur, si intéressant au point de vue littéraire, entendait l'histoire.

[1] D'Esclot, ch. 167.

[2] *Cum paganis et judeis quamplurimis quos habebant.* (Contin. de Gérard de Frachet, *Histor. de la Fr.*, XXI, 7.)

[3] Nangis, *loc. cit.* Un écrivain aragonais avoue même qu'ils en firent périr *ignobili gladio*, c'est-à-dire, sans doute, qu'ils les poignardèrent. (Nicolas Specialis, dans Marca, *loc. cit.*)

[4] *Gesta com. Barcin.* (Marca. *loc. cit.*)

jour-là, on ne put faire qu'une demi-lieue. Le lendemain, le roi d'Aragon et ses chevaliers, jetant le masque, s'élancèrent à leur tour sur l'arrière-garde et la poursuivirent, à la descente, pendant près d'une lieue [1]. Ces surprises réitérées rendirent le passage désastreux. La litière royale eut bien de la peine à échapper : elle fut épargnée cependant, grâce à la conviction répandue chez les Aragonais qu'elle n'abritait qu'un cercueil.

Aymeri de Narbonne, amenant les compagnies de renfort que Philippe III avait fait demander, était à quelques pas de là; mais on ne lui permit pas de joindre à temps l'armée qu'il venait secourir. Au-dessus de la Clusa, on rencontra le roi de Majorque, qui, ayant pris les devants et étant rentré depuis quelque temps, sans doute, dans son comté de Roussillon, arrivait à la rescousse avec sa chevalerie. L'allié de Philippe III, qui jusque-là avait joué dans la campagne de Catalogne un rôle assez effacé, reparaît alors au premier plan : il se dévoue, il se multiplie, car il est maintenant chez lui; et cette fidélité à la foi jurée était d'autant plus méritoire que la cause commune pouvait lui sembler à jamais perdue. Après avoir embrassé le roi moribond et promis au légat, sur sa tête, qu'il ne leur arriverait aucun mal, il se remit en marche à leurs côtés et ne les quitta plus d'un seul pas. On atteignit ainsi le Boulou, où l'on s'arrêta le 2 octobre [2], et de là on eut toutes les peines du monde à à transporter la litière jusqu'à Perpignan, car Philippe était à la dernière extrémité. Il y arriva le 4, pour expirer le lendemain, au milieu de ses soldats consternés [3]. L'Église le pleura comme

[1] D'Esclot, ch. 167. Muntaner prétend que Pierre céda, en cette circonstance, aux excitations de ses gens, qui tous lui criaient comme des enragés : « Férons, seigneur, férons ! » Rien de curieux comme le chant de triomphe entonné à l'occasion de ce combat par le vieux chevalier, sans qu'il y eût vraiment de quoi, et comme les invectives lancées par sa plume, en guise d'adieu, au légat, au roi de France et à tous les croisés. « Ils s'en retournèrent en si piteux état, dit-il en terminant, qu'aussi longtemps que le monde durera, on n'entendra jamais en France et dans tout son pourtour prononcer le nom de Catalogne sans qu'on se rappelle ce désastre. » (Ch. 139.)

[2] Tablettes de P. de Condé (*ib.*, 462); Muntaner, *ibid.*

[3] Tablettes (*ibid.*; D'Esclot, ch. 167 ; Nangis, *loc. cit.* Sur le lieu et la date de la mort de Philippe le Hardi, il circula plusieurs versions, dont j'ai parlé plus haut. La seule exacte est celle que je suis ici. V. à ce sujet la dissertation spéciale de dom Vaissète (*Hist. de Languedoc*, IV, 544).

son défenseur et comme un roi mort à la croisade. Jacques, très affecté également, rendit à la dépouille mortelle de son beau-frère les plus grands honneurs ; il fit célébrer pendant huit jours des messes, des absoutes, des processions publiques et brûler à ses dépens mille brandons de cire. Il pourvut lui-même, durant tout ce temps, aux nombreux besoins des débris de la grande armée. Puis il reconduisit les princes français jusqu'au delà des frontières du Roussillon. Mais, dès le 7, Philippe le Bel était rentré en Languedoc avec la plus grande partie des survivants, semant encore des morts et des malades sur son passage, et s'arrêtait dans la ville de Narbonne, d'où, après les obsèques solennelles de son père et quelques générosités faites aux serviteurs de son oncle de Majorque [1], il regagna au plus vite sa capitale, pour prendre possession du trône et affirmer la nouvelle politique de la couronne [2].

Ainsi se termina cette campagne célèbre, et qu'on a eu le tort d'envisager trop exclusivement au point de vue aragonais. Comme on l'a vu, elle ne fut pas sans gloire. Elle ne fut pas non plus sans résultats. Elle a pu être qualifiée d'inutile et d'inique par ceux qui ont fait abstraction, soit de ses origines, soit de ses conséquences, ou qui n'ont envisagé qu'une des faces de la question. Cependant la cause de la maison d'Anjou en Sicile était loin d'être aussi mauvaise que celle de ses adversaires. Celle du roi de Majorque, qui, on l'a trop oublié, se trouvait également en jeu, était encore plus juste ; les historiens espagnols le reconnaissent volontiers. D'un autre côté, la lutte des coalisés contre l'Aragon et la Sicile n'était pas terminée : elle allait se dénouer sur le terrain diplomatique, et là les avantages devaient se balancer, comme ils se balancèrent réellement sur les champs de bataille, et pour ce motif même.

A. LECOY DE LA MARCHE.

[1] Don de 100 sols au fou du roi de Majorque, le 9 octobre (*Histor. de la Fr.*, XXII, 482) ; don de 50 livres tournois à cinq sergents ou serviteurs de ce prince (*servientes*), à la même date (*ibid.*, 483) ; etc.

[2] Tablettes (*ib.*, 467); Muntaner, *ibid.*,

# LE CARDINAL DE RICHELIEU

DANS SES RAPPORTS AVEC

## LES BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

### I

Il est bon quelquefois d'étudier les hommes qui ont agi sur les destinées du monde par leurs côtés les moins apparents; on y découvre souvent des particularités qui expliquent d'autres faits plus importants. C'est ce que nous désirons faire durant un moment pour Richelieu.

La politique adoptée par lui vis-à-vis de l'Église a été souvent exposée, et un historien profondément versé dans la connaissance du XVII^e siècle, vient de publier des études qui défendent d'aborder encore ce sujet à moins d'y être autorisé par la connaissance de documents nouveaux. Nous pouvons le faire en relatant simplement les rapports du ministre de Louis XIII avec une branche de la famille religieuse de saint Benoît. Nous exposerons fidèlement les documents inédits conservés par Dom Martène dans l'*Histoire de la Congrégation de Saint-Maur*.

Contrairement à ce qui se pratique présentement, nous nous attachons à l'ordre successif des événements : par là les actions les plus louables se trouvent rapprochées de celles qui le sont moins, comme il arrive d'ordinaire dans la vie, et l'esprit est moins exposé à se laisser aller à des illusions d'un côté ou d'un autre.

La Congrégation de Saint-Maur donna, comme on le sait, une vie nouvelle à l'ordre de Saint-Benoît en France. Elle fut l'une des manifestations de ce mouvement religieux qui vint réjouir notre pays après les tristes jours des guerres de religion. Dès

son origine, elle fut favorisée par des personnages puissants, des magistrats, des ministres et surtout par le cardinal de Richelieu. Ces secours lui étaient peut-être nécessaires, car les obstacles à son établissement étaient nombreux et très forts. Les désordres à réparer étaient presque à leur comble.

Les guerres allumées par l'hérésie de Calvin avaient pillé, brûlé, ruiné complètement une foule de monastères, et jeté au milieu d'une société bouleversée des moines dont l'existence s'était écoulée dans le calme, le travail et la prière. Peu préparés à vivre en contact avec un monde qui ne respectait guère ni les principes ni la morale, les solitaires qui n'avaient pas reçu une énergie de caractère particulière étaient exposés à se laisser gagner par les mauvais exemples. Cette situation anormale dura près de quatre-vingts ans et elle commença à une époque où les ruines de la guerre avec les Anglais n'étaient pas toutes réparées.

A cette cause de destruction se joignait le fléau de la commende perpétuelle. Pour rester exactement dans les limites du vrai, il est nécessaire de distinguer entre la commende temporelle et celle qui se prolongeait sans limite déterminée. La première a existé de tout temps dans l'Église et y a produit souvent, pas toujours, des fruits heureux; la seconde est un abus contre lequel les formules mêmes d'investiture ou de concession accordées par la cour romaine contiennent une protestation. La commende perpétuelle, en effet, est un agent presque certain de destruction. Il y eut néanmoins, à l'époque même dont nous parlons, un nombre de commendataires qui n'usèrent de leur pouvoir que pour seconder les vœux des religieux qui se consacrèrent au relèvement de la vie monastique : ce fut, il faut le reconnaître, de rares exceptions.

A ces deux causes de désorganisation il faut en ajouter une troisième qui se trouve partout dans les choses humaines et qui est d'autant plus sensible qu'elle se présente là où l'on s'attendrait le moins à la rencontrer : la faiblesse humaine. Ces sources de ruine agissant de concert causèrent un anéantissement presque total de la régularité dans les cloîtres à la fin du XVIe siècle et au commencement du suivant.

Alors comme aujourd'hui il ne manquait pas d'esprits pessimistes, pusillanimes ou imbus de préjugés sectaires, qui ne voyaient d'autre remède au mal que la destruction complète.

Quelques-uns proposaient ce moyen dans des vues d'intérêt personnel. Les Souverains Pontifes ne voulurent point entendre parler de ce projet, et espérèrent toujours que la sève de l'ordre monastique suffirait à le faire fleurir encore par sa force intrinsèque. Les deux plus grands esprits du temps, Henri IV et Richelieu, partagèrent les vues du Pontife Suprême, les secondèrent dans la mesure convenable et l'événement prouva que c'était le parti le plus juste et le plus utile pour l'Église et pour l'État.

Les sentiments de Henri IV à l'égard des institutions monastiques sont connus, et les historiens du Père Coton ont rapporté le dessein que le roi avait formé et sérieusement mûri de travailler à la réforme de tous les monastères de son royaume. Encouragé par son confesseur, il se disposait à mettre la main à l'œuvre et il cherchait les moyens les plus sûrs, car il ne voulait rien laisser au hasard. Ce témoignage assurément suffirait ; mais en voici un autre non moins précis. En 1614, plusieurs religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, qui désiraient ardemment voir l'observance de la règle fleurir dans leur monastère, s'adressèrent aux supérieurs de la Congrégation de Saint-Vanne, qui était encore à peine constituée, et demandèrent à établir ses règlements dans leur maison. Instruit de leur désir, Dom Laurent Besnard les encouragea et par son crédit obtint que la reine régente écrivit au pape la lettre suivante :

« Très saint Père,

« Le grand nombre des bons et dévots religieux qui sont en ce royaume et la piété de la plupart des sujets du roy, Monsieur mon fils, a donné occasion de faire désirer à plusieurs monastères, qui par le laps du temps se sont trouvés déchus de l'ancienne splendeur et perfection de leur institut, d'en rechercher la première purté par une sainte réformation et rétablissement de l'observance religieuse.

« De ce saint zèle sont à notre grand contentement épris un bon nombre de religieux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, fondée jadis par vos prédécesseurs du vivant même du glorieux père saint Benoît, en laquelle maison se sont depuis quelques années en ça glissés de tels désordres par la mauvaise vie de quelques religieux qu'il a été besoin, par plusieurs fois, même depuis quelques mois en ça, d'employer l'autorité de la cour de parlement pour réprimer leur insolence au grand scandale de tous les bons catholiques qui portent avec un extrême regret la désolation d'une ancienne maison jadis

tant florissante et le premier Mausolée des très chrétiens roys nos prédécesseurs.

« C'est pourquoy les religieux qui n'ont aucune part à tels scandales et qui désirent vivre selon la pure observance de la règle de saint Benoît de laquelle ils ont fait profession,et rétablir le service de Dieu qui est du tout négligé, ont requis mon cousin le prince de Conty de m'en faire instante et très humble supplique, ce qui m'a été d'autant plus agréable que j'ai cette maison en plus grande recommandation, tant pour les raisons susdites que pour être bâtie vis-à-vis et proche le palais où nous faisons notre demeure ordinaire ; mais spécialement pour la grande espérance que j'ay que la réformation de cette ancienne maison sera cause de la réformation de tout l'ordre de Saint-Benoît en ce royaume.

« Ce que je désire extrêmement sachant que c'était l'un des plus ardents désirs de mon très honoré seigneur et mary le feu roy, et qu'il s'énallait effectuer si Dieu ne nous l'eût ravi pour le faire jouissant d'une plus heureuse vie. Désirant donc promouvoir une œuvre si importante pour la gloire de Dieu et sachant qu'elle doit commencer et prendre son appuy de Votre Sainteté tant pour être la ditte maison immédiatement dépendante du Saint-Siège que pour être unie à la congrégation de Chezal-Benoist, consistant seulement en cinq monastères jadis réformés à l'instar de la congrégation de Sainte-Justine, laquelle union faite en 1543, par le cardinal de Tournon, qui lors était abbé commendataire, a pour fondement une clause essentielle dont voici la teneur : *Item prædicta unio et associatio præfati conventus sancti Germani, facta cum prædicta congregatione Casalis-Benedicti tandiu robur et virtutem obtinebit quandiu optima reformatio observantiaque regularis in prædicta congregatione et membris ejus ad unguem observabitur.* Or, la réformation ne se trouvant plus en laditte congrégation, nous désirons d'en séparer laditte maison de Saint-Germain et l'unir à quelque congrégation bien réformée.

« C'est pourquoi nous prions et requerons Votre Sainteté, autant et si affectueusement que faire pouvons, en commander un bref ou autre expédition favorable et nécessaire, adressant à nos cousins les cardinaux de Joyeuse et de la Rochefoucault et un autre aux pères religieux qui feront la réformation sous le cardinal commissaire, en vertu desquels brefs ils puissent se transporter en laditte abbaye et procéder à la réformation comme ils verront et connaîtront être nécessaire, et pour autant qu'il nous a été fait très honorable récit de la congrégation naguères érigée en Lorraine sous le nom de Saint-Vannes, les pères de laquelle vivent selon la pureté de la règle de saint Benoît et tiennent plusieurs monastères tant en Lorraine qu'en ce royaume, nous désirons les introduire en laditte abbaye de

Saint-Germain, tant à ce que la réformation y puisse être plus stable que pour le grand profit que nous espérons de leurs labeurs comme sont prédications, leçons, exercices spirituels et autres exercices religieux esquels ils s'employent, attendu même qu'y ceux pères pour le zèle qu'ils ont à la gloire de Dieu et au salut de leur prochain, consentent que la nomination et titre de leur congrégation sera transportée en laditte abbaye de Saint-Germain et que désormais elle s'appellera *Congrégation de Saint-Germain jadis de Saint-Vannes* : ce que nous aurons à grand honneur, et supplions Votre Sainteté avoir telle union agréable et en faire spéciale mention dans le bref qu'elle commandera.

« Et si il y a aucuns religieux en laditte abbaye de Saint-Germain qui ne veuille subir la réformation, qu'ils en soient promptement transférés ès monastères de la congrégation de Chezal-Benoist afin que par leurs mauvais exemples ils n'empêchent les autres de satisfaire à leur devoir. Et de ce bénéfice, outre qu'il importe beaucoup pour l'honneur de Dieu et de son Eglise, nous en saurons tel gré à Votre Sainteté que vous dira... auquel nous remettons de vous en parler plus amplement.

« Nous prions Dieu, Très Saint Père, que celle Votre Sainteté il veuille maintenir et garder et préserver longtemps et heureusement au bien, régime, gouvernement et administration de notre mère sainte Eglise.

« Ecrit à Paris, ce... jonr du mois de may 1614. »

Cette requête de la reine régente fut admise par le Pape Paul V qui fit aussitôt expédier un bref aux cardinaux de Joyeuse, de Sourdis, de la Rochefoucauld et à l'évêque d'Orléans ; mais les troubles survenus entre le roi, les princes et le parlement empêchèrent l'exécution immédiate du projet de réforme. Ce qu'il nous importe en ce moment de constater, c'est le dessein de Henri IV en faveur de l'état religieux dans son royaume.

Si nous recherchions d'autres preuves de la sincérité du dessein du roi, nous en trouverions facilement plusieurs ; ce trait, par exemple. Lorsque les premiers bénédictins qui fondèrent la Société de Bretagne vinrent à Paris demander la protection de Henri IV contre ceux qui voulaient empêcher leur réforme de s'établir, il les reçut très favorablement et leur dit en présence d'un grand nombre de courtisans : « Mes Pères, soyez les bienvenus ; je favoriserai toujours votre sainte entreprise, gardez-

vous seulement de vous en lasser, car quant à moi je ne m'y lasserai jamais. » Il écouta avec bienveillance le discours que lui adressa le supérieur et donna de nouvelles assurances de sa bienveillance. C'était en 1603.

Ces dispositions favorables de Henri IV envers l'état monastique étaient entretenues par la vue de l'état réel des esprits en beaucoup de monastères : quelles que fussent les taches qui attristaient les esprits sérieux et désireux du bien, il y avait aussi des germes heureux et des sujets d'espérance. A entendre le langage de quelques réformateurs, esprits sévères pour eux-mêmes et un peu trop épris d'idéal, le mal aurait été porté à son comble et les remèdes rendus presque impossibles. Que voit-on néanmoins dans la pluport des cloîtres ? A côté d'excès vraiment monstrueux et d'un groupe d'esprits tapageurs, d'hommes qui ressemblaient plus à des soudarts qu'à des solitaires qui avaient fait vœu d'une vie de prière, de mortification et d'abnégation, un nombre plus ou moins grand de vrais serviteurs de Dieu, qui gémissaient dans le silence et appelaient la réforme de toute l'ardeur de leur âme. On constate qu'il n'y eut presque pas de monastères, s'il y en eut, où les premiers membres des congrégations nouvelles ne trouvèrent au moins un appui sérieux en venant y rétablir l'ordre et la discipline. Il se produisit alors un phénomène qui surprend lorsque on l'examine de sang-froid et qui arrive néanmoins presque toujours dans les temps agités comme ceux dont nous parlons ; ce furent ceux qui s'opposaient au retour du bon ordre qui firent le plus de bruit, montrèrent le plus d'audace, et, chose singulière, qui parvinrent à entraîner dans leur parti les hommes les plus influents, et même la masse de la population. Ceux qui s'attachaient néanmoins aux vrais principes l'emportèrent à la fin contre des obstacles qui semblaient invincibles ; le vieux tronc monastique fleurit comme à son origine par la vigueur de sa propre sève. L'Évangile ne promet-il pas la victoire à ceux qui sont doux ?

La société civile n'était pas encore raffermie sur ses bases, que déjà des âmes généreuses se consacraient dans les cloîtres au redressement des sanctuaires que les tempêtes précédentes avaient ébranlés ou même renversés. Nous sommes loin de connaître toutes les tentatives faites en ce sens ; mais des docu-

ments certains montrent les origines de la congrégation de France, de celle de Chezal-Benoist, de la Société de Bretagne, des congrégations de Saint-Vanne et de Saint-Maur, pour ne parler que des principales et pour ne point sortir de l'ordre de Saint-Benoît proprement dit.

L'ordre de Cluny, rameau du même ordre, n'avait pas cessé d'exister presque dans son intégrité. Sans doute lui aussi avait souffert dans l'observance des règles par suite des commotions de la société religieuse et civile ; mais la désorganisation n'était pas aussi profonde que dans d'autres parties. On peut même constater que certains principes erronnés sur la constitution de l'Église qui avaient envahi presque toutes les écoles théologiques du royaume de France, n'avaient point pris racines dans cet ordre qui avait donné tant de saints et de souverains pontifes illustres entre tous.

C'est à la congrégation de saint-Vanne que la congrégation de Saint-Maur dut son origine. Le berceau de cette dernière fut le collège de Cluny, à Paris, et la première abbaye qui y fut annexée fut celle de Saint-Augustin de Limoges, en 1613. D'autres abbayes considérables suivirent bientôt cet exemple comme Saint-Faron de Meaux, Saint-Junien de Noaillé, Saint-Pierre de Jumièges et de Bernay. Les supérieurs de Saint-Vanne y envoyèrent des religieux, qui par la sainteté de leur vie, la profondeur et la sûreté de leur doctrine, travaillèrent avec succès à établir la réforme.

Bientôt néanmoins on s'aperçut que la distance qui séparait les monastères de France et ceux de Lorraine produirait une source de difficultés pour l'administration et serait un obstacle au bien. Il fut facile aussi de constater que les relations du gouvernement de Louis XIII et de celui du duc Henri II annonçaient des orages prochains et qui porteraiént des empêchements à l'union des maisons ; aussi dans le chapitre général tenu à Saint-Mansuy à Toul au mois de mai 1618, il fut résolu que les monastères de France formeraient une congrégation séparée. Elle adopta le patronage de saint Maur, disciple préféré du patriarche du Mont-Cassin et le premier apôtre de sa règle en France. Pour enlever tout prétexte aux rivalités, on ne voulut point emprunter le nom d'un monastère quelle que fut son importance.

Les religieux français obtinrent au mois d'août de la même année 1618 des lettres patentes du roi Louis XIII, par lesquelles

l'érection de la nouvelle congrégation était reconnue légale. Sa dénomination n'étant pas connue aussitôt, il se trouve des actes publics et authentiques qui la désignent sous le nom de congrégation de Cluny, parce que Dom Laurent Besnard était prieur du collège de Cluny ; d'autres documents la confondent avec celle de Saint-Vanne, parceque les auteurs de cette nouvelle branche de l'ordre bénédictin avaient fait profession dans l'abbaye de Verdun.

A peine les lettres patentes du roi eurent-elles été expédiées, que plusieurs personnes du premier rang s'offrirent d'elles-mêmes à Dom Laurent Besnard pour accélérer le succès d'une affaire qu'elles considéraient comme importante pour l'utilité de l'Église et l'honneur du royaume. Les principaux personnages qui firent cette démarche furent les cardinaux Henri de Gondi, évêque de Paris, et François d'Escloubeau de Sourdis, archévêque de Bordeaux, les présidents Nicolaï et Hennequin, et le procureur-général Mathieu Molé, qui fut dans la suite premier président et garde des sceaux. Le cardinal de Gondi fit donner à la nouvelle congrégation le monastère des Blancs-Manteaux dans la ville capitale.

En même temps que la réforme de Saint-Maur prenait de nouveaux accroissements en France, elle postulait à Rome des bulles de confirmation. Louis XIII employa sa recommandation auprès du pape Grégoire XV, qui, à la prière du roi de France, érigea la congrégation de Saint-Maur, lui accordant les mêmes privilèges dont ses prédécesseurs avaient gratifié la congrégation du Mont-Cassin, et la faisant aussi participante des grâces octroyées par Clément VIII à celle de Saint-Vanne. Ce même pontife nomma le cardinal de Gondi pour protecteur de la nouvelle congrégation, et supprima les anciens offices claustraux à mesure qu'ils viendraient à vaquer. En 1627, le 21 janvier, le pape Urbain VIII, à la demande du roi de France, confirma de nouveau les privilèges accordés par son prédécesseur. Les bulles d'érection et de confirmation de la congrégation de Saint-Maur furent fulminées par l'official de l'archévêque de Paris le 16 mai 1629. Le roi accorda des lettres patentes dès le 15 mars 1632 pour l'exécution de ces bulles, et ces lettres patentes furent vérifiées par le parlement de Paris le 21 mars de la même année.

Toutes ces faveurs royales n'avaient point été accordées sans

la participation du cardinal de Richelieu ; mais c'est en 1622 seulement que nous le voyons entrer personnellement en relation avec la nouvelle congrégation. Il possédait en commende l'abbaye de Fleury ou de Saint-Benoit-sur-Loire, au diocèse d'Orléans, il voulut relever cet illustre monastère qui conserve la plus grande partie du corps du saint Patriarche des moines d'Occident. Au siècle précédent ce monastère avait eu le malheur d'être possédé en commende par le cardinal Odet de Châtillon ; ce malheurenx apostat ne s'était pas contenté de trahir sa foi, il avait pillé l'abbaye de Saint-Benoit et l'avail entièrement ruinée. Depuis ce jour elle était restée dans l'impossibilité de réparer ses ruines et même de nourrir un nombre suffisant de religieux. En 1622 Richelieu étant durant la semaine sainte à Orléans, s'entretint avec Gabriel de l'Aubépine, évêque de cette ville (1604-1630), du moyen d'unir l'abbaye à la congrégalion de Saint-Maur. Il avait été sollicité par les principaux habitants d'Orléans de travailler au relèvement de ce cloître, l'une des plus grandes gloires de leur pays. Richelieu, qui n'était encore qu'évêque de Luçon mais allait recevoir la même année le chapeau de cardinal, prit l'avis de Michel Hommain de Courbeville, lieutenant criminel d'Orléans. Ce magistrat, qui jouissait d'une grande réputation, dit au prélat qu'il fallait avant tout mander les religieux pour leur faire connaître ses intentions ; ce qui fut fait sur le champ. Après cette première démarche, les deux évêques et Michel Hommain écrivirent aux supérieurs de la congrégation. Les conditions posées par les supérieurs parurent-elles trop difficiles ? Il est certain que la réforme ne fut introduite qu'en 1626, et le cardinal de Richelieu y travailla avec énergie.

L'année suivante, le 22 janvier, le roi et son conseil, par une grâce spéciale, concéda le droit d'élire l'abbé de Saint-Augustin de Limoges, transférant son droit de nomination au chapitre général de la congrégation de Saint-Maur. Une faveur aussi extraordinaire fut due à la bienveillance du maréchal de Schomberg qui aimait beaucoup Dom Maur du Pont, alors en possession de de cette crosse, laquelle lui fut conservée. Le cardinal de Richelieu, le garde des sceaux et secrétaire d'État appuyèrent fortement au conseil l'avis du maréchal. Le concours de ces hauts personnages est bien remarquable ; car la faveur demandée et obtenue était contraire aux maximes d'État.

Les ravages causés par les huguenots amenèrent la ruine de l'abbaye de Conches, au diocèse d'Évreux; mais celle-ci eut de plus le malheur de tomber entre les mains de Gabriel de Quesnel de Fresne qui la posséda en commende durant soixante-deux ans (1584-1645) et ne remplit aucune des obligations de sa charge. Il ne laissait aux religieux que le sixième des revenus du monastère, ce qui les réduisait à la plus extrême nécessité et empêchait le rétablissement de l'ordre. Les évêques d'Évreux, Guillaume de Péricard (1608-1613) et son successeur François de Péricard (1613-1646), déployèrent un vrai zèle pour la réforme, mais sans grand succès à raison de l'inertie du commendataire. Celui-ci avait cru assurer sa paisible situation en choisissant le cardinal de Richelieu pour coadjuteur; mais le contraire arriva, car instruit enfin de l'état des choses, le ministre fit établir la congrégation de Saint-Maur (1630) dans l'abbaye de Saint-Pierre de Conches qui compta bientôt de beaux jours durant lesquels la piété et les lettres fleurirent de nouveau.

L'action de Richelieu se montra plus directe et plus personnelle dans la réforme de Cluny, dont il était abbé avec une puissance que ne possédaient par les simples commendataires. Cluny en effet était considéré comme chef d'ordre ainsi que Citeaux, car à l'époque de la fondation de ces puissants monastères on donnait le nom d'ordre à des agglomérations de monastères suivant une même observance, agglomérations qui furent plus tard désignées sous le nom de congrégations. Comme chef d'ordre la communauté élisait son abbé qui jouissait d'une véritable juridiction sur tous les monastères qui s'y rattachaient. En vertu de cette situation, Richelieu prenait un soin particulier de Cluny où se trouvait un bon nombre de religieux qui demandaient à revenir à la stricte observance de la règle de Saint-Benoit. En 1629, deux ans après son élection, le cardinal avait demandé aux supérieurs de la congrégation de Saint-Vanne deux religieux qui vinrent habiter Cluny pour y instruire ceux qui demandaient la réforme. Le président de la congrégation de Saint-Vanne écrivit à cette occasion, le 17 février 1630, et proposa à Dom Maur du Pont de réunir les trois corps eu une seule congrégation. L'affaire fut proposée au chapitre général qui se tint peu après, et mûrement examinée. Elle parut très belle dans la spéculation mais impossible dans la pratique. C'était cependant le projet que le cardinal avait adopté, mais qu'il ne parvint

pas à réaliser entièrement. Pour ce qui regarde Cluny en particulier, l'union semblait impossible tant qu'il y aurait des abbés séculiers et que l'élection ne se ferait pas par le chapitre général. Pour l'union avec la congrégation de Saint-Vanne les difficultés étaient considérables, et paraissaient insurmontables.

Le président de la congrégation de Saint-Vanne poursuivait, comme Richelieu, le projet d'union et sachant les grandes obligations que les religieux de Saint-Maur avaient au procureur général Mathieu Molé, il engagea ce magistrat à user de son crédit en sa faveur. Molé accepta la commission et écrivit au chapitre général ; mais ce fut sans succès. Les supérieurs reçurent avec respect les avis du magistrat leur bienfaiteur, mais pour ce qui était de l'union avec la congrégation de Saint-Vanne et avec Cluny ils le prièrent humblement de ne point s'y intéresser.

Peu de temps après, l'archevêque de Bordeaux, Henri d'Escloubeau de Sourdis (16 juillet 1629-18 juin 1645), vicaire-général du cardinal de Richelieu, se rendit à Cluny où il trouva deux communautés : les anciens et ceux qui suivaient la réforme de Saint-Vanne. Il fit savoir à l'une et à l'autre que l'intention du cardinal était qu'ils observassent tous une réforme mitigée. Quatre jours n'étaient pas écoulés, et voilà qu'un député du conseil du cardinal arrive à l'abbaye déclarant positivement que le cardinal ne veut point de mitigation, mais une réforme entière et parfaite. — « Où les prendre ces réformés ? » répondit l'archevêque. Dom Placide Roussel et Dom Bernard, religieux de Saint-Vanne, qui depuis un an élevaient avec soin les novices, s'étant trouvés présents, l'archevêque de Bordeaux leur exposa son embarras et demanda s'ils pouvaient fournir un nombre suffisant de religieux pour réformer Cluny. Sur leur réponse affirmative, ils reçurent l'ordre de les faire venir. En peu de temps il en arriva dix-huit, tirés des monastères les plus proches, déjà réformés par Saint-Vanne.

L'archevêque, au nom du cardinal de Richelieu, abbé de Cluny, passa un concordat entre eux et entre les anciens. Dom Hubert Rollet vint presque en même temps se mettre à la tête des réformés et ils prirent possession des lieux réguliers au mois de septembre. Dans cette circonstance le Père Rollet suivit une voie toute différente de celle adoptée par Dom Didier de la Cour.

Jamais celui-ci ne contraignit les anciens religieux des monastères dans lesquels il établit la réforme de Saint-Vanne, à suivre les pratiques et les exercices propres à cette réforme ; il leur accordait des pensions qui leur permettaient de vivre selon leurs usages. Dom Rollet fit donner à ces anciens religieux l'ordre d'entrer dans l'étroite observance, aggrégea à sa congrégation ceux qui voulurent bien y consentir, sans leur faire subir les épreuves du noviciat, et fit reléguer dans différents prieurés ceux qui déclarèrent ne point se soumettre à cette loi ; zèle imprudent qui produisit de graves inconvénients : ces religieux profès de Cluny s'étant présentés aux prieurés où ils étaient envoyés, trouvèrent toutes les places remplies et on les vit errer de tous côtés, même dans les rues de la capitale. L'état auquel ils étaient réduits, les plaintes qu'ils faisaient entendre, firent regarder l'entrée des réformés à Cluny comme une invasion plutôt que comme une réforme. Dom Laurent Besnardet Dom Charles François, deux des lumières de la réforme, avaient autrefois refusé le grand prieuré de Cluny, qu'on leur avait offert et qui était un bénéfice fort considérable, parce qu'ils ne croyaient pas pouvoir réussir à y établir une réforme solide, le régime de la commende tel que nous l'avons expliqué, devant y être maintenu d'après les idées et la volonté expresse du cardinal-abbé ; Dom Rollet, paraît-il, n'entrevit point les mêmes difficultés.

Lorsque les pères de Saint-Vanne entrèrent à Cluny, le grand prieur, qui était opposé à la réforme, en sortit et se retira à Paris, au collège de Cluny, où il mourut peu après, et l'on attribua sa mort au chagrin qu'il ressentit en voyant la manière dont ses confrères avaient été traités. Les religieux de Cluny élurent trois d'entre eux et ils les présentèrent au cardinal de Richelieu pour qu'il désignât celui qui remplirait la place de grand prieur. Il la conféra au P. Rollet, qui la reçut avec reconnaissance croyant que ce nouvel office lui ouvrirait la porte pour entrer dans tous les monastères dépendant de Cluny. Il se flattait même d'être bientôt le maître dans les autres abbayes dont le cardinal était titulaire. C'était, comme on le voit, un zèle réel pour le bien qui poussait Dom Rollet dans la voie où nous le voyons entrer ; mais ce zèle n'était point suffisamment éclairé et sa confiance s'appuyait trop sur la protection des hommes.

Durant ce temps là Richelieu eut occasion de donner une nou

velle preuve du désir sincère qu'il nourrissait d'établir la réforme dans tous les monastères du royaume. En 1631 le grand conseil ayant rendu un arrêt pour empêcher l'établissement de la congrégation de Saint-Maur dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, deux religieux partirent aussitôt pour Compiègne où se trouvait la cour, afin d'avertir le garde des sceaux, protecteur déclaré de la réforme. Il alla avec le maréchal de Schombert, autre ami de la congrégation, trouver le cardinal de Richelieu, et tous les trois parlèrent au roi qui cassa l'arrêt du grand conseil. C'était là une affaire de la plus grande importance qui se poursuivait depuis longtemps devant le Parlement, le grand conseil et le conseil privé; des décisions en sens divers étaient survenues et des oppositions redoutables empêchaient l'établissement dont les conséquences étaient si importantes pour l'avenir de l'abbaye de Saint-Germain et pour la congrégation de Saint-Maur. Ce fut grâce à l'intervention de ces trois amis de la réforme qu'elle parvint à triompher de ses adversaires puissants et nombreux.

La même année l'abbaye de Pontlevoi fut donnée en commende au cardinal de Richelieu, qui en prit possession le 1er septembre. Ravagée de fond en comble, puis incendiée à plusieurs reprises durant les guerres des Anglais, mais surtout par les huguenots, cette abbaye était tombée dans un état déplorable. Philippe Huraud de Chaverny, évêque de Chartres (1596-1620), et abbé de Pontlevoi, avait essayé d'établir, de concert avec les moines, une réforme mitigée ; mais elle avait été de courte vie à cause de la misère à laquelle étaient réduits les habitants du monastère et parce que les mitigations sont condamnées d'ordinaire à périr promptement. C'est ce que Richelieu comprit aussitôt. Il n'essaya point de relever cette réforme incomplète et établit celle de Saint-Maur. Il envoya à Pontlevoi le cardinal de la Rivière, qui n'eut pas beaucoup de peine à se faire obéir de tous les moines, leur parlant au nom du cardinal-ministre. Cet établissement fut complet en 1629 et Richelieu se démit de la commande en faveur de Pierre de Bérule, neveu du cardinal de ce nom.

Cependant la bulle d'Urbain VIII (21 janvier 1627) qui confirmait l'érection de la congrégation de Saint-Maur n'était pas encore homologuée au parlement en 1633, et il y avait lieu de craindre qu'elle ne souffrit des difficultés à raison des privilèges qu'elle accordait à la congrégation. Les supérieurs eurent

recours à Dieu et elle fut enregistrée le 21 mars de cette année, le jour même du transit de saint Benoît. Le cardinal de Richelieu et le garde des sceaux demandèrent eux-même cette grâce à la cour du parlement. Bien que d'autres personnages se fussent intéressés dans cette affaire, il est certain que les recommendations du cardinal eurent le plus grand poids.

Il intervint aussi dans le même temps pour l'introduction de la réforme de Saint-Maur dans l'abbaye de Saint-Denys-en-France, c'est-à-dire Saint-Denys près de Paris. De fortes influences s'opposaient à ce changement si nécessaire. Le cardinal de la Rochefoucauld avait entrepris cette réforme et avait proposé son projet à Dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la congrégation. Celui-ci, en homme très prudent et qui connaissait à fond le caractère du ministre, ne voulut rien commencer sans s'assurer d'abord de son dessein à ce sujet et de son appui. Il envoya un de ses religieux à l'abbaye de Royaumont où se trouvait Richelieu, le saluer de sa part, lui exposer l'affaire et demander ses ordres. Le ministre reçut très gracieusement l'envoyé et lui exprima ses sentiments en ces termes : « Dites à votre père général que je le remercie de l'honneur qu'il me fait et qu'il suive les ordres de M. le cardinal de la Rochefoucauld. » Quelques jours après s'en retournant de Royaumont à Paris, Richelieu passa près des murs de l'abbaye de Saint-Denys, et aussitôt le cardinal de la Rochefoucauld qui se trouvait à Saint-Denys comme commissaire pour l'établissement de la réforme, envoya son neveu, l'abbé de Champdenier, pour lui offrir ses compliments et l'instruire de ce qu'il faisait. Le cardinal de Richelieu lui renvoya sur-le-champ le sieur de Graves, son écuyer, pour le remercier de sa civilité. Ce n'était qu'une politesse de part et d'autre, mais elle produisit un grand bien en donnant lieu de croire que les deux cardinaux agissaient de concert.

La visite de Saint-Denys achevée, le cardinal de la Rochefoucauld dressa un acte qui concluait à l'introduction de la réforme. La sentence était fortement appuyée, conçue en termes très modérés et pleine de justice. Il ne voulut pas toutefois la mettre à exécution sans se faire appuyer par un arrêt du conseil ; mais le garde des sceaux, Séguer, ne consentit point à le donner sans avoir l'avis du cardinal de Richelieu auquel il écrivit à ce sujet. Dans sa lettre au ministre le garde des sceaux traitait de l'affaire

de Saint-Denys et de trois autres : la réponse ne parlait que des trois dernières et ne disait mot de la première. Ce retard manqua amener une complication fâcheuse ; mais grâce au caractère énergique du cardinal de la Rochefoucauld et de Dom Grégoire Tarisse, l'introduction eut lieu quelques jours après avec calme et au milieu de la concorde. Le père général entra dans l'abbaye avec trente-trois de ses religieux, tous conduits par le cardinal revêtu des habits propres à sa dignité; ils prirent possession du monastère, le 2 août 1633.

L'abbaye de Saint-Denys était alors possédée en commende par Henri de Lorraine, simple clerc tonsuré qui tenait en même temps l'archevêché de Reims et les abbayes de Fécamps,de Saint-Martin de Pontoise, du Mont-Saint-Michel, de Conches, de Corbie, de Monstier-en-Der et d'Ourcamp. Il ne s'occupait de ces riches bénéfices que pour en toucher les revenus. Du reste il quitta l'état écclésiastique pour épouser la comtesse de Boussu, laissant un triste exemple des maux que pouvait produire la commende. Il avait même livré au cardinal de Richelieu pour une rente viagère de deux mille livres, le domaine de Ruel qui dépendait de l'abbaye de Saint-Denys et que le successeur, le prince de Conti, fit rentrer à ses premiers possesseurs.

Il est vrai que dans la réforme de Saint-Denys le cardinal ministre ne contribua guère qu'en apparence ; il la croyait impossible et en faisait des plaisanteries ; cependant lorsqu'il le voulut, tous les embarras s'évanouirent et les plus opposés donnèrent un entier acquiescement.

Le cardinal poursuivait toujours son projet relatif à Cluny ; ce furent Dom Rollet, grand prieur de Cluny, et Dom Lempereur, prieur du collège de Cluny à Paris, qui poussèrent de nouveau ce dessein. Ils proposèrent au conseil du cardinal de Richelieu de ne faire qu'une seule congrégation de celles de Saint-Vanne, de Saint-Maur, de Cluny, de Chezàl-Benoît et des Exempts. Elles devraient vivre indépendantes les unes des autres selon leurs constitutions particulières, auraient chacune leur supérieur général, leurs visiteurs, leurs chapitres généraux ; mais elles répondraient toutes au cardinal de Richelieu comme à leur chef sous le titre de supérieur généralissime. Le conseil applaudit à ce projet qui ajoutait aux dignités du cardinal celle de supérieur général de tant de congrégations. Les officiers du cardinal-

ministre espéraient y trouver aussi leurs avantages en la distribution de tant de bénéfices dépendants d'un si grand nombre d'abbayes.

Il faut avouer que si les deux religieux que nous venons de nommer firent la proposition d'unir sous l'autorité du cardinal de Richelieu, presque tous les monastères français de l'ordre de Saint-Benoît, ils étaient bien sûrs de faire leur cour au ministre. Avait-il un dessein arrêté de s'emparer de l'autorité sur tous les monastères du royaume ? Il n'est guère possible d'en douter lorsqu'on le voit se faire nommer en 1635, abbé de Citeaux, chef d'ordre, et la même année abbé de Prémontré, autre chef d'ordre, et cela malgré la vive opposition des chanoines réguliers disciples de saint Norbert. Il mit tout en mouvement pour atteindre le but qu'il voulait obtenir. Pour Cluny, non moins important, il n'eut point les mêmes difficultés ; il se fit nommer coadjuteur par l'abbé, homme très vénérable, mais cassé de vieillesse; et il obtint des bulles, le 18 décembre 1627. Les soupçons n'étaient pas encore bien éveillés à Rome, car c'était le début d'une marche ascendante et envahissante.

D'autres faits moins connus prouvent la réalité des projets du cardinal-ministre. Déjà plusieurs maisons de l'ordre bénédictin situées en Bretagne s'étaient unies dans la pratique d'une réforme très austère et pour donner plus de solidité à leur société, elles cherchèrent à s'unir à la congrégation de Saint-Maur ; mais par suite de difficultés extérieures, elles éprouvèrent un retard à leur incorporation. Voulant toutefois assurer au moins provisoirement leur existence, elles s'adressèrent au roi, qui leur accorda des lettres patentes au mois de septembre de l'année 1625, leur permettant de s'unir en congrégation, sous la protection du cardinal de Richelieu, d'assembler des chapitres généraux et de jouir des privilèges des autres congrégations. Ces lettres furent vérifiées au grand conseil, le 27 avril 1626. Peu après, Richelieu offrit à cette société de Bretagne dont il se considérait comme protecteur, son abbaye de Pontlevoi ; elle fut acceptée, mais son éloignement des autres monastères fut cause qu'elle passa promptement à la congrégation de Saint-Maur.

Quelques monastères, sans être reconnus universellement comme chefs d'ordre, jouissaient néanmoins d'une grande importance à raison des nombreuses maisons qui en dépendaient ;

telle était l'abbaye de Marmoutier, fondée par saint Martin, à la porte de la ville de Tours. Richelieu la reçut en commende en 1627 et entreprit immédiatement d'y établir une réforme nécessaire. Dans le même temps il secondait les vues de l'abbé de Cluny, Jacques de Verny d'Arbouse, qui désirait ardemment voir fleurir dans son ordre l'observance. Dom d'Arbouse était grand prieur de Cluny, lorsque le choix de ses frères l'éleva à la dignité d'abbé. Tous les religieux fervents saluèrent son élévation comme un signe de délivrance de la commende et la résurrection de la liberté monastique. Malheureusement ce prélat n'avait pas autant de force de caractère, que de bonne volonté et il se trouvait vis-à-vis d'un homme auquel il était difficile de résister. Dès le 17 avril 1627, il était obligé d'accepter pour coadjuteur le cardinal de Richelieu. Rome fit des représentations et exposa qu'en principe un cardinal ne pouvait pas être le coadjuteur d'un moine. Il fallut céder, et dès le 18 décembre les bulles du coadjuteur furent expédiées. Jacques d'Arbouse fut obligé de donner sa démission le 3 août 1629. La commende reprenait définitivement possession de Cluny. Lorsque Richelieu laissa élire Jacques d'Arbouse, il est très probable qu'il connaissait le caractère de ce religieux, plein de vertus et du désir de faire le bien; mais susceptible de se laisser conduire par timidité et par faiblesse.

Quoiqu'il en soit, dès les premiers jours de sa nomination comme coadjuteur, Richelieu écrivit aux pères de Saint-Maur, cette lettre remplie de renseignements sur ses principes. « Monsieur l'abbé de Cluny, duquel il a plu au roi que je fusse coadjuteur, et tous ses religieux m'ayant témoigné désirer l'établissement d'un règlement qu'ils ont obtenu de Sa Majesté, il y a plusieurs années, pour le bien général de l'Ordre, et particulièrement de ceste abbaye, je vous fais ce mot pour vous conjurer de faire choix de deux de vostre compagnie, pour (les) leur envoyer ; par la direction desquels ils puissent parvenir à ce qu'ils désirent. Je me promets que vous ne leur desnierez pas vostre assistance en une œuvre si sainte, en revanche de quoy je vous asseureray que là où j'auray moyen de vous faire paraître ma bonne volonté, vous connaistrez que je suis, etc. »

Ainsi aux yeux de ce prince de l'Eglise l'autorité du roi était absolue en ces réglements de discipline ecclésiastique et reli-

gieuse. Ces erreurs n'empêchaient point Richelieu d'avoir un zèle sérieux pour la réforme des monastères et d'y apporter une véritable application comme il est visible par les deux lettres que nous citons, parce qu'elles sont moins connues et qu'elles montrent dans cet esprit absolu des ménagements qui ne sont pas ordinaires dans sa manière d'agir. Il écrit donc le 4 mai 1632 au grand prieur de Marmoutier. C'était un personnage qui pouvait beaucoup dans la circonstance et lorsque le cardinal abbé exprime le désir de voir Marmoutier se réformer par lui-même, il fait allusion à cet essaim de religieux sorti peu avant de l'abbaye de saint Martin et qui avaient été fonder la Société de Bretagne dans le petit prieuré de Lehon, près de Dinan, d'où elle commençait à se répandre à la joie de tous les esprits religieux, mais il n'y fait qu'une allusion très discrète pour ne pas blesser ceux qui ne s'étaient pas portés d'eux-mêmes à suivre les beaux exemples qu'ils avaient eus sous les yeux.

« Monsieur le grand prieur,

« J'envoie le sieur Froissard, docteur en théologie et l'un de mes grands-vicaires, à Marmoutier durant la tenue de votre chapitre général, avec lettres de créance de commandement exprès de faire entendre à toute la congrégation que je suis en résolution d'établir la réforme et de commencer par vostre maison. Je voudrois qu'elle se pust exécuter sans emprunter des religieux de dehors, comme j'ay été contraint de le faire ailleurs ; mais je n'oserais me le promettre, si vous ne vous y portez courageusement, et n'engagez par votre exemple ceux qui ont encore parmi vous quelques bons sentiments de religion. Vous avez proposé à Monsieur de Bordeaux quelques articles mitigés, que je ne veux pas du tout improuver ; mais je les tiens un peu défectueux. Faites en sorte qu'ils soient tellement perfectionnez par les meures délibérations et consentement du chapitre que rien ne manque à la vraye discipline regulière. ni observance essentielle des trois vœux de vostre profession. Ce que attendant de vostre zèle, je ne vous feray cette lettre plus longue que pour vous assurer que je suis, Monsieur le grand-prieur, vostre bien affectionné à vous servir,
Le cardinal de Richelieu.

De Paris, ce 4 mai 1632. »

Il serait impossible de ne pas reconnaître dans cette lettre l'expression d'un désir sincère de voir la réforme établie dans

les monastères ; le même jour il s'adressait aux moines de Marmoutier et l'on sent dans cette seconde lettre plus encore que dans la première une âme vraiment éprise du désir du bien. Voici cette lettre, adressée « A nos vénérables frères les religieux de nostre abbaye de Marmoutier, à Marmoutier. »

« Messieurs, vous avez peu savoir comme j'ay souvent témoigné à plusieurs particuliers de vostre ordre le désir que j'ay toujours eu pour l'acquit de ma charge d'établir quelque bonne forme de vivre parmi vous, et faire en sorte que les anciennes maisons de Saint-Benoit se rendissent aussi utiles à l'Eglise en ce temps, comme elles avoient été par le passé. C'est pourquoi, après quelques propositions faites de ma part par Monsieur de Bordeaux, et témoignage de soumission et de bonne volonté reçues de la vostre, je suis résolu de vous envoyer le sieur Froissard, docteur en théologie, l'un de mes grands-vicaires, pour faire entendre à tous les suppôts et membres dépendant de vostre congrégation quelle était ma volonté sur le fait d'une nouvelle réformation, et ce que je pouvois attendre de tout vostre corps. L'on m'a fait voir quelques articles d'une réforme mitigée, que je n'improuvarois point tout à fait, s'il y avait quelques additions nécessaires. Je me promets que vous les augmenterez volontiers par la conférence que vous aurez avec ledit sieur Froissard, en qui vous devez prendre toute créance, et que vous ferez passer par vostre chapitre général en si bonne forme et en telle perfection que toute la malice et contrepointe du monde n'en pourra jamais retarder ni empêcher l'exécution. Ce que promettant, après m'estre recommandé à vos prières générales et particulières, je vous assureray que je suis, Messieurs, vostre très affectionné à vous servir, Le cardinal de Richelieu. »

Malgré les souhaits du cardinal, il dût bientôt reconnaître qu'une mitigation ne produirait aucune rénovation solide et qu'il fallait en venir à appeler la congrégation de Saint-Maur.

Le projet de réunion de toutes les congrégations sous un seul général, hantait toujours l'esprit de Richelieu. Il était entretenu dans cette idée par des esprits d'ailleurs très perspicaces comme le père Joseph. Celui-ci avait fondé la congrégation du Calvaire et il ne perdait aucune occasion de l'étendre. Ayant appris qu'il y avait des difficultés dans l'abbaye de la Sainte-Trinité de Poitiers occupée par des bénédictines, les unes voulant adopter une observance plus rigide, les autres tenant à conserver leurs

coutumes qui étaient édifiantes, il proposa à ces moniales de s'associer aux Calvariennes et ce fut une cause de troubles plus grands encore que les premiers. Pour y mettre fin, Dom Grégoire Tarisse, présentement supérieur général de la congrégation de Saint-Maur et autrefois chargé de la direction de l'abbaye de la Trinité de Poitiers alors qu'il habitait le monastère de Noaillé en qualité de prieur, écrivit une lettre à la communauté et elle suffit pour calmer tous les esprits et fit tout rentrer dans le calme. Communiquée au père Joseph cette lettre excita son admiration et il voulut connaître celui qui l'avait écrite. Il lui manda de venir le trouver parce qu'il avait une affaire de grande importance à lui communiquer.

Cette affaire était le projet d'union de toutes les congrégations bénédictines de France et même de la Lorraine sous la direction supérieure du cardinal de Richelieu. En entrant chez le père Joseph, Dom Tarisse y rencontra Dom Rollet et Dom Lempereur; ils conféraient tous les trois de cette union. Les deux bénédictins se retirèrent aussitôt, et le père Joseph commença la conversation par l'exposé du projet qu'il expliqua fort au long, et finit par lui demander quel était son sentiment à ce sujet. Dom Tarisse vit du premier coup d'œil que la réalisation du projet amènerait promptement la ruine de tout le bien qui avait été commencé par la réforme, réfuta le projet par des raisons solides et montra toutes les conséquences fâcheuses qu'il ne pouvait manquer de produire. Il parla avec tant de force que le père Joseph qui l'écoutait avec plaisir, tomba d'accord que c'était un fantôme et qu'il voyait clairement l'impossibilité de réaliser l'union. Il l'assura qu'il rapporterait toutes ces raisons au cardinal-ministre. Il garda du reste lui-même la plus grande estime pour le supérieur général de la congrégation de Saint-Maur et ne parla jamais de lui que pour louer son expérience et sa capacité.

Le bon accueil que lui avait fait le père Joseph ne rassura pas complètement Dom Tarisse. Dès le lendemain matin il lui écrivit pour le supplier de lui garder la promesse qu'il lui avait faite et pour lui demander une seconde audience. Il reçut une réponse immédiate et fut invité à se rendre au palais du cardinal à la même heure que la veille, c'est-à-dire à huit heures du soir. Le père Joseph l'assura que son Eminence avait trouvé ses raisons très bonnes et était très contente de lui. Il ajouta qu'on

ne parlerait plus de l'union et l'exhorta à vivre en bonne intelligence avec les religieux de Cluny. Il répéta plusieurs fois que le cardinal était content de la congrégation de Saint-Maur et qu'il traiterait avec elle pour son abbaye de Marmoutier. Ainsi sembla terminé le projet imaginaire d'une union générale de toutes les congrégations sous un même chef.

Il n'en fut rien néanmoins et il ne tarda pas à reparaître sous une forme un peu différente, mais qui laissait voir clairement le désir que nourrissait Richelieu de réunir entre ses mains l'autorité sur toutes les abbayes du royaume. Après deux siècles et quels siècles! d'une existence florissante et féconde en fruits de salut, la congrégation de Chezal-Benoît avait vu le relâchement s'introduire dans son sein et l'ambition de quelques membres avait produit la division au moins dans l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Louis XIII nomma des commissaires pour faire la visite des monastères qui dépendaient de cette congrégation, et sur leur rapport il ordonna la réforme par l'introduction des pères de Saint-Maur. Les moines de Chezal-Benoit redoutaient cette union comme le plus grand malheur ; pour s'y soustraire ils offrirent au cardinal de Richelieu les cinq crosses qui restaient à leur disposition, c'est-à-dire les abbayes de Chezal-Benoît, de Saint-Vincent du Mans, de Saint-Martin de Séez, de Saint-Alire de Clermont et Saint-Sulpice de Bourges. Un arrêt du conseil d'État du 28 août 1734, déclara les religieux de Chezal-Benoît déchus de tous leurs privilèges, donna les cinq abbayes au cardinal-ministre et le nomma général-administrateur au spirituel comme au temporel, de cette congrégation, pour la réformer. Plusieurs projets furent proposés et ne réussirent pas et enfin il fallut avoir recours à l'incorporation dans la congrégation de Saint-Maur.

En attendant ce dénouement nécessaire, le pape avait refusé absolument de sanctionner la nomination du cardinal. Celui-ci, voyant que les pères de Chezal-Benoît, étaient toujours en possession de leurs crosses auxquelles ils prétendaient avoir seul droit en vertu de l'arrêt précité, fit saisir tout le temporel et envoya procuration à l'évêque du Mans, Charles de Beaumanoir de Lavardin (1601-1637), pour saisir celui de Saint-Vincent et de Saint-Martin de Séez ; mais comme ils donnèrent caution, tout demeura aux religieux. Celà obligea les supérieurs de s'as-

sembler à Paris pour traiter avec le cardinal ; il fut convenu, après bien des contestations, qu'on accorderait au cardinal une pension de dix mille écus durant sa vie, à la condition que la congrégation de Chezal-Benoît subsisterait avec tous ses privilèges. Il fut dit que ce traité serait confirmé par toutes les maisons de la congrégation et qu'elle se réformerait.

Après pâques de l'année 1635 les pères de Chezal-Benoît tinrent leur chapitre général à Bourges, et le supérieur général de la congrégation de Saint-Maur y vint de la part du roi, pour signifier que l'intention du prince était d'établir la réforme chez eux par son ministère. Ils prirent immédiatement la résolution de ne point l'admettre. Cette démarche leur aliéna beaucoup de ceux qui jusqu'alors les avaient favorisés. A ce fait audacieux se joignit des violences commises au Mans contre neuf religieux de Saint-Vincent qui demandaient la réforme de Saint-Maur. Informé de ces excès ; le conseil du roi envoya au Mans un commissaire pour délivrer les neufs prisonniers. A la nouvelle de cet arrêt plusieurs autres que la crainte des mauvais traitements avait empêchés de se prononcer ouvertement, réclamèrent les constitutions de Saint-Maur. Le père Richer, abbé de Saint-Vincent, l'un des premiers et des plus ardents opposants, courut à Paris faire sa soumission aux supérieurs et revint promptement au Mans annonçant qu'il n'y avait plus moyen de prolonger la résistance. Enfin l'union fut conclue à Saint-Germain-des-Prés, le 28 mars 1636.

Le 2 mai suivant, le roi étant présent en son conseil à Chantilly, donna un arrêt par lequel il fut dit qu'en vertu du concordat la congrégation de Chezal-Benoît demeurait unie à celle de Saint-Maur avec tous ses privilèges, et que du consentement du cardinal de Richelieu à qui le roi avait donné les crosses des cinq abbayes, il donnait permission au chapitre général de la congrégation de Saint-Maur d'élire des abbés, et de jouir des mêmes prévilèges dont avait joui la congrégation de Chezal-Benoît, et que toutefois le cardinal de Richelieu pendant sa vie jouirait de trente mille écus de rente. Quel cas faisait-on de la défense du pape? Le gallicanisme atteignait presque le schisme.

La somme de trente mille écus peut paraître considérable vu surtout les circonstances et les dettes dont étaient grevés les monastères dans lesquels la congrégation de Saint-Maur allait

entrer. A Chezal-Benoit en particulier, elle trouva des charges si lourdes, qu'après la pension du cardinal de Richelieu, celles des anciens et les dettes payées, il ne restait pas de quoi nourrir plus de deux religieux. Lorsque l'on sait que le ministre possédait déjà un million cinq-cent mille livres de revenus en bénéfices ecclésiastiques, on ne peut qu'être surpris de le voir si âpre à s'adjuger cette nouvelle somme au préjudice de maisons qui étaient dans le besoin. S'il voulait rétablir l'ordre, ne comprenait-il pas qu'il était nécessaire de ne pas réduire les religieux à une pénurie extrême [1] ?

En France, la volonté du cardinal de Richelieu ne rencontrait plus guère de contradiction ouverte ; il n'en était pas toujours ainsi à Rome, nous venons de le voir pour les abbayes de Chezal-Benoît. Après le concordat passé entre le cardinal, comme abbé de Cluny, et les supérieurs de la congrégation de Saint-Maur qui s'étaient vus contraints à admettre leur union avec l'ordre de Cluny pour ne former qu'un corps (22 décembre 1634), après les lettres patentes du roi expédiées pour ce sujet et leur enregistrement au conseil privé (1635), il ne restait plus pour l'exécution de ce projet que d'obtenir des bulles du pape Urbain VIII, et d'assembler un chapitre général où les supérieurs des deux branches monastiques se trouveraient présents.

En attendant on fit les préparatifs pour le chapitre général. Il fut résolu qu'il aurait lieu à Cluny et serait convoqué un mois après la réception des bulles, à moins que pour des raisons importantes on ne fut obligé de l'avancer ou de le retarder.

Il s'agissait donc d'obtenir ces bulles : elles furent demandées au pape au nom du roi par le maréchal d'Estrées, ambassadeur en cour de Rome et le souverain pontife les accorda de vive voix de la manière la plus grâcieuse. Mais quand il fallut les faire expédier on ne trouva plus les mêmes dispositions dans le dataire et dans les quatre cardinaux qui furent nommés pour examiner l'affaire. Ils formèrent de graves difficultés et refusèrent tout net cette union, nonobstant toutes les mesures que le cardinal Alphonse de Richelieu, archevêque de Lyon et frère du ministre, chargé d'une mission à Rome, put prendre pour leur persuader d'accorder cette grâce à la congrégation de Saint-Maur et à l'or-

[1] D'Avenel, *Richelieu et la monarchie absolue*. t. III, p. 281 n.

dre de Cluny. Sans doute, les cardinaux comprirent qu'il ne s'agissait point des avantages de Saint-Maur ni de Cluny, mais de ceux du ministre du roi de France et leur confiance n'était point entière de ce côté. Les démarches de l'ambassadeur étaient habilement secondées par le procureur des pères de Saint-Maur près la cour pontificale. C'était Dom Placide Le Simon, esprit riche en ressources, et connaissant les affaires et les hommes ; il apporta tout son zèle à remplir la commission que ses supérieurs lui avaient confiée.

Le cardinal François Barberini, neveu du pape, se montra absolument opposé à l'union. Les causes principales alléguées par les cardinaux furent les suivantes : premièrement la grande autorité que le cardinal de Richelieu, sous le prétexte de réforme, allait prendre sur tous les religieux de France, dont il semblait vouloir se faire le patriarche. Ce fut, en effet, dans le même temps qu'il se fit élire abbé de deux abbayes chefs d'ordre, en dépit des protestations d'une partie de ces familles religieuses. On trouvait aussi mauvais qu'il eût exigé de la congrégation de Chezal-Benoît une pension de trente mille écus, et qu'il se donnât la qualité de protecteur de tous ces ordres religieux, qualités que le cardinal Barberini prétendait n'appartenir qu'à lui seul.

Une autre cause du refus des bulles fut l'intérêt des Romains. En effet, le dataire voyait que par le concordat l'abbaye de Cluny devenait régulière à l'exclusion des commendes, et que les futurs abbés réguliers qui avaient sous eux de grandes dépendances, y nommeraient toujours des religieux ; qu'il n'y aurait plus par conséquent de résignation de ces bénéfices et que l'on cesserait d'avoir recours à Rome pour obtenir des bulles. Pour ces raisons le dataire ne put se montrer que contraire à un projet si opposé à ses intérêts et à ceux de ses successeurs. Mais le cardinal dataire se faisait illusion ; le concordat n'avait pas la portée qu'il lui attribuait.

La troisième raison vint des mauvais bruits que deux religieux de Chezal-Benoit avaient répandus dans Rome contre la congrégation de Saint-Maur. Comme les mauvaises nouvelles trouvent ordinairement plus d'accueil que les bonnes, celles-ci réussirent tellement que Dom Placide Le Simon ne pouvait plus se faire admettre chez quelques cardinaux qu'avec beaucoup de peine. Se voyant entravé dans sa mission par ces bruits fâcheux,

il pria le cardinal de La Rochefoucauld de faire connaître la vérité. Ce prince de l'Église, à qui sa haute vertu assurait une si grande autorité, s'empressa d'écrire une lettre à Rome et tous les faux bruits tombèrent immédiatement.

De son côté le cardinal de Richelieu, sans en être prié, rendit un témoignage favorable aux pères de Saint-Maur, ne pensant toutefois qu'à poursuivre son projet de l'union avec Cluny. Le mémoire qu'il envoya dans ce but à la Cour pontificale contient une partie consacrée à faire voir l'utilité de cette union, par le bien que produisait la belle discipline qui règnait dans la congrégation nouvelle et l'influence salutaire qu'elle acquérait chaque jour. Il parle ensuite de ses projets pour Cîteaux et pour Prémontré, dont il affirme être le protecteur et où il veut établir la réforme [1].

La lettre du cardinal de La Rochefoucauld produisit immédiatement son effet, et aussitôt après le départ des deux envoyés de Chezal-Benoît, Dom Placide Le Simon obtint la bulle qui ordonnait l'union de la congrégation que représentaient ces religieux à celle de Saint-Maur ; mais il lui fut impossible d'en faire expédier pour celle de Cluny. On a cru que cette union était traversée sous mains par Dom Hubert Rollet et que c'était lui qui suggérait aux cardinaux les nouvelles difficultés qu'ils formaient chaque jour. En effet, quoi qu'il fût en grande partie auteur du projet de cette réunion et qu'il fît de vives instances pour le voir réussir, comme il savait les difficultés que les supérieurs de Saint-Maur n'auraient pas manqué de faire, il se persuadait qu'ils ne consentiraient jamais à laisser l'ordre de Cluny sans apporter des modifications profondes dans son régime : de là il concluait que le cardinal mécontent les rejeterait et le laisserait le maître d'appeler les pères de Saint-Vanne. Il serait curieux de savoir si réellement ce moine eut le pouvoir de tenir ainsi en échec le projet adopté par le cardinal; des faits que nous allons voir bientôt semblent l'affirmer et prouver que le cardinal en eut connaissance, mais qu'il jugea plus utile de ne pas faire un coup d'éclat. La congrégation de Saint-Maur se crut assurée que Cluny ne lui serait point uni, ce qu'elle ne désirait guère, mais elle crut que le cardinal appellerait les pères de

[1] *Lettres, Instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, t. VI, p. 290 et suiv.

Lorraine dans toutes les abbayes de l'ordre de Saint-Benoît dont il tenait les crosses, ce qui lui fut pénible.

Quoiqu'il en soit, il est certain que Dom Rollet pressait autant qu'il le pouvait l'accomplissement de l'union ; mais Dom Grégoire Tarisse, qui ne voulait avancer que d'un pas sûr, désira savoir avant tout si n'ayant pas encore obtenu les bulles, on pouvait assembler le chapitre général. Il consulta la Sorbonne, qui fut d'avis qu'il le pouvait, et non content de la réponse des docteurs théologiens, il fit la même démarche auprès des docteurs les plus habiles en droit canon et aussi auprès des supérieurs des principales maisons religieuses de Paris, qui tous à l'unanimité déclarèrent qu'il pouvait célébrer le chapitre général et conclure l'affaire de l'union. En rapportant le fait nous n'avons point l'intention de justifier la doctrine de ces théologiens et de ces canonistes. Il est des moments où les esprits les plus justes se trouvent entraînés hors des sentiers rigoureux du droit par les préjugés dominants de leur époque.

Le supérieur général de Saint-Maur prit aussi ses précautions à l'égard de ceux avec lesquels il avait à traiter et exigea que les religieux de Saint-Vanne, qui étaient venus à Cluny en assez grand nombre, fissent le vœu de stabilité dans l'ordre de Cluny ou retournassent dans les monastères de leur profession ; ils se partagèrent presque en deux parts égales ; mais on remarqua que Dom Hubert Rollet ne fit point le serment requis et ne retourna pas dans son pays : crut-il que son titre de grand prieur l'attachait suffisamment à Cluny? Voulut-il se réserver la ressource de rentrer dans sa congrégation? Il ne s'est jamais expliqué sur ce point ; mais il continua dans son ardeur apparante pour presser l'union.

Tout se préparait pour la célébration du chapitre général dans lequel l'union devait être conclue et Dom Hubert Rollet fut élu par la communauté de Cluny pour la représenter. Vers le temps de Noël 1635, quelques mois avant le terme de l'assemblée, Dom Rollet alla en Lorraine ; on ne sut pas la cause de se voyage, mais les lettres qu'il écrivit durant ce temps semblent insinuer qu'il y avait été envoyé par le cardinal de Richelieu. Son éloignement retardait le chapitre général que les adversaires de l'union, aussi bien que ses partisans, attendaient avec impatience. Dom Rollet écrivit plusieurs fois au P. Joseph pour obtenir son rappel, mais ses lettres restaient sans réponse. Le

cardinal avait-il découvert les intrigues du grand prieur de Cluny ? Celui-ci écrivit aussi à Dom Grégoire Tarisse, lui exprimant le désir de voir l'union se consommer et celui que son absence ne retardât pas la célébration du chapitre. Enfin le P. Joseph fixa lui-même la tenue du chapitre au 1er septembre, mais le désir et l'espérance de voir Dom Rollet y prendre part le fit retarder jusqu'au 9 du même mois. Enfin il n'arriva pas et ne put prendre part aux travaux de l'assemblée. Il fut remplacé par le prieur de Saint-Arnould de Crépy.

L'assemblée eut lieu à Cluny, et Dom Grégoire Tarisse fut élu président. Parmi les résolutions prises, nous remarquons celle d'élever gratuitement un certain nombre d'enfants appartenant à des familles nobles, mais pauvres, et de les former à la piété et dans la connaissance des belles-lettres, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge de choisir un parti. Les pères réglèrent la juridiction du grand prieur de Cluny, qui fut soumis au chapitre général et au supérieur général. Il fut réglé qu'il aurait le droit d'instituer un principal français, au collège de Saint-Jérôme de Dôle, pour le gouverner durant trois ans, et d'en établir un autre après lui aussi durant trois ans. Un point plus délicat concernait le commissaire, établi par l'abbé de Cluny, pour visiter les monastères de l'ordre. Par une mesure assez singulière adoptée par le gouvernement, ces commissaires étaient presque toujours des magistrats séculiers et laïques, et il est à croire, que plusieurs fois leur présence fut plus propre à blesser les habitants des cloîtres, qu'à les porter à embrasser avec empressement les mesures disciplinaires qui devaient les rapprocher de la règle primitive ; quoi qu'il en soit, il fut statué qu'il n'exercerait aucune juridiction sur les religieux de l'étroite observance, et qu'il ne pourrait se substituer un visiteur, sans la permission du supérieur général. Que néanmoins, dans une grande nécessité, il pourrait suspendre un supérieur de son office, en avertissant immédiatement le supérieur général de la mesure qu'il venait de prendre. Enfin on ordonna, que dans les prieurés conventuels qui ne pouvaient pas entretenir un nombre suffisant de religieux, on appliquerait les places monacales aux principaux lieux d'où ils dépendaient, comme il avait été ordonné par le cardinal de Richelieu en 1635, et par les lettres-patentes du roi homologuées au grand conseil. Il restait encore beaucoup de choses à régler, comme le cérémonial et les petites règles pour

les offices, mais, considérant que ces points seraient plus facilement traités dans une réunion moins nombreuse, on nomma une commission qui y travaillerait, sous la présidence de Dom Grégoire Tarisse. Tous les membres furent choisis dans la congrégation de Saint-Maur.

Les membres du chapitre confirmèrent le concordat arrêté le 30 juillet 1636, entre Dom Pierre Lucas, visiteur général nommé par le cardinal abbé de Cluny, et Dom Jean de Maslin et les religieux de Lezat, au diocèse de Rieux, pour l'introduction de l'étroite observance dans leur monastère.

Le chapitre ne se termina que le 8 du mois d'octobre, et l'on fit ce jour-là la proclamation des supérieurs nommés. Il suffira de désigner Dom Grégoire Tarisse, supérieur général de la nouvelle congrégation, et qui eut pour sénieurs assistants, Dom Hubert Rollet, qui fut aussi prieur de Saint-Germain-des-Prés, et Dom Anselme des Rousseaux. Dom Pierre Lucas, fut nommé grand-prieur de Cluny, Dom Placide Roussel, prieur de la Charité, Dom Antoine Allard, supérieur des religieux réformés du collège de Cluny, Dom Firmin Reinsant, prieur de Saint-Martin-des-Champs. A cette proclamation assistèrent tous les anciens religieux de Cluny, et aussi les principaux habitants de la ville, qui servirent de témoins. Le même jour, on écrivit trois lettres, l'une au cardinal de Richelieu, les deux autres aux commissaires nommés par le cardinal, Fouquet et Des Roches, pour leur rendre compte de l'heureux succès du chapitre.

Ainsi l'union semblait consommée entre l'ordre de Cluny, et la la congrégation de Saint-Maur. Malgré les difficultés qui s'y opposaient, le cardinal semblait avoir tout applani et il faut convenir, qu'il avait laissé une liberté assez grande aux membres de l'assemblée. Ce fut le sentiment unanime des religieux et même des magistrats qui s'occupaient beaucoup trop de ces affaires.

Il n'y eut qu'une seule plainte, et elle vint de la part d'un homme qui semblail n'avoir pas le droit d'ouvrir la bouche dans la circonstance. Dom Hubert Rollet n'avait cessé de hâter, au moins extérieurement, la réunion. Dans ses lettres au supérieur de la congrégation de Saint-Maur, il disait que sa présence au Chapitre général n'était point nécessaire, et qu'il serait content de l'emploi qu'on lui donnerait. Qu'à tous il offrirait l'exemple de la plus complète soumission. Il n'en fut pas ainsi dans la réalité ; il regardait comme une injure d'être privé du grand prieuré de

Cluny ; il se plaignit à tout le monde, mais surtout au cardinal de Richelieu, qu'on l'eût éloigné d'une position que le cardinal-abbé lui avait donnée lui-même. Le cardinal ne voulut point d'abord s'occuper de cette affaire ; peut-être lui était il particulièrement désagréable d'avoir à prononcer contre un homme en qui il avait placé sa confiance et qui avait témoigné un grand zèle pour ses intérêts. Quant au supérieur de Saint-Maur, il lui fut facile de montrer que les règles essentielles de la congrégation voulaient que toutes les fonctions qui conféraient l'exercice de l'autorité, fussent données dans le chapitre général; que tous les offices claustraux fussent réunis à la messe conventuelle ; que tous les supérieurs présents ou absents aux chapitres généraux, sont absous de toutes leurs charges et administrations, etc. On représenta de plus, que Dom Rollet méritait absolument d'être déposé parceque, comme grand prieur de Cluny, il était proviseur du collège de Saint-Jérôme de Dôle, et qu'au lieu de mettre en cet établissement des recteurs français et profès de Cluny, il y avait appelé des Lorrains et des Comtois. Comme ce religieux ne s'expliquait pas franchement sur sa conduite, on fut obligé de recourir de nouveau au cardinal de Richelieu et de le prendre pour juge. Conformément aux concordats signés librement par le P. Rollet il le déclara déchu du grand-prieuré de Cluny, et l'obligea à donner par écrit sa démission pure et simple. Ce religieux qui avait agi par un attachement mal reglé pour sa première congrégation, se retira en Lorraine et ne reparut plus.

Durant ce temps, la guerre, la peste et la famine désolaient la Lorraine; Dom Grégoire Tarisse écrivit au président de la congrégation de Saint-Vanne le priant de lui envoyer tous les religieux qu'il voudrait. Il en vint un grand nombre et ils furent accueillis avec la plus fraternelle charité. Dom Tarisse en garda un certain nombre à Paris et envoya les autres dans les maisons les plus en état de les recevoir; il y en eut jusqu'à dix-huit dans quelques monastères.

La France ressentit elle-même les horreurs de la guerre ; la Picardie fut ravagée et Corbie fut assiégée et prise par les Espagnols. Les religieux de l'abbaye firent tout ce qui était en leur pouvoir pour seconder la garnison durant le siège ; mais après que la ville se fut rendue, les Espagnols exigèrent des religieux

qu'ils chantassent le *Te Deum*. Leurs remontrances ne purent les garantir de la nécessité, il fallait obéir. On leur demanda de prêter le serment de fidélité, ils refusèrent et on leur accorda du temps pour prendre leur parti, les menaçant de les chasser de leur monastère s'ils n'obéissaient pas. Durant ce temps un religieux de Corbie fit le voyage de Paris et fut reçu par le cardinal qui prit plaisir à lui faire rapporter les circonstances du siège et comment des membres de la communauté avaient exposé leur vie en se tenant sur les combles pour éteindre les premières traces d'incendie. Le cardinal témoigna être content de la conduite des religieux, et quoiqu'il arrivât à celui qui parlait de dire qu'on avait négligé de réparer les fortifications, oubliant qu'il s'adressait au ministre coupable de cette négligence, celui-ci ne fit pas semblant de l'apercevoir.

Le roi qui était à Chantilly ayant appris les détails du siège et de la prise de Corbie loua la conduite des moines, et un courtisan ayant représenté au roi qu'ils avaient chanté un *Te Deum* en action de grâce de la victoire remportée par les Espagnols. « Ils ne pouvaient faire autrement répondit le roi, étant sans défense. Et quand nous avons pris des places dans la Lorraine nous avons exigé la même chose des religieux. » Cependant ceux qui étaient coupables de la prise de la ville n'omirent rien pour en rejeter la faute sur les moines, les accusant d'avoir exhorté les sujets du roi à rendre la place et de les avoir menacé de leur refuser l'absolution s'ils ne la rendaient. Comme on croit toujours plus facilement le mal que le bien, ce bruit se répandit et fut admis assez généralement.

Cependant le roi étant venu en personne avec une armée reprit promptement Corbie et aussitôt il rendit une déclaration contre les bourgeois et contre les religieux de l'abbaye. Elle fut envoyée à Mathieu Molé, procureur général, pour la faire enregistrer au parlement et publier dans tout son ressort. Ce magistrat, qui aimait la congrégation, fut pénétré de douleur en voyant cette déclaration et envoya sur le champ avertir le père général de ce qui se passait. Dom Tarisse ne perdit pas un instant; il vit Molé, le chancelier et Fouquet, chef du conseil du cardinal et ami de la congrégation ; ils prièrent le chancelier de faire surseoir l'enregistrement jusqu'à ce qu'il eût occasion d'en parler au cardinal. Le chancelier répondit que le cardinal avait lu la

déclaration, d'où ils conclurent que c'était une affaire faite avec délibération. Dom Tarisse alla voir le P. Joseph pour tâcher d'effacer les impressions que la calomnie avait fait naître dans son esprit; mais un gentilhomme qui était dans la place et que l'on croyait lui-même coupable dans la prise de la ville avait tellement prévenu le capucin qu'il croyait la faute des moines véritable quoiqu'il tâchât de l'excuser.

Malgré la bonne volonté du procureur général et du chancelier, la déclaration fut enregistrée au parlement avec les formalités ordinaires, imprimée, publiée par les places et les rues de Paris et affichée aux lieux ordinaires.

Cependant Corbie étant rentrée sous l'obéissance du roi, le cardinal de Richelieu s'y rendit et en entrant dans la ville il se dirigea vers l'église de l'abbaye; tous les religieux sortirent en procession au-devant de lui et Dom Cyprien le Clerc lui adressa une harangue très judicieuse. Le cardinal lui répondit: « Je vous connais, Dom Cyprien, je sais que vous n'êtes pas de ceux qui ont trahi la ville. On ne punira que les coupables. » Après cette réponse laconique, il entra dans l'église et l'on chanta le *Te Deum*. A peine le cardinal se fut-il retiré que l'on vit arriver à Corbie des soldats envoyés par l'intendant d'Amiens pour citer les religieux et six bourgeois de la ville à comparaître devant lui. Il était extrêmement prévenu et se disposait à punir sévèrement les coupables dès qu'il aurait reçu la déclaration. Cependant l'ayant lue attentivement il n'eut pas de peine à reconnaître qu'elle avait été faite sans informations, sans témoins et sur un bruit populaire ou une accusation secrète. Comme cette affaire devait passer par ses mains, avant d'être portée au conseil du roi, il résolut de faire des informations juridiques avec toute la rigueur que la chose demandait. Il fit pendre deux des bourgeois de la ville qu'il trouva coupables de trahison; il fit reconduire les autres chez eux et ordonna aux bénédictins de ne pas quitter la ville d'Amiens.

Lorsque l'on sut que l'intendant avait fait comparaître les religieux de l'abbaye devant lui, on regarda cette maison comme un lieu abandonné et chacun jetait des regards de convoitise sur les objets qui paraissaient à sa convenance. Les uns demandaient les reliques, les autres les manuscrits; il s'en rencontra qui allèrent trouver l'évêque d'Amiens, François Le Febvre de Caumartin, et le prièrent de leur donner la maison comme lieu

abandonné; le prélat se montra peu édifié de cet empressement et comme il lui fallait pourvoir à la célébration de l'office divin dans l'abbaye, il chargea de ce soin quelques curés du voisinage qui pourraient retourner dans leurs paroisses au retour des moines.

Ce retour ne devait pas être immédiat ; aussi le cardinal de Richelieu donna ordre à son conseiller Fouquet d'avertir le P. général de Saint-Maur, qu'il envoyât à Corbie des religieux de Cluny à la place des autres ; mais le P. général lui ayant dit que Son Éminence ne se souvenait donc plus du concordat d'union aux termes duquel les deux corps n'en formaient plus qu'un seul et qu'il n'y avait plus de différence entre les religieux de Cluny et ceux de la congrégation de Saint-Maur, Fouquet répondit qu'il voyait que le cardinal avait donné cet ordre pour montrer qu'il avait fait du changement à Corbie et que c'étaient bien les mêmes religieux puisqu'il s'adressait au supérieur des uns et des autres. Alors Dom Firmin Rainsant, qui était natif du pays, y fut envoyé avec quelques nouveaux religieux. Il alla d'abord à Amiens trouver l'intendant à qui il montra l'ordre du roi et celui de ses supérieurs. Il se comporta en homme sage et pour enlever tout prétexte aux soupçons, il y demeura jusqu'à ce que les supérieurs y eussent envoyé un autre prieur.

En attendant, les religieux cités devant l'intendance restaient à Amiens logés chez les minimes qui leur montrèrent tous les égards et la charité possibles.

Pour différents motifs beaucoup de gens avaient les yeux fixés sur l'abbaye de Corbie et sur le procès qui s'instruisait à Amiens devant l'intendance. Les ennemis des religieux s'acharnaient à faire tomber sur eux la responsabilité de la prise de la ville, espérant par là couvrir les véritables coupables et leur intrigue semblait devoir triompher. Dom Grégoire Tarisse, qui connaissait l'innocence de ses subordonnés, ne mit point sa confiance dans les secours humains, et fit un vœu à la Mère de Dieu. Il ne négligea pas pour cela les moyens que suggérait la prudence. Il engagea ses amis à prier l'intendant de Bellejamme, d'informer de la vérité des faits et d'en prendre personnellement connaissance. L'intendant accepta d'autant plus volontiers qu'il apercevait de la haine, de la malice et de la calomnie dans les accusations, ce qui indisposait un caractère aussi droit que le

sien. Il entendit trente ou quarante officiers des troupes et autres témoins et tous déclarèrent unanimement qu'il n'y avait pas lieu d'accuser les religieux d'infidélité, qu'au contraire ils avaient apporté tout le soin possible à animer le peuple à la fidélité envers le légitime souverain et à la conservation de la place. Ils avaient prêché dans ce sens, fait des prières publiques pour obtenir ce résultat et distribué du pain et du vin aux soldats pour les encourager à bien agir. Qu'enfin, la ville étant prise, ils avaient refusé de prêter le serment de fidélité aux Espagnols, aimant mieux être expulsés de leur abbaye.

En conséquence de cette information, de Bellejamme reconnut officiellement que les religieux étaient innocents du crime qui leur était imputé dans la déclaration du roi ; mais avant de publier ce document il écrivit à Des Noyers, secrétaire d'État au département de la guerre, qu'il ne voulait pas rendre publique sa sentence justificative des religieux sans lui en parler. Des Noyers répondit qu'il fallait avoir patience. De Bellejamme fut peiné de cette réponse qui laissait des innocents sous le coup d'une accusation grave. Il en prévint les supérieurs des bénédictins, et ajouta même que si avant un certain temps écoulé il ne recevait pas une réponse telle qu'il la souhaitait, il prendrait sur lui de publier la sentence qu'il avait rendue après un mûr examen de la cause.

Sur cet avis, Dom Grégoire Tarisse alla trouver le P. Joseph et lui exposa qu'après une information rigoureuse, de Bellejamme avait constaté que les religieux de Corbie étaient innocents du crime dont on les avait accusés. Il le supplia de savoir du cardinal de Richelieu s'il trouverait bon qu'en conséquence, de Bellejamme les déchargeât par une sentence et les déclarât innocents. Pour plus de sûreté, Dom Tarisse laissa un mémoire entre les mains du P. Joseph. Celui-ci déclara qu'il n'y avait pas de difficulté. Aussitôt le supérieur général de Saint-Maur le fit savoir à De Bellejamme qui publia sa sentence le 30 octobre 1637. Il y avait un an et trois mois que les bénédictins gémissaient sous l'accusation de trahison.

Par les soins de Dom Tarisse et le concours des magistrats les plus considérables une déclaration, contraire à la première, fut publiée et enregistrée au parlement. Ainsi la réparation fut plus solennelle que l'accusation, car elle fut faite après information juridique et revêtue des formes les plus graves.

Aussitôt après que l'armée française eût repris Corbie (14 novembre 1636), il fut dit dans le conseil du cardinal que c'était assez d'avoir laissé aux religieux leurs reliques et leur maison ; qu'il fallait transporter les manuscrits dans la bibliothèque du roi, c'est-à-dire dans celle du cardinal qui effectivement s'y attendait. Il est pénible de voir que cet avis fut émis d'abord par un évêque, Léonor d'Étampes, évêque de Chartres. Ce prélat courtisan osa conseiller cette confiscation sous prétexte de punir les religieux du peu de zèle qu'ils avaient mis, suivant lui, à soutenir les intérêts de la France. Ainsi, tandis que les magistrats les plus désintéressés dans la cause, mettaient tous leurs soins à venger des religieux injustement accusés, un évêque proposait de les punir par la plus odieuse confiscation avant même que la cause fut instruite. Dans l'emportement de son zèle, l'évêque de Chartres fit sceller, d'autres documents disent murer la porte de la bibliothèque. Mais un religieux y pénétra par une fenêtre et fit sortir plusieurs panniers pleins de manuscrits que l'on cacha avec le plus grand soin. Léonor d'Étampes entraîna dans son sentiment le P. Joseph et le procureur général, deux amis cependant de la congrégation de Saint-Maur.

L'abbaye de Corbie possédait sans doute dans ses reliques un trésor inappréciable, mais ses manuscrits dont quelques-uns étaient du VII^e siècle, lui assuraient des titres d'honneur entre les plus nobles monastères du monde. Il faut lire les pages que M. Léopold Delisle a consacrées à l'histoire de cette bibliothèque, pour avoir une idée de ses richesses [1].

Justement alarmé du péril qui menaçait l'abbaye fondée par sainte Bathilde, Dom Grégoire Tarisse alla trouver le procureur général et le P. Joseph, et leur représenta combien il était injuste de priver les enfants de l'héritage et du travail de leurs pères qu'ils avaient jusqu'alors conservé et mis en partie au service du public en les éditant. Que leur enlever leurs manuscrits c'était leur imprimer une tache et que la postérité ne manquerait pas de dire qu'on les avait privé de ce trésor pour les punir de leur trahison. Dom Tarisse déposa entre les mains du cardinal de Richelieu une requête que M. Delisle a jugé à propos de publier

[1] *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*. t. II, p. 104-141.

à l'honneur des religieux de Saint-Maur. Cette requête fit impression sur l'esprit du ministre qui remit l'affaire entre les mains du procureur général. Celui-ci décida qu'il ne fallait plus y penser et qu'il fallait laisser la bibliothèque à ses légitimes possesseurs; mais on jugea à propos de transporter à Paris les manuscrits les plus importants, pour les mettre en sûreté en cas de nouvelles guerres. Il fut résolu de les mettre en dépôt soit au prieuré de Saint-Martin-des-Champs que le cardinal tenait en commende, soit à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés qui était dès lors un centre d'études très actif. Il fut résolu aussi, pour conserver les titres de propriété, que l'on dresserait avant tout un inventaire. Ainsi les manuscrits de Corbie furent déposés à Saint-Germain-des Prés jusqu'à l'époque néfaste de la spoliation de l'Église.

Quelque temps après que les manuscrits furent arrivés à Saint-Germain-des-Prés, le cardinal étant venu à l'abbaye laissa voir son ressentiment au prieur et lui dit : « Vous n'avez pas voulu me confier la garde de vos manuscrits ; ils auraient été plus en sûreté dans ma bibliothèque que dans celle de Saint-Germain. »

Dans le même temps le ministre s'entremit dans une affaire difficile et qui intéressait vivement le gouvernement de la congrégation de Saint-Maur. De très bonne heure les religieuses de Chelles avaient exprimé le désir d'être dirigées par des religieux de cette congrégation ; mais elles ne purent l'obtenir quelques instances qu'elles fissent. L'abbesse, Marie de Lorraine (1583-1627) employa le crédit du cardinal de Gondi, premier archevêque de Paris et bienfaiteur de la congrégation, mais ce fut en vain. Marie-Henriette de Bourbon, qui lui succéda (1627-1629) ne réussit pas mieux ; mais Madeleine de la Porte de la Meilleraye, cousine du cardinal de Richelieu obtint par l'intermédiaire du puissant ministre ce qui avait été refusé jusqu'alors. Elle était née dans le calvinisme et le cardinal par ses instructions et exhortations l'avait amenée à la foi véritable, aussi lui était-elle particulièrement chère. Pour obtenir ce que la nouvelle abbesse désirait, le ministre pria le supérieur d'avoir égard à sa demande, il lui écrivit et fit écrire par le P. Joseph dans le même but. Enfin il fit expédier des lettres de cachet qui ordonnaient formellement au supérieur de Saint-Maur de donner des confesseurs de sa congrégation aux dames de Chelles. Il n'y

avait plus moyen de résister; l'on voit par là que si l'autorité du cardinal fut quelquefois utile, elle fut souvent gênante et nuisible.

La même année, il est vrai, Richelieu procura l'établissement des moines de Saint-Maur dans l'abbaye de Saint-Julien de Tours. Ce grand monastère était désiré par un corps religieux qui voulait y fonder un collège. L'archevêque de Tours espérait obtenir l'union de la mense abbatiale à l'archevêché et favorisait le dessein du collège de tout son pouvoir; il en était de même de l'abbé commendataire qui se promettait des avantages personnels. Tout le plan était si bien décidé qu'une convention fut arrêtée entre eux tous et ils ne crurent même pas nécessaire de consulter les anciens religieux. Ceux-ci furent naturellement blessés de ce qu'on disposait d'eux et de leur maison sans même s'informer de leur sentiment et offrirent leur monastère à la congrégation de Saint-Maur. Pour les faire revenir sur leur démarche, l'abbé leur offrit de les faire nommer chanoines de la métropole; mais ils ne voulurent point entendre parler de sécularisation. Informé de l'état des choses, Richelieu écrivit à l'abbé qui était en même temps lieutenant général de Tours, qu'il allait établir les pères de Saint-Maur dans son abbaye de Marmoutier et qu'il lui ferait plaisir de les mettre dans la sienne. Ce désir était un ordre. Il y eut d'habiles intrigues pour entraver l'exécution du projet du cardinal; mais elles ne réussirent pas à l'empêcher d'avoir son effet.

Il est juste aussi d'applaudir au jugement que Richelieu porta peu après, en 1638, dans un différend que l'archevêque de Rouen, François de Harlay, éleva contre la oongrégation de Saint-Maur. Ce prélat prétendit être autorisé à faire la visite des abbayes de son diocèse se fondant sur le droit incontestable qu'il possédait avant l'union à la congrégation de Saint-Maur. Il attaqua en particulier l'abbaye de Fontenelle ou de Saint-Wandrille et fit à ce sujet plusieurs entreprises desquelles les religieux appelèrent au Saint-Siège. Le cardinal de Richelieu se déclarant de plus en plus le protecteur et l'abbé général de l'ordre de Cluny et de la congrégation de Saint-Maur, prit sur lui de juger la question. Il décida que l'archevêque avait toute juridiction sur les anciens religieux qui n'avaient point adopté la réforme, comme il l'avai avant le nouvel établissement; quant aux réformés il ne

toucherait pas à leur observance, mais qu'il se contentait de la visite du Saint-Sacrement.

Cette résolution, parfaitement conforme au droit, arrêta les entreprises de plusieurs évêques qui prétendaient jouir d'une juridiction entière sur les monastères de leurs diocèses. L'évêque de Lisieux avait déclaré ses sentiments à cet égard dès l'année précédente, c'est-à-dire en 1637; mais la sentence du cardinal et un arrêt du parlement de Paris rendu contre l'évêque de Chartres, en faveur des chanoines réguliers de son diocèse, empêchèrent l'évêque de Lisieux de poursuivre le dessein qu'il avait fait connaître.

En même temps le cardinal de Richelieu profitait de toutes les occasions pour développer la congrégation de Saint-Maur. Ayant été nommé abbé de la Chaise-Dieu, au diocèse de Clermont, l'une des plus riches du royaume, il résolut d'y faire revivre l'esprit religieux comme au temps de saint Robert. Il y appela la nouvelle congrégation, et comme le dortoir était à l'état de ruine, il accorda aux moines l'usage du palais abbatial jusqu'à ce que des bâtiments nouveaux eussent été construits. Il faut convenir que cette concession ne devait pas l'incommoder car il n'avait sans doute aucun envie d'aller séjourner, même momentanément, au milieu des froides montagnes de l'Auvergne.

Il ne refusait pas de s'occuper de soins en apparence peu en rapport avec ses grandes occupations. Dom Bède de Fiesque qui avait beaucoup travaillé à relever l'observance des règles à Marmoutier, désirait procurer à ce monastère quelque relique de saint Martin ; il en demanda à Cluny, très riche sous ce rapport ; puis Richelieu, qui était abbé des deux monastères, écrivit lui-même à Cluny et obtint l'un des radius du saint thaumaturge. Cette relique apportée à Tours fut reçue avec des transports de joie par toute la population et honorée par des fêtes qui durèrent trois jours. C'était en 1641.

Ce fut le dernier acte que fit le cardinal de Richelieu pour la congrégation de Saint-Maur. Il mourut à Paris le 4 décembre de l'année suivante. Par sa mort il laissa grand nombre de bénéfices vacants. Le plus considérable de tous était Cluny. S'il avait été aussi zélé pour la réforme que ses flatteurs voulaient le faire croire, il lui était très facile de l'affermir en se laissant élire un coadjuteur religieux ou en se démettant du titre d'abbé avant sa

mort ; mais il voulut mourir chef de l'ordre de Cluny et abbé général des ordres de Cîteaux et de Prémontré.

Le prince de Condé voyant le cardinal tendre à sa fin, envoya cinq jours avant sa mort deux personnes de confiance à Cluny pour disposer les religieux à postuler comme abbé le prince de Conti, son fils, qui n'était qu'un enfant. Ils firent de grandes promesses aux moines réformés ; d'un autre côté ils donnèrent à entendre aux anciens que l'on chasserait ceux qui avaient apporté la réforme et qu'on les rétablirait, eux, dans leur premier état. Afin même d'engager les habitants du pays à s'employer pour faire tomber l'abbaye au jeune prince, on leur fit espérer que c'était le seul moyen de n'être plus foulés par les logements des soldats.

Désireuse elle-même de conserver un aussi riche bénéfice, la famille du cardinal mourant employait tout son crédit à la cour pour le faire passer aux mains du cardinal-archevêque de Lyon, son frère. On sait que Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu, frère aîné d'Armand-Jean, fut d'abord évêque de Luçon à l'âge de dix-huit ans ; il se démit de son siège à vint-trois en faveur de son frère et se consacra à la vie religieuse à la Grande-Chartreuse d'où son cadet le tira pour le faire archevêque d'Aix, puis archevêque de Lyon en 1628, et cardinal l'année suivante. C'était un homme bon et modeste, qui ne savait pas résister aux volontés de son puîné et qui, à ses derniers moments, disait : « Qu'il vaudrait bien mieux mourir dans la cellule de Dom Alphonse que dans le lit du primat des Gaules ! » Il survécut onze ans au cardinal-ministre. Il ne devait point recueillir la crosse de Cluny.

De son côté Dom Tarisse, qui voyait de quelle importance était pour le bien de la réforme qu'on élut un abbé religieux, se rendit à Saint-Germain-en-Laye aussitôt qu'il connut la mort du cardinal, et fit toutes les démarches possibles pour parler au roi ; mais les protecteurs des deux prétendants lui fermèrent toutes les avenues. Le prince de Conti fut élu et l'union de Cluny avec la congrégation de Saint Maur fut rompue. Cette union que les Mauristes n'avaient jamais désirée et qui leur fut imposée par la volonté du cardinal ne pouvait guère lui survivre. Pour que deux corporations puissent vivre dans une union parfaite, il faut qu'il y ait égalité absolue dans les conditions d'existence ; cette égalité ne se trouvait point ici. Cluny pouvait

élire un abbé qui n'était point un religieux, qui n'était point non plus un simple commendataire ; en qualité de chef d'ordre il jouissait d'une autorité réelle sur tous les membres et, de plus, il était perpétuel ; dans la congrégation de Saint Maur, au contraire tous les offices étaient conférés par le chapitre général et seulement pour une durée de trois ans. Il ne s'agit pas ici d'apprécier la valeur de ces règlements ; tous les uns et les autres ont des défenseurs et de hautes autorités ; on a vu d'heureux résultats produits par leur application pourvu qu'elle ait été franche et loyale ; il nous suffit de constater qu'il est absolument impossible de la faire marcher de pair des religieux soumis à des constitutions différentes quoiqu'ils semblent vivre de la même vie et ne former qu'un corps. Les Mauristes en avaient jugé ainsi dès le premier moment et l'on s'étonne que le cardinal de Richelieu ne se soit pas rangé à leur avis.

Ce n'est point d'après ces simples notes, empruntées à des mémoires qui ont un caractère tout privé et qui sont pour ainsi dire des souvenirs de famille, que l'on peut porter un jugement d'ensemble sur le grand ministre de Louis XIII ; toutefois il est permis d'y voir que Richelieu, qui a implanté en France la funeste doctrine que la raison d'État autorise tout, était quelquefois tenté de dire : l'État c'est moi.

Ce qui était plus dangereux et beaucoup plus coupable, c'est que c'est vis-à-vis de l'Église qu'il prenait cette attitude. Si la nation presque entière n'avait pas été aussi solidement enracinée dans le catholicisme, n'y avait-il pas là un danger prochain de schisme ? Il est juste de reconnaître que les maximes sur lesquelles il s'appuyait il ne les avait pas inventées ; elles étaient vivantes dans l'université, mais il les exagérait à son profit.

DOM PAUL PIOLIN.

# LE COUP D'ÉTAT DU 22 FLORÉAL

## (11 MAI 1798)

Le coup d'état, trop peu connu du 22 floréal an VI, dirigé par des républicains zélés contre d'autres républicains non moins authentiques et non moins zélés, fut la conséquence naturelle du coup d'état du 18 fructidor an V, dirigé contre les conservateurs, et prépara le 18 brumaire.

Le 18 fructidor an V (4 septembre 1797) les révolutionnaires de toute catégorie, dirigés par trois membres du Directoire, entassèrent illégalités sur illégalités, violences sur violences pour chasser la majorité modérée que le corps électoral venait d'envoyer dans les deux Conseils [1], et maintenir la persécution religieuse. Comme au 31 mai 1793, une minorité de complices et de peureux vota toutes les mesures de proscription qui lui furent demandées, et assura aux triumvirs du Directoire, Barras, Rewbell, et La Réveillère, une véritable dictature. Deux directeurs, Carnot et Barthélemy, et cinquante-trois députés (dont treize seulement appartenaient au dernier tiers) furent condamnés à la déportation par simple décret. Les élections législatives et administratives de quarante-neuf départements furent cassées, et cent quarante autres députés ainsi expulsés du corps législatif. Il y eut en tout cent quatre-vingt-quinze députés déportés ou

[1] Cette majorité n'était pas le produit d'un seul scrutin. En vendémiaire an IV (octobre 1795), les électeurs avaient déjà envoyé un tiers modéré, et si la Convention n'avait pas imposé de force la réélection des deux tiers de ses membres, la presque totalité des deux Conseils aurait appartenu au parti modéré. En germinal an V (avril 1797), le corps électoral envoya un nouveau tiers modéré : la majorité conservatrice n'était donc pas une majorité de hasard nommée dans un moment d'entraînement, mais bien le produit de la volonté nationale ! volonté très réfléchie, et très persévérante en dépit de tant d'obstacles et d'escamotages odieux.

expulsés : les célèbres épurations faites par la Convention le 2 juin et le 6 octobre 1793 étaient bien moins nombreuses. Diverses lois terroristes furent reprises ; celles qui avaient donné le caractère le plus atroce à la persécution religieuse furent même odieusement perfectionnées. Pour les prêtres, la *guillotine sèche* de la Guyane remplaça avantageusement la guillotine sanglante de la Terreur qu'on n'osait plus relever trop fréquemment contre eux. La liberté de la presse fut traitée comme la liberté électorale et la liberté religieuse, beaucoup de de journaux furent supprimés, et leurs rédacteurs déportés comme les députés.

Pendant quelques mois, le Directoire put réaliser son rêve, et exercer une dictature presque aussi absolue que celle du comité de salut public. Les conservateurs semblaient avoir renoncé à la lutte : mais, en réalité, l'écrasement du parti modéré avait profité bien moins aux fructidoriens qu'à un parti révolutionnaire décidé à les supplanter. Bientôt le Directoire et la coterie fructidorienne durent reconnaître qu'ils allaient être aussi complètement battus par les révolutionnaires indépendants, aux élections de l'an VI, qu'ils l'avaient été par les conservateurs aux élections de l'an V, et qu'ils seraient bientôt renversés très légalement du pouvoir par leurs anciens complices de fructidor. Ils résolurent de les fructidoriser à leur tour.

Huit mois après le 18 fructidor, le 22 floréal an VI (11 mai 1798), ils firent donc un nouveau coup d'état. Le 18 fructidor ils avaient lancé des soldats et des brigands contre les Conseils et chassé de leurs sièges près de deux cents députés qui les occupaient depuis plusieurs mois. Le 22 floréal an VI, ils chassèrent du Corps législatif leurs anciens coalisés, révolutionnaires ardents, prêtrophobes, régicides, mais le procédé fut différent. Ils empêchèrent les députés indépendants d'entrer aux Conseils, et déclarèrent leurs candidats officiels tout simplement élus à la place de la plupart d'entre eux.

Nous allons essayer de rendre compte des manœuvres que les fructidoriens pratiquèrent dans toute la France, d'abord pour préparer leur coup d'état électoral, ensuite pour l'effectuer. Le 18 fructidor, la révolution est à la fois violente et hypocrite. Le 22 floréal, ses chefs sont décidés, s'il le faut, à user de violence ; les Augereau et leurs satellites sont tout prêts à paraître, mais

ils les font rester soigneusement dans la coulisse. On assiste à un spectacle odieux mais qui a son côté comique. Certains épurateurs violents de fructidor, sont épurés à leur tour par leurs complices, et se débattent vainement contre ces mêmes sophismes qu'ils invoquaient avec eux si peu de temps auparavant pour expulser les conservateurs.

## I

Il fallait, en germinal an VI, pour remplacer à la fois et le tiers sortant de par la Constitution, et les députés expulsés ou déportés en fructidor, élire quatre cent trente-sept députés, c'est-à-dire près des deux tiers du Corps législatif. On devait nommer deux cent quatre-vingt-dix-huit membres des Cinq-Cents, dont cent soixante-six pour trois ans, quatre-vingt-dix-sept pour deux ans, trente-cinq pour un an ; et cent-trente-neuf Anciens dont quatre-vingt-trois pour trois ans, quarante-deux pour deux ans, treize pour un an.

Les révolutionnaires, unis un instant pour commettre une infamie, s'étaient bien vite divisés. L'œuvre de réparation commencée venait d'être détruite, et les diverses factions du parti révolutionnaire se déchiraient de nouveau sur des ruines. Les triumvirs de fructidor, continuateurs de la coterie thermidorienne, renforcés par Merlin et François de Neufchâteau, exerçaient à l'intérieur la persécution religieuse la plus atroce. A l'extérieur, ils avaient également flatté les passions révolutionnaires en envahissant la Suisse, en détrônant le Pape et spoliant Rome, et ils avaient ainsi compromis la situation militaire de la France et préparé les désastres de l'an VII. Et cependant ils n'avaient pu se concilier les révolutionnaires ardents qui leur avaient déclaré une guerre acharnée, et faisaient depuis fructidor les progrès les plus alarmants. Ce parti était assez bigarré. Il comprenait les véritables buveurs de sang, débris des Hébertistes et des Robespierristes, et la secte de Babœuf, et aussi une foule de révolutionnaires qualifiés d'anarchistes, mais qui n'étaient en réalité, ni plus ni moins violents que les Directeurs et leurs partisans : seulement ils cherchaient à leur enlever le pouvoir. Comme les conservateurs s'étaient complètement retirés de la

lutte, tous les révolutionnaires dissidents étaient d'accord pour battre en brèche la coterie directoriale, en proclamant qu'elle avait indignement exploité à son profit le coup d'état de fructidor, œuvre commune de tous les républicains ; et leur succès aux élections de l'an VI paraissait assuré, tant le Directoire avait perdu de terrain. Bien qu'ils fussent décidés à peser fortement sur les électeurs, à ne pas reculer devant les plus odieuses menaces comme devant les plus impudents mensonges, les fructidoriens se sentaient menacés d'un immense désastre. Il était bien difficile de répéter le coup d'état de fructidor à moins d'un an d'intervalle. D'ailleurs la majorité à expulser aurait été cette fois composée de révolutionnaires ardents, qu'aucun scrupule de légalité n'était capable d'arrêter dans leurs entreprises contre leurs adversaires ; à bien plus forte raison lorsqu'ils seraient à leur égard en état de très légitime défense. L'indolence, les scrupules constitutionnels, la naïve confiance des conservateurs dans la force de l'opinion publique avaient singulièrement facilité le coup d'état de fructidor. Mais une majorité révolutionnaire, hostile au Directoire, ne se serait pas contentée de faire des discours : elle aurait pris carrément l'offensive, et si le Directoire n'avait pas voulu céder, elle ne lui aurait pas laissé le temps d'organiser un coup d'état : elle aurait bien vite lancé ses affidés contre le Luxembourg, et envoyé Barras, Rewbell, La Réveillère et toute la bande méditer sur les vicissitudes de la révolution dans la même prison où ils avaient envoyé, quelques mois auparavant, Pichegru, Barthélemy, Lafond Ladebat et leurs amis. Les Directeurs et leurs complices le comprenaient très bien. Ils s'arrangèrent donc pour arriver à une nouvelle épuration, mais par un moyen détourné, en exploitant la vérification des pouvoirs, de manière à interdire à leurs adversaires l'entrée du Corps législatif.

La loi du 30 floréal an V, sur la vérification des pouvoirs des députés, avait décidé que les procès-verbaux d'élection seraient d'abord envoyés au Conseil des Cinq-Cents, qui, pour les examiner, formerait des commissions de neuf membres où figureraient trois membres entrants. Les députés reconnus valablement nommés seront admis immédiatement. Ceux envoyés par des Assemblées électorales qui ont fait double élection, ne siègeront

point jusqu'à ce qu'il ait été statué sur ces élections. Le Conseil des Cinq-Cents envoyait immédiatement à celui des Anciens les résolutions qu'il avait prises sur les élections, et la liste des nouveaux élus. Celui-ci nommait pour les examiner des commissions de six membres, dont deux nouveaux députés. Le nouveau tiers se trouvait ainsi concourir aux vérifications des pouvoirs ; et, pour qu'il fût possible d'en abuser contre lui, il fallait que les deux anciens tiers formassent une masse compacte, bien décidée à l'expulser ; cette expulsion n'aurait pu avoir lieu qu'après des débats très orageux, et l'opinion publique aurait été très émue. En l'an VI, les nouveaux élus, exceptionnellement nombreux par suite du coup d'état de fructidor, auraient formé la majorité au moment de la vérification des pouvoirs. Il fallait, au contraire, pour sauver le Directoire et sa bande, que le parlement réduit, mutilé en fructidor, restât maître de la situation dans cette circonstance critique. Les fructidoriens résolurent donc de s'assurer exclusivement à eux-mêmes la vérification des pouvoirs, pour se faire, au Corps législatif, en dépit des électeurs, une majorité d'adhérents, et de complices.

Ils s'y prirent à l'avance. Le 4 frimaire an VI, Guillemardet, qui devait jouer un rôle très actif dans le coup d'état électoral, présenta aux Cinq-Cents un rapport sur la vérification des pouvoirs. Il déblatéra avec fureur contre la loi du 30 floréal, faite suivant lui, pour seconder les odieux calculs de ceux qui avaient «organisé leur système d'élection sous les poignards du fanatisme royal et sacerdotal. » Le projet de Guillemardet, voté par les Cinq-Cents le 12 frimaire, et adopté par les Anciens le 12 pluviôse, livrait absolument les vérifications de pouvoirs à l'ancien Corps législatif épuré. Les Assemblées électorales devaient être closes le 29 germinal. Aussitôt après, les procès-verbaux devaient être expédiés au Directoire qui les faisait parvenir aux Cinq-Cents. Les vérifications devaient être faites d'abord par les Cinq-Cents, puis par les Anciens comme toutes les lois : Le mois de floréal était consacré à cet examen. Les députés *admis* devaient entrer en fonctions le 1er prairial (20 mai).

Ainsi donc, après avoir déclaré tout à fait scandaleux que, d'après la loi du 30 floréal, des députés non encore validés pussent concourir aux vérifications d'élections, on donnait ce

pouvoir aux députés qui venaient d'être exclus par les électeurs, et qui, avant de quitter le Corps législatif, se trouvaient ainsi chargés de prononcer sur la validité des élections de ceux-là mêmes qui venaient de les battre !

La majorité servile du 18 fructidor fit la loi du 12 pluviôse, pour maintenir les Directeurs et leurs affidés au pouvoir, et se perpétuer elle-même en interdisant, par un odieux abus de la vérification des pouvoirs, l'entrée du Corps législatif aux indépendants. Quant aux électeurs, la bande directoriale avait pour eux le même respect en l'an VI qu'en l'an V.

Le Directoire, bien qu'il se fût assuré, par la loi du 12 pluviôse, les moyens de remédier à une défaite électorale, fit partout de la candidature officielle, et répandit une foule d'impudents mensonges, et contre les royalistes et contre les anarchistes, pour décider les électeurs à choisir ses amis et ses valets. Mais il ne se fit pas faute de leur déclarer que, s'ils votaient mal, leurs choix seraient cassés ; il le proclama très haut, car il faisait le même calcul que certains révolutionnaires contemporains, et se disait que cette menace influe toujours sur un certain nombre d'électeurs peu éclairés, et les empêche de voter pour tel et tel député qu'ils croient exclus à l'avance.

Les Assemblées primaires allaient bientôt se réunir pour nommer les électeurs de second degré et les autorités locales. Le Directoire adressa le 28 pluviôse aux électeurs primaires une très longue proclamation. Il pose en principe que la liberté et la République sont « les deux bases fondamentales du bonheur individuel et du bonheur public. Comment se fait-il donc qu'au bout de huit années de révolution, et de six années de république, la prospérité de la France, imposante au dehors, *n'ait pas encore autant d'éclat et de solidité dans son intérieur* ? » Cela tient à la perfidie de la royauté, et le Directoire dévoile aux naïfs son prétendu plan de campagne. Elle a rangé ses partisans en deux corps : l'un a pris la livrée de la liberté, ets'est appliqué à la compromettre aux yeux du peuple par ses excès, et il y a presque réussi. Alors elle a fait marcher sa seconde division, qui se présentait en apparence comme étant l'ennemie de l'autre, et venant réparer les maux qu'elle avait faits. La licence, pour favoriser le rétablissement du trône, a usurpé le nom de la

liberté, et l'horreur de la licence a égaré les choix de nombreux citoyens sur les amis du trône.

Et le Directoire s'étend longuement sur cette manœuvre machiavélique de la royauté. Les fructidoriens ne cesseront de ressasser cette prétendue coalition du royalisme et de l'anarchie, qui n'est même pas de leur invention, car Robespierre et Saint-Just s'en étaient déjà servi contre les Hébertistes[1].

Le 9 ventôse, le Directoire adresse encore une très longue proclamation aux assemblées primaires qui doivent se réunir le 2 germinal. Il les adjure d'écarter « les noms des royalistes qui ne rêvent que le retour de l'ancien régime : ceux des malheureux fanatiques que la crédulité aveugle, et qui voudraient encore s'agenouiller devant des prêtres. » Les royalistes déguisés voudraient-ils essayer de faire nommer les leurs ? on recommencerait bien vite contre eux le 18 fructidor. Donneront-ils leurs votes aux anarchistes ? alors ils s'exposeront inutilement aux plus grands dangers[2]. Que les patriotes de bonne foi, mais intolérants, exclusifs, prennent aussi bien garde à leurs choix !

Dans ces proclamations, le Directoire ne paraît guère adresser de menaces qu'aux royalistes, seulement il a pour système d'insinuer que les révolutionnaires dissidents sont des royalistes déguisés ou des gens qui, par bêtise, font les affaires des royalistes. Mais, par ses actes, il combat rigoureusement les révolutionnaires indépendants qu'il appelle anarchistes. Ces opposants, sur qui le Directoire s'appuyait quelques mois auparavant, avaient organisé sous le nom de *Cercles constitutionnels* des clubs véritables, avec son approbation. Mais maintenant que ces révolutionnaires veulent arriver au pouvoir, le Directoire craint avec raison que leurs associations ne deviennent maîtresses des élections.

Le 15 ventôse (5 mars 1798), il ordonne, en vertu des articles 362 de la Constitution et 37 de la loi du 19 fructidor, la fermeture du fameux club appelé *Cercle constitutionnel* qui se tient rue du Bac à Paris, parce qu'on y professe des principes con-

[1] « Tous ces complots unis, disait Saint Just, sont des vagues qui semblent se fuir et qui se mêlent cependant... Toutes ces factions se retrouvent la nuit pour concerter leurs attentats le jour. »

[2] « Et le gouvernement ne sera pas détruit, et les têtes de l'hydre de de l'anarchie seront promptement abattues. »

traires à la Constitution. Il ordonnera ensuite la fermeture de nombreux cercles de province jusqu'aux élections [1].

Le *Rédacteur*, journal officieux du Directoire, annonce, vers la même époque, qu'on a fermé à Bruxelles une réunion de plus de 200 membres, ayant pour but de royaliser les élections de l'an VI comme celles de l'an V. Vingt membres seulement ont été arrêtés : il accuse naturellement cette réunion d'agir sous l'inspiration de l'Autriche.

Le 26 ventôse, le Directoire mettait en état de siège la commune de Bergerac, comme le centre de la réunion des réacteurs du département et des agents de Louis XVIII, qui voulaient, disait-il, y susciter des troubles au moment des élections. Il y envoya immédiatement un bataillon de troupes de ligne, qui devait arriver juste pour la réunion des électeurs primaires. Le Directoire devait annuler en floréal les élections de ce département comme entachées de terrorisme ; on voit qu'il se préparait soigneusement un autre motif d'annulation pour le cas où des indépendants suspects de royalisme auraient été élus.

En même temps, pour bien entasser dans la tête des électeurs crédules toutes les sottises qu'on leur débitait depuis longtemps, et pour mieux intimider les peureux, le 26 ventôse, quelques jours avant les premières élections, Bailleul présentait le fameux rapport sur le coup d'État de fructidor, qu'on attendait depuis si longtemps, rapport qui rappelle, pour la loyauté et la véracité, ceux de Saint-Just et d'Amar contre les Girondins.

[1] Ainsi par exemple, à Blois, à Vendôme et au Mans, parce qu'on y viole la Constitution, qu'on y porte les esprits à une exagération funeste, et qu'on remplit les vœux de l'Angleterre, « en faisant redouter aux citoyens paisibles des choix alarmants pour le maintien de la Constitution et de la tranquillité publique, de manière à empêcher dans tous les cas les républicains énergiques et purs de parvenir aux fonctions publiques. » (*Journal des Débats et Décrets*, Ventôse an VI, p. 219).

Le 19 ventôse il ferme encore le cercle de Strasbourg. Le 22 ceux de Clermont-Ferrand, Riom, Issoire, Perigueux, ce dernier parce qu'il annonce l'intention de donner pour le 20 germinal (jour des élections) un grand banquet civique ; il destitue aussi des fonctionnaires de cette ville. Le 24 il prend un arrêté contre les adresses ou pétitions intitulées « les citoyens de..... réunis en cercle constitutionnel ». Il déclare que ces pétitions révèlent des sociétés abusives proscrites par la Constitution et que toute société de ce nom qui fera collectivement un acte quelconque ou dont les adhérents en faisant leur pétition individuelle, relateront seulement leur qualité de membres, sera fermée (*Ibid.*, p. 405).

Et les folliculaires du Directoire, tout en célébrant la gloire des auteurs de fructidor, insinuaient déjà qu'il serait facile de recommencer cet admirable coup d'état, et certains révolutionnaires qui l'avaient fort applaudi, mais qui depuis s'étaient séparés du Directoire, commençaient à s'inquiéter et trouvaient qu'on en parlait trop.

Non content de fermer les cercles, le Directoire supprima beaucoup de journaux et destitua de nombreux fonctionnaires.

Au moment de la réunion des Assemblées primaires, il fit une solennelle adjuration aux électeurs de nommer des républicains déterminés, sages, c'est-à-dire directoriaux : *s'il n'est point de républicanisme sans vertu, il n'est point de véritable vertu sans républicanisme.* Il déblatère contre les royalistes, mais s'en prend encore plus aux hommes de 93. Que les électeurs n'introduisent dans les Conseils ni anarchistes, ni royalistes *tous au reste également vendus à l'Angleterre, et corrompus par son or, pour conduire la France à sa ruine.* Toujours Saint-Just ! C'est du reste le langage à la mode : les chauffeurs sont payés par Pitt ! ceux qui chôment le dimanche, et non le décadi, sont aussi des agents de l'Angleterre !

Malgré toutes ces proclamations, les assemblées primaires [1] firent des choix très accentués, et qui présageaient au Directoire une défaite éclatante. A Paris et dans un grand nombre de départements, l'échec des fructidoriens était certain ; dans beaucoup d'autres, où ils s'étaient mieux défendus, leur succès aux élections définitives était problématique.

Le Directoire avait donc éprouvé déjà une défaite. Il l'avoua à peu près dans sa fameuse proclamation du 9 germinal. Elle est bien moins longue que les autres, mais très significative. Les insinuations, les menaces voilées n'ont produit aucun effet ; maintenant le Directoire menace très carrément les électeurs d'un fructidor nouveau s'ils ne nomment pas ses candidats.

[1] Nous devons rappeler au lecteur que ces assemblées, composées de citoyens ayant un an de domicile et payant une contribution directe, élisaient les électeurs du second degré à raison d'un par deux cents citoyens ayant droit de voter à l'assemblée primaire. Ces électeurs soumis à des conditions de cens devaient se réunir le 20 germinal pour former le collège électoral du département. Il y avait parfois de sscissions dans les assemblées primaires, et la vérification des pouvoirs des électeurs servait parfois de prétexte à une scission dans l'assemblée électorale.

D'abord il rappelle le succès, en l'an V, « des royalistes déhontés, » et leur expulsion en fructidor. Cette année, l'étranger a poursuivi une conspiration d'un autre genre, ayant pour but de porter au pouvoir « des hommes universellement exécrés. »

« Déjà sur des listes d'électeurs, figurent des personnages honteusement fameux dans les annales révolutionnaires, qui, par leurs menaces et leurs projets qu'ils ne dissimulent même pas, cherchent à frapper les citoyens d'une terreur telle *qu'elle leur fasse naître l'idée de réaliser leur fortune pour l'emporter au dehors...* »

« Si le corps législatif a su, le 18 fructidor, chasser de son sein des traîtres qui y siégeaient depuis quatre mois, *il saura bien en écarter ceux qu'on voudrait y faire entrer :* c'est dans ses mains qu'est déposé le pouvoir de juger les opérations des assemblées électorales : ce pouvoir il doit l'exercer en floréal prochain, et croyez que sa justice, son attachement à la constitution, son dévouement à la République, sauront marquer du sceau de la réprobation, les choix que la violence, l'intrigue, la cabale, et l'influence des conspirateurs auraient dictés....»

«.... Fort de la volonté du peuple qui lui a confié le dépôt de sa constitution, il (le gouvernement) prend *à la face du ciel*, envers la nation entière, l'engagement de purger le sol de la République de tous les brigands, de quelque masque qu'ils soient couverts, et quelque part qu'ils se trouvent. »

Cette proclamation devait être affichée dans toutes les communes, et *principalement à la porte des édifices destinés pour la tenue des assemblées primaires et électorales de l'an VI.* Il ne s'agit plus de tromper le corps électoral ; il faut absolument le terroriser dans les départements où la lutte est encore possible. Quant à ceux qui repousseront sûrement les candidats officiels, on annulera leurs élections : la loi du 12 pluviôse n'a-t-elle pas été votée dans cette prévision ?

Le Directoire prépare les moyens de grossir frauduleusement le nombre de ses partisans. En l'an V, les révolutionnaires avaient fait plusieurs scissions. Après fructidor, le Directoire avait renforcé ses adhérents, en excluant les élus des assemblées électorales du Lot et des Deux Nèthes, et mettant à leur place les élus de leurs scissions. Les fructidoriens résolurent cette fois de retourner ce procédé contre les révolutionnaires indépendants. Leur calcul était bien simple.

Qu'on suppose un département ayant quatre cents électeurs, dont deux cent cinquante hostiles aux candidats du Directoire. Si les quatre cents électeurs votent ensemble régulièrement, aucun candidat du Directoire ne passera. Mais si, tout à coup, les cent cinquante partisans du Directoire se déclarent opprimés, font scission, et procèdent aux élections de leur côté, la situation est toute différente, et le succès assuré aux candidats du Directoire, grâce à la loi du 12 pluviôse, car c'est l'assemblée mutilée en fructidor qui jugera entre les deux collèges électoraux. Elle se prononcera pour la scission provoquée par les agents du Directoire qui aura élu ses coréligionnaires politiques et probablement sauvé du naufrage des députés fructidoriens, repoussés par la véritable assemblée électorale; et ces mêmes députés, grâce à la loi du 12 pluviôse, siègent encore pour prononcer sur la validité des élections de leurs adversaires. Avec des scissions bien faites, dans une dizaine de départements seulement, on pouvait déplacer la majorité.

Les agents du Directoire travaillaient donc à préparer des scissions dans un certain nombre de collèges électoraux, en assurant aux électeurs que les choix faits par les scissions directoriales seraient seuls validés. Ils déclaraient aussi très haut que tous les élus suspects de royalisme ou d'anarchisme seraient exclus.

Un pamphlet intitulé : *Avis aux vrais républicains* fut répandu dans tous les départements ; il annonçait par avance le coup d'état électoral et promettait aux partisans du Directoire qui feraient une scission, si petite qu'elle fût par le nombre, la validation exclusive de leurs choix. Ce pamphlet fut réimprimé spécialement par les autorités dans certaines localités, et partout on le regarda comme une invitation formelle du Directoire à faire scission. Au moment de la vérification des pouvoirs, les électeurs scissionnaires s'en prévalurent hautement, et sommèrent le gouvernement (qui ne demandait pas mieux) de tenir ses engagements.

Bien des pamphlets furent mis en circulation par le Directoire à cette époque. Plusieurs étaient dirigés contre la royauté, et Louis XVIII y était représenté comme le roi des terroristes ! On lançait aussi contre lui des calomnies absurdes, inouïes, dont

nous parlerons à l'occasion d'un discours de Creuzé-Latouche, qui les avait reproduites à la tribune. Cependant, comme on sait que les modérés ne se présenteront pas, on déblatère surtout contre les révolutionnaires indépendants, et, pour les rendre odieux aux naïfs, on ne les accuse pas seulement de terrorisme, mais de royalisme ! On a peur que ces naïfs ne votent pour des indépendants, sur leur grande réputation de républicanisme, et on leur corne obstinément aux oreilles que le royalisme vaincu prend cette année le bonnet rouge, et trompe ainsi le peuple.

Les menaces du Directoire empêchèrent quelques candidatures très accentuées de se produire, et entraînèrent des électeurs indécis à voter pour un certain nombre de ses amis. Néanmoins, les élections lui furent tout à fait défavorables. Mais ses partisans avaient suivi ses recommandations, et il y avait eu des scissions dans vingt-six départements : les collèges électoraux des Landes, et du Rhône avaient même eu deux scissions : ils présentaient ainsi trois listes de députés !

A peine le résultat des élections fut-il connu que les fructidoriens poussèrent des cris de rage, et déclarèrent partout que le Corps législatif était tenu de reviser les choix des électeurs. S'il laissait entrer les anarchistes dans les Conseils, la France allait certainement retomber sous le régime de la Terreur, et voir relever les échafauds. Il fallait absolument sauver la patrie, et le droit des Conseils à faire cette révision était certain !

Dans un placard intitulé *les Principes*, cette épuration est déclarée le premier devoir du Corps législatif. Le 18 fructidor a rendu indispensable un nouveau coup d'état contre les anarchistes. L'universalité des citoyens étant le souverain, chaque assemblée primaire ou électorale est un mandataire du peuple, et ce mandataire viole son vœu s'il nomme un anti-républicain, ou présumé tel, contre la volonté présumée du peuple, car celui-ci ne peut lui avoir donné que le mandat d'élire des républicains. C'est le Corps législatif qui est chargé d'interpréter la volonté du souverain, et de punir l'infidélité de son mandataire, en cassant son choix [1]. Cette argumentation impudente va obtenir le plus

[1] C'est un dialogue entre deux députés A et E. — E. — « Le peuple a d'abord voulu qu'il y eut des élections, ensuite il a voulu qu'elles fussent bonnes et selon son vœu. Et pour qu'il y eut de bonnes élections il fallait nécessairement investir une autorité du pouvoir de les examiner, et de

grand succès auprès des Conseils, et déterminer l'invalidation d'un grand nombre de républicains qui, pour les besoins de la cause, seront proclamés des royalistes masqués.

Dans un autre placard, adressé aux membres des Conseils, on prouve catégoriquement aux députés que, s'ils ne font un second coup d'état, ils avouent que celui de fructidor a été criminel.

« N'avez vous pas promis de la manière la plus énergique qu'une scission, quelque peu nombreuse qu'elle fût, qui vous donnerait de bons choix, serait pour vous l'Assemblée légitime ?

«... Si vous reconnaissez que vous n'avez pas le droit de rejeter aujourd'hui les choix dictés par la faction, vous vous avouez coupables d'un crime capital, pour avoir chassé le 19 fructidor des hommes dont vous aviez reconnu la légitimité des pouvoirs, et qui depuis quatre mois siègeaient parmi vous...

« Enfin répondez catégoriquement : lorsque vous avez conçu le dessein, après le 18 fructidor, de vous attribuer la vérification des pouvoirs, n'était-ce pas dans la crainte que le royalisme ne s'emparât des élections ? *Votre intention n'était-elle pas, dès lors, de favoriser les scissions* auxquelles l'audace et les menées d'une faction, telle qu'elle soit, forcerait les vrais républicains ; *d'adopter tous les bons choix, quelque petites que fussent les minorités* qui les auraient donnés, et d'annuler tous les mauvais, lors même qu'il n'y aurait pas de scission, pour peu qu'il se présentât quelque irrégularité ? Et parce que ce n'est pas la faction royaliste, mais la faction (anarchiste) qui a triomphé, vous changeriez de règle et de marche !

«... Si l'on vous souffle adroitement qu'il faut respecter le choix du peuple, et craindre une réaction, reconnaissez *toute la perfidie ou la sottise d'un pareil discours. Les Assemblées électorales, sont-elles le peuple ? et le vœu du peuple n'est-il pas réellement rempli par*

vérifier si une fraction a rempli ou non son mandat, selon le vœu présumé du peuple. » A. — Quelle affreuse doctrine ! » E. — *Dis-moi donc par quelle doctrine tu as expulsé les royalistes à cocardes blanches du sein du Corps législatif le* 18 *fructidor ?* » A. — Mais tu as dit le mot, c'étaient des royalistes ! » E. — « Mais les royalistes avaient pour eux ton principe numérique et ton principe arithmétique : ils siégeaient même depuis plusieurs mois dans le Corps législatif, » et il reprend son système d'épuration qui doit être appliqué à tous. A.— « Ceci mérite examen » E.— Si ceci mérite examen, *toi et tous ceux qui ont coopéré au* 18 *fructidor ont mérité la mort,* car ils ont rejeté ton principe numérique, et agi d'après les principes constitutionnels. » Archives nat. AF III-100.

*ceux des électeurs qui choisissent le mieux ?* Mais en fructidor c'était donc aussi le choix du peuple ? non sans doute ! Vous en convenez, et pourquoi ce qui était vrai alors ne l'est-il plus aujourd'hui? »

## II

Les Conseils ne demandaient pas mieux que de faire ce second fructidor. Mais il fallait laisser arriver les dénonciations des agents et des affidés du Directoire. En attendant les Cinq-Cents examinaient les élections qui ne présentaient point de difficultés. Le 8 floréal seulement on joua aux Anciens une scène arrangée à l'avance, et qu'on peut appeler le prologue du coup d'état électoral. Régnier vint réclamer ce coup d'état dont on parlait tant depuis un mois. Ce député était un esprit modéré ; il avait vu avec regret le coup d'état de fructidor ; tout en feignant de croire à la grande conspiration, il avait même essayé aux Anciens de faire atténuer les mesures de proscription présentées alors par les vainqueurs ; mais il s'était ensuite très facilement résigné à subir la dictature des fructidoriens et toutes ses conséquences. Le récent succès des révolutionnaires violents l'avait consterné, ainsi que bien d'autres prétendus modérés qui, en fructidor, s'étaient empressés de se mettre du côté du manche. Les gens de cette catégorie n'avaient pas pour les Directeurs un zèle bien ardent, mais ils appréhendaient vivement l'arrivée des anarchistes qui bientôt, disaient-ils, ramèneraient la Terreur, et pour l'empêcher ils étaient prêts à faire tous les coups d'état que les Directeurs leur demanderaient ; d'autant mieux qu'ils avaient presque tous des motifs personnels de désirer la continuation de leur règne. Devant un péril aussi grand, il ne fallait pas, suivant eux, s'inquiéter de la légalité. Par un accommodement de conscience assez fréquent chez les révolutionnaires modérés, certains d'entre eux, qui se reprochaient en secret d'avoir été complices du coup d'état de fructidor, ou tout au moins de l'avoir accepté trop facilement, croyaient compenser l'iniquité qu'ils avaient laissé commettre contre les conservateurs en concourant cette fois à une iniquité un peu moins grave, mais dont les révolutionnaires avancés seraient victimes.

Le coup d'état de fructidor avait eu pour conséquence natu-

relle d'exalter les passions révolutionnaires : les élections de l'an VI venaient de le démontrer au pays. Les fructidoriens prirent alors pour système de s'ériger en modérés, en défenseurs de la France contre les terroristes dont le succès était leur œuvre. Il fallait avant tout persuader à la masse honnête et craintive qu'il ne s'agissait pas d'une simple compétition entre deux factions, mais que le retour du régime de Robespierre était imminent, et qu'une révision des élections de l'an VI par le Corps législatif pouvait seule en préserver le pays.

Régnier était bien l'homme qu'il fallait pour plaider cette thèse. Du reste, si les appréhensions du futur dignitaire et duc de l'Empire ont pu être souvent exagérées à dessein, il paraît avoir eu une peur véritable de la domination des révolutionnaires antidirectoriaux. Il flétrit avec beaucoup d'énergie le gouvernement révolutionnaire. Malheureusement, depuis fructidor, ainsi que tous les modérés honteux ralliés au coup d'état, il s'est mis dans une véritable impasse : pour détourner des dangers révolutionnaires, il propose des actes ultra révolutionnaires, qui ne peuvent qu'en nécessiter bientôt d'autres encore.

Il commence par déclarer que les choix faits par les électeurs sont bons en majorité. Cependant, on a vu triompher dans plusieurs départements la coalition de deux factions opposées en apparence, « mais qui au fond n'en forment *qu'une, puisque le même or et les mêmes meneurs* les font mouvoir. » On aurait grand tort de dire : ce n'est qu'une minorité ! N'est-ce pas une minorité qui a dominé d'abord, puis opprimé la Convention ? Le gouvernement est très alarmé. Bien loin de déclarer « qu'il n'y a aucun péril à admettre à la représentation nationale, des hommes remplis d'audace, et *dévorés de la triple soif de l'or, du pouvoir, de la vengeance, des hommes dont les noms trop fameux portent partout l'épouvante,* » il adjure les Conseils de les repousser ; qu'ils prononcent, et ne souffrent pas « que l'auguste sanctuaire où siège la représentation du premier peuple de la terre soit souillé par la présence impure d'impies profanateurs. »

On voit combien ce débat sera passionné, quels efforts on fait pour effrayer l'opinion. Régnier prétend que les scissions ont été faites par des républicains énergiques dévoués à la Constitution, qui ont voulu déjouer ainsi les plans formés par la coalition

des deux extrêmes. « Voulez-vous les exposer aux couteaux de la vengeance ? Prononcez bien vite sur les scissions. Vous le devez à ces scissionnaires qui se sont dévoués, ou qui du moins ont cru se dévouer pour la patrie ; vous le devez à la nation entière. D'ailleurs, quand vous avez porté la loi du 12 pluviôse dernier, n'avez vous pas eu pour objet surtout, de vous réserver le jugement des élections contestées, telles que le sont toutes les élections doubles ? Et ne vous êtes-vous pas proposé singulièrement d'épurer vous-mêmes ces élections, si, comme il n'y avait que trop lieu de le craindre, le royalisme venait à s'y glisser, *soit qu'il fut en cocarde blanche et à découvert, soit qu'il affectât les formes et les grimaces de la hideuse démagogie ?* »

C'est absolument le système des placards ! Il propose donc au Conseil d'arrêter que, toutes affaires cessantes, il s'occupera des résolutions relatives aux doubles élections, et qu'il ne statuera sur les autres qu'après avoir entièrement prononcé sur les premières.

Un autre modéré de la même espèce, Baudin des Ardennes, janséniste rallié à la révolution, prend la parole après lui. L'esprit de faction, dit-il, s'obstine à nier qu'il existe des conspirateurs. Un jury a déclaré qu'il n'y a pas eu de conspiration en vendémiaire an IV ; la Haute Cour dans l'affaire de Babœuf, la Commission militaire dans celle des agents royalistes, n'ont pu se résoudre à proclamer qu'il y avait eu conspiration ; le Directoire, par sa proclamation du 9 germinal, vient de dénoncer à la France une vaste conspiration : cela suffit pour que Baudin déclare constant le fait de la conspiration attesté par les Directeurs qui, pour lui, sont des jurés d'autant plus croyables qu'*ils sont responsables* de leur *déclaration* (Devant qui ? ce n'est pas évidemment devant le corps électoral). Il invite vivement les Conseils à se servir de la loi du 12 pluviôse pour expulser les anarchistes, sans plus de scrupules que s'il s'agissait de royalistes.

Creuzé-Latouche, un des proscripteurs les plus acharnés de fructidor, soutint la même thèse, et excita les Conseils à traiter les anarchistes comme ils auraient traité les agents de Précy et de Condé s'ils avaient été nommés. Qu'on ne dise pas que les élus de cette année sont des républicains ! Peut-on qualifier ainsi

de plats valets de Robespierre, des gens qui « ne savaient que piller pour eux-mêmes, et offrir pour tout bien au peuple des échafauds et des ruisseaux de sang. »

Ceci est vrai pour quelques-uns des élus ; mais ensuite Creuzé Latouche débite pour les imbéciles, une calomnie à la fois idiote et infâme. « Ne sait-on pas aujourd'hui que toutes les victimes immolées par Fouquier-Tinville, et le comité de salut public, et leurs Jacobins, n'étaient que des sacrifices faits aux vengeances et aux intérêts du prétendant ? »

Fouquier-Tinville et le tribunal révolutionnaire ont guillotiné les gens qui leur étaient désignés par Louis XVIII. Telle était la bourde révolutionnaire à la mode en floréal an VI ! Pour la mettre en circulation, on publia une lettre qu'on disait adressée à Durand-Maillane [1] et trouvée dans ses papiers : le fabricateur de cette lettre y avait entassé les calomnies les plus infâmes et les plus folles contre le comte de Provence. Il aurait fait faire au parlement de Paris, par le duc de Fitz-James, au moment de l'Assemblée des notables, un dépôt de pièces mensongères, forgées dans un conciliabule, pour priver les enfants du roi de l'héritage de leur père. Favras a été immolé à l'ambition de *Monsieur*, qui s'était lié d'intérêt avec La Fayette pour conduire le roi à Péronne, et se faire proclamer régent du royaume. Si ce projet eût réussi, il aurait fait usage des pièces déposées au Parlement « pour prouver que les enfants de son frère n'étaient pas de lui. » Puis mille autres infamies : le pamphletaire ose affirmer que Monsieur était décidé à sacrifier son frère, qu'il a gagné en un jour, par Lepelletier, deux cents voix à la Convention pour le faire mourir. Robespierre *était entouré d'agents de Monsieur* «qui lui désignèrent successivement les personnes dont on redoutait les remords, celles qui avaient pénétré les projets du prince, celles qu'on savait ne pas lui être favorables.» Ainsi tous les membres du Parlement qui avaient connaissance du dépôt fait par Fitz-James ont été guillotinés. Malesherbes l'a été parce qu'il était dépositaire du codicille secret du roi, et Madame Elisabeth est montée sur l'échafaud parce qu'elle avait promis à Louis XVI de

[1] Il avait été traduit en jugement comme prévenu d'avoir favorisé la rentrée d'émigrés, mais acquitté.

révéler plus tard ce secret à son fils [1], etc. etc. Ces infamies et ces sottises ne furent pas seulement reproduites par les journaux officieux; on eut soin de les étaler dans un placard destiné à prouver aux électeurs crédules que les républicains opposés au Directoire étaient des agents de Louis XVIII. Et Creuzé-Latouche, qui répétait à la tribune ces ignobles inepties, n'était nullement un de ces exaltés qui sont toujours prêts à gober les plus grossières mystifications ! C'était au contraire un homme froid, artificieux, sachant très bien ce qu'il disait.

Après avoir démontré ainsi l'alliance intime des royalistes et des anarchistes, il adjura les Conseils de ne pas laisser la France encore une fois « la proie des bêtes féroces et des brigands. » L'arrêté proposé par Régnier fut adopté à l'unanimité.

Le Conseil des Anciens avait donc déclaré qu'il s'occuperait avant tout des scissions, et l'on pouvait aisément prévoir pour quelles scissions il allait se prononcer. C'était aussi un moyen de contraindre les Cinq-Cents à s'occuper de ces dernières, car ce Conseil avait jusqu'alors suivi une marche toute opposée, en ne s'occupant que des élections non scissionnées. Mais tout le monde s'attendait à voir la majorité des Cinq-Cents suivre l'impulsion donnée par les Anciens. A la séance du 11 floréal, un député des Cinq-Cents, réélu mais menacé d'épuration, Lamarque, crut prudent de prendre les devants, et sous prétexte d'un pamphlet dirigé contre les élections de la Dordogne, son département, vint attaquer les doctrines sur la vérification des pouvoirs qui venaient de triompher aux Anciens. Il prétendit qu'on avait tort de soutenir qu'un nouveau fructidor était nécessaire contre les anarchistes, car les élections étaient bien meilleures qu'en l'an V. On reconnait que la minorité seule est mauvaise : à quoi bon faire un coup d'état ? chaque année sans doute, il y

[1] Voir le *Journal des Débats et Décrets*, germinal an VI p. 236 et aussi le *Moniteur*. On tenait alors beaucoup à répandre ces sottises, car le même journal p. 412, publie, ainsi que le *Moniteur*, une longue lettre de Rousseau, membre des Anciens, sur le même sujet. Il prétend que les révolutionnaires de toute nuance, Bailly, les vingt-deux, Camille Desmoulins, ont été victimes des princes. « Que c'était à Coblentz qu'avaient été prononcés la plupart des arrêts qu'une férocité rapide et aveugle exécutait, dans toute la France, contre une foule de républicains, et que les anarchistes de l'an II en se couvrant du manteau du républicanisme n'avaient été que les instruments des vengeances et de l'ambition des deux frères du dernier roi. »

aura aussi quelques mauvais choix ; le Corps législatif s'érigera-t-il constamment en jury de jugement ? Tout deviendra subordonné au parti dominant. Il a vivement applaudi au coup d'état de fructidor, mais il proteste vivement contre l'idée de répéter ce coup d'état, par la raison bien simple qu'il court grand risque d'en être victime, les élections de son département étant très attaquées par la coterie directoriale. Il s'évertue d'une façon comique à démontrer que le 18 fructidor n'est bon que pour une fois: « le vrai politique a reconnu que des actes comme ceux du 18 fructidor n'étaient ou ne pouvaient être *des actes décadaires* ou *des actes annuels.* » Maintenant que, au nom de ce fructidor tant célébré par lui, il est question de le mettre à la porte des Conseils, son enthousiasme pour ce coup d'état baisse sensiblement. Il déclare même que les partisans les plus zélés de fructidor ont *pleuré* sur sa nécessité ; et on devine aisément qu'il pleurerait encore plus sur un nouveau fructidor qui casserait son élection.

Il proposa, comme conclusion, de s'occuper au plus vite des scissions, c'est-à-dire d'engager la lutte. Hardy lui répondit par un discours dans le sens de ceux de Régnier et de Baudin, mais beaucoup plus violent dans la forme. Il déclara qu'on ne pouvait laisser entrer au Corps législatif des scélérats comme les disciples de Babœuf et de Robespierre, « des hommes infâmes, odieux, exécrables, non seulement à la France, mais à l'humanité entière, *parce qu'ils auront ménagé quelque apparence de régularité à leur élection.* » Il rappela à ses auditeurs qu'il y avait dans la Constitution américaine un article permettant aux deux chambres d'exclure les indignes, aux deux tiers des voix, et il répondit audacieusement aux interrupteurs que cet article était contenu implicitement dans la Constitution française, car elle rappelle aux citoyens, dans son avant dernier article, que le bonheur et la tranquillité de la République dépendent des choix des assemblées électorales. Le Corps législatif a le droit d'exclure un infâme, par conséquent un Babouviste [1]. « Quoi, je serai forcé de m'asseoir à côté d'un tigre altéré de carnage ! je verrai rejaillir sur moi le sang dont il s'est enivré ! » C'est ainsi qu'on

[1] Il s'asseyait tous les jours à côté de gens de cette espèce ; seulement ils étaient de la coterie.

traitait les Jacobins qui, sur l'appel du Directoire, étaient venus le 18 fructidor se joindre aux soldats d'Augereau et avaient aidé ce voleur de nuit à exécuter son ignoble coup de main.

Les Cinq-Cents passèrent à l'ordre du jour, tant sur les propositions de Lamarque que sur l'impression de son discours. Bailleul, qui désirait vivement un nouveau fructidor, déclara qu'on voyait les murs couverts d'affiches semblables à celles qui avaient amené la réaction en vendémiaire;qu'il était nécessaire d'éclairer et de rassurer les esprits. Il faut donc adresser un message au Directoire pour l'inviter à rendre compte des circonstances qui ont accompagné les élections dans les différents départements, et notamment des entreprises des anarchistes ; cette proposition fut votée.

Il était entendu d'avance que le Directoire, sous prétexte d'exposer la situation, comme le message l'avait demandé, lancerait un violent réquisitoire contre les manœuvres électorales de ses adversaires, et l'appuierait d'une multitude de récits effrayants, afin d'alarmer ainsi l'opinion publique, et de la disposer à accepter son coup d'état comme une mesure de salut.

Le lendemain, on lut aux Cinq-Cents deux messages du Directoire sur les élections.

Le premier attaque vivement celles qui ont été faites à Paris dans l'église de l'Oratoire.

Le second envoie des renseignements sur les élections de dix-neuf départements ; quelques-unes des pièces transmises sont sans signature ; elles émanent de fonctionnaires; « et si le Directoire exécutif tait leurs noms, c'est qu'il *est instruit qu'en les faisant connaître ce serait désigner des victimes aux coups des assassins.* »

Mais, le lendemain 13, le Directoire envoie un long message qui est la réponse directe à celui que le Conseil lui a envoyé le 11 pour lui demander des renseignements sur l'ensemble des élections. Il expose de nouveau avec beaucoup d'amplifications la fameuse conspiration des deux extrêmes qu'il a déjà dénoncée dans sa proclamation du 9 germinal. Il fait un portrait des anarchistes très bien pris sur nature; on voit qu'il les connaît parfaitement et qu'il a beaucoup révolutionné avec eux [1] !

[1] « Par *anarchistes*, le Directoire exécutif entend ces hommes couverts de

« Le royalisme s'était montré à découvert avant le 18 fructidor ; terrassé dans cette journée, il a quitté sa livrée ; le bonnet rouge a pris la place de la cocarde blanche et de l'uniforme des Chouans. »

Sous cette nouvelle livrée, il cherche à reconquérir la France ; la marche des contre révolutionnaires a toujours été la même, « soit qu'ils soient dirigés par Dumas et Vaublanc, par Robespierre et Saint-Just, par Barbé Marbois et Dumolard, par Pichegru et Willot. » Babœuf était l'agent de Louis XVIII ! On l'affirme formellement.

Les anarchistes ont eu recours à une foule de manœuvres électorales, à des actes de violence même dont le Directoire fait la longue énumération. Il assure que leur plan était de renverser, par des moyens violents, le Directoire et les Conseils, et de renvoyer les républicains les plus purs devant la Haute Cour. Dans ce but ils ont réussi à placer leurs créatures dans le haut juré et certains tribunaux. « Déjà, n'en doutez pas, ils désignaient à leurs Dumas, à leurs Fouquier-Tinville les victimes qu'ils devaient frapper. »

Le Directoire termine son message en déclarant qu'il faut traiter les anarchistes comme le 18 fructidor on a traité les royalistes : « ni royalisme, ni anarchie, c'est là sa devise ! » Le royalisme s'est aussi emparé de quelques élections, « mais là seulement où il a vu l'anarchie impuissante... De là même, il faut encore en induire une nouvelle preuve du point de contact qui existe entre ces deux extrêmes. »

Au début de la séance du 14, l'un des affidés du Directoire, Lemoine, demanda aux Cinq-Cents l'établissement, comme en fructidor, d'une commission spéciale de cinq membres qui examinerait le message du Directoire sur les élections, et ferait

crimes, entachés de sang, et engraissés de rapines, ennemis-nés des lois qu'ils n'ont pas faites, et de tout gouvernement où ils ne gouvernent pas, prêchant la liberté, et pratiquant le despotisme : parlant de fraternité en égorgeant leurs frères : et se targuant de désintéressement en partageant leurs dépouilles : *Tyrans, esclaves, adulateurs serviles du dominateur adroit qai les subjugue:* capables en un mot de tous les excès, de toutes les bassesses, et de tous les crimes.» (*Débats et Décrets*, floréal an VI, p.158.) Le portrait est sans doute très ressemblant, mais les Directeurs ont fait le leur en même temps !

incessament un rapport sur les mesures qui paraitraient applicables aux circonstances. Le Conseil s'empressa d'adopter cette proposition. Le lendemain, Hardy, Bailleul, Lemoine, Chénier, Crassous, tous partisans zélés des coups d'état, furent élus membres de cette commission qui fut chargée de présenter son rapport à bref délai.

Le message contenait une dénonciation très grave, au point de vue révolutionnaire, relativement aux élections de la Côte d'Or; elle fut trouvée fausse après une discussion sérieuse. On essaya d'arranger la chose en disant que le Directoire avait simplement dénoncé les manœuvres du Cercle constitutionnel de Dijon, sans affirmer qu'elles eussent réussi. Beaucoup d'autres dénonciations étaient de la même valeur; aussi voulait-on ne pas les laisser discuter.

A la séance du 17, le Conseil des Cinq-Cents affirma très nettement par son vote en faveur de la scission de Paris, sa ferme volonté de faire un coup d'état électoral.

Nous avons donné précédemment [1] une étude spéciale sur la scission électorale de Paris en l'an VI d'après les documents authentiques des Archives nationales. Nous indiquerons donc seulement l'organisation et les résultats de cette scission. Le 20 germinal an VI, les électeurs nommés par les cent soixante dix-sept assemblées primaires du département de la Seine se réunirent dans l'église de l'Oratoire ; ils étaient environ sept cents. Dès l'ouverture des opérations électorales, les deux partis luttèrent de pamphlets, de placards outrageants, et les partisans du Directoire déclarèrent qu'il fallait faire scission. La correspondance du commissaire directorial Dupin prouve clairement que le gouvernement, sûr d'être battu à l'Oratoire, avait chargé ses agents d'organiser une scission [2]. Les élec-

[1] *Revue de la Révolution*, t. VI, p. 295 (octobre 1885).

[2] Il écrit d'abord le 26, « la scission s'organise mais avec lenteur. » Il écrit ensuite qu'il lui a fait donner toutes les fournitures de bureau nécessaires et lui a composé un secrétariat: il n'y a eu d'abord que douze ou quinze scissionnaires, mais le soir ils étaient soixante. Le 27 il écrit encore « l'éclat donné à la scission, l'*espèce de protection particulière que je parais lui donner, dût-elle m'attirer le reproche de partialité, seront certainement très utiles dans leur résultat.* Cela décourage les autres, et il ne serait pas étonnant que par peur ils fassent des choix passables.» Arch. nat. C.V. B$^5$.

teurs directoriaux, prétendant qu'on avait abusé des cartes d'électeurs et mal vérifié les élections des assemblées primaires, se retirèrent à l'Institut, le 26 germinal. Le 27, l'acte de scission fut publié avec grand fracas ; la nouvelle assemblée ne comptait encore que cinquante-neuf membres. Mais l'impulsion était donnée! Pourtant le srutin le plus élevé de la scission ne dépassa point cent quatre-vingt-dix votants, tandis que celui de l'Assemblée mère, qui était restée à l'Oratoire atteignit quatre cent cinquante-deux voix.

L'Assemblée mère nomma aux Anciens pour trois ans : Biauzat ; Monge, ex-ministre de la marine après le dix août ; Gohier, futur Directeur; Leblanc,administrateur du département; puis, Roger Ducos, futur directeur; Sijas et Dupuch pour un an, Aux Cinq-Cents, pour trois ans : Cambacérès ; Robert Lindet, ancien membre du comité de salut public, et Oudart ; pour deux ans : Tissot; Castel; Berlier et Gromigeon: elle arriva au dernier délai légal sans avoir pu terminer complètement même les élections législatives.

A l'Institut, le 28, Lenoir-Laroche,ancien ministre de la police, fut élu par 133 voix sur 147 ; le nombre des votants varia de 127 à 190, chiffre qui ne fut atteint qu'une seule fois. Rousseau député ; Albert ; Rivaud, député ; Huguet ; Arnauld ; Gorneau, furent élus aux Anciens. Aux Cinq Cents, la scission nomma Guyot des Herbiers [1], chef de division au ministère de la justice; Berlier; le fameux médecin Cabanis ; Portiez de l'Oise, député; Marie-Joseph Chénier ; le fin lettré Andrieux, alors juge de cassation, et prétrophobe enragé; Pollart; le régicide Chazal;Aubert, inspecteur des contributions. On nomma ensuite le haut juré et quatre administrateurs. Mais on était arrivé au soir du 29 germinal : il fallut se dissoudre sans avoir nommé les magistrats. Cette assemblée, bien que peu nombreuse et trop disciplinée, n'avait pu arriver au bout de sa tâche.

Les deux partis ne sont divisés par aucun principe. Si l'on s'injurie mutuellement, si l'on menace ses adversaires de proscription, c'est parce que l'Oratoire veut s'emparer du pouvoir et l'Institut le conserver à tout prix ; il suffit d'étudier un peu les résultats des élections pour s'en convaincre.

[1] Guyot des Herbiers fut un des principaux organisateurs de la scission;

Le régicide Berlier, prêtrophobe très connu, est élu par les deux assemblées. L'Oratoire nomme aussi trois autres régicides, Cambacérès, Roger Ducos et Robert Lindet. L'Institut en nomma encore trois: Portiez, Chénier, Chazal; Berlier sera fonctionnaire de l'empire, Roger Ducos et Cambacérès de l'Oratoire en seront dignitaires. A l'Institut, Lenoir-Laroche sera comte, sénateur de l'Empire, pair de la restauration ; Chazal sera préfet. Aussitôt après le 18 brumaire, Cabanis sera placé au Sénat, Guyot des Herbiers au Corps législatif, Arnauld au Tribunat.

Ces élections donnèrent lieu à une longue discussion. Le Directoire voulait faire reconnaître comme seuls valides les choix faits par sa scission de l'Institut. Le rapporteur Savary avait invité les Cinq-Cents à annuler les deux élections; mais Guillemardet et Izos invoquèrent cyniquement les principes sur les scissions déjà posés dans les placards. L'assemblée électorale n'est que le mandataire partiel du souverain et lorsque *le mandataire s'écarte de la volonté présumée du souverain, son opinion doit être rejetée.* Le corps législatif représente la nation, et « c'est à la réunion des représentants de la nation entière à prononcer ce sujet [1]. » Les élus de l'Institut furent donc seuls admis. Il est bon de constater, pour bien fixer les diverses responsabilités devant l'histoire, que ce vote scandaleux sur les élections de Paris, qui entraînait un grand déplacement de voix, est une décision spéciale, prise en pleine connaissance de cause, et antérieure à l'épuration générale du 22 floréal.

Le 18, Bailleul, rapporteur naturellement désigné, dès qu'il s'agissait de commettre une grave violation du droit, vint au nom de la commission ressasser toutes les déclarations déjà faites par le Directoire et par ses compères sur la coalition des deux extrêmes et ses sinistres complots. Il invita les Conseils à annuler toutes les élections de députés, de hauts jurés, de magistrats, d'administrateurs qui leur seraient désignées par le Directoire comme dangereuses. Pour mieux réaliser ce plan, la com-

il publia un pamphlet très violent contre l'Oratoire : « Soldats de Gédéon, disait-il aux scissionnaires, vous qui savez humer en passant l'eau du torrent du danger, réunissez-vous au nombre de trois cents et vous vaincrez quatre-vingt mille Philistins. » Il disait aussi que l'*attroupement* resté à l'Oratoire « était tombé dans la *stupeur du crime* réduit *à l'impuissance.* »

[1] *Débats et Décrets*, floréal, p. 235.

mission proposait de ne tenir aucun compte des nombreuses validations déjà prononcées par les Cinq-Cents, de revenir sur ces décisions, et de voter une résolution sur toutes les élections de la France.

Pour se rendre compte de l'importance de cette proposition, il faut constater que déjà les Cinq-Cents avaient admis les élections de trente-cinq départements dont plusieurs scissionnés, et que la Commission les avait revisées et proposait d'annuler plusieurs admissions en bloc, et d'invalider spécialement certains élus qui avaient été admis avec les autres.

Jourdan de la Haute-Vienne, révolutionnaire fougueux, proteste, demande qu'on attende un peu, et qu'on ne fasse pas comme au 18 fructidor. Alors il voyait clairement une conspiration ; en floréal an VI, il n'en peut découvrir aucune !

Un indépendant, Rouchon, fit un discours assez curieux : sans oser dire complètement sa pensée, il s'appliqua malicieusement à signaler les désastreuses conséquences du coup d'état de fructidor. Il proposa l'annulation de toutes les élections de l'an VI, et l'établissement d'une commission qui trancherait d'après la constitution, les graves difficultés au milieu desquelles on se débattait. Lamarque, directement atteint par le projet de la Commission, le combat vivement. Le bruit a couru qu'on ferait une exception en sa faveur ; il proteste : on a, suivant lui, évidemment compris qu'il la repousserait. Le royalisme et l'intrigue ont dicté toutes ces dénonciations. Voilà les affidés du Directoire accusés à leur tour de royalisme !

L'évêque intrus et apostat Gay Vernon, exclu comme Lamarque, protesta également. Quirot du Doubs demanda qu'on attendit pour ne pas proscrire de fidèles amis du 18 fructidor. C'était par trop naïf ! Tous ces gens là avaient fructidorisé ensemble : raison de plus pour se proscrire mutuellement au bout de quelques mois ! Est-ce que les vainqueurs du 10 août, du 31 mai, ne s'étaient pas proscrits les uns les autres ?

Jean Debry déclara que ce nouveau coup d'état était nécessaire à la sûreté des fructidoriens, et adjura le Conseil de se servir de la loi du 12 pluviôse contre les Jacobins.— « C'est votre bonne foi que j'interpelle ; lorsqu'effrayés de l'entrée subite dans le Corps législatif de 437 nouveaux membres, vous avez cherché

les moyens d'obtenir *des nominations républicaines et conservatrices*, n'avez vous pas compté au nombre de ces moyens, la loi qui remet à vous de prononcer sur les élections? Ne vous êtes-vous pas promis de frapper avec cette arme le royalisme s'il osait se présenter? Si, dans ce moment-ci, il avait réussi, est-il un seul de vous qui balançât? les principes sont-ils changés [1], quel serait le principe d'une aussi étrange versatilité? »

Chénier déclara que les bons républicains étaient menacés de l'échafaud par les anarchistes. Toujours les arguments de fructidor retournés contre les alliés des fructidoriens!

Un député inconnu, Carbelot, fit un discours courageux contre le projet. Crassous, membre de la Commission, déclara qu'il fallait statuer en bloc sur les élections, parce qu'on n'aurait jamais le temps de les examiner en détail avant le 1er prairial ; alors les élus entreront au Corps législatif, et il faudra lutter avec eux; le Directoire déclare qu'il faut en finir bien vite, car la chose publique court le plus grand danger (*ne quid detrimenti respublica capiat*).

Le lendemain 19, malgré de nouveaux efforts de Lamarque et de Jourdan, le projet de la commission fut adopté. Dans leur zèle beaucoup de députés, décidés à voter tout ce que demandait la Commission, voulaient accepter son projet par un seul vote, pour n'avoir pas l'ennui de voter l'un après l'autre 78 articles et éviter des discussions orageuses et parfaitement superflues. Mais par respect humain, on vota successivement sur les départements. Quelques orateurs purent ainsi présenter des observations rejetées par avance.

Le 22 floréal, cette résolution est à l'ordre du jour des Anciens. Jevardat Fombelle, pour gagner un peu de temps, demande que l'on nomme une commission. Mais cette tactique est déjouée. Régnier, qui a entamé la lutte, adjure les Anciens d'en finir, car la conspiration est manifeste : l'imprévoyance et la mauvaise foi peuvent seules la nier. Bordas, furieux fructidorien, alors proscripteur acharné, trouve qu'on se presse beaucoup, et rappelle qu'au 18 fructidor les Anciens, avant de confirmer la résolution votée par les Cinq-Cents, ont nommé une commission pour l'examiner. Marbot adresse des critiques très justes à la résolution.

[1] *Débats et Décrets*, floréal an VI, p. 281.

Une fois l'arbitraire introduit dans le jugement des élections qui l'empêchera de se perpétuer ? Cette manière de procéder peut tuer le gouvernement représentatif et amener le gouvernement héréditaire. Cette fois Marbot fut prophète. Les Anciens approuvèrent la résolution [1].

## III

Les considérants qui précèdent le décret du 22 floréal affirment l'existence d'une conspiration « pour renverser, par le moyen des élections de la présente année, la constitution de l'an III, et avec elle le gouvernement républicain, et ramener en France la *royauté à travers des flots de sang* ; »

« Que cette conspiration s'est divisée en deux branches, et a employé deux sortes d'agents qui ont pris en apparence des voies opposées, mais qui ont réellement marché vers le même but ;

« Que d'une part, le royalisme arborant ses propres couleurs, et à l'aide des manœuvres qu'il avait si habilement fait jouer en l'an V, est parvenu dans plusieurs départements à faire tomber des choix de la plus haute importance sur des partisans connus de la monarchie ;

« Que d'autre part et dans un plus grand nombre de départements, le royalisme, désespérant de ses propres forces, *s'est fait remplacer par une faction, organe corrompu de l'étranger, ennemie de toute espèce de lois, et destructive de tout ordre social.* »

Vient ensuite l'énumération des manœuvres par lesquelles cette faction est parvenue à arracher aux assemblées électorales des choix contraires à la volonté du peuple.

Le Corps législatif ne peut les tolérer, et l'on proclame son droit à corriger ces mauvais choix, en reprenant tous les arguments du placard que nous avons analysé plus haut. « Considérant que si le Corps législatif ne prenait pas des mesures pour ôter à ces

[1] Roger Ducos élu avec des députés qui déplaisaient et exclu avec eux, fit en habile homme l'éloge du coup d'état électoral, et affecta du désintéressement patriotique. Lamarque qui était dans le même cas, reçut l'ambassade de Suède en compensation : un autre éconduit, Guchan, fit comme Roger Ducos parade de désintéressement.

hommes *féroces et immoraux*, dont le choix a été le résultat de la conspiration, *tous les moyens de couvrir la France d'échafauds, de deuil et de larmes, il se rendrait responsable des torrents de sang qu'ils feraient répandre....* »

Le décret du 22 floréal annule complètement les opérations électorales dans sept départements, choisit les véritables assemblées électorales dans vingt et un départements scissionnés, et annule spécialement un grand nombre d'élections de toute espèce, dans le reste de la France.

Sur les sept départements dont les élections ont été complètement annulées, quatre n'ont pas de scissions.

Ce sont : 1° Le Loir et Cher : ses deux députés ont été nommés à une forte majorité, et n'ont aucune célébrité révolutionnaire ; rien n'explique cette annulation ; on a seulement dénoncé l'influence des cercles constitutionnels ;

2° La Haute-Vienne ; ses élections furent beaucoup discutées : elles avaient été d'abord admises par les Cinq-Cents, ses députés avaient été nommés à une majorité écrasante (Dumas par 226 voix sur 234, Gay Vernon par 214 sur 243), mais ils déplaisaient [1] ;

3° La Dordogne, qui avait nommé sept députés désagréables. On avait porté contre deux d'entre eux de graves accusations non politiques. Les anarchistes s'étaient beaucoup remués dans ce département,et avaient fait nommer l'infâme proconsul Pinet aîné parmi les juges. On ne manqua point de proclamer qu'ils avaient élu un monstre, et le Directoire leur fit payer cette odieuse sottise.

4° Les Basses-Pyrénées : ces élections avaient d'abord été admises le 13 floréal, rien n'explique leur annulation.

Il n'y avait pas eu de scission dans ces quatre départements.

5° Dans celui de l'Allier, il y avait eu scission. Le plus haut scrutin de l'Assemblée-mère était de 120 voix, celui de la scission de 98. Bien que cette scission eût été provoquée par les partisans du Directoire, on trouva sans doute qu'elle n'avait pas bien opéré, car tout fut annulé.

6° Dans le département de la Loire, l'Assemblée-mère a compté jusqu'à 180 votants ; la scission seulement 37, dont qua-

[1] *Archives nationales*, G V B 1-a 6. Procès verbaux des élections.

torze électeurs scissionnaires des assemblées primaires et repoussés par l'Assemblée-mère. Les deux assemblées ont élu le commissaire près l'administration centrale, personnage important à ménager. On trouva sans doute la scission trop peu nombreuse.

7° Les Landes. Les élections se passèrent en l'an VI dans ce département d'une très singulière façon. Il y eut trois assemblées électorales, et l'une d'elles se tint dans la prison.

L'administration centrale des Landes, depuis que les hommes de fructidor s'en étaient emparé, paraît avoir été une véritable pétaudière. Les vainqueurs de fructidor s'étaient divisés : au moment des élections ils se faisaient une guerre aussi déloyale que violente. Le 20 germinal, l'administration fit expulser par violence de l'Assemblée électorale, et jeter en prison neuf électeurs qu'elle accusait d'usurper cette qualité, parce qu'ils n'avaient pas été élus conformément à un arrêté qu'elle avait pris le 10 pluviôse précédent, et qui était accusé d'illégalité : d'autres furent menacés; alors un groupe d'électeurs rédigea une très longue protestation ; nous signalons au lecteur le passage suivant : « Considérant que l'administration centrale, par une affectation et un arbitraire coupables, n'a pas craint de dépouiller de leurs droits politiques, un nombre infini de républicains prononcés mais probes, *au moyen d'une liste provisoire de prévenus d'émigration, arrêtée par elle le 6 ventôse dernier, et de plusieurs listes successives de prétendus nobles qu'elle a publiées.* » (les nobles ne pouvaient plus voter.)

On voit que les révolutionnaires utilisaient admirablement les lois de proscription et d'exclusion prises contre les modérés, pour écarter ou supplanter d'autres révolutionnaires!

L'Assemblée-mère réunit jusqu'à 176 votants. Les électeurs protestataires, réunis à leurs collègues détenus, procédèrent de leur côté aux élections « dans la maison d'arrêt (dit leur procès-verbal), et dans la salle du concierge contiguë à celle dans laquelle le juge de paix tenait ses séances, et dans les intervalles de ses séances. » Ils étaient vingt-deux en tout. Ils nommèrent Tallien, Baudin des Ardennes, et le général Bonaparte, ce dernier pour un an. Ils déclarent dans leur procès-verbal que plusieurs électeurs, en conformité d'opinions avec eux, ont pris la fuite ; le bruit court qu'on veut les arrêter.

En effet, vingt et un électeurs, déclarant que leur sûreté était menacée à Mont-de-Marsan, se sont retirés dans la commune de Tartas, et là, en pleine lande, ont procédé aux élections. Leurs choix sont les mêmes que ceux de la scission de la prison. Seulement Bonaparte est élu pour trois ans et Baudin pour un an. C'est évidemment le même parti.

Même, en réunissant les électeurs des deux scissions, il restait à l'Assemblée-mère une forte majorité : cette annulation est donc très audacieuse [1].

Les sept départements privés pendant un an de représentation par la loi du 22 floréal nommaient ensemble vingt-deux députés.

Voici maintenant la liste des départements où, les électeurs ayant fait scission, le Corps législatif fit un choix entre deux ou plusieurs assemblées électorales :

1. Le département du Rhône se trouvait dans une situation électorale toute particulière : comme celui des Landes, il avait eu trois assemblées :

Par mesure de prudence, il avait été décidé que les élections n'auraient pas lieu à Lyon, mais à Condrieu, dans l'église. Néanmoins, au début des opérations électorales, au moment de constituer le bureau provisoire, il s'éleva un grand tumulte ; on refusa d'accepter celui qu'une partie de l'Assemblée présentait comme président d'âge : les uns criaient avec fureur contre les agents de Précy, les autres leur répondaient en les traitant de buveurs de sang. La force armée intervint : elle se trouva en présence de deux présidents, de deux bureaux, et chacun prétendait lui donner des ordres. Une partie des électeurs fit scission et s'établit dans l'église des Visitandines, en accusant l'Assemblée-mère de royalisme. Une autre fraction, moins nombreuse, profita du tumulte pour s'installer sournoisement dans l'église des Pénitents : et les trois assemblées firent leurs élections séparément. Les résultats en sont assez curieux.

1 Le 8 floréal, Darracq, député des Landes, attaqua vivement ces élections : il prétendit qu'un homme connu par des dilapidations, dont les preuves existaient au ministère des finances, avait voulu, pour acquérir l'inviolabilité, se faire nommer député à tout prix, et avait dans ce but violé la liberté de l'élection avec la complicité des administrateurs.

L'assemblée de l'église eut 188 votants. Elle nomma aux Anciens, Vitet; aux Cinq-Cents, Paul Cayre, commissaire près l'administration centrale pour trois ans, Chasset et Carret pour deux ans. Ces choix n'étaient nullement royalistes.

Celle des Visitandines réunit 79 votants. Elle nomma aussi Vitet aux Anciens ; mais aux Cinq-Cents le général Berthier, Bardet et Sotin.

L'assemblée des Pénitents n'eut au maximum que 67 votants. Elle nomma Chasset aux Anciens; aux Cinq-Cents Vitet, Paul Cayre, et l'ex-conventionnel Pressavin.

Cette scission, organisée par les agents du Directoire, mais pourtant la moins nombreuse des trois assemblées,obtint la préférence, probablement à cause de Pressavin, qui était l'un de ses meneurs, et cependant n'y fut nommé qu'avec peine.

Dans les autres départements scissionnés, les conseils eurent seulement à choisir entre deux assemblées.

2. Dans les Basses-Alpes,l'Assemblée-mère réunit 161 votants; la scission n'en eut que 20. On n'osa point valider les choix d'une minorité aussi infime.

3. Les élections de l'Ardèche donnèrent lieu à des discussions très violentes. L'Assemblée-mère réunit 230 votants, et la scission ne put dépasser le chiffre de 57. Cette dernière fut pourtant validée. Saint-Prix fut élu par les deux assemblées. L'ex-conventionnel Gleizal, Thoulouze, Valadier, Dumont, élus par l'Assemblée-mère, furent dénoncés avec une extrême violence comme terroristes et dilapidateurs. Ils furent éliminés à ce titre, car il ne s'était rien passé d'extraordinaire, et leur assemblée avait réuni une très forte majorité : la validation de la scission était absolument scandaleuse.

4. Dans le département de l'Aube, l'Assemblée-mère eut 156 votants ; la scission organisée, dit-on, par le député Courtois, qu'elle nomma aux Anciens, en réunit seulement 91. Les choix de l'Assemblée-mère furent d'abord validés. Le 22 floréal ils furent acceptés, sauf l'élection de Sutil aux Anciens qui fut annulée, nous ne savons pour quel motif.

5. Les élections du département des Bouches-du-Rhône eurent lieu à Aix. L'Assemblée-mère réunit 193 votants, la scission 137. Il résulte de la correspondance des agents du Directoire que

cette scission fut très préméditée, afin d'empêcher des choix trop jacobins : aussi fut-elle admise [1].

6. Dans le département de la Corrèze, l'Assemblée-mère eut 174 votants, la scission 52 ; néanmoins la scission fut préférée.

7. Dans le département des Forêts, il n'y avait qu'un député à élire ; on fit scission pour faire nommer le commissaire du Directoire Legier. On avait eu soin, par arrêtés des 22 ventôse et 4 germinal (les dates prouvent la manœuvre électorale) d'inscrire son compétiteur comme beau-frère d'émigré sur une liste complémentaire. Tout ceci résulte de la correspondance des agents du Directoire, et de celle de Legier lui-même. L'assemblée-mère réunit 81 voix, la scission composée de fonctionnaires, 49, grâce seulement à l'appoint de 12 scissionnaires rejetés des assemblées primaires, parmi lesquels se trouvait le candidat officiel. Inutile de dire que la scission fut validée [2] !

8. L'Assemblée électorale du Gard fut très troublée. A Nîmes comme à Condrieu, il y eut des scènes violentes au sujet de la nomination du président, et la force armée dut intervenir ; certains électeurs en profitèrent pour organiser une scission qui fut validée, bien qu'elle n'eût réuni que 149 votants et que l'Assemblée-mère en eût compté 216.

9. Le décret du 22 floréal ne s'occupe pas des élections du Golo : elles ne furent jugées que le 6 prairial, mais d'après les principes du décret du 22 floréal ; c'est une élection corse, et c'est tout dire : chaque parti se renvoie avec fureur les accusations les plus graves. Le général Vaubois, qui commandait la force armée en Corse, fut étrangement tiraillé par les deux partis [3]. L'Assemblée-mère réunit 111 votants ; la scission qui

[1] « La scission parmi les électeurs est le seul moyen pour empêcher la surprise des choix détestables qu'on va proposer. » Lettre de Pomme, commissaire de police au ministre de la police, 3 germinal. *Arch. nat.*, G. V. B. 1.

Les électeurs de Marseille faisaient presque tous partie de l'Assemblée-mère, l'accusateur public écrivit qu'à Aix et à Marseille les élections étaient faites par le *peuple de Marat*.

[2] L'opposition dans ce département n'était pas anarchique, mais conservatrice. Legier écrivait le 24 germinal à Letourneux, ministre de l'intérieur : « Les prêtres aiguisent déjà les poignards du fanatisme, ne perdez pas de vue qu'il y en a *près de neuf cents* qui n'ont pas fait leur serment. »

[3] Il écrivit à Paris qu'un homme seul était le foyer de la discorde en Corse. « Arena, pour se soustraire à la vengeance d'une infinité de malheu-

alla s'établir à Patrimonio, à quelque distance de Bastia, prétendit en avoir réuni 116 ; ce chiffre pourrait bien être de pure fantaisie. Le Corps législatif se prononça pour cette scission qui avait élu Barthélemy Aréna.

10. Dans le département de Jemmapes, l'Assemblée-mère eut 129 votants ; la scission 19 seulement ; elle s'était réunie dans la maison du suppléant du commissaire du Directoire. On n'osa point la valider, mais il importe de remarquer que, sur trois députés, les deux assemblées avaient fait deux choix communs. L'Assemblée-mère triompha donc pour un député, mais on lui annula par compensation les élections du haut juré, du président du tribunal criminel, de l'accusateur public et de trois juges suppléants ;

11. Dans le Jura, l'Assemblée-mère réunit 283 votants, la scission, tenue dans une auberge, n'en compta que 19 ; l'Assemblée-mère fut validée.

12. Dans le département de la Lys, l'Assemblée-mère eut 76 votants, la scission 24; encore neuf d'entre eux étaient des électeurs douteux, rejetés par l'autre Assemblée. Il y avait quatre députés à élire : le commissaire du Directoire Barret et un autre candidat, Gheyssens, furent élus dans les deux assemblées, ainsi que plusieurs fonctionnaires.Le décret du 22 floréal admet officiellement les choix de l'Assemblée-mère; mais ce n'est qu'une admission partielle, car il n'accepte que les deux députés élus par les deux assemblées, et élimine les deux autres députés de l'Assemblée-mère.

13. Dans la Marne, l'Assemblée-mère a 222 votants, et la scission 110 ; et elle s'était grossie d'électeurs rejetés. La scission fut admise, mais seulement pour les élections législatives ; le surplus des élections fut annulé, le fameux Thuriot avait été élu par l'Assemblée-mère.

14. Dans la Nièvre, l'Assemblée-mère a 155 votants, la scission 84. Il paraît que les anarchistes étaient très remuants dans ce département : ils osaient, s'il faut en croire les fonctionnaires,

reux qu'il a réduits au désespoir, pour éviter la poursuite de la justice qu'il vient de provoquer par ses vexations, avait besoin du manteau de l'inviolabilité. » Il l'accuse de manœuvres, de gratifications aux électeurs. Il dénonce aussi la « partialité scandaleuse » de l'administration en sa faveur (Arch. nat., G. V. B. 1).

traiter Merlin, président du Directoire, de *chouan* et de *royaliste!* Après cela il faut tirer l'échelle [1]. Cependant rien de sérieux n'a été allégué contre l'élection, et la validation de la scission est absolument scandaleuse.

15. Dans les Hautes-Pyrénées, les amis du Directoire firent scission ; l'Assemblée-mère eut 107 votants, la scission 67; cette dernière fut validée.

17. L'Assemblée-mère du département de Seine-et-Marne réunit 258 voix, la scission seulement 47. Celle-ci, bien qu'ayant violemment accusé l'Assemblée-mère d'anti-fructidorisme, ne fut pas acceptée, peut être à cause de l'énorme disproportion numérique qui existait entre les deux assemblées. Cependant une satisfaction fut donnée à la scission, car les élections du président et de l'accusateur public, dénoncés par elle, le premier comme vendémiariste, le second comme destitué en fructidor, furent annulées.

18. Dans Seine-et-Oise, l'Assemblée-mère réunit 313 votants, la scission 71 ; elle avait aussi accusé l'Assemblée-mère d'être antifructidorienne. Il y avait huit députés à élire ; trois (Challan, Treilhard, Garat) furent élus dans les deux assemblées. L'Assemblée-mère fut validée, mais un de ses élus, Germain, fut exclu.

19. L'Assemblée-mère du département de Vaucluse avait 292 votants, la scission 15. Sur trois députés, elles eurent une nomination commune, celle de l'adjudant-général Sherlock, qui venait d'être chargé dans ce pays du commandement militaire. L'Assemblée-mère fut validée, mais pour les seules élections législatives ; toutes les autres furent annulées.

20. Dans le département de la Vienne, l'Assemblée-mère eut 133 votants, la scission 101. Le très fructidorien Creuzé-Latouche fut élu par les deux. La scission accusait les manœuvres anarchistes et royalistes des cercles constitutionnels [2]. Du reste,

[1] Les révolutionnaires criaient dans les sections : « Il n'y a pas de loi pour les républicains, ce sont eux qui la font. Le gouvernement a fait son 18 fructidor ; faisons aussi le nôtre. »

[2] Le Commissaire du Directoire près les tribunaux, écrit le 4 germinal au ministre de la police, que les royalistes vaincus, ont voulu user de ruse, et dégoûter de la république en poussant en avant des intrigants, des tarés, protégés par les cercles constitutionnels de Poitiers et de Mirebeau. Dans ces cercles on prêchait le renversement des fortunes, ce qui a plu à ceux

chacun des deux partis républicains traitait ses adversaires de royalistes et de chouans. Il résulte de la correspondance des agents du Directoire qu'il n'y avait tout au plus qu'une trentaine de royalistes dans le corps électoral. Les plus ardents fauteurs de l'anarchie sont, d'après le commissaire du Directoire, des ex-prêtres, très probablement défroqués, et il en indique une dizaine comme bons à déporter d'après la loi du 19 fructidor. Le 1er floréal, Letourneux, ministre de l'intérieur, demanda à son collègue de la police d'obtenir du Directoire leur déportation. Une lettre du Commissaire par interim (26 germinal) fait le plus grand éloge de la scission ; elle est composée « de 107 électeurs, tous pères de famille, dont 95 sont fonctionnaires publics, et 88 acquéreurs de biens nationaux, ce qu'il y a de plus instruit, de plus sage, et de *moins ambitieux dans notre département.* » On ne pouvait se dispenser de la valider !

21. Il y eut scission dans le collège électoral du Puy-de-Dôme; mais les procès-verbaux n'ont pas été réintégrés aux Archives nationales [1]. Le décret du 22 floréal annule les élections qui ont eu lieu dans la maison des ci-devant Charitains, et valide celles de l'Assemblée qui a été tenue aux Ursulines. Probablement des révolutionnaires indépendants avaient été élus aux Charitains, car le Directoire avait supprimé des cercles constitutionnels dans ce département.

22. Cette loi annule aussi les opérations d'une scission du collège électoral de Lot et Garonne tenue à Agen « dans une pièce de pré située derrière le lieu appelé Malcoute. » Nous n'avons trouvé aux Archives aucun procès-verbal ni aucune pièce concernant cette scission.

23. Dans le département de l'Ourthe, il y eut une scission, mais après l'élection des députés, lorsqu'il s'agit de nommer des administrateurs; cette fois ce fut l'Assemblée-mère qui changea de local. Les nominations du général Fion aux Anciens, des président, accusateur public, greffier et des juges suppléants, furent

qui n'ont rien à perdre et tout à gagner, « aussi le peuple a-t-il passé rapidement *de l'adoration du lion cruel, à celle du crocodile dévorateur.* » Arch. *ibid.*

[1] Les pièces paraissent avoir été égarées après la vérification des pouvoirs.

annulées. Fion avait été poursuivi comme complice de Babœuf, mais acquitté par la Haute-Cour.

Les menaces très précises, formulées dans les proclamations du Directoire, dans les pamphlets distribués par ses agents, exercèrent une certaine intimidation : les auteurs du coup d'état électoral s'en sont vanté hautement. Au dernier moment, des modérés, des révolutionnaires indépendants, trop sûrs d'être invalidés, renoncèrent à se présenter. Ainsi des scissions de dix-huit, de quinze électeurs contre deux ou trois cents, bien que ridiculement avortées en apparence, ont influé sur les choix des Assemblées-mères, en les détournant de nommer tels candidats et leur en faisant élire de très acceptables au point de vue du Directoire. Parfois aussi l'Assemblée-mère nommait un ou plusieurs candidats officiels pour faire accepter les autres.

Dans les départements où il n'y eut lieu, ni de prononcer l'annulation complète, ni de choisir entre des fractions du collège électoral, la loi du 22 floréal exclut sans façon tous les députés et fonctionnaires élus qui déplaisaient à la coterie dominante.

Trente députés furent ainsi exclus : dans le département du Pas-de-Calais, quatre furent expulsés à la fois, trois dans Saône-et-Loire, trois dans la Sarthe, deux dans le Nord (Delahaye, et le fameux terroriste Lequinio). Le général Fion, député de l'Ourthe, fut exclu comme baboviste ; le général Doppet, député du Mont-Blanc, fut également expulsé comme anarchiste ; dans l'Eure, les deux frères Lindet furent éliminés comme trop violents, etc. etc.

En résumé, vingt-deux députés furent expulsés par les annulations complètes d'élections, et trente le furent individuellement. En outre par les scissions, en ne comptant même que celles qui contenaient une minorité certaine d'électeurs, le Directoire a obtenu tout au moins un déplacement d'une centaine de voix. On voit que les révolutionnaires non officiels, ont été politiquement fructidorisés, mais avec la guillotine sèche en moins.

Les élections des hauts jurés furent soigneusement revisées : neuf étaient exclus déjà par les annulations générales ; huit furent exclus individuellement, et neuf autres par des scissions. Huit présidents de tribunaux criminels et six accusateurs publics furent destitués nommément, en dehors de ceux qui furent élagués, soit par les annulations générales, soit par les scissions.

Pour faire accepter plus aisément ce nouveau coup d'état, les amis du Directoire avaient jeté des hauts cris contre la bande de terroristes,de babouvistes, de proscripteurs, de monstres souillés de sang qui allait envahir le Corps législatif. On avait répété avec emphase qu'il était impossible de siéger à côté de tigres altérés de sang et de carnage etc., etc. En réalité, les électeurs n'avaient nommé que très peu d'individus dignes d'être qualifiés ainsi, et, en tout cas, cette indignation aurait été odieuse et ridicule à la fois chez des fructidoriens. Sans doute, il était fort regrettable de voir arriver au Corps législatif des hommes compromis dans les excès de la révolution, comme Lequinio, Gleizal, Thuriot, un babouviste comme l'ex-général Fion ; mais les autres expulsés, pour la plupart, n'étaient ni plus ni moins violents révolutionnaires que leurs expulseurs. Les uns étaient franchement hostiles à la coterie dominante, les autres en étaient simplement indépendants ; tel était leur véritable crime.

Il est certain aussi qu'il y avait eu quelques élections très fâcheuses de haut jurés et de magistrats : celle de Pinet aîné était tout à fait odieuse ; le département de la Moselle avait nommé haut juré Altmayer, et président du tribunal criminel Delatre ; ce dernier avait été président et Altmayer accusateur public d'une commission créée par Baudot et Lacoste, au plus fort de la Terreur, pour faucher des têtes en Alsace. Les suffrages des électeurs avaient pu s'égarer encore sur quelques misérables moins connus ; mais le dépit de n'avoir pu faire passer ses créatures, l'avantage de faire occuper jusqu'aux élections nouvelles des fonctions importantes par des hommes à lui, ont certainement déterminé le Directoire à réclamer la plupart de ces invalidations.

Mais quand bien même tous ces hommes eussent été d'abominables terroristes comme Pinet, le Directoire, en annulant une multitude d'élections qui n'avaient été le produit ni de la fraude, ni de la violence, n'en aurait pas moins commis une monstrueuse illégalité. La révolution avait amnistié complètement ces terroristes; les révolutionnaires zélés qui occupaient alors le pouvoir devaient subir la conséquence naturelle de cette amnistie ; en affichant une telle horreur pour le passé de leurs concurrents de l'an VI, les fructidoriens, qui avaient été si souvent leurs complices, qui étaient encore des proscripteurs acharnés, des pour-

voyeurs zélés de la *guillotine sèche*, faisaient preuve d'une révoltante hypocrisie.

Grâce aux scissions, et aussi à une pression électorale très forte dans les départements non scissionnés, le Directoire fit élire aux Conseils plus de quatre-vingts fonctionnaires à lui. Trente-trois commissaires près l'administration centrale furent nommés, dont un seul hors du département qu'il dirigeait. Et il ne faut pas oublier que ces fonctionnaires étaient presque des préfets. Trente-cinq commissaires, tant auprès des tribunaux que des administrations cantonales ou municipales, furent également élus, ainsi que deux substituts au tribunal de cassation, huit ambassadeurs ou chargés de missions diplomatiques, trois employés de ministère, un directeur de la poste aux lettres, un inspecteur de la loterie, un conservateur des hypothèques, etc.

La France ne s'émut point ; les jacobins simplement expulsés et singulièrement ménagés en comparaison des proscrits de fructidor [1], eurent la sagesse de comprendre qu'une insurrection ne leur servirait à rien, et que, dans l'état du pays, il leur serait facile de prendre leur revanche aux élections prochaines. La masse inerte de la population qui s'était courbée devant le coup d'état de fructidor, vit avec une indifférence railleuse les fructidoriens officiels, fructidoriser leurs complices.

Le succès du coup d'état de floréal an VI doit être attribué uniquement à la peur du terrorisme, impudemment exploitée par le Directoire, et à l'aversion que les victimes inspiraient au pays. On voyait avec bonheur les loups se manger entre-eux.

Le coup d'état de fructidor avait donné au jacobinisme des forces nouvelles, et les gens qui s'étaient résignés à subir la dictature du Directoire s'effrayaient et se montraient assez disposés à s'en prendre avec raison aux fructidoriens et à leur politique désorganisatrice. Devant ce double danger, ces mêmes hommes qui accusaient sans cesse le royalisme de prendre un masque jacobin, prirent effrontément un masque conservateur,

[1] Les députés furent ménagés, mais le Directoire exerça des actes de vengeance contre certains agents subalternes ; des prêtres défroqués, devenus anarchistes, furent déportés avec les véritables prêtres : — les jacobins soutinrent même que des laïques furent déportés comme prêtres, ce qui était très facile avec la loi du 19 fructidor. Les journalistes furent odieusement traités.

se mirent à signaler le danger jacobin, et à déclamer contre ces buveurs de sang dont beaucoup d'entre eux avaient été les complices. Barras, qui avait commis tant d'atrocités dans le midi, était à la tête de ces nouveaux puritains qui jetaient l'anathème sur les proscripteurs. Ils furent suivis par une troupe servile de faux modérés, vrais crapauds du marais. Le Directoire s'appuyait sur une foule nombreuse d'agioteurs, de pêcheurs en eau trouble, qui avaient leurs arrangements avec lui ; le succès des dissidents aurait singulièrement compromis leurs intérêts ; aussi tous ces gens là voulaient, pour l'éviter, soutenir le Directoire à n'importe quel prix, afin de continuer leurs tripotages. Comme leurs adversaires s'appuyaient surtout sur le vieux fond révolutionnaire des villes, ils jugèrent habile d'effrayer cette classe si nombreuse de révolutionnaires sans principes, prompts aux accommodements, indifférents à la persécution religieuse dont ils ne souffraient pas, et qui appréhendaient avant tout de retomber sous la tyrannie directe des clubs et des comités révolutionnaires ; c'est avec des électeurs de cette catégorie, terrorisés par des meneurs habiles, que le Directoire a organisé des scissions, et cette troupe crédule, peu scrupuleuse, ahurie par tant d'événements divers, accepta ce nouveau coup d'état comme une mesure nécessaire contre le retour de la Terreur, et fournit ainsi au Directoire les moyens de conserver encore le pouvoir pendant treize mois.

Peu de temps avant la proscription de fructidor, Treilhard avait dit à Mathieu Dumas que si les modérés voulaient non seulement écarter tout danger, mais encore se voir suivis par les régicides et les révolutionnaires, il leur suffirait de proclamer solennellement, au sein du Corps législatif, qu'ils approuvaient le crime du 21 janvier, et qu'ils auraient voté la mort de Louis XVI s'ils avaient fait partie de la Convention. Cependant les amis de Treilhard englobèrent dans la proscription de fructidor des révolutionnaires très zélés, des régicides suspects de modérantisme, Carnot [1] tout le premier. L'attentat du 22 floréal prouva de la manière la plus claire que les modérés n'auraient

[1] On déporta avec Carnot, Cochon, l'ex-ministre de la police qui avait découvert le complot royaliste de Brottier, Rovère, Bourden de l'Oise, Saladin, Mailhe, tous régicides. Thibaudeau dut disparaître.

pu être sauvés par aucune compromission ; et les révolutionnaires démontrèrent une fois de plus qu'il ne servait à rien d'être régicide quand on n'était pas le valet de la coterie dominante. Ce jour là on mit à la porte du Corps législatif, une superbe collection de régicides, de proscripteurs, de prêtrophobes, de briseurs de croix, [1] comme royalistes masqués et en renouvelant à peu près contre eux les impudentes accusations que Robespierre avait lancées contre les Hébertistes.

Jamais, en aucun temps, les compromissions, qu'elles portent sur les théories ou sur certains actes, ne désarment les révolutionnaires qui veulent garder le pouvoir à ses profits.

Les épurateurs de floréal, malgré leurs déclamations contre la Terreur, n'étaient pas même des révolutionnaires assagis. La plupart d'entre eux, après avoir bien terrorisé, s'appliquaient surtout à s'enrichir par des moyens malhonnêtes, et à mener joyeuse vie. Ils étaient assez magnanimes pour ne plus vouloir se servir ordinairement que de la guillotine sèche, quitte à fusiller, de temps en temps, des prêtres ou des émigrés rentrés, ou des malheureux qu'ils avaient qualifiés ainsi pour s'en débarrasser. Après floréal, ces faux modérés furent encore plus oppresseurs que jamais.

Mais cette peur horrible du retour de la Terreur était-elle au moins sincère ? Un an après, la coterie est désagrégée, certains intérêts sont déplacés, et des hommes qui se montraient, en floréal, les plus ardents à chasser du Corps législatif ces anarchistes qui devaient, à les entendre, relever les échafauds, s'unissent à ces mêmes anarchistes, victorieux aux élections de l'an VII, pour renverser le Directoire fructidorien le 30 prairial, et partager le pouvoir avec eux. Il est vrai que cette alliance ne sera pas de longue durée et que ces amateurs de coups d'état travailleront activement au 18 brumaire !

LUDOVIC SCIOUT.

[1] Ainsi par exemple Robert Lindet, Thomas Lindet, Lequinio, Thuriot, Pinet, Barbeau Dubarran.

# MÉLANGES

## I

## UN EMPEREUR BYZANTIN AU DIXIÈME SIÈCLE[1].

—

Les études byzantines semblent depuis quelque temps revivre en France. Toutefois elles manquent encore de représentant vraiment autorisé, dont les travaux puissent attester l'indiscutable compétence. Ainsi, pour ce qui regarde l'histoire byzantine, branche principale de ces études, et particulièrement intéressante, l'auteur du remarquable ouvrage sur Nicéphore Phocas déclare, dès le début, que « personne en France ne la connaît, à une exception près. » Encore, pouvons-nous ajouter, ce savant exceptionnel ne connaît-il à fond que la première moitié du dixième siècle, dont il avait fait une étude spéciale, surtout d'après les écrits de Constantin Porphyrogénète. Quelque excellente que soit l'œuvre de M. Alfred Rambaud, il est permis de douter qu'elle suffise pour lui décerner le titre de byzantiniste tout court, ses autres publications, d'un genre tout différent, n'ayant pas moins contribué à établir sa renommée littéraire que son *Empire grec au dixième siècle*.

Quoi qu'il en soit, M. Schlumberger a voulu marcher sur ses traces, et donner, à son tour, un résumé de l'existence militaire, sociale et politique à Constantinople dans la seconde moitié du même siècle (vers 960). Naturellement, il a dû largement puiser dans le travail de son devancier, ce dont il ne fait point de mystère et ce qui était d'ailleurs inévitable. Mais les deux œuvres n'en sont pas moins tout à fait distinctes l'une de l'autre : tant par leur contenu que par les procédés de méthode. Leurs héros respectifs sont demeurés illustres dans l'histoire, chacun à sa manière et sous une forme spécifique,

[1] *Un Empereur byzantin au dixième siècle. — Nicéphore Phocas*, par Gustave SCHLUMBERGER, membre de l'Institut. Édition illustrée de 4 chromolithographies, 3 cartes et 240 gravures. Paris, Didot, grand in-8° de IV et 780 p.

conformément aux types qu'ils représentaient. Constantin Porphyrogénète n'avait du goût que pour les lettres et la vie paisible de cabinet, tandis que Nicéphore Phocas, soldat avant tout, ne vivait que pour l'action et la guerre. Autant le premier a été un écrivain médiocre, autant le second primait tous les capitaines orientaux de son temps. Aussi ses exploits militaires font-ils le sujet principal de la monographie dont nous allons nous occuper. Elle nous fait assister aux luttes incessantes de Nicéphore Phocas contre les Arabes de Crète, d'Asie, d'Afrique et de Sicile, contre les Bulgares et les Russes, contre les Allemands en Italie. Elle nous le montre aussi comme administrateur et législateur, mais, bien moins heureux que sur les champs de bataille, ses réformes ayant grandement contribué à son impopularité. Enfin, le chrétien et l'homme y apparaît avec toute sa bizarrerie, qui fait de ce soldat-moine, à la fois intrépide au combat et dévot rigide, un vrai type de ces Empereurs d'Orient, moitié rois, moitié pontifes. De la sorte, nous avons là un tableau de la plus grande époque de l'Empire byzantin, au double point de vue de puissance militaire et du plus parfait développement de la civilisation et de l'art grecs au moyen âge.

Avant d'aborder son sujet, le docte académicien a compulsé une masse d'ouvrages, sans excepter ceux des auteurs slaves ou arabes, si peu connus ; sans omettre aucun document de quelque importance, ainsi que le témoigne la bibliographie placée à la fin du volume. Quoique les travaux de ses devanciers aient été largement mis à contribution, et toujours avec indication de leurs écrits, néanmoins, par les développements considérables des détails, par la quantité des données puisées aux sources d'accès difficile ou inédites, par la mise en œuvre des faits habilement groupés ensemble, enfin par l'illustration maîtresse qui l'embellit, le livre de M. Schlumberger est un ouvrage à certains égards nouveau ; dans tous les cas, c'est l'histoire la plus complète qui existe de Nicéphore Phocas.

L'ouvrage commence par un récit sommaire du règne très court et peu glorieux de Romain II (le Jeune), prince frivole et débauché, qui n'était empereur que de nom, tandis que le chef véritable de l'empire était le tout-puissant Bringas, son premier ministre, sur qui déjà son père, Constantin Porphyrogénète, s'était déchargé du soin de gouverner le pays, pour être moins distrait de ses occupations littéraires. Le nom de Nicéphore Phocas, conquérant de Crête, que détenaient les Arabes, devient glorieux, précisément durant le règne nominal de Romain. Cette brillante expédition, qui fraya au vainqueur le chemin du trône, eut lieu en 961.

Une description détaillée en fait le sujet du second chapitre, où il est longuement parlé, à ce propos, de la marine grecque, du fameux

feu grégeois et de la rentrée triomphale du vainqueur à Byzance, ovation moins solennelle que celle de 963, mais parfaitement certaine, quoique certains historiens l'avaient niée. Un diacre de Constantinople, nommé Théodose (ou Théodore), célébra la conquête de Crète dans un poème en cinq chants, composé immédiatement après ce glorieux événement, mais assez vide de faits et de renseignements y relatifs, et noyés d'ailleurs dans un flux de déclamations ampoulées ou de considérations prétentieuses sur les gestes des anciens. — Les exploits du curopalate Léon Phocas, frère de Nicéphore, sur la frontière de l'Asie-Mineure, qui ont singulièrement rehaussé leur gloire militaire et leur popularité, fournirent à l'auteur l'occasion de jeter un coup d'œil rétrospectif sur les péripéties de l'incessante guerre de frontière entre les Byzantins et les Arabes, et de tracer un captivant tableau de la cour du célèbre Seîf Eddaulèh, prince d'Alep, aussi chevaleresque et puissant que lettré. De même, au récit des campagnes de Nicéphore en Cilicie et en Syrie, signalées par d'éclatants succès et couronnées par la prise d'Alep, se mêlent, outre la description de ces provinces, l'exposé du système à suivre dans la guerre contre les Sarrasins sur la frontière méridionale de l'empire en Asie, et une analyse approfondie du traité de tactique sur les *évolutions militaires*, rédigé par ordre de Nicéphore, plutôt qu'il ne l'a rédigé lui-même (ch. IV). Après nous avoir fait assister à cette longue série de combats contre les Sarrasins d'Asie, l'auteur nous transporte à Byzance pour y être témoins d'une lutte moins sanglante, mais non moins émouvante. qui s'engagea, après la mort de Romain II (arrivée le 15 mars 963), entre Bringas, véritable chef du pouvoir, et Nicéphore, secondé secrètement par l'impératrice Théophano, sa future épouse, et ouvertement soutenu par ses victorieuses troupes. Celles-ci, malgré sa résistance simulée, l'ont proclamé empereur à Césarée, conduit jusqu'aux portes de la capitale, où il fit son entrée triomphale et fut couronné (ch. V)

C'est ici seulement que commence l'histoire de Nicéphore, empereur. Elle s'ouvre par une esquisse savamment tracée de l'empire grec à son avènement, par la description des *thèmes* d'Europe et d'Asie, des états voisins en Occident et en Orient, bulgare, russe et autres slaves, italien, hongrois et khazare, musulmans, arméniens et géorgiens (ch. VI).

Avant de reprendre le récit de nouvelles expéditions, moins heureuses que les précédentes, excepté celles contre les Sarrasins d'Asie, M. Schlumberger fait le portrait physique et moral du successeur de Romain II, raconte son mariage avec Théophano, célébré avec une pompe extraordinaire, suivi de fêtes populaires, et passe en revue les mesures législatives prises pour favoriser les militaires, ou au

profit de la puissance impériale, mais hostiles à l'Église, aux ordres religieux et aux monastères (ch. VII). C'est le seul chapitre où il soit parlé des rapports du nouveau Basileus avec l'Église d'une manière un peu étendue, quoique toujours insuffisante. — Le reste du volume est consacré à l'exposé de ses expéditions contre les Sarrasins de Cilicie et de Syrie, couronnées par la prise de Massissa (antique Mopsuesta) et de Tarsus, d'Antioche et d'Alep; contre les Arabes de Sicile, qui ont infligé aux généraux impériaux une défaite désastreuse et détruit la flotte grecque dans la bataille du Détroit.— Les guerres avec les Bulgares, les Russes et l'empereur d'Allemagne, Othon Ier le Grand, qui visait la possession des thèmes byzantins en Italie, pour achever la conquête de la péninsule, ont été menées avec une alternative de succès et d'insuccès. Il est vrai, le Basileus n'était pas là pour combattre en personne à la tête de ses troupes, et ses lieutenants n'avaient ni le même génie guerrier que lui, ni le renom d'invincible. — En Italie, les Grecs avaient d'ailleurs à lutter contre un adversaire redoutable, capable de tenir tête à Nicéphore lui-même, et non moins grand capitaine. En Bulgarie, Nicéphore a jugé plus commode de se servir contre l'ennemi des armes d'un prince étranger, Sviatoslav, de Kiev, qui triompha des Bulgares, mais à son propre profit, ayant conçu le projet de conquérir le pays danubien tout entier, d'y fixer sa résidence, et devenant ainsi, d'un allié momentané, l'ennemi déclaré des Grecs. — Les dernières pages contiennent le récit émouvant de la fin tragique de Nicéphore, tombé sous le fer des assassins que la perfide Théophano avait soudoyés, dirigés et introduits dans la chambre à coucher, sous la conduite de Jean Tsimiscès, son amant et, quelques heures après, empereur, celui qui, reprenant la lutte contre Sviatoslav, en sortit vainqueur et délivra l'empire comme la Bulgarie du redoutable envahisseur.

Voilà le fond de l'ouvrage que nous présentons aux lecteurs et dont le principal mérite consiste dans les développements à la fois abondants et singulièrement variés donnés à chaque partie du tableau. Encore n'avons-nous rien dit de l'élément artistique qui y joue pourtant un rôle considérable, et auquel l'auteur a voulu apporter un soin tout particulier pour en faire une preuve visible de la perfection de l'art byzantin au Xe siècle.

Les embellissements artistiques si prodigués dans le présent volume, témoignent d'un choix très intelligent et très heureux. Ils ont été recueillis de partout ; le cabinet de France, la bibliothèque nationale de Paris, celles du Vatican et de Londres, les collections renommées de Spitzer, Basilewski, Soltykof, surtout celle de M. Schefer, l'éminent directeur de l'Ecole des langues orientales vivantes, la collection

numismatique appartenant à l'auteur lui-même, tout a été mis à contribution, afin de rendre l'illustration aussi complète et instructive que possible. Un grand nombre de ces dessins paraissent ici pour la première fois ; tels sont, par exemple, les miniatures extraites de la chronique slavonne de Manassès, conservée à la bibliothèque Vaticane et représentant les combats entre les Bulgares et les Russes ; tels sont encore les précieuses peintures orientales tirées du recueil manuscrit de M. Schefer, et représentant les différentes scènes des guerres contre les Musulmans. C'est tout un album où la variété s'allie à la grâce, et où se trouvent réunis les plus remarquables objets d'art contemporains ou appartenant aux époques voisines : vue des monuments et des paysages, miniatures et fac-similés, ivoires et coffrets, reliquaires et triptyques, sceaux et monnaies, rien n'y manque ; la seule énumération des gravures dont le volume est enrichi remplit plusieurs pages à deux colonnes serrées. Il faudrait écrire une notice spéciale pour donner une idée des belles choses qui y sont accumulées, et qui rehaussent singulièrement le présent ouvrage, en en rendant la lecture doublement agréable et captivante. Je n'ai ni l'espace nécessaire, ni l'intention d'insister sur cette partie du livre, parfaitement réussie et digne des meilleurs éloges. J'aurais été heureux de pouvoir en dire autant du texte ; mais ici quelques réserves me paraissent nécessaires.

Et d'abord, le portrait de Nicéphore, tel que l'a tracé l'auteur lui-même, ne laisse pas que d'être un peu flatté. Ce que tous les historiens s'accordent à reconnaître à cet empereur, c'est son talent guerrier, sa bravoure, sa vie sobre et dure. Il eut des admirateurs qui n'ont su que lui donner des éloges, mais aussi des juges très sévères qui ne l'ont guère épargné. La vérité se trouve entre ces deux extrêmes, représentés par Léon Diacre d'une part, Luitprand de l'autre. Elle me paraît assez fidèlement rendue dans l'appréciation suivante, faite, d'après les divers documents, par M. Syrkou, auteur d'une excellente étude sur Nicéphore, souvent mentionnée dans l'ouvrage qui nous occupe. Je traduis sur l'original russe. « Nous pouvons nous représenter Nicéphore comme un homme religieux, qui mérita par là, peut-être, de passer pour saint parmi les moines et certains chroniqueurs, mais superstitieux, qui prisait fort la vie monastique quoique plutôt en théorie qu'en pratique, et vénérait les moines parmi lesquels il se rendit très populaire ; un homme de vie austère et dure, exigeant dans l'application des lois grossier, rusé, perfide, capitaine excellent, exemplaire, brave et intrépide dans les combats, mettant toute sa confiance dans ses troupes, froid, décidé ; mais pas toujours assez ferme dans les affaires sociales et politiques, injuste

envers ses sujets, cupide, insensible parfois jusqu'à la férocité (ce dont il fit preuve en mettant à mort une quantité innombrable de filles pendant la guerre de Crète, ou bien durant la famine) ; sans noblesse de sentiment (comme on le voit par sa conduite envers Luitprand, dans l'affaire du mariage d'Othon II avec Théophano, fille de Romain II), peu délicat dans le choix des moyens pour atteindre au but de ses désirs égoïstes (ainsi que le montrent son mariage avec l'impératrice Théophano, le synode réuni par lui à cette occasion et diverses mesures législatives contre le clergé, qui finit par le qualifier d'impie). Bref, Nicéphore était un type extrême, fruit de l'éducation à la fois monastique et militaire, alors dominante dans la société byzantine. »

Voilà ce qu'était cet *isapostole*, c'est-à-dire, égal des apôtres, ce « Basileus très saint et martyr, » comme il est appelé dans le *typicon* de l'athonite Saint Athanase, son ami. Par contre, le patriarche Polyeucte est jugé par le savant historien de Nicéphore avec une sévérité que rien ne justifie. Ce pontife, que l'Eglise grecque a placé sur ses autels, dont les actes témoignent d'un courage vraiment apostolique, est représenté il est vrai, comme un prélat « de grande vertu, uniquement occupé de faire le bien, » désintéressé, pieux, de l'austérité la plus rigide; mais en même temps passionné, fanatique, entêté, d'un esprit étroit. Veut-on des preuves ? Qu'on lise, par exemple, le récit du mariage de Nicéphore avec Théophano, la jeune veuve de Romain II (p. 367 et suiv.). Il faut se rappeler d'abord que le nouveau Basileus avait été déjà marié auparavant, et qu'en convolant en secondes noces, il devenait passible des peines canoniques attachées à la bigamie. Le patriarche Polyeucte, qui avait été pour beaucoup dans l'élévation de Nicéphore au trône, en le soutenant dans des moments décisifs par son autorité et son influence, n'a fait aucune difficulté de bénir son mariage avec la belle veuve ; mais il ne lui permit pas de pénétrer dans le sanctuaire, en déclarant que l'Église lui en interdisait l'entrée pendant un an, comme au bigame. Nicéphore Phocas était trop dévot et trop versé dans les choses ecclésiastiques pour en être surpris, et je doute qu'il se soit laissé aller aux sentiments de « fureur » contre le digne prélat qui ne faisait après tout que son devoir, et, de l'aveu de l'auteur lui-même, « était rigoureusement dans le vrai ; car telle était bien l'inflexible loi des canons de l'Église orthodoxe (p. 370). » En effet, elle figure dans tous les rituels grecs, en tête de l'office des bigames, et dans les nomocanons. Mais alors pourquoi traiter la piété du patriarche d'*étroite*, et trouver sa conduite *étrange*, *singulière ?* Qu'est-ce qu'il y a là d'*hostile* au mariage de l'empereur, puisqu'il a été célébré avec toute la pompe voulue et béni par l'Église?

Il n'y avait pas plus d'hostilité dans la conduite du patriarche, lorsqu'ayant appris que Nicéphore avait tenu sur les fonts baptismaux un des enfants de Théophano et de Romain, et par là contracté avec elle une « affinité spirituelle » qui rend l'union matrimoniale impossible, il déclara sans ambage à l'empereur qu'il devait ou répudier l'épouse ou s'abstenir à perpétuité de la communion; et, comme Nicéphore se prononça pour la seconde alternative, il le menaça d'excommunication. Hors de lui, l'empereur fait convoquer une assemblée d'évêques alors présents dans la ville, la renforce par l'adjonction de quelques sénateurs à sa dévotion, et lui enjoigne de délibérer sur la difficulté suscitée par le patriarche. La docile assemblée décide que le canon 53e du sixième concile œcuménique, interdisant le mariage pour cause d'affinité spirituelle, avait été promulgué sous le règne et au nom de Constantin Copronyme (sic), « autocrator hérétique, comptempteur de la Vierge et des Saints, adorateur des démons, etc.»; que, par conséquent, il n'avait aucune valeur, que Nicéphore devait être absous et son mariage reconnu valide. Notre auteur a parfaitement raison de déclarer cette solution « surprenante », en ajoutant qu'elle « ne fait honneur ni aux membres de l'assemblée, ni à Nicéphore qui voulut s'en contenter. » Mais il a oublié de relever le grossier anachronisme commis par ces juges trop complaisants, en plaçant le sixième concile œcuménique (célébré en 681) à l'époque de Constantin Copronyme qui régna 60 ans après (741-775). Ce concile, tenu sous Constantin Pogonat (668-685) en présence des légats du pape, condamna l'hérésie des monothélites et ne s'occupa que du dogme. Le 53e canon touchant l'affinité spirituelle est un des 102 canons disciplinaires promulgués au concile in Trullo, onze ans après le concile œcuménique de 681, avec lequel les Grecs s'obstinaient à le confondre. Autrefois on pensait que le synode in Trullo avait eu lieu encore du vivant de Constantin Pogonat; on aura ensuite confondu cet empereur avec Constantin Copronyme.

Je ne saurais partager les réflexions de l'estimable auteur sur la conduite ultérieure de Polyeucte dans l'affaire du mariage; et je préfère le témoignage de Léon Diacre, écrivain contemporain, disant que le patriarche trouva suffisante l'affirmation solennelle de Nicéphore que ce n'est pas lui, mais Bardas, son père, qui avait été parrain de l'enfant de Théophano.

Les autres actes du saint patriarche tombent également sous le blâme. Oppose-t-il les canons de saint Basile-le-Grand au décret impérial ordonnant d'honorer, à l'égal des martyrs, les soldats morts en combattant les infidèles, il est traité « d'obstiné, de prêtre le moins politique qu'il y eût jamais, toujours aveuglément attaché à la lettre de l'enseignement divin (p. 394). » Je ferai observer, à cette occa-

sion, que c'est bien le canon (23e) de saint Basile, évêque de Césarée, qui a été opposé à l'ordonnance impériale, et non la novelle de l'empereur Basile Ier, comme on lit dans un autre endroit (p. 537), où « le parti dévot », avec le patriarche en tête, est à nouveau accusé d'avoir « sacrifié à la passion religieuse tout patriotisme, toute justesse de vue politique. » — En général, la noble et grande figure de Polyeucte, défenseur intrépide des droits de l'Église, qui savait résister en face aux souverains oublieux de leurs devoirs chrétiens, n'a pas toute sa vraie physionomie ; c'est un portrait à refaire.

Si un prélat si haut placé, celui que ses contemporains appelaient un autre saint Jean-Chrysostôme, et avec qui la vertu semblait avoir monté sur le trône patriarcal, longuement profané par son prédécesseur Théophylacte, si un tel prélat, dis-je, n'a pas trouvé grâce devant le nouvel historien de Nicéphore, rien d'étonnant que les simples moines soient traités avec bien moins d'égards. « Cette « grande plaie de l'Église orthodoxe : le caloyer misérable, d'une « ignorance grossière, absolument inutile, pullulait dans l'empire. « On ne pouvait faire cent pas... sans coudoyer un de ces religieux « sordides, haillonneux, au court et grossier vêtement, à la barbe « inculte, qui, pieds nus, marmottant quelque inintelligible oraison, « s'en allait exploitant la crédule piété des fidèles... » Plusieurs couvents contenaient une population véritablement énorme, de véritables armées de religieux... Quel danger et quelle perte pour l'empire ce monde de moines qui se chiffrait par centaines de mille ! «... Petit « à petit la richesse nationale passait aux mains des congrégations « tout comme en France sous l'ancien régime. L'empire menaçait de « devenir la propriété d'un million de religieux (p. 388). » Ce langage n'est pas nouveau, et quoiqu'il ne s'adresse qu'aux moines de l'Église grecque du xe siècle, il n'en est pas moins regrettable dans un livre aussi sérieux que celui-ci, car il ne manquera pas d'être exploité par les ennemis des ordres religieux, et surtout par les incrédules aux yeux de qui, la perfection religieuse et le salut de l'âme sont des mots vides de sens. Le lecteur catholique sera également froissé de voir le culte des images traité d'iconolâtrie, et son rétablissement de réaction iconolâtre.

En parlant de Théophano, femme aussi belle au physique que repoussante au moral, en qui la bassesse de naissance s'unissait à la bassesse de cœur, l'auteur n'a pas assez d'expressions pour rendre les charmes de son éblouissante beauté. Se laissant entraîner par l'imagination, il la compare à « une sorte de divinité mystérieuse, à une belle icone descendue de son cadre, » et en qui la plèbe naïve croyait voir « l'incarnation même de la Théotokos, reine du ciel (p. 387). » Comparer la fille de cabaretier, la meurtière des deux maris (car on

l'accusait d'avoir empoisonné Romain II), le monstre moral, à la Vierge Immaculée, à la Mère du divin Sauveur, n'est-ce pas pousser trop loin l'admiration de la beauté rien que corporelle ?

Par contre, dans l'exposé de la polémique de Nicéphore avec Mothi, le khalife de Bagdad, c'est la réserve qui nous paraît excessive. L'Empereur, enorgueilli de ses victoires, envoya au khalife une lettre pleine d'insultes et de menaces, qu'il terminait ainsi : « Je conquerrai tout l'Orient et l'Occident, et je répandrai en tous « lieux la religion de la croix. Jésus a son trône qui s'élève au-« dessus des cieux, et, au jour de la résurrection, il planera au-dessus « de tous, alors que votre prophète a été enfoui dans la terre, que « ses ossements tombent en poussière au milieu des autres ossements, « et que ses enfants, depuis sa mort, sont éprouvés par la mort, la « captivité et le déshonneur. »

La riposte ne se fit pas attendre ; elle n'était ni moins hautaine ni moins insolente, et, en outre, pleine de blasphèmes. En voici le passage correspondant à celui de la lettre précédente : « Celui qui « veut conquérir l'Orient et l'Occident et répandre la religion de la « Croix, est le plus vil des hommes. Celui qui s'incline devant ces « Croix dans l'espoir qu'elles le dirigeront, est un âne qui mérite « d'être marqué au visage... Jésus, l'envoyé de Dieu, est le fils « de Marie qui l'a nourri, comme tu as été nourri toi-même, d'ali-« ments. Quant à celui dont le trône est au-dessus des cieux, c'est « le Créateur de Jésus, celui qui ressuscitera les cadavres décompo-« sés. Joseph le charpentier n'était pas, comme on l'a dit, l'époux « de Marie; c'est là un mensonge proféré par un homme contraint, « etc., etc. »

En donnant ce document, paraît-il, parfaitement authentique, le savant éditeur se contente de dire qu'il « est conçu en termes très fins, très dignes, empreints d'une grande noblesse (p. 431). » Et c'est tout ! Sur les insultes à Jésus-Christ, à Marie, à la croix ; pas la moindre remarque. Je passe plusieurs autres points de moindre importance, pour m'arrêter quelques instants sur la manière dont sont racontées et appréciées au chap. XIII^e, un des plus piquants et des plus étendus, les affaires d'Italie, les rapports de l'Empereur d'Orient avec celui d'Occident et avec le Pape, leurs négociations et leurs luttes. Le caractère d'Othon I le Grand, restaurateur de l'empire de Charlemagne au profit de la Germanie, n'est pas même ébauché; il le méritait pourtant, dût-il en résulter quelque désavantage pour le Basileus byzantin. Sa conduite envers le Pape Jean XII qui l'avait couronné Empereur (962), est présentée de manière à faire retomber tout l'odieux sur le Souverain pontife et ses partisans, sans

indiquer les motifs très graves qui ont obligé Jean XII de s'affranchir du César germanique oublieux du serment qu'il avait donné ; et soudain devenu maître absolu dans l'Église qu'il avait juré de protéger, ainsi que son chef, contre leurs ennemis du dehors et du dedans. Les griefs invoqués contre le pape au conciliabule du 6 novembre 963 et grandement exagérés servaient de simples prétextes, puisqu'ils n'avaient point empêché Othon I de recevoir de lui la couronne impériale, quelque temps auparavant. M. Schlumberger les répète d'après Luitprand dont il ne cesse de blâmer ailleurs la partialité et l'acrimonie. Parmi ces griefs, il y en a un qui est évidemment mal rendu ; c'est celui « d'avoir célébré la messe sans être préalablement purifié par *la confession.* » Il fallait mettre : sans faire *la communion ;* il fallait aussi indiquer la source, pour faciliter le contrôle, lequel n'est jamais inutile.

« L'honnête et énergique » protoscriniaire Léon, élu à la place de Jean XII par ce même conciliabule, était un antipape et un intrus ; il ne pouvait donc « redevenir pape incontesté », même après la mort de Benoît V, qui avait légitimement succédé à Jean XII, mais que l'empereur a fait déposer et exiler à Hambourg où le digne pontife mourut en odeur de sainteté. Le lecteur peu versé dans l'histoire de l'Église se fera une idée très inexacte sur tous ces faits tels qu'ils sont exposés dans le livre; et il est à regretter que l'auteur ait négligé de recourir aux sources plus pures que celles où il a puisé ses données sur les événements dont personne ne niera l'importance, puisqu'ils furent l'origine de la lutte entre le sacerdoce et l'empire, lutte séculaire qui assura à l'Église sa liberté et sa dignité, en la plaçant par là bien au-dessus de sa rivale orientale, devenue après sa défection de l'unité catholique, une servante docile des souverains autocrates. Le récit fort détaillé de la légation de Luitprand à Byzance, pour négocier le mariage de Théophano, fille de Romain II, avec le fils d'Othon I, légation complètement échouée, ne fait que mieux ressortir la pénurie des pages précédentes, sans la compenser.

A propos de la guerre contre les Bulgares et les Russes, l'auteur fait connaître Olga, première princesse chrétienne de Russie et mère de Sviatoslav, payen obstiné, devenu ennemi des Grecs après avoir été leur allié. S'appuyant sur le témoignage de la chronique dite de Nestor et écrite non pas *avant*, mais *pendant* le XII^e siècle, M. Schlumberger rapporte que cette princesse Varègue a été baptisée par le patriarche Polyeucte, lors de son voyage à Constantinople en 957; comblée de présents par l'Empereur Constantin VII, qui laissa une description minutieuse de sa réception à la Cour impériale, et que, de retour dans son pays, elle y répandit la lumière de la foi chrétienne. Telle

est, en effet, l'opinion généralement reçue parmi les Russes ; on ne peut pas cependant la donner pour certaine ; il y a des auteurs graves qui ne la partagent pas et aux yeux de qui elle reste indécise. Il s'agit de la question de savoir si Olga a été baptisée à Byzance, ou ailleurs. Le témoignage de la chronique russe ne leur suffit pas : d'abord, parce qu'elle a été composée cent cinquante ans après la mort d'Olga (969) ; ensuite parce qu'elle contient des données contraires à l'histoire ; par exemple, que la princesse Olga était venue à Byzance en 955 sous le règne de Jean Tzimiscès (970-975) — deux anachronismes manifestes ; ou bien que l'Empereur dont l'épouse vivait encore avait offert à l'illustre archontisse, alors plus que sexagénaire, le trône avec sa main, — deux nouvelles invraisemblances. Le silence complet de l'auteur des *Cérémonies* sur le baptême d'Olga, ferait penser plutôt qu'elle vint à Byzance étant déjà chrétienne, d'autant qu'elle avait dans sa suite un prêtre, et qu'il existait alors à Kiev beaucoup de chrétiens et des églises. Enfin, un moine russe du XI^e siècle, nommé Jacques, dans son *Éloge de Vladimir* dit formellement que Olga a passé dans le christianisme quinze ans, ce qui oblige à placer son baptême en 954 ou 955, sa mort bienheureuse étant arrivée, de l'aveu de tous, en 969. On peut donc soutenir qu'Olga a été baptisée à Kiev ou ailleurs, mais non à Byzance, ni en 957.

Ce n'est là, sans doute, qu'une opinion sujette à discussion ; mais il n'eût pas été inutile de la mentionner, ainsi que celle qui déclare incertaine l'origine de Théophano, devenue femme d'Othon II, et que tout le monde tient pour une des deux filles de Romain II, malgré que les chroniqueurs byzantins ne parlent que d'une seule, nommée Annet, mariée à Vladimir, grand-prince de Kiev. Dans un endroit du présent ouvrage (p. 153), Vladimir porte le titre assez étrange de « mégaduc de Russie et de *Moscou*. »

Ces quelques remarques ne sauraient ni enlever aux mérites réels et nombreux de la présente étude sur Nicéphore, ni empêcher de souhaiter que l'auteur poursuive l'histoire de ses successeurs immédiats, Tzimiscès et Basile Bulgaroctone, ainsi qu'il se propose de le faire.

J. MARTINOV.

## II

## LES POÈMES LATINS ATTRIBUÉS A SAINT BERNARD

—

« A titre de saint, l'abbé de Clairvaux a eu ses dévôts surtout parmi les moines, et leur manière de l'honorer a été de lui rapporter tout ce qu'ils trouvaient à leur goût dans le fatras des poèmes anonymes. » C'est en ces termes que M. Hauréau résume sa pensée sur les poèmes latins attribués à saint Bernard [1]. L'éminent académicien n'a pas de peine à démontrer que ces attributions datent pour la plupart du XVIe et du XVe siècles. A en croire les écrivains de cette époque, l'abbé de Clairvaux n'aurait pas composé moins de trente-six poèmes en vers. Les éditeurs des deux siècles suivants, par un zèle mal entendu ou par défaut de critique, contribuèrent à propager cette opinion erronée. Toutefois Horstius et Mabillon travaillèrent à la rectifier. Mais Mabillon crut devoir encore imprimer, dans son édition des œuvres de saint Bernard, sept de ces essais poétiques. Le premier a pour titre : *Carmen paræneticum ad Raynaldum ;* deux sont sous la rubrique : *Rhythmus de contemptu mundi ;* le quatrième est le célèbre *Jubilus rhythmicus de nomine Jesu ;* le cinquième est l'*Oratio rhythmica ad unum quodlibet membrorum Christi patientis et a cruce pendentis ;* le sixième une *Oratio devota ad D. Jesum et B. Mariam matrem ejus ;* et enfin le septième la fameuse prose *de Nativitate Domini* qui commence par cette strophe :

Lætabundus
Exultet fidelis chorus,
Alleluia ;
Regem regum
Intactæ profudit thorus,
Res miranda !

et dont M. Daniel a fait connaître une plaisante parodie française d'une très haute antiquité [2].

[1] *Des poèmes latins attribués à saint Bernard*, par B. Hauréau, Paris, Klincksieck, 1890, p. 94.
[2] *Thesaurus hymnolog.*, t. II, p. 61 et suiv.

Toutes ces compositions ont été faussement attribuées à saint Bernard. Mabillon l'avait nettement déclaré ; et la preuve qu'il donne de son sentiment, quoi qu'en pense M. Hauréau, est absolument péremptoire : « Je ne crois pas, dit-il, qu'on doive attribuer à saint Bernard ces poèmes, parce que défense était faite aux Cisterciens de rien exprimer dans un langage soumis aux lois de la métrique, *quippe Cistercienses nihil admittebant quod metricis legibus coercetur* [1]. »

M. Hauréau qui, comme nous le verrons, rejette à tort cet argument, arrive par une autre voie, l'étude des manuscrits, à la même conclusion. Sans éclaircir toujours l'origine des poèmes attribués à saint Bernard, il en démontre au moins le caractère apocryphe. Que le *Carmen paræneticum ad Raynaldum* soit dû à Bernard de Morlas, moine de Cluny, et le double poème *de contemptu mundi* à Jacopone de Todi, comme le veulent certains critiques, M. Hauréau n'oserait l'affirmer ; il se contente de déclarer que ces trois œuvres ne sont « dans aucun manuscrit de bonne date, au nom de saint Bernard [2]. » En vain chercherait-on également un manuscrit ancien qui attribuât au saint abbé soit l'*Oratio ad unum quolibet membrorum Christi patentis*, soit l'*Oratio ad Jesum et ad B. Mariam*. En revanche, Bernard aurait pu chanter dans la fameuse nuit de Noël où il eut, étant enfant, une vision de la naissance du Verbe, la prose *Lætabundus*, car on en connaît plusieurs manuscrits du xe siècle. Nous parlerons plus loin du *Jubilus de nomine Jesu*. Remercions encore M. Hauréau de nous avoir rappelé que l'auteur de l'*Alma Redemptoris mater* n'est pas l'abbé de Clairvaux, ainsi que l'indique certain manuscrit de la bibliothèque nationale, mais Hermann Contract, comme l'atteste Jean de Trittenheim, en cela d'accord avec la tradition. La prose *Ave maris stella*, avait été pareillement attribuée à saint Bernard ; or, on la rencontre dans plusieurs manuscrits du ixe siècle, notamment dans le ne 95 de Saint-Gall. Au sujet du *Mariale*, connu encore sous le titre d'*Oraison de S. Casimir à la très sainte Vierge*, le débat reste ouvert. Il n'est pas vraisemblable, quoi qu'en pense Jacques Hommey [3], que l'abbé de Clairvaux ait composé une telle prière, délayée en cinq cent quatre-vingts strophes. Les auteurs de l'*Histoire littéraire* l'attribuent au moine de Cluny, Bernard de Morlas [4]. Mais M. l'abbé Ragey le revendique pour saint Anselme [5], et, à l'appui de

[1] *Bernardi opera*, éd. Gaume, t. IV, p. 1763 ; Migne, t. CLXXXIV, p. 1307.
[2] *Ouv. cit.*, p. 28 et passim.
[3] *Supplementum Patrum*, p. 163 et suiv.
[4] *Histoire littéraire de la France*, t. XXII, p. 241-242.
[5] *S. Anselmi Mariale*, par le P. Ragey.

son opinion, il produit un manuscrit qu'un expert fait remonter au XIe siècle (Musée britannique, n° 21927 du fonds additionnel). L'argument serait sans réplique, si le manuscrit n'était anonyme.

Poursuivre cette analyse du travail de M. Hauréau serait chose facile ; mais ce serait aussi déflorer l'œuvre, en lui ôtant l'appareil d'érudition qui en forme le principal intérêt Nous renvoyons le lecteur pour la suite des faits et les détails des preuves à l'ouvrage même. Les savants y trouveront des renseignements dont l'exactitude égale l'abondance.

Ce n'est pas à dire, pourtant, que la critique et l'érudition de M. Hauréau ne puissent être prises en défaut. Plusieurs pages de son étude appellent même les sévérités de la critique ; et nous sommes fort surpris que M. l'abbé Duchesne n'ait pas fait ses réserves à ce sujet dans le compte rendu qu'il a donné récemment des *Poèmes latins attribués à saint Bernard* [1]. Un tel oubli veut être réparé. Déjà dans une précédente note, lue à l'Académie de Rouen [2], nous avions signalé quelques erreurs renfermées dans la première édition de l'ouvrage [3]. La seconde édition les aggrave Nous reprendrons donc nos anciennes observations en leur donnant quelques développements nouveaux. La publicité de la *Revue des questions historiques* nous permet d'espérer que cette étude servira de correctif au livre de M. Hauréau.

Notre première observation porte sur l'*Avant-propos* tout entier. Il y a là cinq pages d'erreurs, ou, si l'on aime mieux, deux et même trois grosses erreurs développées en cinq pages. M. Hauréau estime que Mabillon a mal interprété le texte qu'il avait sous les yeux, quand il a dit : *Cistercienses nihil admittebant quod metricis legibus coercetur.* « Mabillon s'est ici trompé, dit-il. Jamais il ne fut défendu, chez les cisterciens, de faire des vers métriques... Chez les cisterciens, comme chez les clunistes, *les poètes abondent*, *surabondent ;* et qui s'en étonne ? La vie du cloître avait *de grands loisirs* qu'il fallait bien occuper, et *la distraction habituelle* des lettrés dans tous les genres de solitudes est *de faire des vers bons ou mauvais*. Voici maintenant les termes du décret que Mabillon a mal compris : *Monachi qui rythmos fecerint ad domos alienas emittantur, non reversuri nisi per capitulum generale*. Ainsi le décret concerne, non les vers métriques, mais les vers rythmiques qui, pour la plupart, étaient fort libres...

[1] *Bulletin critique*, 1er mai 1890, p. 162.

[2] *Etude sur les poèmes latins attribués à saint Bernard*, par M. Hauréau; *Note* par l'abbé Vacandard, Rouen, Cagniard, 1884.

[3] L'étude de M. Hauréau parut d'abord dans le *Journal des savants*, numéros de février, mars, mai, juillet 1882.

D'ailleurs cette sentence capitulaire... est de l'année 1198. Elle est donc bien postérieure à saint Bernard, mort le 20 août 1153. *Cela nous autorise à conclure que, du temps de saint Bernard, on pouvait cultiver chez les Cisterciens ce genre de poésie*, sinon sans être blâmé, du moins sans encourir la peine de l'exil ; et, s'il était besoin de confirmer cette conclusion par une preuve positive, *cette preuve nous serait fournie par l'exemple de saint Bernard lui-même*, comme nous l'atteste un de ses contemporains, qui peut être en cela tenu pour un témoin irrécusable. » D'après ce témoin, Bernard, jeune encore, aurait composé des chansonnettes bouffonnes et des vers libres ou même libertins. Un peu déconcerté par la hardiesse de cette déposition, M. Hauréau ajoute : « Quoi qu'il en soit, il demeure constant que Bernard a composé dans sa jeunesse, *à Citeaux*, des vers quelconques [1]. »

De ces lignes se dégagent deux propositions fort nettes, à savoir : 1° que Mabillon a mal compris la règle cistercienne ; 2° que, dès l'origine de l'Ordre, les Cisterciens occupaient une partie de *leurs loisirs à faire des vers*, et que Bernard en particulier, *durant son noviciat*, s'est amusé à composer des « chansonnettes » ou au moins « des vers quelconques. » Voyons ce que valent ces affirmations.

Si quelqu'un « s'est trompé » sur le point de la règle cistercienne qui regarde la versification; ce n'est pas Mabillon, c'est M. Hauréau. Le savant Bénédictin ne fait nullement allusion, dans sa remarque, au décret capitulaire de 1198 (lisez 1199) [2]. Il a en vue une loi pleinement en vigueur au temps de saint Bernard. Les termes dont il se sert sont empruntés mot pour mot à une lettre du secrétaire de l'abbé de Clairvaux. *Nos nihil recipimus quod metricis legibus coercetur*, écrit Nicolas. La lecture des vers était même défendue à Clairvaux, si l'on en croit le même auteur, bien placé pour le savoir ; à plus forte raison la composition des vers métriques ou rythmiques était-elle interdite [3].

La même loi régnait-elle à Citeaux dès l'origine de l'Ordre ? M. Hauréau ne le croit pas. « Chez les cisterciens, dit-il, les poètes abondent, surabondent. » Cela nous importe peu ; ce qu'il faut démontrer, c'est que ces poètes vivaient au commencement du XIIe siècle. Or, M. Hauréau serait fort empêché de produire une pièce de vers

[1] Hauréau, *ouv. cit.*, p. I-V.
[2] Martène, *Thesaur. anecdot.* t. IV, p. 1293.
[3] « Versus Galteri... nondum habui, écrit Nicolas — entre 1145 et 1151 selon Mabillon ; — sed etsi vidissem, non perlegissem, quia nos nihil recipimus quod metricis legibus coercetur. » Ep. XV, citée par Mabillon, *Præfat ad Sermon. Bern.*, n. XLIV, édit. Gaume, t. III, p. 1623 ; Migne, t. CLXXXIII, p. 30.

remontant à cette époque, qui portât la marque cistercienne. C'est qu'en effet de 1100 à 1119, voire plus tard, les *loisirs* des cisterciens n'étaient pas *grands*, et que des études littéraires plus importantes que des chansonnettes ou des vers rythmiques réclamaient le temps qu'ils consacraient aux travaux intellectuels. En veut-on la preuve ? La *Charte de Charité* et les premiers statuts de l'Ordre vont nous la fournir. Le Chapitre général de 1119 ordonne que tous les livres liturgiques soient uniformes dans les maisons de l'Ordre, et, par ces *livres qu'il n'est pas permis d'avoir différents*, il faut entendre le Missel, l'Epistolaire, la Bible, le Collectaire, le Graduel, l'Antiphonaire, la Règle, l'Hymnaire, le Psautier, le Lectionnaire et le Calendrier [1]. Or, s'imagine-t-on la somme de travail que suppose l'exécution d'un pareil décret ? Avant de songer à y soumettre tous les Cisterciens, il fallut ramener les divers volumes à un exemplaire-type. C'est ainsi que saint Étienne Harding acheva en 1109 sa fameuse Recension de la Bible, type des premières bibles cisterciennes [2]. Est-il bien téméraire de conjecturer que les Recensions des autres livres liturgiques absorbèrent les loisirs de cinq ou six années ? En ce cas, quel temps restait-il aux « confrères » de saint Bernard pour « faire des vers » par manière de « distraction ? » Des distractions ! Sûrement le mot et la chose eussent fait sourire saint Étienne et ses disciples. Il suffit d'ouvrir l'*Exordium Cisterciense* [3] et la *Vie* de saint Bernard par Guillaume de saint Thierry [4] pour s'en convaincre. Attribuer à des moines de Citeaux la composition de vers profanes, vers 1100 ou même de 1113 à 1115 date du noviciat de saint Bernard, c'est tomber dans un anachronisme flagrant.

Mais l'exemple de saint Bernard lui-même, objecte M. Hauréau, n'est-il pas une preuve « décisive du fait ? » Nous l'avons déjà remar-

[1] « Quia omnes monachos ipsorum ad nos venientes in claustro nostro recipimus, et ipsi similiter nostros in claustris suis, ideo opportunum nobis videtur et hoc etiam *volumus ut mores et cantum et omnes libros ad horas diurnas et nocturnas et ad missas necessarios, secundum formam morum et librorum Novi monasterii possideant*, » etc. (*Carta caritatis*, ap. Migne, t. CLXXVI, col. 1379, ap. Guignard, *Les monuments primitifs de la règle cistercienne*, Dijon, 1878, p. 80). — *Quos libros non licet habere diversos*. Missale, epistolare, *Textus* (La Bible), collectaneum, graduale, antiphonarium, regula, hymnarium, psalterium, lectionarium, kalendarium, *ubique uniformiter habeantur*. (*Institula general. capitul. ap. Cistercium*, ap. Guignard, *ouv. cit.*, p. XXXVI ; *ibid.*, p. 250).

[2] Voir sur cet important travail, Martin, *Saint Étienne Harding et les premiers recenseurs de la Vulgate latine*. Amiens, Rousseau-Leroy, 1887, p. 112-115 et passim.

[3] Ap. Guignard, *ouv. cit.*, p. 60-75.

[4] Ap. Migne, t. CLXXXV, p. 226-267.

qué ailleurs, le texte allégué par le savant académicien à l'appui de son opinion n'a pas la portée qu'il lui donne. En admettant, sur l'autorité d'ailleurs suspecte de Pierre Bérenger, écolâtre de Poitiers et apologiste d'Abélard, que saint Bernard se soit exercé pendant sa jeunesse à versifier quelques sujets plus ou moins profanes, nous nions expressément qu'il ait continué cet exercice *à Cîteaux*, soit pendant son noviciat, soit après sa profession. Une fausse interprétation et une traduction inexacte du texte de l'*Apologie* de Bérenger ont pu seules induire en erreur M. Hauréau et ses lecteurs. Il nous suffira de lire attentivement le passage cité et de le traduire exactement pour dissiper toute équivoque et rétablir la vérité.

« On nous a raconté, dit Pierre Bérenger à l'abbé de Clairvaux [1], que dès les premières années de ton adolescence, *a primis fere adolescentiæ rudimentis*, tu façonnais déjà des chansonnettes bouffonnes et des vers mondains, *cantiunculas mimicas et urbanos modulos factitasse*. Et certes nous ne parlons pas ici d'un bruit incertain. Le pays où tu fus élevé est le garant de notre discours, *testis est alumna tui patria nostri sermonis*. N'est-il donc pas resté profondément gravé dans ta mémoire que tu faisais de constants efforts pour surpasser tes frères dans les combats de poésie rythmique — ou simplement dans les luttes poétiques — par la finesse et la subtilité de l'invention. *Fratres tuos rhythmico certamine acutæque inventionis versutia semper exsuperare contendebas.* » (M. Hauréau traduit : «Tu faisais de constants efforts pour surpasser *tous tes confrères* dans les combats de poésie rythmique, *dans les tours de force de malice et de raillerie.* ») « C'était une grave injure, un cruel déboire pour toi de rencontrer un rival dont les invectives n'eussent pas moins de hardiesse que les tiennes. Je pourrais, sur la garantie de témoins dignes de foi, insérer ici quelques-unes de tes plaisanteries, *aliqua de nugis tuis*, mais je craindrais de souiller mes pages par des citations déshonnêtes, *fœdi commenti interpositione.* »

On voit que Bérenger ne ménageait pas les expressions. Le ton satirique de son *Apologie* semblerait indiquer qu'il n'a pas gardé dans sa déposition l'impartialité qui convient à l'historien. Il ajoute pourtant : « Ce que tout le monde sait n'a pas besoin d'être prouvé. » Faut-il l'avouer, nous nous défions quelque peu « de ces témoins dignes de foi [2] » dont il invoque « la garantie ; » et l'authenticité « des chansonnettes et des vers libertins » qui couraient alors sous le nom

[1] Berengarii Scolastici *Apologeticus* ; ap. Cousin, *Opera Abælardi*, tom. poster., p. 771. M. Hauréau traduit l'*Apologeticus*, d'après le n° 1896 des mss. lat. de la Biblioth. nation. fol. 185. Les deux textes sont conformes.

[2] « Ex testium probabilium adstipulatione. » *Apologet.*, loc. cit.

de l'abbé de Clairvaux nous paraît suspecte. M. Hauréau, d'ordinaire si sévère et si justement sceptique en ces matières, a-t-il quelque raison d'être moins défiant à l'égard du témoignage de Pierre Bérenger ? Bien que Bérenger ait désavoué son libelle et les calomnies qui l'assaisonnaient [1], acceptons son récit comme l'expression de la vérité Ce qui en ressort, c'est que l'abbé de Clairvaux a composé des vers profanes dans sa jeunesse, *a primis fere adolescentiæ rudimentis*, et selon cette hypothèse, nous nous associons à M. Hauréau pour regretter que Bérenger n'ait pas cru devoir nous conserver le moindre échantillon de ces *juvenilia*. Mais ce qui n'est pas moins évident, c'est que ces compositions sont antérieures à l'entrée de Bernard en religion. Ce n'est pas Citeaux qui fut *alumna patria*, la *première nourrice* de saint Bernard, comme traduit M. Hauréau lui-même ; c'est Fontaine ou Châtillon Ce ne sont pas ses *confrères* qui luttaient contre lui dans les exercices de versification, de poésie rythmique, si l'on veut ; ce sont ses *frères*, peut-être ses camarades de classe, ses amis d'enfance, *fratres tuos... aliquem .. a primis fere adolescentiæ rudimentis*. La proposition de M. Hauréau est donc sans fondement, et la thèse qui forme l'*Avant-propos* de son livre croule du même coup [2].

Nous relèverons une méprise aussi étonnante dans le corps de l'ouvrage. A la page 56, nous lisons :

« *B. Bernardi ad Eugenium papam de Romanis.*

« Tel est le titre de cette pièce dans le numéro 184 du Mont-Cassin, et en voici les premiers vers, si ce sont là vraiment des vers quelconques :

In Deum impii,
In sancta temerarii,
Invicem seditiosi.
In vicinos æmuli,

[1] « Apologiam illam damno, tali conditione, ut si quid in personam hominis Dei (Bernardi) dixi, joco legatur, non serio. » Bereng. *Epist.* ad episcop. Mimatens. ap. Cousin, *loc. cit.*, p. 788. Parmi les attaques dirigées contre saint Bernard, il nous semble qu'il est juste de placer la prétendue authenticité de certaines chansons déshonnêtes, *commenti fœdi*, qu'on faisait courir sous son nom.

[2] Nous remarquerons, en passant, que M. Hauréau croit trop facilement et trop complaisamment « au commerce habituel de saint Bernard avec Ovide. » Où a-t-on vu que le saint moine « prisait particulièrement le maître des poètes faciles ? » (Hauréau, *ouv. cit.*, p. 8). S'il « le cite « quelquefois — et non « souvent — de mémoire », rien n'indique qu'il le préfère à Virgile ou à Horace.

In extraneos inhumani,
Superioribus infideles,
Inferioribus importabiles,
Ad petendum inverecundi,
Ad negandum fiduciosi,
Importuni ut accipiant,
Inquieti donec arripiant,
Ingrati cum acceperunt,
Docuerunt
Linguas suas loqui grandia,
Cum operentur exigua.
Largissimi promissores,
Parcissimi exhibitores,
Blandissimi adulatores,
Mordacissimi detractores,
Simplicissimi dissimulatores
Et malignissimi proditores,
Quid tam abominabile Deo,
Displicibile mundo,
Et tam sæculis horridum,
Quam superbia et fastus Romanorum ?

« Le manuscrit cité du Mont-Cassin est, croyons-nous, le seul où se rencontre cette violente invective contre les Romains. *Nous n'avons pas à prouver qu'elle n'est pas de saint Bernard. Saint Bernard, conseillant et consolant le pape Eugène, lui parlait une langue tout autre que celle-là.* A la vérité, nous n'hésitons pas à reconnaître qu'il a pu fournir le thème de cette pièce, qui paraît fabriquée sur sa lettre 243, à l'adresse des Romains complices d'Armand de Brescia ; mais *la paraphrase,* qui n'est pas de son temps, nous semble avoir été composée par quelque moine de la maison qui nous l'a seule conservée, par un moine violent, mais peu lettré. »

Nous n'avons cité cette page, en soulignant plusieurs lignes, que pour faire voir le danger des jugements *a priori,* ou simplement fondés sur la critique interne des documents. M. Hauréau estime que « saint Bernard conseillant et consolant le pape Eugène lui parlait une langue tout autre que celle-la. » Or il se trouve que cette consolation sous forme d'invective, attribuée à un moine du Mont-Cassin, est mot pour mot l'œuvre de l'abbé de Clairvaux. Le copiste qui l'a transcrite, — sans « paraphrase » d'aucune sorte, — s'est borné à retourner les phrases pour les faire rimer ; fantaisie un peu fade à

la vérité, mais à coup sûr fort innocente. Ce n'est donc pas « la lettre 243 qui a fourni le thème de cette pièce, » comme le supposait M. Hauréau. M. l'abbé Duchesne en a retrouvé un fragment en prose dans la vie du pape Alexandre III. La pièce elle-même n'est qu'un extrait du grand ouvrage adressé par l'abbé de Clairvaux au pape Eugène III; elle se lit au livre IV, chapitre 2, du traité *De Consideratione :* nous la transcrivons pour l'édification du lecteur :

« Impii in Deum, temerarii in sancta, seditiosi in invicem, æmuli in vicinos, inhumani in extraneos..... superioribus infideles, inferioribus importabiles. Hi inverecundi ad petendum, ad negandum frontosi Hi importuni ut accipiant, inquieti ubi acceperint. Docuerunt linguam suam grandia loqui, cum operentur exigua. Largissimi promissores, et parcissimi exhibitores : blandissimi adulatores, et mordacassimi detractores, simplicissimi dissimulatores et milignissimi proditores (cap. II, n° 4). » « Quid tam notum sæculis, quam protervia et fastus Romanorum ? » (*ibid.* n° 2.) « Hi invisi terræ et cœlo (*ibid.* n° 4) [1]. »

Nous ne voulons pas laisser passer sans observation le jugement que M. Hauréau porte sur le *Jubilus rhythmicus de nomine Jesu.* Le poème est composé de quarante-huit strophes de quatre vers et commence ainsi :

Jesu, dulcis memoria,
Dans vera cordi gaudia,
Sed super mel et omnia
Ejus dulcis præsentia.

M. Hauréau qualifie durement l'ouvrage. Après avoir reconnu que « l'inspiration en est pieuse, d'une piété vive et soutenue [2], » il ajoute que « toute la pièce est de la plus grande inconvenance [3] ; » et, de cette dernière proposition, il conclut que saint Bernard ne saurait en être l'auteur. Nous avons quelque peine à concilier ces deux jugements légèrement contradictoires. Nous avons bien rencontré dans le *Jubilus* une strophe dont les expressions, usitées aujourd'hui dans le langage de la physiologie, sonnent mal à l'oreille

[1] Le texte de Boson que cite M. l'abbé Duchesne (*Bulletin critique,* loc. cit.) est emprunté mot pour mot à saint Bernard : « Quid enim tam notum sæculis quam protervia Romanorum ? Sunt enim seditiosi invicem et emuli in vicinos ; subesse nesciunt et præesse non norunt, superioribus infideles et inferioribus importabiles ; docuerunt etiam linguas suas grandia loqui cum operentur exigua. » *Liber Pontif.*, éd. Duchesne, t. II, p. 424. Cf. *De Considerat.*, lib. IV, cap. II, n^os 2 et 4.

[2] *Ouv. cit.*, p. 64.

[3] *Ibid.*, p. 66.

des délicats. Mais il ne faut pas oublier que le latin, dans les mots, brave ou plutôt sauve l'honnêteté. Il ne faut pas oublier surtout que les mystiques du moyen âge ne reculaient pas devant une orientale nudité d'expression qui déconcerte notre pruderie moderne. L'Église, au reste, nous paraît avoir tranché la question de convenance et de moralité de ce poème, en lui empruntant quelques strophes pour les insérer dans son bel office du Nom de Jésus.

Mais cette décision laisse entière la question d'authenticité. Si la pièce n'est pas indigne de la piété de saint Bernard, est-ce une raison suffisante pour qu'on la lui attribue [1] ? Se plaçant sur le terrain de l'érudition, M. Hauréau reprend ici tous ses avantages. Il montre que le premier éditeur qui l'ait inscrite parmi les œuvres de Saint-Bernard est Gillot, en 1586. Avant Gillot, personne n'avait osé prendre cette liberté. M. Hain, dans son répertoire, n'en cite aucune édition du XVe siècle. Elle ne figure pas même dans le recueil de Félix Baligault. Quand Georges Fabricius la publiait en 1564, dans son ample collection des *Anciens Poètes de l'Eglise*, il la disait d'un auteur incertain, *incerti auctoris*. Il fallait s'en tenir à cette incertitude, car un grand nombre de manuscrits, particulièrement les plus anciens, sont anonymes ; tels sont par exemple, les nos 2565 (fol. 8), 2931, 14958 (fol. 153), 18134 (fol. 246), des manuscrits latins, 333 (fol. 21) des nouvelles acquisitions et 25408 (fol 107), des manuscrits français à la Bibliothèque nationale, 852 de Troyes, 1394 de Saint-Gall, 628 de d'Einsiedeln, 9653 de Munich, 368 et 668 des *Cod. Laud. miscell.*, à la Bodleienne [2].

Nous ne terminerons pas cette étude sans examiner la valeur d'une raison que M. Hauréau invoque à plusieurs reprises pour établir le caractère apocryphe des poèmes attribués à l'abbé de Clairvaux. « La pauvreté du style de ces poèmes, dit-il, est une preuve qu'ils ne sont pas de lui. Saint Bernard n'a pu composer des œuvres si indignes de son génie et de son goût [3]. » M. Hauréau semble oublier ou

[1] Il ne faut pas oublier que le *Jubilus* est intitulé dans un *Codex* de Vaulx-Cernay : *Meditatio cujusdam sanctæ Virginis de amore Christi* (Mabillon, *Bern. oper.*, éd. Gaume, t. IV, p. 1763 ; Migne, t. CLXXXIV, p. 1307).

[2] Hauréau, *ouv. cit.*, p. 64 et 66.

[3] « Les vers pénibles, lourds et pédants de l'épitre au jeune Rainaud ne sont pas d'un lettré qui prisait particulièrement (Ovide) le maître des poètes faciles. » (p. 8.) « Le style négligé de cette pièce ne rappelle en rien celui de saint Bernard. » (p. 40.) « Tout démontre l'inconvenance de l'imputation (attribution d'un poème à saint Bernard). On y chercherait en vain quelque trait heureux. » (p. 53.) Saint Bernard « ne devait pas être considéré comme l'auteur certain d'un si méchant poème » (le *Jubilus*). (p. 65.)

même ignorer, que nous possédons des vers et des vers fort mauvais, de la main de saint Bernard [1]. Pourtant ces vers existent et l'abbé de Clairvaux en parle dans l'une de ses lettres, *hymnum composui, metri negligens* [2]. On ne saurait avoir une haute idée du talent et du style poétique de saint Bernard, si l'on en juge par ce spécimen de sa versification. C'est une hymne ou plutôt ce sont trois hymnes en l'honneur de saint Victor. Étudions-les sans préjugés. Il n'est pas sans intérêt de voir comment le grand orateur est devenu un hymnographe, par une exception qui n'infirme nullement la règle de son ordre.

Saint Victor était patron du couvent de Moutiers-Ramcy, au diocèse de Troyes Le supérieur, l'abbé Guy et ses religieux, désirant réciter un office propre du saint confesseur, s'adressèrent pour cette composition à l'abbé de Clairvaux. Celui-ci, qui sentait mieux que personne les difficultés d'une œuvre de ce genre, refusa d'abord de s'en charger, alléguant son incapacité et renvoyant la tâche à un plus digne. Mais les instances réitérées de l'abbé Guy et de ses moines, vinrent à bout de ses répugnances. L'abbé de Clairvaux se vit contraint de répondre à leurs désirs selon ses moyens. L'idéal qu'il avait sous les yeux quand il entreprit son travail, est élevé et caractéristique. Voici en quels termes il expose sa théorie : « Dans les solennités religieuses, ce qu'il faut entendre, ce ne sont pas des nouveautés ni des œuvres composées à la légère, mais des choses authentiques et recommandables par leur antiquité, qui édifient l'Église et sentent la gravité ecclésiastique. Que s'il faut à tout prix faire entendre du nouveau, si le sujet le demande, j'estime qu'il ne faut admettre que ce qui peut à la fois charmer l'âme des auditeurs et leur être utile, grâce à la dignité du langage et à la dignité de l'auteur. Il faut que les sentiments soient profondément vrais, qu'ils rendent le son de la justice, persuadent l'humilité, enseignent l'équité ; il faut qu'ils produisent la lumière dans les esprits, qu'ils forment les mœurs, crucifient les vices, surnaturalisent les affections et disciplinent les sens. Que le chant même, s'il y en a, soit plein de gravité ; qu'il ne sente ni la mollesse ni la rudesse. Suave sans être léger, qu'il ne charme les oreilles que pour émouvoir les cœurs. Ce n'est pas un léger dommage pour la piété que d'être

« Il serait très imprudent de rapporter à saint Bernard des vers aussi peu louables. » (p. 75.) Cf. pp. 58, 93 et 97.

[1] « Si saint Bernard a composé des vers, ils sont perdus ou n'ont pas été conservés sous son nom.» (*ouv. cit.*, p. 97.) L'oubli de M. Hauréau est d'autant plus surprenant qu'il cite une *Admonitio* de Mabillon où il est question de cette pièce (*Bern. op.*, éd. Gaume, t. IV, p. 1763).

[2] Ep. 398.

détourné par la légèreté du chant, du profit qui doit être attaché au sens des paroles, et de s'appliquer davantage à combiner des sons qu'à insinuer des vérités [1]. »

Dans ces lignes, saint Bernard a nettement indiqué le caractère de la poésie sacrée. S'il est vrai que, dans tous les genres de compositions, l'auteur doive avant tout se préoccuper des idées et des sentiments et approprier le ton et le style à son sujet, à la plus forte raison l'hymnographe doit-il subordonner la forme littéraire aux sentiments qu'il exprime et au but qu'il poursuit : l'édification des âmes. Ce sont ces principes qui ont dirigé saint Bernard dans sa rédaction des trois hymnes consacrées à la louange de saint Victor. Malheureusement, l'exécution ne répondit que fort imparfaitement à sa théorie. Il s'était imposé la tâche de faire entrer dans sa composition les principaux traits de la vie du saint. Ce souci de l'exactitude historique et d'autres causes encore (nous voulons le croire) ont nui à son inspiration. C'est à peine si nous trouvons dans son œuvre quelques strophes qui valent l'honneur d'être citées. Les deux suivantes nous donneront une idée de son style et de son goût.

Vita Victoris, meritis præclara,
Hominem terris, qui non sit de terrâ,
Velut e cœlo datum, repræsentat
Ad imitandum.
Christus in illo vixit, et non ipse;
Speculum vitæ mortuis de mundo
Homo cælestis prœbuit seipsum.
Similes quærens, etc [2].

Est-ce là de la poésie? Sont-ce même des vers ? On voit bien que le saint abbé a voulu imiter le mètre de certaines hymnes reçues dans l'Église, la strophe saphique si souvent employée par Horace; mais il n'a tenu compte que du nombre des syllabes, sans égard pour la quantité prosodique. Lui-même le reconnaît dans sa lettre aux religieux de Montiéramey : « Dans les hymnes que j'ai composées pour être chantées, dit-il, j'ai négligé la mesure pour ne m'occuper que du sens : *Quod ad cantum spectat, hymnum composui, metri negligens, ut sensui non deessem* [3]. » Cette excuse est-elle suffisante pour désarmer la critique? Sans jeter le blâme sur les composi-

[1] Ep. 398.
[2] *Bern. op.*, éd. Gaume, t. II, p. 2618 et suiv. ; Migne, t. CLXXXIII, p. 775 et suiv.
[3] Ep. 398 Faut-il penser que Bernard négligeait la prosodie, par respect pour la régle cistercienne?

tions de notre saint, nous permettra-t-on de regretter qu'il ait poussé si loin le mépris de la forme littéraire et des règles de l'art ? On conçoit qu'il ait eu à cœur de subordonner la forme au sens et l'art à la vérité historique ; c'était son droit, c'était même son devoir. Mais ce qu'on a peine à comprendre, c'est qu'il ait violé si ouvertement et sans scrupule les lois de la versification latine.

Il faut dire à sa décharge qu'à l'époque de la formation des langues néolatines, ces lois étaient tombées un peu partout en désuétude. L'accent triomphait de la quantité. Cette décadence littéraire remonte même assez haut dans l'antiquité. Dès la fin de l'Empire l'accent seul est vivant en latin et la prosodie s'apprend à Rome par la lecture de Virgile comme chez les modernes. Dans les hymnes de saint Ambroise, on trouve des brèves accentuées comptées comme longues : *crūcem*. Commodien — vers 300 — écrit en Afrique, pour le peuple, des vers qui ressemblent aux hexamètres allemands et d'où la quantité est complètement absente. On cite de lui ce beau vers appliqué à Rome : *Luget in æternum quæ se jactabat æterna*, où le syllabe *æ* compte alternativement comme longue et comme brève [1]. Le moyen-âge est allé beaucoup plus loin dans cet abandon de la prosodie classique. L'abbé de Clairvaux ne péchait donc nullement contre le goût de son temps, en négligeant les lois de la métrique, *metri negligens*. Il est seulement à regretter qu'il n'ait pas cru devoir réagir contre l'usage et s'inspirer comme tant d'autres l'ont fait depuis, pour la composition de ses hymnes [2], aux sources de la belle latinité.

Ce qui manque à ses vers, en effet, c'est l'élégance non moins que la mesure. Et certes, la faute n'en est pas au sujet qu'il traitait. Il a composé sur le même saint Victor deux panégyriques qui servent de leçons à l'office de Matines, et il a retrouvé alors l'inspiration qui lui fait si complètement défaut dans ses hymnes. En somme donc, il faut le reconnaître, saint Bernard n'est pas un poète ; il n'est pas même un bon versificateur. Que M. Hauréau loue « l'intention, l'expérience littéraire [3] » des œuvres en prose de l'abbé de Clairvaux, nous sommes prêt à souscrire à cet éloge si juste ; mais, à notre sens, ce serait exagérer étrangement le mérite de saint Bernard, que de lui attribuer sans preuve un véritable talent poétique, et de trouver

[1] Voir sur cette question, Salomon Reinach, *Manuel de philologie classique*, Paris, Hachette, 1880, p. 132-134.

[2] L'hymne en l'honneur de saint Malachie attribuée par dom Martène à l'abbé de Clairvaux, d'après un *Codex Veteris-Montis*, n'est pas d'un meilleur goût que les précédentes (*Oper. Bern.*, éd. Gaume, t. I, p. 1523 ; Migne, t. CLXXXII, p. 1117 ; Martène, *Ampliss. collectio*, t. I, col. 746).

[3] *Ouv. cit.*, p. 98.

indigne de lui le *Jubilus de nomine Jesu* ou tout autre ouvrage du même style.

M. Hauréau consigne en ces termes « le résultat de son enquête : » « S'il ne paraît pas douteux que saint Bernard ait fait des vers, ils sont perdus ou n'ont pas été conservés sous son nom. Voilà notre très ferme conclusion; et nous souhaitons qu'elle soit généralement acceptée [1]. » Cette conclusion renferme des équivoques, et si nous l'acceptons, c'est avec les réserves que nous avons indiquées. Les vers que M. Hauréau attribue à saint Bernard ne sont peut-être pas de lui, et à coup sûr n'ont pas été composés à Citeaux, comme on nous l'assure. Du reste, il n'est pas douteux que saint Bernard ait fait des vers à Clairvaux, mais ces vers ne sont pas perdus et ils nous ont été conservés sous son nom. Sous le bénéfice de ces explications, et pour clore cette étude, nous nous associons pleinement aux reproches que M. Hauréau adresse aux « copistes et aux éditeurs qui s'étaient arrogé le droit de nous offrir, sous le nom de l'abbé de Clairvaux, tant d'œuvres de fabrique étrangère, indignes, pour la plupart, de voir le jour [2]. »

E. VACANDARD,
Ier Aumônier du Lycée de Rouen.

---

## III

## L'ORDONNANCE CABOCHIENNE DE 1413 [3].

Tout auteur qui prépare une étude historique sur un sujet quelconque, se propose généralement l'un des deux buts suivants : ou bien il écrit en vue d'obtenir un diplôme, ou bien pour élucider une question obscure. Seulement, quand on ne considère que le premier, est-il certain que l'on atteigne par surcroit le second ? Un livre récent, dont je viens de présenter le titre, justifie, je crois, un peu de scepticisme à cet égard. M. Coville, qui l'a composé pour obtenir le grade de docteur

[1] *Ouv. cit.*, p. 97.
[2] *Ibid.*
[3] *Les Cabochiens et l'ordonnance de 1413*, par Alfred COVILLE. Paris, Hachette, 1888, in-8° de IX-456 p.

ès-lettres, a fort bien compris les qualités qu'il est nécessaire de produire dans ce cas spécial ; aussi je ne lui marchanderai pas les éloges que mérite un livre fort bien composé ; j'ajouterai que le choix de son sujet dénote de l'habileté. La Faculté des Lettres de Paris a reconnu tout cela et avec raison. Mais ces éloges suffisent-ils à donner à un livre le caractère d'une œuvre d'érudition? C'est ce que jusqu'à présent, personne n'a songé à soutenir : aussi M. Coville n'a-t-il peut-être pas été très bien inspiré, en faisant sortir son livre du cercle restreint et tout spécial de la Sorbonne, pour lequel il avait été rédigé. Mais puisque l'auteur n'a pas craint l'examen de lecteurs aux yeux desquels l'ingéniosité d'un plan n'est pas tout, il permettra d'aborder, sans plus tarder, la critique de son livre.

J'ai loué à deux reprises le cadre des chapitres et j'y reviens d'autant plus volontiers, que je redoute de ne plus pouvoir employer désormais des formules laudatives ; et je m'empresse de donner les principales divisions qui sont parfaitement claires : 1° *La France sous Charles VI* (*1380-1413*). Sous ce titre M. Coville étudie la guerre avec l'Angleterre, la guerre entre les princes, puis il trace des portraits de Charles VI, du dauphin, de la reine, du duc Louis d'Orléans et de son fils, des deux ducs de Bourgogne, enfin il étudie le gouvernement royal, c'est-à-dire tout à la fois le domaine, les aides, la gabelle, la taille, toute l'administration financière, l'hôtel royal, la chancellerie, le Parlement, la Chambre des comptes, l'administration locale tout entière et j'en passe. Rien ne lui échappe : il s'est rendu un compte exact du fonctionnement d'une série de rouages administratifs dont l'étude, jusqu'à lui, semblait avoir rebuté et découragé. Aussi, en face de cette précision, nul ne sera surpris des conclusions de ce premier livre, où l'on relève ceci: « Voilà le spectacle que con-« temple le peuple de France ; voilà surtout les misères dont il souf-« fre à en périr. Il était *loyal*, *obéissant*, *plein d'un saint respect* « *pour ses rois*, pour la race de saint Louis (p. 85). » Or c'était une étrange façon de manifester « un saint respect » pour Charles V pendant sa régence, que de lui créer les plus cruelles difficultés ; pour Charles VI, que de se révolter comme on le fit un peu partout pendant sa minorité. Mais passons; n'est-il pas fâcheux de voir traiter des questions aussi obscures et aussi ardues en 48 pages ? — 2° *Paris et l'Université sous Charles VI*; je dirai plus loin que les développements ne tiennent pas tout ce que promet le titre ; néanmoins je saisis l'occasion de dire, qu'à part des affirmations contestables et des lacunes artistement déguisées, les deux chapitres consacrés par l'auteur à cette étude, intéressent et méritent d'intéresser. — 3° *Les États-Généraux et les premières émeutes* nous amènent enfin, après

135 pages de préambule, aux préliminaires du sujet ; à cet égard il n'y avait qu'un texte nouveau à produire, car toutes les phases de la réunion des États et des émeutes étaient parfaitement connues et à la portée de tous. De ce côté, l'auteur n'avait qu'à copier les chroniques. — 4° *L'Ordonnance Cabochienne* aurait fourni à M. Coville matière à des développements du plus haut intérêt, s'il avait été en mesure de traiter avec compétence de l'administration royale avant cette date ; mais on a vu qu'il s'est borné à un coup d'œil d'ensemble dont il a condensé les résultats en quelques pages : aussi a-t-il été insuffisamment préparé à faire la critique des abus, puisqu'il les connaît peu : je reviendrai tout à l'heure sur ce point ; mais je tiens à ajouter encore, que pour comprendre des réformes, il faut commencer par apprendre le fonctionnement de l'organisme qu'elles visent.

Si M. Coville s'était attaché à ce dernier travail, moins brillant, moins rapide à coup sûr que le sien, il eût saisi la raison du gâchis financier du règne de Charles VI. J'écarte d'abord la maladie du roi et l'avidité de ses oncles, qui ne sont pas d'une importance décisive. La vraie cause, c'est que les cadres de l'administration financière étaient beaucoup trop étroits pour les budgets qui, depuis la prospérité de Charles V, avaient atteint des chiffres alors sans précédents. Ces cadres, cette organisation financière, étaient l'œuvre d'un de nos plus grands rois, de Philippe le Bel, et de même que son règne était, trente ans après, cité comme le règne type, auquel on aimait à se reporter, de même cent ans après, les recettes et les dépenses de l'État, se mouvaient rigoureusement dans les formules mêmes qu'il avait établies et qui parurent assez élastiques pour se prêter à une énorme augmentation budgétaire. Malgré tout, on comprend que cette élasticité n'était pas sans limites et que les procédés qui avaient pu suffire pendant un demi-siècle, ne répondaient plus aux besoins de la nouvelle source permanente de recettes : les aides. Aussi peut-on se demander comment Charles V, auquel on s'accorde à reconnaître un si puissant esprit, a pu conserver des usages aussi imparfaits? La réponse est aisée : on sait dans quelles circonstances désastreuses Charles V recueillit le pouvoir, et, avec sa clairvoyance, il comprit que si défectueux que fût un système, il était préférable de s'en contenter, en remettant les réformes à des temps plus heureux. Et ces réformes, il les avait cependant commencées par la constitution des élus royaux, par l'établissement de la première forme de la cour des aides ; un règne plus long eût sans doute vu d'autres créations aussi utiles. La vraie cause du désordre financier du règne de Charles VI, réside donc moins dans l'incapacité ou la maladie du roi, que dans la conservation de formules assez insuffisantes, pour que Charles VII n'ait pas hésité à les sacrifier dès le début de son règne.

J'ai dit que le titre de la quatrième division du livre qui nous occupe est : *l'Ordonnance Cabochienne* ; aussi le lecteur n'est-il pas médiocrement surpris de trouver toute espèce de choses sous ce titre, sauf précisément le texte de la célèbre ordonnance. M. Coville s'est borné à relever les principales variantes qu'un manuscrit de la Bibliothèque nationale présente avec le texte imprimé dans le Recueil des Ordonnances des rois de France ; ce travail ne remplace certainement pas dans le volume le texte même, dont on ne parvient pas à s'expliquer l'absence. — 5° *La fin des Cabochiens*, ne nous apprend pas grand chose, tout cela encore se trouvait dans Monstrelet, dans le Religieux de Saint-Denis, etc. Enfin on le trouve condensé aujourd'hui et mis à la portée du public ; c'est quelque chose assurément.

Je le répète, le choix du sujet est habile ; mais peut-on en dire davantage ? Y avait-il lieu de consacrer 400 pages et plus à l'histoire d'une prétendue réforme, épisode si court et si peu important dans ses conséquences, que son influence a été nulle, non seulement de son temps, mais dans la suite même ? Sans doute il y avait peu de sujets historiques au premier abord plus séduisants : celui-ci était cependant, tout à la fois, ou trop aisé ou trop pénible à traiter, et c'est ce qui en a écarté tous ceux qu'obsède le choix d'une thèse historique, non plus à la Sorbonne cette fois, mais à l'École des Chartes, ce qui n'est pas la même chose. Un candidat qui se serait borné à relever scrupuleusement dans les chroniques ou dans les ordonnances royales déjà imprimées, les textes relatifs à la révolution cabochienne, se serait vu impitoyablement refuser ; cela c'était le point de vue facile. Tout autre était celui auquel devait se placer un travailleur sérieux : il fallait examiner l'organisation des recettes et des dépenses, non seulement depuis le commencement du xv^e siècle qui ouvre une ère de scandales financiers, mais depuis le règne de Charles V, qui passait en en 1413 pour l'âge d'or ; qui l'eût dit en 1380 ! Et cependant, en 1413, on ne se trompait guère. De plus il fallait exposer ces scandales, faire connaître le personnel financier, ce qui n'était pas impossible, et comparer les chiffres d'où les Cabochiens tiraient leurs arguments, avec des chiffres officiels, sinon contemporains, au moins voisins en date. Or, M. Coville a essayé un mélange des deux méthodes qui ne pourra donner satisfaction qu'à des lecteurs superficiels.

M. Coville a pensé donner une idée suffisante du temps, en traçant les portraits du roi, de la reine, du dauphin et des principaux princes du sang, enfin en faisant un tableau de Paris et de l'Université ; mais dans ces conditions, il fallait aller plus loin et ne pas négliger les biographies de quelques-uns de ces riches bourgeois, que leur habileté financière ou la faveur des grands, avait poussés et maintenus au pou-

voir. C'est en vain qu'on cherchera une notice sur Jean Piquet, sur son secrétaire Jean Luce, sur Poupart, Alexandre le Boursier, Michel du Sablon, dont M. Coville maltraite le nom et qu'il appelle *de* Sablon. Les autres personnages alors en butte à la haine, ou plutôt à la jalousie des Cabochiens ne sont pas mieux connus de M. Coville, ou du moins il ne les fait pas mieux connaître. Rien sur Arnaud de Corbie, le vieux chancelier de France ! c'est trop peu en vérité. En revanche on lit un développement oratoire sur les avocats, procureurs et notaires qui achèvent de ruiner leurs clients en 1413 (p. 85); et l'auteur paraît ignorer les faciles plaisanteries dont ces trois corporations ont été de tout temps les victimes !

Le lecteur se rappellera peut-être le titre des volumes si médiocres de M. Vuitry sur les finances de Charles V et de ses prédécesseurs ; on regrettera de voir cet ouvrage cité sans réserves par M. Coville, qui paraît s'être laissé prendre au même mirage que M. Vuitry. C'est une chose étrange qu'on ne se soit pas encore avisé que, pour l'étude des finances d'une époque, la collection des ordonnances royales est un guide très dangereux et en tout cas très insuffisant. Il serait effectivement trop imprudent de conclure d'une disposition édictée par une ordonnance, qu'elle ait été observée. M. Coville n'a pas réagi contre les habitudes de ses prédécesseurs, et n'a que trop rarement semblé se douter qu'il existait, non seulement dans les ordonnances, et dans de rares volumes manuscrits de la Bibliothèque nationale, mais aussi dans les Archives, soit nationales, soit départementales, des textes essentiels à recueillir.

Le même défaut de critique a fait commettre à l'auteur une faute non moins grave. Lors de la réunion des États Généraux de 1413, l'Université et la ville de Paris firent lire devant le roi (13 février) un mémoire par articles contenant les réclamations qu'elles formulaient. Ce document d'un si réel intérêt semblait perdu jusqu'à ce jour. C'était la seule pièce vraiment neuve que M. Coville eût à publier, puisque les autres textes étaient depuis longtemps connus ; il a dû se contenter des extraits qu'en donnent Monstrelet et le Religieux de Saint-Denis dans leurs chroniques. Une copie contemporaine de ce mémoire, sera très prochainement publiée. Je ne reprocherai donc pas à M. Coville de ne l'avoir point vue. Mais il y a une chose très difficile à ne pas relever : M. Coville a pris l'expression des rancunes de l'Université et de la ville de Paris pour celle de la vérité même, et il a fait siens tous les griefs énumérés dans le mémoire auquel je viens de faire allusion. Or, n'était-il pas du devoir de l'écrivain qui utilisait ce texte, non pas de le paraphraser, ni même de le commenter, mais surtout de le disséquer et de justifier chacune de ses affir-

mations par des faits ? N'est-il pas évident que les rédacteurs de cette sorte de pamphlet ont cherché à pousser au noir le tableau qu'ils ont voulu tracer des vices et des abus des diverses administrations ? La chose est tellement certaine, qu'il serait puéril d'y insister. Or, comme je l'ai dit, j'ai eu le regret très sincère de constater que M. Coville avait considéré le mémoire de l'Université et de la ville de Paris, comme la parfaite expression de l'état des choses en 1413. Pour moi je le considère comme jugeant tout avec une partialité constante. Mais, de même qu'il est imprudent de tenir pour vrai tout ce qu'il énonce, de même il serait inexact de déclarer *a priori* que tout y est faux. Ce travail de critique incombait à l'historien de l'Ordonnance Cabochienne : il est permis de regretter qu'il n'ait pas semblé le comprendre.

J'ai voulu insister sur le défaut capital qui, selon moi, nuit excessivement non seulement à l'intérêt du livre, mais aussi et surtout à sa solidité. Est-ce à dire que ce soit le seul grave reproche à lui faire ? J'en doute et si le point de vue général est faux, il y a dans les détails bien des choses que l'on ne saurait louer. Ainsi en ouvrant le volume, on trouve une introduction où M. Coville essaie de justifier le choix de son sujet. A ce propos, il classe en catégories les sources qui lui ont servi à la composition de son livre. Dans la division intitulée *chancellerie*, imaginera-t-on qu'il a cité comme source les comptes des hôtels royaux ? Mais c'est sous la rubrique : « Chambre des comptes », qu'il fallait citer cela ! Dans cette seconde classe même, l'auteur a-t-il tout vu ? Et n'y a-t-il plus, en dehors des quittances, que trois registres de la Chambre des comptes, refaits au XVIIIe siècle, qu'il soit nécessaire et même indispensable de consulter et d'utiliser ? C'est ce qu'il serait malaisé de faire croire.

Je regretterai l'étendue de la « liste des sources et ouvrages consultés», et le détail qui a présidé à sa rédaction. Je ne saisis par l'intérêt qu'il y a à apprendre que M. Coville a consulté l'*Histoire généalogique*... du P. Anselme, ou bien la *Biographie générale* publiée par la maison Didot, ou encore le *Glossaire* de Du Cange. Une bibliographie du sujet, ainsi entendue, devient une puérilité. Et puis, quand l'auteur se borne à une simple mention, d'ailleurs sans intérêt, à laquelle il marque lui-même peu d'attention, est-il nécessaire de considérer l'ouvrage comme une source et de le citer dans la bibliographie ? Je précise. M. Coville dit qu'il y avait à Paris des lépreux et qu'ils s'introduisaient dans la ville malgré les ordonnances royales. Voilà tout le renseignement. Il a, on l'accordera je pense, un rapport un peu éloigné avec les Cabochiens. Or, M. Coville prend soin de nous dire qu'il a emprunté cette particularité qui l'intéresse au *nouveau*

*dictionnaire de médecine et de chirurgie* du Dr Jaccoud. Était-il bien nécessaire, pour une aussi insignifiante mention, de relever dans la bibliographie cet ouvrage énorme, sans doute fort bon, mais dont l'intérêt pour le sujet est très contestable ?

Du moins un auteur qui entreprend d'imprimer la liste des ouvrages qu'il a consultés, prend l'engagement tacite, mais formel, de citer exactement les titres. M. Coville a parfois traité ce détail avec dédain. Est-il bien exact de dire que les deux volumes publiés en 1865 pour la Société de l'Histoire de France, par Douët d'Arq, aient pour titre précis : *Choix de pièces du règne de Charles VI* ? De même le titre de la Biographie générale publiée par la maison Didot, sous la direction du Dr Hoefer, n'est pas *Biographie générale Didot*. Il y a d'autres erreurs de ce genre. Ce sont évidemment de petites choses, mais qui montrent que le livre de M. Coville a été écrit avec légèreté ou avec précipitation. Ainsi on pourra relever un passage, tout au commencement du volume (p. 18), où M. Coville n'a même pas relu sa phrase, sans quoi il eût vu que personne ne pouvait comprendre qu'il parlait de l'empereur d'Orient Manuel et de son voyage à Paris ; l'omission d'un mot, d'ailleurs essentiel, donne un véritable contre sens.

Je ne veux pas prolonger ces critiques trop faciles. Il est incontestable que, pour soignée que soit la rédaction du livre, le défaut de fond est si complet que la question reste entière : M. Coville espère que son travail, « par ses imperfections même, » ramènera « l'attention sur une foule de sujets trop longtemps négligés... » (p. XII). Est-il certain que son exemple tente jamais personne ?

H. MORANVILLÉ.

---

## IV

## UN INTERNONCE A PARIS PENDANT LA RÉVOLUTION [1]

C'est à Rome que M. l'abbé Bridier, l'éditeur de ces *Mémoires*, en a eu connaissance. Le nom de M. Salamon était, on peut le dire, tombé dans l'oubli ; le manuscrit n'était pas de son écriture, et ce Français

[1] *Mgr de Salamon. — Mémoires inédits de l'internonce à Paris pendant la Révolution*, avec une introduction et des notes par M. l'abbé BRIDIER, du clergé de Paris. — Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1890, in-8° de LVI-376 p.

l'avait rédigé en italien. M. l'abbé Bridier a fait d'abord une enquête sur la personne du prêtre, de l'internonce, de l'évêque; il s'est assuré de l'authenticité du manuscrit ; il l'a traduit. Dans son introduction, il avait écrit, en parlant de ces *Mémoires* qu'il présente au public : « Comme de juste, je leur ai fait la toilette. » Parole imprudente, dont un critique s'est autorisé pour mettre en doute la sincérité du traducteur. Une bienveillante communication du texte italien m'a permis de m'assurer que M. l'abbé Bridier n'a ni trahi son héros, ni trompé le public ; sa traduction est coulante, rapide, aisée ; elle n'en est pas moins, sauf quelques *lapsus* sans importance, exacte et fidèle au texte. La « toilette » a consisté à diviser le texte en alinéas, en chapitres ; à y distribuer des sommaires ; à dégager quelques phrases sans issue ; à rétablir une ponctuation capricieuse ou nulle ; enfin, à semer quelques notes et à faire précéder le tout d'une introduction.

J'ajoute : à y mettre un titre, celui-ci : *Mémoires inédits de l'internonce à Paris pendant la Révolution*. Est-ce bien celui qu'auraitchoisi M. Salamon ? Son ambition paraît avoir été moins haute. Il avait couru quelques aventures dont certaines tout près d'être tragiques, comme elles pouvaient l'être alors ; maintefois, il les avait racontées dans les salons. C'était émouvant, curieux ; le personnage ne manquait ni de simplicité, ni d'art. Un jour, M^me^ de Villeneuve, née de Ségur, lui dit : « Que n'écrivez-vous cela ? » Or, dès 1796, aux instances de l'abbé Sicard qui désirait publier les souvenirs de « son camarade de violon, » comme il l'appelait, M. Salamon avait résisté ; un libraire, qui lui offrait 3,000 francs, n'avait pas été mieux accueilli. Plus tard, M. Salamon se rendit aux désirs de M^me^ de Villeneuve; mais il voulut n'écrire que pour elle, et, comme pour mettre, suivant l'heureuse remarque de M. l'abbé Bridier, les Alpes entre le public et lui, il rédigea ces *Mémoires* en italien. C'était entre 1808 et 1812 ; M^me^ de Villeneuve mourut en 1812. Connut-elle ces *Mémoires* qui avaient été écrits pour elle ? On l'ignore : ce n'est ni chez elle ni dans sa famille qu'ils ont été retrouvés.

M. Salamon les a divisés en trois parties.

La première a pour titre : « *Il mio martyrio*, etc., ou, mon martyre, depuis le dimanche 2 septembre 1792, à deux heures de l'après-midi, jusqu'au lundi 3 du même mois, à huit heures du matin, dans le jardin de l'abbaye de Saint-Germain des Prés. » C'est le récit de son séjour à l'hôtel de ville, au dépôt de la Mairie, enfin à l'Abbaye, pendant les massacres de septembre. La deuxième partie : *Mia vita nel tempo del terrore*, retrace sa vie pendant les neuf mois de la Terreur. La troisième partie a pour titre : *Terza ed ultima epoca della mia vita ;* il y raconte son emprisonnement et son procès sous le Direc-

toire, fin 1796 et commencement de 1797. Comme on le voit, M. Salamon n'a pas voulu faire un récit suivi et complet ; il ne s'est attaché qu'à trois épisodes qu'il a détachés de l'ensemble de sa vie et comme mis à part.

Il a eu raison, et l'intérêt que ces épisodes avaient naguère pour ses auditeurs n'a pas diminué pour les lecteurs. M. Salamon n'est pas un écrivain ; mais il a de la franchise et de la bonne humeur : tout content qu'il soit de son personnage et de ses attitudes, il se peint au naturel ; s'il a prononcé quelque tirade qui ait eu de l'effet, il ne manque pas de la citer ; mais, s'il a eu peur ; si, à l'Abbaye, il n'a pas désiré le martyre, s'il a tout fait pour l'éviter ; si même, dans ces terribles moments, il n'a pensé ni à Dieu ni à sa conscience comme ses confrères lui en donnaient l'exemple, il ne s'en cache pas. Son récit, celui-ci surtout, est palpitant de sincérité ; il suit les événements heure par heure, et, après avoir relu à cette occasion les anciens récits, ceux qui sont classiques, je me demande si le sien, le dernier venu, n'est pas encore le plus fidèle.

On en peut dire presque autant de sa vie sous la Terreur. N'est-il pas original de voir cet ecclésiastique habitué à la vie douce et même somptueuse, ami de la chère délicate, versé dans la société de noblesse et de robe, qui, pendant neuf mois, hiver compris, se tapit dans les fourrés alors déserts du Bois de Boulogne, y passe mainte nuit à la belle étoile ; erre le jour dans les bois de Meudon, à Neuilly, à Suresnes ; sans cesse anxieux aussi bien pour franchir la barrière que pour la repasser ; logeant chez un jacobin à qui le prix élevé du loyer ferme la bouche ; avec cela, rencontrant quelques confrères, en faisant son conseil ; enfin, à cette époque où le dévouement était si périlleux, éprouvant celui de cette dame Dellebart, si empressée à lui rendre service, ou celui de sa vieille gouvernante qui le paye de sa liberté, dévouement si admirable que le pape Pie VI crut devoir l'en récompenser ?

Emprisonné sous le Directoire à la police (et non à la *Préfecture*, ce mot n'était pas encore en usage), puis à la grande Force, enfin à la Conciergerie ; traduit à plusieurs reprises devant le Tribunal criminel ; défendu par Bellart, soutenu chaque fois par les sympathies croissantes de l'auditoire ; du reste, habile et éloquent aussi (il n'hésite pas à le rappeler), il est acquitté. Il doit y avoir dans cette dernière partie quelques confusions de dates ; mais l'intérêt soutient celui des deux premières.

Qu'était donc ce personnage que M. l'abbé Bridier vient comme d'exhumer et de rappeler sur la scène ? Les biographies ne taisent pas son nom ; çà et là, on signale son action en 1801 dans le diocèse

de Rouen ; en 1815, à Rome, à propos des affaires ecclésiastiques de France ; l'abbé Sicard l'avait depuis longtemps désigné, mais seulement par une initiale que la curiosité n'avait pas songé à compléter. Quant à l'existence d'un internonce à Paris pendant la Révolution, on l'ignorait encore plus que le nom de celui qui en avait exercé les fonctions. Suivons un peu cette vie, en nous aidant des renseignements qu'a recueillis M. l'abbé Bridier, sans négliger ceux que nous fourniront d'autres lectures.

Comme l'abbé Maury, Louis Siffrein Salamon de Foncrose (c'est ainsi qu'il est désigné dans l'almanach royal de 1787) était originaire du Comtat Venaissin et sujet du Pape ; il naquit le 22 octobre 1759 à Carpentras, où son père était premier consul. Docteur en droit à vingt ans, Pie VI le nomma auditeur de la Rote d'Avignon, bien qu'il fallût pour cette charge justifier de 40 ans d'âge ; puis, à 22 ans, doyen du Chapitre de Saint Pierre d'Avignon : il fut ordonné prêtre avec dispense, « faveur réservée aux nonces et aux princes, » écrivait Pie VI en la lui accordant. Néanmoins, il quitta bientôt le Comtat pour acheter une charge de conseiller-clerc au Parlement de Paris. Il fut installé non pas vers 1784 (*Introd.* p. XIX), mais, encore d'après l'almanach royal, le 30 août 1785, et, comme il était d'usage pour les nouveaux conseillers, attaché aux Enquêtes (2me chambre). Il y arriva pour le procès du Collier : en effet, arrêté le 15 août 1785, le cardinal de Rohan fut traduit devant le Parlement par lettres-patentes du 5 septembre suivant ; l'arrêt intervint le 31 mai 1786. M. Salamon put suivre l'affaire du début à la fin ; lui-même, dans une lettre au cardinal Zelada, quelques jours après l'arrêt (12 juin 1786), expose tous les efforts qu'il fit pour obtenir de ses collègues qu'on ménageât sinon la personne du moins la dignité de l'accusé ; qu'on écartât le délit d'escroquerie, malgré « un petit nuage sur lequel s'appuyait fort le Procureur-général ; » enfin, pour assurer au Cardinal tous les égards dûs à son rang dans l'Eglise.

M. l'abbé Bridier a retrouvé aux archives du Vatican quelques lettres de 1787, 1788, 1789 et 1790 qui témoignent que M. Salamon restait en correspondance (en évitant de signer) avec le cardinal Zelada et en rapports suivis avec le nonce. Lorsque la constitution civile du clergé fut votée, comme le nonce lui parlait d'une négociation qui tendait à supprimer d'anciens sièges épiscopaux et à en ériger de nouveaux, M. Salamon y signalait et dénonçait un piège, invoquait le principe « qu'on ne peut déposer un évêque et anéantir son siège qu'après un procès préalable et pour un délit très grave ou pour hérésie. » Son attitude d'alors fait pressentir celle que nous lui verrons tenir en 1815.

Cependant, les Parlements ayant été supprimés, une chambre des vacations fut créée pour liquider les causes déjà engagées. M. Salamon en fit partie. S'il faut l'en croire, c'est lui qui aurait inspiré du courage aux vieux parlementaires toujours prêts à s'effrayer ; c'est lui qui dictait les réponses à faire à Manuel, à Bailly ; c'est lui qui recevait en personne, à la place du Président, les députations un peu bruyantes des ouvriers carriers de Montmartre qui venaient sommer le Parlement de statuer sur un legs qui leur avait été fait. Cette chambre siégea dix-huit mois, jusqu'au 1er novembre 1790, époque non pas où elle fut dissoute, mais où la lassitude et l'excès de travail étaient venus à bout de son zèle. On est tout prêt à l'excuser s'il est vrai que, dans ces dix-huit mois, elle ait expédié vingt-trois mille et quelques procès et que M. Salamon ait été pour sa part rapporteur de 3,400. S'il n'a pas commis erreur sur les chiffres, c'est, en effet, de sa part et de celle de la Chambre, un bel exemple de zèle à offrir à nos tribunaux actuels.

A l'époque où finit son rôle de conseiller-clerc au Parlement (fin de 1790), commence pour M. Salamon son rôle d'internonce : c'est le nom que portent les envoyés du Pape auprès des gouvernements qui n'ont pas ou qui ont cessé d'avoir avec le Saint-Siège des rapports officiels. Dugnani, le nonce, ayant vu jeter dans son carrosse la tête d'un garde de corps, s'effraya, quitta Paris et se retira aux bains d'Aix en Savoie. Il avait laissé derrière lui pour le suppléer un sieur Quarantotti, auditeur ; mais Pie VI n'accepta pas cet arrangement, rappela l'auditeur, ordonna de transporter les archives au domicile de M. Salamon, et, de sa propre main, envoya à celui-ci des lettres d'investiture et ses ordres. Le duc de Brissac le présenta au Roi en audience particulière et secrète ; les *Mémoires* n'en donnent pas la date, mais il semble que la Chambre des vacations siégeait encore, puisque Salamon, dans sa réponse au Roi, fait allusion aux fonctions qu'il y remplit.

C'est en qualité d'internonce que, dans le cours de 1791, M. Salamon reçut les brefs officiels du Pape (10 mars et 13 avril) contre la constitution civile du clergé, et les monitions canoniques du 19 mars 1792 ; il les fit imprimer et les transmit dans les formes canoniques aux archevêques métropolitains, chargés à leur tour de les communiquer à leurs suffragants. Il est vrai que les archevêques avaient, à cette époque, pour la plupart, quitté la France, et qu'il n'y restait que le cardinal de la Rochefoucauld, les archevêques de Cambrai, de Toulouse et d'Arles, et le cardinal de Loménie. Pour ce dernier, M. Salamon eut aussi mission de lui signifier son exclusion du Sacré-Collège et l'interdiction de porter l'habit de cardinal.

Voilà, il faut le reconnaître, les seuls actes, lesquels, du reste, n'exigeaient pas moins de courage que d'adresse, qui marquèrent l'internonciature de M. Salamon. Il les signalera en 1821 dans l'*Ami de la Religion ;* il les rappelle dans ses *Mémoires* Tout intéressant qu'en soit le détail, il n'ajoute que peu de chose à la notoriété dont jouissait dès cette époque l'authenticité des brefs pontificaux. — « Ces monitions, écrivait Pie VI dans son bref du 19 mars 1792, aucun évêque catholique ne les ignore. » L'épiscopat français, en effet, n'avait pas été seul à les recevoir ; elles avaient été répandues dans l'univers entier, et il fallait bien qu'elles fussent connues et considérées comme émanant officiellement du Saint-Siège pour que 263 prélats, tant de France que d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, d'Irlande, d'Amérique et de Chine, y eussent donné leur adhésion. Plus tard, le gouvernement du Directoire invitera le Pape à les rétracter : n'était-ce pas la preuve qu'il les reconnaissait comme authentiques ? Et c'est précisément le reproche que, dès cette époque, le clergé constitutionnel adressait au Directoire, qui contredisait sans façon le système de dénégation suivi jusque là. Comment donc, encore aujourd'hui, appeler ces documents officiels « brefs clandestins ? » Ces centaines d'évêques qui correspondaient chacun avec leur clergé respectif, peut-on les appeler des personnes « triées sur le volet ? » Libre à Grégoire de le dire ; libre à ses disciples attardés de le répéter ; mais il y a longtemps que le bon sens public a fait justice de cette allégation impudente, et il n'y a pas lieu de dire qu'« il est acquis *désormais* que ces brefs sont authentiques. » (*Introd.* p xxv.) Il y aura cent ans l'an prochain que cette authenticité est démontrée.

Au 10 août 1792, s'arrêtent, pour M. Salamon, ses fonctions d'internonce. Le peu de temps qu'elles ont duré (20 mois) et le secret dont elles étaient enveloppées expliquent le silence des historiens. Il prétend avoir été arrêté en août 92 comme internonce ; mais il ne fut pas inscrit en cette qualité ; dans sa comparution devant le prétendu tribunal de l'Abbaye, il ne fut pas question de son titre, et, certes, quels que fussent son sang-froid et son savoir-faire, il est douteux qu'il eût échappé si ses juges eussent pensé avoir devant eux le ministre de celui que la populace avait brûlé en effigie sur la place du Palais-Royal.

— « A la suite de ces tristes scènes (celles de l'Abbaye), je reçus, écrit M. Salamon, un témoignage non équivoque de la satisfaction du chef suprême de l'Église. La Sacrée Congrégation pour les affaires de France, laquelle n'était composée que de cardinaux, me nomma par décret vicaire apostolique de tout le royaume et aussi du Brabant. J'entretenais en cette qualité une correspondance active avec les

nonces de Bruxelles et de Lucerne en Suisse, et avec le vice-légat d'Avignon, qui s'était réfugié à Nice. » Cependant, il montait sa garde, passait pour un bon citoyen, et vivait dans la plus grande sécurité, lorsque, en septembre 1793, la section de Bondy envoya chez lui pour l'arrêter, non plus cette fois comme internonce ou à cause de ses correspondances avec le Pape, mais comme ancien membre du Parlement de Paris, et surtout pour avoir signé avec ses collègues, en 1790, une protestation « contre le renversement des lois du royaume, l'anéantissement de l'autorité royale et les autres décrets subversifs des ordres du clergé et de la noblesse. » Tous les signataires furent arrêtés de ce chef, déférés au Tribunal révolutionnaire et condamnés à mort (mai 1794). M. Salamon échappa et ne fut condamné que par contumace.

Comment exerçait-il alors ses fonctions de vicaire apostolique ? — « Je me formai, dit-il, un petit conseil. » Le premier prêtre qui en fit partie, en ce temps où il était aussi difficile de trouver des prêtres qu'en un autre de les choisir, fut M. Joli, chanoine de Sainte-Geneviève : c'est dans une promenade au bois de Meudon, que M. Salamon le rencontra déguisé et ramassant de l'herbe. A Passy, c'était par l'entremise de la sœur d'un prêtre qui s'y était réfugié que M. Salamon avait obtenu une chambre : ce prêtre était l'abbé Gérard (Philippe-Louis) — et non Girard, — ancien chanoine de St.-Louis du Louvre, auteur de divers ouvrages d'éducation et qui mourut le 24 avril 1814. Tels furent les deux premiers membres du petit chapitre ; le troisième fut M. Le Moyne, grand vicaire de Châlons et parent de M. Thierry, valet de chambre du roi. — « Nous nous réunissions, dit M. Salamon, quand il en était besoin, dans quelque coin du bois de Boulogne ou des bois environnants, et quelquefois même dans les appartements de l'abbé Le Moyne. » Au bout de quelque temps, M. Joli fut écarté comme ne possédant pas bien les matières ecclésiastiques et de plus « comme un peu scolastique. » — « Je me suis toujours félicité, dit M. Salamon, d'avoir accordé ma confiance à ces messieurs, car il étaient hommes de bon conseil. »

De sa correspondance avec Rome, nous ne savons rien, sinon qu'il la signait *Giuseppe Evangelisti ;* que le cardinal Zelada avait pris le nom tantôt de Blanchet, celui de la gouvernante de M. Salamon, tantôt d'Eysseri, qui était celui de la famille maternelle de ce dernier ; que le Pape ne laissait pas son serviteur dans le dénûment et qu'il trouvait moyen, soit par les banquiers, soit, quand ceux-ci refusaient, par d'autres voies, de lui faire passer de l'argent. — « Je dois dire que, si j'ai réussi en tout, dit M. Salamon, c'est grâce au concours de quelques bons prêtres et de beaucoup de femmes pieuses,

toujours pleines de ressources pour le service de Dieu. Elles me fournissaient en particulier des moyens sûrs pour expédier des lettres, et des adresses tout aussi sûres pour en recevoir. » C'est ainsi qu'une pieuse et vieille femme, simplement connue sous le prénom de Marianne, fut plusieurs fois chargée de remettre à M. Salamon des lettres, des assignats et même des louis. — « J'envoyais dans le Valais, dit M. Salamon, beaucoup de livres de piété (est-ce qu'on en éditait en France à cette époque ?) et toutes les publications nouvelles, afin que de là elles arrivassent au Pape, car Pie VI était très curieux. Il m'avait demandé de lui envoyer toutes les caricatures et tous les livres récemment parus, fussent-ils dirigés contre sa personne. »

Cette correspondance, « immense, » dit M. Salamon, a échappé jusqu'ici aux recherches de M. l'abbé Bridier. Mérite-t-elle tant ses regrets ? M. Salamon, homme d'esprit, actif, ingénieux, zélé même, ou, pour mieux dire, passionné pour la cause du Pape, était-il pour la Cour de Rome autre chose qu'un correspondant agréable et officieux ? Il semble se draper un peu. Ainsi, en août 1796, des tentatives de rapprochement ayant eu lieu entre la Cour de Rome et le Directoire, M. Salamon raconte qu'il reçut l'ordre de s'aboucher avec M. del Campo, ambassadeur d'Espagne, et qu'on lui envoya « pour être son second » un ecclésiastique italien nommé Pieracchi (p. 235). Cependant les dépêches officielles ne prononcent pas le nom de M. Salamon, mais seulement celui de M. Pieracchi. Le 27 thermidor an IV, le Directoire arrête que « toutes les conférences avec M. Pieracchi, envoyé du Pape Pie VI, sont rompues, et qu'il se retirera sans délai avec M. Evangelisti, son secrétaire de légation [1]. » C'est bien Pieracchi qui est au premier rang ; quant à M. Salamon, est-il désigné sous le nom d'Evangelisti, celui qu'il avait pris sous la Terreur dans ses correspondances avec Rome ? C'est tout ce qu'on pourrait admettre : encore vaut-il mieux supposer que Pieracchi prit langue chez M. Salamon ; que, si celui-ci eut des conférences avec le ministre, ce fut comme interprète et non comme négociateur, ce qui expliquerait qu'on lui ait « insinué, comme il l'avance, qu'il devait s'éloigner pour quelque temps. » Il semble donc, ou qu'il s'est un peu vanté ou qu'il s'est trompé lui-même.

Emprisonné sous le Directoire, à cause de ses correspondances avec Rome, il fut acquitté en janvier 1797. Il ne paraît pas avoir eu à souffrir des persécutions religieuses qui suivirent le 18 fructidor.

[1] Citée par M. Lud. Sciout, *Rome, le Directoire et Bonaparte en l'an IV et V.* — *Revue des questions historiques*, avril 1887, p. 446.

— « Je vécus tranquille (p. 323), en continuant toutefois de remplir la mission spirituelle dont j'étais chargé. » La mort du pape Pie VI (août 1799) et l'avènement d'un nouveau Pape et d'un nouveau secrétaire d'État modifièrent ses relations avec le cour de Rome. Le 14 mai 1801, il écrit au cardinal Gerdil : « Je suis toujours ici sans occupation, M. le cardinal Consalvi m'a donné des espérances ; *le rapprochement si désiré et si nécessaire* [entre Rome et le gouvernement français] le mettra à même de me tirer de l'inaction où je me trouve et de me donner une récompense qu'un travail de dix ans au milieu des orages m'a méritée. » Il resta étranger aux négociations du Concordat ; mais on remarquera d'après ces mots de sa lettre : « le rapprochement si désiré et si nécessaire, » qu'il n'y était pas hostile. A la fin de l'année 1801, le diocèse de Rouen étant troublé par les prétentions rivales de l'évêque de Séez et des vicaires capitulaires pour l'administration du diocèse vacante par la mort du cardinal de la Rochefoucauld, le cardinal Caprara préposa M. Salamon à l'administration du diocèse. Il s'acquitta de cette mission avec prudence. Il prétend avoir eu à administrer la province entière, avoir parcouru les cinq diocèses de Normandie ; enfin « avoir dépassé les espérances » qu'on avait fondées sur lui. Malgré ces services, il ne fut pas compris dans la promotion d'évêques de 1802. Il se retira à Rome où le Pape Pie VII le nomma *proprio motu*, en 1806, évêque *in partibus* d'Orthosia. L'empereur s'en émut, et rendit un décret par lequel un prêtre ne pouvait accepter le titre d'évêque *in partibus*, sans y avoir été autorisé par le chef de l'état, ni recevoir la consécration épiscopale avant que ses bulles eussent été examinées par le conseil d'État et que le gouvernement en eût permis la publication.

La Restauration le fit rentrer en grâce. En 1814, Louis XVIII le nomma auditeur de Rote pour la France. Mais la place était occupée par M. d'Isoard (et non Isoard, comme on écrit souvent) et le Pape ne se prêta pas à changer le titulaire qui, d'après les usages, est inamovible. M. Salamon eut alors à Rome une situation un peu singulière ; il tenait l'état d'auditeur de Rote avec voiture, laquais, jurisconsultes, treize personnes à ses gages (il n'en nourissait que deux), beaucoup d'honneurs et de représentation, mais rien de réel, sauf la consolation d'avoir, à titre d'évêque, le pas sur « les autres » (c'est-à-dire sur les auditeurs), « et d'être assis sur un tabouret à côté du Pape avec la mitre en tête, au lieu que les autres sont assis sur les degrés du trône. » Mgr d'Isoard resta en charge jusqu'en 1827.

Pendant les Cent Jours, le gouvernement français ayant inter-

cepté deux lettres de l'évêque d'Orthosia à Mgr de Talleyrand-Périgord, ancien archevêque de Reims et grand aumônier, s'empressa de les publier. Elles étaient étranges, venant surtout d'un ci-devant sujet du Pape, ancien internonce, ancien vicaire apostolique, évêque enfin. Il y soutenait qu'il fallait considérer comme non avenu le Concordat de 1801, rétablir en bloc tous les diocèses d'avant 1789 et demander leurs démissions aux évêques actuels. Le mode qu'il conseillait pour obtenir du Pape le renversement complet de l'œuvre de 1801 n'était pas moins singulier : « Avec cette Cour, écrivait-il, il faut avoir de la ténacité, de la fermeté... Le Pape a accordé tout au dernier gouvernement, parce qu'il a dit : *je veux* et a été invariable dans ses demandes. Nous avons négocié, voilà notre tort. Il fallait dire au Pape : Je veux le concordat fait avec mes ancêtres et vos prédécesseurs et je n'en veux pas d'autre ; je n'en recevrai pas d'autre, ou il n'y en aura point comme auparavant et je vais assembler le clergé de mon royaume pour aviser aux moyens à prendre... Je connais cette Cour, je connais les Romains ; il faut parler ainsi.... »

Cette lettre, ainsi qu'une autre sur l'état de Rome pendant les Cent Jours, parut d'abord dans le *Journal de Paris* du 29 mars 1815. *La Politique chrétienne*, organe de ce qu'on appelait *la Petite Église*, c'est-à-dire des anticoncordataires, s'empressa de la reproduire (novembre 1815). En janvier 1816, *l'Ami de la Religion*, invité à l'insérer, la considéra comme apocryphe, invraisemblable, l'œuvre de « quelque hussard caché sous un manteau d'évêque; »il invita l'évêque d'Orthosia à « désavouer cette pièce regrettable dès qu'il la connaîtrait. » Dix mois s'étaient écoulés : l'évêque d'Orthosia n'avait rien désavoué. M. de Pradt inséra plus tard ces deux lettres dans les *Quatre Concordats* et mit directement en cause l'évêque d'Orthosia qui, cette fois encore, paraît s'être gardé de répondre. M. l'abbé Bridier publie une lettre, contemporaine des deux précédentes, adressée par M. Salamon à la supérieure des Carmélites de Carpentras : on y retrouve les mêmes idées, exprimées presque dans les mêmes termes [1], d'où il semble permis de conclure à l'authenticité des lettres adressées à Mgr de Talleyrand-Périgord. Ces sentiments que Mgr Salamon exprimait en 1815 sur le Concordat de 1801 ne correspondent pas à ceux qu'il exprimait en 1801 ; mais, en 1815,

[1] « Vous voyez le peu d'empressement que met la Cour de Rome à satisfaire le Roi... Bonaparte disait : *je veux* et il obtenait; le Roi prie et n'obtient rien. » P. 356. Au début de cette même lettre du 15 mars 1815, il écrit : « J'ai l'honneur d'être en correspondance avec *lui*. » (Il s'agit du grand aumônier.)

il avait un titre sans fonctions ; il était tenu en échec par la cour pontificale ; de là, sans doute, une mauvaise humeur qui se traduisit dans des lettres intimes auxquelles la police de Bonaparte trouva piquant d'infliger une fâcheuse publicité.

Mgr Salamon se tut. La cour de Rome ne lui tint pas rigueur. En 1817, le roi le proposa pour l'évêché de Belley, l'un des nouveaux sièges institués par le concordat de 1817 ; mais, cette convention ayant échoué à cause de l'opposition du ministère et des Chambres, les nominations dont elle avait été l'occasion n'eurent pas de suite. En 1822, un autre accord fut conclu et Mgr Salamon fut présenté alors et agréé comme évêque de Saint-Flour. M. l'abbé Bridier rappelle avec raison l'activité du nouvel évêque, sa générosité pour les pauvres, les séminaires, les congrégations. Il mourut le 11 juin 1829. Il voulut être enterré dans la fosse commune ; mais, lors du transfert du cimetière, ses restes furent rapportés dans le caveau de l'Église cathédrale.

La *Biographie Michaud*, dans un article auquel donne plus de poids la signature de l'abbé Dassance, prétend que « la société des Templiers lui aurait fait un service funèbre où l'on vit le catafalque d'un évêque couvert des insignes et des emblèmes de cet ordre équivoque et proscrit. » M. l'abbé Bridier a cru convenable de passer sous silence cette allégation ; on me pardonnera d'être moins discret. Mgr Salamon était-il affilié aux Templiers ? Le fait ne paraît pas douteux ; il fut nommé, en 1812, primat, c'est-à-dire grand maître ecclésiastique de l'ordre : il succédait à Mauviel, évêque intrus de Saint-Domingue. A propos de ce dernier, l'abbé Grégoire, qui consacre quelques pages aux nouveaux Templiers dans son *Histoire des sectes religieuses* (t. II. Édition de 1828), dit textuellement : « Son agrégation aux Templiers, complètement ignorée de tous ses confrères dans l'épiscopat, ne leur est connue que depuis sa mort. Sans doute, il n'avait pas été admis à la haute initiation dont il sera parlé ci-après, pas plus que Fénelon et Massillon *(sic)*, pas plus que Salamon, évêque *in-partibus* d'Orthosia, aujourd'hui évêque de Saint-Flour. » Quelque vraisemblance qu'ait l'opinion de Grégoire, surtout quand on voit Fénelon et Massillon inscrits, témérairement sans doute, dans cet ordre aux initiations successives et singulièrement différentes, il est constant que, soit dans le *Manuel des Chevaliers de l'Ordre du Temple* [1], soit dans les *Règles et statuts de l'Ordre des Templiers* de Maillart de Chambure, le nom de M. Salamon figure avec le titre que nous lui avons attribué plus haut. Quant au service funèbre que

[1] Par le chevalier Guyot, in-12, 1825.

les nouveaux Templiers auraient fait célébrer en l'honneur de M. Salamon, on m'affirme, sur la foi de témoins oculaires, qu'il n'eut pas lieu à Saint-Flour ; dans cette petite ville, y avait-il d'ailleurs des Templiers ? A Paris, sans que nous soyons actuellement en mesure d'en déterminer la date, la chose n'est pas impossible : en 1808, à Saint-Paul-Saint-Louis, un service commémoratif pour Jacques Molay avait été célébré par l'abbé Clouet, chanoine de Notre-Dame, alors primat du Temple ; en 1824, un autre aux mêmes intentions avait eu lieu à Saint-Germain l'Auxerrois. Il n'est pas invraisemblable que, en l'honneur d'un ancien primat décédé, les membres du Temple, moins rares à Paris qu'ailleurs, se soient permis de faire une manifestation à laquelle leur petit nombre et leur peu de crédit ôtaient toute gravité [1].

En résumé, dans les premiers temps de sa vie, M. Salamon nous apparaît surtout sous les traits d'un homme aimable, soigneux de sa personne, répandu ; plus exact, il l'avoue, à prendre sa tasse de chocolat qu'à dire son bréviaire ; du reste, ayant de l'adresse, du sang-froid, du savoir-faire. Au milieu des affreuses scènes du 2 septembre, il ne cherche pas le martyre, à peine s'il s'y prépare : il cherche plutôt à l'éviter. Il est sincère ; car, tout cela, il le dit. Il n'en aime pas moins à se faire valoir et à grandir un peu son rôle. Ses mœurs sont bonnes : on s'étonne même que ses succès mondains n'aient pas fait plus de tort à sa régularité. Il rencontra autour de lui des dévouements, ce qui donne à croire qu'il les méritait. Ses opinions, soit en politique, soit en religion, reflètent celles du clergé de l'ancien régime : il est royaliste, il est gallican. S'il avait été admis à concourir au concordat de 1801, son bon sens lui en montrait d'une façon trop claire la nécessité pour qu'il ne s'y fût pas prêté avec sincérité et avec ardeur ; mais, la Restauration se produisant, il voulut tout ressusciter de l'organisation d'autrefois : ce qui s'était passé dans l'intervalle, ou plutôt dans l'interrègne, il le considérait volontiers comme non-avenu. Son épiscopat n'en fut pas moins fécond en bonnes œuvres ; il a laissé des traces vivantes, et l'on peut dire que ce prélat, placé toute sa vie sur les limites du monde et de l'Église, servit l'un et l'autre avec honneur.

Puisque, grâce à ses *Mémoires* si heureusement retrouvés et traduits par M. l'abbé Bridier, M. Salamon fait son entrée dans l'histoire ;

[1] C'est en 1828, c'est-à-dire un an avant la mort de Mgr Salamon, que M. Vie Cesarini, commandeur de Malte, fut élu primat, d'où l'on peut conclure que Mgr Salamon avait dû, avant cette époque, se retirer de lui-même d'un ordre auquel il s'était innocemment, mais imprudemment affilié.

puisque, d'après tout ce que nous avons dit, il méritait de revivre, il nous sera permis d'exprimer un souhait : c'est que, dans une prochaine édition, les éditeurs fassent connaître au public les deux portraits qu'on a de M. Salamon : l'un, conservé au Musée Calvet, d'Avignon, qui le représente dans le costume de conseiller-clerc à l'âge de vingt-six ans ; l'autre, que garde l'évêché de Saint-Flour : c'est le portrait de l'évêque.

VICTOR PIERRE.

---

## V

## LA MORT DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU.

On a raconté de façons assez diverses les derniers moments et le genre de mort de Jean-Jacques Rousseau. Quelle est entre ces versions celle à laquelle on doit donner la préférence? Cette question, à notre avis du moins, loin d'être insoluble, ne présente pas de difficultés bien sérieuses, et nous nous étonnerions volontiers qu'elle fût encore à l'état de problème, si nous ne savions que les historiens ayant la mauvaise habitude de se copier les uns les autres, il suffit qu'une chose ait été dite une fois pour qu'elle ait la chance d'être répétée pendant des siècles.

Afin de placer dans son cadre naturel la scène que nous nous proposons de décrire, il est bon de rappeler brièvement les événements qui l'ont précédée.

Rousseau venait de passer huit années de suite à Paris. C'était long pour lui : jamais, dans le cours de sa vagabonde carrière, il n'avait fait nulle part, à beaucoup près, un aussi long séjour. Comme toujours néanmoins il avait fini par être repris du démon du changement, et comme toujours aussi, le motif ou le prétexte qu'il fit valoir fut l'inquiétude que lui inspirait sa santé, il y joignit cette fois la santé de Thérèse [1]. L'un et l'autre devenaient vieux ; il n'était pas

[1] Sa femme, ou plutôt sa maîtresse. Le 29 août 1768, après vingt-cinq années d'union libre, Rousseau, en présence de deux témoins convoqués pour la circonstance, mais sans aucune formalité civile ou religieuse, résolut de *rendre indissoluble par le lien conjugal* l'amitié qui l'unissait à Thérèse Levasseur. On a quelquefois appelé cette cérémonie le *mariage de Jean Jacques*.

étonnant qu'ils subissent les effets de l'âge. Jean-Jacques, naturellement, n'eut rien de plus pressé que de pousser les choses au pire : sa femme malade; lui-même empêché de la soigner par ses infirmités ; la solitude, l'abandon, tous les maux à la fois. Il avait voulu prendre une servante ; l'essai n'avait pas réussi. Comme conclusion, il demandait qu'on voulût bien, moyennant l'abandon de tout ce qu'ils possédaient, les recueillir « en clôture formelle ou en apparente liberté, dans un hôpital ou dans un désert, avec des gens doux ou durs, faux ou francs (si de ceux-ci il en est encore). Je consens à tout, disait-il, pourvu qu'on rende à ma femme les soins que son état exige, et qu'on me donne le couvert, le vêtement le plus simple et la nourriture la plus sobre, jusqu'à la fin de mes jours, sans que je ne sois plus obligé de m'occuper de rien [1]. »

La faveur qu'il sollicitait ne lui fut pas accordée, mais il ne tarda pas à trouver beaucoup mieux. Au fond, ce qu'il désirait, c'était la campagne. Quand on le sut, ses amis, et même des étrangers s'empressèrent à l'envi pour le satisfaire. Il aurait dû s'apercevoir à la fin que le monde entier n'était pas si acharné à sa perte. Il lui vint des propositions de tous les coins de la France ; on lui offrit des habitations en Normandie, en Picardie, à Lyon, dans d'autres lieux encore. Il en accepta une, située nous ne savons en quel pays, que lui avait offerte son vieil ami le comte Du Prat ; mais il ne tarda pas à y renoncer, sous prétexte qu'elle était trop éloignée de Paris ; il ne voulait pas, dit-il, exposer Thérèse à des fatigues qui pouvaient être au-dessus de ses forces [2]. Sur ces entrefaites d'ailleurs, Corencez, un de ses familiers et de ses intimes, avait mis en avant un projet beaucoup plus séduisant. Il s'agissait d'un petit logement à Sceaux, à la porte de Paris. Rousseau commença par se faire prier, puis finit par accepter cette proposition, comme il venait d'en accepter une autre. Corencez donc comptait sur lui et fit ses arrangements en conséquence ; mais quand il revint pour le voir, il le trouva parti. Thérèse, qui était encore là, dit qu'il était simplement sorti ; mais Corencez ne tarda pas à savoir qu'un troisième ami, celui-là de date toute récente, le marquis de Girardin, accompagné du médecin Le Bègue de Presle, était venu le trouver, lui avait fait ses offres, l'avait promptement décidé et presque aussi promptement emmené [3]. Suivons-le

[1] Mémoire remis par Rousseau à diverses personnes au mois de février 1777, et trouvé dans les papiers du comte Du Prat.

[2] Lettre de Rousseau au comte Du Prat, sans date.

[3] Corencez : *De Jean-Jacques Rousseau*, articles parus au *Journal de Paris*, du 16 au 21 prairial an VI. — Le Begue de Presle, *Relation ou Notice des derniers jours de J.-J. Rousseau et des circonstances de sa mort*, datée du 25 août 1778. Brochure in-8°.

dans sa nouvelle demeure, où six semaines plus tard il devait être frappé par la mort.

Rousseau arriva au château du marquis de Girardin, à Ermenonville, le 20 mai 1778. Il n'avait dû venir d'abord que pour quelques jours, afin de juger si l'installation lui conviendrait. Comment ne lui aurait-elle pas plu ? C'était le changement, c'était la campagne. Dès avant le départ, son impatience presse ses hôtes ; il voudrait que tout fût prêt en un jour. Pendant la route, il se livre à la joie la plus vive ; à la vue de la forêt qui précède le château, il n'est plus possible de le retenir en voiture : « Non, dit-il, il y a si longtemps « que je n'ai pu voir un arbre qui ne fût couvert de fumée et de « poussière ; ceux-ci sont si frais ! » En arrivant, il se jette dans les bras de Girardin. « Il y a si longtemps, s'écrie-t-il, que mon cœur « me faisait désirer de venir ici ! et mes yeux me font désirer actuel- « lement d'y rester toute ma vie. Vous voyez mes larmes ; ce sont « les seules de joie que j'aie versées depuis bien longtemps, et je « sens qu'elles me rappellent à la vie. »

Le domaine d'Ermenonville, situé à dix lieues de Paris, non loin de Senlis, était d'une grande beauté. On prétend que Girardin avait fait pour l'embellir trois millions de dépenses. Il était surtout renommé pour ses jardins. Girardin sentait toutefois que ce n'était pas par ces magnificences qu'il séduirait Rousseau, et il avait rêvé de lui arranger un petit logement à son goût : maison simple et commode, couverte en chaume, rappelant par sa disposition l'Elysée de Clarens; mais rien n'était prêt. Il installa son hôte, en attendant, dans un pavillon séparé du château par des arbres. Ce provisoire lui-même parut charmant à Jean-Jacques. Il écrivit à Thérèse de venir le rejoindre au plus tôt. Elle eut vite fait de vendre leur chétif mobilier ; sauf l'herbier, il y avait peu de choses à emporter ; dès le mardi suivant, elle arrivait à Ermenonville.

On a révoqué en doute la satisfaction de Rousseau, et l'on a été jusqu'à qualifier son départ d'évasion. La police, émue du scandale des *Confessions* lui aurait conseillé de quitter Paris, s'il voulait se soustraire aux recherches [1]. La vérité, c'est que la police s'occupait fort peu de lui, et les *Confessions*, qui ne furent imprimées que beaucoup plus tard, ne pouvaient causer aucun scandale. Il ne paraît pas, en effet, que, depuis ses lectures de 1771, il les ait communiquées à personne, sauf peut-être à quelques amis intimes et discrets, M^me^ de Créqui, par exemple. Ce qu'on avait imprimé à l'étranger, sous le titre de *Confessions de Jean-Jacques Rousseau*, n'était qu'un recueil

[1] Bachaumont, 22 et 26 juin 1778. — Grimm, *Correspondance littéraire*, 9 mars 1779.

de lettres publiées contre son gré [1]. Il est certain qu'il partit librement et sans autres motifs que son goût pour le changement, son amour pour la campagne, sa passion pour la botanique, enfin son désir de se ménager pour sa vieillesse, alors qu'il lui en coûtait de travailler pour vivre, une existence confortable, auprès d'une famille riche qui ne le laisserait manquer de rien.

Cela ne veut pas dire qu'il se soit trouvé parfaitement heureux. Le bonheur n'était pas compatible avec son caractère et, les premiers moments d'exaltation passés, il dut retomber dans cette humeur morose qui faisait son malheur et le désespoir des personnes qui l'entouraient. Girardin ne parle que de son contentement ; mais Girardin, qui assurément avait le plus grand désir de le rendre heureux et un intérêt évident à faire croire qu'il l'était en effet, put bien prendre ses désirs pour des réalités [2]. Corencez au contraire, piqué de n'avoir pas été préféré à Girardin, ne peut s'empêcher de prétendre que Rousseau se trouva malheureux à Ermenonville ; il ne songe pas qu'il l'aurait été aussi partout ailleurs. A l'en croire, un jeune homme de sa connaissance, ayant été le voir, revint navré de son état et chargé de lui trouver une place à l'hôpital. D'Escherny partage l'opinion de Corencez ; mais son récit est bien vague et fourmille d'erreurs [3]. Enfin Thérèse elle-même a déclaré que *son mari*, repris au bout de peu de temps de ses anciennes craintes, aurait insisté pour revenir à Paris et qu'elle n'aurait cédé qu'aux instances de Girardin, qui l'aurait priée plusieurs fois à genoux de rester [4]. Mais Thérèse était mal avec Girardin, et ses paroles ne sont pas toujours véridiques. En somme, nous n'avons sur ce point que des témoignages intéressés ou peu concluants, qu'il est d'ailleurs facile d'accorder en considérant que Rousseau dut avoir ses alternatives de joie et de tristesse.

Il était venu à Ermenonville pour se livrer à la botanique ; il n'y fit en effet guère autre chose. Dès le matin, il partait pour herboriser, revenait déjeûner et souvent repartait jusqu'au soir. Il enseignait la botanique à un des fils de Girardin, âgé de dix ans ; il l'emmenait quelquefois avec lui et l'appelait son petit gouverneur. Il avait entrepris de recueillir toute la flore du pays.

[1] Le Bègue de Presle, *Relation*, etc.

[2] Lettre du marquis de Girardin au libraire Rey, 8 août 1778. — *Relation* de Le Bègue.

[3] D'Escherny : *De J. J. Rousseau et des philosophes du XVIII^e siècle*, au tome IV chap. 24 des *Mélanges de littérature, de morale et de philosophie*, 3 vol. in-12, 1811. — Voir aussi Quesné, *Particularités inédites sur J. J. Rousseau*, in-8° de 32 p. (1844).

[4] Lettre de Thérèse Le Vasseur à Corencez, 27 prairial an VI.

Le soir il dînait souvent au château. On allait ensuite à la promenade en famille. Le plus souvent on se rendait au verger où l'on disposait sa chaumière. Jean-Jacques se livrait alors avec ivresse à sa passion pour la nature et se laissait aller aux joies les plus enfantines. Tantôt il attirait avec du pain les oiseaux et les poissons; d'autres fois on prenait le bateau, et son ardeur à ramer lui avait fait donner le nom d'amiral d'eau douce. Souvent aussi on faisait de la musique. Un soir, à dix heures, Girardin imagina de lui faire donner, par des musiciens venus de Paris, un concert, dans une île située au milieu du parc et qu'on appelait l'île des Peupliers. Il paraît que Rousseau fut tellement ému de cette attention qu'il s'écria : « Ah ! « Monsieur de Girardin, quand je mourrai, je désire que cette place « recueille mes cendres. » Huit jours après, son vœu était rempli.

Quelques jours avant sa mort, il goûta encore une joie qui lui fut autrement sensible. Un suisse, avec lequel il avait été longtemps uni par les liens de la plus complète intimité, Moulton, vint lui faire une visite. Il donna alors à cet ami des vieux temps la plus grande marque de confiance et lui remit tous ses papiers et ses manuscrits, réservant seulement pour lui-même une copie des *Confessions*, parce qu'il en avait deux. La veille, il avait eu des vertiges qui lui avaient fait craindre pour sa vie, circonstance qui augmenta encore la solennité de la remise et l'émotion qui l'accompagna de part et d'autre [1].

S'il est permis à la rigueur de voir dans ces troubles cérébraux le symptôme avant-coureur d'une fin prochaine, rien du moins dans les dispositions morales de Rousseau ne donnait seulement l'idée qu'il pût abréger ses jours par le suicide. Son existence douce, paisible, en dehors du monde, lui plaisait; la campagne, la botanique, les attentions d'une famille riche et dévouée, la satisfaction de ses désirs les plus chers, la sécurité pour l'avenir étaient autant de liens qui le rattachaient à la vie. Aussi faisait-il beaucoup de projets pour l'hiver suivant : c'était son herbier à arranger; c'étaient les cryptogames, mousses et champignons, à étudier; c'était son opéra de *Daphnis et Chloé*; c'était la suite d'*Emile* à terminer.

Les accidents de santé dont nous avons parlé ne l'empêchaient nullement d'ailleurs de se livrer à ses occupations ordinaires. Le 2 juillet, il partit encore dès cinq heures du matin, suivant son habitude, mais il fut plusieurs fois obligé de s'asseoir. Il rentra à sept heures pour déjeuner, prit une tasse de café au lait, et à huit heures, se trouva sérieusement malade. Le médecin Le Bègue de Presle a donné

[1] *Œuvres et correspondance inédites de J. J. Rousseau*, publiées par Streckeisen. Introduction. — *Moulton, petits-fils de Moulton*, 1 vol. in-8°, 1861.

la relation détaillée de ses derniers moments; il dit tenir ses renseignements de Thérèse. Son récit, beaucoup trop dramatique, est visiblement arrangé. Thérèse, vingt ans après l'événement en a fait un autre sensiblement différent et beaucoup plus simple. Commençons par reproduire, en l'abrégeant, celui de Le Bègue.

Thérèse entendant Rousseau se plaindre, le trouva assis, le visage défait, le coude appuyé sur une commode. « Je sens, dit-il, une « grande anxiété et des douleurs de coliques. » Madame de Girardin, prévenue aussitôt, accourut sous un prétexte de musique. « Madame, « dit-il tranquillement, vous ne venez pas pour la musique; je suis « très sensible à vos bontés, mais je me trouve incommodé et je « vous supplie de m'accorder la grâce de rester seul avec ma femme, « à qui j'ai beaucoup de choses à dire. » Il fit alors fermer la porte à clé, fit asseoir Thérèse à côté de lui, lui demanda ses mains pour le réchauffer, se plaignit de ses douleurs croissantes, mais n'accepta pas de remèdes. Puis, faisant ouvrir les fenêtres pour avoir le bonheur de voir encore une fois la verdure : « Comme elle est belle, dit-il, « que ce jour est pur et serein ! Oh ! que la nature est grande ! — « Mais, mon bon ami, dit Madame Rousseau en pleurant, pourquoi « dites-vous tout cela? — Ma chère femme, répondit-il tranquille- « ment, j'avais toujours demandé à Dieu de me faire mourir avant « vous; mes vœux vont être exaucés. Voyez le soleil, dont il semble « que l'aspect riant m'appelle ; voyez-vous même cette lumière im- « mense. Voilà Dieu ! oui, Dieu lui-même, qui m'ouvre son sein, et « qui m'invite enfin à aller goûter cette paix éternelle et inaltérable « que j'avais tant désirée. Ma chère femme, ne pleurez pas; vous « avez toujours désiré de me voir heureux, et je vais l'être. Ne me « quittez pas un seul instant ; je veux que seule vous restiez avec « moi, et que seule vous me fermiez les yeux. »

Et comme elle voulait le calmer : «Je sens, dit-il,dans ma poitrine, « des épingles aiguës qui me causent des douleurs très vives. Ah ! « ma femme, dit-il encore, qu'il est heureux de mourir quand on n'a « rien à se reprocher ! Être éternel, l'âme que je vais te rendre est « aussi pure en ce moment qu'elle l'était quand elle sortit de ton sein; « fais-la jouir de toute ta félicité. » Il remercie alors M. et M^me^ de Girardin de leurs bontés, recommande de faire ouvrir son corps et de faire dresser procès-verbal, demande qu'on l'enterre dans le jardin, mais n'a pas de choix pour la place, dit qu'il va accepter des remèdes pour faire plaisir à sa femme ; puis, tout-à-coup : « Ah ! je sens « dans ma tête des coups affreux... des tenailles qui me déchirent... « Être des êtres, Dieu ! (Il resta longtemps les yeux fixés vers le ciel.) « Ma chère femme, embrassons-nous ; aidez-moi à marcher ; meurez-

« moi vers mon lit. » Elle l'y traîna ; il y resta quelques instants en silence ; puis il voulut descendre. Sa femme l'aidait; il tomba au milieu de la chambre, l'entraînant avec lui. Elle veut le relever; elle le trouve sans parole et sans mouvement. Elle jette des cris; on accourt ; on enfonce la porte ; on relève M. Rousseau ; sa femme lui prend la main, il la lui serre, exhale un soupir et meurt. Il était onze heures du matin [1].

Le second récit, celui de Thérèse, contredit en plusieurs points celui qu'on vient de lire. Ainsi Rousseau serait mort le 3 juillet et non le 2; il ne serait pas sorti le matin, parce qu'il devait aller donner à Mlle de Girardin une leçon de musique. Sa femme, aidée de la servante, lui aurait apprêté ses objets de toilette ; il aurait refusé de déjeuner. Il avait dîné la veille au château ; on attribua son indisposition à une digestion difficile. Thérèse, étant descendue, l'entendit pousser des cris plaintifs, et, en effet, elle le trouva couché sur le carreau. Elle voulut appeler au secours, il n'y consentit pas, fit fermer la porte, ouvrir les fenêtres, prit de l'eau des Carmes et un lavement. « Au moment, continue Thérèse, où je le croyais bien soulagé, il tomba le visage contre terre avec une telle force qu'il me « renversa. Je me relevai, je jetai des cris perçants ; la porte était « fermée ; M. de Girardin, qui avait une double clé de notre appar- « tement, entra, et non Mme de Girardin. J'étais couverte du sang qui « coulait du front de mon mari ; il est mort en me tenant les mains « serrées dans les siennes, sans prononcer une seule parole [2]. »

Laissant de côté les différences de détail qui sont assez importantes, il y en a une beaucoup plus grave : c'est que, d'après Thérèse, unique témoin de l'événement, Rousseau serait mort *sans prononcer une seule parole*. Il faudrait ainsi faire le sacrifice des belles phrases et des invocations sentimentales de ses derniers moments. Eh bien, franchement, nous ne les regretterions pas. Ce calme, cette paix, ce témoignage d'une conscience sans tache, nous paraissent effrayants dans la bouche d'un homme comme Rousseau.

Le juste lui-même est souvent pris d'effroi au moment du terrible passage ; n'y a-t-il donc qu'un Rousseau qui n'ait rien, absolument rien à se reprocher ; qui ne craigne pas de réclamer comme un droit la possession de Dieu et de l'éternelle félicité? Il est vrai qu'il avait

[1] Lettre de Le Bègue de Presle, insérée dans la *Correspondance littéraire* de Grimm ; juillet 1778. — Voir aussi une lettre conforme de Girardin à Rey, et *Relation* de Le Bègue de Presle.

[2] Lettre de Thérèse à Corencez ; 27 prairial an VI. — D'après Corencez, les premières déclarations de Thérèse ne concordaient pas absolument avec sa lettre.

dit à peu près la même chose dans ses *Confessions ;* mais les deux situations sont très différentes : on ne pose pas d'habitude en face de la mort, surtout quand on n'a pas d'autre témoin que Thérèse Le Vasseur. Aussi, quand même il n'y aurait pas dans le récit de Le Bègue toute une mise en scène, des déclamations peu naturelles, des phrases qui sonnent faux, qui ne sont guère admissibles chez un homme frappé d'apoplexie, et que, les eût-il prononcées, Thérèse n'aurait pu ni comprendre ni rapporter, nous préférerions encore la version qu'elle donna plus tard, comme plus honorable pour la mémoire de Rousseau. Comment se fait-il d'ailleurs que Le Bègue lui-même, dans la *Relation* qu'il publia un mois après sa lettre, déclare qu'il ne répétera pas « les propos faux ou inexacts qu'on attribue à Rousseau. Mme Rousseau, dit-il, qui était seule avec lui, était trop émue pour les retenir, en admettant qu'il ait pu les prononcer. Je me suis assuré par mes informations qu'il n'a montré ni ostentation ni faiblesse ; mais affection pour sa femme, confiance en Girardin, espérance en la miséricorde de Dieu [1]. »

Enfin il existe une troisième ou quatrième version, qui, sans s'arrêter aux détails, n'est intéressante que par sa conclusion : Rousseau aurait lui-même terminé sa vie par le suicide. Nous dirions bien : l'accusation est grave, si elle venait d'un ennemi ; mais elle n'est pas donnée comme une accusation et a pour auteurs les meilleurs amis de Rousseau: Corencez, Mme de Staël, et après eux, Musset-Pathay. L'un, Corencez, dit qu'il s'est tiré un coup de pistolet ; une autre, Mme de Staël, qu'il s'est empoisonné ; et Musset-Pathay, sans doute pour les mettre d'accord, déclare qu'il a commencé par prendre du poison, et que, la mort tardant à venir, il a dû avoir recours au pistolet [2]. Faut-il qu'une fois de plus, les indifférents aient à défendre Rousseau contre les imputations de ses partisans? Écoutons d'abord leurs allégations.

Aussitôt que Corencez fut instruit de la mort de son ami, il accourut en hâte ; mais, chemin faisant, en passant par Louvres, village éloigné de quatre lieues d'Ermenonville, il fut frappé par un propos du maître de poste : « Qui eût cru, disait cet homme, que M. Rousseau se fût ainsi détruit lui-même? » Il est vrai que Girardin, cho-

[1] Le Bègue ; *Relation*, etc. ; 25 août 1778.

[2] Corencez, *De J.-J. Rousseau.* — Mme de Staël, *Lettres sur le caractère et les ouvrages de J.-J. Rousseau* in-8°, 1789 et, *Réponse* à ces lettres par Champcenetz, in-8°.— Lettre de Mme de Vassy, née de Girardin, à Mme de Staël, et réponse de Mme de Staël. où elle reconnaît son erreur. — Musset-Pathay, *Histoire de J.-J. Rousseau* 2, vol. in-8°, 1821.— Lettre de Girardin (fils) à Musset-Pathay, et réponse de Musset-Pathay, 1824.

qué de ce bruit, le combattit de toute sa force ; l'impression était faite, elle resta ineffaçable et Corencez n'eut d'autre souci que d'en recueil lires preuves. Rousseau s'était fait, en tombant, une blessure au front ; cette blessure devint un trou profond produit par la balle d'un pistolet. On rapporta qu'il avait préparé et infusé lui-même des plantes dans son café ; ces plantes, en supposant que le fait fût vrai, ne pouvaient être que du poison ; les coliques qui suivirent, les portes fermées, le refus de recevoir Mme de Girardin, pour ne pas la rendre témoin de la catastrophe finale, le démontraient. Il se déplaisait à Ermenonville, il avait le désir d'en partir, mais ne s'en sentait ni l'énergie ni les moyens : nouvelles preuves qu'il ne fallait pas négliger.

On en trouva d'autres depuis : des conversations plus ou moins authentiques, un petit nombre de lettres, contredites d'ailleurs par d'autres plus nombreuses, les habitudes d'ivrognerie et l'infidélité de Thérèse, les souffrances morales, la perspective d'une vieillesse triste et abandonnée; tout cela parut plus que suffisant pour fonder une opinion arrêtée.

Et nous ne parlons ici que des amis ; il est juste d'ajouter que les ennemis n'en ont pas dit beaucoup plus. « Bien des personnes, dit Fréron, intéressées à le décrier, auraient été charmées qu'il se fût donné la mort de ses propres mains ; mais il n'a pas cru devoir procurer cette joie à ses ennemis. Ce qui cause leur acharnement c'est la juste crainte de se voir démasqués dans les *Mémoires* qu'il laisse sur sa vie [1]. » Si l'origine des bruits de suicide n'est pas là, on y peut voir au moins le secret de la complaisance avec laquelle ils ont été accueillis, notamment par Grimm, et de la persévérance avec laquelle ils ont été propagés. Bachaumont, par exemple, qui est d'abord assez peu affirmatif, ne le devient un peu plus que progressivement [2].

Un bruit qui se répand tient souvent à peu de chose. Voilà un homme très excentrique, très morose, qui meurt subitement ; un individu quelconque s'écrie : il doit s'être donné la mort ; et le public de répéter aussitôt : il s'est donné la mort. L'extraordinaire séduit la foule ; de preuves, elle n'en demande guère, et, au besoin, on en peut toujours trouver pour satisfaire les gens plus difficiles. Cependant Girardin prit, sans tarder, des mesures pour détruire les raisons sur lesquelles on fondait le prétendu suicide de Jean-Jacques. Ses lettres à Sophie et à Rey, la *Relation* de Le Bègue de Presle, et

[1] Fréron, *Année littéraire*, in-12, 1778, t. V.
[2] Bachaumont, 5-7-21 juillet, 17 août 1778, 9 mars 1779.

plus tard les lettres de Mme de Vassy, née de Girardin, à Mme de Staël, de Thérèse à Corencez, de Stanislas de Girardin à Musset-Pathay ont été écrites dans ce but [1]. On y a vu des motifs intéressés et un parti-pris; en tout cas, on n'a rien trouvé de sérieux à leur opposer. Personne n'a entendu le coup de pistolet; personne n'a vu d'armes entre les mains de Rousseau; Corencez n'a pas même voulu voir son corps, pour y constater cette blessure qu'il prétend si profonde. Il craignait alors de paraître révoquer en doute la parole de Girardin; il a préféré le taxer plus tard de mensonge. Mais sur ce point, la réponse anticipée de Girardin est toute prête. Il ne craignit pas, en effet, de faire mouler la tête par le sculpteur Houdon; d'où l'on peut conclure que le crâne n'était pas fracassé, comme il arrive d'ordinaire en cas de coup à bout portant; que les traits n'étaient pas altérés, comme après un empoisonnement. Corencez dit tenir de Houdon que le trou était si profond qu'il avait été embarrassé pour en remplir le vide; mais cette affirmation est contredite par Houdon, qui nie formellement avoir tenu ou pu tenir ce propos [2], et par l'inspection même du moule. Morin, qui était médecin, en a observé l'original. Il a constaté deux blessures au front, présentant l'une et l'autre l'aspect d'une forte contusion avec déchirure de la peau, et laissant apercevoir çà et là le crâne dénudé, mais intact. Rien n'indique qu'il y ait eu un remplissage à faire [3].

Enfin, Girardin à eu recours à une troisième preuve, qu'on peut appeler péremptoire; c'était l'autopsie et la constatation légale du genre de mort. Cinq médecins procédèrent à l'opération. Ils ne trouvèrent rien qui pût faire supposer une mort violente. L'ouverture de la tête et l'examen des parties renfermées dans le crâne leur montrèrent une quantité considérable (évaluée à huit onces) de sérosité épanchée entre la substance du cerveau et les membranes qui la recouvrent. Ils virent dans ce fait la cause de la mort, et l'attribuèrent à une apoplexie séreuse. Du reste, toutes les autres parties du corps étaient saines, sauf une légère cicatrice au front. Deux petites hernies inguinales, sans étranglement ni inflammation, ne pouvaient constituer un danger; l'estomac ne contenait que le café au lait absorbé le matin. Ils remarquèrent aussi que la maladie consti-

[1] Voir ces lettres et ces documents.

[2] Lettre de Houdon à Petitain, 8 mars 1819.

[3] G.-H. Morin, *Essai sur la vie et le caractère de J.-J. Rousseau*, 1851, in-8o. On peut voir la reproduction du moule de Houdon à la Bibliothèque nationale, Cabinet des estampes, portefeuille des portraits de Rousseau, Cote D. C. 166.

tutionnelle dont Rousseau s'était plaint toute sa vie ne présentait aucune trace, ni intérieure, ni extérieure [1].

Les autres preuves ne peuvent venir que comme appoint et pour fortifier une opinion directement établie d'ailleurs. Rousseau se déplaisait-il à Ermenonville? Peut-être; surtout par moments. — Thérèse s'adonnait-elle à l'ivrognerie? Nous l'ignorons; mais elle en était bien capable. — Était-elle une épouse infidèle? Sa conduite ultérieure peut rendre cette supposition vraisemblable; quoi qu'il ne suive pas de là que Jean-Jacques en fût instruit. Mais de ce qu'un homme est ennuyé et morose; de ce qu'il a une femme livrée à l'ivrognerie et au libertinage, il n'y a pas lieu de conclure d'une façon absolue qu'il va se donner la mort.

Mais ses lettres? Il est vrai qu'à deux jours différents, il en a écrit jusqu'à cinq, où il annonce son intention d'attenter à sa vie [2]. Il se croyait dans le cas de l'exception qu'il avait posée lui-même [3]. « Je pars, disait-il, pour la patrie des âmes justes. » Mais ces lettres remontent à 1761 et 1763, et, près de quinze ans après, il n'était pas encore parti, et dans l'intervalle, il avait toujours réprouvé le suicide. Que Grimm parle d'accès de mélancolie, malheureusement trop certains, et d'intentions de suicide qui ne le sont nullement [4]; que Mme de Staël s'autorise d'une lettre inconnue que lui aurait montrée Coindet et du témoignage de Moulton, qui, d'après son petit-fils, aurait dit précisément le contraire des paroles qu'on lui avait prêtées; qu'elle cite une ou deux phrases que Rousseau *a dû prononcer* le matin de sa mort [5]; à des conversations douteuses, à des lettres qu'on ne produit pas, à des allégations que Mme de Staël a été la première à désavouer [6], on peut opposer les opinions certaines de Rousseau, ses lettres authentiques, celle qu'il écrivit à un jeune homme pour le détourner du suicide [7]; celle surtout qu'il adressa à

[1] Procès-verbal des chirurgiens (en date du 3 juillet 1778, lendemain du décès), légalisé par le lieutenant du baillage et vicomté d'Ermenonville. — Acte de décès de J.-J. Rousseau et permis d'inhumer. Ces dernières pièces aux Archives nationales, Section judiciaire, n° 15286.

[2] Lettres à Moulton et à Roustan, 23 décembre 1761. Il est bon de remarquer que ces deux lettres n'ont pas même été envoyées à leur adresse. — Autres lettres à Duclos, à Martinet et à Moulton, 1er août 1763.

[3] Des douleurs physiques intolérables et sans remède, qui altèrent les facultés au point de n'avoir plus l'usage de la volonté ni de la raison. *Nouvelle Héloïse*, 3me partie, lettre 22me, de milord Edouard à Saint-Preux.

[4] *Corresp. littér.*, juillet 1778.

[5] Mme de Staël : *Lettres sur le caractère de J.-J. Rousseau* et *Réponse* de Champrenetz. — Streckeisen-Moulton, *Œuv. et Corresp. inéd. de J.-J. Rousseau*; introduction.

[6] Lettre de Mme de Vassy à Mme de Staël et réponse de Mme de Staël.

[7] Lettre du 24 novembre 1770.

Thérèse le 12 août 1769. « Vous connaissez trop mes sentiments, écrivait-il, pour craindre qu'à quelque degré que mes malheurs puissent aller, je sois un homme à disposer jamais de ma vie avant le temps que la nature ou les hommes auront marqué [1]. »

Quand Musset-Pathay eut fait paraître son *Histoire de J.-J. Rousseau*, dans laquelle il prétendit mettre en pleine lumière le suicide de son héros, son œuvre suscita une énergique protestation de la part de Stanislas de Girardin, membre de la Chambre des députés et fils du marquis René de Girardin. La lettre de Stanislas de Girardin, venue quarante-six ans après la mort de Jean-Jacques, se bornant toutefois à faire valoir les preuves déjà connues, sans en apporter de nouvelles, nous l'aurions simplement mentionnée pour mémoire, si Musset-Pathay, par la faiblesse et l'inanité de sa réponse, ne s'était chargé, à sa manière, quoique bien malgré lui, de donner du poids à l'opinion qu'il combattait [2]. Ainsi, ne lui parlez pas du témoignage unanime de tous ceux qui ont constaté l'événement par eux-mêmes; ce sont toutes personnes intéressées à tromper. Il aime bien mieux s'en rapporter à celles qui n'ont rien vu, qui n'ont rien connu que par ouï-dire, à Corencez, à M^me^ de Staël, même au maître de poste de Louvres. — Ne lui citez pas les procès-verbaux des médecins et des magistrats; que de procès-verbaux qui ne sont dus qu'à la complaisance ou à l'ignorance! — Ne lui opposez pas les contradictions de Corencez et de M^me^ de Staël; il ne se contredisent pas, ils diffèrent simplement et n'en méritent que plus de confiance. L'un parle de pistolet, l'autre de poison ; pourquoi, si la dose de poison était insuffisante, Jean-Jacques n'aurait-il pas eu recours au pistolet? Mais on n'a trouvé aucune trace de poison dans l'estomac : cela prouve que le poison était peu violent ; on n'a pas entendu le coup de pistolet: c'est faute d'attention, ou parce que personne ne passait par là dans le moment. C'est donc bien en vain que Girardin s'était flatté de faire changer Musset-Pathay. Musset-Pathay, pas plus que Corencez, ne consentit à reconnaître son erreur. Seule, M^me^ de Staël eut assez de largeur d'esprit pour avouer qu'elle s'était trompée.

La discussion paraissait épuisée. Cependant la médecine, la médecine aliéniste principalement, voulut dire aussi son mot dans la question. Il ne semble pas toutefois qu'elle y apportât un contingent

[1] Lettre du 12 août 1769.

[2] Lettre à M. Musset-Pathay, auteur de l'ouvrage intitulé *Histoire de la vie*, etc., in-8°, 1824, par Stanislas de Girardin. — Réponse à la lettre de M. Stanislas de Girardin, etc., par Musset-Pathay, in-8°, 1824. — Voir aussi article de Quesné, etc., au *Moissonneur* du 12 juillet 1824, en réponse à l'*Histoire* d Musset-Pathay

de lumières bien considérable, car les médecins ne se sont guère moins divisés que le commun des simples historiens, ou même n'ont pas craint de conclure à l'encontre des données de la science.

Nous connaissons l'opinion de Morin. Mercier, dans une brochure qui paraît fort savante, se vanta d'expliquer par la maladie de Rousseau son caractère, ses habitudes et presque sa vie toute entière. Cependant, après avoir déclaré que cette maladie le disposait incontestablement au suicide, il n'en fut pas moins forcé de s'incliner devant les faits et, de même que Morin, il se prononça en faveur de la mort naturelle [1].

Enfin il arriva un moment où l'Académie médecine elle-même et les revues spéciales retentirent de ces débats.

Dubois d'Amiens s'engagea le premier dans cette voie. Son mémoire, lu par Bouchardat à l'Académie de Médecine, conclut hardiment au suicide. Rousseau avait le cerveau dérangé ; il était hypocondriaque, malade, en proie au délire de la persécution ; tout dans son état favorise l'hypothèse du suicide. Il est un point notamment qui est capital : il a renvoyé Mme de Girardin. « Tout le suicide « est là, s'écrie Dubois. Qu'on me cite, à moi médecin, un ma- « lade qui ne demande pas de secours, qui ne veuille aucuns « témoins [2] ! »

Mais, lui répondent, chacun de leur côté, les docteurs Chéreau et Delasiauve, cette méthode est bien dangereuse. Un individu est fou, donc il s'est donné la mort ; qui ne voit le vice d'un tel raisonnement ? D'une façon générale, on a beaucoup abusé de la folie pour expliquer les crimes et les actions des hommes ; dans le cas particulier de Rousseau, elle fournit à peine une considération dont il y ait à tenir quelque compte.

Que le rapport ne soit pas très scientifique, personne ne le nie ; il est, en tous cas, ce qu'étaient la plupart des rapports de l'époque. Qu'on le remarque d'ailleurs, s'il y avait eu un trou de balle, ce ne serait plus une simple faute d'ignorance qu'il faudrait reprocher aux six ou sept médecins et magistrats qui ont figuré dans cet acte, mais une véritable complicité. En définitive, conclut Delasiauve, si peut-être la mort naturelle n'est pas absolument prouvée, il est certain que le suicide manque totalement de preuves [3].

[1] Docteur Mercier, *Explication de la maladie de Rousseau*, etc., in-8°, 1859.

[2] *Bulletin de l'Académie impériale de médecine* (mai 1866), article de Dubois d'Amiens.

[3] *Union médicale*, 5 juillet 1866; article de Achille Chéreau, et brochure, (in-8°; à consulter à cause des nombreuses autorités citées).— *Jour-*

On n'en finirait pas si l'on voulait citer toutes les autorités ; dernièrement encore un médecin allemand a voulu soumettre la question à un nouvel examen. Il attribue la mort de Rousseau à une paralysie du cœur ; c'est une opinion qui, à notre connaissance, ne s'était pas encore produite [1]. En tout cas, on trouverait aujourd'hui fort peu d'auteurs, ayant étudié la question, qui, d'une façon ou d'une autre, ne se prononcent pour la mort naturelle.

Nous ne sommes plus au temps où certains amis de Jean-Jacques mettaient une véritable complaisance et une sorte de passion à raconter et à démontrer son prétendu suicide. Pourquoi tant d'acharnement? Dans l'absence de preuves de part et d'autre, les présomptions seraient déjà en faveur de la mort naturelle, précisément parce qu'elle est naturelle ; elles seraient encore de droit, parce que le suicide étant toujours, quoi qu'on dise, un acte infamant, il n'est permis de l'imputer sans preuves à personne. Mais il se trouve qu'ici c'est la mort naturelle qui est prouvée, tandis que le suicide n'est fondé que sur des doutes, sur des suppositions, sur des bruits sans consistance, sur des témoignages apocryphes ou sans valeur.

H. BEAUDOUIN.

---

## VI

## L'INTERVENTION EUROPÉENNE AU MEXIQUE [2]

Après quarante années d'une existence agitée, le peuple mexicain avait cru fermer l'ère des dissensions intestines et des pronunciamentos en accomplissant une révolution politique et sociale. La Révolution mexicaine de 1856 s'était visiblement inspirée de la Révo-

*nal de médecine mentale*, 1866 ; article de Delasiauve. — Voir aussi Barni, *Histoire des idées morales et politiques au XVIII^e siècle*, etc. 2 vol. in-12, 1867.

[1] P. J. Möbius, *J. J. Rousseau 's Krankheitgeschichte (Histoire de la maladie de J. J. Rousseau)*. Leipzig, Vogel, 1889.

[2] *La Vérité sur l'Expédition du Mexique*, d'après les documents inédits de Ernest LOUET, payeur en chef du corps expéditionnaire. *Rêve d'Empire*, l'*Empire de Maximilien*, *Fin d'Empire*, par Paul GAULOT. Paris, Paul Ollendorff, 1889, 1890. 3 vol. in-12 de VIII-338, 340 et 350 p.

lution française de 1789. Le parti libéral, porté au pouvoir, promulgua le 1er février 1857 une Constitution qui permit la désamortisation et la nationalisation des biens ecclésiastiques. Le clergé résista par tous les moyens à une spoliation qui était insuffisamment justifiée par les abus, cependant graves, qu'on pouvait lui reprocher. Le président Comonfort, élu par le suffrage universel, tenta d'apaiser les esprits en adoptant le *plan de Tacubaya* qui ajournait l'application de la Constitution.

Cette tentative de conciliation n'eut d'autre effet que d'exaspérer les partis. Impuissant à gouverner, Comonfort donna sa démission. Le général Zuloaga s'était par un coup de main emparé de Mexico pendant que Benito Juarez réclamait la présidence intérimaire que lui conférait la Constitution. Les notables de la capitale, convoqués en 1858, nomment Zuloaga président; mais, l'année suivante, deux de ses généraux organisent un pronunciamento contre lui, et un troisième, Miramon, sous prétexte de le défendre, obtient de lui l'apparence d'une retraite volontaire et se fait élire président à sa place. Zuloaga, voyant qu'il a été joué, reprend l'offensive... Au milieu de cet imbroglio de compétitions sans cesse renaissantes et de sanglants pronunciamentos, un parti s'était formé au Mexique qui, jugeant la forme républicaine incompatible avec la prospérité et la paix du pays, avait songé à établir un gouvernement monarchique et à placer sur le trône un prince européen. Ce parti avait pour représentant accrédité à Paris M, Gutierrez de Estrada.

Telle était la situation du Mexique au moment où va commencer l'intervention européenne dont M. Paul Gaulot s'est attaché à écrire l'histoire. S'aidant des documents patiemment recueillis par M. Louet, payeur en chef du corps expéditionnaire, et puisant dans la correspondance inédite de Napoléon III, du maréchal Randon, ministre de la guerre, et du maréchal Bazaine, des informations nouvelles, M. Gaulot a pu éclaircir bien des points obscurs de cette aventure funeste, et modifier par des arguments irréfutables des jugements qui semblaient acquis à l'histoire.

I. — C'est le 4 octobre 1861, que le comte de Rechberg, ministre des Affaires étrangères à Vienne, vint à Miramar informer l'archiduc Ferdinand Maximilien et l'archiduchesse Charlotte des ouvertures faites au gouvernement autrichien par Napoléon III.

M. Gutierrez de Estrada, en quête d'un souverain, s'était d'abord adressé au duc de Montpensier, qui déclina très nettement toute candidature, et avait ensuite demandé conseil à l'empereur des Français qui recommanda à son attention l'archiduc Maximilien.

Juarez, rentré à Mexico, avait confirmé en la rendant définitive la

confiscation des biens ecclésiastiques, et avait fait décider par le Congrès la suspension pendant deux années de tous les paiements stipulés par les conventions passées avec les puissances étrangères. C'était une banqueroute, une évidente violation du droit des gens ; aussi sir Charles Wyke, chargé d'affaires d'Angleterre, et M. Dubois de Saligny, ministre de France, s'empressèrent-ils de rompre toutes relations avec le gouvernement mexicain. Le 31 octobre, la France, l'Angleterre et l'Espagne, par une convention signée à Londres, s'engageaient à envoyer sur les côtes du Mexique des forces de terre et de mer dont les effectifs devaient être suffisants pour « saisir et occuper les différentes forteresses et positions militaires du littoral. »

L'archiduc Maximilien avait été mis au courant de la situation du Mexique et des projets d'intervention des puissances, mais il ne pouvait accepter une couronne offerte par un parti peu puissant, et il se contenta de répondre que « pour être définitivement acceptées, de pareilles offres devraient être nécessairement faites dans des conditions propres à assurer un heureux succès, à garantir l'avenir et à sauvegarder la dignité de S. A. I. et de son auguste Maison. Au nombre de ces conditions, il en est deux surtout qu'il est important d'établir d'avance. Ce sont : 1° l'appui non seulement moral mais matériel et efficace de la France et de l'Angleterre ; 2° le vœu clairement prononcé du Mexique [1].»

L'action diplomatique engagée en principe le 31 octobre allait se heurter à de sérieuses difficultés en raison des vues divergentes des puissances. L'Angleterre n'avait en perspective que le réglement des indemnités dues à ses nationaux; l'Espagne était désireuse de reprendre quelque autorité sur son ancienne colonie, mais ne voulait favoriser l'avènement au trône que d'un prince de la maison de Bourbon. Quant à Napoléon III, il rêvait d'un Empire central américain, placé sous le protectorat de la France et destiné à servir de contre-poids à la puissance formidable des États-Unis.

L'expédition fut cependant commencée et les alliés réunirent dans la rade de la Havane leurs forces, dont le général Prim devait prendre le commandement en chef.

Les Anglais arrivèrent en même temps que les Français, le 27 décembre 1861. Leur flotte était commandée par le contre-amiral Milnes, qui fut peu après remplacé par le commodore Dunlop, et le corps de débarquement comptait à peine 800 hommes. Les Français, sous les ordres du contre-amiral Jurien de la Gravière, avaient un effectif de 2,600 hommes. Les Espagnols, de beaucoup les plus nombreux,

[1] Note du baron de Pont, secrétaire de Maximilien (*Rêve d'empire*, p. 9.)

(5,600 hommes) avaient été prêts les premiers; l'amiral Rubalcoaba occupait depuis le 17 décembre Vera-Cruz et le fort de Saint-Jean d'Ulloa. C'est à la Vera-Cruz que s'effectua le débarquement, dans les premiers jours de janvier 1862. Pour éviter le climat malsain de la côte, les troupes alliées s'avancèrent jusqu'à la Tejeria, à 12 kilom. à l'ouest de la ville

M. Dubois de Saligny avait rédigé un ultimatum tellement impérieux et contenant des conditions si draconiennes, qu'il équivalait à une formelle déclaration de guerre. Les plénipotentiaires d'Espagne et d'Angleterre refusèrent de s'y associer et l'on décida d'entrer en relation avec le général Doblado, ministre des affaires étrangères de Juarez. Le 19 février fut signé la *convention de la Soledad* qui reconnaissait en fait le gouvernement constitutionnel de Juarez. Les alliés protestaient contre toute intention de porter atteinte à l'indépendance de la République, et devaient occuper Cordova, Orizaba et Tehuacan pendant la durée des négociations qui allaient s'ouvrir à Orizaba.

Les stipulations de cette convention étaient contraires à la politique de Napoléon III. L'amiral de la Gravière, qui avait dirigé les négociations, fut désapprouvé et le général de Lorencez vint avec une brigade renforcer l'effectif des troupes françaises. Il n'en fallait pas tant pour briser les faibles liens qui maintenaient le faisceau de la triple alliance. Le 9 avril, la rupture officielle fut un fait accompli. Les commissaires en adressèrent la notification au gouvernement mexicain et annoncèrent que l'armée française, concentrée à Paso-Ancho, se mettrait en marche dès que les Espagnols, dans leur retraite, auraient dégagé ses lignes.

La guerre était donc déclarée. Le récit des opérations militaires a été l'objet d'une étude magistrale de M. le colonel Niox [1], à laquelle je renvoie les lecteurs désireux de suivre toutes les opérations dans leurs détails techniques. Le général Almonte, réfugié depuis le débarquement, au quartier général français, se déclara *chef suprême intérimaire de la nation* et adressa un appel à ses compatriotes pour les inviter à seconder l'intervention étrangère qui devait ramener dans le pays l'ordre et la paix.

Le général de Lorencez emporte le 28 avril les Cumbrès d'Alcutzingo, position formidable défendue par le général Zaragoza ; mais, le 5 mai, il subit sons les murs de Puebla un échec sérieux. L'appel du général Almonte n'avait produit aucun résultat, et il était démontré que l'immense majorité des Mexicains allait défendre par les armes

[1] *Expédition du Mexique*, par G. Niox. Paris, Dumaine, 1874. gr in-8°, avec atlas in fol.

l'indépendance nationale et le gouvernement de Juarez qui la personniflait.

Zaragoza croyait les Français démoralisés par l'insuccès de leur attaque. Les combats du Cerro Borrego (13-14 juin) et d'Orizaba lui prouvèrent qu'il se trompait. L'empereur Napoléon III, péniblement affecté par l'échec de Puebla, se décida à porter à 30,000 hommes l'effectif du corps expéditionnaire et en donna le commandement au général Forey. Le 16 mars 1863, les colonnes françaises arrivèrent sous les murs de Puebla. Après un siège de deux mois, où se distingua le général Bazaine, Gonzalès Ortega qui avait défendu énergiquement la place demanda à capituler. Le 5 juin, l'armée française entrait dans Mexico. On nomma une Junte supérieure qui élut comme gouvernement provisoire un triumvirat composé du général Almonte, de Mgr Labastida, archevêque de Mexico, et du général Salas.

Le 10 juillet, la Junte votait un projet de loi organique, adoptant pour forme de gouvernement la monarchie et offrant la couronne à l'archiduc Ferdinand-Maximilien d'Autriche. L'empereur rappela en France le général Forey, nommé maréchal, et M. Dubois de Saligny, dont les prévisions optimistes avaient été si souvent démenties par les faits. Le général Bazaine fut investi de la double autorité militaire et diplomatique.

II. On se souvient des conditions auxquelles Maximilien avait subordonné son acceptation de la couronne du Mexique. Les délégués du gouvernement provisoire lui apportèrent, avec le procès-verbal de la séance de la Junte du 10 juillet, les actes d'adhésion de cinq villes et de trente-sept villages. La députation fut présentée à Miramar par M. Gutierrez de Estrada le 3 octobre 1863, mais la réponse de l'archiduc fut assez vague ; elle comportait à l'égard de la France une mise en demeure de continuer l'expédition pour pacifier le pays. Le général Bazaine, se conformant aux instructions reçues de Paris, avait déjà organisé des colonnes volantes et, de novembre 1863 à mai 1864, les généraux mexicains qui tenaient la campagne furent successivement refoulés jusqu'aux frontières.

Maximilien, dont la décision était prise, se préparait à son rôle d'empereur. Il avait reçu les visites du général Almonte et de Mgr Labastida ; il s'était rendu à Vienne, où il fallait qu'il négociât l'abandon de ses droits au trône d'Autriche en échange de l'autorisation d'accepter la couronne mexicaine ; à Bruxelles, où l'attendait la princesse Charlotte ; à Paris, où furent élaborés deux traités, l'un public, l'autre secret, qui réglaient les questions financières et déterminaient l'effectif des troupes françaises qui demeureraient au Mexique.

Le traité connu contenait comme clauses principales la réduction du corps expéditionnaire à 25,000 hommes en y comprenant la légion étrangère qui devait rester à la disposition de l'empereur du Mexique six ans après le départ des Français ; la fixation à 270 millions des frais à rembourser par le Mexique jusqu'au 1er juillet 1864.

Le traité secret se composait de trois articles qu'il est utile de citer intégralement :

«ART. PREMIER. S. M. l'empereur du Mexique, approuvant les principes et les promesses contenus dans la proclamation du général Forey, en date du 16 juin 1863 [1] ainsi que les mesures prises par la régence et par le général en chef français, conformément à cette proclamation, a résolu de faire connaître à son peuple par un manifeste, ses intentions à cet égard.

ART. 2. De son côté, S. M. l'empereur des Français déclare que l'effectif actuel du corps français de 38,000 hommes ne sera réduit que graduellement et d'année en année, de manière que les troupes qui resteront au Mexique, en y comprenant la légion étrangère, seront :

De 28,000 hommes en 1865 ;
De 25,000 hommes en 1866 ;
De 20,000 hommes en 1867.

ART. 3. Quand la légion étrangère passera au service du Mexique et sera payée par lui, comme elle continuera à servir une cause qui intéresse la France, le général et les officiers qui en font partie conserveront leur qualité de Français et leurs titres à l'avancement dans l'armée française, conformément à la loi. »

L'accord étant ainsi établi avec la France. Maximilien s'embarqua pour l'Angleterre, où il fut assez froidement reçu par lord Palmerston, s'arrêta au retour à Bruxelles pour s'occuper du recrutement et de l'organisation d'un corps de volontaires belges, et rentra à Vienne. La princesse Charlotte l'avait suivi dans ce voyage et elle avait particulièrement tenu à faire ses adieux à la reine Marie-Amélie, exilée à Claremont. A Vienne, il y eut une scène pénible entre l'empereur d'Autriche et son frère qui ne voulait pas consentir pour lui et ses descendants à l'abandon perpétuel et irrévocable de tous droits éventuels à la couronne des Habsbourg. Enfin, le *pacte de famille* fut signé ; le 10 avril, à Miramar, Maximilien était proclamé empereur en présence des représentants du Mexique, et le 14, il

[1] Dans cette proclamation, il était dit que les propriétaires de biens nationaux ne sauraient être inquiétés et que les ventes frauduleuses seules pourraient faire l'objet d'une revision.

s'embarquait avec l'impératrice Charlotte sur la *Novara* dont les pavillons étincelaient aux rayons du soleil, et qui devait plus tard, tendue de noir, ramener dans les mêmes eaux de l'Adriatique, son cadavre troué de huit balles !

III. – La *Novara* fit escale à Civita-Vecchia pour permettre aux jeunes souverains de voir le Pape. Ils furent reçus à Rome avec des honneurs royaux, et communièrent dans la chapelle Sixtine de la main de Pie IX qui, en élevant l'hostie, leur adressa ces paroles : « Voici l'agneau de Dieu qui efface les péchés du monde. C'est par lui que règnent et gouvernent les rois ; c'est par lui que les rois rendent la justice, et s'il permet que les rois eux-mêmes soient souvent éprouvés, c'est par lui cependant que s'exerce tout pouvoir [1]. »

Malheureusement, Maximilien ne profita pas de son séjour à Rome et de ses entretiens avec le souverain pontife et le cardinal Antonelli pour poser les bases d'un concordat, et la question religieuse allait lui susciter, dès son arrivée au Mexique, les plus graves difficultés. Le clergé, mécontent de ne recevoir aucune indemnité pour la sécularisation de ses terres, les propriétaires de ces biens d'église restant toujours sous le coup d'une menace de restitution complète ou partielle, Maximilien s'entourant de conseillers incapables ou versatiles comme MM. Scherzenlechner et Eloin : tout allait contribuer à compromettre la situation relativement prospère que l'on devait à la régence du général Almonte et à l'administration du général Bazaine.

L'empereur et l'impératrice avaient cependant reçu un accueil enthousiaste à Mexico. Le général Uraga, commandant un corps de dissidents, avait adhéré au régime nouveau. Maximilien commit la faute de prendre pour ministre des affaires étrangères M. Fernand Ramirez. Cette nomination parut un défi au parti conservateur qui avait élevé l'archiduc au trône, et M. Gutierrez de Estrada se décida à ne pas revenir au Mexique.

Dans ses entretiens avec Maximilien, Napoléon III avait insisté sur la nécessité de donner à l'armée mexicaine une organisation solide. Plusieurs généraux, entre autres Marquez et Mejia, avaient déjà secondé les troupes françaises, et l'effectif des soldats dont ils disposaient s'élevait à environ 14,000 hommes. C'était un noyau sérieux qu'il fallait augmenter peu à peu, en raison des ressources financières et en ayant soin d'écarter tous les éléments douteux. Maximilien préféra faire table rase de tout ce qui existait, et tenter de créer une armée nouvelle avec des lois de recrutement et d'avancement

[1] *L'Empire de Maximilien*, p. 4.

analogues à celles des armées européennes. Les officiers ralliés à l'empire crurent voir dans ces projets une menace suspendue sur leur avenir et s'en montrèrent fort mécontents. L'arrivée d'une légion belge et d'une légion autrichienne vint dénaturer l'institution de la légion étrangère telle qu'elle avait été proposée par la France, et témoigna, aux yeux de tous, d'une grande défiance à l'égard de l'armée nationale.

Les dernières opérations militaires avaient été couronnées d'un plein succès. Le général L'Hériller était entré dans Durango. Pendant que Maximilien visitait quelques provinces de son empire, le colonel Martin, du 2e zouaves mettait en déroute les généraux Ortega et Patoni, et Juarez, abandonné de ses lieutenants, s'enfonçait dans les territoires à peu près déserts de Chihuahua. Bazaine allait recevoir comme récompense le bâton de maréchal de France.

Pour régler la question religieuse, qui passionnait tous les esprits, le souverain pontife envoya à Mexico Mgr Meglia, archevêque de Damas, chargé d'un message qui n'était qu'une longue plainte contre les malheurs du clergé mexicain. Aux demandes présentées au nom du Pape, le nonce ajouta des revendications personnelles. Malgré sa bonne volonté et son esprit de conciliation, Maximilien ne voulut point admettre un concordat fondé sur de semblables bases, et Mgr Meglia demanda ses passe-ports.

Depuis ce moment, le mot de l'impératrice fut justifié : « Nous n'avons eu que des déboires et nous en attendons un nombre qui ne sera pas moindre dans un avenir prochain [1] .»

Des difficultés s'étaient déjà élevées entre le gouvernement de Maximilien et le maréchal Bazaine. Les 126 millions qu'avait produits le premier emprunt étaient épuisés, et pour se couvrir des avances faites, le maréchal était obligé de recourir aux fonds laissés à Paris comme garanties d'intérêts. — Les dissidents, tenus au courant du désaccord qui existait entre le maréchal et l'empereur, reprirent confiance et cherchèrent à couper les communications entre les différents postes. La prise d'Oajaca par le maréchal ne suffit pas à les décourager et chaque jour ils devenaient plus audacieux dans leurs incursions. Les journaux de Mexico battaient ouvertement en brèche le gouvernement et outrageaient les chefs de l'armée française. Maximilien tolérait toutes ces attaques. Des officiers français ne craignaient point d'incriminer sans preuves la conduite de leur commandant en chef, et leurs lettres étaient parfois transmises aux Tuileries. Quelques-unes de ces lettres furent attribuées par le

[1] *L'Empire de Maximilien*, p. 131.

maréchal Bazaine au général Félix Douay — et M. Gaulot avait reproduit cette opinion. Mais un ouvrage publié pendant que *l'Empire de Maximilien* était sous presse, fait connaître que leur auteur était un officier d'etat-major, M. Loizillon [1].

Les Etats-Unis s'étaient toujours montrés fort hostiles à une intervention française au Mexique. Quand la guerre de sécession eut pris fin, l'attitude du Cabinet de Washington devint particulièrement menaçante, et l'on favorisa par des agents secrets la formation d'une association de *Défenseurs de la doctrine de Monroë* qui préconisait l'annexion du Mexique à la République américaine.

C'est alors que Napoléon III renonça à son rêve d'empire mexicain protégé par la France, et qu'il voulut « sortir d'un état d'incertitude qui paralysait tous les progrès et augmentait les charges de la France. »

La lettre suivante, qui figure dans les papiers d'Ernest Louet [2], éclaire d'un jour nouveau l'histoire de l'expédition et explique les accusations injustifiées qui furent formulées contre le maréchal Bazaine :

« Mon cher maréchal,

« Quoique je n'aie rien de nouveau à vous écrire, je tiens cependant à vous répéter ce que j'ai chargé M. Saillard de vous dire.

« Les circonstances, plus fortes que ma volonté, m'obligent à évacuer le Mexique ; mais je ne veux le faire qu'en laissant derrière moi à l'empereur Maximilien toutes les chances de se maintenir avec ses propres forces et la légion étrangère. Il faut donc que vous mettiez tout votre zèle et toute votre intelligence à organiser quelque chose de durable dans le pays, afin que nos efforts n'aient pas été en pure perte. Vous avez pour accomplir cette difficile tâche, un an ou dix-huit mois.

« *Si, par hasard, l'empereur Maximilien n'avait pas l'énergie voulue pour rester au Mexique après le départ de nos troupes, il faudrait convoquer une Junte, faire organiser un gouvernement, et amener par votre influence, le choix d'un Président de la République dont les pouvoirs devraient durer de six à dix ans.* Ce gouvernement devrait naturellement s'engager à payer la plupart de nos créances sur le Mexique. Il est clair qu'il ne faudra recourir à cette combinaison qu'à la dernière extrémité, car mon plus vif désir, c'est que l'empereur Maximilien puisse se soutenir.

« Recevez, mon cher maréchal, l'assurance de ma sincère amitié.

« NAPOLÉON ».

[1] *Lettres sur l'Expédition du Mexique*, par le lieutenant-colonel Loizillon. Paris. Baudoin, 1890, in-8°.

[2] *L'Empire de Maximilien* p. 326.

Cette lettre porte la date du 31 janvier 1866, et, malgré le correctif de la phrase finale, elle indique suffisamment que, si Napoléon III avait édifié l'Empire mexicain, il semblait disposé à le démolir au besoin si l'état de l'opinion publique en France, les menaces des États-Unis et les complications qui surgissaient entre la Prusse, l'Autriche et l'Italie, l'obligeaient à renoncer à son office de Protecteur.

IV. — Dès lors, Napoléon III n'eut qu'une pensée : hâter le plus possible le rapatriement des troupes françaises. Maximilien s'y opposa de toutes ses forces, et Bazaine s'efforça, tout en obéissant aux ordres reçus de Paris, de soutenir le trône chancelant de l'empereur du Mexique.

Le dernier volume de M. Paul Gaulot, *Fin d'Empire*, laisse l'impression d'une longue et douloureuse agonie.

L'évacuation fut officiellement annoncée dans le *Moniteur universel* du 14 avril, ce qui produisit une véritable panique à Mexico. La légion autrichienne attendait de nouveaux volontaires et 2,000 hommes étaient sur le point de s'embarquer à Trieste. Le cabinet de Washington annonça qu'il retirerait son chargé d'affaires à Vienne si l'embarquement avait lieu, et le gouvernement de François-Joseph, n'osant passer outre, ordonna le licenciement des volontaires. M. Campbell était accrédité par les États-Unis auprès du gouvernement de Juarez. L'armée du Nord était détruite par Escobedo et la ville de Matamoros tombait au pouvoir des dissidents. Le général Almonte, envoyé à Paris pour demander la revision de la convention de Miramar par la prolongation de l'occupation française et la continuation de l'appui financier, vit toutes ses demandes rejetées par le conseil des ministres. L'impératrice Charlotte s'offrit pour essayer de faire revenir Napoléon III sur cette décision ; l'insuccès de sa démarche contribua à la rendre folle.

Incapable de sortir de cette inextricable situation qui s'aggravait de jour en jour, Maximilien accusait l'armée française d'inaction et se montrait fort mécontent du maréchal Bazaine. Pour forcer la main au gouvernement français, il imagina de prendre pour ministres de la guerre et des finances, sans consulter le maréchal, le général Osmont et l'intendant Friant. Puis, modifiant de fond en comble sa politique intérieure, il confia le ministère de la justice et la présidence du conseil à M. Larès, clérical accentué, qu'on considérait comme le bras droit de Mgr Labastida.

Désireux d'enlever à Maximilien ses dernières illusions, car il en conservait encore, Napoléon III envoya au Mexique le général Castelnau, porteur d'une lettre pour le maréchal Bazaine, l'accréditant avec les

pouvoirs les plus étendus et lui donnant la mission spéciale d'assurer le rapatriement du corps expéditionnaire entier au plus tard pour le printemps de 1867 M Dano, ministre de France à Mexico, avait reçu des instructions analogues du département des Affaires étrangères.

Le général Castelnau et M. Dano conseillèrent à Maximilien d'abdiquer, mais l'empereur, s'appuyant sur une dépêche de Bazaine, qui, tout d'abord partisan de l'abdication immédiate, avait ensuite changé d'avis, refusa d'écouter des conseils qui lui semblaient dictés par des intentions hostiles. Napoléon III n'ordonna pas à ses représentants de renouveler leur démarche. Le 10 janvier 1867, il télégraphiait au général Castelnau : « Ne forcez pas l'empereur à abdiquer, mais ne retardez pas le départ des troupes. Rapatriez tous ceux qui ne voudront pas rester. La plupart des navires sont partis. »

Le 12 mars 1867, le maréchal Bazaine s'embarquait à la Vera-Cruz avec les derniers soldats français. Le 19 juin, Maximilien était fusillé à Queretaro. Il mourut en soldat et en prince.

Cette fin lugubre d'une aventure qui n'avait pas été sans gloire, a été trop souvent racontée pour qu'il soit utile de la résumer ici, mais je voudrais fixer en quelques lignes les données historiques qui doivent remplacer les légendes, après la lecture des documents contenus dans les dossiers d'Ernest Louet.

D'après la légende, Napoléon III avait brusquement abandonné la cause de Maximilien et cet abandon tardif équivalait à une trahison. — Il est prouvé que dix-huit mois avant le siège de Queretaro, l'empereur des Français avait avisé l'empereur du Mexique de ses projets définitifs de rapatriement des troupes.

D'après la légende, Maximilien était un souverain modèle, habile et énergique ; il est incontestable qu'il commit des fautes graves et méconnut les intentions et le zèle de ses plus dévoués partisans. Quant à l'idée exprimée par M. Gaulot que Maximilien avait des « aspirations vers l'Europe » et convoitait le trône de son frère, je la trouve insuffisamment confirmée par le fait d'avoir conservé à la Vera-Cruz une frégate autrichienne exclusivement affectée à sa personne.

D'après la légende, Bazaine avait ambitionné de présider aux destinées du Mexique, et, dans ce but, s'était écarté des instructions du gouvernement français ; il avait aussi, disait-on, été mêlé à de coupables tripotages financiers. Rien n'est moins prouvé. La capitulation de Metz a jeté sur la mémoire de Bazaine une honte que rien n'effacera, mais sa conduite au Mexique ne saurait être incriminée par aucun homme de bonne foi après la lecture de *La Vérité sur l'Expédition*. De tous les documents publiés dans cet ouvrage, il appert que le

maréchal se conforma scrupuleusement aux instructions reçues de l'empereur et du ministre de la guerre, et, quand ces instructions n'étaient pas absolues et catégoriques, il les interpréta toujours dans un sens favorable à la cause de Maximilien.

Il est permis de dégager de cette triste épopée, envisagée au point de vue français, la conclusion qu'il ne faut entreprendre une intervention du genre de celle tentée au Mexique, qu'avec un but bien déterminé et l'intention formelle de réussir quelles que soient les difficultés à vaincre. Issue d'une pensée qui n'était pas sans grandeur, la campagne du Mexique devait fatalement aboutir, en raison des caractères irrésolus des deux empereurs, à un dénouement misérable. Comme le dit M. Gaulot, « l'Europe avait envoyé au Mexique un empereur et une impératrice, jeunes, beaux, pleins d'espérances ; le Mexique lui renvoyait une folle et un cadavre ». Quant à Napoléon III, il perdait en prestige et en puissance l'équivalent de ce qu'avaient gagné les Etats-Unis après la guerre de Sécession et la Prusse après Sadowa.

ROGER LAMBELIN.

---

# COURRIER ANGLAIS

Pendant le semestre qui vient de s'écouler, l'addition la plus notable à notre littérature historique a consisté dans les volumes VII et VIII de l'*Histoire de l'Angleterre au dix-huitième siècle*, par M. Lecky.[1] L'auteur est bien connu par son livre sur l'origine et l'influence du Rationalisme en Europe. Dans le grand ouvrage qui vient d'être complété, on trouve un des meilleurs fruits de ce système moderne par lequel l'historien se borne à une période spéciale au lieu de raconter la vie d'un peuple depuis son origine. Huit gros volumes consacrés à un seul siècle de l'histoire d'un seul pays, portent en eux-mêmes un brevet de travail consciencieux et de connaissance approfondie des événements. Le sixième volume s'arrêtait à l'année 1793, véritable fin de siècle pour une histoire d'Angleterre. Mais c'était justement alors que commençait en Irlande cette révolte, suivie de l'Acte d'Union, qui eut une si grande influence sur les problèmes de la politique de nos jours. Actuellement le monde politique se divise en deux partis : les Unionistes et les *Home Rulers*. Le conflit a excité beaucoup de controverses relativement aux circonstances dans lesquelles fut passée en 1801 la loi dite *Acte d'union* entre l'Irlande et l'Angleterre, —encore plus sur les moyens employés pour la faire exécuter par le gouvernement britannique. C'est pour jeter de la lumière sur ces points que M. Lecky a voulu ajouter à son livre ses deux derniers volumes, bien que par là il se trouve amené à traiter de faits qui se rapportent plutôt à l'histoire de l'Irlande qu'à celle de l'Angleterre. Le résultat qu'il a obtenu est assez curieux. Tout le monde est unanime à louer la manière dont il a su mettre en lumière les faits nombreux et compliqués de cette période décisive. L'auteur est Unioniste et ne cherche pas à dissimuler ses convictions. En revanche, son exposé des faits fournit des arguments aux *Home Rulers*. Les sources auxquelles M. Lecky a puisé sont : 1° la correspondance entre les gouvernements anglais et irlandais, laquelle est conservée dans le *Bureau d'Archives* à Londres ; 2° plusieurs documents dont les originaux se trouvent au ministère des

[1] *Hystory of England in the 18 th. Century*. Vol VII et VIII by William E. H. Lecky. London, Longmans and C° 1890, in-8°.

affaires étrangères à Paris ; 3° une collection de documents officiels remplissant soixante-huit boîtes étiquetées *secret et confidentiel*, jusqu'ici conservée sous clé dans le château de Dublin : cette collection contient beaucoup d'informations et de lettres d'espions et de conspirateurs traîtres à leurs compagnons ; 4° des cahiers de lettres des magistrats ruraux qui exposent l'état du pays au moment de la révolte. A ces matériaux si riches, il faut ajouter la correspondance de Pelham, secrétaire du gouvernement irlandais de 1795 à 1798 et celle d'Abbot, qui fut secrétaire du vice-roi pendant la même période. Une partie assez intéressante, en égard aux projets actuels, ce sont les rapports officiels ou officieux entre le gouvernement anglais et la cour de Rome. La nonciature de Mgr Erskine, et la manière dont le gouvernement surveillait sa correspondance, ouvrant ses lettres dans le bureau des postes, a été constatée avec beaucoup de franchise. Les accusations de corruption portées contre ceux qui furent les agents principaux pour accepter le projet d'union législative sont prouvées en ce sens que les votes furent achetés par le don de postes gouvernementaux. M. Lecky croit que les sommes d'argent dépensées dans ce but ont été exagérées par le bruit public. La valeur historique de ces deux volumes ne manquera pas d'augmenter la renommée déjà très grande de leur savant auteur.

— Les recherches des historiens se portent spécialement sur la période de la Réforme anglaise. Cette tendance a sans doute son origine dans l'intérêt général qui est excité par les luttes religieuses au sein de l'Eglise anglicane. Parmi les ouvrages qui ont pour but d'éclaircir cette époque de notre histoire nationale, un des plus remarquable est celui de M. Child, intitulé : *L'Eglise et l'Etat sous les Tudors* [1]. La Réforme en Angleterre offre trois phases différentes : 1° la séparation ou schisme sous Henri VIII, durant laquelle la liturgie et la doctrine catholique furent presque totalement conservées ; 2° la transition sous son fils Edouard VI ; 3° un épiscopat nouveau, une liturgie anglaise, et une croyance protestante introduites par Elisabeth. Comme cette transformation fut opérée dans l'Eglise par l'Etat et le pouvoir civil, on peut comprendre combien le titre *l'Eglise et l'Etat sous les Tudors*[1] embrasse tout entier le sujet de la Réforme en Angleterre.

M. Child est protestant et gradué d'Oxford. Pourtant il a traité la question avec une impartialité qui donne à ses conclusions une valeur toute spéciale. Il a basé son récit en grande partie sur les documents des archives d'Etat récemment publiés par le gouvernement, et aussi

[1] *Church and State under the Tudors*, by Gilbert W. Child, M.A. Exeter College. Oxford, 1890, in-8° de 429 p.

sur les écrits de ceux qui furent contemporains des faits dont il retrace l'histoire.

Dans une introduction, il résume l'histoire religieuse du pays depuis le règne de Henri II jusqu'au temps de Henri VIII. Les chapitres qui suivent sont consacrés aux événements accomplis sous les règnes d'Henri VIII, d'Edouard VI, de Marie et finalement d'Elisabeth. A la fin du dernier chapitre il présente au lecteur un résumé de vingt quatre conclusions principales auxquelles ses recherches l'ont amené. Parmi elles, nous signalons les suivantes : 1° le premier motif de la Réforme en Angleterre fut le désir d'Henri VIII d'obtenir le divorce, que le Pape lui refusa ; 2° la séparation de l'Angleterre de l'unité catholique fut « purement et simplement l'œuvre du roi et du parlement, et le rôle qu'y jouait le clergé fut entièrement involontaire ; » 3° « l'effet de la séparation fut que tout le pouvoir jadis possédé par le pape fut transféré au roi, auquel le clergé fut pleinement soumis ;» 4°«Henri VIII, pour la première fois dans l'histoire du pays, créa une Église nationale, qui fut vraiment schismatique et dont lui-même était le pape. » Il va sans dire que ces thèses sont diamétralement contraires aux théories qui sont soutenues aujourd'hui par le parti ritualiste de l'Eglise anglicane. Aussi l'ouvrage de M. Child a été vivement attaqué dans les feuilles de ce parti, sans qu'on soit parvenu cependant à ébranler les faits sur lesquels se basent ses conclusions. L'auteur a ajouté à son volume un important appendice contenant des pièces justificatives, et en particulier les statuts des parlements de cette époque. Ainsi le lecteur est à même de vérifier les conclusions que l'auteur a tirées de son exposé, et qui résument le caractère de la Réforme anglaise.

— Un ouvrage sur l'histoire de l'Irlande, dans une partie de ses rapports avec l'Angleterre, vient d'être complété par la publication du troisième volume de *L'Irlande sous les Tudors*, par M. Bagwell [1]. Ce volume traite spécialement des événements survenus en Irlande sous le gouvernement de la reine Elisabeth. La révolte de Fitzmaurice et la guerre de Desmonde sont racontées avec beaucoup de détails, et les rapports avec l'Espagne sont retracés à l'aide des documents contemporains. La résistance du peuple irlandais à la réforme religieuse d'Elisabeth et la persécution qui en résulta est constatée d'une manière peu sympathique, et la politique persécutrice est souvent présentée sous le voile d'une répression légitime de la révolte civile. L'ouvrage se termine par une description assez complète des mœurs et de l'état du pays durant cette période de transition.

[1] *Ireland under the Tudors*, by Richard BAGWELL. Vol III. London, Longmans, Green and C°, 1890, in-8° de 502 p.

— Un ouvrage de première importance est celui du savant bénédictin le Père Gasquet et de son collaborateur M. Bishop. Le Père Gasquet a reçu de son ordre toutes les dispenses nécessaires pour se vouer entièrement aux études historiques, pour visiter les grandes bibliothèques du pays et y faire les recherches indispensables pour l'accomplissement de sa mission. Le champ sur lequel il travaille est la période relative à la Réforme anglaise. Le premier fruit de cette mission scientifique fut le beau volume sur la suppression des monastères sous Henri VIII, ouvrage qui fut accueilli avec applaudissements par la presse de l'Angleterre, et qui a valu à son auteur la réputation d'un écrivain de premier ordre. Cette belle étude, qui a opéré une révolution dans l'opinion populaire quant à l'état des maisons religieuses, vient d'être suivie d'une autre de pareille valeur sur l'histoire du *Livre de Prière-commune* [1]. Ce livre est d'une haute importance pour l'histoire religieuse de l'Angleterre, étant la seule liturgie autorisée par l'Église anglicane. Sous Henri VIII, la liturgie catholique fut conservée, sauf qu'on raya le nom du pape et qu'on supprima l'office de saint Thomas de Cantorbéry. Mais, sous ses successeurs, la réforme alla plus loin : on voulait les offices de l'Église dans la langue vernaculaire. On voulait, en outre, y introduire plus largement les idées du protestantisme. Sous Édouard VI, l'archevêque Cranmer se consacra à cette réforme liturgique. Son œuvre fut remaniée sous la reine Elisabeth, et le résultat de ce travail fut le *Book of Common Prayer*, qui est jusqu'à nos jours la règle authentique et légale de l'Église anglicane. Personne n'ignore que ce livre se compose d'éléments divers et même hetérogènes. Mais jusqu'ici il était difficile de constater avec exactitude la proportion de ces éléments et d'en indiquer les sources.

C'est à cette œuvre de recherche que le Père Gasquet et M. Bishop se sont adonnés, et avec un merveilleux succès. Les manuscrits de Cranmer ont été mis en lumière. Ses plans, ses cahiers, les corrections faites de sa propre main, sont là pour attester la manière dont il procéda dans son travail de réforme liturgique. La découverte du Père Gasquet et de son collaborateur permet de constater avec certitude que l'ouvrage de Cranmer se compose de trois éléments principaux. Le premier fut l'élément catholique : le Missel et le bréviaire du rite romain d'après l'usage de Sarum ; le second, le Brévaire du cardinal Quignon; le troisième les liturgies déjà en usage parmi les sectes protestantes en Allemagne. Ainsi nous avons sous les yeux la genèse de la liturgie anglicane. Quand on considère que c'est autour de ce

[1] *Edward VI and the Book of Common Prayer*, by F. A. GASQUET, O. S. B., and E. BISHOP. London, John Hodge, 1890, in-8° de 460 p.

livre, et des diverses interprétations de ses rubriques que se livrent les luttes entre les partisans de l'Église-Haute et ceux de l'Église-Basse, on appréciera l'immense valeur de cette étude et l'influence qu'elle doit exercer sur les esprits. On y trouvera une grande richesse d'éclaircissements sur l'histoire de cette période si décisive dans la vie religieuse de l'Angleterre. Une partie du manuscrit de Cranmer est reproduite en fac-simile, et l'appendice renferme un sommaire des documents dont les auteurs se sont servis.

— Mme de Verrall et Mlle Harrison viennent de publier un ouvrage très intéressant sur Pausanias, la mythologie et les monuments des anciens Athéniens [1]. Ce livre est plein de gravures, petites mais bien choisies, et, comme guide à une connaissance de l'Acropole, ne saurait guère être égalé. Les auteurs sont d'anciennes élèves du collège de Newnham, école assez distinguée pour l'éducation supérieure des dames, et ce livre va accroître la réputation de cette institution déjà renommée. Mlle Harrison est une disciple dévouée du docteur Dörpfeld, et on trouve dans ces pages beaucoup de théories qui sont associées avec le nom de ce savant. Elle rejette l'hypothèse, soutenue par beaucoup de critiques allemands, que Pausanias n'était pas lui-même voyageur, mais se servait seulement des comptes-rendus des voyages d'autrui. Elle croit que l'origine de beaucoup de mythes se trouve dans des fictions créées par le besoin d'expliquer les cérémonies religieuses dont la vraie origine avait été perdue. Le progrès du théâtre Dionysiaque et la victoire que la scène remportait graduellement sur l'orchestre sont clairement tracés. L'ouvrage tout entier est un excellent échantillon de la nouvelle méthode d'écrire l'histoire en la basant sur les monuments de l'archéologie.

— Un des ouvrages les plus notables et les plus volumineux de notre littérature moderne, est le grand *Dictionnaire de biographie nationale* édité par Leslie Stephens et S. Lee. Il est déjà arrivé au vingt-quatrième volume [2], et pourtant n'a pas encore dépassé la lettre H. La valeur de cet ouvrage, comme livre de référence, ne saurait être exagérée, et les articles sont d'une exactitude historique qui lui a mérité les témoignages favorables des auteurs les plus distingués.

— La commission royale qui a pour mission de visiter tous les dépôts publics et privés où se conservent d'anciens documents et de faire un rapport sur son enquête vient de présenter son compte-

[1] *Mythology and monuments of the Ancient Athenians*, translation of the Attica of Pausanias, by Margaret de G. Verrall and Jane Harrison. London. Mac Millan, 1890, in-8° de 776 p.

[2] *Dichonary of National Biography*. Edited by Leslie Stephen and S. Lee. Vol. XXIV. London, Smith Elder et Co, 1890, gr. in-8° de 445 p.

rendu annuel. Ce volume (le troisième)[1] traite des cahiers de lettres, de grande valeur historique, connus sous le nom de *Cecil Mss.* Comme Cecil fut secrétaire d'État sous la reine Élisabeth, ces pièces sont des plus intéressantes et des plus instructives. Le secrétaire Cecil fut l'ancêtre du premier ministre actuel, lord Salisbury, et ses Mss. se conservent dans sa maison de Hatfield.

— La publication des *Calendars* se continue. Cette partie des documents officiels concerne le règne de Charles Ier et l'année 1644-1645[2]. Ce volume appartient à la série domestique, et ne comprend que les documents se rapportant aux affaires intérieures du pays.

— Sous la direction du gouvernement et par les soins du docteur Luard viennent de paraître les deuxième et troisième volumes de la nouvelle édition du *Flores Historiarum*, écrit par le moine Roger de Wendover au treizième siècle[3]. Les deux volumes qui renferment la continuation de l'œuvre de Roger s'étendent de 1067 à 1326. Nous y avons une histoire quasi contemporaine des événements qui ont succédé à la conquête, et qui présentent la formation de l'Angleterre sociale et politique dans la période la plus importante de son histoire.

— Parmi les documents d'archives publiés par ordre du gouvernement, nous signalons le journal de la Chambre des Pairs, source à laquelle les auteurs ont si souvent l'occasion de faire appel en démêlant les mouvements politiques qui motivaient la législature. Cette publication place sous les yeux des lecteurs ces événements comme ils ont été enregistrés dans la Chambre où ils ont mis en délibération. Le volume, qui vient de paraître[4] s'étend de l'année 1689 à l'année 1690 et décrit le drame politique des premières années du règne de Guillaume III et Marie.

— Le colonel Malleson a enrichi la série des *Rulers of India* d'une étude assez importante sur Akbar[5]. Dans le grand prince réformateur, le Pierre le grand de Delhi, le colonel Malleson a eu un sujet plus beau et plus sympathique que ne le présentent ordinairement les grandes figures de l'Orient. L'auteur a su rendre justice

[1] *Calendar of the Cecil Mss.* Vol. III. (Historical Mss. Commission London, H. M. Stationery Office.)

*Calendar of State Papers. Domestic series. Charles Ier.* preserved in her Majesty's Public Record office. Edited G. W. D. HAMILTON. London, under direction of the Master of the Rolls, gr. in-8° de XXI-703 p.

[2] *Flores Historiarum.* Edited by H. R. LUARD. Vol. II et III. London, published under direction of the Master of the Rolls, 2 vol. gr. in-8° de 505 et 673 p.

[4] *Report upon Mss. of the House of Lords.* Historical Mss. Commission. London. H. M. Stationery office.

[5] *Akbar (Rulers of India)*, by Col. G. B. MALLESON. Oxford, Clarendon Press, 1890, in-8° de 204 p.

aux idées élevées de ce prince, auquel les missionnaires Jésuites du seizième siècle rendaient témoignage. La part que joua Abdul Fazas, le vizir, est aussi finement tracée. Une carte fait voir au lecteur les endroits principaux qui furent le théâtre des événements racontés.

—Le père Pius Cavanagh, de l'ordre des frères prêcheurs, a publié une vie de saint Thomas d'Acquin [1]. Cet ouvrage est plus à la portée des lecteurs ordinaires que l'œuvre plus considérable et plus détaillée de feu Mgr Vaughan, archevêque de Sydney. La vie du grand docteur est écrite avec beaucoup de clarté ; la valeur et le prestige de son école théologique ne manque pas d'être mis en relief par ce travail, sorti avec amour de la plume d'un de ses disciples.

— Le troisième volume de la correspondance de Cicéron, arrangée dans l'ordre chronologique par MM. R. Y. Tyrell et L. C. Purser, vient de paraître [2]. Ces lettres ainsi mises en ordre servent de base à une étude très intéressante sur les événements. Le texte des lettres a été soumis à une révision soigneuse, et le commentaire ainsi que l'introduction, donnent au volume une valeur historique d'où jaillit beaucoup de lumière sur cette époque de l'histoire de la République romaine. Le troisième volume renferme les lettres de Cicéron pendant le temps où il était gouverneur provincial.

— Le système d'écrire l'histoire du pays en présentant une série de récits et de documents contemporains devient de plus en plus en faveur. M. Gregory Smith vient, d'après cette méthode, de publier un volume sur l'histoire de l'Ecosse durant le règne de Jacques IV (1488-1513) [3]. Cette période offre un intérêt tout spécial comme ayant précédé immédiatement la Réforme et contenant en germe les causes de ce mouvement. C'est aussi une époque où l'histoire de l'Ecosse s'unit par beaucoup de liens avec celle de la France. L'auteur a décrit cette époque en présentant une série de lettres royales avec des extraits des écrivains contemporains, Polydore Virgel Hall, Boece, Major, Myln. Il s'est aussi servi des documents des archives de l'Etat qui viennent d'être publiés par le Gouvernement. Aussi il est parvenu à produire un aperçu tout à la fois intéressant et exact de ce règne.

J. Moyes.

[1] *Life of St Thomas Aquinas*, by Father P. Cavanagh, O. P. London, Burus and Oates, 1890, in-8° de 254 p.

[2] *Correspondance of M. T. Cicéro*, by R. Y. Tyrell and L. C. Purser. London, Longmans, 1890, in-8° de 362 p.

[3] *Scottish History by contemporary writers. The Days of James IV.* Arranged and edited by Gregory Smith, London, David Nutt 1890, in-8° de 220 p.

# COURRIER DU NORD

SUÈDE, 1888 ET 1889.

Ce sont toujours les publications de documents qui tiennent la plus grande place dans la littérature historique de la Suède. C. Silverstolpe continue le *Diplomatarium suédois à partir de 1401* [1] et le *Protocole des délibérations de la chevalerie et de la noblesse suédoises à partir de 1719* [2]; V. Granlund la *Registrature de Gustave I* [3]; Emile Hildebrand, les *Actes de la Diète* [4] avec d'autres pièces relatives à l'histoire de la Constitution pendant la période de 1521 à 1718; O. S. Rydberg, les *Traités de la Suède avec les puissances étrangères* [5]; Severin Bergh, les *Protocoles du Riksråd suédois* [6]; la Société pour la publication des manuscrits relatifs à l'histoire de Scandinavie, ses *Documents historiques* [7], dont le t. XI contient la correspondance de Charles XII et du Conseil en 1713; et elle a confié à Hans Hildebrand l'édition du *Terrier de la ville de Stockholm, 1475 à 1498* [8], et du *Censier de la ville de Stockholm*, 1502-1510 [9]; L'Académie des belles-lettres, d'histoire et d'archéologie a commencé de publier *les Ecrits et la correspondance du chancelier Axel Oxen-*

[1] *Svenskt Diplomatarium från och med år 1401*, t. III, fasc. 2-3, in-4°, p. 97-292. Stockholm, 1888.

[2] *Sveriges Riddarskaps och Adels Riksdags-Protokoll från och med år 1719*. Part. X, t. II, 4 oct. 1738 au 14 fév. 1739, in-8°, 582 p. + 33-56 de supplém. Stockh. 1888; Part. XI, t. III, du 17 fév. au 26 avr. 1739. 542 p. + p. 57-74 de suppl. 1889.

[3] *Konung Gustaf den Förstes Registratur*, t. XI, 1536-37, in-8°, p. 432-476. Stockh. 1888.

[4] *Svenska Riksdagsakter*, vol. I, fasc. II, ann. 1544-1560, in-8°, p. 413-835. Stockh. 1888; vol. II, ann. 1561-1568, p. I-180, 1889.

[5] *Sverges traktater med främmande Magter*, vol. III, fasc. 3-4, ann. 1561-1571, in-8°, p. 329-604. Stockh. 1888.

[6] *Svenska Riksrådets protokoll*, t. V, ann. 1635, in-8°, IX-448, Stockh. t. VI, 1686, fasc. I, 400 p. 1889.

[7] *Historiska handlingar*, vol. XI, in-8°, 328 p. Stockh. 1889.

[8] *Stockholms stads jordebok 1475-1498*, in-8°, p. I-256. Stockh. 1889.

[9] *Stockholms stads skattebok 1502-1510*, in-8°, p. I-256. Stockh. 1889.

*stierna* [1], dont la première partie contient les écrits historiques et politiques; la seconde, les lettres et instructions de Gustave-Adolphe, et les lettres intéressantes en latin, écrites de Paris (1633-1639) par le ministre de Suède, Hugo Grotius : celles-ci seront continuées dans le tome suivant, et le Dr P. Sondén a fait dans les archives d'Allemagne de fructueuses recherches qui donneront lieu à des publications ultérieures. De moindre étendue sont : *Loi de Vestergœtland* [2], fac-similé photolithographique, fait par les soins de A. Bœrtzell et H. Wieselgren ; *Fragmentum de vita et miraculis magistri Petri Olaui, confessoris beatæ Brigittæ*, publié par K. G. Grandinson [3], et *Mémorial du Comité de constitution de la Diète* [4] relatif à son projet de constitution du 2 juin 1809. Après les textes on peut énumérer les catalogues de documents : Correspondance du chancelier M. G. De la Gardie [5] ; *Actes ministériels : Italica, Hispanica, Portugallica* [6] ; *Délibérations du Conseil sous le règne de Charles XI, 1660-1688* [7] ; *Rapports adressés par Axel Oxenstierna au gouvernement et au Conseil*, de novembre 1632 à juin 1636 [8] ; *Documents du moyen-âge sur parchemin aux archives de l'hôtel de ville de Stockholm* [9] ; *Diplômes en parchemin et autres documents anciens, la plupart relatifs à la cathédrale de Skara* [10] ; *Jugements du tribunal des enquêtes pour le Vestergatland pendant le moyen âge* [11]; *Anciens manuscrits de la bibliothèque de l'école de Skara et collections de la Société archéologique de Sœdermanland* [12]; Récits des guerres suédoises, I, de 1560 à 1650 [13]; enfin table alphabétique de la *Bibliotheca historica sueo-gotica* de C. G. Warmholtz, dressée par Aksel Andersson [14], et rangée par noms d'auteurs ou par titres pour les ouvrages anonymes.

[1] *Rikskanslerens Axel Oxenstiernas skrifter och brefvexling*. Part. I, t. I, gr. in-8°, XXVIII-619 p.; Part. II, t. I, 915 p. Stockh. 1888; t. II, x-678 p. 1889.

[2] *Væsgœthæ laghbok* (Codex antiquior). Stockh. 1889.

[3] In-4°, 16 p. Karlstad, 1888.

[4] *Riksens Stænders Constitutions-Utskotts memorial*, in-8°, 46 p. Upsala, 1889.

[5] Dans *Meddelanden från Svenska Riksarkivet*, fasc. XII. Stockholm, 1889.

[6] *Ibid.* t. XII.

[7] *Ibid.* t. XII, p. 167-128. Stockh. 1888.

[8] *Ibid.* fasc. 13, in-8°, p. 305-343. Stockh. 1889.

[9] *Ibid.* fasc. 13, in-8°, p. 295-306. Stockh. 1889.

[10] Dans *Vestergœtlands Fornminnesfœrenings tidskrift*, fasc. IV et V, p. 61-112. Stockh. 1888.

[11] *Ibid.* p. 1-24, fasc. IV et V.

[12] Dans *Bidrag till Sœdermanlands ældre kulturhistoria*, fasc. VII, p. 111-151.

[13] Dans *K Bibliotekets handlingar*, XI. Rapport pour 1888.

[14] In-18, 126 p. Upsala, 1889.

Parmi les recueils qui se rattachent de près ou de loin aux sciences historiques, citons: *Revue historique* [1], publiée par E. Hildebrand pour la Société historique suédoise; *Actes de l'Académie suédoise* [2]; *le Collectionneur* [3], recueil du comité des travaux de la Société de littérature suédoise; *Archives de philologie septentrionale* [4]; *Revue septentrionale pour la science, l'art et l'industrie* [5], publiée pour la

[1] *Historisk tidskrift*, 8e ann. 1888, 386-83 p. in-8°, contenant, outre la bibliographie historique de la Suède pour 1887, des articles de M. Weibull sur les *Mémoires* de Chanut; de W. E. Svedelius, sur la science et les études historiques; de S. J. Boëthius, sur la Régence pendant la minorité de Gustave IV—Adolphe et la Révolution française; d'A. Hammarskjœld, sur l'histoire de la Livonie sous le règne de Charles XI; de L. Berger, sur le meurtre du gouverneur suédois Printzenskœld et le soulèvement des insulaires de Bornholm en 1658; d'O. Varenius, sur la responsabilité des régences de 1634 et 1660; Relation du voyage en Suède (1716) de l'ambassadeur russe H. Hœlterling; — 9e année, 1889, 378-110 p., (avec un supplément de 50 p.: Catalogue par Kr. Setterwall, des *Acta suecica* publiés dans les *Calendars of state papers*), contenant des articles de S. J. Boëthius (suite); d'E. Svensén, sur le Vinland et les expéditions en Vinland; d'A. Hammarskjœld, sur la famille de Mengden et la Livonie sous la domination suédoise; de J. A. Lagermark, campagne d'Armfeldt à Trondhjem, avec 1 carte; notice sur Erik Svedelius (1816-1889); et rapport du président E. M. von Nolcken sur la situation du royaume de 1719 à 1742.

[2] *Svenska Akademiens handlingœr ifrån 1886*, t. III, in-8°, 497 p. Stockh. 1888, où se trouve l'Eloge du comte G. af Wetterstedt, par H. L. Forssell.

[3] *Samlaren*, 10e ann. 1889, contenant: Ant. de Beaulieu, maître de ballet de la reine Christine, par C. Silfverstolpe; Lettres de Léopold à J. Axelsson Lindblom, éditées par E. Lewenhaupt; J. H. Ridderstierna, I, par le même; Notes sur le théâtre suédois; Matériaux pour la biographie de G. Stiernhielm; Bibliographie de l'histoire littéraire de la Suède, IX, par E. H. Lind; Table des 10 premières années de ce recueil, 1880-1889; Appendice: Bibliographie de la Suède de 1481 à 1600 par G. E. Klemming, I; Livres de chansons des XVIe et XVIIe siècles; Ecrits du temps de la réformation, choix publié par A. Andersson.

[4] *Arkiv fœr nordisk filologi*, IIIe sér. publ. par Axel Kock. Lund, 1888, t. I (5e de la collect.), fasc. I, II, p. 1-222; fasc. III, IV. 1889, p. 223-394; 1889, t. II (6e de la coll.), fasc. I, II, p. 1-224. Le t. I. contient notamment: les Pommes d'Idun par S. Bugge; le nom des Danois par le même; bibliogr. de la linguistique septentrionale pour les années 1885-86 par E. H. Lind; notices sur C. J. Schlyter et Jón Arnason; le t. II, influence de l'allemand sur le suédois (suite), par E. Tegnér; sur la Saga de Fridthjof par Hj. Falk; sur la poésie des Skalds les plus anciens, par Finn Jònsson; nécrologie de Gudbrand Vigfusson, par Jòn Thorkelsson; bibliogr. pour les ann. 1887 et 1888, par Lind.

[5] *Nordisk tidskrift fœr vetenskap, konst och industri*. Stockh. in-8°. A signaler dans l'ann. 1889: Plan de Charles XII pour la campagne de Russie en 1707-1709, par Ern. Carlson; Une dame noble de Suède au XVIIe siècle, d'après la correspondance et le journal de Beata Rosenhane, par E. Meyer.

fondation Letterstedt par O. Montelius ; *Nouvelle revue suédoise* [1], publiée par R. Geijer; *Revue de la société suédoise des autographes* [2] ; *Ymer* [3], revue de la société suédoise d'anthropologie et de géographie ; *Revue archéologique pour la Suède* [4], publiée pour l'Académie des belles-lettres par Hans Hildebrand ; *Feuille mensuelle de l'Académie des belles-lettres* [5] ; *Revue de la société archéologique de la Suède* [6] ; *Revue de la société archéologique de l'Upland* [7], publiée par C. A. Klingspor; *Revue de la société archéologique du Vestergœtland* [8], publiée par K. Torin; *Matériaux pour l'archéologie et l'histoire de Gœteborg et du Bohuslæn* [9] ; *Matériaux pour l'histoire ancienne des mœurs en Sœdermanland* [10], publiés par J. Wahlfisk.

Si les histoires générales se bornent à deux rééditions (*Sagas royales* [11] de Snorré Sturluson, publiées par Hans Hildebrand, et *Récits de l'histoire de Suède* [12], par And. Fryxell), les monographies sont assez nombreuses, mais presque exclusivement pour l'année 1888 : *Relations de la Suède et de la Norvège pendant l'Union du*

[1] *Ny svensk tidskrift*, contenant : E. Svedenborg, par H. Hildebrand, dans l'ann. 1888 ; A. Oxenstierna, par C. Annerstedt ; — la Prépondérance de la Suède dans la Baltique et l'Europe ; Etudes sémitiques en Suède dans les temps passés, par K. U. Nylander, dans l'ann. 1889.

[2] *Svenska autografsœllskapets tidskrift*. Stockh. in-8°, fasc. 11-12 (fin du t. I) 1888 ; fasc. I du t. II, 1889.

[3] 9e ann. 1889, cont. : le géogr. danois Claudius Clavus ou Nicolaus Niger, par G. Storm.

[4] *Antiqvarisk tidskrift fœr Sverige*, t. X, fasc. 3-4, in8-°, 1888.

[5] *K. Vitterhets, Historie och Antiqvitets Akademiens Månadsblad*, cont. en 1888 : Caveaux mégalithiques de Gotland, par F. Nordin ; — en 1889. Archives d'une maison de propriétaire rural, par A. Segerstedt ; trouvailles de l'âge de bronze en Finlande, par A. O. Heikel ; trouv. sur le Helgeåndsholm en 1805 ; l'église du monastère de Varnhem.

[6] *Svenska fornminnesfœreningens tidskrift*, t. VII, fasc. I. Stockh. in-8°, 86 p. 1888 ; fasc. II, p. 87-214, 1889.

[7] *Uplands Fornminnesfœrenings tidskrift*, 2e ann., fasc. 7-9, in-8°, p. 273-452 et CLXI-CCCIV. Upsala, 1889.

[8] *Vestergœtlands Fornminnesfœrenings tidskrift*, fasc. IV et V, 112-46 p. avec 4 pl. Skara, 1888.

[9] *Bidrag till kœnnedom om Gœteborgs-och Bohuslæns fornminnen och historia*, t. IV, fasc. 3-4, in-8°, p. 209-372 avec 3 cartes. Gœteborg, 1888 ; fasc. 5, p. 373-442 avec 2 pl. 1889 ; cont. : Mouvements militaires en Bohuslæn, 1788, par G. Bjœrlin.

[10] *Bidrag till Sdermanlands ældre kulturhistoria*, fasc. VII.

[11] Snorre Sturlesons *Konungasagor*. 2e édit. Stockh. in-8°, 1889.

[12] *Berœttelser ur svenska historien*, vol. III, t. I, Gustave I et Erik XIV, 9e édit. in-8°, 288 p. Stockh. 1889.

*moyen âge* [1], *par A. Akerblom ; les Diètes de 1609 et 1610* [2], par Nils Fredr. Liljestrâle [3] ; *Charles X—Gustave* par Gust. Bjœrlin ; *Essai sur l'histoire de la diète suédoise de 1650 à 1680* [4], par K. Beckman ; *Charles XII* [5] par Gust. Bjœrlin ; *Situation de la Suède sous le règne de Charles XII* [6] par Gust.-Edv. Axelson ; *Situation de la Skanie sous le gouvernement de Magnus Stenbock, de 1707 à 1711* [7], par Karl Enghoff ; *Etudes sur la politique du Danemark pendant la guerre de Charles XII en Pologne (1700-1807)* [8] par Arthur Stille ; *Opuscules relatifs à l'histoire du XVIII^e siècle* [9] par C.-G. Malmstrœm ; *Gouvernement intérieur de la Suède pendant la minorité de Gustave—IV Adolphe* [10] par A. Brissman ; *le Riksdag suédois, sa composition et ses modes de fonctionnement de 1782 à 1809* [11] par G.-V. Vesberg ; *Participation de la Suède à la neutralité armée en 1800 et 1801* [12], par Hugo Larsson ; l'*Union de la Suède et de la Norvège* [13], notices et documents par Oscar Alin ; *Histoire de la réforme de la représentation* [14], par Vilhelm-Erik Svedelius; *Evolutions politiques contemporaines* [15], par Marcellus, pseudonyme du fécond publiciste Vilhelm-Alex. Bergstrand.

Nous n'avons pas à parler des histoires générales de l'Église; il n'a rien paru dans les deux années sur celle de Suède, et nous n'avons à citer que deux ouvrages relatifs aux croyances païennes : *Sur l'ori-*

[1] *Sveriges fœrhâllande till Norge under Medeltidsunionen*, in-8°, 91 p. Lund. 1888.

[2] *Riksdagarna 1609 och 1610*, in-4°, 80 p. Nykœping, 1888 ;

[3] *Carl X Gustaf* ; in-8°, 321 p. avec 30 illustrations. Stockh. 1889.

[4] *Bidrag till svenska Riksdagens historia 1650-1680*, in-4°, 58 p. Upsala 1888.

[5] *Carl den Tolfte*, in-8°, 407 p. et 1 portr. Stockh. 1888.

[6] *Bidrag till kœnnedom om Sveriges tillxtând pâ Karl XIIs tid*, in-8°, VII-380 p. et 2 append. Visby, 1888.

[7] *Tillstândet i Skâne under Magnus Stenbocks guvernærstid*, in-8,° 116 p. Lund. 1889.

[8] *Studier œfver Danmarks politik unden Karl XII s. polska krig (1700-1707)* ; in-8°, 96 p. Lund, 1889.

[9] *Smærre skrifter rœrande sjuttonhundratalets historia* ; in-8°, 356 p. Stockh. 1889.

[10] *Sveriges inre styrelse under Gustaf IV Adolfs fœrmyndare-regering*, in-8°, 178 p. Lund, 1888.

[11] *Om svenska riksdagen, dess sammansæ ttning och verksamhetsformer 1772-1809* ; in-4°, 4-144 p. Stockh, 1889.

[12] *Sveriges deltagande i den vœpnade neutraliteten 1800-1801*, in-8°, 140 p, Stockh. 1888.

[13] *Den svensk-norska unionen*. I, origine de l'Union, in-8°. 136+364 p. Stockh. 1889.

[14] *Representationsreformens historia*, in-8°, 591-VI p. Stockh. 1889.

[15] *Ur nyare tidens politiska skiften* ; in-12, 216 p Stockh. 1889.

*gine orientale de la famille gothique, son établissemene en Scandinavie et les plus anciennes formes de sa religion* [1], par A.-G. Hollander; *Recherches sur la mythologie germanique* [2], par Victor Rydberg, dont les vues sont originales et ingénieuses, mais les conclusions souvent discutables.

L'histoire militaire a été l'objet d'un plus grand nombre de publications : *Episodes du temps des Vikings* [3], nouvelle série de sagas septentrionales remaniées en suédois par A. U. Bååth, avec illustrations originales de Janny Nystrœm-Stoopendahl; *Guerre suédo-russe de 1555 à 1557* [4] par L. G. T. Tidander; *Etude sur la bataille d'Axtorna le 20 octobre 1565* [5], par le même ; *le soulèvement de 1568* [6] et *le musée d'artillerie à Stockholm* [7] par le même ; *Notice sur le régiment d'Elfsborg de 1680 à 1815* [8] par Otto Mannerfelt ; *la Guerre Dano-Allemande de 1864* [9], par Gustaf Thorsander; *Bref historique des effets de selterie, de harnachement et d'écurie employés dans l'armée suédoise, surtout dans l'artillerie, depuis la guerre de trente ans jusqu'à nos jours* [10], par Ferd. Ad. Spak; *Catalogue du Musée d'artillerie de Stockholm* [11], par le même; *Armures de la collection royale* [12]; *Souvenirs d'un cadet de l'ancien Carlberg* [13], par Murre; *Galerie de portraits de généraux et d'amiraux* [14].

A l'histoire des institutions, des mœurs et des coutumes populaires se rattachent: *sur l'Eriksgata* [15] (tournée du roi); *Etudes critiques sur*

[1] *Om gotiska folkstammens österlændska härkomst, invandring i Skandinavien och äldsta religionsformer*; in-8°, XVII-110 p. Stockh. 1889.

[2] *Undersökningar i germanisk mythologi*, fasc. VII-X, in-8°, p. 128-512 du t. II. Stockh. 1889.

[3] *Från vikingatiden*, in-8°, 193 p. Stockh. 1888.

[4] *Kriget mellan Sverige och Russland åren 1555-1557*, in-8°, 47 p. Stockh. 1889.

[5] *Studier æfver slaget vid Axtorna*, in-8°, 22 p. Stockh. 1888.

[6] *Resningen 1568*, in-8°. 67 p. Stockh. 1888.

[7] *Artillerimuseum i Stockholm*, in-8°, 14 p. Stockh. 1888.

[8] *Anteckningar om K. Elfsborgs regemente 1680-1815*, in-8°, 240 p. et 1 pl. Borås, 1888.

[9] *Dansk-tyska kriget 1864*, in-8°, 111 p. Stockh. 1889.

[10] *Kort historik æfver inon svenska armén, företrädesvis artilleriet, begagnade rid-, anspanns- och stallpersedlar*, in-8°, 23 p. Stockh. 1889.

[11] *Katalog æfver Artillerimuseum i Stockholm*, in-8°, VIII-253 p. Stockh. 1888.

[12] *Lifrustammaren*, in f° 36 lithogr. Stockh. 1888.

[13] *Kadetminnen från det gamla Carlberg*, in-8°, 242 p. Norrköping, 1889.

[14] *Portrættgalleri af svenska generals- och amiralspersoner*, in-f° fasc. 51-52 avec 2 portr. Stockh. 1888.

[15] *Om Eriksgatan*, in-8°, 79 p. Upsala, 1889.

*l'ancien droit public de la Suède*, par Rudolf Kjellén; *l'Election des rois et de leurs successeurs au point de vue de l'histoire et du droit public de la Suède* [1], par K. V. V. Key-Aberg; *Une page de l'histoire de la banque nationale de Suède* [2], succursale de Gœteborg, par Emil Wolff; *Coutumes et superstitions populaires anciennes du Dalsland* [3], avec un recueil de traditions, d'énigmes, de proverbes, de chansons populaires et de jeux de cette province, par J. Henriksson; *Costumes septentrionaux anciens ou récents de diverses provinces* [4], dessins publiés par H. Thulstrup, avec courte description en suédois et en français par J. H. Kramer; *Mœurs et coutumes d'autrefois* [5], par Joh. Sundblad; *Scènes et airs populaires de la Skanie* [6], publiés par la société des dialectes skaniens; *Nouveaux matériaux pour l'étude des dialectes et de la vie populaire en Suède* [7], recueil publié par J. A. Lundell, pour les sociétés des dialectes à Upsala, à Helsingfors et à Lund; fasc. 31: *Excursions en Skanie et en Bleking pour recueillir des fictions populaires* [8] par Eva Wigstrœm; fasc. 32 : *Liste des noms de personnes et de lieux dans les paroisses du bassin du Luleå* [9] par E. O. Nordlinder; et *Etymologies populaires* [10] par Adolf Noreen ; fasc. 33 : *Etudes historiques sur la phonétique du dialecte de Degerfors* [11], par Per Astrœm, et *Petites notices* [12]; fasc. 34 : *Notices sur Asbjœrnsen et Moe* [13], par H. Jæger; *sur Svend Grundtvig et J. Leonh. Hœijer*, par R. Bergstrœm ; *la Vie des Lapons en été* [14], par O. P. Petterson; fasc. 35 : *Liste de noms de baptême suédois* [15], par Karin et Sven Norrmann, avec une liste de noms du sud de la Suède, et quelques notes comparatives; fasc. 36: *Bagatelles, historiettes* [16], etc., par J. Nordlander.

Un certain nombre d'ouvrages traitent de l'histoire de l'instruction religieuse et civique, ainsi que des écoles : *L'enseignement du*

[1] *Ett blad i den svenska riksbankens historia*, in-8°; 273 p. Gœteborg 1889.

[2] *Om konunga- och tronföljareval*, in-9°, 122 p. Upsala, 1888.

[3] *Plægseder och skrock bland Dalslands allmoge fordoms* (†) *dags*, in-8°, 114 p. Mellerud.

[4] *Afbildningar af nordiska drugter*, in-4° obl. fasc. 2 à 5, chacun de 2 pl. et de 4 p. Stockh, 1888.

[5] *Gamnaldags seder och bruk*. nouv. édit. remaniée et augm. in-8°, 384 p. Stockh. 1888.

[6] *Teckningar och toner ur skånska allmogens lif*, in-8°, x-130 p. avec 48 p. de musique. Lund, 1889.

[7] *Nyare bidrag till kännedom om de svenska landsmålen och svenskt folklif*, in-8°, Stockh. 1888, 1889.

[8] 82 p. — [9] 28 p. — [10] 39 p. — [11] 150 p. — [12] p. CI-CCXX. — [13] 40 p. — [14] 35 p. — [15] 40+5 et VII. p. — [16] 36 p.

*catéchisme en Suède depuis la Réformation jusqu'en 1811* [1], par Joh. Wahlfisk ; *Développement de l'instruction populaire en Suède depuis la Réformation jusqu'en 1842* [2] par Nils Torpson ; *Notices sur l'école publique de Vexjœ jusqu'en 1724* [3] par C. O. Arcadius ; *Souvenirs de l'église et de l'école à Uddevalla* [4], par C. W. S. ; l'*Ecole populaire de Helsingborg, 1833-1888* [5].

Outre les publications périodiques déjà mentionnées qui traitent d'archéologie et d'histoire locale, nous avons à énumérer quelques recueils et bon nombre d'ouvrages sur ces matières : *Communications du Musée national* [6] ; *Dessins d'objets du Musée septentrional* [7] : types, costumes, constructions, publiés par A. Hazelius ; *Souvenirs du Musée septentrional* [8] ; dessins et explications, par Arthur Hazelius, avec la collaboration de plusieurs artistes et écrivains ; *Runa, mémorial du Musée septentrional en 1888*, publié par A. Hazelius [9] ; la *Société du Musée septentrional* [10], par le même ; *Guide au Musée du Nord à Stockholm* [11], par le même ; *le Musée d'histoire de la civilisation à Lund* [12], par G. J. Karlin ; *Souvenirs de l'art suédois du moyen âge et de la Renaissance* [13], figurés et décrits par les soins de la Société suédoise d'archéologie ; *Anciens souvenirs suédois* [14] ; *Glyphes des rochers du Bohuslœn* [15] par L. Balzer ; *Objets d'argent*

[1] *Den kateketiska undervisningen Sverige*, in-8°, xv-207 p. Stockh 1889.

[2] *Svenska folkundervisningens utveckling från Reformationen indtill 1842* ; in-8°, xii-319 p. Stockh. 1888.

[3] *Anteckningar ur Vexjœ Allmœnna Læroverks hæfder till år 1724*, in-8°, 83 p. Vexjœ, 1889.

[4] *Uddevalla kyrko- och skolminne*, in-8°, xi-426 p. avec 18 pl. Uddevalla, 1888.

[5] *Helsingborgs folkskola*, in-8°, 50 p. Helsingborg, 1888.

[6] *Meddelanden från Nacionalmuseum*. in-8°, Stockh. 1888, n° 9, conten.; Rapport sur l'accroissement du Musée en 1887, 43 p.; — 1889, n° 10, conten.; Rapport pour 1888, plus : arrangement du château de Gripsholm et de ses collections, pour G. Upmark, 68 p.

[7] *Afbildningar af fœremål i Nordiska Museet*. I. Småland, in-4°, 12 pl, et 4 p. de texte. Stockh. 1888.

[8] *Minnen från nordiska Museet* ; t. II, fasc. I, II, in-4° obl. 6 pl. et 10 p. Stockh., 1888.

[9] *Runa, Minnesblad från Nordiska Museet, 1888* ; in-4°, 70 p. Stockh. 1888.

[10] *Samfundet fœr Nordiska Museet fræmjande. 1886*, in-8°, 116 p. Stockh. 1888 ; — 1887, 143 p. t. 1889.

[11] Trad. en franc. par J. H. Kramer, in-8°, 5 plans, 89 illustr. et 55 p., Stockh. 1889 ; trad. en angl. par Isabel G. Derby, *ibid.*

[12] *Kulturhistoriskt Museum i Lund* ; in-8°, 60 p., Lund, 1888.

[13] *Svenska konstminnen från medeltiden och renœssansen*, fasc. V. Église de Wrigstad en Småland, in f°, 2 pl. et 2 p. Stockh. 1888.

[14] *Svenska fornminnen*, 179 pl. et 428 demi-pl. photogr. Stockh. 1888.

[15] *Hœllristningar från Bohuslœn*; fasc. XIII, in-fol. pl. 49-52 avec 4 p. de texte. Gœteborg, 1888.

*exposés au Musée national* [1] ; *Illustrations de l'ancien Stockholm* [2], choisies et décrites par C. Eichhorn ; *Collection de produits céramiques de Rœrstrand et de Marieberg* [3], laissée par E. A. Boman, cataloguée par H. Bukowski et Ludv. Loostrœm ; *Annuaire de la société des touristes suédois* [4] ; *Manuels du voyageur illustrés d'Alb. Bonnier* [5] ; *l'ancien et le nouveau Stokholm* [6], par Claes Lundin ; *Types de Stockholm dans le passé et le présent* [7], par le même ; *le Drottningholm de Hédvige Eléonore* [8]: notice sur l'histoire de la construction du château par J. Bœttiger ; *la Cathédrale de Linkœping* [9], par Gottfr. Westling ; *Jœnkœping et ses environs* [10], par J. Nyqvist ; *Une forteresse de Suède au moyen âge (Almare-Stœk) et ses possesseurs* [11], études par Vilh. Ridderstad ; *Tulgarn* [12], par F. W. Wrangell ; *Bjœrkœ dans le Mœlar* [13], par Hj. Stolpe ; *Guide des touristes dans le canal de Kinda* [14], par Cervus ; le château de Kalmar [15], par F. J. Bærendtz ; *Archives de Noraskog* [16], documents et notes pour l'histoire des mines, publiés par J. Johansson ; *Temps passés* [17] : notices sur une famille de mineurs et ses contemporains, ainsi que sur les événements les mœurs et coutumes du district minier de Linde, depuis le XVI<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1870 ; *Privilèges de la ville de Sala* [18], octroyés par Gustave-Adolphe, le 15 avril 1624 etc.; *Guide des voyageurs au Kinne-*

[1] *Silfverutstœllningen i Nationalmuseum*, in-f. 42 photogr. Stockh. 1888.

[2] *Bilder från gamla Stockholm*, in-fol. obl. fasc. IV-VIII, 20 pl. et 20 p. de texte, 1888 ; fasc. IX-X, 8 pl. et 9 p. de texte, 1889.

[3] *Bomans efterlemnade Samling af Rœrstrands och Mariebergs keramiska tillverkningar*, in-8°, 6-159 p. avec 12 pl. Stockh. 1888.

[4] *Svenska turist fœreningens årskrift*, in-8°, n° V, 56 p. ; n° VI, 88 p., Stock. 1888 ; pour 1889, 148 p.

[5] *A. Bonniers illustrerade Resehandbœcker*, I. de Stockholm à Christiania. in-12, 166 p. avec 10 cartes et 28 illustr., Stockh. 1888 ; II. Gœteborg et la côte occidentale, 208 p. avec 9 cartes et 53 illustr. Stockh. 1888.

[6] *Nya Stockholm ;* in-8°, fasc. III-VII. p. 129-448, Stockh. 1888 ; fasc. VIII-X, p. 449-640, avec 2 pl. 1889.

[7] *Stockholmstyper, fœrr och nu.* in-12, 318 p. Stockh. 1889.

[8] *Hedvig Eleonoras Drottningholm;* gr. in-8°, 138 p. et 2 pl. Stockh. 1889.

[9] *Linkœpings domkyrka*, in-8°, 55 p. Linkœping, 1889.

[10] *Jœnkœping och dess omgifningar ;* in-16, 31 p. avec 9 pl. lithogr. et 1 plan. Jœnkœping, 1888.

[11] *En svensk medeltidsborg (Almare-Stœk) och dess innehafvare*, in-8°, 42-XXXIV, p. Stockh. 1889.

[12] In-8°, 103 p. et 5 pl. Stockh. 1888.

[13] In 8°, 24 p., Stockh. 1888.

[14] *Vægledning fœr turister på Kinda Kanal*, in-8°, 56 p. et 1 carte. Linkœping, 1888.

[15] *Karlmar slott*, in-8°, 52 p. et 1 pl. Kalmar, 1889.

[16] *Noraskogs arkiv*, in-8°, x-208 p. avec 1 portr. Stockh. 1889.

[17] *Flydda dagar*, in-8°, 164 p. avec nombr. grav. Nora 1888.

[18] *Sala stads privilegier*, in-8° 30 p. Sala, 1889.

*kulle*[1], dans le canton de Valle, ainsi qu'à Axevall, Varnhem, Skara et Lidkœping, par N. G. Strœmbom ; *En Jemtland* [2], études et esquisses, par Joh. Lindstrœm, Stockh. 1888 ; *l'Alingsås du passé* [3], souvenirs, notices, traditions et anecdotes, par F. W. Nyman ; *les Environs d'Alingsås* [4]; III, Lygneholm, Bjœrnboholm, Græfsnæs. Souvenirs de Græfsnæs : I. les filles d'Ebba Lejonhufvud ; II, Sofi von Knorring ; III, Aug. Gripenstedt, par F. W. Nyman ; *Recueil pour l'histoire de Gœteborg* [5], par Vilh. Berg; *Description illustrée de la Skanie* [6], per J. Olson et M. Harlén ; *l'Ile Saint-Barthélemy sous la domination suédoise* [7], par F. O. E. Hœgstrœm.

L'histoire des lettres, des arts et des sciences est moins abondamment représentée : Gustaf Ljunggren continue sa volumineuse *Histoire des Belles-lettres en Suède après la mort de Gustave III* [8]; H. Schück ses études approfondies sur l'histoire de la littérature suédoise et Axel Nyblæus les siennes sur la *Spéculation philosophique en Suède depuis la fin du XVIII^e siècle* [9], exposée dans ses relations avec le développement général de la philosophie [10], Ewert Wrangel a traité de la *Poésie comique pendant la période caroline* [11]; l'auteur d'*Etudes sur la farce et les farceurs en France entre la Renaissance et Molière* (Upsala, 1888), Oscar Levertin, a aussi écrit sur *le Théâtre et le drame sous Gustave III* [12]. On doit à Victor Andrén et à George Nordensvan *Quelques esquisses des théâtres de Stockholm* [13] ; et à Birger Schœldstrœm, *Derrière le rideau, souvenirs et notes* [14]. Ludvig Loostrœm poursuit l'*Histoire de l'Acadé-*

1 *Vægvisare fœr resande till Kinnekulle*, in-8°, VIII-276, 48 p. avec 2 cartes et 26 illustr., Stockh. 1889.

2 *Jæmtebygd*, in-12, 119 p. et 7 pl. Stockh, 1888.

3 *Det Alingsås som gått*, fasc. I, in-8°, 22 p. Alingsås. 1888.

4 *Alingsås omgifningar*, fasc. III, in-8°, 70 p. Alingsås, 1888.

5 *Samlingar till Gœteborgs historia*, fasc. II, III et dernier. In-8°, 113-343. Gœteborg, 1888.

6 *Illustrerad beskrifning öfver Skåne ;* pet. in-8°, 40 p. avec 14 illustr. et 1 carte hypsométrique. Stockh. 1889.

7 *S. Barthélemy under suenskt vælde*, in-8°, 192 p. Upsala, 1888.

8 *Svenska vitterhetens hæfder efter Gustaf IIIs dæd*. IV, lutte de l'ancienne et de la nouvelle école 1809-1814 ; in-8°, fasc. II, p. 163-322, Lund. 1888 ; fasc. III, p. 323-484, 1889.

9 *Svensk literaturhistoria*, in-8°, fasc. VI, p. 321-384, Stockh. 1888 ; fasc. VII, p. 385-448, 1889.

10 *Den filosofiska forskningen i Sverige från slutet af adertonde århundradet ;* vol. III. t. I, 1^re moitié (Biberg) in-8°, 375 p. Sœdertelge, 1888.

11 *Del carolinska tidehvarfvets komiska digtning*, in-8°, 324 p. Lund. 1888.

12 *Teater och drama under Gustaf III*, in-8° 254. Stockh. 1889.

13 *Från Stockholms teatrar ; några bilder*, in-8°. 175 p., Stockh. 1889.

14 *Bakom fæld ridå. Minnen och anteckningar*, in-8°, 265 p. Stockh. 1888.

*mie des beaux-arts en Suède* [1], pendant le premier siècle de son existence, 1735-1835. C. M. Carlander a donné des *Notes sur les bibliothèques suédoises et les ex-libris* [2]; L. G. T. Tidander, *sur la cartographie suédoise* [3] ; *sur la bibliographie topographique de la Suède* [4], et *sur la bibliographie technique de la Suède* [5].

C'est, comme d'habitude, l'histoire personnelle, sous forme de généalogies, de recueils, d'autobiographies ou de notices séparées, qui a été le plus cultivée : *Généalogies suédoises pour 1889* [6], formant la continuation des quatre années de *l'Annuaire généalogique suédois ; Armorial de la chevalerie et de la noblesse de Suède* [7], comprenant toutes les armoiries connues des familles introduites ou non à la chambre des nobles, par Carl Arvid Klingspor ; *Portraits suédois* [8], d'après les gravures sur cuivre du Musée national et de la bibliothèque royale, par G. Upmark et W. Silversparre ; *les Rois de Suède et leur temps* [9], recueil de portraits d'après des peintures et des gravures contemporaines, choisis et décrits par C. Eichorn ; *les Rois de Suède depuis Gustave Ier* [10]; *les Princesses suédoises* [11], brèves notices par la princesse Eugenia ; *Matériaux pour l'histoire personnelle de la cour royale pendant le dernier siècle* [12]: I. données biographiques, par V. Ch. Swalin ; *Eloges* [13], par W. E. Svedelius ; *Portraits et souvenirs* [14] par Harald Wieselgren ; *Portraits de francs-maçons suédois* [15] ; *Autographes et portraits de personnages*

[1] *Den svenska Konstakademien*, in-8°, fasc. II, p. 145-296, Stockh. 1888.

[2] *Svenska bibliotek och* ex-libris, in-8°, IX-748 p. avec 84 illustr. Stockh. 1889.

[3] *Anteckningar om svenska kartverk*, in-8°, 22 p. Stockh. 1889.

[4] *Vår topografiska literatur*, Anteckningar, in-8°, 87 p. Stockh. 1889.

[5] *Anteckningar om vår tekniska literatur*, in-8°, 87 p. Stockh. 1889.

[6] *Svenska ättartal för år 1889*, pet. in-8°, XVI-496 p. Stockh. 1889.

[7] *Sveriges riddershaps och adels vapenbok*, in-fol. fasc. IV, 12 pl. Stockh. 1888.

[8] *Svenska portrætt*, in-4°, fasc. III, IV. 10 pl. Stockh. 1888 ; fasc. V, VI 10 pl. 1889.

[9] *Svenske konungar och deras tidekvarf*, in-4°, fasc. IV-XIII, 50 pl, Stockh. 1888.

[10] *Svenska regenter från och med Gustaf I*, in-fol.,20 pl. Stockh 1888.

[11] *Svenska prinsessor*,nouv. édit. avec le portr. et la biogr. de l'auteur et d'autres illustr.; in-8°, 52 p. Stockh. 1889.

[12] *Bidrag till k. Maj^ts hofs personalhistoria under det senaste århundradet*, I, in-8°, XV-352 p. Stockh. 1888.

[13] *Minnestal*, dans *Smærre skrifter* de W. E. Svedelius ; t. II, fasc. 2, Stockh. 1888.

[14] *Bilder och minnen*, in-8°,567 p. Stockh. 1889.

[15] *Svenska frimurare-portræt*, in-4°, fasc. I-IX, 36 portr. avec 36 p. de texte. Stockh. 1886-1888.

*marquants* [1] (publiés par Per Lindell); *Prêtres et laïques* [2], portraits du dernier synode et de la conférence ecclésiastique, par Klas Rydberg ; *A la mémoire des hommes d'église et d'école* [3], morts depuis août 1883 jusqu'en juillet 1889, par N. Carlén ; *Ecclésiastiques distingués originaires de Vesterbotten et de Norrbotten* [4], par J. A. Englund ; *Un album académique du temps de mes études* [5], avec 136 photographies ; premier groupe : professeurs à l'université de Lund de 1836 à 1840, par Larifari ; *la Compagnie d'étudiants miliciens à Upsala en 1854* [6], *avec appendice biographique*, par S. G. Dahl ; *Portraits, interviews et esquisses* [7], par Aug. Blanche ; *la Pléiade des chantres de la liberté en Suède, de 1840 à 1850* [8]. G. L. Sommelius, Joh. Nybom, C. W. A. Strandberg, Vilh. V. Braun et O. P. Sturzen-Becker, études d'histoire littéraire par Cecilia Holmberg, née Bååth ; *Notices sur les gymnastes suédois décédés* [9], par T. J. Hartelius. Il ne nous reste plus qu'à classer par ordre alphabétique les noms des familles et des personnages qui sont l'objet de généalogies ou de biographies particulières : *Per August Ahlberg, sa vie* [10], par lui-même et par H. B. Hammar ; *Ernst Ahlgren* [11], par Ellen Key ; *Centenaire d'Aron Isak* [12]; *Généalogie de la famille Behm* [13], par Victor Behm ; *Jeunesse de Jean Bernadotte* [14], par F. U. Wrangel ; *le Maréchal Bernadotte* [15], sa vie et son temps (1763-1810), par Anton Blomberg ; *Birger Jarl* et *Olaus Petri* [16], par W. E. Svedelius ; *Sur le penseur suédois Bostrœm* [17], par C. Pontus Wikner ; *Caroliana, souvenirs de la vie de Char-*

[1] *Autografier oeh portræt af framstående personer*, in-8°, fasc. I, 6 feuilles de facsim. et 5 portr. Stockh. 1889.

[2] *Prester och lekmæn*, in-8°, 77 p. Stockh. 1888.

[3] *Minnesord œfver kyrkans och skolans mæn ;* in-8°, 29 p. Mariestad,

[4] *Framstående kyrkans mæn hærstammande från Vester- och Norrbotten*, in-8°, VIII-116 p. Luleå, 1880.

[5] *Ett akademiskt Album*, in-8° ; 36 portr. et 70 p. Kristianstad, 1889.

[6] *Upsala student-beværings-kompani år 1854*, in-8°, 17 p. Stockh. 1889.

[7] *Portrætter, interviewar och skizzer*, in-12, 164 p. Stockh. 1889.

[8] « *Frihetens sångar-ætt* » *i Sverige på 1840 talet*, in-8°, 395 p. Stockh. 1889.

[9] *Hædangångne svenska gymnaster. Minnesteckningar*, in-8°, 58 p. Stockh. 1888.

[10] P. A. Ahlberg, *Hans lif och verksamhet*, in-8°, 167 p. Stockh. 1888.

[11] in-8°, 88 p. Stockh. 1889.

[12] in-8°, 44 p. Stockh. 1888.

[13] *Stamtafla œfver slægten Behm ;* in-4°, 27 p. Œstersund, 1889.

[14] *Från Jean Bernadotte 's ungdom ;* in-8°, 107 p. avec 1 portr. Stockh. 1889.

[15] in-8°, 452 p. Stockh. 1888.

[16] Dans *Smærre skrifter*, t. II, fasc. I, in-8°, 186 p. Stockh. 1888.

[17] *Om svenska tænkaren Bostrœm ;* in-8°, 29 p. Gœteborg, 1888.

*les XV* [1], *la Princesse Eugénie*, par Carl von Bergen [2], par Frith Cronhamn [3], et par un anonyme [4]; *Carl Flodman et ses eaux fortes* [5], par G. Lamm; *Emilie Flygare-Carlén* [6], par Birger Schœldstrœm; *L. J. Hierta* [7], par Harald Wieselgren; *Lidner* [8], par Karl Warburg; *A la mémoire de l'évêque Lars Lundgren* [9], par Anton Lundstrœm; *Erik Oxenstierna* [10], thèse de doctorat de Mlle Ellen Fries; *Vie de Gustaf Palmquist* [11], par son frère Per Palmquist, avec préface et additions de A. Drake; *Gustaf Rosenhane* [12], par Ernest Meyer; *Ulrika-Sofia von Strussenfelt* [13], par H. Hyltén Cavallius; *Notes sur mon passé* [14], par Vilh. Erik Svedelius; *Notice* sur le même [15], par Vilh. Bergstrand; *Discours* prononcé à ses funérailles dans la cathédrale d'Upsala [16], par J.A. Ekman; *Thomas Thorild* [17], par Klas Fåhræus; *Notes et souvenirs* [18] de Hans-Gabriel Trolle-Wachtmeister, choix mis en ordre et publié par Elof Tegnér; *Jacob Wadman* [19], avec préface de l'évêque A. F. Beckman; *Carl-Pontus Wikner* [20], sa vie et ses doctrines, par L. H. Aberg et par un ami [21].

E. Beauvois.

[1] *Caroliana: Hågkomster ur Carl XVs lefnad*, 5e édit., in-8°, Stockh. 1889.
[2] in-8°, 36 p. Stockh. 1889.
[3] in-8°, 112 p. et 1 fac-sim. Stockh. 1889.
[4] in-8°, 80 p. et 4 pl. Stockh. 1889.
[5] in-4°, 8 p. et 2 pl. Stockh. 1888.
[6] in-8, 78 p. et 1 pl. Stockh. 1888.
[7] Dans *Studentföreningen Verdandis smoaskrifter*, fasc. 7, in-8°, 35 p. 1888.
[8] in-8°, 239 p. et 1 portr. Stockh. 1889.
[9] *Minnestal* etc., in-8°, 15 p. Hernœsand, 1888.
[10] in-8°, 374 p. Stockh. 1889.
[11] *En korsets hærold eller G. Palmquists lif*, in-8°, 160 p. Stockh. 1889.
[12] in-8°, 207 p. Stockh. 1888.
[13] in-8°, 23 p. Stockh. 1889.
[14] *Anteckningar om mit færflutna lif*, in-8°, 638 p. et 1 portr. Stockh. 1889.
[15] in-8°, 90 p. Stockh. 1889.
[16] *Tal* etc., in-8°, 13 p. Kœping, 1889.
[17] in-8°, 176 p. Stockh. 1888.
[18] *Anteckningar och minnen*, 2 vol. in-8°, VI-315-325 p. avec 2 portr. Stockh. 1889.
[19] in-8°, 120 p. et 1 portr. Stokh. 1889.
[20] in-8°, 164 p. Stockh. 1889.
[21] in-8°, 82 p. Upsala, 1888.

# CHRONIQUE

Sommaire : I. Le premier congrès provincial de la Société bibliographique. — Travaux de la deuxième section, ou section d'étude. — Séance de clôture. Discours de M. Paul Allard. Les difficultés et les espérances. L'impartialité de la science chrétienne. — Allocution de S. Gr. Mgr l'évêque de Bayeux. — L'œuvre louée par Pie IX. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. Deloche, l'abbé Batiffol, Oppert, Grellet-Balguerie, Le Blant, Delisle, Louis Batiffol, de Maulde, Th. Reinach, de Nolhac, l'abbé Duchesne, Paul Meyer, Paul Viollet, Darrieu. — Académie des sciences morales et politiques. Communications de MM. Geffroy, Albert Desjardins, Martha. — Prix décernés par l'Académie française à des ouvrages d'histoire. — Concours dans les Académies et sociétés savantes de France et de l'étranger. — Nouvelles sociétés italiennes, allemandes et russes. — Publications récentes ou en préparation.

## I

Le premier congrès provincial de la Société bibliographique, tenu à Caen, du 18 au 20 novembre dernier, a obtenu un succès remarquable et de bon augure. Les séances, qui n'ont pas été des réunions d'apparat, mais de vrais centres de travail, ont été assidûment suivies par les hommes distingués venus des cinq départements de la Normandie. Malgré le sérieux des questions traitées, un grand entrain, une grande verve intellectuelle n'ont pas cessé d'y régner, ce qui montre une fois de plus quelles ressources cachées, quels trésors de vie et de mouvement sont enfouis dans le vieux sol de notre patrie et ne demandent qu'une généreuse et vaillante initiative pour paraître au jour et rayonner au profit du vrai, du beau et du bien. Le Congrès s'était partagé en trois sections, consacrées l'une à ce qui concerne particulièrement l'organisation, les publications et les progrès de la Société bibliographique ; la seconde à l'étude, c'est-à-dire au mouvement intellectuel ; la troisième à la *propagande*. Nous nous attacherons ici à la seconde section, et nous ne pouvons mieux faire pour donner une idée de ses travaux que de citer tout d'abord le passage suivant de l'excellent résumé du Congrès rédigé par notre savant collaborateur M. Victor Pierre, pour le *Bulletin* de la Société bibliographique :

« La deuxième section, consacrée à l'étude, était présidée par

M. Paul Allard, l'érudit historien de nos premiers siècles chrétiens. C'a été un tableau fort intéressant que celui des sociétés littéraires, archéologiques et historiques qui pullulent sur cette riche terre de Normandie ; de ces bibliothèques ou de ces collections particulières qui rivalisent avec les dépôts publics ; de ces études de toute sorte et sur tous les sujets qui témoignent d'une fécondité et d'une ardeur incomparables. Le Congrès a exprimé le vœu que le *Manuel du bibliographe normand*, d'Edouard Frère, fût poursuivi et tenu à jour. M. Eugène de Beaurepaire a fait sur le *Journal du sire de Gouberville*, dont il prépare la publication, une communication du plus haut intérêt. M. Jules Angot des Rotours nous a entretenus des premières années de Le Play, un Normand, et des études sociales qui s'élaborent en Normandie, avec un charme d'exposition tel que le Congrès a voulu entendre deux fois cet agréable et solide travail, en le désignant pour être lu à la séance de clôture. M. Dupray de la Mahérie a rendu compte, avec une verve qui a provoqué maintes fois les applaudissements, des luttes et des procès qu'ont soutenus les populations du canton de Douvres pour établir des écoles libres. Puis sont venues les monographies : *l'Etat de l'instruction primaire avant 1789 en Normandie*, par M. de Longuemare ; et le *Mouvement de la population dans une petite commune voisine de Caen*, étude brève, mais précise, hardie, ouvrant un triste jour sur l'avenir, composé par M. Gaston Le Hardy. — Il ne semble pas, et nous le regrettons, qu'il ait été tenu dans les paroisses les registres qu'avaient recommandés NN. SS. les évêques de Coutances et d'Évreux. Il serait pourtant bien désirable que chaque curé s'inquiétât d'établir la liste de ses prédécesseurs et de rechercher les mérites par lesquels certains d'entre eux se seraient distingués. Nous ne doutons pas que, spécialement pendant la période révolutionnaire, bien des dévouements, trop oubliés aujourd'hui, ne se soient produits et qu'il serait de piété et de reconnaissance de remettre en lumière. C'est ainsi que, dans deux paroisses dont M. l'abbé Goron a retracé l'histoire, on lit les noms de deux prêtres à chacun desquels l'admiration des populations a consacré un monument dans leur église paroissiale. *Defuncti adhuc loquuntur.* »

La section d'étude s'est occupée avec un soin particulier de deux questions dont, dans notre dernière chronique, nous avons nous-même dit un mot à nos lecteurs. D'abord, la question des cours et des conférences. « Il a semblé au Congrès, dit M. Victor Pierre, qu'il y avait lieu d'organiser soit des conférences, soit des cours libres, dans les villes qui ne sont pas pourvues de Facultés, pour y introduire un peu la vie intellectuelle ; dans les autres, les cours des

Facultés de l'État, étant devenus des préparations pratiques aux examens, n'offrent plus pour le public le même attrait qu'autrefois: il y a donc une place à prendre. A Rouen, l'*Union catholique* a organisé depuis bien des années, soit des conférences variées, soit des séries de conférences sur l'économie politique. A Caen, il y a eu des cours libres dans les locaux de la Faculté des lettres ; d'autres en dehors (ainsi le cours de paléographie fait par M. le comte Amédée de Bourmont). Quelque délicate qu'elle soit à organiser, le Congrès a recommandé cette œuvre. » En second lieu, la question des bibliothèques et en particulier des bibliothèques cantonales à l'usage du clergé a été l'objet d'un sérieux examen et d'un très utile échange de vues.

La séance de clôture du Congrès a été présidée par S. Gr. Mgr Hugonin, évêque de Bayeux. Notre éminent collaborateur M. Paul Allard y a fait entendre un discours où la ferme élévation des idées était parée de tous les agréments d'un style élégant et fort. Il a montré quels obstacles, quelles injustices, quelle indifférence systématique s'opposent, dans les circonstances où nous vivons, aux travaux et aux succès des hommes de foi et même des hommes de raison; mais il a noté, parmi les tristesses du présent, quelques symptômes heureux d'un meilleur avenir et signalé comme une pointe d'aurore apparaissant et grandissant dans nos ténèbres confuses. « Il semble, a-t-il dit, que nous touchions à la banqueroute de la libre-pensée. Si peu pressés que soient ceux qui l'exploitent de déposer leur bilan, on voit que leur fond d'idées s'épuise, et que leur crédit est en baisse. Le monde se laisse de moins en moins prendre aux fallacieuses promesses de leurs prospectus. On dirait qu'il ne se soutiennent plus que par la commandite officielle. Le moment paraît donc proche où commencera à se dissiper l'épaisse atmosphère de négations, de préjugés, de dédains, que la science catholique a eu jusqu'à ce jour tant de peine à percer, et qui s'interposait, comme un rideau de nuages, entre elle et un public indifférent. Le P. Gratry avait coutume d'annoncer et de saluer d'avance « le prochain grand siècle. » Je ne sais si, en cette triste fin de siècle où nous nous traînons, personne aurait encore assez d'audace ou de candeur pour concevoir de telles espérances. Mais au moins pouvons-nous espérer voir la fin du lamentable état intellectuel, caractéristique du siècle présent, et œuvre des sophistes qui ont dominé pendant sa dernière moitié, je veux dire la séparation presque absolue qui s'est établie entre les hommes d'étude, les savants, les écrivains demeurés fidèles aux principes de la foi catholique, et ce qu'on appelle le grand public. Si je ne me trompe, le mur de négations gratuites et de faux axiomes élevé entre ce public et les idées que nous nous honorons de servir est en train de crouler. A nous, Messieurs, d'aider à sa chute. »

M. Paul Allard a ensuite insisté sur la part prise par la Société bibliographique à la préparation de l'avenir qu'il entrevoit. Il a rendu à la *Revue* un témoignage dont nous nous sentons très honorés et que nous acceptons, non à titre d'éloge, mais comme un affectueux encouragement à bien faire. Les qualités d'un recueil tel que le nôtre sont, selon M. Paul Allard, « une ligne toujours modérée, cette impartialité véritable qui n'est pas l'indifférence et qui s'allie si bien à la fermeté des convictions, un éloignement absolu pour les thèses provocantes ou les réhabilitations audacieuses qui font parfois plus de mal à la cause de la vérité que bien des attaques, la volonté très sincère de rendre hommage, même à des adversaires, quand ils le méritent, et de ne jamais passer volontairement sous silence un nom ou un livre parce qu'ils appartiennent à un camp qui n'est pas le nôtre. » — Développant la même pensée, à propos des deux congrès bibliographiques tenus en 1878 et en 1888, M. Paul Allard a dit encore : « Nous distribuons, selon notre conscience, l'éloge ou le blâme, mais nous n'organisons contre personne la conspiration du silence. Pas un ne nous reprochera de l'avoir laissé dans l'ombre, parce que nous l'ignorions ou le redoutions. Si je ne me trompe, il y a là quelque originalité. Parcourez les livres écrits par des protestants ; il est rare d'y voir indiquées d'autres sources que des sources protestantes. Voyez les ouvrages des libres-penseurs : ordinairement, quiconque n'est pas rationaliste ne peut prétendre à l'honneur d'y être nommé. Dans les écrits plus ou moins teintés de science officielle, on n'invoque aussi que des autorités offrant plus ou moins la même nuance. Est-ce du dédain ? Il serait injuste et déplacé. Est-ce de l'ignorance ? Elle serait inexcusable. Serait-ce de la peur ? Je ne sais ; mais, à coup sûr, de ces trois choses, dédain, ignorance ou peur, personne ne pourrait, à nous, adresser le reproche ; et n'eussions-nous pas d'autre mérite, nous aurions, j'en ai la confiance, travaillé pour la science chrétienne en montrant que ceux qui la servent avec foi et désintéressement savent rendre justice à tous et n'avoir peur de personne. »

Le Congrès a été clos par une paternelle allocution de Mgr l'évêque de Bayeux, s'inspirant de ces trois phrases empruntées à saint Bernard : *Qui quærunt scientiam ut sciantur : vanitas.* — *Qui quærunt scientiam, ut sciant : curiositas.*—*Qui quærunt scientiam, ut ædificent : caritas.*

La voie dans laquelle la Société bibliographique, par son premier Congrès provincial, vient de faire un pas nouveau, est, selon nous, celle qu'il lui convient de suivre. Nous espérons que les concours dévoués qui lui sont acquis et, dont le nombre, après des réunions

comme celle de Caen, ne peut manquer de s'accroître, lui permettront de s'organiser de mieux en mieux pour l'étude et aussi pour cette charité intellectuelle dont notre époque et notre pays ont tant besoin. C'est ainsi qu'elle pourra réaliser de jour en jour davantage l'œuvre dont Pie IX, par son bref du 14 mai 1877, la louait en ces termes : « Nous vous félicitons de ce que, veillant en même temps aux intérêts de la religion et à ceux de la patrie, vous faites tous vos efforts pour éloigner de la France et de vos frères égarés les épouvantables catastrophes qui les menacent. Que Dieu bénisse ce zèle très charitable ; qu'il bénisse vos travaux et leur fasse porter des fruits de plus en plus abondants, afin que vous éloigniez tout à fait les calamités qui sont à redouter, ou que, du moins, elles soient atténuées, grâce au concours de ceux qu'aura éclairés la lumière de la vérité ! »

## II

Le 5 septembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu la lecture d'un mémoire où M. Deloche s'efforce d'établir, contrairement à l'opinion courante, que Saint-Remy de Provence existait dès les temps mérovingiens et que la charte de 1100, que l'on regardait à tort comme l'acte de fondation du prieuré, n'en avait pour objet que l'amélioration. Il en montre l'existence dès le x^e siècle à l'état de bourg fortifié, et rappelle que du temps même d'Hincmar, c'était un centre de population dont l'importance attestait l'origine ancienne. Dans la séance du 12 septembre, M. Deloche a terminé cette lecture en racontant l'histoire de l'abbaye jusqu'à l'époque où Jean XXII (1331) la transforma en collégiale de chanoines. M. Deloche ajoute qu'il ne croit pas acceptable l'identification de Glanum, station romaine, ni de Freta avec Saint-Remy. — Dans la même séance, M. l'abbé Batiffol a fait une importante communication sur la chronique anonyme arabe dite de Cambridge, qui raconte l'histoire de Sicile du IX^e au XI^e siècle ; il démontre que cette chronique est une transcription arabe, non chrétienne, d'une chronique grecque, dont il a retrouvé le texte fragmentaire dans les marges d'un manuscrit grec de la Bibliothèque nationale. — D'une note de M. J. Oppert, lue dans la même séance, il résulte que la femme assyrienne, en 570 avant Jésus-Christ, — sous le règne par conséquent de Nabuchodonosor, — pouvait disposer de ses biens sans l'autorisation de son mari.

Le 19 septembre, M. Grellet-Balguerie a lu une notice sur l'épopée

latine de Walter, prince et roi d'Aquitaine, sur l'auteur de cette épopée, le moine Géraud, sur la date (xe siècle) et l'origine (bibliothèque des Carmes de Clermont-Ferrand) du manuscrit qui contient l'épopée.

Le 26 septembre, M. Le Blant a communiqué un mémoire sur trois statues cachées par les anciens, la Vénus du Capitole, la Vénus de Milo et d'Hercule Mastaï; il signale un passage où l'auteur inconnu du *Liber de promissionibus et prædictionibus Dei* voit dans cette préoccupation des païens de cacher les statues de leurs dieux l'accomplissement de la prophétie d'Isaïe : *abscondent deos suos in speluncis et cavernis petrarum*. M. Le Blant pense que l'on pourrait retrouver d'autres cachettes que celles qui ont fourni les trois chefs d'œuvre signalés plus haut. — M. Grellet-Balguerie s'est ensuite efforcé de prouver que la date de l'ère de l'Incarnation fut usitée en France dès le VIIe siècle.

Le 3 octobre, après une lecture de M. Léopold Delisle sur les traductions françaises des *Remèdes de l'une et de l'autre fortune* de Pétrarque, dont la seconde, faite en 1503 pour Louis XII, est l'œuvre d'un inconnu, et dont la première aurait été faite en 1378 pour Charles V, non point par Nicolas Oresme, mais par Jean Daudin, chanoine de la Sainte-Chapelle, l'Académie a écouté une communication de M. Louis Batiffol tendant à établir que de 1389 à 1412, la royauté a supprimé toutes les libertés communales de la ville de Paris et que le prévôt des marchands n'a été qu'un fonctionnaire ordinaire faisant les fonctions de vice-prévôt.

Le 10 octobre, M. de Maulde a donné à l'Académie connaissance d'un mémoire où il cherche à établir que Louis XII n'a pas livré en 1500 le Tessin aux Suisses, comme on le croyait communément, en échange de Ludovic le More, mais que ce sont les Suisses qui se sont emparés par violence de ce pays et l'ont gardé malgré les efforts faits de 1500 à 1503 par la France pour le reprendre. Nous devons dire que la lecture du mémoire de M. de Maulde, qu'il vient de publier : (*La Conquête du canton du Tessin par les Suisses, 1500-1503*. Turin, Bocca frères, in-8° de 47 p.) nous semble confirmer, loin de la détruire, l'opinion émise par Guichardin que, si le roi y avait mis le prix, il aurait pu recouvrer ce territoire dans les commencements, car les documents cités par l'auteur disent que « quelque somme bien departie en eubt saulvé et espargné et saulveroit beaucoup..., car qui ne leur donnera, ne fera riens, et qui ne fera tost, il coustera au double. »

Des inscriptions découvertes par MM. Humann et Puchstein ont permis à M. Théodore Reinach de faire, les 10 et 17 octobre, une communication sur l'histoire des rois de Comagène, dans laquelle il

a rectifié d'ailleurs, à l'aide des médailles, les conclusions des savants allemands.

Le 17 octobre, M. Charles Grellet-Balguerie a lu à l'Académie une étude sur une nouvelle chronologie des papes, dans ses rapports avec la chronologie mérovingienne. C'est surtout pour les pontificats d'Eugène Ier, de Vitalien et d'Agathon (VIIe siècle) que les conclusions du savant diffèrent de celles que l'on adopte généralement.

Le 24 octobre, M. de Nolhac a signalé, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, une rédaction jusqu'ici inconnue du *De Viris illustribus* de Pétrarque, antérieure à la rédaction connue. Cette rédaction comprend treize biographies inédites appartenant à l'histoire ancienne de l'Orient et à la mythologie grecque, et montre que le plan primitif de Pétrarque était plus vaste que celui qu'il exécuta par la suite. La préface du travail éclaire d'un jour nouveau les études historiques au XIVe siècle. — M. l'abbé Duchesne a ensuite entretenu l'Académie de fouilles qui lui ont permis de reconstituer le plan de la cathédrale d'Alet à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), dont il fait remonter la construction au Xe siècle.

Le 31 octobre, M. Paul Meyer a fait une communication sur un manuscrit latin de la cathédrale de Durham, du XIIe siècle, contenant un recueil d'histoires édifiantes, dont plusieurs sont données comme récentes et appuyées du témoignage de Roger Baron, saint Bonaventure et autres contemporains connus.—Dans la même séance, M. Paul Viollet a signalé une ordonnance du dauphin de février 1358, annulant toutes les concessions faites jusqu'alors aux Etats provinciaux de la France.

Le 7 novembre, le même savant a signalé une ordonnance de saint Louis rendue en 1245 en vue de la croisade, imposant une trêve de cinq ans et obligeant les créanciers à faire absoudre leurs débiteurs croisés des sentences obtenues contre eux de l'autorité ecclésiastique.

Le 21 novembre, M. Durrieu s'est efforcé d'établir que le manuscrit français 19819 de la Bibliothèque nationale, contenant les statuts de l'ordre de saint Michel, était l'exemplaire même de Louis XI, et que la composition qui est peinte en tête représentant la tenue d'un chapitre de l'ordre, est l'œuvre du tourangeau Jean Foucquet, le peintre de Louis X. M. Durrieu a identifié presque tous les personnages dont les portraits sont reproduits dans la composition de Jean Foucquet.

A l'Académie des sciences morales et politiques, M. Geffroy a fait lecture, le 6 septembre, d'un travail intéressant qu'on pourra retrouver dans le dixième volume des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*

de l'école française de Rome. Ce mémoire est consacré à l'album où Pierre Jacques de Reims, célèbre sculpteur de la Renaissance, a dessiné, avec l'indication des lieux où ils se trouvaient, les chefs-d'œuvre de l'art antique qu'il avait admirés à Rome.

Le 20 septembre, M. Albert Desjardins a donné connaissance d'un mémoire tendant à faire remonter à l'époque des croisades l'origine des « capitulations » actuellement en vigueur dans l'empire ottoman. Ce furent les croisés qui établirent en Orient des co-seigneuries jouissant de privilèges de juridiction ; les Musulmans laissèrent subsister l'état de choses existant, et la France hérita des privilèges des républiques italiennes lorsqu'elles tombèrent.

Nous signalerons, à la séance du 11 octobre, une intéressante lecture de M. Martha sur Sénèque le Philosophe, dont il rappelle les destins divers depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, dont il retrace la vie et dont il apprécie le talent.

Nous avons déjà fait connaître les résultats des principaux concours de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de celle des sciences morales et politiques. Il nous reste à indiquer les prix décernés par l'Académie française à des œuvres historiques. Le grand prix Gobert a été donné à M. Henri Doniol pour son *Histoire de la participation de la France à l'établissement de l'indépendance des Etats-Unis* ; le deuxième prix à M. le vicomte de Broc pour son travail sur *La France sous l'ancien Régime*.

Sur la fondation Thérouanne, 3,000 francs ont été accordés à M. le vicomte de Meaux pour la *Réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie*; 1,000 francs à M. Deloume pour les *Manieurs d'argent à Rome*.

M. Delarbre a obtenu 1,000 francs sur le prix Guizot *(Tourville et la Marine de son temps)* ; M. Pallain en a reçu 500 *(Mission de Talleyrand à Londres en 1792)*, et M. Raboud 500 *(La Source, député à la Législative)*.

Sur le prix Marcelin Guérin, outre les 1,500 francs accordés au bel ouvrage de M. de la Sicotière sur *Louis de Frotté*, il faut relever ici l'attribution de 500 francs à la *Marie-Antoinette* de M. Maxime de la Rocheterie. Enfin, la fondation Montyon a permis de donner 2,000 francs à M. Paul Girard pour son étude sur l'*Education athénienne au Ve et au VIe siècle*, et 1,500 à M. Lacour-Gayet (*Antonin le Pieux*).

Les deux sujets mis au concours par l'Académie des Inscriptions pour le prix Bordin à décerner en 1893 sont : une étude critique sur l'authenticité des chartes relatives aux emprunts contractés par les croisés et une étude sur les traductions françaises d'auteurs profanes sous les règnes de Jean II et de Charles le Sage.

L'Académie nationale de Reims met au concours pour l'année 1891 (terme pour la remise des manuscrits, 31 mars 1891) : *l'Histoire des établissements hospitaliers de Reims depuis le moyen âge jusqu'à nos jours* (médaille d'or de 300 francs), et pour 1892 une biographie de *Dom Marlot, historien de Reims* (médaille d'or de 300 francs). Nous rappelons aussi qu'une médaille de 200 francs est attribuée chaque année à la *monographie d'une commune du diocèse de Reims*, et une autre à la *notice historique et descriptive des monuments civils et religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims ou du département des Ardennes*.

La Société royale de Naples proroge au 30 juin 1893 un concours sur Charles d'Anjou et son époque pour lequel elle décernera un prix de 5,000 francs. La même Société donnera en 1895 trois récompenses de 5,000 francs, l'une à l'auteur du meilleur travail sur les doctrines politiques des écrivains napolitains du XV^e^ au XVIII^e^ siècle; l'autre à l'auteur d'une étude sur le mouvement de la Réforme dans les provinces napolitaines au XVI^e^ siècle ; la troisième à l'auteur de recherches sur les écoles dans les mêmes provinces au moyen âge, avant la création des universités. Nous ne signalerons qu'en passant l'*Histoire des sciences mathématiques* mise au concours par le R. Istituto Veneto.

L'Académie des sciences de Berlin décernera en 1894 un prix à la meilleure étude sur les notices biographiques de Guidas, les sources auxquelles a puisé cet écrivain, et la méthode dont il s'est servi. Les mémoires qui pourront être rédigés en latin, en français, en allemand, en anglais ou en italien, devront être déposés le 31 décembre 1893.

La Société scientifique de Haute-Lusace, à Gœrlitz, a mis au concours une *Histoire des confréries spirituelles en Haute-Lusace* (300 marks), et une *Biographie de Georg Emerick* (150 marks).

Il s'est formé récemment quatre sociétés dont l'objet se rapproche assez de nos études pour que nous devions les signaler ici. Tout d'abord nous noterons la *Deputazione di storia patria per le provincie delle Marche*, dont le siège est à Ancône et qui n'est qu'une section de la Société historique d'Ombrie et de Toscane. Une autre association s'est établie à Girgenti dans le dessein de recueillir tout ce qui a été écrit sur l'antique cité ou par des écrivains nés sur son territoire. La collection de ces écrits formera la *Bibliotheca patria agrigentina*. C'est à Berlin que siège la nouvelle société allemande de folklore qui se propose de publier chez l'éditeur Asher une revue dirigée par MM. Weinhold et Schwartz. Enfin, l'Université de Saint-Pétersbourg a constitué une société historique, dont le programme s'étend à toutes

les parties de la science historique. Elle s'occupera aussi bien des questions théoriques sur la méthode, que de l'étude des problèmes historiques; elle ne négligera pas non plus l'étude des questions pédagogiques. La Société, qui a pour président M. Karéiev, doit publier une bibliographie raisonnée des ouvrages historiques russes.

La Société historique de Bâle annonce le premier volume des *Basler Urkundenbuch* et le quatrième des *Basler Chroniken*.

La Société historique et archéologique de Thuringe va publier les *Regesta diplomatica Thuringiæ* préparés par M. Dobenecker et qui contiennent 16,250 actes.

Nous avons déjà parlé du congrès historique tenu à Lemberg. Nous y reviendrons pour signaler plusieurs décisions dignes d'intérêt; l'impression d'un recueil d'ordonnances, d'un *Corpus reformationis polonicæ*, des documents historiques importants sur le quinzième siècle et sur le seizième, d'un recueil d'actes concernant la Lithuanie et la Russie rouge. Enfin, l'on mettra au jour les documents conservés à Lemberg sur les rapports de la Pologne avec l'Orient.

L'Allemagne nous envoie la nouvelle de deux autres entreprises intéressantes et que nous ne pouvons passer sous silence. Le « Séminaire historique » de l'université de Munich publiera désormais, sous la direction des Drs K.-Th. Heigel et H. Grauert, les travaux de ses élèves, par fascicules paraissant irrégulièrement. Le titre du recueil est: *Historische Abhandlungen aus dem Münchener Seminar*. Le premier fascicule est formé par un travail de M. P. Joachimsohn sur Gregor Heimburg.

L'autre entreprise est une collection des monuments de la littérature latine aux xve et xvie siècles (*Lateinische Literaturdenkmäler des XV. und XVI Jahrhunderts*). Nous n'avons pas besoin d'insister longuement sur l'intérêt de cette publication, dirigée par MM. Max Hermann et Siegfrid Szamatólski ; il nous suffira d'indiquer les noms de quelques-uns des collaborateurs pour justifier les espérances que l'on peut fonder sur ce recueil : les PP. Denifle et Ehrle, MM. Théodor Von Liebenau, Alexander Reifferscheid, Eduard Schröder, Bernhard Seuffert, Friedrich Zarncke.

L'on apprendra sans doute avec plaisir la réédition de l'utile manuel de chronologie historique de Grotefend. La nouvelle édition formera deux volumes in-quarto et sera intitulée: *Zeitrechnung des deutschen Mittelalters und der Neuzeit*.

Le P. Carlos Sommervogel a entrepris une nouvelle édition du recueil bibliographique justement célèbre sous le nom de *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. A l'œuvre des PP. de Backer, à laquelle il avait déjà collaboré, il a joint celle du P. Carayon : *Bibliothèque histo-*

*rique de la Compagnie de Jésus*, qui fera la seconde partie de la publication actuelle, que l'on peut vraiment considérer comme une œuvre originale plutôt que comme une réimpression. Elle comprendra neuf ou dix volumes in-4°. Le tome Ier a paru à la librairie Alphonse Picard (ABAD-BOURG).

Le beau et utile travail des Bollandistes : *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum antiquiorum sæculo XVI qui asservantur in Bibliotheca nationali Parisiensi* est poursuivi avec la plus louable régularité par le R. P. de Smedt et ses éminents collaborateurs. Le tome II, qui a récemment vu le jour (librairie Alphonse Picard), comprend le dépouillement des manuscrits 5296 C à 11341 du fonds latin. Parmi les textes inédits publiés dans ce volume, conformément au plan des éditeurs, nous signalerons quelques fragments se rapportant à l'ouvrage du pseudo-Turpin et à l'histoire légendaire de Charlemagne.

Nous nous empressons de signaler à nos lecteurs le beau volume que le R. P. Charles Clair vient de consacrer à saint Ignace[1]. Ce n'est point, comme on pourrait le croire, une vie nouvelle de l'illustre fondateur de la Compagnie de Jésus, mais une simple traduction de l'œuvre du P. Pierre Ribadeneira, accompagnée de commentaires et d'éclaircissements donnés, soit à la suite du texte original, soit en appendice. Le texte lui-même a été abrégé dans certaines parties. Ce qui constitue l'originalité de ce livre, c'est la splendide illustration dont il est accompagné ; le P. Clair, avec la compétence toute spéciale qui lui appartient sous ce rapport, nous offre la reproduction de tableaux de maîtres, de bas-reliefs du *Gesû*, de portraits, d'anciennes gravures, etc. C'est un véritable monument artistique érigé à la mémoire de saint Ignace, et qui ne peut manquer d'être accueilli par le public avec la plus grande faveur.

M. le marquis de Beaucourt vient de faire paraître à la librairie Alphonse Picard le tome V de son *Histoire de Charles VII*, naguère honorée du grand prix Gobert par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce volume renferme le livre V de l'ouvrage : *L'expulsion des Anglais*, 1449-1453 (I. La conquête de la Normandie, 1449-1450. — II. La conquête de la Guyenne, 1450-1451. — III. La cour de 1450 à 1453. — IV. Le procès de Jacques Cœur, 1451-1453. — V. Le mariage du Dauphin, 1450-1451. — VI. L'expédition contre le duc de Savoie, 1452. — VII. La légation du cardinal d'Estouteville, 1451-1452. — VIII. Relations avec le duc de Bourgogne ;

[1] *La Vie de saint Ignace de Loyala, d'après Pierre Ribadeneira, son premier biographe.* Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1891, gr. in-8° de IV-460 p.

intervention dans l'affaire des Gantois, 1449-1453. — IX. La seconde campagne de Guyenne, 1452-1453. — X. La campagne de Lombardie, 1452-1453. – XI. L'administration de 1449 à 1453). Il renferme, de plus, le commencement du livre VI : *Charles VII pendant ses dernières années*, 1454-1461 (I. La réhabilitation de Jeanne d'Arc, 1450-1456. — II. La prise de Constantinople et les projets de croisade, 1453-1455). Il contient en outre quatre *notes supplémentaires* et vingt et un documents originaux publiés en *pièces justificatives*.

M. Charles Joret, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, a publié un intéressant opuscule intitulé : *Pierre et Nicolas Formont, un banquier et un correspondant du Grand-Électeur à Paris* (librairies Alphonse Picard et Emile Bouillon, in-8° de 80 p.) Cette étude renferme des renseignements fort curieux sur les rapports de Louis XIV avec le Grand-Électeur Frédéric-Guillaume, le fondateur véritable de la grandeur de la Prusse. Elle forme comme un épisode de la longue et importante mission remplie à la cour de France par Ézéchiel Spanheim, dont la curieuse *Relation* a été publiée en 1882 par M. A. Schefer pour la Société de l'histoire de France. Pierre Formont fut, en outre, l'un des agents les plus dévoués et l'un des auxiliaires les plus actifs de Colbert, et le travail de M. Joret devra être consulté par les historiens de ce grand ministre. Il sera utile aussi pour l'histoire du commerce, des finances et des mœurs au XVII^e siècle.

M. René Kerviler poursuit la publication de son *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*. Nous avons sous les yeux les fascicules huit et neuf, qui contiennent la suite de la lettre B (BLIBON). On voit quelles proportions colossales prend ce *Répertoire*, où l'on trouve de si nombreuses et de si précieuses indications sur les familles bretonnes et sur les personnages qui ont illustré la province. On remarque dans cette partie du tome IV (p. 1-320) des notices fort étendues sur les *Blois*, les *Bodin*, les *du Bois*, les *Boisgelin* les *Bonamy*, etc. Les indications bibliographiques les plus complètes accompagnent la biographie sommaire des personnages. Il est à regretter que l'exécution typographique ne soit pas irréprochable et que la correction laisse parfois à désirer (*de Longnon*, pour *Aug. Longnon*, p. 24 ; *Polybillion*, pour *Polybiblion*, p. 24 ; *Falloux*, pour *de Falloux*, p. 25 ; *Guérault*, pour *Guéroult*, p. 196 ; *Beaumont-le-Royer*, pour *le-Roger*, p. 196, etc.) Mais comment, dans cette masse énorme d'indications de tout genre, ne se glisserait-il pas quelques erreurs ? Nous ne les signalons qu'en vue de l'*errata* qui terminera cette importante et précieuse publication.

Mgr Hugonin, évêque de Bayeux, vient de publier une intéres-

sante *Notice sur l'enseignement du catéchisme dans le diocèse de Bayeux et Lisieux depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours* (Bayeux, imp. O. Pagan, gr. in-8° de 25 p.). Après avoir montré ce que fut l'enseignement du catéchisme depuis le Concile de Trente jusqu'à la Révolution, l'éminent prélat indique les mesures prises par Mgr de Nesmond, Mgr de Matignon, Mgr de Luynes, Mgr de Cheylus, Mgr de Condorcet, pour procurer à la jeunesse le bienfait d'une éducation chrétienne ; puis il expose quelle fut à cet égard l'œuvre de la Révolution et quelle résistance elle rencontra parmi les religieuses populations de la plaine de Caen et du pays d'Auge ; enfin il montre comment la réaction religieuse qui se manifesta au début de ce siècle fut secondée par les évêques de Bayeux, et il indique les mesures prises par ses prédécesseurs relativement à l'enseignement du catéchisme.

M. Tamizey de Larroque nous donne le dix-huitième fascicule de ses *Correspondants de Peiresc* (Aix-en-Provence, 1891, in-8° de 72 p.); il est consacré à Boniface Borilly, savant Provencal né à Aix, en 1564, mort à 85 ans, après une carrière partagée tout entière entre l'exercice du notariat et des travaux archéologiques. L'habile érudit, malgré toutes ses recherches, n'a pu retrouver que cinq des lettres adressées par Borilly à Peiresc. Dans l'une d'entre elles nous trouvons le curieux récit d'une entrevue avec Louis XIII, en 1623. A la suite de ces lettres nous avons l'inventaire de la collection de Borilly, qui lui valut en 1622 la visite du Roi, et qui fut dressé à la mort de son fils, l'abbé Michel Borilly, prieur de Ventabron.— Une autre brochure de notre infatigable collaborateur est consacrée à *Hercule d'Argilemont* (Bordeaux, imp. Gounouilhon, 1890, in-8° de 38 p.). Ce personnage, mentionné dans une lettre de Peiresc, sort de l'obscurité où il était resté plongé. Gouverneur de Caumont au début du règne de Louis XIII, puis gouverneur de Fronsac, il joua dans la province un rôle assez considérable et se mit en révolte ouverte contre le Parlement de Bordeaux, qui l'avait condamné comme factieux et qui mit sa tête à prix. Saisi par la justice, il fut exécuté le 23 septembre 1620. A l'intéressante notice qu'il donne sur d'Argilemont, M. Tamizey de Larroque joint la reproduction de deux pièces fort rares sur son jugement et son supplice.

*L'Evénement de Varennes*, le nouveau volume dû à la plume érudite et féconde de M. Victor Fournel (librairie Champion) sera examiné par la *Revue* avec tout le soin qu'il mérite. Nous nous bornons aujourd'hui à le signaler et (nous pouvons le dire sans crainte) à le recommander à nos lecteurs. Ils y trouveront non seulement l'exposé et la discussion critique de tout ce qui se rapporte à la tenta-

tive faite par Louis XVI, au mois de juin 1791, pour se soustraire à la captivité mal déguisée où le retenait la Révolution, mais aussi l'indication et l'examen des projets de départ, de fuite ou d'enlèvement du Roi, conçus ou supposés depuis le 14 juillet 1789 jusqu'au 21 janvier 1793.

M. Cornelio Desimoni vient de prendre la peine de détruire une fois de plus les prétendus arguments apportés par les abbés Peretti et Casabianca, par M. Ambiveri, et *tutti quanti*, contre l'origine génoise de Christophe Colomb. Il expose avec concision et clarté les nombreuses preuves que l'on en a et montre l'extrême faiblesse des raisonnements de ses adversaires. Le titre de cette bonne brochure de vulgarisation est le suivant : *Di alcuni recenti guidizi intorno alla patria di Cristoforo Colombo* (Genova, tip. dei Sordo-muti, in-8° de 95 p.)

La *Petite Bibliothèque d'art et d'archéologie*, publiée chez Leroux sous la direction de M. Kaempfen, contenait déjà sur la *Bibliothèque du Vatican au XVI*e *siècle* un intéressant petit volume de M. E. Müntz. Celui que M l'abbé Pierre Batiffol consacre à *la Vaticane de Paul III à Paul V, d'après des documents nouveaux* (in-8° de VIII-154 p.), contient un curieux chapitre de l'histoire du fonds grec de la Bibliothèque pontificale. C'est le récit des acquisitions faites pendant trois quarts de siècle, de 1545 à 1605. Trois figures de cardinaux se détachent dans cette histoire : Cervini, Sirleto et Caraffa, le second surtout, auquel s'est plus particulièrement attaché l'érudit dont nous signalons le travail. Nous ne quitterons pas ce joli volume, également instructif pour l'histoire des bibliothèques et pour celle de la littérature dont l'aspect est aussi élégant que le fond solide, sans signaler les pièces justificatives qui le terminent : 1° liste des manuscrits grecs acquis par Cervini pour la Vaticane, au nombre de plus de 140 pour une période de sept ans (1548-1555) ; 2° catalogue des 70 manuscrits grecs du cardinal Caraffa ; 3° extraits de lettres adressées à Sirleto par Christophe Plantin et Van Linden.

M. le capitaine Emile Espérandieu vient de mettre au jour un nouveau recueil épigraphique intitulé : *Inscriptions de la cité des Lemovices* (librairie Ernest Thorin). Il a suivi dans ce volume, à peu de chose près, le même plan que dans son *Epigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*. Au groupement par lieu d'origine il a préféré le groupement par nature d'inscriptions. Les monuments perdus et les monuments apocryphes, dont le nombre est considérable, ont formé toutefois deux chapitres distincts. L'auteur en outre a présenté, dans un chapitre spécial, quelques considérations générales sur les *Lemovices*, les monuments qu'ils nous ont laissés, et les voies romaines qui traversaient leur territoire.

Nous avons reçu les publications suivantes, dont nous rendrons compte dans nos prochaines livraisons : *Jésus-Christ*, par le R. P. Didon (Plon et Nourrit, 2 vol. in-8°) ; *Histoire civile et religieuse des Papes, de Constantin à Charlemagne*, par Mgr Audisio (Desclée et de Brouwer, in-8°) ; *Les fondations du pape Urbain V à Montpellier*, par M^lle^ L. Guiraud (Montpellier, imp. J. Martel, 2 vol. in-8°); *Etude sur les Vestales, d'après les classiques et les découvertes du Forum*, par l'abbé Elisée Lazaire (Palmé, in-12); *Les Manieurs d'argent à Rome ; Les Grandes Compagnies par actions ; Le Marché ; Puissance des publicains et des banquiers*, par Antonin Deloume (Thorin, in-8°) ; *Les Procès de Jehanne la Pucelle*, publiés par André du Bois de la Villerabel (Saint-Brieuc, R. Prudhomme, in-12) ; *Mémoires de Madame de La Fayette*, publiés avec préface, notes et tables, par E. Asse (Libr. des bibliophiles, in-12) ; *Philippe V et la Cour de France*. Tome II. *Philippe V et le duc d'Orléans*, par Alfred Baudrillart (Firmin-Didot, in-8°) ; *Compte rendu des séances de l'administration provinciale d'Auch, 1787*, avec notes et documents, par le marquis de Galard-Magnas (Agen, Lentherc, in-8°) ; *Les Fédérations en Franche-Comté et la fête de la Fédération du 14 juillet 1790*, par M. Lambert (Perrin, in-8°) ; *Le ministère de Talleyrand sous le Directoire*, par G. Pallain (Plon et Nourrit, in-8°) ; *Les origines de la France contemporaine*, par H. Taine, de l'Académie française. *Le Régime moderne*, t. I (Hachette, in-8°) ; *Histoire diplomatique de l'Europe depuis l'ouverture des congrès de Vienne jusqu'à la clôture du congrès de Berlin (1814-1878)*, par A. Debidour (Alcan, 2 vol. in-8°) ; *L'Europe en 1890*, par E. Wieckersheimer (Plon et Nourrit, in-12) ; *Etude sur les comptes de Macé Darue, maître des œuvres de Louis I^er^, duc d'Anjou et comte du Maine (1337-1376)*, d'après un manuscrit inédit du British Museum, par André Joubert, (Angers, Germain et Grassin, in-8°) ; *L'Instruction publique dans le département de la Mayenne avant 1790*, par l'abbé A. Angot (Picard, à Paris ; Goupil, à Laval, in-8°) ; *Etude sur les biens ecclésiastiques avant la Révolution*, par l'abbé L. Bourgain (Vivès, in-8°); *Les Finances de la France de 1870 à 1891*, par Cucheval-Clarigny, membre de l'Institut (Perrin, in-8°) ; *Les enquêtes parlementaires, études du droit constitutionnel*, par Louis Michon (Rousseau, in-12) ; *Causeries militaires*, 2^me^ série, par le général Thoumas (Plon et Nourrit, in-12) ; *Chroniques ecclésiastiques du Limousin*, publiées et annotées par l'abbé A. Lecler (Tulle, imp. Mazeyrie, gr. in-8°) ; *Histoire de Notre-Dame de Font-Romeu, diocèse de Perpignan*, par l'abbé E. Rous (Lille, Desclée et de Brouwer, in-8°); *Pèlerinages monastiques*, par le moine Théophile (Avignon, Seguin, in-16) ; *Archives*

*municipales de Bordeaux. Livre des coutumes*, publié par M. Barckbausen (Bordeaux, imp. Gounouilhon, in-4°) ; *Monographie de la commune de Graulhet*, par Maurice Bastié (Amalric, à Albi, in-8°) ; *Un Divorce royal, Anne de Boleyn*, par M^lle Blaze de Bury (Perrin, in-12) ; *Le Cardinal Frédéric Borromée*, par C. Quesnel (Lille, Desclée et de Brouwer, in-8°) ; *Journal de Firmin Suc, précédé d'une étude sur sa vie*, par l'abbé Laurichesse (Lille, Desclée et de Brouwer, in-8°) ; *Un amateur marseillais. Georges Roux*, par Adrien Artaud (Champion, gr. in-8°).

Signalons enfin les brochures suivantes, qui ont été envoyées à la *Revue : Le livre des Pères, ou Ketabha dh' Abhahata*, par Dom Jean Parisot (Paris, Delhomme et Briguet, gr. in-8° de 40 p.) ; *Les sources de l'histoire des origines chrétiennes de la Gaule dans Grégoire de Tours*, par le chanoine Arbellot (Limoges, Veuve H. Ducourtieux, gr. in-8° de 27 p.) ; *Una fantastica cronologia degli scritti di Sant' Ennodio* (Extrait de la *Scuola cattolica* de Milan, in-8° de 38 p.); *Les fêtes du sixième centenaire de l'université de Montpellier, (1289-1890)*, par Frédéric Fabrège (Montpellier, Jean Martel aîné, gr. in-8° de 55 p.) ; *Paray-le-Monial et son fondateur*, étude antique, par le chanoine Ulysse Chevalier (Lyon, Vitte, gr. in-8° de 16 p.) ; *Documents inédits sur la guerre de Vendée. Rapport de La Chevardière et Minier à la commune de Paris*, le 15 mai 1793, par André Joubert (Vannes, imp. Eug. Lafolye, gr. in-8° de 8 p.) ; *Les lanternes à Angers sous l'ancien régime (XVII^e-XVIII^e siècles)*, d'après des documents inédits, par André Joubert (Angers, imp. Lachèse et Dolbeau, gr. in-8° de 16 p.) ; *The Union-State. A letter to our states-rights friend*, par John C. Hurd, LL. D. (New-York, Van Inostrand Company, in-8° de 135 p.)

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

# REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Tous les diplomatistes qui se sont occupés des documents mérovingiens ont, jusqu'à présent, considéré comme faux le diplôme par lequel Dagobert Ier donne le village d'Etrépagny à l'abbaye de Saint-Denis. M. Julien Havet a examiné de près les raisons pour lesquelles on rejetait ce diplôme, et il a reconnu sans peine qu'elles étaient mal fondées et que, par conséquent, il fallait regarder cet acte comme absolument authentique. Il a en même temps rectifié la mauvaise lecture de la date de lieu et des formules de souscription que les copistes du XIIIe siècle, qui nous ont conservé ce diplôme dans un cartulaire de Saint-Denis, avaient complètement dénaturées. Chemin faisant, M. Havet corrige un certain nombre de mauvaises lectures faites dans d'autres diplômes par les scribes du moyen âge. Enfin il termine cette sixième étude sur des *Questions mérovingiennes* [1] en corrigeant encore, dans un jugement de Clovis III de 692, le nom de lieu « Childulfovilla », qu'on n'avait pu identifier, en « Duldulfovilla », qui n'est autre que le village actuel de Doudeauville, dans le Vexin normand.

— M. Maurice Prou, dans un court mémoire publié dans la *Revue historique* [2], a montré, par de nombreux exemples du XIe et du XIIe siècles, que le devoir d'ost et de chevauchée, tel que le remplissaient les roturiers à l'égard du roi et des seigneurs, était un devoir justicier et non un devoir féodal. Il avait son origine dans l'obligation où était tout homme libre, à l'époque carolingienne, de se rendre à l'ost royale, pour y servir en personne. Ce devoir est donc un service public, dû au roi ou au comte, seigneur haut-justicier ; il ne peut être exigé par le seigneur féodal, qui peut seulement demander à ses hommes aide et assistance dans les limites de son fief. Championnière, avant M. Prou, avait établi cette distinction ; mais M. Prou a apporté à l'appui de sa thèse des textes très nombreux et tout à fait probants, qui ne peuvent laisser aucun doute sur la nature du service militaire dû par les roturiers.

— Pendant vingt-six ans, de 1418 à 1444, le Mont Saint-Michel fut la seule place de Normandie que les Anglais ne purent parvenir à soumettre. M. Siméon Luce vient de faire l'historique de cette belle

[1] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartres*, livr. 3 et 4.
[2] *Revue historique*, novembre-décembre.

défense [1], dont il faut rapporter la gloire à Louis d'Estouteville, capitaine du Mont depuis 1425, en insistant spécialement sur un épisode curieux qui montre que Louis d'Estouteville eut à se défendre, non seulement contre les Anglais, mais aussi contre des intrigues intérieures qui n'allaient à rien moins qu'à le chasser de la place. Un résumé des faits ne sera pas inutile. A Jean d'Harcourt, comte d'Aumale, tué à Verneuil en 1424, avait succédé comme capitaine du Mont le célèbre bâtard d'Orléans, gendre du président Louvet, alors favori de Charles VII. Mais, dès le mois d'août suivant, le roi, redoutant peut-être de la part du Bâtard une trahison que la disgrâce de son beau-père aurait pu lui faire commettre, le remplaça au Mont Saint-Michel par Louis d'Estouteville. Le Bâtard se résigna mal à cette révocation et tenta d'empêcher la reconnaissance du nouveau capitaine. Il n'y réussit pas ; mais quinze ans plus tard, en 1441, une occasion plus favorable se présenta. Des hommes d'armes de la garnison du Mont, mécontents du capitaine, résolurent de le mettre hors de la place et d'y introduire, par un coup de main, des gens dévoués au Bâtard, qui le proclameraient capitaine ; on pensait que Charles VII, dont le Bâtard était redevenu le favori, accepterait le fait accompli. Louis d'Estouteville découvrit le complot et livra les coupables au bailli de Cotentin. Quant au Bâtard, sa haute situation l'empêcha d'être inquiété.

— M. B. de Mandrot a terminé son importante étude sur Jacques d'Armagnac, dont nous avons analysé la première partie dans notre précédente *revue*. La fin [2] n'en est pas moins intéressante, et cet intérêt devient de plus en plus poignant à mesure qu'on approche du dénouement. Après être rentré en grâce auprès de Louis XI, à la suite de la paix de Conflans, Jacques d'Armagnac aurait dû lui rester fidèle. Au lieu de cela, il recommença ses intrigues avec le duc de Bourgogne et Charles de Guyenne. En 1474, il se laissa séduire par le comte de Saint-Pol et conclut avec lui un traité pour renverser le roi. Louis XI se décida alors à agir contre lui. Cerné dans Carlat, Jacques d'Armagnac se décida enfin à se rendre à discrétion à Pierre de Beaujeu. Il espérait dans la clémence du roi ; mais ce fut à tort. Enfermé d'abord à Pierre-Encise, puis à la Bastille, il fut mis dans un cachot infect, puis dans une de ces cages de fer qu'affectionnait Louis XI, en attendant qu'on lui fît son procès. On en connaît l'issue. M. de Mandrot a apporté dans son récit une foule de renseignements et de détails nouveaux, fruit de ses patientes recherches. Cette histoire du duc de Nemours est véritablement d'un intérêt saisissant et fait grand honneur à celui qui l'a si bien racontée.

[1] *Le Correspondant*, 25 septembre.
[2] *Revue historique*, novembre-décembre.

— Léonard de Vinci passa dix-sept ans à Milan, à la cour de Ludovic-le-More, de 1483 à 1500. Quelle était à cette époque la cour du duc, quelles relations le grand peintre eut avec elle et quelle fut sur son génie l'influence de ce séjour dans le Milanais, tel est le sujet d'une intéressante étude de M. Eugène Müntz [1]. Ludovic n'avait pas en matière de littérature et de science cette sûreté de goût que les Florentins devaient à une longue initiation; mais à l'égard des artistes rien n'égale la sûreté de son coup d'œil. Il eut la gloire d'attirer à sa cour, outre Léonard, Bramante, Luca Fancelli, Giorgio Martini et une foule d'autres. Son entourage immédiat, sa femme Béatrice d'Este, son frère le cardinal Ascagne Sforza, son beau-frère le cardinal Hippolyte d'Este et la marquise de Mantoue, sa belle-sœur le secondèrent dans ses goûts artistiques. Léonard ne vivait sans doute pas à sa cour, mais il recevait de lui des pensions et des dons considérables. Le grand peintre aimait à avoir une certaine indépendance, qui lui permettait de voyager dans ce pays du Milanais qui déférait par tant de côtés de la Toscane. Aussi ce séjour en Lombardie exerça une certaine influence sur le style du maître ; mais ce fut l'effet du pays, de la nature, et non pas de l'école milanaise, dont la lourdeur et la froideur n'eurent heureusement aucune action sur son génie.

— Le rôle d'Olivier de Serres dans les guerres de religion a été l'objet de bien des controverses. M. Henri Baudrillart l'a réduit à sa juste valeur en s'appuyant sur les documents contemporains et aussi sur le simple bon sens. Voici les principaux points que son étude [2] semble établir : Olivier de Serres fut en effet l'instigateur du siège de Villeneuve-de-Berg, en 1573, par les protestants, et il y prit une part active. Protestant lui-même, voyant ses frères chassés de la ville par les catholiques, il a voulu les y faire rentrer; étant donnée l'époque où cela se passait, on ne peut guère le lui reprocher. Mais voilà qui devient plus sérieux. La prise de la ville fut suivie du massacre d'une quarantaine de prêtres réfugiés dans l'église. Les uns veulent en rendre Olivier responsable ; les autres l'en absolvent. M. Baudrillart pense que le massacre a dû se passer dans l'effervescence des premiers moments et qu'Olivier pouvait bien se trouver ailleurs et n'avoir eu connaissance du massacre que trop tard pour l'empêcher; c'est, en effet, ce qui semble le plus vraisemblable, et nous nous en tenons complètement au jugement de M. Baudrillart.

— La notice historique que M. Joseph Bertrand, de l'Académie française, a consacrée à *Une amie de Descartes : Élisabeth, princesse*

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 15 octobre.

*de Bohême* [1], contient des renseignements intéressants sur les relations qui existèrent entre le grand philosophe et la fille de l'électeur palatin Frédéric V. Mais il s'y trouve un certain nombre d'erreurs ou d'inexactitudes de détail qui déparent ce travail et qui, avec un peu d'attention, auraient pu être évitées Ainsi, Sophie-Dorothée est la mère et non la grand'mère du grand Frédéric ; le titre de la belle-sœur de Louis XIV, femme de Monsieur, est duchesse d'Orléans, et non princesse ; l'anecdote de Mme des Ursins et de son écuyer d'Aubigny (que M. Bertrand appelle un gentilhomme espagnol) est inexactement racontée. Pour le style, nous nous contentons seulement de signaler la dernière phrase, qui est une véritable perle.

— M. le marquis de Courcy a continué ses travaux sur l'histoire d'Espagne sous le règne de Philippe V par une remarquable étude qu'il vient de publier dans le *Correspondant* [2] sur l'ambassade en France du cardinal del Giudice, grand inquisiteur, en 1714. Mme des Ursins, favorite de Philippe V et de Marie-Louise de Savoie, avait pris dans le gouvernement de l'Espagne une prépondérance dont Louis XIV s'était montré souvent offensé et inquiet. On sait qu'à la mort de la reine d'Espagne, on avait craint un moment à Versailles que Mme des Ursins ne réussît à se faire épouser par Philippe V. Aussi Louis XIV avait à plusieurs reprises pesé sur son petit-fils pour qu'il la renvoyât. N'avait-elle pas encore, à cette époque, insisté vivement pour obtenir, par les traités d'Utrecht, une souveraineté indépendante ? Philippe V avait consenti à faire cette proposition, et ce fut un des motifs de l'envoi à Paris du cardinal del Giudice. Mais ce n'était pas le seul. Le roi d'Espagne aurait voulu encore, sur les conseils de Mme des Ursins, obtenir de son grand-père que le texte des renonciations ne fût pas inséré dans les conventions avec la Hollande. De plus, le cardinal était chargé de faire des ouvertures confidentielles au sujet de la succession de Louis XIV, de la régence et de la tutelle du futur Louis XV. Il ne réussit sur aucun point, si ce n'est à rétablir la bonne intelligence entre les deux souverains. Le récit de son ambassade est fort intéressant. M. le marquis de Courcy a dépouillé les archives de Simanças et celles du ministère des Affaires étrangères ; il y a fait une ample moisson de renseignements inédits.

— M. Ernest Lavisse a tracé le portrait de Frédéric-Guillaume Ier, *le père du Grand-Frédéric* [3] sous des couleurs bien curieuses. Administrateur de premier ordre, organisateur de talent, Frédéric-Guillaume a mené ses sujets à coup de bâton, et c'est lui

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er novembre.
[2] *Le Correspondant*, 10 et 25 octobre et 10 novembre.
[3] *Revue des Deux Mondes*, 1er octobre.

qui en a fait cette nation disciplinée que nous connaissons. La bureaucratie, dit M. Lavisse, a été le premier organe de la nation prussienne. L'armée surtout a été l'objet des soins de Frédéric-Guillaume ; une chose à remarquer pourtant, c'est qu'il n'a pas su ou n'a pas voulu se servir de l'admirable armée qu'il avait formée ; et cependant il était né inquiet et turbulent. Mais ce fut vers l'administration intérieure de son royaume ou de son domaine qu'il tourna son inquiétude naturelle. Sa mauvaise santé et ses excès de boisson peuvent expliquer dans une certaine mesure sa brutalité, ses colères et les mauvais traitements qu'il faisait subir à tout le monde sans distinction. Pour résumer son portrait, on peut dire qu'il a gouverné son royaume comme un propriétaire son domaine et qu'il a su marquer la nation prussienne d'une empreinte si profonde qu'elle a persisté jusqu'à nos jours.

— Comme suite à ce premier tableau, M. Lavisse a raconté les premières années du grand Frédéric [1], sa naissance, la joie de son grand'père Frédéric Ier en voyant l'enfant grandir et se développer, et surtout son éducation réglée par son père Frédéric-Guillaume, qui apporta dans l'éducation de son fils la même méthode, la même précision, la même rigueur administrative que dans l'organisation de la nation prussienne. C'est ainsi qu'il avait décidé que Frédéric n'apprendrait pas le latin et n'étudierait que l'histoire des cent dernières années, mais dans le plus grand détail et dans les in-folios du *Theatrum Europæum*. Son précepteur, un Français, Jacques de Duhan, dut accomplir à la lettre le programme que le roi lui avait remis, et ce fut en cachette que Frédéric put connaître les chefs d'œuvre des littératures anciennes. Pour l'art militaire, Frédéric-Guillaume avait choisi comme maîtres à son fils le colonel de Kalkstein et le général Finck, auxquels il faut joindre le prince Léopold d'Anhalt-Dessau.

— Comment le roi de Sardaigne et de Piémont, Charles-Emmanuel IV, après avoir été l'allié de la République française et le protégé de Bonaparte, fut forcé de renoncer à ses états de terre ferme et de chercher un asile dans son île de Sardaigne, c'est un point d'histoire qui a été jusqu'à présent fort négligé. M. Paul Gaffarel a commencé, dans la *Révolution française* [2], le récit de l'histoire de cette dépossession, des sourdes intrigues et des négociations qui amenèrent la France à s'annexer le Piémont. Il flétrit la conduite perfide du Directoire, qui, par l'intermédiaire de l'ambassadeur Ginguené, fomenta les troubles en Piémont et poussa le gouvernement piémontais à sa perte.

— La question de l'endroit où fut enterré Mirabeau, après son

[1] *Revue politique et littéraire*, 1er et 8 novembre.
[2] Septembre 1890.

expulsion du Panthéon, est en ce moment-ci à l'ordre du jour. MM. Pallain et Robiquet ont étudié soigneusement ce point difficile à résoudre, et M. Aulard a résumé le résultat de leurs recherches [1] et a conclu que le corps de Mirabeau doit se trouver sous le préau de l'école du boulevard Saint-Marcel, mais qu'il n'est pas sûr que ses restes n'aient pas été confondus avec ceux des autres morts jetés à la fosse commune.

— Personne n'ignore que Napoléon Ier, après son divorce avec Joséphine, engagea des négociations simultanées en Russie et en Autriche pour la conclusion d'une nouvelle alliance. Mais on croit généralement que les désirs de l'empereur se portèrent d'abord sur la princesse autrichienne et que les ouvertures faites à la Russie ne furent entamées que pour se ménager un autre parti dans le cas où le mariage ne pourrait se conclure avec une archiduchesse. C'est précisément le contraire qui eut lieu, ainsi que M. Albert Vandal l'a établi dans un très remarquable travail sur cet intéressant sujet [2]. Napoléon avait d'abord pensé à une des sœurs du tzar, et il avait chargé son ambassadeur Caulaincourt de négocier cette affaire. Il voyait dans ce mariage de grands avantages et surtout un moyen de resserrer l'alliance qu'il venait de conclure avec la Russie. Ce fut seulement lorsqu'il s'aperçut qu'Alexandre cherchait à se dérober qu'il pensa à l'Autriche. Secrètement averti que cette puissance ne refuserait pas son alliance, il se décida soudain à brusquer les choses et exigea du prince de Schwartzenberg la signature immédiate du contrat, sans lui laisser le temps d'en référer à son gouvernement. C'est ainsi que Marie-Louise devint impératrice à la place de la grande-duchesse Anne, à laquelle Napoléon avait d'abord songé.

— La notice de M. L. de Laigue sur l'*Institution consulaire, son passé historique depuis l'antiquité grecque jusqu'au commencement du premier empire* [3], est un bon résumé des notions que l'on possède actuellement sur l'histoire des consuls ; mais ce n'est qu'un résumé succinct. La matière mériterait de plus longs développements et une étude plus approfondie. L'auteur rapproche les proxènes grecs de nos consuls modernes ; mais il a soin de signaler les caractères qui différencient les deux institutions. Disparus avec l'indépendance de la Grèce (car l'empire romain, possédant l'univers connu, n'en avait pas besoin), les consuls ne réapparurent qu'au XIIe siècle, à la suite des croisades. M. de Laigue signale cependant un passage de la loi des Wisigoths, qui attribue à des « telonarii » une certaine juridiction sur les étrangers ; mais cela est bien vague et insuffisant pour

[1] *La Révolution française*, septembre 1890.
[2] *Revue historique*, septembre-octobre.
[3] *Revue d'histoire diplomatique*, n° 4.

en conclure à l'existence, à cette époque, de fonctionnaires analogues à nos consuls.

Dans le domaine de l'archéologie, il faut mentionner en première ligne le travail de restitution auquel M. Ravaisson s'est livré sur la Vénus de Milo. M. Ravaisson a lu plusieurs mémoires sur ce sujet à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Il a en outre publié, dans la *Revue archéologique* [1], l'exposé de ses conjectures et de ses essais de restitution. On sait qu'il a réussi à démontrer que la Vénus fait partie d'un groupe où elle figurait la main appuyée sur l'épaule de Mars. On connaît, dans l'antiquité, un certain nombre de répétitions de ce groupe, dans la même pose ou dans une posture analogue. M. Ravaisson donne même à entendre que le Mars connu au Louvre sous le nom de Mars-Borghèse pourrait bien être la seconde statue du groupe auquel appartenait la Vénus de Milo.

— La dernière livraison de la *Revue de l'art chrétien* contient plusieurs travaux intéressants. M. J. Guiffrey a découvert dans un carton des Archives nationales un inventaire des trésors de diverses églises du diocèse de Reims en 1690, et il en a publié des extraits curieux. M. le baron Béthune de Villers a soigneusement étudié d'anciennes peintures murales retrouvées à l'église Saint-Bavon de Gand ; il les attribue à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe. Il convient aussi de ne pas oublier la notice de M. Ladislas Glinka sur une porte d'airain de la cathédrale de Guiezno en Pologne, et surtout le travail de Mgr Barbier de Montault sur l'iconographie romaine de sainte Agnès, commencé déjà dans la précédente livraison.

— L'emblème d'une sphère, pris par le duc Antoine de Lorraine, avait été interprété jusqu'à présent dans le sens d'une union indissoluble avec la duchesse sa femme, Renée de Bourbon. M. Léon Germain [2], rapprochant la devise du duc : *J'espère avoir*, et celle de la duchesse : *Espérance*, d'un passage de Rabelais où il dit que les faiseurs de rébus, abusant de l'homonymie des mots, faisaient peindre une sphère (on prononçait *une espère*) pour signifier espoir, en a conclu qu'Antoine de Lorraine avait voulu donner à cet emblème le même sens que celui de sa devise.

— M. J. de Morgan a sommairement exposé le résultat de ses fouilles dans les nécropoles primitives de l'Arménie russe [3]. Il y a fait de fort intéressantes découvertes d'armes, de ceintures en bronze ornées de scènes gravées, de bracelets, de bijoux, de poteries, d'épingles de bronze, etc., dont il a donné de nombreuses gravures.

[1] Septembre-Octobre.
[2] *Bulletin monumental*, no 1 de 1890.
[3] *Revue archéologique*, septembre-octobre.

— La question du tracé que suivait la voie romaine qui, partant de Rennes, traversait le Cotentin, a été étudiée avec soin par M. Pigeon. L'Itinéraire d'Antonin et la table de Peutinger n'indiquent pas tout à fait les mêmes stations. M. Pigeon a cependant identifié ces noms avec Cherbourg, Valognes, Avranches et Coutances; nous croyons cependant qu'il se trompe en ne plaçant pas à Feins la station que l'Itinéraire appelle *Fines* [1].

– On ne connaît actuellement qu'un petit nombre de sceaux ou bulles des empereurs latins de Constantinople, et il n'en existait pas de catalogue complet. M. G. Schlumberger a cherché à retrouver ces précieux petits monuments, et il a donné dans le *Bulletin monumental* [2] un inventaire descriptif de tous ceux qu'il a pu découvrir. Il a joint à cet intéressant travail un certain nombre de reproductions des plus précieux de ces sceaux.

Dans les revues de province, il faut mentionner la notice de M. Henri Stein sur une localité disparue du Gâtinais, Quinquempoix [3], près Rozoy-le-Vieil, et la nouvelle étymologie qu'il propose pour ce nom baroque. Il a remarqué que ce nom, qu'on retrouve dans d'autres contrées, s'appliquait toujours à un ouvrage militaire, que son auteur bâtissait avec l'idée de se défendre contre ses voisins ou même de leur être nuisible, quoi qu'on pense, « qui qu'en poise, » suivant la vieille orthographe française, et il a rattaché ce nom aux Quiquengrogne qui existent encore dans certaines provinces; — l'important travail de M. Alfred Spont sur *La taille en Languedoc, de 1450 à 1515* [4], qui est une véritable histoire des impositions que la province eut à supporter pendant cette période. Il constate que, pendant les dix dernières années du règne de Charles VII, le Languedoc jouit en réalité de la « paix financière; » Louis XI au contraire l'accabla d'impositions, et sous les règnes suivants, les guerres d'Italie nécessitèrent de grosses dépenses, et par conséquent de lourdes charges pour les provinces : — la notice de feu M. le comte Riant sur un tableau de l'école flamande et de la fin du xv^e siècle [5], conservé dans l'église de Vieure (Allier) et représentant saint Luc peignant la Vierge et l'enfant Jésus; — l'étude de M. le baron de Rostaing sur l'emplacement des ports armoricains de Gesocribate et de Saliocanos, mentionnés par Ptolémée, et la table de Peutinger [6]; il place le premier à Brest et le second près du Conquet; — l'histoire du siège

[1] *Ibidem*, idem.
[2] 1^re Livr. de 1890.
[3] *Annales du Gâtinais*, 3^me trimestre de 1890.
[4] *Annales du Midi*, juillet et octobre.
[5] *Annales Bourbonnaises*, novembre.
[6] *Annales de Bretagne*, novembre.

d'Epinal par le maréchal de Créqui du 19 au 29 septembre 1670, que M. V. Jacques a raconté d'une manière très intéressante et très complète d'après les documents inédits des archives du ministère de la guerre et du département des Vosges [1]; — les *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'île de Noirmoutier sous Louis XIV*, publiés par M. André Joubert [2], et qui sont des arrêts de surséance accordés par le Roi en Conseil d'Etat à la duchesse de Noirmoutier, pour payer ses créanciers à cause des dégâts causés dans l'île tant par une violente tempête en 1671 que par la descente du comte de Horn en 1674; — l'excellent travail de M. Barthélemy Pocquet, dont on connait la compétence dans tout ce qui touche l'histoire de la Bretagne au XVIIIe siècle, sur les Débuts du duc d'Aiguillon comme gouverneur de cette province et sur la tenue des Etats en 1756 [3]; — les *Chartes inédites tirées des archives de Pampelune et de Soria et relatives à Du Guesclin et à ses compagnons d'armes*, publiées par dom Edouard du Coëtlosquet [4]; — l'étude de M. L. Lallié sur les Sociétés populaires à Nantes pendant la Révolution, d'après les archives de Nantes [5]; — la trop courte notice de M. Joseph Berthelé sur trois anciennes pierres d'autel provenant des églises d'Airvault, de Clazay et de Niort [6]; — la correspondance officielle de François-Etienne Schwendt, député de Strasbourg, et d'autres pièces inédites tirées des archives municipales de cette ville et relatives à son histoire pendant les années 1790 à 1792, que M. Rodolphe Reuss a publiée récemment [7]; — enfin, pour terminer par une des meilleures revues de province, nous ne devons pas oublier la biographie de Guy XX de Laval et le récit de sa conversion au catholicisme et de l'expédition qu'il fit en Hongrie contre les infidèles et dans laquelle il trouva une mort glorieuse. M. l'abbé Angot a raconté la vie de ce jeune héros [8] en puisant abondamment dans les riches archives de M. le duc de la Trémoïlle. Dans la même revue, M. l'abbé Ambroise Ledru a exposé une curieuse affaire d'asile à la cathédrale du Mans au milieu du XIVe siècle.

FR. DE FONTAINE.

[1] *Annales de l'Est*, octobre.
[2] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, septembre.
[3] *Ibidem*, août et septembre.
[4] *Revue historique de l'Ouest*, 6e livraison de 1890.
[5] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, octobre et novembre.
[6] *Revue poitevine et saintongeaise*, novembre.
[7] *Revue d'Alsace*, juillet-septembre.
[8] *Revue du Maine*, 6e livraison.

# BULLETIN BIBLIOGRA

**Les résultats de l'exégèse biblique**, par Maurice VERNES. Paris, Ernest Leroux, 1890, in-12 de VIII-231 p.

L'ouvrage de M. Vernes ne nous fait pas connaître l'histoire de l'exégèse ni les résultats de l'exégèse en général, mais seulement les résultats de l'exégèse personnelle de l'auteur. Ce point de vue restreint enlève au sujet du livre une grande partie de son intérêt ; néanmoins, comme M. Vernes ne peut s'empêcher de parler çà et là des rationalistes dont il ne partage pas les idées, nous rencontrons dans ces pages un certain nombre de jugements fort dignes d'attention.

M. Vernes traite successivement de l'histoire d'Israël, de sa religion et de sa littérature. Sur tous ces points, il est arrivé, comme il nous le dit lui-même, « à des résultats qui ne sont ni ceux de la tradition, ni ceux des écoles d'exégèse de l'étranger.» Quelques-unes de ses affirmations sont tout à fait radicales. « En fait d'histoire, écrit-il, nous nions la réalité de tout ce qui est antérieur à l'établissement des Israélites en Palestine et voyons dans l'épopée des origines juives, non le souvenir altéré d'un passé reculé, mais la mise en œuvre, singulièrement ingénieuse et éloquente, d'un certain nombre de thèses morales et dogmatiques.
impossible d
l'esprit de né
incrédule all
qu'à un tel e

En revanch
résolument d
sur la religi
chapitre de la
que nous don
l'opinion trad
moderne. En
prétendu pol
et déclarons
d'un bout à l'
vues religieus
tualité.» Il fa
cet accord d
tradition est
quoi qu'il di
lui, la Bible
des Juifs qu
tauration, pe
ne, et elle
ce qu'ont cru
contemporain
tes, mais que
ont vécu dep
de leur passé
avec la divin
tous les livre
écrits seulen
siècle avant
que, c'est-à-d
le livre de
200 environ
et les Rois au

livres d'Esdras et des Paralipomènes au IIe siècle ; Isaïe est du IVe ou IIIe siècle ; tous les autres prophètes, prétendus anciens, sont aussi de beaucoup postérieurs à la captivité : Jérémie, Ezéchiel, etc. Les plus anciens Psaumes peuvent dater du IVe ou du IIIe siècle ; un grand nombre sont du temps des Machabées ; Job, les Proverbes, Ruth, les Lamentations sont aussi des œuvres relativement récentes, écrites après la captivité de Babylone. Voilà pour M. Vernes les « résultats de l'exégèse biblique. » Tout cela est affirmé, mais rien n'est prouvé.

L. M.

—

**Les grands initiés.** *Esquisse de l'histoire secrète des religions*, par Edouard SCHURÉ. Paris, Perrin, 1889, in-12.

M. Edouard Schuré avait déjà publié des poèmes et des écrits sur l'histoire littéraire. Il vient de nous donner un volume mi-historique, mi-théologique, dans lequel il veut raraconter l'histoire religieuse de l'humanité depuis le temps védique jusqu'au christianisme. Les idées ont de quoi étonner le lecteur, mais elles montrent du moins combien le sentiment religieux est nécessaire à l'homme et les efforts que fait une âme sincère pour satisfaire ce besoin de nos âmes. D'après M. Schuré, la vérité se trouve au fond de toutes les grandes religions et dans les livres sacrés de tous les peuples : mais il faut savoir l'y trouver et l'en dégager. C'est la tâche qu'il a entreprise. Il ne faut pas demander cette vérité à l'enseignement extérieur et public, il faut la demander à la science profonde, à la doctrine secrète, à l'action occulte des grands initiés, prophètes ou réformateurs qui ont créé, soutenu, propagé ces mêmes religions. Ces grands initiés, qu'étudie l'auteur, sont au nombre du huit : Rama, Krishna, Hermès, Moïse, Orphée, Pythagore, Platon et Jésus. Chacun de ces huit réformateurs a eu, d'après M. Schuré, un enseignement esotérique, qui est la doctrine des mystères et qui doit nous fournir la lumière cherchée. Malheureusement, cette doctrine est difficile à démêler. « Il faut la deviner » M. Schuré a entrepris cette œuvre de divination. Pour la race aryenne, le germe et le noyau de la doctrine isotérique est dans les Vidas. En Egypte, les livres grecs d'Hermès Trismégiste, dont l'authenticité fondamentale est établie par les hiéroglyphes expliqués, nous prouvent qu'on enseignait sous d'autres formes, sur les bords du Nil ce qu'on professait aussi sur les rives du Gange. Les principes sublimes de la théosophie dorienne et de la sagesse delphique sont inscrits en lettres d'or dans les fragments orphiques et dans la synthèse pythagoricienne, non moins que dans la vulgarisation dialectique et un peu fantaisiste de Platon. La tradition occulte d'Israël, qui procède à la fois de l'Égypte, de la Chaldée et de la Perse, nous a été conservée dans la Kabbale. Quant à l'isotérisme chrétien, il rayonne de lui-même dans les Evangiles, éclairés par les traditions esséniennes et gnostiques. Jésus est le Maître des maîtres. Le livre de M. Schuré est donc une exposition et une apologie de la théosophie. La théosophie se résume en ceci : L'esprit est la seule réalité. La création est éternelle et continue. L'âme humaine, l'indivi-

dualité est immortelle par essence. La réincarnation est la loi de son évolution. Parvenue à sa perfection, elle retourne à l'Esprit pur dans la plénitude de sa conscience. En résumé, récits intéressants, beaucoup d'utopies, erreurs graves et nombreuses.

L. M.

—

**Les institutions de la Grèce antique**, exposées suivant le plan du programme de la licence ès-lettres, par Félix Robiou, correspondant de l'Institut. 2e édition. Paris, Belin, 1889, in-12.

« Revue et considérablement augmentée, » ces épithètes pour ainsi dire obligées de toute réédition sont ici l'expression exacte de la vérité. La première partie surtout: *Constitution politique et sociale d'Athènes*, et la cinquième : *Notions sur l'histoire de l'art en Grèce*, ont reçu des additions particulièrement intéressantes ; en revanche l'*Avertissement* et l'*Introduction*, qu'on pouvait lire en tête de la première édition(1882), ont entièrement disparu dans celle-ci.

Le livre s'ouvre par l'exposé de la législation de Solon, qui à peu près à la même époque que Servius Tullius à Rome, mais avec plus de hardiesse encore, admit la plèbe à participer à la vie publique, tout en laissant au cens une importance véritable dans la classification des citoyens, et en refusant au peuple assemblé la plénitude tant du pouvoir législatif que du pouvoir judiciaire. On sait comment, dans la suite, furent abaissées ou détruites toutes ces barrières ; mais, ajoute M. Robiou, les conditions de la vie domestique et rurale ont besoin d'être étudiées de près, si l'on veut comprendre la stabilité relative d'Athènes, même après tant d'innovations et malgré sa renommée légendaire de frivolité: le fréquent désordre des mœurs n'empêchait pas le sentiment de la famille de conserver une inviolable grandeur. En outre les Grecs, et en particulier les Athéniens, se trouvaient pour leur éducation intellectuelle et politique dans des conditions vraiment exceptionnelles : la nature leur avait donné une aptitude étonnante aux choses de l'esprit, et comme les affaires de l'État, moins variées, moins compliquées que les nôtres, se traitaient contradictoirement en public, le bon sens et l'intelligence pratique devaient être l'apanage du grand nombre : tout cela sans parler de la part considérable que prenaient les citoyens à l'organisation des chœurs dramatiques et des diverses cérémonies religieuses, à l'équipement des navires de guerre, etc.

Quant aux tribunaux, il était dans l'essence du génie athénien de multiplier les juridictions : archontes, thesmothètes, éphètes ont leurs attributions spéciales, tandis que l'Aréopage nous offre une magistrature aussi inamovible que la nôtre, mais plus indépendante. Pour compléter et achever son tableau, l'auteur a mis intelligemment à contribution *les Sacerdoces athéniens* de M. Jules Martha (1881), *la Vie municipale en Afrique* de M. Haussoullier (1883), *les Stratèges athéniens* de M. Hauvette Besnault (1884), enfin *les Cavaliers athéniens* de M. A. Martin (1886).

La seconde partie nous introduit à Sparte en face des théories de Lycurgue, auxquelles rien ne fut plus fatal que le triomphe même rendu possible par leur sévérité militaire.

Encore faut-il le reconnaître avec M. Robiou : Sparte ne connut pas les violentes et stériles agitations de la politique, et si ses lois paraissent sur certains points en opposition avec la nature humaine, elles n'ont du moins pas eu à souffrir des complots et des coups d'état de la démagogie.

*La Religion en Grèce* (3e partie), puis *la Chorégie et le théâtre* (4e partie) sont étudiés ici avec un luxe de détails au premier abord un peu inattendu. L'auteur ne croit pas qu'on puisse concilier le fatalisme prétendu des Grecs avec le libre génie d'une race où l'initiative individuelle enfantait tant de prodiges ; il montre comment dans la mythologie hellénique l'idée religieuse et l'idée morale sont demeurées à peu près étrangères l'une à l'autre, comment aussi l'amour de la patrie locale trouvait un précieux aliment dans le culte spécial de telle ou telle divinité. Mystères et purifications, sacerdoces, sacrifices et fêtes, devins et oracles, rien n'est omis dans ce petit volume. On sait que la représentation des tragédies fut toujours considérée comme faisant partie intégrante du culte national : aussi les acteurs occupaient-ils dans la société grecque un rang incomparablement plus élevé que dans le monde romain.

La cinquième et dernière partie est consacrée à l'art hellénique, qui, pas plus que la religion, n'est tout d'une pièce ; les types admirables immortalisés par le génie de Phidias et de Praxitèle ne sont que la transformation de types plus anciens. Pendant la période que remplit le développement de la poésie lyrique, l'architecture et la peinture cherchent encore péniblement leur voie ; si au temps de Périclès la sculpture atteint une gloire exceptionnelle, c'est parce que les Grecs plaçaien avant tout la beauté dans la forme, et non dans l'expression comme les modernes. M. Robiou n'oublie ni les vases peints, ni les lécythes à figures polychromes : le génie de l'artiste y paraît d'autant plus digne d'attention qu'il dédaigne toute convention et tout apprêt.

Ce petit manuel est sans doute destiné spécialement aux candidats à la licence ; mais quiconque s'intéresse aux chefs-d'œuvre de l'antiquité classique le feuilletera avec plaisir, d'autant que l'impression, bien plus soignée que dans l'édition précédente, en rend la lecture aussi facile qu'elle est instructive.

C. Huit.

—

**Etude sur les vestales**, *d'après les classiques et les découvertes du Forum*, par l'abbé Elizée Lazaire, docteur en philosophie, en théologie et en droit canonique. Paris, V. Palmé ; Montpellier, J. Calas ; 1890, in-12 de xv-344 p.

Ce livre est didié à la mémoire de l'éminent et regretté cardinal Pitra, qui en avait inspiré le sujet et encouragé l'auteur. Le sujet est un des plus intéressants qu'offre l'antiquité classique. Il touche par sa nature à un des côtés les plus élevés et les plus purs de la vie chrétienne. Le simple exposé de la division du livre, c'est-à-dire des chapitres, fera voir qu'il a été traité dans toute son étendue et sous toutes ses faces. Cette courte énumération suffira pour recommander le livre et louer l'auteur comme il le mérite. C'est d'abord l'origine du culte de Vesta, la place qu'il occupe dans la mytho-

logie et l'histoire de la Grèce, son rôle dans la fondation de Rome, et l'institution du Collège des vestales. Le deuxième chapitre traite du temple de Vesta, au Forum, de son architecture et de son ornementation. Le troisième a pour titre : *La demeure des Vestales*, et nous en fait voir l'origine, les parties diverses, les vicissitudes, et rapporte quelques unes des inscriptions placées sur le piédestal des belles statues élevées, dans l'*Atrium*, en l'honneur des plus célèbres vestales. Un chapitre spécial retrace les incendies et les ruines qui subit, à travers les siècles si tourmentés de l'histoire romaine, la demeure sacrée des prêtresses de Vesta, depuis l'invasion de Rome par les Gaulois. Le chapitre cinquième étudie le bois des vestales, et rappelle le culte des bois dans l'antiquité, chez les juifs, chez les Druides et particulièrement à Rome.

Avec le chapitre sixième, nous arrivons pour ainsi dire au cœur du sujet, au Collège des vestales, et nous voyons leur nombre, leur élection, les qualités qui devaient briller en elles, leur consécration, la grande Vestale, le grand Prêtre. L'histoire du Palladium et du Feu sacré, dont les vestales avaient la garde et l'entretien, fait l'objet du chapitre septième. Mais les vestales offraient aussi des sacrifices et célébraient des fêtes, dont le chapitre huitième présente le vivant tableau, en même temps qu'il expose tout ce qui, dans la religion romaine, se rapportait au culte de Vesta. Tout le monde sait que les vestales jouissaient de précieux privilèges. Ils sont décrits dans le chapitre neuvième. Un des plus saisissants chapitres est le dixième; qui traite des châtiments des vestales, car il y en eut d'infidèles, depuis Rhéa Sylvia, avant même la naissance de Rome, jusqu'à Primigenia, que Symmaque fit exécuter vers la fin du IVe siècle de l'ère chrétienne.

A cette époque, le paganisme vaincu et couvert d'opprobres allait disparaître et entraîner dans sa ruine l'antique institution des vestales. Le chapitre onzième raconte les efforts tentés, mais en vain, pour sauver le célèbre Collège, qu'une sentence de l'empereur Valentinien anéantit pour toujours. Une des vestales avait depuis peu embrassé la foi chrétienne. Ainsi, « la virginité païenne, dit l'auteur, pâle, fleur d'un éclat tout extérieur, s'embellit un jour aux rayons de la foi. »

De cette *Etude sur les Vestales*, un enseignement grave et élevé se dégage. Il est exposé dans le douzième et dernier chapitre, qui a pour titre : *Les vierges païennes et les vierges chrétiennes*. Ce parallèle soigneusement étudié fait éclater l'incomparable supériorité des vierges chrétiennes. C'est la conclusion de tout le livre.

Telle est l'esquisse rapide et imparfaite de cette belle Etude. Le plan est si bien ordonné qu'aucun détail n'a échappé à l'auteur.

La manière dont celui-ci a accompli sa tache est digne du sujet qu'il avait à traiter ; une science solide, appuyée sur les plus récentes découvertes historiques et archéologiques, mise en œuvre avec discrétion et à propos, n'en constitue pas le moindre mérite. Rien de sec, de froid, de lourd. La nature délicate, gracieuse, élevée, presque poétique du sujet anime la forme du livre et la rend toujours facile, élégante, noble et simple à la fois. On sait qu

les prêtresses vierges de Vesta inspirèrent les plus beaux chants des poètes, les accents les plus émouvants des orateurs, les pages les plus éloquentes des historiens et des moralistes de l'antiquité ; l'auteur de l'*Etude*, qui les a tous étudiés avec soin, qui les cite fréquemment, et qui les traduit avec une rare élégance, leur emprunte un reflet de leurs beautés qui se répand sur le livre tout entier. Aussi la lecture en est-elle attachante, instructive, d'un intérêt soutenu et toujours élevé. C'est dans toute l'acception du mot, un livre bien fait, où tout est en harmonie et charme l'esprit, le goût et le cœur. Les qualités exquises de ce charmant volume révèlent dans son jeune auteur un écrivain de talent et d'avenir.

Faut-il, après l'éloge mérité que nous venons de faire de ce savant et bel ouvrage, relever quelques distractions et une faute d'impression ? C'est en 390 avant notre ère et non en 390 de la fondation de Rome que les Gaulois s'emparèrent de cette ville. Attila, en 452, ne s'avança pas jusqu'à Rome: saint Léon l'arrêta dans la Haute Italie. A propos de l'extinction du collège des Arvales, l'imprimeur se trompe et met 340 au lieu de 240. Voilà tout ce qu'une lecture attentive nous a permis de relever. C'est peu.

DOM L. L'ÉVÊQUE, O. S. B.

—

**Les manieurs d'argent à Rome.** *Les grandes compagnies par actions. — Le marché. — Puissance des publicains et des banquiers jusqu'à l'Empire*, par Antonin DELOUME, professeur à la Faculté de droit de Toulouse. Paris, Ernest Thorin, 1890, in-8° de III-500 p.

Polybe, décrivant le jeu des institutions sous la République romaine qui lui avaient valu une vie déjà si puissante (Lib. VI, parag. XI-XVIII ; Ed. Didot, pag. 344-348), a consacré un paragraphe, le XVII^e, à l'exposé du système employé, pour les grands travaux publics, qui mit en lutte le Sénat et le peuple. « Similiter vero, dit-il, rursus etiam populus Senatui est obnoxius, et tam publice quam privatim illius rationem habeat oportet. Quum enim multa sint, quæ a censoribus locantur, partim sarta tecta operum publicorum per Italiam, quæ difficile sit enumerare, partim vectigalia fluminum, portuum, hortorum, metallorum, agrorum, denique omnia, quæ ditione Romana continentur : cuncta hæc a populo exercentur, adeo ut pene ad unum omnes redemtionibus, quæ earum rerum fiunt et quæstu inde faciendo sint impliciti. Alii enim a censoribus locationes per se emunt, alii cum his societatem habent, alii pro redemtoribus fidem suam interponunt, alii horum nomine bona sua in publicum addicunt. Sunt autem ista in potestate et arbitrio senatus... » Ce passage si curieux de Polybe nous montre les grandes entreprises concentrées entre les mains de l'Etat, seul capable de constituer les grandes sociétés financières, aux bénéfices desquelles cependant tous pouvaient avoir une part en prenant des actions. Il n'est pas passé inaperçu. Les historiens et les légistes qui ont étudié la République romaine s'en sont, au contraire, emparés comme à l'envi. M. Deloume, professeur à la Faculté de droit de Toulouse et secrétaire perpétuel de l'Académie de législation, a pensé, toutefois, qu'il y aurait profit à le soumettre à un examen technique et

approfondi. Il a donc écrit l'intéressant volume que je suis heureux d'annoncer et qui en est le commentaire juridique et historique, historique surtout. Il a mis à contribution les travaux modernes, sans doute ; il les connaît tous. Mais il a puisé les renseignements qui font la preuve aux seules vraies sources. Cicéron, qui eut si souvent affaire avec les sociétés financières ; Salluste, Tite-Live, Dion-Cassius, Festus, Plutarque, Valère Maxime, Pline, Sénèque, Gaïus, Ulpien, Papinien, etc. même les poëtes, Plaute et Horace. Le chapitre premier, où le distingué professeur esquisse le caractère utilitaire du Romain, même sous la République, et la puissauce de plus en plus grande de l'argent avant et après les Gracques, quand on l'a lu, amène très bien le chapitre second : *L'œuvre financière et politique des Publicains et des Banquiers*, qui est à lui seul un ouvrage véritable. Le sujet y est pris dans le vif, savamment conduit et poursuivi jusque dans les moindres détails : caractères des entreprises des Publicains ; personnel de leurs sociétés ; adjudications de l'État ; spéculalions des grandes sociétés ; impôts, travaux publics ; associés, agents des sociétés, banquiers, leurs opérations usuelles ; avances de fonds, mandats de paiement, contrats de change, livres et écritures ; faillites; lieux de réunion des spéculateurs, etc., etc. Le chapitre troisième : *Suite chronologique des événements de l'histoire romaine concernant les Publicains et les Banquiers*, moins spécial, est rempli de faits d'une portée plus générale ; c'est au temps des guerres puniques que les grandes sociétés financières apparaissent. Elles ne cessèrent de croître, de se développer, et de tyranniser aussi les provinciaux, jusqu'à l'avènement d'Auguste. Il paraît bien démontré que les Publicains devinrent redoutables au point de régner au Forum et au Sénat, de faire les lois et les juges, de dominer la puissance législative et la puissance judiciaire. Officiellement ils n'étaient que des ajudicataires ; en fait, ils étaient tout dans l'État. Pour expliquer comment ils perdirent cette situation usurpée à l'avènement d'Auguste, M. Deloume nous dit que l'habile et prudent empereur se borna à ne plus mettre en adjudication les grands travaux publics. Le fait est incontestable ; mais suffit-il à faire comprendre la révolution qui s'opéra alors dans les marchés ? Dans la *Conclusion*, l'auteur, voulant avec raison que l'œuvre conserve son caractère exclusivement scientifique, a marqué avec soin les certitudes qui s'en dégagent. Les romanistes les plus distingués ont rendu hommage à la pénétration de cette étude, instructive même pour les spécialistes. Un esprit inquiet y trouvera peut-être des longueurs et des rapprochements inutiles, bien que piquants, avec les sociétés financières des temps modernes. Du moins les plus difficiles féliciteront l'auteur de cet important volume, dont l'exécution matérielle en fait presque un volume de luxe. Il sera suivi de deux autres : *Matières sur lesquelles ont porté les opérations des Publicains et des Banquiers*, et *Procédés juridiques de la haute finance*. Que M. Deloume ne nous les fasse pas longtemps attendre.

C. Douais.

—

**Étude sur le quatrième siècle.** — *Ammien Marcellin, sa vie et son œuvre*, par M. l'abbé Jean GIMAZANE, docteur ès lettres, directeur au petit séminaire de Toulouse. — Toulouse, Edouard Privat, 1889, in-8° de 432 p.

M. l'abbé Gimazane a choisi, pour sujet de sa thèse de doctorat ès lettres, l'étude historique et critique d'un des principaux témoins du IVe siècle, de l'écrivain à qui nous devons les renseignements les plus nombreux et les plus exacts sur cette époque intéressante entre toutes. Cette étude avait, en France du moins, le mérite de la nouveauté. Tandis que, depuis le commencement de ce siècle, l'Allemagne savante n'a cessé de prendre Ammien Marcellin pour sujet de dissertations et de thèses, l'a regardé, pour ainsi dire, sous toutes ses faces, l'examinant en lui-même, le comparant aux autres historiens de son temps, analysant ses sources, appréciant son style, discutant sa géographie, faisant de sa vie et de son œuvre comme le centre d'une multitude de questions accessoires *(quæstiones Ammianeæ)*, l'érudition française ne s'est guère attaquée à lui depuis le temps des frères Valois et de Chifflet. Aussi le livre de M. Gimazane, donnant sur Ammien Marcellin les derniers résultats de la critique allemande, contrôlés par des recherches personnelles et mis en œuvre avec une clarté toute française, vient-il combler de la manière la plus utile une véritable lacune.

Ce livre a trois parties. Dans la première, l'auteur essaie de faire la biographie d'Ammien Marcellin, en se servant des indications peu nombreuses que l'on peut trouver dans son œuvre. Un paragraphe intéressant est consacré à cette question controversée : Ammien était-il chrétien ou païen ? M. Gimazane, qui juge très finement la société romaine du IVe siècle, répond que l'ancien *protector domesticus* n'était ni l'un ni l'autre : il le range, avec toute apparence de raison, dans ce tiers-parti de politiques, à peu près indifférent entre les deux cultes, sceptique, prudent et dédaigneux tout ensemble, qui croyait que l'on peut avec le seul mot de tolérance résoudre les conflits religieux les plus délicats, et qui assistait sans en comprendre la portée à cette lutte suprême du paganisme et du christianisme, où se résume toute l'histoire du IVe siècle. Ainsi s'expliquent certains passages contradictoires de ses écrits, qui semblent tracés tantôt par un ami des chrétiens, tantôt par un de leurs adversaires ; bien que, à y regarder de près, il soit évident que les sympathies d'Ammien Marcellin, comme ses relations de société, étaient plutôt avec les chefs de l'aristocratie païenne, les Libanius, les Prétextat, les Symmaque, les Nicomaque Flavien.

La deuxième partie étudie l'œuvre d'Ammien Marcellin, essaie de donner une idée des livres perdus, et de reconnaître les matériaux de ceux qui nous sont parvenus. Je signalerai le chapitre sur les sources où Ammien a puisé les nombreuses dissertations géographiques plus ou moins adroitement mêlées à ses récits. Dans la troisième partie, M. Gimazane, serrant de plus près encore son sujet, examine la valeur d'Ammien Marcellin comme écrivain, au point de vue de la langue et du style, ou dans les divers éléments de sa composition historique, portraits, narrations, discours. Il recherche ensuite dans quelle mesure le sens

critique peut être accordé à l'historien du IVe siècle. En histoire, la probité intellectuelle est la première condition du sens critique; or Ammien Marcellin, trop porté à la crédulité ou à l'exagération, est, cependant, presque toujours impartial, parce qu'il est foncièrement honnête : on peut donner en preuve le portrait de l'empereur Julien, pour lequel il professe une admiration excessive, mais où il ne craint pas de laisser paraître quelques ombres. Enfin, M. Gimazane montre que, chez Ammien, le regard scrupuleux et patient n'eut presque jamais les larges vues du philosophe : Ammien raconte les faits qui amenèrent ou préparèrent la chute de l'empire romain, sans prévoir aucunement celle-ci : il vit au milieu des défenseurs du paganisme expirant, sans pressentir le triomphe définitif du christianisme : il est le principal et, à tout prendre, le meilleur historien du IVe siècle, mais, après lui avoir demandé le récit matériel des faits, on devra souvent en aller chercher la signification et la portée véritable dans les écrits des Pères de l'Eglise, ces témoins plus passionnés, mais aussi plus éclairés et plus perspicaces.

Du livre de M. Gimazane ressort exactement, si nous ne nous trompons, la mesure et la valeur d'Ammien Marcellin, autant au-dessus des vulgaires compilateurs ou des chétifs anecdotiers de l'*Histoire Auguste* qu'il est au-dessous des Salluste, des Tite-Live ou des Tacite, mais se rattachant au moins à ceux-ci par le louable désir de les imiter et de les continuer, et généralement digne de foi par le caractère de mémoires personnels empreint sur bien des pages de son œuvre. Malgré quelques imperfections de forme, quelques répétitions et quelques longueurs, M. Gimazane a eu le mérite de mettre en pleine lumière, dans un cadre à la fois ample et précis, la figure d'un historien du IVe siècle plus souvent cité que vraiment connu. On ne saurait, cependant, écrire l'histoire de cette époque sans étudier de près Ammien Marcellin, sans apprendre à discerner les qualités et les défauts, le fort et le faible de cet auteur : et peut-être la voie la plus courte et la meilleure pour y parvenir est-elle de lire la thèse que nous venons d'analyser.

PAUL ALLARD.

—

**Les fondations du pape Urbain V à Montpellier.** — *Le Collège des douze médecins ou Collège de Mende (1369-1561).* — *Le Collège Saint-Benoît.* — *Le Collège Saint-Pierre.* — *Le Collège du Pape (Collège de Mende : deuxième période)*, par L. GUIRAUD. Montpellier, Martel, 1889 et 1890, 2 vol. in-8° de XII-96 e. IX-XXXVII-257 p.

Le pape Urbain V, auparavant professeur à Montpellier sous le nom de Guillaume Grimoard, resta jusqu'à la fin de sa vie profondément attaché à l'Université de cette ville, qui avait admiré son savoir et sa vertu. Elevé au trône pontifical, il s'employa, pendant les trop courtes années de son règne (1362-1370), à assurer sa prospérité ; en même temps il voulut lui laisser un témoignage de sa vieille estime. Par une bulle du 31 janvier 1368, il fonda le Collège Saint-Benoît, destiné à recevoir les étudiants en droit de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille et des autres monastères bénédictins de la Provence. Une seconde bulle du

25 septembre 1369 établit à Montpellier le Collège des douze médecins ou Collège de Mende, pour douze étudiants pauvres du Gévaudan, auquel Urbain V appartenait par sa famille et sa naissance. Jusqu'ici ces deux Collèges n'ont été que très imparfaitement connus, et même les érudits locaux qui en ont parlé sont tombés dans plus d'une erreur. Ce n'est point toutefois pour relever les *Corrigenda* de Gariel, de d'Aigrefeuille et même du regretté M. Germain, que l'auteur, une jeune fille aussi laborieuse qu'instruite et modeste, a publié ces deux volumes. Attachée à sa ville natale à la façon des érudits dont le plus grand plaisir est de faire revivre par leurs recherches la petite patrie dans la grande, M^lle^ L. Guirand a déjà publié trois monographies locales : *Histoire du culte et des miracles de N. D. des Tables* (de Montpellier) ; *N. D. de Montaigu dite de la Citadelle à Montpellier ; la paroisse Saint-Denis* (à Montpellier), qui font le plus grand honneur à ses connaissances spéciales. Avec les fondations du pape Urbain V à Montpellier, elle a abordé un sujet plus important et plus large. Elle a su lui donner une portée assez haute ; sans y penser, elle a touché à l'histoire de l'Université de cette ville, et aussi à l'histoire du Saint-Siège dans son action bienfaisante sur le haut enseignement au moyen âge. Elle ne s'est pas épargnée. Pour les temps antérieurs à la Renaissance, elle a mis en lumière les nombreux documents que la Bibliothèque nationale, la Vaticane, les Archives de l'Hérault, de la Lozère et des Bouches-du-Rhône lui ont fournis. On me saura gré de les énumérer : COLLÈGE DES DOUZE MÉDECINS, 1° *Bulle de fondation du Collège*, 25 septembre 1369 ; 2° Statuts du Collège, 14 septembre 1380, donnés par Anglic Grimoard, cardinal, frère d'Urbain V ; 3° *Prophétie relative à Charles VIII* (qui décida le roi à faire la campagne d'Italie) ; 4° *Acquisition d'un verger pour le Collège*, 28 septembre 1459 ; COLLÈGE SAINT-BENOIT : 1° *Projet d'érection et d'organisation du Collège Saint-Benoît, dressé par le pape Urbain V ;* 2° *Bulle de fondation du Collège Saint-Benoît*, 31 janvier 1368 ; 3° *Lettre du pape Urbain V à Gaucelin de Daux, évêque de Maguelone, sur le Collège Saint-Benoît*, 3 août 1368 ; 4° *Bulles du pape Urbain V relatives aux maîtres ès arts Jean Culland et Marcel de Jughen :* A) *Science d'enseigner à Montpellier ;* B) *Dispense de juridiction ;* C) Concession de 100 florins *d'honoraires annuels ;* D) *Mandement de payement de cette somme ;* 5° *Bibliothèque du Collège Saint-Benoît :* A) *Réparation et transport de livres*, juillet-novembre 1369 : B) *Bulle d'Urbain V autorisant le prieur du Collège à donner quittance des livres expédiés par le Trésorier apostolique ;* C) *Composition de la bibliothèque ;* 6° *Statuts du Collège Saint-Benoît :* A) *Fragment des statuts promulgués par le pape Urbain V*, octobre 1369 ; B) *Autres fragments des statuts ;* C) *Statuts complémentaires du pape Urbain V sur le recrutement des étudiants*, 6 novembre 1369 ; D) *Bulle de Grégoire XI donnant pouvoir au cardinal Anglic Grimoard de faire de nouveaux statuts*, 27 février 1373 ; E) *Statuts relatifs au prévôt et aux étudiants ;* F) *Statuts promulgués par Etienne de l'Orme, abbé de Saint-Victor*, 23 octobre 1378 ; G) *Statuts promulgués par le cardinal Anglic Grimoard*, 31 juillet 1382 ; H) *Analyse de quatre statuts promulgués par le cardinal Anglic Grimoard*, 12

décembre 1384 ; 1) *Statuts faits par le chapitre de Saint-Benoît sur la suppression des quatre places d'étudiants ès arts*, 8 mars 1515 ; 6° (bis), *Mentions relatives à quelques étudiants*, décembre 1369 ; 7° *Bulle du pape Grégoire XI autorisant les étudiants étrangers au Collège Saint-Benoît à en suivre les cours*, 17 février 1372 ; 8° *Nomination de Pierre Alvergnas comme étudiant*, 31 juillet 1382 ; 9° *Fragment de lettre sur Urbain V et le Collège, par Pierre Flamenc, abbé de Saint-Victor;* 10° *Revendication de la prévoté du Collège par Jean Raoul*, 11 juillet 1442 ; 11° *Réception d'étudiants en droit canonique*, 20 novembre 1444 ; 12° *Engagement de professeur en droit canonique*, 19 avril 1438 ; 13° *Lettres de nomination du recteur des écoles de théologie*, 22 mai 1456 ; 14° *Élection d'un maître pour les étudiants ès arts*, 3 juillet 1481 ; 15° *Programme d'études ès arts*, 26 avril 1496. Ces pièces, publiées avec une vraie compétence, ont été mise en œuvre d'une main sûre et habile. Pendant la seconde période, le Collège Saint-Pierre remplaça le Collège Saint-Benoît, et le Collège des douze médecins devint le Collège du pape. Les documents ont été moins nombreux. Il faut citer cependant le règlement donné au Collège Saint-Pierre par le chapitre cathédral (*Le Coll. St.-Benoît*, etc., p. 141), et quatre pièces protestant contre la main mise sur le Collège des douze médecins par les Consuls de Montpellier, pour y donner asile, il est vrai, à Isaac Casaubon et y établir l'École Mage, faisant connaître son état ou le rendant à sa destination primitive (*Ibid.*, pp. 168, 169, 172, 175). Il n'a pas tenu à Mlle Guiraud de rendre cette partie de son travail plus riche. C'est, du reste, la période de la décadence. L'œuvre d'Urbain ne demeura florissante que tant qu'elle resta fidèle à l'esprit de la fondation. Cette conclusion, qui se dégage des documents, est bien faite pour consoler la foi de l'auteur et soutenir son admiration raisonnée pour le Saint-Siège. Un troisième volume à paraître, et qui sera l'étude archéologique du Collège Saint-Benoit enrichie de dessins et de textes, complètera ce travail, déjà considérable.

C. Douais.

—

**Aus der Camera apostolica des XV Jahrhunderts.** *Ein Beitrag zur Geschichte des päpstlichen Finanzwesens und des endenden Mittelalters* von Dr. Adolf Gottlob. — Innsbruck, Wagnerische Universitäts-Buchhandlung, 1889, in-8° de 317 p.

Une étude rapide des archives financières de la cour pontificale a permis au Dr Gottlob d'écrire l'excellent ouvrage dont nous venons de transcrire le titre et qui nous renseigne très exactement sur l'organisation financière du Souverain Pontife au xve siècle. Pour bien se rendre compte de l'importance du sujet traité dans ce volume, il faut se rappeler que la *Camera apostolica* étend son action partout où le Souverain Pontife étend la sienne, que ce n'est pas une simple autorité financière mais que de son ressort est la juridiction administrative, et qu'elle est indépendante des autres départements administratifs. Il faut se rappeler que le camerlingue exerce pendant la vacance du siège apostolique et qu'alors son palais est le centre du gouvernement.

La première partie du travail est consacrée à l'étude des sources, c'est

à-dire des livres de comptes des papes Martin V, Eugène IV, Nicolas V, Calixte III, Pie II, Paul II, Sixte VI, Innocent VIII, Alexandre VI et Jules II (1417-1513). Dans la seconde partie, le Dr Gottlob étudie l'organisation financière, nous fait connaître les employés de l'administration depuis le camerlingue jusqu'aux collecteurs provinciaux ; nous explique le mécanisme de la comptabilité et du contrôle. La troisième partie est réservée à l'étude des revenus de la cour pontificale et à l'établissement du budget.

Le seul reproche que nous ferons à cet excellent ouvrage, portera sur la manière dont sont édités les textes qui y sont cités ; encore le reproche sera-t-il bien léger ; pourquoi le Dr Gottlob ponctue-t-il certains textes, alors qu'il laisse les autres sans ponctuation ? Pourquoi aussi laisse-t-il subsister dans quelques endroits des abréviations comme *aplica*, *imediate ?*

E. L.

—

**Vicissitudes politiques du pouvoir temporel des Papes,** *de 1790 à nos jours*. par Charles Van Duerm, S. J. Lille, Desclée, de Brouwer et Cie, 1890, in-8° de 476 p.

Cette longue histoire n'a pas été jusqu'ici l'objet d'un travail d'ensemble, et c'est le premier mérite à signaler dans l'ouvrage du P. Van Duerm. A toutes les étapes, il s'est arrêté, répandant une lumière égale sur les divers points. Pour nous rendre compte de cette période séculaire, il fallait consulter sept ou huit auteurs ; désormais, nous pourrons nous contenter de celui-ci. Nous ferons cependant quelques réserves. Cette histoire, nous l'avons vécue, et, naturellement, nous cherchons chez celui qui la raconte la trace des passions qui en ont animé les personnages, qui nous ont animés nous-mêmes. Or l'auteur (c'est là une critique qu'il faut lui adresser ou une qualité historique que nous devons lui reconnaître) expose tous ces faits avec un calme et une uniformité de couleur qui ne répond pas à la vivacité de nos souvenirs. Le sujet offre des saillies ; elles se perdent un peu dans la suite de l'histoire. — Autre observation : l'auteur ne paraît pas s'être reporté aux documents originaux ; il se préoccupe trop des ouvrages de seconde main. Il connaît les anciens, un peu passés de mode ; il ne connaît pas les plus récents. Parmi ceux qui émanent d'Italiens, il en est plusieurs qu'il omet ; il m'a semblé même que telle publication de la *Civiltà Cattolica*, audacieusement pillée par certain laïque assez profane, n'a pas été consultée par le R. P. Van Duerm. — Quoi qu'il en soit, le sujet est traité dans toutes ses parties ; çà et là, s'il le juge à propos, le lecteur mettra sa flamme.

V. P.

—

**Rome et Léon XIII,** par l'abbé James Condamin, chanoine honoraire de Lyon et de Bordeaux, docteur en théologie et docteur ès lettres, professeur de littérature française à l'Université catholique de Lyon. Paris, Vic et Amat ; Lyon, E. Vitte, 1890, in-12 de VII-408 p., orné d'un portrait de Sa Sainteté et de six planches dans le texte.

Au lendemain des fêtes jubilaires du Souverain Pontife et à l'occasion de ces fêtes, M. Condamin a écrit

un volume attachant et instructif, sous ce titre : *Rome et Léon XIII*. On y voit, dans la 1re partie (p. 1-115), l'histoire de *Rome païenne* résumée à grands traits d'après les plus récentes recherches et les dernières données scientifiques sur Rome ancienne et sur ses institutions : les érudits se retrouveront là en pays de connaissance ; et quant aux lecteurs qui n'ont suivi que de loin les travaux de la critique historique sur les origines de Rome et sur les formes gouvernementales qu'y prit successivement l'État, ils auront, pensons-nous, tout profit à parcourir ces pages. Mais où les uns et les autres prendront encore peut-être plus d'intérêt, c'est à la 2me partie (p. 115-289), où l'auteur aborde l'histoire de *Rome chrétienne* et montre les efforts constants des Papes pour assurer, en même temps que la liberté de l'Eglise, en face du pouvoir séculier, la liberté des consciences et les progrès de la civilisation. A la lumière de ce récit, on comprend mieux la grandeur même de Rome païenne : c'est que Dieu l'avait visiblement prédestinée à devenir un jour le siège de la Papauté et la capitale de l'univers catholique. La *vie de Léon XIII* jusqu'en 1889 et le tableau détaillé des *fêtes jubilaires* de 1888 remplissent, avec quelques pièces justificatives données en appendice, le reste du volume (p. 289-389). Tout le livre de M. Condamin peut être considéré comme consacré à la démonstration victorieuse de ce principe que l'Église appelle à elle toutes les sociétés humaines et qu'elle n'est hostile à aucune forme de gouvernement. Donc, *en droit*, la constitution de l'Eglise n'était pas plus incompatible avec celle de l'Empire romain qu'elle ne l'est avec celle de n'importe quel autre Etat, à n'importe quel moment de la suite des siècles. Mais, *en fait*, la législation formelle de Rome impériale ne se prêtait aucunement à permettre aux Césars de voir, dans l'Église, autre chose qu'une ennemie et de ne pas la poursuivre comme telle. Dès lors, entre l'Empire et l'Église, c'était, en quelque sorte, une lutte à outrance. On sait si les Césars s'y acharnèrent ; on sait aussi s'ils s'y sont usés. Ce qu'il convient en outre de ne pas oublier, et ce qu'il faut remercier encore M. Condamin d'avoir dit nettement, c'est que, dès le début des persécutions et en dépit de la faiblesse apparente des chrétiens en face du puissant organisme de l'Empire, il est manifeste que le triomphe définitif du christianisme est chose assurée : dans cette lutte à mort, on voit que les chrétiens auront infailliblement le dernier mot.

Nous féliciterons donc sans réserve M. Condamin de son remarquable travail. Par l'érudition historique dont il y fait preuve, par la sûreté de la doctrine, par l'élégance et le charme du style, et par l'intérêt croissant du récit, son livre *Rome et Léon XIII* ne peut que contribuer efficacement à faire « mieux connaître et mieux aimer » l'Église et la Papauté ; à ce titre, il aura, nous n'en doutons pas, de très nombreux lecteurs.

A. R.

—

**Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Bourgogne** (Auxonne et Seurre), par M. l'abbé Bizouard. 3e édition. Besançon, Jacquin, in-12 de XIX-252 p.

Cette troisième édition d'un livre paru il y a déjà quelques années constitue un travail en partie nouveau, et complétant heureusement

l'*Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Franche Comté* (V.t. XLIV, p. 617). Après avoir établi les premiers monastères de sa réforme dans le diocèse de Besançon, sainte Colette n'oublia pas les parties de ce diocèse situées aux bords de la Saône et dépendant du duché de Bourgogne. De là les deux fondations d'Auxonne (1412) et de Seurre (1421), que M. l'abbé Bizouard suit dans leurs vicissitudes jusqu'en 1792. L'existence des « pauvres Clarisses » est toute faite de pénitence et d'humilité ; mais le monde auquel elles ont renoncé s'attache à elles ; il ne les laisse point en dehors de ses agitations, et on les a vues, au milieu des malheurs publics mêlées à la vie des peuples par leurs épreuves, leurs exemples et leurs bienfaits. Le tableau des tristes réalités que la Ligue, la guerre de Trente ans, la Fronde, la Révolution ont évoquées autour des pieux asiles d'Auxonne et de Seurre, fait contraste avec le récit des miracles, des austérités, des fêtes mystiques qui réjouirent les disciples et les contemporains de sainte Colette. Les passions humaines devraient s'arrêter au seuil du cloître ; elles le traversent pourtant, quand elles ne l'envahissent pas ; elles jettent sur ses annales un intérêt propre à satisfaire les lecteurs qu'une impression d'édification pure ne suffirait pas à attirer. Autour des documents monastiques dont il a fait usage et qui ont un caractère spécialement hagiographique, M. l'abbé Bizouard en a groupé d'autres, empruntés aux archives civiles et aux traditions locales, qui font de son travail une contribution intéressante à l'histoire des deux Bourgognes.

L. P.

—

**Saint Vincent de Paul dans ses rapports avec la Gascogne**, par un prêtre de la Mission. Au berceau de saint Vincent de Paul, près Dax, 1889, in-8° de 267 p. avec 5 pl.

Cette œuvre de science et de piété filiale est due, si je ne me trompe, au P. Pémartin, le distingué supérieur des Lazaristes chargés de la de la garde du sanctuaire élevé près de la maison où naquit saint Vincent. Comme nous en avertit l'auteur dans son très bref avant-propos, il y a réuni des documents épars dans divers ouvrages dont quelques-uns sont fort rares et d'autres tout à fait inédits. Ces documents, habilement enchassés dans un récit extrêmement attachant, se réfèrent à trois questions très distinctes : ce qui a été fait pour honorer le lieu de naissance du fondateur de la mission et des filles de la charité; les relations personnelles qu'il a eu de son vivant avec les Landes et les Basses-Pyrénées (son enfance et sa jeunesse, ses études et grades, ses ordinations, sa visite à Pouy en 1623, sa correspondance avec ses compatriotes ou relative au siens); enfin les établissements fondés dans la région (maisons de Buglose et de Pau; missions) et les missionnaires du pays (entre autres le frère Bernard Ducournau, secrétaire du saint et Jean-Armand Dubourdieu, consul à Alger). Diverses pièces précieuses sont données en appendice. Les lecteurs de ce recuil intéressant et bien fait, où les documents sont ordinairement annotés avec précision et sobriété, s'y pourront instruire en même temps qu'ils y trouveront sujet de s'édifier.

A.

—

**Études sur le règne de Robert le Pieux**, par CH. PFISTER, Paris, (Vieweg), 1885, in-8° de LXXXVI-424 p.

Il n'est jamais trop tard pour bien faire : aussi n'est-il pas trop tard pour signaler dans la *Revue* l'excellent livre de M. Pfister sur le règne de Robert le Pieux. Cet œuvre a marqué brillamment le début d'un jeune maître en qui se sont révélées les qualités de l'historien. J'ai hâte d'ajouter que les promesses du début ont été tenues : la Faculté des lettres de Nancy en recueille les fruits, et tout fait espérer que l'Alsace a trouvé son historien.

Le volume s'ouvre par une étude préliminaire sur la diplomatique de Robert. Là-dessus M. Pfister présente d'intéressantes observations ; mais, en critique prudent, il se garde bien de poser des règles absolues : il sait trop bien qu'il a affaire à une période de transition. « Cette diplomatique est flottante, traînant tantôt après elle les vieilles formules des temps passés, en créant parfois de nouvelles qui n'ont pas encore triomphé définitivement... Ici surtout, les exceptions à chaque règle sont nombreuses. » Cette introduction est suivie du texte de douze diplômes inédits de Robert et du catalogue des diplômes conférés par ce prince, ainsi que des chartes souscrites par lui. Ce catalogue est accompagné de notes critiques concernant l'authenticité et la chronologie des documents signalés ; il comprend, en outre, une liste des séjours du roi.

L'ouvrage proprement dit ne commence qu'après ce long et utile préambule. Le premier livre est consacré à la pajorne même de Robert : l'auteur y étudie son éducation (l'Ecole de Reims), ses mariages, et y raconte l'histoire de ses enfants.

Le second livre traite du pouvoir royal : il est partagé en six chapitres intitulés : 1° Les propriétés de Robert ; 2° les vicairies, les châtellenies et les comtés de Robert ; 3° le duché de *Francia* ; 4° le roi et la société laïque ; 5° le roi et l'Eglise. Le premier de ces chapitres est un fragment important de l'histoire du domaine royal en France. Le second concerne les droits régaliens usurpés par les ancêtres de Robert : la possession de ces droits ne se confond pas avec la possession du sol ; « ils dépassent les limites de la propriété pour frapper les habitants des domaines voisins. » Tels sont les vicairies, les châtellenies et les comtés que les Robertiniens ont réunis dans leurs mains. M. Pfister analyse avec soin les divers éléments compris dans ces droits. Au cours du troisième chapitre, l'auteur définit le sens et la portée de l'autorité ducale qui appartenait aux premiers Capétiens sur la *Francia :* c'est, dit-il, « une suzeraineté directe sur tous les comtés de la *Francia*, c'est-à-dire sur tous les pays situés entre l'Escaut et la Loire, et dépassant même un peu ce fleuve vers le sud. » Le quatrième chapitre montre comment le roi, à l'aide de ses assemblées, protégeait les églises, rendait la justice, faisait régner la paix et dirigeait la politique extérieure du royaume. On y remarque une intéressante étude sur la paix de Dieu. Enfin le dernier chapitre présente le roi comme étant en quelque manière « le maître de l'Église de France. » D'après M. Pfister, c'est Robert qui commande, et l'Église qui suit l'impulsion reçue.

Le troisième et dernier livre est intitulé : « Histoire du règne de Robert. » L'auteur y traite successivement de la politique du roi à l'égard

de la *Francia*, de la Bourgogne, de l'Aquitaine et du Midi ; ils s'occupe ensuite de ses rapports avec l'Église, et termine par un chapitre qui sera très remarqué sur la politique extérieure du roi, notamment sur ses relations avec les empereurs d'Allemagne. Ni Robert, ni Henri Ier n'ont, vis-à-vis des empereurs, renoncé aux anciennes prétentions des Carolingiens. Telle est sur ce point délicat la conclusion de M. Pfister.

L'ouvrage se termine par une appréciation du roi Robert et de son règne. Elle mérite d'être citée ici : « Robert n'est pas un grand homme et ne mérite pas d'être rangé au nombre des princes éminents qui ont gouverné la France... Est-ce à dire que Robert soit ce prince faible et pusillanime qu'on nous décrit d'ordinaire ? En aucune manière, et tout ce livre contredit une pareille opinion. Robert a occupé fort honorablement sa place dans la galerie de nos rois de France. Il a conservé intacte l'autorité qu'il avait reçue de Hugues ; il a su revendiquer avec énergie tous ses droits. Bien plus, il augmenta le dépôt qu'on lui avait confié : au pouvoir qu'il avait comme duc de *Francia*, il ajouta le pouvoir de duc de Bourgogne ; il agrandit le domaine des comtés de Sens, d'Autun, de Dijon, de Montreuil, de Dreux...En somme il y a peu de princes qui aient fait d'aussi importantes annexions. »

A son livre, M. Pfister a ajouté plusieurs appendices. Le premier a pour objet les origines de la maison de France. l'auteur pense qu'un Saxon quelconque, du nom de Witikind, vint s'établir au royaume des Francs, et qu'il est l'ancêtre de la famille capétienne. Dans le second appendice, l'auteur répond à ces questions : quelles sont les origines d'Otte-Guillaume ? Comment acquit-il le comté ? Enfin c'est au temps de Robert et de son prédécesseur qu'eut lieu la réunion à l'empire du royaume de Bourgogne ; après M. Bresslau, M. Pfister a jugé utile de donner une description géographique de ce royaume : c'est l'objet du troisième appendice.

Telles sont, en résumé, les matières comprises dans ce volume, désormais indispensable à quiconque voudra étudier de près l'histoire trop ignorée de nos vieux Capétiens.

L. M.

—

**L'Hystoyre et plaisante cronique du petit Jehan de Saintré** *et de la jeune dame des belles cousines*, par Antoine de la Salle, publiée avec préface, notes et glossaires, par Gustave Helleny. Paris, L. Sauvaitre, 1890, in-16 de xx-479 p.

On ne se lasse pas de réimprimer nos vieux conteurs. Voici une nouvelle édition du *Petit Jehan de Saintré*, publiée d'après celle de Marie Guichard, revue sur les manuscrits et accompagnée de notes et d'un glossaire. « Ecrit, dit l'éditeur dans une courte préface, sous l'influence des idées féodales et consacré vraisemblablement à l'instruction des jeunes chevaliers, il offre l'exemple rare d'un livre didactique moulé, en quelque sorte, dans une amusante fiction où l'enseignement entre si parfaitement dans le cadre du récit qu'ils se complètent l'un par l'autre et semblent inséparables. » M. G. Helleny analyse brièvement le roman d'Antoine de la Salle et retrace la biographie de l'auteur. Nous ne voulons pas nous montrer trop sévères pour cette réimpression, fort jolie au point de

vue typographique. Mais il nous semble qu'elle ne répond point suffisamment aux exigences de la critique moderne, et que l'éditeur aurait dû comprendre autrement sa tâche et entourer son texte d'un commentaire plus abondant.

L. C.

—

**Lettres de Henri IV au comte de La Rocheport, *ambassadeur en Espagne*** (1600-1601), publiées par P. LAFFLEUR DE KERMAINGANT. Paris, typ. Chamerot, 1889, in-8° de xv-117 p.

L'histoire diplomatique du règne de Henri IV n'a pas encore été écrite dans tous ses détails. M. Laffleur de Kermaingant a pensé qu'il y avait là une lacune regrettable à combler, et depuis plusieurs années il s'est mis à l'œuvre. Déjà en 1886, il avait publié deux gros volumes sur la mission en Angleterre de Thumery, sieur de Boissise, et les 99 lettres inédites d'Henri IV qu'il avait recueillies lui avaient fourni la matière d'un travail fort important. Les 34 documents qu'il publie aujourd'hui serviront à écrire un autre chapitre de l'histoire de la diplomatie ; ils se rapportent à la très courte mission en Espagne du comte de la Rochepot. Envoyé auprès de Philippe III pour recevoir le serment de ce prince sur la paix de Vervins, et pour ensuite remplir les fonctions d'ambassadeur, il ne put s'acquitter que de la première partie de sa mission. La façon dont on traita ses gens le força de demander son rappel.

D'ailleurs les documents que publie M. Laffleur de Kermaingant sont plus importants par les détails qu'ils donnent sur les affaires avec la Savoie que par ceux qu'ils fournissent directement sur l'Espagne. Nous ajouterons que cette publication, malgré l'intérêt qu'elle offre, et malgré le soin qu'y a mis l'éditeur, n'est pas d'une valeur aussi considérable que celle qui concerne l'ambassade d'Angleterre.

E. L.

—

**Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Béthune, *ambassadeur de France à Rome*,** du 18 octobre au 24 décembre 1604, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par Eugène HALPHEN. Paris, librairie des bibliophiles, et Champion, 1889, in-8° de 57 pages, tiré à 30 ex.

M. E. Halphen ne se lasse d'ajouter d'importantes contributions au recueil des lettres missives de Henri IV, si légèrement et si incomplètement mis au jour par feu Berger de Xivrey. On demeure confondu quand on constate, avec le soigneux et habile érudit auquel est due la publication de ces charmantes et rarissimes plaquettes, que, ayant dans les mains des recueils de lettres authentiques et même autographes, cet éditeur ait publié les unes et laissé les autres, sans qu'il soit possible de déterminer les motifs de cette exclusion. Nous avons ici huit lettres adressées par Henri IV à son ambassadeur à Rome pendant une courte période de deux mois ; elles ont trait aux relations du roi avec le pape Clément VIII, et en particulier au rétablissement en France de la Compagnie de Jésus.

X.

—

**Mémoires de Saint-Simon.** Nouvelle édition, publiée par M.A. DE BOISLISLE, membre de l'Institut. Tome septième. Paris, Hachette, 1890, in-8° de 687 p. (Collection des *Grands écrivains de la France).*

Voici le tome VII de cette magistrale édition des *Mémoires de Saint-Simon*, dont, à plusieurs reprises, nous avons entretenu nos lecteurs. Elle comprend l'année 1700, qui le remplit en entier, avec les additions du *Journal de Dangeau*, la fin de l'important mémoire sur *les Conseils sous Louis XIV* (p. 405-444), et un grand nombre de notes et éclaircissements parmi lesquels nous signalerons : *le duc et la duchesse de Navailles, le maréchal de Guébriant et sa famille, les Daret de Chivry, le Cardinal de Furstenberg, la comtesse de Verue, l'abbé de Rancé,* (fragments inédits de Saint-Simon) ; des actes concernant Saint-Simon et sa mère ; puis des dissertations de l'éditeur sur *la disgrâce du cardinal de Bouillon* (p. 480-515) ; *Demaretz et l'affaire des pièces de quatre sols* (p. 521-91) ; enfin de nombreuses *additions et corrections* (p. 623-47). Comme les précédents, le tome VII se termine par une ample table alphabétique des noms propres et des mots et locutions annotés dans les *Mémoires*. Il est impossible de satisfaire d'une manière à la fois plus ample et plus érudite à tous les exigences de la critique moderne.

G. DE B.

—

**Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France,** *depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. — Russie,* avec une introduction et des notes par Alfred RAMBAUD. — Tome 1er (des origines jusqu'à 1748). — Paris, Alcan, 1890, gr. in-8° de LVIII, 500 p.

Ce nouveau volume du Recueil diplomatique publié sous les auspices du Ministère des affaires étrangères, est consacré à la Russie et se recommande à l'attention publique à plus d'un titre. D'abord, parce qu'il donne plus que ne le promet le titre et que ne le permettait d'attendre l'importance secondaire des relations diplomatiques de la France avec la Russie. Car non seulement il contient le texte des « Instructions, » mais encore de copieux commentaires qui les expliquent, de nombreux extraits de correspondances, des notices abondantes servant à renouer le fil interrompu des missions (au nombre de 23), à en reconstituer ainsi l'ensemble, dont le caractère général est retracé d'une main de maître dans l'introduction, pleine d'intérêt et fort étudiée.

Un autre mérite de la présente publication consiste dans son à-propos : elle paraît à point nommé ; et quoiqu'elle nous transporte à des époques déjà éloignées (1654-1748), qui ne peuvent offrir, ce semble, qu'un intérêt purement archéologique, elle a cependant un aspect tout à fait moderne, vivant d'actualité, et cela grâce au point de vue auquel l'auteur a envisagé les choses qu'il traite, au soin qu'il a pris de faire ressortir le lien intime entre la diplomatie du temps passé et celle d'aujourd'hui.

En présence des documents réunis dans ce volume, il devient évident que les intérêts politiques de la France et de la Russie étaient presque constamment opposés. Ils ne pouvaient ne pas l'être, puisque la France basait son système sur la

conservation de ce qu'on appelait alors la *barrière de l'Est*, c'est-à-dire de la Suède, de la Pologne et de la Turquie, qui lui étaient nécessaires pour mieux lutter contre l'Autriche, son adversaire traditionnel ; tandis que la Russie avait, au contraire, un intérêt capital à renverser cette barrière qui lui fermait l'accès de la mer Baltique, de la mer Noire et de l'Allemagne, l'isolait de l'Occident et la refoulait en Asie. Toute l'histoire de Russie durant les deux derniers siècles n'est qu'un récit des luttes incessantes contre ses trois voisins occidentaux dont elle parvint à briser la puissance. On comprend que les relations de deux pays poursuivant une politique si opposée, ne pouvaient être ni amicales, ni sincères, ni constantes, tant que la barrière continuait de subsister. Aussi leur histoire présente-t-elle plusieurs phases. M. Rambaud distingue cinq périodes, qu'il caractérise ainsi : « Jusqu'à 1654, la Russie est pour la France insignifiante ; de 1654 à 1726, elle devient gênante, mais surtout indirectement et parce qu'elle attaque ses confédérés de l'Est ; de 1726 à 1756, elle n'est plus seulement l'ennemie des alliés de la France, mais l'alliée de son principal ennemi ; de 1756 à 1775, elle apparaît comme une puissance dangereuse en soi, perturbatrice de l'équilibre européen, destructrice des États qui semblaient nécessaires à cet équilibre ; enfin, de 1775 à 1789, la France semble comprendre que la Russie elle-même, ayant achevé de détruire le système ancien, pourrait devenir l'élément essentiel d'un nouveau système, et jouer dans l'équilibre européen le rôle qui avait été dévolu à ses trois victimes. »

Inutile de dire que les documents réunis dans ce volume et dont la plupart sont inédits, renferment de précieux matériaux pour l'étude de l'histoire russe et française tout ensemble. On lira avec un vif intérêt les détails sur la mission secrète de Bernardoni, qui prenait aussi le nom de Muller, et n'était autre que l'abbé Langlois (1734), et sur l'expulsion du marquis de La Chétardie (1744), que l'auteur a mise en pleine lumière, à l'aide des documents du Dépôt de Paris rapprochés des fameuses *Perlustrations* conservées aux archives de Moscou.

La Commission qui préside à la publication du Recueil ne pouvait faire un meilleur choix en confiant la rédaction du présent volume à M. Rambaud, déjà si avantageusement connu par ses travaux sur la Russie, dont il fut le premier à écrire une *Histoire* devenue classique. Il convenait que ce fût aussi lui qui donnât l'histoire des relations diplomatiques de la France et de la Russie que nous trouvons ici.

J. MARTINOV.

—

**Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz**, publiée par M. le chevalier Alfred D' ARNETH, directeur des archives d'état d'Autriche, et M. Jules FLAMMERMONT, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Lille. Tome premier. Paris, Imprimerie nationale (et lib. Hachette). 1889, grand in-8° de 495 p. (Collection de documents inédits relatifs à l'histoire de France).

Nous n'avons pas l'introduction destinée à être placée en tête de ce volume et qui ne sera livrée au public qu'avec le tome II. Nous nous bornerons donc à indiquer brièvement les matériaux qui remplissent ce vo-

lume. Il s'ouvre avec l'année 1780, au lendemain de la mort de l'impératrice Marie-Thérèse (29 novembre) et nous offre d'abord les lettres échangées entre le prince de Kaunitz, chancelier de l'empereur Joseph II et le comte de Mercy, ambassadeur de la cour de Vienne en France, puis entre Joseph II et Mercy jus'qu'à la fin de l'année 1785. En dehors de cette correspondance, il n'y a que deux lettres de l'empereur à sa sœur. Nous nous réservons d'apprécier le caractère de ces documents quand cette publication faite avec luxe et accompagnée de nombreuses notes, sera arrivée à son terme.

EMM. D'A

—

**Mémoires du duc des Cars,** *colonel du régiment de dragons du roi, brigadier de cavalerie, premier maître d'hôtel du roi,* publiés par son neveu le duc DES CARS, avec une introduction et des notes par le comte DE L'EPINOIS. — Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1890, 2 vol. in-8° de XVII-391 p. et 433 p.

La *Biographie universelle* de Michaud a donné une notice sur le duc des Cars. On n'y rend pas justice à celui qui en est l'objet. M. Durozoir, auteur de cet article, appuie beaucoup trop sur les goûts gastronomiques du duc, mort, suivant lui, d'avoir trop fêté un mets inventé pour flatter le palais de Louis XVIII, et qui, pour toute oraison funèbre, n'aurait obtenu que ces paroles du roi : « Ce pauvre des Cars, j'ai pourtant l'estomac meilleur que lui. » M. des Cars, tel qu'il nous apparaît dans ses très intéressants *Mémoires*, fut un homme fort distingué, un diplomate habile, un militaire profondément occupé de tout ce qui concernait son état, et ce qu'on peut appeler un loyal gentilhomme. Il était le troisième fils du comte des Cars, lieutenant-général pour le roi au gouvernement du Limousin et d'Emilie de Fitz-James, fille du maréchal de Berwick. En sa qualité de cadet, on le destinait à l'Eglise. Sa mère, d'humeur fort despotique, le mit au séminaire ; il ne put se résoudre à suivre une carrière dont il n'avait pas la vocation, et, bon gré, mal gré, entra d'abord dans la marine, fit plus d'une campagne de mer, et réussit enfin à faire partie de l'armée de terre, but de ses plus vifs désirs. Colonel des dragons du comte d'Artois, dont il fut le plus dévoué serviteur, il l'accompagna au siège de Gibraltar ; peu après, il fut nommé premier maître d'hôtel du roi en survivance. M. des Cars, qui parvint au grade de maréchal de camp en 1783, qui fut l'un des membres les plus distingués du comité de cavalerie, et fournit, par un remarquable travail, la base de l'ordonnance de 1788, avait pris, dès son entrée au service, très au sérieux toutes les choses militaires. Il quitta la France pour faire un voyage d'instruction à Berlin, près du grand Frédéric, qui l'accueillit avec beaucoup de distinction. A son retour en France, il assista aux préliminaires de la Révolution. Louis XVI le chargea d'une mission près des princes émigrés, et aussi de diverses négociations près des Cours étrangères. Il dut à cette mission de n'être ni le témoin, ni la victime d'horreurs dont il avait eu le pressentiment, mais qu'il n'avait pas cherché à fuir, car il s'était décidé avec peine à obéir aux ordres du roi près duquel il eût voulu rester. Très curieux sont tous les détails qu'il nous donne sur les diverses princi-

pautés d'Allemagne, sur Vienne, sur l'empereur d'Autriche. Il fut alors mêlé à toutes les négociations avec les divers princes sur lesquels les royalistes espéraient pouvoir compter. Il se montra très opposé à l'émigration armée préconisée par le léger Calonne et expose les motifs fort plausibles de son hostilité à ce plan (t. II, p. 206). Envoyé par le comte d'Artois près du roi de Suède, M. des Cars assista à la mort du chevaleresque Gustave III. La veille même du meurtre, ce prince se faisait raconter par M. de Saint-Priest l'assassinat du roi de Portugal, Jean V. Gustave III avait, du reste, été prévenu de divers côtés du danger qui le menaçait. On a voulu voir les Jacobins derrière Arkaström, mais M. des Cars nie la vérité de cette assertion : des nobles mécontents furent les seuls coupables. Rectifions, d'après M. des Cars qui tenait la rectification de Gustave III lui-même, une accusation propagée par Voltaire. Ce ne fut pas le Français Maigret qui assassina Charles XII, ce fut le général Cronstadt : « Je vous en montrerai un jour la preuve quand vous serez dans mon cabinet, » ajouta le jeune roi.

Les *Mémoires* de M. des Cars s'arrêtent un peu après la mort de Gustave III. Un épilogue nous apprend que leur auteur ayant perdu sa femme, M^lle de Laborde — il a raconté son mariage d'une manière fort amusante (t. 1. p. 329), — il épousa à Berlin la veuve du marquis de Nadaillac, et que, rentré en France, il ne voulut pas se rallier à l'Empire. En 1814, M. des Cars fut nommé lieutenant-général et reprit près de Louis XVIII — qui lui accorda le titre de duc — ses fonctions de premier maître d'hôtel. Il mourut le 5 septembre 1822.

Cette rapide analyse d'une vie qui, après tout, n'offre pas d'épisodes extraordinaires, ne pourra donner une idée du charme qu'on trouve à la lecture des *Mémoires* du duc des Cars. On y rencontre quantité de particularités sur le comte d'Artois, sur Louis XVI, sur Louis XVIII, sur Frédéric II, sur Calonne, sur une foule de personnages du dernier siècle; on y est amusé par des anecdotes dont aucune ne peut effaroucher le lecteur le plus timoré, par des scènes bien rendues, — la petite discussion avec La Harpe sur les fabulistes anciens, la réception chez le prince cardinal-évêque de Passau, — par une foule d'autres passages où M. des Cars, sans viser à des prétentions littéraires, montre des qualités qui les auraient justifiées. On voit dans ces curieux *Mémoires* quelle était l'attitude fort digne de la noblesse à l'égard des princes. On y voit aussi que parfois un homme parti de fort bas pouvait arriver à une haute position : tel était ce maréchal de camp, Frimont, qui, interrogé par le duc de Brunswick sur l'archiduchesse Christine, gouvernante des Pays-Bas, répondit : « J'aurai l'honneur de dire à Votre Altesse qu'elle est belle et fraîche ; c'est une grosse dondon ; elle a des prétentions et fait encore gorge. » Frimont était le fils d'un paysan lorrain. M. des Cars avait, pour l'état militaire, une réelle passion ; toutes ses pages, pour ainsi dire, en sont animées, et, à la fin du tome second, on lit deux chapitres d'un travail resté inachevé sur les manœuvres de cavalerie. Ceux de nos lecteurs qui suivent la carrière si chère à M. des Cars liront avec curiosité tout ce qu'il dit de l'organisation de l'armée prussienne au temps de Frédéric II

M. des Cars était d'ailleurs un militaire fort lettré : les citations de vers latins abondent dans ses *Mémoires;* la connaissance qu'il avait de Virgile et d'Horace dut, au moins autant que ses créations gastronomiques, le faire bien venir de Louis XVIII ; mais, je l'ai dit, il n'y a point de recherche dans ces curieux souvenirs ; leur auteur est tout naturellement piquant et spirituel, et ce qui prouve que les éditeurs ont scrupuleusement respecté le texte qu'ils avaient sous les yeux, c'est qu'ils ont maintenu certaines négligences de style échappées à une rédaction rapide : de suite pour tout de suite ; fixer pour regarder ; observer pour faire observer...

C'est le collaborateur si respecté, si regretté que nous avons perdu, c'est M. le comte de l'Epinois qui a pris soin, dans une introduction, de nous donner tous les détails désirables sur le duc des Cars et ses *Mémoires*. M. de l'Epinois y a joint des notes sur plusieurs des personnages dont il y est parlé et sur quelques points pouvant embarrasser le lecteur. M. de l'Epinois a été arrêté à la page 191 du tome II par ces mots : « Le prince Paar, ce vieux politico-nouvelliste, qui tenait chez lui *l'arbre de Cracovie*, de Vienne. » C'est là une allusion à un arbre du Palais Royal, autour duquel se réunissaient, au commencement de la Révolution, les amateurs de commérages politiques.

Les *Mémoires* du duc des Cars sont ornés de deux beaux portraits, l'un le représentant dans son uniforme des dragons d'Artois, l'autre sous les broderies d'un habit de lieutenant-général.

TH. P.

—

**Compte rendu des séances de l'administration provinciale d'Auch**, avec notes et documents, par le marquis DE GALARD-MAGNAS. 1787. Agen, imprimerie Lenthéric, 1887, grd in-8o de VIII-630 p.

Sous ce titre, l'auteur de cette belle publication nous donne non seulement la liste des membres composant l'assemblée provinciale d'Auch et des notes biographiques sur chacun d'eux, mais un très curieux bulletin où plusieurs racontent assez gaîment ce qui s'est passé dans l'assemblée (p. 33-68). Viennent ensuite beaucoup de pièces relatives aux grandes familles du pays et des historiques de chacune de ces familles. On lira avec plaisir les aventures fort joliment racontées (p. 250 et suiv.) du comte de Flamarens. Beaucoup de pièces proviennent des archives du château de Magnas ; un certain nombre sont étrangères au sujet principal du livre. Un index très soigneusement fait permet au lecteur de profiter commodément de tous les renseignements que peut offrir cette publication.

V. P.

—

**La prépondérance juive.** Première partie : *Les Origines* (1787-1791), d'après des documents nouveaux, par l'abbé Joseph LÉMANN. Paris, Lecoffre, 1889, in-8o de XI-274 p.

C'est une page très saisissante d'histoire que celle de l'introduction des Juifs dans notre société civile et politique ; M. l'abbé Lémann en a patiemment réuni les éléments, mais la page d'histoire, il ne l'a pas écrite. Il s'est laissé entraîner par

des digressions, par des déclamations de prédicateur ; il a gonflé son volume plutôt qu'il ne l'a rempli. Non pas qu'il soit gros : 268 pages ! mais il eût gagné à être plus léger d'un tiers. Pourquoi mêler les genres ? Un récit tout uni eût porté coup bien plus sûrement.

Ces réserves, toutes littéraires, ne nous ferment pas les yeux sur les mérites sérieux de ce livre. Si le lecteur éprouve quelque fatigue et quelque impatience, il en est récompensé. Il suit pas à pas l'habile marche des Juifs : suppliants d'abord, ils sèment ensuite de l'or ; plus tard, ils s'appuient audacieusement de la Déclaration des Droits ; ils recourent même à la Commune. Tous les quartiers de Paris, à l'exception de celui des Halles, avaient donné leur approbation. Au bas de leur pétition à l'Assemblée (25 fév. 1790), on lit les noms de l'abbé Bertolio et de l'abbé Fauchet, et c'était un prêtre, l'abbé Mulot, qui conduisait la députation. Cependant, sur la motion d'un inconnu, la pétition fut ajournée. Trois nouvelles tentatives eurent lieu (16 avril et 20 juillet 1790, 18 janvier 1791) sans obtenir plus de succès.

La question avait été quatorze fois présentée et quatorze fois ajournée. Elle se représenta une quinzième fois : c'était la veille de la clôture de l'Assemblée Constituante. Duport demanda fermellement qu'il fût décrété que les Juifs jouiraient désormais en France des droits de citoyen actif. L'Alsacien Reubell, qui les connaissait bien et qui s'était toujours opposé à ce qu'ils fussent relevés de leur incapacité légale, voulut combattre la proposition de Duport. Mais Regnault de Saint-Jean d'Angély réclama son rappel à l'ordre, au nom même de la Constitution. La cause des Juifs était gagnée.

Nous souhaitons que ce livre soit réduit d'étendue pour qu'il ait tout son effet et porte tous ses fruits.

VICTOR PIERRE.

—

**Les hommes du 14 juillet.** *Gardes françaises et Vainqueurs de la Bastille*, par Victor FOURNEL. Paris, Calmann-Lévy, 1890, in-12 de 347 p.

Si l'on connaît assez bien la prise de la Bastille, on ignore généralement quels furent ses vainqueurs et quelle fut leur histoire pendant et après la Révolution. Aussi est-ce une idée heureuse qu'a eue M. Victor Fournel d'écrire l'histoire des hommes du 14 juillet. Ces héros se divisent en deux catégories : les Gardes françaises, qui contribuèrent puissamment à la prise de la célèbre forteresse et furent l'objet, aussitôt après, de faveurs spéciales, et les combattants civils dirigés par Hulin et l'ex-lieutenant Elie, qui attendirent plus longtemps le moment des honneurs et du triomphe, mais qui, jusqu'en 1848, figurèrent à part dans toutes les cérémonies républicaines et patriotiques. Nous ne pouvons résumer ici toute la matière de ce volume, ni même ce chapitre instructif intitulé « Le revers de la médaille, » où l'on voit les discordes aiguës et parfois sanglantes qui éclatèrent, dès 1790, d'abord entre les Gardes françaises et les Vainqueurs, ensuite dans le sein même des Vainqueurs. Qu'il nous suffise de dire que le livre de M. Fournel est rempli de détails piquants, d'anecdotes curieuses, d'épisodes inconnus qui en rendent la lecture très intéressante. M. Fournel est un des écrivains qui connaissent le

mieux l'histoire révolutionnaire ; il la possède si bien dans tous ses détails qu'à lire ses récits on croirait parfois entendre ceux d'un témoin oculaire. Doué d'une patience et d'une persévérance infatigables, il a fouillé les riches fonds des Archives nationales et emprunté à des publications de l'époque, aujourd'hui inconnues et oubliées, une foule de renseignements inédits sur les gens et les choses qui rendent la lecture de son livre extrêmement attachante.

L. L.

—

**Recueil des actes du Comité de salut public,** *avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire,* publié par F. A. Aulard. Tome deuxième, 22 janvier 1793-31 mars 1793. Paris, imprimerie nationale (et libr. Hachette), 1889, gr. in-8° de 630 p.

Nous avons annoncé (t. XLVII, p. 335) le premier volume de ce *Recueil.* Celui-ci contient les documents, réunis par M. Aulard, qui se rapportent aux trois premiers mois de l'année 1793, à partir du 22 janvier. La correspondance des représentants en mission, qui tient ici la principale place, fournit des détails sur les opérations militaires dans l'est, en Belgique, dans le Mont-Blanc, sur les côtes de la Méditerranée, à Dunkerque, sur les côtes de l'ouest, de la Normandie et de la Bretagne, à Lyon, dans le Porrentruy, dans les principautés de Salm, à Toulon, dans les Alpes maritimes, le Jura, l'Indre et Loire, le Loir et Cher, le Cher, l'Allier, etc. Le 8 mars 1793, quatre-vingt-seize représentants sont envoyés dans les quarante-huit sections de Paris pour organiser la défense des frontières ; le lendemain quatre-vingts commissaires sont désignés pour se rendre à cet effet dans les départements et provoquer de nouveaux enrôlements. A la date du 17 mars apparaissent les soulèvements dans la Vendée et les Deux-Sèvres ; ils s'étendent bientôt au département de Maine et Loire, et sont qualifiés d'« insurrections fanatiques. » Le Morbihan et le Finistère se soulèvent à leur tour ; toute la Bretagne est en armes. Le Comité de défense générale tient des séances quotidiennes où viennent retentir tous les faits relatifs à la guerre ; le conseil exécutif provisoire se réunit également presque chaque jour et correspond avec les commissaires. Il y a là une foule de détails qui pourront être utilisés par les historiens et qui serviront à mettre en lumière la direction imprimée aux affaires militaires par la Convention nationale.

G. de B.

—

**Mémoire et souvenirs du baron Hyde de Neuville.** Tome II. — *La Restauration. — Les Cent-Jours. — Louis XVIII.* Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1890, in-8° de 516 p.

Il a été amplement parlé dans la *Revue* du premier volume des *Mémoires* de M. Hyde de Neuville ; les temps si perturbés où il nous transportait, la multiplicité d'incidents étrangers, les dangers incessamment courus par l'auteur, des épisodes si singuliers qu'on aurait pu les croire romanesques, s'ils eussent été rappelés par une autre plume, tout désignait ce premier tome comme devant être l'objet d'un article développé. Le second volume des souveniers du courageux et fidèle royaliste n'a

plus ce même caractère et ne se prêterait pas à un travail aussi détaillé. L'intérêt moins vif y est d'une autre nature, et les pages à lui consacrer ne peuvent offrir qu'un résumé rapide. M. Hyde de Neuville était en Amérique quand eut lieu la Restauration. Il revint en France, heureux du triomphe de la cause à laquelle il s'était dévoué, mais pour assister ensuite aux douloureuses péripéties qui amenèrent les Cent Jours. Curieux sont les renseignements sur les événements qui précédèrent le retour de Napoléon, sur Louis XVIII à Gand, où M. Hyde de Neuville le rejoignit, ensuite sur les hésitations entre le drapeau blanc et le drapeau tricolore, sur les intrigues qui imposèrent Fouché au roi, Fouché (p. 137) à qui, comme l'a déjà dit le comte de Rochechouart, remonte la responsabilité de la mort du maréchal Ney. Une fois de plus Hyde de Neuville lave la Restauration de l'accusation d'avoir été l'œuvre des étrangers. Les souverains alliés portaient leurs regards sur le duc d'Orléans, dont l'attitude fut si peu franche, sur Bernadote même. Hyde de Neuville est pleinement d'accord avec Beugnot : « Ce n'est pas sans pitié, a écrit celui-ci, que j'entends dire et que je lis en cent endroits, que, deux fois, en 1814 et en 1815, la Maison de France a été ramenée par les étrangers. La première fois les souverains de l'Europe ne se sont pas opposés à la Restauration, mais ils ne l'ont pas provoquée, ils élevaient des doutes sur son succès. La seconde fois, en 1815, le roi quitta la ville de Gand sans les avoir consultés, s'avança sur Paris, et y rentra au grand étonnement des troupes étrangères. »

Il nous est impossible de suivre pas à pas Hyde de Neuville dans un récit qui est l'esquisse d'une partie de l'histoire parlementaire de la Restauration. Disons néanmoins qu'on remarque là un beau portrait du duc de Richelieu (p. 144), avec la sœur duquel, Madame de Moncalm, l'auteur fut lié par une longue amitié, et bien des détails sur les hommes éminents de l'époque, Lainé, Bonald, Chateaubriand, Villèle, Dupin. C'est Dupin qui, lors du sacre de Charles X, écrivait à Hyde de Neuville : « C'est un grand événement pour nous et nos neveux ! Qu'on ne dise plus que cette race n'est pas nationale ; elle est toute française et bien digne de rallier, enfin, toutes les opinions, comme tous les cœurs; les amis de la liberté doivent aussi être ceux de cette monarchie (p. 138). »

Et telle était bien la vérité. On est étonné des idées franchement libérales qui inspiraient les membres les plus distingués de la fameuse chambre. Ces idées étaient bien celles de M. Hyde de Neuville. Il ne voyait pas du reste l'avenir sans inquiétude, mais il se trouva bientôt éloigné de la scène politique où il occupait une si brillante place. En 1816 il fut nommé ministre de France, envoyé aux Etats-Unis où naguère il était arrivé en proscrit. Quelques années après, il occupa un poste analogue au Brésil. On pourra trouver qu'il parle un peu longuement de la situation de ces pays; mais de nombreuses lettres, dont la plupart sont intéressantes, ne cessent de le tenir au courant de tout ce qui se passe en France. Parmi ses correspondants, sont la comtesse de Moncalm, le duc de Richelieu, la princesse de la Tremoïlle, le comte de Kergorley, le prince de Polignac. Au sujet de ce dernier, on lit (p. 435) une aven-

ture assez mystérieuse : la rencontre d'une prophétesse dont la parole put avoir influence sur les destinées du dernier ministre de Charles X.

Le volume finit par quelques lignes qui, bien qu'elles précèdent le mot fin, semblent annoncer une continuation à ces souvenirs.

TH. P.

—

**Du Pont de Nemours et l'Ecole physiocratique**, par G. SCHELLE. Paris, Guillaumin, 1889, in-8° de 456 p., avec portrait.

Élève de Quesnay et l'un des principaux vulgarisateurs de son école, bras droit de Turgot, conseiller de Vergennes, collaborateur de Necker et de Calonne, membre influent de la Constituante, Du Pont de Nemours a tenu une place importante parmi les hommes politiques de la France pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, et sa vie a, plusieurs fois déjà, tenté les biographes. Gérando, Boissy d'Anglas, Eugène Daire, Léonce de Lavergne lui ont consacré des études intéressantes. « Mais aucune de ces études n'est assez complète pour donner une idée exacte de ses travaux et de son influence ; dans les unes, dictées par la reconnaissance ou l'amitié, on ne voit guère que l'homme privé ; dans d'autres, l'écrivain ou l'économiste.» Telle a été du moins la pensée de M. Schelle, et l'on ne peut lui en savoir mauvais gré, car elle nous a valu un livre fort bien fait et d'une véritable actualité sur celui que l'on doit considérer à bon droit comme l'un des fondateurs de l'école libérale.

Pierre-Samuel Du Pont naquit à Paris, le 3 décembre 1739, d'une vieille famille bourgeoise originaire de Rouen. Ses relations avec Quesnay et Mirabeau le père décidèrent de sa vocation comme économiste. En 1765, il fut rédacteur du *Journal de l'Agriculture, du Commerce et des Finances*. En 1768, il succéda à l'abbé Baudeau dans la direction des *Ephémérides du Citoyen*, que Maupeou et Terray supprimèrent en 1772. Il venait de partir pour Varsovie, où l'appelait l'éducation du jeune prince Czartoryski, lorsque Turgot, son ami de tous les temps, élevé au ministère, s'empressa de le rappeler. Nommé inspecteur des manufactures (20 septembre 1774), il seconda le nouveau contrôleur général dans la préparation de toutes les réformes, qui, appliquées alors, eussent peut-être préservé la France des horreurs de la Révolution, et rédigea tout au moins, s'il n'inspira pas, le célèbre mémoire sur *Les Municipalités*. La chute de Turgot le condamna momentanément à la retraite ; Necker ne tarda pas à réclamer son concours ; il le chargea de rédiger le règlement du 5 mai 1779 sur les manufactures, et le plaça à la tête du Bureau de la Balance du Commerce. En même temps, il était devenu le collaborateur écouté du secrétaire d'État des affaires étrangères Vergennes, et recevait de lui la délicate mission de négocier avec l'Angleterre le traité de commerce, qui fut signé en 1785, et dont ses admirateurs sont en droit de revendiquer pour lui la paternité. Sous Calonne, il prit une part active aux travaux de l'Assemblée des notables et inspira les réformes fiscales qui y furent proposées par le ministre. Il était conseiller d'État, inspecteur et commissaire général du commerce extérieur et intérieur, lorsque les électeurs du Tiers-État du bailliage de Nemours l'appelèrent à les représenter à la Constituante.

Il joua un rôle considérable au sein de cette Assemblée, dont il fut l'un des présidents, et y traita avec une égale autorité les questions constitutionnelles et les matières financières. Ce fut dans celles-ci surtout que s'exerça son influence et, malheureusement pour l'équilibre budgétaire, il y fit prédominer trop exclusivement le principe de l'école physiocratique. Toutes les contributions indirectes furent supprimées, et l'impôt direct dut seul pourvoir aux besoins du Trésor; on sait ce qu'il en advint à brève échéance.

Du Pont soutint contre Mirabeau, avec lequel il avait eu antérieurement des relations qui ne s'étaient pas dénouées à l'honneur du futur tribun, une discussion mémorable à propos de la Caisse d'escompte, des banques et du papier-monnaie. Il condamna énergiquement la création des assignats.

Lorsque la Constituante eut terminé ses travaux, il se fit imprimeur et ne craignit pas d'engager ouvertement la lutte avec les Jacobins. C'est de ses presses que sortirent, entre autres, la *Correspondance patriotique* et les *Lettres à Pétion*.

Proscrit après le 10 août pour son attachement à la royauté, il fut incarcéré à la Force. En 1795, il siégea au Conseil des Anciens; il entrait en même temps à l'Institut, et prenait place dans la section d'Économie politique avec Sieyès, Lebrun et Talleyrand. Le coup d'Etat de fructidor le décida à s'expatrier. Il partit pour les États-Unis, où il reçut un chaleureux accueil et fit un long séjour, marqué par de nombreuses publications. Rentré en France, le Gouvernement provisoire de 1814 l'alla chercher à l'Arsenal, où il remplissait les modestes fonctions de sous-bibliothécaire, pour en faire son secrétaire; Louis XVIII le nomma conseiller d'État. Mais les Cent-Jours le décidèrent à reprendre le chemin du Nouveau-Monde, où il mourut en 1817. Ses descendants se sont fixés aux États-Unis.

M. Schelle ne s'est pas contenté d'être le biographe de Du Pont de Nemours; il a voulu aussi — le titre de son livre l'indique — décrire l'histoire de l'École physiocratique. Rédigé à l'aide d'un grand nombre de documents inédits, notamment de 300 lettres de Turgot, ce livre permet de « suivre pendant un demi-siècle le développement et les applications d'une doctrine qui a exercé sur les idées modernes une action plus considérable qu'on ne le suppose généralement. » Je signalerai à ce point de vue les chapitres III, Théories générales des physiocrates; IV, Leurs théories économiques et financières; et VI, progrès de l'Économie politique, sa situation au moment où, avec Turgot, elle entre dans le ministère.

COMTE DE LUÇAY.

—

**La vie privée d'autrefois.** *Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du* XII^e^ *au* XVIII^e^ *siècle*, d'après des documents originaux ou inédits, par Alfred FRANKLIN. *L'hygiène*. Paris, Plon, Nourrit et C^ie^, 1890, in-12 de 244 et 41 p. avec illustrations.

Voici un nouveau volume de la *Vie privée d'autrefois*, consacré à l'*Hygiène*. Il ne donne pas prise aux critiques formulées par nous au sujet de certains des précédents. Mais pourquoi ce titre, qui s'applique à une chose absolument inconnue du temps de nos pères ? Il n'est question

ici que de la santé publique à Paris, des épidémies, des foyers d'infection, de l'absence ou de l'insuffisance des règlements relatifs à la salubrité. *Etat des rues, égouts, voiries, fosses d'aisances, épidémies, cimetières*, voilà où l'auteur nous promène avec une étrange complaisance : il semble même prendre plaisir à remuer toutes ces immondices. Etait-il bien nécessaire de consacrer un volume entier à cet aspect de la vie parisienne du XIVe au XVIIIe siècle ? Que de recherches pour aboutir à cette conclusion : l'hygiène n'existait point dans la vieille France ! La moitié de ces 240 pages aurait suffi, et nous ne voyons pas bien l'utilité de l'appendice de 40 pages où l'auteur revient, avec des détails encore plus techniques, sur certains faits un peu scabreux. Notons que la table, qui accompagnait si utilement les précédents volumes, fait défaut dans celui-ci.

G. DE B.

—

**Fragments de critique et d'histoire**, par Henri BEAUNE, ancien procureur général à la cour d'appel de Lyon. Paris, Larose et Forcel, 1890, in-8°.

Est-il vrai qu'à travers les sujets les plus variés, un écrivain, un historien reste toujours lui-même et qu'il puisse se renouveler sans se répéter ? M. Henri Beaune semblerait le démontrer, car, dans les vingt études dont se compose le nouveau volume qu'il vient d'ajouter à ses nombreuses œuvres, dont plusieurs ont été couronnées par l'Institut, on retrouve partout, sous l'enveloppe de l'érudit et du critique, l'esprit lettré et délicat, le jugement sûr et la droite raison de l'ancien magistrat. Peu d'hommes cherchent la vérité dans l'histoire avec plus d'ardeur et une plus noble inquiétude, avec un moindre souci du préjugé et du parti pris. Qu'il étudie le droit administratif à Rome, les parlements ou les États généraux au moyen âge, la Réforme au XVIe siècle ou Voltaire au XVIIIe, qu'il nous décrive la vie judiciaire sous Louis XIV ou les souffrances de nos populations rurales pendant la Terreur, qu'il revise le procès de l'infortunée Marie Stuart ou celui de Lally-Tollendal, il n'avance rien sans s'être fait une conviction et avoir acquis une entière certitude, grâce aux documents qu'il a pris la peine de recueillir et qui défient la controverse parce qu'il les a puisés aux sources originales. On lira avec un vif intérêt ces études consciencieuses dans lesquelles un style naturel, sobre et nerveux, toujours correct et souvent spirituel se mêle à une rare érudition, et l'on sera parfois tenté de féliciter M. Henri Beaune de sa retraite prématurée, due aux rancunes de la politique, puisqu'il y a trouvé le moyen d'écrire des études aussi précieuses pour le jurisconsulte que pour l'historien et le publiciste.

P. A.

—

**Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez**, *depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par James CONDAMIN, chanoine honoraire, docteur en théologie ès lettres, etc. Paris, Alph. Picard, 1890, in 4° de XXXII-874 p.

M. l'abbé Condamin a entrepris d'écrire une histoire complète de sa ville natale, et il n'a rien épargné pour donner à ce travail toutes les garanties d'exactitude, en même temps que l'attrait de toutes les représentations figurées des monuments et

des personnages qui se rattachent à son sujet. Rarement on a joint à une monographie locale un tel luxe d'illustrations. Soit dans le texte, soit hors texte, les dessins, les gravures abondent ; l'exécution typographique est fort remarquable : c'est une véritable œuvre d'art à laquelle le crayon habile de Mme Jenny Condamin a apporté un précieux contingent. On pourra trouver que la richesse est parfois excessive, et que les portraits de Louis XV enfant, de Louis XVI et de Marie-Antoinette, les gravures représentant la bataille de Fleurus, le général Joubert à la bataille de Rivoli, la distribution des aigles par Napoléon, la conférence d'Erfurth, Napoléon et les députés de Madrid, la distribution de drapeaux par Louis-Philippe à la garde nationale, etc., n'avaient guère leur place dans une *Histoire de Saint-Chamond*. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons qu'adresser à l'auteur nos plus sincères félicitations sur la façon vraiment magistrale avec laquelle il a conçu et exécuté son travail. Rien n'a été négligé par lui pour le rendre aussi complet, aussi intéressant que possible ; c'est avec un soin pieux qu'il a rassemblé tous les détails sur les différents seigneurs de Saint-Chamond, dont nous avons ici même fait l'énumération en parlant de la *Généalogie de la maison de Saint-Chamond* publiée par M. Maurice de Boissieu (voir t. XLVIII, p. 694). M. l'abbé Condamin ne s'est pas contenté de donner à la partie historique et généalogique de son œuvre toute l'ampleur et toute l'exactitude désirables : il y a ajouté des détails intéressants sur le commerce et l'industrie à Saint-Chamond et un aperçu sur les vieux souvenirs du pays de Jarez.

Après avoir donné à cette splendide publication des éloges mérités, nous ferons une petite part à la critique. Il y a dans cet important ouvrage une lacune regrettable : il y manque une table alphabétique des noms d'hommes et de lieux, qui était très nécessaire pour permettre de profiter des informations si nombreuses et si variées qu'il contient. Nous signalerons aussi quelques légères erreurs ; ainsi, à la page 249, on lit *Charles V* pour *Charles VI ;* à la page 150, on lit que Charles VII s'enferma en 1428 dans Orléans ; plus loin, dans une note (p. 152), l'auteur dit que la réhabilitation de Jeanne d'Arc est due à Louis XI ; nous rencontrons (p. 156) la mention de Jaquelin Trosseau (pour Trousseau) maître d'hôtel du *Dauphin Louis d'Orléans* à la date du 5 janvier 1456. Ce sont là des vétilles qui n'enlèvent rien à la valeur historique d'un livre qui fait le plus grand honneur à son auteur.

G. DE B.

—

**Recherches sur l'administration municipale de Rennes** *au temps de Henri IV*, par Henri CARRÉ, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Poitiers. Paris, Quantin, 1888, gr. in-8° de 96 p.

Ce mémoire mérite d'être signalé à nos lecteurs, car il examine, d'après des sources originales et inédites, tout ce qui touche à la vie municipale, dans une grande ville, sous le règne de Henri IV. Topographie de la ville de Rennes, population, industrie et commerce, privilèges de la Communauté, assemblées municipales, officiers municipaux de la Communauté, gouverneur de la cité, rapports entre la Communauté et le Parlement, administration et emploi

des revenus de la ville, organisation militaire et contrôle de la Communauté sur la force armée, rapports de la Communauté avec les paroisses et les congrégations religieuses, rôle de la Communauté en matière d'assistance publique, l'auteur passe tout en revue, avec des détails précis et fort intéressants. C'est comme le chapitre détaché d'un ouvrage que M. Henri Carré entreprendra un jour, nous l'espérons, en généralisant son étude.

L. C.

—

**Les dernières années du roi Charles Albert**, par le marquis Costa de Beauregard. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1890, in-8° de xvi-587 p.

Le marquis Costa de Beauregard nous a donné déjà *la Jeunesse du roi Charles-Albert* (voir t. XLV, p. 696); aujourd'hui il nous offre le tableau des dernières années du règne de cet infortuné prince, le dernier vrai représentant, on peut le dire, de cette vieille dynastie qui, en quittant son berceau, semble s'être approchée de la tombe. Charles-Albert eut le pressentiment des destinées de sa race : « l'irrésolution, le scrupule, l'alternance de certitudes et de doutes terribles, dit son habile et consciencieux biographe, ont frappé son œuvre d'une marque obscure pour l'histoire. » Une teinte d'ineffable tristesse a laissé son empreinte sur cette noble figure, pour laquelle on éprouve une irrésistible sympathie alors même qu'on déplore les fautes et les faiblesses. C'est en peintre plus encore qu'en historien que le marquis Costa a traité son sujet : « Être historien, écrit-il, c'est s'ériger en juge impitoyable. Pour juger impitoyablement celui qui fut le bienfaiteur de tous les miens, il faudrait que mon cœur soit sans souvenir. » C'est donc d'une plume respectueuse et émue, mais toujours sincère, qu'est tracé le tableau des aspirations, des grandeurs, des mécomptes, des revers, des humiliations qui remplissent ces dernières années, si pleines de poignants contrastes, si frappantes pour l'historien comme pour le psychologue, précieuses à étudier afin d'y chercher des leçons et de voir comment, avec les plus pures intentions, le plus chevaleresque héroïsme, on peut aboutir à de déplorables résultats et s'ensevelir sous les ruines de tout ce qu'on a aimé et servi.

Ce n'est point ici le lieu de faire ressortir ces hautes leçons de l'histoire ; nous voulons seulement indiquer brièvement comment l'auteur s'est acquitté de sa tâche et montrer quelle est la valeur de son œuvre. Le marquis Costa a déployé dans ce livre ses rares qualités d'écrivain (mêlées de certains défauts qui, sous sa plume délicate, n'ont qu'un charme de plus) ; il nous apporte des témoignages du plus haut prix : ceux-là même des plus intimes et des plus dévoués parmi les serviteurs du roi, et en première ligne celui du marquis Costa, père de l'auteur, dont le journal et la correspondance ont été largement utilisés, et qui apparaît comme une noble figure, comme un conseiller aussi clairvoyant que fidèle; c'est dans les appréciations du marquis Costa, écrites au moment même, que se trouve toujours la note juste : « Le roi s'abandonne à sa destinée comme une épave s'abandonne au courant (p. 280). » « Les plus habitués d'entre nous à sa froideur glaciale sont déconcertés par tant de séche-

resse et désolés de l'effrayante lassitude que tout indique chez notre malheureux maître. » « Ce que je reproche au roi, c'est toujours son indécision. » « Je voudrais qu'il prît une attitude aussi ferme que sa pensée est noble et grande ; je voudrais qu'il parlât en roi et que sa fin fût vraiment digne de lui » (p. 363).

A l'aide de ces sources inédites, et s'entourant de tous les ouvrages, de tous les documents qui pouvaient lui fournir d'utiles informations, le marquis Costa a écrit un livre que les historiens devront consulter, et qui jette un jour nouveau sur un personnage royal digne de sympathie et de respect, malgré ses erreurs et ses faiblesses.

Signalons en terminant à l'auteur une légère incorrection qu'il lui sera facile de faire disparaître à une prochaine édition : aux pages 275, 306, 354,373, il désigne ainsi l'ambassadeur d'Angleterre : « sir Abercromby ». Il est d'usage de n'employer le mot *sir* qu'en le faisant suivre du prénom avant le nom de famille. Aussi bien, à cette époque, le personnage en question n'était-il pas *lord* Abercromby ?

G. DE B.

—

**Journal des Campagnes au Canada,** *de 1755 à 1760*, par le comte DE MAURIS MALARTIC, publié par le comte Gabriel DE MAURIS DE MALARTIC et Paul GAFFAREL. Dijon, Damidot, in-8° de XXVI-370 p.

Anne-Joseph-Hippolyte, comte de Mauris de Malartic, officier au régiment de Béarn, prit part, aux côtés de Montcalm et de Lévis, aux merveilleuses et inutiles campagnes qui illustrèrent, de 1755 à 1760, la fin de la domination française au Canada. Trente-deux ans plus tard, nous le retrouvons lieutenant-général, gouverneur des îles de France et Bourbon. Il y meurt en 1800, après avoir traversé heureusement les orages de la Révolution, et les habitants de Saint-Denis inscrivent ces mots au bas de son portrait : « Nous devons à son dévouement le salut des deux colonies. »

Ce vaillant soldat voué à la défence de la France d'outre-mer a laissé un journal circonstancié de ses premières campagnes. Ses notes écrites au jour le jour sont, en dépit des incorrections et des répétitions, vivantes, à la fois détaillées et précises, et constituent un document des plus précieux pour l'histoire du Canada français. M. Gaffarel, qui étudie depuis longtemps et avec succès le passé de l'Amérique, les a éclairées et complétées par d'autres notes empruntées aux ouvrages publiés de nos jours sur notre ancienne colonie. Trois cartes ont été jointes à l'ouvrage, celle de la Nouvelle-France d'autrefois, celles du bassin de Québec et de l'île de Montréal, qui permettent de suivre facilement les opérations militaires décrites par l'auteur. Enfin un beau portrait du général de Malartic achève de nous faire connaître un homme de guerre vraiment digne d'un souvenir reconnaissant, tant en Amérique qu'en France, à cause de ses talents et de ses services.

L. P.

—

**Lettres de Peiresc aux frères Dupuy**, publiées par PH. TAMIZEY DE LARROQUE. Tome II (janvier 1629-décembre 1633). Paris, imprimerie nationale (Hachette et Cie) 1890, in-4° de 713 p.

En rendant compte, dans la *Revue*,

du premier volume de la correspondance de Peiresc avec les frères Dupuy, paru en 1888, j'ai montré l'importance de cette publication et l'intérêt spécial et général qu'elle présente; je n'ai qu'à renvoyer le lecteur à cet article, à l'occasion du deuxième volume (v.t. XLIV, p. 652-654.) Indiquons seulement qu'il comprend cinq années complètes, de 1629 à 1633, avec allusions constantes, non seulement aux faits de la vie littéraire internationale, mais encore à tous les événements politiques contemporains. Le volume compte cent cinquante lettres de Peiresc et, en appendice, dix lettres des Dupuy. Qui connaît la façon de travailler de M. Tamizey de Larroque sait qu'il n'a point de défaillance, et que sa patience d'annotateur est toujours à la hauteur de sa large érudition. C'est dire qu'on trouvera ce volume le digne frère du précédent, et qu'on attendra impatiemment le troisième, qui complètera la première série de la correspondance de Peiresc.

P. N.

—

**Études littéraires sur le XVII^e siecle, Chapelain et les premières Académies**, par l'abbé A. Fabre. Paris, Perrin, 1890, in-8° de VIII-512 p.

Chapelain, l'une des victimes de Boileau, est encore à bien des égards inconnu ; il est toujours pour plusieurs un faux bonhomme, un pédant, un cuistre. Cependant, Sainte-Beuve, Cousin et un éminent érudit, M. Tamizey de Larroque, lui ont donné déjà une meilleure physionomie, et M. Fabre, que des études littéraires sur le XVII^e siècle avaient recommandé à l'estime des lettrés, est venu aussi, sans faire de lui un fétiche, le venger d'injustes accusations ; il encadre fort habilement cette figure dans nos deux premières Académies. « Faisant des recherches en vue d'un travail en préparation, » il a dû consulter l'histoire de ces deux Académies. Par suite, il a rencontré dans Pellisson, d'Olivet, Mainard, de Boze, Alfred Maury et plusieurs autres, des problèmes chronologiques, littéraires et historiques jusqu'ici négligés ou inaperçus ; il les a résolus ou indiqués ; il a élevé des doutes, proposé des solutions qui m'ont paru généralement heureuses ; de plus, il a signalé des lacunes, des oublis et des erreurs, même dans Pellisson qui le premier écrivit en 1652, avec une grande compétence, l'histoire de l'Académie française. Ses sources ont été nombreuses et sûres : il a compulsé les matériaux de la Bibliothèque nationale, les archives de notre première Académie et ses registres, dont malheureusement beaucoup ont été perdus pendant la Révolution ; ses historiens, les *Lettres de Chapelain*, éditées par M. Tamizey de Larroque, et celles de beaucoup d'autres du même temps; le *Chancelier Séguier*, la *Bretagne à l'Académie française*, du docte M. Kervller, ainsi que son travail sur Conrart, premier secrétaire perpétuel de l'Académie française. En outre, il a interrogé tous les écrivains anciens ou modernes qui ont traité son sujet, et presque à chaque page des notes abondantes fournissent des éclaircissements variés ; ici et là des tableaux statistiques ont un grand intérêt ; une table de tous les noms contenus dans l'ouvrage oriente utilement le lecteur.

On peut reprocher à l'auteur quelques répétitions, n'être pas complètement de son avis sur Chapelain

dans la question du *Cid*, ne pas croire que Pascal soit un modèle de polémique, ne pas malmener ceux qui croient que la politique de Richelieu ne mérite point des éloges absolus, et que Bossuet ne fut pas toujours ferme devant Louis XIV. Mais le vif attrait de ces pages, écrites dans un style alerte, sans cesse animé par les lettres des principaux personnages de l'époque et surtout de Chapelain, l'étendue des recherches et presque toujours la solidité de la critique, assignent à cet ouvrage une place de choix dans les bibliothèques des lettrés.

GEORGES GANDY.

—

**Armorial de Béarn**, 1696-1701, publié et annoté par A. DE DUFAU DE MALUQUER et J.-B. E. DE JAURGAIN, 1er volume. Paris, H. Champion, 1889, in-8° de XXI 384 p.

Il est peu de personnes qui ne connaissent l'*Armorial général de France*, rédigé à la fin du XVIIe siècle, et formant une collection importante d'in-folios à la Bibliothèque nationale; chacun a eu plus ou moins à y chercher des noms qui l'intéressaient. Déjà plusieurs généralités ont été publiées, mais les éditeurs se sont contentés de donner le texte sans chercher même, le plus souvent, à rectifier les noms mal orthographiés.

MM. de Dufau et de Jaurgain se sont imposé la tâche de donner aux noms propres leur véritable forme, d'indiquer les prénoms lorsqu'ils manquent, enfin de réunir, sur chaque article, des notes historiques et généalogiques contrôlées par des documents d'archives; le nouvel armorial donnera une idée exacte de la société béarnaise de 1696 à 1701 et fournira un véritable trésor d'indications précieuses aux biographes.

Nous reviendrons sur cet ouvrage important l'orsqu'il sera terminé et complété par des tables détaillées. Dès à présent signalons la préface dans laquelle les auteurs font connaître les difficultés que l'on eut à faire exécuter, en Béarn, l'édit de 1696. Il sera intéressant, dorénavant, de suivre ce mouvement dans chaque province.

J. DE MALMY.

—

**Le comte Pietro Verri** (1728-1797), *ses idées et son temps*, par Eugène BOUVY. Paris, Hachette, 1889, in-8° de XII-300 p.

Dans cette biographie d'un patriote italien trop oublié, M. Bouvy a mis à contribution la plupart des livres où il est question de Verri, et la liste en tient près de quatre pages; mais en outre, plus heureux que la plupart de ses devanciers, il a pu consulter et l'importante publication de Casati, *Lettere e sorcitti inediti di Pietro Verri* (Milan, 1879-1881), et les archives de Milan et de Brera, et la bibliothèque de Beccaria, ami, puis rival, mais toujours admirateur de Verri.

Son livre, d'une lecture attrayante, offre quant au fond plusieurs sortes d'intérêts au point de vue italien : on y voit l'activité du bel esprit, du grammairien, du fonctionnaire, les aspirations contenues, mais irrécusables, du citoyen vers l'unité politique, tenant compte de l'autonomie locale; au point de vue général, le philosophe, le criminaliste, l'économiste; en dernier lieu, d'une façon fort effacée, mais du moin sorthodoxe, le chrétien. Orthodoxe, dis-je : on a

bien publié après sa mort un factum assez violent contre le Saint-Siège; mais, comme le démontre M. Bouvy, rien ne prouve que ce soit là l'expression de sa pensée plutôt qu'une note consignant des idées courantes parmi les serviteurs de la maison d'Autriche du temps de Joseph II. Et indépendamment de la politique religieuse, nous avons plus d'une preuve que, quoique philosophe, il n'acceptait pas le naturalisme des encyclopédistes.

Les démêlés de Verri avec Beccaria ont le piquant d'une intrigue romanesque : il n'y manque même pas le scandale. Sur la langue italienne, il eut, quelques années auparavant, une querelle moins grave avec un poète alors célèbre, l'abbé Parini : on est tenté d'en rapprocher la guerre des romantiques français contre la terminologie routinière des pseudo-classiques. Mais qu'on y prenne garde : ce rapprochement, fait avec exactitude, et quelle que soit la conclusion qu'on en déduise, établirait de suite une différence. Chez nous il ne s'agissait que d'un seul idiome, le français proprement dit : dans ce qu'il avait de raisonnable, le programme des novateurs n'allait qu'à enrichir la langue poétique et littéraire de vocables qu'une convention arbitraire en avait exclus, mais qui n'en étaient pas moins français. Pour Verri et ses amis, autant que j'ai pu comprendre, il s'agissait de faire violence au langage, et d'y introduire le néologisme : mots pris à l'étranger aussi bien que vocables appartenant aux dialectes si divers de la péninsule. La langue littéraire de l'Italie était et est encore plus conventionnelle que la nôtre, mais précisément parce que la convention y est plus visible, il est plus difficile d'en sortir,

En économie politique il est piquant de voir que Verri a précédé Smith, et que ce dernier ayant connu Condillac, lui-même en relation avec Verri, peut tenir du penseur italien ce dont l'opinion publique lui fait honneur. M. Bouvy n'est pas le premier à nous rapporter ce fait, depuis longtemps exploité par la vanité italienne; il n'est pas le premier non plus à nous apprendre les colères excitées dans la péninsule par une assertion de Villemain, qui n'avait voulu voir dans le *Café* de Milan qu'une imitation du philosophisme français. Nous ne reprocherons pas aux Italiens de renier cette parenté : elle n'a rien d'honorable; et autant que nous pouvons en juger, le groupe du Café, moins considérable que celui de l'encyclopédie, fut aussi, par nécessité peut-être autant que par vertu, plus respectueux du dogme catholique : on ne saurait guère reprendre chez lui, au point de vue religieux, qu'une attitude neutre qui n'était déjà plus de mise dans un âge où l'agression commençait.

Bien d'autres réflexions nous ont été inspirées par la lecture de M. Bouvy; nous avons dû faire un choix, et nous souhaitons pour le reste que nos lecteurs puissent en avoir une appréciation personnelle. C'est moins pour l'auteur que pour eux-mêmes que nous formons ce vœu.

BERNON.

# POLYBIBLION

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

**Paraissant du 10 au 15 de chaque mois**

2 et 5, RUE SAINT-SIMON, 2 et 5

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion**, qui se publie sous les auspices de la SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE, paraît chaque mois en deux parties distinctes, pouvant être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression, et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend: 1° des *Articles d'ensemble*, sur les différentes branches de la science et de la littérature: 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance ; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignements bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet ; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde partie (*partie technique*) contient: une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication de prix* ; 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères ; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression, et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres*, un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT : Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Partie littéraire*, | France. . . . | 15 fr.; | pour les sociétaires. . . . | 12 fr. |
| *Partie technique*, | — | 10 fr.; | — | 8 fr. |
| *Les 2 parties réunies*, | — | 20 fr.; | — | 17 fr. |

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50 ; technique, 1 fr. ; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus*.

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance par un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1889 forment une collection de 57 volumes grand in-8. **Prix** : 465 fr.

*Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé*, FRANCO, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion**, 2 et 5, rue Saint Simon (Boulevard Saint Germain). Libraire, correspondants : à Londres, BURNS et OATES, 28, Orchard Street ; à Fribourg en Bades HERDER ; à Vienne, GEROLD et Cie, Stefansplatz ; à Bruxelles, Guillaume LAROSE, 8, rue des Paroissiens ; à Rome, le Chevalier MELANDRI, Directeur-Administrateur de la LIBRAIRIE DE LA PROPAGANDE ; à Barcelone, PALAU et Ce, 30, calle Santa-Anna ; à Madrid, LA VERDADERA CIENCIA ESPAGNOLA, 15, calle del Arenal ; à Lisbonne, Manoel-José FERREIRE, 2, rua Aurea, 134 ; à Montréal, CADIEUX et DEROME, rue Notre-Dame.

**LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES**

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

| | | |
|---|---|---|
| **Paris et Départements** . . . . . | **Un An :** | **20** fr. |
| **Étranger** . . . . . | — | **25** fr. |

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la REVUE, rue Saint-Simon, 5.

Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis DE BEAUCOURT, rue de Babylone, 53, à Paris.

Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la REVUE, rue Saint-Simon, 5.

*La reproduction et la traduction des travaux de la* REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

# COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. Victor Palmé, éditeur, 76, rue des Saints-Pères.

Le prix de cette collection est de 440 fr., avec une réduction considérable en payant au comptant.— Sans réduction, on donnera quatre ans pour le paiement.

Les tables des quarante premiers volumes forment **deux** séries, et se vendent séparément 10 fr. chacune; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX);

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

N° 583. Brux. Imp. A. VROMANT ET Cie, 3, rue de la Chapelle.

HARVARD COLLEGE
MAY 14 1891
LIBRARY.

# REVUE

DES

# QUESTIONS HISTORIQUES

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

98e LIVRAISON

1er AVRIL 1891

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT SIMON, 5

1891

## LIVRAISON DU 1er AVRIL 1891.


Pages.

I. — SAINT BERNARD ET LA ROYAUTÉ FRANÇAISE, par **M. l'abbé Vacandard** . . . . . 353

II. — LA CONSPIRATION DU DUC D'ALENÇON (1455-1456), par **M. G. du Fresne de Beaucourt** . . . . . 411

III. — LES ACCUSATIONS CONTRE MARIE STUART. — RICCIO — DARNLEY — BOTHWELL — BABINGTON, par **M. l'abbé J. A. Petit** . . . . . 434

IV. — LE SERMENT DU JEU DE PAUME ET LA DÉCLARATION DU 23 JUIN, par **M. Marius Sepet** . . . . . 491

V. — MÉLANGES : L'ORIGINE FRANÇAISE DE GUY D'AREZZO, par **Dom G. Morin** . . . . . 547

UNE NOUVELLE HISTOIRE DES PAPES. — DE PIE II A SIXTE VI, par **M. Godefroid Kurth**. . . . . 554

LOUIS XII AVANT SON AVÈNEMENT, par **M. J. Vaesen** . 563

L'ASSASSIN DU PRINCE DE CONDÉ A JARNAC (1569), par **M. Denys d'Aussy** . . . . . 573

UNE GRANDE BOURGEOISE DE PARIS AU TEMPS DE LA LIGUE, par **le comte Baguenault de Puchesse** . . . 583

LE SURINTENDANT FOUCQUET, par **le R. P. H. Cherot, S. J.** . . . . . 591

LA DERNIÈRE ÉLECTION D'UN ROI DES ROMAINS, d'après les mémoires inédits du Cardinal Maury, par **Mgr Ant. Ricard.** 600

VI. — COURRIER ALLEMAND, par **M. le Dr Louis Pastor,** professeur à l'Université d'Innsbruck. . . . . 610

VII. — COURRIER RUSSE, par **le R. P. Martinov** . . . . . 618

VIII. — CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eug. Ledos.** 626

IX. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. . . . . 646

HARVARD COLLEGE
MAY 14 1891
LIBRARY.

# SAINT BERNARD

## ET LA ROYAUTÉ FRANÇAISE

La distinction des deux pouvoirs était, au XIIe siècle, chose admise par tous en France. L'Église agissait en vertu de sa constitution divinement inspirée ; le principe de son indépendance n'était pas en cause. L'autonomie de l'État demeurait pareillement hors de contestation. Si le mode de la transmission du pouvoir, l'hérédité, était encore mal affermi, l'institution de la royauté du moins n'était plus discutée, et le monarque une fois sacré ne relevait plus que de Dieu et de sa conscience chrétienne. « Vicaire de Dieu », « ministre de Dieu pour le bien, [1] » et à ce titre subordonné, comme tout fidèle, au souverain Pontife, le Roi se montrait libre et souverain dans la sphère propre du gouvernement des choses temporelles.

Ainsi distincts, les deux pouvoirs n'en étaient pas moins unis. La royauté capétienne est à son origine et dans son développement une royauté essentiellement ecclésiastique [2]. C'est à l'Église qu'elle doit sa force ; en retour elle met sa force au service de l'Église. « Il n'est que trop juste, disait Philippe Ier lui-même, que nous appliquions la vigueur de notre autorité à faire observer non seulement les constitutions, les décrets et les dispositions des anciens rois nos prédécesseurs, mais encore les mandements des évêques et des pontifes romains [3]. » Louis

[1] « Ministri siquidem regni Dei sumus in hoc ipsum illi servientes. » Charte de Philippe Ier. Tardif, *Monum. histor.*, n° 287. « Vicarius Dei. » Suger, *Vita Ludov. Grossi*, édit. Lecoy de la Marche, p. 72. Sur le caractère de la royauté capétienne, voir, pour plus de détails, Achille Luchaire, *Histoire des Institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens*. Paris, 1883, t. I, p. 37 et suiv.

[2] Cf. Achille Luchaire, *loc. cit.*

[3] « Sed et episcoporum et apostolicorum romanorum pontificum mandata inviolabiliter servemus et auctoritatis nostræ vigore roboremur. » Tardif, *Mon. histor.*, n° 287.

le Gros et Louis le Jeune tiennent le même langage. Protéger l'Église, *tueri ecclesiam* [1], procurer à leurs sujets les biens temporels en même temps que les biens spirituels, *tam temporalia quam spiritualia subministrando providere* [2], tel est leur souci constant ou du moins le but officiel qu'ils se proposent et la mission élevée qu'ils s'attribuent.

Hâtons-nous d'ajouter que la réalité ne répondit pas toujours cet idéal. Il eut été bien surprenant que l'union de deux pouvoirs dont la limite n'était pas nettement déterminée ne dégérât pas en confusion, et que celui qui avait en main la force ne s'en servît pas pour empiéter sur le domaine de l'autre. La royauté entendait bien tirer profit de son alliance avec le clergé. Et aux yeux de politiques tels que Henri IV d'Allemagne et Philippe Ier de France, l'Église était surtout un excellent instrument de règne.

Le principal moyen par lequel le pouvoir civil atteignit l'Église dans son indépendance fut l'investiture. L'investiture est l'installation d'un évêque ou d'un abbé dans sa charge par la remise des insignes qui distinguent ses fonctions ou par quelque autre signe extérieur. En principe, le droit de désigner ainsi aux diocèses et aux monastères leurs pasteurs légitimes, appartenait aux supérieurs ecclésiastiques. Mais insensiblement, par suite du malheur des temps et grâce à la connivence du clergé, les princes temporels s'associèrent d'abord, puis se substituèrent aux métropolitains dans l'exercice de ce droit, sans préjudice toutefois de l'institution canonique. Les motifs, ou du moins les prétextes plausibles de cette innovation, ne manquaient pas. D'une rt, les rois n'étaient-ils pas les patrons [3] et les défenseurs de l'Église contre les violences de la féodalité ? D'un autre côté, les évêques et les abbés, par leurs possessions territoriales, malgré l'immunité [4], ne relevaient-ils pas à certains égards de l'autorité

[1] Recommandation de Louis le Gros à son fils, ap. Suger, *loc. cit.*, p. 145.

[2] Charte de Louis VII pour l'église de Paris, 1143, ap. Tardif, *Mon. histor.*, n° 465.

[3] Cf. Achille Luchaire, *ouv. cit.*, t. II, p. 105-106.

[4] Sur les conséquences de l'Immunité au point de vue du développement des seigneuries ecclésiastiques, voir Prost, *la Justice privée et l'Immunité* dans les *Mémoires de la Société des Antiq. de France*, Ve série, t. VII, et Fustel de Coulanges, *le Bénéfice et le Patronat*, p. 336 et suiv.

temporelle ? Dès lors, quoi d'étonnant que la royauté ait prétendu les investir comme elle faisait les barons, par un signe extérieur, témoignage authentique de sa suzeraineté.

Jusque là rien d'injuste assurément. Mais ce qu'il était aisé de prévoir arriva. Les princes se regardèrent bientôt comme les dispensateurs, non seulement des revenus des évêchés ou des abbayes, mais encore des fonctions épiscopales ou abbatiales. Une carrière nouvelle s'ouvrit ainsi à l'ambition des gens de la cour, des *palatins*, comme on disait alors. La chapelle des rois devint une pépinière de prélats. Les dignités ecclésiastiques furent mises aux enchères. La simonie leva le front et à sa suite l'incontinence des clercs et la clérogamie firent irruption dans le sanctuaire [1].

Au milieu de cette confusion des principes et dans ce désordre des mœurs, Dieu, comme parle Bossuet, ne manqua pas à son Église. On sait quels papes il suscita pour présider à la réforme. On sait aussi quelle lumière le concordat de Worms (1122) [2] répandit en Allemagne et en Italie. Le concile de Clermont (1095) avait déjà proclamé en France la même doctrine, en condamnant formellement l'investiture laïque [3], cause première de tout le mal.

Cependant, s'il faut en croire Yves de Chartres, ce décret répété en d'autres lieux n'obtint pas aisément force de loi. En 1108, Raoul le Verd, archevêque de Reims, rendit encore hommage à Louis le Gros, « pour se conformer à la pratique des plus saints évêques [4]. » Yves avait autorisé lui-même cette démarche : autorisation d'autant plus grave qu'elle venait d'un défenseur intrépide des lois ecclésiastiques, de celui que Bossuet appelle le prince des canonistes, *vir* Κανονικώτατος [5]. Aussi Yves eut-il à

[1] Lire les canons de tous les conciles de la fin du XIe siècle. Cf. *Guillelm. Gemmetic.*, ap. *Hist. des Gaules*, XI, 56; Orderic Vital, *Hist. ecclesias.* lib. V, passim.; Sigebert Gemblacens. ap. *Mon. Germ.*, VI, 362 et ap. *Hist. des Gaules*, t. XIII, p. 256 ; Raoul Glaber, *Histor. Francor.*, lib. II, cap. VI, etc.

[2] On peut lire le texte du concordat dans *Mon. German.*, Leg. II, p. 75, ou dans Watterich, *Pontif. Rom. Vitæ*, t. II, p. 149-151.

[3] « Ne episcopus vel sacerdos regi vel alicui laico in manibus legiam fidelitatem faciat. »

[4] « Quam (fidelitatem) fecerant antea omnes Remenses archiepiscopi et cæteri regni Francorum quamlibet religiosi et sancti episcopi. » Yvon. Carnot, *ep.* 190, ap. *Hist. des Gaules*, XV, 146.

[5] *Gallia orthodoxa*, p. 1, lib. III, cap. 14.

répondre de sa conduite auprès de Pascal II ; mais tout en implorant humblement son pardon, il fit observer au souverain pontife, par manière d'excuse, qu'il fallait « tempérer la rigueur des canons pour éviter les plus grands maux [1]. »

Faut-il croire que les condamnations portées par la papauté, avec un si grand esprit de suite, contre les investitures laïques, aient amené vers cette époque la royauté française à se soumettre, au moins temporairement, au droit canon ? Nous entendons, en effet, l'évêque de Châlons, Guillaume de Champeaux, déclarer solennellement (1119) en présence de Henri V, à Strasbourg, que lors de son élévation à l'épiscopat il n'avait rien reçu de la main du roi [2]. Et cependant, ajoutait le fin prélat, en ce qui concerne l'impôt, la milice et les autres devoirs féodaux, le clergé français sert son roi aussi fidèlement que les évêques allemands peuvent servir leur empereur.

Évidemment, il y eut sous le règne de Louis le Gros une période de tâtonnements, desquels résulta une sorte de compromis entre l'Église et la royauté capétienne ; aucun contrat proprement dit ne fut rédigé ; mais, comme l'investiture avait toujours été moins abusive en France que de l'autre côté du Rhin [3], elle fut tolérée [4] avec quelques usages qui s'y rattachaient.

Quoique les biens des évêchés ou des abbayes fussent propriété de l'Église, il fut admis par exemple que le roi, à titre de patron, de défenseur ou même de bienfaiteur, en aurait l'administration et les fruits pendant la vacance du siège. C'était le *droit*

[1] Ep. 190, *loc. cit.* « Detrahendum est aliquid canonum severitati ut majoribus morbis sanandis caritas sincera subveniat. »

[2] *Hessonis scolastici relatio*, ap. *Mon. Germ.* XII, p. 422-428, et Watterich, *Pontif. Roman. Vitæ*, II, p. 127 et suiv., *Hist. des Gaules*, XIV, p. 200.

[3] Philippe Ier fait exception à cette règle. Consulter à ce propos un écrivain non suspect : Luchaire, *ouv. cit.*, p. 72.

[4] En France, l'investiture ne se donna jamais par la crosse et l'anneau, comme en Allemagne et en Angleterre. De là, un motif de tolérance habilement exploité par Yves de Chartres : « Quæ concessio, dit-il dans une lettre à Hugues de Die, légat du Saint Siège, sive fiat manu, sive nutu, sive lingua, sive virga, quid refert ? quum reges nihil spirituale se dare intendant, sed tantum aut votis poscentium (electorum) annuere, aut villas ecclesiasticas et alia bona exteriora, quæ de munificentia regum obtinent ecclesiæ, ipsis electis concedere » *ep. 60*, édit. Merlet, ap. Bouquet, t. XV, p. 92-93.

*de régale* par lequel le diocèse était dit se trouver *dans la main* du roi [1].

« Un usage fort ancien, qui tenait de près à l'exercice du droit de régale, permettait à celui qui avait autorité sur l'évêché de piller les propriétés épiscopales aussitôt après la mort du titulaire, d'enlever non seulement l'or, l'argent, les céréales et le vin, mais les récoltes, les bestiaux, les meubles qui se trouvaient dans les maisons. Il en résultait que l'évêque ne pouvait disposer de ses propres biens par testament. » Cette coutume barbare, qu'on nommait pompeusement *droit de dépouilles*, était naturellement odieuse au clergé. Nombre de seigneurs furent moralement obligés d'y renoncer dès la fin du XIe siècle et dans le cours du XIIe ; et la royauté donna, plus encore qu'elle ne suivit, l'exemple de ce sacrifice [2].

Maîtresse du temporel des évêchés pendant la vacance des sièges, la royauté exerçait en outre une influence considérable, quoique indirecte, sur les élections épiscopales. Lorsque l'évêque défunt était enseveli, l'usage voulait que « le doyen du chapitre et les chanoines envoyassent demander au roi la permission de procéder en liberté à l'élection du successeur » [3]. Les Capétiens tenaient d'autant plus à cette formalité qu'elle leur fournissait le moyen d'user de la candidature officielle, si chère à tous les gouvernements.

Après l'élection canonique venait l'investiture, qui précédait la consécration épiscopale. L'Église semble, en effet, avoir fermé les yeux au temps de Louis le Jeune sur le retour du clergé aux anciennes coutumes gallicanes [4]. L'évêque introduit au palais

[1] Cf. Luchaire, *ouv. cit.*, t. II, p. 56 et suiv.

[2] Cf. Luchaire, *ibid.*, p. 63 et suiv.

[3] Cf. *Ep. Ludov. VII ad Suger*, ap. *Hist. des Gaules*, XV, 525. « Venerunt ad nos clerici Laudunenses... Liberam igitur a nobis electionem petierunt. » On peut lire encore (ap. *Hist. des Gaules*, XVI, 103) une lettre de Thibaut V, comte de Blois, à Louis VII, au sujet de l'élection de Chartres en 1164 : « Decanus sperabat quod prius episcopus sepeliretur et postea omnes insimul convenirent, et ad vos, *more solito*, nuntios destinarent pro danda eis a vobis eligendi licentia. »

[4] En cette matière, la parole de Suger fait autorité (ap. *Hist. des Gaules*, t. XV, p. 507) : « De regalibus vero, sicut in curia dominorum regum Francorum *mos antiquus* fuisse dignoscitur, cum episcopus consecratus et in palatium *ex more canonico* fuerit introductus, tunc ei reddentur omnia. Hic est enim redditionis ordo et consuetudo ut, sicut diximus, in palatio statutus, regi et regno fidelitatem faciat, et sic demum regalia recipiat. »

plaçait sa main dans celle du souverain en signe d'hommage, puis touchant l'Évangile, prêtait le serment de fidélité au roi et au royaume. Et c'est alors que le roi investissait le nouveau titulaire du temporel de l'évêché, des *regalia*, comme on disait au moyen âge [1].

L'élection et l'investiture des abbés s'accomplissaient suivant les mêmes règles. Cette part que la royauté prenait à la nomination des supérieurs lui permettait de s'ingérer à certains moments dans l'organisation intérieure des monastères et des chapitres. « Nombreux sont les cas où le souverain et l'évêque se trouvent appelés à agir de concert dans les affaires du clergé régulier. Les rois fondent des abbayes et s'entendent avec l'épiscopat pour obtenir les conditions matérielles et religieuses suivant lesquelles doivent vivre et se développer les communautés nouvelles..... Lorsque se propagea le mouvement qui tendit partout à transformer les chapitres séculiers, trop mondains, en chapitres réguliers et à régénérer les abbayes mal famées en y introduisant des moines venus de Cluny ou de toute autre communauté connue pour la sévérité de sa règle, le gouvernement royal joua toujours un rôle considérable dans ces changements [2]. »

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les rapports de l'Église et de l'État en France au XIIe siècle. Il était nécessaire de les indiquer pour éclairer la politique religieuse de Louis le Gros et de Louis le Jeune. A la lumière de ces principes, on comprendra mieux les faits que nous avons maintenant à raconter, et où l'abbé de Clairvaux va intervenir [3].

[1] Cf. Achille Luchaire, *ouv. cit.* t. II, p. 76 et 77, notes.

[2] Achille Luchaire, *ibid.*, p. 101 et 102, Cf. *ibid.*, p. 94-105, et surtout la note 3 de la page 102.

[3] Les limites d'un article ne nous permettent pas d'étudier ici tous les rapports de saint Bernard avec Louis VI et Louis VII. Nous ne raconterons que les faits auxquels nous n'avons pas touché dans les précédentes études que la *Revue* a offertes à ses lecteurs.

# I

## SAINT BERNARD ET LOUIS LE GROS.

Ce fut le 10 mai 1128, à ce qu'il semble, que l'abbé de Clairvaux se trouva pour la première fois en rapports directs et officiels avec Louis le Gros. A cette date, en effet, on les voit agir de concert au concile d'Arras. L'évêque de Laon se plaignait depuis quelques années du relâchement dans lequel étaient tombées les religieuses de Saint-Jean, monastère de fondation royale. Ces vierges folles, comme les appelle l'Ecriture, dissipaient dans des fêtes mondaines les revenus de leur couvent. Les plus mauvais bruits circulaient en outre sur leur compte dans le voisinage [1]. Il fallait donc que l'autorité ecclésiastique mît un terme à ce dérèglement, si elle ne voulait paraître elle-même complice du scandale. Un concile provincial tenu à Arras par le métropolitain Rainaud, archevêque de Reims, avec le concours de tous ses suffragants et de plusieurs abbés, en particulier de l'abbé de Clairvaux, jugea que le mal était irrémédiable et que le seul moyen de l'extirper était d'expulser les religieuses. On leur substitua des religieux, choisis en différents monastères, à qui l'on donna pour abbé le prieur du couvent de Saint-Nicaise de Reims, Drogon. Louis le Gros, témoin des décisions conciliaires, les confirma par un diplôme et s'engagea à les faire exécuter [2]. La royauté prêtait ainsi main-forte à l'autorité ecclésiastique dans son œuvre réformatrice.

[1] Herimann, *Gesta Barthol. Laudun. episcop.*, ap. *Hist. des Gaules*, XIV, 348.

[2] Mansi, *Concil*, t. XXI, p. 372 et suiv. La date de ce concile nous est fournie par le diplôme de Louis le Gros : « Atrebati, anno incarnati Verbi 1128, regni nostri XX°, sexto idus Maii. » L'abbé de Clairvaux ne paraît pas parmi les souscripteurs du diplôme, mais nous savons par l'une de ses lettres (ep. 48) qu'il assistait au concile : « An certe quod Lauduni de prostibulo Veneris suum Deo sanctuarium restitutum est !... Adtui enim, negare non possum, sed vocatus, sed tractus. » L'expulsion des religieuses de Laon et leur remplacement par des moines furent confirmés un peu plus tard par le cardinal légat dans un concile tenu à Reims. (Mansi, *Concil.*, *loc. cit.*, p. 373.) Drogon fut intronisé le 16 mai 1128. (*Auctarium Laudunense*, ap. *Mon. Germ.* VI.) Cf. le bref d'Innocent II à Drogon en date du 4 nov. 1130, ap. *Hist. des Gaules*, XV, 370.

Vers le même temps [1], cependant, le roi de France prit une attitude différente à l'égard de l'évêque de Paris. L'origine du conflit est mal connue ; l'issue en est plus obscure encore. Etienne de Senlis, récemment converti par l'abbé de Clairvaux, cherchait à introduire la réforme dans son clergé et particulièrement dans son église cathédrale. Soutenu dans cette tentative par les chanoines réguliers de Saint-Victor, il voulut récompenser ces religieux par quelques avantages temporels ou revenus, tels que annates, personnat ou prébende. Louis le Gros entra d'abord dans ces vues [2]. Mais la mesure rencontra une vive opposition au sein du chapitre de Notre-Dame. Les archidiacres et les chanoines, peu soucieux de voir leurs stalles envahies par les partisans de la réforme, en appelèrent au roi, leur avoué naturel et le défenseur attitré des privilèges de leur église. Par un revirement qu'on ne s'explique pas et au risque de se mettre en contradiction avec lui-même, Louis prêta l'oreille à leurs réclamations et défendit expressément à l'évêque de « rien changer aux coutumes, statuts et ordres de l'église de Paris [3]. »

Etienne paraît avoir cédé d'abord à cette injonction, ou du moins avoir hésité à en violer la teneur. Nous le voyons, en effet, siéger à côté du roi dans le synode tenu à Saint-Germain-des-Prés sous la présidence du légat Matthieu, évêque d'Albano, vers l'époque du carême, en 1129 [4]. Le jour de Pâques, 14 avril, il

[1] Le diplôme de Louis le Gros qui fut l'occasion du conflit est daté de 1127, 20e année du règne (Guérard, *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, I, 167 ; Tardif, *Mon. hist.* n° 399 ; Luchaire, *Louis le Gros*, Paris, 1890, p. 196, n° 424 ; cf. n° 423). Or, Etienne de Garlande, qui signa plusieurs actes de Louis le Gros, même après le 3 août de l'année 1127, était déjà remplacé, comme cette charte le prouve, par Simon, dans ses fonctions de chancelier, après une vacance de la chancellerie. (Cf. Luchaire, *Remarques sur la succession des grands officiers de la Couronne*, p. 30, note 6.) Nous supposons donc avec M. Luchaire que 1127 a été écrit par erreur pour 1128, et comme lui nous plaçons l'acte en 1128 avant le 3 août. (Luchaire, *Louis le Gros*, p. 196.)

[2] Luchaire, *Louis le Gros*, n° 363 ; Tardif, *Mon. Hist.*, n° 395 ; Origin. Archiv. nation. K: 22, n° 3[4].

[3] Luchaire, *ibid.*, n° 424; Tardif, *ibid.*, n° 399; Guérard, *ouv. cit.*, I, 267, M. Luchaire (*Louis le Gros* p. CLXXV) tente d'expliquer la contradiction du roi, en disant : « Il acceptait l'application de la réforme, à condition qu'elle n'eût pas lieu dans les chapitres et abbayes placés sous sa main. »

[4] Luchaire, *Louis le Gros*, n° 431 ; Cf. n° 433 ; *Hist. des Gaules*, XV, 268, note *b* ; Mansi, XXI, 380.

assistait également au couronnement du jeune Philippe, fils aîné du roi, dans la cathédrale de Reims [1].

Cependant, son impatience finit par éclater. La défense royale était une atteinte portée à son autorité épiscopale. Il est probable qu'il osa l'enfreindre. Ce qui est sûr, c'est que Louis le Gros, irrité de sa conduite, lui enleva les *regalia* [2]. L'évêque répondit à cette violence en jetant l'interdit sur son diocèse : terrible représaille qui mit le comble à la colère de ses ennemis. Il fut chassé de son siège, menacé dans sa vie et dut s'enfuir à Sens chez son métropolitain. Les palatins, profitant de cette disgrâce, se jetèrent sur ses biens et ceux de ses partisans comme sur une proie [3].

La querelle ainsi envenimée ne pouvait être apaisée que par le souverain Pontife. Mais avant de recourir à ce tribunal, le prélat exilé eut l'heureuse idée de prendre conseil des Cisterciens. Depuis quelques années, Louis le Gros était affilié à cet Ordre. Peut-être, en vertu de l'autorité privée que leur conférait la confraternité religieuse, les abbés de Cîteaux et de Clairvaux pouvaient-ils espérer d'amener le roi de France à un accommodement ou même de lui imposer une réparation raisonnable et canonique [4]. C'est dans cette pensée que l'abbé de Clairvaux. interprète d'Etienne de Senlis et de ses amis, fit appel, par la lettre suivante [5], à la loyauté de Louis le Gros :

« Le Roi du ciel et de la terre, qui vous a donné un royaume ici-bas, vous en donnera un autre dans le ciel, si vous mettez vos soins à gouverner avec équité et sagesse celui que vous avez reçu. C'est là notre vœu, c'est l'objet de nos prières... Mais avec quelle confiance oserons-nous désormais élever nos mains vers l'Epoux de cette Église que vous contristez si inconsidérément, et sans raison, ce nous semble. L'Eglise, en effet, dépose contre vous, auprès de son Seigneur et Maître, une plainte désespérée, parce qu'elle trouve un oppresseur en celui qu'elle avait reçu pour défenseur. Considérez donc quel est celui que vous offensez ; ce n'est pas, à parler exacte-

[1] Luchaire, *ibid.*, nº 433, p. 200-201 ; Cf. *Gallia christ.* X, *Inst.* 192 ; Marlot, *Hist. eccles. Remens.* II, 302.
[2] *Epp. Anonym. ad Steph.* ap. *Hist. des Gaules*, XV, 333 et 334.
[3] *Ibid.* Cf. Bern., ep. 45.
[4] Bern., ep. 45.
[5] Ep. 45.

ment, l'évêque de Paris, mais le Seigneur du ciel, un seigneur terrible, celui qui ôte la vie aux princes..... L'évêque de Paris offre de vous donner satisfaction, si, toutefois, comme semble l'exiger la justice, vous consentez d'abord à lui rendre ce que vous lui avez enlevé... Pour terminer cette affaire, nous sommes disposés à aller vous trouver partout où il vous plaira. Que si vous dédaigniez de prêter l'oreille à nos prières et de faire la paix avec votre évêque, ou pour mieux dire avec Dieu, sachez que nous serions obligés d'écouter la voix d'un prêtre du Seigneur et de porter sa cause devant le tribunal du souverain Pontife. »

L'abbé de Pontigny, l'archevêque de Sens et ses suffragants se joignirent à l'abbé de Clairvaux pour appuyer de vive voix cette supplique. L'entrevue qu'ils eurent avec le roi fut très orageuse. En vertu du droit canon, l'évêque de Paris pouvait exiger que ses biens de régale lui fussent restitués [1] avant qu'on ne soumît à un examen juridique ce qui faisait le fond même du conflit. Louis le Gros refusa net de subir cette condition. La menace d'un nouvel interdit, plus général que le premier, parvint à peine à l'ébranler [2] ; les prières des évêques irritaient, ce semble, au lieu de l'adoucir, un cœur jusque là docile à leurs inspirations [3]. C'est alors, dit-on, que l'abbé de Clairvaux, frappé d'une vision qu'il avait eue la nuit précédente, s'écria, indigné : « Seigneur, prenez garde que Dieu ne venge sur votre fils aîné « l'injure que vous faites à ses évêques, et qu'un jour vous ne soyez « réduit à implorer à votre tour, pour assurer l'avenir de votre « dynastie, l'appui de ceux dont vous méprisez aujourd'hui les « supplications [4]. » Saisi, au même instant, d'une vague terreur,

[1] Cf. *Gratiani Decret*, ap. Migne, t. CLXXXII, p. 152, note 150.

[2] Bern. ep. 46 et 47.

[3] « Supplicabant ei, ut qui satis ante dilexisset et honorasset Ecclesiam. » *Fragm. Gaufr.* ap. Migne, t. 185, p. 526.

[4] Bernard, dit Geoffroy, (*Fragm.* loc. cit.) avait vu en songe Louis le Gros présentant son fils Louis aux evêques et il avait conclu de cette vision que la mort de Philippe était prochaine : *Erat enim Philippus jam unctus in regem.* Dans la première rédaction de la vie de saint Bernard, Geoffroy relate encore cette anecdote. (Bern. *Vita*, lib. IV, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 327-328.) Dans la seconde Recension du même ouvrage il la supprime. (Cf. *Revue des Questions historiques*, avril 1888, *Critique des sources de la vie de saint Bernard.*) On pourrait donc en suspecter l'exactitude et l'authenticité ; les lettres 46 et 47 de saint Bernard se prêtent fort bien à cette conclusion. Ce que nous voulons au moins retenir du récit

Louis le Gros finit par promettre les satisfactions qu'on exigeait de sa conscience chrétienne [1].

Au fond, pourtant, ce n'était là qu'une concession dilatoire et conditionnelle. Aussi fin diplomate que terrible souverain, Louis n'avait pas attendu jusqu'à cette heure pour prendre ses sûretés du côté de Rome, et il nourrissait le secret espoir que le saint siège se prononcerait en sa faveur. De fait, Honorius II, trompé par un inexact exposé de l'affaire, eut l'imprudence de lever sans condition l'interdit lancé par Etienne de Senlis. Ce fut un coup terrible pour l'Église de France. Les bonnes dispositions du roi s'évanouirent aussitôt. En vain les évêques de la province et saint Bernard vinrent lui rappeler ses précédents engagements. Pour toute réponse, il se borna à leur montrer les lettres pontificales et les congédia rudement [2].

Bernard adressa sans délai, au souverain Pontife, d'ardentes remontrances :

« Une grave nécessité, dit-il, nous a fait quitter le cloître pour paraître dans le monde, et voici ce que nous avons vu — chose triste à voir et aussi triste à dire — l'honneur de l'Église a été gravement compromis sous le pontificat d'Honorius. Déjà l'humilité ou, pour mieux dire, la constance des évêques avait fléchi la colère du roi, lorsque l'autorité du pontife suprême vint, hélas ! donner un encouragement à l'orgueil. Nous savons, à la vérité, et vos lettres le laissent assez voir, que ce rescrit a été obtenu subrepticement par un mensonge. Mais ce qui nous étonne, c'est que jugeant une partie, on ait condamné l'autre sans l'entendre [3]. Nous sommes par ce coup, écrivait-il encore au nom de l'évêque de Chartres [4], nous sommes devenus la risée de nos voisins. Jusques à quand cela durera-t-il ? C'est à votre piété compatissante de le décider. »

de Geoffroy, c'est l'indication qu'il nous fournit pour la date du démêlé. M. Luchaire (*Louis le Gros, Annales*, n° 427 et 428) fixe l'interdit lancé par l'évêque de Paris en 1128, et l'entrevue des évêques avec le roi après le 14 avril 1129 (*ibid.* n° 439 et 449). Cette distribution chronologique nous paraît inadmissible. La présence d'Etienne de Senlis au sacre de Philippe ne se comprendrait pas, s'il avait déjà été exilé avec l'appareil de violence que l'on sait. Selon nous, il faut reporter cet exil, aussi bien que l'entrevue des évêques, après le sacre du jeune prince.

[1] *Gaufrid. Fragm., loc. cit.* ; *Bernardi Vita, loc. cit.* ; Bern. epp. 46 et 47.

[2] Bern. epp. 46 et 47, écrites en 1129, après Pâques.

[3] Ep. 46.

[4] Ep. 47.

Honorius dut reconnaître, à ces accents de douleur, qu'il avait été joué par le roi de France. Pour n'être pas réduit à se déjuger lui-même, il est probable qu'il chargea son légat, Mathieu d'Albano, du soin de ménager la paix entre l'évêque de Paris et son terrible souverain. Etienne de Senlis semble avoir fixé provisoirement sa résidence à Lagny, dans les états du comte de Champagne. Sommé de comparaître devant la cour de Louis le Gros, il prit avis de l'évêque de Chartres, qui lui conseilla de s'y rendre [1], moyennant un sauf-conduit. Les détails de cette entrevue sont restés un mystère pour les historiens. Tout porte à croire, cependant, que « la justice et la paix se donnèrent un baiser » comme dirait saint Bernard.

Un conflit non moins grave surgissait, vers la même époque [2], entre le roi et l'archevêque de Sens, Henri le Sanglier. C'est à peine si on devine, à travers quelques vagues expressions de saint Bernard, l'objet de ce nouveau démêlé. Le métropolitain était accusé de simonie [3]. La cour qu'il avait désertée « cherchait avec une maligne curiosité, dans ses vertus naissantes, le reste de ses vices anciens. » En somme, tout prétexte était bon pour le perdre. Voici en quels termes l'abbé de Clairvaux dénonce au pape Honorius la conduite de Louis le Gros.

« C'est en toute sincérité et confiance, très saint Père, que nous venons vous exposer les maux qui fondent dans notre pays sur l'Église notre mère. Autant que nous pouvons en juger, nous qui sommes sur les lieux, ce que le roi Louis persécute dans les évêques, c'est moins leur personne que leur zèle pour la justice, leur piété et jusqu'aux dehors de la religion. Votre Sainteté peut en faire aisément la remarque ; ceux qui auparavant, grâce à leurs mœurs et à

[1] *Gaufrid. ep. ad Stephan*, ap. *Hist. des Gaules*, XV, p. 334-335. Cette lettre, selon Brial (*ibid.* p. 335, note), et selon M. Luchaire (*Louis le Gros*, n° 465) fut écrite en 1130. Cette date repose sur l'élection d'un abbé de Pontlevoi, à laquelle elle fait allusion. Cf. *Gall. Christ.* VIII, col. 1382.

[2] La date de cet incident est difficile à fixer. On serait tenté de croire que les épitres 49, 50, 51 de saint Bernard, qui nous le font connaître, ont été composées pendant le temps qui suit immédiatement les fêtes de Noël, tant elles sont pleines de souvenirs qui ont trait à la Nativité, aux saints Innocents, à l'enfance de Jésus. Cf. 3ième sermon sur l'Epiphanie, n° 3. Ce qui est sûr, c'est qu'elles sont postérieures à l'exil de l'évêque de Paris, par conséquent, selon nous, au 14 avril 1129.

[3] « Quæritur simonia et inter nascentes virtutes emortuorum vel cadavera virtutum scrutatur curiosa malitia. » Bern. ep. 51.

leur conduite mondaines, étaient honorés, estimés, admis dans l'intimité, sont maintenant traités en ennemis, parce qu'ils vivent d'une manière digne de leur sacerdoce et qu'ils honorent en toutes choses leur ministère. De là ces outrages et ces injures qui ont assailli l'évêque de Paris, sans l'ébranler toutefois, parce que le Seigneur l'a soutenu par votre main [1]. De là ces efforts que le roi fait pour abattre la constance du seigneur de Sens, afin qu'après avoir renversé le métropolitain, ce qu'à Dieu ne plaise, il puisse plus aisément et à son gré s'attaquer aux suffragants. Qui doute enfin qu'il ait un autre dessein que de ruiner la religion, lorsqu'il la déclare ouvertement la destructrice de son royaume, l'ennemie de sa couronne. Ce nouvel Hérode ne redoute plus le Christ dans son berceau, mais il est jaloux de son triomphe dans l'Église. Quel grief a-t-il contre l'archevêque, si ce n'est le désir d'étouffer en lui, comme dans les autres, l'esprit de Dieu... Que le jugement parte donc de votre face, très saint Père. Nous avons confiance que vous protégerez l'innocence et que vous prononcerez selon la justice. Remettre cette affaire au tribunal et à la décision du roi, ce serait, hélas! livrer l'innocent aux mains de ses ennemis [2]. »

Cette lettre jette sur la politique religieuse de Louis le Gros une singulière clarté. Que le roi de France se soit échappé en injures violentes contre l'Église, rien de plus vraisemblable. Toute apparence d'opposition est aisément suspecte aux hommes de son tempérament et provoque inévitablement leur colère. Mais, nous nous empressons de l'ajouter, ces emportements accidentels et momentanés ne sauraient donner une idée exacte des sentiments de Louis le Gros à l'égard de la religion. Ce prince n'eut rien d'un Hérode. Ses antécédents et la suite de son his-

[1] « Hinc gravibus coutumeliis et injuriis episcopi Parisiensis innocentia pulsata est, sed non quassata ; quia Dominus supposuit manum suam, cum vestram opposuit. » Bern. *ep. 49*. Voilà une phrase fort embarrassante. Il s'agit de l'appui donné à l'évêque de Paris par le pape. Brial en trouve la preuve dans une bulle d'Honorius, en date du 2 mars — évidemment 2 mars 1129. (*Hist. des G.*, XV, 548, note *d.*) — Mais, d'une part, cette bulle ne nous paraît pas avoir trait au conflit survenu entre l'évêque de Paris et son souverain ; en second lieu, on peut se demander si elle n'est pas apocryphe, car ni Guérard (*Cartulaire de Notre-Dame de Paris*) ni Jaffé-Lœvenfeld (*Regesta Roman. Pontif.*) ne la reproduisent ; enfin, on sait qu'Honorius, au début de l'affaire, fut favorable à Louis le Gros. Il faut donc croire que le secours papal est arrivé tardivement, après l'intervention de l'abbé de Clairvaux.

[2] Ep. 49.

toire le prouvent surabondamment. Si saint Bernard a, en cette circonstance particulière, enflé la voix outre mesure pour stigmatiser un acte qu'il considérait comme attentoire à la liberté de l'Église, c'est qu'il était déjà prévenu contre le roi par le souvenir de l'exil de l'évêque de Paris, et qu'il crut apercevoir dans ces deux conflits, se succédant à un si court intervalle, tout un système de persécution.

Honorius ne semble pas avoir partagé ce sentiment. Il renvoya l'archevêque de Sens devant le tribunal de la justice royale. Mais au moins, s'écrie l'abbé de Clairvaux, « qu'il lui soit permis, s'il est condamné injustement, d'en appeler à Rome [1]. » L'affaire n'eut pas de suites graves, autant qu'on en peut juger par conjecture, en l'absence de documents précis. Henri le Sanglier demeura tranquillement en possession de son siège et de ses prérogatives [2].

La paix paraît donc s'être raffermie ou rétablie entre l'Église et l'État vers la fin de l'année 1129 ou au commencement de 1130. Celui qui eut le plus à souffrir de ces divers démêlés fut Bernard lui-même. Sa perpétuelle intervention dans les conflits politico-religieux avait fait des mécontents. « Les affaires de Dieu sont les miennes, écrivait-il ingénûment au cardinal Haimeric ; rien de ce qui le regarde ne m'est étranger [3]. » Aussi avait-il été l'un des principaux instigateurs de l'expulsion de Fulbert, abbé du Saint-Sépulcre de Cambrai [4]. C'était pareillement d'après son avis que l'évêque de Verdun, accusé de malversations et de simonie, avait donné sa démission au concile de Châlons, le 2 février 1129 [5]. Tout-à-coup une grande rumeur s'éleva contre lui. De quel droit, disait-on, un simple abbé fait-il la police de toute l'Église de France ? Est-ce à un moine obscur qu'il appartient de régler les différends qui s'élèvent dans les diocèses ? Rien de bien ne se peut-il faire sans lui ? Sa main est partout ; il prend le pas sur les évêques, sur les conciles et sur le légat

[1] Epp. 50 et 51.
[2] Cf. Bern. ep. 182.
[3] Ep. 20.
[4] Voir sur cette affaire, Herman, *de Miraculis S. Mariæ Laudunensis*, lib. III, cap. 20, ap. *Mon. Germ.* XII, 656 et suiv.
[5] Sur cette question, voir Laurent de Liège, *Hist. Virdunens.*, ap. *Hist. des Gaules*, XIII, 636 ; Cf., *ibid.*, XV, 269 ; Mansi, XXI, 378; Bern., *ep. 48*, et notes de Mabillon. La date du concile de Châlons nous est fournie par Albéric de Trois Fontaines (*Chron.*, ap. *Hist. des Gaules*, XIII, 697).

lui-même. Bientôt, si on n'y prend garde, il usurpera les prérogatives du pape et des cardinaux.

Ces récriminations étaient habiles : elles avaient l'air d'un hommage rendu à la suprématie romaine. Aussi firent-elles impression sur l'esprit du pape et des cardinaux. Craignit-on réellement que l'abbé de Clairvaux n'empiétât sur les droits du Saint Siège, et jugea-t-on utile, pour maintenir le respect de la discipline, de faire rentrer dans le rang, c'est-à-dire dans le silence de son cloître, un moine qui, au nom de la réforme, prenait partout le ton du commandement, ou bien voulut-on simplement donner satisfaction aux mécontents ? Toutes ces hypothèses sont plausibles; mais il est aussi fort probable que les lettres si virulentes par lesquelles l'abbé de Clairvaux avait récemment flétri la politique de Louis le Gros, avaient nui à leur auteur dans l'esprit des cardinaux. Les hommes de gouvernement se défient toujours des exagérations de langage et jugent impropre aux affaires quiconque ne sait pas, au plus fort même de la mêlée, garder la modération. Bernard avait ainsi, par l'emportement de son zèle, fourni des armes à ses adversaires.

Le cardinal Haimeric fut chargé de lui adresser des remontrances. Bien que rédigées par un compatriote et un ami [1], elles furent extrêmement sévères : « Il y a dans l'Église, disait-on [2], diverses vocations. Et de même que tout est en paix quand chacun reste à sa place et à son rang, de même aussi tout se confond et se désorganise quand on dépasse les bornes de sa profession. Qu'est-ce qu'un moine a de commun avec la cour et avec les conciles ? Il ne faut pas que des voix criardes et importunes sortent des cloîtres pour troubler le Saint Siège et les cardinaux. »

Si jamais l'abbé de Clairvaux eut besoin de toute son humilité pour ne pas se révolter contre l'injustice, ce fut en cette occasion. Visiblement, on oubliait les services réels qu'il avait rendus à l'Église pour lui reprocher de prétendues infractions à sa règle.

[1] Nous avons de nombreuses lettres de Bernard à Haimeric ; epp. 15, 20, 51, 54, 157, 160, 163, 181. Dans son épître 144, l'abbé de Clairvaux le recommande ainsi aux prières de ses religieux : « Orate pro domno cancellario, qui mihi pro matre est. »

[2] La lettre du cardinal Haimeric ne nous est point parvenue. Nous n'en connaissons la teneur que par la réponse de l'abbé de Clairvaux.

Une méprise aussi manifeste lui donnait beau jeu pour sa défense. Aussi, dans sa réponse, énumère-t-il complaisamment les réformes nécessaires auxquelles il a pris part, et apostrophant le Sacré Collège :

« Pour laquelle de ces œuvres me lapidez-vous, s'écrie-t-il [1], ou plutôt me déchirez-vous, car il est juste de me reconnaître moins outragé que mon divin maître..... J'étais présent aux conciles de Laon (et de Châlons), je l'avoue, mais on m'y avait appelé, mais on m'y avait traîné. Si cela déplaît à mes amis, cela ne me déplaît pas moins. Plût à Dieu que je n'y fusse pas allé ! Plût à Dieu que je n'aille pas à d'autres assemblées du même genre ! »

Ici le saint moine passe habilement de la défense à l'attaque :

« Plût à Dieu, ajoute-t-il, que tout récemment encore je n'eusse pas été appelé à voir la tyrannie armée contre l'Église par l'autorité apostolique, comme si elle n'eut pas été assez armée par sa propre fureur. J'ai senti, selon la parole du prophète, ma langue s'attacher à mon palais lorsque tout-à-coup nous fûmes accablés sous le poids des lettres pontificales. Hélas ! je me suis tu, je me suis humilié lorsque j'ai vu, à la lecture de ces lettres, le visage des innocents se couvrir de confusion, et les impies se réjouir du mal qu'ils avaient fait, et triompher de leurs œuvres criminelles. On avait pitié de l'impie, comme pour l'autoriser à persévérer dans l'injustice. »

Après avoir lancé ce trait hardi qui atteignait directement le souverain Pontife, par dessus la tête des cardinaux, l'abbé de Clairvaux bat prudemment en retraite. Il demande — et en cela il était sincère [2] — à être exempté officiellement du souci des affaires extérieures.

« Personne mieux que vous, dit-il, au chancelier Haimeric, ne peut me délivrer de ces assujettissements. Pour cela, ce n'est ni le pouvoir qui vous manque ni le vouloir, je le sais. Je m'en réjouis. Ma volonté est entièrement conforme à la vôtre... Ordonnez donc, si vous le voulez bien, à ces grenouilles criardes et importunes de ne

[1] Ep. 48. Avec Mabillon nous assignons à cette lettre la date *circa annum* 1130.
[2] Cf. ep. 52.

point sortir de leurs trous et de se contenter de leurs marais. Qu'on ne les entende plus dans les conciles, qu'on ne les rencontre plus dans les palais. Qu'aucune autorité,. aucune nécessité ne puisse les contraindre à se mêler d'affaires et de procès. Peut-être de la sorte votre ami échappera-t-il au soupçon de présomption. Je suis bien résolu à ne sortir de mon cloître que sur l'ordre exprès du légat du Saint Siège ou de mon évêque, auxquels, vous le savez, je dois obéissance, à moins toutefois que je n'en sois dispensé par un privilège de l'autorité supérieure. Que si, comme je l'espère, je reçois de vous ce privilège, je demeurerai sûrement en paix et j'y laisserai les autres. Toutefois, j'aurai beau me cacher et me taire, cela ne fera pas cesser les murmures des églises, à moins que la cour romaine ne cesse elle-même de porter préjudice aux absents par complaisance pour ceux qui l'obsèdent. »

Ce dernier trait était la flèche du Parthe. En le lançant, Bernard obéissait évidemment à un mouvement d'impatience. Rappeler de la sorte ses supérieurs à leur devoir, c'est peut-être soulager sa conscience, mais à coup sûr, c'est risquer de les offenser. La leçon eut gagné infiniment à être donnée avec plus de délicatesse et moins d'amertume. Mais la mesure ne fut jamais ce qui distingua le langage de saint Bernard. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'il l'ait dépassée dans une circonstance où on n'avait pas craint de le blesser lui-même injustement.

Quelques mois plus tard éclatait le schisme d'Anaclet II [1]. Nous avons déjà indiqué ici même quelle fut en cette occasion l'attitude de Louis le Gros et de l'abbé de Clairvaux. La paix fut faite entre l'Église et l'État sur le terrain religieux, au concile d'Étampes [2], et, à part un nuage léger qui la troubla passagèrement à l'occasion des affaires d'Orléans, en 1133, et du concile de Pise, en 1135 [3], rien ne l'altéra jusqu'à la mort du roi, arrivée le 1er août 1137.

[1] 14 février 1130.
[2] Cf. *Saint Bernard et le Schisme d'Anaclet II en France*, dans la *Revue*, livr. du 1er janvier 1888.
[3] Cf. Bern., epp. 255 et 150.

## II

### ÉLECTION ÉPISCOPALE DE LANGRES (1138) ; ÉLECTION ÉPISCOPALE ET COMMUNE DE REIMS (1139) ; CONCILE DE SENS (1140) ; ÉLECTION ÉPISCOPALE DE BORDEAUX (1141).

Avant de quitter Rome (3 juin 1138)[1], l'abbé de Clairvaux avait été saisi d'une question qui intéressait au plus haut point son monastère. Le siège de Langres était devenu vacant. Or, d'après une mesure générale qu'Innocent II paraît avoir inaugurée, ou, pour mieux dire, renouvelée vers ce temps, les chapitres diocésains ne pouvaient plus procéder à une élection épiscopale avant d'avoir pris l'avis d'hommes prudents et religieux. Apparemment, c'étaient les abbés dévoués à la réforme et surtout les évêques que le souverain pontife désignait par ces termes[2]. Un moyen sûr de se conformer à l'esprit de la loi, c'était de consulter la curie elle-même. Suivant ce dernier parti et désirant obtenir une pleine liberté pour l'élection d'un évêque, le doyen du chapitre de Langres, Robert, et le chanoine Olric se rendi-

[1] Bern., ep. 317.

[2] « Mandatum a Domino Papa acceperant nequaquam præsumere hoc, nisi ad *consilium religiosorum virorum.* » Bern., ep. 164. Le concile de Latran de l'année 1139 devait formuler la même doctrine dans son canon 28 : « Obeuntibus sane episcopis, quoniam ultra tres menses vacare ecclesias sanctorum patrum prohibent sanctiones, sub anathemate interdicimus ne canonici de sede episcopali ab electione episcoporum excludant *religiosos viros*, sed eorum consilio honestam et idoneam personam in episcopum eligant. Quod si exclusis *religiosis viris* electio facta fuerit, quod absque eorum consensu et conniventia factum fuerit, irritum habeatur et vacuum.» (Labbe, *Concil.*, X, 1009 ; Cf., Jaffé-Lœvenfeld, *Regesta*, t. I, p. 885.) On s'est demandé quels étaient ces *religiosi viri*. Georg von Below (*Die Entstehung des Ausschliesslichen Wahlrechts der Domkapitel*, Leipzig, 1883, p. 6), s'appuyant sur plusieurs textes de Geroch de Reichersperg, estime que ce sont les abbés des monastères situés dans les diocèses dont les sièges sont vacants. Il faut sûrement entendre aussi par ces expressions les évêques de la province, représentés par le métropolitain et deux ou trois suffragants. Voir la lettre d'Innocent II à Louis le Jeune, ap. Bouquet, XV, 394-395 ; Jaffé-Lœvenfeld, n° 8067 (5750). Cf. Bern., epp. 169 et 202. A noter que les prescriptions d'Innocent remettaient en vigueur les anciens canons et les anciens usages, en ce qui concerne la participation des évêques aux élections épiscopales. Cf. Fustel de Coulanges, *Histoire des Institutions politiques de l'ancienne France ; la monarchie franque*, p. 526-533.

rent à Rome, accompagnés de l'archevêque de Lyon, leur métropolitain, et prièrent l'abbé de Clairvaux d'appuyer leur requête auprès d'Innocent II. Bernard attachait la plus grande importance au choix d'un prélat qui devait avoir juridiction sur Clairvaux. « Dieu me garde, leur répondit-il, de me prêter à votre dessein, à moins que vous ne soyez bien décidés à n'élire qu'une personne idoine et digne. » Les délégués du chapitre l'assurèrent qu'ils étaient prêts à suivre en cela son avis ; et l'archevêque de Lyon ajouta que pour son compte, il ne ratifierait jamais une élection faite en violation de ces promesses. Le chancelier Haimeric fut pris à témoin de ce double et solennel engagement. Sur ces bases, on tint conseil au sujet des différentes candidatures qui avaient chance de se présenter ; deux candidats réunirent les suffrages de cette commission improvisée ; il fut arrêté que le chapitre pourrait choisir entre l'un et l'autre, mais devrait élire l'un des deux. Cette résolution fut soumise au pape, qui l'approuva sans réserve. L'archevêque et les délégués s'engagèrent de nouveau à y demeurer fidèles ; et, cela fait, ils retournèrent en France [1].

A quelque temps de là, Bernard les y suivit. Mais quel ne fut pas son étonnement lorsque, au sortir des Alpes, il apprit que l'élection de Langres avaient été subrepticement accomplie, sans égard pour les engagements que le doyen du chapitre et l'archevêque de Lyon avaient pris à Rome! L'élu était un moine de Cluny, agréable au duc de Bourgogne, mais d'une réputation équivoque [2], et malgré la protestation de la majorité des membres du chapitre de Lyon, le métropolitain s'apprêtait à le sacrer dans sa ville archiépiscopale ; le jour de la cérémonie était même déjà fixé [3].

Bernard usa de tout son pouvoir pour faire annuler cette élection anticanonique. Mais bientôt Pierre le Vénérable, arrivant à Cluny après un long voyage dans le Poitou [4], précipita les

[1] Bern. ep. 164.

[2] « Mihi interdicit dicere pudor quod publica fama de eo dicit, imo infamatio celeberrima divulgavit. » Bern. ep. 167. Cf. ep. 164. Selon M. Petit (*Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, Paris, 1888, tom. II, p. 35), le candidat des Clunistes aurait été Henri, un des fils du duc de Bourgogne. Cela n'est pas vraisemblable. Du reste, le récit de l'auteur (p. 35-38) témoigne d'une grande ignorance du sujet.

[3] Bern., ep. 164.

[4] Petri Venerab., ep. I, 29, ap. Bouquet, XV, 634. Nous étudierons

événements, en présentant le nouvel élu au roi de France, qui passait alors par le Puy (15 août 1138). Louis le Jeune, que rien ne mettait en défiance, lui donna sans difficulté l'investiture des *regalia*.

Le sacre fut fixé à une date très rapprochée. L'abbé de Clairvaux, averti à temps, s'empressa d'interjeter appel à Rome [1]; l'archidiacre de Langres, le chanoine Bon-Ami, Foulques, doyen de la métropole de Lyon, et plusieurs religieux de Clairvaux, s'associèrent à sa protestation. Ce fut en vain. Le métropolitain, assisté des évêques de Mâcon et d'Autun, passa outre et consacra le moine de Cluny [2].

Cependant le droit n'avait pas été violé impunément. Grâce à l'intervention de l'abbé de Clairvaux [3], l'élection fut cassée sans égard pour le sacre qui, dans l'esprit de l'archevêque de Lyon, devait la rendre définitive, et les membres du chapitre de Langres furent mandés à Rome pour régler, de concert avec le Saint Siège, la procédure à suivre dans la future élection [4]. Ici saint Bernard intervint de nouveau. Les intérêts du diocèse, en particulier ceux de la ville épiscopale, étaient en souffrance. Le déplacement des chanoines eut encore empiré la situation. L'abbé de Clairvaux prit sur lui de retenir à leur poste les membres du

ailleurs la querelle qui s'éleva à cette occasion entre l'abbé de Clairvaux et Pierre le Vénérable. « Præterito beatæ Dei genitricis festo, apud Anicium, regalem curiam, cui interfui », etc. (Petr. Vener., ep. I, 29, *loc. cit.*) Brial entend par cette fête la Purification ou l'Annonciation de l'année 1138. (*Hist. des Gaules*, XV, 634, note *c.*) Comme cette date est évidemment fausse, M. Achille Luchaire la corrige ; mais en la corrigeant, il retient le nom de la fête, Purification ou Annonciation, qu'il fixe en 1139. C'est une autre erreur. Entre le voyage de saint Bernard à Lyon (juin ou juillet 1138, Cf. Bern. ep. 164) et la date de l'investiture précipitée du Cluniste au Puy, il n'est pas possible de placer six ou même huit mois. La fête dont il s'agit n'est donc pas la Purification (2 février), ni l'Annonciation (25 mars) ; ce ne peut être que l'Assomption (15 août) ou la Nativité (8 septembre), plus probablement l'Assomption. Nous verrons plus loin que le sacre ou tout au moins l'investiture de Godefroid de la Roche eut lieu avant le 28 octobre 1138. A corriger, d'après ces indications, la date indiquée par M. Luchaire (*Actes de Louis VII*, p. 63), pour le séjour de Louis le Jeune au Puy ; au lieu de : *2 février ou 25 mars 1139*, lire : *15 août ou 8 septembre 1138*.

[1] Ep. 164.

[2] Bern, epp. 164, 166.

[3] Epp. 166, 168 ; Cf. ep. ad Umbaldum Cardin. ap. Hüffer, *der heilige Bernard von Clairvaux*, p. 191 et 211.

[4] Bern., ep. 169.

chapitre, après avoir rétabli l'accord entre eux et leur avoir fait promettre qu'ils suivraient dans leur choix l'avis de personnes sages que leur désignerait le souverain Pontife lui-même [1]. On ne sera pas surpris que Rome ait approuvé cette combinaison. Nous ignorons quelles furent les personnes appelées à faire partie du conseil consultatif ; le résultat de l'élection nous est seul connu : les suffrages se portèrent sur l'abbé de Clairvaux [2]. A ce coup imprévu, Bernard demeura confondu. Il avait déjà, à plusieurs reprises, refusé l'épiscopat ; rien n'était capable d'ébranler sa résolution. Il fallut procéder à une troisième élection. Mais le chapitre avait les yeux fixés sur Clairvaux. A défaut de l'abbé du monastère, il en prit le prieur, Godefroid de la Roche, ami et cousin de saint Bernard. Vainement celui-ci se plaignit-il qu'on lui ravissait « le bâton de sa faiblesse, la lumière de ses yeux et son bras droit [3]. » Opposer encore une résistance opiniâtre à la volonté du chapitre, c'eût été faire preuve d'une obstination égoïste. L'abbé de Clairvaux finit donc par céder, et il est permis de croire qu'après l'hésitation et les regrets de la première heure, il éprouva une secrète joie de voir « un autre lui-même » occuper le siège de Langres [4].

Mais ces difficultés levées, il en surgit une autre. Godefroid de la Roche ne pouvait prendre possession de son siège avant d'avoir reçu l'investiture royale. Or, qu'allait penser Louis le Jeune de cette substitution inattendue d'un évêque Cistercien à un évêque Cluniste ? En investissant des *regalia*, pendant son séjour au Puy, le candidat du duc de Bourgogne, de l'archevêque de Lyon et de Pierre le Vénérable, il avait cru faire acte d'habile politique. Lui fallait-il maintenant renoncer aux avantages de son œuvre ? Et n'y avait-il pas lieu de craindre que ce démenti qu'il se donnait à lui-même n'offensât également les protecteurs du premier élu, qui étaient les meilleurs défenseurs des intérêts de la couronne dans la région de l'Est ? Ce fut, sans doute, cette considération qui fit hésiter le roi de France à ratifier le dernier choix du chapitre de Langres. Sa réponse à la lettre de saint Ber-

[1] Bern., ep. 170.
[2] Cf. *Bern. Vita*, lib. I, cap. XIV, n. 69.
[3] Bern., ep. 170.
[4] « Quem diligo tanquam meipsum. » *Ibid.*

nard n'avait pas, comme on l'a dit, le caractère d'une opposition décidée [1] ; elle allait simplement à gagner du temps, en vue d'informations à prendre, probablement auprès de l'abbé de Cluny.

Mais ce délai, en prolongeant le veuvage de l'église de Langres, devenait infiniment préjudiciable aux intérêts, tant spirituels que temporels, du diocèse. L'abbé de Clairvaux, qui en mesurait toutes les conséquences, en fut effrayé. « Au nom du Roi des rois, » il conjura Louis le Jeune de se hâter : « L'église de Langres et l'église de Reims sont par terre, s'écrie-t-il [2], et il n'est personne qui leur donne la main afin qu'elles se relèvent. Puisse la divine Clémence éloigner de votre cœur et de votre pensée le dessein d'ajouter à notre douleur et d'entasser tristesse sur tristesse ! Plutôt mourir que de voir un roi de bonne renommée et d'espérances meilleures encore [3], s'opposer aux conseils de Dieu et attirer sur lui-même la colère du souverain Juge ! Loin de nous ces malheurs ! Loin de nous cette pensée ! Nous espérons, nous attendons mieux. » Qu'est-ce qui pourrait, du reste, justifier le retard apporté à l'investiture ? L'élection a été faite selon les règles ; l'élu est fidèle à ses devoirs. « Il cesserait de l'être, s'il ne voulait pas recevoir de vous ce qui est à vous. Mais il n'a pas porté la main sur ce qui vous appartient, il n'est point entré dans votre ville ; il ne s'est mêlé d'aucune affaire, quoique tout l'y ait vivement engagé, et les instances du clergé, et les sollicitations du peuple, et l'affliction des opprimés; et les vœux des gens de bien. Puisqu'il en est ainsi, vous voyez combien il est nécessaire, soit pour l'honneur dû à votre majesté, soit pour notre intérêt, que vous preniez au plus tôt une décision... Autrement, je le crains, vous causeriez un grave préjudice aux biens de régale qui appartiennent à cette église. »

Cluny s'était soumis humblement à la sentence de Rome. Rien

[1] « Gratias agimus vestræ clementiæ pro benigno responso, quod vestra dignatione meruimus. Verumtamen dilatio terret nos. » Bern., ep. 170.

[2] Ep. 170.

[3] Louis VII n'avait vraisemblablement pas plus de 15 à 16 ans. Cf. *Historia gloriosi Ludovici regis*, édit. Molinier, Picard, 1887, p. 150. Ce texte, nous paraît avoir une autorité au moins égale au *Chronicon S. Dyonisii ad cyclos pascales* et à la seconde Chronique de saint Denis, qui placent la naissance de Louis le Jeune, la première en 1121 et la seconde en 1120. Cf. *Biblioth. de l'école des chartes*, XL, p. 276 et 287.

par conséquent ne s'opposait à la consécration de Godefroid de la Roche. Lorsque le roi de France n'eut plus de doute à ce sujet, il s'empressa de faire droit à la juste requête de l'abbé de Clairvaux : il donna l'investiture au nouvel évêque de Langres, qui put être sacré avant même la fin du mois d'octobre 1138 [1].

*Heu ! corruit Virgo Remensis ecclesia !* s'était écrié saint Bernard [2], « L'église de Reims tombe en ruines. » L'archevêque Raynaud avait laissé, en effet, en mourant (13 janvier 1138) [3], sa ville épiscopale en proie aux troubles causés par la Commune naissante.

On n'a pas encore clairement expliqué le mouvement communal qui caractérise le XIIe siècle [4]. Si quelques villes ont obtenu pacifiquement, au moyen d'une simple pression morale ou à prix d'argent, les chartes qui les affranchissaient de la justice royale, seigneuriale ou épiscopale, souvent, il faut bien le recon-

[1] Cela résulte d'un document publié par le *Gallia Christiana* (t. IV, *Instrum.*, col. 170.). Il est question d'un procès terminé le 28 juin 1140. Or, deux fêtes distinctes de saint Simon et saint Jude (28 octobre) avaient déjà été célébrées depuis que la cause était introduite au tribunal de l'évêque Godefroid. « Fraternitate vestræ notum facimus... abbatem Herbertum... *præsentiam nostram adiisse... Die natalis Apostolorum Symonis et Judæ quo jam dicta quærimonia facta est,* » etc. Voir la suite, *loc. cit.* Par conséquent, Godefroid occupait déjà le siège de Langres le 28 octobre 1138. La date fournie par Mabillon (ap. Migne, t. 182, p. 330, note 451) d'après Pérard : *anno Christi 1141, episcopatus Godefridi anno secundo,* doit être considérée comme inexacte.

[2] Ep. 170.

[3] Varin, s'appuyant sur une ancienne inscription tumulaire rapportée par le *Gallia Christiana* (tome IX, p. 84), fixe la mort de Raynald au 13 janvier 1139 (*Archives administratives de la ville de Reims*, tom. I., p. 296.) Nous ferons observer que l'inscription marque l'an 1138. Si l'obituaire est exact : « Idibus januarii decessit domnus Raynaldus », c'est bien au 13 janvier 1138, et non au 13 janvier 1139, qu'il faut placer la date du décès de Raynald. En tout cas, il était mort avant le mois d'octobre 1138, car saint Bernard fait allusion à la vacance du siège de Reims dans sa lettre à Louis VII (ep. 170), qui, comme nous l'avons vu, est antérieure au 28 octobre 1138.

[4] Sur l'origine des Communes, voir surtout Achille Luchaire, *Les Communes françaises à l'époque des Capétiens directs*, (Paris, Hachette, 1890). L'ouvrage est d'un maître. Nous faisons cependant nos réserves sur le rôle que l'auteur fait jouer à l'Eglise dans l'établissement des communes. Le chapitre sur *Les excès des gens de commune* devrait être placé avant celui qui est intitilé : *l'Eglise et le mouvement communal.* Cette simple transposition aiderait le lecteur à comprendre l'attitude de l'Eglise vis-à-vis des gens de commune.

naître, les bourgeois ne conquirent leurs libertés municipales que par la violence et à leur corps défendant. Comment en eut-il été autrement? L'établissement des communes fut une véritable révolution sociale. La population urbaine, nous parlons surtout des corporations marchandes et industrielles, la bourgoisie, si l'on veut, essayait d'obtenir sa place au soleil, son indépendance; et elle ne pouvait y réussir qu'en portant préjudice à ses seigneurs naturels, roi, barons, évêques ou abbés. Un contrat à l'amiable entre les intéressés eut été le plus sûr et le plus équitable moyen de régler les difficultés qui naissaient inévitablement d'une pareille révolution. Mais il est bien rare que l'équité préside aux mouvements de cette nature. D'ordinaire on subit, si on ne le proclame, le principe de toutes les révoltes légitimes ou illégitimes, à savoir que la liberté se prend et ne se demande pas.

C'est sous le bénéfice de cette idée que s'établit la commune de Reims. Sans égard pour la défense [1] du pape Innocent II, les bourgeois profitèrent de la vacance du siège archiépiscopal pour constituer un corps municipal ayant à sa tête un majeur ou maire. Et nous apprenons par une lettre de Louis VII que, « acquiesçant à l'humble requête et aux supplications des Rémois, le monarque leur octroya une commune sur le modèle de la commune de Laon, sauf le droit et les coutumes de l'archevêché et des autres églises [2]. »

Ces clauses ne nous fournissent que des renseignements fort

[1] Innocent II voyait surtout dans l'établissement de la commune une violation des droits de l'évêché : « Justitia et ratio suadent ut bona cujuslibet sedes vacantis ecclesiæ a nemine debeant temerarie occupari... Si qui vero *communiam* facere in eadem civitate præsumpserint, hujuscemodi factum irritum ducimus. » Jaffé, *Regesta*, 2e édit., no 8030 ; Migne, t. CLXXIX, p. 468-469. La lettre est datée de Latran, 30 avril. Les éditeurs des *Regesta* et Migne ont été induits par Varin à fixer cette lettre au 30 avril 1139. Mais Varin n'avait été amené lui-même à cette conclusion qu'en fixant la mort de l'archevêque Raynaud en 1139. Or, son erreur sur ce point est manifeste. Il n'est donc pas impossible que la lettre papale soit du 30 avril 1138. Cependant, si comme le veulent les *Annales Remenses et Colonienses* (ap. *Mon. Germ.* XVI, 733), la commune de Reims ne fut établie qu'en 1139, rien ne prouve que le bref d'Innocent II ne soit pas également de cette année.

[2] *Ep. Ludov.* ap. *Hist. des Gaules*, XVI, 5. « Anno 1139, facta est Remis communia a Ludovico rege adolescente, pecunia data a civibus. » *Annal. Remens. et Colon.*, *loc. cit.*

vagues sur la révolution qui venait de s'accomplir à Reims [1]. De temps immémorial les archevêques exerçaient, avec l'appui de la royauté, une juridiction universelle sur la ville. D'autre part, les habitants gardaient précieusement le souvenir d'une époque où ils jouissaient du privilège d'être jugés par des magistrats de leur choix. Au XIIe siècle, il ne restait plus que des débris de cette vieille institution, qui remontait à saint Remy, l'apôtre des Francs, et avait pris le nom d'échevinage [2]. Insensiblement les évêques, magistrats eux-mêmes et *défenseurs* de la cité, avaient transformé leur patronage en une seigneurie à peu près absolue. Quel politique était assez habile pour donner satisfaction aux bourgeois sans violer les droits acquis de l'épiscopat? Louis VII crut tourner toutes les difficultés en octroyant à Reims une commune sur le modèle de celle de Laon, qui était aussi une ville épiscopale. Mais cet accommodement n'était qu'un leurre. A Laon, la charte communale reposait sur un contrat, consenti par l'évêque, où les droits des bourgeois étaient clairement définis [3]. A Reims, l'église n'avait pas été consultée sur l'établissement d'un pouvoir, rival du sien. Louis VII avait, à la vérité, réservé « le droit et les coutumes de l'archevêché et des autres églises. » Mais il restait à déterminer en toute justice « ce droit et ces coutumes ; » et c'est ce qu'il paraissait difficile de faire rigoureusement.

D'après la charte, « les mainmortes étaient entièrement abolies. » « Les tailles » devaient être « réparties de telle sorte que tout homme, devant taille, payât seulement quatre deniers à chaque terme et rien de plus, à moins qu'il n'eût une terre devant taille, à laquelle il tînt assez pour consentir à payer la taille. » Nous lisons encore dans la charte de Laon : « Les censitaires ne paieront à leur seigneur d'autre cens que celui qu'ils lui doivent par tête... ils n'accorderont rien en sus à leur seigneur que de leur propre volonté [4]. »

[1] Cf. Marlot, *Metropolis Remensis Historia*, II, 327 et seqq. ; Augustin Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*, lettre XX.

[2] « Dummodo legibus vivere pateretur quibus civitas continue usa est a tempore sancti Remigii Francorum Apostoli. » Ep. Joann. Sarisberiens, ap. *Hist. des Gaules*, XVI, 568.

[3] Voir, sur la *Commune de Laon*, Augustin Thierry, *lettres XVI-XVIII*.

[4] C'est en cela, paraît-il, que consistait l'essence même de la commune. « Communio, novum ac pessimum nomen, sic se habet ut capite censi omnes

Il n'est pas douteux que ces articles, et particulièrement ceux qui réglaient l'exercice de la justice seigneuriale, aient entamé « le droit et les coutumes » de l'archevêché et des abbayes. La commune affecta de ne pas s'en soucier. Tous les usages qui la gênaient furent considérés comme une usurpation des églises. Louis VII n'avait réservé que les droits et les coutumes ayant environ cent ans d'existence [1]. Il suffit aux bourgeois de rajeunir par la pensée tous les droits et toutes les coutumes pour les supprimer du même coup.

Mais ces empiétements n'allèrent pas sans protestation. Le chapitre en appela à son protecteur naturel, le roi de France, qui justement percevait les revenus temporels de l'archevêché et en exerçait la seigneurie durant la vacance du siège. « Eh quoi ! s'écrie Louis VII, écrivant au maire et à la commune de Reims [2], vous prétendez que le droit des églises n'est point un droit et que les coutumes établies en leur faveur, dès les temps anciens, ne sont pas des coutumes, et vous usurpez par violence les prérogatives et les possessions des églises. En cela vous excédez les bornes prescrites par la charte que nous vous avons octroyée. » Le roi enjoint ensuite aux magistrats et aux bourgeois de laisser en paix toutes les églises et spécialement celle de Notre-Dame et de Saint-Remi, les avertissant que si, à l'avenir, ces églises lui criaient merci, il ne voudrait, ni ne devrait, ni ne pourrait leur dénier justice.

Cet ordre ne fut pas observé. Comment l'eût-il été ? Pour que la commune conquît son autonomie, ne fallait-il pas qu'elle empiétât sur les droits de la seigneurie existante ? Et cette seigneurie n'était autre que l'Église. Peut-être le chapitre et les différents corps du clergé eussent-ils consenti à céder quelques-uns de leurs droits, moyennant un dédommagement pécuniaire, comme cela s'était vu à Laon. Mais il ne paraît pas que Louis VII ait songé à proposer aux Rémois une transaction de ce genre. Aussi la commune, munie de sa charte, ne cessa-t-elle de l'interpréter

solitum servitutis debitum dominis semel in anno solvant, et si quod contra jus deliquerint, pensione legali emendent. Cæteræ consuum exactiones, quæ servis infligi solent, omnimodis vacent. » Guibert : *De vita sua*, lib. III, cap. 7, ap. Migne, t. CLVI, p. 922.

[1] « Consuetudines per centum annos plus minusve possessas. » Ep. Ludov. ap. *Hist. des Gaules*, t. XVI, p. 5.

[2] Ep. cit.

à son avantage ; tous les points réservés par Louis le Jeune furent successivement violés. Défense était faite aux Rémois d'admettre dans leur association les quartiers et les villages situés hors des murs de la ville[1]. Mais, soit que les habitants de ces paroisses rurales eussent désiré jouir des franchises garanties par la charte royale, soit que les bourgeois, en vue de se fortifier contre la seigneurie épiscopale, les eussent sollicités de se joindre à eux, on les vit tous bientôt, citadins et paysans, faire cause commune et marcher sous la même bannière. Nulle barrière n'était capable d'arrêter ces progrès de l'insurrection. Les bourgeois osèrent emprisonner les gens de corps de l'évêché et de l'abbaye ; ils en mirent plusieurs à rançon et substituèrent à la justice ecclésiastique la justice communale [2].

En apprenant une telle révolution, accompagnée d'abus si criants, l'abbé de Clairvaux poussa un soupir de douleur. Déjà il avait gémi sur le veuvage de l'église de Reims ; mais combien, depuis un an, l'état de cette métropole s'était aggravé ! Ses droits seigneuriaux étaient abolis ou contestés, sa justice méconnue, les sources de ses revenus diminuées ou taries. Quelle puissance allait venir à son secours et la couvrir de sa protection ? En vain on avait invoqué l'intervention du roi. « Le roi s'est humilié, dit saint Bernard, et son indignation s'est calmée [3]. » Il semble qu'il pactise avec les usurpateurs. « Que reste-t-il, sinon que la main apostolique vienne soutenir l'affligée, apportant des soins et un appareil pour ses blessures. »

Le plus efficace des remèdes, au jugement de l'abbé de Clairvaux, était une prompte convocation du clergé pour l'élection du successeur de Raynaud. « L'église de Reims tombe à sa perte, écrit-il au souverain pontife [4], car ses fils combattent contre elle et elle n'a pas de père qui puisse la délivrer. Son unique espérance est dans Innocent... La première chose à faire, c'est de presser l'élection, de crainte que l'insolence du peuple Rémois

[1] Cf. Luchaire, *Les Communes françaises*, p. 68 et suiv.
[2] Ep. Ludov. *loc. cit.*, p. 5 et 6.
[3] « Ecce rex humiliavit se, et quievit indignatio ejus, » ep. 318. Augustin Thierry ne nous paraît pas avoir compris le sens de cette phrase. A ce propos nous ferons remarquer qu'il donne, comme Marlot, une explication fausse des démêlés qui existaient, à cette date, entre Louis le Jeune et Innocent II.
[4] Ep. 318.

ne ruine le peu qui subsiste encore, si on ne résiste, le bras levé, à sa fureur. Pourvu que l'élection soit solennisée avec les cérémonies d'usage, nous avons confiance que dans tout le reste le Seigneur nous donnera faveur et succès. »

Le vues de l'abbé de Clairvaux étaient d'un sage. Et on se demande pour quels motifs le roi et le clergé avaient si longtemps entretenu la vacance du siège. Sans doute, le roi, qui en percevait les revenus, trouvait son compte à ces délais. Mais il paraît que le souverain pontife, en faisant dépendre de son assentiment préalable la validité de l'élection, l'avait involontairement retardée. Si nous comprenons bien les termes de la lettre d'Innocent II à Louis VII, le roi de France ne pouvait autoriser les électeurs à se réunir avant d'avoir pris lui-même conseil de la cour de Rome [1]. Cette démarche coûtait infiniment à la fierté du jeune monarque. Il s'y décida pourtant. Aussi l'autorisation qu'il sollicitait lui fut-elle accordée sans délai.

Le document pontifical qui la contient nous révèle l'impression produite à Rome, tant par l'épître de saint Bernard que par d'autres lettres du clergé Rémois. Innocent II ne paraît connaître et juger la commune que d'après ses excès. Aussi en demande-t-il l'abolition immédiate. « Puisque Dieu a voulu que tu fusses élu et sacré roi pour défendre son épouse, c'est-à-dire la sainte Église rachetée de son propre sang, et maintenir ses libertés sans atteinte, nous te mandons par ces écrits apostoliques, et t'enjoignons pour la rémission de tes péchés, de dissiper par ta puissance royale les coupables associations des Rémois qu'ils nomment *Compagnies*, et de ramener tant l'Église que la ville en l'état et la liberté où elles étaient au temps de ton père d'excellente mémoire [2]. »

Le roi de France demeura sourd à ces conseils, d'ailleurs dangereux, sinon impraticables. Prétendre lui faire une obligation non seulement de réprimer les abus dont les Rémois se rendaient coupables, mais encore d'annuler la faveur qu'il leur avait octroyée, c'était trop présumer de sa docilité. Il crut satisfaire à la fois à ses intérêts et à sa conscience, en adressant, d'une part, aux bourgeois émancipés un avertissement sévère et en pressant de l'autre l'élection épiscopale.

[1] Ep. Innocent, ap. Bouquet, t. XV, p. 394. « Preces tuas admittimus. »
[2] *Ibid.*

« Nous vous avons déjà mandé, écrit-il[1] au maire et à la commune, et maintenant encore nous vous mandons et ordonnons de laisser aller en paix les sergents des chanoines, de leur restituer ce que vous leur avez pris, et de conserver entièrement aux églises et aux chanoines leurs justices, coutumes et franchises. »

Le bref d'Innocent II à Louis VII exigeait que l'élection du successeur de Rainaud se fît sous les auspices du légat Geoffroy de Chartres, et des évêques d'Auxerre, de Soissons et d'Arras[2]. Nous ne saurions dire si cet ordre fut exécuté de point en point. Ce qui est sûr, c'est que les électeurs furent heureusement inspirés dans leur choix. Leurs voix se réunirent sur l'abbé de Clairvaux. Louis VII mit un véritable empressement à notifier ce résultat au saint moine, le priant de céder au vœu du chapitre de Reims, et lui promettant pour l'avenir sa royale protection. Tout le monde semblait croire que Bernard fut seul propre à calmer, par le prestige de sa sainteté, les passions des Rémois et à faire rentrer leur commune dans les limites tracées par la charte d'établissement. Aussi, quel ne fut pas le désenchantement général, lorsqu'on apprit que l'élu refusait le périlleux mandat qui lui était offert ! « Je ne suis pas capable de mettre la main à une œuvre si haute, répond l'humble abbé[3]. Faible de cœur, brisé de corps, il ne me reste à attendre que le tombeau. L'habit que je porte a fait croire que j'étais apte à remplir ces sublimes fonctions ; mais cet habit ne donne pas la sainteté, il n'en donne que l'apparence. Personne ne me connaît mieux que je ne me connais moi-même, et il n'est personne que je connaisse mieux que je ne me connais. »

Une seconde élection devenait nécessaire. Cette fois les suffrages du chapitre se portèrent sur un archidiacre de Chartres, Samson de Mauvoisin. Il serait difficile de ne pas apercevoir dans ce choix la main du légat Geoffroy. Issu d'une famille du Vexin, Samson, après avoir été, dit-on, élève d'Yves de Chartres, était parvenu à la dignité de prévôt et doyen de cette illustre église, que gouvernait alors Geoffroy de Lèves[4].

[1] *Ep. Ludov.*, ap. *Hist. des Gaules*, XVI, p. 5 et 6.
[2] Ep. Innocent, ap. *Hist. des Gaules*, XV, 394.
[3] Bern. ep. 449, ap. *Hist. des Gaules*, XV, 573.
[4] Marlot, *ouv. cit.*, p. 329. Cf. *Gallia Christ.* IX, 84-85. Il est difficile de fixer avec exactitude la date de l'élection de Samson. Cependant la *Con-*

Le nouvel élu offrait donc toutes les garanties de science, de vertu, de prudence et de force qu'exigeait la situation de la métropole de Reims. Saint Bernard le proclame digne entre les plus dignes[1]. C'est là une louange qui rend tout autre éloge superflu.

Bien différents, sans nul doute, furent les sentiments des bourgeois. Ils frémirent à la pensée que cette élection pût mettre un terme aux abus de leur association, si elle n'en arrêtait le développement normal. Les plus hardis d'entre eux furent d'avis de tout oser, afin d'intimider l'archevêque avant qu'il fût solidement établi sur son siège. Or, le malheur veut qu'en pareilles rencontres les violents prévalent toujours contre les modérés. Les chefs du parti avancé se nommaient Aubri et Simon. Ils ne reculèrent pas devant le sacrilège. Nous ne possédons aucun renseignement sur leurs exploits, si ce n'est qu'ils attirèrent à eux un prêtre interdit, auquel ils firent célébrer la messe, le jour de la Toussaint, dans l'église de Saint-Symphorien[2].

Ce scandale était un défi jeté à l'Eglise. Samson de Mauvoisin

*tinuatio Præmonstratensis* de Sigebert, composée selon Bethmann (*Mon. Germ.*, VI, 447) vers 1155 par un auteur du diocèse de Reims ou de Laon, nous fournit un précieux élément de solution. Après avoir dit que la vacance du siège dura un peu moins de deux ans : *ecclesia Remensis per biennium fere Pontifice caruit*, elle fixe l'élection de Samson en 1139, *tandem hoc anno Samson de clero Carnotensis ecclesiæ Remensem præsulatum suscepit.* (*Mon. Germ.* VI, 451 ; *Hist. des Gaules*, — sous le nom de Pseudo-Robert — XIII, 330.) On pourrait ainsi la fixer en décembre 1139 ou janvier 1140. L'*Auctarium Gemblacense* (*Hist. des Gaules*, XIII, 272), le *Chronicon Elnonense Sancti Amandi* (*ibid.*, p. 454), le *Chronicon Lobiense* (*ibid.*, p. 582) la reportent décidément en 1140. Mais les *Annales Remenses et Colonienses*, qui placent le sacre de Samson en 1140, peuvent servir à tout concilier : « Hoc anno fuit consecratus Samson archiepiscopus in Suessionis civitate, in octavis Paschæ. » (*Mon. Germ.* XVI, 733.) Il reste donc acquis que Varin (*Archives administratives de la ville de Reims, I, 296 et suiv.*) et Deutsch (*Die synode von Sens*, p. 52), qui placent l'élection de Samson après le 1er août 1140, se sont trompés. Leur argument repose, selon nous, sur une erreur de copiste. Dans le document cité par Varin (*Gallia Christ.* X, Inst., col. 44) il faut lire *Xe année* du règne de Louis le Jeune au lieu de *XIe année* ou bien *VIIIe année* de l'épiscopat de Samson au lieu de *VIIe année*. Nous démontrerons, en effet, que le concile de Sens eut lieu le dimanche après la Pentecôte de l'année 1140 et non en 1141 ; et l'on sait que le nouvel archevêque de Reims y assista.

[1] « Commendamus non tanquam de ceteris, sed vere præ ceteris unum, » etc. Ep. 210, ad Innocent.

[2] *Necrolog. S. Symphoriani*, ad ann. 1140, ap. *Hist. des Gaules*, XVI, p. 5, note *a*.

ne pouvait manquer de le relever. Il eut été étrange qu'un disciple d'Yves de Chartres reculât devant les violateurs du Droit Canon ! Un fait curieux atteste la fermeté de résolution que le pontife montra au début de son épiscopat. Louis le Jeune avait cru pouvoir profiter de la vacance du siège pour conférer à son frère Henri l'office de trésorier. Mais Samson, à peine intronisé, obligea le roi à revenir sur cette nomination et à en reconnaître l'injustice par une charte solennelle qui fut affichée dans l'église de Reims. « Que ceci serve de leçon aux rois futurs ! » ajoutait le métropolitain[1]. Celui qui tenait un tel langage à la royauté n'était pas homme à souffrir les provocations d'une commune qui prenait des airs impies ou simplement insolents. Samson fit consacrer de nouveau par un de ses suffragants, Milon de Thérouenne, l'église profanée de Saint-Symphorien (19 novembre 1140)[2]. Cette cérémonie religieuse, que relevait une pompe extraordinaire, déployée à dessein, eut sans doute pour effet de ranger autour de l'archevêque la partie honnête de la population. C'était une revanche habile. Il semble que les bourgeois en aient compris la délicatesse et la force. Autant qu'on en peut juger par le calme des années qui suivirent, la paix s'établit dès lors entre la Commune et l'archevêché. Vraisemblablement, l'accord se fit sur les bases de la charte octroyée par Louis le Jeune[3].

Les sentiments du jeune monarque furent, en ces premières années de son règne, ceux d'un fils soumis. On lui a même reproché d'avoir, « à la façon d'un moine, poussé la dévotion à l'excès, » et de s'être empressé, par exemple, d'aller, comme le plus humble de ses sujets, vénérer les reliques exposées à Sens, à l'occasion du concile tenu contre Abélard, en 1140[4]. Nous avons raconté ailleurs[5] les détails de cette cérémonie religieuse.

[1] Ep. Samsonis, ap. *Hist. des Gaules*, XVI, p. 6.

[2] *Necrolog. S. Symphor.*, *loc. cit.*

[3] A l'année 1140, les *Annales Remenses et Colonienses* nous disent, il est vrai : « Destruitur Communia Remensis, rege præsente et Tebaldo comite adjuvante, cum multis millibus militum et peditum. » (*Mon. Germ.* XVI, 733). Mais ce témoignage ne nous paraît pas s'accorder avec la réalité des faits, d'ailleurs connus. La commune de Reims a traversé tout le XII^e siècle.

[4] Dans une note qui paraîtra prochainement parmi les *Mélanges* de la *Revue*, nous nous proposons de démontrer, contre Deutsch, dont l'opinion fait loi en Allemagne, que le concile de Sens fut tenu, non pas en 1141, mais en 1140.

[5] *Abélard, sa lutte avec saint Bernard* Paris, Roger et Chernoviz, 1881.

Jamais l'union des deux pouvoirs ne fut plus intime et plus touchante. Mais cet accord devait bientôt se briser sous le coup d'un caprice. On va voir que le roi de France n'était pas disposé à suivre en tout, aveuglément, les inspirations du clergé de son royaume.

Par son mariage avec Louis le Jeune, Aliénor avait apporté en dot à la France le Poitou et l'Aquitaine. Il est probable que le clergé ne fut pas étranger à ce contrat si avantageux pour la monarchie. Aussi, comme don de joyeux avènement, le jeune roi avait-il renoncé « à l'hommage et au serment des évêques et des abbés de toute la province de Bordeaux et au droit de dépouilles pendant la vacance des sièges [1] ». Malheureusement, la charte qui garantissait ces faveurs exceptionnelles renfermait une lacune pleine de surprises. Elle passait sous silence l'investiture proprement dite, *donum regis*, *concessio regis* [2]. Ce fut bientôt l'occasion d'un malentendu et d'un conflit entre la couronne et le clergé de l'Aquitaine.

Guillaume Adelelme, évêque de Poitiers, étant mort le 6 octobre 1140, le clergé lui donna pour successeur l'abbé du monastère des Alleux, Grimoard, que Geoffroy du Loroux, archevêque de Bordeaux, sacra le 26 janvier suivant dans la cathédrale d'Angoulême [3]. Nous avons vu que d'après la coutume, l'investiture royale devait précéder la consécration. La coutume était donc violée ; aussi Louis VII interdit-il à Grimoard l'entrée de sa ville épiscopale [4].

Ce coup atteignait indirectement l'archevêque de Bordeaux. Il serait cependant injuste d'accuser Geoffroy du Loroux de mauvaise foi. Il avait évidemment confondu l'hommage et le droit de dépouilles, dont Louis VII avait fait l'abandon au clergé d'Aqui-

[1] Charte de Louis VII, ap. *Hist. des Gaules*, t. XVI, p. 2. Sur l'authenticité de cette pièce, qui a été mise en doute par plusieurs auteurs, en particulier par dom Piolin, à cause des irrégularités de rédaction qu'on y rencontre, voir Achille Luchaire, *Études sur les Actes de Louis VII*. Paris, Picard, 1885, p. 83.

[2] Fulbert de Chartres a indiqué dans une phrase (ap. Bouquet, t. X, p. 460) toutes les conditions requises pour la légalité d'une élection pontificale : « eligente clero, suffragante populo, *dono regis*, approbatione romani pontificis, per manum metropolitani. » Cf. Achille Luchaire, *Hist. des Institutions monarchiques de la France*, t. II, p. 77 et suiv.

[3] *Chron. Malleacense*, ap. Bouquet, t. XII, p. 408.

[4] *Ibid.*

taine, avec l'investiture proprement dite. Ce qui le prouve, c'est la lettre que l'abbé de Clairvaux adressa en cette circonstance à Joscelin, évêque de Soissons, conseiller de Louis le Jeune : « Quel mal a donc fait cet homme ? Est-ce d'avoir consacré librement et canoniquement l'élu des Poitevins ? Est-ce de n'avoir pas tiré de la gorge des affamés, du sein de l'Église l'argent que le défunt avait légué aux églises et aux pauvres ! Ah ! si c'est une faute d'avoir donné un pasteur à des brebis errantes, de n'avoir pas dépouillé la veuve et l'orphelin, d'avoir respecté les privilèges du siège apostolique, l'archevêque ne saurait être excusé. Mais en ce cas l'innocence est réputée crime [1]. » La logique de saint Bernard triomphe aisément ici; mais son argumentation porte à faux. Ce que la couronne revendiquait, ce n'était ni le droit de dépouilles ni une part quelconque dans l'élection du nouvel évêque de Poitiers, c'était le droit à l'investiture avant la consécration de l'élu.

L'incident, on le voit, reposait sur une équivoque. Il se trouva enfin quelqu'un pour la dissiper, et vers la fête de la Pentecôte (1141) [2], Louis VII investit Grimoard des *regalia*.

## III

### AFFAIRE DU COMTE DE CHAMPAGNE ; ÉLECTIONS ÉPISCOPALES DE BOURGES, DE PARIS ET DE CHALONS (1141-1144).

L'ambition d'un palatin fut vers le même temps l'occasion d'un démêlé bien autrement grave entre l'Église et l'État. Parmi les conseillers de Louis le Jeune figurait un intrigant du nom de Cadurc. « Ce clerc berrichon, personnage remuant et brouillon, qui exerça une si longue influence sur le monarque et joua un rôle considérable et souvent funeste dans les affaires du règne, paraît comme chancelier dans les derniers mois de l'année 1140 [3]. » En 1141, il usa du prestige que lui prêtaient ses fonctions pour poser sa candidature au siège de Bourges, devenu va-

[1] Ep. 342, ap. Bouquet, t. XV, p. 581, Cf. ep. Innocent, *ibid.*, p. 401.
[2] *Chron. Malleacense, loc. cit.*
[3] Luchaire, *Remarques sur la succession des grands officiers de la Couronne*, p. 36.

cant par la mort de l'archevêque Albéric. Le roi avait déclaré l'élection libre, à l'exclusion toutefois de Pierre de la Châtre, parent d'Haimeric, chancelier de l'Église romaine — son neveu, suivant Matthieu Paris, son cousin, suivant l'auteur de la chronique de Morigny. — Cette exclusion était à tout le moins imprudente. Pierre de la Châtre jouissait de l'estime du chapitre : il fut élu. Cet échec humilia profondément Louis le Jeune ; mais ce qui mit le comble à son irritation, ce fut la leçon que lui donna en même temps la cour de Rome. « Le roi de France est un enfant, dit le pape, il faut faire son éducation et l'empêcher de prendre de mauvaises habitudes. » En conséquence, le souverain Pontife sacra lui-même Pierre de la Châtre à Rome [1], puis l'envoya prendre possession du siège de Bourges, et, pour couper court à toute réclamation, il déclara Cadurc, le candidat du roi, indigne de posséder aucun bénéfice ecclésiastique. A ces coups indirects, Louis le Jeune répondit par une ordonnance qui interdisait à Pierre de la Châtre le séjour de sa ville épiscopale ; et, dans une assemblée nombreuse, la main sur des reliques, il s'écria : « Jamais, tant que je vivrai, cet archevêque n'entrera dans la ville de Bourges. » Innocent, à son tour, usant de représailles, lança l'interdit sur toutes les villes, tous les villages et châteaux où s'arrêterait le roi de France [2].

Ces coups rapides qui se croisaient, semblables à un cliquetis d'épées, émurent tout le royaume. L'abbé de Clairvaux voulut s'interposer entre les deux représentants suprêmes de l'Église et de l'État ; mais il ne réussit qu'à exciter leur mécontentement et à leur rendre suspecte la pureté de son zèle [3]. Aussi bien, dans le même temps, de nouvelles complications aggravèrent la situation religieuse de la France. Thibaut, comte de Champagne, prenant le rôle que lui dictait sa piété, avait reçu Pierre de la Châtre dans ses États [4]. C'en était assez pour exaspérer Louis le

[1] Pierre de la Châtre ne fut sacré qu'en 1142. Cf. Guillaume de Nangis *ad ann. 1142*. La *Gallia Christiana* (t. II, p. 51) cite une charte datée de 1156, 14e année du pontificat de Pierre de la Châtre et indique plusieurs autres chartes qui confirment cette chronologie.

[2] *Chron. Mauriniac.*, ap. Bouquet. t. XII, p. 86-87; Guillaume de Nangis, t. XV, p. 359 ; Raoul de Dicet, *ibid.*, t. XIII, p. 183.

[3] Cf. Bern., epp. 218 et 219, écrites l'année suivante : *ab anno priori*, y est-il dit.

[4] Guillaume de Nangis, ap. *Hist. des Gaules*, t. XV, p. 359 ; Bernard.

Jeune, qui reprochait déjà à ce vassal d'avoir refusé de l'accompagner en 1138, lors de son expédition contre Poitiers, et sous les murs de Toulouse en 1141 [1]. Une autre affaire, où l'amour-propre des deux princes se trouvait également engagé, fit éclater leur division jusque-là sourde et secrète. Raoul, comte de Vermandois, sénéchal de France, ayant répudié sa femme Éléonore, nièce de Thibaut, pour épouser Pétronille, autrement dite Adelaïde de Guyenne, sœur de la reine, Thibaut déféra la cause au tribunal du Saint Siège, pendant que Louis VII, à l'instigation de la reine, prenait résolument le parti de son sénéchal [2].

Dans des circonstances aussi critiques, quelle allait être la conduite de l'Église ? Un concile qui se tint à Lagny [3], sous la présidence du cardinal Yves, du titre de Saint Laurent, avant le 20 juin 1142 [4], proclama la validité du premier mariage du comte de Vermandois. Et comme Raoul et Pétronille refusaient de se séparer, le légat les excommunia, ainsi que les trois évêques de Laon, de Senlis et de Noyon, qui avaient, sous prétexte de parenté [5], prononcé la dissolution du mariage de Raoul et d'Eléonore. La terre du comte de Vermandois fut en même temps frappée d'interdit [6].

L'abbé de Clairvaux applaudit à cette décision [7], et se détacha de Louis le Jeune, qu'il avait jusque-là soutenu, pour défendre la cause de Thibaut en cour de Rome. « L'Écriture dit que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a uni... La loi sacrée de l'Église est

ep. 216. Pierre de la Châtre se réfugia aussi quelque temps en Rouergue. *Chron. Gaufredi Vosiensis*, ap. *Hist. des Gaules*, t. XII, p. 435.

[1] *Histor. Francorum*, ap. Bouquet, t. XII, p. 116. *Chronic. Turonens.*, ap. Bouquet, t. XII, p. 472. Sur cette double expédition, voir Lair, *Fragment inédit de la vie de Louis VII*, ap. *Biblioth. de l'école des chartes*, t. XXXIV, p. 583 et suiv., et Orderic Vital, édit. Leprévost, t. V, p. 132-133.

[2] *Continuatio Præmonstratensis*, ap. *Mon. Germ.* VI, 452 ; Heriman de Tournay, *Historia ecclesiæ sancti Martini*, *ibid.*, p. 408.

[3] Labbe, *Concil.*, t. X, p. 1838. Cf. *Vita Hugonis abbatis Marchianensis*, ap. Bouquet, tom. XIV, p. 401.

[4] Le légat, Yves, souscrivit encore une bulle d'Innocent II, datée de Latran, le 15 janvier 1142 ; (Jaffé *Regesta*, 2e édit., tom. I, p. 840) ; il mourut à Trèves le 20 juin 1142. Bouquet, tom. XV, p. 584, note.

[5] Cette parenté paraît cependant avoir été réelle et fut reconnue au Concile de Reims en 1148. Le mariage de Raoul et de Pétronille fut alors validé. *Hist. Pontificalis*, ap. *Mon. Germ.* XX, 521.

[6] Heriman de Tournay, *loc. cit.*; *Hist. Francorum*, ap. Bouquet, tom. XII, p. 116.

[7] Bern., ep. 216 écrite vers l'époque du concile de Lagny.

déchirée, les vêtements du Christ sont mis en pièces... Comment s'est-il trouvé un tribunal qui a prétendu rompre une alliance formée par l'Église. Quelle peine a mérité le comte Thibaut ? Quelle faute a-t-il commise ? Si c'est un crime de rendre au roi ce qui est au roi et à Dieu ce qui est à Dieu, on ne peut l'excuser. Son grand et son premier péché, c'est d'avoir sur votre ordre donné asile à l'archevêque de Bourges ; voilà le sang dont on veut tirer sur lui vengeance [1]. »

Louis VII, en effet, avait pris les armes et tournait sa fureur contre Thibaut. Un chroniqueur raconte que le comte de Champagne ouvrit les hostilités [2]. Ce fut manifestement le roi de France qui entra le premier en campagne. Il dirigea ses troupes vers Châlons et vint mettre le siège devant Vitry.

Cette ville, située sur la rive droite de la Marne, à peu de distance au nord-est de la ville actuelle de Vitry-le-François, se divisait en deux parties : le château construit sur un mamelon escarpé, et le bourg proprement dit. Ce fut sur ce dernier point que commença l'attaque. Les maisons bâties en bois devinrent la proie d'un effroyable incendie. Treize cents personnes, dit-on, eurent la malheureuse idée de se réfugier dans l'église, qui prit feu, et périrent dans les flammes. Le château fut brûlé comme le reste de la ville. En tout, quinze cents habitants étaient morts ou prisonniers. On rapporte qu'au spectacle de ces ruines fumantes, Louis le Jeune versa des larmes. Il n'en satisfit pas moins sa vengeance en donnant le comté de Vitry à Eudes, fils putatif de Hugues de Champagne et rival de Thibaut [3].

Cependant cette victoire ne justifiait nullement l'entreprise du

[1] Bern., ep. 216.

[2] *Auctarium Gemblacense*, ap. Bouquet, tom. XIII, p. 272.

[3] *Hist. Francorum*, ap. Bouquet, tom. XII, p. 116. *Chron. Turon*, *ibid.*, p. 472-473. *Robert du Mont*, ap. Bouquet, tome XIII, p. 289 ; Pseudo-Robert, *ibid.*, p. 331 ; *Auctarium Gemblacense*, *ibid.*, p. 272. La date de l'incendie de Vitry a été discutée. D'après le *Chronicon S. Petri Catalaunensis* (ap. Bouquet, tom. XII, p. 277), l'*Auctarium Gemblacense (loc.cit.)*, cet événement eut lieu en 1142. Mais le siège de Vitry est fixé à l'année 1143 par les *Annales Catalaunenses*, ap. *Mon. Germ.* VI, 489, par le second Robert (*loc. cit.*) et par Guillaume de Nangis (ap. Bouquet, tom. XIII, p. 421, note). Le seul moyen d'accorder ces auteurs, c'est de placer l'événement dans les premiers mois de l'année 1143. En prenant à la rigueur les termes dont se sert le *Chronicon Turonense*, le siège de Vitry aurait eu lieu au mois de janvier 1143. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, p. 349-350, note.

roi. Thibaut, quoique vaincu, restait, à une époque où le droit finissait presque toujours par prévaloir, l'arbitre de la situation. La cause qu'il défendait n'était pas atteinte par une défaite matérielle. Louis VII et son sénéchal le sentaient bien. Ils ne pouvaient se dissimuler que, déjà chargés des anathèmes de l'Église, ils venaient d'encourir encore la malédiction des peuples. tel fardeau, s'il n'augmentait pas leurs remords, accroissait au moins leur embarras politique. Il leur importait donc d'apaiser le comte de Champagne et de le mettre dans leurs intérêts. On lui fit porter des propositions de paix. Louis le Jeune consentait à lui restituer ses États, s'il voulait s'engager à obtenir du pape, par l'intermédiaire de l'abbé de Clairvaux, la levée des censures ecclésiastiques qui pesaient sur le comte de Vermandois et la sœur de la reine. Thibaut, après quelque hésitation, accepta ces conditions qui, en résumé, n'entraînaient nullement, comme le croyait la cour, la réhabilitation du mariage de Raoul avec Pétronille, et laissaient au Saint Siège pour l'avenir une entière liberté d'action.

L'accord se fit sur ce malentendu : la paix fut signée par Suger, abbé de Saint-Denis, et Joscelin, évêque de Soissons, au nom du roi, et par Hugues, évêque d'Auxerre, et saint Bernard, pour le compte de Thibaut. Les signataires étaient chargés de veiller à l'exécution du traité [1].

Sur ce fondement, l'abbé de Clairvaux adressa à Innocent II la lettre suivante :

« La tribulation et l'angoisse nous ont assaillis ; la terre s'est émue et a tremblé en voyant ses habitants périr, les pauvres bannis de leur patrie, les riches dans les chaînes et les prisons... Pour empêcher la désolation complète du pays et la ruine de tout un royaume divisé contre lui-même, votre fils très dévot, le comte Thibaut, ami et défenseur de la liberté ecclésiastique, a été contraint de s'engager sous la foi du serment à faire lever la sentence d'excommunication lancée par votre légat, le seigneur Yves, de bonne mémoire, sur la personne du tyran adultère auteur de tous ces maux, et sur son épouse adultère. Il a fait cette promesse à la prière et sur l'avis de plusieurs personnes fidèles et sages. On lui a fait remarquer, en effet, que cela pouvait être obtenu de vous aisément

[1] Bernard, epp. 217, 220, 222.

et sans violer les règles de l'Eglise, puisque vous auriez le droit de renouveler incontinent une excommunication qui n'est que trop juste, et de la confirmer à jamais. Ainsi la ruse sera jouée par la ruse, la paix sera obtenue, et celui qui se glorifie dans la malice n'en retirera aucun avantage [1]. »

Une telle combinaison était aussi dangereuse que subtile. On s'est étonné à bon droit que saint Bernard et Innocent II y aient prêté les mains. Le souverain Pontife leva l'excommunication lancée contre Raoul de Vermandois et contre Pétronille, pendant que, de son côté, Louis le Jeune, en exécution de sa promesse, rendait à Thibaut le comté de Vitry.

De ce côté donc, tout semblait arrangé à souhait. Il ne restait plus qu'à régler la redoutable affaire de Bourges. Louis VII, las de sa situation, demandait grâce, sans préjudice toutefois du serment qu'il avait prononcé contre Pierre de la Châtre. Sous cette réserve, Macaire, abbé de Morigny, était chargé de solliciter, ou pour mieux dire, de négocier près la Cour de Rome, l'absolution du roi, à quelque prix que ce fût [2].

L'abbé de Clairvaux, de loin, appuyait sa demande. N'osant plus, et pour cause, s'adresser directement au souverain Pontife, il pria quelques cardinaux amis d'aviser aux termes d'un accord acceptable.

« Inviter le roi, dit-il [3], à se soumettre absolument au pape, c'est frapper l'air ; inviter le pape à épargner la susceptibilité du roi, c'est attirer sur moi l'indignation pontificale. Il y a cependant deux points sur lesquels nous trouvons le roi inexcusable. Il eut tort de faire un serment et il a tort de le maintenir. Mais c'est moins là l'effet d'une volonté perverse que du respect humain. Car, vous le savez, on considère comme un déshonneur chez nous, Français, de violer un serment, quelque mauvais qu'il soit, quand il est public, quoique personne n'ignore qu'on ne doive pas tenir les serments illicites. Du reste, nous reconnaissons qu'en ce point même, le roi ne saurait être

[1] Ep. 217.

[2] « Precibus et muneribus. » *Chron. Maurin.*, ap. Bouquet, XII, p. 87.

[3] Bern., ep. 219, adressée aux cardinaux Albéric d'Ostie, Etienne de Préneste, Ymare de Tusculum, et au chancelier Gérard, en 1143 et non 1142, comme le veut Brial, trompé par l'affaire de testament dont il est question dans l'épître 218. Noter ces expressions : *ab anno priori*.

excusé. Nous ne venons pas le défendre, mais solliciter son pardon. C'est à vous de voir si la colère, l'âge, la majesté ne peuvent apporter quelque excuse à sa faute. Qu'on lui pardonne en considération de sa dignité royale et de sa jeunesse, mais de telle façon qu'il ne soit plus tenté de rien commettre de semblable. Qu'on lui pardonne, dis-je, si cela peut se faire sans porter atteinte à la liberté de l'Eglise et au respect dû à l'archevêque, que l'autorité apostolique a consacré. Le monarque lui-même le demande humblement et toute l'Eglise, en eça des monts, déjà trop affligée, vous adresse avec instance la même prière. »

Il est visible que saint Bernard ne fondait que peu d'espoir dans sa démarche. Le temps n'était plus où il lui suffisait de parler pour être écouté, pour être obéi à Rome. Innocent II lui avait tout récemment retiré ses bonnes grâces. Une misérable question de testament était la cause principale de ce discrédit. Il eut beau expliquer au souverain Pontife que l'héritage du cardinal Yves avait été employé aux bonnes œuvres selon l'intention du défunt et sans aucun profit pour Clairvaux [1], son excuse ne fut pas acceptée. Innocent, du reste, lui reprochait, comme autrefois Honorius, de se mêler trop ardemment des querelles politiques. Peut être faut-il voir dans ce reproche une allusion au rôle périlleux que Bernard faisait jouer à la cour de Rome dans l'affaire conclue entre le comte de Champagne et le comte de Vermandois. Le pieux abbé fut vivement affligé de la défaveur dans laquelle il était tombé. Il s'en plaignit longuement et non sans amertume au souverain Pontife. Ce fut l'objet de la dernière épître qu'il lui adressa :

« J'apprends que mes nombreuses lettres vous déplaisent ; vous n'aurez plus à redouter de moi rien de semblable ; il me sera facile de me corriger. Oui, je le sais, j'ai été plus présomptueux qu'il ne fallait, j'oubliais quel était celui à qui j'osais écrire ; mais pouvez-vous nier que ce fût votre bénignité qui m'arma de cette audace ? Puis, l'amitié me pressait ; car j'ai fort peu écrit pour moi, si j'ai bonne mémoire. Mais rien de trop ! *ne quid nimis*. Dorénavant, je tempérerai, autant que possible, mon zèle selon la science ; je poserai

[1] Bern., ep. 218. Cette lettre est postérieure à la lettre 219, à laquelle elle fait allusion, ou du même temps ; voir note précédente.

mon doigt sur ma bouche. Il vaut mieux, en effet, affliger quelques-uns de ses amis que de fatiguer de ses prières le Christ du Seigneur. »

Suit une sorte de *post-scriptum* qui appelle l'attention du Souverain pontife sur l'état religieux de la France :

« Je n'ai pas osé vous dire un mot des périls qui menacent l'Église, du schisme que nous redoutons, des calamités qui nous accablent. Les saints évêques qui sont attachés à votre personne connaissent ma pensée là-dessus ; il vous sera facile d'apprendre d'eux ce que je leur ai écrit, s'il vous plaît de le savoir [1]. »

Malgré ces efforts de saint Bernard et l'appui de quelques cardinaux, la mission de Macaire auprès d'Innocent II subit un échec complet [2]. Louis VII en conçut un vif ressentiment. Son irritation vint à son comble, lorsqu'il apprit que le Souverain Pontife, fidèle aux canons de l'Eglise, voulait contraindre le comte de Vermandois à se séparer sans délai de Pétronille, sous peine d'être frappé d'une nouvelle excommunication. A ce coup, le roi de France se récria et fit avertir l'abbé de Clairvaux que, si l'excommunication était lancée, les hostilités recommenceraient contre Thibaut.

Ç'avait été l'erreur de saint Bernard et de ses amis de croire que Louis le Jeune consentirait à jouer, même justement, le rôle de dupe. Une paix qui reposait sur une équivoque ne pouvait être qu'une paix mal assise. Surpris de la menace royale et réduit à l'impuissance du côté de Rome, le saint abbé n'eut d'autre ressource que de protester par lettre contre un pareil abus de la force :

« Quelle faute, s'écrie-t-il [3], a commise le comte Thibaut pour mériter votre colère, lui qui a obtenu avec tant de peine, vous le savez, l'inique absolution du comte Raoul ? Quant à cette excommu-

[1] Bern., ep. 218.

[2] « Per cardinalium intercessionem plurima impetrasse, sed ad reconciliationis gratitudinem nec precibus nec muneribus adtingens, reversus est. » *Chron. Mauriniac*, ap. *Hist. des Gaules*, tom. XII, p. 87. Au nombre des cardinaux dont il est ici question, peut-être faut-il compter ceux auxquels l'abbé de Clairvaux adressa son épitre 219.

[3] Ep. 220.

nication nouvelle que la justice ramène, il ne l'a pas demandée, il ne la demande pas, et même, par peur de vous, il a cherché à l'éloigner. »

L'abbé de Clairvaux ajoute fièrement qu'il laissera la justice pontificale suivre son cours :

« Malgré les maux que doit causer, selon vous, la sentence apostolique, je ne vois pas comment la prévenir, et quand je le pourrais matériellement, je ne le pourrais en conscience. Si des maux doivent s'en suivre, je le déplore ; mais nous ne devons pas faire le mal pour procurer le bien. »

La rupture de la paix était inévitable. En prévision d'une guerre plus terrible encore que la première, Thibaut se mit en quête d'alliés puissants ; il fiança son fils aîné, Henri, à Lorette, fille de Thierry d'Alsace, comte de Flandre, et l'une de ses filles à Yves de Nesles, comte de Soissons. Ce fut un premier grief que ses ennemis s'empressèrent de relever et d'exploiter contre lui. Transformés subitement en gardiens vigilants des lois ecclésiastiques, Louis le Jeune et Raoul de Vermandois prétendirent que, dans les deux cas, il y avait parenté à degré prohibé. Le roi de France se plaignait, en outre, que cette double alliance, contractée sans son aveu, portât atteinte à ses droits de suzerain [1].

Dans un pareil état des esprits, le moindre incident pouvait faire éclater la guerre. L'excommunication lancée de nouveau par Rome contre Raoul et Pétronille impénitents fut l'étincelle qui la ralluma [2].

Louis le Jeune tourna ses armes à la fois contre l'Église et contre le comte de Champagne. Eternelle infirmité du pouvoir quand il est aux prises avec la justice qui l'importune ; il faut qu'il se déshonore en la violant. Les sièges épiscopaux de Paris [3]

[1] Bernard, epp. 221 et 222.
[2] Bernard, ep. 222.
[3] Etienne de Senlis mourut le 6 mai 1142 ou 1143. Le *Gallia Christiana* (tom. VII, p. 64) et le *Recueil des Historiens des Gaules* (tom. XV, p. 591, note), adoptent, d'après une chronique de saint Denis, la date 1142. Dans cette opinion, le silence que saint Bernard garde en ses lettres de 1142 et du commencement de 1143 sur la vacance du siège est au moins surprenant.

et de Châlons [1] étant venus à vaquer, le roi mit opposition aux élections qui devaient les pourvoir [2] ; et, pour punir le chapitre de Châlons qui semble avoir méconnu sa défense, il refusa l'investiture à l'élu, Guy II de Montaigu [3]. De cette façon, les revenus des deux évêchés échurent pour un temps indéfini à la couronne, en vertu du droit de régale. Ce pillage légal ne suffisant pas à alimenter le trésor et l'armée, les troupes royales furent autorisées à marauder jusque dans les domaines de la cathédrale de Reims et des principales abbayes du même diocèse. De Châlons, leur centre d'occupation, elles se répandaient par bandes sur tous les points du territoire soumis au comte de Champagne et traînaient après elles la désolation et la mort [4].

[1] M. d'Arbois de Jubainville (*Histoire des comtes de Champagne*, tome II, p. 348), suppose que l'évêché de Châlons était vacant dès le mois de décembre 1142 ou le mois de janvier 1143. Cela ne nous paraît pas probable. A la vérité, selon l'ancien calendrier conservé par le chapitre de saint Etienne de Châlons, l'évêque Geoffroy mourut en 1142 ; et d'autre part, l'ancien obituaire fixe son décès au 21 juin. (Cf. *Notes inédites sur la chronologie des évêques de Châlons-sur-Marne*, dans l'*Annuaire de la Marne*, pour 1883, p. 466-467.) Mais l'une de ces dates est assurément fausse, si elles ne le sont toutes deux. Nous possédons, en effet, une charte de Louis VII datée de l'année 1142 et de la sixième année du règne, postérieure par conséquent au 1er août 1142, dans laquelle Geoffroy paraît comme témoin. (Cf. Achille Luchaire. *Actes de Louis VII*, n° 104. p. 133. L'original se trouve aux Archives départementales de la Marne, fonds de Saint-Pierre-aux-Monts, 1re boîte.) La chronique de Saint-Pierre de Châlons (ap. *Hist. des Gaules*, XII, p. 277. Cf. *Annales Catalaun.*, ap. *Mon. Germ.* VI, 489), dit simplement : « 1143 obiit Gaufridus episcopus, successit Wido. » De la sorte, si la donnée fournie par l'obituaire est exacte, Geoffroy n'est mort que le 21 juin 1143. Cette dernière date n'est même pas absolument sûre, car nous trouvons dans Marlot (*Metropolis Remensis Historia*, tom. II, p. 337), un acte signé de Geoffroy en 1143, et dans la *septième* année du règne de Louis VII, par conséquent après le 1er août 1143. Peut-être faut-il lire « *sixième* année du règne ; » cela concilierait tout ; on s'expliquerait que Guy de Montaigu ait été élu pour succéder à Geoffroy dès le commencement de juillet 1143, et que saint Bernard, s'adressant au cardinal Etienne (ep. 224) vers le mois de septembre ou octobre, ait écrit : « Qui electus est, ecce diebus multis debito honore frustratur. »

[2] Bernard., epp. 222, 224. Selon le *Gallia Christiana* (tom. VII, p. 65), Thibaut, successeur d'Etienne de Senlis, fut élu à la fin de l'année 1143. Cf. Tardif, *Mon. Histor.*, n° 465.

[3] Bernard., epp. 222, 224. Selon le *Gallia Christiana* (tom. IX. p. 881), Guy II de Montaigu ne fut sacré qu'en 1144. Cela résulte en tout cas d'un acte daté de 1147 : « præsidente Catalaunica sede Guidone venerabili episcopo, anno post consecrationis ejusdem tertio. » *Notes inédites sur la chronologie des évêques de Châlons-sur-Marne*, p. 467. Guy II assistait à la cérémonie de la consécration de l'église de Saint-Denis, le 11 juin 1144. Cf. Suger, ap. Bouquet, tom. XIV, p. 316.

[4] Bernard., epp. 221, 222, 224.

Cependant, le traité de paix n'avait pas été dénoncé. L'abbé de Clairvaux, en sa qualité de témoin et signataire, en rappelle la teneur à Louis le Jeune.

« Dieu sait combien je vous ai aimé, dit-il [1], dès que je vous ai connu ! Dieu sait combien j'ai désiré votre honneur !.. Quel démon peut vous inspirer d'ajouter les incendies aux incendies, les meurtres aux meurtres, pour que les cris des pauvres, le gémissement des captifs, la voix du sang des morts se fassent entendre encore une fois aux oreilles du père des orphelins et du juge des veuves ?... Ne prenez pas prétexte de la conduite du comte Thibaut pour excuser votre péché ; car il est prêt à remplir les conventions arrêtées entre vous, quand la paix a été conclue : il demande instamment que le traité soit exécuté, et pour sa part il offre de l'exécuter selon l'interprétation de vos amis, je veux dire des arbitres qui ont signé la paix. Mais c'est vous qui refusez d'accepter des paroles de paix, qui violez vos engagements, qui rejetez les conseils de la sagesse. Ceux qui vous poussent à renouveler vos attaques contre un innocent ne cherchent pas en cela votre honneur, ils recherchent plutôt leur intérêt, que dis-je, ils recherchent la volonté du diable... Ce sont des ennemis de votre couronne, les plus redoutables perturbateurs de votre royaume. Du reste, faites ce qu'il vous plaît de votre royaume, de votre âme et de votre couronne ; nous, fils de l'Église, nous ne pouvons dissimuler les injures faites à notre mère, et je vous en avertis, nous nous lèverons et nous combattrons pour elle jusqu'à la mort, s'il le faut, non pas avec des boucliers et des épées, mais avec les seules armes qui nous conviennent, avec nos prières et nos larmes. Hélas! j'ai plaidé jadis votre cause près du siège apostolique, presque jusqu'à en blesser ma conscience et à soulever contre moi l'indignation du souverain Pontife : aujourd'hui, provoqué par vos continuels excès, je commence, je vous le déclare, à me repentir de la sottise qui m'a fait prendre parti pour votre jeunesse ; et désormais, dans la mesure de ma faiblesse, je ne faillirai pas à la vérité. Je ne tairai pas que vous travaillez à former une alliance avec des excommuniés ; que vous vous associez, dit-on, à des brigands et des voleurs. Je ne tairai pas que loin de revenir sur le serment illicite et maudit, prêté si inconsidérément par vous contre l'église de Bourges, serment qui a causé de si grands maux, vous empêchez de consacrer le pasteur des brebis du Christ qui sont à Châlons ; je ne tairai pas que vous abandonnez audacieusement à votre frère, à ses

[1] Ep. 221.

chevaliers, à ses archers, à ses arbalétriers, les maisons épiscopales qu'ils habitent contre toute justice, et les biens de l'Église qu'ils dissipent par un emploi criminel. Je vous le répète, si vous persistez dans cette conduite, vous n'attendrez pas longtemps la vengeance. »

Puis, s'attendrissant tout-à-coup, le pieux abbé essaie sinon de convaincre, au moins de toucher son jeune et terrible souverain :

« O seigneur mon roi, je vous avertis en ami sincère et vous conseille en fidèle sujet de mettre fin au plus tôt à ces iniquités. »

Si pressantes que fussent ces objurgations, elles restèrent sans effet. Louis le Jeune y répondit par un essai de justification où il prend le rôle d'offensé et accuse à son tour l'abbé de Claivaux de favoriser la trahison du comte Thibaut [1]. On devine dans quelle surprise une si étrange accusation jeta saint Bernard. Il adressa aussitôt à Joscelin, évêque de Soissons, et à Suger, abbé de Saint-Denis, une copie de la lettre du prince, en y joignant les observations suivantes [2], qui respirent une superbe indignation et une fierté indomptable :

« J'ai écrit au roi pour lui reprocher les maux qui se font dans son royaume avec son assentiment, dit-on ; et j'ai cru devoir vous communiquer sa réponse, à vous qui êtes de son conseil. S'il croit ce qu'il dit, je m'en étonne ; et s'il ne le croit pas, pourquoi essaie-t-il de me le persuader à moi, qui sais tout ce qu'on a fait pour rétablir la paix? Dans sa lettre que vous pouvez consulter, cherchant à faire voir que le comte Thibaut n'a pas observé ses engagements : « Nos évêques, dit-il, sont encore suspendus de leur fonctions, notre terre est encore sous le coup d'un interdit [3]. » Comme si le comte Thibaut était compétent quand il s'agit de lever une censure ecclésiastique ! Comme

[1] Cette lettre est perdue. Nous en connaissons la teneur par l'épître 222 de saint Bernard.

[2] Ep. 222. Cette lettre est probablement du mois d'août 1143. Cf. Bernard, ep. 381 écrite dans les premiers jours de septembre 1143 (Bouquet, tom. XV, p. 590, note c).

[3] L'interdit lancé contre le roi et contre les évêques de Laon, de Senlis et de Noyon, n'avait pas été levé ; le traité n'en disait rien. Cependant, il est probable que l'évêque de Noyon obtint son absolution dès la fin de l'année 1142. Cf. Heriman Tornacens.; ap. *Hist. des Gaules*, tom. XIII, p. 409.

s'il s'était jamais obligé à faire lever celle-là ! « Le comte Raoul a été joué, ajoute le roi, le voilà de nouveau lié par une excommunication. » Et quel rapport cette affaire a-t-elle avec le comte Thibaut? Ce qu'il avait promis, ne l'a-t-il pas fidèlement tenu et accompli ? Sans doute Raoul, victime de sa propre ruse, est tombé dans la fosse qu'il avait lui-même creusée. Mais ce serait là une raison pour que le roi viole des engagements qui sont les siens propres, et que vos lèvres ont formulées ! C'en serait assez pour enflammer légitimement la colère du roi contre Dieu et contre son Église, contre lui-même et contre son royaume! Un pareil motif l'autoriserait à oublier son honneur, à attaquer un vassal qu'il n'a pas seulement défié ni même sommé de comparaître devant son tribunal, et à envoyer son frère par Châlons, au mépris des conventions qu'il a signées avec le comte Thibaut !

« Mais, ajoute le roi, le comte Thibaut cherche à s'allier par des mariages, contrairement à la fidélité qu'il me doit, le comte de Flandre et le comte de Soissons. » C'est un soupçon contre la fidélité, ce n'est pas une certitude. C'est à vous d'apprécier un système qui met de vains soupçons au-dessus d'un pacte certain. Et qu'y a-t-il de vraisemblable dans ces soupçons ? Est-ce des ennemis du roi, ces alliés que s'est unis le comte ? Ne sont-ils pas les vassaux du roi et même ses amis ? Le comte de Flandre n'est-il pas le parent du roi et, comme ce prince l'avoue, le bâton sur lequel le royaume s'appuie ?... Si l'on considérait cette alliance avec un regard de bonne foi, n'y verrait-on pas plutôt une haute garantie de la paix, de la force, de la sécurité du royaume ?

Mais il y a surtout de la part du roi une assertion qui m'étonne. Il prétend savoir que le comte Thibaut a cherché à attirer dans son parti, contre le roi, le comte Raoul ; je connaissais cette intrigue, paraît-il, et j'ai envoyé un message au dit Raoul pour le faire réussir. S'il est né, l'homme qui m'a servi de messager, qu'il vienne et qu'il m'accuse en public ! Si j'ai écrit des lettres, qu'on les produise ! Au roi de voir à quelle source il a puisé ; pour moi, je suis certain que je ne connaissais rien de cette invention. J'en crois autant du comte Thibaut, qui oppose une dénégation formelle. Que Dieu voie et juge. Sur de simples soupçons, le comte Thibaut est maintenant accusé par celui-là même qui, manifestement et au mépris de ses engagements, a attiré à lui ce même comte Raoul et qui, malgré les préceptes divins, malgré la sentence du souverain Pontife, communique avec un adultère excommunié.

.....Le roi dit encore : « Nous avons failli avoir deux ennemis redoutables. » Le prophète lui répond ironiquement : *Ils ont tremblé d'effroi quand il n'y avait rien à craindre.* « Voyez, dit-il, nous

sommes attaqués, nous qui n'avons pas attaqué, et nous souffrons persécution, nous qui n'avons pas persécuté. » Et qui donc attaque ? qui donc persécute ? Le comte ne supplie-t-il pas, ne s'humilie-t-il pas, prêt à rendre honneur au roi, à le servir, à lui obéir, comme à son seigneur... il conjure le roi de remplir les conditions du traité et le roi refuse !

Enfin supposons, si vous le voulez, que le comte mérite tous les maux qu'on lui prépare ; mais qu'a mérité l'Église de Dieu ? Je ne parle pas seulement de l'église de Bourges ; qu'ont mérité l'église de Châlons, l'église de Reims, l'église de Paris ? Le roi a raison contre le comte, soit : mais de quel droit, je vous prie, ose-t-il dévaster les possessions des églises et empêcher que des pasteurs soient préposés à la garde des brebis du Christ ? Qui lui a donné le droit ici d'empêcher la promotion des élus, là (chose inouïe !) de retarder l'élection pour pouvoir tout consommer à son aise, piller les pauvres et ruiner les évêchés ? Est-ce vous qui conseillez cette conduite ? Je m'étonne qu'on agisse ainsi contrairement à vos avis, et si c'est d'après vos avis, j'en suis plus étonné encore... En tout cas, le mal qui se fait, quel qu'il soit, n'est pas imputé à un roi si jeune, mais à ses vieux conseillers. »

En même temps l'abbé de Clairvaux informait Rome des épreuves que traversait de nouveau l'Église de France et des prétextes futiles que Louis VII alléguait pour justifier son injustifiable conduite :

« Vous savez, dit le saint à un membre français de la curie, Étienne, évêque de Preneste [1], vous savez comment j'ai défendu le roi devant le seigneur pape... Je pensais me faire l'avocat d'un roi pacifique et il se trouve que je soutenais le plus terrible ennemi de l'Église. Chez nous les choses saintes sont foulées aux pieds, l'Église est réduite à un servage honteux, *turpiter ancillatur*. Le roi a confié à son frère Robert les fonctions épiscopales, et celui-ci exerçant son autorité sur toutes les terres et tous les biens de l'église de Châlons, montre partout dans sa mission la plus grande activité et offre tous les jours au ciel, en guise de victimes, les clameurs des pauvres, les larmes des veuves, les plaintes des orphelins, les gémissements des captifs, le sang des morts. Et cet évêché est trop étroit pour sa malice. Il a envahi celui de Reims et commet des iniquités dans la terre des saints, n'épargnant ni les clercs, ni les moines, ni les reli-

[1] Ep. 224.

gieuses. Il a tellement dévasté, au tranchant du glaive, les terres fertiles et les villages populeux de sainte Maria, de saint Remi, de saint Nicaise et de Saint Thierry, qu'il les a presque réduits en solitude. Voilà comment le roi répare la faute que, par un serment imité d'Hérode, il a commise contre l'église de Bourges. »

Les fiançailles projetées par le comte Thibaut était le point capital ou du moins le prétexte officiel du conflit. Nul doute que le roi de France n'eut déjà tenté de les faire rompre par son clergé et même par la cour de Rome. L'abbé de Clairvaux en défend avec vigueur l'opportunité.

« Le roi, dit-il, veut forcer les évêques à maudire ceux qu'ils devraient bénir. Et comme on n'obéit pas à ses caprices, il parcourt terre et mer pour trouver de faux témoins, afin de séparer, à l'aide de leurs parjures et par l'autorité des hommes, ceux que peut-être Dieu veut unir. De quel front, je vous prie, cherche-t-il à imposer aux autres un respect si rigoureux des empêchements de consanguinité, cet homme qui notoirement a pour épouse sa cousine au troisième ou quatrième degré ? Y a-t-il parenté entre le fils du comte Thibaut et la fille du comte de Flandre, entre le comte de Soissons et la fille du comte Thibaut, je l'ignore ; jamais je n'ai approuvé sciemment ni n'approuve encore les mariages illicites. Mais sachez et sache le souverain Pontife que prohiber ces mariages, si on peut les permettre, c'est désarmer l'Eglise et lui ôter une grande force ; car, ou je me trompe ou la seule intention de ceux qui s'opposent à ces mariages est d'enlever un refuge aux défenseurs de l'unité, aux adversaires du schisme qui nous menace. »

L'abbé de Clairvaux exagère quelquefois sa pensée pour forcer l'attention de ses lecteurs. Ce dernier trait en est la preuve. On ne voit pas que Louis le Jeune ait jamais songé à préparer un schisme. Il n'est pas sûr davantage qu'il n'ait pas vu, à tort ou à raison, un péril pour sa souveraineté dans l'alliance du comte Thibaut avec le comte de Flandre et le comte de Soissons. La politique a des surprises que l'œil d'un moine, si vigilant soit-il, n'aperçoit pas toujours [1]. En tout cas, on ne saurait faire un crime à un roi de travailler à les prévenir.

[1] Cf. *Chronicon Andrense*, ap. Bouquet, XIII, p. 272, note *c* : « Quo facto Theobaldus comes valde exacerbatus principes Francorum quos poterat a Regis avertebat amicitia. »

Mais si Louis VII usait d'un droit strict en s'opposant aux alliances de son vassal, qu'il jugeait indiscrètes, rien ne l'autorisait à employer, pour atteindre son but, des moyens injustes. En cela tous les sages le désavouaient. Ses vieux conseillers eux-mêmes, Suger et Joscelin, déploraient le tour qu'avait pris tout-à-coup la politique royale. Dans leurs réponses à la lettre de saint Bernard, ils protestent qu'ils sont étrangers aux violences commises par leur souverain [1]. Evidemment le roi de France subissait le charme d'une trop puissante conseillère, la reine Eléonore, ou peut-être de sa belle-sœur Alice et de son sénéchal. Pour comble de malheur, le succès de ses armes achevait de l'abuser sur la légitimité de son entreprise.

Thibaut, en effet, perdait courage ; réduit à ses seules forces, il se sentait incapable de résister à l'armée royale. Ses gens d'armes, mal préparés, le servaient mollement. Il ne savait plus s'il devait se fier à ses vassaux. Dans son domaine, on n'entendait que plaisanteries amères sur ses prières et sur ses aumônes : « Pourquoi n'a-t-il pas employé son temps et son argent à des « choses plus utiles, disait-on. Il a maintenant ce qu'il mérite, « pour chevaliers des moines, pour arbalétriers des convers ; il « voit à quoi cela sert. » Le clergé lui-même semblait désespéré. Dans une réunion où se trouvait saint Bernard, un des évêques présents, homme d'autorité et qui passait pour sage, disait : « Le « comte Thibaut est entre les mains du roi ; personne ne l'en « tirera. — Mais quoi ! répondit cependant un autre évêque, il y « a quelqu'un qui peut le délivrer. — Qui donc ? — Dieu qui « peut tout. — Oui, reprit le premier avec vivacité, s'il mani- « feste sa puissance, si, prenant une massue, il frappe d'estoc « et de taille ; mais rien n'indique qu'il soit prêt à le faire [2]. »

On voulait connaître l'avis de l'abbé de Clairvaux sur l'issue de cette guerre fatale. Longtemps il se borna, pour toute réponse, à consoler le comte de Champagne en lui montrant par des exemples tirés de l'Ecriture que Dieu soumet quelquefois ses amis aux plus cruelles épreuves. Mais un jour, dit-on, comme éclairé d'en haut, il s'écria soudain : « Dans cinq mois, la paix sera faite [3]. »

[1] Cf, Bernard., ep. 381 et 223.
[2] *Bernardi Vita prima*, auct. Ernaldo, lib. II, ap. Migne, tom.CLXXXV, p. 300 ; lib. IV, auctore Gaufrido, ap. Migne, *ibid.*, p. 328.
[3] *Bernard. Vita prima, loc. cit.*, p. 301 et 329.

On était, à ce qu'il semble, au mois de novembre 1143[1] ou de janvier 1144. L'horizon s'éclaircissait. Innocent II venait de mourir (24 septembre)[2] et Célestin II, ancien disciple d'Abélard, l'un des esprits les plus conciliants de la curie, lui avait succédé sur le siège de saint Pierre (26 septembre)[3]. Ce fut apparemment dans ces conjonctures que le porteur de la lettre de saint Bernard au cardinal Etienne et peut-être aussi les ambassadeurs de Louis le Jeune arrivèrent à Rome. La cause qu'ils déféraient au tribunal du Saint Siège fut provisoirement écartée. Mais nul ne douta dès lors du dénouement. Célestin II, en effet, s'appliqua dans sa politique générale à relâcher les ressorts du gouvernement que son prédécesseur avait peut-être tendus à l'excès. Il témoignait en particulier pour la France une bienveillance extrême. Thibaut et Louis le Jeune, apprenant son élévation, se hâtèrent de lui mander qu'ils se soumettaient à son arbitrage[4]. En même temps, l'abbé de Clairvaux s'écriait en gémissant : « Donnez-nous la paix, envoyez-nous la paix [5] ». Ce concert de suppliques trouva un écho dans le cœur du Souverain Pontife. Il évoqua expressément à son tribunal l'affaire des fiançailles du fils et de la fille de Thibaut (6 novembre 1143). « Si vous ou quelque autre évêque, écrivit-il à l'évêque d'Arras [6], voulez procéder canoniquement dans cette cause, présentez-vous devant nous le prochain dimanche de la Passion (12 mars 1144). » Et lorsqu'il donna audience aux ambassadeurs de Louis VII, il se tint debout devant eux, et, dirigeant sa main bénissante vers la France, il leva l'interdit qui pesait sur elle depuis deux ans [7].

Vers la même époque, Louis le Jeune semble avoir également

[1] Nous plaçons à cette date l'entretien précité au mois de novembre 1143, parce que la paix conclue à l'époque prédite par saint Bernard (*sane ultima diemensis quinti reformata est pax*, Migne, tome 185, p. 329), doit être fixée selon nous au mois d'avril-juin 1144. Dom Brial cependant la fixe au mois de février 1144. Cf. *Hist. des Gaules*, tome XV, p. 593, note *b*.

[2] Innocent II mourut le 24 septembre 1143. Boso, *Vita Innocent. II*, ap. Watterich, t. II, p. 179.

[3] Boso, *Vita Cœlestini II*, ap. Watterich, t. II, p. 276.

[4] Bernard, ep. 358 ; *Chron. Mauriniac*, ap. Bouquet, t. XII, p. 87.

[5] Ep. 358.

[6] Ep. II, ap. *Hist. des Gaules*, t. XV, p. 409. Jaffé, *Regesta*, n° 8436 (5979).

[7] *Chron. Mauriniac.* ap. Bouquet, t. XII, p. 87. Il est difficile de fixer la date de cette cérémonie. Mais selon nous elle est antérieure au traité de Saint-Denis, dont nous parlerons plus bas.

donné des gages de ses intentions pacifiques en rendant la liberté aux églises de Paris [1] et de Châlons [2]. Il ne restait plus qu'à régler les termes d'un accord définitif entre les belligérants. Ce fut l'œuvre du tribunal arbitral créé par le précédent traité. Mais la chose n'alla pas sans de pénibles débats. Louis le Jeune présidait lui-même, à Corbeil [3], une première réunion où siégeaient l'évêque d'Auxerre, l'abbé de Clairvaux, et probablement aussi l'abbé de Saint-Denis [4]. Dès le début de la séance, il s'emporta et, sans vouloir rien entendre, rompit l'assemblée. Sans perdre courage, l'évêque d'Auxerre et saint Bernard lui adressèrent une lettre pressante dans laquelle, après lui avoir respectueusement reproché sa vivacité, ils le priaient d'écouter leur ambassadeur, André de Baudement, lieutenant du comte Thibaut [5], chargé de développer leur projet de traité et de leur rapporter une réponse [6]. Le roi était apaisé. Il fut convenu qu'une seconde conférence se tiendrait à Saint-Denis [7].

Cette assemblée eut lieu, selon nous, en 1144, soit le 22 avril [8], soit le 11 juin. La reine Aliénor y prit part. Naturellement, elle

[1] Thibaut, successeur d'Etienne, fut élu et sacré en 1143. Cf. Tardif, *Mon. Histor.*, n° 465; Achille Luchaire, *Actes de Louis VII*, n° 119, p. 138.

[2] Guy II de Montaigu fut sacré au commencement de l'année 1144. Cf. *Gallia Christ.* IX, 881.

[3] Bern., ep. 226. Cette assemblée se tint un peu avant celle de Saint-Denis, c'est-à-dire, comme nous le verrons tout à l'heure, en 1144.

[4] L'évêque de Soissons n'assistait pas à cette réunion. Cf. Bern., ep. 225.

[5] Suger (*Vita Ludovic.*, ap. Bouquet, t. XII, p. 35) appelle André de Baudement, *procurator terræ comitis Theobaldi*.

[6] Bernard, ep. 226.

[7] Bern., ep. 225. « In indicta solemnitate apud Dyonisium. »

[8] « Factum est in festivitate sancti Dyonisii », etc. (*Fragment Gaufr.*, ap. Migne, t. CLXXXV, p. 527. Cf. Bern., ep. 225.) De ces mots : *festivitas sancti Dyonisii*, M. d'Arbois de Jubainville (*Hist. des comtes de Champagne*, t. II, p. 378 et 381, note 2) a conclu que l'assemblée avait eu lieu le 9 octobre. Or, comme la paix était certainement rétablie le 11 juin 1144, force était à l'historien des comtes de Champagne de fixer l'assemblée de Saint-Denis au 9 octobre 1143. Mais avec cette chronologie, il est impossible de rendre compte de l'épître de Célestin II à l'évêque d'Arras, 6 novembre 1143 (ap. *Hist. des Gaules*, XV, 409). Le récit de la *Continuatio Præmonstratensis* (*Mon. Germ.* VI, 452) de la *Continuatio Gemblacensis* (*ibid.*, p. 388) de la chronique de Tours (ap. *Hist. des Gaules*, XII, 473), qui placent le rétablissement de la paix en 1144 et sous le pontificat de Lucien, demeure pareillement inexpliqué. Quand on admettrait que la réconciliation de Louis le Jeune et de Thibaut suivit d'assez près la levée de l'interdit prononcée par Célestin II (*Chron. Mauriniac*, ap. *Hist. des Gaules*, XII, 87), il faudrait encore placer l'assemblée de Saint-Denis en 1144. Est-il possible d'en préciser mieux la date ? Brial (*Hist. des Gaules*, XV, 593, note

exprima le désir qu'on étendît à Raoul et Pétronille la paix que l'on négociait. Par là, il devint manifeste qu'elle était dans toute cette affaire le mauvais génie de Louis le Jeune. Saint Bernard lui reprocha sa funeste ingérence : « Cessez-donc, lui dit-il, de mettre obstacle au bien de l'État. » Insensiblement, l'entretien prit un tour familier, et la reine conta confidentiellement au saint abbé que son grand chagrin était de n'avoir pas d'enfants. Depuis près de sept ans qu'elle était mariée, elle soupirait en vain, à la suite d'une fausse couche, après un héritier du trône. « Entrez dans nos desseins, lui répondit l'abbé de Clairvaux, et je prierai Dieu de bénir votre union. » Eléonore s'inclina. Le saint abbé fut fidèle à sa promesse, dit le chroniqueur, et l'année suivante la reine de France mit au monde une fille [1].

Les conditions de la paix furent à peu près celles qu'avait fixées l'abbé de Clairvaux. Il ne fut pas question de l'excommunication fulminée contre Raoul de Vermandois. Son mariage avec Pétronille ne fut réhabilité qu'en 1148 [2]. Thibaut renonça,

*b*) propose le 24 février, fête de saint Mathias, jour où, dit-il, on célébrait à Saint-Denis le Lendit. De là le mot de l'abbé de Clairvaux ; *indicta solemnitate apud sanctum Dyonisium* (ep. 225). Mais Guillaume de Nangis fixe le Lendit *in secunda quarta feria Junii*. (Voir Du Cange au mot *Indictum*, et Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris*, III, 246 et suiv.). Et l'on sait que plus tard le Lendit se tint à jour fixe, 11 juin, fête de saint Barnabé. Peut-être serait-on plus près de la vérité en plaçant l'assemblée de Saint-Denis le 22 avril. Ce jour là on célébrait dans l'abbaye l'*Inventio corporum sancti Dyonisii, etc.*, et il y avait office de neuf leçons. (Cf. *Calendarium veteris missalis archimonasterii sancti Dyonisii, seculo XIII exaratum*, fonds latin, 11886, p. 49.) C'est à l'une de ces dates qu'il faut s'attacher. En tout cas, il est absolument nécessaire de changer les dates indiquées par M. Luchaire pour les séjours de Louis VII à Corbeil et à Saint-Denis (*Actes de Louis VII*, p. 63.)

[1] *Fragmenta Gaufridi*, ap. Migne, tome 185, p. 527. Nous avons dit ailleurs quelle était la valeur de cette source historique. (*Revue des questions historiques*, 1er avril 1888) ; *Vita Bernardi*, lib. IV, auctore Gaufrido, *ibid.*, p. 332. A vrai dire, le vœu de la reine ne fut exaucé qu'à demi. L'enfant qu'elle mit au monde ne pouvait être héritier du trône. Il résulte de ces textes que l'aînée des filles de Louis VII, Marie, naquit en 1145 et non en 1138, comme le donne à entendre le P. Anselme (*Histoire généalogique de la maison royale de France*, tome I, p. 76. Cf. tome II, p. 841), qui rapporte qu'elle mourut le 11 mars 1198, à l'âge de *soixante* ans. On s'explique ainsi aisément que Marie ait épousé Henri, fils du comte Thibaut, en 1164 ; elle était alors dans sa vingtième année. Qu'on ait voulu la fiancer, dès 1146, au fils du comte d'Anjou, Henri, duc de Normandie, il n'y a là rien d'étonnant. C'était une mesure de précaution que le roi désirait prendre avant de s'engager dans une expédition lointaine et dangereuse (Bern., ep. 371).

[2] *Historia Pontificalis*, ap. *Mon. Germ.*, tome XX, p. 521.

ce semble, aux fiançailles qu'il avait projetées. Louis VII retira ses troupes de la Champagne et donna à l'archevêque de Bourges l'investiture des *regalia*. En expiation du serment téméraire qu'il avait prononcé sur les reliques des saints, il prit, dit-on [1], l'engagement de faire le pèlerinage de Jérusalem.

Ainsi finit une guerre désastreuse, née d'un accès de colère juvénile, et reprise inconsidérément après quelques jours de trève. La royauté capétienne faillit y perdre son prestige. Elle marchait visiblement là au rebours de ses traditions. Il n'eut pas fallu beaucoup de tentatives de ce genre pour qu'elle s'aliénât les esprits et perdît, avec l'estime du clergé, son plus puissant appui. Louis VII parut enfin comprendre ce danger et désirer sincèrement la paix. Les lettres de saint Bernard ne furent certainement pas étrangères à ce revirement de la politique royale. Pour n'être pas flatteur, le saint eut ainsi le mérite de réveiller la conscience du jeune prince. N'était-ce pas alors le plus grand service qu'il pût rendre à la France et à l'Église ?

Le traité de saint Denis présageait un avenir heureux. Les rapports du monarque avec l'archevêque Pierre de la Châtre furent désormais remplis de respect et d'estime réciproques [2]. Thibaut, reconnaissant des bons offices de Suger, lui envoya des hyacinthes pour orner la table d'or de l'autel de son église abbatiale [3]. L'attachement que la maison de Champagne voua au roi de France ne fit que croître avec le temps. Et en 1154 [4], Louis le Jeune, sûr de sa fidélité, confia le dapiférat au fils de Thibaut IV, à Thibaut V, comte de Blois. Bien plus, en 1160 [5],

[1] « Abbate Claravallensi Bernardo persuadente, cor regis ad hoc est inclinatum ut reciperet archiepiscopum et pro transgressione perjurii se repromitteret Jerosolymam profecturum. » Radulph. de Diceto, ap. Bouquet, tome XIII, p. 183.

[2] Bern., ep. 247. Cf. *Actes de Louis VII*, par Achille Luchaire, p. 237, n° 427 ; p. 229, n° 401.

[3] Suger, *de Consecratione ecclesiæ*, ap. Bouquet, tome XIV, p. 316. L'abbé de Saint-Denis achevait alors de rebâtir son église qui fut consacrée le 11 juin 1144. *Ibid.* A ce propos, nous rappellerons que « Suger avait conçu l'audacieux projet de démolir les thermes de Dioclétien pour les employer aux constructions de l'abbaye de Saint-Denis. Il est inutile d'ajouter qu'il recula devant les difficultés de l'entreprise. » Müntz, *Journal des savants*, janvier 1888, p. 46.

[4] *Remarques sur la succession des Grands officiers de la Couronne*, par M. Achille Luchaire, p. 16. Cf. *Histoire des comtes de Champagne*, par M. d'Arbois de Jubainville, t. III, p. 98.

[5] Radulph. de Diceto, *Imagines historiarum*, ap. Bouquet, t. XIII, p. 186.

il épousa en troisièmes noces la sœur de son nouveau sénéchal, Alix ou Adèle, la future mère de Philippe-Auguste. Quatre ans plus tard, le mariage des deux filles de Louis VII et d'Eléonore, Marie et Alice, avec les deux fils de Thibaut IV, Henri le libéral et Thibaut V, complétèrent l'alliance des deux familles [1]. « De la sorte, dit un historien [2], la maison de Champagne devint ce qu'avait été avant elle la maison de Vermandois, le meilleur soutien de la dynastie. »

## CONCLUSION

La théorie politique de l'abbé de Clairvaux se dégage nettement de tous ces faits. Il reconnaît la distinction et l'irréductibilité des deux pouvoirs. La royauté, qui tient comme l'Église la place de Dieu en ce monde, a néanmoins son office à part. C'est à elle qu'il appartient de maintenir l'ordre et la justice dans l'Etat et de veiller au développement des intérêts matériels. Ce soin ne convient pas aux hommes d'église. Rien de plus messéant, par exemple, que de confier à un archidiacre le commandement de l'armée [3]. La plupart des autres emplois de la cour ne se concilient pas davantage avec les dignités ecclésiastiques.

Cette distinction essentielle des deux pouvoirs ne doit cependant pas nuire à leur union. L'abbé de Clairvaux les conçoit et les représente sous le symbole de deux glaives vigilants [4] dont la pointe tend au même but. Quand il fut chargé de constituer une régence, au moment du départ de Louis le Jeune pour la croi-

Cf. Robert du Mont, *ibid* , p. 305 ; Robert de Waterlos, *ibid.*, p. 517. Voir aussi *Histoire des comtes de Champagne*, t. III, p. 44-45.

[1] Voir, à ce sujet, la note de M. d'Arbois de Jubainville, *Histoire des comtes de Champagne*, t.III, p.96-99.Nous ajouterons une simple remarque. M. d'Arbois de Jubainville, en disant que Henri de Champagne « réalisait enfin, en 1164, son mariage avec une fiancée longtemps négligée, » semble croire que la fille de Louis VII était fort âgée. D'après ce que nous avons dit plus haut, elle n'avait pas vingt ans. Sa sœur Alice, née après la croisade, était plus jeune de cinq ans (*Historia gloriosi regis Ludovici VII*, ap. Bouquet, t. XII, p. 127).

[2] Achille Luchaire, *Histoire des Institutions monarchiques de la France*, t. II, p. 269.

[3] Bern., ep. 78.

[4] *De Consideratione*, lib. IV, cap. 3, n° 7 ; ep. 256 ; cf. lib. ad Milites templi, cap. III, n. 5.

sade, il fixa délibérément son choix sur un moine et un laïque, sur l'abbé de Saint-Denis et le comte de Nevers. « Voici deux glaives, dit-il triomphalement à l'assemblée d'Étampes, c'est assez [1]. » Cette image rend exactement sa pensée : à savoir que l'appui de l'autorité spirituelle est aussi nécessaire au salut de l'État que celui de la force matérielle.

Une telle union n'est pas moins utile à l'Église qu'à l'État. C'est en ce sens qu'il faut entendre sa comparaison des deux glaives. L'État doit mettre sa force au service de l'Église. De là le patronage royal dont l'influence bienfaisante est si visible durant tout le moyen âge. Les rois étaient alors et s'intitulaient hardiment les « vicaires de Dieu, » les « ministres de Dieu » pour le bien. Or le bien ne consistait-il pas dans la défense des intérêts de la religion ? L'Église est-elle menacée en Orient ? le pape fait appel aux rois. De cette façon, c'est le pontife qui brandit, pour ainsi dire par leurs mains, le glaive matériel. Ce glaive appartient à l'Église, société parfaite ; mais c'est l'État qui le tient pour elle [2].

L'Église a droit au glaive matériel pour un autre motif encore. Son pouvoir temporel, comme tous les royaumes et toutes les principautés, ne veut-il pas être défendu par la force ? Mais elle a horreur du sang. Est-elle pour cela désarmée ? Nullement : elle a en main les deux glaives, dit saint Bernard ; elle se sert elle-même de l'un et confie l'autre à l'État, qui doit en user quand elle lui en donne le signal [3].

De cette comparaison des deux glaives, très répandue

[1] Odo de Diogilo, *de perfectione Ludov. VII in Orientem*, lib. I, ap. Migne, t. CLXXXV, col. 1209.

[2] Bern., ep. 256.

[3] Eugène III se plaint que les Romains sont des loups et non des brebis. Bernard lui répond : « Propter hoc magis aggredere eos, sed verbo, non ferro. Quid tu denuo usurpare gladium tentes quem semel jussus es reponere in vaginam ? Quem tamen qui tuum negat, non satis mihi videtur attendere verbum domini sic dicentis : *Converte gladium tuum in vaginam* (Joann. XVIII, 11). Tuus ergo et ipse, tuo forsitan nutu, etsi non tua manu evaginandus. Alioquin si nullo modo ad te pertineret et is, dicentibus apostolis, *ecce duo gladii hic* (Luc. XXII, 38), non respondisset Dominus : *Satis est*, sed : *Nimis est*. Uterque ergo Ecclesiæ et spiritualis scilicet gladius et materialis ; sed is quidem pro Ecclesia, ille vero et ab Ecclesia exserendus ; ille sacerdotis, is militis manu, sed sane ad nutum sacerdotis et jussum imperatoris. » *De Consideratione*, lib. IV, cap. 3, n° 7.

au moyen âge [1] et consacrée par la bulle *Unam sanctam* [2], on a tiré les conséquences les plus diverses. Notons seulement que certains auteurs ont cru y voir une preuve à l'appui de la thèse du pouvoir indirect de l'Église sur l'État. Il y a là confusion évidente. Nous n'avons pas à démontrer que chacun des deux pouvoirs est dans sa sphère un pouvoir suprême [3]. Léon XIII a défini avec une incomparable netteté cette vérité dogmatique. Mais, quand bien même la lumière ne serait pas faite sur ce point, l'abbé de Clairvaux n'en serait pas moins historiquement irresponsable des idées politiques que des logiciens à outrance ont attachées à sa comparaison des deux glaives. Son unique but était de montrer que l'Église, ne pouvant se servir par

[1] « Hunc ergo gladium de manu Ecclesiæ accipit princeps, cum ipsa tamen gladium sanguinis non habeat. Habet tamen et istum ; sed eo utitur per principis manum. » Joann. Sarisberiensis *Polycraticus*, lib. IV, cap. 3. Cf. Goffrid. Vindocinens. *opuscul.* IV, ap. Migne, tome CLVII, p. 220 Hildeb. Cenomann., ap. Biblioth. P. P. Max, tome XXI, p. 136 ; Richard Cantuar. inter. ep. Petri Blesens, ap. Migne, t. 207, p. 226 et suiv. ; Geroch. Reichersp., *de Investigatione Antichristi*, lib. I, n° 37 et suiv., etc. Voir d'autres indications, ap. Hergenröther, *Histoire de l'Eglise*, trad. Belet, tome III, p. 734-735.

[2] La bulle *Unam sanctam* reproduit l'argumentation de saint Bernard sur les deux glaives et termine par cette conclusion : « Oportet autem gladium esse sub gladio et temporalem auctoritatem spirituale subjici potestati. » Voir la bulle tout entière : *Regest. Vatican.*, n° 50, fol. 387 ; *Revue des quest. histor.*, 1er juillet 1889, p. 255-256 ; ou encore dans les *Specimina palæographica Regestorum Romanorum Pontificum ab Innocentio III usque ad Urbanum V*. Rome, Archives du Vatican, 1888, in-folio. La conclusion de la bulle est formulée un peu différemment : « Subesse Romano Pontifici, omni humanæ creaturæ declaramus, dicimus et diffinimus omnino esse de necessitate salutis. » C'est en rapprochant ces deux phrases que certains théologiens ont prétendu que le pouvoir civil était subordonné à l'Eglise. Ils n'ont pas compris que si la conclusion de la bulle était vraie à tous égards et dans tous les cas, la conclusion particulière tirée de la comparaison des deux glaives n'était vraie et juste que pour les cas particuliers auxquels le moyen âge l'appliquait. Ils donnaient, il est vrai, aux mots : *omni creaturæ humanæ*, un sens assez compréhensif pour y faire entrer *temporalem auctoritatem*. Il est seulement fâcheux pour leur thèse que les successeurs de Boniface VIII n'aient jamais interprété de cette façon la bulle *Unam sanctam*. Par *omnis creatura humana*, ils ont toujours entendu *omnis homo* et non *omnis potestas!* Voir la décrétale *Meruit* de Clément V et la bulle *Pastor æternus* de Léon X. Du reste, la question est tranchée par les deux encycliques de Léon XIII, *Immortale Dei* et *Sapientiæ Christianæ*. Cf. Denifle, *Specimina palæographica Regestorum*, *loc. cit.*, p. 44.

[3] « Ecclesia et civitas suum habet utraque principatum ; neutra paret alteri. » Encyclique *Sapientiæ Christianæ*. — « Utraque est in suo genere maxima. » Encyclique *Immortale Dei*.

elle-même du glaive matériel, possédait un droit strict à la protection de l'État dans l'exercice de ses droits spirituels ou même pour la jouissance de ses droits temporels.

Ce n'est pas à dire que l'abbé de Clairvaux déniât aux papes toute autorité sur les rois. Selon sa doctrine, tous ici-bas relèvent du souverain Pontife, les princes non moins que les sujets. Mais cette subordination résulte de leur baptême et de leur conscience plutôt que de leurs fonctions [1]. Nulle part il ne traite *ex professo* la question de subordination des deux pouvoirs considérés comme tels. Le problème se posait à son esprit sous une forme plus pratique. Son unique désir était que l'Église et l'État se soutinssent l'un l'autre [2]. Dans cette union, à ses yeux, reposait tout le secret de leur force et de leur prospérité. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner s'il ne proteste pas contre certains sacrifices qu'une telle union réclame. En retour des services que l'État rend à l'Église, la royauté exerce certains droits dans les élections épiscopales et abbatiales. L'abbé de Clairvaux ne réprouve pas cet usage, pourvu que la liberté religieuse n'en souffre aucune atteinte. Il est le premier à proclamer la légitimité du droit de régale. Avant même que Langres se soit placée sous le patronage direct de Louis le Jeune [3], il écrit au roi [4] : « Le pays est à vous, *terra vestra est*; l'évêque élu n'a pas mis le pied dans votre ville ; c'est un sujet fidèle, et il ne serait pas fidèle s'il voulait avoir autrement que par vous ce qui est à vous. » Quand Bernard se récrie contre l'intervention de la royauté dans les élections épiscopales, c'est que la justice ou la coutume a été violée. Il s'étonne à bon droit, par exemple, que Louis VII, en cas de nullité d'une première élection, exige qu'on lui demande une autorisation nouvelle, avant de procéder à un second scrutin [5]. Dans l'affaire de Grimoard, évêque de Poitiers, le désaccord ne provenait que d'un malentendu. En résumé, la politique de l'abbé de Clairvaux est en ces matières celle de Suger

[1] *De Considerat.* lib. I, cap. V et passim.

[2] « Quomodo namque stabunt ordines clericorum et administrationes eorum, si non principum tanquam tignorum beneficio et munificentia sustententur et protegantur potentia. » *In Cant.*. Serm. XLVI, n° 2.

[3] Charte royale de 1179, ap. *Gallia Christ.* IV, Instrum., p. 188 : Cf. Luchaire, *Institut. Monarchiq.*, II, p. 193-194.

[4] Ep. 170.

[5] Affaire d'Auxerre en 1151 et 1152. Cf. Bern., ep. 282.

et de Joscelin de Soissons, c'est-à-dire celle des serviteurs les plus dévoués de la couronne.

Faut-il lui faire un crime de ses violences de langage à l'égard de Louis le Gros et de Louis le Jeune ? Assurément, le ton de ses lettres, légèrement irrévérencieux, ne serait plus de mise aujourd'hui. Il est de bon goût en notre siècle d'apporter dans les discussions, mêmes les plus irritantes, une modération relative qu'on est convenu d'appeler parlementaire. Cette modération est, certes, très louable. Mais en histoire, il importe de ne pas confondre les temps et les mœurs. Bernard veut être jugé d'après ses habitudes et le tour particulier de son esprit. Or, il est manifeste que ses emprunts habituels à la Bible donnent à son style un caractère hyperbolique tout oriental. De là en partie les hardiesses de langage qui lui sont familières. Ce défaut tient sans doute encore à d'autres causes : son tempérament n'y est pas étranger. Mais c'est, si j'ose le dire, ce qui forme son excuse, ou du moins atténue sa faute en l'expliquant. On remarquera, en effet, que chez l'abbé de Clairvaux ces violences accidentelles se concilient fort bien avec un grand fonds de respect. Il tient aux papes et aux cardinaux un langage semblable à celui qu'il tient aux rois de France. Cependant, qui a jamais douté de son dévouement à l'Église et de son respect de la hiérarchie ? Il n'y a pas de motif de soupçonner davantage son attachement à la couronne. En toute circonstance, il se plaît à donner à Louis VI et à Louis VII des témoignages de son affection et des assurances de sa fidélité [1]. On peut ajouter foi à ces déclarations, car il ne fut ni un hypocrite ni un flatteur. Les rois ont eu des sujets plus prodigues de louanges et plus enclins à l'adulation; il n'en eurent pas de plus dévoués et de plus soumis.

E. VACANDARD,
1er aumônier du lycée de Rouen.

[1] Voir surtout ep. 255 et 221.

# LA CONSPIRATION DU DUC D'ALENÇON

(1455 - 1456)

## I

Jean, duc d'Alençon, n'avait pas dix-huit ans quand il fut fait prisonnier à la bataille de Verneuil. L'année suivante, le duc de Bedford, passant par Le Crotoy où le jeune prince était enfermé, lui offrit de le mettre en liberté et de lui rendre tous ses biens s'il consentait à prêter serment de fidélité à Henri VI. Jean d'Alençon répondit fièrement : « Je suis ferme en mon propos de « non, en toute ma vie, faire serment contre mon souverain et « droiturier seigneur Charles, roi de France [1]. »

Quelques années plus tard, Jeanne d'Arc arrivait à Chinon. On vint prévenir le duc qui, sorti de prison après trois ans de captivité [2], chassait tranquillement aux cailles, à Saint-Florent près Saumur, tandis que les défenseurs d'Orléans luttaient en désespérés : il accourut. « Soyez le très bien venu ! » lui dit la Pucelle. « Plus il y aura de ceux du sang du roi de

[1] Monstrelet, t. IV, p. 241. — Voici comment s'exprime son écuyer d'écurie, Perceval de Cagny : « Et quant, en sa prison, il luy souvenoit des très grans griefs, dommages et extorcions que les anciens ennemis de ce royaume ont fait, long temps et par plusieurs foiz, à l'ostel d'Alençon dont il est le chief et seigneur, comme en avoir mis à mort son beséel à la bataille de Crecy en Picardie, et moult griesvement navré et blecié son ayl qui tenoit le siège devant la ville de Hanebon en Bretaigne, et mis à mort son père à la journée d'Agincourt, et luy desherité, il ne lui chaloit à quel pris il vendist ne mesvendit ses meubles ne ses heritages, affin qu'il peult yssir et eschapper des mains de ses ennemis. Et ainsi le fist, à ce que, venu par deça, à l'aide de Dieu, il se peult monstrer et employer au service du Roy et au recouvrement de sa seigneurie.» Ms. Du Chesne 48, f. 68 v°, et Ms fr., 20176, f. 566.

[2] Il avait été libéré le 30 octobre 1427, moyennant une rançon de deux cent mille saluts.

France ensemble et mieux ce sera [1] ! » Jeanne saluait en lui le gendre du duc d'Orléans, le prisonnier d'Azincourt, pour lequel elle avait un culte. De Chinon, elle voulut aller à Saint-Florent visiter la jeune duchesse d'Alençon ; elle ne cessa de témoigner au duc une vive sympathie, l'appelant *mon beau duc* et le réprimandant quand, suivant sa triste habitude, il proférait un gros juron. A Senlis, durant la campagne qui suivit le sacre, on vit le duc s'agenouiller auprès de Jeanne pour recevoir la sainte eucharistie [2]. Nommé par le Roi lieutenant-général ayant « la charge de la Pucelle, » il fut sans cesse à ses côtés, à Orléans, à Jargeau, à Patay, à Reims ; il figura au sacre comme pair de France en remplacement du duc de Bourgogne, et ce fut lui qui arma le Roi chevalier. Perceval de Cagny, le vieil écuyer d'écurie qui avait servi son père et son aïeul, pouvait alors s'écrier avec un légitime orgueil : « Il n'est mémoire d'homme mieux renommé que lui [3]. »

Le duc d'Alençon devait, hélas ! donner un cruel démenti à la fière déclaration du Crotoy et aux belles promesses de sa jeunesse. On peut lui appliquer ce que Tacite a dit de Tibère : « Sa fin démentit ses débuts, et une vieillesse ignominieuse vint flétrir une jeunesse pleine d'honneur [4]. »

En 1440, le duc est un des instigateurs de la Praguerie, et, dans sa révolte, il ne craint point de faire appel aux Anglais [5].

L'année suivante, mêlé aux négociations entamées avec les Anglais par le duc de Bretagne, qui s'était porté médiateur, il se compromet si gravement avec les ennemis du royaume que ceux-ci lui font l'injure de le traiter comme un des leurs [6].

En 1442, il prend part à la coalition formée entre les princes du sang sous l'inspiration du duc de Bourgogne, de qui il avait reçu l'ordre de la Toison d'or [7]. On raconte que, se rendant à

[1] Déposition du duc d'Alençon, dans le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 91.

[2] Voir *Procès de Jeanne d'Arc*, t. II, p. 450 ; t. III, p. 73, 99 ; t. IV, p. 10-11 et suiv.

[3] Perceval de Cagny écrivait en 1433 : « En son eage de XXVI ans ou environ, que il avoit quant ce cy dessus fut escript, il n'estoit memoire de homme, de quelque estat que il eust esté, mieulx renommé de luy... » Et il ajoutait : « Nostre Seigneur, par son saint plaisir, lui doint parfaire et finer ses jours honorablement ! »

[4] Cesseruntque prima postremis, et bona juventæ senectus flagitiosa obliteravit. » Tacite, *Ann.*, VI, XXXII.

[5] Voir notre *Histoire de Charles VII*, t. III, p. 123.

[6] Voir t. III, p. 202-204.

[7] *Ibid.*, id., p. 212-216.

Nevers pour joindre le duc, et passant par Semblançay, il dit à un de ses confidents, un Anglais attaché dès 1440 à sa personne comme valet de chambre : « Voici belle place pour les Anglais à tenir fontière ! » Et il ajouta : « Je mettrai les Anglais en France si avant qu'il viendront jusqu'en cette place [1]. »

Personne n'ignorait les relations que le duc d'Alençon entretenait dès lors avec les ennemis du Royaume : dans les instructions données par les princes assemblés à Nevers, ils faisaient dire secrètement au Roi qu'ils savaient que les Anglais avaient fait de grandes offres au duc, et que, quoiqu'ils fussent persuadés que ce prince ne voudrait faire « que tout bien, » néantmoins, vu sa pauvreté et la façon dont il était traité par le Roi, il était à craindre qu'il ne fût, par certains de ses gens, « conseillé de faire chose qui tourneroit au grand dommage et prejudice du Roy et à très mauvaise conséquence et exemples [2]. »

En 1444, quand le comte de Suffolk vint en France pour traiter avec Charles VII, le duc, qui se trouvait à Tours pendant les négociations, en profita pour entrer en relation avec lui et avec Jean Wenlok, l'un des ambassadeurs de Henri VI. Il leur remit par écrit des propositions aux termes desquelles il s'engageait, si les Anglais lui rendaient ses terres et lui comptaient une certaine somme d'argent, à leur livrer Granville, récemment recouvrée par Charles VII.

Quelques années plus tard les Anglais, pressés par les armées victorieuses de Charles VII et de ses lieutenants, parmi lesquels figurait le duc d'Alençon, évacuaient la ville d'Alençon. Jacques

[1] Procès du duc d'Alençon. Déposition de Jean Fermen, valet de chambre du duc. Ms. fr. 18441, f. 37 v°. — Ce Jean Fermen était un homme de mauvaise vie. Voici ce que dit de lui un écuyer d'écurie du duc : « Il est ung mauvais homme et de mauvaise conscience, et esté trouvé traitre quatre foys : l'une au Roy d'Angleterre, son souverain seigneur, quant il rendist Saincte-Suzanne audit seigneur d'Alençon ; l'autre qu'il cuida trahir le seigneur de Bueil, pour lors capitaine de Saincte-Suzanne, duquel il estoit de sa soulde et à ses gaiges, et voult bailler ladicte place audit seigneur d'Alençon ; l'autre parce qu'il a vendue sa fille audit seigneur d'Alençon pour en faire sa voulenté ; et la quarte si est que il a voulu trahir le Roy nostre sire auquel il a fait le serement. » Déposition de Jean Meurdrac, dit Bobes. Procès, f. 91 v°. Plus loin, le témoin dit que Fermen et son maître parlaient souvent ensemble du « fait de ribaudise. » Un valet de chambre du duc, Colinet de Thou, qui avait été pendant trente-deux ans à son service, formule les mêmes accusations contre Fermen (f. 98-99 v°).

[2] Procès du duc d'Alençon. Déposition d'Edmond Gallet. Ms. fr 18441, f. 107.

Haye y commandait comme lieutenant de Wichard Wideville, comte de Rivers, qui en était capitaine. Le duc eut alors, paraît-il, des intelligences avec le chef anglais, et l'on cite des propos fort compromettants qu'il aurait tenus [1].

Après la descente de Talbot en Guyenne, au mois d'octobre 1452, le même Jacques Haye vint secrètement à Alençon, et entretint le duc d'un projet de mariage entre sa fille et le fils du duc d'York. Pour communiquer avec Haye, le duc convint d'un signe de reconnaissance [2].

C'est ainsi que le duc d'Alençon, aigri par la ruine de sa fortune ; mécontent du Roi qui, après sa rébellion de 1440, avait révoqué sa lieutenance générale, l'avait privé un moment de sa pension de 12,000 livres et avait repris Niort (tenu en gage d'un prêt fait à la couronne en 1423) [3] ; jaloux du comte du Maine pour lequel il avait conçu une haine mortelle [4], préludait à la trahison dont il n'allait point tarder à se rendre coupable.

Le duc n'était pas seulement en relation avec les Anglais : il entretenait des intelligences avec le Dauphin [5] ; il était en

[1] Un témoin entendu dans le procès, Edmond Gallet, maître en arts et licencié en lois, rapporte que le duc, en l'envoyant en Angleterre, lui donna, entre autres instructions, la charge suivante : « Et aussy leur diroit que, depuis que le pays avoit esté redduist en l'obeissance du Roy et que la ville d'Alençon fu pareillement redduite, au partement que lesdis Anglois firent de ladicte ville d'Alençon, il avoit parlé à Jehan (*sic* pour Jacques) Haye, lieutenant dudit lieu d'Alençon, pour messire Richart Houdeville, anglois, et lui avoit dit que toutes et quantes foiz que lesdis Anglois vouldroient retourner en Normandie, qu'il leur aideroit et secourroit de ses places et pays, en lui faisant par lesdis Anglois ce qu'il avoit dit audit Jehan Haye.» Procès, *l. c.*, f. 107 v°.

[2] Jean Ferman raconte que le duc lui avait dit : « qu'ilz avoient prins certaines enseignes ensemble de faire assavoir l'un à l'autre des nouvelles chascun de son parti, et les enseignes estoient que quant ledit seigneur envoirroit aucune personne devers ledit Jacques Haye ou autre, cellui qui ainsi seroit envoyé devoit prendre par le poulce ledit Jacques Haye pour enseigne ; et pareillement se ledit Jacques Haye envoioit aucune personne devers ledit seigneur, cellui devoit prendre ledit seigneur par le poulce. » Procès, *l. c.*, f. 29 v°.

[3] La somme de 22,500 écus due au duc, lui avait été remboursée après que la ville de Niort eût été remise en la main du Roi. On lit dans le sixième compte de Jean de Xaincoins, finissant en septembre 1444 (Cabinet des titres, 685, f. 80) : « Mgr le duc d'Alençon IIm IIIIxx VIII l. x s., restant de XXVIIIIm VIIIc XXXVIII l. x s. pour le fait de Nyort, que le Roy lui avoit baillé en gage jusques à plein payement. »

[4] Voir Procès, f. 52 v°, 106 v°-107.

[5] En 1450, après la réduction de la Normandie. Voir Thomas Basin, *Apologia*, dans Quicherat, t. III, p. 244.

rapports avec le duc de Bourgogne, qui, en 1449, lui fit don d'une somme de six mille francs, payable en deux années [1].

Au printemps de 1452, le duc parut un moment à la Cour. On ne l'y avait vu qu'à de très rares intervalles : aux Montils, en mai 1444, lors de la conclusion de la trève avec l'Angleterre ; à Chinon, en mars 1446. Le duc se plaignait de n'être pas traité et reçu par le Roi comme il aurait dû l'être, lui qui était « sailly de la couronne, si prochain que chascun pouvoit savoir [2]. » Bien que son attitude n'eût guère été satisfaisante, Charles VII, lui faisait régulièrement payer sa pension [3] ; il lui donna part, en 1449-50, aux libéralités faites à l'occasion de la campagne de Normandie [4]. Dans des lettres du mois de mai 1450, portant confirmation du rétablissement d'une foire à Argentan, le Roi, oubliant les torts du duc, rendait un public hommage aux services rendus à la couronne par ses prédécesseurs et par lui [5].

[1] Par lettres patentes du 18 mars 1449, le duc de Bourgogne ordonnait de lui verser une somme de trois mille francs, en déduction de celle de six mille francs à prendre en deux années ; par lettres du 2 mars 1450, le complément des six mille francs lui fut payé. Archives du Nord, B 2002, f. 169, et B 2004, f. 268 v°.

[2] Mathieu d'Escouchy, t. II, p. 318. — On lit dans la déposition de Colinet de Thou, l'un des plus anciens valets de chambre du duc (Procès, *l. c.*, f. 100) : « Bien lui a oy dire plusieurs foys en general, devant ses serviteurs, qu'il avoit servy bien loyaument le Roy, mais qu'il en estoit petitement récompensé, et recongnoissoit mal les services qu'il lui avoit fais. »

[3] Une pension de douze mille livres avait été attribuée au duc dès 1432. (Ms. fr. 20371, f. 60); elle figure dans les comptes de Jean de Xaincoins (Cabinet des titres, 685, f. 98 v°), et l'on a une quittance originale du duc, de la somme de 12,000 l., en date du 31 juillet 1453 (Ms. fr. 20373, n° 29; cf. Ms. fr. 26428, n° 71, et Archives, KK 328, f. 90). C'est donc contrairement à la vérité que le duc disait à l'un de ses confidents que sa pension avait été réduite de 12,000 à 6,000 livres (Procès, *l. c.*, f., 106 v°).

[4] Le duc reçut alors 800 livres. Voir rôle publié dans *Supplément aux preuves de Mathieu d'Escouchy*, p. 14.

[5] On lit dans les considérants : « Aussi pour contemplacion et faveur de nostre dit nepveu et cousin qui, pour sa très grant loyauté monstrer et acquitter envers nous et la couronne de France, dès son treiziesme age, laissa et habandonna ses pays et terres et seigneuries, qui entre celles de nostre royaume sont très grans et très notables, et si tost qu'il se peust mettre sus en armes nous a en ce, en très grans frais et despens, serviz, et mesmement à la bataille de Vernueil, allencontre de nos anciens ennemis las Anglois, en laquelle bataille il fut prisonnier d'eulx ; à l'occasion de laquelle prison il a eu, souffert et porté très longtemps très grans pertes,

Mais rien n'avait pu désarmer le courroux du duc. Pendant un séjour qu'il fit à la Cour en 1452, dans un entretien confidentiel, il se plaignit du Roi, disant qu'il savait bien que jamais le Roi ne l'aimerait et qu'il était mécontent de lui, et il ajouta : « Si je pouvois avoir une poudre que je sais bien et la mettre en « la buée où les draps et linges du Roi sont mis, je le ferois venir « tout sec [1]. »

Comme la plupart des princes de son temps, le duc d'Alençon avait grande confiance dans les astrologues. Vers cette époque, ayant appris que maître Michel Bars, prévôt de Wastines en Flandre, était fort expert en astrologie, il le fit venir et le chargea de « calculer sa nativité, » afin d'apprendre pourquoi la fortune lui avait été si contraire, et de connaître sa destinée. Le prévot tarda beaucoup à donner sa réponse. Enfin il fit remettre au duc un écusson d'or, de la grandeur d'un demi écu, sur lequel était figuré un lion au milieu d'un soleil, et une certaine poudre. Celui qui possédait cet écusson et le mettait dans sa bouche avait une parole si séduisante qu'il obtenait tout ce qu'il demandait : c'était un porte-bonheur, un préservatif contre le haut-mal, la pierre, etc., un moyen infaillible d'être « agréable à toute personne. » Quant à la poudre, entre autres vertus, elle chassait le poison qui pouvait se trouver sur une table ou dans un plat. Si, ayant lavé son visage avec de l'eau à laquelle elle aurait été mêlée, on se trouvait en compagnie de quelque ennemi, le visage de cet ennemi avait une apparence si horrible qu'on n'osait le regarder ; au contraire, avait-on en face de soi un ami, son visage semblait « très plaisant, bel et clair. » Voulait-on être renseigné sur quelque affaire sérieuse, on n'avait qu'à se mettre en état de grâce par la confession, et, en allant se coucher, à saupoudrer sa tête avec cette poudre : durant la nuit on était informé en songe de ce qu'on désirait savoir. La poudre était fabriquée avec de la peau de serpents, prise au moment où ces animaux se dépouillent, et brûlée à

dommages et maulx, a esté mis à rançon et finances très excessives, et depuis sa delivrance a par plusieurs fois exposé sa personne en nostre service allencontre de nosdiz ennemis, et mesmement ou recouvrement de nostre pays de Normandie, et fait encores chascun jour. » Archives, JJ 180, n° 107.

[1] Déposition de Jean Fermen. Procès, *l. c.*, f. 38.

certaines heures, suivant les constellations. L'écusson et la poudre avaient chacun douze propriétés qui en faisaient de précieux talismans [1]. Le prévôt de Wastines, se trouvant à Tours, vers 1452, donna un écusson et un peu de cette poudre à la Reine, à laquelle le duc d'Alençon avait dit tant de bien du prévôt qu'elle avait voulu le voir et lui avait demandé de calculer sa nativité. Le Roi, ayant appris ce fait, fut très mécontent : il fit même arrêter un des secrétaires de sa femme qui avait été mêlé à l'affaire [2].

Le duc d'Alençon avait, en outre, fait beaucoup de démarches pour se procurer une herbe fort rare, appelée *Martagon*, qui avait des propriétés merveilleuses : « C'est une herbe « souveraine, » avait dit le duc à l'un de ses secrétaires, « et qui « fait être en la grâce des dames [3]. » On la chercha vainement en Angleterre et ailleurs.

Le duc eut aussi des rapports avec Hance de Saint-Dié, chirurgien du roi de Sicile, qu'il avait fait venir pour soigner un mal de jambe. Se croyant ensorcelé, il l'envoya par deux fois en Lombardie dans le but de consulter un saint ermite, afin d'avoir « la compagnie de sa femme » et de se mettre « en la grâce de tout le monde. » — « Que le duc se mette en la grâce de Dieu, « répondit l'ermite, et il aura ensuite la grâce et l'amour de « tout le monde[4]. »

Nous avons dit que le duc d'Alençon entretenait des relations avec le duc de Bourgogne. Au printemps de 1453, un de ses serviteurs était à la cour du duc. Lui-même s'y rendit au mois de mars 1454 ; il fut reçu avec grand honneur, défrayé de toutes ses dépenses, comblé de dons ainsi que les gens de sa suite [5].

[1] Déposition de Gilles Berthelot. Procès, *l. c.*, f. 15 et suiv.
[2] *Id.*, *ibid.*, f. 16-17.
[3] *Id.*, *ibid.*, f. 10, v°, et suiv.
[4] Déposifion de Hance de Saint-Dié. Procès, f. 94 et suiv.
[5] Mathieu d'Escouchy, t. II, p. 114-115. On lit dans la déposition d'Edmond Gallet : « Interrogué pourquoy il demanda plus tost audit seigneur d'Alençon se ledit seigneur de Bourgongne en estoit consentant qu'il en faisoit d'un autre, dit par son serement que ce fust pour ce que lors n'avoit gueres ledit seigneur d'Alençon avoit esté en Flandres devers ledit seigneur de Bourgongne, et pensoit qu'il lui eust parlé de ceste matière. » Procès, f. 117 v°-118.— Il est fait aussi allusion à ce voyage dans les dépositions de Jean le Conte et de Jean Meurdrac, dit Bobes (Procès, *l.c.*, f. 72 v°, et 92). Le duc fut alors en relations avec André Trolop et Jacques Haye

## II

C'est au commencement de 1456 que le duc d'Alençon résolut de mettre à exécution le dessein qui, depuis longtemps, s'agitait dans son esprit.

Près de Domfront résidait un prêtre du nom de Thomas Gillet, âgé de trente-cinq ans. Vers la mi-carême, le duc l'envoya chercher. Gillet hésita à se rendre à cet appel : il savait que le duc, quand il avait besoin d'argent, était dans l'habitude de mettre en cause quelque riche vassal, et, sur la plus vaine accusation, de lui infliger le paiement d'une amende. Ce ne fut qu'à la réception d'un nouveau message qu'il se décida à partir pour Alençon, où il arriva la veille du dimanche de la Passion (22 mars). Le lendemain, il eut avec le duc un entretien secret. Celui-ci l'emmena dans sa garde-robe, et, après avoir soigneusement fermé les fenêtres : « Voulez-vous, lui dit-il, être de mes gens et famille ? « Je vous ferai donner de bons bénéfices et vous ferai plusieurs « autres grands biens. » — « Je ferai volontiers tout ce que je « pourrai, » répondit le prêtre. — « Tiendrez-vous bien secret ce « que je vous dirai ? Je veux vous le dire sous *Benedicite*. » Le duc prononça la formule, et Gillet répondit : *Dominus*. L'entretien commença. Pendant une demi-heure, il se passa en préliminaires. Gillet hésitait à promettre le secret avant de savoir de quoi il s'agissait : « Ce n'est chose qui ne soit bonne, disait le « duc, et que vous ne puissiez bien faire. » Enfin il s'engagea à ne rien révéler. Le duc, très agité, marchait à grands pas dans la chambre : « Gardez-vous bien, répétait-il, de ne rien dire à « aucun de mes gens ! » — « Il faut, continua-t-il, que vous « alliez pour moi à Calais. » — « Calais ? Où cela est-il ? » dit Gillet, tout étonné. — « C'est au parti des Anglais. » — « Dans « ce cas, j'aimerais mieux aller à Rome qu'à Calais. » — « Il faut « que vous y alliez. Gardez-vous bien d'en rien dire à aucun de « mes gens, car, je vous en ferais repentir. Je vous y envoie

(f. 72 v°). Nous voyons par les comptes que le duc de Bourgogne donna au duc 2,000 fr. pour employer en vaisselle d'argent « et autres ses affaires, » et 590 fr. « pour la depense et deffraiement de luy, ses gens et chevaulx » pendant sept jours et demi finis le 17 mars. Archives du Nord, B 2017, f. 222 ; cf. f. 135 v°-136 v°.

« pour que la chose soit plus secrète, attendu que vous n'êtes pas « de mon hôtel. Revenez vers moi quand je vous manderai [1]. »

Un mois après, le duc fit appeler Gillet. « Soyez le bien venu, lui dit-il, et allez vous loger en la ville. » Quinze jours s'écoulèrent. Le duc quitta Alençon pour se rendre à Sées et à Argentan, et emmena Gillet avec lui. Au bout de trois semaines, il renvoya le prêtre, en lui disant de se tenir prêt au premier signal. Vers la saint Jean, Gillet fut mandé de nouveau. Il suivit le duc à la Flèche, où celui-ci passa deux mois.

Un héraut anglais, Robert Holgilk, dit Huntington, ne tarda point à arriver en ce lieu. Ce héraut, attaché à la personne du duc d'Exeter, se rendait près de l'amiral de Bueil pour réclamer, au nom de Thomas Hoo, relativement à la capture d'un navire anglais. En passant par Calais, il avait été chargé par le capitaine de cette ville, Richard Wideville, d'une lettre pour le duc d'Alençon, et, sur sa demande, Wideville l'avait mis au courant de ce qu'il mandait au duc. « Je m'en vais prochainement en Angleterre, écrivait-il. Je vous prie de m'envoyer Pouencé, votre héraut, avant que je ne parte, pour recevoir les haquenées que je vous garde. Faites qu'il soit muni d'un sauf-conduit en blanc. »

Après qu'il eut pris connaissance de cette lettre, le duc fit venir Huntington. « Le roi d'Angleterre, » lui demanda-t-il, « fait-il faire en Angleterre aucunes ordonnances de guerre ? » — « On en fait, mais bien peu, » répondit le héraut. — « Com- « bien pensez-vous que le roi d'Angleterre en ait ? » — « Il peut « bien en avoir trois cents. » — « Par la mort Dieu, par la mort « Dieu ! » dit le duc en le prenant par la main, « j'ai, tant canons « que bombardes, coulevrines et serpentines, jusques à neuf « cents pièces toutes prêtes, et je ne cesserai d'en faire jusques « à ce que j'en aie mille. Je fais faire deux bombardes, les plus « belles du royaume, dont l'une est en métal ; je les donnerai au « duc d'York, avec deux coursiers de Pouille que Monseigneur « le dauphin doit m'envoyer. » Le héraut, s'agenouillant, dit alors au duc : « Monseigneur, dites-vous ces paroles pour m'essayer, « ou à bon escient ? » — « Par la mort Dieu ! reprit-il, je les dis « au meilleur escient. Sur l'honneur et la foi que vous avez au « roi d'Angleterre, revenez vers moi quand vous aurez fait votre « sommation à l'amiral [2]. »

[1] Déposition de Thomas Gillet. Procès, f. 40-41.
[2] Déposition de Robert Holgilk, dit Huntington. Procès, f. 56-57.

Huntington revint deux jours plus tard. Le duc était parti pour Angers ; il attendit son retour. Un matin, au point du jour, Pouencé alla chercher le héraut et, par des ruelles détournées, le conduisit au logis du duc, où il pénétra par une porte de derrière. Le duc était couché, « tout nu [1], » ayant dans sa chambre deux chèvres de Barbarie. Là, en présence de Pouencé, prenant Huntington par la main, il lui fit jurer de tenir secret tout ce qu'il lui avait dit et de ne le révéler à âme qui vive, sinon à ceux qu'il désignerait, savoir : le roi d'Angleterre, le duc d'York, le comte de Rivers (Wideville), le seigneur de Welles et Jacques Haye. « Monseigneur, dit le héraut, dites-vous ces choses pour m'es- « sayer, ou à bon escient ? » — « Par la mort Dieu ! dit le duc, « je le fais à bon escient. Et cette fois je ferai un tel échec qu'il « en sera mémoire à vie d'hommes. Par la mort Dieu ! il y en a « d'aucuns qui ont cuidé me jouer d'un tour, mais je leur en « jouerai d'un autre au vif. » Et il ajouta : « Faites-moi le ser- « ment, ou bien je vous ferai couper la tête ou jeter dans la « rivière. »

Quand Huntington eut prêté le serment demandé, le duc lui ordonna de dire au duc d'York qu'il savait bien que les Anglais ne pourraient descendre en France cette année, parce qu'elle était trop avancée, mais qu'ils ne devaient point manquer de descendre l'année suivante; qu'il fallait que le duc d'York lui fît compter incontinent à Bruges trente mille écus, ou tout au moins vingt mille, afin qu'il pût pourvoir à ses places, car, si le Roi savait que les Anglais dussent faire une descente, il voudrait garnir lui-même ces places, et le duc ne pourrait agir à son gré. Quand les Anglais viendraient, ils devraient amener leur roi, car sa personne faciliterait beaucoup la conquête de la Normandie ; il faudrait avoir trente mille combattants bien en point ; la descente devrait être opérée dans le Cotentin ; le duc de Buckingham débarquerait de son côté à Calais, pour envahir le pays de Caux et attaquer Rouen ; il convenait d'amener le plus possible d'artillerie ; quant aux « ordonnances » (bombardes, canons et couleuvrines), il en fournirait assez pour combattre dix mille hommes en un jour. Le duc livrerait Domfront, où se trouverait une partie de son artillerie ; il recommandait d'éviter les sièges et de se

[1] C'était l'habitude, au moyen âge, de coucher entièrement déshabillé.

porter toujours en avant jusqu'à Angers ; il se faisait fort de leur ouvrir les portes du Mans, et avait des intelligences à Rouen et à Caen. Venaient ensuite une foule de recommandations sur les mesures à prendre pour se rendre les Normands favorables : bonne discipline des troupes, suppression des impôts, révocation de tous dons antérieurs, etc. Moyennant cela, tous ceux du pays s'allieraient avec les Anglais et ne feraient nulle résistance. Quand les Anglais descendraient, le duc enverrait au-devant d'eux quelques-uns de ses gens qui feindraient d'escarmoucher ; l'un d'entre eux se laisserait prendre et indiquerait la marche à suivre. « Dites au duc d'York, dit encore le duc, qu'ils fassent « paix entre eux en Angleterre, de par Dieu ou de par le diable « s'il veut jamais rien avoir en Normandie, il est temps ou « jamais. » Il insista sur les conditions favorables où l'on se trouvait : le duc de Bretagne n'était pas homme de guerre, mais un innocent qui ne demandait que paix et amour; le roi de Sicile était mis hors de cour ; il n'y avait près du Roi que Charles d'Anjou, le bâtard d'Orléans, le comte de Dammartin, le chancelier, et « un troupeau de meschans gens qui le gouvernoient. » Il ne fallait avoir aucune crainte du Roi, car il était parti pour faire la guerre au Dauphin ; son armée était partagée en trois corps : l'un à Bordeaux, l'autre en Armagnac et le troisième sous ses ordres ; s'il voulait abandonner le pays où il était pour résister à l'invasion, la Guyenne se soulèverait ; d'ailleurs, les Anglais, avant sa venue, auraient conquis tout le pays jusqu'aux portes d'Angers. « Par la mort Dieu ! » conclut le duc, « je tiendrai au duc d'York et aux autres seigneurs d'Angleterre « ce que je leur ai promis, et serai pour eux jusques à la mort ; « et, à cette fois, je ferai un échec de quoi il sera parlé s'il ne « tient aux Anglais. »

Huntington s'agenouilla alors devant le duc et lui demanda s'il voulait être homme lige du roi d'Angleterre. — « Je ne « suis point encore avisé de cela, répondit-il ; il n'est pas temps, « et ce ne serait pas le meilleur pour le roi d'Angleterre que je « me déclarasse si tôt ; mais quand le roi d'Angleterre sera des- « cendu en France et aura pris une partie de mes terres, il pourra « m'envoyer sommer de demeurer en mes terres ou de les dé- « laisser. Par ce moyen, j'aurai bonne cause et couleur de deman- « der congé au Roi et d'aller demeurer en mes terres. Si je le

« faisais autrement, ce me seroit charge et déshonneur à ja-
« mais, vu que mes prédécesseurs ont toujours servi le Roi de
« France et sont morts à son service [1]. »

Le jour même, le duc fit remettre à Huntington une cédule pour les seigneurs anglais ; elle était écrite de sa main, mais non signée, car, avait-il dit, « en de telles matières, il n'est pas besoin qu'on connaisse mon seing [2]. » Le héraut partit aussitôt, en compagnie de Pouencé, pour remplir sa mission.

Deux mois s'écoulèrent. Le duc, n'entendant parler de rien, était inquiet. Les nouvelles qui lui arrivaient de la Cour le rendaient fort « courroucé et mérancolieux. » Un jour, dans la salle de son hôtel, à Essay, il se promenait à grands pas : « C'est grande
« pitié, dit-il à ceux qui l'entouraient, des termes que l'on tient
« à Monseigneur le Dauphin. Autrefois, il m'a écrit une lettre
« contenant ces mots : « Mon parrain ! mon parrain ! ne me faillez
« pas au besoin, et ne faites comme le cheval au pied blanc [3]. »
Le duc se décida à faire partir Thomas Gillet pour Calais. Vers le 10 octobre, il le fit venir, et lui donna l'ordre d'aller trouver Richard Wideville, et de lui faire part de l'étonnement où il était de n'avoir aucune nouvelle. Gillet était chargé de communiquer au capitaine de Calais tout ce qu'il aurait à transmettre au duc d'York.

Il est temps plus que jamais de descendre, faisait dire le duc. Le Roi est allé en Dauphiné pour faire la guerre au Dauphin, emmenant avec lui tous ses gens d'armes ; il ne reste en Normandie que le grand sénéchal (Brezé) avec cent lances ; le connétable n'est point au pays ; si le duc d'York vient faire sa descente, personne n'y contredira : les Normands sont chargés de tailles comme jamais ils ne l'ont été ; ils sont las d'être en l'obéissance du Roi. Le duc d'York est celui que les Normands désirent avoir pour seigneur. Puis venaient une foule de renseignements, d'indications, de conseils déjà donnés en partie dans les instructions à Huntington ; mais le duc insistait sur ses prétentions personnelles. Il désirait avoir dix mille combattants

[1] Déposition de Huntington. Procès, f. 58-61.

[2] Cette cédule était conçue en ces termes : « Seigneurs, vueillés croire le porteur de cestes de ce qu'il vous dira de par moy, etc. Car j'ay bon vouloir s'il ne tient à vous. A Dieu soiés. Signé : N.» Procès, f. 61 v°.

[3] Déposition de Jean le Conte, secrétaire du duc. Procès, f. 80 v°.

afin de pouvoir résister au Roi, si celui-ci, s'apercevant de « son fait, » le voulait « grever ; » il demandait, en compensation de ce qu'il faisait pour les Anglais : 1° trente mille francs pour payer son artillerie, qui lui en avait coûté plus de quarante mille; 2° trente mille francs de pension en Normandie ; 3° un duché en Angleterre, afin que, si le roi de France demeurait le maître et qu'il dût se retirer au delà du détroit, il eût de quoi vivre ; 4° tous les deniers provenant de sa seigneurie ; 5° la moitié de tous les profits des Anglais dans le royaume durant la guerre. Depuis longtemps, on avait fait briller aux yeux du duc la perspective d'un mariage entre sa fille et le fils du duc d'York ; il n'avait garde de l'oublier : si le duc d'York parlait de la fille du duc, on devait lui dire qu'elle était belle fille, tantôt en âge d'être mariée ; que le duc la lui garderait, et que, quand les Anglais seraient descendus en France, on accomplirait le mariage [1].

Quand Thomas Gillet eut reçu toutes ces instructions, le duc lui remitune lettre de créance. Mais en lui recommandant, à voix basse, de la faire copier et d'en détruire l'original, afin qu'au besoin il pût désavouer son mandataire et jurer qu'il ne savait qui avait écrit la lettre : « car, ajouta le duc, je sais que le Roi m'a soupçonné d'avoir quelque intelligence avec les Anglais [2]. » Gillet se garda bien de brûler la lettre ; il la conserva comme une pièce à conviction, et, après son arrestation, la remit à l'archevêque de Narbonne : l'original est encore joint au manuscrit contemporain contenant le procès [3].

Thomas Gillet se rendit aussitôt à Calais près de Richard Wideville ; mais celui-ci, ne voulant pas se borner à transmettre le message qu'il apportait, le fit partir pour l'Angleterre, en compagnie d'un poursuivant. Il arriva à Londres le 23 novembre, et ne

[1] Déposition de Thomas Gillet. Procès, f. 42 v° et suiv.

[2] *Id., ibid.*, f. 44 45, vo.

[3] Petite bande en parchemin qui a été pliée en quatre et qui porte au verso une note de la main de Gillet, f. 45 du Ms. 18441. Le texte est ainsi conçu : « Signeur, etc., je me recommande à vous, et vous prie qu'en toute haste me fassez savoir de voz nouvelles ; et pensés de moy, car il est temps ; et pour Dieu metés dilgence en vostre fait, et vous aquités à ceste fois, car trop ennuie à qui atent. Et en toute haste m'envoiez argent, car vostre fait m'a cher cousté. Et à Dieu, qui vous doint ce que desirez. Escript *ubi supra*. — Le tout vostre, N. »

tarda pas à y rencontrer Huntington et Pouencé. Quand celui-ci se trouva seul avec Gillet, ils échangèrent leurs confidences. « Mon-« seigneur d'Alençon, dit Pouencé en pleurant, est un grand fol « de conduire cette matière ; jamais il n'en viendra à chef, et il « lui en mescherra.» Et Gillet de répondre, les larmes aux yeux : « Monseigneur fait mal ! c'est contre Dieu et contre conscience. » Cette conversation, qui a peut-être été inventée après coup, est rapportée par Gillet dans sa déposition [1] ; le témoignage de Pouencé manque au procès.

Le duc d'York était alors éloigné de Londres. Huntington et Pouencé avaient longuement attendu son retour ; il arriva enfin, vers le 26 novembre, et, à quelques jours d'intervalle, entendit l'exposé des ouvertures faites au nom du duc d'Alençon, d'abord par Huntington et Pouencé, puis par Gillet. Ce dernier se présenta avec le signe du petit doigt, et fut accueilli avec empressement par le duc et par les seigneurs qui l'entouraient. « Plût « à Dieu, lui dit le duc, que la fille de beau frère d'Alençon fût « en âge de marier, pour la donner à mon fils, dût-il m'en coûter « dix mille écus [2] ! » Dans l'audience donné à Pouencé, le comte de Warwick avait pris le cachet portant les armes du duc et l'avait porté à ses lèvres, jurant qu'il vivrait et mourrait pour accomplir la volonté du noble prince d'Alençon, dût-il vendre et engager toutes ses terres [3].

Gillet attendit pendant un mois son expédition : on voulait, avant de lui répondre, que la session du Parlement fût close. Il eut de nombreux entretiens avec Jean Wenlok, plus tard membre du conseil privé, auprès duquel Richard Wideville l'avait accrédité. Wenlok lui dit un jour : « Les Anglais descendront en « France au nombre de quarante mille; la Commune a octroyé les « tailles pour le paiement de l'armée.» Un autre jour, il apprit du même et de Jean Cley, trésorier du duc d'York, que le roi d'Aragon et le comte d'Armagnac (beau-frère du duc d'Alençon) avaient fait offrir, par des ambassadeurs qui étaient alors en Angleterre, « que toutes et quantes fois que les Anglais vou-« droient descendre en France, qu'ils leur livreroient dix mille « combatans [4]. »

[1] Procès, f. 46 v°.
[2] Procès, f. 47-48.
[3] Procès, f. 63.
[4] Procès, f. 48 et 52.

Enfin Gillet fut reçu par le duc d'York. Le duc jura, par la foi qu'il devait à Dieu, qu'il descendrait en France à la tête de quarante mille combattants, et le chargea de dire au duc d'Alençon que la descente s'opérerait avant le mois de septembre de l'année suivante ; il fallait seulement que le duc fît finance d'une belle place, comme Granville, pour opérer le débarquement. Le 20 décembre, Gillet fut reçu par le chancelier d'Angleterre, qui lui donna la réponse officielle : le duc d'York et les autres seigneurs d'Angleterre se recommandaient à Monseigneur d'Alençon ; il aurait tout ce dont il était convenu avec Wideville. Les Anglais enverraient demander au roi de France un sauf-conduit, sous prétexte d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice ; ils feraient dire au duc de se rendre au devant d'eux, hors de son pays ; là serait fait l'échange des scellés. Le duc serait ensuite dédommagé de ce qu'il avait dépensé pour l'artillerie et recevrait les trente mille francs demandés [1].

## III

Cependant le duc d'Alençon était toujours sans nouvelles de ses deux messagers. Au commencement de décembre [2], il fit partir un pauvre laboureur, Pierre Fortin, surnommé le *tors-fileux* parce qu'il boîtait, avec mission de se rendre à Calais près de Jacques Haye, et d'y attendre le retour de ses envoyés [3].

Le duc avait entendu dire que Louis Gallet, maître des requêtes de l'hôtel du roi d'Angleterre [4], se trouvant à Bruges, s'était informé jadis auprès de son fils, Edmond Gallet, si le duc

[1] Procès, f. 49.

[2] « Environ la Nostre-Dames-des-Avans. » Déposition de Pierre Fortin. Procès, f. 21.

[3] Procès, f. 21 v°. — « Ung tort ou boiteux d'emprès Damfront. » *Id.*, f. 73 v°.

[4] Louis Gallet, échevin de Paris, avait été un des ambassadeurs désignés, à la fin de 1435, pour se rendre en Angleterre près de Henri VI au nom de la ville de Paris et des États de Normandie. Voir Champollion Figeac, *Lettres des rois*, etc., t. II, p. 423-41, et en particulier p. 437. Il figura en 1448 aux conférences de Louviers, avec le titre de maître des requêtes de l'hôtel du roi d'Angleterre (Stevenson, t. I, p. 224). et prit part à la plupart des conférences qui précédèrent la rupture avec l'Angleterre *(Id. ibid.*, p. 226, 25.)

d'Alençon avait des enfants, et, sur la réponse affirmative qu'il avait reçue, avait dit : « Ce serait un beau mariage que celui du « fils du duc d'York avec la fille du duc d'Alençon. » Le duc chargea un de ses secrétaires, Gilles Berthelot [1], de faire venir Edmond Gallet, qui résidait à Paris, où il suivait les cours de l'Université. Berthelot le lui amena à Essay, le 31 décembre [2].

Edmond Gallet était maître ès arts et licencié en lois ; il croyait que le duc le mandait à l'occasion d'un procès qu'il poursuivait au sujet d'une chapelle située à Essay. Le duc l'interrogea sur le propos tenu par son père et demanda s'il avait parlé de lui-même où d'après ce qu'il aurait entendu dire au duc d'York. Gallet répondit qu'il l'ignorait. — « Iriez-vous volontiers « en Angleterre ? » demanda le duc ? Sur la réponse affirmative qui lui fut faite, le duc poursuivit : « Tiendriez-vous secrètes « certaines choses que je veux vous dire ? » Gallet le jura. « J'ai « envoyé en Angleterre, dit le duc, Pouencé, mon héraut, et un « prêtre, avec charge de savoir du duc d'York et autres de la « seigneurie d'Angleterre s'ils ne voudroient point descendre à « main armée en Normandie, et que, s'ils le vouloient, je les « aiderois et leur baillerois places et artillerie, et me joindrois à « eux [3]. »

Edmond Gallet n'était point encore parti quand arrivèrent Pouencé et Thomas Gillet. Après qu'il eut entendu leur rapport, le duc les mit en relation avec Gallet ; deux jours après il expédia celui-ci avec des lettres pour le duc d'York, le comte de Warwick, le chancelier et d'autres seigneurs. Dans ces lettres, le duc disait qu'il se donnait grande merveille de ce qu'ils étaient si lâches de courage qu'ils ne descendaient en France, étant données les grandes offres qu'il leur faisait. Gallet avait mission de demander, au nom du duc, que le roi d'Angleterre lui envoyât son scellé et lui donnât, soit le duché de Clarence, soit le duché de Bedford, soit le duché de Glocester, avec une pension de vingt-quatre mille écus, et cinquante mille écus, dont vingt-cinq immédiatement et vingt-cinq quand il aurait livré Granville et Domfront. Quand les Anglais seraient descendus, ils devraient

[1] Ce Gilles Berthelot était, d'après un témoin, « homme de dissolue vie, fréquentant bordeaulz et tavernes publiquement. » Procès, f. 92 v°.

[2] Dépositions de Gilles Berthelot et d'Edmond Gallet Procès, f. 4 et 104.

[3] Dépositions de Gilles Berthelot et d'Edmond Gallet. Procès, f. 4 v°, 5, et 104 v°.

donner au duc une garde de deux cents archers, soldés à leurs frais. Le fils aîné du duc d'York épouserait la fille du duc d'Alençon, et le fils de celui-ci épouserait la fille du duc d'York. Le duc faisait dire au roi d'Angleterre que la duchesse d'Alençon était grosse et devait accoucher à la fin de septembre ; il le priait de se hâter de venir, afin de tenir sur les fonts l'enfant à naître. Le duc voulait avoir toutes les terres du comte du Maine enclavées parmi les siennes. Gallet avait en outre charge de rapporter un sauf-conduit pour Jean Fermen, valet de chambre du duc, afin que celui-ci pût se rendre vers les Anglais et toucher les sommes demandées ; il leur indiquerait comment le duc livrerait Granville et conviendrait des conditions de la descente en même temps que de l'époque où elle s'opérerait [1].

Gallet partit aussitôt. Il débarqua à Sandwich et se rendit à Londres, où il descendit chez son père, auquel il fit part de l'objet de sa mission. Louis Gallet l'accompagna chez le duc d'York. Le duc accueillit assez froidement ce nouveau messager. Il trouvait les prétentions du duc d'Alençon fort élevées ; toutefois, il se montra sensible aux propositions relatives au mariage de son fils avec la fille du duc. Il congédia Gallet, en lui disant qu'on lui donnerait réponse dans une douzaine de jours.

Ce délai écoulé, Edmond Gallet alla trouver le duc d'York, qui lui dit que le roi d'Angleterre devait venir dans deux jours pour lui ôter le gouvernement, et qu'il ne pouvait donner aucune réponse. Henri VI, une fois arrivé, envoya chercher Gallet et s'informa de ce qui portait le duc d'Alençon à agir ainsi contre son souverain. Gallet répondit que le comte du Maine était l'ennemi mortel du duc et lui faisait du pis qu'il pouvait ; que le duc de Bretagne, qui avait pris Fougères en garde comme gage d'une somme qu'il devait au duc, ne voulait pas rendre cette ville ; que le Roi s'était refusé à appuyer les réclamations du duc. Celui-ci voulait se venger à la fois du Roi, du duc de Bretagne et du comte du Maine [2].

Gallet attendit longtemps une réponse. Finalement, on lui dit

[1] Déposition d'Edmond Gallet. Procès, f. 105 v°, 106 v°, et 109 v°.

[2] Même déposition. Procès, f. 110 et suiv. — Le duc avait dit à Gallet que « son intention étoit de soy venger du Roy, du duc de Bretaigne et du comte du Maine... Et se les Anglois ne lui vouloient aider ad ce faire, il envoiroit querir avant le Turcq qu'il ne s'en vengast. » *Id., ibid.*, f. 107.

que le roi d'Angleterre devait envoyer des ambassadeurs à Bruges pour traiter avec la duchesse de Bourgogne au sujet de vaisseaux anglais capturés par les Hollandais, et que le duc d'Alençon n'avait qu'à envoyer à Bruges deux ou trois hommes de bien, munis de ses pleins pouvoirs : ils prendraient conclusion avec les ambassadeurs du roi d'Angleterre. Gallet repartit, porteur d'une lettre de Henri VI, en date du 24 mars : le roi remerciait le duc de son bon vouloir et l'engageait à y persévérer ; il annonçait que les ambassadeurs qu'il devait envoyer à Bruges recevraient des pouvoirs pour traiter avec les représentants du duc [1].

Tandis que le duc d'Alençon attendait le retour de son envoyé, il fut prévenu que le Roi avait eu vent d'un complot tramé pour introduire les Anglais en France ; on lui écrivait « qu'il eût toujours l'œil au Roi [2]. » Vers le 18 avril, étant à Essay, il dit à son chancelier et au vicomte de Domfront : « Il est passé un « messager, allant tout battant devers le Roi, lequel disait que « les Anglais vouloient descendre à grande armée : ils doivent « descendre en Gascogne et en Bretagne, et le roi d'Angleterre « doit venir en personne, et grande quantité de seigneurs d'An- « gleterre avec lui [3]. » Le duc s'informait à tout venant de ce qu'on disait des Anglais et répétait sans cesse qu'il avait appris que les Anglais se vantaient de descendre en Bretagne et en Normandie avec une grande armée. « Par la mort Dieu ! ajoutat-il, « tant que le Roi tiendra la conduite de ses gens d'armes ainsi qu'il « la tient, je ne les crains pas plus qu'un tas de poux en une « chausse [4]. » Un jour, chevauchant d'Essay à Argentan, le duc posa à l'un de ses familiers la question suivante : « Qu'y « aurait-il à faire si les Anglais descendoient en Normandie ? » — « Monseigneur, répondit-on, vous feriez comme vous avez « eu coutume de faire. Vous avez plus de pays et plus de places « qu'autrefois, et vous garderez mieux d'eux que ne fîtes « oncques. » — « Je suis gras et pesant, reprit le duc ; je « ne pourrois faire comme par le passé [5]. »

[1] Déposition d'Edmond Gallet. Procès, f. 113 v°. Cf. Déposition de Jean Fermen, f. 32.
[2] Déposition de Jean le Conte, secrétaire du duc. Procès, f 80 v°.
[3] Déposition de Jacques de Sahurs, vicomte de Domfront. Procès, f. 67.
[4] Déposition de Jean le Conte. Procès, f. 75, v°-76 v°.
[5] Déposition de Jean Meurdrac, dit Bobes, écuyer d'écurie du duc. Procès, f. 90.

A la même époque, étant sur le pont d'Essay, il dit à Raoul Tesson, son chancelier, en présence de tous ses gens : « Il con« vient que vous alliez devers le Roi pour lui remontrer que ses « places sont mal emparées et ne sont pas tenables contre les An« glais, s'ils descendaient. Vous lui demanderez de m'envoyer de « l'argent pour les mettre en point, de telle manière qu'elles puis« sent résister aux Anglais. » Le duc voulait envoyer le vicomte de Domfront en la compagnie du chancelier ; de là, le vicomte se rendrait près du comte d'Armagnac au sujet de certaine dette contractée par lui [1]. Le duc entretenait des intelligences avec son beau-frère, alors en révolte ouverte contre le Roi : « Si « le comte vouloit tenir ferme ès marches de par delà, avait-il dit « à Fermen, mon entreprise avec les Anglais pourroit réussir [2]. »

Le duc avait envoyé son valet de chambre Jean Fermen, à Granville, pour reconnaître la place et y nouer des intelligences [3]; il envoya aussi un émissaire à Cherbourg [4]. Vers la mi-avril, Edmond Gallet revint de sa mission. Les nouvelles qu'il apportait n'étaient point de nature à satisfaire le duc. Il fut surtout très mécontent en apprenant que les Anglais le renvoyaient à la conférence de Bruges pour avoir de l'argent, et qu'ils ne lui donneraient que vingt-quatre mille écus ; de plus, Gallet ne rapportait pas le sauf-conduit demandé pour Jean Fermen. Le duc résolut de le renvoyer en Angleterre pour le réclamer. Mais Gallet commençait à douter que le duc fût en mesure de tenir tout ce qu'il promettait aux Anglais. Il s'informa des auxiliaires qu'il pouvait avoir : le duc lui montra un rôle où figuraient les noms de cent à cent vingt personnes sur lesquelles il fondait des espérances de concours ; il nomma à son confident ceux qui devaient lui livrer Granville. « Mais Monseigneur, demanda Gallet, n'avez« vous pas de plus grands seigneurs que ceux dont vous avez « écrit les noms ? Monseigneur de Bourgogne ne sait-il rien ? » — « Non, répondit le duc ; mais quand j'aurai fait ce que tu sais, « le duc de Bourgogne n'en sera point courroucé. » Et il ajouta : « Tu serois bien ébahi, quand je l'aurai fait, si Monseigneur le Dau-

[1] Déposition de Jean de Sahurs. Procès, f. 67 v°-68.
[2] Déposition de Jean Fermen. Procès, f. 35 v°.
[3] Dépositions de Jean Fermen et de Thomas Gillet. Procès, f. 31, 51, 53 v°.
[4] Déposition de Jean Fermen. Procès f. 37.

« phin en faisoit autant que moi [1]. » Le duc remit alors à Gallet des lettres pour le roi d'Angleterre, le duc d'York et le comte de Warwick. « Je me donne grande merveille, disait-il, de ce que vous « n'entendez à plus grande diligence aux offres et services que « je vous veux faire, vous priant que, en toute diligence, j'aie de « vos nouvelles, ou autrement je ne serai pas content. Et gardez « que chicheté ne vous fasse dommage [2]. »

Peu après, le duc partit pour Paris, où l'appelaient des affaires litigieuses, emmenant avec lui un grand nombre d'hommes de loi. Il descendit à l'hôtel de l'Étoile, situé rue de la porte Baudoyer, en face de l'hôtel de l'Ours [3]. Au bout de quelques jours, il fit venir Gilles Berthelot, l'un de ses secrétaires ; il était fort en colère : « Ces gens-ci, dit-il, me veulent ôter mes terres et mes « droits pour aucuns paillards, et me tiennent allant par le palais « comme on feroit un pauvre homme. Si je devois aller jusques « en Angleterre quérir les Anglais, si irois-je, car je ne saurois « plus avoir patience. » — « Monseigneur, répondit Berthelot, « je vous prie de ne plus penser à cela, car s'il plaît à Dieu, « avant que vous partiez, ils vous feront si bon appointement « que vous en serez bien content. »

Le duc, pendant son séjour à Paris, fut appelé à déposer dans le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc : le 3 mai, il comparut devant les commissaires institués pour procéder aux informations ; sa déposition est consignée parmi les documents de la cause [4].

Cependant l'orage grondait sur sa tête ; il ne devait pas tarder à éclater.

[1] Déposition d'Edmond Gallet. Procès, f. 117 v°. Le témoin ajoute : « ni s'il (le Dauphin) s'alioit avecques moy, lequel des deux il lui dist n'en estre recors. »

[2] *Id.*, *ibid.*, f. 118.

[3] L'hôtel de l'Ours, rue de la porte Baudoyer, était un hôtel célèbre, dont il est souvent question dans les chroniques. Voir Monstrelet, t. III, p. 141 et 264 ; Pierre de Fenin, p. 91 ; *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 71-72. — Le duc couchait à l'hôtel de l'Étoile et prenait ses repas à l'hôtel de l'Ours. Voir Procès, f. 9, 10, 26-27, 34 v°, 38, 77.

[4] *Procès de Jeanne d'Arc*, t. III, p. 99 et suiv.

## IV

Le messager boîteux, du nom de Pierre Fortin, que le duc avait envoyé à Calais, au mois de décembre, avait été chargé, dans le courant d'avril, d'une nouvelle mission. En se rendant à Calais, il passa par Lisieux, où il rencontra un gentilhomme qu'il connaissait de longue date. Soupçonnant quelque trahison de la part du duc, il avait résolu de révéler le complot dès qu'il le pourrait ; il s'ouvrit à ce gentilhomme, qui le mena à Rouen et le conduisit aussitôt chez Louis d'Harcourt, archevêque de Narbonne, qu'il trouva en compagnie du bailli de Rouen, Guillaume Cousinot. Fortin leur confia tout ce qu'il avait fait, et leur fit part du nouveau message dont il était chargé : « Faites « votre voyage, » lui dirent-ils; « entendez bien tout ce qu'on vous « dira et revenez à Rouen. » Le 8 mai, Fortin était à Calais, où il vit Jacques Haye et Richard Wideville, qui le chargèrent de donner au duc les meilleures assurances. Le bruit courait à Calais qu'il y avait en Angleterre une des plus belles armées qui y eût été faite, toute prête à descendre en Normandie. Fortin repartit le 11, et alla faire son rapport à l'archevêque de Narbonne et à Brezé ; de là il retourna à Domfront ; puis Jean de Sahurs, vicomte de Domfront, l'emmena à Paris pour rendre compte de sa mission. Il trouva le duc dans une chambre de l'hôtel où il couchait, au moment de sortir pour se rendre à la messe ; il lui fit part de ce qu'il avait su à Calais. Le duc fut très joyeux de ces nouvelles [1].

Le lundi suivant (31 mai), le duc dînait à l'hôtel de l'Ours, en compagnie de Brezé, quand Fortin entra dans la salle pour prendre son repas. Un page le vint quérir et l'emmena à l'hôtel de l'Etoile en disant à la dame du logis de le mettre en un lieu où personne ne le vît. Celle-ci, en lui apportant son repas, dit à Fortin : « Mon ami, je ne voudrois pas qu'on vous trou- « vât ici ; je ne sais pourquoi vous y êtes ni ce que vous y faites.

[1] Déposition de Pierre Fortin. Procès, f. 24-25 v°. Les détails sur les révélations faites par Fortin sont confirmés par des lettres de Charles VII, données en sa faveur, à la date du 3 novembre 1456 (Ms. fr. 5909, f. 237 v°). Plusieurs dons lui furent faits par le Roi, de 1456 à 1458. Voir Cabinet des titres, 685, f. 192 ; Archives, KK 51, f. 105.

« Il y a des gens de monseigneur d'Alençon qui sont pris. Je vous « conseille de vous en aller. » Fortin se retira en son logis, « à la Clef rouge en Grève. » Le lendemain, il se présenta à l'hôtel du duc. Il le trouva sur la porte de sa chambre. Le duc fit entrer Fortin et lui parla en particulier. « Je croyois, dit-il, que tu t'en « étois allé. Il y a de mes gens pris; va-t-en, de par Dieu ou de par « ta mère ! » Le duc ajouta que lui-même était en état d'arrestation ; il tremblait de tous ses membres. Il voulut d'abord cacher Fortin dans une « privée ; » puis il se ravisa : « Je crois, dit-il, « que c'est le mieux que tu t'en ailles à Calais, que tu parles à « Jacques Haye, et que tu lui dise qu'ils ne bougent et ne fassent « aucun semblant d'armer, et que celui que j'ai envoyé en Angle- « terre ne revienne point, car il serait pendu, et moi avec. Dis à « Jacques Haye que Jean Firmen, maître Gilles, Pouencé et Jean « de Sahun sont faits prisonniers, et moi-même aussi, et que maî- « tre Gilles nous a accusés. Mais je les ai payés de si belles paroles « que je m'en vais devers le Roi et là m'excuserai bien, s'il « plaît à Dieu. »

Que s'était-il passé dans l'intervalle du voyage de Pierre Fortin à Calais et de son retour à Paris ?

Le Roi était en Bourbonnais, quand une lettre de l'archevêque de Narbonne vint lui révéler le complot du duc d'Alençon [1]. Cette nouvelle l'affecta vivement : « Je vis déplaisamment, » dit-il à ceux qui l'entouraient, « quand il faut que je me donne de « garde de ceux en qui je devrois me fier, mêmement de ceux de « mon sang [2] ! » Il fit aussitôt partir le comte de Dunois pour procéder à une enquête et prendre les mesures nécessaires. Bientôt l'archevêque de Narbonne et Brezé confirmèrent les détails relatifs au complot. Charles VII réunit aussitôt son Conseil : l'arrestation du duc fut décidée. Jean le Boursier et Guillaume Cousinot, en compagnie d'Odet d'Aydie, bailli de Cotentin, porteur d'instructions spéciales pour Dunois, partirent le 15 mai. Dunois avait ordre d'agir sans retard ; le Roi prévenait le connétable et chargeait Dunois d'aviser le comte d'Eu ; toutefois l'exécution des mesures à prendre ne devait point être retardée par l'absence de ces deux princes.

[1] Instructions du 15 mai 1456, données à Odet d'Aydie, envoyé à Dunois. Fontanieu, 881, f. 4.
[2] Mathieu d'Escouchy, t. II, p. 319.

Dunois arriva à Paris le jour du Saint Sacrement (27 mai) ; il s'entendit secrètement avec le prévôt de Paris, Robert d'Estouteville, qui se tint prêt à lui prêter main-forte, et il plaça le sire de Mouy, avec quarante lances, près de la porte Saint-Antoine.

Tous les préparatifs étant faits, le 31 mai, Dunois se rendit à l'hôtel du duc d'Alençon. Il était quatre heures après-midi ; le duc, ne se doutant de rien et croyant que Dunois venait lui « faire révérence, » le reçut avec empressement. Après qu'ils eurent devisé quelque temps, Dunois, assuré que chacun avait eu le loisir de se rendre à son poste, dit au duc : « Monseigneur, pardonnez-« moi, le Roi m'a envoyé devers vous et m'a baillé charge de vous « faire son prisonnier ; je ne sais proprement les causes pour « quoi. » Et, lui mettant la main sur l'épaule, il ajouta : « Je vous « fais prisonnier du Roi ! » A ce moment, la chambre se remplit d'hommes armés ; toute résistance était impossible.

On laissa pourtant un certain répit au duc ; nous avons vu qu'il put, le lendemain, s'entretenir librement avec son messager, Pierre Fortin ; il eut aussi la faculté d'écrire à sa femme : « M'amie, lui disait-il, je me recommande à vous. Je suis sain et « en bon point. Ne vous souciez, et croyez Jehan le Conte de ce qu'il « vous dira [1]. » Jean le Conte reçut de son maître des instructions secrètes sur ce qu'il aurait à dire, soit à la duchesse sa femme, soit à plusieurs de ses serviteurs [2]. Ayant demandé au duc « com-« ment il se sentoit de la charge qu'on lui donnoit, » celui-ci répon-« dit: « Je m'en suis bien excusé, et si je ne m'en étois bien excusé, j'aurais été envoyé au Louvre [3]. »

Ce jour même (1er juin), Dunois revint près du duc : « Monsei-« gneur, dit-il, sans ici plus faire séjour, il faut partir de cette « ville et prestement monter à cheval. » — « Je suis bien ici, « répondit le duc, et il n'est point besoin de me transporter hors « de la ville. » Il dut céder pourtant et fut emmené, suivi de ceux de ses serviteurs qu'il avait désignés. En passant près de la Bastille, le duc aperçut le détachement du sire de Mouy :

[1] « Ledit seigneur dit à il qui parle qu'il falloit qu'il alast devers madame sa femme lui porter une lettre que ledit seigneur lui escrivit de sa main en la presence de lui qui parle. Et après les monstra audit grant seneschal en lui disant ces parolles : « Vecy une lettres que j'envoye à ma femme par cestui mon serviteur », en monstrant lui qui parle. » Déposition de Jean le Conte. Procès, f. 78.

[2] *Id.*, *ibid.*, f. 78 v°-79 v°.

[3] *Id. ibid.*, f. 78.

« Quelles sont ces gens-là ? dit-il. N'ai-je rien à craindre pour « ma vie ? » — « N'ayez garde, répondit Dunois, ce sont les gens « du Roi qui viennent pour vous mener devers lui. » On conduisit le duc à Melun, où le connétable vint procéder à son interterrogatoire; mais il répondit « qu'il diroit son fait au Roi et non « à autre. » Durant son entretien avec les commissaires royaux, il ajouta : « Quand je me trouverai devant le Roi, je ne lui célerai « rien ; je sais qui m'a baillé le bout. Il ne faut pas croire que je « sois Anglais; oncques je ne l'ai été et n'ai volonté de l'être; mais « il me déplaît beaucoup des manières que le Roi tient contre « moi et contre ceux de son sang ; il ne tient autour de lui qu'un « nombre de méchants gens et de méchant état, issus de petite « lignée, qui à présent le gouvernent [1]. »

Le duc d'Alençon, sous la garde du sire de Mouy, fut conduit en Bourbonnais et enfermé dans le château de Nonette, où se trouvait alors le Roi. Celui-ci fit comparaître le duc et lui reprocha sa trahison : « Monseigneur, » répondit-il avec hauteur, « je « ne suis pas traître. Il se peut que j'aie fait aucunes alliances « avec certains grands seigneurs pour recouvrer ma ville de « Fougères, que le duc de Bretagne tient encore à tort, et duquel « je n'ai pu avoir raison en votre cour. » — « Je n'ai jamais, dit « le Roi, refusé de faire à chacun raison et justice. Il n'étoit pas « besoin, sous ombre de telles couleurs, de prendre de semblables « alliances avec mes ennemis et adversaires. Vous ne les pouvez « ignorer : j'ai les lettres signées de votre propre main. » Le duc sollicita le Roi de le mettre en liberté. « Ce n'est pas, dit celui-ci, « chose à jeter *en molle*, ni à y besogner si légèrement sans grande « délibération. Je suis bien déplaisant quand il convient que je me « garde de ceux de mon sang, et je ne saurai plus en qui me « fier. Sans faute on vous fera votre procès tout au long [2]. »

Le duc d'Alençon tint prison dans le château d'Aigues-Mortes, jusqu'au jour où il devait comparaître, à Vendôme, devant la cour des pairs présidée par le Roi.

G. DU FRESNE DE BEAUCOURT.

[1] Mathieu d'Escouchy, t. II, p. 322.
[2] *Id., ibid.*, p. 323-324.

LES

# ACCUSATIONS CONTRE MARIE STUART

RICCIO — DARNLEY — BOTHWELL — BABINGTON.

Le plus grand malheur qui puisse atteindre un noble caractère n'est pas la souffrance, mais bien la calomnie et la perspective de laisser après soi, aux générations futures, une réputation flétrie. Si, en proie à des douleurs physiques atroces, en butte aux accusations les plus noires et les plus honteuses, une reine innocente, précipitée du trône et injustement privée de sa liberté, sait encore conserver sa dignité et sa foi en la Providence divine, il n'est pas de spectacle plus touchant et plus admirable, rien qui relève davantage l'humanité aux yeux du philosophe, même privé des lumières de la foi.

Dieu, qui avait si richement doué Marie Stuart de toutes les qualités du corps et de l'âme, semble avoir voulu réunir sur sa tête toutes les calamités. Fugitive et exilée dès son bas âge, veuve à dix-huit ans, elle ne rentre en Écosse que pour voir son secrétaire et son mari assassinés, son trône ébranlé par le fanatisme, sa réputation attaquée de toutes manières, sa personne livrée à l'assassin de son époux, puis traînée de prison en prison jusqu'à l'échafaud ! Et son supplice ne se termine pas à sa mort : sa mémoire chargée d'infamie est ballottée d'âge en âge durant trois siècles, sans jouir même des avantages de l'oubli. La pierre sépulcrale n'a pu la soustraire à la haine des vivants !

C'est que cette reine infortunée a contre elle deux sortes d'ennemis qui ne meurent point, qui n'oublient point, qui ne pardonnent point : les sectaires et les beaux esprits. Les protestants ont vu dans Marie Stuart une ennemie religieuse ; les beaux esprits, ne pouvant croire qu'une femme puisse être aimable et vertueuse en même temps, lui ont prêté les vices de

leur cœur. Ces deux classes d'ennemis n'ont point désarmé depuis trois siècles. Malgré sa dignité hautaine, M. Mignet choisit dans les textes ce qui lui plaît, et ne rougit pas de faire entrer au nombre de ses preuves des documents contradictoires[1]; d'un autre côté, deux poètes obscurs traînent sur les tréteaux, dans un prétendu *Théâtre historique*, la mémoire de cette femme malheureuse ; le public y applaudit, et les journalistes, autre espèce de gens très sérieux, en analysant la pièce, font pénétrer le scandale jusqu'au fond des campagnes.

En vain, pour ne parler que de ces derniers temps, des historiens tels que les Labanoff, les Strickland, les Hosack, les Wiesener, les Mac-Neel Caird, les Chantelauze, les Jules Gauthier, les Ballestrem, les Kervyn de Lettenhove, etc. etc., apportent les témoignages irréfragables de l'innocence de la Reine : la haine religieuse ou la perversité joviale n'en tiennent aucun compte : Marie Stuart est coupable !

Il importe d'examiner froidement, sans parti pris, ce qu'il faut penser de la culpabilité de Marie Stuart : 1° dans l'affaire de Riccio ; 2° dans le meurtre de Darnley et le mariage avec Bothwell ; 3° dans la conspiration de Babington contre la reine Élisabeth.

## I

### Riccio.

Riccio était Piémontais de naissance. Son père, musicien à Turin, était chargé d'enfants ; mais n'ayant pas de fortune, il leur donnait une éducation suffisante pour faire d'eux-mêmes leur chemin. Deux d'entre eux, David et Joseph, étaient entrés, jeunes encore, à la cour du duc de Savoie[2]. David surtout était remarquable par son intelligence. Ses talents le firent choisir pour accompagner le comte de Morette, ambassadeur piémontais, à Edimbourg, et il y resta en qualité de musicien. La Reine lui donna le titre de chambellan.

La retraite de Raullet rendit vacante à la cour, quelque temps

[1] Voyez notre *History of Mary Stuart*. t. II, f° 232-233.
[2] M. Glassford Bell, *History of Q. Mary*, I, 190.

après, l'emploi de secrétaire pour la langue française. David Riccio parlait et écrivait correctement cette langue ; il y fut nommé. Ce fut le commencement de sa fortune politique. Ses talents, son habileté et sa probité, ne tardèrent pas à être remarqués de la Reine et du conseil. De simple secrétaire, il devint garde du trésor et secrétaire d'État. Tout le monde l'aimait et l'estimait, la Reine et la noblesse[1].

Son habileté éclata surtout en une circonstance importante. Marie Stuart ne pouvait rester veuve. Les prétendants ne manquaient pas : le roi de Suède, don Carlos, François de Bourbon, prince dauphin d'Auvergne, l'archiduc Charles et le duc d'Anjou, étaient sur les rangs. Elisabeth osa même proposer son favori Dudley, qu'elle éleva, à cette occasion, aux plus hautes dignités et créa comte de Leicester[2]. Ces divers partis avaient tous leurs défenseurs ; Riccio eut une autre idée. Marie Stuart était héritière du trône d'Angleterre ; mais elle avait un compétiteur sérieux dans le jeune Darnley, son cousin, qui, par sa mère, descendait de Henri VII, et par son père, des Stuarts ; il était ainsi apparenté de très près à Elisabeth et à Marie Stuart, et pouvait hériter de l'une et de l'autre[3]. Unir ensemble les deux plus proches héritiers de la couronne d'Angleterre, Marie Stuart et Darnley, parut à Riccio l'alliance la plus avantageuse. Il mit tous ses soins à écarter les empêchements sans blesser personne, et conduisit l'affaire à bonne fin. Quand le jour du mariage fut fixé, Riccio ne put contenir sa joie : « Loué soit Dieu ! » disait-il, « puisque le mariage ne peut plus se rompre[4]. » Ce résultat lui valut la réputation de « fin politique, » d'homme « prudent, sagace et rusé[5]. »

Lord Herries le dépeint, dans ses *Mémoires*, comme un « politique actif, dont la Reine prenait l'avis dans les affaires les

[1] « In ogni espeditione si governava con si buon consiglio, et conduceva a si buona esequtione, che n'era molto amato da Sua Maestà, et cosi mostravano amarlo et honorarlo la più gran parte de ' Signori gentilhomini et populi di quel Regno. » *Mem. Ital.* dans le prince Labanoff, VII, 87.

[2] Correspondance de Randolph, dans Keith, *Histor. of the church.* — Stevenson's *Illustrations of the reign of Q. Mary*, f° 134.

[3] Jean Lesselie, *Du droict et Tiltre de la Sérénissime princesse Marie au trône d'Angleterre*, D. ij verso. — Sanderson, *History of Scotland*, p. 37.

[4] *Mem. Ital.*, p. 90.

[5] Eytzinger, *Mariæ Stuartæ Historia*, *Brit. Museum*. Mam. f° 9 de ma copie. — Spottiswoode, *Histor. of the church.*, II, 27.

plus importantes[1]. » Malgré sa passion de dire du mal des dames, le courtisan Brantôme dit que « comme il estoit homme d'esprit, la Reine l'aimoit pour le maniment de ses affaires[2]. »

Fatalité des choses humaines ! Le mariage si habilement et si péniblement amené par Riccio fut la cause de sa mort. Darnley se rendit insupportable aux lords par son orgueil, en même temps que ses grossières débauches l'écartaient de Marie Stuart.

Riccio est au comble de la faveur. Le chef de la noblesse écossaise, le bâtard Moray, lui écrit dans les termes les plus humbles, et joint un gros diamant à sa lettre[3] ; tous les nobles lui font la cour. Ces honneurs étaient rendus absolument à contre-cœur ; les nobles frémissaient intérieurement d'être gouvernés par un étranger, et, au lieu de conserver l'attitude prudemment effacée qui avait signalé ses débuts, Riccio affectait un faste éblouissant. Il déployait, aux yeux de cette noblesse brutale, le luxe des cours italiennes ; mais le théâtre était on ne peut plus mal choisi : ces lords à moitié barbares n'appréciaient nullement cette opulence[4]. Un autre motif allumait la haine générale : Riccio passait pour être pensionnaire du pape ; crime affreux aux yeux des seigneurs presbytériens[5]. Ils résolurent de se débarrasser de lui.

Comme Riccio jouissait de la confiance de la Reine, et que Darnley lui-même en était jaloux, parce qu'il ne pouvait pas gouverner personnellement, Moray fit entendre à ce faible roi qu'il avait en Riccio non seulement un ennemi, mais un rival[6] ; les nobles le répétèrent au comte de Lennox, père de Darnley, et le meurtre de Riccio fut arrêté[7]. Un prêtre français en avertit Riccio[8] ; mais la Reine crut sans doute que jamais le Roi ni les nobles ne se porteraient à cette extrémité.

[1] « An active politick man whose counsell the Queen made use of in her greatest affairs. » Herries' *Memoirs*, f° 69.

[2] *Discours sur Marie Stuart.*

[3] « He had sutted him very ernestly, and mair humbly then any man wald have beleued, with the present of a faire dyamont. » Melville's *Memoirs*, édit. du Bannat-club. f° 147.

[4] Melville's *Memoirs*, f° 136.

[5] Spottiswoode, *History* II, 35.

[6] Eytzinger, Mss, f° 24 de ma copie.

[7] « Dicevano questi detti signori banditi che non potrebbono mettere a esequtione il loro disegno (de conférer à Darnley la couronne matrimoniale) sin tanto che Davit fusse vivo, conspirorno la sua morte. » *Mem. Ital.*, p. 91.

[8] Sanderson's *History*, p. 41.

Quant aux nobles, ils étaient heureux de voir Darnley plus ardent qu'aucun d'eux ; ils lui laissèrent la direction de l'entreprise, et répandirent le bruit que le Roi voulait venger sur Riccio son honneur d'époux outragé [1].

Voilà donc la raison mise en avant ; mais le motif caché est tout différent. Les auteurs de l'assassinat, Morton et Ruthven, écrivaient après le meurtre : « Ce meurtre ne fut occasionné par aucune querelle particulière de notre part, mais nous avons été sollicités par le Roi, dont la haine contre le dit David est si grande, qu'il l'aurait frappé de sa main si nous avions refusé de l'assister. Et trouvant le Roi si enflammé contre ce David, qui est le mauvais génie de S. M. la Reine, l'ennemi de la noblesse, du bien commun de notre pays, de la religion, celui-là même qui a frappé de forfaiture nos frères maintenant bannis, nous avons pensé qu'il était convenable et à propos de relever nos frères... Nous sommes dans le trouble à cause de nos frères et de la religion [2]. »

Un autre témoignage non moins précieux est celui de John Knox, l'ennemi acharné de Marie Stuart : « Ce David Riccio, dit-il, était si présomptueux qu'il avait mis le Roi à l'écart et pris sur lui tout le maniement des affaires. Ses équipages et son train de maison surpassaient ceux du Roi, et il devait, à la session prochaine du Parlement, être nommé chancelier : voilà pourquoi les nobles conspirèrent contre lui [3]. »

Dans l'explication écrite qu'ils adressèrent au gouvernement anglais, les nobles disent : « En vérité, personne de nous, de nos amis, de ceux qui ont assisté ou participé à cette action ne se proposait d'autre but que d'établir la religion (protestante), conserver l'amitié entre les deux royaumes et soutenir nos frères [4]. »

Ainsi le complot aristocratique était purement politique et religieux. Les lords n'incriminent pas la conduite de la Reine après l'assassinat. Ce motif et les flatteries adressées à son ambition avaient exaspéré le Roi et amené l'assassinat de Riccio ;

[1] Crawfurd's *Memoirs*, p. 7. — Ruthven's *Narrative* dans Keith, App. f° 123. — Buchanani *Histor.* XVII, 56.

[2] Goodall, *An Examination of the letters of Mary Stuart*, I, 264.

[3] « And at the parliament that was to be, he was ordained to be chancellor: which made the lords conspire against him. » Knox, *Reform.* V, 342.

[4] *Informacione for my Lord of Bedforde*, dans les Stevenson's *Illustrations*, p. 169.

e but étant atteint, il n'était plus besoin de recourir au mensonge : la vérité se faisait jour. Darnley comprit si bien qu'il avait été le jouet des lords, qu'il s'obstina à vouloir les punir, malgré la Reine [1] ; et il déclara publiquement « qu'elle ne lui avait donné aucun sujet de se fâcher [2]. »

Deux documents ont contribué à accréditer le roman d'amours coupables de Marie Stuart avec Riccio : l'un anglais, connu sous le nom de *Rutven's Narrative ;* l'autre français, qui est une lettre de Paul de Foix à Catherine de Médicis [3].

Le premier document n'a aucune valeur, parce qu'il a été fabriqué à Londres, où l'on avait intérêt à diffamer Marie Stuart. Il y a au *Record Office* une lettre de Morton et de Ruthven à Cecil, en date du 2 avril 1566 [4]. Dans cette lettre, les deux assassins donnaient au secrétaire d'État anglais un croquis de la scène du meurtre, et priaient Cecil de corriger leur récit et de le leur renvoyer, pour le répandre en Ecosse et autres lieux, *to be circulated in Scotland and other places* [5]. En effet, on remarque dans cette pièce des invraisemblances et des jeux de mots pitoyables, comme si Riccio avait été tué dans une partie de plaisir [6].

Paul de Foix raconte, comme rumeur publique, que la *principale cause* de l'assassinat de Riccio fut que, *quelques jours auparavant*, le Roi l'avait trouvé en chemise dans la chambre de la Reine, à une heure du matin. D'abord, l'ambassadeur n'affirme rien : *On allègue*, dit-il ; cette manière de parler répond à celle du comte de Bedford : *It is said, il est dit*, écrit-il au même sujet. Les deux diplomates ne savaient nécessairement que ce que les lords voulaient bien leur dire. Mais Paul de Foix était mal renseigné, puisque le fait dont il parle comme de la *principale cause* du meurtre serait arrivé *quelques jours auparavant*, tandis que le meurtre était déjà décidé un mois plus tôt [7].

[1] Keith, app., f° 167.

[2] Teulet, *Négociations relatives à l'Ecosse au XVI^e siècle*, II, 287.—Keith, f° 346.

[3] Le premier de ces documents est imprimé dans Keith, app., f° 119 et suiv.; le second, dans Teulet, II, 264 et suiv.

[4] Riccio avait été tué le 9 mars.

[5] Chalmers, *the life of Mary*, II, 352, note *u*.

[6] Voyez M. Wiesener, *Marie Stuart et le comte de Bothwell*, p. 72, note 2.

[7] Randolph's letter dans Tytler's *History of Scotland*, III, 215. — Mac Neel Caird, *Mary Stuart*, p. 50.

Enfin si, à des papiers et à des renseignements douteux, on veut opposer, non une lettre quelconque, mais un document diplomatique formel, nous trouvons dans les *Avvisi di Scotia*, un détail qui confirme la note du *Record Office* de Londres, concernant la *Ruthven's Narrative*. Nous avons dit que ce récit avait été retouché par Cecil, à la prière même des assassins ; le document italien affirme la même chose : « Élisabeth, dit-il, fit écrire par son secrétaire Cecil, dans tout le royaume, que la cause de cet assassinat était que le Roi avait trouvé Riccio couché avec la Reine. *Ce qui ne fut jamais vrai* [1]. »

De l'aveu des nobles et de Darnley lui-même, nous concluons que le meurtre de Riccio eut pour cause la politique et la question religieuse, et nullement son inconduite avec la Reine.

## II

### Darnley — Bothwell.

Il est de mode de sembler croire et de dire que Marie Stuart a fait tuer Darnley pour épouser Bothwell ; de même que nous ne discutons pas les modes dont s'affublent nos belles Françaises, au point de se rendre ridicules ou hideuses, nous n'avons nullement la prétention de vouloir réformer les travers d'esprit. A ceux qui nous disent : Je n'ai pas étudié la question, mais, à mon avis, Marie Stuart a trempé plus ou moins dans ce gâchis, nous répondons : C'est votre avis, eh bien ! gardez votre avis ; cela n'empêchera pas la terre de tourner.

Mais il en est d'autres qui font les entendus et qui précisent les faits. Marie Stuart est coupable : 1° parce que les lettres écrites par elle à Bothwell respirent la passion et préparent le meurtre du roi ; 2° parce que les dépositions des auteurs de l'assassinat la chargent ; 3° parce qu'elle a épousé le principal meurtrier de son mari. Sa culpabilité est donc évidente, et il faut être de mauvaise foi ou très ignorant pour vouloir la nier.

[1] « Fece scrivere per il suo secretario Cecille per tutto il Regno, che la causa di totto il suddetto (assassinat) era perchè il Re haveva trovato il detto Ricciolo a dormire con la Regina. Il che non fu mai vero. » *Avvisi di Scotia*, dans Labanoff, VII, 62. Ce document acquiert de l'importance, quand on songe au soin avec lequel le grand-duc de Toscane tenait à être renseigné.

Voyons point par point ce qu'il en est.

Nous ne nous attarderons pas à montrer le chagrin que Marie éprouva du meurtre de Darnley. Les papiers diplomatiques contredisent formellement ce qu'ont écrit les pamphlétaires à cet égard. Ce qui est attesté par les historiens, amis ou ennemis, c'est qu'au premier instant, l'opinion publique accusa Moray et Morton d'avoir fait le coup, ou, au moins, de l'avoir conseillé [1].

D'un autre côté, les assassins ou leurs fauteurs s'étudièrent, par tous les moyens, à rejeter le crime sur la Reine. Ainsi, après la bataille de Langside, John Wood écrit à Thomas Crawfurd de « chercher par tous les moyens possibles le plus de matières contre elle [2]. »

Moray, pour se disculper d'avoir conseillé l'assassinat ; Élisabeth, pour perdre la réputation de sa rivale, firent cause commune dans un but de diffamation. Le premier « prit beaucoup de peine, par lettres et par messages, pour se blanchir à la cour d'Angleterre, et rejeter le crime sur la Reine. La Reine d'Angleterre fut bientôt convaincue, quoique la cour et le plus grand nombre pussent difficilement changer d'idée [3]. »

Quand Marie Stuart fut faite prisonnière de l'Angleterre, sir F. Knollys, agent d'Élisabeth, écrivit aux ministres : « Tout bien considéré, je ne vois pas comment Sa Majesté peut avec honneur et assurance détenir cette Reine, à moins qu'elle ne la discrédite complètement devant le monde et qu'elle n'élève le parti contraire [4]. »

Buchanan fut payé par l'Angleterre et composa l'ignoble pamphlet connu sous le nom de *Detection*. Il fut récompensé de ses bons services, lui, citoyen écossais, par une pension viagère de cent livres sterling, fournie par la Reine Élisabeth. Le pamphlet fut répandu à profusion en Angleterre, en Écosse, en France, et presque chez toutes les nations. Cette œuvre diffamatoire se poursuivait sans relâche : « Chaque jour, » écrivait

[1] Camdeni *Historia Elisabethæ*, I, 105. — Buchanani, *Rerum scotic. Historia*, XVIII.

[2] « By all possible methods to search for more matters against her. » Dans Hosack, *Mary and her accusers*, I, p. 195.

[3] « The earl of Murray took much pains both by letters and messingers to clear himselfe at the court of England, and laye the crime upon the queen, » etc. Herries' *Memoirs*, f° 85.

[4] « Unless she (Marie Stuart) shall be utterlye disgraced to the world, ant that contrarie partie be thorolie mayntaynɔd. » Dans Goodall, II, 161.

l'ambassadeur d'Espagne, à Philippe II, « on invente de nouvelles choses contre la Reine d'Écosse, pour justifier la Reine d'Angleterre et son peuple de la contrainte où on la détient [1]. » Vers la même date, le secrétaire d'État Cecil écrivait à l'ambassadeur d'Angleterre en France, ces lignes significatives : « Il ne faut pas manquer d'avoir plusieurs des petits livres latins de Buchanan, d'en présenter, si besoin est, au Roi, comme de vous-même, et semblablement à plusieurs des gentilshommes de son conseil ; ils produiront bon effet pour la discréditer : c'est par là qu'il faut commencer avant d'atteindre un autre but [2]. » Ces derniers mots laissent entrevoir d'affreux desseins.

Il circulait déjà en Écosse de nombreuses pièces fausses, qui, plus tard, ne furent pas présentées aux conférences d'York et de Westminster [3]. C'était donc un parti pris de diffamer la Reine *per fas et nefas*.

Nous supposons le lecteur assez au courant de l'histoire de Marie Stuart pour n'avoir pas besoin qu'on lui raconte les faits. Nous allons droit au but, à l'examen des pièces du procès, laissant de côté toutes les considérations secondaires.

## § I. Les lettres a Bothwell.

Bien qu'il fût parvenu à épouser Marie Stuart, Bothwell se défiait des nobles, qui ne valaient pas mieux que lui. Il avait, en conséquence, conservé dans un coffret vert le consentement des nobles au meurtre du Roi, et le *bond* ou engagement par lequel ils lui offraient la main de la Reine. Ce coffret fut saisi après la bataille de Carberry Hill. Lord Herries, Randolph, Walsingham et Drury, sont unanimes à convenir du contenu [4]. Les nobles détruisirent ces papiers compromettants. N'ayant

[1] « Cada dia inventan cosas nuevas contra la dicha de Escocia para justificarse con su pueblo la de Inglaterra del aprieto en que la tiene, » etc. *Aguilon à Philippe II*, 29 décembre 1571, dans le Recueil de Teulet, V.

[2] « They will serve to good effect to disgrace her (Marie Stuart), which must be done before other purposes can be attained. » Dans Goodall, I, 25.

[3] Melville's *Memoirs*, p. 186. — Keith, f° 403. — J. Lesley's *presentit letter*, dans le *Journal of Affairs*. Mss. de l'Université d'Édimbourg.

[4] Voyez les lettres insérées dans Tytler, Hosack, Mac Neel Caird, et les Mémoires d'Herries, f° 96.

plus aucune crainte, le 26 juin 1567, les membres du Conseil privé lancent une proclamation pour se saisir de Bothvell comme *meurtrier du feu Roi* et *ravisseur de la Reine*[1].

Afin de justifier l'emprisonnement de Marie Stuart à Lochleven, les lords imaginèrent d'accuser la Reine d'inconduite avec Bothwell[2]; mais c'eût été se mettre en contradiction avec la proclamation du 26 juin. Le temps porta conseil. On savait dans le public qu'un coffret vert avait été enlevé à Bothwell, et que ce coffret renfermait des papiers secrets; l'idée vint de substituer aux dangereuses pièces qui avaient été détruites des lettres d'amour adressées par la Reine à Bothwell. Pour une idée de génie, on ne peut nier que ce n'en soit une.

Le 4 décembre, les membres du Conseil secret annoncèrent triomphalement qu'ils avaient entre les mains « plusieurs lettres particulières d'elle (Marie Stuart), *écrites* et *signées* de sa propre main, et envoyées par elle à Jacques, comte de Bothwell, principal exécuteur de l'horrible meurtre[3]. » A la séance du Parlement qui se tint dans le même mois, Morton et ses complices affirmèrent que ces pièces étaient *écrites en entier* de la main de la Reine[4]. On prétendit avoir en main *vingt et une* pièces, lettres, contrats, sonnets, ballets. On ne vit jamais dans la suite toutes ces pièces, et les lettres qu'on présenta ne furent ni *autographes* ni *signées*[5].

A la conférence d'York, les seigneurs présentèrent ces lettres en *écossais*[6], en insistant sur leur caractère d'*autographes*[7]; et dans les instructions de Moray au commandataire de Dunfermline, on lit : « Nous avons produit *huit* lettres *en français, écrites de la main même de la Reine*, et envoyées au dit Jacques, ci-devant comte de Bothwell[8]. » Ainsi, ces lettres, écossaises la veille, figuraient en français le lendemain. Ce n'est pas tout. Moray affirme avoir présenté *huit* lettres ; les commissaires

[1] Cette proclamation est imprimée dans la collection d'Anderson, I, 139.
[2] Throckmorton's *letter* dans Goodall, II, 62.
[3] *Act. of secret Council*, dans Goodall, II, 64.
[4] Writtin halelie with hir awin hand. *Ibidem*, p. 67.
[5] Lesley's *Letter* dans le *Journal of Affairs*. Mss. de l'Université d'Edimbourg.
[6] *Commiss to Q. Elizabeth*, dans Goodall, II, 142. — Hosack, 214.
[7] « Of her own hand... written with her owne hand. » Sadler's *Papers*, II, 337.
[8] « Theproducit eight letteris in French, written be the quenis awin hand and sent to the said James sumtime Erle of Bothwill. » Dans Goodall, II, 87.»

anglais n'en voient que *sept*, et affirment à deux endroits de leur procès-verbal n'en avoir vu que *sept* [1]. La principale lettre manquait, et on se demanderait en vain ce qu'elle contenait, si le bavardage de Moray n'avait trahi le secret. L'ambassadeur d'Espagne écrivait à Philippe II « qu'il avait su la vérité, à n'en pouvoir douter, par une lettre de plus de trois feuilles, écrite par la Reine à Bothwell, toute de sa main et signée de son nom, *toda de su propria mano, y firmada de su nombre,* dans laquelle elle écrivait en substance qu'il ne tardât pas à venir mettre à exécution ce qu'ils avaient décidé, parce que son mari lui disait tant de bonnes paroles pour la piper et l'attirer à ses volontés, que peut-être il se l'attacherait, si on ne se hâtait d'achever ; qu'elle-même irait le chercher (son mari), et qu'il viendrait à une maison sur le chemin où elle tâcherait de lui donner quelque breuvage. Si cela ne pouvait se faire, elle le placerait dans la maison où l'on avait préparé des matières inflammables, pour la nuit où elle marierait son domestique, comme cela est arrivé ; que pour lui (Bothwell), il cherchait à se débarrasser de sa femme, en se séparant d'elle, ou en lui donnant quelque poison mortel [2]. »

Aucune lettre présentée n'avait cette gravité ; la lettre dont parle de Silva, lettre *autographe* et *signée*, suffisait seule à perdre cent fois Marie Stuart. Eh bien ! chose incroyable, cette lettre *autographe*, d'une importance hors de toute proportion en comparaison des autres, ne fut pas présentée.

Plein d'assurance avant les débats, Moray perdit de sa fermeté quand il s'agit de produire juridiquement ces fameuses lettres. Il craint que les juges ne doutent de leur authenticité, et son appréhension devient si vive qu'il la communique à son agent Middlemore [3]. Il ne s'était pas trompé. Les commissaires anglais s'aperçurent à l'instant de ce qu'il en était, et ils écrivirent à leur souveraine qu'il n'y avait pas « d'autre preuve que ces lettres fussent des autographes de Marie Stuart, sinon l'affirmation de ses ennemis [4]. » Aussi demandèrent-ils de meil-

[1] « They produced seven several wrytten... which seven wrytings being copied... » *Journal of Commis.*, dans Goodall, II, 235.

[2] *De Silva à Philippe II, 31 juillet 1567.* Archives de Simancas, Inglaterra, leg. 819, f° 61.

[3] « It may be that sic letteris... sal be callit in doubt be the juges. » Dans Goodall, II, 76.

[4] « That there was no other proof of their being Queen Mary's own hand-

leures preuves que les lettres, car Lethington avait déjà contrefait l'écriture de la Reine, et on le soupçonnait fort de l'avoir fait encore en cette occasion [1]. Aussi ce scandaleux procès se termina-t-il par une ordonnance de non-lieu [2].

Ces lettres, dédaignées des commissaires anglais, ont été remises en vogue par les pamphlétaires, puis par des historiens plus ou moins consciencieux, en tête desquels figure l'académicien Mignet. Puisque ces écrivains en ont fait des armes contre Marie Stuart, il faut les suivre sur leur terrain.

Il y a quatre lettres de Glasgow et quatre de Stirling. Les historiens ennemis de Marie Stuart en ont fait intrépidement entrer la substance dans leurs récits, sans se demander si la Reine avait eu *le temps* de les écrire. Ce détail de chiffres et de date était indigne de leur génie.

*Lettres de Glasgow.* Une seule, la seconde, est datée de Glasgow « ce samedy matin. » Les lettres furent, dit-on, écrites en janvier 1567. Jusqu'au 24 janvier, Marie Stuart est à Édimbourg, comme le témoignent deux actes des *Registres du sceau privé*, en date du 22 et du 24, signés de sa main [3]. Elle quitte Glasgow le 27. Le samedi en question ne peut donc être que le 25, qui, en effet, est un samedi. Il reste donc trois jours pour les quatre lettres, les 25, 26 et 27.

La première jette déjà de la confusion. Il y est dit : « Touchant Guillaume Hiégait, il l'a avoué, mais non jusqu'au *jour d'après mon arrivée* [4]. » Ce dut être le 26 ou au plus tôt le 25, en supposant que la Reine fût arrivée dans la nuit du 24 au 25. La lettre continue : « Voilà que j'ay despêché mon premier jour, espérant achever demain le reste [5]... Je m'en vay pour trouver mon repos

writing, but that her enemies said so. » Dans Th. Robertson, *History of Q. Mary*, f° 115.

[1] Sanderson, 64.— Crawfurd's *Memoirs*, 100. — Samuel Jebb, 186.

[2] *The form of the answer gevin to the Erle of Murray*, dans Goodall, II, 305.

[3] D'après le *Diurnal of Occurrents*, f° 105, la Reine serait partie d'Édimbourg le 20 ; le 21, d'après le *Journal de Moray*, et serait arrivée à Glasgow le 23. Le Registre du sceau privé doit l'emporter nécessairement sur deux chroniqueurs particuliers, qui ne s'entendent pas même entre eux. Mais, même en acceptant les dates du 20 ou du 21, la difficulté reste la même puisque, d'après la confession du prétendu porteur, Paris, la première lettre n'aurait été expédiée que le 25.

[4] Teulet, *Lettres de Marie Stuart*, p. 11.

[5] *Ibidem*, p. 16.

jusques au lendemain [1]... Je suis toute nue et m'en vay coucher [2]. »

C'est, au plus tôt, la journée du 25.

La même lettre continue : « J'ay aujourd'hui travaillé jusques à deux heures [3]... Le porteur vous récitera plusieurs particularités, d'autant qu'il y a trop de choses qui restent à écrire et qu'il est déjà tard [4]. »

La journée du 26 est donc aussi employée.

Dans la deuxième lettre, datée de « ce samedy matin, » Marie se plaint de n'avoir pas encore reçu de réponse : « Si Paris m'apportoit ce pourquoy j'avoye envoyé, j'espère que je me porteroye mieux [5]. » Nous commençons à ne plus rien comprendre ; cet ennui de ne rien recevoir, cette souffrance qui altère la santé, en une journée, nous paraissent incohérents quand la lettre est écrite le samedi 25, jour ou lendemain de l'arrivée, avant-veille du départ. Il reste encore deux lettres à classer ; nous ne savons qu'en faire : tout le temps est épuisé par les deux premières ! Nous comprenons aujourd'hui que les académiciens aient eu tant d'admiration pour M. Mignet [6] ; l'habile homme se tire lestement d'affaire, en n'examinant pas si Marie Stuart a eu le temps d'écrire ces lettres : bien plus il évite cet ennui au lecteur, en ne lui laissant pas deviner qu'il y ait quelque difficulté à cet égard.

*Lettres de Stirling.* Ces lettres sont au nombre de quatre : dates vagues : avril 1567, excepté la troisième, qui porte celle de : 22 avril 1567.

Le 21, Marie quitte Édimbourg pour se rendre à Stirling [7]. Elle passe la nuit à Callander, dans la famille Livingstone ; elle

[1] Teulet, *op. cit.*, p. 18.
[2] *Ibidem*, p. 19.
[3] *Ibidem*, p. 23.
[4] *Ibidem*, p. 27.
[5] *Ibidem*, p. 38.
[6] Bien que l'auteur veuille écarter de ce grave débat toute question personnelle, il ne doit pas laisser ignorer aux lecteurs qu'il a été sévèrement blâmé d'avoir mal parlé de M. Mignet. Nous respectons M. Mignet, nous respectons l'Académie, mais nous respectons avant tout la vérité. M. Mignet nous avait induit en erreur. Nous avons été, après l'avoir lu, partisan de la culpabilité de Marie Stuart, et nous lui en voulons de nous avoir sciemment trompé.
[7] *Diurnal of Occurrents*, f° 109. — Birrel's *Diaray*, f° 8. — Herries' *Memoirs*, f. 88.

arrive le 22 à Stirling. Le 22, elle écrit à l'évêque de Mondovi, nonce du pape [1], passe la nuit du 22 au 23 à Stirling, et repart dans l'après-midi. Le soleil était sur son déclin quand elle arriva à Linlithgow. Elle resta donc à Stirling une partie de la journée du 22, la nuit et la matinée du 23. Ces détails sont incontestables. Les ennemis de Marie Stuart ne peuvent les nier.

Eh bien ! pour si peu de temps, on nous présente quatre lettres : rien que cela. Nous parcourons ces lettres, et qu'y voyons-nous ? A la deuxième phrase de la première, nous y lisons cette plainte stupéfiante : « Vous m'aviez promis que vous vous résouldriez en toutes choses, et que chacun jour, *every day*, vous m'envoiriez dire ce que j'auroye à faire [2]. » Qu'est-ce que cela : « chacun jour ? » Quelques lignes plus loin, autre chose encore plus étourdissante : « Si vous n'eussiez changé d'opinion depuis mon absence, non plus que moy, vous ne me demanderiez maintenant d'en estre résolue [3]. » Il s'ensuit que Bothwell, alors à Edimbourg, avait déjà eu le temps de correspondre avec la Reine. La première lettre se termine par : « Dieu vous donne la bonne nuit. » Nous sommes donc au soir du 22.

La deuxième lettre débute brusquement : « Du lieu et de l'homme (*lisez : temps*, car la version écossaise porte : *Of the place and the tyme)*, je m'en rapporte à vostre père et à vous. » Il faut donc qu'il y ait eu une seconde lettre de Bothwell, comme si Stirling n'était pas plus éloigné d'Edimbourg que Neuilly ne l'est de Paris. Personnellement, nous savons à quoi nous en tenir, pour avoir plusieurs fois fait ce long trajet, de quatorze à quinze lieues, durant notre long séjour en Écosse.

La troisième lettre est datée du 22 avril. Il y est dit : « Mylord, depuis ma lettre escrite, vostre beau-frère qui fust est venu vers moy fort triste [4]. » Ainsi, le 22 même, il y avait déjà eu un échange de correspondance entre Stirling et Edimbourg, ce qui fait supposer : Voyage d'Edimbourg à Stirling : *Si vous n'eussiez changé d'opinion* etc., ce qui indique une lettre de Bothwell ; voyage de Stirling à Edimbourg, réponse de Marie ; autre voyage d'Edimbourg à Stirling, où il est question « du lieu et du temps ; » réponse de Marie, formant le quatrième voyage ; arrivée

[1] Labanoff, II, 20.
[2] Teulet, *Lettres de Marie Stuart*, p. 50.
[3] *Ibidem*, p. 51.
[4] *Ibidem*, p. 56.

d'Huntly, cinquième voyage, que nous serons assez généreux pour passer, comme on dit vulgairement, par-dessus le marché; enfin réponse de Marie nécessitant un nouveau voyage.

Pour Huntly, la difficulté se complique. Dans la première lettre, à deux endroits [1], on fait dire à Marie Stuart que ce seigneur est venu la trouver, et qu'il est auprès d'elle au moment même ou elle termine sa lettre : « Je vous envoye ce porteur, d'autant que je n'ose commettre ces lettres à votre beau-frère, qui n'usera aussi de diligence [2]. » Il est tard, puisque la conclusion de la lettre est : « Une bonne nuit, *gude nicht.* » Dans la troisième, datée du 22, ce seigneur est encore revenu à Stirling, « fort triste. » D'où il suit que, dans la même soirée, Huntly, venu d'Edimbourg, y serait retourné et serait revenu à Stirling. Quelques heures lui auraient suffi pour faire près de quarante-cinq lieues. Le croira qui voudra.

La quatrième lettre est une sorte d'élégie que l'on peut faire adresser à n'importe qui, et en n'importe quel temps.

On le voit, M. Mignet a agi avec une insigne mauvaise foi en laissant de côté la question de temps. Avec un académicien, l'ignorance n'est point admissible, et il s'agit d'appeler les choses par leur nom : tout euphémisme serait une faiblesse.

Il serait fastidieux de signaler, l'une après l'autre, les bévues qui émaillent ces pages disparates. Nous nous contenterons d'en signaler quelques-unes.

*Lettres de Glasgow.* Dans la première, il est dit : « Si j'avais prins Paris et Gilbert afin qu'ils m'écrivissent [3]. » Or, 1° Paris ne savait ni lire ni écrire, ainsi qu'il résulte de sa deuxième *confession ;* et 2° il ne fut question d'attacher Gilbert Curle à la personne du Roi, qu'au retour de Glasgow [4]. Deux erreurs pour un seul membre de phrase.

A la page 16, il est dit : « Aujourd'huy le sang est sorti du nez et de la bouche de son père... il se tient en sa chambre. » Ce détail est formellement contredit par Crawford, qui habitait alors la même maison : « Milord son père *était alors absent.* » Il y a

[1] Teulet, p. 50, 51.
[2] *Ibidem*, p. 51.
[3] *Ibidem*, p. 7.
[4] *Ibidem*, p. 97.

donc contradiction entre la lettre et la déposition de Crawford. Comme ces deux documents ont une égale valeur à nos yeux, c'est-à-dire qu'ils sont également faux, le lecteur est libre de croire que Lennox était alors avec le Roi ou absent. Mais les faussaires auraient dû éviter cette contradiction.

A deux reprises, il est dit : « Excusez mon ignorance à escrire... excusez la briefveté des charactères [1]. » Ne serait-ce pas une précaution des faussaires ?

A la deuxième lettre, il est dit : « J'ameine l'homme (Darnley) avec moy lundy à Cragmillar [2]. » Il y a ici une contradiction avec le *Journal de Moray* et la *Confession de Paris*, qui parlent de Kirk-of-Field [3].

A la troisième lettre, il est dit : « Vous aviez deffendu que je n'escrivisse ou que je n'envoyasse par devers vous [4]. » Or, dans les deux premières, nous voyons justement le contraire : 1° du côté de Marie : « Je ne désire jamais cesser de vous écrire [5]... Ayez souvenance de votre amye et luy rescrivez souvent [6]. » 2° du côté de Bothwell, car il avait promis d'écrire : « Au partir vous me promistes de vos nouvelles... Vous prie que, suivant vos promesses, vous me faciez entendre vostre affection, etc. [7] » Plus loin, il est dit : « Je m'en vay coucher et vous dy adieu. Faites moy certaine de bon matin de vostre portement... Ceste lettre fera ce que je ne pourray faire moy-mesme, si d'aventure, comme je crain, vous ne dormez desja [8]. » Il est évident que cette lettre n'a pu être expédiée de Glasgow à Edimbourg ; celui à qui elle était adressée était dans le voisinage. Un autre détail, où il est question de Joseph, de Sébastien et de Joachim, indique que la lettre avait été adressée au Roi et non à Bothwell, car ces trois valets n'étaient pas avec Marie Stuart à Glasgow.

La quatrième lettre débute par une calomnie et une stupidité : « Mon cœur, hélas ! faut-il que la folie d'une femme dont vous cognaissez assez l'ingratitude vers moy... » On se demanderait

[1] Teulet, p. 34.
[2] *Ibidem*, p. 35.
[3] Anderson, II, 272. — Teulet, p. 96.
[4] *Ibidem*, p. 41.
[5] *Ibidem*, p. 34.
[6] *Ibidem*, p. 35.
[7] Teulet, p. 41, 42.
[8] *Ibidem*, p. 44, 45.

en vain quelle était cette femme ingrate, si les ennemis de Marie Stuart n'avaient pris la précaution de nous renseigner. Cette femme ingrate s'appelait Marguerite Carwood [1]. On ne peut être plus malheureux, car cette femme ingrate, fidèle servante de Marie Stuart en Écosse, suivit sa reine en captivité, et mérita, par son attachement à sa maîtresse, la haine du gouvernement anglais [2]. Il est vrai que les faussaires n'étaient pas prophètes, et ne pouvaient deviner ce dénouement.

*Lettres de Stirling*. Dans la première lettre, on représente Huntly comme absolument opposé au mariage de Marie Stuart avec Bothwell. Il fit à la Reine toutes les remontrances imaginables, sans rien gagner sur son cœur perverti. « Il me remonstra que c'estoit une folle entreprise, et que pour mon honneur je ne vous pouvoye prendre à mary, puisque vous estiez marié, ny aller avec vous, et que ses gens mesmes ne le souffriroient pas, voire que les seigneurs contrediroient à ce qui en seroit proposé [3]. »

Ceci est formellement démenti par les faits. Huntly était, au contraire, partisan de cette union. Deux jours avant ce beau sermon, Huntly signait le *bond* d'Anslie (19 avril) qui livrait Marie Stuart à Bothwell, s'engageant à le soutenir s'il en était besoin [4], et il assista au mariage [5].

Au sujet du lieu où Marie Stuart devait être enlevée par Bothwell, la lettre porte : « Choisissez-le vous même et m'en avertissez [6]. » Or, le même faussaire, oubliant que cette phrase se trouvait dans les lettres de Stirling, écrit sans hésitation : « Avant de quitter Edimbourg, elle avait décidé avec Bothwell qu'il la ravirait à son retour à Almond-Bridge, et qu'il l'emmènerait avec lui, comme par force, où il voudrait [7]. » Ainsi, dans sa *Detection*, Buchanan dit que Bothwell et Marie s'étaient quittés sans déter-

[1] *Histoire tragique*, dans Jebb, I, f° 342.
[2] Miss Strickland, *Life of Mary Stuart*, III, 148. — Labanoff, VII, 253.
[3] Teulet, p. 50.
[4] Anderson's *Collection*, I, 107, 112. — Crawfurd's *Memoirs*, p. 15. — Keith, f° 381. — Camden, I, 141.
[5] *Diurnal of Occurrents*, f° 111.
[6] Teulet, p. 51.
[7] « Antequam Edinburgo discessisset, cum eo (Bothuelio) transegerat, ut ipse revertentem ad Almonis pontem eam raperet, ac secum quo vellet, velut per vim adduceret. » Buchanani *Rer. Scotic. histor.* XVIII, 27.

miner le lieu de l'enlèvement, et dans son *Histoire*, il affirme que le lieu avait été fixé à Almond-Bridge, avant que la Reine quittât Edimbourg. Le lecteur est libre de choisir l'une ou l'autre version, car elles sont également fausses toutes deux.

La deuxième lettre reproduit la même contradiction entre la *Detection* de Buchanan et l'*Histoire* du même Buchanan, car la première phrase porte : « Du lieu et du temps, je m'en rapporte à vostre beau-frère et à vous. » Le lieu n'était donc pas fixé avant le départ d'Edimbourg ; cette phrase est, en outre, en contradiction avec le long passage de la première, où Huntly sermonne vigoureusement cette Reine dévergondée et s'attire l'épithète de *desloyal*.

Mais il y a quelque chose de plus curieux dans cette deuxième lettre. A la page 56, il est dit : « Donnez beaucoup de belles paroles à Ledington. » Misère humaine ! Qu'il est bien difficile de mentir convenablement, à moins d'avoir une prodigieuse mémoire ! Ce Ledington, à qui Bothwell doit dire tant de belles choses, sur la recommandation expresse de Marie, n'était pas à Edimbourg près de Bothwell, mais il accompagnait Marie à Stirling. Le fait est attesté de la manière la plus formelle [1].

Je n'ose relever l'une après l'autre toutes ces bévues, car le lecteur doit en être, comme moi, fatigué ; et l'on a peine à croire que des écrivains sérieux puissent attacher quelque importance à ce fatras. Mais comme les ennemis de Marie Stuart s'autorisent de ces misérables grimoires pour attaquer sa réputation, je dois les soumettre aussi à l'examen du lecteur pour montrer l'inanité de leurs assertions.

La troisième lettre débute par un anachronisme qui en vaut la peine : « Mylord, » écrit cette étourdie de Marie Stuart, « depuis ma lettre escrite, vostre beau-frère qui fust, *zour brother in law yat was*, (en bon français, votre ancien beau-frère), est venu à moy, etc. [2]. » La lettre est datée du 22 avril 1567. Or, il est prouvé par des actes authentiques, que le divorce de Bothwell avec sa femme fut intenté au for religieux le 27 avril, et au civil le 29, et que la sentence ne fut rendue que le 3 mai [3].

[1] *Being in hir cumpany*, di le *Diurnal of Occurrents*, confirmé par les *Mémoires* de Melvil, f° 177, et le *Journal de Moray*, dans Anderson, II, 275.
[2] Teulet, p. 56.
[3] Robertson's *History*, *App.* et *Diurnal of Occurrents*, f° 110.

Les *sonnets* qui accompagnent les lettres ne sont pas plus acceptables, bien qu'il y ait quelques vers bien frappés pour l'époque. Mais, comme nous nous occupons de critique historique et non d'une poésie plus ou moins attrayante, au risque de passer pour un barbare, nous laisserons la rime de côté pour ne voir que ce que l'on aurait dit prosaïquement.

A l'idée de perdre son mari, lady Jeanne ne se possède pas. Pauvre femme, auparavant elle n'aimait guère son conjoint, mais à la vue du danger dont la menace la redoutable rivalité de Marie Stuart, elle se met en frais d'affection et d'éloquence, et emprunte « de quelque auteur luisant » l'expression de sa tendresse conjugale :

« Et toutesfois ses paroles fardéez,
Ses pleurs, ses plaincts remplis de fictions,
Et ses hautz cris et lamentations
Ont tant gaigné, que par vous sont gardéez
Ses lettres, escrites, ausquels vous donnez foy,
Et si l'aimez et croiez plus que moy [1]. »

Assez comme échantillon ; mais, néanmoins, ce charmant spécimen ne parvient pas à séduire les historiens. On dit que ce passage est faux, archi-faux. Loin de regretter Bothwell, au moment où lady Jeanne est censée gémir si lamentablement, elle intentait à son mari une action en divorce, elle acceptait un domaine comme compensation, puis se remariait gaillardement, sans jamais se plaindre de Marie Stuart [2].

Pictoribus atque poetis
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas,

dit Horace, dans son *Art poétique ;* nous permettons toutes les licences, excepté pourtant celle d'outrager la vérité et de mentir à l'histoire.

Peut-être n'est-il pas inutile de dire que, le jour où l'on prête à Marie ces pages érotiques, elle écrivait à l'évêque de Mondovi :

[1] *Love sonnettis*, dans Goodall, II, 49, et Teulet.
[2] Wiesener, *Marie Stuart et le comte de Bothwell*, p. 215.

« Je vous prieray me tenir en la bonne grâce de Sa Sainteté, et ne le laysser persuader au contrayre de la dévotion que j'ay de mourir en la foy catolique et pour le bien de son Église, laquelle je prie à Dieu croître et maintenir, et qu'il vous doynt heurheuse et longue vie.

« De Sterlin, ce XXII d'avprill.

« Votre bien bonne amye,

« MARIE R. »

Elle s'attendait si peu à l'enlèvement qu'elle lui annonçait un courrier exprès, dès qu'elle serait de retour à Édimbourg [1].

Melvil, qui était avec la Reine à Stirling, s'indigne qu'on ait osé « la noircir de toutes sortes de calomnies, débitant publiquement des lettres supposées et des libelles diffamatoires [2]. » Ce témoignage a d'autant plus de valeur que Melvil n'est généralement pas favorable à Marie Stuart.

La fausseté de ces pièces était si manifeste qu'Élisabeth les dédaigna [3], et que le plus influent des juges, Norfolk, s'attacha à la victime et mourut pour elle. Les comtes de Northumberland, de Westmoreland, de Sussex, de Pembroke, et lord Clinton, qui étaient en position de se bien renseigner, prirent aussi le parti de Marie Stuart ; enfin plusieurs des faussaires reconnurent plus tard leurs torts et essayèrent de les réparer.

## § II. LES DÉPOSITIONS.

Comme les lettres à Bothwell étaient trop sujettes à caution pour résister à l'examen des juges, même circonvenus, Moray eut l'idée de les appuyer des témoignages de ceux qui avaient été exécutés comme assassins du Roi. Ces témoignages, il n'en fut question qu'après les conférences et après la mort des individus. Nicolas Hubert, dit Paris, le prétendu porteur des lettres à Bothwell, était en prison depuis le mois d'octobre 1568, à Édimbourg ; il était naturel qu'il fût interrogé dans le procès, puisque son témoignage aurait été écrasant pour la Reine ; Moray, cependant, le négligea, et quand Élisabeth exigea qu'il

[1] Labanoff, II, 20.
[2] Melville's *Memoirs*, f° 354.
[3] Camden, I., 141.

lui fût livré, pour l'interroger, Paris fut pendu à Saint-André sans aucune forme de jugement. Moray en fut quitte pour exprimer son regret que l'exécution eût été faite avant l'arrivée des lettres de Sa Majesté [1].

Comme Paris n'était plus là pour rien démentir, on lui fit dire ce qu'on voulut.

La première *confession* charge Bothwell et la seconde, Marie Stuart. On y remarque les mêmes défauts que dans les lettres.

Ainsi, dans la première, il est dit que la poudre destinée à faire sauter Kirk-of-Field fut mise au milieu d'une chambre [2]. » Or, les contemporains, témoins oculaires, attestent qu'on fit une mine *dans la muraille,* sous la maison où le Roi était logé: *thay had undermynit the wall*, ander the house when the K. *lay... une mine soubz terre, etc* [3].

Dans la deuxième confession, il est dit : « La Royne estant arryvée à Glasgow luy dict ( à Paris ) : Vous direz de bouche à M. de Boduel qu'il baille ces lettres qui s'adressent à M. de Lethington, à luy mesme, et qu'il parle à luy [4]. » Or, à la même époque, ni Bothwell, ni Lethington n'étaient à Édimbourg, d'après la correspondance de l'agent anglais Drury avec le secrétaire d'État Cecil [5]. Ils étaient dans le Liddesdale, à vingt-quatre lieues d'Édimbourg [6]. A la page 98, Paris parle encore de la poudre qui devait être déposée dans une chambre « soub le lict du roy », erreur déjà signalée.

A la page 99, Paris prétend qu'il était de retour à Glasgow, le vendredi matin (24 janvier). Cela est de toute impossibilité, puisque, avant d'aller à Édimbourg, Paris était déjà resté, d'après ce qu'on lui fait dire ailleurs, deux jours à Glasgow [7], et le plus tôt que la Reine pût y arriver était la soirée du 24.

A la page 102, se retrouve un de ces anachronismes avec lesquels le lecteur est déjà familier : « Elle (Marie) ne luy (à Paris) dict chose de conséquence jusques à ce qu'elle voulloyt aller à

[1] M. Wiesener, p. 183.
[2] Teulet, p. 90.
[3] Melville's *Memoirs*, f° 174. — *Detection*, f° 70. — Clernault's *Reports*. — Goodall, I, 147.
[4] Teulet, p. 94.
[5] La lettre est citée dans l'ouvrage de M. Hosack, p. 208, note.
[6] *Journal de Moray*, dans Anderson, II, 272.
[7] Teulet, 94.

Seton..., luy commanda de prendre dans son coffre des bagues et le faire porter au chasteau et le délivrer entre les mains de Monsieur de Skirling, pour lors capitaine soubs Monsieur de Boduel ; chose qu'il feist. »

Le *Diurnal of Occurrents* fixe le départ de la Reine au 16 février [1], et l'agent anglais Drury signale qu'elle passa la nuit du 16 au 17 chez lord Seton [2]. Or, à cette date, c'était le comte de Mar et non Cockburn de Skirling qui commandait le château ; *Monsieur de Skirling* n'y entra que le 21 [3]. Paris n'a donc pas pu dire qu'il avait remis les bagues au capitaine de Skirling, avant le départ de la Reine pour Seton, puisque le comte de Mar ne remit le château à son successeur que le 21.

A la page 104, on fait dire à Paris que « Monsieur d'Ormistoun vint parler à la royne bien secrètement à Lythgow. » Quand ils écrivaient ces lignes, les faussaires ne s'attendaient pas à être contredits ; mais amené, quatre ans plus tard, sur le banc des accusés, Ormiston fit cette déclaration qui renverse de fond en comble le prétendu témoignage de Paris : « Je jure sur mon salut « qu'elle ne m'a jamais parlé de cela, et que je ne lui en ai jamais « parlé non plus : je ne sais rien de sa part, mais seulement ce que « milord Bothwell m'a découvert [4]. » Et en mourant, le même Ormiston déchargea complètement la Reine de l'accusation qui pesait sur elle, à l'occasion du meurtre du Roi, et, outre Bothwell, il en accusa Huntly, J. Balfour, Argyll et Morton [5]. Tous ceux qui furent alors exécutés comme complices dans l'assassinat du Roi, *tous, sans exception*, proclamèrent en mourant l'innocence de la Reine, au vu et au su de tous les habitants, *di che tutto il regno di Scotia è testimonio* [6].

[1] « Vpoun the sextene day of the said moneth of Februar, our souerane ladie past fra Halyrudhous to Seytoun, (f° 196). »

[2] « The queen, this last night, lay at the Lord Seyton's. » *Seyton-Drury*, 17 *febr.*, dans Chalmers, I, 322.

[3] The 21 of this moneth, the Castell of Edinburgh wes randred to Cockburn of Skirling., Birrel's *Diarey*, f° 7. — « Vpoun the twentie ane day of the said moneth, John erle of Mar, havand the castell of Edinburgh in his handis, deliuerit the samyn to our souerane ladie, quha causit schir James Colburne of Scarling ressaue the samin and maid capitane thairof. » *Diurnal of Occurrents*, f° 107.

[4] « As I schall answer to God, shee never spake to me, not I to her of it, nor I know nathing of hir part, but as my lord Bothwell shew me. » Dans Pitcairn, *Crim. trials* I, f° 511.

[5] La Mothe-Fénelon, *Correspond. diplom.* V, 5. — Chalmers, II, 452. — *Diurnal of Occurr.*, f° 388. — Pitcairn, *loc. cit.*

[6] *Successo della Regina et Regno di Scotia*, dans Labanoff, VII, 322.

## § III. Mariage avec le meurtrier du Roi.

Les pièces produites contre Marie Stuart peuvent être fausses, mais il est un fait indéniable : Marie Stuart a épousé l'assassin de son mari ; donc on ne peut la décharger de complicité.

Ce raisonnement est juste, et la réflexion m'a souvent été faite en Écosse. Les personnes les plus instruites, mettant de côté les lettres et les confessions, s'attachent au fait brutal : Darnley a été assassiné par Bothwell, et Marie Stuart a épousé le meurtrier de son mari.

Avant d'aborder la question de mariage, voyons ce qu'était Bothwell, quelle a été sa vie.

En 1556, à la mort de son père, Patrick Bothwell, il est investi de la charge héréditaire de grand amiral d'Écosse, et de haut shérif des comtés d'Edimbourg, de Haddington et de Berwick. Il devient ainsi un des seigneurs les plus en vue de toute l'Écosse.

En 1558, à cause des brigandages qui se commettaient toujours dans cette région, il est nommé lieutenant de la Reine dans le Border, et gardien du château de l'Hermitage, arsenal de l'État dans le Liddesdale.

Quand Marie Stuart eut été fixée à la cour de France par son mariage avec François II, le bâtard lord James (plus tard comte de Moray) pensa qu'il pouvait aspirer à la couronne d'Écosse. Les protestants appuyèrent ses prétentions. Le danger parut assez grave pour que la régente en avisât la cour de France [1]. Bothwell fut chargé de cette mission de confiance. Il en résulta un antagonisme naturel entre Bothwell et lord James. Néanmoins, les deux fourbes savaient, au besoin, oublier leur mutuelle antipathie. Ainsi, en 1562, Bothwell propose à Moray de ruiner les Hamiltons; Moray, qui n'y avait alors aucun intérêt, ne veut pas s'attirer la haine de cette puissante famille. En conséquence, il refuse de rien faire contre elle. Déçu de ce côté, Bothwell va

[1] Goodall, I, 168-170. « The Prior of St Andrews (lord James) imagined thar his high profession of sanctity, and fiery zeal for protestantism, might well compensate for his illegitimacy, and induce the reformers to promote him to crown. » — Chalmers' *Life of Q. Mary*, III, 110.

trouver le duc d'Hamilton. « Il lui dit que Moray était le seul qui éclipsât la grandeur de sa maison, qu'il était facile de le *supprimer* [1] à Falkland, où il était présentement avec la Reine ; après quoi, on se saisirait de la Reine, et elle serait entièrement en leur pouvoir [2].

L'ambition personnelle de Bothwell commence à se faire jour. L'idée de s'emparer de la Reine, pour la détrôner ou commander en son nom, devient fixe dans la tête de l'audacieux seigneur. Le 2 mai 1565, il est appelé devant les tribunaux : on l'accuse d'avoir voulu se saisir de la personne de la Reine, avec l'intention de la séquestrer au château de Dunbar. Il s'enfuit en France et il est condamné par contumace [3].

Après le mariage de la Reine avec Darnley, les rôles changent ; Moray se révolte, et Bothwell est rappelé, à cause de son énergie, pour rétablir l'ordre. Son crédit est alors plus considérable que par le passé [4]. Mais Marie, tout en appréciant ses qualités, le tient toujours à l'écart de la cour. Au baptême de Jacques VI, les comtes d'Argyll, de Moray, d'Athole et de Mar logent au palais ; Bothwell et Huntly demeurent en ville [5] ; et au voyage d'Alloa, Lethington rentre en grâce, malgré l'opposition la plus violente de la part de Bothwell [6]. Moray même lui fait insulte, et Marie ne dit rien pour sa défense [7].

L'assassinat eut lieu dans la nuit du 9 au 10 février 1567. Des placards anonymes désignent Bothwell comme l'assassin ; mais il y a une telle incertitude qu'un mois après l'opinion n'est point encore fixée. Le secrétaire d'Etat anglais, Cecil, écrivait à Norris, à la date du 5 mars : « Le bruit général atteint les comtes de Bothwell et d'Huntly, qui demeurent avec la Reine ; mais ces assertions sont-elles fondées ? Je n'oserais prendre sur moi de me prononcer dans un sens ou un autre, et je ne voudrais pas que vous affirmiez rien tendant à condamner quelqu'un : ne le donnez que comme des on-dit [8]. »

[1] « That it was easie to cut him off. »
[2] Herries' *Memoirs*, f° 61.
[3] Pitcairn, *Criminal trials*, I, f°, 461 et sq.
[4] *Randolph to Cecil*, 31 octob. au *Record office*.
[5] Hollinshead's *Chronicles*.
[6] Spottiswoode, II, 39.
[7] Keith, *app.*, f° 169. — Stevenson, f° 164.
[8] *Cecil to Norris*, 5 March, in Cabala, f° 137.

Mais, objectera-t-on, du moment où il y avait une dénonciation, même anonyme, Marie ne devait-elle pas mettre Bothwell en prison préventive? Nous laissons la réponse à un savant jurisconsulte écossais : « Emprisonner un sujet aussi puissant que Bothwell, dit-il, sans que le crime fût le moins du monde prouvé, était un coup d'autorité qu'aucun souverain écossais n'aurait osé tenter [1]. »

De plus, l'attitude des nobles devait nécessairement laisser croire à Marie Stuart que ces placards anonymes n'étaient que de pures calomnies, inventées par la malveillance. Ainsi, le 8 mars, juste un mois après l'assassinat, Moray réunissait à sa table Bothwell, Huntly, Argyll et Lethington [2]. Néanmoins, comme les bruits continuaient à courir de plus belle, Bothwell demanda lui-même à être jugé. Les avocats de la Reine soutinrent l'accusation, et les juges l'acquittèrent. Il fut encore proclamé innocent dans une séance du Parlement, et les placards condamnés [3]. Que pouvait faire Marie, quand toute sa noblesse protestait ainsi de l'innocence de Bothwell?

On prétend qu'à partir de ce moment elle le combla de charges et de dignités. L'eût-elle fait, qu'il n'y aurait point à la blâmer, puisque Bothwell avait été déclaré innocent par les juges et par les membres du Parlement. Mais M. Mignet n'admet pas ces raisons. « Elle l'investit, dit-il, du commandement du château d'Edimbourg, que possédait le comte de Mar, gouverneur du prince royal. Elle lui donna de plus le château de Blackness, l'Inch et la supériorité de Leith [4]. »

D'abord M. Mignet s'est mal renseigné; il résulte des documents contemporains que le château ne fut pas remis à Bothwell, mais à Cokburn de Skirling, contre le gré des habitants [5]. Quant à l'Inch, ce n'était pas une munificence royale de haute portée. On n'en saurait dire autant de Leith, port de mer d'Edimbourg. Mais 1° Bothwell, en sa qualité de grand amiral d'Ecosse, y avait

[1] M. Hosack, *Mary Stuart and her accusers*, I, p. 293.
[2] Chalmers, I, 324.
[3] *Copy of the trial of Bothwell*, au *Record Office*, Scot. ser. — Camden *Hist. Éliz.*, I, 113. — Spottiswoode, *Hist. of Church*. II, 50. — Crawfurd, p. 15. — *Diurnal of Occurrents*, f° 108. — Anderson, I, 127. — *Les affaires du comte de Boduel*, f° 15. — Herries, f° 86.
[4] M. Mignet, *Hist. de Marie Stuart*, I, 290.
[5] Birrel's *diarey*, f° 7. — *Diurnal of Occurrents*, f° 107, cités plus haut.

plus de droit qu'aucun autre seigneur; généralement les marins, même les *castors*, ont toujours quelque attache à la mer ; 2° Ce don avait été fait à Bothwell, avant que les placards l'eussent accusé [1].

Pour prouver que Marie aimait passionnément Bothwell, ses ennemis produisent contre elle deux contrats de mariage secrets qui la liaient à Bothwell avant le 5 avril.

Le premier ne porte ni lieu ni date, mais Buchanan certifie qu'il est *autographe* [2]. Comme il existe encore, on peut le discuter *de visu*.

Nous le repoussons, parce qu'il est écrit en caractères dits de chancellerie, sorte d'écriture qui ne fut jamais celle de la Reine; la signature même n'est pas celle de Marie Stuart. La première lettre *M* est deux fois plus haute que les autres, tandis que, dans les signatures authentiques, toutes les lettres sont égales. L'orthographe n'est pas davantage celle de Marie Stuart. Le faussaire se trahit en commençant. Il écrit *douarière*, tandis que Marie Stuart écrit toujours *douairière*. Le faussaire a été induit en erreur par l'orthographe alors en usage en Écosse : *dowarier*, *dowarrier* ou *dowariar*. Il écrit *Boduel*, tandis que Marie Stuart, dans sa vaste correspondance, écrit toujours *Bothwell* ou *Botwell*, une seule fois *Boithvile* et *Bothvile*, et ces deux noms ne se rencontrent, *une seule fois* sous cette orthographe, que dans les commencements. Le faussaire se trahit encore dans ces mots : *toute et quant fois*, ce *quant* prononcé en faisant sonner le *t*, est significatif : un Anglais ou un Écossais pouvait seul s'y méprendre; Marie écrit : *Toutes et quantes fois*. Donc, ce n'est ni l'écriture, ni la signature, ni l'orthographe de la Reine, chose plus que singulière dans un *autographe*.

Le deuxième contrat est daté de Seton, 5 avril. Cette date est malheureuse, car, au milieu du texte se trouve un détail qui la contredit : « Et promet Sa Haultesse que, incontinent le procès de divorce *intenté* entre ledict Jacques, comte de Bothwell et dame Jeanne Gordon, à présent sa prétendue épouse, *sera finy, par l'ordre de justice*, etc. » Or, l'action en divorce fut intentée le 27 au for religieux, et le 29 au civil. Donc ce contrat est faux.

[1] Chalmers, *Dissertation*, III, 75 et sq.
[2] Jebb., I, f° 321.

Comme le premier, ce deuxième contrat a été aussi retrouvé. M. Mac Neel Caird, qui l'a soigneusement examiné, en donne cette description : « L'écriture est celle des légistes du temps, et le contrat porte une signature qui ressemble à celle de Marie. Il y a un intervalle considérable entre l'écriture et la signature, faisant l'effet ou d'une signature placée avant la rédaction, ou d'un blanc laissé pour la clôture de l'acte, selon la forme écossaise. Il n'y a pas d'attestations, et par conséquent la clôture ne pouvait pas être remplie. En comparant avec soin cette signature avec celle de la Reine, le nom ressemble plus à une imitation qu'à une signature naturelle [1]. »

A quoi bon ces faux contrats ? peut se demander le lecteur. Le même historien répond : « Evidemment pour faire apparaître qu'elle était d'avis d'épouser Bothwell avant qu'il ne l'enlevât, et que, au lieu d'avoir été poussée et influencée par le *bond* de Morton [2] et de ses confédérés, à épouser Bothwell, ils pouvaient prétendre avoir été amenés à signer ce *bond*, connaissant qu'elle avait auparavant signé un contrat de mariage [3]. »

Le 19 avril, les nobles, après un gala fourni par un certain Anslie, signent un engagement dans lequel ils livrent la Reine à Bothwell. Cette pièce, unique en son genre, renferme cette clause : « Dans le cas où quelqu'un s'aviserait, directement ou indirectement, ouvertement ou sous quelque couleur ou prétexte, d'empêcher, d'arrêter ou de troubler ce mariage, dans ce cas, nous estimerons, tiendrons et regarderons les opposants, adversaires et perturbateurs, comme nos ennemis communs et gens mal intentionnés, et, nonobstant cela, nous aiderons et soutiendrons ledit comte dans son mariage, *autant qu'il conviendra au bon plaisir de notre souveraine;* nous y dépenserons et emploierons vies et biens, contre toute âme vivante, etc. [4] » Les mots soulignés avaient pour but de donner à entendre que Marie consentait à ce mariage. Mais les nobles connaissaient si bien sa répugnance que, quand Bothwell l'eût enlevée, la veille de son mariage, ils exigèrent un pardon en règle pour les signataires du *bond* d'Anslie.

[1] Mac Neel Caird, *Mary Stuart*, p. 166, note.
[2] Le bond d'Anslie.
[3] *Ibidem*, p. 167.
[4] Dans Anderson I, II, p. 110, 111.

Dans cette pièce curieuse, il est dit : « Sa Majesté la Reine ayant vu et examiné le *bond* ci-dessus écrit, promet sur sa parole de princesse, qu'elle ni ses successeurs n'imputeront jamais à crime ou offense, à aucun des signataires, leur consentement et signature à la matière ci-dessus désignée contenue dans le *bond ;* que ni eux ni leurs héritiers ne seront jamais appelés ni accusés à ce sujet ; que ledit consentement ou la signature ne sera pas regardé comme une dérogation et une tache à leur honneur, etc. [1] »

Dans le contrat de mariage authentique, il est dit que la noblesse « a prié et conjuré humblement la Reine de se prêter à quelque mariage. Sa Grâce, ayant examiné cette pétition, et la prenant en bonne part, dans le but surtout de conserver et continuer sa postérité, a bien voulu y condescendre, et, après une mûre délibération sur le personnage à lui donner en mariage, la plus grande partie de la noblesse, par voie d'avis, a humblement prié Sa Majesté et jugé avantageux qu'elle voulût bien s'abaisser elle-même jusqu'à accepter un de ses sujets, accoutumé aux manières, aux lois et aux usages de ce pays, pour l'élever à cette dignité, de préférence à aucun prince étranger. Et Sa Majesté, préférant leurs avis et leurs prières avec le bien de son royaume, à l'avancement et à l'élévation qu'elle aurait eus en particulier d'un mariage étranger, s'est, en ce point aussi, inclinée devant les désirs de sa noblesse. Les seigneurs ayant nommé le noble prince (Bothwell), etc. [2] »

Marie se soumit donc, après avoir été enlevée par Bothwell ; mais, cédant à la force brutale et à la ruse de Moray et de ses affidés, elle n'oublia pas qu'elle était reine. Bothwell ne reçut jamais le titre de roi, et « aucune signature, lettre ou écrit, dons, dispositions, grâces, privilèges ou autres choses concernant le royaume, ne pouvaient être donnés par lui seul, sans l'avis et la signature de Sa Majesté. Si pareille chose arrivait, cet écrit serait de nulle valeur [3]. »

Moray avait été l'âme de ce honteux trafic. Ne rêvant que le pouvoir, il avait voulu déconsidérer sa sœur pour la renverser plus aisément. Après le mariage, il attaqua Bothwell comme

[1] Dans Anderson, I, II, p. 110, 111.
[2] Labanoff, II, 25.
[3] *Ibidem*, 29.

assassin de Darnley et ravisseur de la Reine. Il attira à lui toute la noblesse, renversa le trône, et eut enfin ce pouvoir, objet de son ambition. Conspirateur acharné, il périt de mort violente.

Après avoir déblayé le terrain historique de ces productions éhontées qu'on ose encore nous présenter comme des documents acceptables, nous allons raconter brièvement cette période, d'après les sources authentiques.

Le mariage de Marie Stuart avec Darnley avait sa raison d'être, puisque les deux époux étaient également héritiers du trône d'Angleterre à la mort d'Elisabeth. Mais ce ne fut pas seulement chez Marie Stuart un mariage de raison ; elle aima sincèrement Darnley, et voulut que la noblesse séditieuse, qui tyrannisait alors l'Écosse, eut pour lui tous les égards dus à la royauté. Quiconque y dérogeait n'avait plus de part à sa bienveillance [1]. Leurs deux noms figuraient sur les actes comme roi et reine d'Écosse [2]. Darnley en prit un tel orgueil qu'il se rendit insupportable à la noblesse. « Les paroles qu'il profère, » écrivait Randolph, « contre ceux pour lesquels il a conçu de la haine, quelque mal fondée quelle puisse être, sont tellement remplies d'orgueil et de dépit, qu'on le prendrait plutôt pour le monarque du monde entier, que pour cet homme que nous avons vu et connu, lord Darnley. Il attend actuellement les hommages de la part de gens qui n'ont guère envie de lui en rendre; et ceux qui lui en rendent croient qu'il en est très peu digne. Il est au comble de tous les honneurs qu'une femme puisse conférer à un homme : la Reine dit de lui tout le bien possible ; toutes les dignités qu'elle peut accumuler sur sa tête lui sont déjà données et accordées : on ne plaît pas à la Reine, lorsqu'on ne réussit point à le contenter ; et je puis dire encore qu'elle a concentré en lui toutes ses volontés, pour être conduites et dirigées suivant le bon plaisir de ce lord ; enfin, elle n'a pas plus de crédit sur lui pour l'engager à ce qu'il ne voudrait pas faire, que votre seigneurie n'en aurait sur moi pour me persuader de me pendre moi-même. Marie aurait souhaité que cette haute dignité, d'être proclamé roi, fut différée jusqu'à ce que le parlement l'eût agréé, ou au moins, jusqu'à ce que ce lord eût vingt et un ans, afin de donner plus de poids et d'autorité aux choses qui seraient faites en son nom. Il

[1] Melville's *Memoirs*, f° 137.
[2] Voyez *Registrum honoris* de Morton, f° 14 et sq.

n'a pas voulu que cela fût différé d'un seul jour ; il a voulu que cela se fît actuellement, ou jamais [1]. » La libéralité de Marie Stuart alla si loin envers Darnley, que les légistes se demandèrent si elle avait le droit d'accorder autant sans l'avis du parlement.

La correspondance anglaise mentionne journellement le dépit de Darnley de ne pouvoir obtenir la *couronne matrimoniale*, c'est-à-dire d'être associé au trône, et reconnu par la nation comme roi effectif. Mais pour cela, il fallait qu'il eût vingt et un ans, et que le parlement lui accordât cette dignité par arrêt spécial.

A défaut du parlement qui ne siégeait pas alors, Marie eut l'idée d'obtenir la signature des membres individuellement ; un grand nombre y souscrivirent, mais Moray s'y refusa absolument, quoique Marie Stuart eût insisté pour avoir sa signature [2]. Darnley s'en prit à Riccio et le fit assassiner. Les nobles proposèrent alors à Marie Stuart le divorce, et lui assurèrent que Darnley, non content de tuer Riccio, menait hors du palais une vie dissolue ; ils lui proposèrent même de le jeter en prison [3]. Marie défendit d'accuser le Roi d'avoir trempé dans le meurtre de Riccio, sous peine de forfaiture [4].

Par dignité néanmoins, Marie cessa de mêler Darnley aux affaires d'État, car la débauche crapuleuse à laquelle il se livrait [5] le faisait tomber au dernier degré de l'avilissement.

La naissance de Jacques VI donna lieu à un rapprochement entre les deux époux. Faisant allusion aux calomnies qui avaient été inventées au sujet de Riccio, Marie dit à Darnley : « Monsei-« gneur, Dieu vous a donné un fils, et il n'est de nul autre que de « vous. » Le roi rougit et baisa l'enfant : « Monseigneur, » poursuivit la reine, « je proteste ici devant Dieu, comme j'aurai à en ré-« pondre au jour du jugement, que cet enfant est bien votre fils, « et je désire que tous ceux qui sont ici en rendent témoignage. » S'adressant alors à William Stanley, elle lui dit que cet enfant devait réunir, le premier, sur sa tête, les couronnes d'Angleterre et d'Écosse. « Quoi donc, Madame, » reprit sir William,

[1] *Randolph to Leicester*, 31 july 1565, dans Robertson, app. XI.
[2] Knox' s *History of the Reform.* V, 325.
[3] *Déposition de Thomas Crawford*, dans miss Strickland, III, 104.
[4] Herrera, *Historia del Reyno de Ecocia*, f° 70-72.
[5] Knox, V, 352. — Keith, f° 329. — Sanderson, f° 47.

« doit-il succéder avant Votre Majesté et avant son père ? » — « Son père, » dit Marie, « m'a brisée. » Le roi l'entendit : « Ma douce amie, » lui dit-il, « est-ce là ce que vous m'avez promis, de tout pardonner, de tout oublier ? » — « J'ai tout pardonné, » ajouta Marie, « mais je ne puis oublier ! [1] » La réconciliation fut complète.

Elle ne fut pas de longue durée. La faible tête du jeune roi s'échauffa de nouveau, en voyant de quel crédit Moray jouissait près de la Reine. La haine que lui portait Darnley était pleinement justifiée : Moray était un homme dépravé, capable de tout, quand il s'agissait de satisfaire son ambition. Le perfide bâtard s'efforçait de rendre Darnley odieux à la Reine. A l'occasion de la naissance de Jacques VI, il demanda à sa sœur la grâce des seigneurs exilés à la suite du meurtre de Riccio. Les coupables avaient voué à Darnley une haine inextinguible, parce qu'après les avoir encouragés à tuer le secrétaire, il les avait ensuite abandonnés et avait appelé sur leur tête, pour s'innocenter lui-même, la vengeance de la Reine. Quand il apprit que Moray avait obtenu leur grâce, il en conçut un tel dépit qu'il résolut de tuer l'odieux bâtard.

En apprenant ce sanguinaire projet, Marie ne put se contenir : « Quoi donc ? » lui dit-elle, « ce n'est pas assez pour vous d'avoir assassiné mon secrétaire, il faut encore que vous trempiez vos mains dans le sang de mon frère ! » Ces paroles retentirent comme un coup de foudre aux oreilles de Darnley, et rompirent l'affection qui paraissait régner au palais d'Holyrood [2].

Ce fut bien pis encore quand, au voyage d'Alloa (2 août), à la sollicitation des ambassadeurs d'Angleterre et de France, Marie eut pardonné à Lethington, l'homme le plus dangereux d'Écosse, après Moray. Darnley ne se contint plus, et fit ou proféra mille extravagances : ce jeune homme était, dit un historien, le plus malheureux assemblage d'insolence et d'imbécillité [3]. Marie s'ingéniait à le consoler, sans y pouvoir réussir : il fallait satisfaire ses caprices, toute affection était dédaignée si elle ne ne s'abaissait pas à ce rôle déraisonnable. Son insolence n'épar-

[1] Herrie's *Memoirs*, f° 79.
[2] Herrera, f° 74.
[3] « He was a most unhappy compound of insolence and imbecillity. » M. Hosack, p. 121. — « Weak, foolish, insolence and intolerable, » dit T. Robertson, *Hist. of Mary*, f° 49.

gnait personne ; on pourrait croire que c'était antipathie de caractère avec la Reine, si Darnley n'avait témoigné la même fatuité envers sa famille. Son père même quitta la cour, pour n'avoir pas à endurer plus longtemps l'insolence de ce fils dénaturé [1]. Bien plus, ne pouvant même pas souffrir que Marie fût plus estimée que lui en Europe, lui qui, le jour de son mariage, n'avait pas voulu assister à la messe de peur de déplaire aux protestants, écrivit au pape, aux rois de France et d'Espagne, que Marie Stuart compromettait les intérêts catholiques par son indifférence religieuse [2].

Après avoir outragé tour à tour les lords, la Reine et son père, il avait encore l'audace de se plaindre qu'on n'avait pas pour lui tous les égards qu'il croyait mériter. De dépit, comme un enfant en colère, il prit tout le monde à dédain. Au retour du voyage d'Alloa, il refusa de rentrer à Holyrood, parce que trois ou quatre lords y étaient descendus avec la Reine. « Il insista d'une manière absolue pour qu'ils sortissent avant qu'il daignât entrer [3], » et il se cantonna obstinément en maison bourgeoise, chez un habitant d'Édimbourg. Il fallut que la Reine l'allât chercher pour le ramener au palais, Dans le même moment, il songeait à s'expatrier pour fuir tout ce qui lui était odieux. Cette idée extravagante prit une telle intensité qu'il commanda un navire, sans tenir compte des observations de sa famille ni de celles de la Reine. Pour éviter que cette nouvelle équipée ne retombât sur elle, Marie Stuart voulut que les lords du Conseil et l'ambassadeur français en connussent la raison. Elle la lui demanda en leur présence, priant Darnley, « en l'honneur de Dieu et à joinctes mains, ne l'épargner poinct. » Il se fit longtemps prier, et finit par convenir que la Reine ne lui avait donné aucun motif de mécontentement [4]. Il ne s'expatria point, mais se retira à Glasgow, d'où il écrivit pour se plaindre 1° qu'il n'avait pas assez d'autorité ; 2° qu'on ne faisait pas assez attention à lui.

[1] « The young king is so insolent, as his father is weary of his government,and is departed from the court. » *Cecil to Smith*, 1er septembre 1565, dans Ellis' *Letters*, II, II, 303.

[2] « Giving the whole blame thereof te the queen, as not managing the Catholic cause aright. » Knox, *Reform.* V.

[3] « Peremptorily insisted that they might be gone before he would condescend to come in. » *Les membres du conseil privé à Cather. de Médicis*, 8 octobre 1566, dans Keith, f° 348.

[4] *Du Croc à Catherine de Médicis*, 17 octobre 1566, dans Teulet, II, 291.

Marie répondit qu'elle lui avait confié, dès les premiers jours de leur mariage, toute l'autorité dont elle pouvait disposer, et qu'il en avait abusé ; mais qu'elle le traitait toujours avec le même respect et les mêmes égards. On voit, en effet, dans les inventaires, un grand nombre d'objets donnés par la Reine à Darnley, dans le cours de l'année 1566 : plusieurs révèlent les attentions les plus affectueuses [1]. Cette délicatesse de la Reine ne parvint pas à faire impression sur Darnley.

Le 7 octobre, Bothwell fut gravement blessé en voulant rétablir l'ordre dans le Border ; le 16, Marie, qui était alors à Jedburgh, quitta cette ville en compagnie de Moray, de Lethington et de plusieurs de ses ministres, pour aller féliciter le blessé de sa belle conduite. Au retour, elle tomba malade, à toute extrémité. Darnley en fut averti ; il resta dix jours sans daigner venir voir la Reine, et repartit aussitôt, emportant avec lui le blâme des lords et des ambassadeurs étrangers [2].

On pourrait croire, en voyant une conduite si extraordinaire, que Darnley avait beaucoup à se plaindre de la Reine. L'ambassadeur français épiait les deux époux, afin de renseigner sa cour, et de mettre les torts du côté où ils étaient. Dans la lettre que nous avons déjà citée, il écrivait à Catherine de Médicis : « De tout ce qui a jamais peu venir à notre congnaissance, il n'a nulle occasion de se plaindre, ains au contraire de s'estimer l'ung des fortunez princes de la chrestienté, s'il recongnoissoit son bonheur et se sçauroit aider de la bonne fortune que Dieu luy a mis entre les mains [3]. »

La pauvre Reine faisait, en effet, tout ce qui dépendait d'elle pour contenter Darnley ; mais elle n'était pas maîtresse absolue, et il lui fallait aussi ménager la noblesse. Darnley, d'ailleurs, devenait de plus en plus exigeant, irascible, opiniâtre dans ses caprices. Il voulait que la Reine se mît à ses pieds, et sa hauteur n'avait pas de bornes. Du 26 novembre au 3 décembre où la cour fut à Craigmillar, Darnley ne passa point un jour sans faire des scènes à la Reine. Il se rendit tellement intolérable à tout le monde, que les nobles proposèrent le divorce, comme la seule solution capable de donner à la Reine et à l'Écosse quelque

[1] *Inventories of Q. Mary*, f° 19, 29, 34, 39, 51, 115, 123 et *passim*.
[2] M. Wiesener, *Marie Stuart et le comte de Bothwell*, p. 122, 123.
[3] *Du Croc à Catherine de Médicis, loc. cit.*

repos. Quoique le divorce fût alors fréquent entre les princes, il répugnait à Marie Stuart [1]. Marie Stuart préféra abdiquer. Si elle ne donna pas suite à ce projet, ce fut de peur de compromettre l'avenir de son fils. Elle resta, par devoir, Reine d'Écosse [2]. Ne pouvant obtenir le divorce, les nobles pensèrent à un autre moyen. Quatre d'entre eux, les comtes de Huntly et d'Argyll, Lethington et sir James Balfour formèrent eusemble une conspiration, à laquelle adhérèrent ensuite d'autres membres de la noblesse. Dans le *bond* secret qu'ils rédigèrent à cet effet, ils disaient : « Puisque toute la noblesse, et en particulier les lords soussignés, ont jugé convenable et très utile au bien public, qu'un jeune fou et tyran orgueilleux ne régnât et n'exerçât pas le pouvoir sur eux, pour diverses raisons, ils ont tous résolu de s'en débarrasser d'une manière ou d'une autre. En conséquence, ils sont convenus de défendre et de soutenir quiconque se chargerait de l'exécution, le fait de chacun étant accepté comme le fait de tous [3]. »

Ils jetèrent les yeux, pour l'accomplissement de leur abominable dessein, sur le comte de Bothwell, afin que la haute position de l'exécuteur fît croire à quelque complicité de la part de la Reine [4].

Pendant que les nobles mûrissaient ces funèbres desseins, la Reine mettait tout en œuvre pour donner au baptême de son fils toute la solennité que demandait ce grand événement. Longtemps auparavant, Darnley avait menacé de n'y point assister si les nobles y paraissaient, et aussi parce que la Reine d'Angleterre donnait l'ordre à son ambassadeur de ne point le saluer roi [5]. S'il est une circonstance où il aurait dû se conduire avec dignité, ou au moins avec convenance, c'était en cette occasion. Il n'en fut rien : Darnley ne parut pas au baptême [6]. Cette con-

[1] « Her delicacy shrank from a divorce. » *Memoirs of Kirkaldy*, p. 154. — Teulet, *Lettres de Marie Stuart*, p. 112.

[2] M. Hosack, *Mary Stuart and her accusers*, p. 147.

[3] Arnott's *Criminal Trials*, app. f° 386.

[4] *Eytzinger*, Ms. du *Brit. Museum*, f° 40 de ma copie. — Herries' *Memoirs*, f° 82.

[5] Teulet II, 290. — Wright, I, 607.

[6] On croit rêver quand on lit dans M. Mignet cette phrase plaintive : « L'humiliation ne pourrait être plus grande. Le roi était méprisé au milieu de la cour, le père n'avait pas de place au baptême de son fils. »

duite absolument déraisonnable affligea la Reine ; il lui fallut toute son énergie pour se contenir et paraître joyeuse en ce beau jour. Mais le lendemain, la joie apparente avait fait place à la plus navrante tristesse.

L'ambassadeur de France, qui lui rendit visite alors, fait une peinture lamentable à l'archevêque de Glasgow. « La mauvaise conduite (du Roi), dit-il, est incurable, et l'on ne peut attendre de lui rien de bon, pour plusieurs raisons que je vous dirais, si j'étais avec vous. Je n'ai pas la prétention de prédire comment tout cela tournera ; mais je dois convenir que les choses ne peuvent durer longtemps ainsi sans avoir des conséquences funestes. La Reine s'est admirablement conduite tout le temps du baptême ; elle a montré un grand empressement à traiter le mieux du monde sa belle compagnie, ce qui lui a fait oublier en grande partie ses premiers chagrins ; mais je suis d'avis néanmoins qu'elle nous donnera encore quelque souci, et je ne puis penser autrement, tant qu'elle continuera à être ainsi pensive et mélancolique. Elle m'a fait demander hier, et je l'ai trouvée sur son lit, baignée de larmes. Elle se plaignait d'une grande douleur au côté. Je suis on ne peut plus affligé de la voir en butte à tant de traverses et de vexations [1]. »

Cependant, tout capricieux qu'il était, Darnley finit par rentrer en lui-même. Il vint trouver la Reine, et lui promit de ne plus écouter désormais les mauvais conseils qui lui avaient déjà fait commettre tant de fautes. Son regret parut sincère [2], et tout porte à croire que la réconciliation, cette fois, aurait été durable. Malgré son insensibilité naturelle, Darnley avait versé des larmes en voyant la Reine si malheureuse.

Un fait indépendant de la volonté de l'un et de l'autre vint encore mettre la mésintelligence au palais. Depuis le meurtre de Riccio, Morton et quelques nobles étaient demeurés en exil. Moray profita du baptême pour demander leur grâce. Marie refusa. Le bâtard fit alors entrer dans ses vues les ambassadeurs de France et d'Angleterre, ainsi que les seigneurs en faveur à la cour. Tous ensemble se présentèrent à Stirling le 24 décembre, et sollicitèrent en commun la grâce des exilés. Marie résista dès

[1] *Du Croc à l'archevêque de Glasgow*, dans Keith, *pref.*, f° VII.
[2] Belleforest, *Innocence de la Royne d'Escosse*, dans Jebb, II, 521.

l'abord, mais, craignant de s'aliéner les ambassadeurs, dont les remontrances étaient plus vives peut-être qu'il ne convenait, elle finit par céder, en dépit de la résistance de Darnley. Ce fut une très grosse faute de rappeler des séditieux dont l'audace n'avait pas de bornes et la conscience pas de scrupules. Darnley en fut contrarié au dernier point ; il quitta la Reine, sans même prendre congé d'elle, et se retira à Glasgow [1].

Quelques jours après, il tombait malade de la petite vérole. Marie lui envoya aussitôt son médecin ; elle y serait allée en personne, si Glasgow n'eût été alors un foyer de contagion, et si, en y allant, elle ne s'était exposée à prendre la maladie et à la communiquer au jeune prince [2]. Dès qu'il fut capable de lire, Marie lui écrivit de nombreuses lettres, empreintes de la plus vive affection. Le Roi y fut très sensible. La tête, non moins malade que le reste du corps, ruminait encore les projets les plus extravagants. Il pensait d'abord à détrôner Marie Stuart ; les lettres qu'il reçut, en lui montrant la bonté d'âme de cette princesse, lui firent abandonner ce projet ; mais, incapable de se tenir en repos, il lia des intrigues avec quelques traîtres anglais, pour s'emparer du château de Scarbourough et des îles Scilly. Elisabeth en fut instruite, et ce fut pour elle un motif de plus pour détester Marie Stuart [3].

Le 24 janvier (1567), Marie alla le voir à Glasgow ; elle lui prodigua les soins les plus tendres, comme l'aurait fait une nourrice ou une garde-malade [4]. Darnley en fut si touché qu'il pria la Reine de reprendre la vie en commun. « Je vous suivrai « partout où vous voudrez, lui dit-il, à condition que nous aurons « même lit et même table, et qu'à l'avenir nous vivrons en « époux. » — « Oui, » répondit la Reine, « c'est aussi mon « intention, et c'est pour cela que je suis venue : il en sera fait « selon vos désirs. » En se faisant ces belles promesses, le Roi et la Reine se donnaient la main comme au jour de leur mariage,

[1] Knox, *Reform.*, V, 349. — H. Glassford Bell, *Hist. of Mary Stuart*, II 17. — M. Wiesener, p. 147.

*Drury à Cecil*, dans Chalmers, III, 109. — *Bedford à Cecil*, dans M. Hosack, p. 174. — Tytler, *History of Scotland*, III, 233.

[3] *The Examination of William Rogers, relating to the scotish affairs*, 16 janvier 1567, au *Record Office*.

[4] During all which time the queen attended him like a nurse. Mackenzie, *the Scots Writers*, III, f° 282.

et se promettaient le plus sincère amour[1]. Ils quittèrent ensemble Glasgow dans la journée du 27. Marie aurait voulu que le Roi restât quelque temps à Craigmillar, pour terminer sa convalescence ; il s'y refusa, parce que le châtelain, Simon de Preston, n'était pas de ses amis. Comme il y avait quelque danger pour Jacques VI à venir s'établir immédiatement à Holyrood, Moray proposa un hôtel situé aux abords d'Edimbourg, Kirk-of-Field. Le Roi accepta. Marie le visitait chaque jour, et finit même par s'établir dans la maison. Un jour, elle entra dans sa chambre au moment où il terminait une lettre destinée à sa famille. Le Roi la lui montra. Marie Stuart y vit le plus bel éloge de sa tendresse et des peines qu'elle s'était données depuis le commencement de sa maladie. Touchée profondément, Marie couvrit Darnley de baisers et le tint longtemps serré dans ses bras[2].

Pendant que ces époux, longtemps désunis, revenaient à d'autres sentiments, les nobles complotaient la perte de Darnley. Il s'étaient réunis à Whittingham, et sa mort avait été décidée. Bothwell promit que la Reine y consentirait, mais il se garda bien d'en rien dire à Marie Stuart, car une princesse qui avait refusé le divorce, lorsqu'elle en avait des raisons légitimes, devait repousser avec horreur l'assassinat, surtout lorsque l'affection était revenue au foyer conjugal.

Le meurtre, toutefois, était décidé ; Bothwell s'en chargeait, et les nobles lui abandonnaient la Reine comme récompense[3] ; mais, comme la Reine couchait à Kirk-of-Field, cette circonstance imprévue déroutait les combinaisons. Il fallait attendre.

Le 9 février, Marie Stuart s'absenta pour assister au mariage de deux de ses domestiques.

Comme de l'habitation de Kirk-of-Field au château, il n'y avait que dix minutes de marche, Marie alla deux fois dans la journée

[1] « Thereuppon gave him her and faithe of her bodye yet she woulde ove him and use him as her husband. » Thomas Crawford's *Deposition*, au *Record Office*.

[2] « Litteris perlectis crebro eum amplexa ac deo sculata sibi supra modum gratum esse ostendit. » Buchanan, *Histor.* XVIII. Il est vrai que le sectaire prétend que c'était par hypocrisie ; mais le fait demeure.

[3] Eytzinger, Ms. *British Mus.*, f° 40 de ma copie. — Herries' *Memoirs*, f° 82.

rendre visite à Darnley. Le soir, elle y vint avec toute sa cour, à l'exception de Moray, qui s'absenta, et de Bothwell, qui s'excusa, sans doute, sur ses occupations. Comme elle devait assister au coucher des époux, rompre le gâteau de noces, présenter la coupe de vin additionné de lait, et enlever un bas à la mariée, Marie embrassa Darnley, lui souhaita bonne nuit et retourna au palais à la lueur des torches.

La nuit même, le Roi était assassiné, et la maison était renversée par l'explosion d'un monceau de poudre. En entendant du bruit, Darnley avait pu s'enfuir, et les conjurés l'avaient étranglé près d'un arbre, avec son valet Taylor[1].

Quand cette sinistre nouvelle fut apportée à la Reine, le matin du 10 février, elle fut comme frappée de stupeur; mais elle ne s'endormit pas dans sa douleur. Le 11, l'enquête commença par l'interrogatoire de Barbara Martine, de Meg Crokat et de John Petcarne[2]. Le 12, une proclamation royale promettait deux mille livres et une pension viagère à quiconque dénoncerait les coupables, et le pardon, s'il était lui-même complice du crime[3]. Mais la noblesse en général, et les membres du Conseil en particulier, étaient trop intéressés dans ce meurtre pour que la vérité se fît jour. Marie était en proie à une indicible tristesse. Elle fit embaumer soigneusement le corps de Darnley[4] qui fut inhumé dans la chapelle d'Holyrood.

Des placards, composés et affichés par des mains inconnues, ne tardèrent pas à représenter Bothwell comme assassin du Roi; mais, comme elles accusaient la Reine de complicité, ces révélations mystérieuses, en égarant l'opinion, tendaient à persuader à Marie que Bothwell aussi était innocent. La Reine pensait que la jalousie seule accusait Bothwell et essayait de la noircir elle-même[5]. Le frère du laird de Tullibardine poussa même l'audace jusqu'à représenter Marie Stuart sous la forme d'une sirène dé-

[1] Voyez les détails que nous avons donnés dans notre *History of Mary Stuart*, I, f° 135 et suiv. — édit. franç. I, 276 et suiv.

[2] *Register house*, Edimbourg, *Hopetoun Ms.*

[3] Le texte est imprimé dans la *Collection* d'Anderson, I, 36, 37.

[4] La note du pharmacien Picauet existe encore au *Register house*, Edimbourg.

[5] Spottiswoode, II, 48. — Miss Strickland, III, 178, note 3; 196, note.— Wiesener, p. 390.

vorant ses amants [1]. Ces injures grossières agissaient sur les esprits et les détachaient peu à peu de la Reine. On lui reprochait de ne pas punir les assassins du Roi ; personne ne faisait attention que, enfermée dans sa chambre de deuil et circonvenue par les conjurés, la Reine ne savait que ce que l'on voulait bien lui dire. Moray préparait de nouveaux coups. Il laissait sa sœur dans la tristesse et dans l'incertitude, et il se réunissait à Dunkeld, avec Morton, Lindsay de Byres et Caithness, chez le comte d'Athole, sous prétexte de venger la mort du Roi, mais en réalité, dans le seul but de renverser la Reine, puisque tous, à l'exception d'Athole, avaient encouragé ou préparé l'assassinat.

Sans rien savoir de précis, Marie devinait, à la violence avec laquelle on l'attaquait, que la noblesse méditait quelque nouveau projet. De peur que le jeune prince n'en devînt la victime, elle n'hésita point à s'en séparer. Elle le fit conduire à Stirling, et nomma le comte de Mar capitaine héréditaire de la ville, afin que, sous aucun prétexte, on ne pût lui enlever le commandement du château. Sachant son fils en sûreté, Marie se résignait plus facilement à souffrir tout ce que la sauvage audace des lords pouvait lui tenir en réserve.

Quant à Bothwell, il n'était homme à se résigner ni sous les coups de la Providence, ni devant les complots aristocratiques. Quoiqu'il fût notoirement coupable, pour se disculper aux yeux de la Reine, il demandait à grands cris un jugement. Plusieurs fois éconduit, il obtint enfin que l'affaire fût examinée. Lennox, père du feu Roi, devait soutenir l'accusation ; l'ouverture des débats fut fixée au 12 avril ; mais il se déroba le jour dit. Des assassins pour avocats, des assassins pour témoins, des assassins pour juges, telle fut cette ignoble parodie de la justice. Devant un tel tribunal, Bothwell devait être acquitté : il le fut. L'accusation fut nulle, et les jurés n'eurent aucun devoir à remplir [2]. Quelques jours après, le Parlement ratifiait l'acquittement et condamnait les placards accusateurs.

Bothwell est déclaré innocent ; la Reine ignore quels sont les meurtriers de son mari ; les nobles ne sont point encore parve-

[1] Goodall, I, 350. — Anderson, I, 38. Nous avons vu plusieurs de ces caricatures au *Record Office* de Londres, *Scot. series*.

[2] *Copy of the trial of Bothwell* au *Record Office*, Scot. ser. — Spottiswoode, II, 50. — Crawfurd, p. 15. — Camden, pars I, p. 113.

nus à leur but : le renversement de Marie Stuart. Moray, au profit de qui agit la cabale aristocratique, suit sa ligne de conduite habituelle. Le conciliabule de Dunkeld a fait connaître ses dernières volontés ; il s'esquive pour prétexter un *alibi*. Il était absent lors du meurtre de Riccio, absent lors de l'assassinat du Roi, présentement, comme l'exécution devait être moins rapide; au lieu de se retirer en Angleterre ou dans ses domaines, il s'est embarqué pour la France.

Le 19 avril, à la taverne d'Anslie, les nobles consentent au mariage de la Reine avec Bothwell [1]. Le surlendemain, ne soupçonnant rien de ce qui se prépare, la Reine va voir son fils à Stirling. Le 23, au retour, Bothwell l'attend au pont de Foulbriggs, désarme son escorte et, sous prétexte d'un grand danger qui la menace, il la conduit à Dunbar [2].

Marie était perdue. Bothwell répand dans Édimbourg le bruit que la Reine veut l'épouser, afin d'arrêter ses partisans ; et en même temps, il lui montre le *bond* signé par les seigneurs, autorisant le mariage. La Reine résiste ; Bothwell menace de la violer, si elle rejette une alliance que lui recommandaient les principaux personnages de son royaume; il y a même apparence qu'il le tenta. Ne voyant personne venir à son secours, ayant sous les yeux le *bond* d'Anslie qui attestait le consentement des lords, Marie finit par céder pour éviter le déshonneur. Un acte du Parlement atteste qu'elle ne s'y décida qu'à la dernière extrémité; en voici une phrase que nous soumettons au jugement du lecteur : *Eamdem ibi incarcerando et detinendo captivam ad spatium duodecim dierum vel cocirca, eamque vi ac violentia compellendo et* METU QUI ETIAM IN CONSTANTISSIMAM MULIEREM CADERE POTERIT, *promittere matrimonium quam celerrime poterit cum eo contrahere* [3]. Marie cédait devant la force ; mais sa conduite postérieure, la tristesse qui l'accabla le jour de son mariage et les jours suivants ; son refus de donner à Bothwell le titre de Roi, la déclaration qu'elle fit enregistrer, que toute signature donnée par le comte, sans son consentement, serait

[1] Keith, f° 379.
[2] *Successo di Scotia*, dans Labanoff, VII, 317.
[3] *Acta Parliament.* III, 8. — Lord Hailes' *Remarks on the History of Scotland*, dans H. Glassford Bell, *Life of Q. Mary*. — Melville's *Memoirs*, I, 291.— *Archives secrètes du Capitole, Papiers de Sixte* V, f° 16 de ma copie.

non avenue ; la manière même dont elle se sépara de lui à Carberry Hill, prouvent qu'elle ne l'aimait pas.

La conduite des seigneurs montra plus tard que Marie Stuart avait été indignement calomniée.

Sur son lit de mort, Bothwell attesta qu'elle était innocente. Morton, qui avait été de tous les complots, périt sur l'échafaud, convaincu de complicité dans l'assassinat du Roi ; Lethington, qui avait proposé le divorce puis préparé l'assassinat ; Huntly, le beau-frère de Bothwell ; J. Balfour, qui avait, lui aussi, trempé dans l'assassinat, et ensuite rédigé le *bond* d'Anslie, Argyll, Herries, Cassillis, Sinclair, Hume, Seton, etc., qui avaient signé le même *bond*, Kirkaldy de Grange, qui avait diffamé la Reine et l'avait combattue à Carberry Hill, prirent plus tard sa défense ; plusieurs même périrent à cause d'elle. La famille de Lennox, un moment égarée par les calomnies, revint aussi à elle, et s'efforça de lui faire oublier le passé.

Ces tardifs dévouements ne pouvaient réparer les maux passés, mais ils attestent aujourd'hui l'innocence de Marie Stuart.

## III

### Babington.

Depuis longtemps, les ministres anglais cherchaient à perdre Marie Stuart. Les puritains surtout désiraient sa mort, en haine du catholicisme. Un des plus acharnés, le secrétaire d'État Walsingham, fatigué d'attendre une mort naturelle, trop lente à son gré, conçut l'infernal projet de susciter une conspiration contre Elisabeth, et d'y mêler Marie Stuart. Afin de donner une apparence sérieuse à cette invention de son génie, il se servit de ses espions sur le continent pour la faire germer. Depuis longtemps, le duc de Guise avait projeté une invasion en Angleterre ; Mendoça, ancien ambassadeur de Philippe II à Londres, retiré à Paris, frémissait de colère de se voir interdire le territoire britannique ; Morgan, serviteur de Marie Stuart, ne savait qu'imaginer pour délivrer sa Reine et sa maîtresse ; les exilés anglais n'étaient pas dans de meilleures dispositions vis-à-vis d'Élisabeth ; tous ces ferments d'agitation n'attendaient que l'occasion de se produire.

Quand Walsingham les crut suffisamment échauffés, il se servit d'un de ses espions pour donner une poussée énergique à ces éléments de discorde. Un misérable diacre de Reims, Gilbert Gifford, était l'âme damnée du ministère anglais. Il vit Morgan, Mendoça, les exilés anglais, et, abritant sous l'habit ecclésiastique l'âme la plus noire qui fût jamais, il sut gagner leurs bonnes grâces par des dehors étudiés. Lorsqu'il se crut assez profondément entré dans leur confiance, il agita la question d'invasion, et quitta momentanément Paris, muni de lettres de recommandation près de Marie Stuart et des catholiques anglais. Il joua si bien son rôle qu'il parvint à les tromper tous. Avec l'assentiment de Walsingham, il s'assura le concours d'un brasseur de Burton, qui apportait la bière au château de Chartley, où Marie Stuart était alors détenue. Ce brasseur passait les dépêches dans un étui, plongé dans un tonneau, et reportait les réponses par la même voie. Marie Stuart bénissait Gifford de la sagacité avec laquelle il trompait le gouvernement anglais, ignorant que les dépêches étaient lues avant de lui parvenir, et que ses réponses ne parvenaient à destination qu'après avoir été recopiées par un autre agent nommé Phelipps. Gifford sut si bien tromper tout le monde, qu'il s'offrit à M. de Chateauneuf, ambassadeur de France à Londres, comme intermédiaire entre l'ambassade et Marie Stuart. Il se fit délivrer de nombreux papiers secrets, qu'il remit immédiatement à Walsingham [1]. Se servant alors de l'influence que lui procuraient de si hautes relations, il s'abouche avec des gentilshommes catholiques et leur parle de délivrer Marie Stuart, et de rétablir en Angleterre la religion proscrite. Pour leur donner plus d'espoir, il leur montrait par delà le Pas-de-Calais, leurs frères persécutés unis aux Guise, et préparant de concert une descente en Angleterre.

Les catholiques étaient alors si malheureux, que les jeunes gens à qui s'adressait Gifford entrèrent immédiatement dans le complot. L'affaire était suffisamment avancée en Angleterre, Gifford repassa la mer pour lui donner, sur le continent, un caractère de violence plus accentuée.

A son arrivée à Paris, il revit les exilés, et leur persuada que l'invasion projetée était un moyen détestable, car, à l'approche

[1] Le prince Labanoff, VI, 278-337, et VII, 177.

du danger, on ferait disparaître la Reine d'Ecosse, tandis qu'en assassinant Élisabeth, le trône serait libre, le pouvoir désorganisé, et Marie Stuart monterait, en vertu de son droit, comme petite-fille de Henri VII, sur le trône d'Angleterre.

Il y avait alors à Paris un prêtre intrigant, audacieux, incapable de se tenir en repos, véritable type de conspirateur : il se nommait Ballard. Gifford lui raconta que quatre gentilshommes anglais s'étaient engagés par serment à tuer Élisabeth. Voulant jouer le rôle principal dans cette tragédie, pour en recueillir ensuite le bénéfice, Ballard n'eut rien de plus pressé que d'en faire part à Mendoça et à Morgan : le premier se laissa séduire par ce projet violent ; le second conçut des doutes, et écrivit même à Marie Stuart pour la prémunir contre ces propositions hasardeuses [1]. Non content de pousser à la conspiration, Ballard entendit y jouer un rôle et revêtit le costume d'officier, et, sous le nom de capitaine Fortescue, il passa dans l'île pour préparer l'invasion [2].

Les jeunes catholiques que Gifford avait séduits étaient Anthony Babington, Chidiock Tichbourne, Edward Abington, Thomas Salisbury, Charles Tilney, John Barnewell, Edward Windsor, Robert Gage, et quelques autres.

En l'absence de Gifford, ils avaient repris leur vie de plaisir. L'arrivée de Ballard réchauffa leur zèle et les poussa plus avant dans la conspiration. Ce prêtre détraqué s'était attaché deux hommes aussi violents que lui ; l'un, Savage, avait traîné le sabre dans les guerres de Flandre ; l'autre, Poley, n'était tout simplement qu'un agent provocateur, aux gages du gouvernement anglais. Avec trois hommes de ce tempérament, on ne devait pas s'attendre à de longs discours. Ballard proposa l'assassinat d'Élisabeth comme une chose toute naturelle. Ce projet atroce suscita les récriminations de Babington et de ses amis. Ils voulaient bien renverser Élisabeth et l'emprisonner, mais ils entendaient respecter sa vie [3].

L'agent provocateur Poley intervint alors. A l'entendre, tous les moyens étaient bons pour se débarrasser d'Élisabeth. Ne devi-

[1] Murdin's *State papers*, f° 527.

[2] *Relacion de las Provincias de Inglaterra, y estado de ellas*. Fonds de Simancas, liasse B, 57, n° 69. — Udall's *Historie*, p. 330.

[3] « So doinge we should have taken care of the preservation of her life. » Babington's *Confession*.

nant pas le motif secret qui rendait Poley si hardi, Savage s'offre brutalement à tuer Élisabeth. Il s'y est, dit-il, engagé par vœu et, à Reims, des docteurs lui ont déclaré que ce serait une action méritoire. Babington fut révolté de ce langage atroce ; il protesta contre toute idée d'assassinat, menaçant d'en avertir la Reine, si on n'abandonnait pas ces sinistres projets. Poley essaya en vain de faire prévaloir son avis et celui de Savage, les conspirateurs se séparèrent assez mécontents les uns des autres. Quelques jours plus tard, Babington insistait encore près de Ballard, pour qu'il usât de son influence afin que Savage ne mît pas son projet à exécution, jusqu'à l'arrivée de Gilbert Gifford. Ce personnage, principal instrument du cabinet anglais, arriva, et la conjuration, d'abord limitée à l'emprisonnement d'Élisabeth et à la délivrance de Marie Stuart, admit l'assassinat au nombre de ses moyens [1].

Le 6-16 juillet, Babington se rapprocha de Chartley pour correspondre plus facilement avec Marie Stuart. Walsingham traversa ses desseins, en envoyant sur les lieux Phelipps et Gregory. Les deux espions déchiffraient les lettres avant de les réexpédier. Comme Babington et Marie Stuart étaient également éloignés de vouloir assassiner Élisabeth, la conspiration se serait traînée dans les banalités, si Walsingham ne l'avait ramenée à son but prémédité: l'assassinat. Il annonça confidentiellement son dessein au comte de Leicester, dans des termes qui montrent toute l'importance qu'il y attachait. « Certainement, » disait-il, « si l'affaire est bien conduite, elle cassera le cou à tout complot, durant le règne de Sa Majesté (Élisabeth). Je prie votre seigneurie de traiter cette lettre *en hérétique* (de la brûler) après qu'elle l'aura lue. Quand l'affaire sera mûre à point, j'ai l'intention d'envoyer près de vous un homme de confiance pour vous tout raconter [2]. »

Sur ces entrefaites, une lettre de Babington, plus hardie que les autres, fut remise à Marie Stuart. Dans cette lettre, Babington avait écrit que six de ses amis *expédieraient l'usurpatrice*, et que lui-même, à la tête de dix gentilshommes et d'une centaine de partisans, irait la délivrer de sa prison. De graves

[1] Yelverton Ms, XXI, f° 218-235. — Hosack, II, 352 et suiv. — Kervyn de Lettenhove, I, 173 et suiv.
[2] *Walsingham à Leicester*, 9 juillet, dans Hosack, II, 354.

historiens, entr'autres MM. Hosack et Chantelauze, prétendent que cette lettre, dont l'original ne fut jamais présenté dans les procédures judiciaires, a été falsifiée, et que le projet d'assassinat y a été inséré pour perdre Babington par cet aveu, et Marie Stuart par sa réponse. Le fait est possible, probable même. Quoi qu'il en soit, Marie Stuart répondit ; mais elle se garda bien de parler de l'assassinat. Son silence faisait crouler tout cet échafaudage de conspiration, puisque c'était elle surtout, et non Babington que l'on voulait atteindre. Le 14-24 juillet, c'est-à-dire au moment même où cette lettre était remise à Marie Stuart, et trois jours avant que Marie ait répondu, Phelipps s'écriait avec une imprudente certitude : « A la prochaine, nous la frappons au cœur [1]. »

En effet, l'arme était toute prête. Les faussaires imaginèrent d'abord d'ajouter un post-scriptum à la lettre de Marie Stuart. C'était d'autant plus facile qu'ils connaissaient son chiffre. Ce post-scriptum a été retrouvé en 1842, par M. Lemon, au *State paper Office*. Dans cette pièce fausse, Marie était censée demander le nom des gentilshommes, et de quelle manière ils procéderaient ; mais ce post-scriptum fut ensuite abandonné, et on inséra dans le corps même de la lettre, ce qui en faisait l'objet. Comme la lettre était chiffrée, l'interpolation était plus facile que s'il se fût agi de recomposer plusieurs pages de l'écriture si connue de Marie Stuart. Au reste, les faussaires prirent leur temps, puisque la lettre de Marie Stuart, datée du 17-27 juillet, ne fut remise à Babington que dix jours après [2].

La lettre, telle qu'elle fut remise à Babington, renfermait ces passages :

« Ces plainctes (des catholiques) pourront servir fort à propos pour fonder et establir une assotiation et confédération générale entre vous tous, comme pour vostre juste deffense et conservation de vostre religion, vies, terres et possessions, contre l'oppression et entreprinses des dits puritains, sans rien toucher directement par escript, rien qui puisse estre au préjudice de la Royne ; à la preservation de laquelle et de ses légitimes héritiers (ne faisant toutesfois en ce point aucune mention de moy) vous ferez plustost semblant

[1] Tytler's *History of Scotland*, IV, 124.
[2] *Babington à Marie Stuart*, 3-13 août, au *Record Off.*, *Mary's Queen of Scots papers*.

d'estre très affectionnez. Ces choses estant ainsy préparées, et les forces, tant dedans que dehors le royaulme, toutes prestes, il faudra *(alors mettre les six gentilshommes en besoigne et)* donner ordre que *(leur desseing estant effectué)*, je puisse, quant et quant, estre tirée hors d'icy, et que toutes voz forces soynt en ung mesme temps en campaigne pour me recevoir pendant qu'on attendra le secours estranger, qu'il faudra alors haster en toute dilligence. *(Or, d'aultant qu'on ne peust constituer ung jour préfix pour l'accomplisssement de ce que lesdicts gentilshommes ont entreprins, je vouldrois qu'ilz eussent toujours auprès d'eulx, ou pour le moings en cour, quatre vaillans hommes bien montés pour donner advis en toute dilligence du succez dudict desseing, aussytost qu'il sera effectué, à ceulx qui auront charge de me tirer hors d'icy, afin de s'y pouvoir transporter avant que mon gardien soyt adverty de ladicte exécution, ou, à tout le moings, avant qu'il ayt le loisir de se fortifier dedans la maison, ou de me transporter ailleurs. Il seroyt nécessaire qu'on envoyast deux ou trois de ces dicts advertisseurs par divers chemins, afin que, l'un venant à faillir, l'aultre puisse passer oultre ; et il fauldroyt en un mesme instant essayer d'empescher les passages ordinaires aux postes et aux courriers.)*

« C'est le project que je trouve le plus à propos pour ceste entreprinse, afin de la conduire avecq esgard de nostre propre seureté. De s'esmouvoir de ce costé devant que vous soyez asseurés d'ung bon secours estrangier, ne seroyt que vous mettre, sans aulcun propos, en dangier de participer à la misérable fortune d'aultres qui ont par cy-devant entreprins sur ce sujet ; et de me tirer hors d'icy sans estre premièrement bien asseurez de me pouvoir mettre au milieu d'une bonne armée ou en quelque lieu de seureté, jusques à ce que noz forces fussent assemblées et les estrangiers arrivés, ne seroyt que donner assés d'occasion à ceste Royne-là, si elle me prenoyt de rechef, de m'enclorre en quelque fosse d'où je ne pourrois jamais sortir, si pour le moings j'en pouvois eschaper à ce prix-là, et de persécuter avecq toute extrémité ceulx qui m'auroynt assisté, dont j'auroys plus de regret que d'aversité quelconque qui ne pourroyt eschoir à moy mesmes [1]. »

Cette lettre est incohérente et renferme une contradiction manifeste. On se demande comment Marie Stuart peut craindre d'être saisie par Élisabeth *(si elle me prenoyt de rechef)* puisqu'aux termes mêmes de la lettre, on ne devait la tirer de prison qu'après l'assassinat de sa rivale, *leur desseing estant effectué.*

[1] *Marie Stuart à Babington*, 17-27 juillet, dans Labanoff, VI, 388 et suiv.

La dernière réflexion de Marie Stuart : *C'est le project que je trouve le plus à propos,* ne se rattache pas bien à ce qui précède. D'après le contexte de la première partie, il s'agit de l'assassinat d'Élisabeth par *les six gentilshommes* dont parle la lettre de Babington, et la suite du texte : *de s'esmouvoir de ce costé,* etc., ne parle que de l'invasion et de la fuite, projet avoués de Marie Stuart. Le membre de phrase mentionnant le « *dangier de participer à la misérable fortune d'aultres qui ont par cy-devant intreprins sur ce sujet* » désigne évidemment ce double projet, car personne ne s'était coalisé pour tuer Elisabeth, tandis qu'à plusieurs reprises, les seigneurs s'étaient *esmus* et avaient *entreprins* de renverser Élisabeth et de délivrer Marie Stuart.

En retranchant ce que le faussaire, au lieu du post-scriptum retrouvé aux archives britanniques, a inséré dans le corps de la lettre, toute incohérence, toute contradiction disparaît. La pensée de Marie Stuart est très nette :

« Ces choses estant ainsi préparées, et les forces, tant dedans que dehors le royaume, toutes prestes, il fauldra donner ordre que je puisse, quant et quant, estre tirée hors d'icy, et que toutes voz forces soynt en ung mesme temps en campaigne pour me recevoir pendant qu'on attendra le secours estranger, qu'il fauldra alors haster en toute dilligence.

« C'est le project que je trouve le plus à propos pour ceste entreprinse, afin de la conduire avecq esgard de nostre propre seureté. De s'esmouvoir de ce costé, etc.

Aussi, Marie Stuart nia-t-elle intrépidement avoir rien écrit contre la vie d'Élisabeth ; elle s'était bornée à susciter une invasion étrangère, pour reconquérir de force sa liberté injustement ravie. « Elle ne pouvait répondre que négativement, » écrivait le ministre Burghley, « que les passages de ses lettres concernant la conspiration contre la personne de la Reine n'avaient pas été écrites par elle ni de son consentement ; pour le reste, comme l'invasion, la fuite par force, elle dit ne vouloir rien nier ni rien affirmer [1]. »

Puisque Marie Stuart niait d'avoir conspiré contre la vie d'Éli-

[1] Dans Ellis I, II, 12.

sabeth, il y avait trois moyens de la confondre : 1° de lui mettre sous les yeux le chiffre original ; 2° de lui confronter les conspirateurs ; 3° de lui confronter ses secrétaires.

Aucun de ces moyens ne fut employé.

1° On ne montra jamais les originaux. Nous possédons au *Record Office* ou dans les Cecil's *Papers* les lettres que Marie écrivit le 17 juillet, et toutes celles de Curle, de Morgan, de Nau, de Gifford, etc. ; comment se fait-il que la plus importante se soit égarée ? Il en existait cependant trois copies : la minute française de Nau, le chiffre original de Curle, le déchiffrement officiel fait par Phellips à Chartley : tous ces textes ont disparu. Les ministres se vantaient, avant le procès, de posséder ces lettres en original et en minute [1]; le jour où il faut les montrer, on ne les retrouve plus. Et, chose curieuse, nous connaissons deux copies *authentiques* de l'original anglais, et ces copies sont si différentes entre elles qu'on les prendrait pour des traductions faites sur un texte étranger, Ainsi, dans le texte de Beale, nous lisons : *The land, the hazarde of my life, deare soveraigne, deliverie*, etc., où le texte juridique des *State Trials* met : *The realm, the regarde of my life, dread soveraingne, deliverance.* Comment expliquer ces variantes dans des copies *anglaises* d'une lettre dont l'original était en *anglais* ? S'il n'y avait qu'un mot de changé, comme *dread*, *terrible*, au lieu de *deare*, *chère*, on pourrait croire à une erreur de copiste, mais on ne saurait l'admettre en face de deux textes si différents [2].

Puisqu'il existe un *post-scriptum* qui a été connu du grave historien contemporain Camden [3], et retrouvé en 1842 par M. Lemon, comment se fait-il qu'il n'ait été présenté juridiquement ni aux conspirateurs, ni aux secrétaires de Marie Stuart, ni à la Reine d'Écosse elle-même ? Malgré la gravité exceptionnelle des renseignements qu'il contenait, il n'en fut question dans aucun interrogatoire ; on n'en entendit point parler, et, sans Camden et M. Lemon, on aurait ignoré son existence. Ce post-

[1] M. Kervyn de Lettenhove, I, 410.

[2] Kervyn de Lettenhove, I, 411, note.

[3] « Ita interceptæ erant illæ priores Reginæ Scotorum ad Babingtonum, ejusdem ad illam responsariæ, et alteræ ad eum *quibus subdole additum eo charactere postcriptum ut nomina sex nobilium ederet, si non alia.* » *Hist. Eliz.*, pars III, p. 439, éd. elzevir.

scriptum, écrit de la main de Phellips, dévoile aujourd'hui la machination des faussaires. Car, enfin, de deux choses l'une : ou ce post-scriptum émanait de Marie Stuart, ou c'était une pièce fausse. Dans le premier cas, il suffisait à faire condamner la Reine, et on avait tout intérêt à le produire ; c'était un argument sans réplique. Dans le second cas, il fallait bien se garder d'en faire usage, puisque c'était une manœuvre plus grossière que d'interpoler quelques détails au cœur de la lettre. Aussi cette pièce resta-t-elle dans l'oubli. Mais aujourd'hui on la retrouve, et ce faux en écriture, sur le point principal, anéantit l'accusation. On ne montra jamais ni à Babington, ni à Curle, ni à Nau, ni à Marie Stuart, l'original de la lettre ; on ne leur parla jamais du post-scriptum : donc toute pièce authentique faisait défaut.

2° A défaut de pièce authentique, il suffisait de confronter les conspirateurs avec la Reine d'Ecosse, pour la confondre : on les fit mourir avant le jugement de Fotheringay, pour éviter toute confrontation, et on ne présenta que les copies de leurs confessions. Toujours le même système : ni confrontation ni document original.

Afin que les conjurés ne pussent nier le fait, on emprisonna avec eux deux agents provocateurs, Tyrrell et Poley. Aux yeux du public, ces deux individus étaient considérés comme vrais conspirateurs, au même titre que Babington et ses amis. Du moment où ces deux misérables avouaient le crime, Babington et ses amis avaient beau faire pour se disculper. Leur silence, leurs dénégations, même les plus absolues, ne pouvaient rien contre des aveux formels. Les véritables conspirateurs furent interrogés en secret, et soumis à d'effroyables tortures. On leur fit dire « tout ce que l'on voulut, » selon la remarque de l'ambassadeur français [1]. Babingthon reconnut, dit-on, que la *copie* de sa lettre à la Reine d'Ecosse et la *copie* de la réponse de Marie Stuart étaient fidèles : *This is the trewe copie of the letter which I wrote and sent to the queen of Scottes ; This is the trewe copie of the letter which I received from the queen of Scottes.* Toujours des copies, et pourtant, s'il faut en croire les ministres, ils avaient alors les originaux à leur disposition. De plus, l'étude à laquelle M. Kervyn de Lettenhove s'est livré sur ces documents, lui permet d'affirmer qu' « on a imité la signature

[1] Egerton, 90.

(de Babington) sur plusieurs des copies qui sont parvenues jusqu'à nous [1].» Bien que nous ayions vu nous-même ces documents, notre attention ne s'est point portée sur ce point, et d'ailleurs nous n'avons aucun droit à nous poser en paléographe. Mais, s'il est vrai que Babington a reconnu ces copies comme exactes, il fallait, pour être recevable, que cet aveu fût lui-même une pièce autographe et non une copie certifiée, et que la Reine d'Ecosse eût été interrogée ou confrontée avec les coupables, avant leur exécution. Loin de là, on interroge les conjurés en secret, sans témoins, sous la pression des tortures ; on leur fait dire ou on met dans leur bouche des choses *matériellement fausses* [2], et on les exécute sans prendre le témoignage de la Reine d'Ecosse, qui, selon toute justice, aurait dû être poursuivie, ou, au moins, interrogée en même temps.

Les aveux n'ont donc point la certitude juridique ou historique requise en pareille matière. Mais ce qui leur enlève toute valeur, c'est la protestation suprême d'Abington. Devant le tribunal qui doit l'envoyer à la mort, ce jeune seigneur affirme intrépidément que jamais Babington n'adressa de semblables propositions à la Reine d'Ecosse. « Babington a avoué toutes ses trahisons, » lui dit le sergent Puckering, « et apprends que toi-même tu ne peux conserver quelque espoir pour toi, qu'en accusant tes complices.» La plupart des conjurés avouèrent franchement ce qu'ils avaient médité, mais repoussèrent avec horreur l'accusation d'assassinat.

Pour achever leur œuvre, les faussaires écrivirent, sous le nom de Babington, une lettre de supplication à Élisabeth. Jamais la flatterie la plus éhontée n'est descendue à un tel degré de platitude. Naturellement, le conspirateur y avoue son crime ; mais comme cette pièce est généralement rejetée comme fausse, il est inutile de s'y appesantir [3].

[1] Kervyn de Lettenhove, I, 410.

[2] Ainsi, par exemple, Savage dit que Babington lui remit son anneau pour acheter un habit ; or, il est certain que Babington avait encore au doigt, dans sa fuite, cet anneau orné d'un gros diamant, et qu'il le fit remettre à la fille de Bellamy. On parle à plusieurs reprises des portraits qui auraient permis à Elisabeth de reconnaître les conjurés, rôdant pour l'atteindre, et un ordre royal fait rechercher le portrait de Babington, après la fuite du conspirateur. *Record Off.*, Dom. papers, XCII, n° 47.

[3] Howel's *Trials*, I, 1127 et suiv. — Hardwick's *Miscellaneous State papers*, I, 225 et suiv. — Camden, Hosack, II, Kervyn de Lettenhove, I.

Il n'y eut donc point de confrontation avec la Reine d'Écosse, et les aveux sont douteux. Du doute on ne saurait faire sortir la certitude.

3° Si les conjurés étaient morts, les secrétaires de Marie Stuart vivaient encore lors du procès de Fotheringay. Comme Marie niait d'avoir rien écrit contre la vie d'Élisabeth, on pouvait la confondre en lui présentant les secrétaires Nau et Curle qui avaient, l'un, rédigé la lettre, l'autre, traduit le texte français en anglais. Leur témoignage était irréfragable.

Au lieu de charger leur maîtresse, les secrétaires prirent sa défense. Leur attitude embarrassa les ministres. On employa l'intimidation : « Promettez-leur la vie sauve, » écrivait Burghley à Ch. Hatton, « et nous saurons la vérité. Ils n'hésiteront pas à confirmer les crimes de leur maîtresse, s'ils sont persuadés d'échapper eux-mêmes, et que le coup ne tombera que sur leur maîtresse, entre la tête et les épaules [1]. »

Dans le même moment, Phelipps préparait un dossier contre les secrétaires, sous le titre d'*Extract of the points contained in the minutes written by Nau and Curle, arguing their privity to the entreprise of the catholics and their mistress' plot.* Dans ce réquisitoire à la charge des secrétaires, il est question de l'invasion, du projet de fuite combiné par Marie Stuart, et pas un mot de l'assassinat d'Élisabeth ! « Ce papier », dit le célèbre historien Tytler, « par ce qu'il contient et par ce qu'il omet, me semble être péremptoire pour établir l'innocence de Marie Stuart [2]. »

Sous le coup des menaces, les secrétaires fléchirent ; mais la manière dont ils s'exprimèrent, à propos de la lettre du 17 juillet, équivaut presque à une négation. Les lettres qu'on leur présenta étaient au nombre de trois : ils reconnurent sans hésiter les deux premières, et, pour la troisième, celle du 17 juillet, la seule importante, Nau écrivit : « Je pense de vray que c'est la lettre escripte par Sa Majesté à Babington, comme il m'en souvient. » Curle fut encore plus vague : « Telle ou semblable me semble avoir esté la réponse. » Il y a loin de ces formules dubitatives à celle que l'on prête à Babington.

[1] *Burghley to Ch. Hatton*, 4 sept., dans Tytler, IV, 133.
[2] Tytler, IV, 337.

Ces aveux parurent si faibles aux ministres que, d'après une lettre de Burghley à Walsingham, on prit de nouvelles mesures pour obtenir des attestations plus affirmatives [1].

Comme la ruse et la douceur ne gagnaient rien, on menaça les secrétaires de les enfermer à la Tour. Cela signifiait, en bon langage, les tortures, la condamnation et la mort avec des raffinements plus ou moins cruels. Nau en fut effrayé. La peur lui suggéra l'idée d'écrire à Élisabeth. Dans le mémoire qu'il lui adressa, il jure devant Dieu de dire toute la vérité. Il décrit longuement l'impression que Marie Stuart ressentit, en recevant les lettres de Babington, son désir de fuir à l'aide d'une invasion étrangère ; mais, ajoute le secrétaire, « *sans se mesler aucunement du troisième point* (l'assassinat) ; ne s'estimant, ès termes où elle se croyait, estre obligée de le reveller, n'estant chose par elle onques *désirée, inventée, proposée,* ni practiquée [2]. »

Cet aveu, fait librement, détruit toute l'importance que l'on pourrait accorder à l'apostille ajoutée à la lettre du 17 juillet. Au lieu de les aider, ce mémoire allait directement contre les vues des ministres. Ils avisèrent à un nouveau moyen. « Il faudra, » dit Burghley, « faire signer Curle, lui lire la lettre de Marie Stuart, *lui dire que nous possédons l'original.* Insistez sur la confession de Babington [3]. »

Une attestation de Phelipps affirme que les secrétaires ont enfin tout avoué. Nous prenons encore le faussaire en flagrant délit : 1° Parce que la confession de Curle porte des surcharges, des additions et même des phrases interlignées ; 2° Parce que Nau a affirmé constamment avoir écrit la lettre sur *minute autographe de la Reine,* et Walsingham fit chercher cette minute. Or, dans ce nouvel interrogatoire, on fait dire à Nau qu'il reçut verbalement, *de la bouche de la Reine,* les principaux points de la lettre à Babington. D'où nous sommes en droit de conclure qu'il y a contradiction absolue.

Il n'est pas nécessaire, d'ailleurs, de chercher bien loin pour expliquer cette contradiction. Nau affirme à plusieurs reprises avoir écrit la lettre sur *une minute de la Reine.* Or, toutes les

[1] Dans Ellis, I, III, 5.
[2] Mémoires de Nau, dans le recueil du prince Labanoff.
[3] Note Ms. de Burghley, au *British. Mus.*, Calig. C. IX, 230.

minutes furent retrouvées [1] ; il est probable que celle-ci le fut également; mais, comme on ne pouvait la montrer à cause des additions qui avaient été faites, Phelipps changea de tactique, et mit sur les lèvres de Nau une version différente.

Lorsqu'ils comparurent à Westminster, le 25 octobre, les secrétaires déclarèrent que les chefs d'accusation touchant l'assassinat étaient « faulx, calomnieux et fabriqués, » et sommèrent les ministres d'enregistrer leur réponse [2]. Ils soutinrent, de même, l'innocence de Marie Stuart jusqu'à leur mort. Enfin, l'auteur principal de cette tragédie, l'infâme Gilbert Gifford, avoua plus tard que « toute l'affaire de Babington avait été forgée et ourdie pour rendre les catholiques odieux, et pour faire trancher la tête de la Reine d'Écosse [3]. »

Peut-être le lecteur honnête, qui prend la peine de lire ces lignes, admettra-t-il difficilement que des ministres aient pu falsifier des documents juridiques. Les papiers d'État anglais, au XVI^e siècle, en offrent plus d'un exemple, et le fait est si patent pour Marie Stuart, que l'auteur du *Calendar* des papiers de la Reine d'Écosse en avertit le lecteur dans sa préface [4].

Le fait était universellement connu. « Ce n'est point la première fois, » écrivait l'ambassadeur Mendoça, après un entretien avec l'archevêque de Glasgow, « que Cecil (Burghley) et Walsingham avaient fabriqué de fausses lettres, et, ayant en main les chiffres (de Marie Stuart), il leur était commode d'in-

[1] Parmi ces minutes, il se trouve une note très importante. La voici : « Secours du dehors. — Forces dans le païs. — Armée d'Espagne au retour des Indes. — Armée de France si la paix se faict. Guise, s'il ne passe, tiendra la France occupée. — De Flandres, de mesme. — Ecosse au mesme temps ; Irlande aussy. — Coup; sortie. » John Morris, *The Letter books of sir Amias Poulet*, p. 230. Ce n'est pas, évidemment, la minute de la lettre à Babington; mais nous retrouvons ces idées dans les lettres adressées à la même date à l'archevêque de Glasgow, à Mendoça, à Paget et à Chateauneuf. L'avant-dernier mot pourrait être ambigu, mais ces mots : *Coup ; sortie*, se retrouvent sous cette forme en deux endroits : « les moyens de ma sortie hors d'icy. » Labanoff, VI, 401, 433. N'ayant point d'autre preuve de la participation de Marie Stuart à l'assassinat projeté d'Elisabeth, Phelipps, après avoir abandonné son fameux post-scriptum, vit dans cette minute « the heads of that bloody letter sent to Babington touching the designment of the Queen's person. » Tytler, *History of Scot.*, V.

[2] Nau, *Apologie*, analysée dans Camden.

[3] Kervyn de Lettenhove, II, 517.

[4] Parlant de Phelipps, il dit sans détour : « Occasionally he conterfeited them (letters). » *Introd.*, f° XXVI.

terpoler ce qui leur paraissait le plus naturel pour l'incriminer [1]. » L'ambassadeur français, M. de Chateauneuf, était du même avis [2]. Ce n'était pas seulement contre Marie Stuart que la fraude était employée ; la science de faussaire faisait partie de la diplomatie anglaise. Ainsi, ce fameux Phelipps, dont nous avons déjà trop parlé, entretint, sous un nom supposé, une correspondance imaginaire avec un gentilhomme nommé Owen, pour surprendre les secrets du gouvernement espagnol, et cet abominable coquin écrivait plus tard : « La vérité est qu'il n'y eut aucune correspondance réelle ou directe avec Owen, mais que ce fut un pur stratagème [3]. » Le *stratagème* entrait si bien dans les us et coutumes de la diplomatie anglaise, que Gilbert Gifford proposait à Phelipps de tromper les amis de Marie Stuart, à Paris, par deux lettres : l'une de Barnes, qui « les ferait sauter de joie, » l'autre d'Edward Windsor à Charles Paget, pour l'attirer en Angleterre [4]. On a retrouvé plusieurs de ces lettres forgées de toutes pièces [5].

A propos du procès intenté au secrétaire d'ambassade Destrappes, pour faire diversion à celui de Marie Stuart, même procédé. Un des gentilhommes qui accompagnaient Bellièvre écrivait à Villeroy : « Et avoyent ces beaux conseillers d'Angleterre *forgé, falsifié et composé touttes telles escriptures qu'ilz avoyent voullu*, sur ce faict par eulx inventé et projecté ; car il faut notter que jamais ne produisent les mesmes pièces originaulx des proceddures signées des partyes, mais seullement des coppies, ès-quelles ils adjoustent et diminuent ce qu'il leur plaist et leur sert en *leurs inventions* ordinaires [6]. »

En voici un curieux exemple se rapportant à notre sujet. Nous avons deux textes de la lettre que Morgan, l'agent de Marie Stuart en France, lui écrivit le 4 juillet 1586. L'un se trouve dans les papiers de Burghley aux archives du château d'Hatfield ; il est imprimé dans Murdin ; l'autre est au *Record Office*. Or, ces deux textes, déchiffrés à la même époque, ne sont pas semblables. Dans l'un, nous lisons cette phrase atroce : « Nous avons de

[1] Dans Teulet, V, 423.
[2] Labanoff, VI, 391.
[3] Dans Tytler, IV, 333. *App.*
[4] Hosack, II, 376 et suiv.
[5] John Morris, 116, note.
[6] Dans Teulet IV, 147.

nombreux moyens en main pour écarter la bête (Élisabeth) qui trouble l'univers : *there be many means in hand to remove the beast that troubleth all the world.* Comment se fait-il que cette phrase, d'une extraordinaire gravité, ne se trouve pas dans les deux copies [1] ?

Aussi, un historien contemporain a-t-il eu raison de dire des ministres anglais : « Ils présentent des lettres qu'ils ont falsifiées *selon leur habitude,* et qu'ils ne peuvent attester que par leur seule autorité : *Litteras more suo fictas proferunt, quas sola possunt auctoritate confirmare* [2]. »

Que ce fût d'une manière ou d'une autre, il fallait que Marie Stuart mourût. « Il y avait longtemps, » dit le grave Puffendorf, « que sa mort était résolue [3]. » Élisabeth voyait en elle une rivale ; les protestants une ennemie. Quelque grande qu'on la suppose, la haine d'Élisabeth aurait sans doute reculé devant la mort de Marie Stuart. La Reine d'Angleterre aimait trop à inculquer, dans l'esprit de son peuple, l'idée d'inviolabilité attachée aux têtes couronnées, pour oser y porter atteinte elle-même. Les lettres de Burghley, de Walsingham, et surtout celles de Paulet, nous montrent que, jusqu'au dernier jour, les ministres craignaient qu'Elisabeth n'épargnât la Reine d'Écosse. Si elle périt, on peut dire que ce fut surtout par haine religieuse. Les protestants savaient que Marie Stuart était profondément attachée au catholicisme ; ils craignaient, à la mort d'Élisabeth, de retomber sous un règne semblable à celui de Marie Tudor.

La mort de Marie Stuart fut surtout réclamée après le massacre de la Saint-Barthélemy. L'évêque de Londres demanda publiquement alors que Marie Stuart fût mise à mort, comme dangereuse à l'anglicanisme : *to cutte of the scottish quenes heade : ipsa est nostri fundi calamitas* [4]. »

Il existe aux archives de l'université d'Edimbourg un long pamphlet intitulé *A politicke disputatione,* dont nous avons fait tirer copie. D'un certain nombre de détails intrinsèques qu'il serait trop long de développer ici, nous croyons que ce pamphlet

[1] Cf. Murdin, *State papers,* f° 520, et *Record Off. Pap. of Mary,* volume XVIII, 13.
[2] Eytzinger, Ms. f° 91 de ma copie.
[3] *Introduct. à l'Histoire,* III, 241.
[4] Ellis, II, III, 25.

a été composé par Buchanan, peu de jours après le massacre de la Saint-Barthélemy.

Au début de ce pamphlet, l'auteur montre que, si Marie Stuart hérite jamais du trône des Tudors, ce sera pour bouleverser le pays et renverser la religion protestante [1]. Il en conclut que cette princesse doit être *punie*, pour prévenir « l'horrible subversion de la religion, que la ligue du Roi d'Espagne et du duc d'Albe avec le Pape rendait manifeste [2]. »

La haine des protestants devint si violente que la comtesse de Northumberland craignit que Marie Stuart ne fût mise à mort [3]. Elle échappa en cette circonstance pour tomber plus tard sous leurs coups. Le warrant d'exécution ne porte pas, selon la forme ordinaire, que Marie a été convaincue d'attentat sur la personne d'Élisabeth, mais que « la detention d'icelle estoit et seroit journellement un certain et cuident danger non pas seulement pour nostre vie (c'est Élisabeth qui parle), mais aussi à eux-mesmes (ses sujets) et à leur postérité. » En conséquence, elle était condamnée à mort, « tant à cause de l'Evangile et vraye religion de Christ que pour la paix et tranquillité de l'Estat [4]. » C'est ce que lui dit brutalement le comte de Kent, la veille même de l'exécution : « Votre vie serait la ruine de notre foi, votre mort sera sa vie : *Tua vita exitium erit nostræ religionis, ut contra tuum exitium ejusdem erit vita* [5]. »

L'opinion générale des catholiques fut que Marie Stuart était morte martyre de sa foi. On est surpris de rencontrer ensemble, sur ce point, des contemporains de toutes nuances tels que Urbain VIII, les cardinaux du Perron et Bellarmin, Renault de Beaulne, patriarche d'Aquitaine, le duc de Parme, l'historien Eytzinger [6], et même le courtisan Brantôme. Des catholiques furent

[1] « If the inheritaunce of the kingdome shall come unto her, who doubteth but there will follow a greate innovation in the comonwealth of England, and a lamentable overthrow of religion, » etc., f° 2 de ma copie.

[2] « A horrible subversion of religion, which the confederacie of the kinge of Spaine, duke d'Alba with the Pape manifestlie declare. » f° 23, Cf. 31 et passim.

[3] « Audebunt, nisi citissime provideatur, in ejus corpus sævire, cujus famam tot libellis jam lacerarunt. » Dans Teulet, II, 441.

[4] Dans la collection de Jebb, II, f° 613.

[5] Camden, p. 490.

[6] Cet historien termine son récit par ces mots : « Interfecerunt sanctum Dei » (f° 96 de ma copie).

condamnés à la potence pour avoir tenté de violer le tombeau de la royale martyre, dans le but de se procurer des reliques [1].

Il y aura bientôt un quart de siècle, nous soutenions en Écosse même, que, tôt ou tard, l'innocence de Marie Stuart serait universellement reconnue, et que Rome s'occuperait d'honorer, comme il convenait, la martyre catholique. Les paroles prononcées par Sa Grâce Monseigneur Smith, archevêque d'Édimbourg, à la consécration de l'église de Linlithgow, annoncent que l'heure de la souveraine justice va bientôt sonner ; alors on pourra reproduire, au Martyrologe, cette antique inscription de la cathédrale d'Anvers :

ANNO MDLXVIII
IN ANG. REFVG. RELIGIONIS CAVSA QVÆRENS
COGN. ELISAB. IVSSV, ET SENAT. HÆRET.
INVIDIA
POST XIX CAPTIVIT. ANNOS
CAPITE OBTRVNC.
MARTYRIVM CONSVMAVIT
ANNO DOM. MDLXXXVII
ÆTAT. ET REG. XLV.

J. A. PETIT.

[1] Archives secrètes du Capitole, *Annali di Sisto V, la morte di Maria* f° 18, v°, de ma copie.

LE

# SERMENT DU JEU DE PAUME

## ET LA DÉCLARATION DU 23 JUIN.

La période qui comprend les mois de mai et de juin 1789 a, dans notre histoire, une importance qu'il n'est guère possible d'exagérer. C'est alors que les préliminaires de la Révolution s'achèvent et que la Révolution elle-même fait son premier pas. C'est alors que la question de savoir si l'ancienne France pourra se transformer légalement et pacifiquement, sous l'égide de sa royauté séculaire, est, sinon tranchée, du moins préjugée d'une façon qui ne laisse plus guère d'espoir pour une solution favorable. Par son audacieuse constitution en Assemblée nationale, le tiers-état s'empare de la direction du mouvement et presque des rênes du gouvernement, et par le serment du jeu de paume il affiche ouvertement son intention de conserver à tout prix sa conquête. La Royauté, de son côté, après avoir trop longtemps sommeillé dans une imprudente expectative, essaie de ressaisir cette direction et de faire sentir que les rênes, quoique flottantes, sont demeurées dans sa main. Tel fut l'objet de la déclaration du 23 juin. Sur cette déclaration comme sur le fameux serment des députés du tiers, les exposés et les appréciations historiques ou polémiques abondent. Il est toutefois permis de penser que dans l'idée que s'en font chez nous le plus grand nombre des esprits, même cultivés, la légende, aujourd'hui encore, tient plus de place que l'histoire. Les préjugés des partis s'ajoutent pour produire cet effet aux erreurs accréditées par une observation des faits incomplète ou inattentive. On ne peut d'ailleurs bien connaitre et bien apppécier le serment du jeu de paume et la décla-

ration du 23 juin qu'après avoir considéré de près les événements, les circonstances, les discussions, les délibérations, les caractères et les opinions variées des personnages, les accords et les dissidences qui, depuis l'ouverture des États généraux, ont, dans ces États mêmes, dans le ministère et à la cour, contribué à préparer ces deux actes capitaux. Or, ces préliminaires immédiats de la Révolution n'ont peut-être pas obtenu encore toute l'attention qu'ils méritent. Il nous a donc paru qu'un récit sincère et impartial de la période dont il s'agit, d'après les résultats acquis par les plus récents et les plus sérieux travaux [1], avec quelques réflexions inspirées par le récit même, pourrait avoir quelque utilité et contribuer à faire concevoir des hommes et des choses, avec une image plus claire, une appréciation plus équitable.

## I

Dans l'ancienne France la religion avait la première place parmi les institutions nationales. La tenue des États, des États généraux comme des États provinciaux, devait être précédée d'une cérémonie destinée à invoquer sur leurs travaux la béné-

[1] Les principaux ouvrages ou écrits utilisés par nous dans ce travail sont les suivants : *La Chute de l'ancien régime*, par Aimé Chérest, tome III ; — *Histoire parlementaire de la Révolution française*, par Buchez et Roux, tomes I et II ; — *Histoire du règne de Louis XVI pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la Révolution française* par Joseph Droz, tome II ; — *Histoire de Marie-Antoinette*, par Maxime de la Rocheterie, tome II ; — *Jean-Joseph Mounier, sa vie politique et ses écrits*, par L. de Lanzac de Laborie ; — *Trois révolutionnaires : Turgot, Necker, Bailly*, par Nourrisson ; — *L'an 1789*, par H. Gautier ; — *De la Révolution française*, par Necker, sections II à V ; — *Réfutation des erreurs et des faits inexacts ou faux répandus dans un ouvrage publié par M. Necker*, etc., mémoire autographe de M. de Barentin, manuscrit 6575 du fonds français à la Bibliothèque nationale. Ce mémoire a été publié en 1844 par M. Maurice Champion ; — *Le Serment du jeu de paume*, par F.-A. Aulard, dans la revue *La Révolution française*, tome XVII (juillet-décembre 1889) p. 7 et suiv. ; — *Les Préliminaires de la séance royale du 23 juin 1789*, par Ch. de Loménie, dans les *Annales de l'École libre des sciences politiques*, 5e année, n° 1, 15 janvier 1890, p. 104 et suiv. — Pour les antécédents des événements racontés et ceux de quelques-uns des personnages qui y ont pris part, notamment Necker, Mirabeau, Mounier, Sieyès, Malouet, nous nous permettons de renvoyer à notre volume intitulé : *Les Préliminaires de la Révolution* (librairie Retaux-Bray).

diction divine. Cette cérémonie eut lieu le 4 mai 1789. La majorité de ceux qui y prirent une part active était loin malheureusement d'y apporter une croyance et des sentiments chrétiens. Une procession solennelle partit à onze heures de l'église Notre-Dame de Versailles pour se rendre à l'église Saint-Louis. En tête marchaient les Récollets, seul ordre monastique établi dans la ville, puis le clergé des deux paroisses. Ensuite venaient les députés des trois ordres du royaume : d'abord le tiers-état, dans le costume noir qui lui avait été assigné comme vêtement de cérémonie. On remarqua toutefois les laboureurs bretons du diocèse de Vannes, qui avaient conservé leur veste et leur culotte de bure. En second lieu, les députés de la noblesse, avec le manteau brodé d'or, les plumes au chapeau, l'épée au côté. Le duc d'Orléans avait tenu à prendre place parmi eux, à son rang de bailliage. Ensuite les députés du clergé, divisés en deux groupes, que séparait la musique du Roi. Le second était formé par les évêques et précédait le Saint-Sacrement, porté par l'archevêque de Paris, Mgr de Juigné. Le cardinal de la Rochefoucauld, archevêque de Rouen, occupait la place d'honneur. Le dais était porté par les grands officiers et les gentilshommes des princes, frères du Roi, qui se relevaient successivement. Les cordons étaient tenus par Monsieur, comte de Provence, par le comte d'Artois et par ses fils, les ducs d'Angoulême et de Berry. Le Roi s'avançait ensuite en habit de drap d'or couvert de pierreries, un cierge à la main. La Reine était à sa gauche. Les princes du sang, les ducs et pairs et autres seigneurs de la cour étaient, à droite, à la suite du Roi. La Reine était suivie par Madame, comtesse de Provence, Madame Élisabeth, la duchesse d'Orléans et la princesse de Lamballe. Les autres princesses étaient absentes. Le jeune dauphin, duc de Normandie, héritier du trône, atteint de la maladie de langueur dont il allait bientôt mourir, ne put assister à la cérémonie que du haut d'un balcon de la petite écurie, couché sur un monceau de coussins. Le cortège s'avançait sous les rayons d'un soleil splendide, à travers les rues garnies de tentures, entre deux haies de gardes-françaises et de gardes-suisses, au milieu d'une foule immense de spectateurs, qui se pressaient derrière les gardes, emplissaient toutes les fenêtres, s'entassaient sur les balcons, sur les saillies des murs et jusque sur les toits. Une avide curiosité et des sentiments divers se manifestaient dans cette foule, parmi laquelle dominaient la joie

et la confiance, mais où existaient aussi de redoutables courants de popularité et d'impopularité. La députation du Dauphiné, le duc d'Orléans furent applaudis. Un cri unanime de *Vive le Roi !* salua Louis XVI qui s'avançait dans le calme ordinaire de sa bonne conscience, avec son air de bonhomie un peu gauche et sa démarche un peu lourde. Monsieur, grave et pensif, semblait pénétré de l'importance de cette journée. On crut remarquer sur le visage du comte d'Artois les signes d'un mécontentement qui n'était assurément ni bien profond ni bien terrible. La Reine, majestueuse et triste dans sa magnifique parure, s'efforçait en vain de dissimuler la douleur que lui causait la haine sans cesse attisée contre elle dans une nation dont elle avait d'abord été l'idole. Quelques femmes du peuple jetèrent soudain sur son passage, avec un accent injurieux, le cri de : *Vive le duc d'Orléans !* Marie-Antoinette pâlit et fut sur le point de se trouver mal. On craignit un moment d'être obligé d'interrompre la marche de la procession.

La messe du Saint-Esprit fut célébrée à l'église Saint-Louis par Mgr de Juigné. Après l'évangile, Mgr de la Fare, évêque de Nancy, monta en chaire. L'éloquence et la vigueur doctrinale d'un Bossuet ou d'un Fénelon n'eussent pas été de trop en cette circonstance. Mais la chaire française avait bien dégénéré depuis ces grands hommes. Les orateurs sacrés du dix-huitième siècle n'avaient pas échappé à l'influence des idées et des phrases en vogue. Leurs sermons se transformaient trop souvent en déclamations philanthropiques ou même en dissertations d'économie sociale. Le morceau le plus remarqué du discours de Mgr de la Fare fut la tirade depuis longtemps à la mode sur les souffrances de l'agriculture et contre les impôts qui grevaient les habitants des campagnes. Se tournant vers le Roi, il conclut ce lieu commun retentissant par une apostrophe directe : « Et c'est sous le nom d'un bon roi, s'écria-t-il, d'un monarque juste, que ces misérables exacteurs exercent leur barbaries ! » Alors, malgré la présence du souverain et bien que le Saint-Sacrement fût exposé, de nombreux applaudissements éclatèrent en pleine église. La scène est caractéristique, soit que l'on considère l'orateur ou l'auditoire. Mgr de la Fare ne comptait point d'ailleurs parmi les prélats qui inclinaient sensiblement vers les innovations réclamées par le tiers-état. Plusieurs passages de son discours furent même notés et blâmés comme rétrogrades.

La séance royale d'ouverture des États eut lieu le lendemain 5 mai, dans la grande salle de l'hôtel des Menus-Plaisirs, situé avenue de Paris. Cette salle avait servi déjà pour l'assemblée des Notables, mais elle avait été agrandie et ornée pour les États généraux. Elle présentait actuellement un vaste rectangle avec une double rangée de colonnes, séparant la nef des deux bas-côtés. Ceux-ci étaient destinés aux spectateurs, placés soit dans la partie supérieure, formant un étage de tribunes, soit sur une longue série de gradins qui descendaient jusqu'au sol, sur lequel ils s'appuyaient. La nef était destinée aux députés, pour lesquels on avait préparé des banquettes disposées dans une forme semi-elliptique et dans l'ordre suivant, par rapport au trône où le Roi devait prendre place : le clergé à droite, la noblesse à gauche, le tiers-état en face, au fond de la salle. Le trône était placé sous un dais élevé sur une estrade richement décorée. A gauche du trône, deux degrés au-dessous, il y avait un fauteuil pour la Reine. Il y avait encore, sur l'estrade, des pliants pour les princes et des tabourets pour les princesses ; une chaise à bras pour le garde des sceaux ; un peu plus bas, le banc et la table des ministres, et, de chaque côté d'eux, les sièges destinés aux membres du Conseil d'Etat, aux gouverneurs de province, à tous les hauts fonctionnaires qui avaient leur place marquée dans les cérémonies de ce genre.

Les députés avaient été convoqués pour huit heures du matin. Le grand maître des cérémonies, trop fidèle aux prescriptions de l'étiquette, et y voyant plus que jamais le salut de la monarchie, avait adopté pour leur introduction un système des plus maladroits. Il laissa entrer par la grande porte les membres du clergé et de la noblesse et dirigea les membres du tiers-état vers une porte de derrière, où il les tint longtemps entassés dans une sorte de vestibule étroit et obscur, afin d'observer strictement, dans l'appel et l'introduction des députés des divers bailliages, l'ordre de préséance suivi aux États de 1614. Cependant la salle s'emplissait peu à peu. Les spectateurs munis de billets avaient garni de bonne heure les tribunes et les bas-côtés et manifestaient de temps à autre leurs sentiments à l'endroit de tel ou tel personnage. Les députés déjà placés faisaient de même. Le duc d'Orléans, Mgr de la Fare, la députation dauphinoise furent applaudis à leur entrée. Plusieurs salves d'applaudissements accueillirent Necker quand il vint s'asseoir au banc des

ministres. On rapporte que, par une affectation de simplicité, il était en habit de ville, tandis que ses collègues siégaient ou allaient siéger, comme toute la cour, en costume de cérémonie. Quand Mirabeau entra dans la salle avec la députation du tiers-état de Provence, il s'éleva un murmure peu flatteur pour lui et il y eut même, dit-on, en basse note, un petit nombre de sifflets. Vers midi et demi, les hérauts d'armes annoncèrent l'arrivée du Roi. Toute la salle se leva et les cris de *Vive le Roi!* éclatèrent avec enthousiasme. Louis XVI ayant pris place sous le dais, invita la Reine à s'asseoir, mais elle s'y refusa par une profonde révérence et écouta debout, comme toute l'assemblée, la lecture du discours royal. Le Roi le lut aussi debout et découvert. Il l'avait composé lui-même et substitué au projet rédigé selon l'usage par le garde des sceaux, mais non pas toutefois sans avoir demandé à celui-ci, avec quelque embarras, la permission de commettre cette escapade. M. de Barentin, profondément ému de cette excessive bonté, avouait même, dans l'intimité, que le projet du Roi était fort supérieur au sien [1]. La lecture faite d'un ton excellent, avec beaucoup de fermeté et de dignité, fut interrompue par des acclamations et des marques d'affection si vives qu'un Américain de distinction, Gouverneur Morris, présent à la séance, en fut ému jusqu'aux larmes. Le discours était conçu en ces termes :

« Messieurs, ce jour que mon cœur attendait depuis longtemps est enfin arrivé, et je me vois entouré des représentants de la nation à laquelle je me fais gloire de commander.

« Un long intervalle s'était écoulé depuis la dernière tenue des États généraux ; et quoique la convocation de ces assemblées parût être tombée en désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un usage dont le royaume peut tirer une nouvelle force, et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur.

« La dette de l'État, déjà immense à mon avènement au trône, s'est encore accrue sous mon règne : une guerre dispendieuse, mais honorable, en a été la cause ; l'augmentation des impôts en a été la suite nécessaire et a rendu plus sensible leur inégale répartition.

« Une inquiétude générale, un désir exagéré d'innovations, se sont emparés des esprits, et finiraient par égarer totalement les opinions,

[1] Cf. la notice consacrée à M. de Barentin dans la *Biographie universelle* de Michaud.

si on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'avis sages et modérés.

« C'est dans cette confiance, Messieurs, que je vous ai rassemblés, et je vois avec sensibilité qu'elle a déjà été justifiée par les dispositions que les deux premiers ordres ont montrées à renoncer à leurs privilèges pécuniaires. L'espérance que j'ai conçue de voir tous les ordres, réunis de sentiments, concourir avec moi au bien général de l'État, ne sera point trompée.

« J'ai déjà ordonné dans les dépenses des retranchements considérables. Vous me présenterez encore à cet égard des idées que je recevrai avec empressement ; mais, malgré la ressource que peut offrir l'économie la plus sévère, je crains, Messieurs, de ne pouvoir pas soulager mes sujets aussi promptement que je le désirerais. Je ferai mettre sous vos yeux la situation exacte des finances, et quand vous l'aurez examinée, je suis assuré d'avance que vous me proposerez les moyens les plus efficaces pour y établir un ordre permanent et affermir le crédit public. Ce grand et salutaire ouvrage, qui assurera le bonheur du royaume au-dedans et sa considération au-dehors, vous occupera essentiellement.

« Les esprits sont dans l'agitation ; mais une assemblée des représentants de la nation n'écoutera sans doute que les conseils de la sagesse et de la prudence. Vous aurez jugé vous-mêmes, Messieurs, qu'on s'en est écarté dans plusieurs occasions récentes ; mais l'esprit dominant de vos délibérations répondra aux véritables sentiments d'une nation généreuse, et dont l'amour pour ses rois a toujours fait le caractère distinctif : j'éloignerai tout autre souvenir.

« Je connais l'autorité et la puissance d'un roi juste au milieu d'un peuple fidèle et attaché aux principes de la monarchie : ils ont fait l'éclat et la gloire de la France ; je dois en être le soutien et je le serai constamment.

« Mais tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentiments.

« Puisse, Messieurs, un heureux accord régner dans cette assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume ! C'est le souhait de mon cœur, c'est le plus ardent de mes vœux, c'est enfin le prix que j'attends de la droiture de mes intentions et de mon amour pour mes peuples.

« Mon garde des sceaux va vous expliquer plus amplement mes intentions et j'ai ordonné au directeur général des finances de vous en exposer l'état. »

Le Roi s'assit alors et se couvrit. Selon le privilège que leur conférait l'étiquette traditionnelle, les gentilshommes l'imitèrent. Aussitôt, contrairement aux anciens usages, un certain nombre de députés du tiers-état firent de même. D'autres protestèrent. On entendait dans le fond de la salle s'échanger les interpellations : *Couvrez-vous ! — Découvrez-vous !* Par un trait de spirituelle bonhomie, Louis XVI mit fin à cet incident. Il se découvrit de nouveau et tout le monde suivit son exemple.

La forme simple et digne du discours, les sentiments à la fois royaux et paternels qui y étaient exprimés justifiaient les applaudissements dont il fut couvert. Mais il est permis de penser qu'un autre langage, en cette circonstance, eût mérité plus encore l'approbation, au moins des hommes réfléchis. D'une part, en effet, le Roi semblait disposé à resserrer dans les réformes financières et l'établissement d'un budget en équilibre la tâche des États généraux et, d'autre part, il maintenait ouverte devant leurs yeux une perspective indéfinie d'améliorations fondées sur sa disposition à faire abandon au bien public d'une portion, qui restait indéterminée, du pouvoir monarchique tel qu'il s'exerçait depuis Louis XIV. Il n'est pas douteux que l'exposé d'un programme précis de réformes et de gouvernement aurait été préférable. La tâche de le formuler put, il est vrai, paraître au premier abord confiée par le Roi à son garde des sceaux. Mais le discours de M. de Barentin ne fut, en réalité, qu'une stérile et creuse amplification de rhétorique, un vague tissu de lieux communs, orné de dissertations historiques plus ou moins exactes, et d'où il n'y avait rien à conclure, sinon que le gouvernement, n'ayant aucune vue précise, attendrait l'impulsion des États, au lieu de la leur donner. Néanmoins, il espérait qu'ils seraient bien sages et qu'en dehors de l'impôt, ils se plairaient surtout à s'occuper de la procédure civile, pour la simplifier, et de la législation criminelle « pour mieux proportionner les peines aux délits, et trouver dans la honte du coupable un frein plus sûr, plus décisif que le châtiment. » Bien loin d'ailleurs d'élever devant les députés de la nation aucune barrière infranchissable, l'organe attitré des intentions du souverain les invitait solennellement à mettre au jour toutes les idées qui leur passeraient par la tête. « Pour ne point anticiper sur les objets de discussion qui partageront les moments consacrés à vos assemblées, il me suffira de vous dire que vous n'imaginerez pas un projet utile, que

vous n'aurez pas une idée tendant au bonheur général, que Sa Majesté n'ait déjà conçus, ou dont elle ne désire fermement l'exécution... Sa Majesté recevra avec intérêt, elle examinera avec l'attention la plus sérieuse, tout ce qui pourra concerner la tranquillité intérieure du royaume, la gloire du monarque et le bonheur de ses sujets. »

Le discours de M. de Barentin ne produisit pas grand effet, d'autant plus que la faible voix du garde des sceaux en laissa perdre une bonne partie. Necker, qui prit la parole après lui, avait eu soin, quoique mieux doué à cet égard, de se prémunir contre un inconvénient de ce genre. Il s'était assuré la collaboration de M. Broussonnet, secrétaire de la Société royale d'agriculture, dont il avait remarqué, à une séance de cette société, la voix puissante. Après avoir lu lui-même les premières pages de son manuscrit, il le remit à son suppléant pour continuer la lecture, Le manuscrit était terriblement volumineux et la lecture, qui dura près de trois heures, remplit l'assistance de fatigue et d'ennui, malgré les préventions, favorables à Necker, de l'immense majorité de ses auditeurs. C'est en vain qu'il reprit le discours des mains de M. Broussonnet, et essaya, par un débit plus vif et plus personnel, de reconquérir son auditoire. Sa popularité reçut un grand coup de cet échec oratoire, présage menaçant d'un prochain échec politique.

A s'en tenir aux termes de l'annonce faite par le Roi, le discours de Necker devait être seulement un exposé de la situation des finances. Mais Louis XVI, qui l'avait lu et examiné avec un soin consciencieux et qui l'avait, pour le fonds, approuvé tout en indiquant quelques corrections de détail, Louis XVI lui-même savait très bien que les questions politiques y tenaient une place importante, et c'est de Necker, en effet, comme du vrai chef du ministère, que l'on attendait l'exposé des vues du gouvernement. Les finances, toutefois, occupaient la part principale dans cette interminable conférence, qui avait revêtu le caractère d'un haut enseignement technique, économique et moral. En matière budgétaire, M. Necker, dans cette leçon d'ouverture, n'avait épargné à ses disciples (tels étaient à ses yeux les députés des trois ordres) aucun détail nécessaire, utile ou même inutile à leur instruction. C'est ainsi qu'il leur apprit, entre autres particularités de nature à les saisir, que le tabac se

vendant rapé dans toute la France, cette méthode en avait beaucoup augmenté la ferme. Quand il vint enfin à la partie politique, il disputa au contraire à M. de Barentin le prix d'emphase et de rhétorique banale, qui pouvait paraître bien justement acquis au garde des sceaux. Il ouvrit devant les États avec une effrayante largeur le champ illimité des chimères et leur montra de nouveau, de la façon la plus évidente, que le gouvernement attendait d'eux une impulsion qu'il se réservait, il est vrai, de ne pas suivre. « On aime à le dire, on aime à le penser, ils doivent servir à tout, ces États généraux; ils doivent appartenir au temps présent et au temps à venir, ils doivent, pour ainsi dire, observer et suivre les principes et les traces du bonheur national dans toutes ses ramifications; ils doivent, après avoir bien connu les principes de ce bonheur, s'appliquer à la recherche des moyens qui peuvent l'effectuer et le rendre solide. Un vaste champ est encore en friche; mais partout il promet des fruits salutaires... Le Roi, Messieurs, éclairé par de longues traverses, par ces événements précipités qui doublent en quelque manière les années de l'expérience, aime plus que jamais la raison et en est un bon juge. Ainsi, lorsque les premières fluctuations, inséparables d'une réunion nombreuse, seront arrêtées, lorsque l'esprit dominant de cette assemblée sera dégagé des nuages qui pourraient d'abord l'obscurcir, enfin lorsqu'il en sera temps, Sa Majesté appréciera justement le caractère de vos délibérations; et s'il est tel qu'elle l'espère, s'il est tel qu'elle a droit de l'attendre, s'il est tel enfin que la plus saine partie de la nation le souhaite et le demande, le Roi secondera vos vœux et vos travaux; il mettra sa gloire à les couronner; et l'esprit du meilleur des princes se mêlant pour ainsi dire à celui qui inspirera la plus fidèle des nations, on verra naître de cet accord le plus grand des biens et la plus solide des puissances. »

Une question capitale préoccupait en ce moment tous les esprits, celle du vote par tête ou par ordre. M. de Barentin l'avait effleurée dans une phrase de son discours, où il disait *oui* et *non*. Necker ici sortit du vague et donna aux députés de très bons conseils. Il signala au tiers-état les dangers qui résulteraient pour l'œuvre commune d'exigences absolues, immédiates et obstinées de sa part. Il invita les deux premiers ordres à commencer leurs opérations propres par la renonciation for-

melle et solennelle à leur privilèges pécuniaires, ce qui déblaierait le terrain, faciliterait leur accord avec le troisième ordre et pourrait ainsi amener l'adoption d'un bon système mixte de délibération et de vote. Ce plan politique était très sage, mais, eu égard aux prétentions rivales, il l'était trop. Les conseils de Necker, empreints d'un optimisme un peu ridicule, n'avaient d'ailleurs d'autre sanction que la menace voilée qui y était jointe, d'une intervention plus directe de la puissance souveraine, au cas où les États négligeraient ces bons avis. Sauf peut-être dans le clergé, l'immense majorité de ceux auxquels ils s'adressaient sortit de la séance royale, ou revint le lendemain avec l'intention bien arrêtée de ne pas les suivre. L'effet de cette séance, qui pouvait être décisive pour la conciliation des institutions traditionnelles avec les réformes à accomplir et pour l'alliance de l'autorité royale, maintenue et affermie, avec une sage liberté, l'effet de cette séance fut déplorable. Le Roi personnellement n'y perdit encore rien, grâce à son discours. Mais la Royauté, enchaînée, pour ainsi dire, à la remorque des États, en sortit à demi découronnée.

Un incident caractéristique mit en pleine lumière, dès les jours suivants, la faiblesse du pouvoir et l'incohérence de ses vues. Depuis le commencement de la période électorale et même bien antérieurement, on avait laissé dormir avec la dernière imprudence les sévérités pénales et les prohibitions administratives des lois et des règlements en matière de presse. Une liberté allant jusqu'à la licence extrême avait été accordée par le fait aux publications politiques, dont la forme était alors encore celle de la brochure plutôt que celle du journal. Mirabeau, plus avide que jamais d'influence et d'argent, entrevit, à ce double point de vue, avec la justesse ordinaire de son coup d'œil, le profit à tirer du journalisme, au moyen du compte rendu et de l'appréciation critique des séances de l'Assemblée sur laquelle toute la France avait les yeux fixés. Dès le 4 mai, sans autre formalité, il fit paraître le premier numéro du *Journal des États généraux*. Un second numéro, publié le lendemain 5 mai, renfermait le compte rendu de la séance royale et notamment une appréciation du discours de Necker, dont celui-ci ne fut aucunement satisfait. Le 6 mai parut un arrêt du Conseil interdisant la publication des écrits périodiques imprimés sans autorisation et maintenant les

règlements en vigueur jusqu'au moment où des modifications y seraient apportées sur les observations présentées au Roi par les États. Le 7, un nouvel arrêt prononça la suppression du journal de Mirabeau en le qualifiant d'écrit « aussi condamnable au fond qu'il est répréhensible en la forme. » Le résultat de ces mesures fut celui-ci : l'assemblée des électeurs du tiers-état de Paris, en train de rédiger ses cahiers, car les élections n'étaient pas encore achevées dans la capitale, vota à l'unanimité et publia une protestation contre les arrêts du Conseil, à laquelle adhéra l'assemblée de la noblesse parisienne. Mirabeau remplaça le journal supprimé par une publication analogue, intitulée : *Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants*, et, se sentant soutenu par le sentiment qui prévalait aux États, même dans les deux premiers ordres, il la continua malgré une saisie pratiquée par la police. Le Parlement de Paris refusa d'entamer une procédure. Le 19 mai, une lettre du directeur général de la librairie annonça, en essayant de la dissimuler, la capitulation du gouvernement. Le compte rendu de ce qui passait aux États était permis à toutes les feuilles périodiques et à tous les journaux autorisés, à condition, toutefois, qu'on ne l'accompagnât d'aucune réflexion ni d'aucun commentaire. En conséquence, à partir de cette date, on vit paraître un nombre, de jour en jour croissant, de journaux politiques dépourvus de toute autorisation, et dont les réflexions et les commentaires ne contribuèrent pas peu à incendier les cervelles.

## II

« L'intention du Roi, avait dit M. de Barentin en terminant son discours, est que vous vous assembliez dès demain, à l'effet de procéder à la vérification de vos pouvoirs, et de terminer le plus promptement qu'il vous sera possible, afin de vous occuper des objets importants que Sa Majesté vous a indiqués. » En conséquence, le 6 mai, dans la matinée, les États se réunirent. Des chambres particulières avaient été préparées pour les réunions séparées du clergé et de la noblesse. La grande salle avait été laissée au tiers-état pour ses réunions propres. Elle devait aussi servir aux séances communes, en cas de réunion des trois ordres.

Ce fait, en soi, n'avait rien d'extraordinaire. C'est ainsi qu'aux États de Bretagne, la salle commune servait de chambre particulière, non au tiers-état, mais à la noblesse. Mais, dans les circonstances, et étant données les prétentions connues du tiers et les mandats contenus dans ses cahiers, c'était une réelle imprudence. On assure que les ministres s'en étaient préoccupés, mais qu'ils avaient reculé devant des difficultés d'ordre matériel. La préoccupation revint quand on vit le parti que tirait le tiers de la disposition adoptée. Necker eut alors une idée : c'était de supposer un accident d'éboulement de terre, d'enfoncement des caves de l'hôtel, ou de faire écrouler pendant la nuit la charpente de la grande salle, pour déplacer et installer séparément les trois ordres. Malouet, auquel il fit part de ce beau projet, l'en détourna avec grande raison. Puisque la faute était commise, Necker aurait mieux fait de se préoccuper de n'en point laisser commettre une autre, dont les conséquences furent très graves. On s'habitua, pour les réunions du tiers qui suivirent la séance royale, à livrer à peu près indifféremment l'accès de la salle aux personnes qui se présentaient. Or, la disposition des gradins placés dans les bas-côtés était telle qu'aucun obstacle sérieux ne séparait les spectateurs des députés assis dans la nef centrale. Une enjambée suffisait pour passer d'un endroit à l'autre. Cette facilité fut mise à profit. Une foule d'intrus se glissaient parmi les députés et venaient prendre part aux délibérations ou, du moins, influer sur elles. La pression du public, d'un public de hasard, ou, pis encore, d'un public recruté par les meneurs du dedans et du dehors, est l'un des traits caractéristiques des assemblées de la Révolution. Elle date du premier jour des États généraux et elle persista quand on eut remédié au vice de la disposition matérielle de la salle des Menus. On le fit, mais seulement à la fin du mois de juin, en reportant les gradins des bas-côtés dans l'intérieur de la nef, en les adossant aux colonnes séparatives et en y faisant asseoir les députés à la place des assistants, auxquels on ne laissa plus que les tribunes de l'étage supérieur.

La disposition primitive, bonne pour une séance d'apparat, était des plus incommodes pour les séances ordinaires. Aussi, les premières délibérations du tiers-état eurent-elles lieu dans une forme très confuse. Mais, en revanche, pour le fonds des

choses, les députés de cet ordre suivirent une ligne arrêtée d'avance et qui pourrait bien avoir été calquée sur la conduite récente du tiers-état de Bretagne. Dès leur première réunion, ils se montrèrent décidés à subordonner leur concours politique et financier à la condition *sine qua non* de la réunion immédiate des trois ordres en une seule assemblée, et afin de créer un précédent à cet égard, ils résolurent d'exiger la vérification commune des pouvoirs, comme une chose de droit. Le meilleur moyen de faire prévaloir ce système leur parût être une attitude d'inertie ou, comme on dirait aujourd'hui, d'*obstruction*, fortement recommandée par Mirabeau. Pour mieux marquer leur intention de ne se point constituer en chambre particulière, ils ne nommèrent pas de président, ne formèrent pas de bureau et refusèrent même d'ouvrir les lettres portant l'adresse : *au tiers-état assemblé*. Un doyen, qui fut d'abord le membre le plus âgé, assisté d'un secrétaire et de quelques assesseurs, dirigea, comme il put, les premiers débats. Le même jour, la chambre de la noblesse prit, de son côté, une décision non moins tranchée dans le sens contraire. A la majorité de 180 voix contre 47, elle décida que les pouvoirs de ses membres seraient vérifiés séparément. La chambre du clergé se montra hésitante et partagée. Le principe de la vérification séparée n'y fut adopté que par 133 voix contre 114, et cette résolution fut formulée en des termes qui laissaient la porte ouverte à des négociations. Considéré en lui-même, le principe posé par le tiers ne paraît pas soutenable. Des conditions et des règles différentes avaient présidé aux élections de chacun des trois ordres. Il était juste que chacun d'eux demeurât juge de l'application qui en avait été faite et que les deux autres s'en remissent à lui du jugement à porter sur les constestations. Cela, sans doute, n'aurait point fait de difficulté en temps ordinaire. Mais, sous la question des pouvoirs, ce qui dès lors s'agitait en réalité, c'était la question de la délibération, commune ou séparée, du vote par ordre ou par tête, et par suite les esprits s'attachaient au résultat à obtenir et non à l'équitable appréciation du point en litige.

Déterminé à ne rien céder au fond, le tiers-état, sous l'influence de ses chefs les plus modérés, qui avaient encore la prépondérance, résolut de se donner, par des ménagements de forme, l'apparence et le bénéfice de sentiments respectueux et

conciliants. Grâce à l'appui de Mounier, une motion présentée par Malouet fut adoptée dans la séance du 7 mai. Une députation de douze membres fut envoyée aux deux premiers ordres pour les inviter à venir se réunir aux communes pour la vérification générale des pouvoirs et les assurer que celles-ci attendraient que cette réunion fût opérée avant de se livrer à aucun travail. Le clergé répondit, avec une grande sagesse, à cette invitation, en suspendant la vérification séparée de ses pouvoirs et en proposant à la noblesse et au tiers de nommer des commissaires qui, réunis avec ceux qu'il désignerait lui-même, examineraient la question afin d'arriver à un accord. La noblesse, au contraire, accentua son attitude. Dans sa séance du 11 mai, comme un grand nombre de pouvoirs se trouvaient déjà vérifiés par la commission qu'elle avait chargée de ce soin, elle se déclara légalement et suffisamment constituée. Toutefois, elle ne rejeta point la proposition faite par le clergé et, sans revenir sur le vote de la veille, elle décida, le 12 mai, de nommer des commissaires chargés de conférer avec ceux des deux autres ordres. Après une discussion qui occupa plusieurs séances, le tiers-état adopta, le 18 mai, une motion présentée par Rabant-Saint-Etienne pour l'acceptation de la proposition du clergé et, le 19, il élut ses commissaires. Les conférences entre les trois ordres commencèrent le samedi 23 mai.

Le clergé seul y apportait des dispositions conciliantes. La noblesse et le tiers étaient résolus d'avance à ne se point départir de leurs dispositions respectives. L'archevêque d'Arles, au nom du clergé, le duc de Luxembourg, au nom de la noblesse, commencèrent par affirmer de nouveau l'intention des deux premiers ordres de renoncer à leurs exemptions en matière d'impôts. Target répondit, au nom du tiers, que les communes étaient animées du même esprit de concorde, puis il rappela que l'objet de la conférence se réduisait à la question de la vérification des pouvoirs. Le débat s'engagea sur ce point entre les commissaires de la noblesse et ceux du tiers, devant les membres du clergé, qui déclarèrent n'avoir point d'opinion préconçue, et demeurèrent auditeurs silencieux des arguments produits des deux parts.

La valeur des précédents historiques invoqués par la noblesse n'était pas sérieusement contestable. Aussi, le tiers-état insistait-il surtout sur les principes de la raison et de la justice, bien que,

dans le cas présent, ces principes ne concluassent, selon nous, aucunement en sa faveur. La discussion s'étendit un moment, ce qui était à prévoir, jusqu'à la question de la délibération par ordre ou par tête. Mais les commissaires du tiers, quoiqu'ils n'ignorassent point que cette question était le vrai motif de la dissidence actuelle, eurent l'habileté de l'écarter, en invoquant les termes formels des instructions qu'ils avaient reçues. Dès lors le débat ne cessa plus de tourner dans le même cercle ; un membre du clergé proposa inutilement un plan de conciliation, et comme il devint évident pour tous que les conférences n'aboutiraient point, les commissaires, après leur seconde séance, cessèrent de se réunir.

Le 26 mai, la chambre de la noblesse commit une lourde faute. Prenant l'initiative d'une rupture formelle, elle prétendit trancher définitivement, à elle seule, la question débattue et adopta l'arrêté suivant : « Il est convenu que, pour cette tenue d'États, les pouvoirs seront vérifiés séparément, et que l'examen des avantages ou des inconvénients qui pourraient exister dans la forme actuelle sera remis à l'époque où les trois ordres s'occuperont des formes à observer pour l'organisation des prochains États généraux. » Le lendemain 27, le tiers-état, sur la proposition d'un député du Dauphiné, vivement appuyée par Mirabeau, décida l'envoi d'une députation solennelle au clergé seul. A la tête de cette députation, Target prononça ces paroles sonores : « Messieurs les députés des communes invitent Messieurs du clergé, au nom du Dieu de paix et dans l'intérêt national, à se réunir avec eux dans la salle commune, pour aviser aux moyens d'opérer la concorde, si nécessaire en ce moment au salut de la chose publique. » Cette démarche, habilement calculée, fit un grand effet. La majorité du clergé penchait vers le tiers. Plusieurs curés proposèrent de décider sur-le-champ par acclamation qu'on se rendrait à la salle commune. Le cardinal de la Rochefoucauld, appuyé de la plupart des évêques, réussit à tempérer cet élan irréfléchi. L'invitation du tiers donna lieu alors à une délibération qui se prolongea durant trois heures, et dont la suite fut remise au lendemain. Mais il paraissait très probable que l'issue en serait conforme aux désirs du tiers-état, et dès lors il était permis de prévoir que celui-ci emporterait définitivement la balance. Or, la majorité des membres du haut clergé, non pas seulement dans un intérêt politique, mais aussi

dans l'intérêt sacré de la foi religieuse, ne voyaient qu'avec une crainte fort raisonnable la décision des questions vitales prête à être remise aux théoriciens et aux légistes du tiers, imbus des idées *philosophiques* du siècle. Les prélats les plus écoutés à la cour firent une démarche auprès de Louis XVI et obtinrent de lui qu'il interviendrait pour que l'accord entre les trois ordres se fît dans des conditions plus rassurantes. Ils l'obtinrent d'autant plus facilement que Necker, que les exigences du tiers commençaient à inquiéter, crut le moment venu d'exercer enfin le haut arbitrage qu'il avait toujours espéré de voir déférer à sa sagesse. Mais cette intervention de la Couronne, outre l'inconvénient d'avoir été manifestement provoquée, eut tous les caractères de l'indécision et de la faiblesse. Le Roi se contenta d'exprimer, par une lettre officielle, le désir que les conférences par commissaires fussent reprises en présence du garde des sceaux et de commissaires royaux, « afin d'être informé ponctuellement des ouvertures de conciliation qui seront faites, et de pouvoir contribuer directement à une harmonie si désirable et si instante. »

Le clergé décida d'acquiescer au vœu du Roi. La noblesse mit le comble à ses précédentes maladresses. Comme il arrive assez ordinairement aux assemblées, elle se laissait diriger par ses membres les plus exaltés, et il s'était créé dans son sein une atmosphère d'ardeur et d'enthousiasme pour ses droits antiques tout à fait disproportionnée avec ses forces réelles et avec les circonstances extérieures. Les gentilshommes de province, qui composaient l'immense majorité des députés du second ordre, privés depuis des siècles de toute influence politique, apportaient une fougue intempérante à saisir l'occasion qui s'offrait à eux de jouer de nouveau un rôle dans les institutions du pays, et un acharnement extrême à défendre contre les intentions présumées du tiers leur situation et leurs espérances. L'honneur et le patriotisme leur imposaient, selon eux, l'intransigeance sur les points où leurs mandats leur enjoignaient de résister. Le meilleur représentant de ces gentilshommes, aussi avides d'ailleurs d'institutions libérales que résolus à maintenir l'aristocratie traditionnelle, c'était le loyal et généreux Cazalès, capitaine de dragons, fils d'un conseiller au parlement de Toulouse, député de la noblesse de Languedoc. Son beau talent oratoire lui avait assuré dès les premiers jours une grande autorité et il était déjà l'un des

chefs reconnus de la noblesse aux États. A côté de lui, et dans le même sens, se déployait l'extravagance passionnée du conseiller D'Esprémesnil, député de la noblesse de Paris, aussi enragé dans la lutte contre le tiers qu'il l'avait été durant les années précédentes dans la lutte du Parlement contre le ministère et contre la cour. Vivement appuyé par l'un et par l'autre, le marquis de Bouthillier fit adopter à son ordre la motion suivante, par où la noblesse brûlait, pour ainsi dire, ses vaisseaux, pour mieux narguer la tempête : « L'ordre de la noblesse, considérant que dans le moment actuel il est de son devoir de se rallier à la constitution et de donner l'exemple de la fermeté, comme il a donné la preuve de son désintéressement, déclare que la délibération par ordre et la faculté d'empêcher (c'est-à-dire le *veto*), qui appartient divisément à chacun d'eux, sont constitutives de la monarchie, et qu'il professera constamment ces principes conservateurs du trône et de la monarchie. » Cette motion fut votée par 197 voix contre 44. Mais la minorité, à la tête de laquelle se plaça le duc d'Orléans, protesta vivement. Après avoir, comme elle le pensait, mis à l'abri ses droits et ses principes, la chambre de la noblesse accepta que ses commissaires se rendissent à l'invitation du Roi. Elle avait fait beau jeu au tiers. Celui-ci sut en profiter. Écartant l'opinion extrême de ceux de ses membres qui l'engageaient à repousser la reprise des conférences, il adopta la conduite très politique que lui conseillait Mirabeau, dont le génie dominait de jour en jour davantage la juste suspicion dont il avait d'abord été l'objet. Mirabeau, tout en qualifiant l'invitation royale de « piège ourdi de la main des druides, » soutint que l'on ne pouvait se dispenser de s'y rendre, mais qu'il fallait en même temps exprimer au Roi, dans une adresse « pleine d'amour », les vrais sentiments des communes, soi-disant calomniées auprès du trône. Le texte de l'adresse qui fut votée montre quel était encore, malgré tout, le prestige de la Royauté sur les représentants de la bourgeoisie française, et quel parti en aurait pu tirer un homme d'État de génie [1].

[1] « Sire, vos fidèles communes n'oublieront jamais ce qu'elles doivent à leur Roi : jamais elles n'oublieront cette alliance naturelle du trône et du peuple contre les diverses aristocraties, dont le pouvoir ne saurait s'établir que sur la ruine de l'autorité royale et de la félicité publique. — Le peuple

Les conférences furent reprises le 30 mai, à l'hôtel de la chancellerie, sous la présidence de M. de Barentin, en présence des commissaires royaux, parmi lesquels figurait Necker. Trois jours durant, les commissaires de la noblesse et ceux du tiers ressassèrent les arguments déjà présentés; discussion plusieurs fois interrompue par de fastidieuses pointilleries sur le procès-verbal à rédiger et sur la qualité de *Communes* prise par le tiers-état et que lui contestait la noblesse. Enfin, le 4 juin, Necker présenta au nom du ministère le projet suivant de conciliation : « Les trois ordres, par un acte de confiance libre et volontaire, s'en rapporteront les uns aux autres pour la vérification des pouvoirs sur lesquels aucune difficulté ne s'élèvera, et ils se communiqueront leurs actes de vérification pour en faire un examen rapide. Ils conviendront de plus que les contestations, s'il en survenait, seraient portées à l'examen d'une commission composée des trois ordres ; — que ces commissaires se réuniraient à une opinion ; — que cette opinion serait portée aux chambres respectives; — que, si elle y était adoptée, tout serait terminé; — que si, au contraire, les décisions des ordres étaient en opposition sur cet objet ; que, si encore elles ne paraissaient pas susceptibles de conciliation, l'affaire serait portée au Roi, qui rendrait un jugement final. »

Ce système un peu compliqué, moins pourtant qu'il ne paraît au premier abord, à cause du petit nombre des contestations probables, avait l'avantage de présenter un moyen honorable et légal de sortir de l'impasse où les prétentions contraires de la noblesse et du tiers avaient engagé les États. Il heurtait, il est

français, qui se fit la gloire, dans tous les temps, de chérir ses rois, sera prêt à verser son sang et à prodiguer ses biens pour soutenir les vrais principes de la monarchie. — Dès le premier instant où les instructions que ses députés ont reçues leur permettront de porter un vœu national, vous jugerez, Sire, si les représentants de vos communes ne seront pas les plus empressés de vos sujets à maintenir les droits, l'honneur et la dignité du trône, à consolider les engagements publics, et à rétablir le crédit de la nation. — Vous reconnaîtrez aussi qu'ils ne seront pas moins justes envers leurs concitoyens de toutes les classes que dévoués à Votre Majesté. » — La conduite ultérieure de ceux qui adoptèrent cette adresse montre suffisamment ce qu'il y avait de fallacieux dans ces belles paroles. Elles n'étaient pourtant pas encore, à ce moment, tout à fait mensongères. Elles indiquaient en tout cas un sentiment persistant de respect et même de crainte dont un gouvernement mieux mené aurait pu, sans en abuser dans aucun sens, faire un excellent usage pour le salut du pays.

vrai, les prétentions absolues du tiers, mais il était douteux encore que celui-ci osât, sur une question toute préliminaire, engager une lutte directe à la fois contre les deux premiers ordres et contre l'autorité royale exerçant si modérément son arbitrage. Le clergé adhéra sans hésiter au projet de Necker. Après quelque hésitation, la noblesse reprit avec un déplorable entrain la série de ses maladresses. Elle n'adopta le système du ministre qu'avec des modifications et des restrictions que le tiers-état s'empressa de considérer comme un refus. Pour lui laisser le temps de commettre cette nouvelle faute et s'en assurer le bénéfice, il avait remis la délibération sur ce projet après la clôture des conférences, sous prétexte que c'était le seul moyen de permettre à ses commissaires d'achever de présenter leurs observations en réponse à l'exposé des arguments de leurs adversaires. Dans les dernières réunions tenues à la chancellerie, il ne fut, pour ainsi dire, pas question du plan de conciliation. Necker lui-même le laissa tomber.

## III

L'influence personnelle du Roi, qui aurait pu être si grande sur le tiers-état, et beaucoup fortifier l'action du gouvernement, allait diminuant tous les jours. Le défaut d'initiative, propre au caractère de Louis XVI, fut encore augmenté, dans ces jours décisifs, par deux causes profondément regrettables : la manie déjà signalée des formalités et des distinctions d'étiquette, qui accumula les obstacles et les lenteurs au sujet des rapports directs à établir entre la personne royale et le bureau provisoire des communes, et dont s'irrita au plus haut point la vanité bourgeoise des représentants du tiers ; en second lieu, la maladie et la mort du jeune dauphin, qui accrurent encore ces obstacles et ces lenteurs, et eurent en outre pour résultat de jeter Louis XVI, dont le cœur fut déchiré, dans une torpeur douloureuse durant laquelle les sentiments du père obscurcirent un peu dans son âme la claire notion des exigences de son cruel métier de roi. Il fut profondément blessé de l'insistance que mit le doyen des communes à lui présenter en personne, à la tête d'une députation de vingt membres, l'adresse votée le 29 mai.

Il consentit pourtant le 6 juin, le surlendemain de la mort de son fils, à recevoir la députation du tiers, mais il ne put s'empêcher, devant son entourage le plus intime, de laisser échapper cette plainte : « Il n'y a donc pas de pères dans l'assemblée du tiers-état ! »

Le doyen qui accomplit auprès de Louis XVI, sur l'ordre exprès des communes, ce rôle fâcheux de trouble-douleur, était Bailly, député de Paris, qui venait d'être placé, le 3 juin, à la tête de son ordre. Sans se départir de son attitude systématique d'assemblée non constituée, le tiers-état avait peu à peu amélioré son règlement provisoire et le mode de ses délibérations, et, sous le nom de doyen, Bailly n'allait pas tarder à prendre l'importance d'un véritable président.

Jean-Sylvain Bailly était né, le 15 septembre 1736, dans une demeure royale. Son père, Jacques Bailly, en sa qualité de garde des tableaux du Roi, était, en effet, logé aux galeries du Louvre. Jean-Sylvain ne fit point d'études classiques. On le destinait à la peinture. Toutefois, il ne devint même pas, comme son père, un artiste médiocre. Il ne sut jamais manier ni le pinceau ni le crayon. Cela ne l'empêcha pas d'obtenir, à son tour, la charge de garde des tableaux, qui était depuis cent cinquante ans dans sa famille. La continuation de cette faveur parut assez justifiée par l'opinion promptement répandue et très facilement admise, que le nouveau garde possédait, comme disent ses biographes, « la théorie générale des arts » et qu'il était même un excellent « peintre théoricien. » Son ambition toutefois aspirait à mieux qu'à parler « bien et pertinemment » des tableaux du Louvre. Il s'était cru d'abord une vocation de poète, dont l'éveil se manifesta par deux tragédies, auxquelles un comédien, nommé Lanoue, lui conseilla de borner sa carrière dramatique. Il eut la sagesse de se rendre à ce bon avis, et tout en conservant le goût de la versification et l'habitude de rimer avec lourdeur des poésies légères, il tourna son activité vers un autre champ. Il se trouvait avoir pour les mathématiques de réelles et belles aptitudes, que cultiva le savant abbé de la Caille, qui se fit son protecteur. A l'âge de vingt-sept ans, il s'était acquis déjà, par ses calculs astronomiques, une suffisante renommée pour être élu membre de l'Académie des sciences. Sur le conseil de D'Alembert, qui lui fit entrevoir la succession de Fouchy, secrétaire perpétuel de cette académie, il se mit à cultiver le genre des

*éloges* et prit part, plusieurs fois, aux concours de l'Académie française, où il n'obtint jamais que des accessits. La place de Fouchy lui échappa d'ailleurs, d'Alembert s'étant empressé d'y faire élire son ami Condorcet. Mais ses travaux littéraires, quoique remarquablement médiocres et remplis, selon l'expression du même Condorcet, « de toutes les beautés qu'il faut éviter en écrivant, » n'en firent pas moins peu à peu à Bailly, d'accessit en accessit, une renommée d'écrivain, qu'affermit à plus juste titre la publication de son *Histoire de l'astronomie ancienne et moderne*. Toutefois, tant que vécut d'Alembert, qui avait la méchanceté tenace, sa candidature à l'Académie française fut impitoyablement repoussée. Mais d'Alembert étant mort, la porte enfin s'ouvrit en 1783, et Bailly put s'asseoir dans le fauteuil du comte de Tressan. Il n'avait pas encore épuisé sa fortune académique. Quoiqu'il n'eût d'autres titres à être regardé comme un érudit qu'une théorie extravagante sur les Hyperboréens, qu'il présentait comme les inventeurs de toutes les sciences, « un des rêves les plus creux qu'on ait jamais eus, » disait d'Alembert, l'Académie des inscriptions et belles-lettres crut devoir l'admettre dans son sein en 1785, et dès lors il eut la joie de s'entendre appeler « M. Bailly, des trois Académies. » Il était, de plus, en excellents termes avec le ministère et fort bien vu à la cour. M. d'Angiviller, il est vrai, directeur général des bâtiments, s'était avisé tout-à-coup que la qualité de « peintre théoricien » ne suffisait pas pour un garde des tableaux du Roi et on avait retiré à Bailly cette charge, mais en lui conservant le logement au Louvre, et, sous forme de pension, les appointements entiers. Cette pension, semble-t-il, n'était pas la seule. De 1785 à 1788, M. de Breteuil, ministre de la maison du Roi, l'avait, c'est Bailly qui le dit lui-même, fait plusieurs fois honorer des faveurs royales. Il confessa loyalement devant les électeurs de Paris, en 1789, « qu'il tenait la plus grande partie de sa fortune des grâces et des pensions du gouvernement. » Bien plus, depuis 1787, il était officiellement attaché à la cour, par la charge honorifique de secrétaire du cabinet de Madame, comtesse de Provence. C'est dans cette agréable situation qu'il préparait, de concert avec ses amis, les philanthropes et les encyclopédistes, mais sans se tourmenter ni se compromettre, d'une façon très vertueuse et très platonique, l'avènement du règne de la raison et des lu-

mières. Deux rapports rédigés par lui au nom de l'Académie des sciences, l'un sur les hôpitaux (1785), l'autre sur les abattoirs (1788), lui avaient acquis de la popularité dans la capitale et avaient en même temps établi, aux yeux de la bourgeoisie parisienne, son aptitude à l'administration et aux affaires. Aux élections pour les États généraux, il fut successivement choisi, par le district des Feuillants, comme premier électeur, et par l'assemblée des électeurs, comme premier secrétaire, puis comme premier député du tiers-état de Paris. Le 3 juin, nous l'avons dit, il devint doyen des communes de France. Il fut dès lors l'un des personnages politiques les plus influents et les plus en vue. Mme Bailly, bonne et prudente ménagère, ne voyait pas sans regrets son époux enlevé ainsi aux fructueuses douceurs de la vie académique et placé brusquement sur les sommets où frappent les orages. Mais lui, plein d'une estime de sa personne et de ses qualités intellectuelles et morales, que la vanité même de Necker ne dépassait pas, ni la cime périlleuse où il se trouvait haussé par les circonstances, ni la redoutable responsabilité qui pesait sur sa tête, ne lui paraissaient supérieures à ses lumières et à sa vertu.

A mesure que décroissaient sur le tiers-état l'influence du gouvernement et celle même de la personne royale, d'autres influences naissaient ou grandissaient, qui allaient peu à peu dominer et diriger les représentants des communes. Dès le commencement de juin la force impulsive, qu'avait laissée échapper le ministère, fut saisie par une réunion connue alors sous le nom de club breton. Le cahier du tiers-état de la sénéchaussée de Saint-Brieuc contenait l'article suivant : « Les députés aux États généraux, sitôt leur arrivée à Versailles, se réuniront à leurs co-députés de Bretagne, pour se communiquer leurs cahiers et concerter ensemble les moyens à employer pour opérer sûrement le bien du royaume en général et celui de cette province en particulier. » Cette instruction fut exécutée. Les députés de Bretagne fondèrent, dans un local qu'ils louèrent avenue de Saint-Cloud, une réunion permanente sous le titre de chambre de la province de Bretagne. Les événements de l'année 1788 avaient donné un grand relief au tiers-état breton. Ses députés étaient naturellement fort considérés et fort écoutés par leurs collègues des autres provinces. Un grand nombre de ceux-ci demandèrent et obtinrent d'être admis dans la réunion, qui

prit dès lors un caractère nouveau et une importance considérable. On y discuta par avance les points à résoudre par les communes, on y prépara les motions à présenter et la conduite à suivre pour les soutenir. L'esprit dominant au club breton fut celui du tiers-état de Bretagne, c'est-à-dire une hostilité très prononcée contre la noblesse et aussi la volonté d'opérer une transformation assez radicale dans les institutions civiles, administratives et politiques de la France. Cependant, par rapport au pouvoir royal, on y était encore, du moins tout à fait à l'origine, assez timide, assez perplexe, assez disposé à se concerter avec le gouvernement. Bertrand de Moleville, l'ancien intendant de la généralité de Rennes, fut consulté par plusieurs membres du club sur la conduite à tenir. Il leur conseilla de s'entendre avec Necker et se chargea de leur servir d'intermédiaire. Mais Necker repoussa majestueusement cette ouverture au nom de la morale et des principes. Il craignait d'ailleurs vraisemblablement de se compromettre par des pourparlers de ce genre, car il sentait sa situation fortement attaquée auprès du Roi. Le club breton, d'autre part, entra, sans aucun doute, de très bonne heure en relations avec les divers cercles et associations politiques parisiens, qui avaient déjà joué un rôle actif dans la manipulation de l'opinion publique, avant et pendant les élections, et qui étaient, à divers degrés, pénétrés de l'esprit maçonnique. Il subit aussi l'influence, de jour en jour plus puissante, des foyers d'agitation révolutionnaire qui se multipliaient dans la capitale et d'où se répandait sur Paris, et de là sur Versailles, un esprit d'audace et de révolte.

Le même jour (6 juin) où la grande députation des communes fut reçue par le Roi, le clergé fit une tentative pour attirer le tiers hors du système calculé d'inertie où il s'était retranché depuis l'ouverture des États. Une députation, conduite par l'évêque de Nîmes, vint communiquer la décision prise par le premier ordre de nommer une commission pour s'occuper de la misère des peuples, vérifier les différentes causes de la cherté du pain et aviser aux remèdes les plus prompts qu'on y pourrait apporter. Il invitait les deux autres ordres à s'occuper du même objet. Cette proposition fut assez mal reçue. Le tiers finalement y répondit par la contre-invitation suivante, dont les termes furent proposés par Bailly : « Penétrés des mêmes idées

que vous, touchés jusqu'aux larmes des malheurs publics, nous vous prions, nous vous conjurons de vous réunir à nous, à l'instant même, dans la salle commune, pour aviser aux moyens de remédier à ces malheurs. »

Bien loin de se départir des prétentions émises dès sa première séance, le tiers-état allait prendre résolument l'offensive. Les conférences étant closes, la discussion s'ouvrit dans la séance du 10 juin sur le plan de Necker. Mais ce n'est pas de ce plan qu'il fut en réalité question. Conformément à une ligne de conduite arrêtée au club breton, Mirabeau demanda l'attention toute spéciale de ses collègues pour une motion qui allait être présentée par l'un des membres de la députation de Paris, récemment entré aux États. Il s'agissait de l'abbé Sieyès, célèbre par sa brochure de l'année précédente, et en qui l'on était disposé à reconnaître l'autorité de la raison même. Il prit solennellement place à côté du bureau et promulgua, au milieu d'un silence religieux, l'oracle que l'on attendait. Après avoir constaté que les restrictions de la noblesse au plan de conciliation équivalaient à un refus, il proposa d'adresser aux deux premiers ordres une dernière sommation de venir se soumettre à la vérification commune des pouvoirs, en les avertissant que l'appel général de tous les bailliages se ferait dans une heure, et que, quelle que fût l'issue de la démarche tentée auprès d'eux, il serait procédé à la vérification et donné défaut contre les non-comparants. La discussion qui suivit mit en relief le terrain perdu par le parti le plus modéré, au profit du club breton. Toutefois, la majorité des communes n'allait pas encore aussi loin que l'abbé Sieyès. La motion de celui-ci ne fut définitivement adoptée qu'à la séance du soir et avec des adoucissements. Le mot *invitation* fut substitué au mot *sommation*. Il fut décidé qu'une nouvelle adresse serait présentée au Roi pour justifier la conduite des communes. Enfin, par suite même de la prolongation de la discussion, il n'y eut plus lieu de procéder à l'appel immédiat des bailliages.

Le 11 juin était le jour de la Fête-Dieu. Le respect extérieur de la religion nationale n'avait encore souffert aucune atteinte. Il n'y eut point de séance. Le 12, l'arrêté du 10 fut communiqué au clergé et à la noblesse. La noblesse répondit qu'elle en délibérerait. Une discussion très vive s'engagea dans la chambre du clergé. Parmi les partisans de la résistance au tiers-état, on

remarqua l'abbé Maury, député du bailliage de Péronne, déjà célèbre comme prédicateur et comme écrivain. Il était né en 1746, à Valréas, dans le Comtat-Venaissin, de parents pauvres. Après de brillantes études, commencées au collège de sa ville natale, achevées au séminaire de Saint-Charles à Avignon, il vint, à l'âge de dix-neuf ans, chercher à Paris la situation brillante qu'il espérait conquérir par sa belle intelligence et sa vigueur au travail. Il cultiva d'abord le genre académique et composa des *éloges*, dont l'un, *l'éloge de Fénelon*, obtint un accessit à l'Académie française et fut goûté du public. Il reçut les ordres sacrés à Sens et, bientôt après, en 1772, fut désigné par l'Académie pour prononcer devant elle, dans la chapelle du Louvre, le panégyrique de saint Louis. Son discours obtint un très vif succès. Un panégyrique de saint Augustin, prononcé en 1775, devant l'assemblée générale du clergé de France, redoubla sa renommée. Il occupa les principales chaires de la capitale, devint l'un des prédicateurs de la cour et fut pourvu de riches bénéfices. En 1784, il fut élu membre de l'Académie française, à la place de Lefranc de Pompignan. L'abbé Maury était un orateur et un écrivain de grand mérite, mais son éloquence et ses habitudes n'avaient rien d'apostolique. Son esprit n'était pas exempt de la tendance *philosophique* de son époque, ni ses sermons des défauts à la mode, qu'il devait si justemeut censurer lui-même dans son *Essai sur l'éloquence de la chaire*. On rapporte qu'en 1781, dans l'un des sermons du carême qu'il prêcha devant le Roi, ayant touché à l'administration, à la politique, aux finances, Louis XVI, choqué de ce mélange, dit en sortant de la chapelle : « C'est dommage ! si l'abbé Maury nous avait parlé un peu de religion, il nous aurait parlé de tout. » — Il se sentait attiré vers la politique et fut, durant le ministère Brienne, l'un des principaux conseillers du garde des sceaux Lamoignon, qui se servit de sa plume pour la rédaction des préambules des fameux édits du 8 mai. Dès l'origine de la crise annoncée par la convocation des États généraux, il se détermina courageusement pour le parti de la résistance : « Il n'est que trop vrai, disait-il à Marmontel, que dans leurs spéculations ils ne se trompent guère et que, pour trouver peu d'obstacles, la faction a bien pris son temps. J'ai observé les deux partis. Ma résolution est prise de périr sur la brèche ; mais je n'en ai pas moins la triste certitude

qu'ils prendront la place d'assaut et qu'elle sera mise au pillage. » Il devait servir en vaillant et vigoureux champion, plutôt qu'en homme d'État véritable et surtout qu'en confesseur de la foi, la cause qu'il avait embrassée [1].

Le 12 au soir, on procéda dans l'assemblée du tiers-état à l'appel des bailliages, depuis la sénéchaussée d'Agen jusqu'à celle d'Hennebont. Il ne se présenta aucun député du clergé ni de la noblesse. Ceux du tiers seuls remirent leurs pouvoirs, qui furent distribués aux vingt bureaux [2] qu'avait institués l'assemblée. L'appel continua le lendemain et le surlendemain. Le 13, quand arriva le tour de la sénéchaussée du Poitou, trois curés se présentèrent et déposèrent leurs pouvoirs. Ils furent naturellement accueillis par de vifs applaudissements. Le 14, six autres ecclésiastiques, parmi lesquels Grégoire, curé d'Embermesnil en Lorraine, vinrent prendre séance dans la salle commune. La vérification des pouvoirs par les bureaux s'opéra avec le plus de célérité que l'on y put mettre et, dès le 15 juin, l'assemblée était en mesure de se constituer.

Sous quel titre allait-elle le faire ? Question capitale, dont la discussion occupa les journées du 15 et du 16, c'est-à-dire quatre séances. Sieyès, qui ouvrit le débat, proposa la dénomination d'*Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation française*, en indiquant formellement l'intention de concentrer dans cette assemblée tous les pouvoirs des États. Mirabeau proposa et soutint avec une énergie obstinée le nom d'*Assemblée des représentants du peuple*. Sous une apparence plus démagogique, sa proposition était, au fond, beaucoup plus modérée que celle de Sieyès. Tout en revendiquant, lui aussi, pour les représentants des communes, l'autorité nationale et en refusant aux deux premiers ordres tout droit de *veto* sur les résolutions à prendre, il s'abstenait pourtant d'abroger formellement la constitution traditionnelle des États. Il s'attacha surtout, en dépit de certaines violences calculées de langage, à réserver de la façon la plus catégorique les droits de la Royauté. Il s'écria même dans la séance du 15 au soir : « Je crois le *veto* du Roi tellement nécessaire que j'aimerais mieux vivre à Constantinople qu'en France

[1] Cf. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, t. IV.

[2] Le nombre en fut porté à trente après la réunion du clergé et de la noblesse au tiers-état.

s'il n'existait pas. Oui, je le déclare, je ne connaîtrais rien de plus terrible que l'aristocratie souveraine de six cents personnes qui, demain, pourraient se rendre inamovibles, après-demain héréditaires, et finiraient, comme les aristocraties de tous les pays du monde, par tout envahir. » Mais il joignit à sa motion une proposition redoutable, celle de déclarer nuls tous les impôts existants, comme n'ayant pas été légalement consentis; il invitait, il est vrai, l'assemblée à prononcer leur rétablissement immédiat, « mais seulement durant le cours de la présente session des États généraux et non au delà. »

Pour s'expliquer l'attitude complexe de Mirabeau en cette circonstance, il faut se rendre compte de sa véritable ambition, qui n'était point celle d'un tribun avant tout avide de la faveur populaire. Il ne prenait ce rôle que comme un moyen, mais son rêve était de devenir le ministre dirigeant de la Royauté renouvelée. Comme il sentait bien que le gouvernement n'était pas disposé à lui demander son concours, il n'avait pas hésité à l'offrir lui-même. Vers la fin de mai, il avait fait demander à Malouet une entrevue particulière, où il lui tint ce langage : « Monsieur, « je viens à vous sur votre réputation ; et vos opinions, qui se « rapprochent plus des miennes que vous ne pensez, déter- « minent ma démarche. Vous êtes, je le sais, un des amis sages « de la liberté, et moi aussi ; vous êtes effrayé des orages qui « s'amoncellent, je ne le suis pas moins. Il y a parmi nous plus « d'une tête ardente, plus d'un homme dangereux. Dans les deux « premiers ordres, dans l'aristocratie, tout ce qui a de l'esprit « n'a pas le sens commun ; et, parmi les sots, j'en connais plu- « sieurs capables de mettre le feu aux poudres. Il s'agit donc de « savoir si la monarchie et le monarque survivront à la tempête « qui se prépare, ou si les fautes faites et celles qu'on ne man- « quera pas encore de faire, nous engloutiront tous... » Encouragé par Malouet à lui faire connaître toute sa pensée, il poursuivit en ces termes : « Ce que j'ai à ajouter est fort simple ; je « sais que vous êtes l'ami de M. de Montmorin et de M. Necker, « qui forment à peu près tout le conseil du Roi. Je ne les aime « ni l'un ni l'autre, et je ne suppose pas qu'ils aient du goût « pour moi : mais peu importe que nous nous aimions si nous « pouvons nous entendre. Je désire donc connaître leurs inten- « tions, et je m'adresse à vous pour en obtenir une conférence. « Ils seraient bien coupables ou bien bornés, le Roi lui-même

« ne serait pas excusable, s'il prétendait réduire ces États gé-
« néraux au même terme, aux mêmes résultats qu'ont eus tous
« les autres. Cela ne se passera pas ainsi. Ils doivent avoir un
« plan d'adhésion ou d'opposition à certains principes. Si ce
« plan est raisonnable, dans le système monarchique, je m'en-
« gage à le soutenir et à employer tous mes moyens, toute mon
« influence, pour empêcher l'invasion de la démocratie qui
« s'avance sur nous... Mais ce ne sont pas des paroles vagues,
« c'est un plan arrêté que je demande, et, s'il est bon, je m'y
« dévoue. Si, au contraire, on veut nous jouer, on me trouvera
« sur la brèche. »

Malouet courut à l'instant même à la recherche de Necker, qu'il trouva chez M. de Montmorin. Quand il fit part aux deux ministres de l'ouverture de Mirabeau, il rencontra chez eux résistance et répugnance. M. de Montmorin, depuis l'affaire du manuscrit relatif à la cour de Prusse [1], méprisait profondément, et à bon droit, Mirabeau. Necker n'était pas mieux disposé, d'autant plus que l'influence croissante de Mirabeau sur le tiers commençait peut-être à lui faire ombrage. Les instances de Malouet l'emportèrent pourtant et l'entrevue fut fixée au lendemain matin. Malouet eut le tort de n'y point assister et il y eut un choc au lieu d'une entente. Lorsque Mirabeau entra chez Necker, ils se saluèrent en silence et s'observèrent un instant. « Monsieur, dit « ensuite Mirabeau, M. Malouet m'a assuré que vous aviez com-
« pris et approuvé les motifs de l'explication que je désire avoir
« avec vous. — Monsieur, répondit Necker d'un ton de supério-
« rité morale et ministérielle, M. Malouet m'a dit que vous aviez
« des *propositions* à me faire ; quelles sont-elles ? » — Mirabeau, d'autant plus irrité de cette parole du ministre qu'il sentait mieux lui-même où le bât le blessait, se leva tout en colère : « Ma proposition, répondit-il, est de vous souhaiter le bonjour ! » et il sortit sur le champ. Le même jour, arrivant à l'assemblée, il passa tout rouge à côté de Malouet, et lui dit en enjambant une des banquettes : « Votre homme est un sot, il aura de mes nouvelles. » — Il accentua dès lors son attitude dans le sens des meneurs avancés du tiers-état, mais sans renoncer pourtant au rêve qu'il caressait et qu'il ne désespérait aucunement de réali-

[1] Voyez les *Préliminaires de la Révolution*, p. 286-287.

ser malgré Necker ou contre lui. Son intelligence et son bon sens étaient d'accord avec son ambition pour l'engager à se montrer toujours, pourvu qu'on ne lui fermât point obstinément le chemin du pouvoir et des jouissances qui, pour lui, en étaient un avantage essentiel, disposé à parer les coups que l'on allait porter et qu'il allait porter lui-même à la monarchie.

Mounier, à la fois plus modéré que Mirabeau et plus entier dans le parti pris d'absorber les deux premiers ordres au sein du troisième, présenta une formule dont la longueur était un argument puissant contre elle : *Assemblée légitime des représentants de la majeure partie de la nation, agissant en l'absence de la mineure partie.* Le chef de la fraction des communes demeurée la plus gouvernementale, Malouet, proposa un titre analogue à celui que soutenait Mirabeau, mais beaucoup plus conciliant et plus respectueux des droits antiques des deux premiers ordres : *Assemblée des députés des communes représentant le peuple de France.* Il eut peu de succès et la discussion roula surtout sur les motions de Sieyès, de Mirabeau et de Mounier. Elle eut lieu en présence d'un nombre énorme de spectateurs accourus de la capitale et garnissant les places laissées au public dans la grande salle des Menus. L'esprit de ce public était révolutionnaire et influa notablement sur les délibérations des députés. Vers la fin de la première séance du 16 juin, un député du Berry, nommé Legrand, proposa la dénomination d'*Assemblée nationale.* Elle n'obtint pas d'abord faveur. Dans la séance du soir, Mounier et Mirabeau prononcèrent chacun un troisième discours pour soutenir leurs propositions respectives. Legrand relut sa motion, qui fut écoutée, cette fois, avec intérêt. Le caractère tranché de la formule répondait aux vœux des agitateurs parisiens et à l'exaltation croissante de l'opinion fomentée par eux. Un député, nommé Pison du Galland, la soutint en l'atténuant et fut couvert d'applaudissements. Sieyès, alors, de son propre mouvement ou poussé par des excitations du dehors, tourna sa voile au vent qui soufflait, s'empara de la formule et la substituant à celle qu'il avait jusqu'alors soutenue, en fit la conclusion d'une motion nouvelle caractérisée par la déclaration suivante : « La dénomination d'*Assemblée nationale* « est la seule qui convienne à l'assemblée, dans l'état actuel des « choses, soit parce que les membres qui la composent sont les

« seuls représentants légitimement et publiquement *connus et* « *vérifiés*, soit parce qu'ils sont envoyés directement par la « presque totalité de la nation, soit enfin parce que, la représen- « tation étant *une et indivisible*, aucun des députés, dans quel- « que ordre qu'il soit choisi, n'a le droit d'exercer ses fonctions « séparément de la dite assemblée. » Il ajouta une disposition accessoire, empruntée au projet de Mounier, et d'après laquelle l'assemblée, aussitôt après sa constitution, présenterait au Roi et à la France les motifs qui l'avaient déterminée.

La proposition de Sieyès fut aussitôt appuyée par un grand nombre de membres, qui demandèrent que l'on procédât immédiatement au vote par appel nominal. D'autres soutinrent au contraire que la proposition étant nouvelle, la délibération devait être reprise à son sujet. Bailly invita les partisans du vote immédiat à passer d'un côté du bureau en disant *oui*, leurs adversaires, à passer de l'autre côté en disant *non*. Malouet était à la tête de ces derniers. Tout-à-coup un spectateur de la taille et de la figure d'un portefaix, mais très bien vêtu, s'élance des galeries dans la salle, fond sur le député de Riom et le saisit au collet en le traitant de *mauvais citoyen*. Les membres voisins de Malouet se précipitèrent à son secours ; on appela la garde ; l'homme disparut. Cet incident donne une étrange idée de la liberté des représentants des communes. Quoi qu'il en soit, l'opération commencée s'acheva, mais non sans agitation. Bailly déclara que la majorité s'était prononcée pour le vote immédiat. Malouet et ses amis protestèrent avec véhémence. Le doyen eut grand peine à obtenir enfin le silence pour commencer l'appel nominal. Mais il était minuit. Biozat, député d'Auvergne et partisan de la motion de Sieyès, demanda et obtint, comme plus digne de l'assemblée, le renvoi du vote au lendemain. La majorité, le 16 au soir, était déjà peut-être acquise à la proposition, mais le nombre des opposants, sous la pression du dehors, diminua encore dans l'intervalle, et dans la séance du 17, la constitution des communes en Assemblée nationale fut votée par 491 voix contre 89 ou 90. Les meneurs parisiens s'empressèrent de faire imprimer la liste des membres de la minorité, de la faire circuler et d'échauffer contre eux la populace. Quelques députés de Paris, qui y figuraient, vinrent, le soir, demander à Bailly une lettre de justification en lui disant que l'on se proposait d'aller mettre le feu chez l'un d'entre eux. Bailly les

engagea à se justifier eux-mêmes dans les journaux et à recourir, s'il le fallait, à la protection de la police.

L'Assemblée, aussitôt qu'elle fut constituée, décida, au cri répété de *Vive le Roi !* la rédaction d'une adresse à Louis XVI. Elle continua ensuite son bureau dans ses fonctions, mais en conférant à Bailly, au lieu de son titre de doyen, celui de président. Puis elle prêta en masse, devant quatre mille spectateurs, un serment dont la formule avait été rédigée ainsi : « Nous jurons et promettons de remplir avec zèle et fidélité les fonctions dont nous sommes chargés. » — Mirabeau, qui blâmait la constitution en Assemblée nationale, mais qui ne voulait point compromettre sa popularité, s'était abstenu de paraître à cette séance du 17. Target et Chapelier reprirent la partie de sa motion relative aux impôts et en obtinrent sans peine le vote en ces termes :

« L'Assemblée nationale, considérant que le premier emploi du pouvoir dont la nation recouvre l'exercice sous les auspices d'un monarque qui, jugeant quelle est la véritable gloire des rois, a mis la sienne à reconnaître les droits du peuple français, est d'assurer pendant la durée de la présente session la force de l'administration publique ; voulant prévenir les difficultés qui pourraient traverser la perception et l'acquit des contributions, difficultés d'autant plus sérieuses qu'elles auraient pour base un principe constitutionnel à jamais sacré, authentiquement reconnu par le Roi et solennellement proclamé par toutes les assemblées de la nation, principe qui interdit toute levée de deniers et de contributions dans le royaume sans le consentement formel des représentants de la nation ; considérant qu'en effet les contributions, telles qu'elles se perçoivent actuellement dans le royaume, n'ayant point été consenties par la nation, sont toutes illégales et, par conséquent, nulles dans leur création, extension ou prorogation, — déclare consentir provisoirement que les impôts et contributions, quoique illégalement établis et perçus, continuent d'être levés de la même manière qu'ils l'ont été précédemment, et ce jusqu'au jour seulement de la première séparation de cette assemblée, de quelque cause qu'elle puisse provenir. — Passé lequel jour, l'Assemblée nationale entend et décrète que toute levée d'impôts et contributions de toute nature qui n'auraient pas été nommément, formellement et librement accordés par la nation, cessera entièrement dans toutes les provinces du royaume, quelle que soit la forme de leur administration. — L'Assemblée s'empresse de déclarer qu'aussitôt qu'elle aura, de concert avec Sa Majesté, fixé les principes

de la régénération nationale, elle s'occupera de l'examen et de la consolidation de la dette publique, mettant dès à présent les créanciers de l'État sous la garde de l'honneur et de la loyauté de la nation française. — Enfin, l'Assemblée, devenue active, reconnaît aussi qu'elle doit ses premiers moments à l'examen des causes qui produisent dans les provinces la disette qui les afflige, et à la recherche des moyens qui peuvent y remédier de la manière la plus efficace et la plus prompte. En conséquence, elle a arrêté de nommer un comité pour s'occuper de cet important objet, et que Sa Majesté sera suppliée de faire remettre audit comité tous les renseignements dont il pourrait avoir besoin. »

L'article relatif à la dette publique était fort habile et concilia effectivement à l'Assemblée la masse des grands et des petits capitalistes, trop souvent victimes des expédients arbitraires du trésor royal, et qui ne pouvaient prévoir à cette heure l'émission et la destinée des assignats. Dans son ensemble, le décret de l'Assemblée (car c'était bien un véritable décret) constituait, en dépit des formules de précaution dont on se croyait encore tenu envers le Roi, une véritable main-mise sur le gouvernement. L'inconcevable inertie du pouvoir avait enhardi peu à peu le tiers à cette usurpation. Ses membres n'eurent guère lieu de s'en repentir en écoutant, dans la séance du 17 au soir, la lettre du Roi en réponse à l'adresse votée dans la séance du 10. Cette lettre, datée du 16, et qui, par suite de vaines formalités d'étiquette, avait mis vingt-quatre heures à parvenir au doyen du tiers, ne répondait plus à rien après le vote décisif du matin. Ce n'était d'ailleurs qu'une faible et insignifiante réprimande.

## IV

Cependant la chambre du clergé délibérait depuis six jours sur l'invitation qui lui avait été adressée par le tiers-état. Dans la séance du 19, l'archevêque de Paris fit observer qu'en raison des décisions prises le 17 par les communes, la situation n'était plus entière, et il proposa au clergé de vérifier séparément ses pouvoirs et de se constituer en chambre active, tout en main-

tenant l'adhésion au plan de conciliation proposé au nom du Roi. Cette proposition fut très vivement combattue. Quand on vint au vote, cent trente-cinq voix se prononcèrent pour le sentiment de Mgr de Juigné, cent vingt-sept pour la vérification des pouvoirs en commun c'est-à-dire pour la réunion, au moins provisoire, au tiers, et douze pour le même avis, avec une réserve formelle en faveur de la distinction et de l'indépendance respective des trois ordres. Dans ces conditions, la décision demeurait douteuse. Les partisans de la motion de Mgr de Juigné considéraient le vote comme acquis à leur sentiment. Mais les membres qui avaient voté pour la vérification en commun supplièrent ceux qui n'avaient adopté le même avis qu'avec des réserves, de renoncer à ces réserves. Ceux-ci refusèrent. Alors ce furent les cent vingt-sept amis décidés du tiers qui déclarèrent s'approprier les réserves en question et, par conséquent, constituer ainsi la majorité du clergé. Le cardinal de la Rochefoucauld, président de l'ordre, n'en déclara pas moins la pluralité acquise à la vérification séparée et aussitôt il leva la séance, mais sans avoir formulé un arrêté définitif. Alors les partisans de la réunion au tiers, ayant à leur tête les archevêques de Bordeaux et de Vienne et l'évêque de Chartres, déclarèrent qu'ils ne se sépareraient pas sans avoir constaté la majorité véritable. On recommença l'appel nominal sur le projet d'arrêté suivant : « La pluralité du clergé est d'avis que la vérification définitive des pouvoirs soit faite dans l'assemblée générale sous la réserve de la distinction des ordres, réserves de droit. » — Cette formule fut adoptée par les cent vingt-deux membres présents, qui le revêtirent de leurs signatures. Vingt-deux autres membres, qui étaient allés dîner, allèrent le signer chez l'archevêque de Vienne, comme on en était convenu. Cinq autres encore, au nombre desquels les évêques de Rhodez et de Coutances, ajoutèrent leurs signatures, de sorte que la majorité en faveur de la vérification commune se trouva établie au chiffre de cent quarante-neuf voix. L'autre fraction du clergé, où se trouvait le plus grand nombre des évêques, s'assembla, dit-on, séparément dans l'église Notre-Dame pour protester contre la conduite qui venait d'être tenue. Le cardinal de la Rochefoucauld et Mgr de Juigné, ses principaux chefs, partirent pour Marly à dix heures du soir, afin de rendre compte au Roi de la

scission survenue dans l'ordre. La question débattue avait vivement excité l'intérêt de la population qui, vers les cinq heures, s'était portée en foule à l'hôtel des Menus, du côté de la salle du clergé. Elle avait hué à leur sortie l'abbé Maury et quelques autres partisans de la résistance. Elle avait acclamé, au contraire, l'archevêque de Bordeaux et l'évêque de Chartres, et un grand nombre de curés avaient été embrassés et félicités par le peuple.

Le même jour, 19 juin, la chambre de la noblesse adopta une adresse au Roi, dans laquelle elle s'éleva fortement contre les usurpations du tiers. Une minorité de trente-sept membres, à laquelle se joignit le duc d'Orléans, signa une protestation contre cette adresse.

Il devenait évident que l'audace du tiers ne lui réussirait pas moins bien que l'inertie calculée dans laquelle il s'était renfermé d'abord, et qu'il allait attirer de son côté, avec le concours de la majorité du clergé, toute l'autorité des États et celle même de la Royauté défaillante. Necker ne pouvait plus se faire aucune illusion sur les conséquences de sa politique d'expectative. Cette influence personnelle, qu'il avait si longtemps considérée comme suffisante pour retenir les communes dans les bornes où il souhaitait de les arrêter, était maintenant à peu près réduite à rien. Comme elle constituait la raison principale de sa situation prépondérante dans le ministère, son crédit auprès du Roi devait diminuer d'autant. Les sourdes attaques de ses adversaires dans le gouvernement et à la cour, les objections et les insinuations qui l'accusaient depuis longtemps de compromettre par sa complaisance pour les idées nouvelles, et même de trahir formellement la cause de la monarchie, allaient devenir plus hardies, plus actives, et, s'appuyant sur le mauvais succès de sa politique, les intrigues destinées à le faire tomber du pouvoir auraient maintenant, il le sentait bien, des chances croissantes de succès. Necker tenait au pouvoir pour le pouvoir même, et aussi pour la cause des améliorations et des réformes à laquelle, bien ou mal entendue par lui, il était sincèrement dévoué. Sincères aussi étaient son attachement à la Royauté et son affection pour la personne de Louis XVI, car, malgré ses erreurs et sa morgue vaniteuse, Necker était un honnête homme, et il y avait dans cette honnêteté, entre lui et le Roi, qui appré-

ciait sans l'aimer ses qualités morales, un lien de cœur solide et vrai. Pour toutes ces raisons, Necker fut vivement irrité des actes accomplis, le 17 juin, par l'assemblée du tiers-état, lesquels choquait d'ailleurs ses vues politiques, beaucoup moins éloignées que ne le supposaient ses adversaires, des idées de ceux qui désiraient faire une part dans le régime nouveau aux traditions et aux prérogatives d'une aristocratie régénérée. Il comprit que si la Royauté ne s'affirmait pas maintenant avec éclat et avec sagesse pour reconquérir et dominer la situation et reprendre son rang de suprême arbitre, c'en était fait d'elle et de lui. Il conçut alors un plan qui était vraiment d'un homme d'État. Il voulait que le Roi, affirmant, dans une séance solennelle, avec énergie, mais sans raideur, comme un père ferme et indulgent, sa qualité de chef et de représentent héréditaire de la nation, fît résolument la part de ce qu'il était indispensable de concéder aux exigences du tiers-état et aux nécessités de la situation, et de ce qu'il fallait, ou de ce que l'on pouvait maintenir encore des institutions antiques. Il voulait aussi que le monarque déclarât absolument inviolable la nécessité pour les États du concours et de la sanction de la Royauté, se montrant prêt au besoin à accomplir seul l'œuvre de réforme pour laquelle il les avait convoqués, et dont il définirait devant eux les bornes en même temps que les bienfaits. Le trait principal de son projet était l'invitation, et même l'injonction aux trois ordres de se réunir pendant la présente session pour une délibération commune, où serait comprise la forme constitutionnelle à donner aux futurs États ; mais il ajoutait une double réserve. Étaient exceptées de la délibération commune et devaient être soumises au vote séparé des trois chambres, toutes les questions relatives aux propriétés, aux rangs et aux distinctions des deux premiers ordres, et en particulier les réformes à établir dans l'administration de l'Église. De plus le Roi déclarait à l'avance, d'une manière positive, qu'il refuserait sa sanction à toute espèce d'organisation législative à créer pour l'avenir, si elle n'était pas composée au moins de deux chambres. Necker voulait encore que le Roi, prenant acte des dispositions manifestées par le clergé et par la noblesse, prononçât formellement l'abrogation des privilèges pécuniaires et qu'il proclamât l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois civils et militaires. Mais, en revanche, la déclaration devait confirmer, à titre de propriétés, l'ensemble des droits féodaux.

Ce plan fut accueilli avec bienveillance par le Roi, et avec une sorte d'enthousiasme par ceux des collègues de Necker qui formaient avec lui la majorité du ministère, c'est-à-dire par MM. de Montmorin, de Saint-Priest et de la Luzerne. Necker s'abstint de le communiquer d'avance à la minorité qu'il savait hostile à sa politique et qui se composait de MM. de Barentin, de Puységur et Laurent de Villedeuil. Ceux-ci n'en eurent connaissance qu'au conseil tenu à Marly, le 29 juin, pour l'examiner en détail et pour en régler l'exécution. A ce conseil, tenu dans la forme d'un conseil des dépêches [1], furent appelés les quatre conseillers d'État qui, depuis la convocation des États généraux, formaient, sous la présidence du garde des sceaux, une commission spéciale chargée de résoudre toutes les questions qui se rapportaient à cette assemblée. Une vive opposition, dont M. de Barentin fut le principal organe, commença de se manifester contre les dispositions principales du plan de Necker. M. de Barentin, ancien président de la cour des aides, était un magistrat instruit et un royaliste fidèle. Il ne manquait pas, dans la pratique de chaque jour, d'esprit de décision et de gouvernement. Dans les discussions antérieures du Conseil il avait, sur certains points, soutenu des idées préférables à celles de Necker. Mais, en général, c'était une intelligence étroite et fausse, systématiquement murée dans certaines habitudes d'esprit et de jugement qu'elle érigeait en dogmes inviolables, et joignant à un attachement aveugle et obstiné aux vieilles traditions de la monarchie des conceptions chimériques pour l'interprétation de ces traditions et du droit public de la France. Par un étrange amalgame des affirmations contraires qu'échangeaient depuis un demi-siècle les Parlements et les organes de la Royauté absolue, comme le chancelier Maupeou, sur les principes constitutionnels de la monarchie française, M. de Barentin s'était, à l'aide de l'histoire mal étudiée et mal comprise, forgé sur l'essentielle constitution du pays une théorie absolue dont il n'accordait à personne, pas même au Roi, la faculté de se départir. Les destinées de la France avaient été, selon lui, irrévocablement fixées dès le temps

[1] Sur l'organisation des Conseils du Roi à la fin de l'ancien régime, voyez le travail publié dans la *Revue*, sous ce titre : *La Société française à la veille de la Révolution*, t. XLVI, p. 214 et suiv. ; ou les *Préliminaires de la Révolution*, p. 76 et suiv.

de Clovis, et il n'était pas permis d'introduire dans le royaume des institutions représentatives dont les Francs n'avaient fait aucune mention en choisissant ce prince pour chef et en le revêtant du titre de Roi [1]. Sans doute, les États généraux étaient nécessaires pour l'établissement des nouveaux impôts, — M. de Barentin adoptait en ce point la doctrine du Parlement de Paris, — mais le monarque lui-même n'avait pas la faculté de leur concéder des pouvoirs plus amples et surtout il n'avait pas le droit de modifier leur organisation traditionnelle et de porter atteinte aux prérogatives politiques des deux premiers ordres à l'avantage du troisième. Les réformes qu'il s'agissait d'accomplir devaient se renfermer dans le cercle immuable de ce dogme quasi-religieux, dont la méconnaissance par Necker et les « constitutionnels » rendait ce ministre et ses adeptes « susceptibles d'être dénoncés et poursuivis comme criminels d'État. »

L'opposition au plan du ministre dirigeant ne fit que croître dans un second conseil tenu à Marly, le 20 juin, et dans un troisième tenu le 21 à Versailles. Il devint de plus en plus clair que les adversaires de Necker avaient pris avantage sur lui dans l'esprit du Roi. Ce n'est pas que Louis XVI eût l'esprit asservi à la thèse rigoureusement et follement *traditionaliste* de M. de Barentin. Mais il avait un sentiment très prononcé et très juste en soi des différences nécessaires à maintenir entre les institutions françaises et la constitution d'Angleterre, vers laquelle il savait que Necker inclinait, et il avait nécessairement beaucoup plus que ce ministre, né hors de France, le respect des vieilles maximes de la monarchie. Cela le disposait à prêter une oreille favorable aux arguments du garde des sceaux. Il y était incliné encore par ses honorables, quoique excessifs et intempestifs scrupules au sujet des droits considérés comme acquis, scrupules auxquels venait peut-être s'ajouter, sous l'influence des idées de

[1] M. de Barentin présente en termes formels cet argument bizarre dans son *Mémoire* autographe en réponse à Necker. Ms. fr. 6575, p. 62. — Il est probable que cette théorie vraiment extravagante, et dont l'effet a été plus étendu et plus désastreux qu'on ne le croirait au premier abord, n'était pas aussi pleinement arrêtée dans l'esprit de M. de Barentin, en 1789, qu'au moment où il la formulait catégoriquement en 1797, sous l'influence des idées qui prévalurent dans l'émigration. Mais son opposition à Necker, dans les conseils de Louis XVI, s'appuyait réellement sur des principes semblables.

Fénelon, une sorte de repentir de la politique d'écrasement systématique, regrettable en effet à certains égards, suivie par ses aïeux, notamment par Richelieu et par Louis XIV, contre la noblesse. Les considérations de ce genre avaient en ce moment d'autant plus d'effet sur le Roi que le tiers-état paraissait plus disposé à entrer dans les voies révolutionnaires, et que les promesses faites en son nom par Necker, qui s'était rendu comme garant de la sagesse des communes, paraissaient plus vaines. L'influence de la Reine, mal conseillée par son entourage et inquiète pour l'avenir de ses enfants, s'exerçait dans le même sens, dans lequel abondait avec impétuosité le comte d'Artois et auquel se rangeait aussi, mais beaucoup plus modérément, la sagesse, cette fois peu clairvoyante, de Monsieur lui-même. Le cardinal de la Rochefoucauld et Mgr de Juigné, dans l'intérêt de la religion qu'ils étaient naturellement portés à confondre un peu trop avec leurs tendances politiques, contribuaient aussi à tourner de ce côté l'esprit et la conscience de Louis XVI. Enfin, les offres qui lui étaient secrètement faites par le Parlement de Paris, effrayé des conséquences de sa conduite antérieure, sans déterminer le Roi à une dissolution des États généraux, à laquelle se refusaient la droiture de ses intentions et sa bonté paternelle, ne laissaient pas de l'encourager dans une politique de résistance plus accentuée que celle conseillée par Necker. Ce fut en vain que celui-ci, après quelques marques de cette hésitation à laquelle il ne pouvait jamais complètement se soustraire, soutint avec une fermeté opiniâtre l'assaut livré aux points essentiels de son projet de séance et de déclaration royales. L'issue du conseil décisif du 21, auquel prirent part Monsieur et le comte d'Artois, lui fut entièrement défavorable. Les corrections successivement apportées à son projet et la rédaction définitive adoptée dans un dernier conseil, tenu le 22, dénaturaient ses plans et en changeaient totalement le caractère. Quoique la plus grande partie de la rédaction primitive de Necker eût été conservée, l'esprit qui dominait maintenant dans la communication solennelle que le Roi se disposait à faire aux États était celui de M. de Barentin. La forme adoptée pour la séance royale correspondit aussi aux idées peu judicieuses du garde des sceaux. Celui-ci, persuadé qu'une imposante manifestation de fermeté et de raideur théoriques suffirait pour faire rentrer sous

terre les députés des communes, fit décider que les ordres et les intentions du Roi seraient signifiés aux États avec l'appareil menaçant et dans la forme autoritaire et cassante des lits de justice.

## V

Durant les délibérations trop prolongées du Conseil, la situation s'était encore singulièrement aggravée. La tenue d'une séance royale avait été arrêtée en principe dès le 19 et fixée d'abord au lundi 22 juin. Il avait été résolu que les séances des États, et en particulier celles des communes, seraient suspendues dans l'intervalle. Au lieu de notifier directement à Bailly cette décision toute naturelle par une lettre royale conçue en termes auxquels le tiers aurait difficilement pu refuser son obéissance, on fit choix d'un moyen brutal et détourné. Le 20 juin, de grand matin, l'hôtel des Menus fut entouré par un détachement de gardes-françaises. Une affiche ainsi conçue avait été placardée dans la nuit sur la porte de la grande salle :

« *États généraux. — De par le Roi.* — Le Roi ayant résolu de tenir une séance royale aux États généraux, le 22 juin, les préparatifs à faire dans les trois salles qui servent aux assemblées des ordres exigent que ces assemblées soient suspendues jusqu'à la tenue de ladite séance. Sa Majesté fera connaître, par une nouvelle proclamation, l'heure à laquelle elle se rendra lundi à l'assemblée des États. »

Bailly, qui habitait en face des Menus, était déjà informé de cet événement, quand il reçut vers sept heures un billet de M. de Dreux-Brézé, dans lequel celui-ci lui donnait indirectement communication des ordres que le Roi l'avait chargé, comme grand maître des cérémonies, de faire proclamer par des hérauts d'armes. Il ajoutait que l'accès de la salle des séances serait permis seulement aux secrétaires qu'il priait Bailly d'envoyer pour serrer les papiers de l'Assemblée, de peur qu'il ne s'en égarât. Profitant aussitôt de la forme étrange de cette communication, dont sa dignité d'ailleurs se sentit justement blessée, Bailly répondit que le Roi ne lui avait encore adressé aucun ordre et

que par conséquent son devoir était de se trouver à la séance qu'il avait indiquée la veille pour ce matin même. D'accord avec les secrétaires qu'il fit appeler, il se décida en effet à se rendre vers neuf heures aux Menus comme si rien ne s'était passé. Des groupes confus de députés, auxquels l'entrée avait été refusée, stationnaient sur l'avenue de Paris, pêle-mêle avec la foule. L'opinion générale, en raison de la forme employée par le gouvernement pour la suspension des séances, était qu'un coup d'État se préparait et que la dispersion de l'Assemblée était imminente. M. de Vassan, qui commandait le détachement des gardes-françaises, se montra décidé à faire respecter sa consigne. Mais il fut plein d'égards pour Bailly et les secrétaires, qu'il laissa pénétrer dans la salle avec une douzaine de leurs collègues. Les bancs étaient déjà presque tous enlevés et toutes les avenues gardées par des soldats. Quand le président vint rejoindre au dehors les députés, qui échangeaient en plein air leurs sentiments d'indignation et de colère, et parmi lesquels circulaient des motions diverses, par exemple de se rendre à Marly et d'y tenir séance au pied du château royal, il reconnut que l'accord était à peu près unanime pour opposer une manifestation catégorique aux mesures qui venaient d'être prises et à celles que l'on redoutait. Il chercha donc avec ses collègues un local convenable pour délibérer. Sur la proposition du docteur Guillotin le choix s'étant fixé sur la salle du jeu de paume, il envoya en avant cinq ou six députés pour s'en emparer.

Cette salle, construite en 1686 dans la rue de l'Hôtel-de-Lorge, presque à l'angle de la rue du Vieux-Versailles, était la propriété de particuliers pourvus du privilège d'y installer un jeu de paume pour le divertissement du Roi, des princes et des seigneurs de la cour. Elle était en forme de carré long. Sur trois des parois, à l'intérieur, régnaient des galeries pour les spectateurs. Sur la quatrième, moins haute que les autres, reposaient des piliers soutenant le toit, et les intervalles, par où pénétrait le jour, étaient garnis de filets retombant en longs rideaux pour empêcher les balles de sortir. Le maître actuel du jeu, un sieur La Taille, ne fit aucune difficulté. Il accueillit même avec joie les députés. Trait plus significatif encore et qui montre combien tous les liens d'autorité et de discipline étaient déjà relâchés, les gardes de la prévôté de l'hôtel, chargés du service d'ordre à l'hôtel des Menus, vinrent bientôt se mettre à la disposition de

Bailly pour continuer leur service ordinaire, et refusèrent d'obéir à un ordre qui leur fut apporté de se retirer. La foule s'était précipitée sur les pas des députés. Une partie s'installa dans les galeries ; des curieux enthousiastes se hissèrent derrière les filets ; le surplus encombra jusqu'à une grande distance les abords du jeu de paume et les rues voisines.

En raison de sa destination, la salle était nue et ne contenait point de sièges. On trouva un fauteuil qu'on offrit à Bailly, qui le refusa et voulut présider debout. Une table et cinq ou six bancs servirent pour les secrétaires. La délibération fut ouverte à dix heures et demie. Elle fut tumultueuse. Des avis violents commencèrent à se faire jour. Sieyès, entouré de ses amis les plus intimes, se mit à rédiger une motion proposant à l'Assemblée de se transporter à Paris, de s'y établir et d'y décréter au nom de la nation. Mounier, pour écarter ce parti extrême, et d'ailleurs partageant l'effarement et l'indignation de ses collègues, proposa un serment solennel [1], qui rallia finalement tous les suffrages et dont la formule fut adoptée en ces termes : « L'Assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, opérer la régénération de l'ordre public et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle ne continue ses délibérations, dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin, partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée nationale, — arrête que tous les membres de cette assemblée prêteront à l'instant le serment de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des bases solides, et que, le dit serment étant prêté, tous les membres, et chacun d'eux en particulier, confirmeront par leur signature cette résolution inébranlable. »

Malouet et quelques autres députés avaient en vain demandé l'introduction dans cet arrêté d'une réserve se rapportant aux prérogatives royales. Bailly leur répondit qu'ils avaient raison, mais qu'il se garderait bien de mettre leur proposition aux voix dans l'état d'effervescence de l'Assemblée, de peur qu'elle ne fût rejetée.

[1] Il ne paraît pas douteux que cette idée lui fut inspirée par le souvenir du serment solennel prêté par les membres du Parlement de Paris, en 1788, sur la proposition de D'Esprémesnil. Voyez les *Préliminaires de la Révolution*, pp. 184-185.

Lecture faite du texte adopté, le président et les secrétaires prêtèrent serment les premiers. Bailly, pour jurer, monta sur la table,et prononça la formule d'une voix haute et solennelle,entendue au loin, au milieu des applaudissements du dedans et du dehors, aux cris universels et répétés de *Vive le Roi !* Le mot d'ordre était toujours d'attribuer au ministère seul les mesures contre lesquelles on se soulevait et de supposer le Roi uni de cœur avec l'Assemblée. Celle-ci jura ensuite en masse entre les mains de son président. Puis on fit l'appel des bailliages, par ordre alphabétique, et tous les membres présents, s'approchant tour à tour du bureau, revêtirent l'arrêté de leurs signatures. Représentant unique de la vieille fidélité du peuple de France, un jeune député de Castelnaudary, Martin d'Auch, écrivit à la suite de son nom le mot *opposant*. Il y eut aussitôt contre lui une explosion de colère. Bailly, remontant sur la table, essaya de calmer le tumulte et demanda au courageux député la raison de son opposition. Il répondit qu'il ne croyait pas pouvoir jurer d'exécuter des arrêtés qui n'étaient pas sanctionnés par le Roi. Bailly s'efforça en vain de lui persuader que les prérogatives de la Royauté n'étaient pas en cause, en vain il l'adjura, il lui reprocha sa conduite. Martin d'Auch demeura inébranlable dans la résolution dictée par sa conscience. Alors, raconte Bailly, « je le fis retirer, pour qu'il ne restât pas exposé aux suites d'une indignation bien légitime, et je le fis sortir par une porte de derrière pour le dérober à une indignation bien plus redoutable, celle du peuple, à qui la nouvelle était déjà parvenue. » — On préludait au régime de la liberté révolutionnaire. Au reste, Malouet lui-même et ses amis avaient prêté le serment, qu'ils croyaient justifié par les circonstances.Mirabeau, naturellement, avait juré aussi, mais à contre-cœur. La part considérable de fantasmagorie, qui se mêlait dans les esprits à un enthousiasme sincère, et qui les poussait aux aventures, à l'abîme peut-être, si elle servait ses passions, répugnait à son bon sens. — La séance fut levée vers quatre heures et demie.

Le 21 juin était un dimanche. La journée se passa sans événement public, mais non sans conciliabules et sans pourparlers. Une grave résolution fut prise. Il fut convenu avec la fraction du clergé qui avait voté la vérification commune, qu'elle saisirait la première occasion de venir effectivement prendre séance

avec les députés du tiers. Dans la nuit du 21 au 22, M. de Dreux-Brézé fit parvenir à Bailly une communication qui prouvait combien les craintes d'une dissolution immédiate et violente étaient chimériques. Cette communication émanait cette fois directement du Roi, qui annonçait au président du tiers-état, par une lettre écrite et signée de sa main, la remise au mardi 23 de la séance royale. Il n'était nullement question dans cette lettre du serment du jeu de paume, et elle ne renfermait aucune interdiction formelle aux députés de s'assembler le lundi 22. On se hâta de profiter de cette prétérition singulière pour opérer la réunion projetée avec le clergé. L'abbé Jacob, curé de la paroisse Saint-Louis, malgré ses attaches à la cour, consentit à prêter son église pour cette séance. A onze heures, les communes se réunirent dans la nef en Assemblée nationale sous les yeux d'innombrables spectateurs. Bailly communiqua la lettre du Roi ; on lut le procès-verbal de la séance du 20, et on reçut le serment et la signature des membres qui ne s'étaient point trouvés présents au jeu de paume. Vers deux heures, la fraction du clergé décidée à la réunion s'assembla dans le chœur. Après l'appel nominal, l'envoi et le retour d'une députation aux communes, les portes du sanctuaire s'ouvrirent et les membres composant la pluralité du premier ordre, ayant à leur tête les archevêques de Vienne et de Bordeaux, les évêques de Chartres, de Rhodez et de Coutances, firent solennellement leur entrée dans la nef, au milieu des acclamations et des applaudissements, et occupèrent les places de préséance qui venaient de leur être réservées. L'archevêque de Vienne prononça quelques mots simples et dignes, auxquels Bailly répondit par une allocution grave et pathétique, où il exprima sa peine que « des frères d'un autre ordre » manquassent encore à « cette auguste famille, » et où il célébra en toute candeur « ce jour de bonheur... le plus beau jour de ma vie. » Target proposa de faire mettre spécialement sous les yeux de Louis XVI la liste des membres du clergé qui avaient voté pour la délibération commune, parce que, dit-il, « dans ce jour que la Providence semble avoir voulu rendre plus solennel en convertissant le temple de la religion en temple de la patrie, il n'est point d'événement heureux pour elle, qu'on ne doive s'empresser de communiquer au meilleur des rois. » — A la fin de la séance, le marquis de Blacons et le comte d'Agoust, députés de la noblesse du Dauphiné, se présentèrent pour faire vérifier

leurs pouvoirs. Ils furent naturellement accueillis avec enthousiasme. On savait qu'un certain nombre de membres du second ordre étaient disposés à suivre leur exemple. Mais la seule réunion aux communes de la majorité du clergé achevait de rendre par avance tout à fait fausses et dangereuses l'attitude conseillée à Louis XVI par M. de Barentin, et la politique qui devait être exposée et, croyait-il, imposée le lendemain aux États généraux par le chef de la monarchie.

## VI

Le mardi 23 juin, les avenues et rues voisines de l'hôtel des Menus étaient remplies d'une foule accourue de Versailles et de Paris et où ne manquaient pas les agitateurs. Le gouvernement avait fait un grand déploiement de forces, gardes-françaises et suisses et gardes de la prévôté. Des patrouilles faisaient mine de dissiper les attroupements. Dans l'introduction des députés, l'étiquette fit de nouveau commettre une insigne maladresse. Les membres du clergé et de la noblesse furent introduits par la grande porte de l'avenue de Paris. Les députés du tiers, au contraire, avaient été prévenus qu'ils entreraient dans la salle des États par la porte dite des Chantiers et se réuniraient d'abord dans une petite galerie de bois qui servait de vestibule. Ils y étaient depuis fort longtemps et la porte demeurait close. Comme la galerie était trop étroite et que beaucoup de curieux s'étaient mêlés aux députés, un assez bon nombre de ceux-ci stationnaient dehors par un mauvais temps, parapluies ouverts. Bailly fit prévenir le grand-maître des cérémonies qu'il allait se retirer avec les communes. M. de Dreux-Brézé vint alors et introduisit les députés. Il répondit aux reproches de Bailly que le retard avait été involontaire et causé par la mort subite d'un secrétaire du Roi auquel on avait essayé de porter secours [1]. On n'en avait pas moins blessé des hommes fort cha-

[1] La mort de ce secrétaire, nommé Passeret, fut attribuée par quelques-uns au saisissement que lui auraient causé les vociférations de la foule contre M. de Barentin, qu'il accompagnait. Cf. Taine, *La Révolution*, t. I, p. 46.

touilleux et déjà très surexcités. Le Roi se rendit aux États entre deux haies de soldats. Sa physionomie contrastait avec cet appareil militaire. Plein de ses bonnes intentions, il avait la figure sereine et souriante et fut, comme d'ordinaire, acclamé par le peuple. L'accueil fut plus froid dans la salle où les députés du tiers gardèrent une réserve significative. On en avait interdit l'accès au public et les tribunes étaient vides. Louis XVI prit place sur son trône, environné des princes du sang, des ducs et pairs, du capitaine de ses gardes et de quelques gardes du corps. Les ministres étaient à leur banc, sauf Necker, dont on remarqua l'absence.

Le Roi lut un discours qui faisait partie du projet primitif du ministre des finances et qui était demeuré tel qu'il avait été rédigé par lui. Ensuite un des secrétaires d'État donna lecture d'un premier document intitulé : *Déclaration du Roi concernant la présente tenue des États généraux*. Puis le Roi reprit la parole et annonça une seconde déclaration, dont il fut donné lecture, et qui avait pour titre : *Déclaration des intentions du Roi*. Elle contenait l'énumération des réformes définitivement arrêtées dans les conseils de la Couronne. Enfin, Louis XVI acheva sa communication aux États par les paroles suivantes, préparées par Necker, comme les premières, et se rattachant à son plan depuis modifié :

« Vous venez, Messieurs, d'entendre le résultat de mes dispositions et de mes vues ; elles sont conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien public ; et si, par une fatalité loin de ma pensée, vous m'abandonniez dans une si belle entreprise, seul, je ferai le bien de mes peuples ; seul, je me considérerai comme leur véritable représentant ; et connaissant vos cahiers, connaissant l'accord parfait qui existe entre le vœu le plus général de la nation et mes intentions bienfaisantes, j'aurai toute la confiance que doit inspirer une si rare harmonie, et je marcherai vers le but auquel je veux atteindre avec tout le courage et la fermeté qu'il doit m'inspirer.

« Réfléchissez, Messieurs, qu'aucun de vos projets, aucune de vos dispositions ne peuvent avoir force de loi sans mon approbation spéciale. Ainsi je suis le garant naturel de vos droits respectifs et tous les ordres de l'État peuvent se reposer sur mon équitable impartialité.

« Toute défiance de votre part serait une grande injustice. C'est

moi, jusqu'à présent, qui fais tout le bonheur de mes peuples ; et il est rare, peut-être, que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits. »

Le Roi conclut par cette phrase impérative ajoutée sous l'inspiration de M. de Barentin :

« Je vous ordonne, Messieurs, de vous séparer tout de suite, et de vous rendre demain matin chacun dans les chambres affectées à votre ordre, pour y reprendre vos séances. J'ordonne, en conséquence, au grand-maître des cérémonies de faire préparer les salles. »

Les déclarations royales avaient été applaudies par la majorité de la noblesse et par une partie du clergé. Les communes étaient demeurées mornes et silencieuses. L'impression générale ressentie par elles était celle d'un triomphe ménagé par la Couronne aux deux ordres supérieurs, et il faut reconnaître que telle était bien au fond l'intention, non pas de Louis XVI, mais de la politique qui avait inspiré les modifications apportées au plan de Necker par M. de Barentin. Ces modifications, rapidement juxtaposées aux nombreuses parties conservées du projet primitif, constituaient un ensemble assez incohérent et quelque peu contradictoire. Considérées en elles-mêmes et dans leur texte formel, les déclarations du 23 juin réalisaient, sans aucun doute, un progrès immense sur l'état de choses antérieur et ouvraient une perspective d'améliorations pacifiques dont une assemblée d'hommes sages aurait pu et dû se contenter. Mais l'art du gouvernement serait trop aisé si l'on avait toujours affaire à des sages et qu'il fût possible de faire abstraction des passions et des circonstances. Les idées qui avaient dicté les additions et changements de M. de Barentin au projet de Necker, comparées aux circonstances et aux passions si fortement soulevées, retardaient les unes de plusieurs mois, les autres de plusieurs années, et la principale retardait de plus d'un siècle. Celle-ci était énoncée dans l'article Ier de la première déclaration, ainsi conçu : « Le Roi veut que l'ancienne distinction des trois ordres de l'État soit conservée en son entier, comme essentiellement liée à la constitution de son royaume; que les députés librement élus par chacun des trois ordres, formant trois chambres, délibérant par ordre,

et pouvant, avec l'approbation du souverain, convenir de délibérer en commun, puissent seuls être considérés comme formant le corps des représentants de la nation. » — Au mois de juin 1789, cette affirmation était une pure chimère. En se l'appropriant, la Royauté se sacrifiait à un fantôme et bien loin de servir les vrais intérêts du peu qui subsistait encore d'aristocratie politique en France, elle s'enlevait les moyens de lui communiquer quelque force et de lui rendre un rôle vraiment effectif dans les institutions du pays. Cet article malencontreux enlevait tout effet sur l'opinion à l'exhortation du Roi aux deux premiers ordres, conservée du plan de Necker, de se réunir avec le tiers en une délibération commune dans les affaires concernant le bien général. Contrairement à l'avis du ministre des finances, la forme de constitution à donner aux futurs États généraux était d'ailleurs formellement exceptée par l'article VIII des affaires qui pourraient être traitées en commun.

Les « intentions du Roi » énoncées dans la seconde déclaration étaient excellentes. Le projet de Necker avait ici été conservé en très grande partie. Mais les réformes annoncées étaient depuis quelque temps déjà considérées comme acquises et avaient été, pour ainsi dire, escomptées par l'opinion. Aussi fut-on plus frappé des lacunes que l'on remarqua dans la déclaration que des concessions qu'elle renfermait. La périodicité future des États généraux n'y était point expressément énoncée, comme l'aurait voulu le ministre des finances, et il est certain que M. de Barentin, de son propre aveu, ne voulait à aucun prix de cette périodicité. On avait retranché du projet primitif la disposition relative à l'admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires, c'est-à-dire celle peut-être à laquelle tenaient le plus les classes supérieures et moyennes de la bourgeoisie, auxquelles appartenaient, pour la plupart, les députés actuels des communes. « Il ne faut pas, avait-on dit à Necker dans la discussion au Conseil, que le Roi accorde encore cette faveur au tiers-état. » Ce qui est singulier, c'est que, du moins en ce qui concernait les grades militaires, M. de Barentin lui-même partageait l'avis de son collègue et désirait l'abrogation de l'ordonnance de 1781, qui les avait réservés à la noblesse. Mais il ne laissa pas de soutenir cette idée puérile, qu'il fit malheureusement partager au Roi, que les questions relatives à l'organisation de l'armée

n'étant nullement du ressort des États généraux et dépendant uniquement de la volonté souveraine, il ne devait pas en être fait mention, même pour annoncer les bonnes intentions du monarque, dans une communication officielle aux États. Enfin, en ce qui concernait les droits féodaux, une grave imprudence fut commise, commune celle-ci à Necker et à M. de Barentin, ce fut de leur donner ou de paraître leur donner (car il y avait en cela plus d'apparence fâcheuse que de disposition réelle à ne tenir pas compte des vœux passionnés des paysans) une consécration nouvelle en ces termes absolus [1] : « Toutes les propriétés sans exception seront constamment respectées, et Sa Majesté comprend expressément sous le nom de propriétés, les dîmes, cens, rentes, droits et devoirs féodaux et seigneuriaux, et généralement tous les droits et prérogatives utiles ou honorifiques, attachés aux terres et aux fiefs, ou appartenant aux personnes. » Cette maladresse préparait à la Révolution des armes terribles ; elle allait tourner à son profit la force immense des masses rurales, qui avait été jusqu'à présent acquise à la Royauté.

Après l'injonction adressée aux trois ordres, le Roi sortit avec son cortège. Les dispositions de la foule avaient changé. Instruite par des billets que plusieurs députés avaient fait parvenir à leurs amis, au dehors, et par un mot d'ordre que firent circuler des émissaires, elle demeura silencieuse. Le cri accoutumé de *Vive le Roi !* ne se fit point entendre. Louis XVI rentra au château péniblement affecté. La plus grande partie du clergé et à peu près toute la noblesse avaient obéi à l'ordre royal et quitté la salle des États. Célébrant leur triomphe avec exubérance, un grand nombre de gentilshommes, conduits par le duc de Luxembourg, président de l'ordre, se rendirent en corps chez le comte d'Artois, qui, naturellement, les accueillit avec faveur. Ils allèrent ensuite chez Monsieur. Ce prince, observateur avisé, était inquiet sur les résultats de la journée. Il s'abstint de les recevoir. La Reine, au contraire, chez qui ils se présentèrent ensuite, leur fit un accueil des plus flatteurs. Elle tenait le nou-

[1] Nous sommes persuadé qu'en réalité l'idée du rachat des droits féodaux n'était nullement exclue ni de la pensée de Louis XVI, ni même de celle de la noblesse, et que l'on voulait surtout, en affirmant jusqu'à l'excès l'idée de propriété, écarter le dangereux principe de la suppression sans indemnité.

veau dauphin entre ses bras et le confia, dit-elle, au dévouement de la noblesse. Cette imprudente joie ne fut pas de longue durée. Elle fit place bientôt à l'étonnement et à l'effroi.

A la fin de la séance du 22, il avait été décidé que l'Assemblée demeurerait réunie le 23, après la communication du Roi, et reprendrait immédiatement le cours régulier de ses séances. Malgré l'injonction royale, les députés des communes et un certain nombre d'ecclésiastiques se conformèrent à ce programme et, le Roi sorti, demeurèrent dans la salle, non sans anxiété pourtant. Après quelque temps, M. de Dreux-Brézé rentra. Selon l'étiquette, il était couvert, comme représentant le Roi. Cette raison était ignorée d'un bon nombre, qui crurent à une marque de dédain de sa part ; il y eut une explosion de murmures et de clameurs. On lui cria de se découvrir. Blessé, il répondit par quelques mots trop énergiques. Mirabeau alors se leva et lui lança une apostrophe dont les termes, embellis par lui-même dans son journal, l'ont été ensuite davantage par la légende ; ce furent vraisemblablement à peu près ceux-ci : « Monsieur, vous n'avez « ici ni place ni droit de parler. Si l'on vous a chargé de nous « faire sortir, vous devez demander des ordres pour employer la « force. Nous sommes ici par le vœu de la nation, la violence « seule pourra nous en faire déguerpir. » — « Je ne puis, » dit M. de Dreux-Brézé, s'adressant à Bailly, « reconnaître en Monsieur « de Mirabeau que le député du bailliage d'Aix et non l'organe de « l'Assemblée. Mais vous, Monsieur, vous avez entendu l'ordre « du Roi ? » — « Monsieur, répondit Bailly, l'Assemblée s'est « ajournée après la séance royale : je ne puis la séparer sans « qu'elle ait délibéré. » Et, se tournant vers le groupe de ses collègues placés le plus près de lui, il ajouta : « Je crois que la « nation assemblée ne peut pas recevoir d'ordres. » — « Est-ce « bien là votre réponse, reprit M. de Dreux-Brézé, et puis-je en « faire part au Roi ? » — « Oui, Monsieur, répliqua Bailly. » — M. de Dreux-Brézé se retira et se rendit au château. Quand il eut rendu compte au Roi de sa mission, Louis XVI se promena sans parler pendant quelques minutes; puis, voyant qu'on attendait ses ordres, il dit avec le ton d'un homme fatigué d'affaires importunes : « Eh bien ! s'ils ne veulent pas quitter leur salle, qu'on les y laisse. »

La délibération de l'Assemblée ne fut troublée que par les

ouvriers qui furent envoyés, comme si la salle était vide, pour enlever l'appareil de la séance royale. Mais Bailly leur ordonna de suspendre leur travail et ils obéirent. Un débat s'engagea sur la conduite à tenir. Plusieurs orateurs y prirent part, notamment Barnave, qui soutint que les résolutions arrêtées jusqu'ici par l'Assemblée n'ayant point un caractère proprement législatif, n'étaient point de celles qui exigeaient la sanction royale, et Sieyès, qui termina son discours par ces paroles devenues célèbres : « Vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier. » L'Assemblée déclara à l'unanimité qu'elle persistait dans ses arrêtés précédents. Mirabeau présenta ensuite une motion qni fut d'abord contestée par Bailly lui-même, mais qui finalement fut adoptée par 493 voix contre 34 en ces termes :

« L'Assemblée nationale déclare que la personne de chaque député est inviolable ; que tous particuliers, toutes corporations, tribunal, cour ou commission, qui oseraient, pendant ou après la présente session, poursuivre, rechercher, arrêter ou faire arrêter, détenir ou faire détenir un député, pour raisons d'aucunes propositions, avis, opinions ou discours par lui faits aux États généraux, de même que toutes personnes qui prêteraient leur ministère à aucun des dits attentats, de quelque part qu'ils fussent ordonnés, sont infâmes et traîtres envers la nation, et coupables de crimes capitaux. L'Assemblée nationale arrête que dans les cas susdits elle prendra toutes les mesures nécessaires pour rechercher, poursuivre et punir ceux qui en seront les auteurs, instigateurs ou exécuteurs. »

Après cette mesure de guerre, dont le contraste est frappant avec la bonhomie fatiguée de Louis XVI et le peu de consistance des dispositions prises par ses conseillers, l'Assemblée s'ajourna au lendemain à 9 heures.

La foule qui se pressait aux abords de l'hôtel des Menus acclama les députés à leur sortie. Elle grossissait d'heure en heure et encombrait les rues de Versailles de ses vagues houleuses. Le bruit de la démission ou même du renvoi de Necker y circulait et y était commenté avec passion. Il recouvra du coup toute sa popularité. A un moment donné, cinq à six mille personnes se portèrent soudain en masse vers l'hôtel du directeur général des finances, qui était une dépendance du château. Elles criaient : *Vive Necker! vive le tiers-état ! à bas les aris-*

*tocrates !* Les troupes, moralement mal disposées et d'ailleurs sans ordres précis, laissaient maintenant tout faire. On ne prit même pas la précaution de fermer les grilles du palais. La foule se répandit dans les cours et sur la terrasse et ses clameurs retentirent jusqu'aux oreilles de la Reine qui, alarmée, passa précipitamment chez le Roi et lui conseilla avec instance de faire appeler Necker. Celui-ci, après le triomphe de ses adversaires dans le Conseil, avait été en proie à ses hésitations habituelles. Son intention cependant était de se retirer du ministère, mais seulement après la tenue de la séance royale. Il voulait d'ailleurs assister à cette séance et, le 23 juin, sa voiture l'attendait tout attelée pour l'y conduire. Mais Mme Necker et Mme de Staël, se jetant à ses pieds, le conjurèrent avec larmes de montrer plus de caractère, de ne point contribuer à la victoire de M. de Barentin et de ses autres ennemis de la cour. Il se rendit à leurs prières et l'équipage fut congédié. Après la séance, il adressa au Roi sa démission. M. de Montmorin, représentant le mauvais effet produit par les déclarations lues aux États, conseilla fortement au Roi de ne point l'accepter et son avis eut d'autant plus de succès que M. de Barentin lui-même, dans une toute autre intention, avait d'avance engagé le Roi à conserver momentanément, même malgré lui, le directeur général des finances. Louis XVI consentit donc sans peine à mander Necker auprès de lui, en présence de la Reine, et tous deux l'invitèrent d'une façon pressante à ne point abandonner sa place dans le gouvernement. Tout radieux de la situation prépondérante que les événements lui rendaient et mû d'ailleurs par un sentiment de délicatesse, dont il est juste de lui tenir compte, il ne fit point de difficultés ni de conditions formelles. Le Roi, sans prendre un parti définitif, se montrait disposé à laisser tomber en désuétude ce qui, dans les actes de ce jour, avait si fort choqué le tiers-état, mais, ne voulant point sacrifier de fidèles serviteurs, il refusait de se séparer de MM. de Barentin et de Villedeuil. Necker, pour rentrer à son hôtel, traversa les cours du château, au milieu des applaudissements et des hommages de la foule. Un grand nombre de députés accoururent bientôt chez lui. Il les exhorta à la modération et à la confiance, les suppliant d'agir de telle sorte que le Roi de son côté se fît aux États généraux. Les démonstrations de joie du peuple se prolongèrent fort avant dans la soirée. Elles ne

furent pas uniquement pacifiques. Plusieurs membres de la noblesse furent insultés. L'archevêque de Paris, attaqué par un attroupement, n'eut que le temps de se jeter dans l'église Saint-Louis. Une vive agitation avait régné aussi toute la journée dans la capitale. Un grand nombre de personnes s'étaient précipitées dans les bureaux de la Caisse d'escompte pour échanger leurs billets. Les clubs du Palais-Royal avaient redoublé de violence. On y avait parlé de marcher sur Versailles pour mettre la cour et les aristocrates à la raison.

La situation politique demeurait équivoque. Mais Necker espérait, grâce à son influence reconquise à la fois sur le tiers-état et sur l'esprit du Roi, amener peu à peu entre la Couronne et l'Assemblée une transaction honorable. A la séance du 24, Bailly communiqua à ses collègues l'expédition officielle qu'il avait reçue des déclarations royales. L'Assemblée, rejetant l'avis de ceux de ses membres qui proposaient de déclarer expressément qu'elle ne leur reconnaissait aucune force obligatoire, se borna à en ordonner l'annexion à son procès-verbal. Le dernier article de la première déclaration, lequel figurait déjà dans le projet de Necker et était conforme à ses vues, édictait au nom du « bon ordre, » de la « décence » et de la « liberté même des suffrages », la défense expresse « qu'aucune personne, autre que les membres des trois ordres composant les États généraux, puissent assister à leurs délibérations, soit qu'ils les prennent en commun ou séparément. » Les mesures militaires prises le 23 pour assurer l'exécution de cette interdiction furent maintenues les jours suivants. Mais la consigne donnée aux gardes fut mal observée et le gouvernement y tint si peu la main que, comme le raconte Bailly lui-même, non seulement les députés, mais aussi les gardes faisaient entrer dans la salle des personnes étrangères aux États, et qu'il y avait toujours aux séances plus de six cents spectateurs. Bien plus, le 26, l'Assemblée ne craignit point de recevoir officiellement deux députations, l'une des électeurs du tiers-état de Paris, et l'autre, chose plus grave, des clubs du Palais-Royal, qui lui envoyaient une adresse couverte de plusieurs milliers de signatures. L'autorité ne mit aucun obstacle à leur admission. Inquiet des progrès du désordre et ayant repris, par suite de l'échec de la séance royale, quelque espoir de se faire accueillir, un jour ou l'autre, dans les conseils

du gouvernement, Mirabeau, le 27 juin, prononça un discours contre les agitations et le tumulte, qui ne servent, dit-il, que les ennemis de la liberté, conjura ses collègues de calmer le peuple, « de le sauver des excès que pourrait produire l'ivresse d'un zèle furieux » et proposa dans ce sens un projet d'adresse aux Français.

Après comme avant le 23 juin, la question capitale était celle de la réunion des ordres. Necker travailla de son mieux à la résoudre et trouva d'utiles auxiliaires dans le sein même de la noblesse. Dès le 24, le comte de Clermont-Tonnerre proposa à ses collègues de se rendre dans la salle commune. Sa motion, que le comte de Lally-Tollendal appuya par des considérations fort sages, fut combattue par D'Esprémesnil et par Cazalès. Après un débat orageux, elle fut repoussée par la question préalable. Mais le lendemain, quarante-six gentilshommes et, avec eux, le duc d'Orléans, allèrent prendre séance à côté du tiers et le nombre des adhérents à cette minorité augmenta les jours suivants. L'archevêque de Vienne proposa aussi, le 24, à la chambre du clergé, la réunion immédiate. Cette proposition, combattue par l'archevêque de Paris, fut adoptée par la majorité, qui l'exécuta sur-le-champ. La minorité, jugeant cette décision illégale, continua de délibérer en chambre séparée. L'archevêque de Paris faillit, le 25, être victime de ses convictions politiques. Sa voiture fut attaquée à coups de pierres, un ecclésiastique blessé à son côté, et ce ne fut que grâce à la vitesse de ses chevaux qu'il put arriver jusqu'à sa demeure. Il y fut bientôt assailli par une populace furieuse, qu'excitaient des agitateurs et même quelques députés, gens de la lie du club breton. Les détachements de troupe qui furent envoyés pour le dégager agirent avec la mollesse devenue habituelle à la force publique. L'archevêque ne réussit à calmer la foule qu'en promettant d'aller le lendemain siéger à l'Assemblée nationale. Dès que l'archevêque de Bordeaux, ami de Necker, et l'un des chefs de la fraction du clergé déjà réunie au tiers, eut connaissance de cet engagement, il alla, par une démarche qui l'honorait, représenter à son collègue qu'un tel engagement était nul et qu'en tenant sa promesse il créerait un précédent très dangereux et donnerait aux factieux un encouragement déplorable. Mais aux vertus d'un apôtre Mgr de Juigné joignait la loyauté chevaleresque d'un

gentilhomme. Sa parole était donnée ; il ne jugea pas à propos de la reprendre. Le 26 juin, il vint soumettre ses pouvoirs à la vérification commune. On savait que, durant le dernier hiver, son inépuisable charité avait nourri une partie de la population parisienne et peut-être quelques-uns des assaillants de la veille. Il fut accueilli avec un attendrissement universel. En ménageant les scrupules de leur conscience et, si l'on veut, leurs erreurs et leurs préjugés politiques, quel concours une assemblée sage n'aurait-elle pas pu attendre de pareils hommes pour la régénération du royaume et l'établissement de la France nouvelle !

Necker fit valoir auprès du Roi les funestes conséquences de la division prolongée des ordres et les dangers de l'agitation menaçante qui croissait à Paris et à Versailles. La Reine et le comte d'Artois, effrayés de cette agitation, que les forces dont on disposait en ce moment étaient impuissantes à contenir, appuyèrent dans le même sens, malgré l'opposition de M. de Barentin. Ce fut en leur présence que, dans la matinée du 27 juin, Louis XVI remit en personne, au cardinal de la Rochefoucauld et au duc de Luxembourg, présidents des chambres du clergé et de la noblesse, des lettres où, sans rétracter expressément les actes du 23 juin et en se référant même, par voie d'allusion, à l'exhortation qui y était contenue, il invitait d'une manière formelle les deux premiers ordres à se joindre sur-le-champ au troisième pour travailler au bien général du royaume. La fraction du clergé demeurée en chambre séparée décida aussitôt d'acquiescer au désir du Roi, mais en subordonnant l'effet de cette décision à l'acquiescement de la noblesse. On eut la plus grande peine à obtenir celui-ci. D'Esprémesnil et Cazalès s'y opposèrent avec véhémence. Louis XVI envoya une seconde lettre, plus impérative, et en même temps le comte d'Artois lui-même écrivit au duc de Luxembourg qu'une plus longue hésitation mettrait en péril la personne du Roi. « Messieurs, s'écria le duc, il ne s'agit plus de délibérer, il s'agit de sauver le Roi et la patrie. » Tous les gentilshommes se levèrent alors en tumulte et la réunion fut décidée. Elle s'accomplit le même jour, 27 juin, et donna lieu, dans Versailles et dans Paris, à un élan d'enthousiasme qui fut peu durable. La noblesse eut le tort de manifester ouvertement ses regrets et sa mauvaise humeur. Une série de protestations et de réserves fut, de séance en séance, présen-

tée à l'Assemblée. Un grand nombre de gentilshommes continuèrent de tenir, dans la salle de leur ordre, des réunions particulières. Le 3 juillet, à la majorité de quatre-vingt-neuf voix sur cent trente-huit présents, ils adoptèrent une déclaration portant qu'ils ne cessaient point de regarder comme maximes inviolables et constitutionnelles, la distinction et l'indépendance des ordres et la forme de voter par ordre. Cependant l'Assemblée avait achevé, le 2 juillet, la vérification générale des pouvoirs. Elle constitua alors son bureau définitif. Le duc d'Orléans fut élu président, mais il avait été convenu d'avance qu'il n'accepterait point. L'archevêque de Vienne fut nommé en sa place. Les pouvoirs du président ne devaient durer que quinze jours. Les secrétaires, élus pour un mois, furent l'abbé Grégoire, Mounier, le comte de Lally-Tollendal, Le Chapelier, l'abbé Sieyès et le comte de Clermont-Tonnerre. Le 6 juillet, sur la proposition de Mounier, une commission de trente membres fut nommée par les bureaux pour préparer le plan du travail sur la Constitution. La majorité de l'Assemblée était résolue à tenir pour non avenues les déclarations du 23 juin.

MARIUS SEPET.

---

# MÉLANGES

## I

## L'ORIGINE FRANÇAISE DE GUY D'AREZZO.

Il est peu de personnages dont le nom soit plus célèbre et l'histoire moins certaine que le nom et l'histoire de Guy d'Arezzo. Actuellement comme au XVIIe siècle, tout ce qui concerne sa vie et le rôle qu'il a joué demeure enveloppé d'épaisses ténèbres [1]. Ce n'est pas qu'il ait été négligé par les auteurs qui se sont appliqués à écrire la vie des musiciens célèbres ; mais jusqu'à présent on ne possédait que deux documents authentiques, insuffisants à eux seuls pour permettre d'établir d'une façon sûre toute la suite de son existence, savoir, les deux lettres de Guy lui-même, l'une à l'évêque Théodald d'Arezzo servant de dédicace au *Micrologue*, l'autre adressée au moine Michel après la réception honorable faite à l'auteur par le pape Jean XIX [2].

Or, voici tout ce qu'on pouvait légitimement déduire de ces deux écrits.

D'abord Guy fut moine. La première fois que nous le rencontrons, c'est à Arezzo, à l'époque où l'évêque Théodald venait d'achever la nouvelle cathédrale de Saint-Donat, commencée par son prédécesseur Albert, c'est-à-dire vers l'année 1026. Guy songeait alors à se consacrer exclusivement à la vie solitaire, quand les instances de Théodald l'obligèrent à reprendre, en faveur des enfants de chœur et des clercs d'Arezzo, les leçons de chant qu'il avait toujours aimé à donner, sans préjudice de ses autres occupations. On connaît les merveilleux résultats de la méthode inventée par lui, et l'étonnement universel qu'ils excitèrent. En un mois ses élèves parvenaient

[1] « Ea quae pertinent ad vitam vicesque Guidonis Arretini monachit densis omnino tenebris sunt respersa. » *Annal. Camaldul.* ad an. 1034, n. 2.

[2] Migne, CXLI, 379 et 423.

à apprendre ce que d'autres n'auraient jamais pu faire en cent ans. Guy voulut joindre à ses enseignements oraux un traité écrit qu'il intitula le *Micrologue*, et qu'il dédia à son bienfaiteur Théodald. Mais bientôt sa renommée dépassa les limites de la Toscane. Le pape Jean XIX (janvier 1033) manda à Rome le chantre si fameux, et Guy partit en compagnie de l'abbé Grimoald et de Pierre, prévôt du chapitre d'Arezzo. Il eut soin d'emporter avec lui un Antiphonaire noté d'après sa méthode. Le pape se réjouit beaucoup de son arrivée, causa longuement avec lui, et lui posa une foule de questions. Il ne pouvait se lasser de feuilleter cet Antiphonaire qui lui semblait un prodige ; il rumina à loisir les règles placées en tête du recueil. Bref, il ne voulut pas lever la séance avant d'avoir expérimenté lui-même ce qu'il ne pouvait croire des autres, en chantant tout seul un passage qu'il n'avait jamais entendu. Tant de succès semblait de nature à fixer Guy à Rome : mais on était alors en été, et l'insalubrité du climat le contraignit à quitter la ville, non sans avoir promis au pape et à ses clercs de revenir l'hiver suivant pour les initier à son sytème d'une façon plus complète. Sur ces entrefaites, et vraisemblablement à Rome même ou non loin de là, Guy rendit visite à son homonyme le saint abbé de Pompose. Peut-être avec une certaine fierté lui fit-il part de son récent triomphe ; en tout cas il lui montra à lui aussi le magique Antiphonaire, et la vue seule de ce livre lui valut l'approbation et la confiance de l'abbé, qui témoigna son regret de s'être laissé précédemment surprendre par des envieux. Mais, en homme de Dieu, il ne manqua pas de remontrer au musicien qu'il lui fallait aussi songer à son âme. « Vous êtes moine, lui dit-il, et la vie du cloître est pour vous préférable au séjour dans les évêchés : pourquoi ne viendriez-vous pas à Pompose ? » Guy se laissa persuader sans peine. Presque tous les évêques étaient alors entachés de la lèpre de la simonie : la discipline ecclésiastique ne s'observait plus guère que dans les monastères ; et, entre tous ceux d'Italie, aucun n'était alors plus célèbre que Pompose, élevé à l'apogée de la gloire par le zèle et la sainteté de son abbé. De plus, le chantre d'Arezzo avait dû déjà séjourner quelque temps à Pompose : c'est là qu'il avait connu le moine Michel « son bienheureux et très doux frère », le prieur dom Martin, qui s'était montré son principal soutien, et surtout ce frère Pierre qu'il avait jadis « nourri du lait » de ses enseignements. Cédant donc aux prières de l'abbé Guy, il avait résolu d'illustrer Pompose par ses travaux et d'y vivre en moine avec des moines. Mais empêché de réaliser pour lors ce dessein, il envoyait à Michel son traité *De ignoto Cantu*, quand l'histoire soudain le perd de vue. Seulement, une tradition accréditée parmi les Camaldules le

fait mourir le 17 mai 1050, ermite et même supérieur de Fontavellane en Ombrie. On voyait encore au XVII[e] siècle, dans le réfectoire de ce monastère, un portrait de Guy avec l'inscription : *Beatus Guido Arretinus inventor musicae.* Quoi qu'il en soit de cette tradition, il paraît difficile de refuser à Guy les deux titres d'ermite et de bienheureux que lui donne Domnizo un demi-siècle après, dans sa vie de la comtesse Mathilde [1].

Ces quelques traits nous révèlent sans doute en Guy une personnalité des plus attachantes : mais aussi ils laissent place à bien des questions, notamment pour tout le temps qui précéda la première manifestation de son talent à l'école d'Arezzo. Parmi ces questions, deux surtout sont de nature à intriguer l'historien. D'où était Guy ? Où avait-il embrassé la vie monastique ?

On l'appelle communément Guy d'Arezzo, et cinquante-trois manuscrits, paraît-il, le désignent ainsi [2]. Mais qui ne sait qu'un nom de lieu, accolé à celui d'un personnage quelconque, désigne parfois un tout autre endroit que celui de sa naissance ? Pour n'en citer qu'un exemple, nous avons déjà mentionné son contemporain, saint Guy de Pompose, nommé ainsi non de sa patrie, qui fut Ravenne, mais du monastère qu'il illustra par son administration. En outre, une expression de la lettre à Michel m'a toujours empêché de voir dans Arezzo la patrie de Guy. Dès les premiers mots, celui-ci, après avoir fait allusion aux persécutions que lui a values son mérite, passant en revue tous les résultats des mesquines jalousies dont il a été jusque-là l'objet, constate qu'il est exilé, et exilé bien loin de la patrie, *prolixis finibus exulatum.* Et dans quelles circonstances parle-t-il de cet exil ? Près de Rome, non loin d'Arezzo, au moment où, « après de nombreuses tempêtes, le calme si longtemps désiré venait de reparaître. » Car s'il avait quitté Arezzo, c'était non pour un exil lointain, mais pour aller recueillir à Rome les honneurs et la gloire. Ainsi, tout près de Rome et d'Arezzo, Guy était donc loin de sa patrie. Et qui pourrait dire jusqu'où il convient d'étendre la portée de cette expression, *prolixis finibus ?*

Quant au monastère où Guy fit d'abord profession, on dit et l'on répète avec assurance que ce fut Pompose, près de Ferrare. Mais où en trouver la preuve ? Guy avait été en rapport avec les moines de Pompose ; il leur avait fait connaître sa méthode : est-ce assez pour garantir qu'il fut réellement moine de ce monastère ? Mittarelli se déclare peu convaincu [3]. Il serait étrange, en effet, au cas que Guy

[1] *Annal. Camald., loc. cit.*
[2] Fétis, *Biogr. des Musiciens.* t. IV, p. 451.
[3] « Haec tamen, ut ingenue fateamur, tanti non sunt, ut evincant Gui-

ait été réellement son sujet par la profession, de voir l'abbé de Pompose se borner à conseiller au moine musicien de « préférer les monastères aux évêchés. » Il eût eu pleinement le droit et le devoir de le rappeler à son vœu de stabilité ; et Guy lui-même eût sans doute trouvé dans sa conscience de plus graves raisons pour se retirer à Pompose, que la prépondérance exercée alors par ce monastère, et le désir de l'illustrer par de glorieux travaux.

Les choses en étaient là, quand, au cours d'un voyage littéraire en France et en Angleterre, je découvris plusieurs documents inédits [1], dont l'ensemble permet, ce me semble, de résoudre d'une façon assez sûre le double problème posé plus haut. Ces documents sont :

1° Deux passages inédits de Guy, extraits d'un manuscrit anglais : une Préface au *Micrologue*, et un Prologue aux *Regulæ Rhythmicæ* [2]. Dans la première pièce, l'auteur nous apprend qu'il est déjà parvenu à l'âge où viennent les cheveux blancs. Après l'interminable série d'orages auxquels il avait été jusqu'alors en butte, il ne songeait qu'à vaquer dans la solitude au service de Dieu. Mais l'autorité du pontife Théodald est venue le rappeler à ses anciennes études, en le priant de faire contribuer à l'utilité commune ce qu'il avait appris en fait de musique, durant tout le temps passé par lui *dans les pays du Nord*. Guy n'a pu se soustraire au désir de celui auquel il est redevable « d'un si grand bienfait [3]. » Dans la seconde pièce, il se plaint d'être toujours victime de l'envie, lui qui n'a d'autre crime à se reprocher que d'avoir voulu mettre l'art du chant à la portée des petits et des simples, en laissant de côté les arguments purement théoriques jusqu'alors en usage dans les écoles. En même temps, il fait connaître le nom d'un de ses détracteurs, Léon, doyen de Pavie, homme de grande science d'ailleurs, mais assez pauvre musicien [4].

2° Plusieurs textes tirés de deux manuscrits du British Museum et d'un autre de la Bodléienne, dans lesquels, à la suite de Boèce et de plusieurs autres, un certain *Guy de Saint-Maur* se trouve men-

donem in Pomposiano monasterio monasticum schema induisse. » *Annal. Camaldul loc. cit.*

[1] Ils ont été depuis publiés dans la *Revue de l'Art chrétien*. Lille, 1888, p. 333 seq.

[2] V. Migne, CXLI, 405.

[3] « *Prefacio auctoris*. Cum iam etatis nostrae cana series multis anfractibus laborata..... placuit auctoritati autentice persone Theodaldi pontificis sibi tanto obnoxium beneficio ad laborem revocare studii, ut quicquid musice utilitatis a(r)cticis finibus per varia tempora adquirendo laborassem, etc. » Ms. Harléien 281, f. 1.

[4] « *Prologus in quo Guido muse ipsum alloquenti respondet*..... Igitur quia hec nullatenus passunt redargui, cur nos livor edax rodit ? Leo Papie decanus, vir magne scientiæ miror quia obtrectator habetur. » Ibid. f. 12b.

tionné comme un des principaux « inventeurs de l'art musical. » Là aussi, fait unique et non signalé jusqu'à présent, le *Micrologue* de Guy d'Arezzo se trouve cité à plusieurs reprises sous la rubrique « *Secondum Guidonem de Sancto Mauro* [1]. »

3° Une pièce de vers trouvée dans un manuscrit provenant de l'abbaye de Saint-Maur des Fossés, et contenant l'éloge d'un certain moine du nom de Guy. Ce Guy, décoré du surnom classique de « Oacrius [2], petit de corps, mais puissant par le génie, était à la fois chantre, lecteur, écrivain et compositeur. Puis vient la description de l'état où l'on était réduit avant la révolution musicale accomplie par lui. Les anciens ignoraient le secret véritable de l'art de chanter, ils étaient incapables d'éviter les erreurs. Les mélodies se transmettaient péniblement, et uniquement par tradition : impossible d'être sûr de son chant, sans avoir d'abord entendu le maître. On avait beau enir en main le livre et s'appliquer de tout son cœur ; personne ne pouvait exécuter deux notes de suite, si un autre ne les lui avait préalablement entonnées. L'oreille était tout alors ; l'esprit le plus subtil, l'œil le mieux exercé ne pouvait suppléer son rôle. Contrairement à l'usage, c'étaient les vieillards qui, de leur mieux, servaient de guides aux plus jeunes. Mais quant à ces règles claires et pratiques, à l'aide desquelles les élèves studieux apprennent maintenant le chant en si peu de temps, les anciens moines des Fossés restèrent longtemps sans même les soupçonner. Enfin, parut Guy, le favori d'Orphée. « C'est lui, continue le panégyriste, qui nous a ouvert cette nouvelle voie ; *lui que notre monastère a nourri dès son enfance*. Doué d'une rare aptitude pour toute sorte de savoir, il confia jeune encore à sa mémoire tout ce qu'on peut apprendre en fait de chant ; bon écrivain, il voulut en outre nous tracer dans les livres les secrets de son expérience. Qu'il soit béni, pour nous avoir appris à éviter à si peu de frais des erreurs dans le chant ! Que tous présents et à venir prient pour lui le Seigneur, et surtout les enfants qu'il aime tant à instruire [3]. »

Comme complément à ces trois classes de documents inédits, il

[1] Codd. Lansdowne 763 ; Arundel 130 ; Bodl. 515.

[2] Pour *Œagrius*, de la race d'Œagre, père d'Orphée *Géorg*. IV, 524. Ovide, *Métam*. II, 219.

[3] In te prorsus habes has quatuor utilitates :
Cautor es, et lector, scriptor simul atque notator...
Nos Fossatenses monachi...
Donec Guido Oacrius eam nobis aperuit.
*Hunc autem ab infantia nutrivit haec Ecclesia.*

Cod. Troyes 2273, f. 37. C'est le même manuscrit dont Montfaucon (Bibl. bibl. p. 1278. 1) décrit le contenu, sans indiquer la Bibliothèque où il se trouvait caché. V. *Hist. littér. de la France*, VII, 494.

importe de remarquer que, parmi les nombreux catalogues d'anciennes bibliothèques rassemblés par G. Becker, le premier et l'unique exemplaire de l'Antiphonaire de Guy se trouve précisément faire partie de la liste des livres appartenant au monastère de Saint-Maur des Fossés, vers l'an 1200 [1].

Si après cela nous ne sommes pas en possession de l'énigme qui jusqu'à ce jour nous dérobait l'origine de Guy d'Arezzo, il faut avouer que véritablement tous ces vieux manuscrits se sont conjurés pour nous induire en erreur. Qui ne voit, en effet, que l'œuvre attribuée par le poète des Fossés au héros de ses rimes est précisément identique à la révolution mémorable accomplie dans le chant par Guy d'Arezzo ? Comment ne pas être frappé de l'étrange coïncidence qui, peu de temps après la rencontre du manuscrit de Troyes, me faisait retrouver en Angleterre le *Micrologue* cité sous le nom de Guy de Saint-Maur ? Enfin, n'est-il pas aisé maintenant d'expliquer la phrase qui nous embarrassait tant, de constater comment, en effet, le chantre d'Arezzo, tout près d'Arezzo même, se trouvait « exilé loin des frontières de la patrie, » surtout si l'on rapproche du témoignage concernant l'enfance de Guy passée à Saint-Maur des Fossés, le renseignement fourni par Guy d'Arezzo dans la préface inédite du *Micrologue,* au sujet de ses séjours antérieurs « dans les pays du Nord ? »

Si l'on désire savoir ce qui a pu amener Guy des environs de Paris au fond de la Toscane, la lettre à Michel en donne une première raison. Le mérite du malheureux musicien lui avait attiré les persécutions de l'envie : il dut fuir. Un autre fait de l'histoire monastique peut donner lieu à une conjecture, qui n'est pas dénuée de vraisemblance. En 989, une réforme due à l'initiative du comte Burchard de Corbeil fut introduite par saint Mayeul de Cluny à l'abbaye de Saint-Maur des Fossés. Les anciens moines protestèrent, et plutôt que de se soumettre à une discipline étrangère, ils aimèrent mieux quitter pour jamais leur monastère, cherchant un refuge chacun où ils purent [2]. Comme Guy, dans la dédicace de son *Micrologue,* c'est-à-dire vers 1026, parle déjà de ses cheveux blancs, et que, d'un autre côté, il fut élevé « dès son enfance » dans l'abbaye de Saint-Maur, il est permis de croire qu'il fut du nombre de ces malheureux moines qui prirent si facilement la fuite lors des événements de 989. Qu'il n'ait pas hésité à quitter, avec le monastère, le sol natal lui-même, il n'y a rien en cela qui puisse nous surprendre. Un demi-siècle plus tard, un autre moine des Fossés, Odon, biographe du comte Burchard, nous raconte dans sa préface comment il se prépa-

[1] *Catalogi bibliothecarum antiqui.* Bonn, 1885. CXXXIV, 40.
[2] *Vita Burchardi comitis.* Migne, CXLIII, 851.

rait, aussitôt après avoir terminé son ouvrage, à « quitter lui aussi le sol de la patrie, et à s'en aller à tout hasard au sein de nations étrangères, » réduit à ce triste parti par l'état lamentable du monastère de Saint-Maur et les persécutions dont il était personnellement l'objet [1].

L'identification proposée une fois admise, voici comment on pourrait esquisser à grands traits la biographie de Guy. Né vraisemblablement au territoire de Paris vers l'an 970, il fut élevé au monastère des Fossés, qu'il quitta peut-être une première fois en 989, lors de la réforme de l'abbaye. Il dut cependant y revenir, puisqu'il eut l'occasion d'y enseigner sa méthode. Ces divers séjours sont du reste parfaitement conformes à la donnée de la préface inédite du *Micrologue*, d'après laquelle Guy s'était trouvé dans les pays du nord « per varia tempora. » De partout l'envie successivement le chassa : non seulement de France, mais encore de Pavie, où il eut pour adversaire le doyen Léon, puis de Pompose, dont le saint abbé s'était laissé d'abord circonvenir par les ennemis de l'infortuné musicien. Enfin celui-ci, déjà vieux et las de tant d'épreuves, chercha une retraite à Arezzo, probablement dans un des monastères que les ermites Camaldules commençaient alors à sanctifier dans les environs de la vieille cité étrusque. Là siégeait alors un grand évêque, Théodald, qui accorda généreusement au moine errant sa protection et sa faveur, à condition toutefois qu'il consentît à payer ce « grand bienfait, » en s'intéressant à l'école de chant de la cathédrale. Ici se place l'épisode du voyage de Guy à Rome, l'entrevue avec l'abbé de Pompose, suivie de la lettre au moine Michel. Le reste, comme on l'a vu, se borne à quelques traditions dont il est impossible de contrôler la valeur.

Aussi bien, ce qui nous intéresse surtout, comme Français, c'est de pouvoir saluer, dans le célèbre musicien du XIe siècle, un compatriote et presque un Parisien. Cette conclusion, sur laquelle personne encore, je crois, n'a osé se prononcer chez nous, a trouvé dès maintenant des partisans de valeur parmi les critiques impartiaux de l'autre côté du Rhin. Dom Hugues Gaisser l'a soutenue dans le *Gregorius-Blatt* (1889, nn. 4 et 5); le P. Kornmüller, de l'abbaye de Metteu, l'a pareillement adoptée dans le *Calendrier de Musique ecclésiastique*, publié à Ratisbonne au commencement de l'année dernière. Il est permis d'espérer que les savants français ne resteront pas en arrière,

[1] « Cogor nativum relinquere solum, quo pueriliter, ut Christo placitum fuit, educatus sum. Pressuris siquidem plurimis stimulatus, infestationum jaculis colaphizatus atque fugatus, exteras cupio adire nationes, etc. » *Ibid.*, col. 848.

et porteront aussi leur jugement sur cette identification, qui rendrait à notre patrie un grand homme de plus.

DOM G. MORIN.

---

## II

## UNE NOUVELLE HISTOIRE DES PAPES.

### DE PIE II A SIXTE IV [1].

L'*Histoire des Papes* de M. Pastor en est arrivée à son deuxième volume [2], et il y a lieu de se réjouir de cette allure vigoureuse, car le sujet est immense et demandera à l'auteur un vaste effort et un temps considérable. M. Pastor doit avoir depuis longtemps renoncé à l'espoir, qu'il exprimait naguère, de terminer en six volumes ce grandiose ouvrage, puisque le second, qui est sous nos yeux, n'embrasse que l'histoire de trois règnes et ne comprend qu'une période de vingt-sept années. Et les proportions données au récit n'ont rien d'exagéré. Je crois, au contraire, que l'historien des Papes a trouvé la vraie mesure entre une brièveté qui serait de la sécheresse et une ampleur qui engendrerait la lassitude. Je ne puis que l'engager à continuer dans cette voie : c'est ainsi qu'il soutiendra l'intérêt, qui, d'un bout à l'autre de ce second volume, ne languit pas un instant, et qui atteint par intervalle un degré qu'il serait difficile de dépasser.

Ce n'est pas que l'impression d'ensemble produite par le livre soit fort riante. On dépose le volume avec un mélange d'admiration pour la grandeur indéfectible du siège apostolique, et de compassion pour ceux à qui la Providence en a confié les destinées. L'isolement moral de la papauté au milieu de la société du XVe siècle apparaît avec une navrante évidence. Non seulement le pape n'a plus d'action sur ce monde qui, au XIIIe siècle, se serrait autour de lui avec une filiale affection, non seulement sa voix ne parvient plus à se faire entendre

[1] *Geschichte der Paepste seit dem Ausgang des Mittelalters*, von Dr L. PASTOR. II Band. *Geschichte der Paepste im Zeitalter der Renaissance bis zum Tode Sixtus IV.* — Fribourg en Brisgau, Herder, 1889, in-8° de XLVII-687 p., avec appendice de 38 p.

[2] Voir, sur le tome Ier, notre article au tome XLI de la *Revue*, p. 197-203.

au loin, sauf en de rares occasions, mais il est tenu en défiance et observé comme l'ennemi natif, dénoncé plus d'une fois à l'opinion publique par la langue venimeuse des humanistes, et victime d'une multitude de complots qui s'ourdissent en secret contre son autorité internationale. Il n'a plus nulle part d'ami sincère, et les preuves les plus irrécusables de dévouement qu'il donne au monde chrétien sont tenues pour suspectes. Toutes ses démarches sont attribuées à la cupidité ou à l'ambition. Tous les actes par lesquels il affirme son autorité soulèvent des protestations. Et il ne peut prendre aucune mesure d'intérêt commun sans que les intérêts particuliers fassent retentir de toutes parts le cri séditieux : *Concile général !*

Cette situation lamentable, le schisme d'Occident, comme chacun sait, y a contribué pour une bonne part, puisqu'il a habitué tout le monde à discuter la papauté, à honnir l'un ou l'autre des deux papes, et à se passer de l'un et de l'autre. Mais la cause véritable du mal est plus profonde, et s'explique par un fait plus général. Ce qui caractérise le xv^e siècle, c'est une souveraine indifférence pour ces biens d'ordre idéal qui ont passionné les gens du moyen âge : l'intégrité de la foi catholique, l'unité du monde chrétien, la résistance énergique aux progrès du croissant. Ces grandes causes, pour lesquelles on versait joyeusement tout son sang autrefois, laissent la société glacée. Les principes ont perdu leur empire sur elle : les intérêts seuls la touchent. Les rois poursuivent une politique exclusivement nationale, qui les rendra indépendants vis-à-vis du pape et de leurs sujets ; et ceux-ci, représentés par un clergé soumis et par une bourgeoisie dont les légistes seuls façonnent la conscience politique, se groupent invariablement derrière leur souverain lorsqu'il s'agit de faire front contre le pape. Tout le monde s'empresse d'aller au devant de la servitude. Au morcellement de l'Europe, à l'organisation du despotisme national, ajoutons l'épanouissement de la Renaissance, c'est-à-dire des forces intellectuelles qui, elles aussi, aspirent à une indépendance absolue vis-à-vis des lois de la morale comme de la religion. Au reste, dans cet universel affaissement de la vie chrétienne, aucune tendance à la révolte religieuse : on menace à chaque instant d'aller au schisme, mais on est trop tiède et trop énervé pour pousser jusqu'à l'hérésie. Le seul pays où on en arrive là est précisément celui où les sentiments religieux ont gardé quelque ardeur ; voyez quelle fièvre de fanatisme dans la Bohême hussite !

Tel est le monde égoïste et désabusé auquel les papes viennent demander des sacrifices énormes et des efforts héroïques en vue de l'éternelle guerre contre le croissant. Leur voix ne réveille pas d'écho dans ces milieux assoupis, et malheur à eux si, au lieu de céder au

temps et de laisser dormir la société indifférente, ils veulent la réveiller de son sommeil et l'attirer de force dans la voie des généreuses initiatives ! La carrière de Pie II nous en est une preuve éloquente. Voici bien une des figures les plus hautement intéressantes que l'histoire du xv^e siècle fasse passer sous nos yeux. Bel esprit, humaniste des plus distingués, ayant partagé tous les goûts et même les faiblesses de son temps, ayant, en particulier, défendu contre la papauté les vues du concile de Bâle, Enea Silvio Piccolomini était, avant son élévation au pontificat, un personnage fait pour inspirer plus de curiosité que de sympathie. Mais la papauté le transfigura. Il partagea le sort de tant d'autres qui, comme lui, saisis par l'esprit de Dieu au milieu d'une carrière frivole ou mondaine, ont reçu, avec l'onction sacerdotale, le principe d'une surnaturelle régénération. A partir du jour où il sentit peser sur ses épaules la responsabilité de l'Église universelle, son âme grandit avec sa tâche, et ce lettré léger et vaniteux devint l'héroïque athlète dont on ne saurait assez admirer le courage supérieur à sa fortune. A un siècle qui n'avait plus l'intelligence des grands spectacles de la vie morale, il montra en sa personne l'homme d'une idée sublime, et qui en devint aussi le martyr. Héritier de la pensée de Calixte III, il consacra toutes les ressources de son intelligence et de sa volonté à la croisade contre le Turc, et il commença dès lors cette vie qui, de déception en déception et de souffrance en souffrance, le mena par un chemin d'épines jusqu'au tombeau. Le récit de ces douloureux efforts, de ces généreuses tentatives, sans cesse traversées de viles trahisons, est, sous la plume discrète de M. Pastor, d'un pathétique d'autant plus achevé qu'il jaillit des faits eux-mêmes, et l'émotion est au comble lorsqu'avec l'historien on refait, à la suite du pontife martyr, ce douloureux voyage d'Ancône qui devait aboutir à sa mort.

Il expirait au moment où, après tant d'espérances déçues, la flotte vénitienne apparaissait enfin en vue du port : le projet de croisade disparaissait avec le dernier des croisés ! Ni Paul II ni Sixte IV, malgré leur bonne volonté, ne purent triompher des obstacles contre lesquels s'était brisée l'indomptable énergie de Pie II. Le Turc put continuer d'exterminer les restes du christianisme en Orient et d'éteindre tout ce qui y brillait encore de civilisation. L'Europe ne s'en émut pas, même le jour où Mahomet II débarquait en Italie, et s'emparait d'Otrante, dont le vieil archevêque fut scié en deux et où 12,000 habitants sur 22,000 périrent dans d'horribles supplices. Les puissances italiennes, il est vrai, comprirent cette fois que c'en serait fait d'elles si le Turc pouvait garder sa position sur leur sol ; mais c'est à la disparition providentielle de Mahomet II, beaucoup plus qu'à

leurs armes, que l'Europe dut son salut. Le danger passé, elle l'oublia et retomba dans sa mortelle indifférence. Il faut lire dans M. Pastor le navrant détail de cette lutte entre le génie de la papauté, toujours consciente de sa mission, et l'inertie d'un monde atteint d'une espèce de paralysie morale. Je ne sais si l'histoire offre beaucoup de pages d'un plus puissant intérêt, ni si l'on pourrait trouver une preuve plus saisissante de la grandeur surnaturelle du pontificat romain.

S'agit-il des relations de la papauté avec le monde chrétien, le spectacle ne se présente pas autrement, et il est tout aussi instructif. Les phénomènes de la décomposition intérieure se multiplient avec une rapidité effrayante. Chaque nation se lève à son tour et sort des rangs pour jeter l'outrage à la majesté désarmée du souverain pontife. Ce sont, sous les yeux du pape, les Romains qui s'agitent et qui complotent; ce sont les vassaux du Saint-Siège qui pillent ou inquiètent l'État de l'Église; c'est Naples qui est le perpétuel souci des souverains pontifes par ses prétentions et par ses menaces; ce sont les villes italiennes, Florence, Milan, Venise, qui tantôt menacent Rome, tantôt prennent les armes contre elle; c'est la France qui, si elle abolit la Pragmatique Sanction de Bourges sous Louis XI, ne cesse de soulever d'autres conflits; c'est l'Allemagne, où la molle amitié de Frédéric III ne peut empêcher aucun attentat contre le Saint-Siège, et où l'appel à un futur concile retentit dans les diètes. Toutes ces rébellions s'inspirent du même esprit et sont déterminées par le même point de vue : il s'agit d'affirmer, en face du vicaire de Jésus-Christ, l'absolutisme de l'État, et d'affranchir la politique des souverains du joug de la morale chrétienne. Passe encore si de pareilles tendances ne se manifestaient que parmi les seigneurs laïques, et si le pape pouvait compter au moins sur le dévouement des chefs de la hiérarchie ! Mais, dans les rangs de celle-ci même, que de mollesse, que de défections, que de trahisons ouvertes ! Dans le Tyrol, les maisons religieuses résistent avec acharnement à la réforme de la discipline; la majeure partie des prêtres se range à la suite du duc dans son conflit avec Rome, et lorsque le pape lança enfin l'excommunication contre lui, il se trouva des contempteurs de cette mesure dans le haut comme dans le bas clergé. En Allemagne, l'adversaire le plus acharné et le plus implacable de l'autorité pontificale, c'est le primat du royaume, l'archevêque de Mayence, Diether von Isenburg; il mène contre le pape une guerre sans merci; il ameute des diètes entières; il obtient, par ses mesures de protestation, les signatures des prélats de Trèves et de Wurzbourg. L'esprit qui a présidé au concile de Bâle vit encore dans une multitude d'évêques et entretient la défiance, l'hostilité, tout au moins la froideur vis-à-vis du siège suprême de l'unité catholique.

Les forces dissociantes sont partout à l'œuvre ; les forces unifiante sont comme paralysées ou énervées.

Quant à la Renaissance, elle accuse de plus en plus sa tendance païenne. Sans doute, les deux courants observés à l'époque de Nicolas V coexistent encore, et l'espèce n'est pas entièrement éteinte des esprits généreux qui, entièrement pénétrés de l'idée chrétienne, accueillent les études classiques avec enthousiasme mais comme des auxiliaires de la vérité à laquelle ils les subordonnent. Mais le nombre en diminue rapidement : la génération contemporaine de Pie II et de ses successeurs évolua de plus en plus vers le culte de la forme pure, et substitua insensiblement l'idéal païen aux doctrines et aux aspirations catholiques [1]. Apparaît alors cette catégorie de lettrés à l'esprit délié, orné de connaissances, mais pleins de mépris pour quiconque n'a pas leur degré de culture littéraire, n'adorant que l'intelligence, tout en ne refusant rien à leurs sens, nourrissant à l'égard du christianisme, de sa morale, de ses doctrines, de ses aspirations, une sourde hostilité qui se traduira souvent par des effusions cyniques, mais qui, à l'heure du danger, aura recours aux plus hypocrites protestations d'orthodoxie; implacables d'ailleurs pour quiconque a blessé leur vanité ou leurs intérêts, et le poursuivant des plus venimeuses calomnies jusque dans le tombeau.

Ces hommes qui, par l'allure et par la tactique, présentent une si étonnante ressemblance avec les philosophes du XVIII^e siècle, sont les rois de l'opinion : ils s'imposent à la papauté, qui ne peut se passer de plumes élégantes, et qui ne les trouve que parmi eux ; en dépit des défiances trop légitimes qu'ils inspirent à l'Église, l'Église les emploie, les salarie et les honore, au point de scandaliser parfois tel esprit rigide qui ne se rend pas compte des nécessités d'une situation difficile. Pie II, qui sortait de leurs rangs, observa vis-à-vis d'eux, si l'on peut ainsi parler, une espèce de neutralité bienveillante, sans pouvoir échapper aux outrages dont ils avaient déjà poursuivi la mémoire de Calixte III. Quant à Paul II, sa réforme du collège des abréviateurs, composé principalement d'humanistes, déchaîna contre lui la fureur de tout le monde des lettres, tout nourris de la conviction qu'ils donnaient à la curie autant de lustre qu'ils en recevaient d'elles. Ces gens n'admettaient pas qu'on pût se passer de leurs services et considéraient que leurs emplois étaient faits pour eux; les leur prendre était un crime, et on le fit bien voir à l'audacieux pontife. Platina prêta sa plume aux mécontents, et lança contre le pape un insolent pamphlet qui lui valut quatre mois de prison au château Saint-Ange ; quant à

[1] Pastor, t. II, p. 288.

la mesure contre laquelle il réclamait au nom de tous ses confrères, elle ne fut pas rapportée. D'ailleurs, jusque sous les yeux des souverains pontifes et en pleine capitale du monde chrétien, l'humanisme païen montrait bien de quoi il était capable : l'Académie groupée autour de Pomponius Laetus était un vrai cénacle de païens dont la seule religion était le culte de l'ancienne Rome. Triste et instructif spectacle ! Il y avait donc dès lors une famille d'esprits cultivés qui avaient entièrement rompu avec l'idée chrétienne, et qui, spontanément, tournaient le dos à la civilisation catholique et à la lumière de l'Évangile, pour aller demander l'idéal de la vie aux ténèbres et aux fanges du paganisme romain ! Ces hommes à l'imagination échauffée et au cœur flétri ne se bornaient pas toujours à l'admiration fanatique de la Rome païenne ; quelquefois leurs regrets se traduisaient d'une manière moins théorique, par des tentatives de révolte contre le joug des papes : telle avait été, sous Nicolas V, la conspiration de Stefano Porcaro ; telle fut, sous Paul II, une entreprise plus mystérieuse dans laquelle furent compromis les principaux membres de l'Académie de Pomponius Laetus, et qui devait aboutir aussi, paraît-il, au meurtre du pape et au renversement du gouvernement pontifical. Nous ne connaissons un peu cette affaire que par les rapports des envoyés milanais, que M. Pastor reproduit dans l'appendice (nos 85-87) ; mais, en attendant qu'on retrouve les actes du procès auquel elle donna lieu, il sera bien permis de constater ici jusqu'à quel point, depuis Arnaud de Brescia, le souvenir de la Rome païenne, fomenté et avivé par la Renaissance, a fait du tort à la civilisation catholique. C'est le spectre de l'antiquité qui sort de son tombeau pour livrer un nouveau combat au génie chrétien qui avait cru triompher de lui à jamais, et ce spectre, qui traîne à sa suite les lettres et les amours, séduit une multitude d'esprits et les fait passer dans le camp des ennemis de l'Église. Trahi jusque dans son entourage, le vicaire de Jésus-Christ ne se déconcerte pas pourtant. On pourrait croire qu'il va se laisser entraîner à jeter l'anathème sur le culte des lettres elles-mêmes, qui lui ont suscité tant d'ennemis, et que la guerre va être déclarée entre la Papauté et la Renaissance. Mais non : le pape ne perd pas un instant la sérénité sublime qui est propre au pasteur du genre humain ; et le règne qui succédera à celui de Paul II sera pour l'histoire des lettres et des arts un des plus brillants qu'il y ait jamais eu. La réorganisation de la bibliothèque et des archives vaticanes, ainsi que la création de la chapelle Sixtine où le génie de tous les grands peintres fut mis en œuvre, voilà, pour ne pas parler d'une multitude d'autres faits, la généreuse réponse de la Papauté aux trahisons du monde des lettrés, et l'histoire lui a

donné raison contre ceux qui auraient voulu une attitude plus intransigeante. Sans doute, on trouvera que, même cette ligne de conduite admise, il y a eu des excès d'indulgence et de confiance. Que Sixte IV ait toléré la réouverture de l'Académie de Pomponius Laetus, qu'il ait fait venir à Rome plusieurs des humanistes les plus distingués, et que l'un d'eux, l'impudent Filelfe, le roi des poètes mendiants, ait pu vanter l'*incroyable liberté* dont on jouissait à Rome [1], passe encore ; mais que Platina ait été nommé bibliothécaire de la Vaticane un an après avoir offert à Sixte IV son *Histoire des Papes*, si pleine de venimeuses attaques contre Paul II et d'insinuations outrageantes contre les dignitaires ecclésiastiques en général, voilà ce qui pourra, entre autres, être considéré comme un trait de simplicité de la part du Saint-Siège. Qu'on ne s'y trompe pas cependant : si, au point de vue chrétien, cette condescendance à l'égard des humanistes les moins recommandables a parfois quelque chose qui nous choque, il ne faudrait pas toujours y voir une preuve de faiblesse ou d'engouement. Sixte IV, qui avait été général de l'ordre des Franciscains et qui connaissait les hommes, se rendait compte de la nécessité de désarmer des personnages redoutables, qui disposaient dès lors d'une bonne partie de l'opinion publique. S'il finit par céder aux menaces de Filelfe en l'appelant à Rome, c'est qu'il considérait une concession de ce genre comme moins dangereuse pour le Saint-Siège que le ressentiment d'un maître dans l'art d'écrire : il s'inclinait ainsi devant la puissance de l'opinion qui, plus tard, devait s'affirmer avec bien plus d'éclat encore, en courbant devant l'infâme Arétin les papes et les empereurs. Cette politique ne doit pas être condamnée en bloc : il est certain, par exemple, qu'à tout prendre il fut heureux pour le Saint-Siège d'avoir désarmé Platina en l'attachant à son service, et Pomponius Laetus en lui rendant toute sa liberté d'action ; s'il n'en fit jamais des serviteurs fidèles, il les empêcha de lui faire la guerre désormais, et la guerre avec ces puissances de premier ordre devait être évitée à tout prix.

Dans ce qui précède, nous avons vu, à la suite de M. Pastor, quelle fut l'attitude de la papauté en face des grandes questions de leur siècle ; nous n'avons pu donner une idée de leur activité dans le détail des innombrables affaires quotidiennes, ni caractériser comme il convient le rôle spécial de chacun d'eux. Un des charmes principaux du livre consiste précisément dans le talent avec lequel le détail y est toujours vivant et proportionné à l'ensemble, et dans la netteté avec laquelle les portraits des personnages principaux se détachent sur

[1] « Et quod maximi omnium faciendum videtur mihi, incredibilis quædam libertas hic est. » Ep. LX, citée par Pastor, p. 573.

le fond majestueux et grandiose du tableau. Les trois papes dont le règne est raconté dans ce volume sont au surplus des individualités caractéristiques, et parfaitement distinctes l'une de l'autre. Il est particulièrement difficile de juger équitablement Sixte IV ; il a rendu tant de services aux lettres et aux arts, et il a déployé tant de moyens dans le gouvernement général de l'Eglise, qu'on est d'autant plus stupéfait de le voir se laisser compromettre dans la conjuration des Pazzi, et entraîner dans la guerre la plus impolitique du monde avec les Florentins. Mais toutes ces fautes politiques trouvent leur explication dans l'incurable faiblesse qu'il eut pour ses indignes neveux, à qui il ne sut jamais rien refuser et auxquels il sacrifia jusqu'à ses devoirs. Les Riario et les della Rovere introduits dans le Sacré Collège et rendus les maîtres de l'Etat pontifical, voilà le grief de l'histoire contre Sixte IV, qui eût mérité sans cela d'être rangé parmi les bons souverains et qui a laissé au monde les exemples les plus scandaleux de népotisme. M. Pastor, qui pèse le pour et le contre (p. 262), semble ne pouvoir se décider à formuler un jugement d'ensemble ; mais, dans tous les cas, il fournit au lecteur tous les éléments nécessaires pour formuler le sien en toute liberté et connaissance de cause.

Un livre de cette valeur, traitant d'un pareil sujet, n'est pas de ceux qui peuvent laisser la critique indifférente : l'accueil fait au premier volume a bien montré que le public apprécie l'importance de l'œuvre et le talent de l'auteur. Du côté protestant et rationaliste, aussi bien que dans les rangs des catholiques, on a été à peu près unanime à reconnaître, avec la science consommée de l'auteur, l'élévation de son point de vue et la sérénité de son coup d'œil historique, et l'impression universelle a été que cette fois la papauté a trouvé un historien digne d'elle. Il y a cependant quelques exceptions. Moins généreux et moins impartial que les ennemis les plus déclarés de l'Église, le groupe vieux-catholique n'a pu se résigner à rendre justice à un livre où la papauté n'est pas calomniée, et les rares tenants de la secte ont fait feu de toutes pièces contre ce que l'un d'eux appelle assez naïvement le « livre fâcheux. » Le moins inconnu de ces messieurs, M. von Druffel de Munich, qui voudra sans doute nous montrer un jour, par quelque importante production personnelle, que l'histoire des papes lui est plus familière qu'à M. Pastor, a rassemblé tout le fiel de ses coréligionnaires dans un énorme compte rendu de 54 pages qui ne vise à rien moins qu'à l'écrasement de l'historien ultramontain [1]. M. Pastor n'a pas à se plaindre de ce gigantesque

[1] *Gœttinger Gelehrten Anzeigen*, 10 juin 1887.

effort de la mauvaise humeur vieille-catholique, car tout lecteur de bonne foi conclura qu'un livre attaqué avec un pareil acharnement, et contre lequel on ne trouve pas autre chose à dire, doit avoir en effet une rare valeur. Le pamphlet de M. von Druffel, long et fastidieux épluchage des 708 pages du premier volume de l'*Histoire des Papes*, aura pour tout résultat d'augmenter d'un certain nombre de lignes l'*errata* de la page 709 ; pour le reste, il donnera une idée assez défavorable de l'état d'esprit du critique. Ce censeur mal avisé convient lui-même (p. 493) qu'il est en contradiction avec tous les nombreux critiques qui ont jusqu'à présent parlé de l'ouvrage. Et, parmi ceux-ci, on peut citer, pour laisser de côté les noms catholiques, des hommes comme Burckhardt, Paul Ewald, R. Bonghi, Eugène Müntz, etc. Voilà plus qu'il n'en faut pour consoler M. Pastor. Beaucoup de lecteurs trouveront qu'il a fait trop d'honneur à M. von Druffel en prenant la peine de le réfuter en détail, et je suis d'avis, pour ma part, qu'il eût été préférable de régler ce compte ailleurs que dans les volumes de l'*Histoire des Papes*. Janssen, quand il répond à ses critiques, leur consacre des brochures à part, et il fait bien : nul n'est obligé de faire passer un Zoïle à la postérité.

Veux-je dire que le livre est à l'abri de toute critique, et que la présente *Histoire des Papes* doit être considérée comme un monument définitif? Loin de là, et l'auteur est le premier à reconnaître que, sur plus d'un point, le dernier mot pourra seulement être dit à la suite de nouvelles recherches. La difficulté capitale dans une œuvre de cette envergure consiste, selon moi, à raconter tous les faits qui intéressent le Saint-Siège, à ne raconter que ceux-là, à leur garder dans le récit les proportions qu'elles présentent réellement à un observateur assis sur la chaire de Saint-Pierre. Cette difficulté, M. Pastor ne l'a pas toujours surmontée. Nul ne peut méconnaître, en le lisant, que le livre a été écrit en Allemagne, tant la place de l'Allemagne y apparaît considérable au regard de celle des autres nations. Celles-ci sont parfois sacrifiées. On cherchera vainement, par exemple, un historique satisfaisant des nombreuses et longues négociations auxquelles donna lieu, entre la France et le Saint-Siège, la Pragmatique Sanction de Bourges ; celles qui sont racontées au tome II ne sont que l'épilogue d'une histoire à laquelle le tome I^er^ a fait à peine une allusion fugitive (p. 252). Il me serait très facile de multiplier les exemples de ce genre, mais à quoi bon ? Peut-être faut-il se résigner à ne jamais voir l'idéal réalisé, et à laisser l'histoire de la papauté universelle refléter la nationalité des historiens qui l'écrivent.

Un autre reproche qu'on peut articuler, c'est l'excessif scrupule

de l'auteur à formuler un jugement propre, et à laisser parler d'autres appréciateurs. Cette méthode n'est pas sans avoir de grands avantages, qu'il est superflu de détailler ; elle a d'ailleurs une raison d'être toute spéciale dans l'*Histoire des Allemands depuis la fin du moyen âge;* je ne sais cependant pas si le livre de M. Pastor ne gagnerait pas beaucoup à ce que bien souvent son jugement personnel se substituât à celui de ses autorités. Instinctivement, le lecteur est porté à se défier lorsqu'on lui cite si souvent l'éloge des papes fait par des écrivains hostiles à la papauté ; il se demande si c'est bien là, en réalité, tout ce qu'ils ont dit, et si ce qu'on ne cite pas n'est pas de nature à altérer singulièrement le sens de ce que l'on cite. Il en résulte, par suite, un certain malaise intellectuel dont la raison lui échappe, mais dont il se rend compte en définitive, et qui lui diminue le livre. Quel besoin a celui qui domine complètement son sujet de le laisser apprécier par les autres, et pourquoi renoncerait-il à la partie la plus haute de sa mission d'historien ? Même au simple point de vue de l'art, qui n'est pas à dédaigner, la trop fréquente apparition des guillemets a pour le lecteur quelque chose de déplaisant : elle laisse l'impression d'une rédaction qui ne serait pas achevée. Or, ce n'est ni par timidité d'esprit, ni par inexpérience de l'art d'écrire que pèche l'auteur de l'*Histoire des Papes*.

GODEFROID KURTH.

---

## III

## LOUIS XII AVANT SON AVÈNEMENT [1]

Il semble que, depuis Claude de Seyssel, ce soit une tradition pour les historiens de Louis XII d'établir un parallèle entre ce roi et Louis XI ; la même tradition veut que ce parallèle soit invariablement favorable au premier. Le glorieux surnom de *Père du peuple*, plus facile assurément à conquérir en son siècle qu'il ne le serait dans le nôtre, et que ce souverain a partagé d'ailleurs avec plusieurs de ses contemporains, a exercé son prestige sur tous ses biographes ; ils se sont plutôt appliqués à le commenter qu'à le justifier. A en juger

[1] *Histoire de Louis XII*, par René DE MAULDE LA CLAVIÈRE. Première partie. *Louis d'Orléans*. Paris, Leroux, 1389-91. 3 vol. in-8° de 396, 326, et 422 p.

par les vers de Voltaire que M. de Maulde donne comme épigraphe à son livre, il ne semble pas qu'il veuille déroger à la tradition, mais sans doute aura-t-il trouvé de quoi la légitimer.

Cette légitimation, il faut peu la chercher, il est vrai, dans les volumes publiés jusqu'ici ; ils ne concernent que la période de la vie de Louis XII antérieure à son règne. A ce moment, Louis d'Orléans ne peut éveiller en nous que de la sympathie, et c'est en effet le sentiment qui se dégage de ces premiers chapitres de M. de Maulde. Par son caractère, comme par son âge, son héros ne peut être pour Louis XI un de ces grands adversaires que les chroniqueurs bourguignons hostiles au roi, et des malheurs moins immérités qu'on n'est porté à le croire, ont rendus peut-être plus intéressants que de raison aux yeux de la postérité. Il n'y a rien dans Louis d'Orléans d'un Jean d'Armagnac, d'un Charles le Téméraire, d'un connétable de Saint-Pol ou d'un duc de Nemours, c'est-à-dire d'hommes chez qui l'on retrouve bon nombre de vices et la plupart des violentes passions de leur siècle. Louis d'Orléans, lui, est un enfant, privé de son père presque au berceau, en faveur duquel aucune protestation n'a pu se faire entendre, dont le domaine enserré de toutes parts dans les possessions de la couronne, s'ouvre de lui-même aux envahissements royaux ; un enfant, qui a eu le tort irrémissible de naître sur les marches du trône, alors que le roi lui-même n'avait pas encore d'héritier ; dont la naissance a servi de prétexte, à tort ou à raison, à des insultes contre sa mère, et que Louis XI, dans son incurable jalousie, et n'ayant pu l'empêcher de naître, semble avoir voulu empêcher de se survivre dans ses descendants, en lui imposant une épouse convaincue d'avance de stérilité. Comme l'on comprend bien, une fois cette situation connue, l'irritation de Louis d'Orléans contre son persécuteur, et dès que la mort de Louis XI lui permet de la manifester sans danger, sa révolte pour briser le lien odieux dont il a été enchaîné ! De là sa lutte contre la régente Anne de France, fidèle héritière de la politique autoritaire de son père, et protectrice naturelle de sa malheureuse sœur, Jeanne de France. Louis d'Orléans entraîne avec lui le duc de Bretagne, dans lequel il espère trouver non seulement un allié, mais un beau-père ; et la guerre civile est allumée.

On le voit, c'est un véritable drame qui remplit ces premiers volumes. Et à vrai dire, Louis XI n'y apparaît pas sous un jour favorable. Les qualités qui, tout compte fait, le classent parmi nos souverains à un rang éminent, ne s'y manifestent que par des procédés mesquins et odieux, et, chose pire peut-être, par les calculs d'un politique sans scrupule, mis exclusivement au service d'une rancune personnelle.

On ne nous accusera pas, je l'espère, de flatter Louis XI ; mais encore ne faudrait-il pas exagérer les accusations et c'est, je crois, une tendance contre laquelle M. de Maulde ne s'est peut-être pas assez mis en garde.

Des premières années de Louis d'Orléans, il n'a pas grand'chose à nous dire. Que peuvent savoir sur le compte d'un enfant, même ses contemporains ? Que peuvent-ils surtout avoir à raconter, et que peuvent leur emprunter leurs successeurs ? M. de Maulde a dû se borner à reconstituer, peut-être avec une abondance un peu excessive de détails archéologiques, le milieu dans lequel s'est écoulée cette enfance, à décrire la maison des ducs d'Orléans, à énumérer leurs châteaux, leurs possessions, à faire l'inventaire de leurs meubles, de leurs armes, de leurs bijoux, de leurs livres, le dénombrement de leurs officiers et de leurs domestiques. Il nous fait connaître ainsi la situation de la famille au moment de la naissance de Louis, la détresse résultant pour elle des prodigalités et du faste de Louis Ier, de la guerre civile provoquée par l'assassinat dont il fut victime, de la captivité du duc Charles et du gaspillage de ses revenus pendant cette captivité. Le futur Louis XII n'avait donc pas fait son entrée en ce monde sous de riants auspices ; la haine imméritée de Louis XI se chargea d'assombrir encore cette destinée, pour laquelle une autre âme se serait sentie prise de pitié. Mais l'âme de Louis XI, à supposer qu'elle ait jamais connu ce sentiment, ne l'éprouvait pas souvent; cette fois au moins elle ne l'éprouva pas. Je comprends que cette lâche persécution ait ému M. de Maulde, qu'elle l'ait indigné contre celui qui en était l'auteur, d'une manière générale, et je consens à ranger Louis d'Orléans parmi les victimes de Louis XI, à le considérer même comme la plus innocente de ces victimes. Mais il ne m'est pourtant pas possible de voir derrière tous les actes du roi, incriminés par M. de Maulde, l'intention systématique qu'il lui plaît pour chacun d'eux de découvrir dans l'âme du roi. Peut-être cette intention y a-t-elle existé, tout au moins est-il téméraire de l'affirmer, et dans le doute, à la place de M. de Maulde, je me serais abstenu, la dissimulation habituelle de Louis XI rendant très facile une erreur sur ses véritables sentiments.

Je n'oserais pas dire, par exemple, que Louis XI ait daté *intentionnellement* d'Orléans, le 2 décembre 1466, les lettres chargeant le duc de Bourbon de négociations auprès du duc de Berry (qui, soit dit en passant, était à ce moment non plus duc de Berry, mais duc de Normandie). Que le roi, comme M. de Maulde le dit avec raison, affectât de résider souvent et longtemps à Orléans, à s'y considérer comme chez lui, pour faire sentir à la duchesse douairière la dépendance où

elle se trouvait, il n'y a pas à le contester; mais que cette fois entre autres il ait tenu à se trouver à Orléans, pour en dater les lettres précitées, je me garderais bien de l'affirmer. Je remarque en outre que ce procédé peu courtois, il n'en usait pas qu'avec la duchesse d'Orléans; il s'installe également, et pour longtemps, et au Mans, chez le comte du Maine, et en Anjou, chez le roi René, tous deux ses oncles, mais princes débonnaires et endurants. Il n'aurait pas osé se permettre, sans y être invité, et sans prendre ses sûretés, pareilles visites chez le duc de Bourgogne, ni même chez les ducs de Bourbon et de Bretagne. Il n'avait d'ailleurs pas tort, et mal lui en prit d'avoir eu trop de confiance dans l'hospitalité bourguignonne à Péronne.

Est-ce bien encore à un calcul malveillant du roi qu'est due la célébration du mariage de Louis d'Orléans avec Jeanne de France par l'évêque même d'Orléans? Et quand le roi donne tant d'éclat aux fêtes du mariage d'Anne de France avec Pierre de Bourbon, est-ce uniquement pour marquer par un contraste voulu le peu de cas qu'il faisait de sa seconde fille, et surtout du mari auquel il l'avait imposée? Fallait-il donc ajouter aux tristesses de cette union, si peu librement consentie, la dérision de réjouissances menteuses?

D'autres fois, M. de Maulde attribue au caractère même du roi certaines rigueurs, imputables au moins autant, à mon sens, aux habitudes de l'administration, qui, dans ce temps-là, encore moins que dans le nôtre assurément, n'obéissait à des considérations sentimentales. C'est dans ces habitudes qu'il faut faire rentrer, suivant nous, l'envoi, en 1467, de Jean du Fou vers Marguerite de Rohan, veuve de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, pour lui enjoindre de faire hommage au roi et de lui prêter le serment de fidélité dû au suzerain [1]. Ce serment et cet hommage étaient usuels à chaque changement de vassal, et il ne faudrait sans doute pas chercher longtemps pour trouver chez d'autres souverains, d'humeur assurément plus facile que Louis XI, ce que M. de Maulde lui impute comme un acte de rigueur excessive.

Il lui reproche aussi le cynisme de ses alliances, de son alliance avec Fr. Sforza, notamment, en 1465, pendant la Ligue du Bien Public. Dieu me garde de prétendre qu'il ait péché, sous ce rapport comme sous bien d'autres, par excès de délicatesse; mais enfin les coalisés du Bien Public n'avaient pas eu plus de scrupules à s'allier aux princes allemands des bords du Rhin, et à prendre à leur solde des mercenaires suisses. Ils n'auraient même pas reculé devant l'alliance anglaise, la plus odieuse de toutes à ce moment, et qu'ils acceptèrent

[1] I, 285.

d'ailleurs quelques années plus tard, si Edourd IV avait trouvé son intérêt à la leur accorder.

M. de Maulde semble critiquer le caractère exclusivement diplomatique donné par Louis XI à son intervention dans les affaires italiennes ; et sans doute cette façon de procéder était moins faite pour plaire à la jeune noblesse, avide d'aventures, que les expéditions poursuivies au delà des Alpes par les trois successeurs de Louis XI, Charles VIII, le duc d'Orléans lui-même, devenu le roi Louis XII, et François Ier. Mais, à regarder aux résultats de ces brillantes équipées, l'influence incontestée acquise par Louis XI dans la Péninsule, dont il était devenu l'arbitre, ne vaut-elle pas la gloire si chèrement achetée par ses successeurs ?

M. de Maulde fait un triste portrait de Louis XI comme mari et comme père. Personne ne s'est sans doute jamais avisé de soupçonner chez lui une grande tendresse de cœur, et il est à croire que ni Marguerite d'Ecosse, sa première femme, ni Charlotte de Savoie, la seconde, n'ont eu beaucoup à se louer de lui et n'ont dû le trouver très fidèle. Il est certain d'ailleurs qu'il mettait dans ses rapports avec sa femme une grossièreté qui s'accuse constamment et dans sa correspondance, et dans les documents qui mettent le plus à nu son caractère. Il avait de l'esprit, on ne saurait le nier ; mais ce qui n'est pas moins indéniable, c'est que cet esprit était essentiellement gaulois ; une femme n'avait à attendre de lui aucune délicatesse. Au demeurant, le père valait chez lui beaucoup mieux que l'époux. A part la malheureuse Jeanne de France, pour laquelle il éprouva toujours une aversion imméritée, sinon inexplicable, on ne peut pas dire qu'ils n'aient pas obtenu de lui la part d'affection qu'ils pouvaient attendre d'un homme naturellement peu aimant. Il avait pour sa fille Anne, dans laquelle on retrouve et les qualités et les défauts paternels, une estime véritable, et c'était bien ce qu'elle pouvait attendre de mieux d'un père tel que le sien. Son fils fut l'objet d'une sollicitude dont les preuves abondent, et que MM. de Mandrot et Delaborde ont reconnue avec nous ; il est donc excessif de dire que son affection ait été réservée tout entière à ses enfants naturels.

On le voit, ce n'est pas une contradiction absolue, mais une atténuation que nous apportons à la sévérité des jugements de M. de Maulde, sans méconnaître ce qu'ils peuvent avoir de juste. Il est un fait, entre autres, grossi par une petite erreur chronologique, qu'il nous semble bon de ramener à ses justes proportions. Nous voulons parler de la lettre du 23 octobre [1] (de l'année 1473, suivant M. de Maulde),

[1] II, 10.

où il voit le dessein « de remuer le fer dans la plaie » de Marie de Clèves. Cette plaie, on le devine, c'était le mariage du fils de la duchesse, de Louis d'Orléans, avec Jeanne de France, et la lettre où Louis XI demande à Marie de Clèves de modifier les garanties données par elle à un traité conclu entre le roi et le duc de Bretagne, la lettre, dis-je, pourrait passer, à bon droit, pour une mortification de plus infligée à la malheureuse duchesse. Le roi aurait voulu mettre aux prises ses intérêts à elle avec ceux de son ancien allié, le duc de Bretagne, et la convaincre une fois de plus de son impuissance.

Venant à la date où M. de Maulde la place, quelques jours après la célébration d'un mariage odieux, on ne pourrait y voir qu'un acte de brutalité voulu, mais elle n'est pas de cette année 1473 ; elle est de l'année 1476, et tout absente qu'en soit la délicatesse, il est impossible d'y voir la préméditation prêtée à Louis XI par M. de Maulde[1].

Quelque peu souriante que soit naturellement la physionomie de Louis XI, M. de Maulde nous paraît donc l'avoir encore rembrunie plus que de raison, mais sans parti pris, cela est évident. Il ne lui en coûte pas de reconnaître à l'occasion ce qu'il y a en somme de véritable grandeur dans cette figure, et ce qu'il écrit de la mort du roi n'est assurément pas d'un détracteur. Tout le monde connaît l'admirable récit de Commines : le roi, jusqu'alors poltron devant la mort, tremblant devant son médecin Coictier, qui exploite ses terreurs; sollicitant de saint François de Paule moins son salut que sa guérison, a fini par perdre toute illusion ; il se sent condamné, et alors il se ressaisit tout entier: il ne pense plus à lui-même, mais à son fils, et lui recommande d'éviter les fautes dans lesquelles lui-même est tombé. On a besoin, et on est heureux de trouver cette preuve, non de l'intelligence de Louis XI, les preuves n'avaient pas attendu ce dernier moment pour se produire, mais de sa moralité, qui avait pour le moins souvent sommeillé jusqu'à ce réveil suprême.

[1] La réception de la missive de Louis XI adressée à la duchesse d'Orléans, de Saint-Martin-de-Candé, le 23 octobre, est constatée comme il suit dans le vidinus qui nous l'a conservée : « A tous ceulx que ces presentes lettres verront, le bailli de Blois, salut. Savoir faisons que l'an *mil CCCC soixante seize*, le vingt-sixyesme jour d'octobre, entre sept et huit heures après midi, en la presence de Guillaume Talu, clerc tabellion juré du scel aux contraux de la chastellenie de Blois, après ce que très haulte et excellente princesse, madame la duchesse d'Orleans, a receu les lettres à elle envoyées par le roy, nostre sire, dont la teneur est telle..... » Suit la missive du roi, reproduite par M. de Maulde; puis viennent les lettres patentes, en date de Senlis, 9 octobre 1475, relatives au traité avec le duc de Bretagne, enfin la garantie de la duchesse, réclamée par le roi, en date du 26 octobre 1476. Arch. nat., K 71, n° 48.

Un autre témoignage de l'absence de parti pris dans les appréciations de M. de Maulde sur Louis XI, c'est la sévérité de celles qu'il porte sur Louis d'Orléans. Pour réprouver le persécuteur, il s'en faut qu'il ait fermé les yeux sur les défauts du persécuté. Faut-il avouer que nous étions curieux de savoir ce qu'il en dirait, et que nous pensions le voir racheter, par un excès d'indulgence envers Louis XII, sa rigueur un peu exagérée pour Louis XI. Eh bien ! il ne nous en coûte pas de confesser notre erreur ; le biographe de Louis d'Orléans ne dissimule ni son goût extrême pour le plaisir, ni son amour de la popularité, qui lui venait d'ailleurs naturellement ; ses efforts pour attirer l'attention publique et par toutes sortes de moyens ; les désordres de sa conduite, qui trouvent pourtant, sinon une excuse, du moins une explication dans le mariage qui lui avait été imposé (il faut toujours en revenir là); son ingratitude envers sa mère, qu'il semble vouloir rendre responsable de ce mariage, dont elle souffrait presque autant que lui ; son goût pour les proclamations ; son activité brouillonne, mais peu constante, suivie de temps d'arrêt et d'inertie, qui lui attiraient les reproches de Dunois. Ajoutons à ces différents traits de caractère, son amour pour la guerre, qui devait sans doute lui gagner les cœurs de la jeune noblesse, mais peu fait, à ce qu'il semble, pour plaire à ce peuple dont il fut le père. Il est vrai qu'il la fit surtout en dehors de ses frontières, et avec une armée composée pour beaucoup d'étrangers et de gentilshommes, c'est-à-dire aussi peu nationale, tout au moins aussi peu plébéienne que possible, ce qui en diminuait pour le pays les rigueurs les plus sensibles, et devait lui coûter plus d'argent que d'hommes ; encore se montra-t-il toujours assez économe des deniers publics. Nous nous permettrons toutefois de remarquer que, si la guerre, et surtout la guerre civile, ne sévit pas à l'intérieur du royaume, le mérite en est au moins autant à son prédécesseur détesté qu'à lui-même ; il n'avait d'ailleurs pas craint de la fomenter avant de monter sur le trône pour venger ses injures personnelles ; mais après les exécutions de Louis XI, qui avaient décapité la féodalité, il ne restait plus pour longtemps sur le sol de France de seigneur assez puissant pour se mettre à la tête d'une insurrection.

Un épisode de la vie du duc d'Orléans, que l'on peut admirer sans réserve, et qui remplit à lui seul presque tout le troisième volume de M. de Maulde, c'est le siège soutenu par lui dans Novare, en 1495. Laissé à Asti, pendant l'expédition de Naples, qu'il aurait vivement désiré diriger, il n'avait pu rester à son poste l'arme au bras, se contentant d'assurer les communications de l'armée avec la France. A Asti, il était à deux pas de ce duché de Milan qu'il considérait comme son héritage ; il y surveillait Ludovic le More, un

usurpateur à ses yeux, qui se préparait à devenir un traître à l'égard de Charles VIII ; il pouvait constater le mécontentement des populations lombardes, et leurs plaintes arrivaient jusqu'à lui. Il ne sut pas y rester sourd, et un jour, le 10 juin 1495, appelé par les Novarais, qu'un acte de tyrannie venait de soulever contre Ludovic, il occupa, par un coup de main hardi et avec une poignée d'hommes, leur ville située à la frontière du Milanais et du Piémont. Mais, abandonné à lui-même par Charles VIII, coupé de ses communications avec Asti et avec la Savoie, presque complètement dépourvu de munitions et surtout de vivres, il y fut bientôt bloqué par les troupes de Venise et de Maximilien, venues au secours de Ludovic, leur allié. Pendant deux mois (juillet et août), il tint en respect ses adversaires qui n'osèrent pas tenter un assaut, et qui tremblèrent souvent dans leur camp ; les portes de Novare restaient encore fermées et ses remparts intacts, quand Charles VIII, pour sauver le reste de ses défenseurs, conclut le traité de Vercceil (9 octobre 1495), qui laissait Ludovic en possession du Milanais. Au milieu de la garnison de Novare, qui n'était pas toute française, et dans laquelle ces terribles épreuves provoquaient des désertions encouragées encore par l'ennemi, Louis avait su jusqu'au dernier moment maintenir son autorité et entretenir le courage nécessaire à la résistance. Il avait fait plus encore : comme à Asti, où dès le premier moment les sympathies de tous lui avaient été acquises, à Novare, malgré des souffrances de toutes sortes, malgré la famine, malgré les maladies qui les décimaient, et les horreurs d'un siège qui évoquaient chez les contemporains le souvenir du siège de Jérusalem, les habitants n'en restaient pas moins fanatiquement dévoués au prince qu'ils s'étaient librement choisi, et qui partagea jusqu'au bout toutes leurs épreuves. Ce dévouement, ils l'expièrent cruellement plus tard, quand, malgré les clauses d'une capitulation que Charles VIII aurait dû prévenir, et qu'il ne sut pas même faire respecter, les malheureux Novarais eurent à subir les vengeances du féroce tyran qui s'appelait Ludovic le More. En présence de cette affection des Novarais pour Louis d'Orléans, si persévérante même dans la mauvaise fortune, on se rend compte de la puissance de sympathie dont était doué ce jeune prince, et l'on comprend mieux la popularité qui est restée attachée à son nom.

Cette glorieuse défense de Novare, le plus bel épisode, à notre avis, de la vie du duc d'Orléans, en est, pour ainsi dire, le dernier ; rejoint par le roi, il rentre volontairement dans l'ombre ; associé à des faits de bien moindre importance, aux plaisirs de Charles VIII surtout, il ne fait presque plus parler de lui jusqu'au moment très proche où la

mort imprévue de son cousin le fera monter sur le trône de France.

C'est donc, en somme, sous une favorable impression que nous laisse ce troisième volume de M. de Maulde ; elle était nécessaire pour en effacer d'autres que nous n'avons pas dissimulées. Autour de cette figure de Louis d'Orléans, que son biographe devait s'attacher avant tout à mettre en lumière, s'en groupent d'autres d'un dessin moins achevé, mais bien vivantes encore. C'est Charles VIII, moins flatté que dans le portrait qu'en a fait M. Delaborde. Chez M. de Maulde, la persévérance du roi ressemble fort à de l'entêtement, son enthousiasme tient de la folie, sa fixité dans ses idées n'est que l'effet de sa pauvreté d'esprit ; sa bravoure est mal réglée ; nous ne dirons rien des désordres de sa conduite, pour lesquels ses deux biographes ne sont pas plus tendres l'un que l'autre. Somme toute, de ces deux portraits, le dernier pourrait bien être le plus ressemblant. A côté de Charles VIII, c'est sa sœur, Anne de France, femme de plus de tête que de cœur, rétive aux entraînements, énergiquement fidèle à la politique de son père, la vraie politique française ; il faut citer encore La Trémoille, soldat vaillant, organisateur méthodique et minutieux, en un temps où on savait très peu l'être ; Trivulce, cet Italien, si Français par son choix comme par son courage ; Ludovic le More, tyran cruel et poltron, qui n'a d'audace que pour la trahison ; Alexandre VI ; Commines, peu flatté, et à juste titre, dans son goût excessif et souvent inopportun pour les marchés et négociations, goût acquis ou tout au moins développé à l'école de Louis XI. Tous ces portraits sont bien vivants, mais le dessin en est un peu lâché, et beaucoup de traits n'y ont pas grande valeur ; quantité de détails purement archéologiques ne nous apprennent rien et nous laissent indifférent. M. de Maulde le reconnaît lui-même : « Le récit de cette carrière princière, nous dit-il à la fin de son troisième volume, nous a retenu bien souvent dans les menus détails de la vie privée, dans des données pour ainsi dire anecdotiques. » Je dirai franchement qu'il nous y a retenu trop longtemps, et je prends acte avec le plus grand plaisir de sa promesse « de se mouvoir désormais plus largement dans les grands espaces de l'histoire, et au-dessus des hommes, au-dessus du détail pittoresque des choses, de voir la France même. »

Et maintenant, comme nous tenons avant tout à être sincère et complet, comme nous avons affaire à un livre important et sérieux, à la seule histoire de Louis XII qui mérite désormais d'être comptée, il nous faut bien signaler quelques *lapsus*, plus souvent même des fautes d'impression, inévitables dans une œuvre d'aussi longue haleine, mais de nature à induire en erreur les nombreux lecteurs appelés sans doute à la consulter. L'auteur, d'ailleurs, ne manquera

sans doute pas de les corriger dans *l'errata* de son dernier volume, et notre unique désir est de lui rendre à cet égard la tâche plus facile. M. de Maulde qualifie, par exemple, Charles de France, duc de Berry en 1467 (I, 201) : il ne l'était plus depuis 1465 ; duc de Guienne en 1465, et il ne le fut qu'en 1469 (I, 281). Il désigne sous le nom de Cadoret celui des serviteurs de Louis XI surnommé Cadorat, et un archevêque de Bourges qui de son vrai nom s'appela Pierre Cadouet (I, 104, II, 63) ; sous celui de seigneur de Cursot, Louis de Crussol, qui fut sénéchal de Poitou et grand panetier de France (I, 183) ; il appelle Imbert de Barray l'élu du Lyonnais du nom de Varey (I, 205), et Penigola, l'envoyé milanais bien connu sous celui de Panicharola. Chose plus grave, il en est encore à nommer Jean de Troyes l'auteur, en réalité inconnu, de la *Chronique scandaleuse* ; il fait venir Louis d'Orléans avec le roi le 31 décembre 1491 pour les fêtes du premier jour de l'an, qui se confondait encore à cette date avec la fête de Pâques (II, 254 ; cf. III, 4). Il voit dans Louise de Savoie la nièce d'Anne de France, dont elle fut en réalité la cousine germaine par son père Philippe de Savoie, seigneur de Bresse, frère de Charlotte, reine de France et femme de Louis XI. Je relève encore, mais c'était là une erreur moins facile à éviter, l'attribution à l'année 1475 d'une lettre de Louis XI au cardinal d'Alby qui est de l'année 1479 (I, 380, note 1). Il semble que pour M. de Maulde, Jean de la Barde ait été successivement sénéchal de Lyon et de Mâcon, alors qu'il y avait réunion entre les mains d'un même personnage des fonctions de *bailli de Mâcon* et de celles de *sénéchal de Lyon*, que Jean d'Estuer, seigneur de la Barde, exerça en effet après celles de sénéchal de Limousin (I, 332, note 2). Il me permettra aussi de protester en mon nom personnel contre la rectification par lui faite d'une erreur que je n'ai pas commise. Je ne retrouve dans mon édition des *Lettres de Louis XI* aucune faute de lecture, donnant *Bourges*, au lieu de *Bruges*, comme but d'un voyage de Guyot Pot : c'est bien Bruges qui y est imprimé. En revanche, ce voyage est de 1468, non de 1467, comme l'imprime M. de Maulde (I, 343. Cf. *Lettres de Louis XI*, III, 239). Ces légères erreurs sont la rançon inévitable de l'abondance de renseignements contenus dans l'ouvrage de M. de Maulde, et qui n'en font pas le moindre mérite. Il nous reste à souhaiter seulement qu'une bonne table permette aux lecteurs d'en tirer tout le parti possible.

J. VAESEN.

# IV

# L'ASSASSIN DU PRINCE DE CONDÉ A JARNAC (1569)

Les arrêts de l'histoire sont rarement irrévocables; quels que soient les jugements prononcés par nos devanciers, s'ils ne sont pas appuyés sur des preuves incontestables, nous pouvons toujours demander leur revison devant l'opinion publique; c'est plus qu'un droit, c'est souvent un devoir. Rétablir dans leur intégrité les faits dénaturés par la passion ou l'esprit de parti, combattre l'erreur sous toutes les formes, c'est sans doute œuvre utile et méritoire, mais ne semble-t-il pas qu'il y ait une obligation plus stricte et plus étroite quand il s'agit d'arracher une mémoire à une injuste flétrissure ? Une notoriété infamante s'attache depuis trois siècles à celui qu'on accuse d'avoir frappé traîtreusement le prince de Condé pendant la bataille de Jarnac. Qui n'a présente à la mémoire l'apostrophe sanglante placée par Voltaire dans la bouche du roi de Navarre :

O plaines de Jarnac, ô coup trop inhumain,
Barbare Montesquiou, moins guerrier qu'assassin !
Condé, déjà mourant, tomba sous ta furie,
*J'ai vu porter le coup,* j'ai vu trancher sa vie[1] !

Si, au lieu d'user d'une licence permise aux poëtes, Voltaire avait dit vrai, si les accusateurs de Montesquiou pouvaient invoquer le témoignage d'Henri de Bourbon ou de tout autre personnage digne de foi, le nom du capitaine gascon serait couvert d'une honte ineffaçable, et nous n'aurions jamais eu la pensée de chercher à l'atténuer. Mais, bien qu'un grand nombre de personnes aient été présentes à la mort du prince de Condé, aucun historien du temps n'a pris soin de confirmer son récit par l'autorité de leur témoignage, et dans ces récits même, quand ils ne se contredisent pas sur certaines questions de détail, il règne assez d'incertitude pour que nous soyons autorisés à les soumettre ici à un examen approfondi.

Sismondi, qui a fort exactement résumé les dires de ses devanciers, raconte en ces termes la mort du prince de Condé : « Condé, accablé

[1] Voltaire, *Henriade,* ch. II.

sous le nombre, fut renversé avec son cheval tué sous lui...; entre les ennemis qui l'entouraient, il reconnut Cybard Tison, seigneur de Fissac et d'Argence, auquel il avait précédemment sauvé la vie; il l'appela et se rendit à lui en lui tendant son gantelet. Argence, secondé par Saint-Jean des Roches, promit de le protéger. Mais ceux qui entouraient le duc d'Anjou avaient vu la chute de Condé, et Montesquiou, capitaine de ses gardes-suisses, s'avança aussitôt. Condé, l'ayant reconnu, s'écria : « Je suis mort ; d'Argence, tu ne me sauveras jamais ! » En effet, Montesquiou, arrivant sur lui par derrière, le tua d'un coup de pistolet ! [1] »

Sismondi cite comme sources : Lanoue, Brantôme, d'Aubigné, La Popelinière, De Thou, Davila, le P. Daniel, L'Estoile et Tavannes. De tous ces écrivains, un seul, Lanoue, assista à la bataille de Jarnac. Sa parole aurait pour nous toute l'autorité d'un témoignage oculaire, si, tombé entre les mains des catholiques, dès le commencement de l'action, il n'avait pas été entraîné, avec les autres prisonniers, loin du champ de bataille. Quant à Brantôme, aucun passage de ses *Mémoires* ne nous laisse entendre qu'il ait été présent à Jarnac; il dit bien qu'après cette affaire il quitta l'armée royale, « malade d'une grosse fibvre quarte, » et qu'il se retira dans son abbaye pour s'y faire soigner ; mais s'il eût pris une part quelconque au combat, il n'eût pas manqué d'entrer dans ces détails circonstanciés qu'il n'oublie jamais quand il s'agit de sa personne et qu'il donne notamment avec tant de complaisance à l'occasion du siège de La Rochelle. Il est probable que, malade, et hors d'état de porter les armes, il ne voulut pas cependant, pour un motif facile à comprendre, abandonner l'armée avant la bataille. Il en est de même de d'Aubigné ; il n'omet aucune des particularités relatives à ses premiers faits d'armes, le siège de Jonzac, l'attaque du château de Saint-Thomas de Cônac ; mais ces faits se sont passés un an après la bataille de Jarnac, en 1570, alors qu'il servait comme enseigne dans le régiment d'Asnières, en Saintonge. Rien, dans son récit, ne nous autorise à croire qu'il ait pris part active au combat, et pour qui connaît ses habitudes d'écrivain, ce silence est significatif. La Popelinière combattait-il à Jarnac ? C'est possible, c'est même probable, car le rôle qu'il est appelé à jouer, dès 1573, est trop important pour ne pas le croire, depuis plusieurs années, mêlé aux luttes de son parti ; cependant, nous n'avons à cet égard aucune certitude, et jusqu'ici nous n'avons rencontré parmi les écrivains dont le nom est cité plus haut, aucun témoin du fait spécial qui nous occupe. Nous aurons à rechercher s'il

[1] Sismondi, *Histoire des Français*, t. XIX, p. 44.

en existe. Mais interrogeons tout d'abord ceux qui, les premiers, nous ont transmis le récit de la bataille de Jarnac.

La Popelinière, chose rare au temps où il écrivait, était un esprit sincère, impartial, tellement ami de la vérité qu'il encourut la censure du Synode de La Rochelle, en 1581, pour ne pas s'être montré suffisamment favorable à la cause calviniste. La première édition de son histoire fut imprimée à Cologne, sans nom d'auteur, en 1571 [1], deux ans seulement après la bataille de Jarnac. Il la publia, dit-il, « malgré l'avis de maints personnages, » l'assurant « qu'elle desplairoit tant aux catholiques qu'aux protestants [2]. » Après avoir décrit les péripéties de la lutte, il nous montre le prince, accablé par le nombre de ses ennemis et renversé sous son cheval, « tellement, ajoute-t-il, qu'après avoir appelé Argence et Saint-Jean, leur donna la foy, après luy avoir promis, à sa prière, luy sauver la vie. Mais le malheur le suivit de si près, qu'ayant esté recogneu, à même instant fut occis par Montesquiou *(comme aucuns disent)*, qui luy outreperça la teste d'une pistollade mortelle [3]. » Rien de formel, rien de précis, comme on le voit, dans l'accusation portée contre Montesquiou ; elle est répétée avec toute la circonspection d'un historien qui manque de preuves certaines.

Dix ans s'écoulent. La Popelinière a recueilli à grands frais tous les matériaux nécessaires à l'édition définitive de son œuvre. Il a pu compléter les renseignements insuffisants, interroger les témoins, rectifier des erreurs passées, arriver enfin, par tous les moyens, à la connaissance exacte de la vérité ; sera-t-il, dans sa grande *Histoire de France*, publiée à La Rochelle en 1581, plus explicite que dans les éditions précédentes ? Nullement ; le nom de Montesquiou ne figure même plus dans son récit : l'assassin du prince de Condé est un *quidam*, c'est-à-dire, dans le langage de l'époque, un inconnu : « Après avoir appelé d'Argence et Saint-Jean (lesquels, allant à la chasse aux fuyards de fortune, passèrent près de luy), leur donna la foy... Mais le malheur le suivit tellement qu'ayant esté recogneu, a mesme instant fut occis par *un quidam* qui lui outreperça la teste d'une pistollade mortelle [4]. »

Comment expliquer cette différence de version ou plutôt cette correction, autrement que par une enquête plus approfondie ayant

[1] *La vraye et entière histoire de ces derniers troubles advenus tant en France qu'en Flandres et pays circonvoisins, comprinse en dix livres, dediée à la noblesse de France.* A Cologne, A. Berckmann, 1571, in-16.

[2] Epistre à la noblesse, p. 4.

[3] La Popelinière, l. V, f° 190, éd. de 1571.

[4] La Popelinière, l. V., f° 84 a, éd. de 1581.

convaincu La Popelinière que Montesquiou était absolument étranger à l'attentat du 13 mars 1569 ? On objectera peut-être que certaines influences ont pu agir sur l'esprit de l'écrivain et l'engager à passer sous silence l'imputation d'un fait déshonorant pour une illustre famille. Mais qui donc se serait érigé en gardien vigilant de l'honneur de Montesquiou ? Il mourut peu de mois après la bataille de Jarnac, sans laisser de postérité, et sa sœur, son unique héritière, avait épousé Fabien de Monluc, le fils du plus détesté des adversaires des huguenots. Ce sont précisément ces circonstances qui, comme nous l'établirons plus loin, ont permis à la légende dont d'Aubigné, Brantôme et les autres historiens se sont fait les échos, de se propager aussi facilement.

Quelques années après la première édition du livre de La Popelinière, en 1575, parut l'histoire de Jean Le Frère, de Laval [1]; je sais que l'on n'accorde pas généralement une grande valeur à cet ouvrage; d'après les protestants, Le Frère serait un impudent plagiaire, un faussaire qui aurait réédité le livre de La Popelinière en le tronquant et le défigurant : ces accusations s'expliquent par la passion avec laquelle le principal du collège de Bayeux défend la cause catholique, mais elles sont certainement très exagérées. Ceux qui parlent du plagiat de Le Frère ne tiennent pas compte de la manière dont ont été composées les premières histoires de nos guerres civiles du XVIe siècle. De Thou et surtout d'Aubigné sont les seuls qui aient imprimé à leurs ouvrages un caractère vraiment personnel ; avant eux on ne fit guère que des compilations, où l'auteur insérait, le plus souvent in extenso, les *discours* et les *mémoires* que la seconde moitié du XVIe siècle vit éclore après chaque événement. *L'État de la France sous Charles IX*, la première édition de l'Histoire de La Popelinière, celle de Le Frère, ont été ainsi composées de pièces juxtaposées, sans que les auteurs, la plupart des temps anonymes, des écrits originaux, aient jamais pensé à en revendiquer la propriété. Au reste, Le Frère ne s'en cache pas : dans l'avant-propos de ce qu'il appelle, en très justes termes son *Recueil*, il dit : « Pour parler rondement et à la française, je proteste haut et cler ne me vendiquer ni arroger, sinon les peines et le jugement d'agencer et ramasser proprement en un corps les discours paravant desmembrés... » Trouvant les matériaux de son histoire déjà réunis dans le livre de La Popelinière, il lui a fait de larges, très larges emprunts, mais en y ajoutant du sien, et non sans retor-

[1] *La vraye et entière histoire des troubles et guerres civiles avenues de nostre temps pour le faict de la religion, tant en France, Allemaigne que Pays-Bas.* Paris, Jean Hulpeau, 1575, in-12.

quer à sa façon « les arguments de l'anonyme. » Le désaccord des deux historiens se manifeste fréquemment dans l'appréciation des faits ; mais ces faits eux-mêmes, relatés de la même façon par un catholique ardent et par un protestant convaincu, se présentent ainsi avec toutes les garanties de vérité. Le Frère nous apporte, en outre, au sujet des événements qu'il décrit, un témoignage précieux, celui de René de Voyer, vicomte de Paumy, qui avait bien voulu, dit-il, reviser son ouvrage[1]. Le vicomte de Paumy était, à la bataille de Jarnac, un des capitaines catholiques les plus marquants. D'après Le Frère, le prince de Condé aurait été massacré par des soldats lancés à la poursuite des calvinistes en déroute :... « Il resta dessoubs son cheval, d'où ne pouvant se relever, fut contraint appeler messieurs d'Argence et Saint-Jean, lesquels chassant les fuyards, de fortune passèrent devant luy ; il leur donna la foy et pria de luy sauver la vie : ce qu'ils eussent fait, sinon qu'aucuns soldats, poursuivant chaudement les ennemis fuyans, le recogneurent et tuèrent[2]... »

Le privilège du roi mis en tête du livre de Jean Le Frère est du 10 février 1573 ; c'est donc, par ordre de date, et après la première édition de La Popelinière, le second récit historique de la bataille de Jarnac qui nous soit parvenu[3]. Comme on le voit, le doute émis par le premier historien n'existe pas pour le second ; ce sont des soldats qui reconnaissent et tuent le prince de Condé, et cette version sera plus tard adoptée comme la seule vraie par La Popelinière. Il ne faut pas supposer que Jean Le Frère tienne à laver la mémoire de Montesquiou d'un assassinat politique ; son fougueux fanatisme serait bien plutôt tenté de lui en faire un titre de gloire. C'est ainsi qu'il applaudira plus tard à la Saint-Barthélemy, « cet acte si beau et si nécessaire. » De même, après le meurtre de De Mouy, accompli dans des conditions plus odieuses encore que celui du prince de Condé, nous l'entendons s'écrier : « Les huguenots s'exclament fort ici, mais

[1] « Je me sens extraordinairement obligé à la courtoisie de très noble et très vertueux seigneur René de Voyer... luy, vaillant catholique, savant et débonnaire,... a bien daigné appliquer à la reveue de ce recueil la vigilance et suffisance dont nostre monarque se sert ordinairement en ses plus importantes affaires. » *La vraye et entière hist.*, ép. au lecteur.

[2] *La vraye et entière histoire*, etc., p. 275.

[3] Nous ne connaissons aucune publication contemporaine de la bataille de Jarnac ; celle de Montcontour fait l'objet de deux *discours* : l'un, sans nom d'auteur, imprimé à Paris et à Orléans en 1569, et le *Discours sur la bataille de Montcontour et le siège de Saint-Jean d'Angély*, en 1569, in-12, de Neufville. Nous avons à dessein écarté du débat le rapport officiel sur la bataille de Jarnac adressé par le duc d'Anjou à l'ambassadeur d'Angleterre, ainsi que la lettre écrite sous la dictée de l'amiral de Coligny à la reine Elisabeth, par les princes commandant l'armée protestante.

quelque chose qu'ils dient, ils sont rebelles et leurs armes sont brigandages et non guerres légitimes... »

Nous nous sommes engagés à appeler en témoignage les auteurs de mémoires et les chroniqueurs dont la présence à la bataille de Jarnac ne peut être mise en doute. Nous avons déjà donné les raisons que nous font récuser Lanoue, non que l'illustre chef calviniste ne nous inspire pas une entière confiance, mais parce qu'il n'a pu apprendre que par ouï-dire les circonstances de la mort de Condé. Il en est de même de Jean d'Antras de Lamazan, seigneur de Cosnac, dont les *Mémoires* ont fait l'objet d'une publication récente [1]: il combattit dans les rangs de l'armée catholique à Jarnac, mais il fut blessé et mis hors de combat dès la première charge : « Mon cheval tué, moy blécé en toutes les deux cuisses de coup d'estoc, un coup de pistollet au bras droit, et à la main de la bride un coup d'estoc qui fut percée, et deux coups de pistollet sur le devant de ma cuyrasse. » Dans cet état « et tout en sang » de ses plaies, il fait encore prisonnier le seigneur de Lignères ; il fut rapporté à Jarnac sur un brancard que lui avait envoyé Montesquiou ; il n'a donc rien vu de ce qui s'est passé à la mort du prince de Condé, et il se borne à dire « qu'il fust tué par un brave gentilhomme de Gascogne d'un coup de pistollet par la teste [2]. » Les éditeurs de ces mémoires ajoutent en note [3] : « D'Autras ne nomme pas ce *brave gentilhomme de Gascogne;* son silence s'explique facilement, car c'était son intime ami le baron de Montesquiou. » De nombreux passages des *Mémoires* de d'Antras prouvent, en effet, que ce seigneur et Montesquiou se traitaient en frères d'armes : c'est précisément cette considération qui ne nous permet pas d'interpréter son allégation comme une réticence calculée. Il s'agissait de l'honneur de Montesquiou ; si d'Antras était du petit nombre des exagérés qui glorifiaient un pareil crime, pourquoi taire son nom ? S'il jugeait, au contraire, cet acte comme nous le faisons nous-même, n'est-ce pas trahir les devoirs les plus sacrés de l'amitié que de le désigner par une insinuation pleine de perfidie? Au reste, d'Antras ne nous éclaire que sur un point fort secondaire ; l'inconnu de La Popelinière serait d'après lui un gentilhomme gascon.

Un autre chroniqueur, lui aussi combattant de Jarnac, nous fournira des indications plus précises. C'est François Le Poulchre, seigneur de la Motte-Messemé, chevalier de l'ordre du roi et capitaine de cin-

[1] *Mémoires de Jean d'Antras de Lamazon, seigneur de Cosnac, suivis de documents inédits sur les capitaines gascons*, etc. Sauveterre de Guyenne, Jean Chollet, 1880, in 8°.

[2] *Mém. de Jean d'Antras*, p. 8.

[3] *Ibid.*, note 36, p. 112.

quante hommes d'armes de ses ordonnances ; après avoir bataillé pendant vingt-cinq ans, Le Poulchre consacra les années de sa retraite à décrire, dans une poésie qui ne contient pas moins de quinze mille vers [1] :

L'assaut de nos citez, la deffence d'icelles,
Et le discours au vray des civilles querelles.

Nous ne sommes point seuls à accorder une entière confiance à l'ouvrage malheureusement trop peu connu de La Mothe-Messemé : le savant éditeur du *Discours sur le siège de Poitiers*[2] de Liberge, Beauchet-Filleau, s'exprime ainsi en parlant de cet auteur : « Le courageux capitaine raconte ce qu'il a vu, ce qu'il a fait ; aussi bien que Liberge, il mérite d'être cru sur parole : la franchise de son langage, son impartialité, ne permettent pas de douter lorsqu'il a avancé quelque chose ; la vérité, voilà ce qu'il affectionne, mais de passer pour un poète élégant, il n'a cure ; il avoue que Ronsard, Desportes et Du Bartas, « maistres joueurs de lyre, » auraient écrit mille fois mieux que lui.

Mais ils n'eussent parlé sinon par ouï-dire [3].

C'est donc un témoin oculaire que nous allons entendre et un témoin digne de foi. Après avoir dépeint le prince de Condé renversé de son cheval et prisonnier de d'Argence, il ajoute :

Montesquiou y survint, puis *un* qui la pistolle
Laschant dedans le dos du foible corcelet
De ce prince tombé, lui perçant du boulet
Le corps de part en part, en fit sortir la vie
D'un hélas ! seulement effroyable suivie [4].

Ici Montesquiou n'a aucune part dans l'assassinat ; il est présent, voilà tout. Quant au lâche qui frappe par derrière un ennemi vaincu

[1] *Les honnestes loisirs de Messire Françoys Le Poulchre*, etc. Paris, Marc Orry, 1587.

[2] *Disc. sur le siège de Poitiers*. Ed. de B. Filleau. Poitiers, 1846, av. prop., p. XXXIII-XXXIV.

[3] Les éditeurs des mémoires de d'Antras rendent également hommage à la sincérité de Le Poulchre ; ils rappellent les éloges donnés au capitaine catholique par « le bon Colletet et son commentateur ; » ils ajoutent que l'historien des princes de Condé a souvent invoqué le témoignage de celui « qui fut plus exact narrateur que poëte harmonieux. »

[4] *Honnestes loisirs*, p. 143.

et blessé, il demeure inconnu; c'est le quidam de La Popelinière, le gascon de d'Antras ; son nom reste enseveli dans la honte et l'oubli.

De tous les récits que nous avons passés en revue, ceux de La Popelinière et de Le Frère nous paraissent les plus rapprochés de la vérité. C'est bien dans le désordre et dans le tumulte du combat que Condé dut être frappé. Le prince, à la tête de cinq ou six cents gentilshommes, venait de charger « avec une furie désespérée ; » la cavalerie catholique reçoit le choc et « contrecharge », tandis que les reîtres, prenant en flanc les huguenots, les mettent en déroute. C'est au plus fort de la lutte que tombe le prince de Condé... Ce fut à la chute de ce prince, dit d'Aubigné, « que se fit un combat le plus aspre et le plus opiniastre qu'on croit avoir esté aux guerres civiles... » Est-il vraisemblable que d'Argence et Saint-Jean aient eu le loisir de le dégager de dessous son cheval, de le transporter sous un arbre, d'échanger avec lui quelque paroles, que le prince ait eu le temps de reconnaître Montesquiou « arrivant sur lui par derrière, » et qu'enfin, pour attendre le coup mortel il se soit couvert la tête de son manteau [1], comme César aux pieds de la statue de Pompée ? Nous ne croyons point nécessaire d'entrer dans l'examen des nombreuses variations de détail qu'on rencontre dans L'Estoile, Castelnau, Tavannes, d'Aubigné et Davila ; absorbés qu'ils sont par l'intérêt du drame, ils semblent avoir complètement perdu de vue la scène sur laquelle il se passe. Tous, du reste, s'accordent à désigner Montesquiou comme l'assassin du prince de Condé. Mais ainsi que le remarquait déjà au siècle dernier un critique judicieux, la question est de savoir si le récit de La Mothe-Messemé, l'un des combattants de l'armée, doit balancer l'autorité de Brantôme et de ceux qui n'étaient point présents à l'action [2].

Nous allons maintenant essayer d'expliquer comment a pu naître et se développer la légende relative à la mort du prince de Condé. Montesquiou était présent à l'attentat ; c'est le personnage le plus en vue : la rumeur publique l'accuse ; La Popelinière accueille ce bruit, mais sans chercher à lui donner de la consistance. Plus tard, mieux informé, il reviendra sur sa première version : pour lui, comme pour Jean Le Frère, comme pour La Mothe-Messemé, l'assassin est un inconnu ; mais le parti protestant avait intérêt à présenter cet événement sous les couleurs les plus noires, et à en faire remonter la responsabilité plus haut que le capitaine catholique, jusqu'à l'objet de ses haines, jusqu'au duc d'Anjou lui-même. Montesquiou

[1] *Mém. de Castelnau*. Coll. Mich. et Poug., t. IX. p. 536.

[2] V. *Bulletin de la Soc. des Arch. hist. de la Saintonge et de l'Aunis*, t. III, p. 163.

meurt ; c'est le dernier de sa race [1] ; les branches collatérales de sa maison, connues sous d'autres noms, n'apporteront pas dans la défense de l'honneur d'un parent éloigné cette ardeur qu'auraient eue des héritiers directs ; mais Montesquiou n'avait aucun ressentiment personnel contre Condé ; il a donc obéi à un ordre, il s'est fait l'instrument de la vengeance du duc d'Anjou contre son plus mortel ennemi. C'est ce que dit explicitement Brantôme en parlant de la fin malheureuse du prince de Condé : «...Il n'avait garde de la faillir, car il avait esté fort recommandé à plusieurs favoris de Monsieur, que je sçais bien, pour la haine qu'il lui portait dès le jour que j'ai dit [2]. » D'Aubigné ajoute au tableau un dernier trait : Montesquiou aurait quitté le duc d'Anjou pour aller exécuter l'ordre qu'il avait reçu. A partir du moment où écrit Brantôme, la rumeur vague est devenue une accusation précise ; la légende est faite et universellement acceptée. Le président de Thou lui donne le poids de son autorité, et, après lui, Davila, le P. Daniel, et tous les historiens, jusqu'à Monseigneur le duc d'Aumale, la répètent et l'accréditent. Aussi, au XVIIe siècle, lorsqu'un arrière-neveu de Montesquiou, d'Artagnan, fut nommé maréchal de France, et qu'il voulut reprendre l'ancien nom de sa famille, « le duc de Bourbon, dit Saint-Simon, entra en furie, vomît tout ce qu'il est possible de plus violent et de plus injurieux, dit qu'il estoit bien insolent de prendre le nom d'un traître qui avoit assassiné son cinquième aïeul, et que partout où il se montrerait-il lui feroit un affront et une insulte publique [3]... » Si l'héritier du Condé eût connu l'histoire autrement que par les historiographes de cour, il se fut montré plus indulgent pour une mémoire chargée injustement peut-être, du poids des haines et des passions d'un autre âge.

Il est bien rare qu'un naturel lâche et féroce ne se révèle pas par quelques traits significatifs ; aussi avons-nous recherché si les antécédents de Montesquiou ne nous fourniraient pas quelques indices sur son caractère. Sa carrière fut courte, mais bien remplie. De quelques années plus âgé que Brantôme, il fit avec ce dernier et Strozzi la campagne de Malte en 1565 ; un de leurs compagnons, le comte de Brissac, le prit en amitié « pour estre un brave et vaillant gentilhomme, » et le produisit à la cour. Il sut plaire au duc d'Anjou, qui le choisit pour capitaine de ses gardes-suisses. Huit mois avant la

[1] Jean-Jacques de Montesquiou, seigneur de Pompignan, frère puîné du baron de Montesquiou, ne servécut que quelques mois à son aîné, et mourut au commencement de l'année 1570 des suites de la dyssenterie qu'il avait contractée au siège de Saint Jean d'Angely.

[2] Brantôme, *Gr. cap.*, *M. le Prince de Condé*, t. III. p, 219.

[3] Saint-Simon, *Mémoires*, t. V. p. 55 et 56.

bataille de Jarnac, dans une joûte sur l'eau, devant le Louvre, il fut renversé par Fervacques et allait périr, sans la présence d'esprit de Brantôme qui le retira de l'eau et le jeta dans son bateau. « Il se remit tellement quellement, » ajoute le chroniqueur, « et depuis m'appela son père, bien que je fusse plus jeune que lui [1]. » Peu de temps après il quittait sa jeune femme, Catherine d'Ornezan, pour rejoindre l'armée royale. Au début de la campagne il sauva la vie de son ami d'Antras, tombé dans une embuscade de calvinistes ; il combat à Jarnac, à La Roche-l'Abeille, à Montcontour, et meurt frappé d'une arquebusade, au siège de Saint Jean d'Angely, le 15 décembre 1569. « Le dit sieur baron, dit d'Antras, avec lequel j'estois ce jour de batterie, fut blessé par la bouche, qui en mourut bientost après, qui fust grand dommage, et fust regretté du Roy, de son Excellence et de la Royne-mère, parce qu'il avoit fait de bons services le jour de la bataille de Jarnac et aussi le jour de la bataille de Montcontour... Le Roy et la Royne-mère, qui l'aimoient fort, lui avoient promis la survivance du gouvernement de Bayonne. » Son cercueil fut suivi par le duc d'Anjou, « accompagné d'une grande troupe de capitaines et de noblesse. » A ce témoignage d'estime publique, d'Antras ajoute l'expression de ses regrets personnels : « Ce fust une grande perte de ce brave cavalier, et encore plus pour moy, qui m'estoit un bon et intime amy [2]. » Voilà tout ce que nous avons pu recueillir sur la vie de Montesquiou ; on y voit un esprit aventureux, un cœur reconnaissant et affectueux, une bravoure à toute épreuve, rien qui décèle le tueur à gages.

Nous aurions voulu réhabiliter ce soldat, dont le nom est cloué par l'histoire à côté de ceux des Poltrot, des Besme, des Maurevers. Nous n'avons pas l'espoir d'y être entièrement parvenus ; mais, en faisant naître quelques doutes, nous attirerons peut-être l'attention sur ce point obscur de nos annales, et de plus habiles que nous l'éclaireront plus complètement.

Nous avons fait ressortir, entre les divers historiens rapportant un même fait, de bien étranges contradictions ; il y en aurait à nos yeux une plus inexplicable encore, c'est de voir l'homme qui, de l'aveu même de son accusateur Brantôme, joignait la vaillance à l'honnêteté [3], se souiller froidement du plus lâche des attentats.

DENTS D'AUSSY.

[1] Brantôme, *Grands cap.*, *M. le prince de Condé*, t. III, p. 19.
[2] *Mém. de d'Antras*, p. 10.
[3] « Le baron de Montesquiou... brave et vaillant gentilhomme et qui estoit bonhomme avec cela. » Brantôme, *Grands cap.*, t. III, p. 20.

## V

# UNE GRANDE BOURGEOISE DE PARIS AU TEMPS DE LA LIGUE

Quel était au juste l'état d'esprit de la bourgeoisie française à l'époque de la Ligue, de cette bourgeoisie anoblie par les charges publiques, confinant de très près à la noblesse, apparentée à tous les gens de robe de Paris, n'ayant pas l'habitude de rechercher les titres et les honneurs, se contentant parfois de prendre un nom de seigneurie pour distinguer les diverses branches de la famille, mais vivant dans les villes, et mêlée encore au peuple par ses traditions, par ses mœurs simples, par son absence de toute morgue aristocratique ? Très attachés à la foi catholique, ayant conservé des pratiques religieuses séculaires, non moins fidèles au culte de la royauté, ces représentants du tiers-état national n'avaient point donné dans les nouveautés de la Réforme. C'est chez la noblesse et chez le petit peuple que le protestantisme recruta souvent ses adhérents. Le joug de l'Église n'avait rien de pesant pour la bourgeoisie ; elle profitait même des abus qu'une longue domination incontestée avait établis et qui étaient beaucoup moins grands en France qu'en Allemagne : ses fils aidaient volontiers au recrutement du clergé, et ses filles peuplaient les couvents. Les familles étaient nombreuses alors, et il fallait bien caser les enfants. Mais l'unité de foi n'excluait pas un très vif sentiment patriotique et une haine ardente contre l'étranger.

Au siècle précédent, c'étaient les Anglais contre lesquels l'animosité de race persista si longtemps ; au XVIe siècle, ce furent les Espagnols, que les longues guerres de François Ier et de Charles-Quint avaient appris à craindre. Aussi quand, après avoir adhéré avec enthousiasme à la Ligue, parce qu'il s'agissait de défendre la vieille religion populaire contre un parti puissant, ménagé et presque protégé par la cour, les bourgeois s'aperçurent que les chefs catholiques donnaient la main à Philippe II et étaient sur le point d'offrir la couronne de France à une infante, ils se tournèrent vers le roi de Navarre, devenu par la mort de Henri III le premier des Bourbons, et profitèrent sans hésiter de sa conversion pour faire à l'envi leur soumission et rentrer en hâte dans l'ordre légitime. La *Satyre Menippée* est l'œuvre de ces catholiques patriotes. On les désigna sous le nom de Tiers-Parti, et ils eurent bientôt derrière eux le pays tout entier.

Les femmes, qui avaient été de forcenées ligueuses, ne furent pas les dernières à se rallier à Henri IV, et plus tard elles se prêtèrent avec ardeur au grand mouvement de rénovation religieuse que le Béarnais et surtout son fils, Louis XIII, secondèrent si puissamment. Il est curieux de les voir à l'œuvre : c'est l'occasion que nous offre la biographie de l'une d'elles, dont le nom seul sera, pour beaucoup de ceux qui croient connaître l'histoire de ce temps, une vraie révélation [1].

Donc, en 1562, naissait à Paris Madeleine Lhuillier. Son grand-père était ce Jean Lhuillier, bailli de l'église d'Orléans, fait chevalier par Charles VII pour avoir tué de sa main lord Gray, neveu du comte de Salisbury, pendant le siège de 1429, quelques jours avant que Jeanne d'Arc ne délivrât la ville. Elle se trouvait être la dernière fille de Jean Lhuillier, seigneur de Boullencourt, président de la Chambre des Comptes de la ville de Paris, qui, ayant épousé une première fois Anne Hennequin, dont il avait eut cinq enfants, s'était remarié à Renée Nicolaï, veuve elle-même et mère de dix enfants. Comme ils en avaient eu trois de leur seconde union, Madeleine était ainsi la dix-huitième venue de la maison, et, ce qui arrive souvent, non la moins aimée. Les Lhuillier étaient alliés des Livrons, des Morvillier, des Séguier, des Saint-Mesmin, des Nicolaï, des Pithou, des Caumartin, des d'O, des Molé, des Balzac d'Entraigues, de toutes ces familles parlementaires, en un mot, qui avaient, au XVIe siècle, une grande notoriété dans l'Ile-de-France et dans l'Orléanais, et dont les descendants se sont longtemps perpétués dans ces provinces. Leurs ancêtres avaient joué un rôle important dans l'histoire de Paris : l'un d'eux avait épousé la fille d'Etienne Marcel ; un autre fut avocat général au Parlement. Le neveu même de Jean Lhuillier sera prévôt des marchands sous la Ligue, et sa sœur, mariée à Nicolas Avrillot, seigneur de Champlâtreux, donnera le jour à Madame Acarie.

Le président et la présidente de Boullencourt, — comme on les appelait — occupaient à la cour, depuis le roi Henri II, une situation exceptionnelle : ils étaient l'un et l'autre familiers des Valois, leur ayant rendu d'importants services ; et l'Estoile nous apprend que Henri III, qui n'aimait pas pourtant les Hennequin, ne nommait jamais la présidente que « sa mère. » Pendant le carême de 1578, le roi allait souvent faire la collation chez Madame de Boullencourt ; on dit même qu'il montrait une affection particulière pour sa belle-fille, Madame d'Assi, jeune encore, mais dont la fille avait déjà épousé le bel

[1] *Madame de Sainte-Beuve et les Ursulines de Paris* (1562-1630). Etude sur l'éducation des femmes en France au XVIe siècle, par H. de Leymont. Voir le compte rendu de cet ouvrage au t. XLVIII de la *Revue*, p. 343.

Antraguet, favori du duc de Guise, si connu par son duel avec Quélus et Maugiron, les mignons de Henri III.

Bien que fort mondaine, la présidente avait mis le plus grand soin à élever ses enfants ; quand Madeleine fut en âge, sa réputation de beauté, autant que sa modestie et son instruction brillante, lui attirèrent plus d'un prétendant. Le choix de sa famille se porta sur Claude Le Roux, sieur de Sainte-Beuve, d'une bonne maison de Rouen, et conseiller au Parlement. Les jeunes époux virent bientôt se grouper autour d'eux tout ce que Paris avait d'élégant et d'illustre. Leur hôtel était le rendez-vous de l'élite de la noblesse comme de la magistrature ; il y règnait un luxe de bon ton, qui ne nuisait pas aux succès de la maîtresse de maison. Mais ce bonheur fut tout d'un coup interrompu par la mort de M. de Sainte-Beuve. Sous l'empire d'un premier chagrin, sa jeune veuve fit le vœu de ne jamais se remarier. Elle restait seule cependant, sans enfants, largement pourvue des biens de ce monde ; et, malgré la vivacité et la fidélité de ses souvenirs, son caractère naturellement enjoué, facile, agissant, ne pouvait lui permettre une longue réclusion. Elle s'était d'abord réfugiée chez ses parents. La mort les ayant enlevés en peu d'années, elle fut contrainte de se refaire une maison, et, bien jeune encore, prit le rôle de chef de famille. C'était vers 1585 ou 1586, au plus beau temps de la Ligue.

Tout en ayant de fréquents rapports avec la cour, les Lhuillier, de même que les Hennequin, étaient liés de longue date avec les princes de la maison de Lorraine, la duchesse de Montpensier en particulier. Ils prirent ouvertement le parti de l'Union. Une foi ardente et une horreur non moins grande contre les Huguenots cachaient alors à beaucoup de Parisiens ce que l'alliance avec les Espagnols pouvait avoir de contraire au vrai patriotisme. Et puis, le duc de Guise et ses frères, avec leurs brillants exploits militaires et leurs allures séduisantes de gentilhommes populaires, entraînaient tous les cœurs et n'avaient point de peine à éclipser la royauté humiliée du dernier Valois. Les curés de Paris, les moines, les jésuites entretenaient l'enthousiasme par leurs ardentes prédications.

L'un des principaux de la célèbre Compagnie, le Père Gontery, était le familier de Madame de Sainte-Beuve et le directeur de sa conscience. Il ne faut pas oublier non plus que l'un de ses frères, Lhuillier, faisait partie des Seize, aussi bien que son cousin, M. Acarie, et qu'un autre avait figuré aux États de Blois parmi les plus fougueux députés du tiers-état. Enfin, deux de ses demi-frères, Jérôme et Aymar Hennequin, étaient évêques, l'un de Soissons et l'autre de Rennes ; et au lendemain du double assassinat du duc et du cardinal

de Guise, ce dernier était arrivé à Paris pour célébrer au nom de la Ligue, avec une pompe vraiment royale, le service funèbre des malheureux princes. Il était descendu naturellement chez Madame de Sainte-Beuve, qui avait aussi donné l'hospitalité dans son hôtel à l'archevêque de Lyon, d'Espinac, à peine échappé « aux pièges du nouvel Hérode, » et auquel la populace de Paris n'avait point ménagé les ovations.

Mais, comme l'écrivait, à l'époque même, saint François de Sales, « en ces pays-cy, les hommes tendent des pièges aux veufves, mesme les plus dévotes ; » il s'en fallut de peu que Madame de Sainte-Beuve n'y fut prise. Parmi les héros de la Ligue, l'un des plus en renom était un cadet de la maison de Lorraine, Claude d'Aumale. D'abord abbé, puis chevalier de Malte, sa bravoure forcenée a été célébrée par Brantôme comme par Voltaire. Sous prétexte de défendre la foi, il poursuivait avec un égal acharnement les catholiques paisibles, le partisans du roi, et même les huguenots.

Comme on trouvait plus à prendre dans les églises et qu'il avait toujours besoin d'argent, il pillait volontiers les lieux où il soupçonnait que le clergé et les fidèles manquaient de fanatisme. Bon prince au demeurant et de relations faciles, quand il avait déposé la cuirasse. Les *Mémoires de la Ligue* racontent que « tout le long de l'hiver et durant tout le caresme » de 1589, ce fut en l'hôtel de Madame de Sainte-Beuve que se réunirent presque chaque soir les chefs de la Sainte-Union ; tous prenaient « grand plaisir aux festins, mascarades et collations magnifiques » dont elle avait soin de leur ménager fréquemment la surprise. Mais l'hôte le plus assidu de ces réceptions brillantes était le chevalier d'Aumale ; nul n'y montrait plus de grâce et d'enjouement, nul ne s'y étudiait « à faire porter plus agréablement aux jeunes veuves de Paris le deuil de Lorraine. »

Entre temps, Bussi-Leclerc conduisait à la Bastille les membres du Parlement soupçonnés d'incliner vers « les politiques » ; et, selon l'Estoile, la « sainte veuve », — c'était le surnom que l'on donnait à Madeleine Lhuillier, — « prenait playsir à voir ces damoiselles crottées qui vont à la Bastille raccoutrer les haults-de-chausses de leurs maris. » Elle ne manquait pas non plus, avec ses amies, Madame de Maignelay ou la duchesse de Montpensier, de se mêler à ces processions fréquentes, dont les gravures et les pamphlets de l'époque se sont tant moqué. On dit même qu'un jour elle laissa le chevalier lui offrir le bras pour entrer dans l'église de Saint-Jean, « au grand scandale de ceux qui alloyent de bonne foy dans ces réunions. » Il est vrai que Claude d'Aumale était son cousin et que la passion politique excuse bien des inconséquences. Les événements, d'ailleurs, ne permirent pas que les choses allassent plus loin. Les horreurs du siège de Paris

durent mettre fin aux collations et aux mascarades ; et le chevalier d'Aumale eut fort à faire de combattre le Béarnais à Ivry, ou de le repousser du faubourg Saint-Antoine.

Le 2 janvier 1591, ces mêmes dames et bourgeoises de Paris, réunies dans l'église de Sainte-Geneviève, passaient la nuit en prières, malgré un froid intense, pour implorer du ciel le succès de l'attaque que devait diriger leur héros contre Saint-Denis. Le lendemain, au début de l'action, Claude d'Aumale était tué dans les rues de la ville. Sa mort fut peut-être aussi favorable à la cause royale qu'à la vertu de Madame de Sainte-Beuve. Henri IV, en l'apprenant, avait dit à ses compagnons d'armes : « Je ne crois pas qu'il y ayt, je ne dis pas roy, mais homme au monde, qui ait reçu de Dieu tant de bienfaits que moy. » Il ignorait que, cette fois, le bienfait était double et qu'il arrivait fort à temps.

Au reste, Madame de Sainte-Beuve ne pleura pas son « chevalier » autrement que l'on ne fit à Paris, où les prédicateurs le comparèrent à saint Michel. Puis, les excès de la Ligue, le meurtre du président Brisson, les victoires de Henri IV ne tardèrent pas à tourner les esprits. Dans la famille même de Madame de Sainte-Beuve, l'on n'hésita pas à incliner vers la cause royale, qui était, par tradition, celle des bourgeois et des parlementaires. Son ami d'enfance, Michel de Marillac, le futur garde des sceaux de Richelieu, lui avait donné l'exemple. La « sainte veuve » se laissa faire, quand elle vit, comme tous les catholiques raisonnables, que la religion n'était plus en jeu.

Lorsque, le 22 mars 1594 au matin, le Béarnais fit son entrée solennelle dans Paris, n'avait-il pas à ses côtés le prévôt des marchands, Jean Lhuillier, seigneur d'Augerville, propre neveu de Madame de Sainte-Beuve ? C'est lui qui, au moment où Brissac remettait au roi les clés de la ville, en lui disant : « Il faut rendre à César ce qui appartient à César, » reprenait tout haut : « Il faut lui rendre et non pas lui vendre, » ne se gênant pas pour blâmer une intrigue qui, de la part de celui qui allait devenir ainsi maréchal de France, n'avait rien de désintéressé ni de chevaleresque. Généreuse et fidèle en amitié, Madame de Sainte-Beuve avait offert un refuge dans sa maison à quelques ligueurs trop compromis, qui n'avaient point suivi la « trahison » de Brisson et pouvaient redouter le courroux du roi. Elle partageait ce soin avec Madame de Montpensier et la duchesse de Nemours ; elle était même chez cette dernière le jeudi 24 mars, quand Henri IV « survint tout d'un coup et sans cérémonie. » Malgré les compliments du roi à « ses bonnes cousines, » une sorte d'hésitation et une défiance très naturelle retenaient les nobles dames et gênaient singulièrement leur attitude. Ce fut Madame de Sainte-Beuve qui rompit

la glace, en s'avançant vers le Béarnais et en lui disant respectueusement qu'elle le reconnaissait volontiers pour son roi. Puis, elle céda la parole à la duchesse de Montpensier, qui avait repris toute son assurance. A la fin de l'entretien, Madame de Saint-Beuve ne manqua point de profiter d'une si bonne occasion pour demander la grâce des personnes qu'elle cachait dans son logis, « ce que le roy luy accorda de la belle manière, ne voulant point permettre qu'elle baisât le bord de son manteau et luy faisant des compliments de galanterie sur sa beauté. » Ses charmes avaient, en effet, frappé Henri, qui songea bientôt à lui demander une rançon moins platonique. Elle avait, en effet, à trente-deux ans, conservé tout l'éclat d'un doux visage, auquel un teint vif et délicat, des cheveux d'un blond cendré, des yeux bleus fort animés donnaient un attrait particulier, sans parler du grave maintien et de la taille irréprochable qui fixaient tout d'abord l'attention. Peut-être aussi que la renommée un peu trop éclatante qu'elle avait acquise au moment où elle était une des reines de la Sainte-Union, tenta le cœur aisément inflammable du Béarnais. Toujours est-il qu'un matin, il eut l'idée de l'aller trouver à l'improviste, à une heure où on ne reçoit pas d'ordinaire les visites, mêmes royales. L'hôtel qu'elle habitait à Paris était aménagé comme toutes les maisons aristocratiques d'alors, c'est-à-dire sans aucune de ces recherches qui semblent aujourd'hui nécessaires au confortable du plus petit commerçant. La vaste demeure était construite entre cour et jardin, donnant accès au public par une porte cochère, ouverte dès l'aube, par où tout le monde entrait librement. Les vestibules et les salles se succédaient sans fermeture bien complète, avec des corridors assez obscurs et sans sonnette d'aucune sorte pour avertir les gens de service. Quand on avait besoin d'un domestique, on l'appelait du perron ou par une fenêtre. Le roi donc s'était introduit rapidement et sans presque être vu dans tout ce dédale, et il montait déjà hardiment l'escalier conduisant à la chambre de Madame de Sainte-Beuve, quand par bonheur une de ses femmes put à temps lui donner l'alarme. « Au même instant, dit une naïve chronique du temps, notre vertueuse dame sortit de son lict et se retira dans son cabinet, où elle s'enferma fort effrayée ; et quoy que le roy luy pût crier à travers la porte, protestant de la sincérité de ses intentions, et que jamais il n'avait entrepris de violence, elle fit un refus constant de luy ouvrir, s'excusant sur ce qu'elle n'estoit pas en état de paroître devant Sa Majesté ; si bien qu'il se retira avec admiration pour sa vertu. »

Cette admiration ne suffisait pas à rassurer Madame de Sainte-Beuve. La mort l'avait fait échapper aux séductions du chevalier d'Aumale ; le hasard venait de la préserver d'une entreprise plus

dangereuse encore ; elle pensa que c'était un avertissement du ciel et qu'il n'y avait point de honte à fuir un péril trop connu. Suivant d'ailleurs le conseil du père Gontery, auquel elle avait confié ses inquiétudes, elle résolut de quitter pour un temps la cour de Paris, et de se réfugier « en une religion, » comme on disait alors, où elle pourrait méditer sur l'amour de Dieu. Elle se retira donc à l'abbaye de Challes, puis à celle de Saint-Pierre de Reims, où elle passa quatre années entières dans la solitude. Ce sacrifice, singulièrement méritoire pour une personne dont la jeunesse avait été si libre et si mouvementée, devait lui attirer plus que jamais l'estime publique. Et le roi, sans l'oublier, ni rompre avec elle, ne songea plus dorénavant qu'à lui témoigner une amitié toute respectueuse.

Lorsque, après cette longue absence, dans le courant de l'année 1598, Madame de Sainte-Beuve revint à Paris, toute préoccupation mondaine était à jamais bannie de son esprit ; elle avait résolu de consacrer sa vie aux bonnes œuvres ; mais son âme était trop élevée pour se contenter de la charité ordinaire et de l'aumône en quelque sorte banale. Son occupation favorite fut de travailler à la conversion des pauvres filles déjà plongées dans le vice ou sur le point d'y tomber. Elle faisait pour les sauver tous les sacrifices nécessaires, jusqu'à assurer largement leur existence et les doter généreusement. Une de ses charités était plus délicate encore, s'il est possible ; elle consistait à favoriser la rentrée dans le monde des religieux ou des religieuses, venus au cloître sans vocation ou par suite de pression de leur famille et qui, par leur situation même, nuisaient beaucoup à la bonne tenue et à la régularité nécessaires de la vie couventuelle. La tâche n'était pas facile. Pour la mener à bien, elle devait mettre à profit ses rapports avec les principaux membres de l'épiscopat, les abbés et les chefs d'ordre, le nonce Barberini, dont elle avait conservé l'amitié. Puis, il fallait caser ces pauvres sujets un peu déclassés. Mais elle croyait avoir accompli une action éminemment utile à la société, quand d'un mauvais moine elle avait fait un bon chrétien. Très frappée de la nécessité de lutter contre l'ignorance, qui avait si fort compromis depuis deux siècles les institutions catholiques et les maisons religieuses de femmes en particulier, persuadée que l'instruction des jeunes filles, si négligée à cette époque, pouvait contribuer puissamment à réparer tous les maux dont l'Église avait souffert, stimulée par l'exemple des protestants, elle eut la pensée d'établir à Paris un ordre religieux, dont le but principal serait l'enseignement, pour remédier « à l'ignorance et à la sottise » de la plupart des éducations de couvent. Aidée de sa cousine, Madame Acarie, qui avait si bien réussi la grande œuvre de la fondation du

Carmel à Paris, elle entreprit d'introduire en France les Ursulines, que saint Charles Borromée venait de réorganiser en Italie. Ses hautes relations, qu'elle n'entendait pas sacrifier, devaient favoriser singulièrement ses projets : elle n'hésita pas à mettre à contribution pour cette sainte cause la bienveillance même que le roi lui avait conservée et que Marie de Médicis pouvait aussi lui accorder sans ombrage. Henri IV passait aux femmes d'être dévotes, pourvu que ce fût « à la française et non à l'espagnole, » et que le bon sens servît toujours de base à leur piété. Il ne fit pas difficulté de promettre des lettres patentes en faveur des Ursulines du faubourg Saint-Jacques. La catastrophe du 10 mai 1610 l'empêcha de les signer : elles ne furent octroyées que par la Régente. Et — singulière rencontre — au lendemain de la mort du roi, la marquise de Verneuil, sans doute pour implorer du ciel un pardon dont elle avait quelque besoin, « en considération de Madame de Sainte-Beuve, son amie, et pour avoir participation des prières et bonnes œuvres qui se feraient dans le nouveau monastère, constituait à la maison de sainte Ursule la somme de 300 livres de rente annuelle et perpétuelle pour la fondation d'une messe principale qui devrait se célébrer tous les jours à son intention. » L'œuvre prospéra sous la direction journalière de Madame de Sainte-Beuve, qui lui consacra de plus en plus sa fortune et son temps ; et la grande dame de la Ligue, ayant vendu son hôtel, supprimé son carosse et mis bas tout son train de maison, finit par mourir dans une petite chambre contiguë au couvent, après un veuvage de quarante-six ans. Mais, n'abdiquant jamais, même dans cet état quasi-religieux, son indépendance, ses vues généreuses et sa résolution toute virile, Madeleine Lhuillier avait obtenu de la cour de Rome, non sans de longues difficultés, l'approbation d'une règle monastique dans laquelle les Ursulines joignaient aux trois vœux solennels de religion le vœu non moins solennel « de vaquer à l'instruction des filles. » De même, dans l'acte par lequel elle assurait en toute propriété au nouvel institut « enclos et bâtiments, avec adjonction de fermes et de rentes, » elle avait imposé aux Ursulines « la charge d'entretenir gratuitement douze filles, dont six au moins seront de pauvres damoiselles. » C'est ainsi qu'après avoir refusé la périlleuse amitié de Henri IV, elle fera élever à la charité, au couvent du faubourg Saint-Jacques, la future égérie de Louis XIV, cette Françoise d'Aubigné qui se souviendra des enseignements reçus dans ses premières années en étant la fondatrice de Saint-Cyr.

G. Baguenault de Puchesse.

---

# VI

# LE SURINTENDANT FOUCQUET [1]

Les deux volumes consacrés à Foucquet, par M. Chéruel, en 1862, ne sont que des *Mémoires*. Puisés aux sources originales, classés suivant l'ordre chronologique, éclairés par un commentaire sérieux, ils forment un recueil utile à consulter, mais ne constituent pas une véritable histoire et surtout n'évoquent pas la figure si étrange et si complexe de l'homme célèbre resté pour la postérité un problème. Tout autre est l'ouvrage de M. J. Lair. Étude historique d'une grande conscience et d'un vaste savoir, il embrasse à la fois dans son abondante lumière le personnage et l'individu, le ministre et le particulier ; cette physionomie ondoyante et diverse, il la replace dans toutes les circonstances et dans tous les milieux où elle apparut aux contemporains. Pas un cadre qui ne soit restitué. Le lecteur contemple successivement Nicolas Foucquet, dans sa famille, auprès de son père François dont il continuera les traditions ; au parlement de Metz, où il débute en 1633, à l'âge de dix-huit ans ; à Paris, comme maître des requêtes ; en province, comme intendant ; à la cour et près du cardinal Mazarin, pendant les péripéties de la Fronde ; dans ses maisons de ville et de campagne, parmi les splendeurs des arts et des lettres ; à l'apogée de sa fortune et dans son procès de cinq années suivi d'une perpétuelle prison. L'homme privé et l'homme d'Etat, l'ami des poètes et l'ami des femmes, le magistrat et le politique, autant de portraits tracés avec un soin minutieux, avec tendance à embellir peut-être, mais avec volonté d'être vrai et rien que vrai. Impossible de dire désormais plus de bien de Foucquet, ni surtout de le mieux dire ; impossible aussi, nous semble-t-il, d'établir un jugement plus favorable sur une revision plus consciencieuse des pièces du débat, ni en plus parfaite connaissance de cause.

Pour justifier notre appréciation ou plutôt pour l'expliquer et mettre le lecteur au courant des nombreuses questions soulevées et

[1] *Nicolas Foucquet, procureur général, surintendant des finances, ministre d'État de Louis XIV ;* par J. Lair, ancien élève de l'école des Chartes. Avec deux portraits. Paris, Plon, 1890, 2 vol. in-8° de III-577 et 571 p.

résolues par M. Lair, nous allons essayer d'analyser son travail ; nous en indiquerons ensuite simplement la conclusion nouvelle.

Trois traits caractérisent François Foucquet, troisième du nom, père du surintendant. C'est un magistrat honnête, mais souple ; un armateur entreprenant ; un collectionneur intelligent des choses d'art. La carrière du magistrat est établie étape par étape, dans les premiers chapitres de M. Lair, et habilement éclairée par des aperçus ouverts sur la chambre de justice qui jugera le fils. Conseiller au parlement de Paris, il est loin de s'enfermer dans ses fonctions ; volontiers, de son office au Palais, il passe à des emplois divers. Ainsi, en 1615, l'année même de la naissance de Nicolas, il vend sa charge de conseiller pour en acheter une de maître des requêtes de l'Hôtel (p. 11). En août 1626, il se trouve faire partie de la chambre criminelle arbitrairement créée par Richelieu pour condamner Chalais. Un jour, par un renversement providentiel des rôles, où le châtiment apparaît, c'est Nicolas qui sera traduit à son tour devant un tribunal d'exception. François continua à faire sa fortune, grâce à la toute-puissante protection du cardinal. Nommé conseiller d'État en service ordinaire, il se défit avantageusement de sa maîtrise des requêtes (p. 53), et entra dans la chambre de justice de l'Arsenal qu'il présidait en 1633. En même temps, il avait été chargé par Richelieu de la réorganisation des affaires maritimes et commerciales ; la Compagnie des Cent Associés, qui devint la Compagnie des îles de l'Amérique, lui dut en 1635 les nouvelles bases de sa formation. Aussi bon chrétien qu'habile colonisateur, François envoyait des missionnaires à la Guadeloupe et à la Martinique. Comment trouvait-il, en dehors de tant de travaux administratifs ou judiciaires, le temps de faire des collections de cartes, de livres et de curiosités? quelle part d'application lui restait pour fonder, en 1627, la fabrique de tapisserie de la Savonnerie ? Autant de questions dont la réponse est dans une aptitude universelle et une incessante activité. Pour être serviteur de Richelieu, il fallait être à la hauteur des besognes les plus différentes ; François Foucquet fut toujours au niveau exigé, s'il ne le dépassa point. Il mourut en 1640, laissant, avec la réputation d'un homme de bien, une fortune considérable. Dans le plan de M. Lair, raconter la vie du père, c'était esquisser la carrière du fils.

Les débuts de cette carrière n'ont rien en soi d'un intérêt majeur. On est si pressé d'arriver à l'époque de la surintendance, la seule où, pour la postérité, Foucquet soit vraiment Foucquet, qu'il a fallu tout le talent de M. Lair pour répandre quelque charme sur ces premiers pas du financier futur. Nicolas fit ses études au collège des Jésuites à

Paris et s'y distingua. Cadet d'une famille nombreuse, il fut d'abord destiné à l'Église, et, à seize ans, en 1631, il reçut la tonsure. Il n'entra pas plus avant dans la voie des bénéfices ecclésiastiques, et, quelques mois plus tard, il était reçu avocat au parlement de Paris. Deux ans après, il est conseiller à Metz, avec dispenses d'âge. Sa capacité trouve bientôt moyen de se révéler. Richelieu, satisfait de ses travaux à la chancellerie de Vic, le nomme membre du Conseil souverain de Nancy (1634). En 1636, Nicolas achète une charge de maître des requêtes et prête serment entre les mains de Séguier qui, vingt-neuf ans plus tard, votera sa mort. L'entrée de son frère aîné dans les ordres fait de lui le chef de la famille et lui permet d'épouser une héritière, Jeanne Fourché de Quéhillac, qui lui apporte en dot 160,000 livres. Avec ses propres apports et sa charge, il est à la tête d'une fortune qui équivaut à deux millions d'aujourd'hui. A peine ce mariage célébré (1640), il perdait son père ; c'est lui qui devra établir ses frères et sœurs plus jeunes. La tâche ne l'effraie point. Pas une direction où il ne se lance avec succès. Dans la Compagnie des îles d'Amérique, il prend une situation prépondérante et obtient un privilège de colonisation. Intendant auprès de l'armée du Nord (1642), il gagne la confiance de Mazarin. Nouvel avancement, il passe intendant pour la province de Dauphiné. Là des troubles graves lui fournirent occasion de montrer à l'œuvre son admirable présence d'esprit, son imagination féconde en expédients, et une promptitude d'exécution qui égalait l'habileté de ses combinaisons. Courageux en face de la force brutale, il a l'éloquence sûre d'elle-même qui en impose et désarme. C'est déjà le surintendant qui, arrêté au nom du roi par d'Artagnan sur la place de Nantes, ne trahira pas une émotion et demandera seulement qu'on ne fasse pas d'esclandre. Parce qu'il était maître de soi, Nicolas Foucquet devait être longtemps maître d'autrui. En attendant, Mazarin, qui apprécie de plus en plus ses qualités supérieures, prudence et probité, dévouement et fidélité, l'envoie comme inspecteur à l'armée de Catalogne. Le ministre fut content de ses services et l'attacha à son retour à l'armée de Flandre. Là encore, Nicolas déploie activité et énergie. A la veille de la Fronde (avril 1648), il est entré si avant dans la confiance du maître qu'il est choisi comme intendant de la généralité de Paris. Ses attributions, surtout financières, consistaient à homologuer le rôle des tailles et à prêter main-forte pour leurs levées. Contributions directes et indirectes, étapes militaires, service des subsistances et des fourrages, police de la banlieue, relèvent de ses pouvoirs, pouvoirs encore mal définis et peu commodes à exercer à pareille époque (p. 106.) Cette situation, qui eût entravé plus d'un excellent administrateur, était

faite pour mettre en relief les talents de Foucquet. Son long apprentissage en province lui a permis d'acquérir une connaissance précieuse de l'organisation des services publics; il a vu de près les révoltes et les guerres; il a étudié le fonctionnement des impôts; il s'est formé à l'art de connaître les hommes et de les mener chacun par son faible; un plus grand théâtre lui est ouvert maintenant, pour utiliser avec succès son entregent et son expérience. Au lendemain de l'Union formée par le parlement, il entre en scène et met en pratique sa politique, qui était avant tout celle de Mazarin : diviser pour dominer. Il parvient à détacher des mutins le groupe des maîtres des requêtes. Ce coup d'essai était un vrai chef-d'œuvre. Pendant dix ans (1648-1658), Foucquet emploiera son même procédé. Mais comment divisait-il les opposants quels qu'ils fussent ? Ceci encore est caractéristique de sa méthode en matière de gouvernement : il distribue des faveurs, procure des avantages, et, au besoin, c'est ce qui le perdra, il donne de l'argent.

Les intendants de justice furent supprimés par la Chambre de Saint-Louis ; mais la Cour ayant quitté Paris, Foucquet, malgré la suppression de l'emploi, se retrouva intendant de la capitale révoltée, ou plutôt de l'armée royale qui en faisait le siège (p. 121.) Certaines gens opèrent des pêches miraculeuses en eau trouble ; Foucquet, de plus en plus nécessaire à Mazarin, s'acquit, au milieu de ces révolutions, « une situation telle qu'il n'en avait jamais pu rêver de semblable » (p. 138). Mazarin, ce grand entremetteur, avait besoin de l'entremise d'un moins puissant que lui. Au parlement, il manquait d'un habile homme qui fut l'agent du roi. Foucquet acheta 450,000 livres (presque deux millions d'aujourd'hui) la charge de procureur général (janvier 1650).

La position lui coûtait cher, mais devait lui rapporter davantage ; elle lui offrait d'inestimables ressources. L'intermédiaire naturel et obligé entre les magistrats boudeurs et le ministre, désormais ce sera lui ; il peut se servir de l'opposition pour effrayer Mazarin, et s'autoriser du nom du ministre ou du roi pour faire des promesses aux plus avides, des menaces aux plus désintéressés. La bascule gouvernementale est entre ses mains. Une fois qu'il sera surintendant, il la manœuvrera à son gré ; le P. Rapin, dans ses *Mémoires*, a vu là toute la politique de Foucquet, dont il ne parle pourtant que comme d'un ami personnel. Gui-Patin, dans ses *Lettres*, en a poussé des cris de rage. Pour les Français d'aujourd'hui qui ont vu, il y a quelques années, ce même cumul ou l'équivalent, il y a moins à s'étonner. Bien établi auprès des gens de robe, bien protégé par les gens du roi, Foucquet n'avait plus qu'à se faire recevoir chez les gens de finances.

Sa première femme était morte après une courte union. Le 5 février 1651, jour où le parlement prenait parti pour les princes contre la royauté, Foucquet épousait Marie-Magdelaine de Castille, de la famille des Jeannin. Le contrat fut d'un millionnaire.

La Fronde des princes force Mazarin à sortir du royaume. Foucquet, « esclave du parlementarisme naissant » (p. 155), a dû lui-même se joindre à ses deux collègues pour solliciter ce bannissement. C'est l'ouverture d'une haute comédie qui dure toute l'année 1651. En juillet 1652, après le combat du faubourg Saint-Antoine où Condé fut défait sinon vaincu, Foucquet eut une intuition presque de génie, et, par un coup d'État, sauva le pouvoir royal. Transporter le parlement à Pontoise, c'était ouvrir les yeux aux peuples sur le côté où était le droit, et aux courtisans sur celui où était la faveur. « Ceux de la Cour qui ont des *grâces* à espérer, disait Foucquet dans son mémoire à Mazarin, et qui se ménagent avec le parlement pour le *besoin* qu'ils en ont, ne reconnaîtront plus pour parlement que celui qui sera autorisé par le Roi » (p. 205). On n'aurait guère, il est vrai, à Pontoise, que les présidents, et lui, le procureur général; peu importe : là où est la tête, le corps suit. Comme il l'avait prévu, Foucquet, par cette mesure, tua le parlement de Paris. Les naïfs le trouvèrent mauvais de la part d'un homme qui en faisait lui-même partie. Les clairvoyants devinèrent un maître politique. Foucquet a des envieux et des jaloux. C'est devant eux qu'à l'heure de sa disgrâce il sera traduit. L'homme qui aspire à monter toujours, songe-t-il qu'il en tombera de plus haut ?

Le *quò non ascendam* est plus que la devise de Nicolas Foucquet ; c'est l'âme de sa vie. Le surintendant des finances, La Vieuville, était mort presque subitement, le 2 janvier 1653. Le procureur général pose sa candidature et l'emporte sur ses concurrents. Au lieu d'un surintendant, Mazarin en nomme deux, pour qu'ils se contrôlent réciproquement. Foucquet a Servien pour collègue. Ici M. Lair se sert de sa remarquable compétence pour débrouiller le chaos non de l'organisation, mais de la situation financière à cette époque. Il démontre que ce n'est point « par le défaut d'institutions, encore moins d'ordonnances, que péchait le régime.... Ceux qui affectent, ajoute-t-il pertinemment, de n'y voir que trouble et confusion, ne l'ont pas étudié » (p. 317). On ne pourra point lui retourner le reproche. Ce chapitre est un des mieux documentés et des plus lumineux de son travail, partout si substantiel et si clair. Notons seulement qu'au sommet de la hiérarchie où s'étagent les agents de la recette et de la dépense, siège le surintendant, qui ne dépend que du roi ; c'est un *ordonnateur* et non un *manieur* de fonds ni un comptable. En

d'autres termes, il *répartit* les deniers à qui de droit et il est justiciable du prince seul, non des cours supérieures. Il « dispose absolument des finances du Roy, lit-on au *Vray estat de la France,* san estre obligé d'en rendre compte. C'est luy qui fait un estat du revenu du Roy, et de la despense à laquelle il doit estre employé » p.316). On conçoit de quelles tentations le surintendant nouveau allait être assailli. Louis XIV est mineur. Mazarin, le véritable souverain, ramasse dans les pots-de-vin une fortune de cinquante millions ; Colbert réalise dix millions d'économies. Ce sont, comme Sully et Richelieu, de grands serviteurs du pays qui font les affaires de la France sans négliger les leurs. Foucquet ne fera que des dettes, et pour dix-huit millions. Pour le contrôler, dans ses omnipotentes fonctions, il y a, au-dessus de lui, le cardinal qui tire trop à soi pour permettre aux autres de l'imiter ; il y a au-dessous, Colbert, le commis laborieux et rangé, l'homme le plus dissemblable du surintendant qui ait pu se rencontrer ; il y a, près de lui, le secrétaire d'État de la guerre, Michel Le Tellier, le chancelier Séguier, Basile Foucquet, dit l'Abbé, créature de Mazarin et ennemi juré de son propre frère Nicolas. Toutes ces cupidités et toutes ces ambitions ouvrent un œil perspicace sur l'heureux parvenu. Lui, à l'apogée des grandeurs, se laisse aller aux généreux élans d'une nature amie de la munificence ; il met son bonheur à faire des heureux, protège les arts, bâtit Saint-Mandé, dépense cinq millions (et non dix-huit) dans les élégantes constructions de Vaux, pensionne les poètes et, tout surintendant qu'il est, trouve dans M^me^ de Sévigné une *cruelle.* On a dit que ç'avait été un trait de politique de plus, de la part de ce Mécène, instruit et magnifique, de s'entourer de ceux qui font chanter la Renommée. C'est mal connaître cet « honnête homme » par excellence, cet ami des lettres pour les lettres, cet artiste délicat et ce bibliophile distingué [1].

[1] Dans notre article sur *Le surintendant Foucquet ami des livres* (voir les *Etudes religieuses et historiques*, janvier 1891), nous avons relevé quelques légères distractions bibliographiques échappées à la plume, presque toujours si sûre, de M. Lair. Ainsi, il paraît accepter trop facilement l'attribution des *Conseils de la sagesse* à Foucquet (t. II, p., 435). Cet opuscule ascétique a pour véritable auteur le P. Michel Boutauld. Les références de M. Lair sont d'ordinaire très exactes ; cependant, t. I, p. 69, note 1, il faut lire : ms. f., 10228, f° 155, au lieu de : ms. f., 10728, f° 94. — Page 539, note 3, au lieu de : *Cossarti orationes,* p. 169, lisez : 165. — T. I, p., 548, l'ouvrage cité, si nous nous rapportons à l'exemplaire que nous avons eu entre les mains, a pour titre · *Axiomata evangelica,* et non : *Evangelica dicta.* — Une inadvertance d'un autre ordre, mais qui n'est guère plus grave, est d'avoir fait du P. Rapin le maître du jeune Nicolas Foucquet au collège de Clermont. Rapin était plus jeune que lui de six ans. Nous ne signalerions

Foucquet, pas plus que le bon La Fontaine, n'était dans ses relations de grand seigneur à grandes dames où à grands écrivains, capable de calcul. Il donnait, parce qu'il aimait à donner, et il le faisait avec cette grâce merveilleuse dont le Bonhomme a dit :

La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

Tout l'or du monde ne saurait créer une amitié. Des amis du surintendant, aucun ne l'abandonna dans sa disgrâce ; il était donc aimé, comme il aimait lui-même ; affection et estime étaient les seuls liens qui l'unissaient à cette élite de littérateurs et de gens de goût ; les femmes mêmes, qu'il eut le tort de rechercher, étaient les plus spirituelles de la société d'alors, et, quoi qu'on ait prétendu faire sortir de la trop fameuse cassette, les faiblesses et les scandales y abondent moins qu'on n'a voulu le croire. M. Lair atténue singulièrement sur ce point les jugements exagérés de ses devanciers.

Mais le surintendant fut-il rigide observateur du devoir professionnel ? là est le problème historique. Ici encore M. Lair, sans parvenir peut-être à convaincre tous les lecteurs, a présenté une défense qui en a persuadé un grand nombre et des plus sérieux. Après avoir résumé ce brillant et chaleureux plaidoyer, M. Camille Rousset a juré en son âme et conscience que Nicolas Foucquet lui paraît innocent. Point de tirades déclamatoires, d'ailleurs, ni de séduisants paradoxes dans la manière dont M. Lair a traité cette grave et difficile question. Au prix d'un travail effrayant, il a étudié aux sources, dans les volumineux dossiers du fonds Colbert et dans les autres archives du procès, les documents saisis chez le surintendant lui-même ; il a tout compulsé, tout revisé, tout discuté, et, de cet examen loyal et complet, il a tiré des faits, rien que des faits qu'il expose avec sincérité et abandonne à la libre discussion. Voici l'ensemble des principales opérations financières de Foucquet, mises en lumière par son intrépide biographe [1], et l'esquisse des difficultés inextricables avec lesquelles il fut toujours aux prises.

La première source de ses embarras fut le gouvernement de Mazarin. Cet étranger, qui ne connaît rien à nos finances, est en principe l'homme de la banqueroute et du manque de parole. En même temps, il exige à tout propos des sommes considérables, versées comptant. Foucquet, au contraire, cherche à établir la confiance, à respecter les engagements et à trouver des bailleurs de fonds. La

point ces vétilles si l'on n'annonçait une seconde édition, appelée par nous de tous nos vœux, de ce beau et savant livre de M. Lair, qui est une des plus parfaites monographies historiques que nous connaissions.

[1] Pour les détails, voir un excellent modèle du genre d'exposition de M. Lair, tome I, p., 403 et suiv., au sujet de l'affaire du *Marc d'or*.

difficulté c'est que le roi, n'étant pas contraignable par corps, est de toutes les personnes du royaume celle à qui les particuliers aiment le moins à prêter. Foucquet, alors, tire de sa bourse personnelle et de celle de ses parents ou amis, les Jeannin, les Maupeou, voire de ses commis, l'argent comptant si impérieusement demandé pour gagner une bataille, acheter un ennemi, calmer une sédition. Foucquet devient ainsi créancier du roi ; il sort de ses simples attributions d'ordonnateur des finances et laisse le désordre envahir les comptes. La première pensée du surintendant est d'établir des impôts nouveaux, taxes sur les enterrements, les baptêmes, le papier timbré. Le parlement fait opposition. Le roi et Foucquet transigent. Cependant, les armées d'Italie et de Catalogne réclament leurs quartiers arriérés. Le maréchal d'Hocquincourt est sur le point de se vendre 400,000 écus aux Espagnols ; il faut racheter sa fidélité ; Foucquet fait des prodiges, et, en quelques jours, réunit 300,000 écus sur sa signature. Hocquincourt cède Ham et Péronne (p. 370). Une autre fois, c'est dix millions qu'il faut procurer à Son Éminence, ou tout est perdu (1657). Toutes les recettes des impôts sont aliénées pour deux ans. Les amis du surintendant, qui voient son crédit diminué, refusent toute avance. Bien entendu, rien n'existe à l'Épargne. Foucquet, par un nouveau miracle, réalise, avec Jeannin et Herwarth comme tiers, un prêt au roi de 10,150,000 livres. Les troupes vivent là-dessus jusqu'à leur entrée en campagne, et la campagne est couronnée par la victoire des Dunes et par la paix (p. 427). Avec un pareil système, il n'y a plus de revenus réguliers. Pour payer rentes et dettes, on crée autres rentes et autres dettes ; on fait argent de tout ; on invente « des affaires quasi-imaginaires » (p.428). La crise de l'année 1658 fut terrible. Les campagnes se soulèvent ; les troupes commettent des exactions ; le cardinal envoie au surintendant objurgations sur objurgations ; et Foucquet, resté seul à Paris, doit réprimer les révoltes des anoblis de Normandie et des sabotiers de Sologne, administrer la justice et fournir des fonds, ponctuellement et mois par mois. Le surintendant tomba malade et resta plusieurs jours entre la vie et la mort. « S'il fût mort, écrivait Bartet à Mazarin, il laissoit sa maison et tous ses amis dans une pauvreté ridicule » (p. 441). A cette même date, Mazarin s'est déjà enrichi de huit millions et Colbert achète le domaine de Seignelay. Foucquet offrit sa démission ; Mazarin la refusa : il avait encore besoin d'un prêteur si commode. Non seulement au vu et au su du cardinal, mais sur son invitation et pour lui rendre service, Foucquet augmente sans fin ses charges en achetant Belle-Isle ; il a un bandeau d'optimisme sur les yeux et il est poussé à l'abîme. Les attaques vinrent

de Colbert. Le dénonciateur rédigea un mémoire et l'expédia au cardinal qui était en conférence à Saint-Jean-de-Luz. Le surintendant, par une de ces manœuvres habiles dont il avait le secret, prend la poste en diligence, intercepte en route le mémoire, en prend copie à la hâte, et se présente devant Mazarin à qui il se plaint de Colbert. Le coup était paré. Mais la confiance ne revint pas au politique menacé (1660). L'inquiétude est mauvaise conseillère. Foucquet se rappelle le projet de défense en cas d'oppression, qu'il avait ébauché en juin 1657, et retouché en décembre 1658 ou janvier 1659, le montre à Gourville qui le déclare irréalisable, et lui-même, l'oubliant, le laisse derrière le miroir de Venise où la main de Colbert le découvrira. Irrité plutôt que découragé, il se relance à la poursuite de nouveaux honneurs pour lui et pour les siens. Depuis février 1659, la mort de Servien l'a fait surintendant unique ; la mort de Mazarin, 9 mars 1660, lui ouvre une plus large place au conseil du roi. Sous l'œil vigilant de Louis XIV, il tente de restaurer les finances, s'engage dans plusieurs négociations diplomatiques et aspire à supplanter Séguier à la chancellerie d'État. Louis XIV sait régner, car il sait dissimuler. Élevé à l'école de Mazarin, il prodigue les faveurs à qui il veut perdre. Sans les remontrances de la reine-mère, il eût fait arrêter Foucquet au milieu de la fête de Vaux (17 août 1661) ; la partie fut remise à Nantes, et, le 5 septembre, la « chasse au Foucquet » était terminée. Les mémoires donnés au roi par Mazarin mourant, les dénonciations de Colbert, la jalousie des ministres, Lyonne excepté, avaient amené ce résultat. M. Lair ajoute : la jalousie du roi, et cherche, dans un incident des rapports de Foucquet avec Mademoiselle de la Vallière, l'origine de l'implacable vengeance qui, après un procès de cinq ans, aggrava la peine prononcée et enferma le condamné au donjon de Pignerol à perpétuité. Cette page d'histoire confine au roman ; mais le roman est-il bien historique ? Il est beau d'avoir cherché le mot de cette triste énigme.

Un volume presque entier est consacré par M. Lair au procès. Nous renvoyons les curieux à cette étude consciencieuse et savante ; l'analyser est impossible : tant de détails de procédure défient le résumé. La procédure fut aussi diffuse que variable et arbitraire. La chambre de justice avait été composée en partie des ennemis de l'accusé. Il fut sauvé quand même de la peine capitale et condamné seulement au bannissement perpétuel du royaume. La majorité ne le reconnut pas coupable de lèse-majesté, mais « d'abus et malversations au fait des finances » et dans la surintendance. Foucquet s'était justifié très nettement, en particulier du détournement de six millions, qui lui était reproché (t. II, p. 360). Sa réponse au sujet de

l'acte de défense trouvé à Saint-Mandé, avait été celle-ci : « Ce sont des pensées creuses et imparfaites, venues dans le fort du désespoir où me jettoit parfois la conduite de M. le Cardinal... Mon malheur est de n'avoir pas brûlé ce misérable papier, tellement sorti de ma mémoire que j'ai été deux ans sans y penser, sans croire que je l'avois encore. Quoi qu'il en soit, je le désavoue et je vous supplie de croire que ma passion pour la personne et pour le service du roi n'en a pas été diminuée. » Séguier essaya de l'interrompre ; Foucquet se redressa et rappela au président qu'en 1652 lui-même avait fait livrer par son gendre des passages aux Espagnols pour les faire pénétrer au cœur du royaume (p. 363).

M. Chéruel, dans ses *Mémoires* [1], avait admis la preuve des dilapidations. M. Lair ne la croit pas suffisamment faite [2]. Plusieurs juges avaient déjà déclaré que rien n'était prouvé. Si l'on ajoute, avec le conseiller Renard, que l'instruction du procès fut irrégulière, qu'on refusa longtemps à l'accusé la communication des registres de l'Épargne et qu'on le réduisit souvent à l'impuissance de se défendre, on sera tenté de se ranger à cet avis, et pour notre part, nous n'hésitons guère à le faire.

H. CHÉROT, S. J.

---

# VII

# LA DERNIÈRE ÉLECTION D'UN ROI DES ROMAINS

## D'APRÈS LES MÉMOIRES INÉDITS DU CARDINAL MAURY [3].

Une obligeante autorisation nous a permis d'étudier les papiers laissés par le cardinal Maury et conservés avec un soin justement jaloux dans la famille du célèbre rival de Mirabeau à la Constituante. Il y a là des trésors, dont la publication rectifiera, en une foule de points importants, l'histoire des rapports entre l'Église et l'État de 1792 à 1817. Ici, nous ne voulons que résumer quelques-

[1] Voir notamment t. I, p. 331 et suiv.

[2] La meilleure réponse aux chefs d'accusation se trouve dans l'analyse du rapport d'Olivier d'Ormesson, faite par M. Lair, t. II, p. 374 et suiv.

[3] Nous sommes heureux d'annoncer que Mgr Ricard va très prochainement faire paraître, en deux volumes, la *Correspondance diplomatique et les mémoires inédits du Cardinal Maury*. (Note de la direction).

unes des données de l'intéressante correspondance diplomatique entre Maury et le cardinal Zélada, secrétaire d'État de Pie VI pendant la Diète de Francfort, en 1792, pour l'élection de l'empereur François II, où l'abbé Maury, promu à cette occasion au titre archiépiscopal de Nicée, remplit les fonctions de nonce extraordinaire du Saint-Siège.

I. La première lettre du nonce est datée de Francfort, le 22 juin 1792. Maury qui, en dehors de sa mission officielle, avait reçu des instructions secrètes pour combattre, sur sa route, auprès des électeurs ecclésiastiques, le joséphisme qui rivalisait, au delà du Rhin, avec les prétentions du gallicanisme en France, y raconte, avec sa verve toute française, ses premières tentatives à cet égard chez l'électeur de Mayence. Il raconte ensuite sa visite à Coblentz, au camp des émigrés, tous très empressés à lui demander quand le pape se déciderait enfin à excommunier les intrus. A quoi le spirituel ambassadeur réplique, sans rire, « que la Bulle sera publiée dès qu'ils auraient battu et dispersé leur armée, et que le pape avait besoin de leurs sabres pour tailler nos plumes. »

La visite de Maury aux autres électeurs, les questions d'étiquette et de protocole à la Diète, les efforts tentés par l'envoyé de Pie VI pour éviter d'en venir à une protestation solennelle contre la violation des droits du Saint-Siège, etc., remplissent les dépêches suivantes, que nous passons, pour en arriver à celle du 16 juillet, où se trouve l'intéressant récit de la réception faite au nonce de Pie VI par le nouvel Empereur, aussitôt après l'élection de la Diète. Il y a là des détails curieux sur des usages aujourd'hui bien oubliés, et une nouvelle preuve du grand succès que l'ancien orateur de la Constituante obtenait partout de la curiosité publique et de l'admiration reconnaissante des princes dont il avait si courageusement défendu les droits.

« J'eus vendredi dernier, à cinq heures du soir, une audience particulière de l'empereur et de l'impératrice. Je m'y rendis en carrosse avec mon maître de chambre, quatre laquais derrière ma voiture ordinaire et deux chevaux, dans la même forme que nous suivions pour aller à la Diète électorale auprès de laquelle nous sommes accrédités. Les suisses étaient rangés en haies, et appuyés sur leurs hallebardes au moment de mon passage. Dès que je fus entré dans le premier salon, le prince de Rosemberg, grand chambellan de l'Empereur, me dit que je serais introduit au moment où l'ambassade de Saxe sortirait. Les trois ambassadeurs saxons sortirent presque aussitôt, et la porte fut fermée. Dans le même instant, les deux

battants furent ouverts pour moi, et je fus introduit dans le cabinet, où je trouvai l'empereur seul et debout. Je m'approchai de Sa Majesté Impériale. Je lui dis d'abord que, quoique le pape fût bien assuré de l'unanimité des voix pour une élection au trône impérial, Sa Sainteté en apprendrait la nouvelle avec la plus grande joie, et que je m'estimais infiniment heureux d'en être dans ce moment le premier interprète. Je lui présentai aussitôt le Bref de Sa Sainteté, avec la copie et la lettre particulière de Votre Éminence. L'Empereur me répondit ces quelques mots : « — Monsieur le nonce, en vous en« voyant ici, le pape a continué de prouver l'intérêt qu'il prend à la « cause de tous les souverains. Je lui écrirai, et je l'en remercierai.» Je lui dis alors que les droits des souverains étaient l'objet continuel des sollicitudes de Sa Sainteté, et qu'elle désirait ardemment de voir la religion florissante, parce qu'elle était le plus sûr et en même temps le seul garant de la fidélité des peuples. « J'en suis bien per« suadé, me répondit-il ; ce qui se passe en France le prouve assez. « C'est là que l'impiété a fait le plus de mal, et nous en voyons les « effets. Assurez le pape que je ferai de mon mieux pour soutenir la « religion par tous mes moyens et par mes exemples. » Je félicitai, je louai et je remerciai, comme je le devais, Sa Majesté Impériale de ses sages résolutions, qui étaient si bien justifiées par sa conduite. Je lui offris ensuite les actions de grâces de Sa Sainteté sur les promesses que Sa Majesté Impériale et son auguste père avaient bien voulu lui faire, au sujet de la restitution d'Avignon et du Comtat. « Oh ! pour cela, » dit-il d'une voix plus ferme et en faisant de la main droite un geste menaçant, « nous les lui ferons rendre ; rien « n'est plus juste, et aucun souverain ne serait plus assuré de son « trône si le pape n'était pas rétabli dans cette souveraineté. » L'empereur me parla ensuite très succinctement de la France, des princes français, de ses craintes pour le 14 juillet, de ses fatigues personnelles pour le lendemain... »

Le lendemain eut lieu la cérémonie du nonce, suivie, dans la soirée du jour d'après, d'une réception dont Maury rend également compte à Rome. Il y fut, en effet, l'objet d'une distinction à laquelle il répondit avec ce merveilleux esprit de répartie qui l'a rendu célèbre.

« Il y eut hier soir grand cercle chez l'Empereur. J'y restai environ deux heures. Lorsque l'empereur me vit, il s'approcha de moi, en me disant : « — Vous voyez ici, Monsieur le nonce, un très « grand nombre de Français en uniforme ; cela doit vous faire plai« sir. » — « Oui, Sire, répondis-je ; jusqu'à présent les Français « n'avaient su se sauver qu'avec leurs jambes, je vois avec plaisir

« qu'ils se préparent à se sauver avec leurs bras. » Cette réponse le fit rire, et il daigna la répéter deux ou trois fois d'un air très satisfait. Quelques moments après, l'impératrice, à laquelle il avait rapporté cette réponse, eut la bonté de m'en parler. Elle me dit qu'elle venait de recevoir des nouvelles d'Italie, et elle me demanda si j'en avais reçu de bonnes de la santé du pape. J'abrège les détails. Toute cette cour, qui était très nombreuse, me témoigna une extrême bonté, et tout le monde voulait m'être nommé. L'impératrice revint encore à moi, pour me dire que j'étais très bien placé la veille dans l'Église, et qu'elle m'avait vu pleurer à la cérémonie du sacre, ce qui était très vrai. »

Ce sacre, qui avait tant ému Maury, marquait la fin d'une institution qui fut longtemps le grand arbitre du monde civilisé, celle du Saint Empire Romain. Le nonce y assista d'une tribune, d'où il suivit avec attention les moindres détails de l'imposante cérémonie. On y observa, pour la deuxième fois, les rites d'une fonction où la liturgie avait prévu les obligations et fixé le caractère du pouvoir conféré au nouvel empereur.

« Le sacre se fit samedi matin avec beaucoup d'ordre et de magnificence. L'archevêque de Mayence, qui est chargé de cette fonction, se conforma en tout au pontifical romain. Il y eut un grand silence dans l'église, au moment où l'empereur prononça son serment, et on observa que la voix de ce prince devenait très sensiblement plus ferme et plus forte au moment où il jurait de protéger l'Église, le Saint-Siège et le clergé germanique. J'en témoignai hautement ma satisfaction. Pendant toute la cérémonie, l'empereur montra beaucoup de recueillement et de piété ; il ne marchait que les mains jointes, et il ne cessait de prier d'une manière très visible. Après la communion, il dit qu'il craignait de se trouver mal, et on lui fit prendre un verre de vin de Hongrie. »

II. Après avoir épuisé tous les moyens d'accommodement et subi, avec une patience méritoire pour son tempérament de feu, les mille petites vexations des membres de la Diète et de l'entourage impérial, très occupés tous de se préserver contre les prétendus empiètements de la cour de Rome sur les libertés joséphistes, Maury, à qui le vice-chancelier de l'Empire témoignait toute espèce de méfiance (dont ses dépêches relatent longuement le détail), se décida à produire sa protestation.

On refusa de l'enregistrer et même de la lire. Poussé à bout, il résolut un coup d'éclat, si spirituellement arrangé d'ailleurs que les rieurs devaient se ranger du côté de l'habile nonce.

« En allant, écrit-il le 20 juillet 1792, en allant, lundi soir, chez l'Empereur, qui tenait cercle, je me munis d'une ample provision d'exemplaires de notre protestation. Je les distribuai, de bonne amitié, dans le salon de Sa Majesté Impériale, comme un ouvrage nouveau que je venais de publier, aux électeurs, aux ambassadeurs électoraux, à plusieurs princes souverains, aux princes français, aux ministres étrangers et à d'autres personnages de distinction, en disant, d'un air riant, que je ne voulais rien faire en cachette. Tout le monde vit d'abord sur le titre que c'était une protestation et personne ne me la rendit. On rit beaucoup de cette nouvelle méthode de signifier à la partie adverse les pièces d'un procès. Le baron de Fekembach vint m'en demander ; il m'en restait encore un exemplaire pour lui. Je lui répondis que j'avais tout distribué, mais que je lui en porterais une douzaine à Mayence, et je lui tiendrai parole.

« D'après cette publicité, l'imprimeur m'a demandé la permission de faire pour son compte une édition de notre protestation. Je lui ai accordé mon agrément avec le plus grand plaisir. Cette édition est faite, elle se vend publiquement à Francfort, et le débit en est considérable. On en prépare une traduction allemande, qui sera bientôt en vente, de sorte que notre protestation, contre laquelle personne ne porte la moindre plainte, au lieu de rester clandestine et cachée, a obtenu sur-le-champ la plus grande et la plus libre publicité. »

Les dépêches suivantes entrent dans le détail des résultats de la conférence de Francfort et des plans d'invasion de la France révolutionnaire. Il serait curieux de les comparer avec les données des historiens les plus exacts de l'émigration française, que leur découverte complète et rectifie en plus d'un endroit, ainsi qu'il apparaîtra lors de leur publication. Ici, nous ne relèverons qu'un incident, qui révèle le goût traditionnel des Prussiens pour « les petites horloges. »

« Les soldats prussiens, raconte Maury, ne cessent de demander, sur leur route, s'il est vrai que tous les soldats français ont des montres d'or. Ils disent en riant qu'ils aiment beaucoup ces petites horloges, et qu'ils ont peur de ne pas arriver à temps pour tuer chacun un homme, afin d'emporter chacun dans leur pays de si jolis bijoux. »

Les affaires religieuses restaient cependant la principale préoccupation du nonce. Sa lettre du 23 juillet raconte une altercation qu'il eut à ce sujet avec l'électeur de Cologne.

« Il me disait, avant-hier, à Mayence, des choses très obligeantes, en présence d'un cercle très nombreux. Je profitai de l'occasion pour lui demander s'il avait lu ma protestation, et si elle avait eu le bon-

heur de lui plaire. Il me dit qu'il en avait été content, mais que cette protestation deviendrait une affaire de forme, comme celle que nous ne manquons jamais de renouveler contre la paix de Westphalie et l'érection de l'électorat de Hanovre, dont je lui gardais le secret. Je lui répondis que j'étais loin de rien cacher. « Quant à la protestation du « traité de Westphalie, lui dis-je, ce sont vos prédécesseurs qui nous « l'ont demandée ; et elle vous est encore utile par les conséquences « qu'elle empêche de tirer de ce traité. D'ailleurs, la Diète électorale « a fait bien pis que de protester contre le traité de Westphalie, elle y « a formellement dérogé de son autorité privée.— Ecoutons ceci, Mes- « sieurs, dit-il ; M. le nonce va nous apprendre à quelle époque la « Diète a dérogé au traité de Westphalie, qui est le boulevard de « notre Constitution. — Très volontiers, lui dis-je. En 1690, la Diète « électorale déclara, dans la capitulation de Léopold Ier, que le traité « de Westphalie serait exécuté en Allemagne, excepté dans ce qu'il y « a de favorable à la France ! Cela s'appelle-t-il une dérogation ? » Ces Messieurs se regardèrent et ne jugèrent pas à propos de me répondre. Je poursuivis alors : « Votre Altesse Electorale veut-elle « savoir à présent l'origine de notre protestation contre l'électorat « de Hanovre ? Ce fut le même empereur Léopold Ier qui érigea l'élec- « torat de Hanovre en vertu de sa seule puissance impériale, sans le « concours de la Diète électorale, ni de la Diète de Ratisbonne, et l'é- « lecteur de Hanovre n'a jamais été reconnu dans l'empire pendant le « règne de Léopold. Etes-vous dans l'intention d'attribuer le même « pouvoir à l'empereur ? Ce furent les électeurs eux-mêmes qui enga- « gèrent la cour de Rome à protester, et qui se laissèrent gagner « ensuite à prix d'argent. Pouvez-vous faire un crime au pape de « défendre vos droits, tandis que vous les abandonnez ? L'électeur de Cologne ne me répondit pas autre chose, sinon que j'étais cent fois pis qu'un Italien. »

C'est ainsi que le sang-froid, l'esprit d'à-propos et l'imperturbable mémoire dont Maury avait donné tant de preuves à la Constituante lui venaient en aide au milieu des difficultés et même des pièges qu'on tendait au nonce apostolique. Il ne devait plus tarder d'ailleurs à recevoir un témoignage solennel de l'estime des souverains d'Allemagne. Nous le laisserons encore en faire le récit, à la suite même de sa leçon d'histoire à l'électeur de Cologne.

III. « Malgré la répugnance très sincère que j'ai à parler de moi, et surtout à en dire des choses avantageuses, comme ce n'est point à mon amour-propre, mais à ma représentation et au caractère public dont j'ai l'honneur d'être revêtu, qu'appartient ce que je vais

dire, je me sens obligé de rendre un compte fidèle de tout ce qui me concerne, et je dois par conséquent parler de moi, comme je parlerais d'un étranger, en instruisant Votre Éminence de tout ce qui m'est arrivé à Mayence. Une modestie malentendue serait, de ma part, une réticence répréhensible ; et je n'ai certainement pas le droit d'être modeste pour mon souverain, auquel je dois rapporter évidemment tous les honneurs que je reçois.

« J'arrivai à Mayence le jeudi 19 au soir, après avoir dicté ma dépêche et mes lettres qui devaient partir le lendemain. Je ne parvins qu'à dix heures du soir à trouver un logement dans l'abbaye de Saint-Jacques, ordre de Saint-Benoît, située dans l'enceinte de la citadelle. J'y fus très bien reçu et très convenablement logé. On me demandait dix louis par lit pour chaque nuit que je passerais à Mayence, et les maisons où l'on m'offrait un pareil hospice n'auraient été décentes sous aucun rapport. Le lendemain vendredi, je promis à l'abbé de Saint-Jacques de dîner chez lui. Pour éluder toute autre invitation, je me rendis, vers les onze heures du matin, sans voir l'Électeur, à sa maison de campagne, qu'on appelle la Favorite, où le roi de Prusse était logé, et je priai M. le baron de Stayn, son ministre à Mayence, de me présenter à Sa Majesté ; ce qu'il fit sur-le-champ, en me disant, avec une grande apparence de joie : « Le roi est « très impatient de vous connaître ; vous allez être bien reçu. » Je trouvai quatre cents personnes de la plus haute distinction dans la galerie, et je recueillis, sur mon passage, non pas des compliments, mais des transports unanimes de bienveillance et de joie. Dès que le roi de Prusse entendit mon nom, il vint à moi, en prenant mes mains dans les siennes, et il daigna me dire : « M. le nonce, vous êtes un « homme, un brave homme, que je vois avec grand plaisir. Personne « n'a aussi bien défendu son terrain que vous. Vous êtes né dans les « provinces méridionales de la France? » Je lui répondis que j'avais eu le bonheur de naître sujet du pape dans le comtat d'Avignon. « Je le « savais, me dit-il, et il a bien dû s'en féliciter. Le pape fait son « métier, et il nous apprend le nôtre à tous, en vous comblant de « grâces. C'est notre dette qu'il acquitte. Mandez au Saint-Père de « ma part que je lui sais un gré infini de récompenser dans votre « personne de si grands talents et de si grands services. Vous avez « bien défendu votre cause. — « Et Votre Majesté la gagnera, » lui dis-je en m'humiliant devant tant de bontés. — « Comment se porte le « pape ? poursuivit-il. Je l'aime comme un brave homme, et j'aurais « dû imiter le bon exemple qu'il m'avait donné en ne recevant pas chez « moi M. de Ségur. » La conversation dura encore environ une minute et devint moins directe. Je tirai sans réflexion ma tabatière de ma

poche. On me demanda si c'était le portrait du pape que j'avais là. « Voyons,» me dit alors le roi de Prusse,« c'est un des plus beaux hommes de l'Europe [1].» Il considéra le portrait de Sa Sainteté avec beaucoup d'intérêt, et tout le monde voulut le voir après lui. Cet accueil augmenta la bienveillance qu'on m'avait marquée. M. le comte de Vaudreuil, qui était présent, me dit, devant le roi de Prusse, qu'il fallait que l'on sût à Rome la manière dont j'étais reçu, et qu'il allait l'écrire à son ami M. le cardinal de Bernis. Je me sauvai comme je pus dans la foule, au milieu des applaudissements que l'on me prodiguait de tous côtés.

« Il y avait, le soir, à six heures, cercle et bal à la résidence de l'électeur. Dès que j'y parus, l'électeur vint à moi et me demanda, en style de souverain, des nouvelles de la santé du pape, en me disant qu'il avait ordonné qu'on me rendît les plus grands honneurs. L'empereur, en parcourant la salle, m'adressa la parole trois fois différentes, pour me faire des questions très courtes et très insignifiantes. Le roi de Prusse, m'ayant aperçu, m'appela de la main, et il voulut bien causer en tête-à-tête avec moi pendant plus d'une demi-heure. Ce n'étaient plus alors des compliments, mais des épanchements de confiance, qui supposaient infiniment plus d'estime, et dont je ne puis rien dire dans ce moment. L'empereur vint nous séparer. Je m'éloignais avec respect pour lui céder la place. Aussitôt le ministre impérial me dit que Sa Majesté Impériale m'invitait à sa table pour souper. Je répondis que je n'avais pas encore l'honneur d'être invité par l'électeur, et il me dit que c'était l'empereur qui choisisait lui-même ses convives. Quand j'entrai dans la salle à manger, le même ministre me dit de rester auprès de la table, et de prendre la place qui me serait désignée. C'était une table de huit couverts, placée au milieu de la salle, et entourée de huit autres tables de vingt couverts, tenues par l'électeur de Cologne, par les archiducs, etc. Autour de cette table impériale du centre, je vis l'empereur, l'impératrice, le roi de Prusse, le prince royal son fils aîné, le duc de Brunswick, le landgrave de Hesse-Darmstadt et l'électeur de Mayence. Le roi de Prusse me fit signe de prendre place à son côté gauche, entre lui et M. le duc de Brunswick. L'empereur me dit quelques mots ; mais je ne conversai réellement qu'avec l'impératrice, le duc de Brunswick et le roi de Prusse.

[1] Le Pape Pie VI, en effet, avait été remarquablement beau. Même dans sa vieillesse, il avait conservé la justesse des proportions, l'élégance et la noblesse du port et même jusqu'à l'éclat de la physionomie, qui avaient fait dire à lui, comme le rappelait le roi de Prusse, que c'était, de son temps, « le plus bel homme de l'Europe. »

« Le lendemain samedi, la table était de cent cinquante couverts en forme de fer à cheval. J'eus ordre de me placer au centre, sur la ligne où étaient l'empereur, le roi de Prusse et leur famille. Le prince Auguste d'Angleterre et le prince de Nassau me séparaient du roi de Prusse. Les choses obligeantes qu'on me disait répondaient constamment à la distinction de la place que j'occupais. Pour mieux apprécier l'honneur insigne que l'on m'a fait, il est bon d'observer qu'outre les personnages ci-dessus nommés, il y avait quatre cents personnes à dîner et à souper chez l'électeur de Mayence, parmi lesquelles se trouvaient le landgrave de Hesse-Cassel, le margrave de Baden, le prince héréditaire de Baden, le prince de Nassau-Wisbourg, le prince Maximilien, palatin des Deux-Ponts, le prince Frédéric de Hesse-Cassel, le prince de la Tour-et-Taxis, le prince Georges de Darmstadt, avec leurs femmes, et plusieurs autres souverains d'Allemagne, indépendamment de la suite de l'emperreur et du roi de Prusse.

« Je me borne dans ce récit au simple nécessaire, dont il est de mon devoir d'instruire ma cour ; et je m'interdis tout ce qui pourrait paraître trop personnel dans le traitement extraordinairement favorable que j'ai reçu. »

Sous ces formules de réserve, on sent battre le cœur de Maury.

Combien en effet le fils du pauvre savetier de Valréas devait éprouver d'émotion, en se voyant admis à la table des rois, traité avec cette distinction, et honoré pour son courage et son talent à l'égal des têtes couronnées !

La satisfaction de l'esprit ne parvenait pas cependant à consoler son âme, attristée des fins de non-recevoir que l'on opposait à toutes ses revendications en faveur des droits du Saint-Siège et de l'Église. Mal secondé par les nonces qui résidaient en Allemagne ; tenu en méfiance par les électeurs ecclésiastiques beaucoup plus princes-souverains qu'évêques ; entravé par le mauvais vouloir des uns et la timidité des autres, il voyait avec douleur finir sa mission, sans avoir pu réaliser le rêve de sa plus haute ambition. Il l'écrit le 27 juillet 1792 :

« Je regrette toujours amèrement que cette Diète électorale ait été si courte. Si elle eût duré trois ou quatre mois comme la précédente, j'ose croire que j'aurais pu servir très utilement le Saint-Siège. Mes anciennes études du droit public et de l'histoire de l'Empire auraient fourni à mon zèle et à ma reconnaissance des occasions précieuses, que je ne retrouverai jamais. »

A cette tristesse s'ajoute la vue des fautes commises par les émigrés.

« Les magistrats français des divers Parlements du royaume sont assemblés dans ce moment au nombre de cent dans la ville de Manheim. On n'y compte que six conseillers du Parlement de Paris. Cette assemblée, que les gens sages n'approuvent point, a été convoquée par les princes français pour préserver les magistrats du dégoût que leur causait un si long désœuvrement. Elle a pour objet de délibérer sur ce que doit faire la magistrature au moment où elle reprendra ses fonctions. C'est un corps sans unité, sans pouvoir, et surtout sans âme, très compétent pour argumenter, pour embrouiller toutes les questions et très impuissant pour conclure. La division des magistrats est l'un des moindres inconvénients que l'on doive redouter de cette coalition prématurée.

« L'intrigue, » continue tristement l'ancien député de Péronne, qui avait vu de près le danger des desseins mal combinés, « l'intrigue se tourmente d'avance pour donner un conseil entièrement autrichien à Louis XVI, rétabli sur son trône. Si le baron de Breteuil, qui est à la tête de cette faction, parvient à se faire premier ministre, il est aisé de prévoir que son crédit ne durera que trois mois, et que la France retombera dans l'abîme de l'anarchie. On travaille ardemment, et je ne serais pas surpris qu'on réussît, à perdre enfin M. de Calonne dans l'esprit des princes. »

Puis Maury conclut prophétiquement :

« La guerre de l'intrigue va succéder à la guerre de la démocratie. »

ANT. RICARD.

---

# COURRIER ALLEMAND

Le dernier volume des œuvres complètes de Léopold de Ranke, publiées par le professeur Dove, contient des documents biographiques sur l'historien [1]. Cette publication importante pour l'histoire du XIXe siècle comprend des notes autobiographiques, où l'auteur fait un récit intéressant de sa jeunesse ; des lettres de 1819 à 1885 ; un journal de 1831 à 1885 ; plusieurs opuscules, notamment un mémoire politique du temps de la guerre de Crimée, une déclaration sur le testament politique de Frédéric II, et le plan d'une Académie pour l'histoire et la langue allemandes. Les lettres de Ranke sont d'une grande importance, notamment celles qui se réfèrent à son séjour à Vienne et en Italie ; signalons une lettre d'octobre 1863 d'où il résulte que, dès cette époque, Ranke voyait Döllinger prendre la tendance anticatholique et entrer dans l'alliance protestante représentée par Henri de Sybel et par Ranke lui-même. Le journal est plein de piquants détails sur Frédéric-Guillaume III et Frédéric-Guillaume IV, sur Napoléon III, Minghetti, Pertz, le ministre de la guerre Roon, Gentz, Manteuffel, le comte de Chambord. On s'étonne de ce que Ranke écrit sur Bunsen, p. 592. On fera bien de comparer ce que Mgr Janssen dit de ce diplomate dans ses *Zeit-und Lebensbilder*. On sera curieux en France de lire ce que Ranke rapporte de ses entretiens avec Thiers, en 1841 et 1870.

— Le professeur Kraus, conseiller intime, publie, sur les origines du christianisme en Allemagne, un ouvrage du plus haut intérêt : c'est un recueil d'inscriptions de l'antiquité chrétienne dans la région du Rhin [2]. Elles vont de l'origine au huitième siècle. Une savante critique accompagne le texte : elle accuse un travail et une connaissance approfondie des documents. On peut, grâce à vingt-deux tableaux photographiques, suivre les développements de l'art épigraphique. L'ou-

[1] *Leopold von Ranke, zur eigenen Lebensgeschichte,* herausgegeben von Alfred Dove. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1890, gr. in-8° de 731 pages.

[2] Kraus (F. X.). *Die altchristl. Inschriften der Rheinlande von den Anfängen des Christentums am Rheine bis zur Mitte d. 8 Jahrhs.* Freiburg i/Br., Mohr, 1890, in-4°.

vrage, dédié au ministre des cultes de Bade et à M. de Rossi, prend place au premier rang des publications épigraphiques.

— M. Ernest Nöldechmen donne une monographie sur Tertullien [1] ; c'est le fruit de longues années de travail, mais le style laisse à désirer. — La vie et les œuvres de Bérenger de Tours sont l'objet d'une étude de M. Schnitzer [2].

— M. Dopffel publie un important travail sur l'empire et la succession des papes sous les Carolingiens [3] ; il traite de l'époque du patriciat ; de l'empire considéré comme puissance universelle ; de l'empire puissance particulière jusqu'à la mort de Louis II ; de l'empire objet de la compétition des princes. — On peut rapprocher de ce travail celui de M. Heimbucher sur les élections des papes sous les Carolingiens [4]. Les vues de l'auteur sur l'Eglise ne sont pas toujours justes. — M. Rudolf Bonin étudie les nominations épiscopales dans les trente dernières années de Henri IV (1077-1105) [5]. — M. Haffner étudie l'abbaye impériale de Hersfeld jusqu'au milieu du XIIIe siècle [6]. — A l'histoire du moyen âge se rapportent les *Documents relatifs à l'organisation et à la compétence des tribunaux pour les hérétiques*, publiés par M. Henner [7]. L'auteur a largement puisé aux sources. Il s'occupe surtout d'éclaircir la situation historique et juridique du tribunal de l'Inquisition : rapports et situation des fonctionnaires de l'Inquisition, procédure, pénalité. Quoique étranger à l'esprit de l'Église, l'auteur, s'inspirant de son honnêteté, rend témoignage à la vérité. M. Henner ne parle qu'en passant de l'Inquisition espagnole : il la regarde comme une institution d'Etat, ce qui n'est pas fondé en histoire, et ce qui est en contradiction avec ses propres idées sur les rapports de l'Église et de l'État.

— La commission historique de Bade donne une histoire de la célèbre abbaye de Reichenau. Comme travail préliminaire, M. Brandi

[1] NÖLDECHMEN (Ernst). *Tertullian, dargest, v. E.N.* Gotha, F.U. Perthes. 1890, gr. in-8° de x-496 p.

[2] SCHNITZER (Jos). *Berengar v. Tours, sein Leben und seine Werke.* München, Stahl, 1890, in-8°.

[3] DOPFFEL (Hm.). *Kaisertum und Papstwechsel unter den Karolingern.* Freiburg i/Br., Mohr, 1889, in-8° de VII-167 p.

[4] HEIMBUCHER. *Die Papstwahlen unter den Karolingeren.* Augsburg, Hutter, 1889, gr. in-8°.

[5] BONIN (Rdf). *Die Besetzung der deutschen Bistümer in den letzten 30 Jahren Heinrichs* IV. 1077-1105. Jena, Pohle, 1889, in-8° de 132 p.

[6] HAFNER (Ph). *Die Reichsabtei Hersfeld bis zur Mitte des 13 Jahrhunderts.* Hersfeld, Hoehl's Sort, 1889, in-8° de VIII-147 p.

[7] HENNER (Cam). *Beiträge zur Organisation und Competenz der päpstl. Ketzergerichte.* Leipzig, Duncker u. Humblot, 1890, in-8°.

publie une étude sur les falsifications de chartes commises à Reichenau [1]. En appendice sont donnés quelques spécimens inédits de ces falsifications.

— Les Regestes pour l'histoire des juifs dans l'Empire franc et allemand, qui doivent aller jusqu'en 1273, ont atteint leur seconde et troisième livraisons [2]. Elles s'étendent jusqu'en 1226. A l'égard des publications de chartes, l'activité est grande en Allemagne : on a continué notamment la publication du chartrier des comtes de Wedel [3]; on publie le huitième volume du chartrier de la ville de Lübeck [4], le quatrième de celui de la ville d'Hildesheim [5], et le neuvième de celui de Livonie, Esthonie et Courlande [6]. Ce dernier embrasse la période de 1436 à 1443 ; c'est un travail soigné, pour lequel ont été consultées un grand nombre d'archives. A M. J. Escher est dû le chartrier de la ville et du territoire de Zürich : il n'en a jusqu'ici donné qu'un volume [7].

— On connaît la célèbre chronique autrichienne rimée d'Ottokar : la première partie vient de paraître [8], par les soins du professeur Seemüller. C'est à tous égards un excellent travail. Nous y reviendrons quand le second volume aura paru.

[1] Brandi (K). *Quellen und Forschungen zur Geschichte der Abtei Reichenau hersg.* von der badischen Hist. Kommission. I. *Die Reichenauer Urkundenfälschungen untersucht.* Mit. 17 Tafeln in Lichtdruck. Heidelberg, Winter, 1890, in-4°.

[2] *Regesten zur Geschichte der Juden im fränkischen und deutschen Reiche bis zum J. 1273.* Herausgegeben im Auftrage der historischen Commission für Geschichte der Juden in Deutschland. Bearbeitet von Jul. Aronius. 2e und 3e Lieferung. Berlin, Simon, 1887, in-4° de 192 p.

[3] *Urkundenbuch zur Geschichte des schlossgesessenen Geschlechts der Grafen und Herren von Wedel.* Bearbeitet und herausgegeben von H. F. P. von Wedel. II. Bd. 2. Abth. Leipzig, B. Hermann, 1888, in-4° de 119 p. Mit 1 Urkundenbeilage in Lichtdr.

[4] *Urkunden-Buch der Stadt Lübeck.* Herausgegeben von dem Vereine für Lübeckische Geschichte und Alterthumskunde. VIII. Thl. Lübeck, Schmersahl, 1888, in-4° de 800 p.

[5] *Urkundenbuch der Stadt Hildesheim.* Herausgegeben von Rch. Döbner. IV. Thl. Von 1428-1450. Hildesheim, Gerstenberg, 1890, in-8° de viii-732 p. Mit 3 Stadtplänen.

[6] *Urkundenbuch, liv., est. und curländisches.* Begründet von F. G. von Bunge, fortgezetzt von Hm. Hildebrand. IX. Bd. 1436-1443. Riga, Deubner, 1889, in-4° de xxv-722 p.

[7] *Urkundenbuch der Stadt und Landschaft Zürich.* Bearbeitet von J. Escher und P. Schweizer. I. Bd. Zürich, Höhr. 1890, in-4°. 412 p. Mit 3 Lichtdr.-Taf.

[8] *Ottokars österreichische Reimchronik. Monumenta Germaniae hist.* Scriptorum qui vernacula lingua usi sunt. Deutsche Khroniken u. and. Geschichtsbüch. des M. U. V. Bd. 1 Tl. Hannover, Hahn, 1890, in-4° de 720 p.

— De M. Léonard Korth nous avons un travail magistral sur la ville de Cologne au moyen âge [1]. Tout ce qui peut intéresser a été réuni; des notes donnent très complètement la littérature du sujet. L'auteur utilise également les sources contenues dans les archives municipales de Cologne; il touche à l'histoire de la civilisation.

— Des Regestes du Palatinat du Rhin, de 1214 à 1400, ont paru quatre livraisons [2] : les éditeurs sont MM. Koch et Wille. — Des Regestes pour l'histoire du Schleswig-Holstein et du Lauenbourg, édités par M. Paul Hasse, nous recevons le troisième volume [3]. — Le professeur Bachmann publie un petit travail sur l'élection de Maximilien Ier [4]. — Le comité pour l'histoire de la ville de Berlin a donné deux volumes de mélanges servant de conclusion à la chronique et au chartrier de la ville de Berlin [5]. — Le premier volume du grand ouvrage de Mgr Janssen est à sa quinzième édition [6] : succès sans exemple d'un ouvrage scientifique. Cette nouvelle édition est notablement améliorée, surtout au point de vue de la littérature.

— Dans la grande collection de l'histoire des États de l'Europe, publiée par les soins de Heeren, Uckert et Giesebrecht, l'histoire d'Espagne compte un cinquième volume, écrit par le professeur Schirrmacher [7], et consacré surtout à l'histoire de l'Espagne au XIVe siècle : lutte de l'Aragon pour arriver à la possession de la Sicile (Pedro III, 1276-85, Alphonso III, 1285-91) ; entreprises de l'Aragon pour affaiblir la Sicile (Fernando IV de Castille ; 1295-1312, Jayme II de Castille, 1291-1327; Alphonse XI de Castille, 1312-1350); règne de Pedro de Castille (1350-1369) et de Pedro IV d'Aragon

[1] KORTH (L). *Köln im Mittelalter*. Köln, Boisserée, 1890, gr. in-8° de 91 p.

[2] *Regesten der Pfalzgrafen am Rhein*. 1214-1400. Herausgegeben von der badischen historischen Commission. Unter Leitung von Ed. Winkelmann. Bearbeitet von ADF. KOCH und JAK. WILLE. 4. Lfgen. Innsbruck, Wagner, 1890, in-4° de 320 p.

[3] *Regesten und Urkunden, Schleswig-Holstein-Lauenburgische*. Bearbeitet und herausgegeben von P. HASSE. III. Bd. (1301-1340.) Hamburg, Voss, 1890, in-4° de 320 p.

[4] BACHMANN (U.), *Zur deutschen Königswahl Maximilians I*. Wien, Tempsky, 1880, in-8° de 49 p.

[5] *Vermischte schriften, im Anschlusse an die Berlinische Chronik und an das Urkundenbuch*, herausgegeben von dem Vereine für die Geschichte Berlins. I. u. II. Bd. Berlin, Mittler et Sohn, 1888. Fol. 281 u. 242 p. Mit 123, resp. 374 Abbildgn.

[6] JANSSEN (Joh). *Geschichte des deutschen Volkes seit dem Ausgang des mittelalters*. I. Bd. 15 Aufl. Freiburg i. Breisgau, Herder, 1890, gr. in-8° de XLVIII et 670 p.

[7] SCHIRRMACHER. *Geschichte von Spanien*. Fünfter Band. Gotha, Perthes, 1890, gr. in-8° de 538 p.

(1336-1387). En appendice, Schirrmacher approfondit les deux légations de Jean de Procida en 1279 et 1281 ; la valeur de la *Cronaca del Rey don Pedro*, par Pedro Lopez de Ayala ; la romance sur Blanche de Bourbon *Entre las gentes se sueña ;* le surnom de don Sancho *El Deseado*. L'ouvrage est un travail soigné, dans lequel a été mise à profit la littérature espagnole.

—La nouvelle édition de la Chronique de Berne, écrite par Anshelm, en est au troisième volume [1].

— Le célèbre Petrus Martyr Anglerius fait l'objet de deux nouvelles études, l'une de M. Gerigk [2], l'autre de M. J. Bernays [3]. Cette dernière est de beauconp la plus importante. M. Bernays étudie la vie et le caractère de Petrus Martyr, ainsi que son *Opus epistolarum*, l'origine et la valeur de ce livre. La conclusion est que les lettres de Petrus Martyr ne sont pas une source historique de premier rang. Un appendice contient une étude sur la *Legatio Babylonica* et les *Decades de orbe novo*.

— Excellent travail, sous un petit volume, que l'étude de M. Altenrath sur Martin Luther [4]. L'auteur laisse la parole à Luther lui-même : on n'en voit que mieux le triste état d'âme du soi-disant réformateur. C'est au point de vue exclusivement protestant que M. Tschackert étudie la Réforme en Prusse [5]. Dans le premier volume, l'exposé des faits n'a rien d'objectif. Le second contient des chartes de 1523 à 1541 ; la plupart de ces pièces proviennent des archives de Königsberg.

— Le docteur Brosch continue l'*Histoire d'Angleterre* de Lappenberg et de Pauli [6]. Dans l'introduction il jette un coup d'œil sur le pouvoir royal des Tudor. Viennent ensuite : commencement du règne de Henri VIII ; le cardinal Wolsey ; situation matérielle et son reflet dans l'*Utopia* ; questions d'alliances ; événements intérieurs et troubles en Écosse ; guerres ; divorce de Henri VIII ; rupture avec

[1] Anshelm (V). *Die Berner-Chronik*. Herausgegeben vom historischen Verein des Cantons Bern. III Bd. Bern, Wyss, 1888, in-8° de 498 p.

[2] Gerigk. *Das Leben des Petrus Martyr, vorzüglich nach seinem Opus epistolarum*. 1. Tl. *Progr*. d. Marien-Gym. v. Posen, 1890, in-4° de 33 p.

[3] Bernays (F.). *Petrus Martyr Anglerius und sein Opus epistolarum*. Strassburg, Trübner, 1891, gr. in 8° de x-217 p.

[4] Altenrath (S.). *Zur Beurteilung und Würdigung Luthers*. (Frankfurter Broschüren, Bd. 11 Heft 8.) Frankfurt u. Luzern, 1890.

[5] Tschackert (P.). *Urkundenbuch zur Reformationsgeschichte des Herzogtums Preussen*. Bd. I. u. II. Publikationen aus den preuss. Staatsarchiven. Bd. 43 u. 44. Leipzig, Hirzel, 1890, in-8°.

[6] Brosch, *Geschichte von England*. Sechster Band. Gotha, Perthes, 1890, gr. in-8° de 684 p.

Rome ; chute de Thomas Cromwell ; dernières années de Henri VIII ; Edouard VI, Jeanne Grey ; la reine Marie ; premières années du règne de la reine Élisabeth ; luttes avec l'Écosse, la France et l'Espagne ; temps jusqu'à la fuite de Marie Stuart en Angleterre ; situation intérieure et extérieure, soulèvement en Irlande ; Marie Stuart et les catholiques anglais ; élévation de l'Angleterre et abaissement de l'Espagne ; éclat littéraire, commerce, mœurs, les Puritains ; fin de la reine Élisabeth. Dans sa préface, le docteur Brosch déclare que son intention est de s'en tenir à une exposition rigoureusement objective. Cette promesse est mal tenue. Partout sa partialité contre les catholiques éclate comme dans son *Histoire des États de l'Église*. La littérature catholique est fort incomplètement consultée ; l'auteur est mal préparé à traiter son sujet. La langue est négligée. Joignez à cela des comparaisons sans goût avec le temps présent. A la page 488, vous verrez paraître Bismarck et le roi George V de Hanovre. Dans la conclusion, Élisabeth est comparée à Luther. Le docteur Brosch n'a fait aucune nouvelle recherche dans les archives anglaises; il n'y a de nouveau que quelques extraits des archives de Venise. C'est précieux, mais insuffisant. Nous avons peu à prendre dans ce travail, dont l'auteur n'est qu'un homme de parti.

— Le *Corpus Reformatorum* atteint son soixante-huitième volume [1], qui contient la continuation des œuvres de Jean Calvin.

— M. C. Schmidt donne une biographie soignée de Michel Schütz, un humaniste et un médecin surnommé Toxites [2]. — M. Wolf étudie la paix religieuse d'Ausgsbourg [3] ; il a consulté beaucoup d'actes inédits. — M. S. P. Müller donne, d'après les actes, une histoire des Memnonites dans la Frise orientale, du XVIe au XVIIIe siècle. Le premier volume vient de paraître [4].

— L'*Orbis catholicus* [5], très bel et très bon ouvrage, est un répertoire de tous les diocèses du monde catholique, dressé d'après les ar-

[1] *Corpus Reformatorum*. Vol. LXVIII. Braunschweig, Schwetschke u. Sohn, 1889, in-4°

[2] SCHMIDT (C). *Michael Schütz, genannt Toxites. Leben eines Humanisten und Arztes aus dem* 16 *Jahrhundert*. Strassburg, Schmidt, 1888, in-8° de VII-131 p.

[3] WOLF (G). *Der Augsburger Religionsfriede*. Stuttgart, Göschen, 1890, gr. in-8°.

[4] MULLER (J. P.). *Die Mennoniten in Ostfriesland vom 16 bis zum 18 Jahrhundert*. Aktenmässige kulturgeschichtliche Darstellung. I. Tl. Emden, Haynel, 1887, in-8° de VII-231 p.

[5] WERNER (O.). *Orbis terrarum catholicus sive totius ecclesiæ catholicæ et occidentis et orientis conspectus geographicus et statisticus*. Freiburg, Herder, 1891, gr. in-8° de 266 p.

chives romaines par les soins de M. O. Werner. M. Schück étudie la politique coloniale de la Prusse de 1647 à 1721 [1].

— MM. Soldan [2] et Constalt publient deux courtes études sur la destruction de la ville de Worms en 1689 par les troupes françaises.

— Un nouveau volume du grand ouvrage sur les campagnes du prince Eugène vient de paraître [3]. Cet ouvrage, comme celui de M. W. Michaël [4] sur l'attitude de l'Angleterre dans le premier partage de la Pologne, s'appuie sur des actes non consultés jusqu'ici.

— Nous devons à M. Mahrenholtz une *Histoire de la Révolution française jusqu'en 1795* [5] ; à M. Kleinschmidt, des *Portraits du temps de la Révolution française* [6] ; à M. Schneider, une *Histoire de l'église évangélique* en Alsace au temps de la Révolution française [7].

— M. Hamberger étudie l'invasion des troupes françaises dans la Carinthie en 1809 [8], et M. Wertheimer l'histoire de Vienne à la même époque [9].

— L'histoire de la civilisation au XIXe siècle a été écrite par M. Schmidt-Weissenfels [10], dont le travail est plein de lacunes. La biographie de Lothar Bucher, par M. Poschinger [11], dont nous avons

[1] SCHUCK (Rch). *Brandenburg-Preussens Kolonial-Politik unter dem grossen Kurfürsten und seinen Nachfolgern* (1647-1721.) Leipzig, Grunow, 1889, in-8° de XXXI-406 u. XII-602 p.

[2] SOLDAN (F). *Die Zerstörung der Stadt Worms im Jahre 1689*. Worms, Kräuter, 1889, in-4° de V-68 p.

[3] *Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen*. (*Geschichte der Kämpfe Osterreichs*.) Herausgegeben von der Abtheilung für Kriegsgeschichte des k. k. Kriegs-Archivs. XIV. Bd. (2. Serie, V. Bd.) Wien, Gerold's Sohn, in-8° de XI-424 u. Suppl. 335 p.

[4] MICHAEL (W.), *Englands Stellung zur ersten Teilung Polens*. Habilitationsschrift. Hamburg und Leipzig, L. Voss, 1891.

[5] MAHRENHOLTZ (Rch). *Geschichte der ersten französischen Revolution. Ihre Entwickelung bis zur Auflösung des Convents*. (1789-1795.) Leipzig, O. Wigand, 1888, in-8° de VII-254 p.

[6] KLEINSCHMIDT (Arth.). *Charakterbilder aus der französischen Revolution*. Wien, Hartleben, 1889, in-8° de V-168 p. mit 8 Porträts.

[7] SCHNEIDER (J). *Geschichte der evangelischen Kirche des Elsass in der Zeit der französischen Revolution* (1789-1802). Strassburg, Schmidt, 1890, in-8° de VII-212 p.

[8] HAMBERGER (Jos). *Die französische Invasion in Kärnten im Jahre 1809*. I/II. Klagenfurt, Raunecker, 1889, in-8° de 58 p.

[9] WERTHEIMER (Ed). *Zur Geschichte Wiens im Jahre 1809*. (*Ein Beitrag zur Geschichte des Krieges von* 1809.) [Aus : « Archiv für österreichische Geschichte. » ] Wien, Tempsky, 1889, in-8° de 42 p.

[10] SCHIMDT-WEISSENFELS. *Das 19 Jahrhundert. Geschichte seiner ideellen, nationalen und Kulturentwickelung*. Berlin, Lüstenöder, 1890, in-8° de VIII-478 p.

[11] V. POSCHINGER (H). *Ein Achtundvierziger. Lothar Bucher's Leben und Werke*. I. Bd. Berlin, Hennig, 1890, in-8° de VIII-308 p.

le premier volume, est importante pour l'histoire de notre temps; les *Mémoires* du duc Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha [1], dont le second et le troisième volumes viennent de paraître, le sont davantage. Le professeur Ottokar Lorenz collabore à cette publication, où l'on voit en maint passage que le prince, par des considérations politiques, ne dit pas tout ce qu'il sait.

— Les calendriers historiques de M. Wippermann [2] et de M. Schulthess [3] sont un ouvrage de circonstance sur l'époque contemporaine. L'*Histoire contemporaine* de M. Müller [4] est un ouvrage du même genre. Tous ont cela de commun qu'ils sont écrits au point de vue protestant.

— Le comte Türheim publie une belle biographie de son oncle, le prince Louis de Stahremberg [5]; on y trouve une série de lettres du duc Louis-Philippe d'Orléans, des comtes Louis et Philippe de Cobenzl, du ministre Thugut, de Stadion, du prince de Metternich et de Frédéric de Gentz.

— Je signalerai en terminant d'importantes publications sur l'histoire de l'art. Le professeur Schmarsow étudie Giovanni Santi, le père de Raphaël [6]. Le professeur Justi publie un grand ouvrage sur Diego Velasquez et son siècle [7]. Dans ce travail, qui rend un grand service à la science, l'auteur ne se restreint pas au domaine de l'histoire de l'art; il parle de la vie littéraire de Séville à la même époque, il multiplie les faits et les observations.

Dr Louis Pastor,
Professeur à l'Université d'Innsbruck.

[1] Ernst (II). *Herzog von Sachsen-Coburg-Gotha, aus meinem Leben und aus meiner Zeit.* II u. III Bd. Berlin, W. Hertz, in-8° III-543 u. III-726 p.

[2] Wippermann (K). *Deutscher Geschichtskalender für 1890. Sachlich geordnete Zusammenstellung der politisch wichtigsten Vorgänge im In und Ausland.* I. Bd. Leipzig, Grunow, 1890, in-8°.

[3] Schulthess. *Europäischer Geschichtskalender.* N. Folge. V. Jahrg. Herausgegeben von H. Delbruck. München, Beck, 1890, in-8° de LX-421 p.

[4] Muller (W.). *Politische Geschichte der Gegenwart.* XXIII: das Jahr 1889. Berlin, Springer, 1891, in-8° de XIV-313 p.

[5] Thurheim (A). *Ludwig Fürst Starhemberg, verfasst und geordnet von dessen Enkel A. Graf Th.* Graz, Styria, in-8° de VI-371 p.

[6] Schmarsow (A). *Giovani Santi, der Vater Raphael's.* Berlin, Haack, 1887, in-8° de 101 p. Mit 1 Lichtdr.-Taf. nach einem Fresco Santi's in Sta Croce zu Urbino.

[7] Justi (C.). *Diego Velazquez und sein Jahrhundert.* 2 Bde. Mit einem Abriss des literarischen und künstlerischen Lebens in Sevilla, 2 Titelbildern und 52 illustrationen. Bonn, Cohen und Sohn, 1888, in-8° de VII-428 u. X-433 p.

# COURRIER RUSSE

Le domaine de l'histoire s'enrichit continuellement de nouveaux écrits, surtout de matériaux informes qui attendent encore le travail de la critique. Mais, dans cette affluence de publications les plus diverses, y compris celles qui sont soigneusement élaborées, il y en a fort peu qui soient consacrées à l'histoire générale de Russie. Aussi, c'est avec une vraie satisfaction qu'on doit saluer la suite de l'ouvrage de M. Ilovaïski. Le nouveau volume de son *Histoire de Russie*[1] embrasse les règnes de Basile III, de Jean IV, de Théodore, son fils, et de Boris Godounov, c'est-à-dire le XVIe siècle. Les événements politiques y occupent, comme de raison, la place principale ; mais une large part est donnée aussi à la vie intérieure et sociale, de sorte que l'ensemble du récit présente un tableau de l'État moscovite au XVIe siècle, aussi complet qu'il pouvait l'être dans une histoire générale, comme celle de M. Ilovaïski, ni trop volumineuse, ni trop restreinte, mais tenant le milieu entre la grande Histoire de Soloviev et son Manuel. De nombreuses notes critiques et bibliographiques placées à la fin ajoutent à la valeur du livre et témoignent de longues et patientes investigations. L'exposé des faits, sans avoir rien de brillant ni de recherché, est soigné et clair, animé, et de lecture facile. On a reproché à l'auteur le manque d'originalité, voire même assigné le rôle de compilateur ; mais en présence des jugements opposés, il suffit d'avoir signalé cette divergence, qui ne nous empêche point de souhaiter que nous ayons plus souvent l'occasion d'annoncer les nouveaux volumes de l'ouvrage en question.

— M. Souvorine a eu l'heureuse pensée de nous donner une édition portative et accessible aux plus modestes bourses de l'*Histoire* de Karamzine, en en retranchant toutefois les notes qui enrichissent le texte de cette œuvre classique[2].

— Les savants éditeurs des *Antiquités russes d'après les monuments d'art* ont mis au jour la troisième livraison[3] de cette œuvre

[1] Moscou, 1890, 3e vol. in-8° de VIII et 715 p.
[2] Pétersbourg, 1890, 12 vol. in-24.
[3] Pétersbourg, 1890, in-4°.

remarquable et digne des meilleurs éloges, soit qu'on en examine le texte, soit qu'on considère l'illustration. Dans les deux premières livraisons il s'agissait de monuments classiques et scytho-sarmates ; le nouveau volume embrasse la période de la migration des peuples. L'étude des antiquités retrouvées tant au nord qu'au sud de la Russie, au Caucase ou en Sibérie, et qui datent de cette période, donne la clef pour expliquer l'uniformité du type et du style que représentent les monuments du troisième au septième siècle disséminés sur la surface de l'Europe depuis la mer Caspienne jusqu'à l'océan Atlantique. Elle permet d'établir le berceau de ce style dans l'Asie centrale, d'où était parti le mouvement de migration et qui a été en même temps le grand marché où affluaient les produits de l'Asie et de l'Afrique. MM. Tolstoï et Kondakof donnent, dans une belle synthèse, les résultats des travaux faits, surtout depuis le dernier quart de siècle, par les savants russes.

— Le sixième congrès archéologique tenu à Odessa a fait paraître le quatrième et le dernier volume de ses *Travaux* [1], dont la plus grande partie est occupée par une notice fort érudite du professeur Léontovitch sur le droit coutumier du pays. A l'occasion du 25e anniversaire de l'Université d'Odessa, célébré l'an dernier, M. Markévitch a écrit un aperçu historique de cet institut, et M. Ouspenski a esquissé la biographie de Grégorovitch, éminent slaviste, qui y avait occupé une chaire durant douze ans. Ces intéressants *Souvenirs* font partie des *Annales* [2] que publie la Société historico-philologique récemment établie près l'Université et présidée par M. Ouspenski. — Une semblable société existe à l'Université de Pétersbourg et a pour organe la *Revue historique* dont nous avons aussi un échantillon [3]. Il contient des articles assez variés, mais qui se rapportent tous à l'histoire étrangère, ayant été livrés seuls à temps. Tels sont : *Les plus récents travaux sur l'histoire de la Révolution française,* par M. Karéef ; *La politique extérieure de la Suède pendant la guerre de trente ans,* par M. Forsten ; *Macaulay comme historien,* par Pogodine ; *Nouvelles recherches touchant l'histoire de l'ancienne Grèce,* par Pokrovski ; *Historiographie polonaise d'aujourd'hui,* par Pavinski ; *Nouveaux travaux sur la propriété terrienne dans le royaume franc,* par Stépanov.

— Les matériaux pour servir à l'histoire de l'Académie des sciences se sont accrus de deux volumes [4], dont le dernier (le sixième), contient

[1] Odessa, 1889, in-4° de 280 et 36 p., avec planches et cartes.
[2] *Ibid.*, 1890, in-8°, t. Ier, p. 133.
[3] Pétersbourg, 1890, in-8°.
[4] *Ibid.*, 1890, t. V et VI, 2 vol. in-8° de 1067 et 635 p.

l'histoire de cet Institut, écrite par le célèbre Godfrid Miller et continuée par Stritter, riche en détails caractéristiques sur la société contemporaine.

— M. Boubnov a terminé son grand travail sur le *Recueil épistolaire de Gerbert* (devenu pape sous le nom de Sylvestre II). Le nouveau volume contient la chronique épistolaire pour le règne de Hugues Capet et de Robert son fils (987-997), un épilogue, la conclusion et des appendices. Ces derniers offrent un intérêt tout particulier ; ils traitent des questions sur lesquelles l'auteur est en désaccord avec M. Havet, notamment sur le manuscrit de Sirmond (cod. S.), dont M. Boubnov maintient la valeur et revendique la place à côté des autres sources du *Recueil*. Il se sépare aussi de M. Havet dans la fixation des jours où Hugues et Robert ont été couronnés. Selon lui, leur couronnement eut lieu, non les 1er juin et 30 décembre 887, ainsi que M. Havet vient de le soutenir dans une séance de l'Académie, mais bien les 5 juillet et 25 décembre de la même année. Quel dommage que la remarquable monographie du savant russe demeure inaccessible au public français, autrement intéressé au *Recueil de Gerbert* que ne le sauraient être les Russes.

— M. Perwolf poursuit avec ardeur ses études sur l'histoire slave, témoin le livre intitulé : *L'Idée slave considérée dans les relations politiques et sociales des peuples slaves jusqu'à la fin du* XVIIIe *siècle*[1]. Panslaviste décidé, l'auteur attribue les discordes intestines des Slaves et leur faiblesse sociale à l'influence oppressive des Allemands, sans tenir compte de la supériorité de la race germanique au point de vue de la culture intellectuelle. Comme tous les livres à tendances, le sien pèche par exagération et présente souvent les faits sous un jour factice.

— L'Académie des sciences, section de la langue russe, a donné l'hospitalité dans son Recueil au travail assez étendu et consciencieusement fait de M. Rovinski : *Le Monténégro dans son passé et son présent*[2]. C'est la description la plus complète de ce curieux pays, que des liens récents ont uni à l'empire des tsars plus intimement que jamais. On doit au même auteur la bibliographie de Pierre II, Négosch, prince-évêque de la Montagne Noire[3].

— La même Académie a livré au public les œuvres de Kotlarevski, disséminées jusque-là de tous côtés et souvent cachées sous des pseudonymes, œuvres qui témoignent d'un esprit critique fort remar-

[1] Varsovie, 1890, in-8° de VIII, IV et 262 p.
[2] Pétersbourg, 1890, t. XLV et XLVI, avec une carte.
[3] *Ibid.*, 1889, in-8° de 236 p.

quable et d'une science du meilleur aloi. Les deux premiers volumes qui ont paru[1] feront les délices des lecteurs.

— Plus sont rares les travaux de la Société historique de Nestor, siégeant à Kief, plus on éprouve de satisfaction en les voyant paraître au grand jour. Le dernier volume, publié sous la direction du professeur Dachkévitch, contient entre autres choses un travail de l'historien Ikonnikof sur le faux Démétrius et Sigismond III. C'est une analyse critique des faits relatifs aux vues que le faux Démétrius avait eues sur le trône de Pologne et à la guerre qu'il voulait déclarer au roi Sigismond.

— *Les Franchises des Cosaques zaporogues*, tel est le titre d'une esquisse historique et topographique, due à M. Evarnitski, qui ne s'est pas contenté de fouiller les archives et les ouvrages, pour faire son travail, mais qui a visité les localités qu'il se proposait de décrire.

—Après la *Russie de Khelm*, M. Batuchkof a fait imprimer la *Russie blanche et la Lithuanie*, ouvrage à tendance, comme le précédent, et où le sentiment patriotique n'est pas toujours d'accord avec la réalité historique.

— Le protestantisme a trouvé son historien dans la personne de M. Tsvétaëf, qui lui consacre ses loisirs depuis de longues années. Ses nombreux écrits sur cette matière viennent de s'accroître d'un nouvel ouvrage ayant pour titre : *Protestantisme et protestants en Russie avant l'époque des Réformes* (de Pierre le Grand)[2]. Livre sérieux, impartial, fait sur des documents, et d'où il résulte que les Moscovites avaient une aversion instinctive de toute religion étrangère, surtout par suite de leur profonde ignorance et de leur manque de culture, tout en donnant la préférence à la religion réformée, d'accord en cela avec le gouvernement, qui s'est toujours montré plus favorable aux protestants qu'aux catholiques.

— Parmi les *Mémoires* se font remarquer ceux de Nikitenko (1803-1877), ancien professeur et académicien[3]. Ce qui frappe le plus dans ces récits, écrits d'un style irréprochable, c'est le caractère noblement libéral et la largeur des vues qu'on ne soupçonnait guère à l'auteur de son vivant. Il passait pour un styliste et pour un excellent professeur de littérature. Dans son *Journal*, il se révèle comme un homme passionné pour l'instruction et la science, profondément affligé à la vue des lacunes de la vie sociale, ennemi du mensonge officiel et de l'arbitraire. Il y a là des données précieuses sur la société contemporaine et particulièrement sur la censure du temps

[1] *Ibid.*, 1890, in-8° de 640 et 572 p.
[2] Moscou, 1890, in-8° de VIII et 782 p.
[3] *Antiquité russe*, 1889-1891.

de l'empereur Nicolas Ier, dont Nikitenko connaissait à fond les coulisses, ayant exercé lui-même la charge difficile de censeur durant de longues années.

— *Mes Souvenirs*, de M. Bouslaïef, académicien et écrivain de premier ordre, ont un caractère plus simple, plus familier[1]. C'est une charmante causerie avec ses élèves, auxquels *Mes Souvenirs* sont consacrés ; il leur raconte les années de son enfance et de sa vie d'étudiant à l'Université de Moscou, où il était entré en 1834.

— Les *Mémoires* du comte Rostoptchine, que publie la *Revue* de M. Sémevski[2], se passent de recommandation, tout le monde connaissant le rôle que jouait, en 1812, le fameux gouverneur de Moscou ; ils laissent voir le fond de son caractère, encore si diversement apprécié, les richesses de son esprit et de son cœur.

— On est également tenu en éveil en lisant les *Mémoires* de Mme Annenkof[3], française d'origine, qui eut le courage de rejoindre son mari exilé en Sibérie à la suite de la catastrophe de 1825. Il y a là des pages émouvantes.

— La campagne de la Crimée revit dans les *Souvenirs* du général Grabbe[4] et du sénateur Dehn[5], dont les appréciations portent le cachet d'une rare sincérité et d'une frappante justesse.

— Dans les *Mémoires savants* que publie l'Université de Kazan, l'attention se porte sur l'exposé historique de cette institution durant les premières années de son existence. Il consiste dans une série de bibliographies des anciens professeurs, parmi lesquels ressort en gros relief un certain Bromer, allemand d'origine, tour à tour élève des Jésuites à la veille de leur suppression, séminariste, bénédictin, prêtre, franc-maçon, moine défroqué, enfin, après de vaines recherches de la fortune en France et en Suisse, professeur de physique à l'Université de Kazan (!), qu'il quitta au bout de dix ans. C'est un vrai roman, dont les détails ont été puisés par M. Bonlitch dans l'autobiographie de Bromer.

— En fait de biographie, il faut signaler d'abord les *Matériaux pour servir à la biographie du comte Nikita Panine*, recueillis par M. Bruckner et formant deux nouveaux volumes[6]. Ils concernent le temps où Panine était ambassadeur à la cour de Berlin (1797-1799) et travaillait de tout son pouvoir à détacher l'empereur Paul Ier de

[1] *Messager de l'Europe*, 1890, octobre et novembre.
[2] *Antiquité russe*, 1890.
[3] *Ibid.*, 1890.
[4] *Archives russes*, 1889.
[5] *Antiquité russe*, 1890, janvier.
[6] Pétersbourg, 1890, in-8° de 506 et 600 p.

la France et à soulever contre elle l'Europe entière ; en quoi il n'a pas réussi, grâce à l'opposition secrète de la Prusse.

— M. Aureus a écrit la vie du comte Eudokimov [1], fils d'un simple soldat, qui passa toute sa vie dans les guerres du Caucase, et ne dut qu'à ses rares talents d'administration et à sa bravoure le poste éminent de gouverneur général et le titre de comte. L'auteur met en pleine lumière l'acte éclatant de son administration au Caucase, à savoir la manière dont il en pacifia la partie occidentale, en y établissant plusieurs milliers de familles cosaques et en obligeant ainsi les indigènes insoumis à s'expatrier en Turquie au nombre de 500,000.

— Un auteur anonyme (dont nous connaissons le nom) a publié un recueil de notices biographiques sous le titre : *Nos hommes d'État* [2]. Le plus souvent, ce sont de simples ébauches, mais tracées d'une main habile et rendant bien la physionomie des personnages, parmi lesquels on est cependant quelque peu surpris de voir figurer le célèbre navigateur Nordskjold, sujet suédois.

— Nous devons aù même auteur la *Russie contemporaine* [3], qui a obtenu un succès mérité ; le tableau qu'il en trace est évidemment fait d'après nature et témoigne de sa haute compétence dans les matières qu'il traite. Le livre précédent sert de complément à celui-ci.

— Le célèbre critique littéraire Dobrolubov n'a pas encore de biographie digne de lui ; des matériaux devant y servir commencent à venir au jour et formeront plus d'un volume [4].

— Sous le titre : *Nos artistes* [5], M. Bulgakov, auteur de l'*Encyclopédie artistique*, encore inachevée, et de l'*Histoire illustrée d'imprimerie* [6], a donné sept cents notices biographiques, enrichies d'autant de phototypies.

— Après les Mémoires de Kochelef, dont nous avons parlé en son temps, voilà sa biographie qui paraît, non plus à Berlin, comme ses Mémoires, mais à Moscou, et promet d'être fort étendue, à en juger par les deux premiers volumes [7], dont la plus grande partie est consacrée à l'histoire de l'instruction publique et des lettres depuis le XVIII^e siècle jusqu'à 1830. Kochelef (1806-1883) était connu par ses ten-

[1] *Antiquité russe*, 1889-1890.
[2] Pétersbourg, 1890, in-12° de VI et 586 p.
[3] *Ibid.* 1890, 3^e édit., 2 vol. in-12° de XXII-334 et 363 p.
[4] Moscou, 1890, 1^er vol. in-8° de 674 p.
[5] Pétersbourg, 1890, 2 vol. in-4°.
[6] *Ibid.* 1890, t. 1^er, avec 6 chromos, 8 phototypies et 270 modèles graphiques.
[7] Moscou, 1889, 2 vol. in-8° de 581 et 442 p.

dances libérales, par son zèle à promouvoir l'émancipation des paysans et les institutions municipales, ainsi que par le rôle qu'il jouait dans les sphères administratives. Sa biographie est faite par M. Kolupanov, d'après de nombreux papiers laissés par le défunt.

— Dans le nouveau volume de son grand ouvrage : *Vie et travaux de Pogodine*, M. Barsoukov continue son récit à la fois varié et vivement intéressant, et qui s'arrête à 1837, année de la mort de Pouchkine. Quelque épisodique que soit ce récit, la figure originale et fort habilement présentée de son héros ne cesse d'y occuper le point central autour duquel sont groupés tous les autres personnages qui paraissent sur la scène à laquelle, grâce à ce perpétuel changement, ils donnent des aspects toujours nouveaux.

— Les œuvres de Kostomarof se sont accrues d'un recueil posthume : *Héritage littéraire* [1] où l'on trouve entre autres son autobiographie, écrite avec une charmante simplicité. Les détails que l'illustre historien y donne sur son père, démocrate, voltairien, athée, enfin victime de son incrédulité, ayant été mis à mort par ses propres paysans, explique en partie les tendances libérales du fils ; en général, cette autobiographie aide à mieux comprendre l'origine, la gestation et les destinées des divers écrits de Kostomarof, encore si goûtés du public russe, ainsi que l'attestent leurs nouvelles éditions.

— Un nom également connu de l'Europe entière, c'est celui de Prjevalski, savant et intrépide explorateur de l'Asie centrale. Sa vie vient d'être racontée par le général Doubrovine, académicien [2].

— La *Société des vieux textes russes* a mis au jour la *Chronique des évêques de Rostov* [3], enrichie de nombreuses notes de l'éditeur, M. Titov, spécialiste en fait d'antiquités et d'histoire de Jaroslav. Nous y signalerons sa notice sur Démétrius, évêque de Rostov (1651-1709), le Surius russe, que son église vénère comme un saint.

— M. Pomialovski, secrétaire de la même Société et professeur à l'université de la capitale, a édité le *Récit du massacre des SS. moines de Sinaï et Raitha* [4], par Ammonius, d'après un ms. du XIVe siècle, et la *Vie de S. Sabas*, écrite par Jean le Scythopolis, d'après une version slavonne très ancienne avec le texte grec en regard.

— Ajoutons-y les *quatre entretiens de S. Césaire*, ou les *Questions*

[1] Pétersbourg, 1890, in-8°.

[2] *Ibid.* 1890, in-8° de 602 p. avec 4 portraits, 3 autographes et une carte.

[3] *Ibid.* 1890, in-4° de XII, 26, 63 et 12 p. avec le portrait de Démétrius Rostovski.

[4] *Ibid.* 1890, in-4° de II et 29 p.

*de S. Sylvestre avec les réponses de S. Antoine* [1], qui ont servi de source première à la chronique de Georges Amartole, et partant aussi à celle de Nestor. Ils ont été édités par l'archimandrite Léonide.

— Signalons enfin, pour mémoire, l'opuscule posthume de Platonof : *Le Patriarche Photius* (891-1891) [2], publié à l'occasion du millenaire de sa mort, quoique la vraie date de celle-ci soit postérieure de sept ans. Il paraît que la presse russe n'a rien produit de plus considérable pour fêter la mémoire du trop fameux auteur du schisme grec. Assurément, c'est bien peu de chose, surtout quand on se rappelle que Platonof est aussi l'auteur de l'*Anti-encyclique*, dirigée contre le Saint-Père Léon XIII et dont il a été parlé ici même, lors de sa publication.

J. MARTINOV.

[1] *Ibid.* 1890, in-4° de xv, 160 et 20 p.
[2] Moscou, 1891, in-4° de 146 p. à deux colonnes.

# CHRONIQUE

**Sommaire** : I. Le Congrès scientifique international des catholiques. — Utilité du rapprochement des sciences diverses. Sentiment exprimé par le général de La Moricière. — Les études philosophiques et les études historiques. Observations sur leurs rapports. — L'union des sciences sous les auspices de l'Église. — Utilité du rapprochement internation l des savants des divers pays. — La science française et la science allemande. — La science belge. — La science italienne et la science espagnole. — L'union internationale des savants sous les auspices de l'Église. — Le devoir des catholiques dans les associations et réunions utiles. — Les publications d'anniversaires. — Utilité particulière des associations intellectuelles catholiques. — II. Elections académiques — Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. l'abbé Duchesne, Geffroy, Oppert, Lecoy de la Marche, Babelon, d'Arbois de Jubainville, Germain Bapst, de Lasteyrie, Heuzey, Grandidier, Marcel Schwob, Maspéro, Siméon Luce, Noël Valois, Julien Havet, Haussoullier, Héron de Villefosse. — Thèses soutenues à l'École des chartes. — Prix et concours. — Sociétés savantes étrangères. — Périodiques anglais, italiens, allemands. — Publications récentes ou en préparation.

## I

Le second Congrès scientifique international des catholiques se réunira au moment même où paraîtra cette *Chronique*. D'après les renseignements communiqués aux adhérents par la Commission d'organisation, le succès en est dès maintenant assuré. « En 1888, dit-elle dans son dernier exposé, nous avions réuni 1,600 adhérents ; les probabilités nous permettent d'espérer qu'en 1891 nous en aurons 3,000. Dès à présent nous sommes certains de parer aux difficultés matérielles de la tenue du Congrès et de la publication du compte rendu. Mais l'extension du nombre de nos adhérents, et par suite l'accroissement de nos ressources, nous mettra à même de donner plus d'importance au compte rendu. En 1888, nous avions promis un volume ; nous en avons donné deux. Cette fois, nous ne promettons rien, sinon de faire mieux encore. »

On ne peut trop se féliciter du succès qui vient récompenser les organisateurs d'une œuvre dont l'utilité est considérable et multiple. Parmi les avantages dont nous sommes frappés, le moindre n'est pas, selon nous, le rapprochement qui s'opère dans ces réunions entre des

travailleurs voués à des études fort diverses. La vérité est une, quoique les savants la considèrent sous des faces tellement variées qu'à certains moments, par la faute des observateurs et des instruments, elles peuvent paraître contraires. La comparaison des résultats et des points de vue, sous les auspices de l'orthodoxie religieuse et philosophique, ne peut qu'être féconde en bons fruits pour la science elle-même et pour ceux qui s'y adonnent. Nous lisions tout récemment une remarque très notable du général de La Moricière, dans un des entretiens qu'il eut avec le P. Delcourt, à l'époque où l'illustre capitaine revint, par le raisonnement et par l'étude autant que par le sentiment, à la foi religieuse et à la pratique du christianisme intégral : « Nous périssons, disait-il, par la médiocrité. Il n'y a plus de base, il n'y a plus ni études philosophiques, ni études théologiques. Les savants du XVII^e siècle étaient des géants parce qu'ils étaient philosophes et théologiens ; les savants du jour ne sont que des pygmées. Ils ont de la science en l'air. Ils sont mathématiciens, physiciens, chimistes, avocats, médecins, historiens, publicistes, mais ils ne sont pas de grands savants ; ils n'ont pas la science comparée, la science centrale. Les mathématiques isolées dessèchent et brûlent l'esprit, la philosophie le boursouffle, la physique l'obstrue, la littérature l'exténue, le répand en surface, et la théologie parfois le stupéfie. Croisez les influences, superposez ces cultures diverses ; rien de bon ne se perd, beaucoup de mal est évité [1]. »

Peut-être le général de La Moricière se montrait-il un peu exigeant. Le développement même qu'ont pris depuis le XVII^e siècle plusieurs branches des connaissances humaines et le temps qu'en réclame maintenant la culture, explique et justifie dans une certaine mesure le *spécialisme* exagéré de notre époque. Il n'en demeure pas moins vrai qu'il est dangereux pour les esprits d'y rester murés. Il est donc excellent d'ouvrir, entre les diverses études, le plus de portes de communication qu'on peut, de leur offrir des occasions de rencontre et de leur fixer des rendez-vous. Il sera plus aisé ainsi à chacun d'ajouter à ses connaissances spéciales la connaissance tout au moins des résultats essentiels acquis par les spécialités voisines et d'en faire profiter la sienne. Il sera possible ainsi de poser sûrement les assises de cette science comparée, de cette science centrale que demandait le général de La Moricière, et qui résultera de la juxtaposition harmonieuse opérée par la philosophie chrétienne, éclairée des lumières de la théologie, des matériaux certains fournis par toutes les sciences

[1] Cité, d'après le livre récent de M. Keller, par M^lle C. Bader, dans le journal *le Monde*, n° du lundi 2 mars 1891.

humaines. C'est à cette œuvre que travaillent, par le seul fait de leur existence, des réunions telles que celles qu'ont déjà deux fois provoquées la Société bibliographique d'abord, puis les intelligents et vaillants promoteurs et organisateurs du Congrès scientifique international des catholiques.

L'exemple le plus intéressant pour nos lecteurs de l'utilité du rapprochement entre les sciences diverses, c'est, ce nous semble, celui qu'on peut tirer des rapports établis ou à établir entre les études historiques et les études philosophiques, en comprenant dans ces dernières les importantes lumières qui leur viennent des études théologiques, d'une part, et des études physiologiques, de l'autre [1]. Nous avons déjà indiqué ici la nécessité pour l'historien d'être initié à la science philosophique ; nous avons dit, en passant, quel profit lui pouvait revenir de la lecture d'ouvrages tels que ceux du regretté P. de Bonniot : *l'Ame et la physiologie; — la Bête comparée à l'homme.* Qu'il nous soit permis, puisque l'occasion s'en présente, de nous étendre un peu aujourd'hui sur ce point en reproduisant quelques idées que nous avons déjà énoncées ailleurs [2].

Le sujet propre de l'histoire, c'est l'homme, considéré dans le passé. Il est donc nécessaire que l'historien sache précisément ce qu'est la nature humaine, en quoi elle se distingue de la nature animale et de la nature angélique. Beaucoup d'hommes, même érudits, s'imaginent avoir là-dessus des notions suffisantes, qui n'ont en réalité dans l'esprit que des à peu près mêlés d'erreurs et de chimères. Ils ne tarderaient pas à en convenir, s'ils lisaient de bonne foi les livres du P. de Bonniot, lecture qu'ils feraient bien de préparer ou d'appuyer par l'étude de quelque manuel technique de philosophie chrétienne selon l'esprit de saint Thomas [3].

[1] Les études proprement théologiques ont été, sur les très sages avis du Saint-Siège, écartées du programme des travaux du Congrès, mais non pas les lumières qui, par voie de conséquence et d'influence, en découlent sur toutes les branches des connaissances humaines, et en particulier sur les études philosophiques.

[2] Cf. l'étude intitulée : *L'Anthropologie chrétienne et la science historique* dans le journal *le Monde*, n° du 17 juillet 1890. Les deux ouvrages signalés du P. de Bonniot ont été publiés à la librairie Retaux-Bray (2 vol. in-8°.)

[3] Un livre dont nous ne saurions aussi trop recommander la lecture et la propagation, est l'excellent ouvrage d'exposé et de vulgarisation philosophique intitulé : *L'Ame humaine ; existence et nature*, par le R. P. Marie-Thomas Coconnier, des Frères prêcheurs, aujourd'hui professeur à l'université catholique de Fribourg (Perrin, in-12).— Bien que le point de départ et le point de vue de l'auteur soient assez différents des nôtres en ces matières, nous signalons aussi, comme pouvant apporter aux érudits et aux historiens de fort utiles notions, *la Psychologie*, qui forme le tome I (le seul qui ait encore paru) des *Éléments de philosophie*, de M. Georges-L. Fonsegrive, lauréat de l'Institut (Alcide Picard et Kahn, in-12).

L'histoire étudie son sujet au moyen de la méthode d'observation, et son instrument d'observation est le témoignage. Quelle est la valeur du témoignage par rapport à la certitude? C'est de la logique qu'il faut l'apprendre, et la logique, surtout en ce point, dépend étroitement d'une psychologie orthodoxe et saine. La valeur théorique du témoignage établie, il faut encore, dans la pratique, pour arriver à la certitude ou à la probabilité historique, examiner, confirmer et graduer l'autorité plus ou moins considérable de tel ou tel témoignage. Mais comment bien procéder à cette critique délicate, si l'on n'a suffisamment et la science et les habitudes psychologiques, puisque le témoignage historique est lui-même un produit de l'âme humaine? Est-il indifférent pour cela de connaître et d'accepter ou non ce double principe, à savoir que, d'une part, les sens, l'imagination et l'intelligence de l'homme sont faits pour la vérité, non pour l'illusion, et que, d'autre part, sous des influences diverses, ces instruments et ces puissances de l'âme ne dévient que trop facilement vers l'erreur? On trouvera de l'un et de l'autre de bonnes preuves et de remarquables exemples dans les livres du P. de Bonniot.

Un grand avantage de ces écrits, c'est que l'auteur est théologien en même temps que physiologiste et psychologue. Ce serait une grosse erreur de croire que la théologie n'a rien à faire avec la science historique. C'est au domaine de la théologie que se rattache en partie la question de la valeur scientifique de la tradition. C'est à elle qu'il appartient de distinguer nettement la tradition divine, infaillible et obligatoire, de la tradition humaine, qui n'est qu'un mode de témoignage, soumis, comme les autres, à la critique. La philosophie chrétienne, s'éclairant des lumières de cette science supérieure, interviendra avec autorité pour aider l'historien dans la tâche capitale, mais épineuse, du discernement à faire entre la tradition, même purement humaine, et la légende ou le mythe, qui en sont la déviation plus au moins fâcheuse, l'imitation plus ou moins brouillée. Les causes mêmes de ces déformations sont du ressort du psychologue. Il en est une entre autres dont l'historien doit tenir compte et que signale en ces termes le P. de Bonniot : « Combien de fois un écrivain croit-il exprimer une idée originale, lorsqu'il ne reproduit qu'une réminiscence ! Il paraît aussi que, par un effet contraire, certains conteurs, après avoir brodé sur un fond vrai une histoire fausse, sont les premiers à croire qu'ils racontent seulement ce qu'ils ont vu. »

C'est de la philosophie chrétienne que l'historien critique apprendra à se tenir à égale distance du scepticisme et de la crédulité, ces deux écueils de l'esprit humain. En revanche, le philosophe chrétien peut aussi singulièrement profiter des travaux de la critique historique. Si le P. de Bonniot avait connu la préface de M. Guessard à son édition

du poème de *Macaire*, il n'aurait certainement pas accepté comme une histoire authentique, dans son étude sur *la Bête comparée à l'homme*, la célèbre légende du chien de Montargis, d'autant plus que cette légende serait plutôt de nature à appuyer les exagérations qu'il combat sur la prétendue *intelligence* des animaux. Il n'est pas douteux que l'antiquité, le moyen âge et les temps modernes ne nous aient transmis bien des légendes qui se sont fait longtemps accepter pour des histoires. C'est précisément, à ce qu'il semble, à cause de ces déviations, quasi-naturelles à l'infirmité intellectuelle de l'homme déchu, que Dieu a fortifié la foi et la tradition de son peuple sous l'Ancien Testament, et, sous le Nouveau, la foi et la tradition de son Église d'un secours spécial et surnaturel. Grâce à ce secours indéfectible, les faits historiques sur lesquels repose essentiellement la doctrine révélée de Dieu et ceux qui rentrent, au moins par accident, sous les déterminations formelles du magistère pontifical, ont une certitude pour ainsi dire intrinsèque, qui défiera éternellement les attaques d'une critique hostile et fournira une éternelle matière aux démonstrations vengeresses — et critiques, elles aussi — de l'apologétique chrétienne.

La matière historique fournie par le témoignage, éprouvée par la critique, est ensuite disposée et exposée par l'art des historiens, qui deviennent à leur tour, pour leurs lecteurs, les témoins des faits qu'ils racontent, témoins plus ou moins fidèles, selon les qualités et les conditions de leur intelligence et de leur volonté. La philosophie chrétienne nous renseigne admirablement sur les causes qui peuvent vicier chez les écrivains en ce genre, l'une ou l'autre de ces facultés. La notion de l'*impartialité*, qualité que tout le monde s'accorde à réclamer de l'historien, mais dont la conception vraie et la juste pratique ne sont pas si aisées que cela paraît au premier abord, ne reçoit-elle pas de la psychologie une importante lumière et ne se rendra-t-on pas mieux compte des difficultés que l'on y éprouve après avoir lu les réflexions si fines du P. de Bonniot sur les effets qu'ont par rapport aux jugements de notre esprit l'amour et la haine ?

L'historien digne de ce nom n'est pas seulement le narrateur des faits et le metteur en juste lumière des personnages du temps passé, il est leur interprète et leur juge. Mais comment interpréter et juger les caractères et les actes des personnages historiques, si l'on n'est un bon moraliste et par conséquent un bon psychologue ? On apprendra du P. de Bonniot à se donner cette science et à l'appliquer. Nous recommandons aux amis de l'histoire autant qu'aux amis de la philosophie le chapitre IV du livre II de *l'Ame et la physiologie*. Ce chapitre est intitulé : *Athéisme et morale sociale*. On y trouvera des pages d'une observation profonde, dont on peut prendre quelque idée

par ce passage sur les déviations de conscience qui se produisent dans les foules :

« Pour empêcher les compagnies de devenir mauvaises, il faut de grands efforts et une discipline énergique ; abandonnées à leur pente naturelle, elles courent naturellement à la corruption. Les foules mêmes qui se forment par hasard et en un instant, comme les eaux se réunissent un jour d'orage, obéissent à la même loi. Si les têtes sont un peu échauffées, s'il y a quelque conformité dans les désirs généraux, un cri, un mot mal interprété fait éclore soudain les résolutions les plus coupables dans toutes ces masses. Quand les sentiments, les passions, les volontés sont unanimes, chacun est à la fois justifié par tous et contribue à justifier tous les autres. Le frein de l'opinion n'est pas rompu, il est anéanti ; on n'est point rassuré contre les hésitations de la conscience, on se sent encouragé, entraîné, porté au mal ; on y court avec une sorte d'enthousiasme et de fierté. Rien n'est connu comme les fureurs aveugles des foules : l'histoire des révolutions en offre des exemples sans fin. De très honnêtes gens, qui de sang-froid ne se rendraient pas coupables de la moindre injustice, prennent part, sous l'influence de l'ivresse populaire, à des assassinats et ne croient pas mal faire. Notre pauvre espèce est de nature moutonnière. Panurge, le grand malfaiteur, aura toujours la plus grande facilité à dévier ses instincts sociaux pour la pousser aux abîmes. »

Nous indiquions à l'instant que les services rendus à la critique historique par la philosophie chrétienne peuvent être payés d'un juste retour. Les fruits à tirer par celle-ci d'un rapprochement avec celle-là sont en effet considérables. Sans entrer aujourd'hui dans un examen détaillé de ce point de vue, nous nous contenterons de signaler l'amélioration que la logique et la critériologie pourraient recevoir, notamment dans la rédaction des manuels et traités élémentaires de philosophie, d'une expérience ou d'une notion plus exacte de la méthode appliquée aujourd'hui à la science historique. Nous avons été surpris, nous l'avouons, de trouver dans certains manuels de philosophie, d'ailleurs très recommandables, le chapitre relatif à la certitude historique arriéré d'un siècle au moins. Les auteurs n'avaient évidemment tenu aucun compte des récentes observations du P. de Smedt, naguère signalées et analysées ici même, et qu'ils étaient au moins obligés de connaitre et de discuter.

Pour en revenir à notre thèse générale, nous ne croyons pas que personne soit disposé à contester l'utilité du rapprochement des diverses sciences humaines et, par conséquent, des réunions qui contribuent à ce rapprochement. Mais si aucune doctrine commune, si aucun point de ralliement n'existe entre les savants qui les composent, il est à craindre que la conciliation entre les points de vue différents des

diverses études ne souffre de grandes difficultés. Il est à craindre, d'autre part, que la synthèse scientifique tentée sous l'influence d'un esprit de négation ou même d'indifférence, par rapport à la vérité religieuse révélée, ne donne dans de grandes erreurs et de grandes chimères, ce qui est arrivé en effet à plusieurs tentatives de cette espèce. L'avantage d'une réunion et d'une synthèse entreprises sous les auspices de la doctrine catholique, est d'avoir, par ce fait même, un point certain de ralliement et un excellent garde-fou, sans que la raisonnable et légitime liberté de l'esprit humain et des méthodes propres à chaque science doive d'ailleurs en être aucunement gênée.

Une autre utilité du Congrès scientifique actuel des catholiques, même au seul point de vue des études, c'est son caractère international. Il n'y a pas lieu de douter que la science ne doive beaucoup profiter des rapprochements de ce genre entre les savants des divers pays. Malgré les difficultés créées par les très légitimes susceptibilités du patriotisme — qu'il ne faut pas confondre toutefois avec les exubérances et les violences à panaches de certains personnages et de certains journaux, qui se donnent à trop bon compte comme les représentants des deux pays — il est certain que la France et l'Allemagne ont dans leurs rapports intellectuels des qualités respectives à se communiquer et des résultats à échanger. Toute dignité sauve des deux parts et même à cause de notre situation de vaincus, toute fierté maintenue de notre côté, il est souhaitable que le bénéfice raisonnable de ces échanges ne soit pas perdu pour l'une et l'autre nation. Les savants catholiques de France et d'Allemagne, quoique leur patriotisme soit aussi chatouilleux que celui de qui que ce soit, ont dans la foi religieuse qui leur est commune un point de rapprochement qui ne peut manquer de faciliter leurs rapports et d'aider ainsi à un équitable *modus vivendi* intellectuel, parmi des sentiments qui peuvent et doivent, sur certains points, demeurer contraires. Il ne nous est pas permis de ne pas rendre hautement hommage aux travaux et aux succès de la science catholique allemande, quand nous voyons des représentants éminents de cette science s'exprimer en ces termes sur le compte de notre pays et des catholiques français : « Vous avez en France, dans les rangs des catholiques, tant de ressources d'esprit, de bonne volonté et d'énergie, qu'il nous faut admirer votre pays toujours de nouveau. Nous ne saurions jamais oublier qu'au commencement de notre siècle, après tant de ruines amassées par la Révolution, l'essor de l'esprit catholique est parti de la France, et nous savons bien que, pendant les siècles du moyen âge, l'Université de Paris était la métropole des savants de tout le monde. C'est un Allemand, Jordanus d'Osnabruck, qui, à la fin du XIIIe siècle, a dit dans son célèbre traité *De prærogativa Romani*

*imperii*, que « necessarius ordo requirebat... ut Francigenæ vel Gallici tanquam perspicaciores scientiarum studio dotarentur et ut fidem catholicam...Gallicorum argutia et facundia ab omnibus esse tenendam firmissimis rationibus approbet et demonstret. » L'idée du Congrès international scientifique nous démontre que les grandes traditions de vos ancêtres ne se sont pas évanouies dans la France moderne, et nous autres, membres de la *Görres-Gesellschaft* en Allemagne, nous serons bien heureux, tout en prenant part aux travaux du Congrès à venir, de pouvoir contribuer à donner au monde entier l'exemple de cette unité catholique qui triomphe de toutes les susceptibilités nationales [1]. »

Nous espérons que les fâcheux incidents survenus depuis que les lignes précédentes ont été tracées ne modifieront pas sensiblement les intentions du professeur éminent qui les a signées et de ses illustres compatriotes catholiques, qui avaient manifesté des dispositions pareilles. Mais,en tout cas, un utile rapprochement entre les travaux de la science allemande et ceux de la science française pourra toujours se faire par le moyen des savants appartenant à l'empire d'Autriche. De plus, entre autres services que nous avons le droit d'attendre des savants belges, qui ont déjà tant contribué au succès du premier Congrès, figure aussi celui qui résulte de la comparaison et de l'union entre les résultats obtenus par les deux sciences germanique et française, qui ont en Belgique, pour ainsi dire,un point d'intersection naturel. Enfin, Dieu merci ! aucun obstacle ne s'opposera au fruit que nous pouvons tirer d'une connaissance plus prochaine de la science catholique italienne, à laquelle les études philosophiques sont notamment si redevables, et aussi de la science espagnole, dont les travaux, si injustement dédaignés par nos libres-penseurs, sont tout à fait dignes de considération dans ce même ordre d'études, et aussi dans les sciences juridiques et historiques [2]. Une abondante concentration

[1] Lettre adressée à Mgr d'Hulst, le 4 janvier 1891, par M. le professeur Hermann Grauert de Munich. Voyez le *Bulletin de l'Institut catholique de Paris*, n° de février 1891.

[2] Il est permis de penser que le jugement sommaire porté par M. Gabriel Compayré sur les Universités espagnoles dans son récent volume intitulé : *Etudes sur l'enseignement et sur l'éducation* (librairie Hachette, in-12), est en bonne partie le résultat des préventions anti-religieuses dont témoigne cet ouvrage, recueil d'articles d'abord publiés dans la *République française* et qui ne sont pas d'ailleurs sans intérêt, à cause même des illusions et aussi des désillusions que l'on y remarque. — On aura une toute autre idée de l'enseignement supérieur en Espagne, si l'on en juge par les excellents *Eléments de droit naturel* professés à Valence par D. Raphaël Rodriguez de Cepeda, et dont une traduction française a été récemment publiée par M. l'abbé A. Onclair (librairie Retaux-Bray, in-8°). Ce livre mérite d'être spécialement recommandé aux historiens.

de lumières pourra s'opérer et se préparer de la sorte sous les auspices de l'Église.

Au point de vue spécialement catholique, le Congrès scientifique international promet d'exercer sur nous la plus heureuse influence. L'association sous toutes ses formes a toujours été souhaitée et favorisée par l'Église entre ses enfants, afin de donner plus de force et d'efficacité au lien de charité naturelle et surnaturelle qui les unit. Ce n'est pas d'ailleurs que les catholiques doivent éviter systématiquement toute autre société que celle de leurs frères formellement croyants et militants. Surtout dans l'état actuel de la civilisation européenne, toute association dont le but et les moyens sont honnêtes, tout groupement de forces qui peut réellement profiter à la science et à la patrie, les compte et les comptera parmi ses adhérents. A ce propos, nous croyons pouvoir nous féliciter, au point de vue de l'érudition française, de l'usage qui tend à se généraliser dans notre pays des publications collectives entreprises à l'occasion de tel ou tel événement, en l'honneur de tel ou tel anniversaire. Nous sommes heureux, en particulier, d'avoir contribué comme nous l'avons pu au volume tout récemment offert au chef illustre de l'École française de philologie romane, pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de son doctorat ès-lettres. Les travaux contenus dans ce volume intéressent, au moins indirectement, et plusieurs intéressent directement nos études [1]. Mais en prenant intérêt et part active à toutes les bon-

[1] *Études romanes dédiées à Gaston Paris, le 29 décembre 1890 (25e anniversaire de son doctorat ès-lettres) par ses élèves français et ses élèves étrangers des pays de langue française* (librairie Emile Bouillon, in-8°). Ce volume contient les travaux suivants : Joseph Bédier : *Le Fabliau de Richeut ;* — Alexandre Beljame : *La prononciation du nom de Jean Law le financier ;* — François Bonnardot : *Trois textes en patois de Metz ;* — Léopold Constans : *Notes pour servir au classement des manuscrits du Roman de Troie ;* — Jules Cornu : *Études sur le poème du Cid ;* — Joseph Couraye du Parc : *Chants populaires de la Basse-Normandie recueillis par l'auteur ;* — Jacques Flach : *Le Compagnonnage dans les chansons de geste ;* — Jules Gilliéron : *Remarques sur la vitalité phonétique des patois ;* — Daniel Grand : *Proclamation d'un héraut en dialecte montpelliérain* (1336) ; — Louis Havet : *L'S latin caduc;* — Gédéon Huet : *Remarques sur les rédactions diverses d'une chanson du XIIIe siècle ;* — Alfred Jeanroy: *Une pièce artésienne du XIIIe siècle ;* — Charles Joret : *La Légende de la rose au moyen âge chez les nations romanes et germaniques ;* — Ernest Langlois : *Quelques dissertations inédites de Claude Fauchet ;* — Gabriel Monod : *Les Annales laurissenses minores et le monastère de Lorsch ;* — Alfred Morel-Fatio : *Duelos y quebrantos ;* — Ernest Muret : *Sur quelques formes analogiques du verbe français ;* — Henri Omont : *Les manuscrits français des rois d'Angleterre au château de Richemont ;* — Amédée Pagès : *La version catalane de l'enfant sage ;* — Arthur Piaget : *Chronologie des Epistres sur le Roman de la Rose ;* — Jean Psichari : *Le Roman*

nes entreprises et à toutes les œuvres utiles, les travailleurs catholiques doivent chercher et trouver aussi dans les associations et les groupements catholiques la force et les encouragements qui leur sont nécessaires pour accomplir l'union, naturelle et féconde, mais pourtant ardue, de la religion et de la science, dont le résultat sera, nous en sommes convaincus, un nouveau et magnifique triomphe de la vérité sur la terre.

## II

Parmi les élections de nouveaux membres à l'Institut, nous relèverons les suivantes : L'Académie des inscriptions et belles-lettres a nommé correspondants étrangers : en remplacement de feu sir Henri Yule, M. Wattenbach, l'illustre professeur de l'Université de Berlin ; en remplacement de M. Sickel, élu lui-même associé étranger, M. Schuchardt, professeur à l'Université de Gratz ; en remplacement de M. Kresner, décédé, M. Kern, professeur à l'Université de Leyde. Elle a donné d'autre part la place de correspondant français, vacante par la mort de M. Deschamps de Pas, au R. P. Delattre, directeur du Musée Saint-Louis de Carthage, qui dirige les fouilles depuis plusieurs années avec tant d'ardeur et de succès.

L'Académie des sciences morales et politiques a choisi, pour remplacer M. Vergé en qualité de membre libre, M. Doniol, auteur d'une *Histoire* estimée *de la participation de la France à l'indépendance des Etats-Unis*. C'est avec une satisfaction particulière que nous signalons, en outre, l'élection faite, en qualité de correspondant dans la section d'histoire, de M. le comte de Luçay, dont les travaux sur les *Assemblées provinciales*, créées par Louis XVI, et sur les *Secrétaires d'Etat*, ont une juste renommée et ont été publiés sous les auspices de la Société bibliographique.

Le 28 novembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a entendu une intéressante communication de M. l'abbé Duchesne sur

*de Florimond, contribution à l'histoire littéraire ; études des mots grecs dans ce roman ;* — Gaston Raynaud : *La Mesnie Hellequin ; le poème perdu du comte Hernequin ; quelques mots sur Arlequin ;* — Abbé Pierre Rousselot : *L'S devant T, P, C, dans les Alpes ;* — Amédée Salmon : *Remèdes populaires du moyen âge ;* — Marius Sepet : *Observations sur le Jeu de la feuillée d'Adam de la Halle ;* — Adrien Taverney : *Phonétique roumaine ; le traitement de T. F. et du suffixe Ulum Ulam en roumain ;* — Antoine Thomas : *Vivien d'Aliscans et la légende de saint Vidian ;* — Maurice Wilmotte : *Gloses wallonnes du ms. 2160 de Darmstadt.*

un manuscrit de saint Optat, recueil de pièces officielles relatives au schisme des Donatistes. Après avoir restitué le contenu primitif du dossier, aujourd'hui fort mutilé, et démontré que c'est le recueil qui servit à saint Augustin et aux évêques catholiques lors de la conférence de Carthage de l'an 411, le savant académicien établit que les objections récemment faites par M. Seeck contre les lettres de Constantin, annexées à l'exemplaire de saint Optat, n'ont aucune valeur. M. l'abbé Duchesne établit aussi que le recueil fut composé entre 330 et 347. M. Boissier fait ressortir toute l'importance du document signalé par son érudit confrère, puisque les sentiments chrétiens de ces lettres de Constantin prouvent que l'empereur s'est fait chrétien après la défaite de Maxence et non pas seulement après la mort de sa femme. — Le 5 décembre, l'Académie a entendu la lecture d'une lettre de M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, annonçant la découverte d'inscriptions, qui sont des fragments des actes des *XV viri sacris faciundis*. L'un de ces fragments porte la mention : *Carmen sæculare composuit Q. Horatius Flaccus ;* et M. Geffroy fait remarquer que si le fragment est contemporain du poète, il est une nouvelle preuve de la popularité dont jouissait de son vivant le favori de Mécène. — La communication de M. Oppert sur le Persée chaldéen, sorte de héros chasseur et guerrier, tend à prouver que son nom doit se lire, non pas Istubar, comme on l'a fait jusqu'ici, mais Gilgamès, qui est le nom d'un personnage mentionné par Elien. — D'un mémoire de M. Lecoy de la Marche, il résulterait que le sac d'Elne en Roussillon, par Philippe le Hardi (1285), ne fut pas aussi complet qu'on l'a cru par la suite. — Enfin, nous signalerons encore, dans la même séance, un travail de M. Babelon, relatif aux monnaies frappées par les rois de Sidon avant Alexandre.— Les 12 et 19 décembre, M. d'Arbois de Jubainville a donné à ses confrères connaissance d'un mémoire sur la plus ancienne histoire des Teutons.— Le 19 décembre, M. Germain Bapst a entretenu l'Académie de la décoration et de la mise en scène des mystères du moyen âge. Il y a montré, entre autres choses, que les plus célèbres miniaturistes du seizième siècle, notamment Jean Foucquet et Jean Poyet, ont employé leur talent à faire des décors pour la représentation des mystères. Dans la dernière partie du même mémoire, dont la lecture a été achevée le 2 janvier, M. Germain Bapst rappelle que les femmes ne paraissaient pas sur le théâtre en règle générale ; que cependant, dès 1468, une femme joua à Metz dans le *Mystère de sainte Catherine,* et que le fait se renouvela par la suite.

Le 2 janvier, M. de Lasteyrie a commencé la lecture d'un mémoire sur l'église Saint-Martin de Tours. Il s'efforce de montrer l'invraisemblance de l'opinion généralement admise, qui fait remonter une

partie des restes retrouvés à l'église bâtie par saint Perpet, et dont Grégoire de Tours a donné la description. Le 9 janvier, il a vivement combattu l'hypothèse de Quicherat sur cette basilique de saint Perpet, et s'est efforcé de prouver que les restes que l'illustre archéologue a attribués aux cinquième siècle, sont en réalité de l'époque carolingienne. — Le 16 janvier, M. Heuzey a signalé à l'Académie la découverte en Macédoine, par M. Kinch, archéologue danois, d'une peinture remontant à l'époque classique, et représentant un combat entre un cavalier et un fantassin barbare ; découverte d'autant plus intéressante que jusqu'à présent les peintures de cette époque étaient introuvables dans les pays grecs. — Une note de M. Grandidier, de l'Académie des sciences, lue à la même séance, établit que le nom de Madagascar n'a été appliqué à l'île Saint-Laurent que par suite d'une série d'erreurs, qui ont attribué ce nom, donné par Marco Polo au pays des Magdocho, sur la côte orientale de l'Afrique, au nord de l'Equateur, d'abord à une île imaginaire de l'Océan, puis à l'île que l'on désigne aujourd'hui sous ce nom. — M. Marcel Schwob a fait ensuite une intéressante communication sur le *Rommant du Pet au diable* de François Villon, que l'on croyait être une œuvre imaginaire et qui est en réalité une œuvre perdue. Les registres criminels du parlement établissent, en effet, qu'il y eut, en 1453, une rixe entre les écoliers et les sergents de la prévôté de Paris, à raison du transport à la Montagne Sainte-Geneviève d'une pierre nommée *le Pet au diable,* située devant l'hôtel de M^lle^ de Bruyères, en face Saint-Jean-de-Grève. Les écoliers couronnaient cette pierre de fleurs, faisaient saluer les passants, avaient décroché des enseignes des Halles et de la porte Baudet, et dansaient toutes les nuits « à fleutes et à bedons.» Cela durait depuis 1451 ; et l'on sait, grâce à M. Longnon, qu'à cette époque Villon venait de passer ses examens de licence ; il fit contre M^lle^ de Bruyères la ballade : « Il n'est bon bec que de Paris. » C'est donc l'aventure de la pierre du Pet au diable qu'il dut raconter dans un roman, sans doute sa première œuvre littéraire. — Le 23 janvier, M. l'abbé Duchesne a donné lecture d'une étude sur les actes des saintes Perpétue et Félicité. Deux savants anglais en ont découvert un texte grec, que l'on s'efforce de présenter en Angleterre et en Allemagne comme le texte original ; M. l'abbé Duchesne maintient au contraire la priorité de la rédaction latine et montre à cet effet dans le texte grec une série de faux sens, dont les plus remarquables se présentent aux endroits où il est question du costume. Le savant académicien écarte également l'idée mise en avant sans preuves par M. Hilgenfeld d'un original punique. Il ajoute que le texte grec a du moins l'avantage de fixer à Thuburbo minus (Tebourba) la patrie de sainte Perpétue et de ses compagnons de martyre. — M. Maspéro a

signalé la découverte par M. Bouriant de deux monuments portant les noms de rois de la neuvième ou de la dixième dynastie, découverte importante, puisque les dynasties héracliopolitaines ont longtemps été introuvables. — Le 30 janvier, M. Luce a donné lecture d'un curieux mémoire sur un fragment d'un clou de la vraie croix, qui, porté à Montiel par Pierre le Cruel, fut pris à ce prince par Du Guesclin vainqueur, donné par le connétable en 1373 au duc de Berry, et par celui-ci en 1376 à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. — M. Noël Valois a signalé ensuite l'existence, dans deux manuscrits, dont l'un se conserve à Rome et l'autre à Paris, d'un ouvrage inédit d'Honoré Bonet, prieur de Salon et auteur de l'*Arbre des batailles*. Cet ouvrage, intitulé *Somnium super materia scismatis*, offre un tableau saisissant de l'état politique de l'Europe en 1394, et fait comprendre le peu de secours que l'Eglise doit atttendre des souverains chrétiens au milieu des épreuves du grand schisme. L'ouvrage fournit de nombreux détails sur la vie et la carrière de l'auteur.

Le 6 février, M. Julien Havet a communiqué une note sur la date des couronnements des rois Hugues Capet et Robert le Pieux. Il a montré que la chronique de Saint-Benoît-sur-Loire, publiée par Pithou, et sur laquelle on s'appuie généralement pour déterminer ces dates, est altérée par des interpolations modernes et que seuls Richer et les Annales de Saint-Denis peuvent faire autorité. Ces textes permettent de fixer au 1er juin 987 le couronnement à Noyon d'Hugues Capet, dix jours après la mort de Louis V. Le couronnement de Robert eut lieu le 30 décembre 987. Cette dissertation se trouve au long dans la *Revue historique* de mars-avril. — Le 13 février, M. Haussoullier a commencé la lecture d'un mémoire sur le traité d'Aristote Ἀθηναίων πολιτεία. Le texte de ce traité, que l'on croyait perdu, a été retrouvé dans un papyrus du musée britannique, qui date de l'époque de Vespasien; M. Léopold Delisle avait signalé dans la dernière séance de l'Académie l'édition que la direction du musée britannique a faite de cet important document. M. H. Haussoullier étudie l'introduction historique, les sources et la méthode d'exposition de l'auteur, et montre les renseignements nouveaux que ce livre nous apporte sur l'histoire grecque, notamment sur la constitution de Dracon, sur la σεισάχθεια de Solon, qui a prêté matière à tant de discussions, sur le rôle de l'Aréopage après les guerres médiques et sur la complicité de Thémistocle avec Ephialte. — M. Héron de Villefosse a ensuite signalé les résultats de la dernière campagne épigraphique de M. de la Martinière au Maroc : découverte, à Lixus, d'une inscription phénicienne, à Volubilis de 35 inscriptions romaines inédites, dont l'une, relative au collège des *Cultores domus augustæ* de l'an 158, nous fait connaître un nouveau gouverneur de la province, Q. Aeronius Mori-

vanus, et dont une autre, de l'époque de Marc Aurèle, mentionne une conférence du procureur de la Tingitane avec un chef de tribu. — Le 20 février, M. Haussoullier, analysant le traité Ἀθηναίων πολίτεια, a démontré, à l'aide de rapprochements nombreux, que la langue et les idées sont identiques à la langue et aux idées d'Aristote. Il ajoute que certaines institutions mentionnées dans ce traité sont une preuve que c'est un ouvrage de la vieillesse de l'illustre philosophe. — Dans la même séance, l'Académie a été mise, par une lettre de M. Geffroy, au courant de nouvelles découvertes archéologiques à Rome. Nous noterons ici celle qu'a faite M. Rudolfo Lanciani, entre le palais Sforza Cesarini et la *chiesa nuova*, à une profondeur de six mètres, des trois enceintes de *l'ara Ditis patris et Proserpinæ* et de l'euripe où étaient canalisées les eaux sulfureuses dont parle Valère Maxime. C'est le lieu appelé Tarentum ou Terentum, dans lequel étaient célébrés les jeux séculaires. Nous noterons également la découverte par le même savant de l'enceinte fortifiée d'Aricie, dont la construction est due à Sylla.

La soutenance des thèses de l'École des chartes a eu lieu les 26 et 27 janvier dernier. Nous donnons ici la liste, par ordre de mérite, des canditats admis, et l'indication des sujets qu'ils avaient traités : 1. René Merlet : *Essai sur les comtes de Chartres, de Châteaudun, de Blois et de Troyes au IXe siècle ;* 2. M. Paul Marichal : *René II, duc de Lorraine et l'héritage de la maison d'Anjou ;* 3. M. Max Bruchet : *Essai sur le Bourbonnais sous le duc Louis II* (1356-1410); 4. M. Léon Dorez : *Donat. Étude sur ses ouvrages, ses commentateurs, ses imitateurs et ses traducteurs ;* 5. M. Philippe Feugère des Forts : *Notice biographique sur Pierre Doriole, chancelier de France* (1407-1485) ; 6. M. Henri Duchemin : *Les sources du « Livre des fais et bonnes meurs du sage roi Charles V. »* A ces noms, il faut ajouter ceux de deux élèves appartenant à des promotions antérieures, mais qui avaient obtenu un délai pour la remise de leur thèse : M. Henri de Roux : *La chancellerie du roi René en Anjou et en Provence ;* M. Frédéric Sœhnée : *Étude sur la vie et le règne de Henri Ier, roi de France* (1008-1060).

La Société des antiquaires de Picardie décernera cette année les récompenses suivantes : une médaille d'or de 500 francs à l'auteur du meilleur mémoire manuscrit sur un sujet d'histoire relatif à la Picardie, avant 1789 ; une autre de la même valeur au meilleur mémoire manuscrit d'archéologie concernant la Picardie ; un prix de 300 francs à l'auteur de la meilleure carte topographique de l'une des communes du département de la Somme, au choix des concurrents, dressée à l'échelle de 1/10000 ; enfin une médaille d'or de la valeur de 200 francs à l'auteur du meilleur mémoire sur les temps

préhistoriques en Picardie. Les mémoires, non signés, mais distingués par une simple épigraphe, devront être adressés au secrétaire de la Société avant le 1er juillet 1891. — L'Académie de Besançon décernera, elle aussi, un prix au meilleur mémoire d'histoire ou d'archéologie franc-comtoise. Ce prix, appelé prix Weiss, du nom de son fondateur, est d'une valeur de 500 francs. Les manuscrits non signés, mais à l'ordinaire munis d'une épigraphe, devront être envoyés à l'Académie avant le 1er juin.

Nous avons annoncé ici même, il y a quelques mois, la fondation à Paris, sous les auspices de la Société bibliographique, d'une Société d'histoire contemporaine. Nos lecteurs nous sauront gré de leur apprendre que pour n'avoir rien encore publié, la nouvelle société n'est point restée inactive, et que le conseil a décidé en principe la publication des volumes suivants, pour quelques-uns desquels l'impression pourra bientôt commencer : *Mémoires du général Moulin*, sur la chouannerie normande ; *Correspondance de la marquise de Raigecourt et de la marquise de Bombelles*, pendant l'émigration ; *Le 18 fructidor*, recueil de pièces curieuses et inédites sur cette journée ; *Lettres de Marie-Antoinette*, texte des lettres authentiques avec critique des sources ; *Le 21 janvier*, documents rares ou inédits sur la captivité et la mort du roi.

La Commission d'histoire de Munich annonce la prochaine distribution du volume contenant les Actes du Vatican relatifs à l'histoire de Louis de Bavière ; il ne reste plus à imprimer que la table dressée par M. Jochner. M. Koppmann espère pouvoir commencer cet été l'impression des deux derniers volumes des Recès de la Hanse, qui comprennent les années 1419 à 1430. Pour la même année 1891, l'active Société nous annonce encore la réédition, remaniée par M. Oelsner, du volume de M. Bonell sur les commencements de la maison carolingienne, dans la collection des *Jahrbücher des deutschen Reichs*. Une autre collection, celle des *Deutsche Städtechroniken*, va s'accroître par la publication du troisième volume des chroniques augsbourgeoises du xve siècle. Les actes modernes de la Diète impériale, de 1520 à 1524, seront livrés vers Pâques à l'impression.

La Commission d'histoire badoise annonce pour cette année la publication du tome II (qui s'étend jusqu'à l'automne de 1797) de la correspondance politique de Charles-Frédéric de Bade ; la dernière partie des Regestes des comtes palatins du Rhin, jusqu'en l'année 1400 ; le dernier fascicule du tome Ier des Regestes des évêques de Constance, qui s'arrêtera à l'année 1293 ; les premiers fascicules des documents et recherches pour servir à l'histoire de l'abbaye de Reichenau ; l'histoire des ducs de Zaehringen par Heyck. L'édition

des statuts de l'Université d'Heidelberg sera mise à point pour cette année par l'éditeur M. Thorbecke. On annonce également, comme étant sur le point de paraître : la correspondance physiocratique du margrave Charles-Frédéric ; l'histoire du margrave Louis-Guillaume et de sa lutte contre la France de 1693 à 1697, rédigée par M. Schalk. Disons enfin que l'histoire économique de la Forêt noire, qui a commencé à paraître, sera achevée dans le courant de 1892, et que la même année commencera la publication des Regestes des margraves de Bade et Hochberg.

L'Association des huguenots d'Allemagne (*Deutscher Hugenottenverein*) que viennent de fonder les descendants des réfugiés français, se propose, entre autres objets, la recherche de l'histoire des huguenots d'Allemagne. La revue *die französische Colonie*, dont la rédaction en chef est confiée à M. Béringuier, de Berlin, servira d'organe à la Société. Signalons aussi l'établissement d'une Société historique à Landsberg, sous la présidence de M. Rud. Eckert ; la Société publiera une revue et des volumes de textes.

La Société historique d'Écosse va mettre en distribution la traduction, par M. Archibald Constable, du *De Gestis Scotorum* de Major, le premier volume des *Minutes of the Commission of the General Assembly* (1646-1662 ; 1702-1754) et le journal de sir John Clerk de Penicuik, édité par M. J. Gray. — M. Maxwell Lyte a collationné aux Archives du Vatican les registres d'Introïtus, dont il publiera ce qui concerne les affaires de Grande-Bretagne et d'Irlande.

*The London and Middlesex Note Book*, tel est le titre d'un périodique trimestriel consacré à l'histoire du Middlesex, et dirigé pa M. W. P. W. Phillimore, dont le premier fascicule a dû paraître en mars, à la librairie Elliot Stock. — La revue *Punjab Notes and Queries*, dont on annonce la réapparition sous la direction de M. W. Crooke, magistrat de Mirzapore, fera une large part à l'étude des antiquités anglo-indiennes. — Une autre revue d'histoire locale, italienne celle-ci, est la *Rassegna padovana di storia, lettere ed arti*, dont le programme comprend l'étude de tout ce qui intéresse le passé de Padoue. — *La Kritische Revue aus Oesterreich, der Zeitgeist*, qui paraît tous les quinze jours à Vienne (Schrey, Vogelstrasse, 3) depuis le 1er novembre de l'année dernière, sous la direction de M. Josef Graf, est une revue générale de politique, d'économie, d'art, de science et de littérature qui n'intéresse pas directement nos études.

*L'Archivio Veneto* est une des meilleures revues locales d'Italie, mais la collection, qui devient de plus en plus volumineuse, est par là même de moins en moins facile à consulter, et l'on saura bon gré à la commission qui édite cette belle et importante revue de s'être décidée à en dresser un quadruple index, qui remplit presque deux volumes

(tomes XXXIX et XL) de l'*Archivio*. Les quatre divisions de cette table sont : un répertoire chronologique, un répertoire onomastique donnant tout ensemble les noms des personnages cités dans les articles et ceux des auteurs de ces articles ; un répertoire géographique ; enfin une table analytique sommaire des matières traitées dans le recueil.

M. Noël Valois poursuit en Italie la recherche des documents qui lui permettront de terminer les études qu'il a entreprises sur le grand schisme d'Occident ; nous espérons que le savant écrivain ne tardera pas à nous faire connaître les résultats de ses recherches. — M. Jules Viard, archiviste aux Archives nationales, prépare pour la Collection des documents inédits la publication de journaux du Trésor du règne de Philippe VI ; ce sont là des documents de premier ordre, non seulement pour l'histoire financière, mais aussi pour l'histoire générale du règne. — Il est aussi question d'enrichir la même Collection d'un précieux recueil de documents relatifs à l'histoire financière, de Charles VII à François Ier. — D'autre part, M. Molinier a sous presse, toujours pour la même collection, un registre d'Alphonse de Poitiers. — Annonçons aussi l'édition de la *Chronique d'Arthur de Richemont*, par Guillaume Gruel, préparée avec le plus grand soin pour la Société de l'histoire de France, par M. Achille Le Vavasseur, qui avait publié précédemment, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, et en tirage à part, une consciencieuse étude sur la valeur historique de cette chronique.

Nous avions annoncé, comme devant paraître à la librairie Picard, vers le 1er janvier 1891, un volume rédigé en collaboration par MM. Henri Stein et Charles-Victor Langlois sur les archives contenant des documents intéressants pour l'histoire de France. Le soin que les auteurs mettent à perfectionner leur travail a retardé l'apparition de l'ouvrage, et risquerait de prolonger pendant quelque temps encore l'attente des érudits. Aussi les auteurs ont-ils songé, pour satisfaire l'impatience légitime du public, à distribuer l'ouvrage en fascicules dont le premier ne tarderait pas à paraître. Nous espérons que cette solution sera adoptée, et que l'on pourra bientôt commencer à se servir du volume qui a coûté tant de labeur à ses auteurs et qui en épargnera tant aux travailleurs qui le consulteront.

La maison Léonardo Vallardi, de Milan, va mettre en vente, par fascicules hebdomadaires de 80 p. in-8° à un franc chacun, une collection historique. Cette collection est consacrée à la réédition d'ouvrages estimés sur l'histoire locale ou générale du royaume d'Italie. C'est ainsi qu'on y verra figurer l'*Histoire d'Italie*, de Guichardin, et la continuation qu'en a faite Carlo Botta ; les *Annales d'Italie*, de Muratori, l'*Histoire des républiques italiennes*, de Sismondi ; l'*Histoire civile du royaume de Naples*, de Giannone ; l'*Histoire du*

*royaume de Naples*, de Colletta; l'*Histoire du concile de Trente*, écrite par fra Paolo Sarpi; l'histoire de son époque, par Adriani.

Nous avons reçu de la librairie Desclée, de Brouwer et Cie, plusieurs ouvrages de vulgarisation sur lesquels nous appelons l'attention de ceux de nos lecteurs qui s'occupent de la diffusion des bons livres. Nous citerons : *Les païens et les chrétiens*, par le marquis de Ségur (gr. in-8° illustré de 300 pages) ; *Rome, ses monuments, ses souvenirs*, par M. l'abbé A. Boulfroy (gr. in-8° illustré de 304 p.) ; *Théodore Vibaux, zouave pontifical et jésuite*, par le R. P. C. du Coetlosquet (gr. in-8° de 296 p., illustré de 36 grav.) ; *Les quatres Évangiles*, traduits sur la vulgate avec introductions, notes et sommaires, par M. l'abbé A. Crampon (gr. in-8° de 309 p., illustré de 44 grav.) ; *Vie de la sainte Vierge*, par le P. Ch. Mola, de l'oratoire de Naples, traduite par M. l'abbé Le Monnier (gr. in-8° de 319 p., illustré de 39 gr.; autre édition, in-8° de 200 p.) ; *Vie de la Bienheureuse Mère Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal*, d'après les mémoires de la Mère Françoise-Madeleine de Chaugy (in-8° de 206 p. av. portrait) ; *Le cardinal Frédéric Borromée*, par Charles Quesnel (in-8° de 192 p.).

Nous avons reçu les publications nouvelles suivantes, sur lequelles nous reviendrons en temps et lieu : *De la propriété et de ses formes primitives*, par E. de Laveleye, 4me éd. (Alcan, in-8°) ; *La Famille primitive, ses origines et son développement*, par C. N. Starcke, (Alcan, in-8°) ; *Les Institutions juridiques des Romains*, par E. Cuq (Plon et Chevalier Marescq, in-8°) ; *La fin du paganisme. Étude sur les dernières luttes religieuses en Occident au quatrième siècle*, par Gaston Boissier (Hachette, 2 vol. in-8°); *Mélanges Carolingiens*, par Bardot, Pouzet et Breton, agrégés d'histoire; préface par Ch. Bayet (Ern. Leroux, gr. in-8°) ; *Le Saint-Siège et les Juifs. Le Ghetto à Rome*, par E. Rodocanachi (Firmin-Didot, gr. in-8°) ; *Il viaggo in Italia di Enrico III, re di Francia et le Feste a Venezia, Ferrara, Mantova e Torino*, per P. de Nolhac et A. Solerti (Torino, Le Roux); *Les Mémoires de Saint-Simon et le Père Le Tellier, confesseur de Louis XIV*, par le P. P. Bliard (Plon et Nourrit, in-8°) ; *Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française. Russie*, avec une introd. et des notes, par A. Rambaud. T. II *1749-1789* (Alcan, gr. in-8°) ; *Les Derniers Jansénistes, depuis la ruine de Port-Royal jusqu'à nos jours (1710-1870)*, par L. Séché (Perrin, 2 vol. in-8°) ; *Lettres du chevalier de Boufflers à la comtesse de Sabran*, publiées par P. Prat (Plon et Nourrit, in-8°) ; *La France pendant la Révolution*, par le vicomte de Broc (Plon, 2 vol. gr. in-8°); *Tonnerre pendant la Révolution (1789-1799)*, par G. Moreau (Le-

chevalier, in-8°) ; *Campagnes dans les Alpes pendant la Révolution, (1792-93)*, par Léonce Krebs et Henri Moris (Plon, gr. in-8°) ; *Le général Michel Beaupuy (1755-1796)*, par Georges Bussière et Emile Legouis (F. Alcan, in-8°) ; *Mémoires politiques et militaires du général Tercier*, publiés par C. de la Chanonie (Plon, in-8°) ; *Napoléon et Alexandre Ier. L'Alliance russe sous le premier Empire. I. De Tilsitt à Erfurth*, par A. Vandal (Plon et Nourrit, in-8°) ; *Alexandre Ier et Napoléon, d'après une correspondance inédite (1801-1812)*, par S. Tatistcheff (Perrin, in-8°) ; *Correspondance diplomatique de Talleyrand. Ambassade de Talleyrand à Londres (1830-1834)*. Ire partie, avec introd. et notes par G. Pallain (Plon et Nourrit, gr. in-8°) ; *Mémoires du vicomte Armand de Melun*, revus et mis en ordre par le comte Le Camus. Première partie (1807-1840), (Leroux, in-8° écu) ; *Une année de ma vie. 1848-1849*, par le comte de Hübner (Hachette, in-8°) ; *Histoire parlementaire de la seconde République, suivie d'une petite histoire du second Empire*, par E. Spuller (Alcan, in-18°) ; *La politique française en Tunisie. Le Protectorat et ses origines (1854-1891)*, par P. H. X. (Plon et Nourrit, in-8°) ; *Les Finances de la France de 1870 à 1891*, par Cucheval-Clarigny (Perrin, in-8°) ; *Spectacles contemporains*, par le vicomte E. Melchior de Vogüé (Armand Colin, gr. in-18) ; *La Vie privée d'autrefois ; les Médicaments ; Variétés gastronomiques*, par Alfred Franklin (Plon, 2 vol. gr. in-18) ; *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, par le comte de Charencey (Renaut de Broise à Alençon, gr. in-8°) ; *Une commune rurale. Histoire de la baronnie de Merville*, par l'abbé Larrondo (Privat et Picard, in-8°) ; *Georges de Podiebrad. Les Jagellons*, par Ernest Denis (Armand Colin, 2 vol. gr. in-8°) ; *La Jeunesse du grand Frédéric*, par E. Lavisse (Hachette, in-8°) ; *Les Prêcheurs burlesques en Espagne au XVIIIe siècle, étude sur le P. Isla*, par le P. B. Gaudeau, S. J. (Retaux-Bray, in-8°) ; *Introduction to the study of federal Government*, by A. Bushnell Hart (Boston, Ginn, in-8°) ; *La lutte de l'Irlande*, par le baron K. de Volkaersbeke (Desclée, de Brouwer à Lille, in-8° 279 p.) ; *Geschichte des Verkerswesens am Mittelrhein*, von F.-H. Quetsch (Fribourg en Brisgau, Herder, in-8°) ; *Abaelards 1121 zu Soissons Verurtheilter. Tractatus de unitate et trinitate divina*. Aufgefunden und erstmals herausgegeben von Dr. Remigius Stölzle (Herder, in-8°) ; *Catalogue raisonné de la collection de Deniers mérovingiens des* VIIe *et* VIIIe *siècles de la trouvaille de Cimiez, donnée au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale*, par A. Morel-Fatio (Paris, Rollin et Feuardent, gr. in-8°) ; *Les Amitiés et les épreuves de Dom Fonteneau*, par de La Marsonnière (Poitiers, Blais et Roy, in-8°) ; *Nouvel armorial du bibliophile*, guide de l'amateur des livres anciens, par Joannis Guigard (Émile Rondeau, 2 vol. gr. in-8°).

Mentionnons enfin les brochures suivantes, qui nous ont été adressées : *Billets languedociens inédits,* extraits de *la Méjanes (Cujus, Du Faur de Saint-Jory, Desclan, Garrigues),* par Ph. Tamizey de Larroque (Toulouse, Privat, gr. in-8° de 12 p.); *Monographie et histoire de la commanderie de Saint-Jean-des-Prés à Montbrison en Forez,* par le lieutenant Victor Jannesson (Saint-Etienne, imp. Pinsard-Navoiseau, gr. in-8° de 39 p., avec 2 planches en couleurs, 5 gravures sur bois et plusieurs plans et dessins); *Documents relatifs à la prise de Noirmoutier par les Hollandais et à la mise en liberté des otages détenus dans les prisons de l'amirauté de Rotterdam* (1674-1675), par André Joubert (Vannes, impr. Lafolye, gr. in-8° de 16 p.) ; *Histoire du Jardin Massey à Tarbes,* par l'abbé Cazauran (Tarbes, impr. Croharé, in-12 de 60 p.) ; *La saisie des papiers du conventionnel Courtois* (1816) ; *Testament de Marie-Antoinette ; Papiers de Robespierre ; Lettres du comte de Provence,* par Eugène Welvert (Paris, Bourlotin, in-8° de 50 p.)

MARIUS SEPET.- EUGÈNE LEDOS.

# BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

**Tableau des origines et de l'évolution de la famille et de la propriété**, par Maxime Kovalevski. Paris, Alcan, 1890, in-8° de 202 p.

M. Maxime Kovalevski est un enant de l'école évolutionniste, mais sous ce mot ambitieux et nouveau, il cache une méthode ancienne : la méthode historique comparative. Il est vrai qu'à la suite de Bachofen et de Mac Lennan il cherche à en tirer des conclusions contraires à celle de la science allemande d'il y a cinquante ans. Soyons en garde : que notre peu de sympathie pour l'Allemagne ne nous fasse pas admettre d'indémontrables hypohèse, parce qu'un Russe s'est donné le plaisir de les exposer avec la verve spirituelle et séduisante propre à sa race.

Quelles sont ces conclusions ? A l'origine, à la place de la famille individuelle, la famille matriarcale, « ne reconnaissant d'autres liens que ceux qui unissent l'enfant à la mère et à ses parents utérins » (p. 10) ; l'*exogamie*, « terme qui exprime l'interdiction des rapports sexuels entre personnes appartenant au même groupe social et portant le même nom, signe de leur parenté naturelle ou supposée (p. 11). » — De ces deux faits le second tend à combattre la théorie de la promiscuité primitive : adoptant l'idée d'un évolutionniste français, M. K. va même jusqu'à dire que « les sociologistes qui admettent la communauté des femmes comme un stade primitif et nécessaire des associations sexuelles dans l'humanité, auraient pris garde à leur affirmation s'ils avaient approfondi la sociabilité animale avant que d'aborder la sociologie humaine (p. 12). » Ne retrouvons-nous pas la même idée sous une autre forme dans les passages de la Bible qui reprochent aux hommes de descendre au-dessous de la brute ? La coïncidence assurément est involontaire. — Quant à l'universalité originelle du matriarcat, la démonstration n'en est pas encore faite : tous les exemples cités tendent sans doute à montrer que le matriarcat existe dès la plus haute antiquité. Mais où est la preuve qu'il soit antérieur au partriarcat, là où celui-ci se rencontre ?

Sans admettre la promiscuité primitive absolue, il faut reconnaître que « le matriarcat dépend d'une grande facilité de mœurs qui rendait impossible la connaissance du véritable père (p. 29). » En conséquence, là où il prévaut, il est accompagné d'une sorte de communisme : partant de là, M. K. relève tous les faits de communauté des femmes qu'il peut trouver chez les sémites et les aryas. Mais, qu'il y prenne garde : la question reste entière,

car il s'agit précisément de savoir si ces faits sont les restes de l'état primitif, ou s'il n'en sont pas au contraire la dégradation. Aussi ne puis-je voir sur quoi M. K. se fonde pour dire, au début de sa troisème leçon, que le mouvement évolutif de la famille matriarcale vers la famille patriarcale « s'est accompli sous trois directions différentes : » resserrement des liens entre les conjoints, création de l'autorité maritale et de l'autorité paternelle (p. 39). Suivent d'intéressants développements sur les divers éléments de la famille patriarcale : on y voit la preuve de l'érudition de l'auteur, mais non la démonstration de sa thèse.

Il est plus facile de montrer comment de la famille patiarcale est sortie la famille individuelle : ici M. K. se rencontre avec les théories reçues.

A côté de la famille, la propriété : pour M. K. la forme première est la communauté. A part d'intéressants détails sur le mir russe, il ne fait guère que reprendre des arguments connus. Il faut du reste s'entendre : la communauté, dans le sens où il la prend, est restreinte à chaque groupe, et il faut reconnaître que, de groupe à groupe, déjà elle possède tous les attributs de la propriété individuelle.

En somme, grande facilité d'exposition, mais faiblesse dans la démonstration : tel me paraît être le double caractère du livre de M. K. On le lit du moins sans peine, et même avec plaisir. On pardonne l'erreur à sa sincérité.

BERNON.

—

**L'évolution du système représentatif**, par Constancio ROQUE DA COSTA, diplômé de la faculté de philosophie et lettres de Lisbonne. Paris, C. Bayle, 1889, in-12 de 348 p.

« Le présent travail, dit l'auteur, n'est qu'un timide essai tenté dans le but de vérifier si le développement social d'une institution aussi importante que celle du système représentatif, a subi l'influence des mêmes lois qui président à l'évolution de la civilisation générale » (p. 6). Après une introduction sur la théorie de l'Évolution, M. Roque da Costa expose successivement : les origines du système représentatif (les communautés de villages) — le système représentatif dans le monde gréco-romain — le système représentatif en Angleterre — le système représentatif en France. Il résume d'une façon suffisamment claire des lectures nombreuses et très variées.

Sur cette partie historique, je me bornerai à présenter deux observations. M. Roque da Costa préconise la dernière constitution athénienne comme le type de la représentation *démocratique* (p. 167). S'il veut parler de ce que les Grecs appelaient le *demos*, la qualification est juste : elle ne l'est pas du tout dans le sens moderne du mot *démocratie*. Contre un homme libre, il y avait, dans l'Attique, quatre esclaves. En réalité, la république de Périclès était régie par une classe de privilégiés, qui comprenait seulement un cinquième du *populaire*. — En second lieu, pour ce qui concerne la propriété communale des terres chez les Slaves, il faudrait établir une distinction : la propriété individuelle a toujours existé et a persisté chez les habitants

de la vallée du Dniéper et à l'ouest de cette vallée.

Le passage suivant montre que M. R. da Costa a le sens historique: « La Renaissance donna un nouvel essor aux entreprises des légistes qui, depuis des siècles, travaillaient dans l'ombre à détruire au profit de la royauté les règles de la féodalité et de l'Eglise passées en *coutume*. Or, ces règles n'étaient pas déjà si arbitraires ; elles reposaient en partie sur une sage observation des hommes, des faits et des mœurs. Légistes et philosophes démolirent tout cela.... Ils coupèrent hardiment et imprudemment le câble qui unissait la vieille France à la nouvelle » (p. 321).

Par une étrange anomalie, comme théoricien, M. R. da Costa est absolument *quatre-vingt-neuviste*. Pour lui, le suffrage universel, tel que nous l'avons, et le parlementarisme sont le dernier mot du progrès révolutionniste. Il exalte la Révolution. En présence d'un tel égarement, nous ne pouvons que lui conseiller de méditer les doléances et les vœux de nos *cahiers* de 1889. Il y verra traitée de la bonne façon sa malencontreuse idole.

A. D'AVRIL.

—

**Sacrorum bibliorum fragmenta Copto-Sahidica musæi Borgiani,** jussu et sumptibus s. Congreg. de propaganda fide, studio P. Augustini Ciasca ordinis eremitarum S. Augustini edita. Romæ, typis ejusdem S. Congregationis, 1885 et 1890, in-8° de XXXI-226, et LXXVII-362 p. avec 26 fac-simile photogravés.

Le Musée de Borgia que possède aujourd'hui la Propagande, est assez connu du monde savant pour qu'il soit nécessaire d'insister sur les richesses littéraires qu'il renferme. Parmi ces trésors se trouvent des manuscrits coptes acquis par des missionnaires dans la haute Égypte et transmis au cardinal Borgia, jadis préfet de la Propagande qui en fit dresser le catalogue par Zoëga, son bibliothécaire. Ces manuscrits contiennent la version des livres sacrés, destinée à l'usage des fidèles qui ne comprenaient pas la traduction grecque employée dans l'église d'Alexandrie. De trois dialectes coptes, Sahidien ou Thebhain, memphysien et baschmourien, le premier étant le plus ancien et le plus riche, les textes bibliques où il est employé ont la préférence, tant au point de vue de la langue que de la critique du texte sacré, notamment de celui des septante. Aussi, dès le commencement du siècle dernier, les savants se mirent à rechercher et à publier les fragments coptes de la Bible, sans distinction des dialectes. Le R. P. Ciasca en donne la liste, qui laissait beaucoup à désirer, et qu'il vient d'augmenter d'une façon très considérable, en publiant, sous les auspices de la Propagande et par ordre de Léon XIII, tous les textes copto-sahidiens appartenant au musée de Borgia. Le présent ouvrage est le fruit de ses travaux, qui lui auront demandé beaucoup de temps et de labeurs.

Dans le premier volume, il donne des fragments de l'Ancien testament, depuis le Pentateuque jusqu'au livre de Tobie, en accompagnant le texte de nombreuses leçons variantes. Il le fait précéder d'une introduction où sont décrits les parchemins coptes du musée, au nombre de 20, qui se composent de 783 feuillets, sans compter les fragments conservés à la bibl. Bourbonienne de Naples; ceux-

ci occupent en tout 62 feuillets, et faisaient autrefois partie du musée de Borgia. Un de ces derniers fragments, comprenant quelques chapitres de Josué et de Tobie, porte la date de 802. C'est le seul qui soit daté. La bibliothèque publique de Pétersbourg possède un fragment tout pareil et à peu près de la même époque.

Le second volume contient les livres de Job, les Psaumes, les livres sapientiaux, et les prophètes. Tous ces textes sont à l'état fragmentaire et plus ou moins incomplets, sauf le livre de Job auquel il ne manque que 33 versets, et l'Ecclésiaste, qui est presque entier. Les leçons variantes abondent ici, comme dans le volume précédent, et de beaux fac-simile n'y manquent pas non plus.

Dès les premières lignes, le savant auteur explique la raison pour laquelle il n'a pas publié son second volume aussitôt après le premier, imprimé en 1885. C'est que, en sa qualité d'*écrivain* du Vatican, il fut obligé de contribuer pour sa part à une publication collective que ses collègues allaient offrir en hommage au Saint-Père, à l'occasion de son jubilé sacerdotal. Ce retard involontaire n'est point à regretter ; car non seulement il nous a valu une belle édition des *Harmonies évangéliques*, de Tatien (Tatiani Evangeliorum harmoniæ arabice, avec traduction latine) ; mais encore il a donné au R. P. Ciasca le temps d'approfondir davantage certaines questions relatives au texte biblique, notamment à la version des septante, aux travaux d'Origène et à la place qu'on doit assigner à la traduction sahidienne par rapport au texte grec et aux hexaples. Les résultats de ses études sont longuement exposés dans l'introduction du nouveau volume. Le docte religieux croit pouvoir affirmer que la version copto-sahidienne remonte à l'époque antérieure à Origène, voire même au IIe siècle, ou au moins qu'elle précède la diffusion de la récension grecque des hexaples dans la haute Égypte. Toutefois le P. Ciasca n'accorde pas la même ancienneté à tous les textes sahidiens au même degré. Ainsi, il met au premier rang le livre de Job, qui dans certains manuscrits n'offre aucune trace de l'influence des hexaples et rend fidèlement le texte primitif des septante. De même, il place à l'époque antérieure à Origène la version des proverbes et l'Ecclésiaste, quoiqu'elle soit déjà tant soit peu altérée. Quant aux autres livres contenus dans le second volume, ils se sont conservés dans de trop petits fragments pour qu'on puisse dire quelque chose de certain sur leur version. Ce qui n'est point douteux, c'est le plaisir que goûteront tous les égyptologues en prenant en main ce précieux recueil des textes copto-sahidiens.

J. MARTINOV.

—

**Précis d'histoire Juive**, *depuis les origines jusqu'à l'époque persane*, par Maurice VERNES, directeur-adjoint à l'École pratique des hautes études. Paris, Hachette, 1889, in-8° de 828 p., avec 2 cartes.

C'est bien tard parler d'un ouvrage qui a soulevé, lors de son apparition, de justes et unanimes critiques. L'école rationaliste a été la première à blâmer l'audace de cet enfant perdu, sorti de ses rangs, qui se pose en réformateur des études bibliques; les catholiques, eux, n'ont vu dans son livre qu'une nouvelle

tentative aussi impuissante que tant d'autres et très peu digne de solliciter leur attention. M. Vernes poursuit toujours la démonstration de sa thèse bien connue : négation de toute valeur historique aux différentes parties de l'*Hexateuque* et trituration arbitraire des autres livres de la Bible. Pour lui, nos livres saints n'ont guère été composé qu'au IIIe siècle avant notre ère ; tous les personnages anciens sont des mythes ; les récits ne sont que mensonges, rêveries, fables maladroites dictées par une ambition politique. Ce qui étonne le plus dans les divers ouvrages de M. Vernes, et dans celui-ci en particulier, c'est la désinvolture avec laquelle un auteur prétendu si jaloux d'obéir aux exigences de la critique, ferme volontairement les yeux sur les textes les plus nets et méconnaît les documents les plus affirmatifs. La raison de cette manière d'agir est cependant bien simple : c'est que M. Vernes, à priori, s'est bâti un système (p. 2): tout doit, bon gré mal gré, s'y ramener. On conçoit les résultats d'une semblable méthode : des importantes découvertes de l'assyriologie et de l'égyptologie, pas le moindre usage sérieux et impartial, mais, par contre, certains arguments négatifs bravement jetés à la face du traditionalisme chrétien et prouvant justement le contraire de ce que l'auteur entend leur faire démontrer. Nous n'en citerons que quelques exemples, car si nous les relèvions tous, nous aurions à prendre le contre-pied de toutes les affirmations du volume. L'attribution de noms de villes à des personnages ne prouve nullement l'ignorance de l'écrivain sacré, puisque dans tous les temps des hommes célèbres ont donné leur nom à des cités (p. 72). La facilité qu'a Moïse d'approcher le Pharaon, loin d'indiquer une conception imparfaite de l'étiquette des cours, confirme au contraire la vérité de ce que la Bible nous apprend de son éducation princière. Les craintes de l'Égypte relatives à la redoutable multiplication des Hébreux et la faiblesse impuissante de ces derniers, réduits à l'esclavage, ne s'excluent pas si l'on songe à la rigoureuse administration égyptienne et à la désorganisation des descendants de Jacob (p. 79). Les Madianites, dépeints tantôt comme alliés, tantôt comme adversaires d'Israël (p. 109), n'ont rien qui nous embarrasse : la France et l'Italie n'ont-elles pas passé en peu de temps par ces alternatives ?... L'ouvrage entier fourmille d'objections aussi concluantes. On peut choisir les yeux fermés entre ses quatre parties : 1° Légende des origines ; 2° Ancien royaume israélite ; 3° Histoire des royaumes de Juda et d'Israël; 4° Temps de la Restauration, tout a la même valeur et confirme le lecteur stupéfié dans l'idée que l'auteur a fait une audacieuse gageure contre l'histoire, la tradition et la critique. Qu'il vienne après cela nous parler de son désir de voir s'évanouir, grâce à son livre, les dissidences « qui *pourraient* encore subsister entre l'Église » et sa conception personnelle de l'histoire (p. 12), et nous lui répondrons que devant une aussi malheureuse réussite, pour ne pas l'offenser en doutant de sa bonne foi, nous préférons lui faire l'honneur de ne pas le prendre au sérieux.

G. Péries.

—

**L'Égypte**, *souvenirs bibliques et chrétiens*, par le R. P. M. JULLIEN, de la Compagnie de Jésus, missionnaire au Caire. Ouvrage illustré de 25 gravures. Lille, Desclée et de Brouwer, 1889, gr. in-8° de 294 p.

Le passage des Hébreux, le séjour de la Sainte Famille, la naissance de la vie monastique, les croisades, tels sont les souvenirs auxquels le R. P. Jullien s'est attaché durant ses courses à travers l'Égypte, souvenirs bien aussi beaux que ceux de l'empire des Pharaons. Dans la ville sainte d'Héliopolis, il considère surtout Mataryeh, demeure du Fils de Dieu dérobé à la fureur d'Hérode. De Péluse à Bubaste, et d'Héliopolis à Moharag, il reconnaît les lieux traversés par la Sainte Famille, les traditions et les légendes indigènes qui se rattachent à ce voyage ; les antiques monuments qui le rappellent, au Vieux-Caire surtout ; il se répète les relations des pèlerins d'autrefois. L'aspect désolé de Tanis, avec son temple bouleversé, fait penser à la malédiction des prophètes ; Damiette et Mansourah racontent les vertus de saint François d'Assise et de saint Louis. Dans la terre de Gessen et sur la route de l'Exode se mêlent et se pressent les souvenirs de tous les âges, depuis les constructions des Hébreux à Pitoum, jusqu'au camp retranché d'Arabi-Pacha. Mais pour notre auteur, c'est avant tout au désert que sont les merveilles de l'Egypte. Au désert de Nitrie et de Scété, près des restes de ces monastères fameux visités par saint Jérôme, il va chercher une branche du bois miraculeux de l'arbre d'obéissance. Missionnaire en Thébaïde, pour tirer du schisme les pauvres moines coptes, il pénètre, hissé au bout d'une corde, dans les couvents murés et sans entrée de saint Antoine et de saint Paul. Il visite les grottes de ces saints patrons ; il évoque leur mémoire ; il ressent comme eux le charme du désert, et même un instant pense y voir comme eux une apparition fantastique.

Ce livre se termine par un exposé des usages bibliques conservés en Orient. C'est l'idée religieuse qui maintient l'unité parmi cette diversité de questions, diversité que l'auteur enrichit encore d'observations sur la géologie, la faune et la flore du désert, la fertilité des campagnes et l'avenir des cultures, l'invasion du sel dans quelques districts, les progrès de l'industrie, et l'œuvre moderne du canal de Suez.

VIREY.

—

**Jésus-Christ**, par le R. P. DIDON. Paris, Plon et Nourrit, 1891, 2 vol. in-8° de LXXXVIII-483 et 469 p.

Quand le monde savant apprit la prochaine publication de l'œuvre du R. P. Didon, il se demanda aussitôt si l'éloquence incontestée du célèbre dominicain ne préjudicierait pas à l'érudition sévère et impassible qu'on exige à bon droit de la critique historique. Catholiques et rationalistes attendaient avec une égale impatience l'apparition d'un livre destiné à faire époque. De part et d'autre, on a eu lieu d'être rassuré. La forme et le fond sont dignes de la renommée de l'écrivain. L'auteur a brossé avec la vigueur qui lui est propre l'admirable décor du drame chrétien : descriptions poétiques, coloris éclatant (parfois trop éclatant), habile groupement de faits et d'événements, voilà pour le côté pittoresque. Adaptation puissante de la doctrine

théologique la plus pure, mise en œuvre des trésors du traité de l'incarnation de saint Thomas, voilà pour la partie dogmatique. L'orthodoxie est parfaite, l'intérêt est soutenu ; la science, elle, se déclarera-t-elle satisfaite ?... Disons-le tout d'abord, il était impossible de contenter tous ceux qui se réclament d'elle. Les camps de l'école critique sont assez tranchés pour que, même dans l'hypothèse où l'on plairait aux uns, il faille se résoudre à offusquer les autres. Le P. Didon élimine donc volontairement certains systèmes ; il répond à d'autres avec une logique dédaigneuse des minuties, dans une magistrale introduction aussi pleine de bonne foi que de bon sens ; enfin, il discute les erreurs particulières dans le courant de son récit ou dans ses vingt-deux appendices. Le rationalisme trouvera certainement à reprendre : il blâmera une forme trop oratoire, il ne craindra pas d'affirmer que la valeur scientifique de ce livre « est nulle, absolument nulle ; » cela n'est pas fait pour nous étonner. Ne pouvant envisager les saints évangiles comme ceux qui n'admettent pas le miracle, le R. P. devait infailliblement se heurter à cette critique qui prétend monopoliser à son profit la science universelle et l'interprétation même de nos livres sacrés, mais il a répondu par avance à ses objections en rappelant le rôle de la tradition et la vitalité permanente des documents évangéliques. Qu'on attaque maintenant certaines solutions particulières, qu'on blâme des concordances pénibles, qu'on relève encore quelques citations erronées ou des attributions hasardées, ce sont là des ombres bien légères dans un ouvrage de cette importance et qui ne sont pas faites pour en altérer la valeur. Ce qu'on ne peut nier, c'est une érudition de bon aloi, et la compétence avérée d'un prêtre savant et convaincu. Les exégètes qui fondent une école peuvent avoir poursuivi pendant de longues années leurs études de critique et de linguistique et ensuite avoir laborieusement échafaudé un système d'apparence plausible ; le savant catholique aura toujours sur eux l'incomparable avantage de savoir d'où il part et où il va : ses recherches, par conséquent, se trouveront exemptes des tâtonnements et des retours en arrière auxquels sont condamnés ses adversaires. Qu'on se le persuade bien, ce n'est pas tant au nom de la science qu'au nom de l'athéisme que se livrent les ardents combats de la critique contemporaine : « Le Christ, dit l'auteur, est aujourd'hui comme il était hier, comme il sera demain, le prodige de la contradiction ; il faut être pour lui ou contre lui... » Le P. Didon est toujours resté du bon côté, on s'en convaincra en lisant ses cinq livres intitulés : « Les origines de Jésus ; Jean le Précurseur et l'avènement de Jésus ; l'apostolat galiléen ; le royaume de Dieu, les grandes luttes à Jérusalem, et enfin, mort de Jésus et au delà. » Cette vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ répond aux justes exigences d'une saine critique ; elle servira grandement à l'édification des chrétiens intelligents qui cherchent dans un tel ouvrage, non de sceptiques rêveries, mais la satisfaction d'une pieuse et légitime curiosité.

G. Péries.

—

**Étude sur le Sacré-Cœur.** I. *Le Sacré-Cœur et la Visitation Sainte-Marie*, par le P. E. Letierce, S. J., Paris, Vic et Amat, 1890, in-8° de 634 p.

On s'étonnera peut-être de voir annoncé ici un ouvrage qui paraît se rattacher à la théologie plutôt qu'à l'histoire. A coup sûr nous avons dans l'œuvre du P. Letierce ce qu'on peut appeler un *livre édifiant ;* mais, s'il peut servir d'aliment à la piété du chrétien, il mérite aussi d'attirer l'attention de l'historien. Nous allons dire pourquoi en quelques mots.

Et d'abord, la question des origines du culte du Sacré-Cœur est une question d'histoire : c'est une de celles qui sont le mieux élucidées dans cet ouvrage. Toute l'introduction, qui ne forme pas moins de 150 pages, est consacrée à montrer comment et par qui s'établit, à partir du XVII^e siècle, cette dévotion. Ensuite, quels sont les ordres religieux qui ont reçu la mission spéciale de propager le culte du Sacré-Cœur ? Ici, le P. Letierce revendique, pour la Compagnie de Jésus, la place qui lui est légitimement due. Après avoir tracé ainsi les grandes lignes du sujet, l'auteur le reprend en détail. Dans son premier livre, il raconte la vie de la bienheureuse Marguerite-Marie et montre comment, sous son impulsion, s'établit la dévotion nouvelle. Dans un second livre, il montre comment la Visitation propagea le culte du Sacré-Cœur. A côté d'un peu de monotonie dans la longue énumération des Visitations de provinces diverses, il y a aussi de forts intéressants détails : nous citerons en particulier ceux sur le développement que prit la dévotion au Sacré-Cœur au début de la Révolution, en 1791 et 1792.

Il y a beaucoup de recherches dans le travail du P. Letierce, qui nous promet un second volume dont le sujet paraît devoir être : « le Sacré-Cœur et la Compagnie de Jésus. » On y voudrait seulement un plan plus méthodique et un style plus sobre. Il est aussi regrettable que d'assez nombreuses incorrections se remarquent dans ce livre, sorti de l'imprimerie de Notre-Dame-des-Prés, près de Montreuil : les imprimeries catholiques doivent être de tout point des imprimeries modèles.

G. de B.

—

**Conciliengeschichte,** nach den quellen bearbeitet von Carl-Joseph von Hefèlé, fortgesetzt von J. Cardinal Hergenrœther. Tomes VIII et IX. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1887-1890, 2 vol. in-8° de IV-896 et VIII-972 p.

Lors de la publication en 1874 du 7^me volume de son *histoire des Conciles*, Mgr Hefelé, affaibli par l'âge et le travail, prévint qu'il ne pouvait terminer l'œuvre qui avait occupé sa vie, que ses forces défaillantes l'obligeaient à abandonner son ouvrage, et qu'il laissait à de plus jeunes le soin de le continuer. Alors professeur à l'université de Wurzbourg, le futur cardinal Hergenröther promit de donner à l'étude du savant évêque la continuation qu'elle attendait, et, dans l'espoir de pouvoir réaliser le prompt achèvement de l'œuvre interrompue, il se mit sans tarder à réunir ses matériaux de travail. Les circonstances devaient le tenir longtemps éloigné de l'exécution de son dessein. La publication de son *Histoire de l'Église* l'absorba jusqu'en 1880. Nommé à cette date préfet des archives du Vatican, il vit se multiplier tellement ses occupations journalières et ses travaux, dans cette

charge nouvelle, que, pendant des années il fut encore détourné de la continuation de l'œuvre d'Hefelé. Pourtant, il ne la perdit pas de vue. Il revint à l'histoire des conciles chaque fois qu'il le put, si bien qu'après une longue attente il parvint à terminer en 1887 le tome VIII, auquel s'est ajouté le tome IX en 1890. Il était jeune quand il prit sur lui de continuer l'œuvre d'un vieillard; il avait blanchi lui-même lorsqu'il lui fut donné d'en faire paraître une partie, et il vient de descendre au tombeau avant de l'avoir achevée, laissant le vieil évêque de Rottenbourg dans l'obligation de faire appel aux ressources d'une génération nouvelle pour mener à bonne fin l'œuvre qui restera un des titres de gloire de la science catholique allemande en ce siècle.

Le tome VIII, qui conduit l'histoire des conciles jusqu'au cinquième concile de Latran, tenu sous le pontificat de Léon X, embrasse deux périodes. La première, qui s'étend du concile de Bâle au pontificat de Jules II, voit se multiplier les conciles provinciaux. La seconde embrasse la suite des événements qui préparèrent la convocation du huitième concile général et se termine aux travaux de ses dernières séances.

Quand au tome IX, il ne contient que les préléminaires de l'histoire du concile de Trente et ses progrès jusqu'au règne de Paul III: l'histoire du concile lui-même est réservée pour le tome X. *Tantæ molis erat!*

Les lecteurs au courant de l'histoire ecclésiastique connaissent depuis longtemps le caractère de ce livre, qui se maintient dans les deux volumes aujourd'hui sous nos yeux. Nous avons ici un relevé, aussi exact et complet que possible, des informations fournies par les sources sur les assemblées synodales du xv^e siècle, les séances multiples du concile de Latran, et les travaux préparatoires du concile de Trente. Dénombrement précis de ces assemblées, exposé des faits politiques et religieux qui les encadrent et les expliquent, compte rendu analytique des décrets formulés dans chacune de ces réunions ecclésiastiques, tout ce que la critique peut fournir d'informations et de renseignements définitifs sur l'histoire externe de celle-ci a été relevé.

Les collections de Mansi, Labbe, Roscoë, Hardouin, complétées par les monographies modernes les plus érudites, ont été dépouillées dans le but exclusif d'en dégager un exposé chronologique des certitudes acquises aujourd'hui à l'histoire sur les assemblées ecclésiastiques de cette période. Le travail de réflexion philosophique qui rapproche, commente et interprète les faits, en saisit la logique, en montre la portée, a été systématiquement évité au cours de ces recherches. C'est un livre de science positive, qui se tient beaucoup plus près des sources de l'histoire que de l'histoire elle-même. S'il est difficile de détailler pareil ouvrage, il l'est plus encore de le faire apprécier. Seules les recherches spéciales qui exigent la lecture des documents et une vérification critique des faits pour une période déterminée pourront en faire saisir le mérite.

EUGÈNE BACHA.

—

**Acta et decreta sacrorum conciliorun recentiorum collectio Lacensis, auctoribus presbyteris S. J. e domo B. V. Mariæ ad Lacum.** Tomus septimus, Acta et decreta Conc. Vaticani. Accedunt permulta

alia documenta ad Concilium ejusque historiam spectantia. Cum indicibus generalibus septem voluminum totius collectionis. Friburgi Brisgaviæ, sumptibus Herder, 1890, in-4° de xx et 1942 p. à deux colonnes.

Le présent volume couronne dignement la grande et belle collection des conciles plus récents, devant servir de complément à celles de Labbe et de Hardouin. Il accomplit en même temps les vœux de l'initiateur de cette grandiose entreprise, le très regretté P. Schneemann, de la Compagnie de Jésus, qui désirait tant pouvoir publier lui-même les actes du concile du Vatican, qui prépara la plupart des matériaux, mais que la mort empêcha de parachever cette noble et lourde tâche. Elle fut continuée et terminée par le P. Granderath, qui s'en acquitta d'une manière digne des meilleures louanges, comme chacun peut s'en convaincre rien qu'en parcourant l'énorme volume qu'il vient de faire paraître. Sans contredit, c'est le plus intéressant de la collection, et il est rédigé avec autant de méthode que de discernement.

Un index placé au commencement permet d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble des documents réunis dans le volume. Ils sont partagés en deux parties, dont la première et la principale, contient d'abord les lettres apostoliques indiquant le Concile et y invitant les Orientaux catholiques ou non, ainsi que les protestants ; puis les actes des réunions préliminaires et ceux des quatre sessions solennelles, y compris non seulement les deux constitutions dogmatiques touchant la foi et l'Eglise, mais encore les schémata ou projets de constitutions avec les amendements, les mémoires des rapporteurs, les nouvelles observations des Pères du Concile et enfin le texte définitif. Toutes ces pièces ont été vérifiées sur leurs originaux et sont d'une parfaite authenticité.

La seconde partie du volume, servant d'appendice à la première, comprend deux grands groupes de documents subsidiaires, désignés sous le nom de synodaux et historiques. Parmi les documents synodaux figurent les schémata au nombre de huit, élaborés dans les congrégations spéciales pour être soumis au Concile qui en a sanctionné deux (touchant la foi et l'Eglise); de plus les divers postulata ou demandes au nombre de 38, sans compter les multiples pétitions relatives à la définition de l'infaillibilité pontificale. Plus de 750 colonnes sont occupées par des documents historiques classés par catégories dont les titres seuls indiquent déjà la grande variété et l'intérêt plus grand encore.

Ainsi, après les documents concernant la préparation éloignée et prochaine du concile, viennent ceux qui se rapportent au mouvement religieux et politique produit par l'annonce de ces grandes assises, soit parmi les Orientaux, les protestants, les jansénistes et la presse libérale, soit parmi les gouvernements et les libres penseurs, promoteurs d'un contre-concile. De nombreux documents traitent également des agitations qui eurent lieu après l'ouverture du Concile, tant parmi les Pères eux-mêmes que dans les divers pays de l'Europe et de l'Amérique, particulièrement en France et en Allemagne, dont les gouvernements respectifs y prenaient une part considérable. Il y a là une mine inépuisable pour le futur historien du Concile et de l'Église entière.

Afin de la rendre plus accessible, et de faciliter les recherches aux hommes d'étude, le rédacteur de ce précieux répertoire a eu soin de l'enrichir d'un index onomastique et d'une table analytique des matières très détaillée, suivie d'un triple indicateur, chronologique, alphabétique et analytique de tous les conciles contenus dans les sept volumes de la collection. Ces index occupent à eux seuls près de deux cents colonnes.

L'aperçu qu'on vient de lire est trop sommaire pour donner une juste idée de la valeur intrinsèque du présent volume, dont la publication ne peut que faire grandir l'importance incontestable de la collection entière, ainsi que la renommée si méritée de son généreux éditeur.

J. MARTINOV.

—

**Saint Germier, évêque de Toulouse au sixième siècle.** *Examen critique de sa vie*, par C. DOUAIS, professeur à l'Institut catholique de Toulouse. Paris, 1890, in-8° de 138 p. (Extr. des *Mém. de la Société des Antiquaires de France.*)

La vie de saint Germier, évêque de Toulouse pendant les premières années du VIe siècle, est pleine d'obscurités. Personne, depuis que le P. Papebrock l'a publiée dans les *Acta Sanctorum*, n'a cherché à en soulever les voiles ; il existe cependant des documents qu'on pouvait employer utilement dans l'accomplissement de cet ingrat labeur. M. l'abbé Douais a eu la patience très louable de rassembler ces textes ; il a comparé patiemment et discuté savamment l'autorité des témoins et la véracité des témoignages. De ces comparaisons est née tout naturellement, sous forme d'examen critique, un récit aussi exact qu'on le peut souhaiter de la vie du saint personnage ; nous disons aussi exact, en regrettant de ne pouvoir ajouter aussi complet. S'il y a des lacunes dans ce récit, c'est que les éléments en sont rares, on ne saurait l'oublier ; mais il n'y en a point dans la discussion, et l'on sait gré à l'auteur de ne s'être pas laissé égarer dans le labyrinthe des légendes. Avec une notion large et sûre des hommes et des choses de ces temps si peu connus, avec une pratique familière des documents qui s'y rattachent, il semble qu'il n'ait pas eu de peine à démêler la vérité d'avec les apparences ; c'était son but ; il l'a atteint : la critique historique n'affronte pas toujours avec un égal succès les inévitables écueils de ces lointaines périodes.

X.

—

**Histoire de sainte Jeanne de France,** *duchesse d'Orléans et de Berry*, par Mgr HÉBRARD, protonotaire apostolique, vicaire général d'Agen. Paris, Poussielgue, 1890, in-8°.

En 1878, Mgr Hébrard avait déjà publié un petit volume intitulé : *Sainte Jeanne de Valois et l'ordre de l'Annonciade*, qu'il avait écrit d'après un manuscrit de 1561, conservé en copie dans les couvents de l'Annonciade. Peu après, nous écrivîmes, à notre tour, un livre sur le même sujet : *Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry*, d'après un certain nombre de documents originaux, dont le principal était un texte d'un intérêt majeur pour toute l'histoire de cette époque, le Procès de divorce de Louis XII. Notre travail

n'eut pour objet, il est vrai, que de fixer ce qui nous parut avoir un caractère de certitude historique, et, même, passés à ce crible, les événements de la vie de Jeanne de France abondent encore en détails dramatiques, touchants, pittoresques, pieux, bien faits pour tenter une plume aussi diserte et aussi éloquente que celle de Mgr Hébrard. Mgr Hébrard est donc revenu à la charge, si j'ose ainsi parler, et nous donne aujourd'hui une vie plus complète de sa touchante héroïne. Il l'a écrite avec piété, avec foi, avec chaleur. Plein d'une juste admiration pour Jeanne de France, il a entendu superposer et ajouter aux données historiques, tous les détails, toutes les anecdotes fournis par le manuscrit de l'Annonciade et même par les *Vies* bien postérieures de Dony d'Attichy et du P. de Bony, détails touchants que la critique historique ne pouvait sacrifier qu'à regret. Son livre, au point de vue de la science telle qu'on la comprend depuis dom Mabillon, pourrait, dans sa partie historique, motiver plus d'une réserve, et peut-être aurait-il mieux valu sacrifier plus nettement cette partie sans la soutenir par une sorte d'appareil scientifique. Nous n'y trouvons point de faits nouveaux, ni même une interprétation toujours bien scrupuleuse des faits acquis. C'est aller un peu loin, dans les voies de l'imagination, que de décrire, par exemple, l'appartement de Jeanne de France à la cour de Charles VIII, et de renouer, une fois de plus, un soi-disant roman d'amour entre Anne de Bretagne, « une princesse accomplie, » et Louis d'Orléans, en 1483, époque où Anne se serait « montrée sensible aux attraits du prince » (p. 113 et autres). M. Dupuy, dans son *Histoire de la réunion de la Bretagne*, avait déjà fait justice de ce *racontar*, par la simple observation que la «princesse accomplie» était alors âgée de sept ans, ce qui serait un peu précoce, et depuis lors le contraire a été amplement prouvé. Anne de Bretagne fut promise, dès l'âge de six ans, à son cousin, Louis d'Orléans, qui ne l'avait jamais vue.

D'autres détails ont la même valeur. L'auteur croit que, jusqu'au jour de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, le sire d'Albret ignora les desseins du duc d'Orléans (p. 118); que Louis XI ne songea jamais à intervenir dans les affaires italiennes ; que Louis de la Trémoille fit exécuter tous les officiers bretons prisonniers le soir de Saint-Aubin-du Cormier (p. 122); qu'en 1490 Anne de France inventait chaque jour pour le duc d'Orléans quelque nouveau supplice (p. 137), etc. Cette inexactitude n'épargne pas toujours la vie même de Jeanne de France. L'auteur se demande (p. 99) si la princesse assista aux obsèques de Louis XI, lorsqu'il est prouvé que non ; il dépeint Jeanne présente à la mort de Charles VIII. Il faut regretter aussi quelques légères fautes d'impression, qui altèrent un peu les textes et surtout les noms propres : telles que Guinot de Lozières, *Boussière ;* Salomon de Bombelles, *Pombelles;* Jean de Hangest, *Haugest ;* Selommes près Blois, *Soing* (p. 71); Claude de Rabodanges paraît confondu avec son frère Jean, seigneur de Boncourt (p. 81), etc.

Enfin, et ce serait la principale critique, l'auteur aurait dû, à notre avis, sacrifier ses notes : il a fait œuvre de lettré délicat et de prêtre pieux, mais dans ses notes quelques erreurs se font jour. Ainsi, p. 101, note 4, il renvoie aux Comptes d'Amboise, en une matière où il fallait ren-

voyer aux Comptes de la Maison d'Orléans ; pour le contrat de mariage de Jeanne de France, texte bien connu, il renvoie seulement à une cote (fonds Saint-Germain, ms. in-f°, n° 638) qui a cessé depuis longtemps d'être en usage. Il a négligé certains textes imprimés, de premier ordre. Page 296, n. 1, il pose en principe qu'à Rome et dans la chancellerie romaine, l'année commençait à Pâques; Saint-Gelais est son autorité préférée ; mais il ne s'est pas aperçu que Saint-Gelais, qui écrivait pour rentrer en grâce près du roi, s'est visiblement inspiré du procès de divorce. Or, suivant qu'il a consulté Saint-Gelais dans le texte de Godefroy, dans l'*Histoire de Charles VIII*, ou dans le bibliophile Jacob, il en fait trois auteurs distincts, dont il superpose les témoignages, parfois dans la même note (p. 69, n. 1 ; p. 128, n. 1, etc.) Il cite volontiers aussi Barthélemy de Loches, mais sans le nommer exactement et sans aucune ventilation (p. 148).

Nous avons multiplié ces critiques techniques sur des points de détail, afin de pouvoir plus à notre aise rendre hommage à la valeur réelle du livre de Mgr Hébrard. Il y a deux manières d'écrire l'histoire des personnes qui ont inspiré l'amour et la vénération : tenter une étude critique sur leur vie, au risque de laisser de côté des détails curieux ou pénétrants, peut-être très vrais, mais qui ne sont pas authentiques ; ou bien se prendre soi-même d'enthousiasme et admettre tous les témoignages quelconques. En s'arrêtant à ce second parti, Mgr Hébrard a fait une œuvre utile, puisqu'il comblait une lacune ; il a écrit un livre intéressant, touchant, pieux et élevé, dont la lecture laissera un agréable souvenir. La figure de Jeanne de France est de celles dont on ne peut se détacher ; elle apparaît dans l'histoire sous un jour tout spécial. C'est le dévouement, c'est la foi, c'est le malheur ! Sans doute, il ne faut pas aller trop loin, attribuer à Jeanne la victoire de Fornoue, ou établir une corrélation mystique entre sa naissance et la restauration du roi de Castille, les quasi-pacifications d'Italie et d'Allemagne, les victoires de Corvin et de Scanderberg... Mais l'enthousiasme de Mgr Hébrard est sincère et justifié, partant communicatif. Mgr Hébrard a du talent, de l'onction, un zèle chaleureux. Il prend au sérieux, en parlant de ses prédécesseurs, le mot si humble du P. de Bony : « Plusieurs ont écrit la vie de cette princesse : nul n'a réussi ; » et, en effet, personne n'y avait encore mis un tel luxe de détails et tant de charmes. On peut, comme il le dit, « offrir ce livre aux vierges du cloître comme aux personnes du siècle, aux jeunes filles comme aux épouses et aux mères... » Il a accompli ce programme « qu'une histoire, pour être extrêmement admirable, n'en est que plus croyable aux amants de Jésus-Christ, puisque la charité croit volontiers toutes choses qui exaltent et magnifient l'amour de Dieu envers les hommes et l'amour des hommes envers Dieu. »

R. M.

—

**Étude sur l'histoire des alleux en France**, avec une carte des pays allodiaux, par Emile Chénon, professeur agrégé à la faculté de droit de Rennes. Paris, Larose et Forcel, 1888, in-8° de XI-246 p.

Dans un court avant-propos, l'auteur expose l'objet de son étude. La propriété libre et franche, telle que

la concevait le droit romain, telle que nous la concevons aujourd'hui, existait dans l'ancienne France. « Sous le nom d'alleux, clairsemés dans le Nord, mais plus fréquents dans le Midi, quelques immeubles échappaient à toute dépendance, La propriété allodiale était une propriété libre, comme la propriété moderne, plus libre même en un certain sens, car elle était plus indépendante de l'État dont la souveraineté était moins lourde et moins puissamment établie qu'aujourd'hui. On peut la considérer comme le trait d'union qui, à travers le moyen âge, unit la propriété Quiritaire des Romains à la propriété du Code civil. Raconter l'histoire des alleux, c'est donc en réalité écrire un chapitre de l'histoire de la propriété libre. »

Voici dans quel ordre M. Chénon développe cette histoire.

L'introduction est consacrée à l'étymologie et aux sens successifs du mot alleu. Le chapitre Ier a pour objet l'alleu à l'époque franque ; le chapitre II, l'alleu du IXe au XVe siècle ; le chapitre III traite de l'alleu d'après les coutumes rédigées au XVIe siècle : l'auteur y examine successivement le droit des pays « anti-allodiaux » qui admettent, d'une façon absolue, à titre de prescription *juris et de jure*, la règle Nulle terre sans seigneur ; le droit des pays « allodiaux » qui admettent la règle inverse : Nul seigneur sans titre ; le droit des pays de coutumes « censuelles » qui admettent la règle Nulle terre sans seigneur, à titre de présomption *juris tantum*, permettant la preuve certaine ; enfin le droit des coutumes muettes. Le chapitre IV est intitulé : « les alleux sous la monarchie absolue, » et le chapitre V : « les alleux sous la Révolution. »

Je signale quelques-unes des conclusions principales qui se dégagent de cet ouvrage.

1° Le mot alleu eut pour sens primitif celui de bien héréditaire ; plus tard (l'évolution est achevée au IXe siècle), il désigne toujours une terre possédée en pleine propriété.

2° Entre les anciens feudistes, d'après lesquels tout alleu était soumis à la juridiction du roi, et M. Flach, qui, dans un ouvrage récent, soutient que la juridiction propre était attachée à la possession même de l'alleu, M. Chenon prend une position intermédiaire. Sans doute il il trouve trop absolue l'opinion des feudistes, au moins pour les premiers siècles du moyen-âge, mais il ne saurait admettre le système de M. Flach, d'après lequel le principe d'allodialité emporterait le droit de juridiction. M. Chenon serait au contraire partisan de cette formule : Alleu et justice n'ont rien de commun.

3° La féodalité a exercé sur les alleux une action désastreuse. Au XIVe siècle, elle a déjà triomphé sur trois points. D'abord elle a sensiblement diminué le nombre des alleux ; en second lieu elle a dénaturé le régime allodial « au point de nécessiter l'emploi habituel de l'expression *franc alleu* pour distinguer les véritables alleux, libres de toute charge, des *faux-alleux*, soumis à certaines redevances ; » enfin elle a introduit parmi les alleux une division en alleux nobles et roturiers, analogue à celle qui s'était établie entre fiefs et censives. Là ne s'arrête pas l'action des idées féodales ; bientôt les feudistes cherchent à établir au profit des seigneurs la « directe universelle, » qui met ouvertement en question le principe même de l'allodialité. Cette

théorie fut admise complètement par quelques coutumes (coutumes anti-allodiales), absolument repoussée par d'autres coutumes (coutumes allodiales) et enfin admise à titre de présomption simple, permettant la preuve contraire, par un troisième groupe de coutumes (coutumes censuelles).

4° La royauté absolue des derniers temps de l'ancien régime se fait l'adversaire des alleux, et tend à établir dans toute la France la « directe royale universelle. » Les théories fiscales des agents du Roi menaçaient les alleux à tel point qu'un *Dictionnaire des domaines*, publié avec l'agrément de l'administration, pouvait ainsi définir le franc-alleu : « Espèce de tenure dont l'origine est inconnue, et qui vraisemblablement n'existe pas en France. » Malgré d'énergiques résistances, l'alleu aurait probablement succombé quand survint la Révolution.

5° La Révolution, par le régime de propriété foncière qu'elle organisa, assura le triomphe des alleux. L'arrêt célèbre de la Cour de cassation, du 23 juin 1857, a repoussé un retour offensif de l'administration de l'Enregistrement, qui avait, en réclamant un droit de « prélèvement » sur les biens des successions, ressuscité au profit de l'État la vieille théorie de la « directe universelle. » Toutefois, maintenant que le triomphe de la propriété individuelle et libre est acquis, on peut demander s'il sera définitif. Sur ce point le courant vers le socialisme d'État auquel se laissent entrainer certains de nos contemporains, peut bien faire concevoir quelques doutes.

Je serais heureux d'avoir gagné quelques lecteurs à ce livre, où des questions d'une haute importance sont étudiées avec une grande érudition, exposées en une langue claire et précise, et nettement résolues.

M. C.

—

**Les La Trémoille pendant cinq siècles.** — Tome premier : *Guy VI et Georges*. 1343-1446. Nantes, Emile Grimaud, 1890, in-4° de XXIII-316 p.

En publiant une série de volumes sur la maison de la Trémoille, M. le duc de la Trémoille a voulu, non refaire l'histoire de sa famille, mais « reconstituer, d'après la Chambre des comptes des La Trémoille, l'état de fortune de ses ancêtres, du XIVe au XVIIIe siècle, en donnant pour chaque siècle un budget qui doit montrer leur plus ou moins grande prospérité financière. » A ces budgets, qui sont la raison d'être de sa publication, il a ajouté, sous le titre d'*Extraits des comptes* et de *Pièces justificatives*, « des documents ou des analyses de pièces éclairant la vie, le caractère, les habitudes et l'entourage des personnages. »

Nous avons, dans ce premier volume, ce qui concerne 1° Guy VI de la Trémoille, né en 1343, qui joua un rôle important sous le règne de Charles VI et mourut en 1397, à Rhodes, des suites de ses blessures à la bataille de Nicopolis, et 2° Georges, le célèbre ministre de Charles VII. Sur Guy, le principal document est le livre de comptes de 1395, qui avait déjà fait l'objet, en 1889, d'une publication spéciale ; l'auteur y a joint un certain nombre de pièces justificatives. Sur Georges, les pièces se composent : 1° d'extraits de comptes qui attestent les prêts importants faits par le tout-puissant ministre durant qu'il exerça le pou-

voir; 2° d'une série d'actes, de lettres, de quittances éclairant la biographie de Georges. Nous citerons : lettres de Charles VII du 10 juillet 1426, abandonnant la seigneurie de Melle en Poitou en récompense de 10,000 écus d'or qui lui avaient été promis pour le tirer des mains de Perrinet Grassart et qui n'avaient pas été payés; promesse des habitants de la châtellenie de Châteauneuf-sur-Sarthe de payer à La Trémoille 1,500 écus d'or pour abstinence de guerre de la part des Français et des Anglais (6 mai 1428) ; autres promesses analogues, dont l'indication seule est donnée ; traité d'alliance entre le duc d'Alençon et La Trémoille (20 mai 1428) ; engagement par Charles VII à La Trémoille des château et châtellenie de Lusignan, en garantie de 10,000 l. t. et 11,107 écus d'or prêtés par lui pour les frais de la guerre (29 octobre 1428) ; comptes de ces deux prêts ; octroi d'une pension de 1,000 royaux d'or par mois (6 octobre 1430) ; abolition donnée par Charles VII (7 mai 1431) ; compte d'un prêt de 7,000 royaux d'or pour le secours de Lagny (12 juillet 1432) ; don de certaines impositions pour indemniser La Trémoille de ses frais pendant la guerre (26 septembre 1435) ; reconnaissance d'un emprunt de 2,000 l. t. fait par lui et promesse de lui continuer sa pension annuelle (15 février 1439); promesse de Louis dauphin de tenir la Trémoille en la bienveillance du roi et en la sienne (13 juillet 1440). Il y a là, on le voit, nombre de documents importants aussi bien pour l'histoire du temps que pour la biographie de La Trémoille, et qui permettront d'asseoir un jugement définitif sur le caractère du personnage.

Le volume se termine par une table des noms de personnes et de lieux dressée avec le soin le plus minutieux et enrichie de nombreux renseignements biographiques et géographiques.

Cette belle publication, qui s'ajoute à tant d'autres, fait grand honneur à M. le duc de la Trémoille qui, en mettant entre les mains du public les pièces tirées de ses riches archives et en les éditant de la sorte, rend un service signalé aux études historiques.

G. DE B.

—

**Histoire de Charles VII**, par G. DU FRESNE DE BEAUCOURT. Tome V. *Le roi victorieux* (1449-1453. Paris, Alphonse Picard, 1890, gr. in-8° de 476 p.

De grands et nombreux éloges ont été donnés aux quatre premiers volumes de l'*Histoire de Charles VII*, et tous ces éloges ont été justifiés et consacrés par les suffrages d'un des premiers corps savants du monde. Le tome V n'est pas moins digne que ses aînés de tant de favorables témoignages et d'une aussi glorieuse récompense. Tout y est excellent : le récit, les notes, le choix des pièces justificatives.

Le récit se divise en deux parties principales : le livre V, consacré à l'*Expulsion des Anglais* (1449-1453), et le commencement du livre VI, consacré aux *Dernières années de Charles VII* (1454-1461). Le livre V se compose de onze chapitres : *La conquête de la Normandie* (1449-1450) ; *La conquête de la Guyenne* (1450-1451) ; *La cour de 1450 à 1453* ; *Le procès de Jacques Cœur* (1451-1453) ; *Le mariage du Dauphin* (1450-1451) ; *L'expédition contre le duc de Savoie* (1452) ; *La*

*légation du cardinal d'Estouteville* (1451-1452) ; *Relations avec le duc de Bourgogne ; intervention dans l'affaire des Gantois* (1449-1453); *La seconde conquête de la Guyenne* (1452-1453) ; *La campagne de Lombardie* (1452-1453) ; *l'Administration de 1449 à 1453* (royauté, administration centrale, parlement, états généraux, clergé, noblesse, tiers-état, finances, armée, commerce, industrie). Les deux premiers chapitres du livre VI concernent la *Réhabilitation de Jeanne d'Arc* (1450-1456) ; *La prise de Constantinople et les projets de Croisade* (1453-1455). Tous ces chapitres sont également remarquables par l'abondance et la sûreté des informations. Sur chaque sujet, M. de Beaucourt a, comme d'habitude, tout consulté en fait de livres comme en fait de manuscrits, et nous ne voyons vraiment pas, même en ce qui touche les questions que nous avons eu l'occasion d'étudier de plus près, comme celles qui se rattachent aux deux mémorables expéditions en Guyenne, un seul document essentiel qu'on puisse lui reprocher d'avoir oublié.

L'auteur a préparé, cette fois encore, les matériaux de son ouvrage avec le soin le plus consciencieux et le plus habile, et il a apporté le même soin à la mise en œuvre. S'appuyant sur la plus ferme chronologie, il marche toujours dans la lumière. Les événements sont racontés aussi exactement que les personnages sont dépeints. L'on n'admirera pas moins le critique appréciant en toute équité Charles VII, Jacques Cœur, le Dauphin, le duc de Savoie, le cardinal d'Estouteville, le duc de Bourgogne, le comte de Saint-Pol, le roi René, que le narrateur montrant, comme en un clair miroir, les opérations militaires en Normandie, en Guyenne, en Italie, la situation de la France, en général, de la cour en particulier, au beau milieu du XVe siècle (1449-1453). Au risque de répéter des éloges que nous avons eu l'honneur de donner ici même, avec non moins de vérité que d'affection, à l'écrivain dans M. de Beaucourt, nous dirons que ce qui ajoute un grand agrément à la lecture de tant de pages si neuves et si instructives, c'est un style d'une netteté et d'une pureté irréprochables.

Les notes sont d'une extrême richesse et envahissent souvent plus de la moitié de la page : aucune n'est inutile. Citations, références, rapprochements, indications diverses (biographie, bibliographie, géographie), tout y est d'une fidélité parfaite. Beaucoup de décisives rectifications, surtout en matière de chronologie, ont trouvé place dans le commentaire, soit en ce qui regarde les assertions des chroniqueurs du XVe siècle, soit en ce qui regarde les assertions des érudits de notre temps. En lisant avec attention les centaines de notes, toutes si précises, répandues au bas des pages, et les importantes *notes supplémentaires* rejetées à la fin du volume (*I. Récompenses données par Charles VII à l'occasion du recouvrement de la Normandie ; II. Le prêt de Jacques Cœur lors de la conquête de la Normandie ; III. Les pièces originales du procès de Jacques Cœur ; IV. Une lettre de Chabannes au Roi, sans date, publiée par Duclos*), on voit bien que l'accumulation de tant de trésors d'érudition représente de longues années de patientes recherches et, pour ainsi dire, le noble effort de presque toute une vie de travail.

Les pièces justificatives, au nom-

bre de 21, presque toutes inédites, sont de grande valeur. Il y a là une lettre de Guillaume Cousinot au comte de Foix, une lettre de Jacques Cœur à la duchesse de Bourgogne, et 19 lettres de Charles VII à divers personnages.

Encore un volume de même intérêt et du même mérite, et M. de Beaucourt pourra dire avec la plus légitime fierté qu'il a apporté au monument de l'histoire de France une pierre que l'on n'aura jamais à remplacer.

T. DE L.

—

**Mémoires et Consultations en faveur de Jeanne d'Arc,** *par les juges du procès de réhabilitation*, d'après les manuscrits authentiques, publiés pour la première fois par Pierre LANÉRY D'ARC, pour servir de complément aux procès de condamnation et de réhabilitation de J. Quicherat. Paris, Al. Picard, 1889, in-8° de 600 p.

Jules Quicherat a rendu à l'histoire un immense service quand il mit au jour le *Procès de condamnation* et le *Procès de réhabilitation* de Jeanne d'Arc ; mais, à l'époque déjà lointaine (1841-1849) où la Société de l'histoire de France entreprit cette publication, l'intérêt excité par la Pucelle, quoique bien grand, n'avait pas atteint son apogée comme aujourd'hui. Alors aussi on n'attachait pas à de menus faits l'attention dont la nouvelle école historique nous a révélé l'importance. Dans ces conditions, Quicherat crut devoir laisser de côté, ou ne mentionner que par de courtes analyses, plusieurs des mémoires qui précédèrent ou accompagnèrent le procès de réhabilitation. Ces documents, négligés en partie, et qui ont fourni au R. P. Ayroles les matériaux de son livre : *La Pucelle devant l'Église de son temps*, à peu près au moment où paraissait cet ouvrage, ont été intégralement imprimés par les soins de M. Lanéry d'Arc dans le livre dont tout à l'heure nous transcrivions le titre. Sept de ces mémoires sont les préliminaires du *Procès* de réhabilitation, neuf sont insérés dans ce procès même, trois consultations extra-judiciaires les complètent. Quatre de ces pièces ont été recueillies par Quicherat ; et, les considérant comme appartenant plus à la jurisprudence et à la théologie qu'à l'histoire, les trouvant confuses et mal digérées, il ne les admit pas sans quelque répugnance. Un récent panégyriste de la Pucelle, M. Fabre, a manifesté une opinion anologue ; mais M. Lanéry d'Arc (p. 13) démontre bien l'importance des documents dont il s'est fait l'éditeur. « Indépendamment de la valeur intrinsèque qu'ils peuvent offrir — dit-il en terminant des considérations que nous regrettons de ne pouvoir donner dans leur entier, — n'est-il pas intéressant de connaître l'opinion des hommes les plus éclairés et les plus considérables de cette époque, sur les faits de Jeanne d'Arc, sur sa mission, sur l'illégalité et l'iniquité de sa condamnation ? » Un de nos collaborateurs, M. Marius Sepet, avait déjà combattu l'appréciation injuste de Quicherat à propos de la *Recollectio* de Jean Bréhal, l'une des pièces les plus curieuses, les plus développées du volume de M. Lanéry d'Arc, et qui, pour ainsi dire, résume toutes les autres (p. 395). Malgré sa longueur, malgré les aspérités dont l'a hérissée la science canonique, cette

pièce offre un grand intérêt et une foule de particularités sur Jeanne d'Arc. Une petite observation en passant. Nous savons un artiste qui a été fort embarrassé de la chevelure de la Pucelle, se demandant s'il devait la couper ou la faire flotter sur ses épaules, à l'exemple de Mme Sarah Bernhardt. Toute incertitude eût cessé en parcourant la consultation de Jean Brehal (p. 445), ou celle de Brochard (p. 274). Les cheveux de Jeanne étaient coupés comme ceux des hommes, ainsi qu'il est dit d'ailleurs, dans le registre de l'Hôtel de Ville de La Rochelle, découvert par Quicherat : « C'est assavoir qu'elle avait pourpoint noir, chausses estachées, robe courte de gros gris noir, cheveux ronds et noirs. » (*Revue historique*, t. IV, p. 327.) Non seulement les cheveux de Jeanne n'avaient pas la nuance que leur attribuent d'anciennes peintures, mais, suivant la mode de l'époque, ils devaient présenter l'aspect disgracieux d'une calotte descendant jusqu'au milieu des oreilles. Une tradition a sans doute conservé la mémoire d'une Jeanne d'Arc idéalisée, à la longue chevelure blonde comme toutes les belles que chantaient les poètes de son temps.

Les quinze mémoires publiés par M. Lanéry d'Arc sont chacun précédés de renseignements biographiques sur leurs auteurs. M. Lanéry d'Arc, en attribuant l'un de ces documents à Jean de Montigny p. 277), a pu, par la découverte d'un manuscrit inconnu à Quicherat, affirmer ce que celui-ci n'avait fait que présumer. Ces notices nous apprennent dans quelles circonstances se produisirent les mémoires et consultations. Sont-elles suffisantes pour éclairer le lecteur sur tout ce qu'il voudrait savoir ? Il eût été bon, croyons-nous, d'entrer dans plus de détails, et au début du livre d'esquisser l'histoire du procès de réhabilitation auquel se rattachent toutes ces pièces qui, dans le volume, ne se suivent pas chronologiquement.

TH. P.

—

**The end of the middle ages.** — *Essays and questions in history*, by A. Mary F. ROBINSON (Mme James DARMESTETER). London, Fisher Urwin, 1889, in-8° de XVI-396 p.

Ce titre, sous lequel Mme Darmesteter a réuni plusieurs articles d'intérêt fort divers, ne nous laisse pas deviner facilement la nature de leur contenu. On pourrait même de prime abord le trouver inexact : nous sommes encore dans le pur moyen âge avec les béguines des Pays-Bas et des bords du Rhin, et déjà en pleine Renaissance avec Charles VIII et Louis XII. Mme Darmesteter, qui a prévu l'objection, n'est pas embarrassée pour y répondre. « Quelque chose commence, dit-elle en parlant du temps qu'elle étudie, quelque chose finit lentement. Race de Caïn, et race d'Abel, mystiques perdus dans l'extase ou capitaines de proie et de pillage, Eckhart, le précurseur d'Hégel, et le sinistre Jean Galéas, rêvant à sa manière le rêve du comte de Cavour, chacun était inconsciemment le précurseur des temps modernes. »

Voilà une cause habilement plaidée et gagnée, nous en convenons. Après l'idée même de son livre, écoutons comment l'auteur nous en expose le développement : « les Béguines en apportant à l'autorité pontificale le dissolvant du mysticisme, les papes en abandonnant

leur vraie capitale pour Avignon, les cardinaux en inaugurant le schisme, tous ont, de concert, inventé la Réforme ; Jean Galéas Visconti, quand il institua sa fille, la duchesse d'Orléans, son héritière préparait les batailles de Marignan et de Pavie, et ondamnait François Ier à s'en aller captif en Espagne ; la querelle d'Orléans et de Bourgogne commençait la rivalité de François Ier et de l'empereur. De même les excursions répétées des ducs d'Orléans en Italie, plus tard le voyage triomphal de Charles VIII ramènent en France les splendeurs de la Renaissance. » Sur ce dernier point on pourrait discuter, faire au moins des réserves, mais il y aurait beaucoup plus à dire que ne le comportent les limites de cet article. On ne saurait admettre non plus sans restriction les opinions exprimées par l'auteur sur le mysticisme, qui au moyen âge peupla les béguinages. Il reconnaît d'ailleurs la justice de la condamnation qui finit par les atteindre, sinon des supplices qu'elle inaugura, quand elle reconnaît dans ces illuminés les ancêtres légitimes des anabaptistes et autres sectes non moins fanatiques du XVIe siècle. Quelque sympathie qu'elle éprouve d'ailleurs pour une Mathilde de Magdebourg, une sainte Gertrude, une sainte Élisabeth de Hongrie, on voudrait trouver chez elle moins de compassion pour les souffrances de la malade, et une appréciation plus juste des vertus de la sainte.

Ces réserves faites, le livre est d'un singulier intérêt et du plus grand charme. Les citations que nous en avons faites permettent de juger à quel haut degré l'auteur possède le sens historique, c'est-à-dire la faculté d'attribuer aux événements leur valeur véritable. Il ne s'entend pas moins bien à les dramatiser. Rien de plus émouvant que le récit des malheurs de Valentine de Milan, que la lutte désespérée du vieux *condottiere* de Rimini, Sigismond Malatesta, que les vicissitudes de la malheureuse Pise ballotta d'une domination à une autre, un moment délivrée du joug de Florence, sa rivale séculaire, mais réduite, une fois libre de nom, à mendier une protection quelconque toujours trop chèrement payée. Ce sont là de vrais tableaux aux couleurs chaudes et éclatantes, comme il les fallait pour peindre l'Italie, à l'un des moments les plus troublés de son histoire, mais où la vie y fut le plus intense. A côté, ou plutôt du milieu de ces scènes si habilement composées, se détachent de nombreux portraits ; nous avons déjà rencontré ceux des saintes de Thuringe ; nous avons dit ce que nous en pensons. Mais il y en a dans ce livre de bien plus achevés et de bien plus vrais ; on sent que l'auteur a pu pénétrer plus aisément dans l'âme de ses modèles. Ses portraits de femmes, entre autres, ont, pour le même motif, une remarquable puissance d'expression : sympathie, compassion, horreur ou respect, quelque sentiment qu'ils éveillent en nous, il leur est impossible de nous laisser indifférent. L'un des plus achevés est celui de Valentine de Milan, fille d'une Française, Isabelle, fille de Jean le Bon, et de Jean Galéas Visconti, devenue Française elle-même en épousant le duc d'Orléans, frère du roi de France ; de son vivant accusée de sorcellerie, veuve désolée et impuissante, et même après sa mort, suivant l'expression de Mme Darmesteter, « cause de plus de batailles que ne le fut Hélène. » Après Valentine,

il faut citer encore Isabeau de Bavière, sa belle-sœur, la triste femme de Charles VI ; Isotta, la belle maîtresse et l'Egérie de Sigismond Malatesta, le *condottiere* de Rimini ; Bonne de Savoie, la veuve d'un autre assassiné, Galéas Marie, duc de Milan ; la douce Isabelle de Naples, elle aussi, veuve de Jean Galéas ; Béatrix d'Este, la femme de Ludovic le More, la « lady Macbeth de Lombardie, » suivant l'heureuse expression de Mme Darmesteter.

Les figures masculines, moins nombreuses, ont plus de relief et de vigueur, mais non moins de vérité : telles entre beaucoup d'autres celle de Louis XI, admirablement compris par Mme Darmesteter, de Francesco Sforza, de Ludovic le More.

Une rare intelligence de l'histoire, une très grande habileté de composition, surtout une facilité étonnante à rendre au passé toutes les apparences de la vie, telles sont les qualités peu communes dont Mme Darmesteter fait preuve dans ce livre. Pour résumer notre impression, et en donner la note dominante, sans contester l'exactitude générale de ses récits, elle nous y paraît surtout une artiste ; l'Italie, cette terre bénie de l'art, qui semble être son pays de prédilection, et à laquelle elle a consacré tant de pages, lui a porté bonheur.

J. VAESEN.

—

**Les fédérations en Franche-Comté** *et la fête de la fédération du 14 juillet 1790*, par MAURICE LAMBERT, docteur en droit, membre de l'Académie de Besançon. Paris, Perrin, 1890, in-8° de III-120 p.

Comme le remarque justement l'auteur, l'idée de la fédération n'est pas une idée parisienne. Elle a pris naissance en province, à l'occasion des désordres qui suivirent la prise de la Bastille. Pour résister aux bandes de brigands plus ou moins imaginaires dont on redoutait l'invasion, les hommes valides s'étaient armés d'abord, puis constitués en gardes nationales. Les gardes nationales sentirent le besoin, pour se fortifier, de s'unir ; de là des fédérations dans un grand nombre de provinces, particulièrement dans l'Est, et entre autres dans la Franche-Comté. A Lons-le-Saulnier, à Dôle, à Besançon, on se rassemble pour jurer de défendre à la fois l'ordre et la liberté.

Paris s'empare de cette idée ; Bailly la propose à l'Assemblée, qui l'accepte sur un rapport de Talleyrand. Et le 14 juillet 1790, des députations des 83 départements se réunissent au Champ-de-Mars en une fête qui a été bien souvent décrite, mais que M. Maurice Lambert raconte à son tour à l'aide de documents inédits et peu connus. Qu'a été cette fête ? Révolutionnaire ou monarchique ? Il est certain que dans la pensée de ses auteurs elle devait être révolutionnaire. Au fond, elle fut plutôt monarchique, et si le roi l'avait voulu et su, elle eut pu devenir le point de départ, non pas d'une restauration de l'ancien régime, mais de l'établissement d'un régime constitutionnel sage et durable. L'aveu en a été fait, un an plus tard, par un témoin qui n'est pas suspect, Barnave, lors de ce douloureux voyage de Varennes à Paris, dans la berline royale où l'éloquent député du Dauphiné était entré républicain et d'où il sortit monarchiste.

Le retour des fédérés dans leur pays fut célébré par des fêtes. A

Besançon, comme partout, elles furent brillantes ; les vieillards, les enfants, les jeunes filles en blanc avec des ceintures tricolores y prirent part et prononcèrent des discours patriotiques empreints de cette phraséologie sentimentale et emphatique qui caractérisait l'époque. L'un des plus curieux est celui de Mlle Hérard, jeune citoyenne de quatorze ans, qui célébra l'alliance de l'aigle et de la colombe. Puis tout se termina par des banquets et des feux d'artifice.

Trois ans après la bannière de la Fédération était brûlée solennellement sur l'autel de la patrie.

De tous ces documents et de tous ces souvenirs, un jeune érudit franc-comtois, M. Maurice Lambert, a composé un fort intéressant et instructif volume. Il en a rehaussé l'attrait par des fac-similés et des reproductions de gravures du temps, et même par la musique d'un chant tristement célèbre plus tard, mais qui n'était point encore sanguinaire comme il le devint, le *Ça ira*. Luxueusement édité par la librairie académique Perrin, ce volume ne saurait manquer dans la bibliothèque d'aucun de ceux qui s'occupent de l'histoire de la Révolution.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

—

**L'Europe en 1890**, par E. WICKERSHEIMER, ancien député. Paris, E. Plon et Nourrit, 1890, in-12 de 316 p.

L'auteur de ce livre ne se contente pas de donner ses prévisions sur l'avenir de l'Europe ; il expose la situation interne et externe des diverses puissances qui seront les facteurs d'un avenir toujours problématique. Je ne dirai pas que cet exposé reste toujours dans la réalité et surtout dans la mesure ; mais il témoigne d'une étude sérieuse, ce qui ne se rencontre pas souvent dans les élucubrations de ce genre. Par exemple, l'auteur a compris que « le panslavisme est un fantôme germanique que, depuis plusieurs lustres, les journaux reptiliens de l'Europe centrale invoquent et évoquent pour discréditer la Russie d'une part, et, de l'autre, pour que l'Europe détourne les yeux du pangermanisme réel dont elle est menacée (p. 127). » Je tiens d'autant plus à faire ressortir cette appréciation que l'Europe se laisse facilement piper au fantôme du panslavisme. Au congrès de 1878, l'Angleterre n'a-t-elle pas cherché à faire croire à la France et à l'Italie que l'équilibre de la Méditerranée allait être rompu à leur préjudice si les paisibles Bulgares obtenaient un port sur la mer Egée ! Je relève aussi avec satisfaction que M. Wickersheimer n'est pas dupe du prétendu libéralisme des Magyars à l'encontre des Slaves et des Roumains qui sont, pour leur malheur, incorporés dans la monarchie de Saint-Etienne (p. 183 et suivantes.)

Par contre, je signalerai que la partie du livre relative à la papauté respire le plus mauvais esprit. C'est l'écho de tous les préjugés et de toutes les erreurs, volontaires ou non, qui tendent à décatholiciser la France.

Signalons une erreur : il n'y a pas de communauté religieuse entre Russes et Abyssins (p. 210).

L'idée de l'auteur — et en cela il a parfaitement raison — est que la la prise de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine est la cause des troubles en Europe. Le calme ne reviendra que lorsque la France aura retrouvé son intégrité. M. Wickers-

heimer ne se contenterait pas de la neutralisation des provinces détachées. Il recommande une alliance formelle entre la France et la Russie.

A. D'AVRIL.

—

**Un intendant sous Louis XIV.** *Etude sur l'administration de Lebret en Provence* (1687-1704), par J. MARCHAND. Paris, Hachette, 1890, in 8° de x-380 p.

Cet ouvrage est bien ordonné et bien écrit, et, si les intendants de l'ancienne France n'avaient été que des administrateurs, il ne mériterait guère que des éloges. Après une bonne biographie de Lebret, M. Marchand divise son sujet en cinq livres : 1° Administration générale de la Provence ; 2° Finances ; 3° Administration militaire ; 4° Justice et police ; 5° Agriculture, industrie et commerce. Ces diverses parties sont élucidées avec une clarté parfaite. La plupart des questions administratives, comme l'exposé des attributions respectives des pouvoirs qui prenaient part à la direction du pays, sont traitées d'une façon définitive. La marche des affaires est suivie de très près ; l'on peut même dire que c'est la première fois que tout le détail en est révélé au public savant. M. Marchand suit toujours ses documents originaux, pour la plupart inédits ; c'est la correspondance de Lebret, aujourd'hui acquise par la Bibliothèque nationale, qui fait le fonds de l'ouvrage, et ce que l'auteur emprunte à une vingtaine de cartons des Archives nationales, aux Archives des affaires étrangères ou du département des Bouches-du-Rhône, ne fait guère que compléter cette vaste correspondance qui ne pouvait certainement être analysée avec plus de soin.

Pourquoi M. Marchand n'a-t-il pas voulu regarder le côté politique du sujet ? Il était certes par trop facile, pour justifier le régime imposé sous Louis XIV à la Provence, de signaler le grand désordre dans lequel se trouvaient les finances de ce pays à la suite des guerres civiles du XVI^e siècle et plus tard des guerres de la Fronde, et d'attribuer tout le mal à la turbulence naturelle des Provençaux et à la vétusté des anciennes institutions locales. Toute une école d'historiens universitaires avait déjà dit cela sur d'autres provinces ; mais la question est précisément de savoir si, comme fonctionnaires politiques, comme organes de la centralisation, les intendants n'ont pas aggravé le désordre. Est-ce que l'épuisement du pays sous Louis XIV n'était pas dû plus encore à toutes les créations de nouveaux offices fiscaux qu'aux dettes anciennes ? Et le désordre venait-il des institutions provinciales ou des agissements du pouvoir central qui opprimait la province au point de l'annihiler ? En tout cas, ne faudrait-il pas reconnaître au moins qu'il y avait là une responsabilité partagée ?

Tout ce côté politique est absolument négligé par l'auteur ; pour lui l'amour des Provençaux pour leur Constitution était aveugle (p. 76), et cette Constitution elle-même, que les rois pourtant avaient jurée, n'était qu'un mensonge (p. 77) Ainsi, pour juger Lebret, on n'invoque qu'un seul témoin, Lebret lui-même ; quant aux jurisconsultes provençaux, un seul est nommé, c'est de Cormis. Quelques traits relevés par-ci par-là dans l'ouvrage de M. Marchand auraient dû pourtant faire réfléchir

l'auteur, et le modérer dans ses jugements trop sommaires contre des populations qu'il représente comme absolument incapables de se gouverner. N'est-ce pas un intendant, Henri de Forbin, qui écrivait : « Nous croyons, en ce pays-ci, notre mal à moitié guéri quand nous le traitons nous-mêmes ?» Mais le parti pris de l'auteur contre les anciennes libertés françaises est tel qu'il ne veut voir dans l'essai de restauration des États provinciaux par Louis XVI qu'une vaine entreprise, une grosse erreur. Cependant, vers 1780, lorsque la Constitution provençale devait être encore plus vermoulue qu'elle n'était sous Louis XIV, elle était regardée comme si excellente dans son économie administrative qu'elle fut prise partout comme modèle, et de ce fait nous avons le témoignage irrécusable de Portalis (voir le *Pascalis* de M. de Ribbe).

M. Marchand a donc fait et très bien fait l'apologie continue du pouvoir central et de la Révolution ; il ne s'est pas demandé une seule fois si les populations n'avaient pas quelques raisons dans leurs plaintes, si la Révolution a apporté quelque chose d'utile à un pays dont il dit lui-même (p. 116) que, « nulle part peut-être en France, la distinction entre le noble et le roturier ne fut moins marquée qu'en Provence. » Ajoutons que, pour que le travail administratif fût complet, il faudrait procéder au dépouillement des nombreux cartons et registres, encore intacts aux Archives nationales, du Conseil des finances. Ce Conseil a laissé là, certainement, toute une jurisprudence qui pourrait expliquer jusqu'à un certain point l'ensemble des actes administratifs ; en attendant que l'on tienne compte des discussions autrefois fournies par tous les jurisconsultes appartenant aux anciennes provinces, il serait bon de constater quels étaient les principes par lesquels le pouvoir royal voulait appuyer ses actes ; ce n'est que quand on pourra comparer ces principes avec ceux des anciennes institutions locales, que le procès entre les provinces et le *gouvernement royal pourra être enfin jugé*, et il est temps qu'on puisse juger ce grand débat, car jusqu'ici, et sauf exception, les études récentes sur l'ancienne administration n'ont été que des réquisitoires passionnés contre les libertés locales et les populations de l'ancienne France.

A. Silvy.

—

**L'abbaye de Chelles** *(Ordre de Saint Benoît), diocèse de Paris*, 657-1790. *Résumés chronologiques*. Première partie, 657-1629.—Deuxième partie, 1630-1734. Meaux, C. Blondel ; Paris, Lechevalier ; 1889-1890, 2 vol. in-16 de XLIV-271 et XXXII-245 p.

M. Berthault, l'auteur de ces deux volumes, relègue son nom à la page XL : il est trop modeste, et, si son œuvre n'affecte pas de prétentions littéraires, on y trouve une netteté et une méthode qui n'en ont pas moins leur prix. C'est, sans doute, un sujet d'histoire locale ; mais, outre la célébrité propre à l'abbaye royale de Chelles, elle a eu des abbesses si illustres qu'elle a le droit d'entrer dans les régions lumineuses de l'histoire.

Le premier volume va de 657 à 1629. On y distingue trois époques auxquelles correspondent trois régimes : la première (656-1504), où les abbesses sont élues et perpétuelles, et parmi elles brillent les noms de Gisèle,

sœur de Charlemagne, d'Hirmintrude et de Rothilde, l'une femme, l'autre fille de Charles le Chauve ; dans la deuxième (1504-1558), les abbesses sont encore élues, mais pour trois ans ; sous la troisième (1558-1790), elles sont nommées par le Roi et perpétuelles; on y remarque les noms de Marie de Lorraine-Aumale, de Marie-Henriette de Bourbon, fille naturelle de Henri IV, de Louise-Adelaïde d'Orléans, fille du Régent. Total : cinquante-huit abbesses.

La fille du Régent a été récemment l'objet d'une fâcheuse erreur, acceptée plutôt que commise par M. Lucien Pérey dans son *Histoire d'une grande dame au XVIII^e siècle*. C'est en effet « la grande dame » qui raconte que M^me d'Orléans avait été abbesse de l'Abbaye aux Bois et qu'elle y avait commis d'épouvantables atrocités. Or, il ne s'agit pas de M^me d'Orléans, mais de M^me de Bourbon-Condé, abbesse de Saint-Antoine. En rectifiant cette erreur, M. Berthault craint bien que le succès du livre de M. Pérey ne l'ait déjà établie à perpétuité : c'est pourquoi, jaloux de répandre la vérité, nous élevons, nous aussi, après notre auteur, une réclamation.

De même que, dans le premier volume, M. Berthault consacre quelques pages préliminaires à la terre et à la seigneurie de Chelles, en tête du second il expose les constitutions de l'abbaye. Il serait tentant de détacher quelques passages ; mais nous n'en n'avons pas la place. Quelque intérêt qu'ait le premier volume, il ne va pas sans un peu de sécheresse ; le second nous touche davantage ; l'auteur s'y complaît dans des récits moins brefs, il se laisse, et nous l'en félicitons, entraîner à son sujet. C'est ainsi que dans ce XVII^e siècle Chelles se trouve en communication avec la Cour par les belles pénitentes que celle-ci lui envoie. M^me Louise-Adelaïde d'Orléans remplit presque ce volume (p. 103-199) ; on y lira dans l'appendice la reproduction d'un manuscrit conservé à l'Arsenal qui a pour titre : *Les confessions de Madame l'abbesse de Chelles*. En tête de ce second volume, on voit son portrait et ses armoiries ; dans le premier, le blason de l'abbaye et le plan. N'y a-t-il pas lieu d'attendre un troisième volume, qui exposera l'histoire de l'abbaye sous ses deux dernières abbesses, Anne de Clermont-Gessan et Madeleine de Sabran, de 1734 à 1790 ?

VICTOR PIERRE.

—

**Autun et ses monuments**, par M. Harold DE FONTENAY, avec un précis historique par M. Anatole DE CHARMASSE. Autun, 1889, in-8° de CCLXXI-541 pages, plus 14 planches et un plan de la ville d'Autun antique et moderne.

Le livre dont le titre précède se présente à nous sous des formes dont l'élégance extérieure ne manquera pas d'attirer les lecteurs, et nous sommes par avance convaincus que sa valeur scientifique, rehaussée par le charme de la composition et l'éclat du style, sauront les retenir et les captiver. Cette belle et excellente œuvre, dont l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a consacré le mérite en l'honorant d'une mention, comprend deux parties fort distinctes. La première expose l'histoire d'Autun depuis l'époque gauloise jusqu'à la fin du XVI^e siècle et est due à M. Anatole de Charmasse ; la seconde contient la description des monuments de toute époque, aussi bien de ceux qui sub-

sistent encore aujourd'hui, que de ceux dont le souvenir ne nous a été conservé que par les documents ; elle a pour auteur le regretté Harold de Fontenay.

Le travail plein d'érudition de M. de Charmasse, qu'une modestie exagérée a poussé à qualifier simplement de *Précis* (il nous pardonnera bien cette critique, c'est la seule qu'il nous ait été possible de découvrir), nous paraît des plus remarquables. Il renferme un énoncé clair et bref des faits, et son auteur a eu l'art d'éviter le double écueil de la banalité facile et de l'incertitude chancelante et vague de l'expression, en même temps que de cette sécheresse aride dont beaucoup d'écrivains se croient, fort à tort, obligés de faire la trop fréquente compagne de leur concision. D'un autre côté, bien que toutes les assertions soient justifiées, les notes ont été fort habilement ménagées, et le lecteur ne se sent pas dès l'abord écrasé sous le poids d'un appareil scientifique imposant. C'est tout plaisir et tout profit de voir se dérouler, rapide et attachante, l'histoire des Éduens, d'assister à leur romanisation aisée, de suivre leurs vieilles relations avec Rome, de les voir se montrant favorables aux conquérants et se rattachant, seulement dans les derniers jours de la lutte, au parti Gaulois; de constater la ligne de conduite si prudente du vainqueur, obligeant les *Œdui* à descendre de leur montagne, à fonder sur la rive gauche de l'Arroux une ville nouvelle appelée *Augustodunum*, du nom de l'empereur, et ne leur laissant que la permission de conserver le pieux souvenir de leur résidence primitive, en continuant à invoquer la déesse *Bibracte ;* de voir se développer *Augustodunum* jusqu'à sa dévastation en 269 par l'armée de Tetricus, dévastation dont les secours de Constance Chlore et de Constantin furent impuissants à la relever ; puis, le christianisme apparaître à Autun vers le milieu du IIe siècle, et la petite communauté chrétienne s'étendre successivement ; de revivre à la fin du Ve et au commencement du VIe les invasions barbares des Burgondes et des Francs, dont les conséquences furent si funestes à l'importance politique de la ville pillée au XIIIe siècle par les Sarrasins, ravagée à la même époque par le duc d'Aquitaine Waïfre, et, au siècle suivant par les Normands ; d'assister à la naissance et aux vicissitudes de son Comté ; puis, à la fin du Xe siècle, à l'événement qui eut sur ses destinées une influence si considérable : à l'arrivée des reliques de saint Lazare, d'abord déposées dans la cathédrale de Saint Nazaire, recueillies ensuite, vers 1120, grâce aux libéralités du duc de Bourgogne Hugues II, dans une église spéciale élevée par le clergé, consacrée en 1132 par le pape Innocent II et devenue depuis un but de pèlerinage qui, au mois de septembre de chaque année, donne lieu à de grandes fêtes religieuses, origine d'une foire des plus fréquentées ; à la création et au développement de ses franchises municipales du début du XIVe siècle. enfin, aux luttes sanglantes de la Réforme et à ses funestes suites.

Que si, de la partie historique du livre, nous passons à la partie descriptive que s'est réservée M. de Fontenay, nous ne devons pas nous montrer plus ménager d'éloges. Prenant pour point de départ l'étude attentive et consciencieuse des textes et des ruines, confrontant avec un soin scrupuleux ces deux sortes de témoignages historiques, les éclai-

rant à la lumière respective qu'ils y projettent l'un sur l'autre, tirant un excellent et très ingénieux parti des renseignements topographiques fournis par les chartes du moyen âge, le savant archéologue, rigoureux observateur des règles de la critique historique, nous a donné une admirable restitution de la ville romaine. Le plan d'Autun antique et moderne, annexé au livre, est là pour attester l'importance des précieux résultats obtenus. L'œuvre de M. de Fontenay se prête mal à l'analyse : nous nous bornerons donc à dire que ses discussions sont conduites avec un talent peu commun, et ses descriptions de monuments remplies de détails curieux et plein de précision.

En résumé, nous possédons aujourd'hui, sur *Autun et ses monuments*, une œuvre de premier ordre, de grande portée et de haute valeur; œuvre digne à tous égards de l'antique cité devenue depuis si longtemps, par les ruines romaines dont son sol est comme pétri et imprégné, la terre classique des archéologues. En l'année 1521, François Ier, on le sait, se rendit à Autun tout exprès pour en visiter les antiquités. Il avait alors pour guides Barthélemy de Chasseneu, magistrat Autunois, et l'illustre Budé. A leur défaut, les archéologues qui visiteront Autun dans l'avenir trouveront, eux aussi, dans MM. H. de Fontenay et A. de Charmasse, deux guides des plus sûrs et des plus éclairés, qui les consoleront aisément de la disparition des deux grands savants du XVIe siècle, et qui eux ne disparaîtront pas, puisqu'ils laisseront après eux un livre à jamais durable.

P. Louis Lucas,
Professeur Agrégé à la Faculté de droit de Dijon.

**Tinchebray et sa région au Bocage normand**, par l'abbé L. V. Dumaine, curé-doyen de Tourouvre. Paris, Champion, 1883-87, 3 vol. in-8° de IX-538, VII-428, et VII-570 p. Illustrations en dessin et en couleurs.

Un des prêtres les plus savants dont s'honore la Normandie a consacré à Tinchebray, un véritable monument historique Ce n'est pas une simple monographie, comme on les compose et comme on les écrit maintenant ; c'est une histoire complète, avec tous ses développements historiques et oratoires, mais avec une précision de renseignements et de preuves, un choix d'illustrations qui prouve bien que le doyen de Tourouvre est au courant des progrès de la science. Il y a bien quelques petits points de détail que l'on pourrait critiquer, mais ils disparaissent dans l'ensemble. Une critique d'ensemble nous apparaît cependant, c'est que M. Dumaine, ayant fait paraître le dernier son tome II, c'est là qu'il faut chercher l'index, ce qui est peu commode.

Tinchebray est une des communes du département de l'Orne les plus importantes et dont l'histoire méritait d'autant plus d'être faite qu'outre l'origine celtique que donne son nom, elle a dans ses environs le camp romain du mont de Saint-Pierre. Ses premiers seigneurs furent ceux de Mortain, puis les Lusignan. Puis çà et là, au cours des temps, on glane quelque nouvelle. En 1203, c'est Richard de Fontenay qui est châtelain de Tinchebray, et le rôle de cette année-là nous donne de curieux détails sur son administration. Au XIVe siècle Tinchebray souffre des Anglais. Son château est rasé, et ses habitants ressentent aussi les tourments de la faim. Puis

arrivent les protestants et la Ligue ; enfin les derniers temps de l'ancien régime apportent leur contingent de petits faits, dont l'histoire générale a autant à profiter que l'histoire locale.

Ce que nous avons aimé par dessus tout, c'est le soin avec lequel M. Dumaine a décrit l'organisation locale, l'administration communale de Tinchebray, les dîmes novales, le droit de coutume, les confréries, l'industre, le commerce, les tombes, les cheminées, les maisons, la situation topographique, etc., etc.

Dans le second volume il a étudié les sergenteries, le tabellionage ; il a eu le courage de dépouiller un par un les aveux qu'il a classés selon qu'ils se rapportaient au seigneur, qu'ils concernaient les bourgeois ou qu'ils constituaient le village. Puis il a repris le langage, le patois, il en a donné des exemples et un glossaire. Nous le répétons : c'est là surtout où il y aurait lieu à critique sur quelques détails, mais s'il n'a pas tiré parti, avec toute la rigueur voulue, des documents, il a eu au moins le grand mérite de les signaler et de les mettre au jour. Une très bonne et très longue partie est consacrée à la géographie. Enfin il y a de très nombreuses pièces justificatives.

Le troisième volume est consacré à la période révolutionnaire et à l'histoire moderne. Certes M. de la Sicotière, dans son *Louis de Frotté*, a bien esquissé l'histoire locale du département de l'Orne, mais M. l'abbé Dumaine lui a fourni plus d'un renseignement précieux, et pour les détails locaux, il est souvent plus précis. Le chapitre consacré à l'instruction est tout neuf. Il nous fait connaître ces deux beaux établissements religieux libres de Tinchebray, l'un consacré aux garçons, l'autre aux filles, qui font l'honneur et la prospérité de cette région de la Normandie. Un autre non moins curieux est consacré aux chemins, aux sites, à l'altitude, au climat, à la culture, à l'industrie, aux mœurs et coutumes, aux confréries, etc., à tout ce qui fait, sans éclat souvent, mais non sans profit, la vie d'une ville et d'un pays. Nous devons signaler seulement à l'honorable auteur la qualification qui lui a échappé certainement en parlant de la « triste mais honorable mission » échue à Dumont d'Urville de mener Charles X en exil.

Ce petit détail prouvera que nous avons lu avec attention d'un bout à l'autre l'ouvrage de M. Dumaine. Si parfois nous y avons reconnu quelques légères imperfections, nous y avons trouvé en abondance des documents de premier ordre, réunis avec un soin scrupuleux, qui placent son travail dans un très bon rang parmi les histoires locales.

C. A. B.

—

**Henri VIII et les martyrs de la Chartreuse de Londres,** par Dom Victor-Marie Doreau, prieur de la chartreuse de Saint-Hugues, Parkminster, Sussex. Paris, Retaux-Bray, 1890, in-8° de IX-435 p.

Le décret du 9 décembre 1886 par lequel le souverain pontife a confirmé le culte rendu à cinquante-quatre martyrs qui furent mis à mort en Angleterre sous le règne de Henri VIII, pour leur attachement à la foi et leur opposition au schisme, devait provoquer des recherches historiques du plus grand intérêt. Parmi les travaux qui sont le fruit

de ces investigations, le livre dont nous venons de transcrire le titre tiendra assurément l'un des premiers rangs.

L'auteur rapporte rapidement ce que la Grande-Bretagne a dû à l'ordre des chartreux et il fait connaître avec détail l'histoire de la chartreuse fondée au sein même de la cité de Londres. Ce fut en effet dans ces monastères que furent formés à la vie religieuse et se sanctifièrent les premiers martyrs qui eurent le bonheur de verser leur sang pour l'intégrité de la foi catholique, lorsqu'un tyran armé d'une puissance sans limite voulut s'attribuer la suprématie sur l'Église du royaume. Cette prétention bouleversa le pays tout entier lorsqu'il était déjà très agité par la question du divorce du roi d'avec sa femme légitime. Trop longtemps ces deux questions du divorce et de la suprématie ont été entourées de ténèbres épaisses, accumulées par la passion et l'intérêt sectaire ; aujourd'hui la lumière commence à se faire sur ces deux points, grâce à d'importantes publications des documents tirés des archives mêmes du royaume. L'auteur que nous examinons a su tirer le meilleur parti de ces volumineuses publications, et grâce à la précision, à la clarté de son exposition, il est facile à tout le monde de découvrir les sophismes dont le prince, aveuglé par une passion brutale, chercha à couvrir ses démarches les plus criminelles.

Ce côté historique ne fait pas perdre de vue le but principal de l'ouvrage. Les pages les plus nombreuses sont réservées à faire connaître, aussi complètement que possible la vie, les travaux, enfin la mort des dix-huit fils de Saint-Bruno qui eurent le bonheur de conquérir la gloire du martyre dans des jours d'impiété et de démence. Mais l'impiété de ce temps là ne ressemblait pas à celle de nos jours ; elle cherchait à se déguiser sous un voile hypocrite, et elle causait d'autant plus de torts à la foi catholique. Le courage avec lequel les chartreux endurèrent les plus cruels supplices est d'autant plus admirable qu'il est accompagné d'un calme surhumain.

A côté de ceux qui eurent le bonheur de verser leur sang pour la foi, il se trouvait un assez grand nombre de religieux qui subirent une persécution moins cruelle en apparence. Tous furent expulsés de leurs cloîtres et plusieurs errèrent durant le reste de leurs jours parmi des nations étrangères. Dom Doreau nous les fait suivre dans ce pénible exil, et ses récits sont propres à fournir des renseignements précieux sur plusieurs points d'histoire. Pour cette partie, comme pour tout l'ouvrage, l'auteur n'écrit que d'après des documents authentiques et qu'il est difficile de se procurer.

Ajoutons en terminant que ce livre, parfaitement imprimé, est accompagné de cartes, plans, héliogravures, fac-similés, reproduisant des monuments ou des tableaux du XVIe ou du XVIIe siècle.

P. P.

—

**L'Instruction publique en Égypte**, par YACOUB ARTIN PACHA. Paris, Leroux, 1889, in-8° de de 214 p.

Un peu moins du tiers de ce volume rentre dans le cadre de notre recueil. Avant d'étudier fort complètement, à l'aide de documents statistiques nombreux et disposés en

fort bon ordre les efforts de Méhémet-Aly et de ses successeurs pour développer en Égypte l'instruction publique, Yacoub Artin Pacha a consacré 68 pages à résumer sommairement l'histoire de l'enseignement chez les Musulmans et spécialement chez les Arabes établis sur les bords du Nil. La compétence en cette matière me fait trop manifestement défaut pour que je tente de discuter l'exposé et les conclusions de l'auteur. Je ne puis que constater la clarté et même l'élégance de la forme dont il a su les revêtir.

A.

—

**Lettres du Brésil**, par Max Leclerc. Paris, E. Plon et Nourrit, 1890, in-12 de IV-268 p.

Ce volume, écrit par un rédacteur du *Journal des Débats*, est d'une lecture facile et intéressante. Il contient des renseignements qui paraissent sûrs, et des appréciations en grande partie ingénieuses, tant sur les conséquences probables des derniers événements que sur le caractère de la population et sur celui de l'Empereur. Seulement, M. Leclerc n'a pas bien compris ni le rôle de l'Église, ni la vérité et la profondeur du sentiment religieux de Don Pedro II, qui était sincèrement pieux et catholique. Voilà qui lui semble une feinte « chez un prince aussi éclairé. » L'auteur a mieux défini le prétendu libéralisme de l'Empereur et la fausse idée qu'on se faisait de lui en Europe.

Son étude sur la province de Saint Paul est intéressante. Nous apprécions ses remarques sur les effets pernicieux de l'abolition brusque de l'esclavage. « Au lendemain de l'abolition, dit il, les nègres ont disparu. Pour eux, la liberté c'était naturellement la liberté de ne rien faire et de changer de milieu. Ils ont gagné les villes où ils vivent, les hommes on ne sait trop comment, les femmes on le sait trop. »

Suivent des détails instructifs sur l'immigration allemande, anglaise, portugaise dans l'État de Saint-Paul. Il en résulte qu'à la traite des noirs s'est simplement substituée la traite des blancs.

En résumé, les *Lettres du Brésil* sont d'un homme qui paraît bien renseigné, qui juge d'une façon éclairée et impartiale, sauf en ce qui touche à la question religieuse.

A. d'Avril.

—

**Éléments d'Iconographie chrétienne.** *Types symboliques*, par L. Cloquet. Lille, Desclée et de Brouwer, 1890, in-8° de 387 p.

Ce livre, orné de nombreuses gravures intercalées dans le texte, est destiné aux archéologues, aux architectes et aux ecclésiastiques. L'auteur s'est inspiré des travaux de Guenebaut, du P. Cahier et de nombreux mémoires disséminés un peu partout, pour composer un ouvrage de vulgarisation très utile. Dans 15 chapitres, M. Cloquet donne des renseignements exacts, au point de vue iconographique, et symbolique, sur chacune des personnes de la Trinité ; sur la sainte Vierge, les esprits célestes, les saints, les prophètes, patriarches et sybilles, les personnifications allégoriques ; le monde matériel, animaux réels et fabuleux, et végétaux.

Ayant à traiter du symbolisme, l'auteur sait prévenir ses lecteurs contre le symbolisme fantaisiste et sentimental procédant non de la

tradition, mais de l'imagination de personnes qui veulent tout expliquer en attribuant à certaines représentations un sens auquel les auteurs de celles-ci n'ont jamais pensé.

Les *Éléments d'iconographie chrétienne* seraient plus faciles à consulter si M. Cloquet avait donné une table détaillée des nombreuses matières contenues dans son ouvrage.

J. DE M.

—

**Index lectionum quæ in Universitate Friburgensi per menses hiemales anni MDCCCXC-XCI, inde a die XV octobris, habebuntur,** *Præmittitur* GUILLELMI EFFMANN *commentatio cui inscribitur : Heiligkreuz und Pfalzel. Beitræge zur Baugeschichte Triers.* Friburgi Helvetiorum, typis consociationis sancti Pauli, 1890. in-8° de 167 p. et pl.

Si l'on ne faisait attention qu'à la première et à la plus saillante partie du titre de ce volume, on serait certes bien mal renseigné sur son contenu. Il semble à première vue que nous n'ayons là qu'un programme des cours de la nouvelle université catholique de Fribourg, tandis que cet ouvrage est principalement une excellente étude archéologique sur deux églises situées près de Trèves. En effet, sur 167 pages dont il se compose, 159 sont consacrées à ces monuments, et 5 seulement nous font connaître les leçons qui sont professées cette année à l'université de Fribourg, où M. Effmann enseigne l'histoire de l'architecture au moyen âge.

Les deux édifices auxquels ce volume est consacré sont la chapelle de Sainte-Croix, près de Trèves, et l'église collégiale de Pfalzel, située à environ une heure de cette ville. Les diverses phases traversées par ces monuments sont bien différentes. La chapelle de Sainte-Croix est assez bien conservée, et n'a pas subi de modifications considérables. L'église de Pfalzel, au contraire, conserve les traces d'un grand nombre de remaniements, et, aujourd'hui, abandonnée entre les mains d'un particulier, sert de grange.

Ce volume s'ouvre par une introduction dans laquelle l'auteur jette un rapide coup d'œil sur les monuments les plus remarquables de la ville de Trèves. Après cette introduction, il aborde l'étude de la chapelle de Sainte-Croix. Il fait bien ressortir que l'usage de construire des édifices en forme de croix est antérieur au christianisme. Parmi les plus anciens édifices conservés de ce genre, il cite le mausolée de Galla Placidia à Ravenne, aujourd'hui Saint-Nazaire et Saint Celse, construit au milieu du v^e siècle. Pour l'ensemble de l'architecture, il compare Sainte-Croix de Trèves à ce mausolée et rapproche la tour octogonale qui s'élève au centre du dôme d'Aix-la-Chapelle et d'une des tours du clocher d'Essen. D'après ces comparaisons et l'examen de l'édifice, il conclut qu'il aurait été construit vers 1066.

A Pfalzel, nous nous trouvons en ace d'un monument beaucoup plus ancien et qui a subi plus de vicissitudes. D'après M. Effmann, nous aurions dans cet édifice un palais romain transformé par Adèle, l'une des filles de Dagobert II, en monastère, édifice qui, dans le cours des siècles, reçut diverses transformations. L'auteur nous fait d'abord connaître celles du XVII^e siècle, qui sont peu considérables, puis celles

du XVe, qui le sont encore moins. Tous les travaux du XIIIe siècle, époque à laquelle on voûta l'église, sont examinés et décrits minutieusement avec de nombreux dessins à l'appui. Il en est de même pour ce qui se rapporte au XIe siècle et aux périodes antérieures. Toutes les parties de l'édifice sont étudiées avec le plus grand soin, comparées aux parties analogues des édifices voisins ou à d'autres plus éloignés de la même époque. L'étude est terminée par un chapitre consacré aux constructions accessoires de l'église de Pfalzel.

En somme, on a là un excellent travail, fait pour attirer l'attention sur deux monuments bien délaissés par les archéologues, et qui cependant méritaient d'être étudiés et surtout conservés. L'étude en est soigneusement faite. Espérons, avec l'auteur, que le gouvernement allemand prendra à cœur d'assurer la conservation de l'église de Pfalzel, un des plus anciens et des plus curieux édifices que possèdent les provinces rhénanes.

JULES VIARD.

—

**Les Sceaux**, par LECOY DE LA MARCHE. Paris, Quantin, 1890, in-8° de 320 p. et 136 gravures. *(Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts.)*

Le nouvel ouvrage dont s'est enrichie la *Bibliothèque de l'enseignement des beaux-arts* n'est ni un ample traité didactique ni un court manuel ; c'est un livre d'une lecture attrayante, qu'on parcourt avec plaisir, car il n'est point hérissé de termes techniques, et dont on admire les nombreuses et excellentes gravures, obtenues à l'aide d'un procédé nouveau. Grâce au talent de l'auteur, on se trouve initié sans la moindre peine aux notions élémentaires d'une branche des études historiques qui mérite plus d'attention qu'on ne lui en accorde généralement. Nous admirions jadis l'érudition d'un auteur qui, pour faire un historique des bibliothèques publiques, remontait à celle de Thèbes, fondée 1600 ans avant Jésus-Christ. L'ouvrage de M. Lecoy de la Marche n'est certes pas moins complet, puisqu'il parle de l'anneau sigillaire que Pharaon remit à Joseph en lui conférant l'autorité suprême. L'auteur passe ensuite en revue les sceaux, ou plutôt les anneaux sigillaires des Assyriens, des Grecs, des Romains, s'arrêtant un peu trop, à notre avis, sur les pierres gravées ; après trois bons chapitres sur l'usage et la législation du sceau, sur les matrices et les empreintes, nous voyons passer rapidement sous nos yeux les sceaux des souverains jusqu'à Napoléon III, les sceaux des seigneurs, des bourgeois, des villes, des métiers, des ecclésiastiques ; enfin, des chapitres spéciaux sont consacrés aux légendes, aux cachets et timbres modernes, et aux collections de sceaux.

L'auteur n'a pas voulu, il le dit lui-même (p. 6), écrire un traité de sigillographie. Cependant il n'eût peut-être pas fallu de bien nombreuses additions pour rendre son ouvrage indispensable, non pas seulement aux simples curieux, mais aussi aux travailleurs, désireux d'élucider un problème sigillographique. M. Lecoy de la Marche connaît certainement les publications relatives à son sujet, et pourtant il ne cite guère que Demay, Douet-d'Arcq, l'abbé Dehaisnes et le marquis de Laborde ; ce sont évidem-

ment les plus célèbres ; mais enfin il y en a d'autres, et les noms de MM. G. Schlumberger, P. de Farcy, Ph. de Bosredon, Bertrand de Broussillon, Arthur Engel, etc., etc., ont bien aussi quelque autorité en la matière. Même indifférence pour les collections de sceaux autres que celle des Archives nationales, qui est, il est vrai, la plus riche du monde. N'y a-t-il rien de remarquable dans les autres ? Le plan adopté par M. Lecoy de la Marche, bon pour un ouvrage de vulgarisation, le serait moins pour un manuel. Si la plupart de ceux qui ont consacré d'importants travaux à la sigillographie ont étudié à part les sceaux d'une région déterminée, c'est qu'une excellente raison imposait cette méthode : les sceaux représentent souvent des trônes, des dais, des costumes, des ornements qui varient suivant le style ou la mode de chaque époque et de chaque pays ; l'écriture des légendes varie dans les mêmes conditions ; il y aurait donc intérêt à grouper les sceaux en tenant compte de ces caractères distinctifs. Il serait bon aussi de renvoyer non pas seulement aux originaux ou aux moulages des sceaux, mais aussi aux recueils dans lesquels il y en a de bonnes reproductions. Nous n'insisterons guère sur ce dernier point, car les excellentes gravures de l'ouvrage de M. Lecoy de la Marche sont nombreuses et offrent par conséquent une grande variété de types.

Nous souhaitons que ce livre soit beaucoup lu ; il saura inspirer le respect, sinon l'amour, de ces trop fragiles monuments, pourtant si précieux, et par suite en assurera la conservation.

A. L. V.

—

**Le collège de Tournon en Vivarais**, *d'après les documents originaux inédits*, par Maurice Massip, ancien archiviste du département de l'Ardèche. Paris, Alphonse Picard, 1890, in-8° de vi-317 p.

Un bon livre, bien écrit : voilà les cinq mots qui résument notre opinion sur le travail de M. Massip. Il y a peut-être quelques fautes d'impression ; je doute qu'il y ait une faute d'érudition. Le collège de Tournon fut fondé en 1536, par le cardinal François de Tournon, comme « séminaire de la vraie et docte institution au vrai christianisme. » De cette date à nos jours, l'auteur le mène sans s'attarder à des études que d'autres (le P. de Rochemonteix, par exemple, pour les collèges des Jésuites) ont fait avant lui. Il décrit les bâtiments, l'administration, l'organisation des études, qui dès 1560 furent confiées aux Jésuites. Ils y trouvèrent douze cents écoliers dont huit cents étaient gentilshommes. On dit même qu'en un an il y eut cinq cents bacheliers ou maîtres ès arts. M. Massip a raison d'ajouter un ?. Lorsque l'hérésie arriva, le collège était « place ouverte ; sous le manteau des régents, elle y pénétra. » Le cardinal fondateur, de retour à Tournon, « y fut accueilli par les huées du peuple et conduit au collège à travers une foule d'écoliers qui ne cessaient de l'appeler papiste. » C'est alors qu'il appela les hommes « nouveaux », les Jésuites. Ceux-ci non seulement réformèrent le collège, mais convertirent encore la contrée. Les Universités les regardaient comme « plus à craindre que les Luthériens. » Leurs succès les faisaient proscrire sous les plus fausses accusations. Heureusement le Parlement de Toulouse et

M. de Tournon résistaient aux injonctions de la Cour de Paris. Leurs élèves les faisaient aussi fort enrager : « peu obédients, paréceus, fort fripons, prêts à l'enfantise, » voilà leur portrait. C'est un des meilleurs endroits du livre (p. 57 et suiv.) Ces écoliers savaient l'hébreu, et le « calde ». L'Université de Valence en était jalouse. Ce fut bien pis quand Tournon prit le titre d'Université. Valence le lui enleva devant le Parlement. Mais, « à la veille de la Révolution, elle n'avait pas 100 écoliers, quand il y en avait encore plus de 400, malgré les incertitudes du lendemain, dans le vivace collège de Tournon.

Quand les Jésuites partirent, à la dissolution de la Compagnie, après avoir fait par leur enseignement et leurs prédications un bien auquel M. Massip rend hommage, un bureau d'administration fut établi, conformément à l'arrêt du mois de novembre 1762. Il était composé, dans tous les collèges indépendants des Universités, de l'évêque diocésain, du premier officier de justice, de deux municipaux, de deux notables et du principal de l'établissement. Celui de Tournon, « incertain de ses attributions et cherchant sa voie, constatait avec un sentiment d'inquiétude les symptômes d'une décadence qu'il se flattait d'arrêter et qui allait empirant. Il n'y avait plus, pour écouter 8 professeurs, que 80 collégiens. » Les Oratoriens furent appelés, par lettres patentes de 1776, à sauver le collège d'une ruine intellectuelle et matérielle.

C'est le P. Laurent d'Anglade, fils d'un ancien président au siège présidial de Condom, 56 ágé de ans, qui va en devenir la cheville ouvrière et qui la restera même pendant la tourmente révolutionnaire. M. Massip en fait un véritable éloge (p. 167); cependant, quand il dit qu'il fut « un saint prêtre, » je dois ajouter qu'en se reportant à la page 217 on constate que les Pères Oratoriens jurèrent fidélité à la constitution civile du clergé, et, à la page 260, qu'ils assistaient à des profanations impies. Sans doute (p. 261) M. Massip essaie de les disculper. Mais il n'arrive qu'au doute : « habiles ou résignés ? » Le P. d'Anglade, qui resta à leur tête sans protester, ne peut donc être « un saint. »

Nous avouons qu'on les juge habiles, mais encore plus faiseurs de flaflas que de choses utiles, construisant sans y regarder, donnant à leurs élèves de brillants uniformes ou de sévères suivant la mode, donnant des drapeaux, des tambours, des costumes de tambour major à la garde nationale, enflammés du zèle dit « patriotique » au point de laisser chanter la *Marseillaise* dans leurs cours ; amateurs de « harangues » toujours « patriotiques, » ils n'ont laissé le souvenir ni d'un enseignement ni de prédications pareils à ceux de leurs prédécesseurs.

En l'an VII, le collège devint École centrale. En 1802, l'École fut supprimée et le collège resta établissement libre sous la surveillance du recteur de l'Académie de Nîmes. En 1820, il fut érigé en collège royal. C'est encore un établissement de l'Université.

Esprit fin et distingué, M. Massip n'a pas laissé, semble-t-il, un point dans l'ombre. Le seul reproche qu'on pourrait lui faire serait d'avoir si peu « l'esprit désapprobateur » (p. 111), qu'il trouve tout bien, tout bon dans son collège. Mais, nos lecteurs le voient, cet esprit gagne aujourd'hui, et à juste titre, celui des

critiques, gens ordinairement plus hargneux.

C. A. B.

—

**L'Académie d'Arles au XVII^e siècle**, d'après les documents originaux, par l'abbé A.-J. RANCE, correspondant du ministère de l'Instruction publique. Paris, Emile Lechevalier, 3 vol. in-8° de VII-XVII-432-507 et VII-443-XCII p.

Trois volumes pour l'histoire de l'Académie d'Arles, qui « ne vécut guère qu'un demi-siècle et ne produisit que des œuvres d'ordre secondaire, » cela peut surprendre un peu. Et cependant, après les avoir lus, on ne trouve pas grand'chose à retrancher. Il y a bien quelques lettres, quelques discours qui peuvent paraître longs et ennuyeux ; mais ce sont des documents qui font connaître des personnages importants ou intéressants, et on ne voudrait pas reprocher à l'auteur de nous initier avec trop de soin à tous les petits mystères de la vie littéraire en France au XVII^e siècle.

Dès l'année 1622, une société littéraire s'était déjà formée à Arles; mais l'Académie ne fut réellement organisée que dans le courant de l'année 1666. Deux ans après, elle eut comme protecteur à Paris le duc de Saint-Aignan et reçut l'autorisation royale; le 5 février 1670, elle fut affiliée à l'Académie française. Cette petite société est donc, à partir de cette époque, pourvue de toutes les garanties qui peuvent assurer sa prospérité. Le nombre des académiciens fut porté successivement de 20 à 30, puis, après la mort du duc de Saint-Aignan, sur la demande de Dangeau, nouveau protecteur, de 30 à 40. L'Académie subsista ainsi jusqu'en 1712, s'occupant à composer des inscriptions, à entendre des sonnets et des madrigaux, à régler enfin le beau langage. La guerre de la succession d'Espagne arracha alors la noblesse à ses occupations paisibles : Arles fournit un grand nombre d'officiers. Comme l'Académie ne se composait que de gentilshommes, leur dispersion pour voler au secours de la France marqua sa fin. « La docte et noble compagnie ne pouvait mieux finir. » Voilà, en quelques mots, l'histoire de cette Académie.

Ce qui donne surtout de la valeur à l'ouvrage de M. Rance et le rend intéressant, ce sont les nombreuses recherches qu'il a faites de tous côtés pour nous fournir d'abondants détails sur chacun des personnages de l'Académie. On a dans ces volumes, non seulement un tableau très complet de la vie littéraire à Arles au XVII^e siècle, mais encore de bonnes notices sur les principales familles de cette ville et sur un certain nombre de personnages du grand siècle. A la fin, un index bibliographique, dressé avec beaucoup de soin, fait connaître la majeure partie des publications des académiciens.

JULES VIARD.

—

**Portraits du XVII^e siècle**, par Léon GAUTIER. Paris, Perrin, 1890, in-12 de 294 p

Pascal, Descartes, Bossuet, Fénelon, La Bruyère, La Rochefoucauld, M^me de Sévigné, Boileau, La Fontaine, Saint-Simon, les Livres de Raison, sont très rapidement étudiés dans ce petit volume. Voltaire le clot sous cette rubrique : *Un premier regard sur le XVIII^e siècle* ; en revanche, Corneille, Racine, Molière, Bourdaloue y sont omis.

M. Léon Gautier a quelques-unes des meilleures et plus essentielles qualités du critique : la faculté des idées générales, l'attachement à des règles issues d'un corps de doctrine cohérent et solide, la hauteur des vues.

Chacun, par ailleurs, connaît la belle aisance et la franche saveur de son style. Nous n'y reprendrons que des façons de dire un peu précieuses qui détonnent sur le fond vigoureux de la page, et des locutions étranges qui reviennent avec une obstination fatigante. Pourquoi par exemple cet éternel : « Encore un coup, » quand il y aurait vingt autres manières moins singulières de parler ?

Louons encore, en M. Gautier critique, la fermeté de son christianisme et son goût si profondément sincère de la saine morale évangélique.

Après cela, disons que peut-être l'auteur aime trop exclusivement le moyen âge pour pouvoir parler en toute justice du siècle de Louis XIV. Il manque certainement de sympathie pour les auteurs du grand âge littéraire de la France, et c'est, selon nous, dans sa passion jalouse pour l'époque chevaleresque qu'il en faut chercher la raison.

Est-ce donc être juste envers Pascal que de lui reprocher de manquer de poésie ? et qui ne sent que Pascal est l'un des grands poètes qui furent jamais ? Est-ce donc être juste envers Bossuet que d'écrire qu'il eut le cœur sec et de l'orgueil ? et qui ne sent que, s'il est fort permis de critiquer certaines doctrines de ce grand homme, c'est diminuer sans raison la France que de porter la main sur sa personne ?

Il arrive encore trop souvent à M. Léon Gautier, qui possède la force et l'élan, de brouiller les nuances. Son chapitre sur Saint-Simon en est un curieux exemple. Il reproche à Saint Simon de n'avoir peint que la cour. Or, Sainte-Beuve avait parfaitement raison de blâmer ceux qui font à l'auteur des *Mémoires* un grief de « son horizon borné. » Saint-Simon a bien fait de peindre ce qu'il voyait et connaissait, et rien d'autre. Son tort grave est de n'avoir pas eu l'âme assez belle pour juger les hommes et les choses comme il fallait, en les dominant du haut des principes éternels.

G. B. A.

—

**La comtesse d'Egmont,** *fille du maréchal de Richelieu*, 1740-1775, d'après ses lettres inédites à Gustave III, par la comtesse D'ARMAILLÉ, Paris, Perrin, 1890, gr. in-18 de 305 pages.

Madame la comtesse d'Armaillé appartient par sa naissance à cette famille de Ségur si connue par ses goûts littéraires et qui a donné bon nombre d'écrivains. Elle semble s'être rappelé le vieux précepte aristocratique : « Souviens-toi d'où tu sors, et ne forligne pas, » et se montre digne de sa race si spirituelle. A plusieurs monographies historiques, elle vient d'ajouter un volume sur la comtesse d Egmont, la fille du maréchal de Richelieu, cette Septimanie célèbre par sa beauté et par son esprit, sur laquelle ont été écrits des romans, des drames, des nouvelles où la vérité est singulièrement travestie. C'est cette vérité que Madame d'Armaillé a voulu nous faire connaître, et la communication de documents inédits conservés en Suède lui a permis de le faire avec succès. Ces docu-

ments se rapportent à la phase la plus curieuse de la vie de la comtesse d'Egmont, à ses relations avec le roi Gustave III. De nombreuses lettres, adressées au jeune et brillant souverain, nous font connaître le caractère généreux et enthousiaste de sa belle correspondante, qui ne se fait pas faute de lui donner des conseils sur la manière de gouverner, et montre pour les idées libérales un hardi penchant. La comtesse d'Egmont s'attira plusieurs fois de Gustave III le nom de républicaine, et le dégoût que lui inspiraient les désordres de Louis XV et de Madame du Barry, devant laquelle elle refusa toujours de s'incliner, ce qui la brouilla même avec son père, la poussèrent à une véritable opposition. Nous nous sommes arrêté tout d'abord à cette phase de la vie de la comtesse d'Egmont, parce qu'elle est la plus singulière, la moins connue ; mais la première partie du livre offre aussi des détails intéressants, et nous transporte dans ce XVIIIe siècle si loin de nous par ses mœurs et son caractère. Peut-être Madame d'Armaillé aurait elle dû presser un peu plus son récit ; peut-être aussi aurait-elle dû revoir certaines pages trop rapidement composées : nous nous rappelons un passage où il est brusquement parlé d'un manuscrit qu'on a complètement perdu de vue page 127, et, sur lequel, pour avoir des notions rendant la phrase intelligible, il faut retourner à la page 119.

La belle Septimanie mourut bien jeune, à 33 ans, attristée par le refroidissement des lettres du roi dont elle s'était faite l'Egérie, sans trouver dans la religion les consolations que le monde ne lui offrait pas. Une indifférence générale accueillit la nouvelle de sa disparition. Trois jours après la perte de sa fille, le maréchal de Richelieu s'occupait des spectacles de la cour ; la correspondance de Voltaire n'offre pas un mot de regret accordé à la femme qu'il avait si souvent adulée. Madame d'Armaillé a vengé la comtesse d'Egmont, à la fois de l'oubli de ses contemporains, et des fables qui, plus tard, ont été débitées sur elle.

TH. P.

—

**J. J. Rousseau jugé par les Français d'aujourd'hui**, par M. John GRAND CARTERET. Paris, Perrin, 1890, petit in-8° de 575 p.

Est-ce un hommage à J.-J. Rousseau ? Assurément ; ainsi l'a entendu M. John Grand-Carteret. Il a invité trente-huit hommes de lettres à décerner des louanges à Rousseau et à le proclamer grand dans toutes les parties de son génie ; mais les réponses sont très discordantes, et, si l'on écarte les déclamations ridicules et les partis pris, le philosophe genevois ne trouvera pas, dans cet assortiment d'articles variés, une glorification sans mélange. De toutes parts les accusations pleuvent : M. Alphonse Daudet est obligé de défendre contre sa femme l'auteur des *Confessions ;* les critiques musicaux contestent le génie et même le talent du compositeur. Pour ne pas s'indigner contre le père qui met six fois ses enfants aux Enfants trouvés, il se rencontre un médecin pour déclarer que Rousseau était impuissant, qu'il n'a jamais été père, et qu'il s'est vanté, même aux dépens de son honneur, ce qui était assez conforme à ses habitudes. Sur le terrain politique, les éloges sont moins discrets et plus concordants, et c'est de lui, si l'on en croit ses panégyristes, que nous viennent tous les

avantages dont nous jouissons. Le volume se termine par la reproduction des discours et des morceaux de poésie qu'a provoqués l'érection de la statue de Rousseau sur la place du Panthéon. Il n'y a dans ce gros volume aucune trace d'étude sérieuse et précise : c'est assez de le citer, sans qu'il y ait lieu de le réfuter.

VICTOR PIERRE.

—

**Thouret**, *député de la ville de Rouen aux Etats généraux de 1789, sa vie, ses œuvres*, par MM. Ernest CARETTE et Armand SANSON. Rouen, imp. Cagniard, 1890, in-8° carré de 170 p.

Ce mémoire, couronné par la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine Inférieure, ne nous offre que la silhouette d'un personnage notable de la Normandie, qui joua à l'Assemblée Constituante un rôle considérable parmi les promoteurs du mouvement révolutionnaire, et qui, républicain convaincu, porta sa tête sur l'échafaud sur une vaine accusation de complot royaliste. Pourquoi les deux auteurs, qui font preuve de talent, et dont la sympathie pour leur héros s'affirme à plus d'une page, ne lui ont-ils pas consacré une étude plus approfondie et surtout plus intime? Nous n'avons ici qu'une esquisse, avec trois portraits de Thouret, et une notice bibliographique et iconographique.

EMM. D'A.

—

**Un corsaire Malouin**. *Robert Surcouf*, par Robert SURCOUF, ancien sous-préfet. Par s. Plon, Nourrit et Cie, *s. d.* (1890), in-8° de VII-525 p.

Robert Surcouf est le plus connu des hardis corsaires qui furent la terreur du commerce anglais pendant les guerres maritimes de la Révolution et de l'Empire. Il dut cette grande notoriété au bonheur constant qui favorisa ses quatre croisières, à la confiance qu'il sut inspirer à ses compagnons, et surtout à deux brillants faits d'armes : la prise des vaisseaux de la Compagnie des Indes le *Triton* et le *Kent*. Par une attaque désespérée, il enleva le premier à l'abordage avec 18 des siens, malgré la défense de 150 hommes d'équipage. Il prit de la même manière le second navire, bien qu'il portât 437 hommes, à la tête de 130 marins français.

La vie de Surcouf a été plus d'une fois écrite. Le livre publié en 1842 par M. Ch. Cunat, ancien officier de marine, sous le titre d'*Histoire de Robert Surcouf*, est sans comparaison le plus satisfaisant de ces ouvrages; il ne laisse rien à désirer comme exactitude et comme intérêt. M. R. Surcouf, en avouant loyalement ses emprunts, a puisé chez lui tout ce que son volume contient de meilleur; il en reproduit habituellement le texte, et va jusqu'à s'assimiler quelques méprises qui s'y sont glissées (v. p. 450 : *la duchesse de Flamanville)*. Les éléments nouveaux dont il a grossi l'ouvrage qu'il a consacré à la mémoire de son grand'oncle ont moins de valeur. L'amplification y tient une assez grande place, et les récits plus ou moins légendaires qu'il y a joints sont loin d'offrir le même caractère d'authenticité que ceux de Ch. Cunat. L'origine irlandaise qu'il attribue à la famille Surcouf manque de probabilité; le nom de Surcouf, étranger aux idômes usités en Irlande, appartient à la Basse-Normandie, où il n'est pas inconnu. Une anecdote, racontée sur la foi d'un hono-

rable corespondant de l'île Maurice, suivant laquelle Surcouf aurait jeté à la mer des barils plein de poudre d'or pour n'avoir pas à les partager avec l'Amirauté de Port-Louis, ne mérite guère d'être regardée comme vraisemblable. Enfin, ce n'est point sans un étonnement légitime qu'on voit l'auteur émettre cette bizarre observation, au sujet du duc d'Angoulême, que ce prince « devait, en cas où le duc de Berry n'aurait pas eu d'enfant mâle, être l'héritier présomptif de la Couronne » (p. 503). Le volume de M. R. Surcouf, qu'on lira d'ailleurs avec plaisir, ne doit donc pas faire oublier celui de son estimable devancier.

L. DE N.

—

**Les grands écrivains français.** *Madame de Staël*, par Albert SOREL, de l'Institut, Paris, libr. Hachette, 1890, in-12 de 215 p.

La maison Hachette a entrepris, sous ce titre : *Les grands écrivains français ; études sur la vie, les œuvres et l'influence des principaux auteurs de notre littérature*, une série de volumes à 2 fr. Dans cette galerie figurent déjà Madame de Sévigné, Vauvenargues, Montesquieu, d'Alembert, Turgot, Victor Cousin, Thiers. Nous avons reçu le volume consacré à Mme de Staël par M. Albert Sorel. Œuvre d'un historien distingué, il se recommandait plus spécialement à notre attention. C'est une étude fort remarquable par la finesse des aperçus, la peinture des caractères, l'analyse des œuvres littéraires. Mme de Staël a été tellement mêlée aux événements politiques de son temps que son biographe ne peut s'empêcher de faire quelques excursions sur le terrain de l'histoire. On retrouve là une des idées favorites de M. Sorel : c'est que la révolution a été le couronnement naturel de notre édifice monarchique. « La France, livrée à elle-même, dit-il quelque part (p. 39), se tournait en démocratie, *selon ses instincts, l'impulsion de son passé, et l'éducation qu'elle tenait de ses rois...* La France suivait le cours de son histoire. » M. Sorel, après avoir très fidèlement et très impartialement raconté la carrière de cette grande déséquilibrée qui s'appela Mme de Staël, résume en quelques pages son appréciation dans un chapitre intitulé : « L'influence. La postérité dans la politique, dans l'histoire et dans la littérature. » Ici il nous paraît avoir singulièrement grossi l'importance de *son héroïne* et la grandeur de son rôle ; ce n'est plus le ton de l'histoire, mais celui du dithyrambe. « Mme de Staël a laissé des avis qui sont encore salutaires et de grandes leçons qui sont toujours profitables. Son œuvre, virile, est sacrée à nos contemporains. Il y reste un souffle venu des hautes cîmes, qui balaie les pensées rampantes et les ferments subtils qui décomposent la vie. » Nous regrettons que, chez M. Sorel, la sûreté des appréciations ne soit pas égale à la hauteur du talent si remarquable dont il fait preuve dans toutes ses productions.

G. DE B.

—

**Washington et son œuvre**, par E. MASSERAS, Paris, Plon et Nourrit, 1890, in-12 de XII-302 p.

M. Masseras, qui a si longtemps rédigé le *Courrier des États-Unis* en collaboration avec le célèbre Fréderic Gaillardet, vient de publier une vie de Washington qui offre un vif intérêt. Non seulement il a étudié

avec un grand soin les documents publics et privés qui concernent son héros, mais il a su découvrir et analyser, dans la correspondance de Washington, tous ces indices délicats qui révèlent l'âme et la pensée de l'homme intérieur ; c'est par de tels documents et par de telles études que l'on apprécie le mieux le vrai caractère des hommes et de l'histoire ; il y a donc là une étude psychologique sur Washington qui est fort curieuse, et le fait qui domine sa conduite c'est une lutte intérieure constamment soutenue contre toute passion, contre tout entraînement ; cette surveillance incessante de lui même, en lui assurant un calme extraordinaire d'esprit et de cœur, lui donna cette singulière puissance de dominer absolument ceux qui l'entouraient, sans jamais avoir l'air de les commander. La 2me partie est consacrée à l'étude de la constitution américaine; malheureusement, l'auteur attache beaucoup trop d'importance aux formules constitutionnelles et aux mécanismes politiques ; on y trouve donc moins d'observations curieuses et bien plus de banalités.

M. Masseras termine par l'histoire financière des États-Unis, depuis la guerre de la Sécession ; il y raconte très simplement et très clairement les graves difficultés pécuniaires que fit surgir cette guerre, et, d'autre part, il montre l'habileté et même la sagesse qui présidèrent à la gestion des finances durant cette époque. On y voit, en même temps, avec quelle patiente énergie les Américains ont su accepter les plus lourdes charges, et comment ils en ont aménagé les produits avec une telle sagacité, qu'ils ont amorti en vingt-cinq ans la moitié de leur énorme dette. Cette dernière partie du livre offre aux lecteurs français les enseignements les plus curieux et les plus salutaires.

E. Rameau.

—

**Premiers monuments de l'imprimerie en France au XVe siècle**, publiés par O. Thierry-Poux, conservateur du département des imprimés à la Bibliothèque nationale. Paris, Hachette, 1890, très gr. in-fo de III-24 p. avec 40 pl. héliogr. par Dujardin. (Publication du ministère de l'instruction publique.)

Il résulte des documents remontant aux années 1444 et 1446, découverts dans des minutes notariales par M. l'abbé Requin et présentés à l'Académie des Inscriptions, le 2 mai 1890, qu'Avignon est, après Strasbourg, la première ville où la pratique de l'imprimerie a été réalisée ou tout au moins tentée par un orfèvre de Prague, nommé Procope Waldfoghel. Il paraît certain aussi qu'à la fin du règne de Charles VII (1458), Nicolas Jenson, probablement maître de la monnaie à Paris, aurait reçu la mission de se rendre à Mayence afin de pénétrer les secrets de la nouvelle invention. Mais, au lieu de revenir en France, il alla en 1476 se fixer à Venise, où il porta son art à un très haut degré de perfection. Entre temps, en 1469 ou 1470, le prieur et le bibliothécaire de la Sorbonne appelèrent à Paris Ulric Gering, Michel Friburger et Martin Crantz, qui installèrent *in ædibus sorbonicis* leurs presses, d'où sortirent, en 1470-1472, une vingtaine de volumes. A partir de ce moment, l'art typographique se propagea rapidement, et M. Thierry-Poux a pu dresser la liste de 41 villes ou bourgades de France où

l'imprimerie fut pratiquée de 1470 à 1500. Le distingué conservateur des imprimés à la bibliothèque nationale a fait reproduire en fac-similé 166 fragments d'incunables mis au jour dans ces quarante et une localités. Ces fragments ont été habilement disposés en 37 planches héliographiques dont l'exécution est absolument parfaite, ce qui n'étonnera pas les connaisseurs quand j'aurai dit qu'elles ont été exécutées par M. Dujardin. Les trois premières planches du recueil sont consacrées à la reproduction fidèle, par ces mêmes procédés, de la célèbre suite xylographique des *Neuf Preux*, avec légendes françaises, vraisemblablement gravée et imprimée à Paris vers la fin du règne de Charles VII. M. Léopold Delisle, dont l'autorité est si haute en cette matière, ou plutôt en toute matière, est porté à supposer qu'avant l'établissement de l'imprimerie en caractères mobiles à la Sorbonne, Paris devait posséder quelques ateliers xylographiques.

J'ai résumé, en employant la plupart du temps les termes mêmes dont s'est servi M. Thierry-Poux, la brève mais très attachante introduction qu'il a mise en tête de son précieux recueil, dû surtout, nous dit-il, à l'intelligente et féconde initiative de M. Xavier Charmes.

Après cette introduction, viennent d'abord une note sur la suite des *Neuf Preux*, puis 166 descriptions d'autant d'ouvrages dont les fragments ont été reproduits en fac-similé par le procédé Dujardin. Ces descriptions, où sont réunis en fort bon ordre tous les renseignements que peuvent souhaiter les bibliographes et les bibliophiles, offrent aussi, au point de vue de l'histoire littéraire, un très vif intérêt.

ERNEST ALLAIN.

**Catalogus Codicum hagiographicorum latinorum antiquiorum saeculo XVI *qui asservantur in Bibliotheca nationali Parisiensi.*** Ediderunt Hagiographi Bollandiani. — Tomus II. Bruxellis, 1890, in-8° de 646 p.

Les Bollandistes ont continué avec une assiduité que rien ne lasse la publication de l'inventaire des richesses hagiographiques de la Bibliothèque nationale à Paris. Le deuxième tome vient de voir le jour ; il est abondamment fourni de renseignements utiles aux érudits de divers pays. L'Angleterre reçoit pour sa part une vie de saint Attelwold, abbé au diocèse de Winchester; les Pays-Bas une série de miracles inédits de saint Willibrord; l'Italie une vie de saint Philippe Benizzi. Ce nouveau tome du *Catalogus* est tout particulièrement intéressant pour l'histoire des saints de la France, qu'ils y soient nés ou qu'ils y aient vécu.

Il y a donc bien des détails à glaner pour les écrivains qui auraient à traiter l'histoire de saint Loup, évêque de Bayeux; de saint Aper, abbé de Maurienne; de saint Ferréol et de saint Firmin; de saint Gildar, abbé; de saint Gendulfe, évêque de Paris; de saint Evurce, évêque d'Orléans; de saint Potentier, évêque de Sens; de saint Fiacre, ermite; de saint Gérard, dont la biographie est différente de la rédaction due à la plume de saint Odilon ; de saint Mélan, évêque de Rennes. Nous avons également une relation de miracles de saint Nicolas, écrite par un moine de Bec.

Un document fort curieux, c'est la relation inédite d'une translation solennelle du chef de saint Martin de Tours, le 1er décembre 1323, en présence du roi Charles IV le Bel,

dans un nouveau reliquaire. Charles le Bel avait hérité de la dévotion de ses ancêtres et de Louis X, son père, pour le grand thaumaturge. A deux reprises, en effet, Louis le Hutin s'était cru redevable de la santé et de la vie grâce à l'intercession de saint Martin. On n'est donc point surpris de voir le fils de Philippe le Bel venir en grande pompe sur les bords de la Loire pour assister avec sa cour à la translation des ossements sacrés dans un splendide reliquaire commandé par lui aux orfèvres de Paris. La basilique de saint Martin vit, ce 1er décembre, une brillante assemblée se presser dans son enceinte. Le rédacteur de la pièce cite, entre autres seigneurs, Charles, comte de Valois et d'Angers; Louis, comte de Clermont, duc de Bourbon; Philippe, comte du Mans; Robert d'Artois; Alphonse d'Espagne. La reine accompagnait son époux. Les évêques et archevêques présents étaient ceux de Vienne, d'Auch, de Carcassonne, d'Arras, du Mans, de Mende; de par la volonté royale, l'évêque de Chartres portait la sainte relique. L'ouverture du tombeau permit de constater que le précieux dépôt était resté en l'état où l'avait établi saint Perpet, sixième titulaire du siège de Tours.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire une histoire apocryphe des Saints Rois Mages. Les consciencieux rédacteurs de l'inventaire se sont ici contentés de nous donner le simple intitulé des soixante chapitres composant ce récit; on y apprendrait, entre autres curiosités, que Melchior et ses compagnons descendaient en ligne droite du prophète Balaam.

Encore une fois, merci aux doctes éditeurs. Ce sera avec empressement et plaisir que nous feuilletterons le tome III du *Catalogus*.

AD. DELVIGNE.

—

**Bibliotheca geographica Palestinæ.** *Chronologisches Verzeichniss der auf die Geographie des Heiligen Landes bezüglichen Literatur von 333 bis 1878*, und Versuch einer Cartographie, von Reinhold RÖHRICHT. — Berlin, H. Reuter, 1890, in-8° de XX-742 p.

Personne n'était mieux désigné, par de précédents travaux, que le Dr R. Röhricht pour entreprendre la bibliographie de la Palestine et pour la mener à bonne fin. Il nous avait déjà donné en 1880, en collaboration avec le Dr H. Meisner, et en 1889 seul, deux ouvrages portant le même titre: *Deutsche Pilgerreisen nach dem Heiligen Lande*, et avait été un des collaborateurs les plus fidèles et les plus dévoués du regretté comte Riant et de la Société de l'Orient latin. C'est dire quelles garanties présente l'œuvre donnée au public aujourd'hui par l'auteur.

Le plan adopté est l'indication, par ordre chronologique, depuis l'itinéraire d'Antonin (vers 300 après J.-C.) jusqu'en 1878, de tous les ouvrages, manuscrits ou imprimés, relatifs à la géographie de la Palestine. Un appendice est consacré à la cartographie de la Terre Sainte. Chaque ouvrage est classé à la date où il fut composé, et les indications données sont groupées pour chaque article, sous trois chefs: *a)* manuscrits; *b)* éditions; *c)* traductions, recensions, travaux bibliographiques ou autres se rapportant à l'ouvrage décrit. Trois tables, l'une des auteurs, des anonymes, des incipit,

etc., l'autre des noms de lieux ; la troisième des archives, bibliothèques et manuscrits terminent le volume et rendent possible aux travailleurs l'usage de ce vaste répertoire, qui énumère 3515 indications bibliographiques et 747 cartes. On conçoit, en effet, que sans elles toute recherche eût été impossible. Comment, en effet, pour ne prendre qu'un exemple, rechercher sans leur secours les éditions des voyages de Gilbert de Lannoy, qui datent de 1827, de 1840, etc., et qui figurent à la date de ces voyages (c'est-à-dire aux années 1403-1404, 1421, 1442 et 1446) ?

L'auteur s'est systématiquement arrêté à la date de 1878, parce que, dit-il, la bibliographie de la Terre Sainte, depuis cette époque, a été faite dans plusieurs ouvrages, ceux du comte Riant, des docteurs Socin et Jacob, Kuhn et Klatt, et A. Muller. Nous regrettons vivement cette résolution ; l'instrument que le Dr Röhricht nous met entre nos mains eût été plus précieux et plus commode s'il eût embrassé la période 1878-90, d'autant que, à plus d'un endroit, l'auteur cite des études et des éditions postérieures à 1878, mais relatives à des ouvrages antérieurs à cette date et qui ont trouvé place dans le cadre qu'il a adopté. Tel est, par exemple, le cas pour les *Gestes des Chyprois*, qui n'ont été édités qu'en 1887, et qui figurent à la date 1075-1209. Ces anomalies sont fréquentes, et il n'en pouvait être autrement. Pourquoi ne pas les avoir fait cesser en brisant la barrière que l'auteur est forcé d'escalader à tout instant ?

Si nous avons un autre regret à exprimer, c'est que les îles de Chypre et de Rhodes n'aient pas été comprises dans la présente bibliographie. A l'époque des croisades et pendant tout le moyen âge, leur existence est inséparable de celle de la Terre Sainte, et les voyageurs qui visitaient l'une ne négligeaient pas les autres.

Ces critiques n'enlèvent rien à la valeur de la bibliographie du docteur Röhricht. Elle est et sera, pour quiconque s'occupe de l'Orient latin, un instrument de travail indispensable, et rendra, par cela même, de grands services à l'érudition. L'auteur, en la présentant au public sous le patronage du comte Riant, auquel elle est dédiée, n'a fait que remplir une dette de reconnaissance envers la mémoire de celui avec lequel il fut, durant de longues années, en constantes relations scientifiques. Pour qui a connu et goûté ce commerce quotidien, il ne paraîtra pas étonnant qu'un livre, publié sous de tels auspices, ait par cela même droit auprès des érudits à ses lettres de grande naturalisation : elles ne lui feront pas défaut, j'en suis certain.

J. D. L. R.

—

*Le Gérant :* A. VILLIN.

# TABLE DES MATIÈRES

DU

QUARANTE-NEUVIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1891.

PIERRE DE PAVIE, LÉGAT DU PAPE ALEXANDRE III, par le **R. P. H. Delehaye, S. J.** . . . . . 5
L'EXPÉDITION DE PHILIPPE LE HARDI EN CATALOGNE, par **M. A. Lecoy de la Marche** . . . . . 62
LE CARDINAL DE RICHELIEU DANS SES RAPPORTS AVEC LES BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR, par **Dom Paul Piolin** . . . . . 128
LE COUP D'ÉTAT DU 22 FLORÉAL (11 MAI 1798), par **M. Ludovic Sciout** . . . . . 167
MÉLANGES : Un empereur byzantin au xe siècle, par le **R. P. Martinov, S. J.** . . . . . 207
Les poèmes latins attribués à saint Bernard, par **M. l'abbé Vacandard** . . . . . 218
L'ordonnance cabochienne de 1413, par **M. H. Moranvillé** . . . . . 231
Un internonce à Paris pendant la Révolution, par **M. Victor Pierre.** . . . . . 237
La mort de Jean-Jacques Rousseau, par **M. H. Beaudouin** . . . . . 249
L'intervention européenne au Mexique, par **M. Roger Lambelin** . . . . . 262
COURRIER ANGLAIS, par **M. le chanoine Moyes** . . . 274
COURRIER DU NORD, par **M. E. Beauvois** . . . . . 281
CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eug. Ledos** . 394
REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine.** 310
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE . . . . . 319

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1881.

SAINT BERNARD ET LA ROYAUTÉ FRANÇAISE, par **M. l'abbé Vacandard** . . . . . 353
LA CONSPIRATION DU DUC D'ALENÇON (1455-1456), par **M. G. du Fresne de Beaucourt**. . . . . 411
LES ACCUSATIONS CONTRE MARIE STUART. — RICCIO — DARNLEY — BOTHWELL — BABINGTON, par **M. l'abbé J. A. Petit** . . . . . 434
LE SERMENT DU JEU DE PAUME ET LA DÉCLARATION DU 23 JUIN, par **M. Marius Sepet** . . . . . 491
MÉLANGES : L'origine française de Guy d'Arezzo, par **Dom G. Morin** . . . . . 547
Une nouvelle histoire des papes. De Pie II à Sixte IV, par **M. Godefroid Kurth**. . . 554
Louis XII avant son avènement, par **M. J. Vaesen** . . . . . 563
L'assassin du prince de Condé à Jarnac (1569), par **M. Denys d'Aussy** . . . . . 573
Une grande bourgeoise de Paris au temps de la Ligue, par **M. G. Baguenault de Puchesse**. . . . . 583
Le surintendant Foucquet, par le **R. P. H. Chérot, S. J.** . . . . . 591
La dernière élection d'un Roi des Romains, d'après les Mémoires inédits du cardinal Maury, par **Mgr Ant. Ricard** . . . . . 600
COURRIER ALLEMAND, par **M. le Dr Louis Pastor** . . 610
COURRIER RUSSE, par le **R. P. Martinov**. . . . . 618
CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eug. Ledos**. . 626
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE . . . . . 646

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Tableau des origines et de l'évolution de la famille et de la propriété, par M. Maxime Kovalevski . . . . . 646
L'évolution du système représentatif, par M Constancio Roque da Costa . . . . . 647
Sacrorum bibliorum fragmenta Copto-Sahidica musæi Borgiani, jussu et sumptibus S. Congreg. de Propaganda fide, studio P. Augustini Ciasca ordinis eremitarum S. Augustini edita . . . . . 648
Précis d'histoire Juive, depuis les origines jusqu'à l'époque persane, par M. Maurice Vernes. . . . . 649
L'Égypte, souvenirs bibliques et chrétiens, par le R. P. M. Jullien, de la Compagnie de Jésus, missionnaire au Caire. 651
Les résultats de l'exégèse biblique, par M. Maurice Vernes . 318
Les grands initiés. Esquisse de l'histoire secrète des religions, par M. Edouard Schuré . . . . . 320
Jésus-Christ, par le R. P. Didon. . . . . 651
Étude sur le Sacré-Cœur. 1. Le Sacré-Cœur et la Visitation Sainte-Marie, par le P. E. Letierce, S. J . . . . . 653
Étude sur les Vestales, d'après les classiques et les découvertes du Forum, par M. l'abbé Élysée Lazaire . . . . 322
Les manieurs d'argent à Rome. Les grandes compagnies par actions. — Le marché. — Puissance des publicains et des banquiers jusqu'à l'Empire, par M. Antonin Deloume. . . 324
Étude sur le quatrième siècle. — Ammien Marcellin, sa vie et son œuvre, par M. l'abbé Jean Gimazane . . . . . 326
Conciliengeschichte, nach den quellen bearbeitet von Carl-Joseph von Hefele, fortgesetzt von J. Cardinal Hergenröter. Tomes VIII et IX . . . . . 653
Acta et decreta sacrorum conciliorum recentiorum collectio Lacensis, auctoribus presbyteris S. J. e domo B. V. Mariæ ad Lacum. — Tomus septimus, acta et decreta conc. Vaticani. Accedunt permulta alia documenta ad concilium ejusque historiam spectantia . . . . . , . . : . . 655
Les fondations du Pape Urbain V à Montpellier. Le Collège des douze médecins au Collège de Mende (1369-1551). — Le Collège Saint-Benoit. — Le Collège Saint-Pierre. — Le Collège du Pape (Collège de Mende : deuxième période), par M^elle L. Guiraud. . . . . 327

Aus der Camera apostolica des XV Jahrhunderts. Ein Beitrag zur Geschichte des päpstlichen Finanzwezens und des endenden Mittelalters, von Dr Adolf Gottlob . . . . . 329
Vicissitudes politiques du pouvoir temporel des Papes, de 1790 à nos jours, par le R. P. Charles Van Duerm, S. J. . 330
Rome et Léon XIII, par M. l'abbé James Condamin. . . . 330
Saint Germier, évêque de Toulouse au VIe siècle. — Examen critique de sa vie, par M. l'abbé C. Douais . . . . . 656
Histoire de sainte Colette et des Clarisses en Bourgogne (Auxonne et Seurre), par M. l'abbé Bizouard . . . . . 331
Histoire de sainte Jeanne de France, duchesse d'Orléans et de Berry, par Mgr Hébrard, protonotaire apostolique. . . 656
Saint Vincent de Paul dans ses rapports avec la Gascogne, par un prêtre de la Mission . . . . . 332
Étude sur l'histoire des alleux en France, avec une carte des pays allodiaux, par M. Émile Chénon . . . . . 658
Études sur le règne de Robert le Pieux, par M. Ch. Pfister . 333
L'Hystoyre et plaisante cronique du petit Jehan de Saintré et de la jeune dame des belles cousines, par Antoine de la Salle, publiée avec préface, notes et glossaires, par M. Gustave Helleny . . . . . 334
Les La Trémoille pendant cinq siècles. — Tome premier. Guy. VI et Georges. 1343-1446 . . . . . 660
Histoire de Charles VII, par M. G. du Fresne de Beaucourt. Tome V. Le roi victorieux (1449-1453) . . . . . 661
Mémoires et Consultations en faveur de Jeanne d'Arc par les juges du procès de réhabilitation, d'après les manuscrits authentiques, publiés pour la première fois par M. Pierre Lanéry d'Arc, pour servir de complément aux procès de condamnation et de réhabilitation de J. Quicherat . . . 663
The end of the middle ages. — Essays and questions in history, by A. Mary F. Robinson (Mme James Darmesteter). . 664
Lettres de Henri IV au comte de la Rochepot, ambassadeur en Espagne (1600-1601), publiées par M. P. Laffleur de Kermaingant . . . . . 335
Lettres inédites du roi Henri IV à M. de Béthune, ambassadeur de France à Rome, du 18 octobre et 24 décembre 1601, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par M. Eugène Halphen . . . . . 338

Mémoires de Saint-Simon. Nouvelle édition publiée par M. A. de Boislisle. Tome septième . . . . . 336
Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, depuis le traité de Westphalie jusqu'à la Révolution française. — Russie, avec une introduction et des notes, par M. Alfred Rambaud. Tome Ier, des origines jusqu'à 1748. . . . . 336
Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz, publiées par M. le chevalier Alfred d'Arneth, directeur des Archives d'État d'Autriche, et M. Jules Flammermont, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Lille. Tome Ier. . . 337
Mémoire du duc des Cars, colonel du régiment de dragons du roi, brigadier de cavalerie, premier maître d'hôtel du roi, publiés par son neveu le duc des Cars, avec une introduction et des notes par le comte de l'Epinois . . . . . 338
Compte rendu des séances de l'administration provinciale d'Auch, avec notes et documents, par M. le marquis de Galard-Magnas . . . . . 340
La prépondérance juive. Première partie : Les Origines (1787-1791), d'après des documents nouveaux, par M. l'abbé Joseph Lémann . . . . . 340
Les hommes du 14 juillet. Gardes françaises et Vainqueurs de la Bastille, par M. Victor Fournel . . . . . 341
Les fédérations en Franche-Comté et la fête de la fédération du 14 juillet 1790, par M. Maurice Lambert . . . . . 666
Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du conseil exécutif provisoire, publié par M. F.-A. Aulard. Tome II, 22 janvier 1793-31 mars 1793 . . . . 342
Mémoires et souvenirs du baron Hyde de Neuville. Tome II. — La Restauration. — Les Cent-Jours. — Louis XVIII . . 342
L'Europe en 1890, par M. E. Wickersheimer . . . . . 667
Un intendant sous Louis XIV. — Étude sur l'administration de Lebret en Provence (1687-1704), par M. J. Marchand . . 668
Du Pont de Nemours et l'école physiocratique, par M. G. Schelle . . . . . 344
La vie privée d'autrefois. Arts et métiers, modes, mœurs, usages des Parisiens du XIIe au XVIIIe siècle, d'après des documents originaux ou inédits, par M. Alfred Franklin. L'hygiène. . . . . 345

Fragments de critique et d'histoire, par M. Henri Beaune . 346
L'abbaye de Chelles (ordre de Saint Benoît), diocèse de Paris, 657-1790; Résumés chronologiques. . . . . 555
Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, par M. James Condamin, chanoine honoraire . . . . . 346
Autun et ses monuments, par M. Harold de Fontenay, avec un précis historique par M. Anatole de Charmasse . . . 669
Tinchebray et sa région au Bocage normand, par M. l'abbé L.-V. Dumaine . . . . . 672
Recherches sur l'administration municipale de Rennes au temps de Henri IV, par M. Henri Carré, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Poitiers. . . . . 347
Henri VIII et les martyrs de la Chartreuse de Londres, par Dom Victor-Marie Doreau, prieur de la chartreuse de Saint-Hugues, Parkminster, Sussex. . . . . 673
Les dernières années du roi Charles-Albert, par M. le marquis Costa de Beauregard . . . . . 348
L'instruction publique en Égypte, par Jacoub Artin Pacha. . 674
Journal des Campagnes au Canada, de 1755 à 1760, par le comte de Mauris Malartic, publié par MM. le comte Gabriel de Mauris de Malartic et Paul Gaffarel . . . . . 349
Lettres du Brésil, par M. Max Leclercq . . . . . 675
Armorial de Béarn, 1696-1701, publié et annoté par M. A. de Dufau de Maluquer et M. J.-B.-E. de Jaurgain, 1er volume . 351
Éléments d'iconographie chrétienne; types symboliques, par M. L. Cloquet . . . . . 675
Index lectionum quæ in Universitate Friburgensi per menses hiemales anni MDCCCXC-XCI, in a die XV octobris, habebuntur, Prœmittitur Guillelmi Effmann commentatio cui inscribitur : Heiligkreuz und Pfalzel. Beitræge zur Baugeschichte Triers . . . . . 676
Les Sceaux, par M. Lecoy de la Marche . . . . . 677
Le collège de Tournon en Vivarais, d'après des documents originaux inédits, par M. Maurice Massip . . . . . 678
Lettres de Peiresc aux frères Dupuy, publiées par M. Ph. Tamizey de Larroque. Tome II (janvier 1629-décembre 1633) 349
Études littéraires sur le XVIIe siècle. Chapelain et les premières Académies, par M. l'abbé A. Fabre. . . . . 350

L'Académie d'Arles au XVII^e siècle, d'après des documents originaux, par M. l'abbé A.-J. Rance . . . . . 680
Portraits du XVII^e siècle, par M. Léon Gautier . . . . . 680
Le comte Pietro Verri (1758-1797), ses idées et son temps, par M. Eugène Bouvy . . . . . 351
La comtesse d'Egmont, fille du maréchal de Richelieu, 1740-1775, d'après ses lettres inédites à Gustave III, par M^me la comtesse d'Armaillé . . . . . 681
J.-J. Rousseau jugé par les Français d'aujourd'hui, par M. John Grand-Carteret . . . . . 682
Thouret, député de la ville de Rouen aux états-généraux de 1789 ; sa vie, ses œuvres, par MM. Ernest Carette et Armand Sanson. . . . . 683
Un corsaire malouin. Robert Surcouf, par M. Robert Surcouf . . . . . 683
Les grands écrivains français. M^me de Stael, par M. Albert Sorel . . . . . 684
Washington et son œuvre, par M. E. Masseras. . . . . 684
Premiers monuments de l'imprimerie en France au XV^e siècle, publiés par M. O. Thierry-Poux . . . . . 685
Catalogus Codicum hagiographicorum latinorum antiquiorum sæculo XVI qui assservantur in Bibliotheca nationali Parisiensi. Ediderunt hagiographi Bollandiani. Tomus II . . 686
Bibliotheca geographica Palestinæ. Chronologisches Verzeichniss der auf die Geographie des Heiligen Landes bezüglichen Literatur von 333 bis 1878, und Versuch enier Cartographie von Reinhold Röhricht . . . . . 687

## ERRATUM

A la page 417, ligne 1, il faut lire, au lieu de 1456, 1455.

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

ARMAILLÉ (la comtesse d'), 681.
ARNETH (le chevalier Alfred d'), 337.
ARTIN PACHA (Yacoub), 674.
AULARD (M. F. A.), 342.
BEAUCOURT (M. du Fresne de), 661.
BEAUNE (M. Henri), 346.
BERTHAULT (M.), 669.
BIZOUARD (l'abbé), 331.
BOISLISLE (M. A. de), 336.
BOUVY (M. Eugène), 351.
CARETTE (M. Ernest), 683.
CARS (le duc des), 338.
CHARMASSE (M. Anatole de), 669.
CHÉNON (M. Emile), 658.
CIASCA (le R. P.), 648.
CLOQUET (M. L ), 675.
CONDAMIN (l'abbé James), 330.
COSTA DE BEAUREGARD (le Mis), 348.
DARMESTETER (M. James), 664.
DELOUME (M. Antonin), 324.
DIDON (le R. P.), 651.
DOREAU (Dom Victor-Marie), 673.
DOUAIS (l'abbé C.), 656.
DUFAU DE MALAQUER (M. A. de), 351.
DUMAINE (l'abbé L. V.), 672.
EFFMANN (Guill.), 676.
ÉPINOIS (le comte de l'), 338.
FABRE (l'abbé A.), 350.
FLAMMERMONT (M. Jules), 337.
FONTENAY (M. Harold de), 669.
FOURNEL (M. Victor), 341.
FRANKLIN (M. Alfred), 445.
GAFFAREL (M. Paul), 349.
GALARD-MAGNAS (le Mis de), 340.
GAUTIER (M. Léon), 680.
GIMAZANE (l'abbé Jean), 326.
GOTTLOB (le Dr Adolf), 329.
GRAND-CARTERET (M. John), 682.
GUIRAUD (Mlle L ), 327.
HALPHEN (M. Eugène), 335.
HÉBRARD (Mgr), 656.
HEFELÉ (Mgr von), 655.
HELLENY (M. Gustave), 334.
HERGENRŒTHER (le cardinal), 655.
HYDE DE NEUVILLE (le Bon), 342.
JAURGAIN (M. J.-B.-E. de), 351.
JULIEN (le R. P. M.), S. J., 651.
KERMAINGANT (M. Lafleur de), 335.
KOVALEVSKI (M. Maxime), 646.
LAMBERT (M. Maurice), 666.
LANÉRY D'ARC (M. Pierre), 663.
LAZAIRE (l'abbé Elysée), 322.
LECLERC (M. Max), 675.
LECOY DE LA MARCHE (M. A.), 677.
LEMANN (l'abbé Joseph), 340.
LETIERCE (le R. P. P.), S. J., 653.
MARCHAND (M. J.), 668.
MASSERAS (M. E.), 684.
MASSIP (M. Maurice), 678.
MAURIS DE MALARTIC (le comte de), 349.
PÉMARTIN (M.), 332.
PFISTER (M. Ch.), 335.
RAMBAUD (M. Alfred), 336.
RANCE (l'abbé A. J.), 680.
ROHRICHT (M. Reinhold), 687.
ROQUE DA COSTA (M. Constancio), 647.
SANSON (M. Armand), 683.
SCHELLE (M. G.), 344.
SCHURÉ (M. Edouard), 320.
SOREL (M. Albert), 684.
SURCOUF (M. Robert), 683.
TAMIZEY DE LARROQUE (M.), 349.
THIERRY-POUX (M. E.), 685.
TRÉMOILLE (le duc de la), 660.
VAN DUERM (le R. P. Ch.), S. J. 330.
VERNES (M. Maurice), 318, 649.
WICKERSHEIMER (M. E.), 667.

N° 698. — Bruxelles, imp. A. VROMANT et Cie, 3, rue de la Chapelle.

# POLYBIBLION

## REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

**Paraissant du 10 au 15 de chaque mois**

2 et 5, Rue Saint-Simon, 2 et 5

VINGT-TROISIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion,** qui se publie sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, pouvant être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression, et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend: 1° des *Articles d'ensemble*, sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance ; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignements bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet ; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde partie (*partie technique*) contient: une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication de prix* ; 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères ; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression, et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres*, un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT : Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Partie littéraire*, | France. . . . | 15 fr.; | pour les sociétaires. . . . | 12 fr. |
| *Partie technique*, | — | 10 fr.; | — | 8 fr. |
| *Les 2 parties réunies*, | — | 20 fr.; | — | 17 fr. |

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50 ; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1890 forment une collection de 60 volumes grand in-8. Prix : 465 fr.

*Un numéro specimen de l'une ou l'autre partie sera adressé*, FRANCO, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion**, 2 et 5, rue Saint Simon (Boulevard Saint Germain). Libraires corespondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street ; à Fribourg en Brisgau B. Herder ; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz ; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens ; à Rome, le Chevalier Melandri, Directeur-Administrateur de la Librairie de la Propagande ; à Barcelone, Palau et Ce, 30, calle Santa-Anna ; à Madrid, La Verdadera Ciencia Lspagnola, 15, calle del Arenal ; à Lisbonne, Manoel-José Ferreire, 132, rua Aurea, 134 ; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

**LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES**

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

**Paris et Départements** . . . . . **Un An : 20** fr.
**Étranger** . . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la REVUE, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis DE BEAUCOURT, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la REVUE, rue Saint-Simon, 5.
*La reproduction et la traduction des travaux de la* REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

# COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. Victor Palmé, éditeur, 76, rue des Saints-Pères.

Le prix de cette collection est de 440 fr., avec une réduction considérable en payant au comptant.— Sans réduction, on donnera quatre ans pour le paiement.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries, et se vendent séparément 10 fr. chacune; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX);

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

N° 694. Brux. Imp. A. VROMANT ET Cie, 3, rue de la Chapelle.

OCT 26 1917

DUE DEC 7 '47 JK

DL NOV 2 8 '49

Widener Library
3 2044 098 639 602